

ASSEMBLY  
OF  
**WESTERN EUROPEAN UNION**

ASSEMBLÉE  
DE  
**L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE**

# **PROCEEDINGS**

# **ACTES OFFICIELS**

**FOURTEENTH ORDINARY SESSION**

**QUATORZIÈME SESSION ORDINAIRE**

**First Part**

*October 1968*

**Première Partie**

*Octobre 1968*

I

I

**Assembly Documents**

**Documents de Séance**

**W. E. U.**

**U. E. O.**

**PARIS**



The *Proceedings* of the First Part of the Fourteenth Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume I : Assembly Documents.

Volume II : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la première partie de la Quatorzième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome I : Documents de séance.

Tome II : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

## TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes .....	8
Documents :	
435. Agenda of the First Part of the Fourteenth Ordinary Session, 14th-18th October 1968 .....	10
436. Order of Business of the First Part of the Fourteenth Ordinary Session, 14th-18th October 1968 .....	12
437. Thirteenth Annual Report of the Council to the Assembly on the Council's activities for the period 1st January to 31st December 1967 .....	15
438. Twenty-first report on action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly — Report submitted on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments by Mr. Abens, Rapporteur .....	45
439. Change in the name of the Working Party for Liaison with National Parliaments — Motion for a Resolution tabled by Mr. Schulz and others .....	56
440. State of European security — The tactical use of nuclear weapons and the defence of Western Europe — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Dodds-Parker, Rapporteur .....	58
441. The incidence of the Vietnam conflict on Western European security — Report submitted by the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Beauguitte, Rapporteur .....	74
2 Amendments .....	85
442. Application of the Brussels Treaty — Reply of the Assembly to Chapters I, IIB, III and IV of the Thirteenth Annual Report of the Council — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Lenze, Rapporteur .....	87
443. Prospects of scientific and technical co-operation; the ELDO and ESRO crises — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Flämig, Rapporteur ..	94
1 Amendment .....	127
444. The Soviet orbital bombardment system — Report submitted on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions by Mr. Hansen, Rapporteur .....	128
445. Political activities of the Council of Ministers — Reply to the Thirteenth and Annual Report of the Council; Europe and the Czechoslovak question — Add. Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Leynen, Rapporteur .....	137
1 Amendment and 1 Amendment to Amendment .....	156

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
Liste des Représentants et des Suppléants .....	8
Documents :	
435. Ordre du jour de la première partie de la Quatorzième session ordinaire, 14-18 octobre 1968 .....	10
436. Calendrier de la première partie de la Quatorzième session ordinaire, 14-18 octobre 1968 .....	12
437. Treizième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée sur les activités du Conseil du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1967 .....	15
438. Vingt et unième rapport sur l'action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée — Rapport présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux par M. Abens, rapporteur .....	45
439. Modification du nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux — Proposition de résolution présentée par M. Schulz et plusieurs de ses collègues .....	56
440. Etat de la sécurité européenne — L'emploi tactique des armes nucléaires et la défense de l'Europe occidentale — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Dodds-Parker, rapporteur .....	58
441. L'incidence du conflit du Vietnam sur la sécurité de l'Europe occidentale — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Beauguitte, rapporteur .....	74
2 amendements .....	85
442. Application du Traité de Bruxelles — Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, IIB, III et IV du Treizième rapport annuel du Conseil — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Lenze, rapporteur .....	87
443. Perspectives d'une coopération scientifique et technique — La crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Flämig, rapporteur .....	94
1 amendement .....	127
444. Le système de bombardement orbital soviétique — Rapport présenté au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale par M. Hansen, rapporteur .....	128
445. Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Treizième et rapport annuel du Conseil; L'Europe devant l'affaire tchécoslovaque — Add. Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Leynen, rapporteur .....	137
1 amendement et 1 sous-amendement .....	156

TABLE OF CONTENTS

---

	Page
446. Co-operation between Europe and the United States — Report submitted and on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Kirk, Rapporteur Add.	158
447. The British application for membership of the European Communities and the next steps in the building of Europe — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. van der Stoel, Rapporteur	188
448. Replies of the Council to Recommendations 159 to 165 .....	201
449. Adoption by the WEU Council of common policies on the Mediterranean and Middle East areas — Motion for a Recommendation tabled by Mr. van der Stoel and others .....	217
450. Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1967 — The Auditor's Report .....	218
450. Motion to approve the final accounts of the Assembly for the financial Add. year 1967 .....	230
451. Budget of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1969 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Kirk, Acting Chairman and Rapporteur ...	231
452. Opinion on the budget of the ministerial organs of Western European Union for the financial year 1968 submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Kirk, Acting Chairman and Rapporteur .....	250
453. Visit of the special Sub-Committees to the United States, 23rd March - 7th April 1968 — Report submitted for information by Mr. Goedhart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments and the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions ...	268
454. The treaty on the non-proliferation of nuclear weapons — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Housiaux, Rapporteur .....	285
455. Czechoslovakia and European security — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Edwards, Chairman and Rapporteur .....	318
2 Amendments .....	327
456. Continuation of the North Atlantic Treaty — Motion for a Recommendation tabled by Mr. Goedhart and others .....	329
457. The incidence of the Vietnam conflict on Western European security — Revised draft Resolution submitted by Mr. Beauguitte, Rapporteur .	330
1 Amendment .....	331

	Page
446. La coopération entre l'Europe et les Etats-Unis — Rapport présenté au et nom de la Commission des Affaires Générales par M. Kirk, rapporteur Add.	158
447. La candidature britannique aux Communautés européennes et les prochaines étapes de la construction de l'Europe — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. van der Stoel, rapporteur .....	188
448. Réponses du Conseil aux Recommandations nos 159 à 165 .....	201
449. Adoption par le Conseil de l'U.E.O. d'une politique commune à l'égard de la région méditerranéenne et du Moyen-Orient — Proposition de recommandation présentée par M. van der Stoel et plusieurs de ses collègues .....	217
450. Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1967 — Rapport du Commissaire aux comptes .....	218
450. Motion d'approbation des comptes définitifs de l'Assemblée pour l'exercice financier 1967 .....	230
451. Budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1969 présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Kirk, président par intérim et rapporteur	231
452. Avis sur le budget des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1968 présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Kirk, président par intérim et rapporteur .....	250
453. Visite effectuée par les Sous-commissions spéciales aux Etats-Unis du 23 mars au 7 avril 1968 — Rapport présenté pour information par M. Goedhart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements et de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale	268
454. Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Housiaux, rapporteur .....	285
455. La Tchécoslovaquie et la sécurité européenne — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Edwards, président et rapporteur .....	318
2 amendements .....	327
456. Prorogation du Traité de l'Atlantique nord — Proposition de recommandation présentée par M. Goedhart et plusieurs de ses collègues .....	329
457. L'incidence du conflit du Vietnam sur la sécurité de l'Europe occidentale — Projet de résolution révisé présenté par M. Beauguitte, rapporteur ....	330
1 amendement .....	331

# LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

## LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

### BELGIUM BELGIQUE

#### Representatives — Représentants

MM. De GRAUW Joseph-Edmond	P.L.P.
DELFORGE Paul	P.L.P.
DEQUAE André	Soc. chr.
HOUSIAUX Georges	Socialiste
MEYERS Paul	Soc. chr.
STRUYE Paul	Soc. chr.
VAN LENT Aimé	Socialiste

#### Substitutes — Suppléants

MM. BEGHIN Georges	P.L.P.
De KEULENEIR Amédée	Socialiste
De WEERT Frans	P.L.P.
LEYNEN Hubert	Soc. chr.
NOTHOMB Charles	Soc. chr.
de STEEXHE Paul	Soc. chr.
VAN HOEYLANDT D. Bernard	Socialiste

### FRANCE

#### Representatives — Représentants

MM. ABELIN Pierre	P.D.M.
BEAUGUITTE André	Républ. indép.
BOURGOIN Pierre	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
FLORNOY Bertrand	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
de GRAILLY Michel	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
HOUDET Roger	Indépendant
de MONTESQUIOU Pierre	P.D.M.
MOUÏET Marius	S.F.I.O.
NESSLER Edmond	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
PÉRONNET Gabriel	Radical-F.G.D.S.
PIC Maurice	S.F.I.O.-F.G.D.S.
PINTON Auguste	Gauche démoc.
de PRÉAUMONT Jean	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
PRÉLOT Marcel	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
PRIVAT Charles	S.F.I.O.-F.G.D.S.
RADIUS René	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
SCHLEITER François	Républ. indép.
WACH Paul	M.R.P.

#### Substitutes — Suppléants

MM. BIZET Emile	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
BOSSON Charles	P.D.M.
DARDEL Georges	S.F.I.O.
ESCANDE Louis	S.F.I.O.-F.G.D.S.
FOSSÉ Roger	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
GRUSSENMEYER François	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
HAURET Robert	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
LAURENT-THOUVEREY Ch.	Gauche démoc.
LECCIA Bastien	S.F.I.O.-F.G.D.S.
LEMAIRE Marcel	Centre républ.

MM. RIVIÈRE Paul	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
SAGETTE Jean	U.D. V <sup>e</sup> Rép.
SCHLOESING Edouard	Radical-F.G.D.S.
TINAUD Jean-Louis	Indépendant
VITTEZ Pierre	Républ. indép.
WEBER Pierre	Républ. indép.
YVON Joseph	Centre démoc.
ZUSSY Modeste	U.D. V <sup>e</sup> Rép.

### FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

#### Representatives — Représentants

MM. BAUER Hannsheinz	S.P.D.
BERKHAN Karl Wilhelm	S.P.D.
FURLER Hans	C.D.U.
HEROLD Karl	S.P.D.
HÖSL Alex	C.D.U.
KAHN-ACKERMANN Georg	S.P.D.
KLIESING Georg	C.D.U.
KOPF Hermann	C.D.U.
KÜBLER Paul	S.P.D.
LENZE Franz	C.D.U.
Mme MAXSEIN Agnes	C.D.U.
MM. RINDERSPACHER Fritz	S.P.D.
RUTSCHKE Wolfgang	F.D.P.
SCHMIDT Hermann	S.P.D.
SCHULZ Klaus-Peter	S.P.D.
SERRES Günther	C.D.U.
VOGT Karl-Heinz	C.D.U.
WAHL Eduard	C.D.U.

#### Substitutes — Suppléants

MM. BLUMENFELD Erik Bernhard	C.D.U.
BRÜCK Alwin	S.P.D.
DRAEGER Heinrich	C.D.U.
FLÄMIG Gerhard	S.P.D.
Mme HERKLOTZ Luise	S.P.D.
MM. HILBERT Anton	C.D.U.
KEMPFLER Fritz	C.D.U.
Mme KLEE Marie-Elisabeth	C.D.U.
MM. LEMMRICH Karl Heinz	C.D.U.
von MERKATZ Hans-Joachim	C.D.U.
MÜLLER Günther	S.P.D.
Mme PITZ-SAVELSBERG Elisabeth	C.D.U.
MM. PÖHLER Heinz	S.P.D.
RICHTER Klaus	S.P.D.
SANDER Heinrich	F.D.P.
SCHMIDT Horst	S.P.D.
von VITTINGHOFF-SCHELL	C.D.U.
Felix	
WIENAND Karl	S.P.D.



**ITALY**  
**ITALIE**

**Representatives — Représentants**

MM. AMATUCCI Alfredo	Dém. chr.
BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
Président de l'Assemblée	
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
CADORNA Raffaele	Dém. chr.
CONTI Alfredo	Dém. chr.
DARDANELLI Giuseppe	Libéral
FOSCHINI Nicola	Unité mon.
GONELLA Guido	Dém. chr.
JANNUZZI Onofrio	Dém. chr.
LUCIFERO Roberto,	
Marchese d'APRIGLIANO	
MASSIMO LANCELLOTTI F.	Indépendant
MONTINI Lodovico	Groupe mixte
RAPELLI Giuseppe	Dém. chr.
VALMARANA Giustino	Dém. chr.
N...	
N...	
N...	
N...	

**Substitutes — Suppléants**

MM. ANGELILLI Ugo	Dém. chr.
BASILE Guido	Libéral
CAROLI Martino	Dém. chr.
CINGOLANI Mario	Dém. chr.
COTTONE Benedetto	Libéral
EBNER Antonio	Groupe mixte
FERRARI Pierino Luigi	Dém. chr.
FLORENA Arcangelo	Dém. chr.
MATTEOTTI Giancarlo	Soc. dém.
MOLINARI Giuseppe	Dém. chr.
PICARDI Bonaventura	Dém. chr.
REPOSSI Carlo	Dém. chr.
SIBILLE Giuseppe	Dém. chr.
VALLAURI Ettore	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
N...	
N...	
N...	

**LUXEMBOURG**

**Representatives — Représentants**

MM. MARGUE Georges	Parti chrét. social
SCHAUS Eugène	Parti démocrat.
N...	

**Substitutes — Suppléants**

MM. ABENS Victor	Parti ouv. social.
HANSEN Frankie	Parti ouv. social.
SCHAUS Emile	Parti chrét. social

**NETHERLANDS**  
**PAYS-BAS**

**Representatives — Représentants**

MM. BERGHUIS W. P.	Antirévolution.
BOS C. A.	Chr. hist.
GOEDHART F. J.	Travailleiste
HÖPPENER R. G. A.	Pop. cath.
MOMMERSTEEG J. A.	Pop. cath.
PORTHEINE F.	Libéral
van der STOEL M.	Travailleiste

**Substitutes — Suppléants**

MM. GEELKERKEN N. G.	Antirévolution.
van HALL G.	Travailleiste
HEIJ J.	Chr. hist.
Mlle KOK G. S. H. M.	Pop. cath.
MM. NĒLISSEN R. J.	Pop. cath.
van RIEL H.	Libéral
RUYGERS G. J. N. M.	Travailleiste

**UNITED KINGDOM**

**ROYAUME-UNI**

**Representatives — Représentants**

Mr. Arthur BLENKINSOP	Labour
Mr. Donald CHAPMAN	Labour
Mr. Simon Wingfield DIGBY	Conservative
Sir Alec DOUGLAS-HOME	Conservative
Mr. Maurice EDELMAN	Labour
Mr. Robert EDWARDS	Labour
Mr. Alan FITCH	Labour
Sir Geoffrey de FREITAS	Labour
Lord GLADWYN	Liberal
Mr. James JOHNSON	Labour
Mr. Peter KIRK	Conservative
Earl of LISTOWEL	Labour
Mr. W. John PEEL	Conservative
Mr. William RODGERS	Labour
Lord St. HELENS	Conservative
Mr. Duncan SANDYS	Conservative
The Hon. Samuel SILKIN	Labour
Dame Joan VICKERS	Conservative

**Substitutes — Suppléants**

Mr. Thomas BRADLEY	Labour
Mr. H. John BREWIS	Conservative
Mr. Donald COLEMAN	Labour
Mr. Douglas DODDS-PARKER	Conservative
Sir Myer GALPERN	Labour
Mr. Eldon GRIFFITHS	Conservative
Marquess of HAMILTON	Conservative and Unionist
Mr. Ian LLOYD	Conservative
Mr. Robert MAXWELL	Labour
Dr. Maurice MILLER	Labour
Viscount NORWICH	Liberal
Mr. Geoffrey RHODES	Labour
Mr. John ROBERTSON	Labour
Mr. Paul ROSE	Labour
Mr. Norman St. JOHN-STEVAS	Conservative
Dr. Shirley SUMMERSKILL	Labour
Mr. Alan WILLIAMS	Labour
Mr. Marcus WORSLEY	Conservative

**AGENDA**  
**of the First Part of the Fourteenth Ordinary Session**  
**Paris, 14th-18th October 1968**

---

**I. Report of the Council**

Thirteenth Annual Report of the Council  
to the Assembly

**II. Political Questions**

- |  |  |
|--|--|
| 1. Political activities of the Council of Ministers — Reply to the Thirteenth Annual Report of the Council         | <i>Report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee</i>        |
| 2. The British application for membership of the European Communities and the next steps in the building of Europe | <i>Report tabled by Mr. van der Stoep on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 3. Co-operation between Europe and the United States   | <i>Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the General Affairs Committee</i>          |

**III. Defence Questions**

- |  |  |
|--|--|
| 1. Application of the Brussels Treaty — Reply to the Thirteenth Annual Report of the Council | <i>Report tabled by Mr. Lenze on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i>        |
| 2. State of European security — Tactical nuclear weapons and the defence of Western Europe   | <i>Report tabled by Mr. Dodds-Parker on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 3. The incidence of the Vietnam conflict on Western European security                        | <i>Report tabled by Mr. Beauguitte on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i>   |
| 4. The non-proliferation Treaty  | <i>Report tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i>     |
| 5. Czechoslovakia and European security  | <i>Report tabled by Mr. Edwards on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i>      |

**IV. Scientific and Technical Questions**

- |   |  |
|---|--|
| 1. Prospects of scientific and technical co-operation | <i>Report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |
| 2. The Soviet orbital bombardment system              | <i>Report tabled by Mr. Hansen on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions</i> |

**ORDRE DU JOUR**  
**de la première partie de la Quatorzième session ordinaire**  
**Paris, 14-18 octobre 1968**

---

**I. Rapport du Conseil**

Treizième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée

**II. Questions politiques**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Treizième rapport annuel du Conseil                 | <i>Rapport présenté par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales</i>        |
| 2. La candidature britannique aux Communautés européennes et les prochaines étapes de la construction de l'Europe | <i>Rapport présenté par M. van der Stoep au nom de la Commission des Affaires Générales</i> |
| 3. La coopération entre l'Europe et les Etats-Unis  | <i>Rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires Générales</i>          |

**III. Questions de défense**

- |  |   |
|--|---|
| 1. Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Treizième rapport annuel du Conseil                   | <i>Rapport présenté par M. Lenze au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i>        |
| 2. Etat de la sécurité européenne — Les armes nucléaires tactiques et la défense de l'Europe occidentale | <i>Rapport présenté par M. Dodds-Parker au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i> |
| 3. L'incidence du conflit du Vietnam sur la sécurité de l'Europe occidentale                             | <i>Rapport présenté par M. Beauquitte au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i>   |
| 4. Le traité de non-prolifération  | <i>Rapport présenté par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i>     |
| 5. La Tchécoslovaquie et la sécurité européenne  | <i>Rapport présenté par M. Edwards au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements</i>      |

**IV. Questions scientifiques et techniques**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Perspectives d'une coopération scientifique et technique | <i>Rapport présenté par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale</i> |
| 2. Le système de bombardement orbital soviétique            | <i>Rapport présenté par M. Hansen au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale</i> |

**V. Budgetary and Administrative Questions**

1. Budget of the Assembly for the financial year 1969 *Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration*
2. Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1967 — The Auditor's report *Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration*
3. Draft Opinion on the Budget of the Ministerial Organs of Western European Union for the financial year 1968 *Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration*

**VI. Liaison with National Parliaments**

- Action taken in National Parliaments in implementation of Recommendations of the Assembly *Report tabled by Mr. Abens on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments*

**V. Questions budgétaires et administratives**

1. Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1969
2. Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1967 — Rapport du Commissaire aux comptes
3. Projet d'avis sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1968

*Rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*

*Rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*

*Rapport présenté par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration*

**VI. Liaison avec les parlements nationaux**

Action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée

*Rapport présenté par M. Abens au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux*

**DRAFT ORDER OF BUSINESS**  
**of the First Part of the Fourteenth Ordinary Session**  
**Paris, 14th-18th October 1968**

---

**MONDAY 14th OCTOBER**

**Morning 10 a.m.**

Political Groups

**Afternoon 3 p.m.**

Opening of the First Part of the Fourteenth Ordinary Session of the Assembly.

Speech by the Provisional President of the Assembly.

Examination of credentials.

Election of the President of the Assembly.

Election of the Vice-Presidents of the Assembly.

Speech by the President of the Assembly.

Presentation of the Annual Report of the Council by Mr. Malfatti, Under-Secretary of State for Foreign Affairs of Italy, on behalf of the Chairman-in-Office of the Council.

Application of the Brussels Treaty — Reply to the Thirteenth Annual Report of the Council :  
presentation of the report tabled by Mr. Lenze on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Political activities of the Council of Ministers — Reply to the Thirteenth Annual Report of the Council :

presentation of part one of the report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate

*Votes on the draft Recommendations.*

**TUESDAY 15th OCTOBER**

**Morning 9 a.m.**

Meetings of the General Affairs Committee and the Committee on Defence Questions and Armaments for the election of their Bureaux.

**10 a.m.**

The British application for membership of the European Communities and the next steps in the building of Europe :

presentation of the report tabled by Mr. van der Stoel on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Speech by Mr. Jean Rey, President of the Commission of the European Communities.

Speech by Lord Chalfont, Minister of State for Foreign Affairs of the United Kingdom.

*Vote on the draft Recommendation.*

**PROJET DE CALENDRIER**  
**de la première partie de la Quatorzième session ordinaire**  
**Paris, 14-18 octobre 1968**

---

**LUNDI 14 OCTOBRE**

**Matin 10 heures :**

Groupes politiques.

**Après-midi 15 heures :**

Ouverture de la première partie de la Quatorzième session ordinaire de l'Assemblée.

Discours du Doyen d'âge.

Vérification de pouvoirs.

Election du Président de l'Assemblée.

Election des Vice-Présidents de l'Assemblée.

Discours du Président de l'Assemblée.

Présentation du rapport annuel du Conseil par M. Malfatti, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de l'Italie, au nom du Président en exercice du Conseil de l'U.E.O.

Application du Traité de Bruxelles — Réponse au Treizième rapport annuel du Conseil :

présentation du rapport déposé par M. Lenze au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Activités politiques du Conseil des Ministres — Réponse au Treizième rapport annuel du Conseil :

présentation de la première partie du rapport déposé par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

*Votes des projets de recommandations.*

**MARDI 15 OCTOBRE**

**Matin 9 heures :**

Réunion de la Commission des Affaires Générales et de la Commission des Questions de Défense et des Armements pour l'élection de leurs Bureaux.

**10 heures :**

La candidature britannique aux Communautés européennes et les prochaines étapes de la construction de l'Europe :

présentation du rapport déposé par M. van der Stoep au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Discours de M. Jean Rey, Président de la Commission des Communautés européennes.

Discours de Lord Chalfont, Ministre d'Etat britannique aux affaires étrangères.

*Vote du projet de recommandation.*

**Afternoon 3 p.m.**

Political activities of the Council of Ministers — Europe and the Czechoslovak question :  
presentation of part two of the report tabled by Mr. Leynen on behalf of the General Affairs Committee.

Czechoslovakia and European security :

presentation of the report tabled by Mr. Edwards on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

*Votes on the draft Recommendations.*

**WEDNESDAY, 16th OCTOBER**

**Morning 9 a.m.**

Meetings of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions and the Working Party for Liaison with National Parliaments for the election of their Bureaux.

**10 a.m.**

Co-operation between Europe and the United States :

presentation of the report tabled by Mr. Kirk on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Speech by Mr. Jahn, Secretary of State for Foreign Affairs of the Federal Republic of Germany.

Speech by Mr. Katzenbach, United States Under-Secretary of State.

*Vote on the draft Recommendation.*

**Afternoon 3 p.m.**

The incidence of the Vietnam conflict on Western European security :

presentation of the report tabled by Mr. Beauguitte on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

*Vote on the draft Recommendation.*

**THURSDAY, 17th OCTOBER**

**Morning 9 a.m.**

Meetings of the Committee on Budgetary Affairs and Administration and the Committee on Rules of Procedure and Privileges for the election of their Bureaux.

**10 a.m.**

State of European security — The tactical use of nuclear weapons and the defence of Western Europe :

presentation of the report tabled by Mr. Dodds-Parker on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

Speech by Mr. Schroeder, Minister of Defence of the Federal Republic of Germany.

Speech by Mr. Manlio Brosio, Secretary-General of NATO.

*Vote on the draft Recommendation.*



**Après-midi 15 heures :**

Activités politiques du Conseil des Ministres — L'Europe devant l'affaire tchécoslovaque :  
présentation de la deuxième partie du rapport déposé par M. Leynen au nom de la Commission des Affaires Générales.

La Tchécoslovaquie et la sécurité européenne :

présentation du rapport déposé par M. Edwards au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

*Vote des projets de recommandations.*

**MERCREDI 16 OCTOBRE****Matin 9 heures :**

Réunion de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale et du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux pour l'élection de leurs Bureaux.

**10 heures :**

La coopération entre l'Europe et les Etats-Unis :

présentation du rapport déposé par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Discours de M. Jahn, Secrétaire d'Etat allemand aux affaires étrangères.

Discours de M. Katzenbach, Sous-secrétaire d'Etat américain aux affaires étrangères.

*Vote du projet de recommandation.*

**Après-midi 15 heures :**

L'incidence du conflit du Vietnam sur la sécurité de l'Europe occidentale :

présentation du rapport déposé par M. Beauguitte au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

*Vote du projet de recommandation.*

**JEUDI 17 OCTOBRE****Matin 9 heures :**

Réunion de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et de la Commission du Règlement et des Immunités pour l'élection de leurs Bureaux.

**10 heures :**

Etat de la sécurité européenne — L'emploi tactique des armes nucléaires et la défense de l'Europe occidentale :

présentation du rapport déposé par M. Dodds-Parker au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

Discours de M. Schroeder, Ministre de la défense de la République Fédérale d'Allemagne.

Discours de M. Manlio Brosio, Secrétaire général de l'O.T.A.N.

*Vote du projet de recommandation.*

**Afternoon 3 p.m.**

The non-proliferation Treaty :

presentation of the report tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

General Debate.

*Vote on the draft Recommendation.*

**FRIDAY, 18th OCTOBER**

**Morning 10 a.m.**

Budget of the Assembly for the financial year 1969 :

presentation of the Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1967 — The Auditor's report :

presentation of the Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Draft opinion on the Budget of the Ministerial Organs of Western European Union for the financial year 1968 :

presentation of the Report tabled by Mr. Kirk on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

*Vote on the draft Budget, Motion and Opinion.*

Prospects of scientific and technical co-operation :

presentation of the report tabled by Mr. Flämig on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

Speech by Mr. Théo Lefèvre, Minister responsible for Scientific Policy and Planning of Belgium.

*Votes on the draft Recommendations.*

**Afternoon 3 p.m.**

The Soviet orbital bombardment system :

presentation of the report tabled by Mr. Hansen on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions.

General Debate.

*Vote on the draft Recommendation.*

Action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly :

presentation of the report tabled by Mr. Abens on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments.

CLOSE OF THE FIRST PART OF THE FOURTEENTH ORDINARY SESSION

**Après-midi 15 heures :**

Le traité de non-prolifération :

présentation du rapport déposé par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Débat général.

*Vote du projet de recommandation.*

**VENDREDI 18 OCTOBRE****Matin 10 heures :**

Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1969 :

présentation du rapport déposé par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1967 — Rapport du Commissaire aux comptes :

présentation du rapport déposé par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Projet d'avis sur le budget des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1968 :

présentation du rapport déposé par M. Kirk au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

*Vote des projets de budget, de motion et d'avis.*

Perspectives d'une coopération scientifique et technique :

présentation du rapport déposé par M. Flämig au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

Discours de M. Théo Lefèvre, Ministre belge chargé de la politique et de la programmation scientifiques.

*Vote des projets de recommandations.*

**Après-midi 15 heures :**

Le système de bombardement orbital soviétique :

présentation du rapport déposé par M. Hansen au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale.

Débat général.

*Vote du projet de recommandation.*

Action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée :

présentation du rapport déposé par M. Abens au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux.

**CLOTURE DE LA PREMIERE PARTIE DE LA QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE**

*Thirteenth Annual Report of the Council to the Assembly  
of Western European Union on the Council's activities for the period  
1st January to 31st December 1967*

---

**INTRODUCTION**

1. The Council of Western European Union transmit to the Assembly the Thirteenth Annual Report on their activities, covering the period 1st January to 31st December 1967.
2. The main questions considered by the Council are dealt with in the following chapters :

	Page
I. Relations between the Council and the Assembly .....	16
II. The Council and European co-operation .....	18
III. Armaments Control .....	25
IV. European co-operation in the production of armaments .....	34
V. Public Administration and the European Civil Service .....	38
VI. Budgetary and administrative questions .....	40

*Treizième rapport annuel du Conseil à l'Assemblée  
de l'Union de l'Europe Occidentale sur les activités du Conseil  
du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1967*

---

**INTRODUCTION**

1. Le Conseil de l'Union de l'Europe Occidentale a l'honneur de transmettre à l'Assemblée son treizième rapport annuel d'activité pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1967.
2. Les principales questions examinées par le Conseil sont traitées sous les rubriques suivantes :

	<b>Page</b>
I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée .....	16
II. Le Conseil et la coopération européenne .....	18
III. Contrôle des armements .....	25
IV. Coopération européenne en matière de production d'armements .....	34
V. Administration publique et Fonction publique européenne .....	38
VI. Questions budgétaires et administratives .....	40

## I. RELATIONS BETWEEN THE COUNCIL AND THE ASSEMBLY

### A. Progress of relations between the Council and the Assembly

1967 was marked by further efforts to find means of improving the dialogue between the Council and the Assembly, in the common desire to make this as fruitful as possible.

In June, when the Council's Annual Report on their activities in 1966 was introduced to the Assembly, Mr. Grégoire, Minister for Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg and Chairman-in-Office of the Council, explained the difficulties experienced in providing an Annual Report and answering questions and recommendations. He referred particularly to the principle of unanimity which governed the work of the Council and the confidential nature of their discussions.

The Assembly was frank in expressing its concern and stressed its wish for more information on the political activities of the Council. Its views were set out in a motion to disagree adopted on 15th June, which Mr. Grégoire brought to the Council's attention at the ministerial meeting held in The Hague on 4th and 5th July. On that occasion the Council discussed the whole subject of relations with the Assembly. The Ministers agreed that, subject to the limits imposed by the collegiate character of the Council's work, fresh efforts should be made to provide more political information in the Annual Report and to increase personal contacts. With this objective in mind the Council proposed an annual meeting between the Chairman-in-Office and the President of the Assembly. All these proposals were contained in a letter handed by the Chairman-in-Office to the President of the Assembly. In an exchange of correspondence during the autumn, the Council and the Assembly stated their views concerning the possibility of achieving the suggested improvements as part of a joint effort to strengthen the links between the Assembly and the Council. Thus, in reply to the points and requests put forward by the Assembly in a letter from its President to the Chairman-in-Office, the Permanent Council reaffirmed their intention of giving more information on their activities whenever possible. With reference to the study of relations between NATO and WEU, started after the meeting held at ministerial level in Bonn in December 1966, the Council said that they would inform the Assembly of their conclusions, when they were able to draft

a document covering this question, in an appropriate form, and as soon as possible.

Furthermore, as the Assembly welcomed the idea of an annual meeting between the Chairman-in-Office and the President of the Assembly, the Council proposed that the first meeting should be held on an experimental basis in the spring of 1968, about six weeks before the Assembly's summer session, at which the Chairman-in-Office of the Council would present the Annual Report on the latter's activities.

\*  
\*\*

The Council have also sought to continue as effectively as possible the dialogue maintained with the Assembly's Committees since joint meetings were introduced. Thus, two meetings were held, with the Committee on Defence Questions and Armaments and the General Affairs Committee respectively. Careful preparation of these discussions clearly increases their value; the Council appreciated the assistance given by the Committees, and they continue to welcome the early communication of supplementary questions. For their part, they tried to make their answers as full as possible. These meetings were the occasion for two further applications of the procedure agreed in 1966. The meeting was therefore divided into two parts with no minutes for the second part to allow greater freedom of discussion. The Council consider that this procedure, designed to reconcile the Committees' desire for information with the collegiate character of the Council's debates, should achieve the desired objective if it continues to be applied in a spirit of mutual understanding.

\*  
\*\*

Finally, the Council have, as usual, tried to answer as fully as possible all the recommendations submitted by the Assembly. Their replies to the twenty recommendations considered during

## I. RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET L'ASSEMBLÉE

### A. Evolution des relations entre le Conseil et l'Assemblée

L'année 1967 a été marquée à nouveau par la recherche de moyens d'améliorer le dialogue entre le Conseil et l'Assemblée, dans le désir commun de le rendre le plus fructueux possible.

Lors de la présentation en juin 1967 du rapport annuel sur les activités du Conseil en 1966, M. Grégoire, Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg et Président en exercice du Conseil, a eu l'occasion d'exposer à l'Assemblée les difficultés rencontrées par le Conseil concernant l'élaboration d'un rapport annuel, la rédaction de réponses aux questions et recommandations de l'Assemblée, en rappelant en particulier le principe d'unanimité qui régit les travaux du Conseil ainsi que le caractère confidentiel de ses délibérations.

L'Assemblée ayant exprimé avec franchise ses préoccupations — en particulier son désir d'être davantage informée des activités politiques du Conseil — et ayant manifesté son sentiment dans une motion de désapprobation adoptée le 15 juin, M. Grégoire n'a pas manqué, lors de la réunion tenue au niveau ministériel à La Haye, les 4 et 5 juillet, d'en entretenir le Conseil. Ce dernier, lors de cette session, a étudié l'ensemble de ses relations avec l'Assemblée. Les ministres sont tous convenus de faire de nouveaux efforts en vue de donner plus d'informations politiques dans le rapport annuel, dans les limites toutefois compatibles avec le caractère collégial des travaux du Conseil, et de développer les contacts personnels. A cet effet, le Conseil a proposé une rencontre annuelle entre le Président en exercice du Conseil et le Président de l'Assemblée. L'ensemble des ces propositions a été présenté dans une lettre remise par le Président en exercice du Conseil au Président de l'Assemblée. Au cours de l'automne, un échange de correspondance a permis au Conseil et à l'Assemblée d'exposer leurs points de vue sur les possibilités pratiques de réaliser les améliorations souhaitées et donc de faciliter une recherche commune des moyens de resserrer les liens entre l'Assemblée et le Conseil. Ainsi, en réponse aux considérations et demandes formulées par l'Assemblée dans la lettre adressée par son Président au Président en exercice du Conseil, le Conseil permanent a notamment réaffirmé son souci de donner chaque fois que possible plus d'informations sur ses activités. Sur le point particulier de l'étude sur les relations entre

l'O.T.A.N. et l'U.E.O., entreprise à la suite de la réunion tenue au niveau ministériel à Bonn en décembre 1966, le Conseil a fait part de son intention d'informer l'Assemblée, dès que son examen aurait abouti à la rédaction d'un document couvrant cette question, des conclusions de celui-ci, sous une forme appropriée et dans les meilleurs délais.

D'autre part, l'Assemblée ayant accueilli favorablement la proposition de rencontre annuelle entre le Président en exercice du Conseil et le Président de l'Assemblée, le Conseil a suggéré que cet entretien ait lieu, pour la première fois, à titre expérimental, au printemps 1968, c'est-à-dire environ six semaines avant la session d'été de l'Assemblée, au cours de laquelle le Président en exercice du Conseil présente le rapport annuel sur les activités du Conseil.

\*\*

Le Conseil, d'autre part, s'est attaché à entretenir le plus fructueusement possible le dialogue poursuivi, depuis l'instauration des réunions communes, avec les commissions de l'Assemblée. Ainsi, deux réunions ont été tenues respectivement avec la Commission des Questions de Défense et des Armements et avec la Commission des Affaires Générales. De tels débats gagnent à être soigneusement préparés; le Conseil a apprécié le concours apporté par les commissions, et continue à souhaiter la communication en temps utile des questions supplémentaires. De son côté, il s'est efforcé de répondre avec le maximum de précision aux questions posées. Ces réunions ont été l'occasion de deux nouvelles applications de la procédure décidée en 1966. Les débats ont donc été divisés en deux parties, la seconde ne faisant pas l'objet de compte rendu pour donner plus de liberté au dialogue. Le Conseil estime que cette procédure, visant à concilier le désir d'information des commissions avec le caractère collégial des délibérations du Conseil, peut permettre d'atteindre l'objectif recherché, si l'on continue à l'appliquer dans un esprit de compréhension mutuelle.

\*\*

Enfin, le Conseil s'est efforcé, comme d'habitude, de répondre aussi complètement que possible à toutes les recommandations dont il a été saisi par l'Assemblée. Dans les réponses apportées

the year reflect as accurately as possible the views of all member States.

## **B. Summary of contacts between the Council and the Assembly**

### **(a) Speeches by Ministers at the Thirteenth Ordinary Session of the Assembly**

*First Part* (13th to 15th June):

— Mr. Grégoire, Minister for Foreign Affairs of the Grand Duchy of Luxembourg, Chairman-in-Office of the Council,

— Mr. J. Stonehouse, Minister of State at the Ministry of Technology of the United Kingdom,

— Mr. Reynolds, United Kingdom Minister of Defence for Administration,

— Mr. Rodgers, Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs of the United Kingdom.

*Second Part* (4th to 7th December):

— Mr. Luns, Netherlands Minister for Foreign Affairs,

— Mr. Rodgers, Parliamentary Under-Secretary of State for Foreign Affairs of the United Kingdom.

### **(b) Recommendations transmitted to the Council**

— The Council gave replies to twenty Recommendations, numbered 139 to 158.

— The Council received seven Recommendations adopted by the Assembly in December 1967.

### **(c) Joint meetings between the Council and Assembly Committees**

— Meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments held in Luxembourg on 17th May, under the chairmanship of Mr. Gré-

goire, Luxembourg Minister for Foreign Affairs and Chairman-in-Office of the Council.

— Meeting with the General Affairs Committee held in London on 13th November, under the chairmanship of Lord Chalfont, United Kingdom Minister of State for Foreign Affairs.

### **(d) Written questions**

The Council gave replies to five written questions from members of the Assembly, numbered 99 to 103.

### **(e) Exchange of correspondence on matters of substance**

— Letter sent by Mr. Luns, Chairman-in-Office, to the President of the Assembly (4th September).

— Exchange of letters between the Chairman of the General Affairs Committee of the Assembly, Mr. Blumenfeld (17th July), and the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Luns (25th July).

— Exchange of letters between the President of the Assembly (14th September and 3rd October) and the Council (29th November).

### **(f) Personal contacts**

— The usual meetings between the Chairman-in-Office of the Council (Mr. Luns followed by Lord Chalfont) and the Chairman of the General Affairs Committee of the Assembly, following the meetings of the Council held at ministerial level on 4th and 5th July in The Hague and on 12th and 13th October in London.

However, at the request of the Assembly, the Council agreed, as an exception, for the session held in Rome on 4th and 5th April, that the President of the Assembly, Mr. Badini Confalonieri, should replace the Chairman of the General Affairs Committee for the usual meeting with Mr. Fanfani, Chairman-in-Office of the Council.

— Meeting held on 4th September between the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Luns, and the President of the Assembly.



aux vingt recommandations examinées durant l'année, son souci a été d'exposer avec le maximum de précision le point de vue de l'ensemble des Etats membres.

## **B. Etat récapitulatif des diverses formes de relations entre le Conseil et l'Assemblée**

### **(a) Interventions de ministres au cours de la treizième session ordinaire de l'Assemblée**

#### *Première partie (13-15 juin):*

— M. Grégoire, Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg, Président en exercice du Conseil;

— Mr. J. Stonehouse, Ministre d'Etat de la technologie du Royaume-Uni;

— Mr. Reynolds, Secrétaire d'Etat à la défense du Royaume-Uni;

— Mr. Rodgers, Sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni;

#### *Deuxième partie (4-7 décembre):*

— M. Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas;

— Mr. Rodgers, Sous-secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères du Royaume-Uni.

### **(b) Recommandations transmises au Conseil**

— Le Conseil a répondu à vingt recommandations. Il s'agit des Recommandations n<sup>os</sup> 139 à 158.

— Le Conseil a été saisi de sept recommandations adoptées par l'Assemblée en décembre 1967.

### **(c) Réunions communes entre le Conseil et des commissions de l'Assemblée**

— Réunion avec la Commission des Questions de Défense et des Armements, tenue à Luxembourg le 17 mai sous la présidence de M. Grégoire,

Ministre des affaires étrangères du Grand-Duché de Luxembourg et Président en exercice du Conseil.

— Réunion avec la Commission des Affaires Générales, tenue à Londres le 13 novembre sous la présidence de Lord Chalfont, Ministre d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni.

### **(d) Questions écrites**

Le Conseil a répondu à cinq questions écrites posées par des membres de l'Assemblée. Il s'agit des questions n<sup>os</sup> 99 à 103.

### **(e) Echange de correspondance sur des questions de fond**

— Lettre remise au nom du Conseil par M. Luns, Président en exercice, au Président de l'Assemblée (4 septembre).

— Echange de lettres entre le Président de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée, M. Blumenfeld (17 juillet), et le Président en exercice du Conseil, M. Luns (25 juillet).

— Echange de lettres entre le Président de l'Assemblée (en date des 14 septembre et 3 octobre) et le Conseil (29 novembre).

### **(f) Contacts personnels**

— Entretiens d'usage entre le Président en exercice du Conseil (successivement M. Luns et Lord Chalfont) et le Président de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée, à la suite des réunions tenues par le Conseil au niveau ministériel, les 4 et 5 juillet à La Haye, et les 12 et 13 octobre à Londres.

Toutefois, pour la réunion tenue les 4 et 5 avril à Rome, sur la demande de l'Assemblée et à titre exceptionnel, le Conseil a accepté que le Président de l'Assemblée, M. Badini Confalonieri, représente le Président de la Commission des Affaires Générales pour l'entretien d'usage avec M. Fanfani, Président en exercice du Conseil.

— Entretien du 4 septembre entre le Président en exercice du Conseil, M. Luns, et le Président de l'Assemblée.

## II. THE COUNCIL AND EUROPEAN CO-OPERATION

The Council continued to carry out their functions throughout 1967 in accordance with Article VIII of the revised Brussels Treaty. They met three times at ministerial level and twenty-three times at the level of permanent representatives.

### A. *The Council and political and economic questions*

The Council met at ministerial level, in accordance with the agreement of July 1963, for consultations between the seven member governments of WEU: in Rome on 4th and 5th April, under the chairmanship of Mr. Fanfani, Minister for Foreign Affairs; in The Hague on 4th and 5th July, under the chairmanship of Dr. Luns, Minister for Foreign Affairs; in London on 12th and 13th October, with Mr. Brown, Secretary of State for Foreign Affairs, and Lord Chalfont, Minister of State for Foreign Affairs, in the chair. The time-table of international meetings made it impossible for the Ministers to meet four times over the period (once a quarter). The Council therefore agreed to convene at the beginning of each quarter whenever possible to facilitate implementation of the aforesaid agreement.

The Council have continued to consider problems faced by member States with a view to contributing as much as possible to the improvement of European co-operation. For example, during their political consultations, apart from the regular agenda items such as the development of East-West relations, they were led by current events to study a number of non-European problems, in particular those which had arisen in the Middle East and in Asia.

Furthermore, within the context of their economic consultations, the Council also pursued their discussions of the European economic situation, with the active participation of representatives of the EEC Commission, now the Commission of the European Communities. They reviewed the questions arising from economic developments in the EEC, in the United Kingdom and in EFTA, the Kennedy round (till those negotiations ended in June) and relations between the United Kingdom, EFTA and the European Communities. This last point, following the decision taken by the United Kingdom and certain

members of EFTA to apply to accede to the European Communities, gave rise to discussions of special significance on two occasions — in The Hague in July and in London in October.

The Permanent Council, for their part, assisted by the working group which met regularly to prepare their meetings, studied the recommendations and questions submitted by the Assembly and its committees with the closest attention.

\*  
\*\*

The main political and economic subjects examined by the Council in 1967 were:

1. East-West relations.
2. European technological co-operation.
3. European co-operation in space matters.
4. The application submitted by the United Kingdom and certain other EFTA countries to accede to the European Communities.
5. Problems arising outside Europe, in the Middle East (Israeli-Arab crisis, South Arabia and Aden), in the Far East (Hong Kong, China) and in Africa.
6. Disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons.

#### 1. *East-West relations*

This matter was dealt with in the Council's replies to Recommendations 143 on the present situation in the Warsaw Pact and 144 on Western Europe and developments in Eastern Europe, as well as to a number of questions put by the Assembly General Affairs Committee at the joint meeting held in London in November.

The Council devoted a considerable part of their discussions to East-West relations when they met at ministerial level in Rome, The Hague and London; all seven governments agreed on the need to pursue their efforts to create an atmosphere of political détente in Europe, with a view to achieving a peaceful settlement of outstanding problems, in particular that of Germany. In this connection, the German representative gave a

## II. LE CONSEIL ET LA COOPÉRATION EUROPÉENNE

En 1967, le Conseil a continué d'exercer ses fonctions conformément à l'article VIII du Traité de Bruxelles révisé. Il s'est réuni trois fois au niveau ministériel et vingt-trois fois au niveau des représentants permanents.

### A. Le Conseil et les questions politiques et économiques

Le Conseil s'est réuni à l'échelon ministériel, conformément à l'accord de juillet 1963, pour des consultations entre les sept gouvernements membres de l'U.E.O., à Rome les 4 et 5 avril, sous la présidence de M. Fanfani, Ministre des affaires étrangères, à La Haye les 4 et 5 juillet, sous la présidence de M. Luns, Ministre des affaires étrangères, à Londres les 12 et 13 octobre, sous la présidence de M. Brown, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et de Lord Chalfont, Ministre d'Etat aux affaires étrangères. Le calendrier des réunions internationales n'a pas permis aux ministres de tenir quatre réunions annuelles à raison d'une par trimestre. Le Conseil a donc convenu, pour faciliter l'application de l'accord susmentionné, de fixer ses réunions autant que possible en début de trimestre.

Le Conseil a continué d'examiner les problèmes qui se sont posés aux Etats membres, dans le souci de contribuer autant que possible à l'amélioration de la coopération européenne. C'est ainsi que, dans le cadre de ses consultations politiques, en dehors des questions qu'il examine régulièrement comme l'évolution des relations Est-Ouest, il a été appelé par l'actualité à étudier un certain nombre de problèmes extra-européens, à la suite d'événements survenus en particulier au Moyen-Orient et en Asie.

D'autre part, dans le cadre de ses consultations économiques traditionnelles, il a poursuivi l'examen de la situation économique européenne, avec la participation active du représentant de la Commission de la C.E.E., devenue Commission des Communautés européennes. C'est ainsi qu'il a examiné les questions posées par l'évolution économique au sein de la C.E.E., au sein du Royaume-Uni et de l'A.E.L.E., les négociations Kennedy (jusqu'à leur conclusion en juin), les relations entre le Royaume-Uni, l'A.E.L.E. et les Communautés européennes. Ce dernier point, à la suite de la décision prise par le Royaume-

Uni et certains membres de l'A.E.L.E. de demander leur adhésion aux Communautés européennes, a donné lieu à des échanges de vues particulièrement utiles en juillet à La Haye, puis à Londres en octobre.

D'autre part, le Conseil permanent, assisté de son groupe de travail qui s'est réuni régulièrement pour préparer ses travaux, a étudié avec la plus grande attention les recommandations et questions présentées par l'Assemblée et ses commissions.

\*\*

Les principaux sujets, d'ordre politique et économique, examinés par le Conseil en 1967, ont été :

1. Les relations Est-Ouest.
2. La coopération technologique européenne.
3. La coopération spatiale européenne.
4. La demande d'adhésion du Royaume-Uni et de certains autres pays membres de l'A.E.L.E. aux Communautés européennes.
5. Les problèmes posés hors d'Europe, au Moyen-Orient (crise israélo-arabe, Arabie du sud et Aden), en Extrême-Orient (Hong-Kong, Chine) et en Afrique.
6. Le désarmement et la question de la non-prolifération des armes nucléaires.

#### 1. Les relations Est-Ouest

Cette question a fait l'objet des réponses aux Recommandations n<sup>os</sup> 143 sur la situation actuelle au sein du Pacte de Varsovie et 144 sur l'Europe occidentale devant l'évolution de l'Europe orientale, ainsi qu'à un certain nombre de questions posées par la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée lors de la réunion commune tenue à Londres en novembre.

Lors de ses réunions tenues au niveau ministériel à Rome, à La Haye et à Londres, le Conseil a consacré une part importante de ses délibérations à ce sujet. En ces occasions, les gouvernements membres de l'U.E.O. ont tous convenu de la nécessité de poursuivre les efforts entrepris afin de créer en Europe un climat de détente politique susceptible de permettre un règlement pacifique des problèmes en suspens, en particu-

detailed explanation of his government's efforts to increase human, economic and cultural contacts between both parts of Germany. He also reported on the endeavours of the German Government to improve relations with Eastern European countries. He was assured that the Government of the Federal Republic of Germany could count on the full support of its partners for this policy. The other members of the Council also exchanged information on the relations and contacts they were endeavouring to promote on a bilateral basis wherever possible. In this context, reference was made at the Rome meeting to the visits of Mr. Kosygin and Mr. Rapaeki to London, of Mr. Manescu to Brussels, of Dr. Luns to Rumania, of Mr. Podgorny to Rome and Mr. Rapaeki to France; at The Hague meeting, to the visits of Mr. Brown to Moscow, Mr. Thomson to Prague, Lord Chalfont to Yugoslavia and Mr. Harmel to Prague and Budapest; at the London meeting, to the visits of General de Gaulle to Poland, Mr. Pompidou to Moscow, Mr. Maurer and Mr. Manescu to The Hague, Dr. Luns to Poland and Mr. Harmel to Belgrade.

It was recognised that although marked progress had been made towards closer relations with the East in economic, scientific and cultural matters, there remained considerable difficulties in the political sphere. In this connection, regret was expressed that the positive approach made by member countries had not met with the encouraging response they had hoped for. This is especially true in the case of the German Government's policy of establishing diplomatic relations with Eastern European States in order to contribute to the détente and to peace in Europe. Council members were generally agreed that rapid and spectacular progress in the matter of relations with the East was not to be expected. They were, nevertheless, unanimous in their resolve to explore every possibility of détente with patience and determination while maintaining western solidarity.

## **2. European technological co-operation**

This subject was dealt with in the Council's replies to the relevant paragraphs of Recommendations 148 and 150. The Council stressed the importance of creating the proper market conditions for technological co-operation on the industrial plane. This subject was also dealt with in the Council's replies to the questions put by the Committee on Defence Questions and Arma-

ments and a member of the Assembly. It was also discussed at the ministerial meetings in Rome and The Hague. The general proposals put forward by the Italian Minister for Foreign Affairs in 1966 were mentioned by several delegates. The member governments of WEU considered ways and means of implementing these proposals within the Atlantic Alliance and took part in the adoption of a resolution on this subject by the North Atlantic Council in June.

With more particular reference to European collaboration in the aircraft industry, concerning which the Assembly made a number of suggestions, the Council's replies to Recommendation 150 and written question 102 acknowledged the industry's importance and described the efforts of member governments to implement various co-operative projects. The Council reported that at a meeting in London, on 25th July 1967, agreement was reached by the ministers of the United Kingdom, France and Germany to carry out the first phase of development for a European airbus. Other WEU governments wishing to be associated with this project were invited to inform the three participating countries. The difficulties that arise in certain other cases should not prevent a further search for means of co-operating more closely.

## **3. European co-operation in space matters**

At the ministerial meeting held in The Hague a few days before the important session, in Rome, of the European Space Conference of which six of the seven WEU governments are members, Mr. Harmel, the Belgian Minister for Foreign Affairs, said that the Conference would provide an opportunity of testing the effectiveness of European collaboration on space questions; other delegates joined in stressing the importance of harmonising views in this field.

In addition, in their replies to Recommendations 146 and 154 on the state of European space activities, and to written questions 101 and 103, the Council described to the Assembly how member countries, faced by international competition, were seeking better co-ordination of the activities of the competent European organisations (ELDO, ESRO and CETS) and the adoption of agreed European positions with a view

lier le problème allemand. A cet égard, le représentant de l'Allemagne a exposé en détail les efforts déployés par son gouvernement pour accroître les contacts humains, économiques et culturels entre les deux parties de l'Allemagne. Il a aussi rendu compte de l'action poursuivie par le gouvernement allemand pour améliorer ses relations avec les pays d'Europe orientale. Il a été assuré du plein appui des partenaires de la République Fédérale d'Allemagne à cette politique. Les autres membres du Conseil se sont également tenus mutuellement informés des relations et contacts qu'ils s'efforcent de développer, sur le plan bilatéral, chaque fois que possible. C'est ainsi qu'ont été notamment évoqués, à la réunion de Rome, les visites de MM. Kossyguine et Rapacki à Londres, de M. Manescu à Bruxelles, de M. Luns en Roumanie, de M. Podgorny à Rome et de M. Rapacki en France; à la réunion de La Haye, les visites de M. Brown à Moscou, de M. Thomson à Prague, de Lord Chalfont en Yougoslavie et de M. Harmel à Prague et à Budapest; à la réunion de Londres, les visites du Général de Gaulle en Pologne, de M. Pompidou à Moscou, de MM. Maurer et Manescu à La Haye, de M. Luns en Pologne et de M. Harmel à Belgrade.

Il a été constaté que, si des progrès sensibles sur la voie d'un rapprochement avec l'Est ont été accomplis dans les domaines économique, scientifique et culturel, les difficultés restent grandes dans le domaine politique. A cet égard, il a été regretté que l'approche positive poursuivie par les pays membres n'ait pas rencontré un accueil aussi encourageant qu'espéré. C'est notamment le cas de la politique du gouvernement allemand visant à établir des relations diplomatiques avec les Etats d'Europe orientale, afin de contribuer à la détente et à la paix en Europe. D'une manière générale, l'opinion prédominante parmi les membres du Conseil est que l'on ne peut s'attendre à des progrès rapides et spectaculaires dans les relations avec l'Est. Mais, le Conseil est unanime pour considérer qu'il faut explorer toutes les possibilités de détente avec patience et détermination, en maintenant la solidarité occidentale.

## **2. La coopération technologique européenne**

Cette question a fait l'objet des réponses du Conseil aux paragraphes des Recommandations n<sup>os</sup> 148 et 150 s'y référant. Le Conseil a souligné l'importance qui s'attache à créer les conditions de marché propres à la coopération technologique sur le plan industriel. Cette question a également été traitée dans la réponse du Conseil aux questions posées respectivement par la Commission

des Questions de Défense et des Armements, et par un membre de l'Assemblée. D'autre part, le sujet a été abordé lors des réunions tenues au niveau ministériel à Rome et à La Haye. Les propositions d'ensemble présentées en 1966 par le ministre des affaires étrangères d'Italie ont été évoquées par plusieurs délégués. Dans le cadre de l'Alliance atlantique, les gouvernements membres de l'U.E.O. ont étudié les moyens de mettre en œuvre ces propositions et ont pris part à l'adoption en juin, par le Conseil de l'Atlantique nord, d'une résolution sur ce sujet.

En ce qui concerne plus particulièrement la collaboration européenne en matière aéronautique sur laquelle l'Assemblée a présenté certaines considérations, le Conseil, par ses réponses à la Recommandation n<sup>o</sup> 150 et à la question écrite n<sup>o</sup> 102, a eu l'occasion de dire qu'il était également convaincu de l'importance des industries aéronautiques, et a fourni des informations sur l'évolution des efforts faits par les gouvernements membres pour mettre en œuvre divers projets de collaboration. Le Conseil a indiqué que les ministres britannique, français et allemand, réunis à Londres le 25 juillet 1967, ont décidé d'entreprendre la première phase de la mise au point d'un Airbus européen. Les autres gouvernements membres de l'U.E.O. désireux d'être associés à ce projet ont été invités à en informer les trois pays intéressés. Les difficultés qui se présentent dans d'autres cas ne doivent pas empêcher la recherche continue des moyens d'une coopération plus étroite.

## **3. La coopération spatiale européenne**

Lors de la réunion ministérielle de La Haye, tenue quelques jours avant l'importante Conférence Spatiale Européenne de Rome, dont sont membres six des sept gouvernements de l'U.E.O., M. Harmel, Ministre des affaires étrangères de Belgique, a déclaré que cette conférence fournirait l'occasion de mettre à l'épreuve l'efficacité de la collaboration européenne; d'autres délégués ont souligné avec lui l'importance d'une harmonisation des vues dans le domaine spatial.

D'autre part, à l'occasion de ses réponses aux Recommandations n<sup>os</sup> 146 et 154 sur l'état des activités européennes en matière spatiale, ainsi qu'aux questions écrites n<sup>os</sup> 101 et 103, le Conseil a exposé à l'Assemblée les efforts poursuivis par ses membres pour parvenir, face à la concurrence internationale, à une meilleure coordination des activités assumées par les organisations européennes compétentes (C.E.C.L.E.S.,

to working out a co-ordinated policy in the European Space Conference.

Lastly, following the conclusion in January 1967 of the treaty governing the use and exploration of outer space, which entered into force on 10th October, certain juridical aspects of European activities in outer space formed the subject of a reply to Recommendation 147 on juridical problems and space policy. The Assembly will wish to note that a supplementary agreement to the above treaty, that on the rescue of astronauts, the return of astronauts and the return of objects launched into outer space has been concluded and will shortly be opened for signature.

The Council have nothing further to add to the information then given. They were, however, greatly interested by the speeches made on this subject during the second part of the Assembly's Thirteenth Ordinary Session. They will give the closest attention to Recommendation 162 which was adopted on that occasion.

**4. Application by the United Kingdom, Ireland and certain member countries of EFTA to accede to the European Communities**

The Council were apprised of the Assembly's views on this matter through two Recommendations — 148 on problems raised by the possible accession of the United Kingdom to the European Communities, and 151 on six and seven-power Europe; they replied to these in the light of current developments.

As one part of the ministerial meeting is regularly devoted to exchanges of views on the economic situation in Europe, in particular relations between the EEC and EFTA, the Council twice had occasion during the past year to hear constructive statements (in The Hague and in London) following the decision of the United Kingdom, Ireland, and certain EFTA members to apply to join the European Communities.

During the July meeting in The Hague, Mr. Brown informed his colleagues of the reasons which had led up to the British application, stressing the United Kingdom's desire to contribute to the strengthening of Europe, particularly in the political sphere. He went on to enumerate

the principal issues on which, in his government's opinion, negotiations should take place. His statement was followed by an exchange of views. All delegations recognised that the United Kingdom's application represented a new and significant stage in the construction of Europe. It should be recalled that the EEC Commission's opinion on the applications was at this time still awaited by the Council of the Communities.

At the October meeting in London, as was explained to the Assembly's General Affairs Committee at the November joint meeting, the Council heard a statement by the British representative on his government's views on the present situation of the British economy as well as on future prospects. During the subsequent exchange of comments, other members of the Council stressed the useful nature of the information thus conveyed and defined their own position. It was recognised that matters could go no further until the Council of the Communities had come to a decision.

**5. Problems arising outside Europe (Middle East, Far East, Africa)**

Whenever consultations between members of WEU appear warranted by developments outside Europe, the Council devote a part of their discussions at ministerial level to an exchange of information and opinion on problems affecting different parts of the world. They hold, as stated at the London joint meeting with the General Affairs Committee, that although it should not be forgotten that the various governments have national interests to consider, such consultations provide an opportunity to acquire a better understanding of each other's point of view and, in certain cases, to achieve a greater similarity of approach.

The past year was marked by the occurrence, or persistence, of serious conflicts representing a threat to world peace in various parts of the world, in particular in the Middle and Far East; the Council therefore devoted a large part of their time to discussion, at ministerial level, of events outside Europe. Thus, after the Israeli-Arab war in June, member governments of WEU exchanged views on two occasions (at the ministerial meetings in The Hague and London) on the humanitarian and political aspects of the situation following hostilities, during which all of them had adopted a policy of neutrality. These conversations revealed a similarity of approach which was conveyed to the Assembly in the replies to Recommend-

C.E.R.S., C.E.T.S.) et à l'adoption de positions communes en Europe pour l'élaboration d'une politique coordonnée dans le cadre de la Conférence Spatiale Européenne.

Enfin, certains aspects juridiques des activités européennes dans l'espace extra-atmosphérique ont fait, à la suite de la conclusion du traité de janvier 1967, entré en vigueur le 10 octobre, sur l'utilisation et l'exploration pacifique de l'espace atmosphérique, l'objet d'une réponse du Conseil à la Recommandation n° 147 de l'Assemblée sur les problèmes juridiques et la politique spatiale. L'Assemblée notera qu'un accord complémentaire sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique a été conclu et sera prochainement ouvert à la signature.

Le Conseil n'a rien d'autre à ajouter aux renseignements ainsi fournis. Il a cependant pris connaissance avec grand intérêt des interventions faites à ce sujet au cours de la deuxième partie de la treizième session ordinaire de l'Assemblée. Il ne manquera pas de se pencher attentivement sur la Recommandation n° 162 votée à cette occasion.

#### **4. La demande d'adhésion aux Communautés européennes présentée par le Royaume-Uni, l'Irlande et certains membres de l'A.E.L.E.**

Le Conseil a eu l'occasion de prendre connaissance des vues de l'Assemblée développées dans deux recommandations, n°s 148 sur les problèmes posés par une éventuelle adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, et 151 sur l'Europe à Six et l'Europe à Sept, auxquelles il a répondu sur la base des développements en cours de cette question.

Le Conseil, consacrant régulièrement une part de ses délibérations ministérielles à des échanges de vues sur la situation économique en Europe, notamment sur les relations entre la C.E.E. et l'A.E.L.E., a eu l'occasion cette année d'entendre par deux fois, à La Haye et à Londres, des déclarations utiles, à la suite de la décision prise par le Royaume-Uni, l'Irlande et certains membres de l'A.E.L.E. de demander leur adhésion aux Communautés européennes.

Au cours de la réunion de juillet à La Haye, M. Brown a exposé à ses collègues les raisons motivant la candidature britannique, en soulignant la volonté du Royaume-Uni de contribuer au renforcement de l'Europe, en particulier sur le plan politique. Il a d'autre part défini les

principales questions sur lesquelles, de l'avis de son gouvernement, devraient porter des négociations. Sa déclaration a été suivie d'un échange de vues. Toutes les délégations ont reconnu que la demande du Royaume-Uni constituait une étape nouvelle et importante dans l'évolution de la construction européenne. Il faut rappeler que le Conseil des Communautés attendait encore à l'époque l'avis de la Commission sur les candidatures.

A Londres, en octobre, comme il a été indiqué à la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée à l'occasion de la réunion commune de novembre, le Conseil a entendu un exposé du représentant britannique sur les vues de son gouvernement concernant la situation actuelle ainsi que les perspectives d'avenir de l'économie britannique. Au cours des commentaires échangés ensuite, d'autres membres du Conseil ont souligné l'utilité des informations données, et ont défini leur propre position. Il fut reconnu que les choses ne pourraient avancer davantage tant que le Conseil des Communautés n'aurait pas pris de décision.

#### **5. Les problèmes posés hors d'Europe (Moyen-Orient, Extrême-Orient, Afrique)**

Chaque fois que la situation hors d'Europe rend utiles des consultations entre membres de l'U.E.O., le Conseil consacre une part de ses délibérations, au niveau ministériel, à des échanges d'informations et de vues sur les problèmes posés dans les différentes parties du monde. En effet, comme il l'a indiqué lors de la réunion commune tenue à Londres avec la Commission des Affaires Générales, sa conviction est que, s'il faut tenir compte du fait que les différents gouvernements ont des intérêts nationaux à sauvegarder, des consultations offrent l'occasion de parvenir à une meilleure compréhension des points de vue respectifs et, dans certains cas, de les rapprocher.

Cette année ayant été marquée par l'apparition ou la continuation dans différentes parties du monde, notamment au Moyen-Orient et en Extrême-Orient, de conflits graves pour la paix mondiale, le Conseil a fait porter une large part de ses délibérations, au niveau ministériel, sur les problèmes extra-européens. Ainsi, les gouvernements membres de l'U.E.O. ont, à la suite de la guerre israélo-arabe de juin, examiné deux fois, lors des réunions ministérielles de La Haye et de Londres, les différents aspects, humains et politiques, de la situation au lendemain des hostilités, durant lesquelles tous avaient adopté une attitude de neutralité; ils ont pu constater une certaine convergence de leurs vues, exposées à l'Assemblée

ations 157 and 158 as well as to the questions put by the General Affairs Committee at the joint meeting in London. All delegations agreed that the human problem of the refugees was one of the most serious issues, and that attempts should be made to solve it through bilateral as well as multilateral action. On the political level, furthermore, they were unanimously agreed that the United Nations — in particular the Security Council — might provide a suitable forum for seeking ways and means of achieving a lasting settlement, in accordance with the principles of international law and equity, for all issues outstanding between Israel and her Arab neighbours. It was to this end that the WEU governments unanimously supported the Resolution adopted in November 1967 by the Security Council on the initiative of the United Kingdom.

In the course of their review of the Middle East situation, the Council also discussed developments in South Arabia and Aden. The British delegation described their endeavours to enable a representative government to take over after South Arabia attained independence, and measures taken to ensure that the United Kingdom could fulfil its peacekeeping obligations in the area after the closure of the Aden base.

So far as the Far East was concerned, events in Hong Kong were the subject of a statement by the British delegation and an exchange of views at the ministerial meetings in The Hague and in London. The close link between troubles in Hong Kong and the evolution of the political situation in China led the Council to analyse Peking's intentions. The Council have followed the development of the cultural revolution and its effects on China's foreign relations. Several delegations have reported signs of certain moderating influences. The position of diplomatic missions has also been discussed and Ministers laid stress on the importance of demonstrating western solidarity in such circumstances.

Member governments had occasion to exchange views on the situation in Vietnam at the ministerial meetings in Rome and in London. In addition, at the joint meeting with the General Affairs Committee, the Council expressed the desire that everything possible should be done to

bring about an end to the war in that part of the world.

Finally, the problems of certain African States, such as the Congo, and Rhodesia and, in Asia, of Indonesia and the earlier confrontation with Malaysia, were also discussed at the ministerial meetings of Rome and The Hague, on the basis of information supplied by Council members particularly closely involved.

#### **6. Disarmament and the non-proliferation of nuclear weapons**

The Council's views on disarmament were set forth in their reply to Recommendation 140. They maintain that it should be possible, given favourable circumstances, to agree on measures likely to reduce tension between East and West through a reduction of forces in Central Europe, on condition that this is carefully balanced.

As regards the problem of non-proliferation raised by the Assembly in the question put by the Committee on Defence Questions and Armaments, as well as in Recommendation 155, all members of the Council are anxious that progress should be made in the adoption of measures to prevent the proliferation of nuclear weapons. There are, however, some differences of opinion between member States concerning the best approach.

The member States of WEU who are taking part in the various current discussions on a non-proliferation treaty are endeavouring to work out an agreed position, particularly as regards controls.

### **B. The Council and defence questions**

#### **1. Level of forces of member States**

##### *(a) Forces under NATO command<sup>1</sup>*

The maximum levels of ground, air and naval forces which member States of WEU place under NATO command are fixed in Articles I and II of Protocol No. II on WEU forces. Article III of the Protocol provides for a special procedure, if necessary, to enable these levels to be increased above the limits specified in Articles I and II.

In order to make this check, which constitutes one of their duties under the Paris Agreements,

1. See Section 3 below and Chapter III.



dans les réponses aux Recommandations n°s 157 et 158, et aux questions posées par la Commission des Affaires Générales lors de la réunion commune de Londres. Ainsi, toutes les délégations ont été d'accord pour considérer le problème humain des réfugiés comme un des plus graves aspects de la situation, qu'il fallait tenter de résoudre par les voies bilatérales et multilatérales. D'autre part, sur le plan politique, elles ont été unanimes pour penser que les Nations Unies, et particulièrement le Conseil de sécurité, devraient constituer un cadre approprié pour la poursuite des efforts entrepris par tous dans la recherche des moyens d'arriver à une solution durable, conforme aux principes du droit international et de l'équité, pour l'ensemble des problèmes en suspens entre Israël et ses voisins arabes. Dans ce sens, les gouvernements de l'U.E.O. ont unanimement appuyé la résolution adoptée en novembre 1967, sur l'initiative du Royaume-Uni, par le Conseil de sécurité.

Dans le cadre de ses échanges de vues sur le Moyen-Orient, le Conseil a également discuté la situation en Arabie du sud et à Aden. La délégation britannique a notamment fait état de ses efforts pour permettre l'établissement d'un gouvernement représentatif après l'indépendance de l'Arabie du sud, et des mesures prises pour permettre au Royaume-Uni, après la fermeture de la base d'Aden, de remplir ses obligations de maintien de la paix dans cette région.

En ce qui concerne l'Extrême-Orient, les événements survenus à Hong-Kong ont fait l'objet d'un exposé de la délégation britannique et d'un échange de vues, au cours des réunions ministérielles de La Haye et de Londres. Le lien étroit existant entre les troubles survenus à Hong-Kong et l'évolution de la situation politique en Chine a conduit le Conseil à analyser les intentions de Pékin. Le Conseil a notamment examiné les développements de la révolution culturelle et ses effets sur les relations de la Chine avec l'étranger. Plusieurs délégations ont fait état à ce sujet de l'apparition de certaines influences modératrices. Le Conseil s'est également préoccupé de la situation des missions diplomatiques et les ministres ont souligné l'importance que revêtaient, en pareilles circonstances, les manifestations de la solidarité des pays occidentaux.

Les gouvernements membres ont eu l'occasion, aux réunions ministérielles de Rome et de Londres, d'exprimer leur point de vue sur la situation au Vietnam. Au surplus, à la réunion commune avec la Commission des Affaires Générales, le Conseil a exprimé le désir de voir déployer

tous les efforts possibles pour faciliter la fin des hostilités dans cette région.

Enfin, les problèmes de certains Etats d'Afrique, comme le Congo et la Rhodésie, ou d'Asie, tels que l'Indonésie et l'affrontement antérieur avec la Malaisie, ont également été évoqués aux réunions ministérielles de Rome et de La Haye, sur la base des informations fournies par les Etats membres plus particulièrement concernés.

#### **6. Le désarmement et la question de la non-prolifération des armes nucléaires**

Le point de vue du Conseil sur le problème du désarmement a été exposé dans sa réponse à la Recommandation n° 140. Il considère qu'il devrait être possible, si les circonstances le permettaient, de s'entendre sur des mesures susceptibles de réduire la tension entre l'Est et l'Ouest par une réduction des forces en Europe centrale, à condition qu'elle soit équilibrée.

En ce qui concerne le problème de la non-prolifération, évoqué par l'Assemblée dans la question posée par la Commission des Questions de Défense et des Armements ainsi que dans la Recommandation n° 155, les membres du Conseil ont tous le souci de voir des progrès se réaliser dans le domaine des mesures destinées à empêcher la prolifération des armes nucléaires. Cependant, il existe entre les Etats membres certaines divergences quant à la façon d'approcher le problème.

Les Etats membres de l'U.E.O. qui prennent part aux différents pourparlers en cours sur un traité de non-prolifération s'efforcent d'aboutir à une position commune, notamment sur le plan du contrôle.

### **B. Le Conseil et les questions de défense**

#### **1. Niveau des forces des Etats membres**

##### **(a) Forces sous commandement O.T.A.N. <sup>1</sup>**

Les niveaux maximums des forces armées terrestres, aériennes et navales que les Etats membres de l'U.E.O. placent sous le commandement de l'O.T.A.N. sont fixés par les articles I et II du Protocole N° II relatif aux forces de l'U.E.O. L'article III de ce protocole prévoit une procédure spéciale pour le cas où il y aurait lieu de porter ces niveaux au-delà des limites spécifiées dans les articles I et II.

Afin d'effectuer cette vérification, qui constitue l'une des tâches que lui assignent les Ac-

<sup>1</sup> Voir point 3 ci-dessous et chapitre III.

the Council receive information every year concerning the levels in question, in accordance with Article IV of Protocol No. II. This information is obtained in the course of inspections carried out by the Supreme Allied Commander Europe, and is transmitted to the Council by a high-ranking officer designated by him to that end.

Furthermore, the Council take the necessary steps to implement the procedure laid down in their Resolution of 15th September 1956, so that the levels of forces under NATO command may be examined in the light of the Annual Review.

*(b) Forces under national command*<sup>1</sup>

The strengths and armaments of forces of member States on the mainland of Europe remaining under national command are fixed in accordance with the procedure laid down in the Agreement signed in Paris on 14th December 1957, implementing Article V of Protocol No. II of the modified Brussels Treaty. The Agreement came into force at the end of 1961.

By means of the methods set out in paragraphs (a) and (b) above, the Council have been able to fulfil their obligations under Protocol No. II of the modified Brussels Treaty concerning levels of forces<sup>1</sup>.

**2. United Kingdom forces stationed in Germany**

This question has been discussed by the Council on several occasions during 1967.

Following the tripartite talks between the Governments of the United Kingdom, United States and the Federal Republic of Germany which opened in October 1966, the United Kingdom proposed that the actual present strength of British forces in Germany should be reduced by the redeployment to the United Kingdom of one brigade group of BAOR and one helicopter squadron of RAF Germany during the first quarter of 1968. Purchases and other payments in the defence and civil fields in the United Kingdom by the Federal Republic of Germany and the United States were also agreed by these governments. These measures were taken, as is well known, as part of the United Kingdom Government's programme to reduce expenditure overseas.

1. See Section 3 below and Chapter III.

Having been informed of the outcome of these talks, the Council noted that the redeployment proposal would not imply any weakening of the British Government's resolve to make an effective contribution to the common defence effort on which the security of the Western Alliance depends. The forces to be redeployed would remain earmarked for assignment to SACEUR and under the operational command of the Commanders-in-Chief of BAOR and RAF Germany. They would continue to be trained and equipped for their Emergency Defence Plan rôles and capable of rapid return to Germany if necessary in a period of tension or crisis.

The Council also noted the United Kingdom Government's undertaking to act at all times in accordance with the prescribed NATO and WEU procedures.

The NATO Defence Planning Committee were similarly informed of the outcome of the tripartite talks.

In accordance with the prescribed procedure, the Council were duly informed of SACEUR's views on the British proposals and these were then discussed in more detail. It was, however, agreed that only after NATO's views were known during the regular NATO defence planning review should the Council give final consideration to this problem.

Following the meeting on 12th December 1967 of the NATO Defence Planning Committee, the Council acquiesced in the United Kingdom proposals concerning the redeployment of British forces on the mainland of Europe.

After their numerous and detailed exchanges of view with regard this question, member governments stressed the importance they attached to their obligations under the revised Brussels Treaty.

**3. The revised Brussels Treaty and the North Atlantic Treaty**

The Report on "The future of Western European Union", submitted during the second part of the Assembly's Twelfth Ordinary Session, recalled that, on 20th December 1950, the day following the signature of the North Atlantic Treaty, the Council of the Brussels Treaty Organisation passed a Resolution "transferring the military responsibilities of the Brussels Treaty

cords de Paris, le Conseil reçoit chaque année des renseignements sur les niveaux des forces conformément à l'article IV du Protocole N° II. Ces informations, recueillies lors d'inspections effectuées par le Commandant suprême des forces alliées en Europe, sont transmises au Conseil par un officier de haut rang désigné à cette fin par le SACEUR.

D'autre part, le Conseil prend les dispositions voulues concernant l'application de la procédure prévue par sa résolution du 15 septembre 1956, en vue d'examiner les niveaux des forces sous commandement O.T.A.N. à la lumière de l'examen annuel.

*(b) Forces sous commandement national<sup>1</sup>*

Les niveaux des effectifs et des armements des forces des Etats membres sur le continent européen, qui restent placées sous commandement national, sont fixés suivant une procédure établie par l'accord signé à Paris le 14 décembre 1957, en exécution de l'article V du Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé, accord qui est entré en vigueur à la fin de 1961.

Grâce aux procédures précisées aux paragraphes (a) et (b), le Conseil a pu s'acquitter des obligations que lui impose le Protocole N° II du Traité de Bruxelles révisé dans le domaine des niveaux des forces<sup>1</sup>.

**2. Forces britanniques stationnées en Allemagne**

Cette question a été examinée à plusieurs reprises par le Conseil au cours de l'année.

A la suite des entretiens tripartis qui se sont ouverts entre les gouvernements du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de la République Fédérale d'Allemagne en octobre 1966, le Royaume-Uni a proposé de réduire les effectifs actuels des forces britanniques en Allemagne en redéployant au Royaume-Uni un groupe de brigade de l'armée britannique du Rhin et une escadrille d'hélicoptères de la R.A.F. en Allemagne au cours du premier trimestre de 1968. Les gouvernements se sont également mis d'accord sur les achats et autres paiements militaires et civils à effectuer par la République Fédérale d'Allemagne et les Etats-Unis au Royaume-Uni. Ces mesures ont été prises, on le sait, dans le cadre du programme adopté par le gouvernement britannique pour réduire ses dépenses outre-mer.

1. Voir point 3 ci-dessous et chapitre III.

Informé des résultats de ces entretiens, le Conseil a noté que le redéploiement proposé n'affaiblirait pas la détermination du gouvernement britannique de contribuer effectivement à l'effort de défense commun sur lequel repose la sécurité de l'Alliance occidentale. Les forces à redéployer resteraient prévues pour affectation au SACEUR et placées sous le commandement opérationnel des commandants en chef de l'armée britannique du Rhin et de la R.A.F. en Allemagne. Elles continueraient à être entraînées et équipées pour leurs rôles dans le plan de défense d'urgence et pourraient être rapidement renvoyées en Allemagne s'il est nécessaire en cas de tension ou de crise.

Le Conseil a également noté l'engagement du gouvernement britannique d'agir en tout temps suivant les procédures en vigueur à l'O.T.A.N. et à l'U.E.O.

Le Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. a également été informé des résultats des entretiens tripartis.

Conformément à la procédure en usage, le Conseil a été dûment informé des vues du SACEUR sur les propositions britanniques, qu'il a ensuite examinées plus en détail. Il a décidé de ne se prononcer définitivement qu'après avoir pris connaissance des vues de l'O.T.A.N. telles qu'elles résulteraient de l'examen périodique des plans de défense de cette organisation.

A la suite de la réunion tenue par le Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. le 12 décembre 1967, le Conseil a acquiescé aux propositions du gouvernement britannique concernant le redéploiement de certaines de ses forces stationnées sur le continent européen.

Après ces échanges de vues nombreux et approfondis, les gouvernements membres ont souligné l'importance qu'ils attachent à leurs obligations dans le cadre du Traité de Bruxelles révisé.

**3. Le Traité de Bruxelles révisé et le Traité de l'Atlantique nord**

Ainsi qu'il en a été fait mention dans le rapport sur l'«Avenir de l'Union de l'Europe Occidentale» présenté lors de la deuxième partie de la douzième session ordinaire de l'Assemblée, le Conseil de l'Organisation du Traité de Bruxelles a, au lendemain de la signature du Traité de l'Atlantique nord, pris une résolution datée du 20 décembre 1950, «aux termes de laquelle les respon-

## Powers to NATO".

Furthermore, Article IV of the revised Brussels Treaty provides that "in the execution of the Treaty, the High Contracting Parties and any organs established by them under the Treaty shall work in close co-operation with the North Atlantic Organisation". Moreover, the two organisations have to discharge several tasks jointly under the terms of the Protocols of 1954.

During 1966 and the year under review, a number of developments occurred in the organisation of defence within NATO; these arose both from the withdrawal in 1966 of France from the integrated NATO command arrangements and from a need for adjustments to take account of alterations in the military and political situation since the signature of the Treaty in 1949. The main changes were the transfer of the North Atlantic Council from Paris to Brussels and the co-location with it of the Military Committee (hitherto in Washington); the abolition of the Standing Group; and the reorganisation of Central European command.

Because of the links existing between WEU and NATO, the Council have given close consideration to the consequences for WEU of France's withdrawal from the NATO integrated command arrangements. At the ministerial meeting held in Bonn in December 1966, the Permanent Council were instructed to prepare a study to determine how far the French decision was likely to affect the application of the revised Brussels Treaty. The Secretariat-General prepared a juridical study which formed the basis for several detailed discussions of the problem by the Permanent Council, assisted by its working group. At the ministerial meeting held in Rome on 4th and 5th April, a note was submitted for the information of Ministers, in support of a brief interim report. This survey covered most of the commitments and duties devolving on the States signatory to the revised Brussels Treaty, with particular reference to the limitation of forces and armaments, the quantitative control of armaments levels, the definition of armaments subject to control and the location of the Standing Armaments Committee. The Permanent Council were instructed by the Ministers to pursue their study in order to clarify certain aspects of the problem raised by the Secretary-General of WEU at the ministerial meeting. The Assembly will be kept informed of any further

developments<sup>1</sup>.

Regarding the more general question of European security, the Council have considered the views expressed by the Assembly in the relevant recommendations. Those which particularly concern the Atlantic Alliance were transmitted to the North Atlantic Council. In their reply to Recommendation 136, the Council undertook to keep the Assembly informed concerning developments in the structure of the Atlantic Alliance. Thus, at the joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments held in Luxembourg in May, the Council provided the Assembly with the information and comments then available on various aspects of this question. Later, at the meeting of the North Atlantic Council held in Brussels in December, the members of WEU represented on the Defence Planning Committee supported various decisions taken, including the adoption of a new overall strategic concept for the defence of the NATO area based on the principles of flexible response; the approval of the NATO force plan for the five-year period 1968-72 (the first such plan to be based on the new "rolling" five-year force planning procedure); and the establishment of an Atlantic standing naval force under SACLANT, consisting of warships contributed from the navies of a number of NATO and WEU member States. Finally, the member governments of WEU endorse the views expressed in the report on the future tasks of the Alliance approved by the NATO Foreign Ministers at the end of 1967.

### ***C. European co-operation in connection with the work of the United Nations***

As is traditional, representatives of the seven member States of WEU met during 1967 to have preliminary exchanges of view prior to the spring and summer sessions of the Economic and Social Council and to the General Assembly of the United Nations. Likewise, a meeting of WEU experts was held in October prior to the four-

<sup>1</sup> Some information is given in Chapter III of this report.

sabilités militaires des puissances du Traité de Bruxelles étaient transférées à l'O.T.A.N.».

D'autre part, le Traité de Bruxelles révisé dispose en son article IV que «dans l'exécution du traité, les Hautes Parties contractantes et tous organismes créés par elles dans le cadre du traité coopéreront étroitement avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord». Au surplus, les deux organisations ont, aux termes des protocoles de 1954, certaines tâches à accomplir ensemble.

Or, un certain nombre de faits nouveaux sont intervenus en 1966, puis au cours de l'année sous revue, dans l'organisation de la défense au sein de l'O.T.A.N., à la suite, d'une part, du retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. en 1966 et, d'autre part, de la nécessité d'adaptations pour tenir compte des changements survenus dans la situation militaire et politique depuis la signature du traité en 1949. Les principales modifications ont été le transfert du Conseil de l'Atlantique nord de Paris à Bruxelles, où s'est également installé le Comité militaire (qui siégeait jusque-là à Washington), la suppression du Groupe permanent et la réorganisation du Commandement Centre-Europe.

En raison des liens rappelés plus haut entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N., le Conseil a été amené à se pencher en particulier sur les conséquences pour l'U.E.O. du retrait de la France des commandements intégrés de l'O.T.A.N. Lors de la réunion ministérielle tenue à Bonn en décembre 1966, le Conseil permanent a été chargé de préparer une étude pour déterminer dans quelle mesure la décision française était de nature à avoir des incidences sur l'application des textes du Traité de Bruxelles révisé. Une note juridique a été élaborée par le Secrétariat général. Puis, sur la base du document précité, le Conseil permanent, assisté de son groupe de travail, a discuté à plusieurs reprises et de manière approfondie du problème. A l'occasion de la réunion tenue au niveau ministériel à Rome les 4 et 5 avril, il a soumis, pour l'information des ministres et à l'appui d'un bref rapport intérimaire, une note traitant de la plupart des engagements et des tâches assumés par les Etats signataires du Traité de Bruxelles révisé, et plus précisément de la limitation des forces et des armements, du contrôle quantitatif des niveaux d'armements, de la définition des armements soumis à contrôle, enfin du siège du Comité Permanent des Armements. Le Conseil permanent a été chargé par les ministres de poursuivre son étude pour approfondir certains aspects du problème présentés, lors de la

réunion susmentionnée, par le Secrétaire général de l'U.E.O. L'Assemblée sera tenue informée de la poursuite de ces travaux<sup>1</sup>.

Sur la question plus générale de la sécurité européenne, le Conseil a examiné les vues exprimées par l'Assemblée dans les recommandations s'y référant. Il n'a pas manqué de transmettre au Conseil de l'Atlantique nord les textes des recommandations présentant un intérêt particulier pour l'Alliance atlantique. Le Conseil s'était engagé, dans sa réponse à la Recommandation n° 136, à tenir l'Assemblée informée des modifications de structure de l'Alliance atlantique. Ainsi il a, lors de la réunion commune tenue avec la Commission des Questions de Défense et des Armements en mai à Luxembourg, fourni à l'Assemblée les renseignements et commentaires qu'il était en mesure de donner concernant différents aspects de cette question. Depuis, à l'occasion de la réunion du Conseil de l'Atlantique nord tenue à Bruxelles en décembre, ceux des membres de l'U.E.O. qui font partie du Comité des plans de défense ont appuyé les décisions prises, notamment l'adoption d'un nouveau concept stratégique d'ensemble pour la défense de la région couverte par l'O.T.A.N. fondé sur les principes de la riposte graduée; celle du plan de forces de l'O.T.A.N. pour la période quinquennale 1968-72 (le premier de ces plans sera établi suivant la nouvelle procédure de mise au point périodique de plans quinquennaux), ainsi que la création d'une force navale permanente de l'Atlantique placée sous le commandement du SACLANT, composée de navires de guerre fournis par les forces navales d'un certain nombre d'Etats membres de l'O.T.A.N. et de l'U.E.O. D'autre part, les gouvernements membres de l'U.E.O. partagent les vues exprimées dans le rapport sur les tâches futures de l'Alliance approuvé par les ministres des affaires étrangères de l'O.T.A.N. en cette même fin d'année 1967.

### **C. Coopération européenne en relation avec les travaux de l'O.N.U.**

Comme de coutume, des représentants des sept Etats membres de l'U.E.O. ont tenu, durant l'année, des réunions préparatoires à la veille des sessions de printemps et d'été du Conseil économique et social et de celle de l'Assemblée générale des Nations Unies. De même, des experts des pays membres se sont réunis au mois d'octobre

1. Certaines indications apparaissent dès à présent au chapitre III.

teenth session of the Conference of the Food and Agriculture Organisation.

As in the past, these meetings provided a valuable opportunity for member governments to compare views on United Nations affairs and to increase the effectiveness of their contribution to the work of these organisations. Indeed, the significance of these preparatory meetings increases as the numerical importance of western countries diminishes year by year in these United Nations bodies.

The Council noted with interest the supplementary question put at the joint meeting between the Council and the General Affairs Committee of the Assembly held in London on 13th November 1967. This question referred to the formal or informal establishment of a liaison group of European representatives at the United Nations, thus making the European influence more effective. As was stated at the joint meeting by the Chairman-in-Office in reply, the degree of liaison already existing between WEU member countries at the United Nations had given excellent results.

A wide variety of questions was evoked at these four preparatory meetings with suggestions for the WEU agendas being selected from items on the United Nations agendas by the various delegations in turn as they took the Chair.

Among questions raised at the meeting prior to the General Assembly were the work of the United Nations Industrial Development Organisation, the United Nations Development Decade and the finances of the United Nations and the Specialised Agencies. Items discussed at the two meetings prior to ECOSOC included the Commissions of Social Development and Human Rights and the development and co-ordination of the activities of the organisations within the United Nations system. The preliminary meeting of FAO experts reviewed, *inter alia*, the general structure of the FAO and FAO-UNESCO relations in the field of agricultural education. All four meetings also discussed and harmonised their views on the important question of elections to these United Nations bodies.

avant la quatorzième session de la Conférence de l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture.

Comme par le passé, ces réunions ont fourni aux Etats membres l'occasion de confronter leurs points de vue sur les questions intéressant les Nations Unies et d'accroître l'efficacité de leur contribution aux travaux de ces organisations. L'utilité de ces réunions préparatoires augmente à mesure que diminue d'année en année l'importance numérique des pays occidentaux au sein de ces organismes.

Le Conseil a noté avec intérêt la question supplémentaire posée à la réunion commune du Conseil et de la Commission des Affaires Générales de l'Assemblée, tenue à Londres le 13 novembre 1967. Elle visait la création, officielle ou non, d'un groupe de liaison des représentants européens aux Nations Unies, afin de rendre plus effective l'influence européenne. Comme le Président en exercice l'a déclaré dans sa réponse en réunion commune, le degré de liaison déjà réalisé entre les sept pays membres de l'Organisation des Nations Unies a donné d'excellents résultats.

A ces quatre réunions préparatoires ont été évoquées les questions les plus variées, sélectionnées dans l'ordre du jour des sessions par les délégations membres, qui en assument à tour de rôle la présidence.

Parmi les sujets qui ont été évoqués à la veille de l'Assemblée générale, on peut citer les travaux de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, la Décennie pour le développement et le financement de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Parmi les sujets examinés lors des deux réunions qui ont précédé l'ECOSOC figurent les commissions du développement social et des droits de l'homme, ainsi que le développement et la coordination des activités des organisations de la famille des Nations Unies. La réunion préliminaire des experts de l'O.A.A. a étudié notamment la structure d'ensemble de l'organisation et ses relations avec l'UNESCO dans le domaine de l'enseignement agricole. A ces quatre réunions les délégués ont également examiné, afin d'harmoniser leurs vues, l'importante question des élections à ces divers organes des Nations Unies.

### III. ARMAMENTS CONTROL

#### I. Introduction

In 1967, the twelfth year of its control operations, the Agency, whose activities are based on the Protocols of the revised Brussels Treaty, on the regulations for applying field controls and on the Council's directives and decisions, carried out its general programme satisfactorily.

Besides these activities, which represent the control tasks for which the Agency was formed, there was a revival and an increase in the number of visits undertaken for purposes of acquiring technical information, chiefly in the biological field, and their value deserves to be stressed.

The Director succeeded in maintaining excellent relations, through personal contacts, with the national authorities of WEU member countries; as in the previous year, when he had been invited by France, he was received in 1967 in the United Kingdom, the Netherlands and the Federal Republic of Germany, where he visited a number of leading technical establishments.

During these visits, the Director, who received a warm welcome from the various national authorities and from the managements of the plants concerned, was able to see for himself the high level of achievement in industry and research.

Since the Convention for due process of law signed on 14th December 1957 has not yet been ratified by all member States, control operations in private establishments have continued to be applied in accordance with the "agreed control" procedure.

#### II. Controls from documentary sources

##### *Aim and general characteristics*

The Agency has a two-fold mission: under the terms of Article VII of Protocol No. IV, it is required:

- on the one hand, to control the levels of the stocks of armaments of the member nations on the mainland of Europe, this

control to extend also to production and imports to the extent required to render the control of stocks effective, and

- on the other hand, to satisfy itself that the undertakings of the Federal Republic of Germany not to manufacture certain types of armaments within its territory are being observed.

Within these general terms of reference, the main purpose of the scrutiny of information is to verify overall levels of armaments. It also serves for the preparation of field control measures in respect of stock levels, armament production and non-production of certain armaments.

Documentary control involves a range of activities designed to make use, for the above-mentioned ends, of all relevant data together with the results of field control operations.

The system previously developed for the scrutiny of information was applied without change during the control year 1967.

The Agency carried out documentary controls to the best advantage in those sectors where it was able to pursue its activities.

#### A. Information processed by the Agency

##### 1. Agency questionnaire and replies from member States

Member States' replies to the Agency questionnaire were, as in past years, most carefully prepared and in consequence, there were very few requests for additional information to clarify specific points.

The Agency's task of scrutinising documents was thus made easier and the information given made it possible:

- to verify overall levels of armaments<sup>1</sup> of forces on the European continent placed

<sup>1</sup> 1. In this connection, see the reservations referred to under items III, C, 2 and IV, F.



### III. CONTROLE DES ARMEMENTS

#### I. Introduction

En 1967, douzième année d'activité de contrôle, l'Agence, dont l'action est basée sur les protocoles du Traité de Bruxelles révisé, le règlement d'application des mesures de contrôle sur place, ainsi que sur les directives et décisions du Conseil, a pu mener à bien son programme général.

A côté et en dehors de cette activité, qui correspond à la mission de contrôle pour laquelle l'Agence a été créée, il y a lieu de noter que, pendant l'année, ont été reprises et multipliées les visites d'information technique — principalement dans le domaine biologique — dont l'utilité doit être particulièrement soulignée.

Le Directeur s'est également efforcé de maintenir par des contacts personnels d'excellentes relations avec les autorités nationales des pays membres de l'U.E.O. Comme l'année précédente en France, il a été invité en 1967 au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en République Fédérale d'Allemagne à visiter certaines installations techniques de pointe.

Au cours de ces visites, le Directeur, qui a reçu un excellent accueil de la part des différentes autorités nationales et des Directions des établissements intéressés, a eu l'occasion de se rendre compte du haut niveau des réalisations dans les domaines industriel et de recherche.

Etant donné que la Convention d'ordre juridictionnel, signée le 14 décembre 1957, n'a pas encore été ratifiée par tous les Etats membres, les mesures de contrôle dans les installations privées ont continué à être appliquées sous la forme de «vérifications consenties».

#### II. Le contrôle sur pièces

##### *But et caractère général*

La mission de l'Agence revêt un double aspect. Elle doit, en effet, aux termes de l'article VII du Protocole N° IV:

- d'une part, contrôler les niveaux des stocks d'armements des pays membres sur le continent européen, ce contrôle

s'appliquant également à la production et aux importations dans la mesure nécessaire pour rendre effectif le contrôle des stocks;

- d'autre part, s'assurer que sont respectés les engagements pris par la République Fédérale d'Allemagne de ne pas fabriquer certains types d'armements sur son territoire.

Dans le cadre de cette mission générale, le contrôle sur pièces répond principalement à la vérification de l'ensemble des niveaux d'armements. Il sert également à la préparation des mesures de contrôle sur place, en ce qui concerne tant les niveaux des stocks et la production d'armements, que la non-fabrication de certains armements.

Le contrôle sur pièces comprend l'ensemble des activités visant à exploiter aux fins précitées tous les documents utiles, ainsi que les résultats des opérations de contrôle sur place.

Le mécanisme élaboré précédemment pour le contrôle sur pièces a été mis en œuvre sans modification au cours de l'année de contrôle 1967.

L'Agence a appliqué un contrôle sur pièces efficace dans les domaines où elle est en mesure d'exercer son activité.

##### **A. Renseignements exploités par l'Agence**

##### *1. Questionnaire de l'Agence et réponses des Etats membres*

Les réponses des pays au questionnaire de l'Agence ont été établies — comme les années précédentes — avec un grand soin. Les demandes de renseignements complémentaires, pour éclairer tel ou tel point de ces réponses, ont donc pu être très peu nombreuses.

Le travail de contrôle sur pièces de l'Agence s'en est trouvé simplifié. Les renseignements fournis ont permis:

- la vérification d'ensemble des niveaux d'armements<sup>1</sup> des forces placées sous com-

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par le point III, C, 2 et le point IV, F.

under NATO command or maintained under national command;

- to plan field control measures at units under national command, at depots and at establishments producing armaments subject to control.

## 2. *Special requests for information concerning the non-production of certain types of armaments*

These requests related solely to guided and self-propelled missiles, chemical weapons and biological weapons.

They were so framed as to facilitate non-production control measures in respect of the first two types of armaments and to assist in the study of methods for the control of biological weapons since, in the latter field, the active phase has not yet begun.

The replies furnished by the member States concerned were fully adequate for the Agency's purposes.

With regard to the armaments mentioned in Sections V and VI of Annex III to Protocol No. III, the information provided by replies to the annual questionnaire has, until now, been sufficient to allow the Agency to organise non-production controls.

As for atomic weapons, the Agency has not yet been placed in a position to exercise its activity in this field.

## 3. *Co-operation with NATO*

In 1967, as in the past, co-operation between the Agency and NATO was satisfactory. So far, the transfer of the Supreme Headquarters Allied Powers Europe to Casteau in the spring and of the North Atlantic Council to Brussels in the autumn, have had no adverse effects on relations between the Agency and the organisations in question, as the necessary steps have been taken to amend the procedure for notifying control measures to member States.

## 4. *Co-operation with the United States and Canada (under the terms of Article XXIII of Protocol No. IV)*

The Agency received, through the Council, information supplied by the Governments of the United States and Canada concerning their programmes of external aid to member States.

## 5. *Scrutiny of budgetary information*

The scrutiny of budgetary information is part of the Agency's task as specified by Article VII of Protocol No. IV of the Treaty; this function was pursued throughout 1967. As the Agency officials gain experience with the passage of time, so does the study of the budgets of the member countries assume a greater importance for the purposes of control.

## B. *Verification of appropriate levels of armaments*

### 1. *Appropriate levels of armaments for forces placed under NATO command*

The consultations with NATO military authorities provided for by Article XIV of Protocol No. IV have followed the usual procedure agreed between NATO and the Agency.

Studies carried out showed that the total quantities of armaments declared to the Agency by those member States which retain forces under NATO command and stationed on the European mainland can be considered as appropriate levels for the control year 1967, within the meaning of Article XIX of Protocol No. IV, in respect of those categories of armaments over which the Agency has so far been in a position to exercise its mandate<sup>1</sup>.

Since the French forces were withdrawn from the NATO integrated military command arrangements on 1st July 1966, no French units have been subject to the consultation mentioned above.

### 2. *Appropriate levels of armaments for forces maintained under national command*

The armaments of all French forces under NATO command at the beginning of 1966 were

1. In this connection, see reservations arising from information given under item III, C, 2 and IV, F.

mandement O.T.A.N. ou maintenues sous commandement national, sur le continent européen;

- la planification des mesures de contrôle sur place dans les unités sous commandement national, dans les dépôts et dans les établissements de production d'armements soumis au contrôle.

## 2. Demandes particulières concernant la non-fabrication de certains types d'armements

Ces demandes se rapportaient seulement aux engins guidés et autopropulsés, aux armes chimiques et aux armes biologiques.

Leur rédaction avait pour but de faciliter les contrôles de non-fabrication, en ce qui concerne les deux premiers types d'armements, et l'étude des méthodes de contrôle en ce qui concerne l'arme biologique, puisque le contrôle n'est pas encore entré dans une phase active, en ce qui concerne ce dernier domaine.

Les réponses fournies par l'Etat membre intéressé ont donné pleine satisfaction quant aux buts poursuivis par l'Agence.

En ce qui concerne les armements visés aux points V et VI de l'annexe III au Protocole N° III, les renseignements fournis par les réponses faites au questionnaire annuel sont jusqu'à présent suffisants pour permettre à l'Agence d'organiser un contrôle de non-fabrication.

Quant à l'arme atomique, l'Agence n'a pas encore été mise à même d'exercer son activité dans ce domaine.

## 3. Coopération de l'O.T.A.N.

Comme les années précédentes, la coopération entre l'Agence et l'O.T.A.N. s'est déroulée en 1967 de façon satisfaisante. Jusqu'ici, les transferts du Quartier général du Commandant suprême des forces alliées en Europe à Casteau, au printemps 1967, puis du Conseil de l'Atlantique nord à Bruxelles, à l'automne, n'ont pas apporté de gêne dans les rapports de l'Agence avec les organismes en question, les mesures nécessaires ayant été prises pour modifier la procédure de notification des mesures de contrôle aux Etats membres.

## 4. Coopération avec les Etats-Unis d'Amérique et le Canada (au sens de l'article XXIII du Protocole N° IV)

L'Agence a reçu par l'intermédiaire du Conseil les informations communiquées par les gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et du Canada concernant la situation de leurs programmes d'aide extérieure en matériel aux Etats membres.

## 5. Examen des renseignements budgétaires

L'examen des documents budgétaires est une des bases du contrôle sur pièces, telles qu'elles sont spécifiées par le traité dans l'article VII du Protocole N° IV. Il a été poursuivi en 1967. A mesure que l'expérience des fonctionnaires augmente avec les années, l'intérêt — pour le contrôle — de l'étude des budgets des pays membres se confirme.

## B. Vérification des niveaux appropriés d'armements

### 1. Niveaux appropriés d'armements des forces placées sous commandement O.T.A.N.

La consultation des autorités militaires de l'O.T.A.N., prévue à l'article XIV du Protocole N° IV, s'est déroulée selon la procédure habituelle convenue entre l'O.T.A.N. et l'Agence.

Il résulte de l'examen effectué que les quantités totales d'armements déclarées à l'Agence par les pays membres qui maintiennent des forces sous commandement O.T.A.N. et stationnées sur le continent européen, peuvent être considérées comme niveaux appropriés d'armements pour l'année de contrôle 1967, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquelles l'Agence a — jusqu'à ce jour — été mise à même d'exercer son mandat<sup>1</sup>.

A la suite du retrait au 1<sup>er</sup> juillet 1966 des forces françaises de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N., aucune force française n'a fait l'objet de la consultation précitée.

### 2. Niveaux appropriés d'armements des forces maintenues sous commandement national

Les armements de toutes les forces françaises qui se trouvaient sous commandement O.T.A.N.

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par le point III, C, 2 et le point IV, F.

included in the French reply to the Agency's questionnaire which, since the beginning, has dealt with armaments subject to control held by the different categories of forces of member States. There has thus been no interruption in the verification, for the whole of the French forces, of the levels of those armaments over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate<sup>1</sup>. In addition, the strengths of French forces maintained under national command for common defence in the Allied Command Zone in Europe have been communicated by France, as divided between the services (army, navy, air force), to the North Atlantic Council, which duly passed on this information to the Council.

The procedure laid down by the Council in 1964, in accordance with the Agreement of 14th December 1957, for determining maximum armament levels for forces maintained under national command on the continent of Europe, functioned normally in 1967 for all member countries.

During the year, the Agency verified the level of armaments of forces under national command on the basis of the maximum levels approved by the Council and in accordance with the relevant Protocols (in particular, Articles XV, XVI and XVII of Protocol No. IV).

The quantities of armaments declared to the Agency by member States under the heading of forces maintained under national command on the European mainland can be considered as appropriate levels for the control year 1967 within the meaning of Article XIX of Protocol No. IV in respect of categories of armaments over which the Agency has so far been in a position to exercise its mandate<sup>1</sup>.

### III. Field controls

#### A. Principles governing the implementation of control measures

The Agency's duties as defined in paragraph I of Article VII of Protocol No. IV were

1. In this connection, see reservations arising from information given under item III, C, 2 and IV, F.

referred to at the beginning of the second section of this report; in order to carry them out, the ACA, in accordance with paragraph 2 of the same Article,

- scrutinises statistical and budgetary information;
- carries out test checks, visits and inspections.

These are complementary operations. The procedures devised for the analysis of documents have been described in Section II. Test checks, visits and inspections are designed mainly to verify information supplied in the reports in order to substantiate the conclusions that may be drawn from them.

It would clearly be impractical to carry out a physical check of the entire volume of information in one year, every year; nor would this be necessary. The process of control is a continuous one, and, according to the laws of probability, a sufficient degree of assurance may be obtained at all times by applying control measures at a certain proportion of the plants only, selected at random. In fact, it has been calculated that random controls applied in 25% of all establishments each year provide the required guarantee.

In selecting the establishments at which control measures are to be applied, the statistical requirements referred to above must receive first consideration. Other factors, however, may affect the choice of individual plants, of which the most influential are:

- (a) the relative military value of the equipment, i.e. more important equipment is inspected more often, and vice versa;
- (b) the significance of timing, e.g. if a weapon is being produced during a limited period, it is this period which must be chosen for the application of one or more control measures in the plant concerned;
- (c) the need to keep the Agency's activities evenly balanced in relation to the various countries, as well as between one year and the next.

au début de l'année 1966 ont fait l'objet de la réponse française au questionnaire de l'Agence, lequel concerne chaque année, depuis l'origine, les armements soumis au contrôle des différentes catégories de forces des Etats membres. Il n'y a donc pas eu d'interruption dans l'application à l'ensemble des forces françaises du contrôle des niveaux d'armements pour lesquels l'Agence a — jusqu'à ce jour — été mise à même d'exercer son mandat<sup>1</sup>. En outre, les effectifs des forces françaises maintenues sous commandement national pour la défense commune dans la zone du commandement allié en Europe, avec leur répartition entre les trois armées (terre, mer, air), ont été indiqués par la France au Conseil de l'Atlantique nord, qui en a informé le Conseil.

Pour l'ensemble des pays membres, la procédure édictée par le Conseil en 1964, en vertu de l'Accord du 14 décembre 1957, pour la fixation des niveaux maximums d'armements des forces maintenues sous commandement national sur le continent européen, a fonctionné normalement en 1967.

Sur la base des niveaux maximums approuvés par le Conseil, l'Agence a effectué, au cours de l'année, le contrôle des niveaux d'armements des forces des pays membres sous commandement national, en conformité avec les protocoles (notamment les articles XV, XVI et XVII du Protocole N° IV).

Les quantités d'armements déclarées à l'Agence par les Etats membres, au titre des forces maintenues sous commandement national sur le continent européen, sont à considérer comme niveaux appropriés d'armements pour l'année de contrôle 1967, au sens de l'article XIX du Protocole N° IV, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquels l'Agence a — jusqu'à ce jour — été mise à même d'exercer son mandat<sup>1</sup>.

### III. Le contrôle sur place

#### A. Principes régissant la mise en œuvre des mesures de contrôle

Les tâches de l'Agence définies au paragraphe 1 de l'article VII du Protocole N° IV

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par le point III, C, 2 et le point IV, F.

ont été rappelées en tête du point II de ce rapport. Afin de s'acquitter de ces tâches, l'Agence, conformément au paragraphe 2 de l'article précité:

- examine des documents statistiques et budgétaires,
- effectue des sondages, visites et inspections.

Ces deux opérations sont complémentaires. Les mécanismes élaborés pour l'examen des documents ont été décrits sous le point II. Le but des sondages, visites et inspections est essentiellement de vérifier les informations données par ces documents, afin de rendre valables les conclusions qui sont tirées de ces derniers.

Il serait évidemment impraticable de vérifier matériellement en une seule année, et chaque année, la totalité de ces informations, et ce n'est d'ailleurs pas nécessaire. Le déroulement du contrôle est continu et, en faisant appel aux lois du calcul des probabilités, on peut obtenir de façon constante une garantie suffisante, tout en n'appliquant les mesures de contrôle qu'à une certaine proportion des établissements, choisis au hasard. Dans la pratique, il a été calculé que des mesures effectuées au hasard dans 25% de tous les établissements, chaque année, suffisent pour atteindre le niveau de garantie convenable.

Pour le choix des établissements où les mesures de contrôle sont à mettre en œuvre, il faut d'abord tenir compte des facteurs statistiques évoqués ci-dessus. Mais il est d'autres facteurs qui peuvent intervenir pour le choix de tel ou tel établissement, principalement:

- (a) l'importance qui s'attache au matériel, du point de vue militaire: un matériel plus important sera inspecté plus souvent, et inversement;
- (b) l'intérêt qui peut s'attacher à telle ou telle période de temps: si une arme est produite pendant un temps limité, c'est celui-ci qu'il faut choisir pour effectuer une ou plusieurs mesures de contrôle dans les établissements producteurs;
- (c) la nécessité d'équilibrer l'activité de l'Agence aussi bien entre les divers pays que dans le temps.

### **B. Type and extent of field controls**

The Agency carried out a number of inspections<sup>1</sup> which fall broadly into four categories:

- (a) Inspections at depots;
- (b) Inspections at units of forces under national command;
- (c) Inspections at production plants (agreed quantitative control measures);
- (d) Inspections at production plants (agreed non-production control measures).

#### *1. General methods of application*

There has been no change in the methods applied.

Inspection teams usually consist of three officials, one of whom is always a national of the country visited, and at least one a specialist in the type of weapon under control.

With certain minor adjustments, the general programme of inspections drawn up at the beginning of the year was implemented in full.

It should be noted, however, that the Convention for due process of law has not yet entered into force, so that control measures applied to private firms are still subject to the prior agreement of the establishments concerned. So far, they have willingly agreed to the Agency's controls and have given every facility to enable them to be carried out.

The practice of visiting headquarters and central accounting offices has continued to grow. It is worth noting here that there is an increasing tendency in member countries towards centralised accounting, using computers, and for replies to the annual questionnaire to be based on information recorded in central accounting offices. The result is that whenever discrepancies appear between the figures given in the replies and those

1. The term "inspection" is used in this third section of the Report to cover all the types of field controls listed in paragraph 2 (b) of Article VII of Protocol No. IV, viz. test checks, visits and inspections.

produced by accountants in the depots, their interpretation becomes increasingly difficult unless preliminary contact has been made with the central offices.

The year 1967 was the first full control year since the French forces were withdrawn from the integrated NATO command arrangements. The effect on field controls has been slight. Certain French depots and units not previously subject to the Agency's operations are now covered by them, so that the number of missions carried out over the past year among the French forces increased.

#### *2. Inspections at depots*

Since the logistic support of forces under NATO command remains a national responsibility, the procedure known as "joint Agency/SHAPE inspections", approved by both the Council and by NATO, remains in force. French forces having been withdrawn from the integrated NATO command arrangements, inspections at French depots were carried out in 1967 without the participation of SHAPE.

A number of depots and central accounting offices were inspected.

#### *3. Inspections at units of forces under national command*

A number of inspections were carried out, including operational units and training establishments.

#### *4. Inspections at production plants*

##### *(a) Agreed quantitative controls*

The Agency carried out quantitative control measures at several establishments (shipyards, an aircraft factory, plants manufacturing tanks or tank turrets, one ammunition factory).

Such problems as arose during the preparations for inspections, or when carrying them out, were resolved without much difficulty and the measures applied were satisfactory.

## B. Nature et importance des mesures de contrôle sur place

L'Agence a effectué un certain nombre d'inspections<sup>1</sup> qui se classent, grosso modo, en quatre catégories principales:

- (a) Inspections dans des dépôts;
- (b) Inspections dans des unités sous commandement national;
- (c) Inspections dans des usines (vérifications quantitatives consenties);
- (d) Inspections dans des usines (vérifications consenties de non-fabrication).

### 1. Méthodes générales d'exécution

Les méthodes appliquées restent les mêmes que par le passé.

Les groupes d'inspection ont été, en général, composés de trois fonctionnaires, comprenant toujours un ressortissant du pays visité, et au moins un spécialiste de l'armement objet de l'inspection.

Le programme général des inspections élaboré au début de l'année a été, à part quelques changements mineurs, exécuté dans sa totalité.

Il faut toutefois noter que la «Convention établissant la garantie d'ordre juridictionnel» n'a pas encore été mise en vigueur; il s'ensuit que les mesures de contrôle effectuées dans des établissements privés restent sujettes à l'accord préalable des firmes intéressées. Jusqu'à présent, les firmes ont consenti de bon gré aux mesures de contrôle de l'Agence et se sont montrées pleinement disposées à faciliter leur accomplissement.

L'usage consistant à se rendre aux quartiers généraux et aux services centraux de comptabilité a continué de s'étendre. Il faut signaler à cet égard que la tendance des pays membres à recourir à des comptabilités centrales opérant par calculatrices, et à rétablir les réponses au questionnaire annuel sur la base des renseignements enregistrés dans ces comptabilités centrales, se généralise. Il en résulte que, lorsque

1. Le terme «inspections» est employé, dans ce point III, pour désigner tous les types de mesures de contrôle sur place mentionnés au paragraphe 2 (b) de l'article VII du Protocole N° IV, à savoir les sondages, les visites et les inspections.

des différences apparaissent entre les chiffres de la réponse et ceux qui ressortent de la comptabilité trouvée dans les dépôts, leur explication devient de plus en plus difficile, si un contact préalable n'a pas été pris avec les organismes centralisateurs.

L'année de contrôle 1967 a été la première année complète depuis que les forces françaises ont été retirées du commandement intégré de l'O.T.A.N. Ce retrait n'a eu qu'une faible incidence sur l'exécution des mesures de contrôle. Certains dépôts et unités français, qui précédemment n'étaient pas sujets aux mesures de contrôle de l'Agence, y sont actuellement soumis, ce qui a contribué à augmenter cette année le nombre des inspections effectuées dans les forces françaises.

### 2. Inspections dans des dépôts

Du fait que le soutien logistique des forces sous commandement O.T.A.N. reste du ressort national, la mesure approuvée tant par le Conseil que par l'O.T.A.N. consistant à procéder à des «inspections combinées Agence-SHAPE» est toujours en vigueur. Les forces françaises ayant été retirées du commandement intégré de l'O.T.A.N., les inspections dans les dépôts français ont été effectuées, cette année, sans la participation des officiers du SHAPE.

Des inspections ont été effectuées dans de nombreux dépôts et bureaux centraux de comptabilité.

### 3. Inspections dans des unités des forces sous commandement national

Des inspections ont été effectuées dans de nombreuses unités, notamment des unités opérationnelles et des centres d'instruction.

### 4. Inspections dans des usines

#### (a) Vérifications quantitatives consenties

L'Agence a effectué des mesures de contrôle quantitatif dans diverses usines (chantiers navals, usines de construction d'avions, de chars ou de tourelles de chars, usine de munitions).

Les problèmes qui ont pu se poser lors de la préparation des inspections ou lors de leur déroulement ont été résolus sans difficulté majeure, et les mesures prises se sont révélées satisfaisantes.

*(b) Agreed non-production controls*

The Agency undertook non-production control measures in several establishments (one shipyard, chemical factories, a chemical plant manufacturing explosives, an engineering plant).

In one case, the non-production controls were carried out in conjunction with a quantitative control measure at the same plant.

No unauthorised production was discovered in the course of these inspections.

**C. General remarks**

1. Within its prescribed sphere, the Agency has once more fulfilled its control duties efficiently. National authorities and firms gave full co-operation in all cases, both as regards inspections and agreed controls.

It has already been stated that the essential purpose of inspections is to verify data obtained from the scrutiny of documents. They are also designed to help to fill the gaps left in the information thus supplied, which are due to a variety of causes. Personal contacts between members of inspection teams and the representatives of national authorities or firms provide the opportunity for discussing any problems which may arise and which are often resolved quite simply on the spot.

It is a fact that inspection involves more than the mere routine work of checking on information supplied to the Agency.

2. For the time being, the Agency does not operate in the sphere of atomic weapons, nor does it receive information on what one member State calls "strategic forces". As regards biological weapons, the Agency is still studying the problem and has not yet reached the stage of applying field controls. With these exceptions, the control measures actually carried out have covered all the armaments listed in Annex IV to Protocol No. III.

**IV. Study and evolution of control methods****A. Introductory remarks***1. General developments*

In matters of control techniques, it can never be definitely stated that a final result has been obtained. Even in the fields with which it is most familiar, the Agency must always look ahead and continue to explore possibilities of modifying its methods or introducing new ones; in other words, it must continually seek for improvements and be prepared to adapt its procedure.

Subject to this proviso, which applies to all categories or types of armaments, it may be said that the Agency's control methods have been developed satisfactorily in respect of the better-known weapons. On the other hand, and to varying degrees, methods for controlling new weapons have not yet been fully developed.

However, considerable progress has been made in the realm of guided and self-propelled missiles, and also of chemical weapons.

In the case of biological weapons, some foundations have been laid but the essential work remains to be done.

With regard to atomic weapons, practically everything remains to be done: this statement even applies to the acquisition of the necessary basic knowledge by the officials who will eventually be carrying out the controls.

In conclusion, as regards weapons which have not yet materialised but are likely to do so in the foreseeable future, the Agency is duty bound to find out their potential, and the stage reached in their development, so that it may report to the Council if there seems any likelihood of their being actually manufactured in the near future. In that case, it ought also to work out a theoretical approach to an appropriate technique for their control.

*2. Research undertaken to extend the knowledge of experts and develop new methods*

Having regard to all armaments subject to control, more particularly in the most recent and rapidly evolving sectors, it is, generally speaking, essential to:



*(b) Vérifications consenties de non-fabrication*

L'Agence a fait procéder à des mesures de contrôle de non-fabrication dans plusieurs usines (chantier naval, fabriques de produits chimiques, usine chimique fabriquant des explosifs, fabrique de construction mécanique).

Dans un cas, la mesure de contrôle de non-fabrication a été effectuée conjointement avec une mesure de contrôle quantitatif dans la même usine.

Toutes ces mesures de contrôle n'ont révélé aucune production non autorisée.

*C. Remarques générales*

1. Dans le cadre de son activité de contrôle, l'Agence a une fois de plus exercé ses fonctions d'inspection avec efficacité. Les autorités nationales et les directions d'entreprise ont apporté leur entière collaboration dans tous les cas, tant en ce qui concerne les inspections que les vérifications consenties.

Il a été rappelé ci-dessus que les inspections ont pour objet essentiel la vérification des informations relevées par le contrôle sur pièces. Elles contribuent aussi, et c'est là un de leurs buts complémentaires, à combler les lacunes de ces informations, lacunes dues à des causes variées. Le contact personnel des membres des équipes de contrôle d'une part, des représentants des autorités nationales ou des firmes d'autre part, donne l'occasion de discuter des problèmes qui peuvent se poser, et qui sont fréquemment résolus sur place très facilement.

Il y a en effet dans les fonctions d'inspection plus qu'un travail de routine consistant à vérifier les renseignements mis à la disposition de l'Agence.

2. Les activités de l'Agence, pour le moment, ne visent pas le domaine nucléaire, ainsi que, dans l'un des Etats membres, les forces que cet Etat qualifie de «stratégiques». Dans le domaine biologique, l'Agence continue à étudier le problème et n'est pas encore passée à l'exécution de mesures de contrôle sur place. A ces exceptions près, les mesures de contrôle exécutées ont porté sur la série des armements énumérés à l'annexe IV du Protocole N° III.

**IV. Etude et évolution des méthodes de contrôle****A. Généralités***1. Evolution d'ensemble*

Dans le domaine de la technologie du contrôle, il n'est jamais possible d'affirmer qu'un résultat soit définitivement acquis. Même pour les matériels qui lui sont aujourd'hui le plus familiers, il convient donc que l'Agence reste curieuse de l'avenir, qu'elle explore sans cesse les possibilités de modifications ou d'emplois nouveaux, autrement dit qu'elle cherche perpétuellement à se perfectionner et à s'adapter.

Sous cette réserve, qui s'applique à toutes les catégories ou types d'armements, on peut cependant considérer que les méthodes de contrôle de l'Agence ont été mises au point de façon satisfaisante pour les armements les mieux connus. En revanche, et à des degrés divers, les méthodes de contrôle des armements récents ne sont pas encore au point.

Cependant, des progrès importants ont été faits pour les engins guidés et autopropulsés de même que pour les armes chimiques.

Pour les armes biologiques, l'Agence a posé quelques bases, mais l'essentiel reste à faire.

Pour l'arme atomique, pratiquement tout reste à faire, même dans le domaine de l'acquisition des connaissances de base que devraient posséder les agents destinés à un contrôle ultérieur.

Enfin, pour les armements qui restent encore potentiels, mais qui sont susceptibles de devenir une réalité dans un avenir prévisible, l'Agence se doit de reconnaître leurs virtualités et l'évolution de celles-ci en vue de pouvoir faire rapport au Conseil si leur réalisation pratique tendait à devenir une probabilité dans un proche avenir: elle aurait alors également le devoir de chercher à approcher théoriquement la technologie éventuelle de leur contrôle.

*2. Informations et études, pour le perfectionnement des experts et la mise au point des méthodes*

D'une façon générale pour tous les armements contrôlables, mais plus particulièrement dans les secteurs les plus nouveaux et les plus évolutifs, il est indispensable:

- possess the means of acquiring very full information and of keeping it up to date;
- develop methods of control suited to each category or type of weapon, or at least to think out and to prepare such methods on a reasonably realistic basis, so that they may be put into effect without undue delay when the time comes.

The acquisition of such knowledge and the need to keep abreast of progress, the training of officials, or at any rate the approach to control methods, call for:

- in the first place, experts with general as well as specialised scientific knowledge;
- numerous contacts with scientists and experts on new or future weapons;
- the assembly and study of comprehensive background information of a high standard (in this respect, the Agency is well provided for, as will be explained in part V).

### 3. *Technical information visits*

The Agency organised a large number of technical information visits in 1967, in order to extend the knowledge of its experts and to bring them up to date.

Technical information visits should not be confused, or compared, with actual control measures. In this case, the word "visit" should not be misinterpreted, although the same term is used in Protocol No. IV (in particular in Articles VII and XII) and to indicate one of the field control measures — "test checks, visits and inspections".

Technical information visits made by Agency officials are similar to those that are sometimes organised by industrial firms or other bodies for the benefit of individuals or groups of various kinds, to supply knowledge and to make themselves known. Naturally, Agency staff sent on a technical information visit carry no control orders under the terms of Article 4 of the Regulations adopted by a Council Resolution dated 3rd May

1956 and they cannot invoke any of the rights laid down in Article 5 of the aforesaid Resolution during their tour. The information they may be given in answer to their questions is left to the entire discretion of their hosts.

As already stated, the Agency arranged several visits of this kind during the past year and met with a high degree of co-operation; a great deal was learned in the process and the exercise is regarded as having been of benefit to all concerned.

## **B. Guided and self-propelled missiles**

### 1. *Control activity in 1967*

The number of guided or self-propelled missiles held on the mainland of Europe continued to rise in 1967. The increase was largely due to the stocking of missiles received from production plants in member States. The initial equipment of most units has now been completed or is approaching completion.

There have been some purchases of missiles from States which are not members of WEU. Conversely, there have been substantial exports of missiles manufactured in member States to countries outside WEU.

All stocks of missiles with a nuclear capability are of American origin and the warheads themselves remain under the control of United States forces on the mainland of Europe.

Quantitative control measures were carried out at a number of depots holding guided or self-propelled missiles and at several units equipped with such weapons.

No agreed quantitative controls were carried out in guided missile factories during 1967.

As regards missiles, replies to the Agency questionnaire were more complete than any received in previous years. Conversations which took place during the year with the representatives of certain member States should ensure fully satisfactory replies in 1968.

- de se donner les moyens d'acquérir et d'entretenir des connaissances extrêmement complètes et toujours tenues à jour;
- de mettre au point les méthodes de contrôle adaptées à chaque catégorie ou type d'armements, ou tout au moins d'imaginer et préparer ces méthodes de façon assez réaliste, pour que leur mise en œuvre, le moment venu, n'exige pas des délais inadmissibles.

Cette acquisition et cet entretien des connaissances, ce perfectionnement, ou tout au moins cette approche des méthodes de contrôle, exigent:

- en premier lieu des experts qualifiés par leurs connaissances scientifiques générales et spécialisées;
- de nombreux contacts avec les savants et les experts spécialisés dans les armements récents ou futurs;
- le rassemblement et l'étude d'une documentation étendue et de qualité; sur ce point, l'Agence est bien pourvue (cf. point V ci-dessous).

### 3. Visites d'information technique

L'Agence a effectué, en 1967, de nombreuses visites d'information technique, pour le perfectionnement et la tenue à jour des connaissances de ses experts.

La visite d'information technique ne doit en aucune façon être confondue avec, ou assimilée à une mesure de contrôle. Le mot «visite», qui entre dans la composition de l'expression «visite d'information technique», ne doit pas prêter à confusion, bien que le même mot «visite» soit employé dans le Protocole N° IV (articles VII et XII notamment) pour désigner une des possibles mesures de contrôle sur place: «sondages, visites et inspections».

La visite d'information technique effectuée par des fonctionnaires de l'Agence est une démarche qui s'apparente exactement aux visites souvent organisées par les firmes industrielles ou autres au profit des personnes ou des collectivités les plus diverses, dans un but d'information et pour se faire connaître. Les fonctionnaires de l'Agence envoyés en mission pour une visite d'information technique ne sont, bien

entendu, porteurs d'aucun ordre de contrôle, aux termes de l'article 4 du règlement adopté par résolution du Conseil en date du 3 mai 1956. Ils ne peuvent se réclamer, au cours d'une telle visite, d'aucun des droits qui sont énumérés à l'article 5 dudit règlement. Les renseignements qu'ils peuvent demander et obtenir, au cours de ces visites d'information, sont laissés à l'entière discrétion des personnes qui les reçoivent.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, l'Agence a effectué cette année de nombreuses visites de ce genre. Elle a partout rencontré un remarquable effort de coopération, et elle croit en avoir retiré, pour l'intérêt commun, une importante moisson d'enseignements.

## B. Engins guidés et autopropulsés

### 1. L'activité de contrôle en 1967

Les quantités d'engins guidés ou autopropulsés détenues sur le continent européen ont continué à s'élever en 1967. Cette augmentation est due, en grande partie, au stockage d'engins reçus des usines de production des pays membres. Les dotations en matériel initial de la plupart des unités ont déjà été atteintes ou sont sur le point de l'être.

Les pays membres ont procédé à des achats d'engins dans des Etats non membres de l'U.E.O. En sens inverse on a pu relever, en quantités importantes, des ventes à l'exportation hors de l'U.E.O. d'engins fabriqués dans des Etats membres.

Tous les stocks d'engins à capacité nucléaire sont d'origine américaine, et il est rappelé que les têtes nucléaires elles-mêmes restent sous le contrôle des forces des Etats-Unis sur le continent européen.

L'Agence a procédé à des vérifications quantitatives dans de nombreux dépôts contenant des engins guidés ou autopropulsés et dans plusieurs unités équipées de tels engins.

Aucune vérification quantitative consentie n'a été effectuée dans les usines d'engins guidés en 1967.

Les réponses au questionnaire de l'Agence, en ce qui concerne les engins, ont été plus complètes que toutes celles que l'Agence avait reçues les années précédentes, et les conversations qui ont eu lieu pendant l'année avec les représentants de certains pays membres laissent espé-

## 2. Documentary studies — Technical information visits

In its effort to keep abreast of changing techniques relating to the most recent weapons, the Agency has continued to collect all relevant documentation on missiles planned for production in Europe during the next few years.

Similarly, technical information visits were made to the Federal Republic of Germany, Italy and the United Kingdom to enable the Agency to keep in touch with the development of rocket technology.

A two-day visit was paid to the Salto di Quirra missile range which is one of the largest in Europe; most of the facilities were seen either from the ground or from a helicopter.

Agency staff who attended a symposium in the United Kingdom were introduced to the latest ideas on propellants and rocket engines and visited the Bristol-Siddeley factory at Ansty where liquid-propellant rockets are produced.

In the Federal Republic of Germany, Agency officials visited the Lampoldshausen rocket-engine test stands and were briefed on the work of the Bölkow firm under the ELDO programme.

The Agency missile expert also accompanied the Director on his visits to the Radio Astronomy Laboratories at Jodrell Bank, to the Ferranti Electronics Plant and to the factories of the BAC Guided Weapons Division and of the Hawker-Siddeley Dynamics Aerospace Division.

### C. Military aircraft

In 1967, production of military aircraft was very limited in the member countries on the European mainland, especially of types subject to control. The Agency therefore carried out only one agreed measure for the control of levels in an aircraft production factory.

### D. Chemical weapons

At the request of the Director of the Agency, the governments of member countries all agreed to carry forward for 1967, the list of controllable chemical weapons in force in 1966.

The Council were so informed and duly took note.

The replies received from member countries which have not renounced the right to produce chemical weapons show that no effective production has yet been undertaken on the mainland of Europe.

Early in the year, as in the past, the Agency sent the Government of the Federal Republic of Germany "an annual request for information to assist the Agency in applying non-production controls". A completely satisfactory reply was received.

On the basis of this reply, agreed control measures for the non-production of chemical weapons were carried out by the Agency in 1967.

These were most satisfactory and revealed no signs of illicit production.

In order to keep abreast of knowledge and progress in the scientific and industrial fields where the nations of Europe hold a leading position, the experts have made great efforts to broaden their knowledge.

These took the form of various contacts and visits, in particular to the *Maison de la Chimie* in Paris and to the NATO Production, Logistics and Equipment Division, as well as to the ABC Department of the Belgian Army's *Centre d'études militaires* at Vilvoorde. Furthermore, a visit was paid to the Agency by the USACDA (United States Arms Control and Disarmament Agency).

The classified technical card index kept by the Agency has been expanded accordingly.

rer que les réponses pour l'année 1968 seront susceptibles de donner entière satisfaction.

## 2. *Activité de documentation — Visites d'information technique*

Dans son effort pour se tenir au courant de l'évolution des techniques dans le domaine des armements les plus récents, l'Agence a continué de réunir toute la documentation possible sur les engins dont la production en Europe, au cours des prochaines années, est en préparation.

Dans le même esprit, des visites d'information technique ont été effectuées en Italie, au Royaume-Uni et en République Fédérale d'Allemagne. Elles ont permis à l'Agence de se tenir au courant de l'évolution de la technologie des fusées.

Une visite de deux jours a été effectuée au polygone de tir d'engins de Salto di Quirra, qui est un des plus importants d'Europe; la plupart des installations ont été examinées soit au sol, soit à partir d'hélicoptère.

Un symposium au Royaume-Uni a permis au personnel de l'Agence d'entendre plusieurs exposés sur les dernières idées en ce qui concerne les propergols et les moteurs-fusées, et de visiter à Ansty l'usine Bristol-Siddeley pour la production des moteurs-fusées à propergols liquides.

En République Fédérale d'Allemagne, les fonctionnaires de l'Agence ont visité, à Lampoldshausen, les bancs d'essai pour moteurs-fusées, et il leur a été fait un exposé concernant le travail effectué par la Société Bölkow dans le cadre du programme ELDO.

L'expert en engins a, d'autre part, accompagné le Directeur de l'Agence lors de ses visites aux laboratoires de radio-astronomie de Jodrell Bank, aux installations d'électronique Ferranti et aux usines de la BAC, Division engins guidés, et de la Hawker-Siddeley, Dynamics Aerospace Division.

### C. *Avions militaires*

L'année 1967 n'a pas été marquée par une grande activité de la construction aéronautique militaire dans les pays membres sur le continent européen, surtout en ce qui concerne les types d'appareils soumis au contrôle. C'est pourquoi l'Agence n'a exécuté qu'une seule vérification

consentie pour contrôle des niveaux dans une usine de construction d'avions.

### D. *Armes chimiques*

En réponse à la demande qui leur a été adressée au début de l'année par le Directeur de l'Agence, les gouvernements des pays membres ont tous marqué leur accord pour reconduire, pour l'année 1967, la liste des armes chimiques contrôlables qui était en vigueur pour l'année 1966.

Le Conseil en a été informé et en a pris note.

Des réponses fournies par les pays membres qui n'ont pas renoncé au droit de fabriquer des armes chimiques, il ressort qu'aucune production effective de telles armes n'est entreprise jusqu'à présent sur le continent européen.

Comme par le passé, l'Agence a adressé au début de l'année 1967, au gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne, une «demande de renseignements annuels visant à faciliter à l'Agence l'exercice du contrôle de non-fabrication». Les autorités fédérales ont répondu de façon pleinement satisfaisante.

Sur la base de cette réponse, l'Agence a effectué, en 1967, des vérifications consenties de non-fabrication d'armes chimiques.

Ces vérifications se sont déroulées de façon très satisfaisante et n'ont révélé aucun indice de fabrication illicite.

Dans leur souci de se tenir au courant de l'évolution des connaissances et des progrès accomplis dans un domaine scientifique et industriel où les pays d'Europe occupent et défendent une place de choix, les experts ont déployé de grands efforts pour se documenter.

Cet effort s'est matérialisé par divers visites et contacts, notamment à la Maison de la chimie à Paris, à la Division production et logistique et équipement du Secrétariat général de l'O.T.A.N., et à l'établissement A.B.C. du Centre d'études militaires de l'armée belge, à Vilvoorde, ainsi que par la visite faite à l'Agence par l'U.S.A.C.D.A. (United States Arms Control and Disarmament Agency).

Le fichier technique classifié tenu par l'Agence a été complété en conséquence.

### **E. Biological weapons**

In the case of biological weapons, there were no important changes in 1967.

As in the past, all the governments of member States agreed to an Agency proposal to carry forward the existing list. All governments having approved this proposal, the Council were duly informed.

The activities of the Agency's biological experts to improve their knowledge and further the study of control technology assume a particular importance in this rapidly developing field. Thus, in 1967, the Agency, in addition to its usual work of keeping its technical and scientific documentation up to date, made a number of technical information visits to biological institutes in member countries after having requested and obtained the agreement of the governments concerned to a proposal made to this end in September 1966.

All these contacts emphasise and confirm that control will probably prove to be more difficult for biological than for other weapons. If the Agency is to reach the point at which it can assume responsibilities in this field, the co-operation so often given with control activities and the facilities extended to inspection teams will henceforth need to be on a most generous scale.

### **F. Atomic weapons**

The situation remains unchanged, as compared with previous years; the Agency therefore engages in no control activities, or even preparatory studies, in respect of atomic weapons.

### **G. Electronic (radiation) weapons**

The Agency's experts continue to follow developments closely; at present there is no new evidence to alter the view that production of radiation weapons is unlikely for several years to come.

### **V. Documentation and technical information**

The Central Documentation Office collects political and technical information connected with the activities of the Agency.

This material is processed, analysed and brought to the knowledge of the Directorate and experts of the Agency with the twofold aim of:

- (a) supplementing the information furnished by member countries on armaments;
- (b) keeping the Agency's officials abreast of political events and of the progress of technology and science especially in the military field.

The Central Documentation Office also has a part to play in following up the development of new and future weapons. The Office helps the experts by assembling information from unclassified sources on both new and other weapons and by providing up-to-date technical and scientific documentation in these new and rapidly developing fields which call for constant research in order to keep abreast of technical progress.

### **VI. General conclusions and considerations on the work of the Agency in 1967**

In the light of the information scrutinised in 1967, the Agency was able to report, under the terms of Article XIX of Protocol No. IV, that the figures obtained,

- in respect of armaments of forces under NATO command<sup>1</sup> in accordance with Article XIV of Protocol No. IV,
- and, in respect of armaments<sup>1</sup> of forces under national command, in accordance with Articles XV, XVI and XVII of Protocol No. IV and the Agreement of 14th December 1957, concluded in execution of Article V of Protocol No. II,

1. In this connection, see reservations referred to under items III, C, 2 and IV, F.

### **E. Armes biologiques**

Dans le domaine de l'arme biologique, il n'y a pas eu en 1967 de changement important.

Comme les années précédentes, l'Agence a proposé aux gouvernements des Etats membres de reconduire la liste des armes biologiques. Tous les gouvernements ayant donné leur accord à cette proposition, le Conseil en a été informé et en a pris note.

L'activité des experts biologistes de l'Agence en vue du perfectionnement de leurs connaissances et de la recherche en matière de technologie du contrôle revêt une particulière importance dans un domaine aussi évolutif que le biologique. Il convient donc de relever et de signaler qu'en 1967 l'Agence a pu effectuer, outre les travaux habituels pour la mise à jour de sa documentation technique et scientifique, de nombreuses visites d'information technique dans des instituts biologiques des pays membres, après avoir recherché et obtenu de ces pays leur accord à la suggestion faite dans ce sens par l'Agence auprès de chaque gouvernement, au mois de septembre 1966.

De tous ces contacts, il ressort, et se confirme, que le contrôle de l'arme biologique sera probablement plus difficile que celui des autres armements. Dans ce domaine, pour que l'Agence puisse parvenir à des conclusions lui permettant d'engager sa responsabilité, il est certain, dès à présent, que l'esprit de coopération, qui accueille si généralement les activités de contrôle de l'Agence, et les facilités à consentir aux groupes d'inspection devront être particulièrement larges.

### **F. Armes atomiques**

La situation étant, en ce qui la concerne, restée inchangée par rapport aux années antérieures, l'Agence n'assume aucune activité de contrôle, ni même d'étude préparatoire, dans le domaine atomique.

### **G. Armes électroniques (à radiation)**

Les experts de l'Agence continuent à suivre de près l'évolution de cette question : actuellement, rien n'est encore venu modifier l'opinion selon laquelle la production d'armes à radiation n'est guère probable avant encore plusieurs années.

### **V. Documentation et informations techniques**

Le Bureau central de documentation a pour tâche de rechercher les informations politiques et techniques qui se rapportent aux activités de l'Agence.

Ces informations sont sélectionnées, analysées et portées à la connaissance de la Direction et des experts de l'Agence dans un double but :

- (a) compléter les renseignements fournis par les pays membres dans le domaine des armements;
- (b) tenir au courant les fonctionnaires de l'Agence en ce qui concerne les événements politiques et l'évolution des techniques et des sciences surtout dans le domaine militaire.

Le bureau central de documentation a aussi son rôle à jouer dans le domaine qui consiste à suivre l'évolution des armements récents et futurs. Tant en effet pour les armes nouvelles que pour les autres, le bureau apporte son aide aux experts en recueillant des informations provenant de sources non classifiées et en tenant à jour une documentation technique et scientifique dans ces domaines nouveaux où l'évolution rapide exige des recherches constantes, afin de rester au courant du développement technique.

### **VI. Conclusions générales et considérations sur l'activité de l'Agence en 1967**

En référence à l'article XIX du Protocole N° IV, les contrôles sur pièces effectués par l'Agence en 1967 ont permis de rapporter au Conseil que les chiffres recueillis :

- en vertu de l'article XIV du Protocole N° IV, en ce qui concerne les armements<sup>1</sup> des forces sous commandement O.T.A.N.,
- et en vertu des articles XV, XVI et XVII du Protocole N° IV et de l'accord du 14 décembre 1957 conclu en exécution de l'article V du Protocole N° II, en ce qui concerne les armements<sup>1</sup> des forces sous commandement national,

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par le point III, C, 2 et le point IV, F.

represented, for this control year and for each of the member States, appropriate levels of armaments subject to control for those categories over which the Agency has so far been enabled to exercise its mandate<sup>1</sup>.

As required by Article XX of Protocol No. IV, the Agency confirmed that, in the course of field control measures at force units and military depots and during agreed control measures at plants, it did not detect, for the categories of armaments which it controls,

- either the manufacture, in these establishments on the territory of the Federal Republic of Germany, of a category of armaments that the Government of this member State has undertaken not to manufacture;
- or the existence, on the European continent, of stocks of armaments<sup>1</sup> in excess of the appropriate levels (Article XIX of Protocol No. IV) or not justified by export requirements (Article XXII of Protocol No. IV).

The task of the Agency was greatly facilitated throughout the year by:

- the care with which member States replied to the questionnaire or supplied, in a particular case, the special information to facilitate non-production controls;
- the co-operation of NATO and SHAPE and the regularity with which the United States and Canada provided information on any aid supplied;
- finally, the spirit of collaboration shown by national authorities, managements of establishments and, in general, by all in responsible positions with whom the Agency had dealings in 1967, in connection with the scrutiny of information or in the course of field control measures and in all contacts closely or remotely concerned with its work or fundamental rôle.

In those fields where it is authorised to act, the Agency is convinced that it achieves effective control by using the methods that it has developed, thanks to the excellent spirit generated and maintained by the will to co-operate and by the understanding of the member countries.

1. In this connection, see reservations referred to under items III, C, 2 and IV, F.



représentaient, pour cette année de contrôle, les niveaux appropriés de ces armements soumis à contrôle pour chacun des Etats membres, en ce qui concerne les catégories d'armements pour lesquels l'Agence a — jusqu'à ce jour — été mise à même d'exercer son mandat<sup>1</sup>.

Au cours des contrôles sur place effectués auprès des forces et dans les dépôts militaires, et des vérifications consenties effectuées dans les usines, l'Agence n'a constaté, au titre des dispositions de l'article XX du Protocole N° IV, pour ce qui est des armements relatifs aux secteurs contrôlés,

- ni la fabrication dans ces établissements, sur le territoire de la République Fédérale d'Allemagne, d'une catégorie d'armements que le gouvernement de cet Etat membre s'est engagé à ne pas produire;
- ni l'existence, sur le continent européen, de stocks d'armements<sup>1</sup> qui excéderaient les quantités correspondant aux niveaux appropriés (article XIX du Protocole N° IV) ou qui ne seraient pas justifiés par les besoins de l'exportation (article XXII du Protocole N° IV).

La tâche de l'Agence, d'un bout à l'autre de l'année, a été grandement facilitée:

- par le soin avec lequel les Etats membres ont répondu au questionnaire ou fourni, le cas échéant, les renseignements particuliers visant à faciliter les contrôles de non-fabrication;
- par la coopération de l'O.T.A.N. et du SHAPE, et la régularité des renseignements fournis par les Etats-Unis et le Canada au sujet de leur aide éventuelle;
- enfin, par l'esprit de collaboration manifesté par les autorités nationales, les directions d'établissements, et d'une façon générale toutes les personnes chargées d'une responsabilité, avec lesquelles l'Agence a eu à faire en 1967, à l'occasion du contrôle sur pièces ou des mesures de contrôle sur place, et dans tous les contacts concernant de près ou de loin son activité ou ses raisons d'être.

Dans les domaines où elle a reçu mandat de l'exercer, l'Agence a la conviction d'effectuer un contrôle efficace, à l'aide des méthodes qu'elle a mises au point, et grâce aux conditions favorables qu'a créées d'emblée, puis maintenues, la volonté de coopération et d'entente des pays membres de l'Union.

1. Voir, à ce sujet, les réserves qui découlent des précisions apportées par le point III, C, 2 et le point IV, F.

## IV. EUROPEAN CO-OPERATION IN THE PRODUCTION OF ARMAMENTS

### I. *Work of the Standing Armaments Committee*

1. During 1967, the activity of the Standing Armaments Committee was mainly devoted to drafting a document which forms a sequel to its previous report on a "system of compensation". This study, undertaken at the request of the Permanent Council of WEU and now before the latter for consideration, discusses the possibilities of fostering further co-operation among member States in armaments research, development and production.

2. In addition, the Standing Armaments Committee was informed of the reaction of the FINABEL Committee to suggestions put forward by the Assistant Secretary-General at a meeting of the FINABEL Chiefs of Staff in January 1966. The main point concerned the possibility of fully implementing FINABEL and WEU agreements. In this connection, each FINABEL working group has been instructed to compile and keep up to date a table indicating the interest shown by the FINABEL staffs in agreements and conventions defining the military characteristics of the equipment they deal with.

3. The United Kingdom authorities supplied the Standing Armaments Committee with lists of some of their requirements and projects. In addition, at the request of the United Kingdom Ministry of Defence, several FINABEL reports and agreements were forwarded to the British authorities through the International Secretariat of the SAC.

4. As regards bi- and trilateral collaboration between WEU member countries, the SAC received lists of the relevant agreements and negotiations. The Committee was also kept informed of the current state of trilateral work on the half-ton wheeled transport vehicle, based on the military characteristics laid down in a WEU Agreement.

### II. *Work of the Ad Hoc Group*

The annual meeting of the Ad Hoc Group comprised the usual review of the work of the

Sub-Groups and consideration of two other important items:

- co-operation between FINABEL and the United Kingdom;
- a Netherlands proposal concerning exchanges of information in the field of operational research.

#### 1. *Co-operation between FINABEL and the United Kingdom*

(a) Following the exchange of lists between FINABEL and the United Kingdom, the Ad Hoc Group decided to work out a procedure for using these documents to best advantage. Under this procedure:

- (i) the United Kingdom will study the list of FINABEL agreements and will indicate, through WEU, those in which it is interested;
- (ii) the United Kingdom will forward a new list of projects to the International Secretariat of the Standing Armaments Committee, which will not include equipment already in production;
- (iii) using this list, the FINABEL Secretariat will divide the United Kingdom projects among the working groups concerned, who will be responsible for selecting those subjects on which there are no FINABEL agreements and which might therefore lead to co-operation with the United Kingdom in WEU.

(b) This procedure forms part of the effort to find ways and means of developing the activities of the SAC within its terms of reference.

#### 2. *Exchange of information in the sphere of operational research*

(a) Many problems confront member countries of WEU in the field of operational research, and national means available for solving them in respect of their forces are limited; a proposal was therefore made by the Netherlands for a formal exchange of information through the Ad Hoc Group on past, present or future

## IV. COOPÉRATION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ARMEMENTS

### I. *Activités du Comité Permanent des Armements*

1. Au cours de l'année 1967, les activités du Comité Permanent des Armements ont été consacrées en premier lieu à l'élaboration d'une étude qui fait suite à celle qui avait précédemment porté sur un «système de compensation». Cette étude, faite à la demande du Conseil permanent de l'U.E.O. et actuellement soumise à son examen, considère les possibilités de renforcer la coopération des Etats membres en matière de recherche, de développement et de production d'armements.

2. D'autre part, le Comité Permanent des Armements a été informé des réactions du Comité FINABEL aux suggestions que le Secrétaire général adjoint avait présentées lors d'une réunion du Comité des chefs d'état-major FINABEL, en janvier 1966. Le point essentiel concerne la possibilité d'exploiter les accords FINABEL et U.E.O. Dans ce domaine, chaque groupe de travail FINABEL a été chargé d'établir et de tenir à jour un tableau faisant ressortir l'intérêt porté par les états-majors FINABEL aux accords et conventions qui définissent les caractéristiques militaires des matériels de leur compétence.

3. Les autorités du Royaume-Uni ont soumis au Comité Permanent des Armements des listes de certains de leurs besoins et projets. Et, à la demande du ministère de la défense du Royaume-Uni, plusieurs textes d'accords et de rapports FINABEL ont été transmis — par l'intermédiaire du Secrétariat international du C.P.A. — aux autorités britanniques.

4. En ce qui concerne la collaboration bi- et trilatérale entre pays membres de l'U.E.O., le C.P.A. a reçu communication des listes des accords et négociations s'y rapportant. Il a d'autre part été tenu au courant de l'état actuel des travaux trilatéraux concernant le véhicule de servitude à roues de 0,5 tonne, et basés sur les caractéristiques militaires établies par un accord U.E.O.

### II. *Activités du Groupe ad hoc*

Au cours de sa réunion annuelle, le Groupe ad hoc a passé en revue, comme d'habitude, les

travaux de ses sous-groupes; il s'est en outre penché sur deux points importants:

- coopération entre FINABEL et le Royaume-Uni, et
- proposition néerlandaise d'échange d'informations dans le domaine de la recherche opérationnelle.

#### 1. *Coopération entre FINABEL et le Royaume-Uni*

(a) A la suite de l'échange de listes entre FINABEL et le Royaume-Uni, le Groupe ad hoc a jugé utile d'élaborer une procédure pour l'exploitation de ces documents. Cette procédure prévoit que:

- (i) le Royaume-Uni étudiera la liste des accords FINABEL et fera connaître, par l'intermédiaire de l'U.E.O., ceux qui l'intéressent;
- (ii) le Royaume-Uni communiquera au Secrétariat international du Comité Permanent des Armements une nouvelle liste de ses projets en éliminant les matériels déjà en cours de production;
- (iii) à partir de cette liste, le Secrétariat FINABEL répartira les projets britanniques entre les groupes de travail intéressés, qui auront pour tâche de déterminer les sujets n'ayant pas encore donné lieu à un accord FINABEL et donc susceptibles de donner éventuellement lieu à une coopération avec le Royaume-Uni dans le cadre de l'U.E.O.

(b) Cette procédure s'inscrit dans la ligne de l'effort fait pour rechercher les possibilités de développer les activités du C.P.A. conformément à sa mission.

#### 2. *Echange d'informations dans le domaine des recherches opérationnelles*

(a) De multiples problèmes se posent aux pays membres de l'U.E.O. dans le domaine de la recherche opérationnelle et les moyens qui peuvent être mis en œuvre à l'échelle nationale pour les résoudre en ce qui concerne leurs forces sont limités; étant donné cette situation, il a été proposé par les Pays-Bas d'en venir à un échange

studies on this subject and, if possible, on bilateral or multilateral studies.

(b) After an exchange of views, the Ad Hoc Group accepted this proposal and asked member countries to forward the required information to the International Secretariat by 1st July 1968. It will be studied before the next meeting of the Ad Hoc Group.

### III. Work of the Ad Hoc Sub-Groups

#### 1. *Anti-tank weapons*

(a) The Sub-Group continued its exchanges of views and information on anti-tank weapon trials and new weapons under development in the WEU countries.

As regards the third generation of anti-tank weapons (period after 1975), it was generally thought to be inexpedient to enter into technical details until current operational studies have reached a more advanced stage.

(b) As in the past, the Sub-Group again worked in close liaison with all organisations (NATO, FINABEL, etc.) dealing with anti-tank weapons, in order to survey their progress and fill in any gaps. It was decided, therefore, that the Sub-Group should, as far as possible, continue to meet the day before the corresponding NATO meetings so that WEU delegates could adopt a joint position in readiness for the latter.

#### 2. *Equipment for airborne forces*

(a) In 1967:

- (i) Two new agreements on trailers for the special light and medium transport vehicle designed for use by airborne forces were ratified by the competent authorities of the seven WEU countries.
- (ii) The Sub-Group drafted a document on factors to be taken into consideration

when drawing up agreements on the characteristics of equipment mainly intended for airborne forces.

This paper lists the essential points which other working groups should take into account when studying equipment likely to be used by such forces.

(b) In addition, the working programme for 1968 was agreed as follows:

- (i) Drafting of a comprehensive report on rallying equipment after landing;
- (ii) Further exchanges of views on individual and collective equipment, together with paratroopers' supplies.

#### 3. *Wheeled vehicles*

(a) The Sub-Group completed a report on air-cushion vehicles, together with a draft agreement on trailers to be towed by the vehicles defined in a WEU Agreement.

- (i) The first report concerns the military uses of air-cushion vehicles on land and covers both their logistic and operational rôles; after defining basic principles and characteristics, this document compares a number of French, British and American vehicles.

The study deals with the three following points in addition to the logistic rôle:

- possible military uses (now or in the near future);
- improvements which should be suggested to the planning authorities;
- experiments which might be undertaken for purposes of comparison with other equipment.

Sub-Group No. 6 does not regard its work on this point as completed and will continue to keep in touch with future developments of air-cushion vehicles both by attending national trials and by studying reports on such tests.

en règle des informations sur les études passées, présentes ou futures dans ce domaine, et, si possible, à des études communes menées bilatéralement ou multilatéralement, par l'intermédiaire du Groupe ad hoc.

(b) Après un échange de vues, le Groupe ad hoc a accepté cette suggestion et invité les pays membres à soumettre au Secrétariat international, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1968, les renseignements demandés. Ces renseignements seront étudiés avant la prochaine réunion du Groupe ad hoc.

### III. Activités des sous-groupes ad hoc

#### 1. Armes antichars

(a) Le sous-groupe a poursuivi les échanges de vues et d'informations sur les essais de différentes armes antichars effectués dans les divers pays, ainsi que sur les nouvelles armes en cours de développement dans les pays U.E.O.

Pour ce qui est de la troisième génération d'armes antichars (période postérieure à 1975), il a été généralement jugé prématuré d'entrer dans les détails techniques tant que les études opérationnelles, actuellement en cours, ne sont pas plus avancées.

(b) Le sous-groupe continue à travailler, comme par le passé, en étroite liaison avec tous les organismes (O.T.A.N., FINABEL, etc...) traitant des armes antichars afin, d'une part, de faire le point de l'avancement des travaux dans ces organismes et, d'autre part, de combler les lacunes éventuelles. Dans cette ligne, il a été décidé de continuer, dans toute la mesure du possible, à tenir les réunions du sous-groupe avant les réunions correspondantes de l'O.T.A.N., pour donner aux délégués des pays de l'U.E.O. l'occasion de dégager une position commune en vue de ces dernières.

#### 2. Matériels destinés aux troupes aéroportées

(a) en 1967:

(i) Deux nouveaux accords sur les remorques du véhicule spécial de transport léger et moyen destiné aux troupes aéroportées ont été ratifiés par les autorités compétentes des sept pays de l'U.E.O.

(ii) Le sous-groupe a élaboré un document relatif aux facteurs à prendre en con-

sidération lors de l'élaboration d'accords sur les caractéristiques des matériels destinés notamment aux troupes aéroportées.

Sont mentionnés les principaux éléments dont doivent tenir compte les autres groupes de travail lorsqu'ils étudient un matériel susceptible d'être utilisé par les troupes aéroportées.

(b) D'autre part, le programme de travail du sous-groupe pour 1968 a été établi comme suit:

(i) Elaboration d'un document de synthèse sur les matériels de regroupement après le saut.

(ii) Poursuite des échanges de vues sur les équipements individuels et collectifs ainsi que sur les ravitaillements des parachutistes.

#### 3. Véhicules à roues

(a) Le sous-groupe a achevé un rapport sur les véhicules à coussin d'air ainsi qu'un projet d'accord concernant les remorques destinées à être tractées par les véhicules définis dans un accord U.E.O.

(i) Le premier rapport concerne les emplois militaires terrestres, non seulement sur le plan logistique mais aussi opérationnel, des véhicules à coussin d'air; après un énoncé des principes de base et la définition des caractéristiques, il établit une comparaison entre différents véhicules, français, britannique et américain.

L'étude comporte, outre l'examen du rôle logistique, les trois points suivants:

- les utilisations militaires possibles (actuellement ou dans un proche avenir);
- les améliorations désirables à signaler aux organismes chargés des études;
- enfin, les expérimentations qu'il serait intéressant d'organiser en comparaison avec d'autres matériels.

Le Sous-groupe N° 6 n'estime pas sa tâche terminée sur ce point, et continuera à se tenir informé sur les développements futurs des véhicules à coussin d'air, soit en assistant à des expérimentations nationales, soit par la lecture des rapports d'expérimentation rédigés à leur issue.

- (ii) The second report relates to a draft agreement on the military characteristics of trailers adapted to the family of wheeled transport vehicles previously defined in a WEU Agreement.

(b) By appointing pilot countries to analyse problems beforehand and submit studies in a fairly advanced state, the Sub-Group was able to consider a number of other subjects at the same time. For example, work continued on drafting a "WEU Vehicle Qualification Programme", including a trials programme and methods for vehicle assessment. The aim of the future agreement on this subject is to lay down common rules for an objective appreciation of the operational qualities of wheeled transport vehicles, with a view to their adoption by the ground forces of WEU member countries.

In view of the length and complexity of this study, the Ad Hoc Group gave it priority; the Sub-Group has decided to circulate separately the three main parts of the document and its annexes as they appear, namely, the vehicle identification scheme, the trials programme, the method of assessment and the annexes.

#### 4. *Obstacles and barriers*

At the annual meeting of the Sub-Group, the pilot countries reported on the subjects under study, including, in particular, combustion inhibitors, soil destabilisation, local weather control and subsonic waves. It was generally agreed that these periodic exchanges were extremely valuable and should be continued to the fullest extent, even though no practical results could be expected in the immediate future owing to the special nature of the problems involved.

(a) In the case of inhibitors, it emerged that current research in France and the Federal Republic of Germany was virtually being duplicated; the two countries therefore made the necessary contacts with a view to sharing out the work as far as possible.

(b) As regards mines, the Sub-Group once again considered whether a study of certain

aspects bearing on long-term developments might be useful. However, after surveying work undertaken in NATO, the Ad Hoc Group concluded that all aspects of mine warfare were covered by that organisation.

#### 5. *Validity of WEU agreements*

Following the promulgation of the agreements on trailers for special vehicles for airborne forces, ten WEU agreements may be regarded as still in force.

#### IV. *Activities of the International Secretariat and outside contacts*

The Assistant Secretary-General attended the interesting symposium organised by the International Association of Aerospace Equipment Manufacturers held last year in London on 13th and 14th September; this meeting demonstrated the importance attached by the industry to European co-operation, and among the proposals formulated by the AICMA, special reference should be made to the interest shown in the rôle of existing European organisations such as WEU.

In February, the Secretary-General and members of the International Secretariat took part in the meeting of the Liaison Sub-Committee on Joint Armaments Production, which was also attended by the Chairman of the Assembly Committee on Defence Questions and Armaments, the permanent delegates to the SAC and representatives of the Assembly Committee and the Office of the Clerk.

As in previous years, the Head of the International Secretariat visited a number of armaments plants. In 1967, he went to Christchurch and Stevenage in the United Kingdom, and to La Spezia in Italy; he was also present at demonstrations of French equipment at Satory and Brétigny and attended the International Air Display at Le Bourget and the International Technical Exhibition in Turin. On these occasions he was able to renew contacts with responsible Ministers and senior officials of member governments and with representatives of the armaments industries who expressed the latter's keen interest in international collaboration, particularly at European level.

- (ii) Le deuxième rapport concerne un projet d'accord établissant les caractéristiques militaires d'une gamme de remorques adaptées à la famille des véhicules de servitude à roues déjà définis dans un accord U.E.O.

(b) La désignation des pays pilotes qui analysent les problèmes à l'avance et soumettent des études déjà assez avancées a permis au sous-groupe de traiter simultanément d'autres sujets. Ainsi, il a pu faire progresser l'établissement d'un «Programme U.E.O. de qualification des véhicules» comportant entre autres un programme d'essais et une méthode d'évaluation des véhicules. Le but visé pour l'accord futur sur ce sujet est d'établir des règles communes permettant une appréciation objective des qualités opérationnelles des véhicules de servitude à roues en vue de leur adoption par les armées des Etats membres de l'U.E.O.

Compte tenu du volume et de la complexité de ce travail, le Groupe ad hoc lui a donné la priorité; quant au sous-groupe, il a décidé de diffuser séparément les trois parties principales et les annexes au fur et à mesure de leur mise au point, à savoir: le schéma d'identification des véhicules, le programme d'expérimentation, la méthode d'évaluation et les annexes.

#### 4. *Obstacles et barrières*

Lors de la réunion annuelle tenue par le sous-groupe, les pays pilotes ont présenté des rapports sur les différents sujets à l'étude et, notamment, sur les inhibiteurs de combustion, la désagrégation des sols, l'action météorologique locale et les infractions. Il a été unanimement reconnu que ces échanges d'informations périodiques étaient extrêmement utiles et qu'il importait de les poursuivre en leur donnant le maximum d'ampleur, encore qu'il n'y ait pas lieu, compte tenu de la nature particulière des problèmes considérés, d'en attendre dans l'immédiat des résultats sur le plan de leur application pratique.

(a) En ce qui concerne les inhibiteurs, il est apparu que les recherches en cours en France et en République Fédérale d'Allemagne faisaient pratiquement double emploi; aussi ces deux pays sont-ils entrés en contact pour procéder autant que possible à une répartition des tâches.

(b) En ce qui concerne les mines, une fois de plus, le sous-groupe a posé la question de savoir

s'il n'était pas utile d'envisager l'étude de certains aspects particuliers constituant des réalisations à long terme. Mais, après avoir fait l'inventaire des travaux de l'O.T.A.N., le Groupe ad hoc a estimé que le domaine des mines était couvert par l'O.T.A.N.

#### 5. *Validité des accords U.E.O.*

Depuis la promulgation des accords sur les remorques des véhicules spéciaux pour les troupes aéroportées, on peut considérer que dix accords U.E.O. restent valides.

#### IV. *Activités du Secrétariat international et relations extérieures*

Le Secrétaire général adjoint s'est rendu à l'intéressant symposium organisé cette année les 13 et 14 septembre à Londres par l'Association Internationale des Constructeurs de Matériel Aérospatial; cette réunion a permis de constater l'importance attachée par l'industrie à la coopération européenne; parmi les propositions formulées par l'A.I.C.M.A., il y a lieu de retenir l'intérêt porté au rôle des organisations européennes existantes, notamment l'U.E.O.

Le Secrétaire général et des membres du Secrétariat international ont assisté à la réunion tenue en février par la Sous-commission de liaison en matière de production d'armements, en la présence du Président de la Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée, et avec la participation des délégués permanents auprès du C.P.A. ainsi que de membres de la Commission et du Greffe de l'Assemblée.

D'autre part, comme les années passées, le chef du Secrétariat international a effectué un certain nombre de visites d'établissements s'occupant de la production d'armements. En 1967, il s'est rendu au Royaume-Uni à Christchurch et Stevenage, en Italie à La Spezia, et a assisté à la présentation de matériels en France à Satory et Brétigny; il s'est également rendu au Salon international aéronautique du Bourget et à celui de la technique à Turin. En ces occasions, il a pu poursuivre ses contacts avec certains ministres et hauts fonctionnaires compétents des gouvernements membres de l'U.E.O., ainsi qu'avec les représentants des industries d'armements, qui ont manifesté le vif intérêt de l'industrie pour la

Finally, the traditional visits by students to the WEU offices in Paris, and the invitation

extended last June by the *Ecole Polytechnique* to the Assistant Secretary-General to lecture on the Organisation, provided further evidence of the interest of young people in European problems.



collaboration internationale, particulièrement dans le cadre européen.

Enfin, les visites traditionnelles d'étudiants aux organismes de l'U.E.O. à Paris, ainsi que l'in-

vitation faite en juin dernier au Secrétaire général adjoint par l'Ecole polytechnique de faire une conférence sur l'Organisation, ont témoigné une fois de plus de l'intérêt de la jeunesse pour les problèmes européens.

## V. PUBLIC ADMINISTRATION AND THE EUROPEAN CIVIL SERVICE

### A. Public Administration Committee

1. The Public Administration Committee met twice in 1967, in Ostend from 9th to 11th May, and in The Hague from 24th to 26th October.

As in previous years, the Committee devoted most of its attention to two subjects — multilateral courses for government officials and study visits to other countries. Exchanges of information on administrative subjects of common interest were continued. The Committee also discussed the Introductory Courses on International Relations. Lastly, a start was made on revising the brochure on the Committee's activities, published in 1958.

2. The 17th Annual Course for government officials was held in the United Kingdom from 15th to 27th May. The subject approved by the Committee was "Co-operation and co-ordination between central and local authorities as exemplified in the administration of State-aided schools in England and Wales". Delegates considered in turn the administrative background, the school building programme, teaching staffs, the organisation of schools, the extension of compulsory education and the reorganisation of secondary education. To avoid any misunderstanding, it is emphasised that, at such courses, all subjects are studied from the angle of the administrative problems involved (decisions, authorisation, control, finance, etc.). The theme, selected as being of special interest in the host country, is used as a framework and illustration for the study of administrative procedures. Twenty-one officials from member countries attended the 1967 course, which, like its predecessors, comprised lectures followed by discussion, visits to appropriate institutions and government departments (the County Council, schools, the new University of Sussex, Crawley New Town, etc.), work in groups and plenary session and, finally, drafting and approval of the report.

At their meetings in 1967, the Committee also selected a subject for the 1968 multilateral course to be held in Italy, and started work on the programme. The theme will be: "Traditional and novel forms of control in the Italian administration".

3. Study visits by government officials form an important part of the activities of the Public Administration Committee. Their success naturally depends to a great extent on careful preparation in the host country, principally by the latter's representative to the Committee, and by the government department concerned; they also call for enthusiastic co-operation from the selected officials in carrying out the programme drawn up for them. In the great majority of cases, these conditions are fulfilled.

During 1967, visits of this kind were organised for officials from most member countries. The subjects studied included: industrial accidents and diseases, the administration of central government premises, the financing and administration of State pensions, a comparative study of the French and Italian social security systems, government support for technical innovation in industry, the machinery of criminal justice with particular reference to the canton courts, research on communications and air traffic, employment regulations in public industries, price control methods, etc. Here again, attention is concentrated on administrative aspects. The reports written by returning officials are often of a very substantial character and are circulated to members of the Committee.

4. As usual, the Committee's agenda included an exchange of views on administrative developments in all member countries. Discussion was directed particularly to such matters as the training of civil servants, the results of certain administrative reforms, etc. Through these exchanges of information, delegates can assess how far certain administrative trends and developments are common to all countries.

5. The Committee also devoted some time to discussion of the Introductory Courses on International Relations for younger officials, of which the first two were held at the College of Europe at Bruges in September 1965 and September 1966.

6. Finally, as already mentioned, it was decided to publish a revised edition of the brochure on

## V. ADMINISTRATION PUBLIQUE ET FONCTION PUBLIQUE EUROPÉENNE

### A. Comité de l'administration publique

1. Le Comité de l'administration publique s'est réuni deux fois en 1967, à Ostende, du 9 au 11 mai, et à La Haye, du 24 au 26 octobre.

Les activités du Comité durant la période considérée se rangent, comme les années précédentes, sous deux chapitres principaux: rencontres multilatérales de fonctionnaires et visites d'étude à l'étranger. Le Comité a poursuivi ses échanges d'informations sur des sujets administratifs d'intérêt commun. Il a aussi discuté des cycles d'initiation aux relations internationales. Enfin, il a entrepris la révision de la Brochure sur ses activités, publiée en 1958.

2. La dix-septième rencontre multilatérale de fonctionnaires a eu lieu au Royaume-Uni du 15 au 27 mai. Le sujet d'étude retenu par le Comité était le suivant: «Coopération et coordination entre les autorités centrales et locales dans l'administration des écoles subventionnées par l'Etat en Angleterre et au pays de Galles». Ont été successivement étudiés: le cadre administratif, le programme de constructions scolaires, le corps enseignant, l'organisation des écoles, la prolongation de la scolarité obligatoire et la réorganisation de l'enseignement secondaire. Il convient de préciser à ce propos, afin de prévenir toute confusion, que les sujets examinés lors d'une telle rencontre sont étudiés sous l'angle des problèmes d'ordre administratif qu'ils soulèvent (décisions, autorisations, contrôles, financement, etc.). Le thème, choisi pour l'intérêt particulier qu'il présente dans le pays hôte, sert à concrétiser et à illustrer l'étude de mécanismes administratifs. Vingt et un fonctionnaires des pays membres ont participé aux travaux de la rencontre de 1967, qui ont consisté, suivant la formule mise au point lors des rencontres précédentes, en exposés suivis de discussions, visites auprès des organismes et services compétents (Conseil de comté, établissements scolaires, nouvelle université du Sussex, Crawley New Town, etc.), travail en groupe et en séance plénière, rédaction et approbation d'un rapport.

Au cours de ses réunions, le Comité a également choisi le sujet et commencé d'élaborer le programme de la rencontre multilatérale de 1968, qui se déroulera en Italie. Le thème retenu est le suivant: «Les contrôles traditionnels et les nouvelles formes de contrôle dans l'administration italienne».

3. Les visites d'étude de fonctionnaires représentent un aspect important des activités du Comité de l'administration publique. Leur succès dépend naturellement beaucoup d'une préparation soignée dans le pays hôte, notamment de la part du représentant national au Comité et du service responsable, ainsi que du zèle et de l'esprit de coopération des fonctionnaires intéressés dans l'exécution des programmes préparés à leur intention. Ces conditions sont remplies dans la très grande majorité des cas.

Durant l'année 1967, de telles visites ont été organisées entre fonctionnaires de la plupart des pays membres. A titre d'exemple, on citera les sujets suivants qui ont été étudiés: accidents du travail et maladies professionnelles, l'administration des bâtiments du gouvernement central, financement et administration des retraites de l'Etat, étude comparative des systèmes de sécurité sociale en vigueur en France et en Italie, l'appui gouvernemental aux innovations techniques dans l'industrie, les tribunaux répressifs, et notamment les tribunaux de canton, la recherche dans le domaine des communications et du trafic aérien, le statut du personnel dans les industries du secteur public, méthodes de contrôle des prix, etc. Ici encore, il convient de noter que ce sont les aspects administratifs des sujets qui sont pris en considération. Les rapports, souvent très substantiels, établis par les fonctionnaires bénéficiaires à la suite de leur voyage sont communiqués aux membres du Comité.

4. A l'ordre du jour des réunions du Comité a figuré, comme de coutume, un échange de vues concernant l'évolution de la vie administrative dans chacun des pays membres. Ainsi ont été évoquées notamment des questions touchant la formation des fonctionnaires, le résultat de certaines réformes administratives, etc. De tels échanges d'informations permettent notamment aux délégués d'observer dans quelle mesure certains phénomènes ou certains développements nouveaux se manifestent dans chaque pays sur le plan administratif.

5. Le Comité a également consacré une partie de ses débats aux cycles d'initiation aux relations internationales pour jeunes fonctionnaires, dont les deux premiers avaient été organisés au Collège d'Europe à Bruges en septembre 1965 et septembre 1966.

6. Enfin, comme indiqué ci-dessus, le Comité a convenu de publier une édition révisée de la

the Committee's activities originally issued in 1958.

At that time, it was agreed to publish a short survey of the first two years' work, with some ideas on future prospects, for government departments and officials who might be interested in using the Committee's services. The aim was to show that, even if the Committee had not actually helped to promote a measure of common thought and action among the seven administrations, it had at least enabled officials from the member countries to get to know each other better. Since then, steady encouragement has been given to the growing tendency among civil servants to study and try to understand the traditions, principles and methods of administration of other countries. The new version of the brochure, due to appear in 1968, ten years after the first, will demonstrate the continuity and extension of the Committee's activities, which the Assembly has been able to follow from year to year in the annual report. It will be forwarded to the Office of the Clerk as soon as it is published.

### **B. Governmental Conference on the European Civil Service**

Western European Union continues to be represented at all sessions of the Governmental Conference on the European Civil Service.

At the fifteenth session of the Conference, on 6th July 1967, the Final Act was signed by delegates from the Governments of Austria, Belgium, Denmark, France, the Federal Republic of Germany, Ireland, Italy, Luxembourg, the Netherlands, Norway, Spain, Sweden, Switzerland, Turkey and the United Kingdom.

The Governmental Conference on the European Civil Service was set up by the Committee of Ministers of the Council of Europe at its 122nd meeting, in July 1963.

Its terms of reference were to draw up a set of model staff regulations for the European Civil Service on the basis of preparatory work which had been done at the Council of Europe between 1955 and 1962. It was specified that the Conference would be independent of the Council of Europe and would act by way of recommendations to governments and organisations.

The model staff regulations adopted by the Conference contain ninety-three articles and are accompanied by a commentary explaining, where necessary, the Conference's intentions regarding the purpose and scope of certain articles.

Articles 8 and 9 of the Final Act read as follows:

"8. The Conference recommends that member States and, where appropriate, Institutions adopt the provisions of the Model Staff Regulations, with any necessary adjustments and in accordance with the proper procedures:

- (a) when the staff regulations of any new institutions come to be drawn up;
- (b) when existing institutions are modified or regrouped.

It also recommends that, in accordance with the proper procedures, it be considered to what extent the staff regulations of existing institutions may be brought into line with the Model Staff Regulations, allowing for the special circumstances of each institution.

In making these recommendations, the Conference is aware that the Model Staff Regulations will not of themselves bring a European Civil Service into being, but considers that they provide a solid basis on which one could be established.

9. Convinced of the need to ensure the harmonious application of the Model Staff Regulations and to advise institutions on this question where necessary, the Conference suggests the setting up of a small advisory committee of high-level experts chosen for their competence in this field."

Brochure sur ses activités, dont la première version avait paru en 1958.

Le Comité s'était alors proposé, après deux années d'existence, d'établir un bref bilan de son travail et de dégager quelques-unes de ses perspectives d'avenir, à l'intention notamment des autorités gouvernementales et des fonctionnaires des pays membres qui seraient appelés à utiliser ses services. Il espérait ainsi montrer qu'il avait, sinon contribué à la création d'une certaine communauté de pensée et d'action entre les administrations des sept pays, du moins permis l'établissement d'une meilleure connaissance réciproque entre les fonctionnaires de ces pays. Depuis lors, le Comité n'a pas cessé d'encourager la tendance qui porte de plus en plus les agents de l'Etat à étudier et à essayer de comprendre les traditions, les principes et les méthodes suivant lesquels s'administrent les pays étrangers. La nouvelle version de la Brochure sur ses activités, qui paraîtra dans le courant de l'année 1968, dix ans après la première, témoignera de la continuité et de l'approfondissement des travaux du Comité, dont l'Assemblée a pu suivre le déroulement, année après année, dans le rapport annuel. Ce texte ne manquera pas d'être communiqué aux services de l'Assemblée lors de sa parution.

### **B. Conférence gouvernementale pour la Fonction publique européenne**

L'Union de l'Europe Occidentale a continué d'être représentée aux différentes sessions de la Conférence gouvernementale pour la Fonction publique européenne.

Au cours de sa quinzième session, le 6 juillet 1967, l'acte final de ladite conférence a été signé par les délégués des gouvernements de la République Fédérale d'Allemagne, de l'Autriche, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, de la Suisse et de la Turquie.

La Conférence gouvernementale pour la Fonction publique européenne avait été créée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe lors de sa 122<sup>e</sup> réunion, tenue en juin 1963.

Le mandat de la conférence était de mettre au point un statut modèle de la Fonction publique européenne sur la base des travaux préparatoires effectués de 1955 à 1962 au sein du Conseil de l'Europe. Ce mandat précisait que la conférence, indépendante du Conseil de l'Europe, agirait par voie de recommandations aux gouvernements et aux organisations.

Le statut-type adopté par la conférence comprend quatre-vingt-treize articles; il est accompagné d'un commentaire précisant, le cas échéant, le sens et la portée que la conférence a entendu donner à certains articles.

Les articles 6 et 9 de l'acte final de la conférence disposent:

«8. La Conférence recommande aux Etats membres et, le cas échéant, aux Institutions, d'adopter, sous réserve des adaptations nécessaires et conformément aux procédures applicables, les dispositions du statut-type de la Fonction publique européenne:

- (a) lors de l'élaboration du statut du personnel des nouvelles Institutions qui viendraient à être créées;
- (b) à l'occasion de la transformation ou du regroupement d'Institutions existantes.

Elle recommande, en outre, d'examiner, selon les procédures applicables, dans quelle mesure le statut du personnel des Institutions existantes peut être adapté au statut-type, compte tenu de la situation particulière de chacune de ces Institutions.

Ce faisant, la Conférence est consciente que le statut-type ne créera pas, par lui-même, une fonction publique européenne, mais elle considère qu'il constitue une base solide sur laquelle une telle fonction publique pourrait être établie.

9. Enfin, la Conférence, convaincue de la nécessité d'harmoniser l'application du statut-type et, le cas échéant, de conseiller en ce domaine les Institutions, croit devoir suggérer la création d'un Comité consultatif restreint composé d'experts d'un niveau élevé choisis en raison de leur compétence en la matière.»

## VI. BUDGETARY AND ADMINISTRATIVE QUESTIONS

### 1. Budget

Summaries of the main and supplementary budget estimates for 1967 and the main budget estimates for 1968 are contained in the appendix to the report. The latter will require certain amendments as a result of devaluation of the £ sterling.

The 1967 supplementary budget was introduced primarily to provide for the implementation of the recommendations of the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts for the award of a cost-of-living adjustment to graded staff serving in Paris and London.

### 2. Co-ordination of administrative and budgetary policies among European organisations

In accordance with its customary procedure, WEU has continued to take a full and active part in the work of the various bodies set up to further co-ordination at administrative levels between itself, the Council of Europe, OECD, NATO (including SHAPE), ELDO and ESRO.

A tangible benefit, resulting from joint agreement for dealing with administrative and personnel problems facing the organisations, has been demonstrated by the thorough review WEU has conducted in order to bring its staff rules up to date and in closer alignment with those prevailing in other co-ordinated organisations.

#### (i) *Participation in the Standing Committee of Secretaries-General*

The Standing Committee of Secretaries-General of the six co-ordinated organisations has met at intervals throughout the year to discuss appropriate measures to be taken jointly in the administrative and budgetary fields. As a result, they have put forward a number of proposals to the Co-ordinating Committee of Government Budget Experts aimed at improving efficiency and staff conditions in the respective organisations. Four of these have been made the subject of recommendations by the Co-ordinating Committee to the respective Councils (see (ii) below).

Some idea of the problems facing the Secretaries-General of the co-ordinated organisations can be gathered from the fact that they are

responsible for some 6,000 officials stationed in 13 different countries and that 24 countries are now members of at least one of the co-ordinated organisations. Furthermore, the headquarters of the organisations now extend to 3 countries (France, Belgium and the United Kingdom). It is relevant that WEU member countries are represented in all six of the co-ordinated organisations, except that Luxembourg is not a member of ELDO or ESRO. The task of drawing up salary scales for 13 countries whereby, by applying appropriate cost-of-living differentials, staff serving in each of these countries receive broadly equitable treatment, is one which requires much research and statistical endeavour. It is also part of the duties of the Committee of Secretaries-General to find a basis for the application of broadly common staff rules in order to ensure that the staff of each co-ordinated organisation, wherever based, are governed by similar regulations.

It is evident that these efforts have not yet fully achieved their objectives. This is due partly to the fact that each organisation operated its own staff rules before co-ordination procedures were introduced in 1958, and partly because the conditions of service in each country where international staff are serving differ substantially. For WEU, for instance, this last point is of significance in connection with the change in parity of the pound sterling in November 1967.

Serving the Standing Committee of Secretaries-General is the Committee of Heads of Administration which prepares reports and proposals for the approval of the Secretaries-General. In view of the manifold problems of co-ordination which the Secretaries-General are called upon to solve, the Heads of Administration and their working parties are required to meet at frequent intervals in order to work out and agree detailed formulas and texts. Staffing problems and the transfer of NATO and SHAPE to Belgium have induced the Heads of Administration to examine the need for a thorough overhaul of existing salary scales in all countries where co-ordinated staff are stationed, the introduction of structural reforms and reforms in conditions of service. Among the latter, consideration is being given to the institution of an education allowance, improved benefits for loss of office through redundancy, a more equitable system for the

## VI. QUESTIONS BUDGÉTAIRES ET ADMINISTRATIVES

### 1. Budget

Le présent rapport contient en annexe les tableaux récapitulatifs des budgets principal et supplémentaire de l'U.E.O. pour 1967 ainsi que du budget principal pour 1968. A la suite de la dévaluation de la livre sterling, ce dernier devra recevoir certains amendements.

Le budget supplémentaire de 1967 a été principalement motivé par l'octroi d'une indemnité de cherté de vie au personnel gradé de Londres et de Paris, sur la recommandation du Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements.

### 2. Coordination de la politique administrative et budgétaire des organisations européennes

Suivant la procédure en usage, l'U.E.O. a continué de participer activement aux travaux des divers organismes créés pour développer la coordination administrative avec le Conseil de l'Europe, l'O.C.D.E., l'O.T.A.N. (y compris le SHAPE), le C.E.C.L.E.S. et le C.E.R.S.

La révision complète par l'U.E.O. de son Règlement du personnel afin de le mettre à jour et de l'harmoniser davantage avec ceux des autres organisations coordonnées a constitué l'un des bénéfices tangibles de l'accord de coopération entre organisations en matière d'administration et de personnel.

#### (i) Participation au Comité permanent des secrétaires généraux

Le Comité permanent des secrétaires généraux des six organisations coordonnées s'est réuni périodiquement durant l'année afin d'examiner les mesures à prendre en commun dans les domaines administratif et budgétaire. C'est ainsi qu'il a soumis au Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements une série de propositions visant à améliorer le rendement et les conditions de service au sein des organisations intéressées. Quatre d'entre elles, retenues par le Comité de coordination, ont fait l'objet de recommandations devant les Conseils respectifs (voir (ii) ci-dessous).

On peut se faire une idée des problèmes qui se posent aux secrétaires généraux des organisations coordonnées si l'on se rappelle qu'ils ont

la charge de 6.000 fonctionnaires en service dans treize pays différents, et que 24 pays sont membres d'au moins une des organisations coordonnées. En outre, les sièges des organisations se trouvent maintenant dans trois pays différents (France, Belgique et Royaume-Uni). Il faut noter que les pays membres de l'U.E.O. sont représentés dans les six organisations coordonnées, à l'exception du Luxembourg qui n'est pas membre du C.E.C.L.E.S. ni du C.E.R.S. L'établissement de barèmes de salaires pour treize pays différents, de telle sorte que, par application d'un taux différentiel, l'ensemble du personnel soit traité à peu près équitablement, quel que soit le pays où ils servent, est une tâche qui exige beaucoup de recherches et de travaux statistiques. Il incombe également au Comité des secrétaires généraux d'uniformiser autant que possible leurs règlements du personnel afin que, dans l'ensemble, les fonctionnaires des organisations coordonnées, quel que soit leur lieu de travail, soient régis par des dispositions analogues.

Il est certain que ces efforts n'ont pas encore pleinement abouti. La raison en est, d'une part, que les diverses organisations appliquaient leurs propres règlements du personnel avant que soient introduites en 1958 les procédures de coordination, et, d'autre part, que les conditions de travail des fonctionnaires internationaux présentent de grandes divergences d'un pays à l'autre. Ainsi, pour l'U.E.O. par exemple, la modification de la parité de la livre sterling intervenue en novembre 1967 revêt une importance particulière.

Le Comité des chefs d'administration assiste le Comité permanent des secrétaires généraux en préparant des rapports et des propositions qu'ils soumettent à leur approbation. Etant donné les nombreux problèmes de coordination que les secrétaires généraux sont appelés à résoudre, les chefs d'administration et leurs groupes de travail se réunissent fréquemment afin d'élaborer les textes et dispositions dans le détail. Les problèmes de recrutement et le transfert de l'O.T.A.N. et du SHAPE en Belgique ont conduit les chefs d'administration à envisager une révision complète des barèmes de traitements dans tous les pays où les organisations coordonnées ont des agents, ainsi que des réformes de structure et une révision des conditions d'emploi. Dans ce dernier domaine, il faut citer notamment le principe d'une indemnité d'éducation, l'amélioration de l'indemnité de perte d'emploi pour cause de réduction des effectifs, un régime plus équitable pour le Fonds de prévoyance

Provident Fund and, since the change in parity of currency in the United Kingdom, Denmark and Malta, the establishment of an exchange guarantee system for non-resident staff. Some of the reforms under consideration by Heads of Administration are inspired by the staff conditions enjoyed by the European Communities in Brussels. However, all these questions are a matter for the Co-ordinating Committee where they will have to be discussed further.

In order to align as closely as possible the administrative policy of the four different organs of WEU: Secretariat-General, Armaments Control Agency, the International Secretariat of the Standing Armaments Committee and the Office of the Clerk of the Assembly, meetings between the Heads of Administration of these organs are held at regular intervals.

(ii) *Co-ordinating Committee of Government Budget Experts*

The Co-ordinating Committee of Government Budget Experts has met on several occasions during the year to consider proposals placed before it by the Committee of Secretaries-General. Four reports have been submitted to the Councils of the six organisations mainly concerned with allowances to auxiliary staff and with subsistence allowance payable to permanent staff travelling on duty. The most important, however, dealt with certain exceptional and provisional recommendations for a revised scale of emoluments for international staff of the co-ordinated organisations serving in Belgium, following the re-location in that country of NATO and SHAPE.



et, depuis le changement de parité des monnaies au Royaume-Uni, au Danemark et à Malte, l'octroi d'une garantie de change au personnel non résident. Certaines des réformes envisagées par les chefs d'administration s'inspirent des règles en vigueur au sein des Communautés européennes à Bruxelles. Toutefois, l'ensemble de ces questions est de la compétence du Comité de coordination, où elles devront être évoquées à nouveau.

Afin d'harmoniser au mieux la politique administrative des quatre organes de l'U.E.O.: Secrétariat général, Agence pour le Contrôle des Armements, Secrétariat international du Comité Permanent des Armements et Greffe de l'Assemblée, les chefs d'administration se réunissent périodiquement.

(ii) *Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements*

Le Comité de coordination des experts budgétaires des gouvernements s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année afin d'examiner les propositions dont ils avaient été saisis par le Comité des secrétaires généraux. Il a soumis quatre rapports aux Conseils des six organisations, visant notamment l'indemnité journalière du personnel auxiliaire et celle des fonctionnaires permanents en mission. Le plus important toutefois contenait des recommandations exceptionnelles et provisoires en vue d'une révision des barèmes de traitements du personnel international des organisations coordonnées en service en Belgique, à la suite du transfert dans ce pays de l'O.T.A.N. et du SHAPE.

## APPENDIX

**WEU Budget Estimates for 1967****Proposed expenditure and income**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Salaries and allowances .....	148,587	112,496	271,084	532,167
2. Travel .....	10,180	2,040	6,078	18,298
3. Communications .....	1,850	1,744	3,126	6,720
4. Other operating costs .....	33,160	5,818	9,798	48,776
5. Purchase of furniture, etc .....	885	401	1,433	2,719
6. Buildings .....	—	—	—	—
<b>TOTAL EXPENDITURE .....</b>	<b>194,662</b>	<b>122,499</b>	<b>291,519</b>	<b>608,680</b>
7. WEU tax .....	34,802	28,881	75,741	139,424
8. Other receipts .....	2,710	282	564	3,556
<b>TOTAL INCOME .....</b>	<b>37,512</b>	<b>29,163</b>	<b>76,305</b>	<b>142,980</b>
<b>NET TOTAL .....</b>	<b>157,150</b>	<b>93,336</b>	<b>215,214</b>	<b>465,700</b>

**National contributions**

	000ths	£	s.	d.
Belgium .....	59	45,793	16	8
France .....	120	93,140	0	0
Germany .....	120	93,140	0	0
Italy .....	120	93,140	0	0
Luxembourg .....	2	1,552	6	8
Netherlands .....	59	45,793	16	8
United Kingdom .....	120	93,140	0	0
<b>TOTAL .....</b>	<b>600</b>	<b>465,700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

## ANNEXE

**Budget de l'U.E.O. pour 1967**  
**Prévisions de dépenses et de recettes**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Traitements et indemnités .....	148.587	112.496	271.084	532.167
2. Frais de voyage .....	10.180	2.040	6.078	18.298
3. Transmissions .....	1.850	1.744	3.126	6.720
4. Autres dépenses de fonctionnement	33.160	5.818	9.798	48.776
5. Achat de mobilier, etc. ....	885	401	1.433	2.719
6. Immeubles .....	—	—	—	—
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>194.662</b>	<b>122.499</b>	<b>291.519</b>	<b>608.680</b>
7. Impôt de l'U.E.O. ....	34.802	28.881	75.741	139.424
8. Autres recettes .....	2.710	282	564	3.556
<b>TOTAL DES RECETTES .....</b>	<b>37.512</b>	<b>29.163</b>	<b>76.305</b>	<b>142.980</b>
<b>TOTAL NET .....</b>	<b>157.150</b>	<b>93.336</b>	<b>215.214</b>	<b>465.700</b>

**Contributions des pays membres**

	600èmes	£	s.	d.
Belgique .....	59	45.793	16	8
France .....	120	93.140	0	0
Italie .....	120	93.140	0	0
Luxembourg .....	2	1.552	6	8
Pays-Bas .....	59	45.793	16	8
République Fédérale d'Allemagne .....	120	93.140	0	0
Royaume-Uni .....	120	93.140	0	0
<b>TOTAL .....</b>	<b>600</b>	<b>465.700</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

**WEU Supplementary Budget for 1967**  
**Summary of additional credits required**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Salaries and allowances .....	+ 4,131	+ 4,552	+ 10,117	+ 18,800
2. Travel .....	—	72	—	72
3. Communications .....	—	—	—	—
4. Other operating costs .....	+ 410	+ 414	— 129	+ 695
5. Purchase of furniture, etc .....	—	+ 72	—	+ 72
6. Buildings .....	—	—	—	—
<b>TOTAL EXPENDITURE .....</b>	<b>+ 4,541</b>	<b>+ 4,966</b>	<b>+ 9,988</b>	<b>+ 19,495</b>
7. WEU tax .....	+ 1,141	+ 1,673	+ 3,754	+ 6,568
8. Other receipts .....	+ 200	+ 49	+ 178	+ 427
<b>TOTAL INCOME .....</b>	<b>+ 1,341</b>	<b>+ 1,722</b>	<b>+ 3,932</b>	<b>+ 6,995</b>
<b>NET TOTAL .....</b>	<b>+ 3,200</b>	<b>+ 3,244</b>	<b>+ 6,056</b>	<b>+ 12,500</b>

**National contributions**

	600ths	£	s.	d.
Belgium .....	59	1,229	3	4
France .....	120	2,500	0	0
Germany .....	120	2,500	0	0
Italy.....	120	2,500	0	0
Luxembourg .....	2	41	13	4
Netherlands .....	59	1,229	3	4
United Kingdom .....	120	2,500	0	0
<b>TOTAL .....</b>	<b>600</b>	<b>12,500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

**Budget supplémentaire de l'U.E.O. pour 1967**  
**Tableau récapitulatif des crédits additionnels demandés**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Traitements et indemnités .....	+ 4.131	+ 4.552	+ 10.117	+ 18.800
2. Frais de voyage .....	—	— 72	—	— 72
3. Transmissions.....	—	—	—	—
4. Autres dépenses de fonctionnement	+ 410	+ 414	— 129	+ 695
5. Achat de mobilier, etc. ....	—	+ 72	—	+ 72
6. Immeubles .....	—	—	—	—
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>+ 4.541</b>	<b>+ 4.966</b>	<b>+ 9.988</b>	<b>+ 19.495</b>
7. Impôt de l'U.E.O. ....	+ 1.141	+ 1.673	+ 3.754	+ 6.568
8. Autres recettes .....	+ 200	+ 49	+ 178	+ 427
<b>TOTAL DES RECETTES .....</b>	<b>+ 1.341</b>	<b>+ 1.722</b>	<b>+ 3.932</b>	<b>+ 6.995</b>
<b>TOTAL NET .....</b>	<b>+ 3.200</b>	<b>+ 3.244</b>	<b>+ 6.056</b>	<b>+ 12.500</b>

**Contributions des pays membres**

	600èmes	£	s.	d.
Belgique .....	59	1.229	3	4
France .....	120	2.500	0	0
Italie .....	120	2.500	0	0
Luxembourg .....	2	41	13	4
Pays-Bas .....	59	1.229	3	4
République Fédérale d'Allemagne .....	120	2.500	0	0
Royaume-Uni .....	120	2.500	0	0
<b>TOTAL .....</b>	<b>600</b>	<b>12.500</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

**WEU Budget Estimates for 1968****Proposed expenditure and income**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Salaries and allowances .....	156,444	140,641	336,329	633,414
2. Travel .....	12,000	2,338	7,215	21,553
3. Communications .....	1,850	2,143	3,819	7,812
4. Other operating costs .....	31,994	8,523	12,181	52,698
5. Purchase of furniture, etc. ....	1,445	661	878	2,984
6. Buildings .....	—	84	152	236
<b>TOTAL EXPENDITURE .....</b>	<b>203,733</b>	<b>154,390</b>	<b>360,574</b>	<b>718,697</b>
7. WEU tax .....	36,873	36,759	94,527	168,159
8. Other receipts .....	2,860	481	757	4,098
<b>TOTAL INCOME .....</b>	<b>39,733</b>	<b>37,240</b>	<b>95,284</b>	<b>172,257</b>
<b>NET TOTAL .....</b>	<b>164,000</b>	<b>117,150</b>	<b>265,290</b>	<b>546,440</b>

**National contributions**

	600ths	£	s.	d.
Belgium .....	59	53,733	5	4
France .....	120	109,288	0	0
Germany .....	120	109,288	0	0
Italy .....	120	109,288	0	0
Luxembourg .....	2	1,821	9	4
Netherlands .....	59	53,733	5	4
United Kingdom .....	120	109,288	0	0
<b>TOTAL .....</b>	<b>600</b>	<b>546,440</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* A Secretariat-General.

B International Secretariat of the Standing Armaments Committee.

C Agency for the Control of Armaments.

**Projet de budget de l'U.E.O. pour 1968**

**Prévisions de dépenses et de recettes**

	A *	B *	C *	Total
	£	£	£	£
1. Traitements et indemnités .....	156.444	140.641	336.329	633.414
2. Frais de voyage .....	12.000	2.338	7.215	21.553
3. Transmissions.....	1.850	2.143	3.819	7.812
4. Autres dépenses de fonctionnement	31.994	8.523	12.181	52.698
5. Achat de mobilier, etc. ....	1.445	661	878	2.984
6. Immeubles .....	—	84	152	236
<b>TOTAL DES DÉPENSES .....</b>	<b>203.733</b>	<b>154.390</b>	<b>360.574</b>	<b>718.697</b>
7. Impôt de l'U.E.O. ....	36.873	36.759	94.527	168.159
8. Autres recettes .....	2.860	481	757	4.098
<b>TOTAL DES RECETTES .....</b>	<b>39.733</b>	<b>37.240</b>	<b>95.284</b>	<b>172.257</b>
<b>TOTAL NET .....</b>	<b>164.000</b>	<b>117.150</b>	<b>265.290</b>	<b>546.440</b>

**Contributions des pays membres**

	600èmes	£	s.	d.
Belgique .....	59	53.733	5	4
France .....	120	109.288	0	0
Italie .....	120	109.288	0	0
Luxembourg .....	2	1.821	9	4
Pays-Bas .....	59	53.733	5	4
République Fédérale d'Allemagne .....	120	109.288	0	0
Royaume-Uni .....	120	109.288	0	0
<b>TOTAL .....</b>	<b>600</b>	<b>546.440</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\* A Secrétariat général.

B Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C Agence pour le Contrôle des Armements.

***Twenty-first report on action taken in national parliaments  
in implementation of recommendations of the Assembly***

---

**REPORT<sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the  
Working Party for Liaison with National Parliaments<sup>2</sup>  
by Mr. Abens, Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

REPORT ON THE ACTIVITIES OF THE WORKING PARTY  
submitted by Mr. Abens, Rapporteur

APPENDIX

Action taken in national parliaments on the motion to disagree with the content  
of the Twelfth Annual Report of the WEU Council

---

1. Adopted unanimously by the Working Party.

2. *Members of the Working Party:* Mr. Schulz (Chairman); Mr. Meyers (Substitute: *Delforge*) (Vice-Chairman); MM. *Abens*, *Cottone*, *Geelkerken*, *Hansen*,

*Pinton*, *Radius*, *Sibille*, *Silkin* (Substitute: *Rhodes*)  
*Van Hoeylandt*, *Dame Joan Vickers*, MM. *Vogt*, *Vos*

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



***Vingt et unième rapport sur l'action entreprise dans les  
parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des  
recommandations de l'Assemblée***

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

***présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison  
avec les parlements nationaux <sup>2</sup>  
par M. Abens, rapporteur***

---

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE  
présenté par M. Abens, rapporteur

ANNEXE

Suite donnée à la motion de désapprobation de l'ensemble du Douzième rapport  
annuel du Conseil de l'U. E. O. dans les parlements nationaux

---

1. Adopté par le groupe de travail à l'unanimité.

2. Membres du groupe de travail : M. Schulz (président) ;  
M. Meyers (suppléant : Delforge) (vice-président) ; MM.  
Abens, Cottone, Geelkerken, Hansen, Pinton, Radius,

Sibille, Silkin (suppléant : Rhodes), Van Hoeylandt, Dame  
Joan Vickers, MM. Vogt, Vos.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au  
vote sont imprimés en italique.

### Report on the activities of the Working Party

(submitted by Mr. Abens, Rapporteur)

1. This report by the Working Party for Liaison with National Parliaments covers the period since the December 1967 Session and is submitted to the Assembly in application of Orders 3 and 27.

2. Response in the parliaments of the member States can be considered satisfactory and thus demonstrates the serious interest shown in the activities of the Assembly of Western European Union.

3. In the last report which he submitted to the Assembly (Document 430), your Rapporteur was already able to note an increase in the number of parliamentary interventions on recommendations adopted by the Assembly.

4. The interventions (debates, questions and replies, etc.) concerning recommendations adopted since November 1965 are shown in the following table. Although most of the interventions were still in the form of written questions, your

Session	Recommendation	Transmitted to Parliaments	Belgium	France	Italy	Luxembourg	Netherlands	Federal Republic of Germany	United Kingdom	Total
Nov. 1965	125							3		3
	126	×		2	4		2		2	10
	127	×		2	8		2	2	12	26
	128							2		2
	129								2	2
	130						1		2	3
June 1966	131									—
	132	×	2	6	4		3	4	6	25
	133	×		2	4			2	6	14
	134								2	2
	135									—
	136									—
	137	×		3	4	1		2	2	12
138									—	
Dec. 1966	139				4				2	6
	140				4					4
	141	×			4					4
	142									—
	143	×			4					4
	144	×			4					4
	145	×			4		1	2		7
	146	×			4			2		6
	147									—
	148			1	4					5
149				5					5	
June 1967	Motion to disagree		2	3	2	2	1	2		12
	150				1				2	3
	151			1	1				3	5
	152				1					1
	153	×		1	1					2
	154	×			1		2	2		7
	155	×	3		2		1			6
	156				2					2
	157				2			2		4
158	×	2		2			2		6	
Dec. 1967	159				1					1
	160	×	3	2	1			8	3	17
	161				2					2
	162				1					1
	163				1					1
	164	×	2	2	1		2			7
	165								2	2

(Situation on 1st April 1968).

### Rapport sur les activités du groupe

(présenté par M. Abens, rapporteur)

1. Le présent rapport du groupe de travail pour la liaison avec les parlements nationaux concernant la période écoulée depuis la session de décembre 1967 est soumis à l'Assemblée en application des Directives n° 3 et n° 27.

2. Les échos obtenus dans les parlements des Etats membres peuvent être considérés comme satisfaisants, démontrant ainsi le sérieux intérêt qui est porté aux activités de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale.

3. Dans le dernier rapport soumis à l'Assemblée (Document 430), votre rapporteur avait déjà pu faire état de l'augmentation du nombre des interventions parlementaires sur les recommandations adoptées par l'Assemblée.

4. Les interventions (débat, questions et réponses, etc.) relatives aux recommandations adoptées depuis novembre 1965 figurent au tableau suivant. Bien que la plupart des interventions aient encore pris la forme de questions écrites,

Session	Rec. n°	Transmis aux parlements	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Rép. Féd. d'Allem.	Royaume-Uni	Totaux
Nov. 1965	125							3		3
	126	×		2	4		2		2	10
	127	×		2	8		2		12	26
	128	×						2		2
	129							2		2
	130					1			2	3
Juin 1966	131									—
	132	×	2	6	4		3	4	6	25
	133	×		2	4			2	6	14
	134								2	2
	135									—
	136									—
	137	×		3	4	1		2	2	12
	138									—
Déc. 1966	139				4				2	6
	140				4					4
	141	×			4					4
	142									—
	143	×			4					4
	144	×			4					4
	145	×			4		1	2		7
	146	×			4			2		6
	147									—
	148				1	4				5
	149				5				5	
Juin 1967	Motion de désap.		2	3	2	2	1	2		12
	150				1				2	3
	151			1	1				3	5
	152				1					1
	153	×		1	1					2
	154	×	2		1		2	2		7
	155	×	3		2		1			6
	156				2					2
	157				2			2		4
	158	×	2		2			2		6
Déc. 1967	159				1					1
	160	×	3	2	1			8	3	17
	161				2					2
	162				1					1
	163				1					1
	164	×	2	2	1		2			7
	165								2	2

(Situation au 1<sup>er</sup> avril 1968)

Rapporteur has noticed that there is an increasing number of oral questions with debate and interventions during a major national debate in addition to, or even instead of, written questions, which are in fact somewhat removed from parliamentary life. Your Rapporteur trusts that the members of the Assembly will make increasing efforts to integrate Assembly texts into the debates in their respective parliaments, and into the motions and bills which they table.

5. The tenth volume of collected texts, published in May 1968, illustrates how the texts adopted by the Assembly held the attention of the national parliaments. This publication contains the interventions notified to the Secretariat of the Working Party between November 1967 and 15th April 1968.

6. Further to the Monthly Information Bulletin on European parliamentary activity in the seven member States of WEU, No. 46 of which will be issued shortly after the session of the Assembly, the Secretariat has prepared a second index of European questions raised in national parliaments (August 1966 to December 1967).

7. At its meeting at the close of the last session, the Working Party considered the recommendations adopted during the session and selected Recommendations 160 and 164 as being the texts most likely to be of interest to the national parliaments. In two months, sixteen questions were put and replies obtained in five parliaments of the member States on one of the texts and on the other there were six questions and replies in four parliaments.

8. At its meeting in Berlin in November 1967, the Working Party unanimously adopted a proposal to organise a ceremony for the promotion of European integration on the fiftieth anniversary of the First World War Armistice. A letter was sent to the President of the Assembly

of WEU, asking him to raise this question at a meeting of the Presidential Committee.

9. In April 1968 the Working Party also visited the Luxembourg Parliament. It attended a sitting of the Luxembourg Chamber of Deputies and heard several addresses on this country's parliamentary procedure and on relations between parliament and electors. Finally, it took the opportunity of contacting the European Parliament.

10. The Working Party has decided to propose that the parliaments of the member States consider the possibility of appointing one or several permanent rapporteurs on the activities of the European assemblies, either in their foreign affairs committees or, where appropriate, in their European affairs committees, to make oral reports after the sessions of the assemblies and to raise specific questions which, with the agreement of the committee chairmen, might be included in the agenda of the parliaments concerned.

11. The Working Party has considered the possibility of organising a joint meeting with the presidents or clerks of the national parliaments with a view to harmonising methods and procedure in the parliaments of the member countries and considering how the texts adopted by the WEU Assembly could be taken up by the parliaments.

12. At appendix will be found a collection of interventions in the various national parliaments resulting from the adoption of the motion to disagree with the annual report of the Council.

vos rapporteurs a pu constater que des questions orales avec débat, des interventions au cours d'un grand débat national s'ajoutent, de plus en plus, voire remplacent cette première forme qui reste, en réalité, un peu éloignée de la vie parlementaire. Votre rapporteur exprime le vœu que les membres de l'Assemblée s'efforcent de plus en plus d'intégrer les textes de l'Assemblée dans les débats de leurs parlements respectifs, dans leurs motions, leurs propositions de loi.

5. En mai 1968, est paru le Recueil n° 10 des documents qui relatent de quelle manière les textes adoptés par l'Assemblée ont retenu l'attention des parlements nationaux. Ce recueil rassemble les interventions portées à la connaissance du secrétariat du groupe de travail depuis le mois de novembre 1967 jusqu'au 15 avril 1968.

6. Outre le Bulletin mensuel d'information sur l'activité parlementaire européenne des sept Etats membres de l'U.E.O. dont le numéro 46 paraîtra peu après la session de l'Assemblée, le secrétariat a préparé un deuxième index des questions européennes abordées dans les parlements nationaux (août 1966-décembre 1967).

7. Le groupe de travail, réuni à l'issue de la dernière session afin de procéder à l'examen des recommandations adoptées lors de cette session et de sélectionner celles qui paraissaient les plus susceptibles de trouver écho dans les parlements nationaux, a choisi les Recommandations n° 160 et n° 164. Ces deux textes ont été, en deux mois, l'objet l'un de 16 questions et réponses dans 5 des parlements des Etats membres, l'autre de 6 questions et réponses dans 4 des pays membres.

8. Pendant sa réunion qui s'est tenue à Berlin en novembre 1967, le groupe de travail a adopté à l'unanimité une proposition tendant à organiser, le jour du Cinquantenaire de l'Armistice de la première guerre mondiale, une manifestation visant à promouvoir l'intégration de l'Europe.

Une lettre a été envoyée au Président de l'Assemblée de l'U.E.O. lui demandant de soulever cette question lors d'une réunion du Comité des Présidents.

9. De plus, le groupe de travail a effectué une visite au parlement luxembourgeois au mois d'avril 1968. Il a assisté à une séance de la Chambre des députés luxembourgeoise et entendu plusieurs exposés sur les méthodes parlementaires de ce pays, ainsi que sur les relations entre le parlement et les électeurs. Enfin, il a saisi cette occasion pour prendre contact avec le Parlement européen.

10. Le groupe de travail a décidé de proposer aux parlements des Etats membres d'étudier la possibilité de nommer, soit au sein de leurs commissions des affaires étrangères, soit, le cas échéant, au sein de leur commission des affaires européennes, un ou plusieurs rapporteurs permanents sur les activités des assemblées européennes. Ceux-ci feraient des rapports oraux après les sessions de ces assemblées et prendraient des initiatives en posant des questions particulières qu'ils pourraient, avec l'accord des présidents de commissions, faire figurer à l'ordre du jour de leur assemblée.

11. Le groupe de travail a examiné la possibilité d'organiser une réunion commune avec les présidents ou les greffiers des parlements nationaux en vue d'harmoniser les méthodes et les procédures des parlements des pays membres et d'étudier de quelle manière les textes adoptés par l'Assemblée de l'U.E.O. peuvent être pris en considération dans les parlements.

12. En annexe à ce rapport, le groupe de travail a établi un recueil des interventions dont la motion de désapprobation du rapport annuel du Conseil a été l'occasion dans les différents parlements nationaux.

## APPENDIX

**Action taken in national parliaments  
on the motion to disagree with the content of  
the Twelfth Annual Report of the WEU Council**

As soon as the motion to disagree with the content of the Twelfth Annual Report of the WEU Council was adopted, the Working Party endeavoured to obtain information from the member governments concerning their position on this matter.

Questions were put in Belgium (by Mr. de la Vallée Poussin) on 8th August 1967, France (by Mr. Radius) on 30th June 1967, Italy (by Mr. Montini) on 26th July 1967, Luxembourg (by Mr. Hansen) on 14th October 1967, and the Federal Republic of Germany (by Mr. Blachstein) on 27th July 1967.

No question was necessary in the Netherlands, since the Minister for Foreign Affairs raised this matter in the explanatory memorandum to the budget of his Ministry.

The British Government's position is not known and no questions have been put by the British Delegation.

Government replies have been received from Belgium (by Mr. Harmel, Minister for Foreign Affairs) on 8th August 1967, France (by Mr. Couve de Murville, Minister for Foreign Affairs) on 5th August 1967, Italy (by Mr. Lupis, Under-Secretary of State for Foreign Affairs) on 23rd December 1967, Luxembourg (by Mr. Grégoire, Minister for Foreign Affairs) on 14th November 1967, and the Federal Republic of Germany (by Mr. Lahr, Secretary of State for Foreign Affairs) on 11th August 1967.

Mr. Radius also raised the matter again during the debate on the budget of the Ministry for Foreign Affairs in the National Assembly on 7th November 1967. Finally the half-yearly report of the Federal German Government on the activities of Western European Union submitted on 26th September 1967 by Mr. Schütz, then Secretary of State for Foreign Affairs, contained a full statement on the question of the motion to disagree.

## BELGIUM

*Senate*

8th August 1967

*Question put by Mr. de la Vallée Poussin on the motion to disagree*

The Assembly of Western European Union has adopted various recommendations to the Council of Ministers of WEU of which you are a member.

As the seven ministers concerned did not take the desired action on Recommendations 136 and 145, on 14th June 1967 the Assembly of WEU adopted a motion to disagree with the content of the annual report of the Council (Document 413).

I would therefore ask you to give me a detailed reply to the following questions :

1. Why has no report been submitted to the WEU Assembly on the development of the negotiations in the framework of NATO when specific results were obtained in these negotiations some time ago ?
2. What are the conclusions of the detailed study to determine how far France's withdrawal from the integrated NATO command was likely to affect implementation of the modified Brussels Treaty ?
3. In what form do you consider the Council could present an annual report to the Assembly dealing with its own activities rather than those of the Assembly, as it undertook to do in Article IX of the modified Brussels Treaty ?
4. What action do you consider the WEU Council should take on the motion to disagree ?

*Reply by Mr. Harmel, Minister for Foreign Affairs*

1. In its reply to Question 18 of the Committee on Defence Questions regarding the reorganisa-

## ANNEXE

**Suite donnée à la motion de désapprobation de l'ensemble  
du Douzième rapport annuel du Conseil de l'U.E.O. dans  
les parlements nationaux**

Dès l'adoption de la motion de désapprobation de l'ensemble du Douzième rapport annuel du Conseil de l'U.E.O., le groupe de travail s'est efforcé d'obtenir des gouvernements des pays membres des indications sur leur position à ce sujet.

Des questions ont été posées en Belgique (M. de la Vallée Poussin), le 8 août 1967, en France (M. RADIUS), le 30 juin 1967, en Italie (M. Montini), le 26 juillet 1967, au Luxembourg (M. Hansen), le 14 octobre 1967, et en République Fédérale d'Allemagne (M. Blachstein), le 27 juillet 1967.

En ce qui concerne les Pays-Bas, le ministre des affaires étrangères ayant évoqué ce problème dans son exposé des motifs du budget de son ministère, une question devenait superflue.

Le gouvernement du Royaume-Uni n'a pas fait connaître sa position à ce sujet. Aucun membre de la délégation britannique n'a posé de question.

Des réponses gouvernementales ont été reçues de Belgique (M. Harmel, Ministre des affaires étrangères), le 8 août 1967, de France (M. Couve de Murville, Ministre des affaires étrangères), le 5 août 1967, d'Italie (M. Lupis, Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères), le 23 décembre 1967, du Luxembourg (M. Grégoire, Ministre des affaires étrangères), le 14 novembre 1967, et de République Fédérale d'Allemagne (M. Lahr, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères), le 11 août 1967.

En outre, M. RADIUS est intervenu une nouvelle fois lors du débat sur le budget du ministère des affaires étrangères à l'Assemblée nationale, le 7 novembre 1967. Enfin, le rapport semestriel du gouvernement allemand sur les activités de l'Union de l'Europe Occidentale du 26 septembre 1967, présenté par M. Schütz — alors Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères — présente un exposé complet de la question de la motion de désapprobation.

## BELGIQUE

*Sénat*

8 août 1967

*Question posée par M. de la Vallée Poussin sur  
la motion de désapprobation*

L'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale a voté diverses recommandations adressées au Conseil des Ministres de l'U.E.O., Conseil dont vous êtes membre.

Les Recommandations n<sup>os</sup> 136 et 145, n'ayant pas reçu la suite voulue de la part des sept ministres intéressés, l'Assemblée de l'U.E.O. a voté, le 14 juin 1967, une motion de désapprobation sur l'ensemble du rapport annuel du Conseil (Document 413).

Par conséquent, je vous prie de me fournir une réponse précise aux questions suivantes :

1. Pour quels motifs aucun rapport sur l'évolution des négociations engagées dans le cadre de l'O.T.A.N., n'a été fourni à l'Assemblée de l'U.E.O., alors que, depuis longtemps, des négociations ont abouti à certains résultats précis ?
2. Quelles sont les conclusions de l'étude approfondie entreprise pour déterminer dans quelle mesure le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. était de nature à avoir des incidences sur l'application des textes du Traité de Bruxelles révisé ?
3. De quelle manière il envisage que le Conseil pourrait présenter à l'Assemblée de l'U.E.O. un rapport annuel qui porte sur ses propres activités et non sur celles de l'Assemblée, ainsi que l'y engage l'article IX du Traité de Bruxelles révisé ?
4. Quelles suites il estime que le Conseil de l'U.E.O. devrait donner à la motion de désapprobation ?

*Réponse de M. Harmel, Ministre des affaires étrangères*

1. Dans sa réponse à la question n<sup>o</sup> 18 de la Commission des Questions de Défense relative à

tion of the Atlantic Alliance, the Council stressed that the process of reorganisation was still under way.

The discussions in the framework of NATO are still taking place.

It has not yet been possible to reach a decision on all the points raised. According to procedure, there must be unanimity on all points before a report is made to the Assembly.

The Council was however able to supply certain information in reply to Questions 6, 7, 8, 9 and 10 of the Committee on Defence Questions and Armaments (joint meeting in Luxembourg on 17th May 1967).

2. The study in question is not yet complete. It is being carried out by the Permanent Council and the working group set up for this purpose.

3 and 4. These two questions are closely linked from the point of view of existing relations between the Assembly of WEU and the Council of Ministers.

The annual report of the Council and the motion to disagree adopted by the Assembly at the first part of the Thirteenth Session were discussed in detail by the WEU Ministers at their meeting in The Hague on 4th and 5th July 1967.

Appropriate measures will be taken.

The Ministers approved the text of a letter which the Chairman of the Council will send to the President of the Assembly in the near future.

It was also decided that the Chairman-in-Office of the Council would discuss with the President of the Assembly measures which might be taken to improve relations between the Council and the Assembly.

Personally, I am very much in favour of the dialogue which the members of the Assembly rightfully wish to have with the Ministers, subject to the limits imposed by the unanimity rule, but relaxed as much as possible.

In this respect, I have endeavoured to obtain support for my conviction that it is the Council's duty to give the widest possible consideration to the matters raised by the members of parliaments of the WEU member countries in their work,

within the field of competence of the organisation.

I stated my position on this matter at length in my speech to the WEU Assembly on 15th June 1966.

## FRANCE

### *National Assembly*

*30th June 1967*

*Question put by Mr. Radius on the motion to disagree*

Mr. Radius draws the attention of the Minister for Foreign Affairs to the fact that no report on the development of negotiations in the framework of NATO has been submitted to the Assembly of WEU although certain specific results were obtained in these negotiations some time ago. He asks to be informed :

- (1) of the conclusions of the detailed study undertaken to determine to what extent the withdrawal of France from the integrated military organisation of NATO might have repercussions on the application of the modified Brussels Treaty ;
- (2) of the conditions in which the Minister considers the Council of Ministers should submit to the Assembly of WEU an annual report on the Council's activities and not on those of the Assembly, in accordance with Article IX of the modified Brussels Treaty ;
- (3) of the action the Minister considers the Council of WEU should take on the motion to disagree adopted by the Assembly of WEU at its last session.

*5th August 1967*

*Reply by Mr. Couve de Murville, Minister for Foreign Affairs*

At the last meeting of the WEU Council of Ministers, held in The Hague on 4th and 5th July 1967, the Secretary-General reported on progress made on the report concerning relations



la réorganisation de l'Alliance atlantique, le Conseil avait souligné que le processus de réorganisation est toujours en cours.

Les discussions dans le cadre de l'O.T.A.N. se poursuivent.

Une décision sur tous les points soulevés n'a pu encore être obtenue. Or la procédure implique qu'avant de faire rapport à l'Assemblée, l'unanimité se soit faite sur tous les points.

Le Conseil a toutefois été en mesure de fournir certaines informations en réponse aux questions n<sup>os</sup> 6, 7, 8, 9 et 10 de la Commission des Questions de Défense et des Armements (réunion commune du 17 mai 1967, à Luxembourg).

2. L'étude dont il s'agit n'est pas terminée ; elle se poursuit au sein du Conseil des représentants permanents et du Groupe de travail constitué à cet effet.

3 et 4. Ces deux questions sont étroitement liées du point de vue des relations existant entre l'Assemblée de l'U.E.O. et le Conseil des Ministres.

Le rapport annuel du Conseil et la motion de désapprobation votée par l'Assemblée au cours de la première partie de la Treizième session ont fait l'objet d'un échange de vues approfondi entre les ministres de l'U.E.O. réunis à La Haye, les 4 et 5 juillet 1967.

Des mesures appropriées seront prises.

Les ministres ont approuvé notamment le texte d'une lettre qui sera adressée prochainement par le Président du Conseil en exercice au Président de l'Assemblée.

Il a été décidé également que le Président du Conseil en exercice aura avec ce dernier un entretien relatif aux mesures qui pourraient être envisagées pour améliorer les relations entre le Conseil et l'Assemblée.

Je suis personnellement très favorable au dialogue que les membres de l'Assemblée souhaitent légitimement établir avec les ministres, sous réserve des limitations qu'y apporte la règle de l'unanimité, assouplie dans toute la mesure du possible.

A cet égard, je me suis efforcé de faire partager ma conviction que le Conseil se doit de réserver le plus large écho aux préoccupations dont témoignent les travaux des parlementaires des pays de l'U.E.O., dans les limites de la com-

pétence de cette organisation.

J'ai eu l'honneur d'exposer longuement ma position à l'égard de cette question dans mon discours du 15 juin 1966, devant l'Assemblée de l'U.E.O.

FRANCE

*Assemblée nationale*

30 juin 1967

*Question posée par M. Radius sur la motion de désapprobation*

M. Radius attire l'attention de M. le Ministre des affaires étrangères sur le fait qu'aucun rapport sur l'évolution des négociations engagées dans le cadre de l'O.T.A.N. n'a été fourni à l'Assemblée de l'U.E.O., alors que depuis longtemps des négociations ont abouti à certains résultats précis. Il lui demande en outre :

- (1) de lui faire connaître les conclusions de l'étude approfondie entreprise pour déterminer dans quelle mesure le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. était de nature à avoir des incidences sur l'application des textes du Traité de Bruxelles révisé ;
- (2) de lui préciser les conditions dans lesquelles il envisage la présentation à l'Assemblée de l'U.E.O., par le Conseil des Ministres, d'un rapport annuel portant sur ses propres activités et non sur celles de l'Assemblée, conformément à l'article IX du Traité de Bruxelles révisé ;
- (3) quelle suite il estime que le Conseil de l'U.E.O. devrait donner à la motion de désapprobation adoptée par l'Assemblée de l'U.E.O. au cours de sa dernière session.

5 août 1967

*Réponse de M. Couve de Murville, Ministre des affaires étrangères*

Lors de la dernière réunion du Conseil ministériel de l'U.E.O. à La Haye, les 4 et 5 juillet 1967, le Secrétaire général a rendu compte de l'état d'avancement du rapport relatif aux rela-

between NATO and WEU. He said that since some of our partners wished to go more thoroughly into certain aspects of the question, the final document was not yet quite ready. The Council of Ministers decided that the final report should be submitted to it not later than the next ministerial meeting, to be held in London in October. At the meeting in The Hague, the Council of Ministers made a very detailed overall study of its relations with the Assembly, particularly the problems raised by the present form of the annual report and the Assembly's most recent action. The Ministers agreed that the annual report should be improved insofar as compatible with the principles governing the work of the Council. They decided on the wording of a letter which the Chairman-in-Office of the Council was asked to transmit to the President of the Assembly.

**7th November 1967**

*Speech by Mr. Radius in the debate on the budget of the Ministry for Foreign Affairs*

.....

With a very small staff, the Assembly of Western European Union nevertheless still deals with two questions at the centre of western co-operation, i. e. the Atlantic Alliance and relations between the United Kingdom and six-power Europe.

In the military field, the withdrawal of France from the NATO integrated military structure has led it to consider the true task of WEU. In fact, as all the members of WEU, in principle a military organisation, were members of NATO, WEU had handed over most of its prerogatives to the Atlantic organisation, with the oft-repeated request that a truly European point of view be expressed in NATO.

The withdrawal of France from the integrated bodies and the transfer of the seat of NATO to Brussels force it to wonder to what extent there is a basis for truly European co-operation in the defence field, outside Atlantic co-operation.

At its December 1966 session, the WEU Assembly asked the WEU Council to submit a report on this subject. The Council's silence was

one of the reasons which led the WEU Assembly, in June this year, to adopt a motion to disagree, intended, in my opinion at any rate, to remind the Council that the problem of European security is not limited to American participation in that defence.

To my knowledge, the conflict between the Council and the WEU Assembly has not yet died down, nor will it so long as the Council has not agreed to consider the vocation of Europe in the military field today.

In the truly political field, the state of relations between Britain and the European Community has been kept under continuous review by the WEU Assembly for many years. Its view has always been that British accession, respecting the full provisions of the Rome Treaty, would solve the problem of economic co-operation between its members provided for in the modified Brussels Treaty.

In December 1966, Lord Gladwyn showed the importance of the problems still to be solved for Britain itself. In June 1967, Mr. Maurice Edelman stressed that the difficulty of these problems would be the greater in that all the countries of the European Free Trade Association would be affected by a possible British application for membership.

Thus, generally well documented reports have introduced debates whose conclusions, admittedly, have revealed many differences between European members of parliament.

Next December, our colleague, Mr. Michel de Grailly, will submit a report on the main work of the WEU Council and the possible elements of a joint European policy outside Europe. Our appreciation of the possibilities of co-operation between the United Kingdom and the Six will depend to a large extent on the way in which our partners receive this report.

Finally, since its creation, the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions has continuously advocated closer co-operation between Europeans to meet the dual challenge to the survival of our old civilisation from America and the Soviet Union.

Present trends will doubtless enhance the importance of the work of this Committee.

.....

tions entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O. Il a précisé que, en raison du désir de certains de nos partenaires d'approfondir quelques aspects de la question, le document définitif n'était pas encore tout à fait au point. Le Conseil des Ministres a décidé que le rapport définitif lui serait soumis au plus tard à la prochaine session ministérielle qui doit se tenir à Londres au mois d'octobre. Au cours de cette même réunion à La Haye, le Conseil des Ministres a procédé à un examen très approfondi de l'ensemble de ses relations avec l'Assemblée, en particulier des problèmes posés par l'actuelle présentation du rapport annuel et par la dernière initiative de l'Assemblée. Les ministres sont convenus que le rapport annuel devrait être amélioré dans toute la mesure compatible avec les principes qui régissent les travaux du Conseil. Ils ont arrêté les termes d'une lettre que le Président en exercice du Conseil a été prié de bien vouloir remettre au Président de l'Assemblée.

**7 novembre 1967**

*Intervention de M. Radius au cours du débat sur le budget du ministère des affaires étrangères*

.....

Dotée de très faibles moyens en personnel, l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, pour sa part, n'en continue pas moins de se préoccuper de deux questions qui touchent au centre de la coopération occidentale, celle de l'Alliance atlantique et celle des relations entre le Royaume-Uni et l'Europe des Six.

Dans le domaine militaire, le retrait de la France des structures militaires intégrées de l'O.T.A.N. l'a amenée à s'interroger sur la mission propre de l'U.E.O. En effet, comme tous les membres de cette organisation à caractère en principe militaire faisaient partie de l'O.T.A.N., elle avait abandonné la plupart de ses prérogatives au profit de l'organisation atlantique et s'était contentée de demander, à bien des reprises, qu'un point de vue proprement européen soit exprimé dans l'O.T.A.N.

Le retrait de la France des organisations intégrées et le transfert à Bruxelles du siège de l'O.T.A.N. l'obligent à se demander dans quelle mesure existent, hors de la coopération atlantique, les bases d'une coopération proprement européenne dans le domaine de la défense.

L'Assemblée de l'U.E.O. a demandé, lors de sa session de décembre 1966, au Conseil de l'U.E.O. de lui fournir un rapport sur ce point.

Le silence du Conseil a été l'un des motifs qui ont amené l'Assemblée de l'U.E.O. à voter, en juin de cette année, une motion de désapprobation destinée, à mes yeux, en tout cas, à rappeler au Conseil que le problème de la sécurité de l'Europe ne se limitait pas à celui de la participation américaine à cette défense.

A ma connaissance, le conflit entre le Conseil et l'Assemblée de l'U.E.O. n'est pas encore apaisé et il le sera difficilement tant que le Conseil n'aura pas accepté d'envisager la vocation de l'Europe dans le domaine militaire aujourd'hui.

Dans le domaine proprement politique, l'Assemblée de l'U.E.O. a suivi, depuis bien des années, l'état des relations entre la Grande-Bretagne et la Communauté européenne. Elle l'a toujours fait en considérant que l'adhésion britannique, dans le respect intégral du Traité de Rome, résoudrait le problème de la coopération économique entre ses membres, prévue par le Traité de Bruxelles modifié.

En décembre 1966, Lord Gladwyn avait montré l'importance des problèmes qui restaient à résoudre pour la Grande-Bretagne elle-même. En juin 1967, M. Maurice Edelman a souligné que ces problèmes seraient d'autant plus ardues que l'ensemble des pays de l'Association Européenne de Libre-Echange seraient concernés par une éventuelle candidature britannique.

Ainsi des rapports généralement fort bien documentés ont nourri des débats dont, certes, les conclusions ont révélé bien des divergences entre les parlementaires européens.

En décembre prochain, notre collègue, M. Michel de Grailly présentera un rapport qui portera sur l'essentiel des travaux du Conseil de l'U.E.O. et l'étude de ce que pourraient être les éléments d'une politique commune des Européens hors d'Europe. C'est dans une large mesure de l'accueil réservé par nos partenaires à ce rapport que dépendra notre appréciation des possibilités de coopération entre le Royaume-Uni et les Six.

Enfin, la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale n'a cessé depuis sa création de préconiser une coopération plus étroite entre les Européens, pour répondre au double défi porté à la survie de notre vieille civilisation par l'Amérique et par l'Union Soviétique.

Il n'est pas douteux que l'actualité va donner un éclat nouveau aux travaux de cette commission.

.....

## FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY

**Bundestag****27th July 1967**

*Question put by Mr. Blachstein and several of his colleagues (Document V/2051)*

*Subject: Annual report of the Council of Ministers of WEU.*

We put the following question to the Federal Government :

1. What is the position of the Federal Government with regard to the decision of the Assembly of Western European Union of 15th June 1967 to reject the Twelfth Annual Report of the Council of WEU and call for a new report ?
2. Will the Federal Government do all it can in the Council of WEU to ensure that in future the Council's reports to the Assembly contain fuller and more detailed information ?

*Reply by Mr. Lahr, Secretary of State for Foreign Affairs (Document V/2066, 11th August 1967)*

I reply to the written question as follows :

1. The Federal Government is aware of the importance of the decision of the Assembly of WEU to reject the Annual Report of the Council of Ministers. It will support all efforts likely to improve relations between the Council and the Assembly. It would welcome talks with responsible representatives of the Assembly. Although for reasons of principle it is not possible to present a new annual report since the Brussels Treaty contains no provision for this, the Federal Government nevertheless expects much to be obtained from a frank discussion.

At its last meeting in The Hague on 4th and 5th July 1967, the Council approved a draft letter to the President of the Assembly of WEU in which the Council adopts a position with regard to relations with the Assembly. As Chairman-in-Office of the Council, Mr. Luns, Minister for Foreign Affairs, will transmit this letter to Mr. Badini Confalonieri, President of the Assembly of WEU, in Rome on 4th September 1967.

2. The Federal Government has noted the Assembly's reproach concerning the lack of substance in the Council's report with regard to the political and economic-political consultations at ministerial meetings. It shares the opinion that the annual reports of the Council should contain fuller and more detailed information and will do all it can to see that the political section contains more substance. However, the unanimity rule raises certain difficulties in this context for it has often in the past prevented a clearer picture being given of the positions adopted. In future, the Federal Government will endeavour to see that the wishes of the WEU Assembly are taken into account in the Council.

**26th September 1967**

*Extract from the half-yearly report by the Federal Government on the activities of Western European Union*

.....

### III. Relations between the organs

At their meeting in Bonn on 19th and 20th December 1966, the Ministers considered the work of the Assembly and its recommendations. At its meeting in The Hague on 4th and 5th July, it considered in detail the causes of the deterioration in relations between the Council and the Assembly which resulted in the twelfth annual report being referred back to the Council. The decision of the Council of Ministers that the Chairman of the Council should write to the President of the Assembly stating the Council's attitude and that oral explanations should be given, shows its strong desire to smooth out the differences in a spirit of mutual confidence and understanding. The proposed annual meeting between the Chairman of the Council and the President of the Assembly will also be of help.

The Federal Government has given very careful consideration to the Assembly's criticism of the unanimity principle which the Council has to observe in all its decisions, but concluded that this could not be altered without seriously jeopardising the operation of WEU as an international organisation. It shares the opinion of the Luxembourg Minister who, as Chairman-in-Office of the Council, stated in the Assembly on 15th June 1967 that the unanimity principle was intended to ensure the agreement of the member countries on all the important problems and

## RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

**Bundestag**

27 juillet 1967

*Question posée par M. Blachstein et plusieurs de ses collègues (Document V/2051)*

**Objet :** Rapport annuel du Conseil des Ministres de l'U.E.O.

Nous posons au gouvernement fédéral les questions suivantes :

1. Quelle est la position du gouvernement fédéral au sujet de la décision de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale du 15 juin 1967, de rejeter le Douzième rapport annuel du Conseil de l'U.E.O. et de solliciter un nouveau rapport ?
2. Le gouvernement fédéral s'emploiera-t-il au Conseil de l'U.E.O. pour qu'à l'avenir les rapports de celui-ci à l'Assemblée contiennent des informations plus amples et plus détaillées ?

*Réponse de M. Lahr, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (Document V/2066, 11 août 1967)*

Je répons comme suit à la question écrite :

1. Le gouvernement fédéral est conscient de l'importance que revêt la décision de l'Assemblée de l'U.E.O. de rejeter le rapport annuel du Conseil des Ministres. Il appuiera tous les efforts susceptibles d'améliorer de nouveau les relations entre le Conseil et l'Assemblée. Il accueillerait favorablement des entretiens avec des représentants responsables de l'Assemblée. Bien qu'une nouvelle présentation du rapport annuel ne soit pas possible pour des raisons de principe — le Traité de Bruxelles ne contient aucune dispositions dans ce sens — le gouvernement fédéral attend néanmoins beaucoup d'une discussion franche.

Le Conseil des Ministres a approuvé, lors de sa dernière session, les 4 et 5 juillet 1967 à La Haye, le projet d'une lettre au Président de l'Assemblée de l'U.E.O. dans laquelle le Conseil prend position au sujet des relations avec l'Assemblée. En sa qualité de Président en exercice du Conseil, M. Luns, Ministre des affaires étrangères, transmettra cette lettre le 4 septembre 1967 à Rome au Président de l'Assemblée de l'U.E.O., M. Badini Confalonieri.

2. Le gouvernement fédéral a pris connaissance du reproche de l'Assemblée concernant le manque de substance du rapport du Conseil sur les consultations politiques et économique-politiques des réunions ministérielles. Il partage l'opinion que les rapports annuels du Conseil devraient contenir des informations plus amples et plus détaillées et s'emploiera en faveur d'une présentation plus substantielle de la partie politique. Cependant, la règle de l'unanimité soulève dans ce contexte certaines difficultés car elle a souvent, dans le passé, empêché un exposé plus clair des positions prises. A l'avenir, le gouvernement fédéral s'emploiera au Conseil à ce qu'il soit tenu compte des vœux de l'Assemblée de l'U.E.O.

26 septembre 1967

*Extrait du rapport semestriel du gouvernement fédéral sur les activités de l'Union de l'Europe Occidentale*

.....

## III. L'inter-relation des organes

A leur réunion des 19 et 20 décembre 1966 à Bonn, les ministres se sont penchés sur les travaux de l'Assemblée et ses recommandations. Pendant la réunion des 4 et 5 juillet 1967 à La Haye, ont été examinées à fond les causes de la détérioration des relations entre le Conseil et l'Assemblée qui a trouvé son expression dans le renvoi du douzième rapport annuel du Conseil. La décision du Conseil des Ministres de présenter, par une lettre du Président du Conseil au Président de l'Assemblée, l'attitude du Conseil et de donner des éclaircissements oralement, montre son vif désir d'apaiser les différends dans un esprit de confiance et de compréhension réciproques. C'est à quoi contribuera également la proposition de ménager une fois par an une rencontre entre le Président du Conseil et le Président de l'Assemblée.

Le gouvernement fédéral a examiné très soigneusement les critiques émises à l'Assemblée sur le principe de l'unanimité que le Conseil doit observer pour toutes ses décisions. Il a conclu qu'on ne saurait y toucher sans mettre gravement en question le fonctionnement de l'U.E.O. comme organe international. Il partage l'opinion du ministre du Luxembourg déclarant, le 15 juin 1967, devant l'Assemblée, en qualité de Président du Conseil en exercice, que le principe de l'unanimité vise à obtenir l'accord des pays membres sur tous les problèmes importants et, de ce fait,

could not therefore be abandoned without prejudice to the cohesion of the Alliance.

In the dialogue between the Council and the Assembly, the joint meetings without fixed agenda between the Council and the General Affairs Committee or the Committee on Defence Questions and Armaments have shown their worth. Current European problems are considered at these meetings by the members of parliament and the Chairman-in-Office of the Council of Ministers. At the meeting of the Council and the General Affairs Committee in Bonn on 4th November 1966, there was a discussion on the importance of economic policy questions in the work of WEU, the consequences for WEU of the withdrawal of French forces from the NATO integrated military command and seven-power co-operation in the framework of NATO. Also on the agenda were the German problem, relations with Eastern Europe, the problems that would be raised by British accession to the EEC and the cohesion of WEU members in the United Nations bodies.

.....

## ITALY

### *Senate*

*26th July 1967*

*Question put by Mr. Montini on the motion to disagree*

On 14th June 1967, the Assembly of WEU adopted a motion (Document 413) to disagree with the content of the annual report of the Council to the Assembly.

This motion was based on the fact that :

"the reply to Recommendation 145 on the future of WEU constitutes a refusal to carry out a close examination of the adaptation of the WEU framework to meet present realities"

and also on the fact that :

"the chapters of this report dealing with defence questions provide no information on the decisions reached in 1966 on the re-organisation of the Alliance ;

... no action has been taken on Recommendation 136 in spite of the promise made by the Council on 14th October 1966".

In Recommendation 145, the Assembly asked the Council to study :

"(a) the immediate problems arising for WEU from the French decision to withdraw from the NATO integrated commands ;

(b) the institutional structure for WEU ;

and [make] a general review of long-term defence problems and the rôle which WEU might play in solving them".

In Recommendation 136, mentioned above, it asked the Council :

"To consult the Assembly, as necessary, through the competent committees, before any final decisions which would have repercussions on the application of the Brussels Treaty are taken by the North Atlantic Council, and to keep the Assembly informed by means of a supplementary report to the annual report which would be presented to the Assembly during the second part-session on the development of the negotiations within NATO."

In its reply to Recommendation 145, the Council stated that :

"As far as the short-term problems are concerned, following the ministerial meeting in Bonn in December 1966, the Council began a detailed study to determine how far France's withdrawal from the integrated NATO command arrangements was likely to affect implementation of the modified Brussels Treaty. Thanks to the broad measure of understanding shown during this work, it is hoped that satisfactory solutions will be reached on the few points which are pending."

In the reply to Recommendation 136, the Council stated that:

"Bearing in mind the views of the Assembly, the Council are willing to report as soon as possible and in appropriate form to it on the development of the negotiations proceeding

ne pourrait être abandonné sans préjudice pour la cohésion de l'Alliance.

Dans le dialogue entre le Conseil et l'Assemblée, les réunions communes sans calendrier fixe auxquelles participent le Conseil et la Commission des Affaires Générales ou la Commission des Questions de Défense et des Armements, ont fait leurs preuves. Les problèmes européens d'actualité y sont examinés par les parlementaires et le Président en exercice du Conseil des Ministres. A la réunion du Conseil et de la Commission des Affaires Générales, le 4 novembre 1966 à Bonn, ont été évoquées l'importance des questions de politique économique dans les travaux de l'U.E.O., les conséquences pour l'U.E.O. du retrait des forces françaises du commandement militaire intégré de l'O.T.A.N. et la coopération des Sept dans le cadre de l'O.T.A.N. Figuraient, en outre, à l'ordre du jour le problème allemand, les relations avec l'Europe de l'est, les problèmes posés par l'adhésion britannique à la C.E.E. et la cohésion des partenaires de l'U.E.O. dans les organes des Nations Unies.

.....

## ITALIE

### Sénat

26 juillet 1967

*Question posée par M. Montini sur la motion de désapprobation*

L'Assemblée de l'U.E.O. a voté, le 14 juin 1967, une motion de désapprobation (Document 413) portant sur l'ensemble du rapport annuel présenté par le Conseil à l'Assemblée.

Cette motion se fondait notamment sur le fait que

« la réponse jointe à sa Recommandation n° 145 concernant l'avenir de l'U.E.O. constitue un refus de procéder à un examen sérieux de l'adaptation des structures de l'U.E.O. aux réalités actuelles »

et, d'autre part, sur le fait que

« les chapitres de ce rapport relatifs à la défense ne fournissent aucune information concernant les décisions de 1966 sur la réorganisation de l'Alliance ;

... qu'aucune suite n'a été donnée à sa Recommandation n° 136 en dépit de la promesse faite par le Conseil le 14 octobre 1966 ».

Dans sa Recommandation n° 145, l'Assemblée avait demandé au Conseil d'étudier :

« (a) les problèmes urgents posés à l'U.E.O. du fait de la décision prise par la France de se retirer des commandements intégrés de l'O.T.A.N. ;

(b) la structure institutionnelle à donner à l'U.E.O. ;

et de procéder à un examen de l'ensemble des problèmes de défense européenne à long terme et du rôle que l'U.E.O. peut jouer en vue de leur solution ».

Dans sa Recommandation n° 136, déjà mentionnée, elle avait demandé au Conseil :

« De consulter l'Assemblée, au besoin par le biais des commissions compétentes, avant que le Conseil de l'Atlantique nord ne prenne des décisions définitives qui pourraient avoir des répercussions sur l'application du Traité de Bruxelles, et de la tenir informée par le moyen d'un rapport supplémentaire au rapport annuel, présenté lors de la deuxième partie de la session, sur l'évolution des négociations engagées dans le cadre de l'O.T.A.N. »

La réponse du Conseil à la Recommandation n° 145 indiquait notamment :

« En ce qui concerne les problèmes à court terme, le Conseil a entrepris, à la suite de la réunion ministérielle de Bonn en décembre 1966, une étude approfondie pour déterminer dans quelle mesure le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. était de nature à avoir des incidences sur l'application des textes du Traité de Bruxelles révisé. Etant donné l'esprit de large compréhension qui s'est manifesté au cours des travaux, l'on peut espérer que des solutions satisfaisantes seront trouvées aux quelques points en suspens. »

La réponse à la Recommandation n° 136 précisait que :

« Prenant en considération les suggestions de l'Assemblée, le Conseil est disposé à lui présenter, sous la forme appropriée et aussitôt que possible, un rapport sur l'évolution

within the Atlantic Alliance.”

Considering that the Council has still not presented to the Assembly the supplementary report which the Assembly requested and which the Council agreed to provide, I wish to know :

1. Why no report has been submitted to the WEU Assembly on the development of the negotiations in the framework of NATO when specific results were obtained in these negotiations some time ago.
2. What are the conclusions of the detailed study to determine how far France's withdrawal from the integrated NATO command was likely to affect implementation of the modified Brussels Treaty.
3. Whether the Minister considers that the Council should present an annual report to the WEU Assembly dealing with its own activities rather than those of the Assembly, as it undertook to do in Article IX of the modified Brussels Treaty.
4. What action they consider the WEU Council should take on the motion to disagree.

**23rd December 1967**

*Reply by Mr. Lupis, Under-Secretary of State for Foreign Affairs*

Aware of the reasons behind the motion adopted by the Assembly of Western European Union to disagree with the annual report of the Council, the Italian Government fully shares the concern expressed in that motion regarding the need to maintain and if possible develop fuller contacts between the two organs of WEU.

The Minister for Foreign Affairs spoke in this sense at the meeting of the WEU Council of Ministers held in The Hague on 4th and 5th July, when the reply of the Chairman-in-Office of the Council to this motion was approved. In its reply, the Council confirmed its intention of giving more substance to its annual report to the Assembly and proposed holding an informal annual meeting between the Chairman-in-Office of the Permanent Council and the President of

the Assembly. A new opening for contacts between the Council and the Assembly was thus provided — in keeping with the wishes of the Italian Government — whereby the parliamentary organs will be able to maintain an adequate and constructive dialogue with the executive.

In his letter of reply, the President of the Assembly agreed on the usefulness of the annual meeting proposed and expressed the hope that the Council would supply the Assembly with more information on its activities.

Recently, the Chairman-in-Office of the Council replied in turn to the letter from the President of the Assembly, and stressed that the Council — as indicated at the recent joint meeting with the General Affairs Committee on 13th November — would, within the limits imposed by the collegiate nature of the decisions it has to take, provide the Assembly with fuller information on its activities whenever possible.

With regard to the supplementary report on the present reorganisation of the Alliance, the Council recalled — in the abovementioned letter from the Chairman-in-Office to the President of the Assembly — that in its reply to Recommendation 136 it undertook to keep the Assembly informed as soon as possible and in appropriate form.

The information requested by the Assembly was given at the joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments, held in Luxembourg in May 1967, and the Council did not feel able to give more information in a supplementary report than it had given at the joint meeting.

With regard to the study of the repercussions on the Brussels Treaty of France's withdrawal from the integrated military structure of NATO, this is at present being considered by the Council of Ministers which has instructed the Secretary-General to prepare a document which is to be approved shortly. In the abovementioned letter from the Chairman-in-Office of the Council to the President of the Assembly assurances were given — in accordance with the wishes of Italy — that the Council would inform the Assembly in an appropriate manner of the conclusions contained in this document.



des négociations engagées dans le cadre de l'Alliance atlantique. »

Considérant que le Conseil n'a toujours pas présenté à l'Assemblée le rapport supplémentaire qui lui avait été demandé par l'Assemblée et qu'il s'était engagé à lui fournir, je voudrais savoir :

1. Pour quels motifs aucun rapport sur l'évolution des négociations engagées dans le cadre de l'O.T.A.N. n'a été fourni à l'Assemblée de l'U.E.O. alors que, depuis longtemps, des négociations ont abouti à certains résultats précis ?
2. Quelles sont les conclusions de l'étude approfondie entreprise pour déterminer dans quelle mesure le retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. était de nature à avoir des incidences sur l'application des textes du Traité de Bruxelles révisé ?
3. Si le ministre n'est pas d'avis que le Conseil devrait présenter à l'Assemblée de l'U.E.O. un rapport annuel qui porte sur ses propres activités et non sur celles de l'Assemblée, ainsi que l'y engage l'article IX du Traité de Bruxelles révisé ?
4. Quelles suites il estime que le Conseil de l'U.E.O. devrait donner à la motion de désapprobation ?

23 décembre 1967

*Réponse de M. Lupis, Sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères*

Le gouvernement italien, conscient des motifs qui ont inspiré la motion de l'Assemblée de l'U.E.O. sur le rapport annuel du Conseil, partage pleinement les préoccupations exprimées dans ce document concernant la nécessité de maintenir, et si possible de développer, des contacts étendus entre les deux organes de l'U.E.O.

M. le Ministre des affaires étrangères s'est exprimé dans ce sens les 4 et 5 juillet, à La Haye, lors de la réunion du Conseil des Ministres de l'U.E.O., au cours de laquelle a été approuvé le texte de la réponse que le Président en exercice du Conseil a donnée à la motion qui fait l'objet de cette question. Dans cette réponse, le Conseil a confirmé son intention de donner plus de substance à son rapport annuel à l'Assemblée, et proposé de tenir une réunion annuelle officieuse

entre le Président en exercice du Conseil permanent et le Président de l'Assemblée. Cette décision a donc ouvert de nouvelles possibilités de contact avec l'Assemblée et permettra — comme le souhaitait le gouvernement italien — à l'organe parlementaire de maintenir un dialogue adéquat et constructif avec l'organe exécutif.

Le Président de l'Assemblée a répondu à cette communication du Conseil par une lettre dans laquelle il convenait de l'utilité de la rencontre annuelle proposée à l'Assemblée et souhaitait que le Conseil fournisse à celle-ci de meilleurs éléments d'information sur ses activités.

Le Président du Conseil a répondu récemment à cette communication du Président de l'Assemblée et il a souligné que le Conseil s'efforcera pour sa part — comme il avait été indiqué au cours de la réunion jointe du 13 novembre avec la Commission des Affaires Générales — dans les limites imposées notamment par le caractère collégial des décisions qu'il aurait à prendre, de fournir à l'Assemblée, chaque fois que la chose serait possible, plus d'informations sur ses activités.

En ce qui concerne la question d'un rapport supplémentaire sur la réorganisation actuelle de l'Alliance, le Conseil a rappelé, dans la dernière communication du Président en exercice au Président de l'Assemblée, que, dans sa réponse à la Recommandation n° 136, il s'était engagé à informer l'Assemblée aussi vite que possible et sous la forme appropriée.

Les informations demandées par l'Assemblée ont été fournies à l'occasion de la réunion jointe avec la Commission des Questions de Défense et des Armements, tenue à Luxembourg en mai 1967, et il n'a pas paru possible de donner, dans un rapport supplémentaire, de meilleures informations que celles communiquées à cette occasion.

En ce qui concerne l'étude relative aux incidences, sur le Traité de Bruxelles, du retrait de la France de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N., cette question est actuellement à l'étude du Conseil des Ministres qui a chargé le Secrétaire général de préparer un document qui doit être approuvé prochainement. Dans sa réponse déjà citée au Président de l'Assemblée, le Président en exercice du Conseil a donné l'assurance — comme le souhaitait l'Italie — que le Conseil informerait l'Assemblée sous la forme la plus appropriée, des conclusions contenues dans ce document.

## LUXEMBOURG

**Chamber of Deputies****14th October 1967**

*Question put by Mr. Hansen on the motion to disagree*

1. What is the government's position with regard to the decision of the Assembly of Western European Union of 15th June 1967 to reject the twelfth annual report of the Council of WEU and call for a new report ?
2. Will the government support all efforts likely to improve relations between the Council and the Assembly ?

**14th November 1967**

*Reply by Mr. Grégoire, Minister for Foreign Affairs*

1. In the foreign policy statement which I made in the Chamber of Deputies on 13th July 1967, I expressed my appreciation of the work of the Assembly. In this respect, I stated that : "In recent years, thanks to the high quality of its debates, the Assembly has become the true driving power of the organisation. The original ideas and dynamic action come from the Assembly. The Assembly is naturally concerned — and the Council shares this concern — to make its relations with the Council as fruitful and effective as possible. But these relations, which happily are courteous and friendly, nevertheless leave much to be desired at working level. This is partly the result of the collegiate principle by which all the Council's decisions must be taken unanimously. Replies to the Assembly's recommendations therefore require the agreement of the seven governments, which is not always easy.

The same is true of the annual report which the Council submits to the Assembly. That is why, in spite of all the Council's good will, the texts do not always satisfy the Assembly. In addition, at the joint meetings between the Assembly's committees and the Council, the Chairman-in-Office of the Council must in principle speak only on behalf of the Council and could hardly, therefore, express a personal opinion.

I personally understand the Assembly's attitude and think that my statements in Paris, which I repeated at the recent Council meeting in The Hague, can leave no doubt about this."

With regard to the motion to disagree, the Chairman-in-Office of the Council, Mr. Luns, has just handed a written reply to the President of the Assembly, Mr. Badini Confalonieri, in which, while expressing the Council's appreciation for the Assembly's frank contribution to the dialogue, he makes several practical suggestions for tightening the links between the two organs of WEU.

2. I should like to refer again to my foreign policy statement on 13th July, and in particular the following : "...following my intervention (at the Council meeting in The Hague), the Council held a long and detailed discussion on its relations with the Assembly. In its desire to increase contacts with the Assembly, the Council has also decided that in future the Chairman-in-Office will meet the President of the Assembly, the members of the Bureau and the committee chairmen once a year for an informal exchange of views. It is therefore to be hoped that we shall succeed in finding methods and procedure likely to satisfy as far as possible the Assembly's desire to make the dialogue with the Council more consistent."

## NETHERLANDS

**Second Chamber****19th September 1967**

*Explanatory memorandum to the 1968 budget of the Ministry for Foreign Affairs*

.....

*Western European Union*

The meeting of the WEU Council of Ministers held in The Hague on 4th and 5th July again showed the importance of seven-power discussions on economic problems in the presence of the European Commission.

## LUXEMBOURG

**Chambre des députés**

14 octobre 1967

*Question posée par M. Hansen sur la motion de désapprobation*

1. Quelle est la position de notre gouvernement au sujet de la décision de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale du 15 juin 1967 de rejeter le Douzième rapport annuel du Conseil de l'U.E.O. et de solliciter un nouveau rapport ?
2. Notre gouvernement appuiera-t-il tous les efforts susceptibles d'améliorer de nouveau les relations entre le Conseil et l'Assemblée ?

14 novembre 1967

*Réponse de M. Grégoire, Ministre des affaires étrangères*

1. Dans la déclaration de politique étrangère que j'ai faite devant la Chambre des députés à la date du 13 juillet 1967, j'avais déjà exprimé mon appréciation des travaux de l'Assemblée. A ce sujet, j'avais notamment déclaré : « Au cours des dernières années, l'Assemblée est devenue, grâce à la haute tenue de ses débats, le véritable moteur de l'organisation. C'est d'elle que viennent les idées originales et les initiatives dynamiques. L'Assemblée a naturellement le souci — et ce souci est partagé par le Conseil — de rendre ses relations avec celui-ci aussi fructueuses et aussi efficaces que possible. Or, ces rapports qui sont heureusement courtois et amicaux, laissent cependant à désirer sur le plan du travail. Cela tient en partie au principe de la collégialité en vertu duquel toutes les décisions du Conseil doivent être prises à l'unanimité. Par conséquent, les réponses aux recommandations de l'Assemblée doivent recueillir l'accord des sept gouvernements, ce qui n'est pas toujours facile.

Il en va de même du rapport annuel que le Conseil présente à l'Assemblée. Ceci explique pourquoi, malgré toute la bonne volonté du Conseil, les textes ne donnent pas toujours satisfaction à l'Assemblée. D'autre part, au cours des réunions communes entre les commissions de l'Assemblée et le Conseil, le Président en exercice de celui-ci doit en principe parler seulement au nom du Conseil et ne saurait donc guère exprimer d'opinion personnelle.

Pour ma part, j'ai de la compréhension pour l'attitude de l'Assemblée, et je pense que mes déclarations à Paris, que j'ai réitérées à la réunion du Conseil qui vient de se tenir à La Haye, n'ont laissé subsister aucun doute à ce sujet. »

En ce qui concerne la motion de désapprobation, le Président en exercice du Conseil, M. Luns, vient de remettre une réponse écrite au Président de l'Assemblée, M. Badini Confalonieri, dans laquelle, tout en exprimant l'appréciation du Conseil de la contribution franche de l'Assemblée à un dialogue, il fait plusieurs suggestions pratiques en vue de resserrer les liens entre les deux organes de l'U.E.O.

2. Je me permets de renvoyer également à ma déclaration de politique étrangère du 13 juillet, et notamment aux passages suivants : « ...A la suite de mon intervention (lors de la réunion du Conseil de La Haye), le Conseil a eu un débat prolongé et très approfondi sur la question de ses rapports avec l'Assemblée... D'autre part, dans son désir de multiplier les contacts avec l'Assemblée le Conseil a décidé qu'à l'avenir le Président de l'Assemblée en exercice rencontrera une fois par an le Président de l'Assemblée, les membres du Bureau et les présidents des commissions aux fins d'un échange de vues informel. On peut donc espérer que nous réussirons à trouver des méthodes et des procédures susceptibles de donner, dans la mesure du possible, satisfaction à l'Assemblée dans son désir de rendre plus consistant le dialogue avec le Conseil. »

## PAYS-BAS

**Deuxième chambre**

19 septembre 1967

*Exposé des motifs du budget du ministère des affaires étrangères pour 1968*

.....

*Union de l'Europe Occidentale*

La réunion ministérielle du Conseil de l'U.E.O. qui s'est tenue les 4 et 5 juillet à La Haye, a démontré une fois de plus l'importance d'une discussion à sept qui, on le sait, se déroule en présence de la Commission européenne [de la C.E.E.], sur les problèmes économiques.

It is gratifying that the WEU Council has opted in favour of improving the still unsatisfactory relations with the WEU Assembly. The Government will do its utmost to ensure that these relations are improved, as is the general wish.

There are fewer prospects of finding an

acceptable solution in the framework of WEU to the problems, mainly of principle, raised by France's attitude towards integrated military co-operation in NATO. The Government will nevertheless try to find some such solution through negotiations.

.....

Le fait que le Conseil de l'U.E.O. se soit prononcé pour des initiatives susceptibles de mener à une amélioration de ses relations avec l'Assemblée de l'U.E.O., qui laissent toujours à désirer, est un sujet de satisfaction. Le gouvernement fera tout ce qui est en son pouvoir pour qu'intervienne cette amélioration tellement souhaitée.

La perspective d'une solution acceptable,

dans le cadre de l'U.E.O., des problèmes, surtout de principe, que pose l'attitude de la France à l'égard de la coopération militaire intégrée au sein de l'O.T.A.N., est moins favorable. Le gouvernement s'efforcera néanmoins de trouver une solution de ce genre en poursuivant les négociations sur ce point.

.....

***Change in the name of the Working Party  
for Liaison with National Parliaments***

---

**MOTION FOR A RESOLUTION**

***tabled by Mr. Schulz and others***

---

The Assembly,

Considering Order 3, adopted on 9th May 1957, and Order 27, adopted on 5th December 1963, with a view to strengthening and facilitating relations with the parliaments of the member States,

DECIDES

To change the name of its "Working Party for Liaison with National Parliaments" to "Committee for Relations with the Parliaments".

*Signed: Schulz, Abens, Bauer, Brück, De Grauw, Delforge, Draeger, Flämig, Geelkerken, Mrs. Herklotz, Mrs. Klee, Leynen, Müller, Radius, Rhodes, Rutschke, Van Hoeylandt, Dame Joan Vickers.*

---

***Explanatory Memorandum***

***(submitted by Mr. Schulz, Chairman and Rapporteur)***

1. In 1957, the Assembly of WEU, "reaffirming its determination to exercise its consultative function in the full significance of the term, considering that one of the surest methods of achieving this aim is to improve and develop its relations with the parliaments of member countries and considering that the adoption of this method implies that those relations shall be of an *organic* and permanent character", formed a Working Party for Liaison with National Parliaments.

2. The tasks of this Working Party were set out in Order 3 of 1957, which refers to Resolution 104 of the Council of Europe, and in Order 27 of 1963.

3. The Working Party has worked on this basis since 1957. The results of the mandate given to it by the Assembly in 1963 can be measured according to the number of interventions made each year :

1957	18
1958	10
1959	4
1960	20
1961	9
1962	20
1963	17
1964	43
1965	80 (of which 11 since July 1967)
1966	98 (of which 25 since July 1967)
1967	89 (for the nine months July 1967 - March 1968)

4. However, members of parliament of the member States who are not members of the Assembly (more than 3,000) consider the Working Party as a sort of *ad hoc* group and not a permanent organ of the Assembly.

5. In fact, in most European parliaments, a working party is formed of a few members of

**Modification du nom du Groupe de travail chargé  
de la liaison avec les parlements nationaux**

---

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**

**présentée par M. Schulz et plusieurs de ses collègues**

---

L'Assemblée,

Considérant ses Directives n° 3 adoptée le 9 mai 1957 et n° 27 adoptée le 5 décembre 1963, qui tendent à renforcer et faciliter ses relations avec les parlements des Etats membres,

DÉCIDE

De changer le nom de son « Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux » en celui de « Commission pour les Relations avec les Parlements ».

*Signé: Schulz, Abens, Bauer, Brück, De Grauw, Deljorge, Draeger, Flämig, Geelkerken, Mme Herklotz, Mme Klee, Leynen, Müller, Radius, Rhodes, Rutschke, Van Hoeylandt, Dame Joan Vickers.*

---

**Exposé des motifs**

**(présenté par M. Schulz, président et rapporteur)**

- |  |  |   |
|--|--|---|
| <p>1. En 1957, l'Assemblée de l'U.E.O., « affirmant sa volonté de donner à sa fonction sa pleine signification, considérant qu'une des voies qui conduisent le plus sûrement à ce résultat consiste à améliorer et à intensifier ses relations avec les parlements des Etats membres, et considérant que pareille orientation implique essentiellement que lesdites relations reposent sur une base <i>organique</i> et permanente », a créé un Groupe de travail pour la liaison avec les parlements nationaux.</p> |  | <p>1957 18<br/>1958 10<br/>1959 4<br/>1960 20<br/>1961 9<br/>1962 20<br/>1963 17<br/>1964 43<br/>1965 80 (dont 11 depuis juillet 1967)<br/>1966 98 (dont 25 depuis juillet 1967)<br/>1967 89 (pour une période de 9 mois, juillet 1967 - mars 1968)</p> |
| <p>2. Les tâches de ce groupe ont été définies dans la Directive n° 3 de 1957 qui se réfère à la Résolution n° 104 du Conseil de l'Europe, ainsi que dans la Directive n° 27 de 1963.</p>  |  | <p>4. Néanmoins, les parlementaires des Etats membres qui ne sont pas membres de l'Assemblée (plus de 3.000) voient dans le groupe de travail une sorte de groupe ad hoc et n'y reconnaissent pas un organe permanent de l'Assemblée.</p>               |
| <p>3. C'est sur cette base que le groupe de travail a œuvré depuis 1957. Les résultats du mandat dont l'Assemblée a doté son groupe de travail en 1963 peuvent être constatés en totalisant les interventions faites pendant les différentes années :</p>  |  | <p>5. En fait, dans la presque totalité des parlements européens, un groupe de travail est formé</p>  |

one or several committees and is usually appointed to deal with a specific problem. A working party is therefore *ad hoc* as opposed to a committee which is permanently responsible for a given branch of parliamentary work. Its scope may be the same as that of a ministerial department : foreign affairs, defence, economy, education, etc. ; but it may also be very restricted : in Germany, for example, there is a committee for safeguarding the people's right to be represented; in the Netherlands, there is a committee for the civil service, etc.

6. The Working Party therefore considers that its action would be better understood in the national parliaments if its name were changed

to "Committee for Relations with the Parliaments", which is more accurate, easier to remember and describes more aptly the activities of the Working Party. It does not seem necessary to specify "National Parliaments", since the transmission of texts adopted by the Assembly to other international assemblies, or even to parliaments of non-member States, cannot be excluded, as the Assembly recognised when it adopted the nineteenth report of the Working Party.

7. It is obviously essential for the secretaries of national delegations to continue to attend meetings of this Committee in a consultative capacity.



de quelques membres d'une ou plusieurs commissions et s'emploie, le plus souvent, à trouver une solution à un problème bien défini. Un groupe de travail présente donc un caractère ad hoc, au contraire des « commissions » qui s'occupent de façon continue d'un secteur déterminé de l'activité parlementaire. Ce secteur peut être le même que celui d'un département ministériel : affaires étrangères, défense, économie, éducation, etc., mais peut également être très étroit : en Allemagne, par exemple, il existe une commission pour la sauvegarde des droits de la représentation du peuple, aux Pays-Bas, une commission pour les fonctionnaires, etc.

6. Aussi le groupe de travail est-il d'avis que son action serait mieux comprise dans les parlements nationaux si son nom était changé en celui

de « Commission pour les Relations avec les Parlements ». Cette appellation est plus proche de la réalité, plus facile à retenir et décrit avec plus d'exactitude les activités du groupe. Il ne paraît pas nécessaire de spécifier « Relations avec les Parlements nationaux ». En effet, la possibilité de la transmission de textes adoptés par l'Assemblée à d'autres assemblées internationales ou même à des parlements d'Etats non membres ne peut être exclue, comme l'a reconnu notre assemblée en adoptant le dix-neuvième rapport du groupe de travail.

7. Il est évidemment indispensable que les secrétaires des délégations nationales aient, comme auparavant, voix consultative dans cette commission.

**State of European Security**  
**The tactical use of nuclear weapons**  
**and the defence of Western Europe**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the**  
**Committee on Defence Questions and Armaments <sup>2</sup>**  
**by Mr. Dodds-Parker, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the state of European security — The tactical use of nuclear weapons  
and the defence of Western Europe

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Dodds-Parker, Rapporteur

- I. Introduction
- II. "Tactical nuclear weapons"
- III. Effects of "tactical nuclear weapons"
- IV. Control of nuclear weapons
- V. Military and political problems
- VI. Conclusions

APPENDIX

Defining the true purpose of NATO : What should be understood — Letter to  
the Editor of *The Times*, 6th February 1968, from General Sir John Hackett,  
Commander, Northern Army Group

---

1. Adopted in Committee by 14 votes to 0 with 1  
abstention.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Edwards* (Chairman) ;  
MM. *Bourgoin*, *Goedhart* (Substitute : *van der Stoel*)  
(Vice-Chairmen) ; MM. *Amatucci*, *Beauguitte*, *Berkhan*,  
*de la Vallée Poussin*, *Delforge*, *Dodds-Parker*, *Draeger*,  
*Fitch*, *Foschini*, *Housiaux*, *Jannuzzi*, *Kershaw*, *Lemmrich*,

*Lenze*, *Massimo Lancellotti*, *Mommersteeg*, *Moutet*,  
*Richard*, *van Riel* (Substitute : *Geelkerken*), *Rivière*,  
*Schaus*, *Tinaud*, *Vedovato*, *Wienand*.

N.B. *The names of Representatives who took part in  
the vote are printed in italics.*

**Etat de la sécurité européenne**  
**L'emploi tactique des armes nucléaires et la défense**  
**de l'Europe occidentale**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la**  
**Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>**  
**par M. Dodds-Parker, rapporteur**

**TABLE DES MATIÈRES**

**PROJET DE RECOMMANDATION**

sur l'état de la sécurité européenne — L'emploi tactique des armes nucléaires  
et la défense de l'Europe occidentale

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

présenté par M. Dodds-Parker, rapporteur

I. Introduction

II. Les « armes nucléaires tactiques »

III. Les effets des « armes nucléaires tactiques »

IV. Le contrôle des armes nucléaires

V. Les problèmes militaires et politiques

VI. Conclusions

**ANNEXE**

Définition du rôle véritable de l'O.T.A.N. : Ce qu'il faut comprendre — Lettre  
adressée le 6 février 1968 à la rédaction du *Times* par le général Sir John Hackett,  
Commandant du Groupe d'armées du nord

1. Adopté par la commission par 14 voix contre 0 et  
1 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. Edwards (président);  
MM. Bourgoïn, Goedhart (suppléant : van der Stoel)  
(vice-présidents); MM. Amatucci, Beauguitte, Berkhan,  
de la Vallée Poussin, Delforge, Dodds-Parker, Draeger,  
Fitch, Foschini, Housiaux, Jannuzzi, Kershaw, Lemmrich,

Lenze, Massimo Lancellotti, Mommersteeg, Moutet,  
Richard, van Riel (suppléant : Geelkerken), Rivière,  
Schaus, T'inaud, Vedovato, Wienand.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au  
vote sont imprimés en italique.

***Draft Recommendation***  
***on the state of European security —***  
***The tactical use of nuclear weapons and the***  
***defence of Western Europe***

The Assembly,

Considering the adoption by the North Atlantic Council in December 1967 of the strategic concept of flexible response ;

Concerned by the low level of conventional forces available to implement this strategy and by the consequently low nuclear threshold ;

Considering the crucial rôle that nuclear weapons, used tactically, would play in the event of any major attack on Western Europe ;

Considering that nuclear armaments of any kind must be considered as being very dangerous to employ in the densely populated Western and Central European area ;

Considering that the Atlantic Alliance and Warsaw Pact should hold talks with a view to making mutual reductions in the numbers of "tactical nuclear weapons" stored in Europe,

**RECOMMENDS THE COUNCIL OF WEU**

To transmit the following proposals to the North Atlantic Council :

1. That the use of "tactical nuclear weapons" should be considered in a primarily political context with a view to their being used, if necessary, as "warning shots" within the framework of political discussions with an aggressor ;
2. That the Nuclear Planning Group should consider whether a veto should be granted to host governments on the firing of "tactical nuclear weapons" from their own territory and on the firing of these weapons when targeted on their territory (including the Soviet-occupied zone in the case of the Federal Republic of Germany) and recommend accordingly to the North Atlantic Council ;
3. That guidelines should be formulated by the Nuclear Planning Group concerning the ways in which nuclear weapons, including atomic demolition munitions, could be used in a tactical rôle in the event of aggression ;
4. That proposals should be formulated by the Nuclear Planning Group concerning the establishment of guidelines by the North Atlantic Council concerning its decision-making powers relative to the firing of nuclear weapons by the forces of the Alliance ;
5. That the most rapid and secure communications should be established between SACEUR, the North Atlantic Council, member governments of the Alliance and the President of the United States ;
6. That rapid and secure communications should be established between the Alliance and the Soviet Union, possibly including the creation of a new "hot line" between the North Atlantic Council and the headquarters of the Warsaw Pact in Moscow.

**Projet de recommandation****sur l'état de la sécurité européenne —  
L'emploi tactique des armes nucléaires et  
la défense de l'Europe occidentale**

L'Assemblée,

Considérant l'adoption en décembre 1967, par le Conseil de l'Atlantique nord, du concept stratégique de la riposte graduée ;

Inquiète de la faiblesse des effectifs des forces classiques disponibles pour appliquer cette stratégie et de l'abaissement du seuil nucléaire qui en découle ;

Considérant le rôle capital des armes nucléaires, utilisées dans un but tactique, dans l'éventualité d'une attaque importante contre l'Europe occidentale ;

Considérant l'importance du danger que représenterait l'emploi d'une arme nucléaire quelconque dans la zone très peuplée que constituent l'Europe occidentale et l'Europe centrale ;

Considérant que les pays de l'Alliance atlantique et du Pacte de Varsovie devraient se concerter afin de réduire mutuellement le nombre des « armes nucléaires tactiques » stockées en Europe,

**RECOMMANDE AU CONSEIL DE L'U.E.O.**

De transmettre au Conseil de l'Atlantique nord les propositions suivantes :

1. L'utilisation des « armes nucléaires tactiques » devrait être envisagée dans un contexte essentiellement politique et, le cas échéant, à titre d'« avertissement » dans le cadre de discussions politiques menées avec l'agresseur ;
2. Le Groupe des plans nucléaires devrait examiner la possibilité d'octroyer aux gouvernements hôtes un droit de veto en ce qui concerne l'utilisation des « armes nucléaires tactiques » à partir de leur territoire ou contre des objectifs situés sur leur territoire (y compris la zone d'occupation soviétique dans le cas de la République Fédérale d'Allemagne), et adresser une recommandation dans ce sens au Conseil de l'Atlantique nord ;
3. Le Groupe des plans nucléaires devrait élaborer des lignes directrices sur la manière dont les armes nucléaires, et notamment les munitions de démolition atomiques, pourraient être utilisées tactiquement en cas d'agression ;
4. Le Groupe des plans nucléaires devrait élaborer des propositions relatives à l'établissement par le Conseil de l'Atlantique nord de lignes directrices concernant ses pouvoirs de décision en matière d'utilisation d'armes nucléaires par les forces de l'Alliance ;
5. Les communications les plus rapides et les plus sûres devraient être établies entre le SACEUR, le Conseil de l'Atlantique nord, les gouvernements membres de l'Alliance et le Président des Etats-Unis ;
6. Des communications rapides et sûres devraient être établies entre l'Alliance et l'Union Soviétique, ce qui pourrait impliquer l'installation d'un nouveau « téléphone rouge » entre le Conseil de l'Atlantique nord et le siège du Pacte de Varsovie à Moscou.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Dodds-Parker, Rapporteur)*

### **I. Introduction**

1. In his two reports on the state of European security Mr. Radoux dealt especially with the aims and structure of the Alliance and pointed to ways in which these could be modified. In the present document, your Rapporteur wishes to single out what seems to him to be one of the most important problems in the defence of Western Europe, namely the rôle of tactical nuclear weapons.

2. At the Ministerial Meeting of the North Atlantic Council held in December 1967, the Alliance adopted the strategic concept of flexible response. This strategic concept is not a detailed new strategy. A detailed strategy for the Alliance is at present being worked out in the light of the broad strategic framework agreed in Brussels last December.

3. The strategic concept of flexible response is that any aggression directed against the area covered by the North Atlantic Treaty will be countered by military action at the appropriate level. Thus it is the aim of the Alliance's military authorities to hold<sup>1</sup> any purely conventional<sup>2</sup> thrust by means of a purely conventional defence. The tactical use of nuclear weapons by an aggressor would be matched by the similar use of such weapons by the forces of the Alliance. Escalation from conventional defence to the tactical use of nuclear weapons by the Alliance would only occur (unless the aggressor were in any case the first to resort to nuclear weapons) if allied forces were unable to hold a conventional attack. Likewise, escalation from "tactical nuclear weapons" to strategic nuclear weapons would only occur if :

- (a) the enemy resorted to strategic nuclear weapons first ; or
- (b) if NATO forces were unable to check the advance of the aggressor with con-

1. By which is meant to check an attack as long as possible whilst political discussions between the allies and the aggressor, and between the allies themselves, are in progress.

2. The term "conventional" is sometimes applied to forces equipped with tactical nuclear weapons. In this report it is always used in a sense which excludes any type of nuclear weapon.

ventional and "tactical nuclear weapons".

4. In order to work effectively, flexible response requires adequate numbers of well-equipped and trained conventional forces which are able to move rapidly to those points of the defensive area, in effect Western Europe, where they are most needed.

5. Although one important result of the adoption by the Alliance of a new strategic concept could well be a series of measures designed to increase the mobility of NATO's conventional forces, it is doubted in many quarters whether the present level of conventional forces assigned to SACEUR is sufficient for it to be possible for them to contain a major conventional attack directed against Western Europe for more than a few days at most. Further, it is quite clear that Western European governments are not prepared to pay for increases in the levels of their national forces. If anything, the process of unilateral cuts in national force levels which is already well under way in Western Europe seems likely to continue. It is, indeed, often argued that these cuts can now be safely made in view of the friendly relations which have been developed between the West and the Soviet Union. Be this as it may, (and there are other views<sup>1</sup>), the low level of conventional forces at the disposal of the Alliance means that the nuclear threshold<sup>2</sup> is a low one. If further cuts are made it will become even lower. Under these circumstances, and unless an all-out strategic nuclear exchange takes place at an early stage in an East-West conflict, the smaller nuclear weapons used tactically are likely to be of key importance.

### **II. "Tactical nuclear weapons"**

6. At this stage it may be useful to attempt to define "tactical nuclear weapons". Nuclear weapons are often considered to be "tactical" when the size of their warheads is smaller than those of intercontinental ballistic missiles

1. See Appendix I, letter from General Sir John Hackett to the Editor of *The Times*.

2. The point at which conventional armaments must be replaced by nuclear ones if the defending force is to be able to continue to resist aggression.

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Dodds-Parker, rapporteur)

### **I. Introduction**

1. Dans ses deux rapports sur l'état de la sécurité européenne, M. Radoux traitait principalement des objectifs et des structures de l'Alliance et indiquait les moyens de les modifier. Dans le présent document, votre rapporteur aborde un problème qui lui paraît des plus importants pour la défense de l'Europe occidentale, à savoir le rôle des armes nucléaires tactiques.

2. Lors de la réunion des ministres du Conseil de l'Atlantique nord qui s'est tenue en décembre 1967, l'Alliance a adopté le concept stratégique de la riposte graduée. Il ne s'agit pas d'une nouvelle stratégie élaborée dans ses moindres détails. Une étude de ce genre est actuellement en cours dans le cadre du vaste concept stratégique adopté à Bruxelles en décembre dernier.

3. En vertu de ce concept, toute attaque lancée contre la zone couverte par le Traité de l'Atlantique nord sera repoussée par une action militaire au niveau approprié. C'est pourquoi les instances militaires de l'Alliance visent à contenir<sup>1</sup> une attaque purement classique<sup>2</sup> par des moyens de défense purement classiques. Si l'agresseur emploie des armes nucléaires dans un but tactique, les forces de l'Alliance riposteront par l'emploi des mêmes armes dans un but similaire. Il n'y aurait escalade de la part de l'Alliance, c'est-à-dire passage des moyens de défense classiques aux armes nucléaires employées dans un but tactique que si les forces alliées étaient incapables de contenir une offensive classique (et pour autant que l'agresseur n'ait pas été lui-même le premier à recourir aux armes nucléaires). De même, il n'y aurait escalade des « armes nucléaires tactiques » vers les armes nucléaires stratégiques :

- (a) que si l'ennemi recourait le premier aux armes nucléaires stratégiques ;
- (b) ou si les forces de l'O.T.A.N. ne pouvaient enrayer l'avance de l'agresseur

1. C'est-à-dire à enrayer une attaque aussi longtemps que possible pendant que se déroulent des pourparlers politiques entre les alliés et l'agresseur, et entre les alliés eux-mêmes.

2. Le terme « classique » est quelquefois appliqué aux forces dotées d'armes nucléaires tactiques. Dans le présent rapport, il sera toujours employé dans une acception qui exclut tout type d'armes nucléaires.

au moyen d'armes classiques et d'« armes nucléaires tactiques ».

4. Pour être efficace, la riposte graduée exige des forces classiques suffisantes, bien équipées et bien entraînées, et capables de se porter rapidement sur les positions de la zone de défense, en l'occurrence l'Europe occidentale, où leur présence est le plus nécessaire.

5. L'adoption par l'Alliance d'une nouvelle stratégie pourrait, certes, se traduire par une série de mesures susceptibles d'accroître la mobilité des forces classiques de l'O.T.A.N., mais, on doute, dans de nombreux milieux, que les effectifs dont dispose actuellement le SACEUR lui permettraient de résister plus de quelques jours à une offensive classique d'envergure lancée contre l'Europe occidentale. De plus, il est évident que les gouvernements d'Europe occidentale ne sont pas disposés à financer l'augmentation des effectifs de leurs forces nationales, et le processus de réduction unilatérale des forces nationales, déjà largement engagé en Europe occidentale, paraît même devoir se poursuivre. On prétend souvent, il est vrai, que ces réductions peuvent s'opérer désormais en toute sécurité, étant donné les relations amicales qui se sont nouées entre l'Occident et l'Union Soviétique. Quoiqu'il en soit (et sur ce point les opinions sont partagées<sup>1</sup>), la faiblesse des effectifs des forces classiques dont dispose l'Alliance a pour conséquence d'abaisser le seuil nucléaire<sup>2</sup> qui baissera encore si d'autres réductions interviennent. Dans ces conditions, et à moins que les hostilités entre l'Est et l'Ouest ne se transforment rapidement en un conflit nucléaire stratégique généralisé, l'emploi tactique des armes nucléaires de faible puissance est appelé à revêtir une importance capitale.

### **II. Les « armes nucléaires tactiques »**

6. Il peut être utile, à ce stade, de tenter de définir les « armes nucléaires tactiques ». Ces armes sont souvent considérées comme « tactiques » quand leur charge est inférieure à celle des fusées intercontinentales (I.C.B.M.) ou des

1. Voir à l'annexe I, la lettre du général Sir John Hackett à la rédaction du *Times*.

2. C'est-à-dire le moment où les armes classiques doivent faire place aux armes nucléaires si l'on veut que les forces défensives restent à même de contenir l'attaque.

(ICBMs) or those of the larger medium-range ballistic missiles (MRBMs), or when their range is shorter. Although this definition is a convenient one, your Rapporteur considers that it is not so much the size and range of the weapon which is the determining factor in this context but, rather, its use. In effect, any nuclear weapon which could be used in a battlefield setting for tactical as opposed to strategic purposes, by which is meant that its use would be unlikely to provoke a strategic nuclear response, could be considered a "tactical nuclear weapon". Thus, it is technically feasible that an ICBM could be used to destroy a tactical battlefield target. In contrast, if a short-range air-to-ground nuclear missile with a small-yield warhead were used against, for instance, the Kremlin, this would be a strategic rather than a tactical nuclear strike.

7. A "tactical nuclear weapon" can thus be any nuclear weapon used for tactical purposes, and your Rapporteur considers that this nomenclature is vague and even misleading and would therefore prefer to speak of the "tactical use of nuclear weapons". At this stage it might be useful to outline the main types of nuclear weapons designed to be used primarily in a tactical context.

*Types of nuclear weapons designed for tactical use*

8. The first point to be emphasised is the extremely wide range of weapons in this category. They vary from small nuclear land mines, known as atomic demolition munitions with a sub-kiloton yield<sup>1</sup>, to a missile such as the Pershing with a range of about 400 miles carrying a nuclear warhead in the 100 kiloton-yield range. At one end of this spectrum, atomic demolition munitions would be used in fixed positions in a purely defensive rôle and would explode within NATO territory. At the other end of the spectrum the larger missiles could be used to fire up to 400 miles into enemy territory. That these weapons also include nuclear depth charges, to be used against hostile submarines, ship-to-ship, surface-to-air and ship-to-air missiles shows that the term "tactical nuclear weapons" can easily be misleading if it is not clearly realised that it comprises several clearly distinct types of weapon with widely differing uses and capabilities.

1. A kiloton nuclear yield has an explosive force equivalent to that of 1,000 tons of TNT.

9. As far as the defence of Western Europe is concerned, there are five types of tactical nuclear weapons which seem of particular interest. These are :

- (a) surface-to-surface missiles ;
- (b) artillery capable of firing nuclear shells ;
- (c) aircraft carrying air-to-surface missiles with nuclear heads or nuclear bombs ;
- (d) atomic demolition munitions ; and
- (e) surface-to-air missiles.

Types (d) and (e) are essentially defensive weapons, surface-to-air missiles having an anti-aircraft rôle.

10. Both American and some European units assigned to SACEUR for the defence of the NATO central sector are equipped with surface-to-surface and surface-to-air missiles capable of firing nuclear warheads. While the delivery vehicles are freely available to European States, the nuclear warheads are all under American control.

11. The following types of missile are deployed, or are planned to be deployed, in Western Europe. They are listed in ascending order of destructive capability.

(a) *Davy Crockett*. The Davy Crockett is a surface-to-surface, solid-propulsion, bazooka-launched missile. It carries a nuclear warhead with a sub-kiloton yield. It can be mounted on vehicles or carried and operated by teams of two men. This weapon is now being phased out.

(b) *Honest John*. This is a surface-to-surface single-stage, solid-propulsion missile with a nuclear warhead, thought to be in the kiloton range. Some types have a range of 12 miles and others of 20 miles. This missile will probably be replaced by the Lance.

(c) *Lance*. This is a highly mobile, general purpose missile, with a pre-packaged storable liquid propellant. It can carry a nuclear warhead thought to be in the kiloton range and can be used up to a distance of 42 miles. This missile, which is still at the development stage, is expected to replace Honest John.

(d) *Sergeant*. This missile, which has replaced the Corporal, is a surface-to-surface, solid-



gros missiles à moyenne portée (M.R.B.M.) ou encore lorsqu'elles sont d'une portée inférieure. Bien que cette définition soit pratique, votre rapporteur estime que ce n'est pas tant leur taille ou leur portée qui constituent le facteur déterminant dans ce contexte, que leur utilisation. En effet, toute arme nucléaire peut être considérée comme « tactique » lorsqu'on peut l'utiliser sur le champ de bataille à des fins tactiques et non pas stratégiques, c'est-à-dire lorsque son utilisation n'est pas susceptible de provoquer une riposte nucléaire stratégique. Ainsi, il est techniquement possible d'employer un I.C.B.M. pour détruire un objectif opérationnel tactique. En revanche, si l'on utilisait, contre le Kremlin, par exemple, un missile nucléaire air-sol de moyenne portée, doté d'une ogive de faible puissance, il s'agirait d'une attaque nucléaire stratégique plutôt que tactique.

7. Une arme nucléaire peut donc être considérée comme « tactique » dès lors qu'elle est utilisée à des fins tactiques, mais votre rapporteur estime que cette définition est vague et même trompeuse, et préférerait parler de « l'emploi tactique des armes nucléaires ». Il conviendrait peut-être, à ce stade, de distinguer les principaux types d'armes nucléaires destinés à être utilisés essentiellement dans un contexte tactique.

#### *Les types d'armes nucléaires destinés à un emploi tactique*

8. La première remarque est que cette catégorie d'armes constitue une gamme extrêmement étendue allant des petites mines nucléaires terrestres, dites munitions de démolition atomiques, d'une puissance inférieure au kilotonne<sup>1</sup>, aux missiles du type Pershing qui ont une portée de 640 km (400 miles) environ et comportent une ogive nucléaire d'une centaine de kilotonnes. Les munitions de démolition atomiques seraient utilisées en des points fixes, à des fins purement défensives, et exploseraient sur le territoire même de l'O.T.A.N., alors que les gros missiles pourraient être lancés à plus de 600 km en territoire ennemi. Ces armes comprenant également des grenades nucléaires sous-marines utilisables contre les sous-marins ennemis, des missiles mer-mer, sol-air et mer-air, on voit que le terme « armes nucléaires tactiques » peut aisément prêter à confusion si l'on ne comprend pas très bien qu'il couvre plusieurs types d'armes distincts dont les utili-

sations et les possibilités sont extrêmement différentes.

9. En ce qui concerne la défense de l'Europe occidentale, cinq types d'armes nucléaires tactiques semblent revêtir un intérêt particulier. Ce sont :

- (a) les missiles sol-sol ;
- (b) les canons capables de tirer des obus atomiques ;
- (c) les avions emportant des missiles air-sol à ogives nucléaires ou des bombes nucléaires ;
- (d) les munitions de démolition atomiques ; et
- (e) les missiles sol-air.

Les armes du type (d) et (e) sont essentiellement défensives, les missiles sol-air étant utilisés pour la défense antiaérienne.

10. Les unités américaines et quelques-unes des unités européennes affectées au SACEUR pour la défense du secteur central de l'O.T.A.N. sont dotées de missiles sol-sol et sol-air qui peuvent recevoir des ogives nucléaires, mais tandis que les vecteurs sont à la libre disposition des pays européens, les ogives sont toutes sous contrôle américain.

11. Sont ou vont être déployés en Europe occidentale les types suivants de missiles, classés en fonction de leur puissance de destruction :

(a) *Le Davy Crockett*. Le Davy Crockett est un engin sol-sol à poudre, lancé par bazooka. Il est doté d'une ogive nucléaire d'une puissance inférieure au kilotonne. Il peut se monter sur véhicule ou être transporté et servi par des équipes de deux hommes. Cette arme est progressivement retirée.

(b) *L'Honest John*. Il s'agit d'un missile sol-sol à poudre, à étage unique, muni d'une ogive nucléaire qui serait de l'ordre du kilotonne. Sa portée est de 20 km (12 miles) ou de 30 km (20 miles) suivant les versions. Ce missile sera probablement remplacé par le Lance.

(c) *Le Lance*. C'est un missile polyvalent extrêmement mobile, à propergol stockable préconditionné. Il peut recevoir une charge nucléaire qui serait de l'ordre du kilotonne. Sa portée maximum est de 64 km (42 miles). Ce missile, qui reste à mettre au point, devrait remplacer l'Honest John.

(d) *Le Sergeant*. Cet engin sol-sol à poudre a remplacé le Corporal. Il est doté d'une ogive

1. C'est-à-dire d'une force explosive équivalente à celle de 1.000 tonnes de T.N.T.

propulsion missile, carrying a nuclear warhead thought to be in the kiloton range. It can be fired over a range of some 75 miles.

(e) *Pershing*. This is a surface-to-surface, two-stage, solid-propulsion missile, carrying a nuclear warhead which reportedly has a yield in the 100 kiloton range. Its range is about 400 miles and it is transported on tracked or wheeled vehicles.

(f) *Nike-Hercules*. This is a surface-to-air, solid-propulsion missile, carrying a nuclear or high explosive head. It has a range of 75 miles and its ceiling is over 150,000 feet. (In this case, the power of the warhead is not known.)

12. All these missiles are American designed and produced. In Western Europe they are all deployed either under American command or, in the cases where they have been supplied to European units, their nuclear warheads are controlled under the double-key system<sup>1</sup>.

13. Little is known about Soviet tactical nuclear weapons, including those which are provided to Warsaw Pact countries under a form of two-key control, apart from the knowledge that Soviet forces, as well as NATO forces in Western Europe, are equipped with "tactical nuclear weapons".

14. In this report your Rapporteur tends to concentrate on the tactical rôle of nuclear weapons in the defence of the European mainland. Thus, although the British Government has developed some types of small nuclear weapons to be used by aircraft or at sea, their rôle lies outside this analysis. The French Government is developing a surface-to-surface nuclear missile, the Pluton, but this will not be operational until the early 1970s.

15. It is known that the 7,000 "tactical nuclear weapons" deployed in Western Europe include atomic demolition munitions, which are all under American control. Few details have been published concerning these weapons. It is clear, however, that their purpose can only be defensive. It is presumed that these weapons could be used in two ways. First, they could be placed in narrow valleys, mountain passes or at road and railway junctions, bridges, etc., to halt enemy advances. Second, though this use is regarded as being less probable, they could be set out and exploded to destroy attacking forces. Although it is known

1. For a description of this system see page 66.

that some nuclear land mines are in the sub-kiloton range, it is not known how powerful they are at the top end of the range. It is generally considered that these weapons fall at the lower end of the nuclear scale. In peacetime, these nuclear land mines are stored in special centres. They would only be placed in the positions planned for them in time of emergency.

16. Another type of small nuclear weapon that is deployed in Europe is nuclear artillery. In particular, an outstanding example of this type of weapon is the 203mm Howitzer which is American-designed and produced. This weapon, which has a range of between 10 and 15 kilometres, can fire high explosive or nuclear shells, the latter having a sub-kiloton yield.

17. There are also certain types of military aircraft stationed in Western Europe which are capable of delivering nuclear missiles and bombs. These include the British Victor and Vulcan bombers which are equipped with the Blue Steel missile, though these planes are primarily intended for strategic strikes, and the French Mirage IV which has a dual tactical and strategic nuclear rôle. The F-104G version of the American-produced Starfighter, which is in service with the Belgian, Dutch, German, Italian, Greek and Turkish air forces, is also capable of delivering nuclear weapons, as are the F-86 and Phantom.

18. As stated above, your Rapporteur considers that other types of small nuclear weapons — ship-to-ship missiles, ship-to-air and nuclear depth charges — are marginal to the main theme of the defence of the land-mass of Western Europe. Further, there is clearly very much less danger of an exchange of tactical nuclear missiles at sea leading to escalation to the use of strategic nuclear weapons than would be the case on land. Similarly, the use of ship-to-air missiles to destroy attacking aircraft is less likely to lead to escalation.

### III. Effects of "tactical nuclear weapons"

19. Any explosion is caused by the very rapid release of energy within a limited space. The freeing of energy increases temperature and pressure, thus converting all materials present into hot, compressed gases. These gases expand rapidly and cause pressure or shock waves in the

nucléaire qui serait de l'ordre du kilotonne. Sa portée est de 120 km (75 miles) environ.

(e) *Le Pershing*. C'est un missile sol-sol bi-étage à poudre, doté d'une ogive nucléaire dont la puissance pourrait atteindre 100 kilotonnes. Sa portée est de 640 km (400 miles) environ et il peut être installé sur un véhicule à roues ou à chenilles.

(f) *Le Nike-Hercules*. C'est un missile sol-air à poudre doté d'une ogive nucléaire ou classique. Sa portée est de 120 km (75 miles) et son plafond dépasse 45.000 mètres. (La puissance de la charge qu'il emporte n'est pas connue).

12. Tous ces missiles sont de conception et de fabrication américaines. En Europe occidentale, ils sont déployés sous commandement américain et, lorsqu'ils ont été fournis à des unités européennes, les ogives nucléaires dont ils sont dotés sont soumises au système de contrôle de la double clé<sup>1</sup>.

13. On sait peu de choses des armes nucléaires tactiques soviétiques, notamment de celles qui sont fournies aux pays du Pacte de Varsovie suivant la formule de la double clé, si ce n'est que les forces soviétiques, comme celles de l'O.T.A.N. en Europe occidentale, sont dotées d'« armes nucléaires tactiques ».

14. Dans le présent rapport, votre rapporteur traite uniquement du rôle tactique des armes nucléaires dans la défense du continent européen. Ainsi, bien que le Royaume-Uni ait mis au point certains types d'armes nucléaires tactiques de faible puissance destinées à l'aviation ou à la marine, leur rôle dépasse le cadre de cette analyse. De son côté, la France met actuellement au point un missile nucléaire sol-sol, le Pluton, mais celui-ci ne sera opérationnel qu'après 1970.

15. On sait que les 7.000 « armes nucléaires tactiques » déployées en Europe occidentale comprennent des « munitions de démolition atomiques » qui sont toutes placées sous contrôle américain et sur lesquelles on ne possède guère de détails. Il est évident, cependant, que leur rôle ne saurait être que défensif. Elles pourraient vraisemblablement être utilisées de deux manières. Premièrement, elles pourraient servir à miner les vallées étroites, les cols, les nœuds routiers ou ferroviaires, les ponts, etc... pour enrayer l'avance ennemie. Deuxièmement, mais ceci est considéré comme moins probable, elles

pourraient être mises à feu pour anéantir l'assailant. On sait que certaines mines atomiques terrestres ne dépassent pas le kilotonne, mais on ignore la puissance maximum de ce type d'armes. On estime généralement qu'elles se situent au bas de l'échelle nucléaire. En temps de paix, les mines atomiques terrestres sont stockées dans des centres spéciaux et ce n'est qu'en cas d'urgence qu'elles seraient disposées aux endroits prévus.

16. L'artillerie atomique est un autre type d'arme nucléaire de faible puissance également déployé en Europe et représenté notamment par l'obusier de 203 mm, conçu et fabriqué aux Etats-Unis. Sa portée est de 10 à 15 km et il peut tirer des obus brisants ou bien des obus atomiques dont la puissance est inférieure au kilotonne.

17. Certains types d'avions militaires stationnés en Europe occidentale peuvent également lancer des missiles et des bombes nucléaires. Ce sont notamment les bombardiers britanniques Victor et Vulcan, équipés du missile Blue Steel, bien qu'ils soient essentiellement destinés aux missions stratégiques, et le Mirage IV français dont le rôle nucléaire est à la fois tactique et stratégique. La version F-104G du Starfighter américain, en service dans l'aviation belge, néerlandaise, allemande, italienne, grecque et turque, peut également emporter des bombes nucléaires, de même que le F-86 et le Phantom.

18. Comme il l'a dit plus haut, votre rapporteur estime que les autres types d'armes nucléaires de faible puissance — missiles mer-mer, mer-air et grenades nucléaires sous-marines — ne présentent qu'un intérêt relatif dans le contexte de la défense du continent ouest-européen. En outre, il est évidemment bien moins à craindre, en mer que sur terre, qu'un échange de missiles nucléaires tactiques n'entraîne, par le jeu de l'escalade, l'emploi d'armes nucléaires stratégiques. De même, l'utilisation de missiles mer-air contre des appareils ennemis est moins susceptible de conduire à l'escalade.

### III. Les effets des « armes nucléaires tactiques »

19. Une explosion est provoquée par une libération très rapide d'énergie dans un espace limité. Cette libération d'énergie augmente la température et la pression, convertissant ainsi toutes les matières en présence en gaz chauds et comprimés. Ces gaz se dilatent rapidement et provoquent

1. Voir la description de ce système à la page 66.

air, water or earth which surround the explosion. Although nuclear explosions resemble conventionally caused explosions to the extent that their destructive action is due mainly to blast or shock, there are basic differences between high explosive and nuclear weapons. First, nuclear explosions can be many thousand times more powerful than the largest conventional explosion. Second, a large proportion of the energy in the nuclear explosion is given out in the form of light and heat, generally known as thermal radiation. This radiation can cause skin burns and start fires at considerable distances. Third, a nuclear explosion is accompanied by highly penetrating and harmful rays, called initial nuclear radiation. Finally, substances remaining after a nuclear explosion are radioactive and give out similar radiations over an extended period of time. This is known as residual nuclear radiation or residual radioactivity<sup>1</sup>.

20. All nuclear weapons can cause explosions with effects of the kind described above. Although it is obvious that the scale of damage caused by the explosion of a nuclear weapon in the megaton (equivalent to one million tons of TNT) range, such as a Minuteman, is much greater than that of a small nuclear land mine with a sub-kiloton yield, it should be remembered that a high proportion of the smaller nuclear weapons deployed in Western Europe would, if used singly, each create devastation on an even larger scale than that caused at Hiroshima or Nagasaki.

21. A senior American officer, General Betts, has stated that the Pershing missile will be the principal arm of the American land-based nuclear retaliatory forces in Western Europe. Although in general terms the numbers, the exact position and nuclear yield of the "tactical nuclear weapons" deployed in Western Europe are shrouded by security, it is reliably reported that the Pershing missile carries a warhead with a yield of the 100 kiloton range. The Pershing missile is thus five times more powerful than the 20 kiloton bombs which were dropped on Hiroshima and Nagasaki.

1. See "The effects of nuclear weapons", edited by Samuel Glasstone, prepared by the United States Department of Defence and published by the United States Atomic Energy Commission, April 1962. Revised edition: February 1964.

22. Drawing on the report prepared by a group of distinguished experts<sup>1</sup> for the Secretary-General of the United Nations, "Effects of the possible use of nuclear weapons", which was published in October 1967, it may be useful to recall some of the effects of the two Japanese explosions. The first bomb was detonated at about 500 metres above Hiroshima on 6th August 1945; the second one was detonated at about the same height over Nagasaki on 9th August 1945. In both cases, within a matter of seconds, a rapidly growing fireball developed into a mushroom-like cloud hanging over a column of black smoke, and the heat radiated from the fire-ball caused thousands of fires. In the case of both towns "the heat of the explosion was so intense that, up to a distance of about a half kilometre from the centre of the disaster, the surface of domestic ceramic roof tiles melted and firing of domestic wooden houses by direct radiation was observed up to one and a half kilometres". It is estimated that 78,000 were killed and 84,000 injured in Hiroshima and that 27,000 were killed and 41,000 injured in Nagasaki. In Hiroshima, 60,000 houses were completely or partially destroyed, wooden houses within two and a half kilometres of the explosion were carried away and brick buildings were turned into heaps of rubble. There was severe damage to houses as far out as eight kilometres. The Hiroshima explosion caused a firestorm which lasted about six hours and which burned out an area of 12 square kilometres at the time. Within the hospital at Hiroshima "53 % of the patients who received burns within one kilometre died in the first week and 75 % within two weeks... Another peak in deaths occurred in the third and fourth week when complications, especially those associated with radiation injury set in". The study of the United Nations experts also draws attention to what it considers to be the long-term radiation effects on the survivors, many of whom have been affected by malignant cancers and leukaemia. Although the United Nations experts said that: "Insufficient time has passed since these two nuclear disasters to determine what genetic changes, if any, were induced in the survivors", they comment that: "Radiation from nuclear explosions can cause genetic mutations and chromosome anomalies which may lead to serious phys-

1. Wilhelm Billig, Alfonso Leon de Garay, Vassily S. Emelyanov, Martin Fehrm, Bertrand Goldschmidt, W. Bennett Lewis, Takashi Mukaibo, H. M. A. Onitiri, John G. Palfrey, Gunnar Randers, Vikram A. Sarabhai, Sir Solly Zuckerman.

des ondes de choc dans l'atmosphère, l'eau ou la terre environnant l'explosion. Bien que les explosions nucléaires ressemblent aux explosions classiques dans la mesure où leur action destructrice est due principalement au souffle et à l'onde de choc, il existe des différences fondamentales entre les explosifs classiques et les armes nucléaires. Premièrement, les explosions nucléaires peuvent être des milliers de fois plus puissantes que la plus forte explosion classique. Deuxièmement, dans une explosion nucléaire, une grande partie de l'énergie est libérée sous forme de lumière et de chaleur : c'est ce qu'on appelle généralement le rayonnement thermique. Ce rayonnement peut provoquer des brûlures de la peau et des incendies à des distances considérables. Troisièmement, une explosion nucléaire s'accompagne de rayons extrêmement pénétrants et dangereux : c'est ce qu'on appelle le rayonnement nucléaire initial. Enfin, les résidus d'une explosion nucléaire sont radioactifs et provoquent des rayonnements similaires de longue durée. C'est ce qu'on appelle le rayonnement nucléaire résiduel ou la radioactivité résiduelle<sup>1</sup>.

20. Toutes les armes nucléaires peuvent provoquer des explosions ayant des effets semblables. Si les dommages causés par l'explosion d'un engin nucléaire de l'ordre de la mégatonne (soit un million de tonnes de T.N.T.), le Minuteman par exemple, sont de toute évidence bien supérieurs à ceux d'une petite mine terrestre d'une puissance inférieure au kilotonne, il ne faut pas oublier que chacune des armes nucléaires de faible puissance déployées en Europe occidentale pourrait causer, dans la majorité des cas, des dommages encore plus graves que les bombes d'Hiroshima ou de Nagasaki.

21. Un officier supérieur américain, le général Betts, a déclaré que le missile Pershing serait l'arme principale des forces de représailles nucléaires américaines basées en Europe occidentale. Bien qu'en général, le nombre, la position exacte et la puissance des « armes nucléaires tactiques » déployées en Europe occidentale soient gardés secrets pour des raisons de sécurité, on sait de source sûre que le missile Pershing comporte une ogive d'une centaine de kilotonnes, c'est-à-dire d'une puissance cinq fois plus grande que celle des bombes de 20 kilotonnes lancées sur Hiroshima ou Nagasaki.

1. Voir « Les effets des armes nucléaires », de Samuel Glasstone, édité par le Département de la défense des Etats-Unis et publié par la Commission américaine de l'énergie atomique en avril 1962. Edition révisée de février 1964.

22. En se fondant sur le rapport préparé par un groupe d'experts qualifiés<sup>1</sup> à l'attention du Secrétaire général des Nations Unies, « Les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires », publié en octobre 1967, il convient peut-être de rappeler certains des effets de ces deux bombes. La première a éclaté au-dessus d'Hiroshima à une altitude d'environ 500 mètres, le 6 août 1945. La seconde a explosé au-dessus de Nagasaki à peu près à la même altitude le 9 août. Dans les deux cas, et en quelques secondes, une boule de feu qui grossissait rapidement s'est transformée en un nuage en forme de champignon, supporté par une colonne de fumée noire, et la chaleur irradiée par la boule de feu a allumé des milliers d'incendies. Dans les deux cas, « la chaleur de l'explosion a été si intense que, jusqu'à une distance d'environ un demi-kilomètre du centre du désastre, la surface des tuiles de terre cuite recouvrant les habitations a fondu et l'incendie d'habitations en bois, sous l'effet de la radiation directe, a été observé jusqu'à un kilomètre et demi ». On estime qu'il y a eu 78.000 morts et 84.000 blessés à Hiroshima et 27.000 morts et 41.000 blessés à Nagasaki. A Hiroshima, 60.000 constructions ont été détruites entièrement ou en partie. Dans un rayon de deux kilomètres et demi, les maisons de bois ont été emportées, tandis que les bâtiments en briques s'effondraient complètement. Dans un rayon de huit kilomètres, toutes les maisons avaient subi des dégâts importants. L'explosion d'Hiroshima a provoqué une tempête de feu qui a duré près de six heures et dévasté une zone de douze kilomètres carrés. A l'hôpital d'Hiroshima, « 55 % des personnes qui souffraient de brûlures reçues dans un rayon d'un kilomètre sont décédées au cours de la première semaine et 75 % au cours des deux premières semaines... Le nombre de décès a de nouveau atteint un chiffre élevé au cours de la troisième et de la quatrième semaines lorsque sont apparues des complications, en particulier celles qui sont liées à l'irradiation ». L'étude des experts des Nations Unies attire également l'attention sur ce qu'elle considère comme les effets à long terme des rayonnements sur les survivants, dont certains ont été atteints d'affections cancéreuses malignes et de leucémie. Bien que les mêmes experts déclarent qu'« il s'est écoulé encore trop peu de temps depuis ces deux catastrophes nucléaires pour que

1. Wilhelm Billig, Alfonso Leon de Garay, Vassily S. Emelyanov, Martin Fehrm, Bertrand Goldschmidt, W. Bennett Lewis, Takashi Mukaibo, H. M. A. Onitiri, John G. Palfrey, Gunnar Randers, Vikram A. Sarabhai, Sir Solly Zuckerman.

ical and mental disabilities in future generations."

23. It is hoped that this brief account of the effects of the use of 20 kiloton nuclear weapons at Hiroshima and Nagasaki will make it clear that to believe that "tactical nuclear weapons" are merely a more modern and effective form of second world war artillery, is not only erroneous but dangerous. Although the use of nuclear weapons at Hiroshima and Nagasaki was "strategic", in that nuclear bombs were exploded over civilian centres, it is not difficult to imagine the situation that the use of "tactical nuclear weapons" in the defence of Western Europe could cause. In Western Europe, with its high population density and with short distances between towns and villages, there would be considerable damage and destruction to towns and civilian installations even if weapons of the Pershing type were aimed primarily at military units in the field.

24. The United Nations experts specifically studied the possible effects of the use of nuclear weapons in field warfare in Western Europe. To conclude this section of the report it may be useful to quote the views of the United Nations experts on this subject :

"An offensive... over a land battle area with a front of, say, 250 km and 50 km deep, would render hundreds of thousands, even millions, homeless. Such a level of destruction could be achieved with only 100 small nuclear weapons in a European battle area chosen because it did not contain any large towns. With 400 weapons, which is not an unreasonably large number if both sides used nuclear weapons in a battle zone, the physical damage caused would correspond to something like six times that caused by all the bombing of the second world war — and all sustained in a few days rather than a few years. If one sets aside the profound, even if unquantifiable psychological effects of such an exchange, the resulting chaos would still be beyond imagination.

The estimates show that with 100 weapons having an average yield of 30 kilotons (range 5 to 50 kilotons) about one-tenth of the assumed typical European battle area would be completely devastated, and about one-quarter severely damaged. With 200 weapons about one-fifth would be devastated and half of it severely damaged ; and with 400 weapons about one-third of the area would be devastated and all severely damaged. Even for only 100 strikes, this represents destruction on an unimaginable scale over an area of about 12,500 sq. km. In another European 'war-game' study, a battle was envisaged in which the two opposing sides together used weapons whose total yield was between twenty and twenty-five megatons, in not fewer than 500 and in not more than 1,000 strikes. The nuclear weapons were supposed to have been used against military targets only, in an area of about 25,000 sq. km. In this engagement about 3.5 million people would have had their homes destroyed if the weapons had been air-burst, and 1.5 million if the weapons had been ground-burst. In the former case, at least half of the people concerned would have been fatally or seriously injured. In the case of ground-burst weapons, 1.5 million would have been exposed to lethal doses of radiation and a further 5 million to the hazard of considerable although non-lethal doses of radiation.

A question which immediately poses itself is whether military operations would be compatible with destruction of the scale indicated by estimates such as these. A vast civilian population would be involved unless the battle took place in desert conditions. The number of casualties, civilian and military, cannot be easily related, in any precise way, to the population actually in the area at the time of the battle. Because the need to reduce the level of military casualties would dictate tactics of dispersal, the number of nuclear strikes necessary to produce assumed military results would go up very rapidly. Fear and terror, both in the civil and military population, might overwhelm the situation.

Military planners have no past experience on which to call for any guide as to how military operations could proceed in cir-

l'on puisse déterminer quelles mutations génétiques ont été introduites chez les survivants », ils notent que « les radiations provoquées par des explosions nucléaires peuvent provoquer des mutations génétiques et des aberrations chromosomiques, lesquelles peuvent se traduire par des déficiences physiques et mentales graves dans les générations futures. »

23. Ce bref tableau des effets de l'utilisation des bombes atomiques de 20 kilotonnes à Hiroshima et à Nagasaki, démontre clairement que la théorie selon laquelle les « armes nucléaires tactiques » ne sont qu'une forme plus moderne et plus efficace de l'artillerie de la seconde guerre mondiale, est non seulement erronée mais dangereuse. Bien que les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki aient été utilisées dans un but « stratégique » étant donné qu'elles ont été lancées sur des centres civils, on imagine aisément la situation que pourrait créer l'emploi d'« armes nucléaires tactiques » pour la défense de l'Europe occidentale. Dans une zone à densité de population aussi élevée, où les villes et les villages ne sont séparés que par de courtes distances, les endroits habités et les installations civiles subiraient des dégâts considérables même si des armes comme le Pershing étaient utilisées essentiellement contre des unités militaires en campagne.

24. Les experts des Nations Unies ont spécialement étudié les effets éventuels de l'utilisation d'armes nucléaires en temps de guerre en Europe occidentale. En conclusion de cette partie du rapport, il peut être utile de citer leur opinion à ce sujet :

« Une offensive, lancée dans une zone de combats terrestres sur un front de 250 kilomètres et une profondeur de 50 kilomètres, par exemple, laisserait des centaines de milliers, des millions même de personnes sans abri. L'utilisation de 100 petits engins nucléaires seulement pourrait suffire à provoquer ces destructions dans une zone de combats située en Europe et choisie parce qu'elle ne comprend aucune grande ville. Avec 400 engins, chiffre qui n'est pas excessif si les deux adversaires utilisent l'arme nucléaire dans une zone de combats, les dégâts matériels seraient environ six fois plus graves que ceux provoqués par les bombardements de la deuxième guerre mondiale, et ils seraient causés en quelques jours, non en plusieurs années. Même si l'on néglige les effets psychologiques profonds, impossibles à évaluer quantitativement, d'un tel échange, le chaos

qui en résulterait dépasserait encore tout ce qu'on peut imaginer.

Il ressort de ces estimations qu'une centaine d'engins ayant une puissance moyenne de 30 kilotonnes (allant de 5 à 50 kilotonnes) dévasterait entièrement à peu près un dixième de la zone théorique de combats située en Europe et occasionnerait des dégâts sérieux dans environ un quart de cette zone. Avec 200 engins, les pourcentages s'élèveraient à un cinquième et à un demi, et avec 400 engins, à un tiers et 100 % respectivement. Une centaine d'attaques seulement entraîneraient des destructions inimaginables sur une superficie d'environ 12.500 km<sup>2</sup>. Dans un autre « exercice tactique » concernant l'Europe, on supposait que les deux belligérants employaient dans la bataille, en 500 attaques au moins et 1.000 au plus contre des objectifs militaires exclusivement, des engins libérant au total une puissance de 20 à 25 mégatonnes dans une zone d'environ 25.000 km<sup>2</sup>. Dans cette opération, 3,5 millions de personnes auraient leurs maisons détruites si les engins explosaient en altitude, et 5 millions s'ils explosaient au sol. Dans le premier cas, la moitié au moins des habitants de la région seraient mortellement ou grièvement blessés. Dans le second, un million et demi de personnes auraient reçu des doses mortelles de radiations et cinq autres millions des doses considérables sinon mortelles.

La question qui se pose immédiatement est de savoir si des opérations militaires seraient compatibles avec les destructions ainsi prévues. A moins que la bataille se déroule dans un désert, de très nombreux civils y seraient mêlés. Il est difficile d'indiquer précisément quel serait le nombre de victimes — civiles et militaires — par rapport à la population de la région pendant la bataille. La nécessité de réduire les pertes militaires obligeant à une tactique de dispersion, le nombre d'attaques nucléaires nécessaires pour atteindre les objectifs voulus augmenterait très rapidement. La crainte et la terreur, tant chez les civils que dans l'armée, risqueraient de bouleverser la situation.

Les stratèges n'ont rien qui puisse leur donner des indications sur la manière dont des opérations militaires pourraient se pour-

circumstances such as these. When such levels of physical destruction are reached, one might well ask what would determine the course of a nuclear battle? Would it be the number of enemy casualties? Would it be the violent psychological reaction, fear and terror, to the horror of widespread instantaneous destruction? Would the chaos immediately bring all military operations to a halt? Whatever the answer to these questions, it is clear enough that the destruction and disruption which would result from so-called tactical nuclear war would hardly differ from the effects of strategic war in the area concerned. The concept of escalation from tactical to strategic nuclear war could have no possible meaning in an area within which field warfare was being waged with nuclear weapons.

This picture is not altered if one postulates so-called 'clean' nuclear weapons, in place of those which formed the basis of the foregoing studies. Claims have been made about the possibilities of providing for battlefield use low-yield weapons (say 1 to 10 kilotons) which would release an abnormally high proportion of their energy in blast and nuclear radiation, while producing virtually no radioactive fallout. 'Clean' in this context is a matter of degree. These suggested weapons would basically rely on a fission reaction so that radioactive fallout could never be completely avoided."<sup>1</sup>

25. The pessimistic conclusions of the United Nations experts relate only to the tactical use of nuclear weapons in a purely battlefield context. Apart from this it should be remembered that these weapons could well be used, tactically, not only against military units, but against railway installations, road junctions, etc., as part of a general "interdiction" programme of destruction. If these weapons were used in such a way, this would tend to make even more theoretical any clear distinction between the use of "tactical nuclear weapons" and a general strategic exchange.

1. Report of the Secretary-General on the effects of the possible use of nuclear weapons and on the security and economic implications for States of the acquisition and further development of these weapons, United Nations General Assembly, 10th October 1967.

#### IV. Control of nuclear weapons

26. Apart from the President of the French Republic and the British Prime Minister, who respectively control the use of the French and British national nuclear forces, the ultimate responsibility for the use of the nuclear forces of the Alliance rests with the President of the United States.

27. In the event of a request by one of his regional commanders to bring nuclear weapons into use against an enemy, SACEUR would, if in agreement with such a request, ask the permission of the North Atlantic Council to use such weapons. The permanent representatives of the member countries to the North Atlantic Council would then seek instructions from their home governments. If the North Atlantic Council were agreed that the situation warranted the tactical use of nuclear weapons, the President of the United States would grant SACEUR permission to go ahead.

28. Surprisingly, although decisions of the North Atlantic Council are theoretically unanimous, it is far from clear whether unanimity would be required to authorise the firing of nuclear weapons by the military forces of the Alliance. Your Rapporteur considers that the confusion which could arise from this situation could have the most dangerous consequences and he suggests that the Nuclear Planning Group should study this question as a matter of urgency with a view to proposing clear and definitive guidelines which could be agreed to by the North Atlantic Council.

29. It is clear that this system of consultation and decision-making is inherently a long and complex one. In view of the numerical weakness of the conventional forces assigned to NATO in the Central European area, in the event of a major attack the time available for such consultations to be completed would be severely limited since NATO forces, either at their present or at projected future levels, would be unable to contain an enemy attack indefinitely by purely conventional means. One conclusion which emerges at this stage is therefore that the communications system linking SACEUR with the North Atlantic Council, the North Atlantic Council with national governments and SACEUR with the President of the United States, must be rapid and as secure as possible from destruction or interference. It was for this very reason that communications was one of the



suivre dans de telles circonstances. Lorsqu'un tel niveau de destruction est atteint, on est amené à se demander de quoi dépendrait l'issue d'une bataille nucléaire. Serait-ce des pertes ennemies ? De la violente réaction psychologique, de la crainte et de la terreur qui se manifesteraient devant l'horreur d'une destruction générale instantanée ? Du chaos, qui ferait cesser immédiatement toutes les opérations militaires ? Quelle que soit la réponse, il est bien évident que la dévastation et la désorganisation occasionnées par la guerre nucléaire dite 'tactique' auraient des effets à peine différents de ceux de la guerre nucléaire stratégique dans la zone en question. La théorie de la progression de la guerre nucléaire tactique à la guerre nucléaire stratégique ne pourrait avoir la moindre signification dans une zone où la bataille serait livrée au moyen d'armes nucléaires.

Rien ne serait changé à ce tableau si des armes nucléaires dites 'propres' étaient employées au lieu de celles qui font l'objet des études précitées. On a prétendu qu'il était possible de fabriquer, pour être utilisés sur le champ de bataille, des engins de faible puissance (de 1 à 10 kilotonnes) qui libéreraient une part anormalement élevée de leur énergie en souffle et en rayonnement nucléaire et ne provoqueraient presque pas de retombées radio-actives. Le terme 'propre' a ici un sens très relatif. Ces armes auraient essentiellement pour principe de fonctionnement une réaction de fission, en sorte qu'il ne serait jamais possible d'éviter entièrement une retombée radio-active. »<sup>1</sup>

25. Les conclusions pessimistes des experts des Nations Unies n'ont trait qu'à l'utilisation tactique des armes nucléaires dans le cadre même du champ de bataille. Or, il ne faut pas oublier que ces armes pourraient être utilisées tactiquement non seulement contre les unités militaires, mais aussi contre les installations ferroviaires, les nœuds routiers, etc., dans la réalisation d'un programme général de destruction dit « d'interdiction ». Cette utilisation ne ferait que rendre encore plus théorique toute distinction nette entre l'emploi « d'armes nucléaires tactiques » et un échange stratégique généralisé.

1. Rapport du Secrétaire général sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et sur les incidences que pourraient avoir pour les Etats, tant sur le plan économique que sur celui de leur sécurité, l'acquisition et le perfectionnement de ces armes, Assemblée générale des Nations Unies, 10 octobre 1967.

#### IV. Le contrôle des armes nucléaires

26. Exception faite du Président de la République Française et du Premier ministre britannique, qui contrôlent respectivement l'utilisation des forces nucléaires nationales françaises et britanniques, c'est au Président des Etats-Unis qu'incombe en dernier ressort la responsabilité d'utiliser les forces nucléaires de l'Alliance.

27. Si l'un de ses commandants régionaux lui demandait d'utiliser des armes nucléaires contre un ennemi donné, le SACEUR, s'il était d'accord, en demanderait l'autorisation au Conseil de l'Atlantique nord. Les représentants permanents des pays membres solliciteraient alors des instructions de leurs gouvernements respectifs. Si le Conseil de l'Atlantique nord convenait que la situation justifie l'emploi tactique d'armes nucléaires, le Président des Etats-Unis donnerait le feu vert au SACEUR.

28. Chose assez surprenante, bien que les décisions du Conseil de l'Atlantique nord exigent théoriquement l'unanimité, il n'apparaît pas clairement si cette unanimité est nécessaire pour autoriser la mise à feu d'armes nucléaires par les forces armées de l'Alliance. Votre rapporteur estime que la confusion éventuellement créée par cette situation pourrait avoir des conséquences extrêmement dangereuses et il propose que le Groupe des plans nucléaires étudie cette question de toute urgence en vue de l'adoption de lignes directrices précises par le Conseil de l'Atlantique nord.

29. Il est évident que ce système de consultation et de prise de décision est en soi long et complexe. Etant donné la faiblesse numérique des forces classiques affectées à l'O.T.A.N. dans la zone du Centre-Europe, le temps disponible pour mener à bien ces consultations serait extrêmement limité en cas d'attaque majeure puisque les forces de l'O.T.A.N., avec les effectifs dont elles disposent à l'heure actuelle ou disposeraient éventuellement, seraient incapables de contenir indéfiniment une attaque ennemie par des moyens purement classiques. On peut donc en conclure, à ce stade, que le système de communications reliant le SACEUR au Conseil de l'Atlantique nord, le Conseil de l'Atlantique nord aux gouvernements nationaux et le SACEUR au Président des Etats-Unis, doit être rapide et, dans toute la mesure du possible, à l'abri des destructions ou des interférences. C'est précisé-

first subjects studied by the original Special Committee set up following initiatives taken by Mr. McNamara and which has now become transformed into two bodies, the Nuclear Defence Affairs Committee and the Nuclear Planning Group. The recommendations made by the Special Committee concerning communications and also concerning the kind of information which is to be transmitted to Heads of State or Government and the way in which it is presented, are in the process of being implemented.

30. But even if the Alliance perfects its techniques of crisis management there must still be doubts as to :

- (a) whether the necessary decision to resort to nuclear weapons can be taken in time ; and
- (b) whether agreement to use nuclear weapons tactically could be reached within the North Atlantic Council.

31. At this point it is not irrelevant to recall that SACEUR, who until now has always been an American general, is also the Commander-in-Chief of all American forces in Europe and, as such, is directly responsible to the President of the United States without passing through the North Atlantic Council. It is not inconceivable therefore that in circumstances in which the safety of American forces under his command is threatened, SACEUR might ask the President of the United States for permission to bring into action the purely American-controlled nuclear weapons under his command.

32. A significant proportion of "tactical nuclear weapons" deployed in Western Europe and assigned to NATO are not under purely American control but are controlled under the double-key system. In this category are classed those weapons whose delivery system belong to and are operated by European allies, while their warheads are kept under American custody. An important political point which arises is that under this system the permission of the host government on whose soil these weapons are deployed is not in all cases required. For instance nuclear weapons supplied to British and Dutch forces are known to be stationed in the Federal Republic of Germany. Under the double-key system the agreement of the American and British or Dutch Governments is theoretically required to fire these weapons, but, apart from the general NATO procedures, there is no specific requirement that the German Govern-

ment, on whose territory many of these, or purely American-controlled, weapons would most probably explode, need give its assent. At the risk of adding yet a further complication to the present system of control over "tactical nuclear weapons", your Rapporteur considers that, for essentially political reasons, in all cases the host government should be consulted and should give its assent before nuclear weapons are fired from its territory or before nuclear weapons are fired which would explode on its territory<sup>1</sup>. Here, your Rapporteur wishes to point out that there is a school of thought which considers that any move of this kind might lessen the credibility of the western deterrent to the extent that an aggressor might be tempted to make a pre-emptive thrust into the Federal Republic of Germany, for instance, under the belief that the German Government would not be prepared to agree to the firing of nuclear weapons.

33. No nuclear weapons can be fired by military commanders of NATO forces without a specific prior decision by the political authorities concerned. Thus, although there are certain guidelines, often known as the "Athens guidelines"<sup>2</sup>, which set out certain generally agreed broad assumptions regarding consultation concerning the use of nuclear weapons by the Alliance, the North Atlantic Council has always rejected the idea of any kind of prior decision being taken under which military commanders would be able to fire such weapons under specified circumstances. Your Rapporteur will return to this point in the next section of the report.

34. Military planning for the use of all "tactical nuclear weapons" assigned or earmarked to Allied Command, NATO, is the responsibility of SACEUR. Thus, although no prior decisions have been made about the circumstances in which SACEUR is able to bring "tactical nuclear weapons" into play, it is presumed that detailed plans concerning targeting have already been established, though the Nuclear Planning Group is doubtless examining these plans to see if they conform to the new essentially political conception of their use.

1. Including the Soviet-occupied zone in the case of the Federal Republic of Germany.

2. Agreed by the North Atlantic Council in Athens in 1962.

ment pour cette raison que le problème des communications a été l'une des premières préoccupations du Comité spécial créé sur l'initiative de M. McNamara et transformé depuis en deux organismes, le Comité des questions de défense nucléaire et le Groupe des plans nucléaires. Les recommandations du Comité spécial sur les communications, sur la nature des informations qui doivent être transmises aux chefs d'Etat ou de gouvernement et sur leur présentation, sont actuellement en cours d'application.

30. Cependant, même si l'Alliance améliore ses techniques de contrôle des crises, il faut encore se demander :

- (a) si la décision de recourir aux armes nucléaires pourrait être prise à temps, et
- (b) si l'accord sur l'emploi tactique des armes nucléaires pourrait se faire au sein du Conseil de l'Atlantique nord.

31. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que le SACEUR qui, jusqu'à présent, a toujours été un général américain, est également le commandant en chef de toutes les forces américaines en Europe et, qu'en cette qualité, il relève directement du Président des Etats-Unis sans passer par l'intermédiaire du Conseil de l'Atlantique nord. On peut donc imaginer qu'en des circonstances où la sécurité des forces américaines placées sous son commandement se trouverait en jeu, le SACEUR pourrait demander au Président des Etats-Unis l'autorisation de faire entrer en action les armes nucléaires dont il dispose et qui sont sous contrôle purement américain.

32. Une partie appréciable des « armes nucléaires tactiques » déployées en Europe occidentale et affectées à l'O.T.A.N. ne sont pas sous contrôle purement américain, mais sont soumises au système de la double clé. Dans cette catégorie se rangent les armes dont les vecteurs appartiennent aux alliés européens et sont servis par leurs forces, tandis que les ogives restent sous la garde des Américains. Mais le système pose un problème politique important dans la mesure où l'autorisation du gouvernement hôte, sur le territoire duquel ces armes sont déployées, n'est pas requise dans tous les cas. On sait, par exemple, que les armes nucléaires fournies aux forces britanniques et néerlandaises sont stationnées en République Fédérale d'Allemagne. Avec le système de la double clé, leur mise à feu nécessite théoriquement l'accord des gouvernements américain et britannique ou néerlandais, mais, indépendamment des procédures générales de

l'O.T.A.N., l'assentiment du gouvernement allemand sur le territoire duquel la plupart de ces armes, placées ou non sous contrôle purement américain, exploseraient très probablement, n'est pas indispensable. Au risque de compliquer encore le système actuel de contrôle des « armes nucléaires tactiques », votre rapporteur estime que, dans tous les cas, pour des raisons essentiellement politiques, le gouvernement hôte devrait être consulté et devrait donner son accord avant toute utilisation d'armes nucléaires qui seraient lancées à partir de son territoire ou qui exploseraient sur son territoire<sup>1</sup>. Votre rapporteur voudrait souligner ici que toute initiative dans ce sens pourrait, selon certains, affecter la plausibilité de la force de dissuasion occidentale, de telle sorte qu'un agresseur éventuel pourrait être tenté de lancer une attaque préventive contre la République Fédérale d'Allemagne, par exemple, persuadé que le gouvernement allemand ne serait pas disposé à accepter l'emploi des armes nucléaires.

33. Aucune arme nucléaire ne peut être mise à feu par les commandants militaires des forces de l'O.T.A.N. sans une décision préalable des instances politiques intéressées. Ainsi, bien qu'il existe certaines directives souvent connues sous le nom de « lignes directrices d'Athènes »<sup>2</sup>, qui envisagent certaines hypothèses générales concernant les consultations relatives à l'emploi des armes nucléaires par l'Alliance, le Conseil de l'Atlantique nord a toujours rejeté le principe de toute décision préalable permettant aux commandants militaires d'utiliser ces armes dans des circonstances données. Votre rapporteur reviendra sur cette question dans le chapitre suivant.

34. Le SACEUR est responsable de l'élaboration des plans d'utilisation de toutes les « armes nucléaires tactiques » affectées ou réservées pour affectation au commandement allié de l'O.T.A.N., et bien qu'aucune décision préalable n'ait été prise quant aux circonstances dans lesquelles il pourrait les utiliser, on peut donc supposer qu'il existe déjà des plans détaillés concernant la détermination des objectifs, bien que le Groupe des plans nucléaires étudie certainement ces plans pour s'assurer qu'ils sont conformes à la nouvelle conception, essentiellement politique, de leur application.

1. Y compris la zone d'occupation soviétique dans le cas de la République Fédérale d'Allemagne.

2. Adoptées par le Conseil de l'Atlantique nord à Athènes en 1962.

### V. Military and political problems

35. It has been generally recognised for some years that neither the Soviet Union nor the West could win an all-out nuclear war. Both sides have a sufficient second strike capability to destroy each other, after absorbing an initial strategic strike<sup>1</sup>. The position concerning a war waged with "tactical nuclear weapons" is somewhat different to the extent that these weapons would be used, as far as the defence of Western Europe is concerned, within a few hundred miles either side of the "Iron Curtain" line. Neither the United States nor the Soviet Union itself would probably suffer directly from nuclear destructions, which would be concentrated in Central and Western Europe. Further, if an East-West conflict were to be brought to an end by the explosion of a handful of small-yield tactical nuclear weapons used as "warning shots", it is possible that one or other of the combatants could make some territorial gains and thus be considered the "winner". If, however, there was a major exchange of "tactical nuclear weapons" involving the explosion of a number of Pershings or similar missiles, with a yield in the 100 kiloton range, there could be no "winner".

36. From the military studies that have been carried out it is clear that military operations on a large scale could not continue under conditions which would result from the explosion of more than a minimal number of the larger "tactical nuclear weapons". The disruption of communications, logistic supplies, etc., would very rapidly become so complete that no controlled and effective movements at divisional, or perhaps even at brigade, level would be feasible in the devastated area.

37. It is also very likely that under any circumstances in which numbers of the larger "tactical nuclear weapons" would be fired, there would be great pressures on the side which was suffering more heavily from such an exchange to escalate to the firing of strategic nuclear weapons.

38. There are other dangers of escalation inherent in tactical nuclear warfare. For instance, if

1. A situation which is not likely to be changed, according to Mr. McNamara, by the development of anti-ballistic missile systems with their present or foreseen capabilities.

NATO long-range strike aircraft were dispatched eastward on a tactical mission towards, let us say, a target in the region of the Oder-Neisse line or even in Poland or Czechoslovakia, their mission would be observed on Eastern European radar scanners and reported back to Moscow. In this situation it would be expecting an improbable degree of restraint from the Soviet authorities to believe that these aircraft were not engaged in a strategic mission directed at major civilian or military targets in the heartland of the Soviet Union itself, since it is known that these aircraft have the range and nuclear capability for such strategic attacks. The misinterpretation of a tactical strike of this kind could easily lead immediately to strategic retaliation. Such uncertainty concerning an enemy's response could also have a major side effect, namely, to inhibit the use of any kind of strike aircraft in a conventional war.

39. Another example of the kind of miscalculation which could lead to escalation could be the explosion of one of the larger "tactical" missiles, such as the Pershing, on a major Eastern European military formation or a railway or road junction, being considered as the explosion of a strategic missile. At a time of considerable psychological tension, such as would probably prevail during any exchange of nuclear weapons, it would not always be easy to distinguish whether the explosion of a 100 kiloton weapon was a "tactical" or a "strategic" one. With the possibility of radar detection and the tracking of strategic missiles being very imperfect in wartime conditions (owing to electronic interference or other forms of jamming, or with the temporary blackout of radar systems caused by the explosion of nuclear devices) it might not always be clear to an enemy whether he was being struck by "tactical" or "strategic" weapons.

40. Although the detailed application of the new NATO strategic concept of flexible response has not yet been agreed, there seems to be a growing weight of opinion that the rôle of "tactical nuclear weapons" should be essentially political rather than military. It is thought that these weapons should not so much be employed with the aim of achieving some kind of unreal military victory, but should be used primarily in a political context. Deterrence is not credible if it is only the threat of massive retaliation. It is, in present conditions, increasingly a question of posing the threat of escalation.

## V. Les problèmes militaires et politiques

35. Depuis plusieurs années, on reconnaît généralement que ni l'Union Soviétique ni l'Occident ne peuvent gagner une guerre nucléaire généralisée. Les deux parties disposent d'un potentiel de riposte suffisant pour se détruire mutuellement après avoir subi une première attaque stratégique<sup>1</sup>. Mais la situation est quelque peu différente si l'on envisage l'intervention des « armes nucléaires tactiques » dans la mesure où celles-ci seraient utilisées pour la défense de l'Europe occidentale, à quelque centaines de kilomètres de part et d'autre du « Rideau de fer ». Il est probable que ni les Etats-Unis ni l'Union Soviétique ne souffriraient directement des destructions nucléaires, qui porteraient principalement sur l'Europe centrale et occidentale. En outre, si l'utilisation, à titre d'avertissement, de quelques armes nucléaires tactiques de faible puissance mettait fin à un conflit Est-Ouest, l'un ou l'autre des belligérants pourrait en retirer quelques gains territoriaux et être ainsi considéré comme le « vainqueur ». En revanche, s'il se produisait un échange important d'« armes nucléaires tactiques » entraînant l'utilisation d'un certain nombre de Pershing ou de missiles similaires, d'une puissance d'une centaine de kilotonnes, il n'y aurait pas de « vainqueur ».

36. Des études techniques qui ont été faites, il ressort nettement que des opérations militaires de grande envergure ne sauraient se poursuivre dans les conditions créées par l'utilisation d'« armes nucléaires tactiques » puissantes, au-delà d'un nombre minimum. Le démantèlement des communications, des services logistiques, etc., serait si rapide qu'il serait impossible de procéder à aucun mouvement réel et contrôlé à l'échelon de la division, voire de la brigade, dans la zone dévastée.

37. Il est aussi fort probable que, dans le cas où des « armes nucléaires tactiques » puissantes seraient utilisées en grand nombre, de fortes pressions s'exerceraient sur le belligérant le plus atteint par le conflit pour qu'il fasse intervenir les armes nucléaires stratégiques.

38. La guerre nucléaire tactique recèle d'autres dangers d'escalade. Si, par exemple, les bombar-

dières à long rayon d'action de l'O.T.A.N. étaient envoyés à l'est en mission tactique sur un objectif situé dans la région de la ligne Oder-Neisse, voire en Pologne ou en Tchécoslovaquie, par exemple, leurs mouvements seraient suivis sur les écrans radars d'Europe orientale et signalés à Moscou. Dans ces conditions, il est difficile d'admettre que les Soviétiques pourraient refuser de croire que ces appareils ont été envoyés en mission stratégique contre un objectif civil ou militaire important situé au cœur même de leur pays puisqu'ils savent que ces bombardiers disposent du rayon d'action et du potentiel nucléaire prévus pour ce genre de mission. L'erreur d'interprétation concernant une attaque tactique de ce genre pourrait aisément provoquer des représailles stratégiques immédiates. Cette incertitude concernant la riposte ennemie pourrait également avoir un effet secondaire important, celui de décourager l'utilisation de tout appareil d'intervention en cas de conflit classique.

39. Une autre erreur d'appréciation pourrait conduire à l'escalade, par exemple l'utilisation d'un gros missile « tactique » tel que le Pershing, contre une formation militaire importante d'Europe orientale ou contre un nœud routier ou ferroviaire, qui serait interprétée comme l'intervention d'un missile stratégique. Dans le climat de tension psychologique considérable qui règnerait probablement pendant tout échange nucléaire, il ne serait pas toujours facile d'établir la distinction entre l'utilisation « tactique » et l'utilisation « stratégique » d'une arme de 100 kilotonnes. La détection radar et le traquage des missiles stratégiques pouvant être très imparfaits en temps de guerre (en raison d'interférences électroniques ou d'autres formes de brouillage, ou bien encore d'une panne temporaire des systèmes de radar due à l'explosion d'engins nucléaires), l'adversaire ne se rendrait pas toujours très bien compte s'il est touché par des armes nucléaires « tactiques » ou « stratégiques ».

40. Bien que les modalités d'application de la nouvelle stratégie O.T.A.N. de riposte graduée n'aient pas encore été arrêtées dans le détail, l'avis semble prévaloir que le rôle des « armes nucléaires tactiques » devrait être essentiellement politique et non pas militaire. On estime que ces armes ne devraient pas être utilisées pour remporter une victoire militaire illusoire, mais dans un contexte essentiellement politique. La dissuasion ne trouve pas d'écho si elle ne correspond qu'à la menace de représailles massives. Dans les circonstances actuelles, il s'agit de plus en plus de brandir la menace d'escalade.

1. Situation qui, selon M. McNamara, a peu de chances d'être modifiée par la mise au point de systèmes antimissiles dans l'état actuel ou prévisible de leurs possibilités.

41. If an attack were to be launched on NATO territory with nuclear weapons, NATO would reply with the use of nuclear weapons immediately. If, on the other hand, an enemy attack were to be made with conventional forces what would happen? In theory, the Alliance would resort to the tactical use of nuclear weapons if it could not hold an attack with its own conventional forces. The question that is posed is how would these nuclear weapons be brought into use?

42. This would probably be done by means of an ultimatum stating that nuclear weapons would be used by the West in the event of a Soviet advance continuing. At this point Soviet forces would either stop, thus providing a pause for negotiations, or they would continue their advance. In the latter event, NATO commanders would have to fire one or more nuclear weapons. The main aim of this step would be to demonstrate NATO's determination to resist aggression by escalating, if necessary, the level of the combat. The Soviet Union would have to be shown that it had miscalculated. It is, of course, impossible to know in advance whether Soviet forces would call off their attack for fear of escalation to strategic nuclear weapons, or whether they would respond with the tactical use of nuclear weapons. Despite this uncertainty, nuclear weapons used in a primarily political context might provide a middle way between (a) the near impossible defence of Western Europe by conventional forces against major aggression, and (b) the total disaster of an all-out strategic nuclear exchange. The political threat of using nuclear weapons could thus provide an invaluable opportunity for an aggressor to reconsider the consequences of continuing his aggression in the face of an adversary prepared to employ nuclear weapons if forced to do so.

43. A conclusion that can be drawn at this stage of the report is that it is essential for the political authorities of the Alliance to maintain good and reliable communications with the Soviet Union. Any ultimatum must be received and clearly understood if it is to be effective, and any subsequent negotiations would depend very largely on the adequacy of communications. Your Rapporteur therefore proposes the establishment of a "hot line" between the North Atlantic Council

and the headquarters of the Warsaw Pact in Moscow.

44. If an ultimatum, followed by nuclear "warning shots", failed to stop an attack, the question arises of how soon and on what scale further nuclear weapons should be used by the Alliance.

45. This problem is of particular significance for the Germans, since the Federal Republic of Germany is likely to be the area most immediately involved. Here, understandably, there is no consensus concerning what action should be taken. Many Germans consider that their country must not be allowed to become a European Korea or Vietnam and therefore argue in favour of posing the threat of an early and general exchange of nuclear weapons, in the hope that this would provide the strongest deterrent to Soviet aggression.

46. There is a second school of thought. This school argues that if an attack is launched deterrence has already failed. Under these circumstances, everything should be done to try to counter aggression by conventional means so as to prevent the devastation of German cities and agricultural land and the inevitable slaughter of German citizens that would inevitably result from the tactical use of nuclear weapons within the Federal Republic. Here it is relevant to note that Denmark and Norway (which are less likely to constitute a major battlefield in the event of war) do not permit the storing or deployment of nuclear weapons of any kind on their territory in time of peace.

47. There are considerable differences of opinion within the Alliance as a whole, not only in Germany, concerning this "grey area" between conventional and nuclear warfare. The whole subject is under study in the Nuclear Planning Group where, it is to be hoped, some new guidelines may be suggested. Some observers consider that it is probably not in the interests of western security for open pronouncements to be made by the Alliance concerning the exact stage at which nuclear weapons would be used tactically by NATO forces. They feel that a degree of uncertainty concerning the exact situation in which they would be used is an essential part of the deterrent, particularly the threat of escalation. They believe that for the time being, the Alliance should concentrate on trying to ensure that a potential aggressor realises that it is certain that these weapons will be used against him if he

41. Si une attaque était lancée contre la zone O.T.A.N. avec des armes nucléaires, l'Alliance riposterait immédiatement à l'aide d'armes nucléaires. Si, en revanche, l'ennemi attaquait avec des armes classiques, qu'advierait-il ? Théoriquement, l'Alliance ne recourrait à l'emploi tactique des armes nucléaires que si elle ne pouvait enrayer cette attaque à l'aide des forces classiques dont elle dispose. La question qui se pose est de savoir comment interviendraient ces armes nucléaires.

42. L'Occident lancerait probablement un ultimatum déclarant qu'il utiliserait les armes nucléaires si les Soviétiques continuaient d'avancer. A ce moment-là, les forces soviétiques, ou bien s'arrêteraient, et cette pause permettrait alors de négocier, ou bien poursuivraient leur progression. Dans ce dernier cas, les commandants de l'O.T.A.N. devraient utiliser une ou plusieurs armes nucléaires. Cette action viserait surtout à prouver la détermination de l'O.T.A.N. de résister à l'agression en modifiant, le cas échéant, par le biais de l'escalade, la nature des combats. Il s'agirait de montrer à l'Union Soviétique qu'elle a fait un mauvais calcul. Il est naturellement impossible de savoir à l'avance si les forces soviétiques renonceraient à leur attaque par crainte de l'escalade menant à l'utilisation d'armes nucléaires stratégiques, ou si elles riposteraient par l'emploi tactique d'armes nucléaires. Malgré cette incertitude, l'emploi des armes nucléaires dans un contexte essentiellement politique pourrait constituer une solution intermédiaire entre (a) la quasi-impossibilité de défendre l'Europe occidentale par des moyens classiques contre une attaque majeure, et (b) les conséquences catastrophiques d'un conflit nucléaire stratégique généralisé. La menace politique d'une utilisation éventuelle des armes nucléaires pourrait ainsi fournir à l'agresseur une occasion inespérée de reconsidérer les conséquences de la poursuite de son agression, face à un adversaire disposé à employer les armes nucléaires s'il y était contraint.

43. La conclusion que l'on peut tirer à ce stade est donc la suivante : il est capital que les instances politiques de l'Alliance maintiennent des communications parfaites avec l'Union Soviétique. Pour être efficace, un ultimatum devrait parvenir à son destinataire et être parfaitement compris de lui ; les négociations qui s'ensuivraient dépendraient, dans une très large mesure, de la qualité des communications. Votre rapporteur propose donc l'installation d'un « téléphone

rouge » entre le Conseil de l'Atlantique nord et le siège du Pacte de Varsovie à Moscou.

44. Si un ultimatum appuyé de « coups de semonce » nucléaires ne parvient pas à enrayer l'attaque, il s'agit de savoir dans quel délai et à quelle échelle l'Alliance devrait employer à nouveau les armes nucléaires.

45. Ce problème revêt une importance particulière pour les Allemands, étant donné que la République Fédérale d'Allemagne risquerait d'être très rapidement concernée. On comprend qu'il n'existe, sur ce point, aucune unanimité sur les mesures à prendre. Nombre d'Allemands estiment qu'il ne faut pas que leur pays devienne une nouvelle Corée ou un nouveau Vietnam en Europe et recommandent, en conséquence, de laisser planer la menace d'une utilisation immédiate et généralisée des armes nucléaires dans l'espoir que cette formule produira sur les Soviétiques un effet de dissuasion maximum.

46. Une seconde école estime que, si l'offensive était lancée, c'est que la dissuasion aurait déjà échoué. Dans ces conditions, tout devrait être mis en œuvre pour tenter de répondre à l'agression par des moyens classiques, afin de prévenir la dévastation des villes et des campagnes allemandes et l'hécatombe humaine qui résulteraient inévitablement de l'emploi tactique d'armes nucléaires sur le territoire de la République fédérale. Il convient de noter ici que le Danemark et la Norvège (qui constitueraient certainement un champ de bataille important en cas de guerre) interdisent le stockage ou le déploiement d'armes nucléaires quelconques sur leur territoire en temps de paix.

47. Les divergences d'opinions sont considérables non seulement en Allemagne mais dans l'ensemble de l'Alliance en ce qui concerne cette « zone grise » qui sépare la guerre classique de la guerre nucléaire. Le Groupe des plans nucléaires étudie actuellement la question et il convient d'espérer qu'il sera en mesure de proposer de nouvelles lignes directrices. Selon certains observateurs, la sécurité occidentale exige que l'Alliance s'abstienne de se prononcer ouvertement sur le moment exact où les forces de l'O.T.A.N. utiliseraient tactiquement les armes nucléaires. Ils estiment qu'une certaine incertitude sur les conditions exactes de leur emploi est un élément essentiel de la dissuasion, notamment la menace d'escalade. A leur avis, l'Alliance devrait donc s'efforcer, pour le moment, de faire en sorte que tout agresseur éventuel acquière la certitude que ces armes seraient utilisées contre

persists with an attack in the face of western warnings, but that it should be left uncertain as to when these weapons would be used : "*Certus an, incertum quando*". Other commentators would consider, however, that the member countries of WEU (which are more likely to be involved in such a situation than some other members of the Alliance) might well have an interest in the establishment of more clearly defined criteria.

48. The considerations discussed in the preceding paragraphs have been mainly political. There are also military considerations which approach these problems from a different point of view. The main concern of the military authorities in NATO is whether the political decisions to fire nuclear weapons will be taken sufficiently quickly by the politicians to enable them to use these weapons to the best effect.

49. The military authorities argue that these weapons would be most effectively employed at an early stage of the conflict when attacking forces are still massed for their initial assault, thus providing good targets for nuclear weapons. They also argue that after the initial stages of an enemy attack, hostile forces will not only be dispersed in smaller units, thus presenting less suitable targets, but will also either be intermingled with Alliance forces in close combat, or be in possession of friendly cities, towns and villages, which would be destroyed or gravely damaged by the tactical use of nuclear weapons. Further, nuclear artillery and missiles are not easily moved and unless brought into use at an early stage they are likely to be over-run by an enemy.

50. Another important point which concerns the military authorities is that forces and weapons systems cannot be deployed ready for action without it being known whether they are to fight under conventional or nuclear conditions. Their whole deployment and equipment depends on prior military decisions, and to change these (nuclear instead of high explosive shells, for instance) would involve the waste of valuable time. Thus, allied forces cannot be expected to play two very different rôles simultaneously.

51. Further, NATO still holds to the strategic doctrine of forward defence. It can be argued that if this doctrine is to retain any meaning, "tactical nuclear weapons" must be used at an early stage to counter an aggressive thrust into the Federal Republic of Germany in the event of purely conventional defence being inadequate.

52. Your Rapporteur considers that in the light of such complex considerations, and in the absence of a consensus either between the allies or even between the different sections of German thinking, it would be dogmatic and perhaps even dangerous to attempt to lay down hard and fast rules of action governing the tactical use of nuclear weapons in the defence of Western Europe. Nonetheless, it is his opinion that in all circumstances the use of these weapons should be subject to very stringent political controls. The report has already described the terrifying consequences which would follow from the use of the larger "tactical nuclear weapons" and, with a clear realisation of their nature, your Rapporteur is sure that all members of the Committee will agree that for the Alliance to initiate the use of these weapons would only be tolerable after all political warnings to, and contacts with, the enemy had been exhausted.

53. The one exception that might be necessary is for predecisions to be made by the political authorities concerning the circumstances in which the military authorities would be permitted to place and fire off (in friendly territory) low-yield nuclear land mines, whose use might halt an enemy advance whilst consultations were in progress between the member governments of the Alliance concerning the firing of other types of "tactical nuclear weapons". This particular problem seems a suitable one for the Nuclear Planning Group to consider with a view to making specific recommendations.

54. Another subject which could be studied by the Nuclear Planning Group is that of the possible tactical use of nuclear weapons by NATO forces in a counter-attack conducted over NATO territory. Again, this point is of particular concern to the German Government and, at this stage, it should also be remembered that the Federal Government considers itself responsible for the safety of those Germans who live under communist rule in East Germany.

#### *The American commitment*

55. As Western Europeans our best form of defence would be some kind of European Defence Community. Such a community is unfortunately not a practical possibility in the near future. Under these conditions, the protection of Western Europe depends very largely on the American nuclear umbrella. As far as the vital



lui s'il poursuivait son attaque malgré les avertissements de l'Occident, mais qu'il reste dans l'incertitude du moment où elles seraient employées : « *Certus an, incertum quando* ». D'autres commentateurs estiment cependant que les pays membres de l'U.E.O. (qui, dans ces conditions seraient vraisemblablement plus affectés que certains autres membres de l'Alliance) pourraient avoir intérêt à ce que soient établis des critères nettement définis.

48. Les considérations qui font l'objet des paragraphes précédents sont surtout d'ordre politique, mais il existe également des considérations d'ordre militaire qui abordent ces problèmes sous un angle différent. Ce qui intéresse surtout les autorités militaires de l'O.T.A.N., c'est de savoir si les décisions politiques concernant l'emploi des armes nucléaires seraient prises assez rapidement pour assurer un effet maximum.

49. Selon les mêmes autorités, cet effet maximum serait garanti dans la première phase du conflit, alors que les assaillants sont encore massés pour l'assaut initial et offrent ainsi une cible de choix aux armes nucléaires. Passée cette première phase, les forces adverses seraient dispersées en petites unités qui formeraient des cibles moins satisfaisantes, mais seraient également mêlées aux forces alliées en combat rapproché, ou en possession de villes et de villages amis qui seraient détruits ou gravement atteints par l'emploi tactique des armes nucléaires. En outre, l'artillerie et les engins nucléaires ne peuvent être déplacés facilement et, à moins d'être utilisés dans la première phase du conflit, risqueraient de tomber aux mains de l'ennemi.

50. Les autorités militaires soulignent également qu'on ne peut déployer des forces et des systèmes d'armes prêts au combat sans savoir si celui-ci se déroulera dans un contexte classique ou nucléaire. Leur déploiement et leur équipement dépendent entièrement de décisions militaires préalables dont la modification (obus atomiques au lieu d'obus brisants, par exemple) ferait perdre un temps précieux. On ne peut donc s'attendre à ce que les forces alliées jouent simultanément deux rôles très différents.

51. Enfin, l'O.T.A.N. reste fidèle à la stratégie de défense avancée. Si l'on veut que ce concept garde un sens quelconque, les « armes nucléaires tactiques » doivent être utilisées aux tout premiers stades d'une attaque lancée contre la République Fédérale d'Allemagne, au cas où les moyens de défense purement classiques se révéleraient insuffisants.

52. Compte tenu de la complexité des considérations qui précèdent et de l'absence d'accord entre les alliés et même entre les diverses thèses allemandes, votre rapporteur estime qu'il serait peu réaliste, voire dangereux, d'essayer d'établir des règles strictes concernant l'utilisation tactique des armes nucléaires pour la défense de l'Europe occidentale. Il pense, néanmoins, que l'emploi de ces armes devrait être soumis en toutes circonstances aux contrôles politiques les plus sévères. Les effets terrifiants des « armes nucléaires tactiques » d'une certaine puissance ont été décrits plus haut. C'est pourquoi votre rapporteur est persuadé qu'ayant pris conscience de leur véritable nature, les membres de la commission seront tous d'accord pour estimer que l'Alliance ne pourrait prendre l'initiative d'utiliser ces armes que si tous les avertissements politiques et tous les contacts pris avec l'adversaire devaient échouer.

53. Une seule exception pourrait être nécessaire au cas où les instances politiques auraient à prendre des décisions préalables concernant les circonstances dans lesquelles les autorités militaires seraient autorisées à poser et à faire exploser (en territoire ami) des mines atomiques terrestres de faible puissance dont l'action pourrait enrayer l'avance ennemie pendant que se dérouleraient entre les gouvernements membres de l'Alliance des consultations sur l'emploi d'autres types d'« armes nucléaires tactiques ». Ce problème particulier pourrait offrir au Groupe des plans nucléaires un sujet d'étude qui lui permettrait de faire des recommandations spécifiques.

54. Le Groupe des plans nucléaires pourrait également examiner l'éventualité d'une utilisation tactique des armes nucléaires par les forces alliées au cours d'une contre-attaque lancée en zone O.T.A.N. Cette question présente, elle aussi, un intérêt tout particulier pour le gouvernement allemand ; en outre, il ne faut pas oublier que le gouvernement fédéral se considère comme responsable de la sécurité des Allemands qui vivent sous le régime communiste d'Allemagne orientale.

#### *L'engagement américain*

55. Pour nous Européens de l'ouest, la meilleure formule de défense serait une Communauté européenne de défense. Cette communauté n'est malheureusement pas réalisable dans un proche avenir. Dans ces conditions, la protection de l'Europe occidentale dépend dans une très large mesure du bouclier nucléaire américain. En ce

rôle of "tactical nuclear weapons" is concerned, it has already been pointed out that it is the American Government which owns and controls all the nuclear warheads on the Western European mainland. In the cases where the American Government has supplied delivery systems to its European allies, the nuclear warheads remain, as described previously, under American control.

56. Since European conventional forces are incapable of conducting an effective defence against a major Eastern European thrust, the continued presence of American conventional forces and tactical nuclear weapons is essential for the defence of Western Europe.

57. The drain on America's military and financial resources caused by the Vietnam war and by other American defence commitments throughout the world, coupled with recent strains on the American balance of payments situation, has already led to reductions of American forces stationed in Western Europe. There are strong congressional pressures for further force reductions and in the light of these pressures there is now some degree of anxiety in Western Europe, particularly in Germany, about future prospects of the American commitment to Western European defence.

58. One major concern is that American "tactical nuclear weapons" might be withdrawn along with conventional forces. Your Rapporteur considers that it is essential for the United States both to retain large numbers of conventional forces in Western Europe as a political sign of American determination to participate fully in the defence of Western Europe and to maintain a substantial number of "tactical nuclear weapons" deployed in Europe. It will be recalled that when the United States withdrew Thor and Jupiter missiles from Turkey at the time of the Cuban crisis, this was only a first step which was followed by large-scale cuts in its conventional forces stationed in Turkey. Thus, although it has been agreed earlier in this report that nuclear weapons should be used tactically, in very limited numbers in a primarily political context, there is a case for maintaining a substantial number of them in Western Europe as part of the western deterrent, even if it is possible to reduce their number significantly below 7,000, a move that would be in harmony with the thinking of the German Government as expressed in its statement of 26th March 1966. With the latter aim in view, talks might be held between the

Alliance and the Warsaw Pact with the aim of achieving a reduction in the stockpiling of these weapons. It is to be hoped that in Western Europe reductions in American conventional forces will not be followed by the massive withdrawal of "tactical nuclear weapons".

59. Some doubts have also been expressed about the willingness of the United States to employ any form of nuclear weapons to defend Western Europe, particularly in view of the threat of escalation and the consequent risk of American cities being destroyed by ICBMs. Further, some commentators have pointed to the Korean and Vietnam wars as demonstrating the lengths to which the United States Government will go to avoid the use of nuclear weapons. If the United States is led to accept military defeat in Vietnam without resorting to the use of nuclear weapons, what would the implications be for the defence of Western Europe? Here, your Rapporteur wishes to stress the risk that the western deterrent poses for a potential aggressor. He considers that, even if the degree of risk might not be sufficient to give Western European countries complete assurance, it is certainly sufficient to deter an aggressor from launching a major attack.

60. Your Rapporteur also wishes to recall that for many years the military plans for the defence of the whole NATO area have been laid on the basis of nuclear retaliation. While it is true, therefore, that there must always be some nagging doubts that a third country would not be prepared to take the risks of involvement in a nuclear war, even at the tactical level, to defend its allies, the common defence plans drawn up within the Alliance still remain Western Europe's best hope of an effective defence in the immediate future and the Alliance would be valueless without mutual confidence. Finally, although the working of the Nuclear Defence Affairs Committee and the Nuclear Planning Group may not as yet be entirely satisfactory from a European point of view, these bodies do represent the beginnings of a system in which the voices of the European countries, mostly non-nuclear powers, can influence the planning, targeting and strategy of the full nuclear capability of the Alliance. Your Rapporteur considers that the European members of the Alliance which participate, on a rotating basis, in the work of

qui concerne le rôle capital des « armes nucléaires tactiques », on a déjà vu que c'est le gouvernement américain qui conserve la propriété et le contrôle de toutes les ogives nucléaires sur le continent ouest-européen. Chaque fois que le gouvernement américain a fourni des vecteurs à ses alliés européens, les ogives nucléaires sont restées, comme nous l'avons déjà dit, sous contrôle américain.

56. Les forces classiques européennes étant incapables de résister efficacement à toute attaque majeure en provenance d'Europe de l'est, la présence continue de forces classiques et d'armes nucléaires tactiques américaines est capitale pour la défense de l'Europe occidentale.

57. La guerre du Vietnam et les autres engagements militaires mondiaux de l'Amérique ont opéré, sur les ressources militaires et financières américaines, des ponctions qui, ajoutées à de récentes difficultés de balance des paiements, ont déjà entraîné diverses réductions des forces américaines stationnées en Europe occidentale. Le Congrès exerce de fortes pressions pour que ces forces soient encore réduites, d'où une certaine inquiétude en Europe occidentale, notamment en Allemagne, quant aux perspectives concernant la participation américaine à la défense de l'Europe occidentale.

58. On craint surtout que les « armes nucléaires tactiques » américaines ne soient retirées en même temps que les forces classiques. Votre rapporteur estime qu'il est aussi capital pour les Etats-Unis de conserver des forces classiques importantes en Europe de l'ouest, comme preuve politique de la détermination américaine de participer pleinement à la défense de l'Europe occidentale, que de maintenir en Europe des « armes nucléaires tactiques » en nombre appréciable. On se rappellera que le retrait par les Etats-Unis des missiles Thor et Jupiter de Turquie, au moment de la crise de Cuba, n'a été qu'une première mesure bientôt suivie d'importantes réductions des forces classiques stationnées dans ce pays. Ainsi, bien qu'il ait été soutenu plus haut que les armes nucléaires devaient être utilisées tactiquement en nombre très limité, dans un contexte essentiellement politique, leur maintien en nombre appréciable en Europe occidentale, en tant que partie intégrante de la force de dissuasion de l'Occident, peut se justifier, même s'il est possible d'en ramener le nombre à un chiffre très inférieur à 7.000, mesure qui serait conforme à l'opinion du gouvernement fédéral telle qu'elle a été exprimée dans sa déclaration du 26 mars

1966. Dans cette perspective, des conversations pourraient s'engager entre l'Alliance et le Pacte de Varsovie en vue de parvenir à une réduction des stocks de ces armes. Il convient d'espérer qu'en Europe occidentale, les réductions des forces classiques américaines ne seront pas suivies d'un retrait massif des « armes nucléaires tactiques ».

59. Certains ont également exprimé des doutes quant à la volonté des Etats-Unis d'employer un type quelconque d'armes nucléaires pour la défense de l'Europe occidentale, étant donné notamment le danger d'escalade et le risque de destruction par les I.C.B.M. qu'il entraînerait pour les villes américaines. En outre, certains commentateurs ont volontiers cité les guerres de Corée et du Vietnam pour démontrer jusqu'où le gouvernement des Etats-Unis pouvait aller pour éviter l'emploi des armes nucléaires. Si les Etats-Unis étaient conduits à accepter une défaite militaire au Vietnam sans avoir eu recours aux armes nucléaires, quelles en seraient les conséquences pour la défense de l'Europe occidentale? Votre rapporteur voudrait souligner ici le risque que représente la force de dissuasion occidentale pour un agresseur éventuel. Il estime que, même si ce risque n'est pas suffisant pour donner toutes garanties aux pays d'Europe occidentale, il l'est certainement pour décourager tout agresseur de déclencher un conflit majeur.

60. Votre rapporteur voudrait rappeler également que depuis des années, les plans militaires pour la défense de la zone O.T.A.N., reposent sur le principe des représailles nucléaires. Si donc il est vrai qu'il peut toujours subsister quelque doute quant à la volonté d'un pays tiers de prendre le risque de s'engager dans une guerre nucléaire, même au niveau tactique, pour défendre ses alliés, les plans de défense commune élaborés au sein de l'Alliance n'en restent pas moins, pour l'Europe occidentale, le meilleur gage d'une défense efficace dans l'avenir immédiat. D'ailleurs, sans confiance réciproque, l'Alliance n'aurait plus de valeur. Enfin, bien que le fonctionnement du Comité des questions de défense nucléaire et du Groupe des plans nucléaires ne soit peut-être pas encore tout à fait satisfaisant du point de vue européen, ces organismes représentent l'ébauche d'un système dans lequel la voix des pays européens, dont la plupart sont des puissances non nucléaires, peut influencer l'élaboration des plans, la définition des objectifs et la stratégie en ce qui concerne l'ensemble du potentiel nucléaire de l'Alliance. Votre

the Nuclear Planning Group should try to exploit the possibilities it provides to the maximum.

## VI. Conclusions

61. Whereas "tactical nuclear weapons" are sometimes considered to provide a viable alternative to or middle way between conventional and all-out strategic nuclear warfare, this is not at all the case in view of the tremendous destructive power of these weapons. If these weapons were to be used on a large scale in Western Europe, the destructive effects would be indistinguishable from the effects of strategic nuclear warfare. These armaments must be considered as being highly dangerous to employ in the densely populated Western and Central European area. In consequence, your Rapporteur considers that "tactical nuclear weapons" at the disposal of the Alliance should play a primarily political rôle, i.e. they should :

- (a) be regarded with the greatest possible caution. In particular, they should not, in any circumstances, be regarded as conventional weapons. Nevertheless, they should form a crucial part of the western nuclear deterrent, and in particular pose the threat of escalation from conventional to nuclear warfare ; and
- (b) be used, if necessary, as "warning shots", in the context of an ultimatum or political discussions with an aggressor, with a view to halting an enemy advance.

62. The second general conclusion is that the massive presence of American forces equipped with "tactical nuclear weapons" is still essential for the defence of Western Europe, particularly in the absence of that integrated European Defence Community which the Assembly of WEU has, on repeated occasions, recommended should be established.

63. Specific recommendations which your Committee wishes to submit to the Assembly are :

- (a) the need to ensure that the most rapid and secure communications exist between SACEUR, the North Atlantic Council, member governments of the Alliance and the President of the United States ;
- (b) to ensure that rapid and secure communications are maintained between the Alliance and the Soviet Union, possibly including the creation of a new "hot line" between the North Atlantic Council and the headquarters of the Warsaw Pact in Moscow ;
- (c) that the Nuclear Planning Group should consider the granting of a veto to host governments on the firing of "tactical nuclear weapons" from their own territory and on the firing of these weapons when targeted on their territory (including the Soviet-occupied zone in the case of the Federal Republic of Germany) and recommend accordingly to the North Atlantic Council ;
- (d) the formulation of guidelines by the Nuclear Planning Group concerning ways in which nuclear weapons, including atomic demolition munitions, could be used in a tactical rôle in the event of aggression ;
- (e) the formulation of proposals by the Nuclear Planning Group concerning the establishment of guidelines by the North Atlantic Council concerning its decision-making powers relative to the firing of nuclear weapons by the forces of the Alliance.

64. Finally, the logic of this report is that the conventional forces of the Alliance must be strong enough to be used to the greatest possible effect in the event of aggression so as to prolong as far as possible the time available to the political authorities to consult and take decisions concerning the use of tactical nuclear weapons.

rapporteur estime que les membres européens de l'Alliance qui participent, à tour de rôle, aux travaux du Groupe devraient essayer d'exploiter au maximum les possibilités ainsi offertes.

## VI. Conclusions

61. Les « armes nucléaires tactiques » sont quelquefois considérées comme susceptibles de fournir une solution de rechange ou de constituer une formule intermédiaire valable entre la guerre classique et la guerre nucléaire stratégique généralisée. Ce point de vue est tout à fait erroné, étant donné leur énorme puissance de dévastation. Si elles devaient être utilisées en grand nombre en Europe occidentale, leurs effets destructeurs seraient en effet difficiles à distinguer de ceux des armes nucléaires stratégiques. Leur emploi doit être considéré comme extrêmement dangereux dans la zone très peuplée que constituent l'Europe de l'ouest et l'Europe centrale. Votre rapporteur estime donc que le rôle des « armes nucléaires tactiques » mises à la disposition de l'Alliance doit être essentiellement politique, c'est-à-dire qu'elles doivent :

- (a) être considérées avec la plus grande prudence. Elles ne doivent, en aucun cas, être assimilées aux armes classiques, mais constituer néanmoins un élément décisif de la force de dissuasion nucléaire occidentale et concrétiser, notamment, la menace d'escalade de la guerre classique vers le conflit nucléaire ;
- (b) être utilisées, le cas échéant, à titre d'avertissement dans le contexte d'un ultimatum ou de discussions politiques avec l'agresseur éventuel, en vue d'enrayer l'avance ennemie.

62. La seconde conclusion d'ordre général est que la présence massive de forces américaines dotées d'« armes nucléaires tactiques » est toujours capitale pour la défense de l'Europe occidentale en l'absence, notamment, de cette Communauté européenne de défense intégrée dont l'Assemblée de l'U.E.O. a, en maintes occasions, préconisé la création.

63. Les recommandations particulières que votre commission voudrait soumettre à l'Assemblée portent sur :

- (a) la nécessité d'assurer les communications les plus rapides et les plus sûres entre le SACEUR et le Conseil de l'Atlantique nord, les gouvernements membres de l'Alliance et le Président des Etats-Unis ;
- (b) le maintien de communications rapides et sûres entre l'Alliance et l'Union Soviétique, et notamment, le cas échéant, l'installation d'un nouveau « téléphone rouge » entre le Conseil de l'Atlantique nord et le siège du Pacte de Varsovie à Moscou ;
- (c) l'étude par le Groupe des plans nucléaires, de l'octroi éventuel d'un droit de veto aux gouvernements hôtes en ce qui concerne l'utilisation d'« armes nucléaires tactiques » à partir de leur territoire ou contre des objectifs situés sur leur territoire (y compris la zone d'occupation soviétique dans le cas de la République Fédérale d'Allemagne), et l'envoi d'une recommandation dans ce sens au Conseil de l'Atlantique nord ;
- (d) l'élaboration par le Groupe des plans nucléaires de lignes directrices concernant la manière dont les armes nucléaires, et notamment les munitions de démolition atomiques, pourraient être utilisées tactiquement en cas d'agression ;
- (e) l'élaboration par le Groupe des plans nucléaires de propositions relatives à l'établissement, par le Conseil de l'Atlantique nord, de lignes directrices concernant ses pouvoirs de décision en matière d'utilisation d'armes nucléaires par les forces de l'Alliance.

64. Enfin, les forces classiques de l'Alliance doivent donc être suffisantes et être utilisées avec le maximum d'efficacité, en cas d'agression, afin de prolonger autant que possible le délai qui permettrait aux instances politiques de délibérer et de prendre des décisions quant à l'utilisation des « armes nucléaires tactiques ».

## APPENDIX

**Defining the true purpose of NATO :  
What should be understood**

*Letter to the Editor of "The Times", 6th February 1968,  
from General Sir John Hackett, Commander, Northern Army Group*

Sir,

The true purpose of NATO does not always seem to be perfectly understood, in the parliaments, press and public of its member nations. It might be helpful, therefore, if you would extend the hospitality of your columns to some comment upon this, which is a matter of considerable and continuing importance.

I write as the Commander of the Northern Army Group, one of the two in the central region of Allied Command Europe, having the honour as such to exercise operational command over a Belgian, a Dutch, a German and a British Corps and a Canadian Brigade Group. I write, it need hardly be said, with the knowledge and approval of the NATO command to which my own is subordinate.

In the time of Stalin the expectation that the armed forces of the Soviet Union would be required to play a major part in the promotion of world revolution may well have still held a high place in communist thinking. It is just possible (though I myself have never considered it very likely) that hopes and intentions were then entertained in Russia of embarking, at an appropriate moment, on a deliberate long-planned unprovoked and massive military advance into Western Europe. If such intentions ever did exist, however, it is hard to believe that they survived Stalin's death. Indications over the last 10 years lead to the conclusion that such an enterprise would be unlikely to receive serious consideration in the Soviet Union today. Nevertheless, the USSR continues to maintain 20 combat-ready divisions in the Soviet zone of Eastern Germany and six more in contiguous countries of the Warsaw Pact. There are also in Eastern Germany six divisions of the army of the so-called German Democratic Republic.

There has been no sign whatsoever of decline in the strength of Soviet military forces in Europe in the past year or two. The tendency

has, in fact, been the other way. While there has been no significant decrease in numbers in these forces a marked improvement in their military capability has been observed.

It is perhaps unfortunate that in the West during the 'fifties the danger of unprovoked massive aggression from Russia was widely and somewhat uncritically accepted. For it could be as a consequence of this that it is now often said that, since the threat of Russian aggression has dwindled almost to nothing, there is no need for the maintenance of considerable NATO forces on our side of the Iron Curtain. These should, therefore, it is argued, be radically reduced or even totally withdrawn.

If there had been less widespread misunderstanding of the Russian military position in Europe in recent years this error might prevail less widely now. Its persistence, however, suggests the desirability of looking once again at the purpose of the alliance and the military forces that NATO keeps in being.

The Soviet Union cannot maintain 26 front line divisions in Central Europe cost free. Why are they there, held in a high state of readiness quite close to the demarcation line ?

Russia's western or European flank has long been weak. There have been disastrous invasions through it three times in the last 150-odd years. Political instabilities in this part of the world have in the mid-twentieth century been high. The division not only of Europe but of a major country within it into communist and non-communist parts, tensions across that division and no less important tensions on either side of it have increased these political instabilities. They could conceivably increase still further to the point where a military emergency develops.

It is not necessary to write the scenario for such a progression any more closely than that. It may be worth adding that reduction of western forces to a very low level might offer the USSR temptations to military adventure which would

## ANNEXE

**Définition du rôle véritable de l'O.T.A.N. :  
Ce qu'il faut comprendre**

*Lettre adressée le 6 février 1968 à la rédaction du « Times »  
par le général Sir John Hackett, Commandant du Groupe d'armées du nord*

Messieurs,

Le rôle véritable de l'O.T.A.N. ne paraît pas toujours parfaitement compris par les parlements, la presse et le public des pays membres. Il pourrait donc être utile que vous acceptiez d'ouvrir vos colonnes à un exposé sur ce sujet qui est d'une importance considérable et permanente.

Je vous écris en qualité de Commandant du Groupe d'armées du nord, l'un des deux commandements alliés de la région du Centre-Europe. A ce titre, j'ai l'honneur d'avoir sous mon commandement opérationnel, des corps d'armée belge, néerlandais, allemand et britannique ainsi qu'un groupe tactique canadien. Il va sans dire que je vous écris après en avoir référé au commandement de l'O.T.A.N. dont je relève, et avec son assentiment.

Au temps de Staline, la pensée que les forces armées de l'Union Soviétique seraient appelées à jouer un rôle primordial pour promouvoir la révolution mondiale, pouvait fort bien tenir encore une grande place dans les conceptions communistes. Il se peut même, (bien que personnellement, je n'y ai jamais beaucoup attaché foi) que la Russie nourrissait alors l'espoir et le dessein de lancer délibérément, au moment voulu, une offensive massive, non provoquée, préparée longtemps à l'avance, contre l'Europe occidentale. Pourtant, si ces intentions ont jamais existé, on a peine à croire qu'elles aient survécu à la mort de Staline. Les événements des dix dernières années laissent à penser que cette entreprise aurait peu de chances d'être sérieusement envisagée aujourd'hui en Union Soviétique. Néanmoins, l'U.R.S.S. maintient toujours sur le pied de guerre vingt divisions dans la zone soviétique d'Allemagne de l'est, et six autres dans les pays voisins membres du Pacte de Varsovie. Il y a aussi en Allemagne de l'est, six divisions de l'armée de la « République Démocratique Allemande ».

Aucun indice ne permet de supposer que les effectifs des forces militaires soviétiques en Europe aient été réduits l'année dernière ou l'année

précédente. En fait, ce serait plutôt le contraire. Si les effectifs n'ont pas subi de diminution importante, on a noté une nette amélioration de leur potentiel militaire.

Il est peut-être fâcheux qu'en Occident, on ait largement et un peu trop gratuitement admis, de 1950 à 1960, le danger d'une agression massive non provoquée de la part de la Russie. En effet, de là vient peut-être l'idée souvent formulée aujourd'hui que la menace d'une agression russe ayant presque disparu, l'O.T.A.N. n'a pas besoin de maintenir des forces importantes de ce côté-ci du Rideau de fer. Il faudrait, par conséquent, dit-on, les réduire radicalement ou même les retirer complètement.

Si la position militaire de la Russie en Europe n'avait pas été aussi généralement incompréhensible ces dernières années, cette erreur aurait moins cours à l'heure actuelle. Sa persistance laisse à penser qu'il serait nécessaire de réexaminer le rôle de l'Alliance et des forces armées maintenues par l'O.T.A.N.

L'Union Soviétique ne saurait maintenir pour rien 26 divisions de première ligne en Europe centrale. Pourquoi sont-elles là, prêtes au combat, tout près de la ligne de démarcation ?

Le flanc occidental ou européen de la Russie a été longtemps son point faible et elle a subi, au cours des 150 dernières années, trois invasions désastreuses. Vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, cette partie du monde a connu une grande instabilité politique. La division, non seulement de l'Europe, mais de l'un de ses principaux éléments, en zone communiste et non communiste, la tension ainsi créée et les tensions non moins importantes existant de part et d'autre, ont favorisé cette instabilité politique. On peut fort bien concevoir que celle-ci parvienne à un point où éclaterait une crise militaire.

Point n'est besoin de décrire plus en détail ce genre de processus. Mais il faut ajouter qu'une réduction radicale des forces occidentales pourrait exposer l'U.R.S.S. à la tentation de se lancer dans une aventure militaire, à laquelle il lui

be hard to resist, or at least that this might open the possibility of political pressures which the West would find difficult to accept. The concept of a swift advance to the Rhine, where the Russians could sit like the Israelis on the canal, is at least interesting. The basic position is clear enough, however, and can be simply stated in dispassionate and adult terms: the present relatively low level of political stability in Central and Eastern Europe could diminish sufficiently far for a military emergency to develop.

In this situation the most sensible military policy for the USSR is also clear. It is to keep a military force in being in this area of sufficient size and capability to ensure that if a military emergency should develop the subsequent course of events would be guided in a manner solely to the interest of the USSR.

What, for our part, have we to do, we in the West? We must do two things. The first is to maintain in being and suitably located a force sufficient in size, capability and readiness to make sure that the Soviet force, even though superior in strength to our own, would be unable to guide events in the sole interest of the USSR. The second is to ensure that the legitimate defensive requirements of the Federal Republic of Germany are met in a military system which the Germans do not themselves dominate. This last provision is of very high importance and is widely recognised to be so by moderate opinion in the Federal Republic of Germany.

It is perhaps a little unfortunate, however, that the stability in East-West relations which is so important upon both sides and everywhere so much hoped for should be commonly described by the term "détente". What we are engaged upon here in Europe is peace-keeping by military stabilisation. In the distant future there may be a state of affairs in which tensions are negligible and armed forces unnecessary. It is unlikely to come about in our time. Until it does, the stabilisation which is offered by NATO is much more likely to be dynamic than static. Philosophically speaking, it must be recognised, like virtue according to the Aristotelean concept in the Ethics, as a *praxis* and not an *exis*, an activity and not a state.

The North Atlantic Treaty is the instrument of a military alliance. The organisation set up under it has a primarily military purpose for whose fulfilment armed forces in being, sufficient to its ends, are quite indispensable. Whatever other advantages may be found in the alliance, whatever further benefits may flow from an extension of the activities of NATO into other than military fields, the success of this unique and vital enterprise in peace-keeping by military stabilisation must not be endangered by forgetfulness of its true and continuing purpose.

I am, Sir, yours, etc.  
J. Hackett

Headquarters, Northern Army Group,  
405 Mönchen-Gladbach, Rheindahlen 2.



serait difficile de ne pas succomber, ou du moins exposer l'Occident à des pressions politiques difficilement acceptables. La thèse d'une progression rapide jusqu'au Rhin, où les Russes pourraient s'installer comme les Israéliens sur le Canal, est pour le moins intéressante. Toutefois, la position fondamentale est assez claire et peut être définie simplement, en termes dépourvus de passion et de puérité : la stabilité politique relative que connaissent actuellement l'Europe centrale et l'Europe orientale, pourrait décroître jusqu'à créer une situation de crise militaire.

Dans ces conditions, on voit aussi clairement quelle est la politique militaire la plus raisonnable pour l'U.R.S.S. Elle est de conserver dans cette zone des forces armées assez importantes et assez puissantes pour garantir qu'en cas de crise, le cours des événements suivrait une direction favorable uniquement aux intérêts de l'U.R.S.S.

Que devons-nous faire pour notre part, en Occident ? Deux choses. D'abord, maintenir en activité et là où il faut, une force suffisamment importante, puissante et prête au combat pour faire en sorte que les forces soviétiques, même supérieures en nombre, ne puissent commander aux événements dans le seul intérêt de l'U.R.S.S. Ensuite, satisfaire les exigences légitimes de la République Fédérale d'Allemagne en matière de défense grâce à un système militaire dans lequel les Allemands n'aient pas une position dominante. Cette dernière disposition revêt une très grande importance et elle est largement admise dans la partie modérée de l'opinion en République Fédérale d'Allemagne.

Il est peut-être un peu regrettable, cependant, que la stabilité des relations Est-Ouest, si importante pour les deux camps et partout si ardemment désirée, soit généralement connue sous le nom de « détente ». Nous nous attachons ici, en Europe, à maintenir la paix par la stabilisation militaire. Dans un avenir lointain se créera peut-être une situation où les tensions seront négligeables et les forces armées inutiles. Il est peu probable que nous voyions ce jour là. En attendant, la stabilisation offerte par l'O.T.A.N. sera sans doute bien plus dynamique que statique. En termes philosophiques, il faut admettre qu'à l'instar de la vertu selon le concept aristotélicien développé dans l'Éthique, elle est une *praxis* et non une *exis*, une activité et non un état.

Le Traité de l'Atlantique nord est l'instrument d'une alliance militaire. L'organisation ainsi créée a un rôle essentiellement militaire qui nécessite indiscutablement des forces armées suffisantes. Quels que soient les autres avantages qu'on puisse trouver à l'Alliance, quels que soient les bénéfices qu'on puisse retirer d'une extension des activités de l'O.T.A.N. à des secteurs autres que le secteur militaire, il ne faut pas compromettre le succès de cette entreprise, capitale et unique en son genre, de maintien de la paix par la stabilisation militaire, en oubliant son objectif véritable et permanent.

Je vous prie d'agréer... etc.

*Signé : J. Hackett*

Q.G. du Groupe d'armées du nord,  
405 Mönchen-Gladbach, Rheindahlen 2.

***The incidence of the Vietnam conflict  
on Western European security***

---

**REPORT <sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the  
Committee on Defence Questions and Armaments <sup>2</sup>  
by Mr. Beauguitte, Rapporteur***

---

**TABLE OF CONTENTS**

**DRAFT RESOLUTION**  
on the incidence of the Vietnam conflict on Western European security

**EXPLANATORY MEMORANDUM**  
submitted by Mr. Beauguitte, Rapporteur

I. Introduction

II. United States engagement in Vietnam  
(a) Creation of the AMERICAL division in Vietnam  
(b) Creation of the 6th Infantry Division in the United States  
(c) Reinforcements for Vietnam

III. Strategy

IV. Repercussions of the transfer on the situation in Vietnam

V. Conclusions

**APPENDIX**  
Present state of major ground units stationed in the United States

---

1. Adopted in Committee by 9 votes to 0 with 5 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. Edwards (Chairman) ; MM. Bourgoïn, Goedhart (Vice-Chairmen) ; MM. Amatucci, Beauguitte, Berkhan, de la Vallée Poussin, Delforge, Dodds-Parker, Draeger, Fitch, Foschini, Housiaux (Substitute :

Radoux), Jannuzzi, Kershaw, Lemmrich, Lenze, Massimo Lancellotti, Mommersteeg, Moutet, Richard, van Riel (Substitute : Geelkerken), Rivière, Schaus, Tinaud, Vedovato, Wienand.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**L'incidence du conflit du Vietnam sur la sécurité  
de l'Europe occidentale**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>  
par M. Beauguitte, rapporteur**

**TABLE DES MATIÈRES**

**PROJET DE RÉSOLUTION**  
sur l'incidence du conflit du Vietnam sur la sécurité de l'Europe occidentale

**EXPOSÉ DES MOTIFS**  
présenté par M. Beauguitte, rapporteur

**I. Introduction**

**II. L'engagement américain au Vietnam**

(a) Création au Vietnam de la division AMERICAL

(b) Création aux Etats-Unis de la 6<sup>e</sup> D.I.

(c) Renforts pour le Vietnam

**III. La stratégie**

**IV. La répercussion du transfert sur la situation au Vietnam**

**V. Conclusions**

**ANNEXE**

Situation actuelle des grandes unités terrestres stationnées aux Etats-Unis

1. Adopté par la commission par 9 voix contre 0 et 5 abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. Edwards (président) ; MM. Bourgoïn, Goedhart (vice-présidents) ; MM. Amatucoi, Beauguitte, Berkhan, de la Vallée Poussin, Delforge, Dodds-Parker, Draeger, Fitch, Foschini, Housiaux (suppléant :

*Radoux), Jannuzzi, Kershaw, Lemmrich, Lenze, Massimo Lancellotti, Mommersteeg, Moutet, Richard, van Riel (suppléant : Geelkerken), Rivière, Schaus, Tinaud, Vedovato, Wienand.*

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Resolution***  
***on the incidence of the Vietnam conflict on***  
***Western European security***

The Assembly,

Recalling Resolution 31 of 15th December 1966 ;

Recalling its traditional policy of maintaining the balance of forces in Europe ;

Welcoming the United States' desire, recently reaffirmed in Washington by the Secretary of Defence, to multiply talks with the eastern countries for the limitation of armaments ;

Noting with satisfaction that the war in Vietnam will not lead to United States' disengagement in Europe,

**EXPRESSES THE HOPE**

That the curtailment of bombing in Vietnam and the contacts announced by President Johnson :

1. Will herald the definitive conclusion of murderous fighting ;
2. Will open the way to an early normalisation of the situation in South-East Asia ;
3. Will be a prelude in that part of the world to an era of understanding for mankind which is the unanimous wish of all the member States of WEU in their firm attachment to peace.

**Projet de résolution**  
**sur l'incidence du conflit du Vietnam sur la sécurité**  
**de l'Europe occidentale**

L'Assemblée,

Rappelant sa Résolution n° 31 du 15 décembre 1966 ;

Rappelant sa politique traditionnelle de maintien de l'équilibre des forces en Europe ;

Se félicitant de la volonté américaine exprimée récemment encore à Washington par le Secrétaire d'Etat à la défense de développer les entretiens avec les pays de l'est en vue d'une limitation des armements ;

Enregistrant avec satisfaction que la guerre du Vietnam n'aura pas pour conséquence le désengagement des Etats-Unis d'Amérique en Europe,

SOUHAITE

Que la limitation des bombardements du Vietnam et les contacts annoncés par le Président Lyndon B. Johnson ;

1. Soient le signe avant-coureur d'un terme définitif aux combats meurtriers ;
2. Constituent la perspective d'une normalisation prochaine de la situation en Asie du sud-est ;
3. Apparaissent, dans cette partie du monde, comme le prélude d'une ère de compréhension humaine vers laquelle tendent les vœux unanimes de tous les États membres de l'U. E. O. si fermement attachés à la paix.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Beauguitte, Rapporteur)*

### **I. Introduction**

1. There are two apparently contradictory aspects to the incidence of the war in Vietnam on the defence of Europe :

2. First, European security is being weakened by the withdrawal of troops and equipment, particularly from Germany.

3. Second, the testing and use of new equipment and strategic progress in the Vietnam war offset the decrease in strengths by greater efficiency and increased fire power.

4. Starting with the first aspect, what calls are then made on the United States as a result of the Vietnam war ?

5. President Johnson has decided to reduce internal government expenditure by \$500 million. Is this a consequence of the war in Vietnam ? This is open to discussion on the grounds that the financial situation is the deciding factor.

6. In any event, the financial situation in the United States has deteriorated because of the situation in Vietnam, it being common knowledge that a long-drawn-out war is costly.

7. There are also the inevitable repercussions of the increasing need for more troops in Vietnam. What are the relevant figures ?

8. The number of United States troops in Vietnam rose from 773 on 1st January 1961 to 506,000 on 9th March 1968, to which must be added :

— 35,000 marines on board vessels of the Seventh Fleet cruising off the coast of Vietnam ;

— 43,000 troops based in Thailand, of which 33,000 are air force personnel.

9. In fact, the major part of the United States expeditionary force landed in South Vietnam in just over two years (March 1965 to July 1967).

10. The present agreed ceiling is 525,000. Further to General Abrams' latest call for reinforcements, President Johnson authorised the drafting of 43,000 troops over and above this figure, raising the total strength to 549,000.

11. It should be noted that the 10,000 emergency troops sent to Vietnam in February 1968 (1 brigade of the 82nd Airborne Division and the 27th Marine Regiment) were not assigned to the Military Assistance Command Vietnam but were on provisional detachment.

12. In addition, it must be stressed that, apart from certain categories of experts and volunteers who extend their period of service, United States soldiers are posted to Vietnam for only 12 months (13 months for the Marines), hence the need for an annual rotation of almost the entire strength.

### *Losses*

13. In addition to relieving troops, the United States command also has to make good its losses, which meant sending about 35,000 additional men in 1967 to replace :

— 11,000 killed ;

— 24,000 non-recuperable wounded<sup>1</sup>.

14. The following diagram shows that losses almost double from one year to the next. Figures for 1968 so far confirm this remark : losses in the first quarter of 1968 will in fact be at least equal to those for six months in 1967.

### **II. United States engagement in Vietnam**

15. The following measures are to be taken to meet President Johnson's decision to increase the United States expeditionary force in Vietnam to 525,000 men by the summer of 1968 and to make more effective use of the troops already there, as requested by the Secretary of Defence.

<sup>1</sup> According to United States statistics, 60 % of the wounded rejoin their units within thirty days.

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Beauguitte, rapporteur)

### **I. Introduction**

1. L'incidence de la guerre du Vietnam sur la défense de l'Europe peut-être étudiée sous deux aspects, en apparence contradictoires :

2. Premier aspect : la ponction d'effectifs et de matériel effectuée particulièrement en Allemagne constitue un affaiblissement de la sécurité européenne.

3. Second aspect : l'utilisation de matériels nouveaux, leur expérimentation et les progrès de la stratégie qui sont la conséquence de la guerre du Vietnam permettent de compenser la diminution d'effectifs par une plus grande efficacité et une puissance de feu accrue.

4. Etudions le premier aspect et recherchons d'abord les exigences que la guerre du Vietnam crée aux Etats-Unis.

5. Le Président Johnson a décidé de réduire de 500 millions de dollars les dépenses gouvernementales intérieures. Est-ce la conséquence de la guerre du Vietnam ? On peut en discuter en affirmant que la situation financière en est la raison déterminante.

6. En tout état de cause, la situation financière s'est détériorée aux Etats-Unis à cause de la situation au Vietnam, personne n'ignorant qu'une guerre de longue durée est ruineuse.

7. En outre, les besoins d'effectifs sans cesse accrus au Vietnam ne peuvent pas être sans répercussions. Quels sont ces besoins d'effectifs ?

8. De 773 hommes au 1<sup>er</sup> janvier 1961, les effectifs américains au Sud-Vietnam sont passés à 506.000 hommes au 9 mars 1968. Il faut y ajouter :

- les 35.000 marins embarqués à bord des navires de la Septième flotte qui croisent au large des côtes vietnamiennes ;
- les 43.000 hommes basés en Thaïlande, dont 33.000 appartiennent à l'aviation.

9. Il aura fallu, en fait, un peu plus de deux ans (mars 1965 à juillet 1967) pour que la plus grosse partie du corps expéditionnaire américain soit débarquée à pied d'œuvre au Sud-Vietnam.

10. Le plafond maximum des effectifs autorisés est fixé actuellement à 525.000 hommes. A la suite des dernières demandes de renfort présentées par le général Abrams, le Président Johnson a accordé l'envoi de 43.000 hommes supplémentaires au-delà de ce chiffre, ce qui porte l'effectif total à 549.000 hommes.

11. Il est à remarquer que les 10.000 hommes dépêchés d'urgence au Vietnam en février 1968 (1 brigade de la 82<sup>e</sup> DAP et le 27<sup>e</sup> Régiment de Marines) n'auraient pas été affectés au *Military Assistance Command Vietnam*, mais provisoirement détachés.

12. Il faut souligner, d'autre part, qu'en dehors de certaines catégories de spécialistes et des volontaires, qui prolongent leur séjour, les soldats américains ne restent que 12 mois au Vietnam (13 mois pour les Marines), d'où la nécessité d'une rotation annuelle de presque tous les effectifs.

### *Pertes*

13. Outre ces relèves, le commandement américain doit aussi combler ses pertes, ce qui a supposé en 1967 l'envoi de 35.000 hommes supplémentaires environ correspondant à :

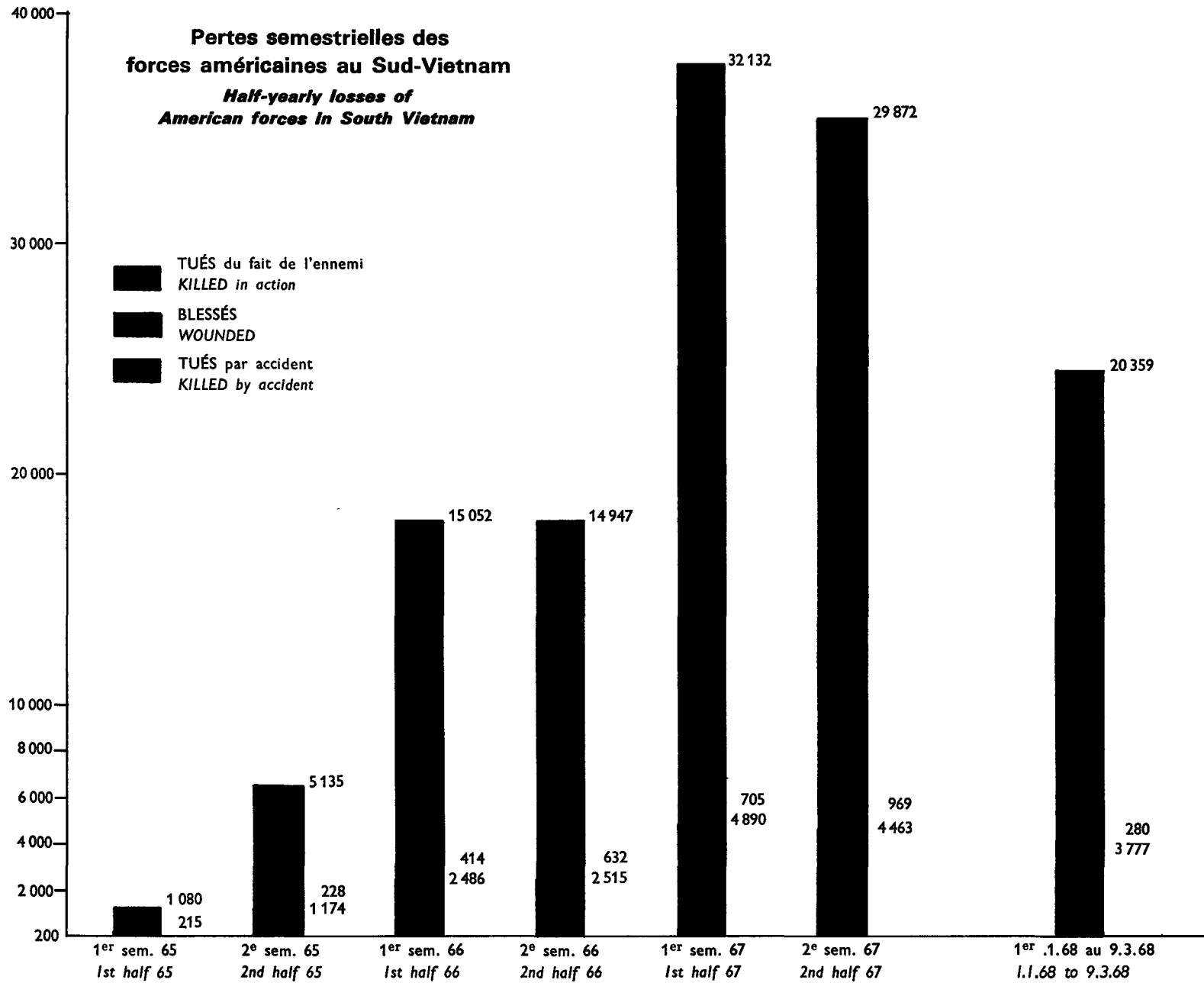
- 11.000 hommes tués ;
- 24.000 blessés non récupérables<sup>1</sup>.

14. Le graphique ci-après fait apparaître pratiquement un doublement des pertes d'une année sur l'autre. Les chiffres concernant 1968 confirment jusqu'ici cette remarque : les pertes du premier trimestre 1968 seront en effet au minimum équivalentes à celles d'un semestre de 1967.

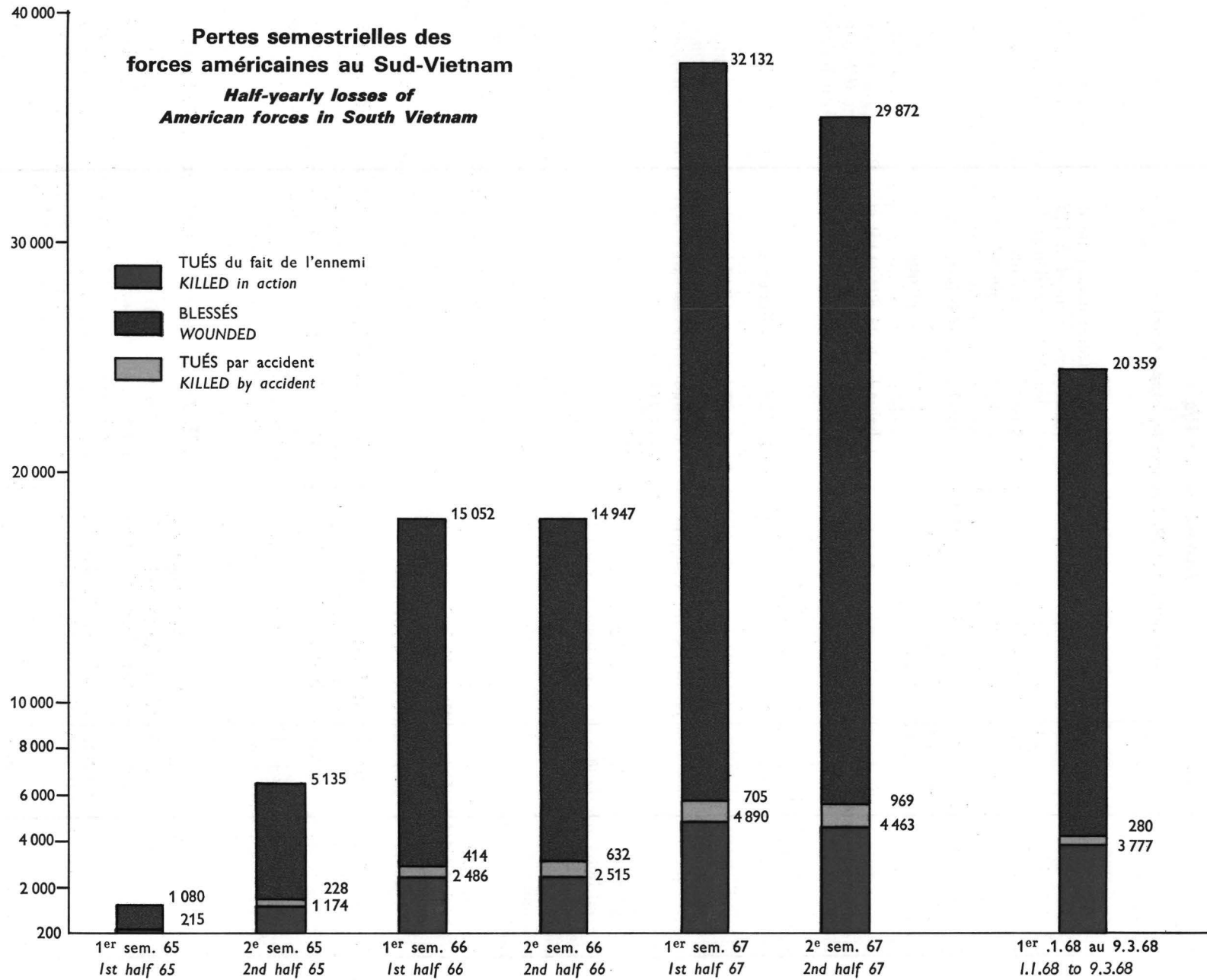
### **II. L'engagement américain au Vietnam**

15. Pour faire face à la décision du Président Johnson de porter à 525.000 hommes d'ici l'été 1968 le Corps expéditionnaire américain au Vietnam et pour mieux utiliser les effectifs sur place ainsi que l'a demandé le Secrétaire à la défense, les mesures suivantes vont être prises :

<sup>1</sup> 60 % des blessés décomptés dans les statistiques américaines rejoignent leur unité dans un délai de 30 jours.







## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Beauguitte, rapporteur)

### **I. Introduction**

1. L'incidence de la guerre du Vietnam sur la défense de l'Europe peut-être étudiée sous deux aspects, en apparence contradictoires :

2. Premier aspect : la ponction d'effectifs et de matériel effectuée particulièrement en Allemagne constitue un affaiblissement de la sécurité européenne.

3. Second aspect : l'utilisation de matériels nouveaux, leur expérimentation et les progrès de la stratégie qui sont la conséquence de la guerre du Vietnam permettent de compenser la diminution d'effectifs par une plus grande efficacité et une puissance de feu accrue.

4. Etudions le premier aspect et recherchons d'abord les exigences que la guerre du Vietnam crée aux Etats-Unis.

5. Le Président Johnson a décidé de réduire de 500 millions de dollars les dépenses gouvernementales intérieures. Est-ce la conséquence de la guerre du Vietnam ? On peut en discuter en affirmant que la situation financière en est la raison déterminante.

6. En tout état de cause, la situation financière s'est détériorée aux Etats-Unis à cause de la situation au Vietnam, personne n'ignorant qu'une guerre de longue durée est ruineuse.

7. En outre, les besoins d'effectifs sans cesse accrus au Vietnam ne peuvent pas être sans répercussions. Quels sont ces besoins d'effectifs ?

8. De 773 hommes au 1<sup>er</sup> janvier 1961, les effectifs américains au Sud-Vietnam sont passés à 506.000 hommes au 9 mars 1968. Il faut y ajouter :

- les 35.000 marins embarqués à bord des navires de la Septième flotte qui croisent au large des côtes vietnamiennes ;
- les 43.000 hommes basés en Thaïlande, dont 33.000 appartiennent à l'aviation.

9. Il aura fallu, en fait, un peu plus de deux ans (mars 1965 à juillet 1967) pour que la plus grosse partie du corps expéditionnaire américain soit débarquée à pied d'œuvre au Sud-Vietnam.

10. Le plafond maximum des effectifs autorisés est fixé actuellement à 525.000 hommes. A la suite des dernières demandes de renfort présentées par le général Abrams, le Président Johnson a accordé l'envoi de 43.000 hommes supplémentaires au-delà de ce chiffre, ce qui porte l'effectif total à 549.000 hommes.

11. Il est à remarquer que les 10.000 hommes dépêchés d'urgence au Vietnam en février 1968 (1 brigade de la 82<sup>e</sup> DAP et le 27<sup>e</sup> Régiment de Marines) n'auraient pas été affectés au *Military Assistance Command Vietnam*, mais provisoirement détachés.

12. Il faut souligner, d'autre part, qu'en dehors de certaines catégories de spécialistes et des volontaires, qui prolongent leur séjour, les soldats américains ne restent que 12 mois au Vietnam (13 mois pour les Marines), d'où la nécessité d'une rotation annuelle de presque tous les effectifs.

### *Pertes*

13. Outre ces relèves, le commandement américain doit aussi combler ses pertes, ce qui a supposé en 1967 l'envoi de 35.000 hommes supplémentaires environ correspondant à :

- 11.000 hommes tués ;
- 24.000 blessés non récupérables<sup>1</sup>.

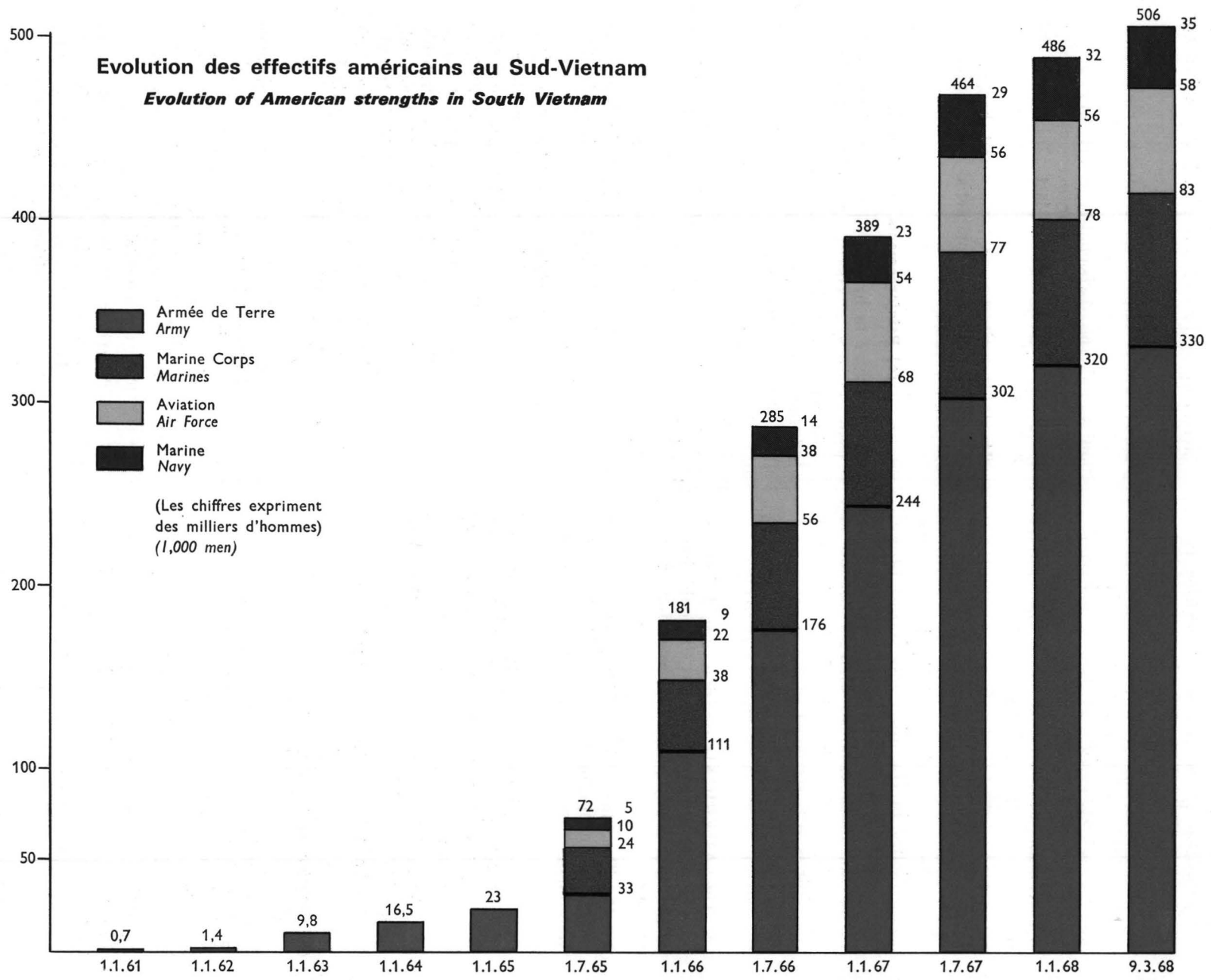
14. Le graphique ci-après fait apparaître pratiquement un doublement des pertes d'une année sur l'autre. Les chiffres concernant 1968 confirment jusqu'ici cette remarque : les pertes du premier trimestre 1968 seront en effet au minimum équivalentes à celles d'un semestre de 1967.

### **II. L'engagement américain au Vietnam**

15. Pour faire face à la décision du Président Johnson de porter à 525.000 hommes d'ici l'été 1968 le Corps expéditionnaire américain au Vietnam et pour mieux utiliser les effectifs sur place ainsi que l'a demandé le Secrétaire à la défense, les mesures suivantes vont être prises :

<sup>1</sup> 60 % des blessés décomptés dans les statistiques américaines rejoignent leur unité dans un délai de 30 jours.

**Evolution des effectifs américains au Sud-Vietnam**  
**Evolution of American strengths in South Vietnam**



**(a) Creation of the AMERICAL division in Vietnam<sup>1</sup>**

16. The Pentagon has officially announced the creation of this major unit. Accurate information as to when it will be formed and its final composition is not yet available.

17. According to information in the military press, however, it will probably include :

- the 196th Infantry Brigade, which has been in Vietnam since August 1966 ;
- the 11th Infantry Brigade, now stationed in Hawaii, where it was formed in August 1966 ;
- the 198th Infantry Brigade set up in May 1967 at Fort Hood (Texas), where it is still stationed.

18. Divisional supporting units would be drawn from the general reserves in that theatre.

19. The AMERICAL division would have a very flexible structure so that it could incorporate units on a temporary basis for specific missions.

20. It will replace the Task Force Oregon, now under the operational control of the Third Amphibious Force of the Marine Corps, which consists of :

- the Third Brigade of the 25th Infantry Division, recently renamed the Third Brigade of the Fourth Infantry Division ;
- the First Brigade of the 101st Airborne Division ;
- the 196th Infantry Brigade.

**(b) Creation of the 6th Infantry Division in the United States**

21. The build-up of this new infantry division as from January 1968 was announced by Mr. McNamara on 7th September. Command and two brigades will be stationed at Fort Campbell (Kentucky) and one brigade in Hawaii.

22. Although no provision was made for its creation in the current financial year, the Secretary of Defence stated that it will involve only a very slight increase in the army strengths to

1. This was the name of a task force set up in New Caledonia during the Second World War (AMERI for America, CAL for Caledonia).

be reached by 1st July 1968, i.e. 1,521,000 instead of 1,520,000.

23. It will perhaps be constituted by regrouping units which are dispersed in certain training units and the divisional-type artillery group (four groups, one projector battery) set up at Fort Carson (Colorado) last July may be assigned to it.

24. It is estimated that the first brigade to be set up will have completed its training in September 1968.

**(c) Reinforcements for Vietnam**

25. In order to bring the number of troops in Vietnam up to 525,000 in June 1968, President Johnson has decided to send an additional reinforcement of 45,000 men, 35,000 of which will be ground forces.

26. The 198th Brigade (3,000 men), whose departure was arranged before the presidential decision, is not included in the additional reinforcement of 35,000 men.

27. The 35,000 will be made up as follows :

- the 11th Infantry Brigade in Hawaii to be included in the AMERICAL division ;
- the 101st Airborne Division from Fort Campbell, which already has one brigade in Vietnam and which will probably leave at the latest in January 1968, as the new 6th Infantry Division is to be at Fort Campbell by that date. Probably once it arrives in Vietnam this large unit will resume control of its Third Brigade, which is at present part of the Task Force Oregon and is not earmarked for the AMERICAL division ;  
and probably by :

- the Sixth Armoured Reconnaissance Brigade set up at Fort Meade (Maryland) in March 1967 and battalions now being set up from the Second Armoured Division at Fort Hood (Texas) and the Fifth Mechanised Infantry Division from Fort Carson (Colorado).

The figure of 18 new battalions has in fact been mentioned and the 11th Brigade and the two brigades of the 101st Airborne Division make only nine ;

- and general reserve units (artillery and engineers in particular) to bring the figure up to 35,000.

**(a) Création au Vietnam de la division AMERICAL<sup>1</sup>**

16. La création de cette grande unité a été annoncée officiellement par le Pentagone. Sa date de mise sur pied et sa composition exacte n'ont pas encore été données.

17. Selon des informations parues dans la presse militaire, elle engloberait :

- la 196<sup>e</sup> brigade d'infanterie engagée au Vietnam depuis août 1966 ;
- la 11<sup>e</sup> brigade d'infanterie actuellement stationnée à Hawaii où elle a été mise sur pied en août 1966 ;
- la 198<sup>e</sup> brigade d'infanterie créée en mai 1967 à Fort Hood (Texas) où elle est toujours stationnée.

18. Les éléments organiques divisionnaires seraient pris sur les réserves générales du théâtre.

19. La division AMERICAL se caractériserait par une organisation très souple lui permettant d'absorber pour une mission donnée des unités temporairement affectées.

20. Elle est destinée à remplacer la *Task Force Oregon* qui est actuellement sous le contrôle opérationnel de la Troisième Force Amphibie du *Marine Corps* et qui comporte :

- la 3<sup>e</sup> brigade de la 25<sup>e</sup> D.I. récemment rebaptisée 3<sup>e</sup> brigade de la 4<sup>e</sup> D.I. ;
- la 1<sup>re</sup> brigade de la 101<sup>e</sup> DAP ;
- la 196<sup>e</sup> brigade d'infanterie.

**(b) Création aux Etats-Unis de la 6<sup>e</sup> D.I.**

21. La mise sur pied à partir de janvier 1968 de cette nouvelle division d'infanterie a été annoncée le 7 septembre par M. McNamara. Le P.C. et deux brigades seront stationnés à Fort Campbell (Kentucky) et une brigade à Hawaii.

22. Bien que sa création n'ait pas été prévue dans l'exercice budgétaire en cours, sa constitution, a affirmé le Secrétaire à la défense, n'exigera qu'une très faible augmentation des effec-

tifs que l'armée de terre devait atteindre au 1<sup>er</sup> juillet 1968 : 1.521.000 au lieu de 1.520.000.

23. Il se peut qu'elle soit constituée en regroupant des unités dispersées autour de certaines écoles et que le groupe d'artillerie de type divisionnaire (4 groupes, 1 batterie de projecteurs) créé en juillet dernier à Fort Carson (Colorado) lui soit affecté.

24. Selon les prévisions, la première brigade constituée aura terminé son instruction en septembre 1968.

**(c) Renforts pour le Vietnam**

25. Pour porter à 525.000 hommes en juin 1968 les effectifs américains au Vietnam, le Président Johnson a décidé d'y envoyer un renfort supplémentaire de 45.000 hommes dont 35.000 de l'armée de terre.

26. La 198<sup>e</sup> brigade (3.000 hommes) dont le départ était prévu avant la décision présidentielle, ne fait pas partie du renfort supplémentaire de 35.000 hommes.

27. Ces 35.000 hommes seront fournis :

- par la 11<sup>e</sup> brigade d'infanterie d'Hawaii prévue pour faire partie de la division AMERICAL ;
  - par la 101<sup>e</sup> DAP de Fort Campbell qui a déjà une brigade au Vietnam et dont le départ aura sans doute lieu au plus tard en janvier 1968, la nouvelle 6<sup>e</sup> D.I. devant se trouver à cette date à Fort Campbell. Il est probable qu'une fois au Vietnam cette grande unité reprendra le contrôle de sa 3<sup>e</sup> brigade qui fait partie actuellement de la *Task Force Oregon* et n'est pas prévue pour la division AMERICAL ;
- et vraisemblablement :

- par la 6<sup>e</sup> brigade blindée de reconnaissance créée à Fort Meade (Maryland) en mars 1967 et par des bataillons en cours de formation à partir des 2 D.B. de Fort Hood (Texas) et de la 5<sup>e</sup> division d'infanterie mécanisée de Fort Carson (Colorado).

Le chiffre de 18 nouveaux bataillons a en effet été avancé et la 11<sup>e</sup> brigade et les deux brigades de la 101<sup>e</sup> DAP n'en représentent que neuf ;

- par des unités de réserves générales, artillerie et génie notamment, pour compléter à 35.000.

1. Ce nom était celui d'une *Task Force* mise sur pied durant la deuxième guerre mondiale en Nouvelle-Calédonie (AMERI pour *America*, CAL pour *Caledonia*).

28. The majority of the reinforcements sent to Vietnam would thus be infantry units to increase the proportion of front-line troops in this theatre as advocated by Mr. McNamara, former Secretary of Defence. Organic divisional units of the AMERICAL division are in fact to be drawn from the general reserve units already in this theatre. It is also possible that the organic divisional units of the 101st Airborne Division, now reduced, will be brought up to strength on the spot by general reserve units already in Vietnam.

29. In fact, these measures will result in a qualitative weakening of the STRICOM<sup>1</sup> strategic reserves.

30. Numerically, the creation of the Sixth Infantry Division will certainly make up for the departure of the 198th Brigade and the two brigades of the 101st Airborne Division, but how long will it take to achieve operational value, particularly that of the 101st?

31. The operational value of the two armoured divisions and of the 5th Mechanised Division will also be reduced by the ensuing withdrawals.

32. In fact, STRICOM will have only the 82nd Airborne Division for dealing with possible "bush fires".

33. The departure of the 101st Airborne Division for Vietnam, together with the shortage of pilots and helicopters, will postpone *sine die* the creation of a second airborne division which in theory was planned for mid-1968.

34. To meet public concern about the state of strategic reserves, the Department of Defence is considering integrating the selected reserve force of the ready reserve. The selected reserve force consists of three divisions and six brigades totalling 150,000 men. Its units are at 100% strength and have been in serious training for a year. However, there are certain serious deficiencies in equipment and the force could intervene at best only six to eight weeks after mobilisation.

1. There are also still two divisions of Marines in the United States. One has a regiment in Vietnam, and the other has two battalions at sea, one in the Mediterranean and the other in the Caribbean.

35. At the beginning of 1965, the army had eight divisions and four infantry brigades in the United States. By next June, there will be only five divisions and four infantry brigades although three divisions<sup>1</sup>, four infantry brigades and one armoured reconnaissance brigade have been formed since September 1965. Of these five divisions, only the 82nd Airborne Division will be in a position to go into action.

### III. Strategy

36. Growing force requirements in Vietnam have indirectly affected European security. The United States concept of flexible response depends on the availability of adequate numbers of conventional forces. The United States has made a big effort to build up a valid strategic reserve.

37. The creation of the Strike Command in 1962, consisting of 160,000 men in eight divisions, met this aim. But the withdrawals for service in Vietnam have brought this down to a dangerously low level. The United States has therefore been trying for several years to persuade its European allies to increase the level of their own armed forces. But it encounters understandable reticence on the part of nations with limited defence budgets which also feel that the present American strategic concept deprives them of the security which, in event of aggression, they were afforded by automatic and immediate recourse to massive retaliation.

38. They are also trying to build up their strategic reserves by drawing on forces from the European theatre. Thus, the Secretary of Defence announced a few months ago that almost 35,000 of the 260,000 United States land and air forces in Germany would be called back to the United States. The units now to be called back are reported to be the following:

- 82 army units, from detachments to brigades, i.e. 28,000 men, will be affected by this measure;
- two of the three brigades of the 24th Mechanised Infantry Division (whose

1. Not including the First Airborne Cavalry Division formed from the Second Infantry Division.

28. Les renforts envoyés au Vietnam seraient ainsi constitués d'une majorité d'unités d'infanterie augmentant sur ce théâtre la proportion des combattants de première ligne ainsi que l'avait préconisé M. McNamara, ex-Secrétaire à la défense. Les EOD de la division AMERICAL doivent en effet être fournis à partir d'unités de réserves générales déjà sur ce théâtre. Il est d'autre part possible que les éléments organiques divisionnaires de la 101<sup>e</sup> DAP, actuellement réduits, soient complétés sur place par des unités de réserves générales déjà au Vietnam.

29. Ces mesures vont se traduire en fait par un affaiblissement qualitatif des réserves stratégiques du STRICOM<sup>1</sup>.

30. Numériquement, la création de la 6<sup>e</sup> D.I. compensera certes le départ de la 198<sup>e</sup> brigade et des deux brigades de la 101<sup>e</sup> DAP, mais dans quel délai aura-t-elle atteint leur valeur opérationnelle, notamment celle de la 101<sup>e</sup> ?

31. D'autre part, la valeur opérationnelle des 2 D.B. et de la 5<sup>e</sup> division mécanisée va encore se trouver réduite par les ponctions qu'elles vont devoir subir.

32. En fait, il ne restera au STRICOM que la 82<sup>e</sup> DAP susceptible d'intervenir pour traiter un « feu de brousse » éventuel.

33. En outre, le départ de la 101<sup>e</sup> DAP pour le Vietnam joint à l'insuffisance de pilotes et d'hélicoptères va remettre *sine die* la création d'une deuxième division aéromobile qui était en principe prévue pour la mi-1968.

34. Pour aller au devant des inquiétudes de l'opinion sur l'état des réserves stratégiques, l'idée se fait d'ailleurs jour au Département de la défense d'y intégrer la *Selected Reserve Force* de la réserve immédiate. Cette *Selected Reserve Force*, forte de trois divisions et de six brigades, représente 150.000 hommes. Ses unités sont à 100 % de leurs effectifs et ont subi un entraînement sérieux depuis un an. Toutefois, leurs matériels ne sont pas sans présenter des déficiences sérieuses et elles ne pourraient intervenir au mieux que dans un délai de six à huit semaines après avoir été mobilisées.

1. Il reste en outre aux Etats-Unis deux divisions du *Marine Corps*. L'une a un régiment engagé au Vietnam, l'autre deux bataillons embarqués, l'un en Méditerranée, l'autre en mer des Caraïbes.

35. Au début de 1965, l'armée de terre disposait aux Etats-Unis de huit divisions et de quatre brigades d'infanterie. En juin prochain, elle n'aura plus en métropole que cinq divisions et quatre brigades d'infanterie alors que, depuis septembre 1965, auront été créées trois divisions<sup>1</sup>, quatre brigades d'infanterie et une brigade blindée de reconnaissance. Et sur ces cinq divisions, seule sera en mesure d'intervenir la 82<sup>e</sup> DAP.

### III. La stratégie

36. Les besoins d'effectifs sans cesse accrus au Vietnam ont porté atteinte d'une manière indirecte à la sécurité européenne. Sur le plan conventionnel tel que le conçoivent les Américains, la riposte graduée suppose la disposition en quantité suffisante de forces classiques, réservées et disponibles. Les Etats-Unis ont fait un gros effort pour se constituer une réserve stratégique valable.

37. La création, en 1962, du *Strike Command* fait de 160.000 hommes répartis en huit divisions, répondait à ce but. Mais les ponctions effectuées au profit du Vietnam l'ont amené à un niveau dangereusement bas. C'est pourquoi ils cherchent depuis plusieurs années, d'une part, à persuader leurs alliés européens d'accroître eux-mêmes le niveau de leurs forces armées. Mais ils se heurtent aux réticences compréhensibles de nations aux budgets de défense limités qui, de plus, voient dans le concept stratégique américain la perte de la sécurité que leur procurait, en cas d'agression, le recours automatique et immédiat aux représailles massives.

38. D'autre part, ils cherchent à reconstituer leurs réserves stratégiques en prélevant des forces sur le théâtre européen. C'est ainsi que le ministre de la défense a annoncé, il y a quelques mois, le retour sur le sol national de près de 35.000 hommes sur les 260.000 que comprennent actuellement leurs forces terrestres et aériennes en Allemagne. Les unités appelées à faire mouvement à brève échéance seraient les suivantes :

- 82 unités de l'armée de terre, allant du détachement à la brigade, soit 28.000 hommes, seront touchées par cette mesure ;
- deux des trois brigades de la 24<sup>e</sup> D.I.M. (dont le P.C. se trouve à Augsburg)

1. Non comprise la 1<sup>re</sup> Division de cavalerie aéromobile constituée à partir de la 2<sup>e</sup> D.I.

command post is at Augsburg) will be transferred to Fort Riley (Kansas) ;

- the Third Armoured Reconnaissance Brigade (whose command post is in Kaiserslautern) and four artillery groups, consisting of three groups of 155 and one group of 203, will go to Fort Lewis (Washington) ;
- one group of ground-to-air Hawk missiles will be sent to Fort Bliss (Texas) ;
- part of the Tenth Special Force Group (whose command post is in Bad Toelz) will be transferred to Fort Devens (Massachusetts).

39. The United States Air Force now has 225 fighter-bombers with nuclear capability, divided into nine squadrons in West Germany. The plan for air force reductions includes the withdrawal of four squadrons, representing about 7,000 men and one hundred aircraft.

40. The 49th Wing (three squadrons) based in Spangdalem will be transferred to Holloman (New Mexico), and the 417th Squadron, belonging to the 50th Wing stationed in Hahn, will be transferred to Mountain Home (Idaho).

41. These units will be maintained at a high level of combat-readiness and will still be assigned to NATO so that it will be possible to redeploy them rapidly in the Federal Republic of Germany.

42. The two brigades and four squadrons of fighter-bombers will be sent to Germany each year to take part in manoeuvres.

43. This withdrawal forms part of the economy measures advocated by Congress. The Administration hopes in this way to reduce budgetary expenditure by \$30 million during the financial year 1969 and the deficit in the balance of payments by \$75 million per year.

44. It seems, however, that this measure may be only a prelude to a larger reduction in American strengths in Europe.

45. In fact, Senator Mansfield, Leader of the Majority in the Senate, stated at the beginning of 1967 that the figure of 35,000 men was not enough and that four of the six divisions then stationed in the Federal Republic should be repatriated in the next three to five years. In an interview on 9th January 1968, he stated

that because of the United States balance of payments problems it seemed a particularly suitable moment to take up this problem again and that the Joint Committee of which he was Chairman would resume hearings with a view to making "substantial" reductions, which is what happened.

46. For its part, the British Government, on the basis of the three-power agreements of May 1967, decided to withdraw 5,000 of the 62,500 men now stationed in Germany during the first quarter of 1968.

47. The first withdrawals have already taken place. The 18th Squadron of Wessex helicopters of the Royal Air Force was moved from Gütersloh to Acklington (Northumberland) on 5th January 1968. Infantry units of the Sixth Brigade (three infantry battalions, one artillery group, one heavy anti-aircraft group — Thunderbird missiles — and service units) are to follow.

48. This brigade will be redeployed in Yorkshire but will still be assigned to NATO and under the orders of the General commanding the Army of the Rhine.

49. In theory, it is to return periodically to Germany for manoeuvres. It would then rejoin its tank regiment, its mobilisation stocks and part of the troop transport vehicles for its infantry.

50. Together with the withdrawals decided by other allies, the repatriation of part of the United States and British troops may well result in the number of allied troops stationed in the Federal Republic being reduced to 373,000 in 1968<sup>1</sup>.

51. There is little that the Federal German Government can say about these withdrawals, since for budgetary reasons the German General Staff itself has advocated reducing the strengths of the German army while improving its equipment and efficiency. Whereas NATO had authorised the Federal Republic to increase the strength of the Bundeswehr to 508,000 by 1970, it has been decided to maintain the present level of 455,000 men, or even to reduce it slightly by 5,000 or 6,000.

52. The Federal Government mainly reproaches its allies with not trying to arrange with the

1. 431,000 at the end of 1967.



seront transférées à Fort Riley, dans le Kansas ;

- la 3<sup>e</sup> brigade blindée de reconnaissance (dont le P.C. est à Kaiserslautern) et quatre groupes d'artillerie, comprenant trois groupes de 155 et un groupe de 203 iront à Fort Lewis, dans le Washington ;
- un groupe de missiles sol-air Hawk sera dirigé sur Fort Bliss, dans le Texas ;
- une partie du 10<sup>e</sup> Groupe de forces spéciales (dont le P.C. est à Bad Toelz) sera déplacée à Fort Devens, dans le Massachusetts.

39. L'armée de l'air américaine dispose actuellement en Allemagne de l'ouest de 225 chasseurs bombardiers à capacité nucléaire, répartis dans neuf escadrons. Le plan de réduction des moyens aériens prévoit le retrait de quatre escadrons, ce qui représente environ 7.000 hommes et une centaine d'avions.

40. La 49<sup>e</sup> escadre (trois escadrons), basée à Spangdalem, sera transférée à Holloman dans le New Mexico, et le 417<sup>e</sup> escadron, appartenant à la 50<sup>e</sup> escadre stationnée à Hahn, rejoindra Mountain Home dans l'Idaho.

41. Toutes ces unités, qui seront maintenues à un degré élevé de préparation, demeureront à la disposition de l'O.T.A.N. et pourront être rapidement redéployées en République Fédérale d'Allemagne.

42. Les deux brigades et les quatre escadrons de chasseurs bombardiers seront renvoyés annuellement en Allemagne pour participer à des manœuvres.

43. Ce retrait s'inscrit dans le cadre des mesures d'économie préconisées par le Congrès. L'Administration espère ainsi réduire les charges budgétaires de 30 millions de dollars au cours de l'exercice budgétaire 1969 et le déficit de la balance des paiements de 75 millions de dollars par an.

44. Il semble néanmoins que cette mesure ne soit que le prélude à une réduction plus importante des effectifs américains en Europe.

45. Le sénateur Mansfield, leader de la majorité au Sénat, avait en effet déclaré au début de 1967 que le chiffre de 35.000 hommes était insuffisant et qu'il convenait de rapatrier quatre des six divisions actuellement stationnées en R.F.A. dans les trois à cinq années à venir. Le 9 janvier 1968, au cours d'une interview, il a indiqué qu'en

raison du problème de la balance des paiements américaine, le moment lui paraissait particulièrement opportun pour aborder à nouveau ce problème et que la commission mixte, qu'il préside, reprendrait ses auditions en vue de réductions « substantielles ». Ce qui se produisit.

46. De son côté, le gouvernement britannique, s'appuyant sur les accords tripartites du mois de mai 1967, a décidé de retirer d'Allemagne, au cours du premier trimestre 1968, 5.000 hommes sur les 62.500 qui y sont actuellement stationnés.

47. Les premiers rapatriements ont déjà commencé. C'est ainsi que le 18<sup>e</sup> escadron d'hélicoptères Wessex de la *Royal Air Force* a fait mouvement le 5 janvier 1968 de Gutersloh sur Acklington (Northumberland). Les unités d'infanterie de la 6<sup>e</sup> brigade (trois bataillons d'infanterie, un groupe d'artillerie, un groupe lourd de F.T.A. — missiles Thunderbird — et des unités des services) vont suivre.

48. Cette brigade sera redéployée dans le Yorkshire, mais restera affectée à l'O.T.A.N. et sera maintenue sous les ordres du général commandant l'armée du Rhin.

49. Elle devrait, en principe, revenir périodiquement en Allemagne pour y effectuer des manœuvres. Elle y retrouverait alors son régiment de chars, ses stocks de mobilisation ainsi qu'une partie des V.T.T. de son infanterie.

50. S'ajoutant aux retraits décidés par les autres pays alliés, le rapatriement d'une partie des troupes américaines et anglaises risque d'entraîner en 1968 la réduction à 373.000 hommes des effectifs alliés stationnés en R.F.A.<sup>1</sup>

51. Le gouvernement de Bonn peut difficilement reprocher à ses alliés ces retraits de troupes, car l'état-major allemand a, de son côté, préconisé pour des raisons budgétaires une réduction des effectifs de l'armée allemande au profit d'une plus grande technicité et d'une meilleure efficacité. Alors que l'Organisation atlantique avait autorisé la R.F.A. à porter les effectifs de la Bundeswehr à 508.000 d'ici à 1970, la décision a été prise de maintenir ceux-ci à leur niveau actuel de 455.000 hommes, voire de les diminuer légèrement de 5 à 6.000 hommes.

52. Le gouvernement fédéral reproche surtout à ses alliés de ne pas avoir cherché à obtenir des

1. 431.000 hommes à la fin de 1967.

Warsaw Pact countries for allied withdrawals to be offset by similar withdrawals of Soviet troops from East Germany. The Federal Republic's main aim is to achieve a balance of conventional forces on each side of the iron curtain. Last March, General Heusinger explained that to ensure a balance of forces there was no question of equalling the opposing forces stationed in the GDR but merely of preventing a ratio of 3 to 1, short of which the Soviets would attempt nothing. He stated that the present level, i.e. before the planned withdrawal, was sufficient, but the minimum necessary.

53. The Federal Government is still hoping, however, that the allies will be able to make up for the lower force levels by greater efficiency with at least equal fire power.

Country	Present levels	Proposed reduction
United States	257,000 men	35,000 men
Great Britain	56,000 men	6,000 men
France	62,000 men	5,000 men
Belgium	50,000 men	12,000 men
Canada	6,000 men	?

54. The present withdrawals should be the last of their kind and not the thin edge of the wedge for a general repatriation of troops stationed in the Federal Republic. But the measures being implemented by the United States make Germany fear that the present withdrawals will continue and increase.

55. Admittedly, the United States has stressed that these changes were discussed with its allies, and that there was no question of withdrawal but of redeployment, or rather a "double posting" of units which are still assigned to the Alliance.

56. In addition, the units rotate and there are annual deployment exercises in Europe. Mr. McNamara assured the members of NATO that units thus repatriated could be sent back to Europe within ten days. The Pentagon gave the more cautious figure of thirty days. The Secretary of Defence was probably basing his estimate

on the means of transport which will be available in 1973-75, to which we shall refer later. Nevertheless, this is the practical consequence of the United States desire to regroup part of its forces stationed in Europe on national territory.

57. But this desire, motivated by the need to reconstitute a valid strategic reserve in the United States as a necessary condition for graduated response, has implications of major importance to Europe: i.e. *that the United States no longer considers that this theatre is worth every sacrifice*. This is not because the threat facing Europe has lessened. The United States considers that there has been no reduction in the potential of the Warsaw Pact forces but, on the contrary, for equal numbers, modernisation has given them greater effectiveness.

58. They do not give the Vietnam conflict a higher priority, in spite of the 500,000 troops there and the \$26,000 million to be spent there this year. But the United States considers that with the balance of terror of the nuclear deterrent, the communist world will now try to expand in the peripheral areas, generally underdeveloped, i.e. in Africa, Asia and Latin America.

59. Without neglecting Western Europe and South-East Asia, the United States must be able to intervene, because of its commitments in all these areas, with highly mobile reserves commensurate with the threat, which implies that they must be concentrated in a central position, i.e. on national territory.

60. To sum up, present United States strategy seems to have the following consequences for Europe :

- refusal to share anything with it in the field of nuclear planning and deployment of nuclear weapons. This implies that the United States is opposed to any form of united Europe ensuring its own defence backed by a European deterrent for this, they consider, could never have a second strike capability which alone, in their eyes, is a true deterrent ;

pays du Pacte de Varsovie que les retraits alliés soient compensés par des retraits analogues des troupes soviétiques en Allemagne de l'est. La R.F.A. recherche en effet surtout l'équilibre des forces conventionnelles de part et d'autre du rideau de fer. En mars dernier, le général Heusinger expliquait que, pour assurer l'équilibre des forces, il ne s'agissait pas d'égaliser les forces adverses stationnées en D.D.R., mais seulement d'empêcher un rapport de forces de 3 à 1 sans lequel les Soviétiques ne tenteraient rien. Selon lui, le niveau actuel, c'est-à-dire avant le retrait envisagé, était suffisant, mais représentait le minimum nécessaire.

53. L'espoir demeure cependant à Bonn que les alliés sauront compenser la diminution de leurs effectifs par la recherche d'une plus grande efficacité qui permettrait de conserver une puissance de feu au moins égale.

Pays	Effectifs actuels	Diminution envisagée
U. S. A.	257.000 h.	35.000 h.
Grande-Bretagne	56.000 h.	6.000 h.
France	62.000 h.	5.000 h.
Belgique	50.000 h.	12.000 h.
Canada	6.000 h.	?

54. Les retraits actuels devraient être les derniers de ce genre et ne pas constituer l'amorce d'un mouvement général de rapatriement des troupes stationnées en R.F.A. Or, les mesures de restriction américaines font craindre à l'Allemagne que le processus des retraits en cours ne se prolonge et ne s'amplifie.

55. Certes, Washington a souligné que ces modifications ont fait l'objet de discussions avec ses alliés. Il a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas là d'un retrait, mais d'un « redéploiement », ou plus exactement d'une « double implantation » donnée à des unités qui resteront à la disposition de l'Alliance.

56. De plus : rotation des unités et exercices annuels de déploiement en Europe. Et M. McNamara a donné l'assurance aux membres de l'O.T.A.N. que les unités ainsi rapatriées pourraient être renvoyées en Europe dans un délai de 10 jours. Le Pentagone, plus prudent, a avancé le chiffre de 30 jours. Il est probable que

le secrétaire à la défense s'est placé dans l'optique des moyens de transport qui seront disponibles vers les années 1973-1975, sur lesquels nous reviendrons dans quelques instants. Il n'en reste pas moins que ce projet concrétise le désir des Etats-Unis de regrouper sur le sol national une partie des forces stationnées en Europe.

57. Mais ce désir, motivé par la nécessité de reconstituer aux Etats-Unis une réserve stratégique valable, condition nécessaire de la riposte graduée, a une implication capitale en ce qui concerne l'Europe : *c'est que ce théâtre n'est plus considéré par les Etats-Unis comme celui au bénéfice duquel tout doit être sacrifié*. Ce n'est pas que la menace qui le confronte ait diminué. Les Etats-Unis considèrent qu'il n'y a pas eu de réduction dans le potentiel des forces du Pacte de Varsovie, mais au contraire une modernisation qui leur confère, à effectifs égaux, une qualité supérieure.

58. Ils n'accordent pas au conflit vietnamien une priorité supérieure, en dépit des 500.000 Américains qui s'y trouvent engagés et des 26 milliards de dollars qui y seront dépensés cette année. Mais les Etats-Unis estiment que, l'équilibre de terreur étant réalisé dans le domaine de la dissuasion nucléaire, c'est désormais dans les zones périphériques, généralement sous-développées, que le monde communiste va chercher à poursuivre son expansion, c'est-à-dire en Afrique, en Asie, en Amérique latine.

59. Sans pour autant négliger l'Europe occidentale et le Sud-est asiatique, les Etats-Unis doivent, de par leurs engagements, pouvoir intervenir rapidement dans toutes ces zones avec des moyens réservés hautement mobiles et exactement adaptés à la menace qui devront, pour ce faire, être concentrés en position centrale, c'est-à-dire sur le sol national.

60. En résumé, la stratégie américaine actuelle paraît avoir vis-à-vis de l'Europe les conséquences suivantes :

- refus de tout partage avec elle dans le domaine de la planification d'emploi et de la mise en œuvre de l'armement nucléaire. Ceci implique l'hostilité des Etats-Unis à toute formule d'Europe unifiée assurant elle-même sa propre défense avec l'appoint d'une force de dissuasion européenne, car celle-ci, estiment-ils, ne pourra jamais constituer une force de seconde frappe, seule capable à leurs yeux, d'avoir un réel pouvoir de dissuasion ;

- reduction of United States military commitments in Europe, and the need for the latter to improve its own conventional defences ;
- abandonment of the priority hitherto given to the European theatre.

*The withdrawal of forces and the United States balance of payments*

61. At the weekly meeting of the NATO Permanent Council in Brussels on 17th January 1968, Mr. Harlan Cleveland, United States Permanent Representative to NATO, made a statement on the United States balance of payments. He stated that one of the primary causes of the imbalance was military expenditure in Vietnam and Europe. It was therefore necessary to seek agreement in the Alliance in this respect.

62. Fearing a slackening off in public support for its commitments towards its allies, the United States Government would like multilateral procedure to be set up in NATO for neutralising the monetary consequences of military expenditure abroad in place of the present bilateral agreements.

63. He also stressed that the \$ 500 million reduction in external government expenditure<sup>1</sup> decided on by President Johnson was of undeniable importance but nevertheless did not mean a radical change in United States foreign policy, particularly with regard to the deployment of its forces in Europe.

64. On 20th December 1967, the Pentagon confirmed its decision to reduce the number of United States armed forces stationed in Germany.

65. In addition to the abovementioned military forces, 15,200 dependants will be repatriated to the United States. After this withdrawal, there will be about 220,000 men left<sup>2</sup>.

1. In 1967, United States military expenditure in NATO amounted to \$ 1,500 million, of which \$ 830 million in the Federal Republic.

2. Army : 189,000 ; air force : 31,000.

**IV. Repercussions of the transfer on the situation in Vietnam**

66. Following the Tet offensive, President Johnson instructed a working party composed, *inter alia*, of the new Secretary of Defence, Mr. Clifford, the Secretary of State, Mr. Dean Rusk, and General Wheeler, to make an overall revision of United States policy in Vietnam. The working party's conclusions and the decisions taken or planned by President Johnson have not yet been disclosed.

67. Although the true situation in Vietnam is a secret, it is nevertheless certain that the United States Government considers it serious. In spite of optimistic official statements, it seems in fact to be generally admitted that the Tet offensive :

- jeopardised recent progress towards pacification, the set-back being six months by the most optimistic estimates ;
- made the United States forces lose the initiative. As many of its troops have been and still are immobilised, it is impossible to pursue the "Westmoreland strategy" with present means ;
- aroused doubts about the possibility of regaining the initiative by a simple escalation of bombing or strengths as a large number of North Vietnamese forces have not yet been engaged in the conflict.

68. That, moreover, is the main argument of those, particularly in Congress, who oppose sending major reinforcements. They say that such a measure would in no way improve the chances of success of the United States and its allies since it would inevitably be followed, as in the past, by a North Vietnamese counter-escalation.

69. Although no official information has yet been given in this respect, as President Johnson has perhaps not yet even reached a decision, it is probable that General Abrams, who now has 510,000 men, will receive only moderate reinforcements in the coming months, generally esti-

- réduction de l'engagement militaire américain en Europe, et nécessité pour cette dernière d'améliorer sa propre défense conventionnelle ;
- abandon de la notion de priorité accordée jusqu'alors au théâtre européen.

#### *Le retrait de forces et la balance des paiements américaine*

61. Au cours de la réunion hebdomadaire du Conseil permanent de l'O.T.A.N. tenue à Bruxelles le 17 janvier 1968, M. Harlan Cleveland, Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'O.T.A.N., a fait une déclaration relative à la balance des paiements américaine. Il a notamment précisé que l'une des causes premières de son déséquilibre provenait des dépenses militaires américaines au Vietnam et en Europe, et qu'un accord devait être recherché au sein de l'Alliance à ce sujet.

62. Craignant en effet une diminution du soutien que son opinion publique lui accorde en ce qui concerne ses engagements à l'égard de ses alliés, le gouvernement américain souhaiterait la mise en place au sein de l'O.T.A.N. d'un mécanisme multilatéral destiné à neutraliser les conséquences sur le plan monétaire des dépenses militaires à l'étranger et qui viendrait se substituer aux accords bilatéraux actuellement en vigueur.

63. L'ambassadeur a souligné d'autre part que la réduction de 500 millions de dollars des dépenses gouvernementales extérieures<sup>1</sup> décidée par le Président Johnson revêtait certes une importance indiscutable mais n'en impliquait pas pour autant un changement radical de la politique extérieure des Etats-Unis, notamment en ce qui concernait le déploiement des forces américaines en Europe.

64. Le Pentagone a confirmé le 20 décembre 1967 sa décision de réduire le volume des forces armées américaines stationnées en Allemagne.

65. En plus des forces militaires déjà citées, 15.200 membres de familles de militaires seront rapatriés aux Etats-Unis. Les effectifs des forces armées américaines seront, après ce retrait, d'environ 220.000 hommes<sup>2</sup>.

1. En 1967, les dépenses militaires américaines au titre de l'O.T.A.N. se sont élevées à un milliard et demi de dollars dont 830 millions en Allemagne fédérale.

2. Terre : 189.000 hommes ; air : 31.000 hommes.

#### **IV. La répercussion du transfert sur la situation au Vietnam**

66. A la suite de l'offensive du Tet, le Président Johnson a chargé un groupe de travail comprenant notamment le nouveau secrétaire à la défense, M. Clifford, le secrétaire d'Etat Dean Rusk et le général Wheeler de procéder à une révision d'ensemble de la politique américaine au Vietnam. Aucune révélation n'a encore été faite sur les conclusions auxquelles ce groupe est parvenu, non plus que sur les décisions prises ou du moins envisagées par le Président Johnson.

67. Bien que le secret soit gardé sur la situation réelle au Vietnam, il n'en demeure pas moins certain qu'elle est considérée comme grave à Washington. En dépit des déclarations officielles optimistes il paraît en effet généralement admis que l'offensive du Tet :

- a remis en cause les progrès récents du programme de pacification qui a ainsi subi un retard estimé à six mois par les plus optimistes ;
- a fait perdre l'initiative aux forces américaines dont de nombreux effectifs ont été fixés et le sont toujours, rendant impossible la poursuite de la « stratégie Westmoreland » avec les moyens actuels ;
- a fait naître des doutes sur la possibilité que l'initiative puisse être retrouvée par une simple escalade dans les bombardements ou dans les effectifs, d'importantes forces nord-vietnamiennes n'ayant pas encore été engagées dans la bataille.

68. C'est d'ailleurs là le principal argument présenté par ceux qui s'opposent, notamment au Congrès, à l'envoi de renforts importants. Une telle mesure, disent-ils, n'augmenterait en aucune façon les chances de succès des Etats-Unis et de leurs alliés puisqu'elle serait inévitablement suivie, comme par le passé, d'une contre-escalade nord-vietnamienne.

69. Bien qu'aucune indication officielle n'ait encore été donnée à ce sujet, le Président Johnson n'ayant d'ailleurs peut-être pas encore pris de décision, il est vraisemblable que le général Abrams, qui dispose actuellement de 510.000 hommes, n'obtiendra au cours des pro-

mated at between 30,000 and 50,000 men <sup>1</sup>.

70. Even if limited to 30,000 men, the problem of reinforcements will be difficult to solve.

71. In February, the Pentagon already had to take a brigade from the 82nd Airborne Division, the only complete and operational division still stationed in the United States, in order to send an emergency reinforcement of 10,500 <sup>2</sup>, thus infringing the rule that troops may not be posted to Vietnam for a second time less than two years after the end of their first posting.

72. To meet this new request, it is possible :

- to increase the number of conscripts but, apart from the fact that troops would be available only in six months' time, the Defence Department would refuse. It has in any event stated that the total of 308,000 conscripts fixed for 1968 would be respected ;
- to increase the length of military service or of the period spent in Vietnam ; the Defence Department would also be against this solution ;
- to withdraw troops from Germany, but Mr. Cleveland has recently warned that this would be a godsend for the Soviet Union ;
- to make further withdrawals from the strategic forces, but since the departure of the Third Brigade of the 82nd Airborne Division and the 27th Marine Regiment for Vietnam in February, practically all that remains in the United States is two or three army brigades and one marine brigade which are really operational at their respective levels <sup>3</sup> ;
- to call up reservists, either individually, which would require the authorisation of Congress, or collectively by mobilising

1. According to the press, he asked for 206,000 men, but this has been denied in presidential circles.

2. This reinforcement has been sent on a temporary basis only.

3. See table at appendix giving the quantitative and qualitative state of the United States army strategic reserves.

units of the selected reserve force. The Defence Department would perhaps prefer to recall reservists individually, which would avoid the problem of equipment as that of the selected reserve force is in fact considered obsolete. Mr. McNamara's policy was to limit the level of supplies to a strict minimum and the rhythm of production is slower than training or organisation.

73. The last two solutions will probably be adopted. In any event, it is difficult to see how mobilisation measures can be avoided especially as part of the forces stationed in the United States are being kept available in case of race riots this summer. The Secretary of the Army has in fact published details of seven task forces, totalling 15,000 men, to reinforce units of the National Guard to keep order if necessary.

### V. Conclusions

74. Consequently, the measures taken or planned by the United States because of the war in Vietnam or for financial reasons arising from the war are most serious for Western Europe.

75. Your Rapporteur has studied them from a purely military viewpoint, in accordance with the instructions of the Committee on Defence Questions and Armaments.

76. He has made no suggestions as to action to be taken at Western European level since this was not his task.

77. He concludes his study with the wish that the end of the bombing announced by the President of the United States of America will be the start of a return to peace.

78. This is the sincere wish of all the nations represented in WEU. A further reason for their wishing a solution of this kind is that none of the parliaments of the member States of WEU is in favour of United States disengagement.

79. They prefer to rely on solidarity between the peoples, which should be based on understanding, fraternity and the sanctity of humanity.

chains mois que des renforts modérés qu'on évalue généralement entre 30.000 et 50.000 hommes<sup>1</sup>.

70. L'envoi de ces renforts, même réduits à 30.000 hommes, va poser des problèmes difficiles à résoudre.

71. Déjà, pour fournir d'urgence en février un renfort exceptionnel de 10.500 hommes<sup>2</sup>, le Pentagone avait dû prendre une brigade de la 82<sup>e</sup> DAP, la seule division à la fois complète et opérationnelle encore stationnée aux Etats-Unis, et enfreindre la règle selon laquelle les personnels ne peuvent être désignés pour un deuxième séjour au Vietnam moins de deux ans après la fin du premier.

72. Pour faire face à cette nouvelle demande, il est possible :

- d'accroître le nombre des appelés mais, outre que l'incidence ne s'en ferait sentir que dans six mois, le Département de la défense s'y refuserait. Il a en tout cas déclaré que le total prévu de 308.000 appelés pour 1968 sera respecté ;
- d'allonger la durée du service militaire ou du séjour au Vietnam ; le Département de la défense serait également opposé à cette solution ;
- de prendre des troupes en Allemagne, mais M. Cleveland a récemment lancé un avertissement indiquant que ce serait une « aubaine » pour l'Union Soviétique ;
- de faire de nouvelles ponctions sur les forces stratégiques, mais depuis le départ en février pour le Vietnam de la 3<sup>e</sup> brigade de la 82<sup>e</sup> DAP et du 27<sup>e</sup> Régiment de Marines, il ne reste pratiquement plus aux Etats-Unis que deux ou trois brigades de l'armée de terre et une brigade de Marines qui soient véritablement opérationnelles à leur échelon<sup>3</sup> ;
- faire appel aux réservistes, soit à titre individuel, ce qui suppose l'autorisation du Congrès, soit collectivement en mo-

bilisant des unités de la *Selected Reserve Force*. La préférence du Département de la défense irait au rappel de réservistes à titre individuel. Ce qui permettrait d'éviter les problèmes des matériels, ceux équipant les formations de la SRF étant en effet considérés comme périmés. Or, la politique de M. McNamara a été de limiter au strict minimum les niveaux des approvisionnements et l'inertie des fabrications est supérieure à celle de l'instruction ou de l'organisation.

73. Les deux dernières solutions seront vraisemblablement retenues. On ne voit pas, en tout cas, comment des mesures de mobilisation pourraient être évitées, d'autant qu'une partie des forces stationnées aux Etats-Unis sont hypothéquées en vue des émeutes raciales à craindre cet été. Le secrétaire à l'armée de terre a en effet rendu publique la constitution de sept *Task Forces*, représentant au total 15.000 hommes, destinés, si le besoin s'en faisait sentir, à renforcer les unités de la Garde nationale pour assurer le maintien de l'ordre.

### V. Conclusions

74. En conclusion, les mesures prises ou envisagées par les Etats-Unis, soit en raison de la guerre du Vietnam, soit en raison de contingences financières qui en sont particulièrement la conséquence, s'avèrent des plus sérieuses pour l'Europe occidentale.

75. Votre rapporteur les a étudiées ici, sur un plan essentiellement militaire, conformément à la mission que lui a confiée la Commission des Questions de Défense et des Armements.

76. Il n'apporte pas de suggestions relatives aux initiatives qu'il conviendrait de prendre au niveau de l'Europe occidentale. Ce n'est pas le rôle qui lui a été dévolu.

77. Il achève son étude en souhaitant que le terme aux bombardements annoncé par le Président des Etats-Unis d'Amérique constitue le point de départ du retour à la paix.

78. Toutes les nations qui sont représentées à l'U.E.O. le désirent ardemment. Leurs vœux tendent d'autant plus à une solution de cette nature qu'aucun des parlements des Etats membres de l'Union de l'Europe Occidentale n'est partisan d'un désengagement des Etats-Unis.

79. Elles préfèrent se référer à une solidarité entre les peuples qui doit mettre en exergue la compréhension, la fraternité et la sainteté de la vie humaine.

1. Selon la presse, il aurait demandé 206.000 hommes, mais ce chiffre a été démenti dans l'entourage du Président Johnson.

2. A noter que ce renfort n'a été envoyé qu'à titre temporaire au Vietnam.

3. Voir en annexe le tableau donnant l'état quantitatif et qualitatif des réserves stratégiques terrestres des Etats-Unis.

## APPENDIX

**Present state of major ground units stationed  
in the United States**

Number and nature	State
Two armoured divisions (1st and 2nd)	It is very difficult to obtain information about the strength and standard of training of these divisions. At the end of 1967, there was a serious shortage of subaltern staff (officers and NCOs). Heavy equipment (tanks, artillery) is probably at 80 % in spite of a re-equipment programme which has been in progress for the last two years. It is reported, however, that measures are being taken to ensure that this figure reaches 90 % by 30th June 1968.
One mechanised division (5th)	Same as the two armoured divisions.
One airborne division (82nd)	This can perhaps be considered 100 % operational but now has only two brigades instead of three since one of them was sent to Vietnam in February.
One infantry division (6th)	Build-up started last December : two brigades in the United States and one in Hawaii in place of the 11th infantry brigade sent to Vietnam in December 1967. At the best, one brigade will be operational in October 1968.
Four independent infantry brigades 171st, 172nd, 194th, 197th)	Two are deployed in Alaska and two are used for manoeuvres.
One armoured reconnaissance brigade (6th)	Formed in March 1967.
Two divisions of the Marine Corps (2nd and 5th)	These divisions consist mainly of three regimental combat teams : — the 2nd has the equivalent of one regimental combat team in the Mediterranean and the Caribbean and supports the Marine Corps in Vietnam ; — the 5th has two regimental combat teams in Vietnam.

*N. B. :* Two brigades of the 24th Mechanised Infantry Division stationed in the Federal Republic of Germany are expected in the United States in about April 1968. These brigades will, however, remain earmarked for SACEUR and will not, for the time being, have their equipment which was left in Europe.



## ANNEXE

**Situation actuelle des grandes unités terrestres  
stationnées aux Etats-Unis**

Nombre et nature	Situation
2 DB (1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> )	Il est très difficile d'obtenir des renseignements sur les effectifs réalisés et le degré d'entraînement de ces divisions. Fin 1967, elles souffraient d'un déficit important en cadres subalternes (officiers et sous-officiers). Le matériel lourd (chars, artillerie) serait réalisé à 80 % malgré un programme de rééquipement en cours depuis deux ans. Les mesures nécessaires auraient toutefois été prises pour que cette proportion soit portée à 90 % le 30 juin 1968.
1 Div. Méca. (5 <sup>e</sup> )	Même situation que les 2 DB.
1 DAP (82 <sup>e</sup> )	Peut être, semble-t-il, considérée comme opérationnelle à 100 %, mais n'a plus que deux brigades au lieu de trois depuis l'envoi au Vietnam en février de la 3 <sup>e</sup> brigade.
1 DI (6 <sup>e</sup> )	En cours de formation depuis décembre dernier : 2 brigades aux Etats-Unis, 1 brigade à Hawaii, en remplacement de la 11 <sup>e</sup> brigade d'infanterie envoyée au Vietnam en décembre 1967. Au mieux, une seule brigade sera opérationnelle en octobre 1968.
4 brigades d'infanterie indépendantes (171 <sup>e</sup> , 172 <sup>e</sup> , 194 <sup>e</sup> , 197 <sup>e</sup> )	Deux sont déployées en Alaska, les deux autres servent de troupes de manœuvres.
1 brigade blindée de reconnaissance (6 <sup>e</sup> )	Mise sur pied en mars 1967.
2 divisions du <i>Marine Corps</i> (2 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> )	Ces divisions comprennent essentiellement trois <i>regimental combat teams</i> : — la 2 <sup>e</sup> a environ 1 RCT en Méditerranée et aux Caraïbes et soutient les effectifs du <i>Marine Corps</i> engagés au Vietnam ; — la 5 <sup>e</sup> a 2 RCT au Vietnam.

*NOTA* : Deux brigades de la 24<sup>e</sup> D. I. M. stationnées en R. F. A. sont attendues vers avril 1968 aux Etats-Unis. Toutefois, ces brigades resteront hypothéquées par le SACEUR et ne disposeront pas dans l'immédiat de leur matériel laissé en Europe.

***The incidence of the Vietnam conflict on  
Western European security***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**  
***tabled by Mr. Beauguitte***

---

In the operative text of the draft Resolution, second line, replace the words: "the contacts announced by President Johnson:" by the words: "the opening of the Paris talks:".

*Signed: Beauguitt-*

***Explanatory Memorandum***

The Committee adopted the report (Document 441) on 2nd May 1968. Since then the talks in Paris between the United States and North Vietnamese Delegations have commenced, and the Committee considered it appropriate to propose, in the Assembly, an amendment to the draft Resolution to take account of this fact.

---

1. See 5th Sitting, 16th October 1968 (Amendment adopted).

***L'incidence du conflit du Vietnam sur la  
sécurité de l'Europe occidentale***

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**  
***présenté par M. Beauguitte***

---

Dans le dispositif du projet de résolution, à la deuxième ligne, remplacer les mots : « les contacts annoncés par le Président Lyndon B. Johnson » par les mots : « l'ouverture des conversations de Paris ».

*Signé : Beauguitte*

***Exposé des motifs***

La commission a adopté le rapport (Document 441) le 2 mai 1968. Depuis lors, les conversations de Paris entre les délégations des Etats-Unis et du Nord-Vietnam ont commencé et la commission a estimé qu'il convient de proposer à l'Assemblée un amendement au projet de résolution tenant compte de ce fait.

---

1. Voir 5<sup>e</sup> séance, 16 octobre 1968 (Adoption de l'amendement).

***The incidence of the Vietnam conflict on  
Western European security***

---

**AMENDMENT No. 2<sup>1</sup>**  
***tabled by Mr. Goedhart***

---

At the end of paragraph 3 of the draft Resolution, add :

“and (b) That the Communists will withdraw from South Vietnam”.

*Signed : Goedhart*

---

1. See 5th Sitting, 16th October 1968 (Amendment adopted).

***L'incidence du conflit du Vietnam sur la  
sécurité de l'Europe occidentale***

---

**AMENDEMENT N° 2<sup>1</sup>**  
***présenté par M. Goedhart***

---

A la fin du paragraphe 3 du projet de résolution, ajouter :  
« et (b) que les communistes se retirent du Sud-Vietnam. »

*Signé : Goedhart*

---

1. Voir 5<sup>e</sup> séance, 16 octobre 1968 (Adoption de l'amendement).

**Application of the Brussels Treaty**  
**Reply of the Assembly to Chapters I, IIB, III and IV of the**  
**Thirteenth Annual Report of the Council**

---

**REPORT<sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the**  
**Committee on Defence Questions and Armaments<sup>2</sup>**  
**by Mr. Lenze, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION  
on the application of the Brussels Treaty

DRAFT RESOLUTION  
on the application of the Brussels Treaty

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Lenze, Rapporteur

I. Introduction

II. Relations between the Council and the Assembly

III. Withdrawal of United Kingdom forces from Germany

IV. The Agency for the Control of Armaments

V. The Standing Armaments Committee

VI. Conclusions

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Edwards (Chairman) ; MM. Bourgoïn, Goedhart (Substitute : van der Stoel) (Vice-Chairmen) ; MM. Amatucci, Beauguitte, Berkhan, de la Vallée Poussin, Delforge, Dodds-Parker, Draeger, Fitch, Foschini, Housiaux (Substitute : Radoux), Jannuzzi,

Kershaw, Lemmrich, Lenze, Massimo Lancellotti, Mommersteeg, Moutet, Richard, van Riel (Substitute : Geelkerken), Rivière, Schaus, Tinaud, Vedovato, Wienand.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Application du Traité de Bruxelles**  
**Réponse de l'Assemblée aux chapitres I, II B, III et IV**  
**du Treizième rapport annuel du Conseil**

---

**RAPPORT<sup>1</sup>**

**présenté au nom de la**  
**Commission des Questions de Défense et des Armements<sup>2</sup>**  
**par M. Lenze, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur l'application du Traité de Bruxelles

PROJET DE RÉSOLUTION  
sur l'application du Traité de Bruxelles

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Lenze, rapporteur

- I. Introduction
- II. Relations entre le Conseil et l'Assemblée
- III. Retrait des forces britanniques d'Allemagne
- IV. L'Agence pour le Contrôle des Armements
- V. Le Comité Permanent des Armements
- VI. Conclusions

---

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Edwards (président) ; MM. Bourgoïn, Goedhart (suppléant : van der Stoel) (vice-présidents) ; MM. Amatucci, Beauguitte, Berkhan, de la Vallée Poussin, Delforge, Dodds-Parker, Draeger, Fitch, Foschini, Housiaux (suppléant : Radoux), Jannuzzi,

Kershaw, Lemmrich, Lenze, Massimo Lancellotti, Mommersteeg, Moutet, Richard, van Riel (suppléant : Geelkerken), Rivière, Schaus, Tinaud, Vedovato, Wienand.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Draft Recommendation***  
***on the application of the Brussels Treaty***

The Assembly,

Noting that the Thirteenth Annual Report of the Council contains more information than the Twelfth Annual Report ;

Considering, however, that in spite of the intentions it expressed on 14th October 1966, the Council has not yet been in a position to report to the Assembly on the reorganisation of the Atlantic Alliance ;

Considering the scant information provided by the Council to the Assembly's Committee on Defence Questions and Armaments at the joint meeting held in Luxembourg in May 1967 ;

Considering the need to control the flow of armaments from the arms-manufacturing countries to politically sensitive areas,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Should provide the Assembly with full information concerning the working of the Alliance following its recent reorganisation and transmit its views concerning relations between NATO and WEU to the Assembly as soon as possible ;
2. Should, in its next annual report, comment on the significance for WEU member States of the adoption by the North Atlantic Council of the strategic doctrine of flexible response ;
3. Should, in future, reply more fully than in the past to the Assembly's recommendations on defence matters ;
4. Should transmit to the Assembly full details of the exports of missiles from WEU countries to other States in 1967 and should, in future, transmit to the Assembly information concerning all other major exports of arms from the WEU area.



**Projet de recommandation**  
**sur l'application du Traité de Bruxelles**

L'Assemblée,

Prenant note de ce que le Treizième rapport annuel du Conseil contient davantage d'informations que le Douzième rapport annuel ;

Considérant néanmoins que le Conseil n'a pas encore été en mesure de présenter, malgré l'intention qu'il en avait manifestée le 14 octobre 1966, un rapport à l'Assemblée sur la réorganisation de l'Alliance atlantique ;

Considérant l'insuffisance des informations fournies par le Conseil à la Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée lors de la réunion commune tenue à Luxembourg en mai 1967 ;

Considérant la nécessité de limiter les livraisons d'armes effectuées par les pays producteurs dans des zones politiquement instables,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. De fournir à l'Assemblée toutes les informations relatives au fonctionnement de l'Alliance depuis sa récente réorganisation et de lui faire connaître, dès que possible, son point de vue sur les relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O. ;
2. De commenter dans son prochain rapport annuel l'importance que revêt pour les Etats membres de l'U.E.O. l'adoption par le Conseil de l'Atlantique nord de la stratégie de riposte graduée ;
3. De répondre plus complètement que par le passé aux recommandations de l'Assemblée sur les questions de défense ;
4. De transmettre à l'Assemblée des informations détaillées sur les exportations d'engins effectuées en 1967 par les pays de l'U.E.O. vers d'autres pays et de transmettre à l'avenir à l'Assemblée des informations sur toutes les exportations d'armes importantes hors de la zone de l'U.E.O.

***Draft Resolution***  
***on the application of the Brussels Treaty***

The Assembly,

Considering that the work of FINABEL is complementary to that of the Standing Armaments Committee of WEU,

EXPRESSES ITS BELIEF

That the British military authorities should consider applying for membership of FINABEL.

***Projet de résolution***  
***sur l'application du Traité de Bruxelles***

L'Assemblée,

Considérant que l'activité de FINABEL complète celle du Comité Permanent des Armements de l'U.E.O.,

EXPRIME L'AVIS

Que les autorités militaires britanniques devraient envisager leur adhésion à FINABEL.

**Explanatory Memorandum**  
(submitted by Mr. Lenze, Rapporteur)

**I. Introduction**

1. The report of the Council of WEU, which your Rapporteur is responsible for examining, covers the year 1967. This report, possibly as a result of efforts made both by the Council and the Assembly to improve relations between these two bodies, is rather fuller than the Twelfth Annual Report on which the Assembly voted a motion of disapproval last year.

2. Nonetheless, although your Rapporteur is particularly impressed by the detailed account of the work of the Agency for the Control of Armaments and that of the Standing Armaments Committee, it must be confessed that the political and defence content of the report is strictly limited. First and foremost, there is no detailed comment, of the kind which the Assembly has asked for repeatedly, on the reorganisation of NATO following the French "initiative" of 1966.

3. In Chapter II, B, part 3 of the report, the Council claims that it "provided the Assembly with the information and comments then available on various aspects of this question" at the joint meeting with the Committee on Defence Questions and Armaments held in Luxembourg in May 1967. Your Rapporteur is only reflecting the unanimously expressed view of the Defence Committee in underlining his dissatisfaction with the meagre information provided on that occasion. Thus, your Rapporteur considers that the Council is still under an obligation to fulfil the promise it made to the Assembly in reply to Recommendation 136 on 14th October 1966: "Bearing in mind the views of the Assembly, the Council are willing to report as soon as possible and in appropriate form to it on the development of negotiations proceeding within the Atlantic Alliance." Your Rapporteur realises, however, that there is a point beyond which it is no longer profitable to continue to flog a dead horse. He therefore proposes that the Council should, either by means of a special report to the Assembly, or on the occasion of the next joint meeting between the Council and the Committee on Defence Questions and Armaments, provide substantial information concerning the way in which the Alliance is functioning and carrying out its task in

defending the geographical area of the WEU countries, following its recent reorganisation.

4. The second general point which your Rapporteur wishes to raise is that whereas during 1967 there were certain developments within the Alliance of crucial importance for Western European defence, there is no comment on the significance of these developments in the Council's report. For instance, in December 1967, the North Atlantic Council adopted the strategic doctrine of flexible response. During the same year significant decisions were made by the British and United States Governments to reduce their force levels in Western Europe, and during the period covered by the report various WEU member States participated in important meetings of the newly-established Nuclear Planning Group and Nuclear Defence Affairs Committee of the Alliance. The only reflection of these important events in the Council's report is a purely formal account of the procedure followed in WEU and NATO to permit the redeployment to the United Kingdom of a brigade group of BAOR and a helicopter squadron of the RAF. Your Rapporteur considers that it would be of great interest to members of the Assembly if, in future reports, the Council were to comment on the significance of such developments.

5. The third general point is that during 1967 the Assembly, in its defence debates, placed considerable emphasis on three themes of outstanding importance. These were the future of the Alliance and Europe's rôle in it, the cost of defending Western Europe and the whole question of governmental and parliamentary scrutiny of western international defence expenditure, and the security of the Mediterranean in view of the build-up of Soviet political and military influence in that area. The Assembly, and in particular its Defence Committee, attached considerable importance to these three subjects. It is therefore disappointing that (apart from the replies that the Assembly has received to its recommendations from the Council) there is no statement of the Council's philosophy concerning these issues in the report. Your Rapporteur ventures to suggest that in future reports the Council should devote a chapter to setting out its collective viewpoint concerning the main political and defence ques-

## **Exposé des motifs**

*(présenté par M. Lenze, rapporteur)*

### **I. Introduction**

1. Le rapport du Conseil de l'U.E.O. que votre rapporteur est chargé d'examiner, couvre l'année 1967. En raison peut-être des efforts tentés par le Conseil et par l'Assemblée pour améliorer leurs relations, il est un peu plus copieux que le Douzième rapport annuel à propos duquel l'Assemblée a voté l'année dernière une motion de désapprobation.

2. Mais le compte rendu détaillé, et particulièrement impressionnant, des travaux de l'Agence pour le Contrôle des Armements et du Comité Permanent des Armements ne peut faire oublier son extrême laconisme en matière de politique et de défense. En premier lieu, il n'apporte pas les commentaires détaillés que l'Assemblée a demandés à maintes reprises sur la réorganisation de l'O.T.A.N. qui a suivi l'«initiative» française en 1966.

3. Au chapitre II, paragraphe B. 3, le Conseil assure avoir «fourni à l'Assemblée les renseignements et commentaires qu'il était en mesure de donner concernant différents aspects de cette question» lors de la réunion commune avec la Commission des Questions de Défense et des Armements qui s'est tenue en mai 1967 à Luxembourg. En soulignant l'insuffisance et le caractère peu satisfaisant des renseignements fournis à cette occasion, votre rapporteur ne fait que traduire le sentiment unanime de la Commission des Questions de Défense et des Armements. Il estime donc que le Conseil n'est pas encore libéré de l'engagement qu'il a pris vis-à-vis de l'Assemblée dans sa réponse à la Recommandation n° 136 du 14 octobre 1966: «Prenant en considération les suggestions de l'Assemblée, le Conseil est disposé à lui présenter sous la forme appropriée et aussitôt que possible un rapport sur l'évolution des négociations engagées dans le cadre de l'Alliance atlantique.» Toutefois, votre rapporteur n'ignore pas qu'au-delà d'une certaine limite, il est inutile de se dépenser en pure perte. Il propose donc que le Conseil, au moyen d'un rapport spécial à l'Assemblée ou à l'occasion d'une prochaine réunion commune avec la Commission des Questions de Défense et des Armements, fournisse des informations substantielles sur le fonctionne-

ment de l'Alliance et la manière dont elle s'acquitte de la défense du territoire des pays de l'U.E.O. depuis sa récente réorganisation.

4. En second lieu, alors qu'en 1967 l'Alliance a connu des événements d'une importance capitale pour la défense de l'Europe occidentale, le rapport du Conseil ne contient aucun commentaire sur la portée de ces événements. Ainsi, en décembre 1967, le Conseil de l'Atlantique nord a adopté la stratégie de riposte graduée. La même année, les gouvernements du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont pris la décision importante de réduire leurs effectifs en Europe occidentale et, pendant la période couverte par le rapport, divers Etats membres de l'U.E.O. ont participé à des réunions importantes du Groupe de planification nucléaire et du Comité des questions de défense nucléaire récemment créés au sein de l'Alliance. Malgré l'importance de ces événements, le rapport du Conseil ne nous donne qu'une description succincte de la procédure suivie à l'U.E.O. et à l'O.T.A.N. pour permettre le redéploiement au Royaume-Uni d'un groupe de brigade de l'armée britannique du Rhin et d'une escadrille d'hélicoptères de la R.A.F. Votre rapporteur estime qu'il serait du plus haut intérêt, pour les membres de l'Assemblée, que le Conseil commente, dans ses prochains rapports, la portée de ces événements.

5. Enfin, l'Assemblée a centré, en 1967, ses débats sur trois problèmes d'intérêt primordial: l'avenir de l'Alliance et le rôle de l'Europe; le coût de la défense de l'Europe occidentale et le contrôle, à l'échelon gouvernemental et parlementaire, des dépenses militaires de l'Occident sur le plan international; la sécurité de la Méditerranée devant l'accroissement de l'influence politique et militaire de l'Union Soviétique dans cette zone. L'Assemblée, et notamment sa Commission des Questions de Défense, attache une importance considérable à ces trois questions. Aussi est-il décevant de constater que (indépendamment des réponses aux recommandations de l'Assemblée) le rapport ne contient à ce propos aucune prise de position du Conseil. Votre rapporteur se permet de suggérer que, dans ses prochains rapports, le Conseil consacre un chapitre à l'exposé de son point de vue sur les principales questions politiques et militaires débattues par l'Assemblée au cours de l'année précédente.

tions debated by the Assembly during the previous year.

## **II. Relations between the Council and the Assembly**

6. As your Rapporteur has already stated, the Defence Committee was extremely disappointed with the results of the joint meeting held in Luxembourg in May 1967. Members of the Committee hope that at future joint meetings fresh efforts will be made by the Council to overcome the problems arising from the unanimity rule so that a more genuine and instructive dialogue can be achieved between parliamentarians and the Council on defence problems. Your Rapporteur hopes that the introduction of some form of colloquy (such as is held between the Committee of Ministers of the Council of Europe and members of its Assembly) between members of the Council and members of the Assembly might result in a more positive relationship.

## **III. Withdrawal of United Kingdom forces from Germany**

7. In Chapter II B, part 2 of the Council's report, it is stated that the brigade group and helicopter squadron which were redeployed in Britain in the first quarter of 1968 "would continue to be trained and equipped for their emergency defence plan rôles and capable of rapid return to Germany if necessary in a period of tension or crisis." The question which your Rapporteur would like to raise is what is meant by "rapid"? One well informed commentator has stated that it would take the British Army of the Rhine ten days to move this brigade group back from Britain to Germany. If this is the case, your Rapporteur is not confident that this brigade group could play an effective rôle in the defence of the continental mainland in the event of a preemptive thrust towards the Rhine by an aggressor.

## **IV. The Agency for the Control of Armaments**

8. Your Rapporteur wishes to congratulate those responsible for the section of the Council's report dealing with the work of the Agency for the clarity and thoroughness of its presentation.

Your Rapporteur is convinced that the experience built up by the Agency over the years will be of the greatest value when favourable circumstances arise — possibly after the ending of the present conflict in Vietnam — in which it might be possible to conclude East-West agreements concerning mutual reductions to levels of forces and armaments. The techniques developed by the Agency have proved their worth and could well prove the basis of East-West control arrangements.

9. It is a disappointing feature of this part of the Council's report that the French Government refuses to accept any form of control over its nuclear weapons industry, delivery vehicles and strike force infrastructure. Although Euratom has exercised effective control over the development of the European civil nuclear industry, your Rapporteur considers that the Assembly should continue to press for the application of the modified Brussels Treaty concerning Western Europe's military nuclear production. If the British Government, which is excluded from controls in this respect under the modified Brussels Treaty, were to offer to submit its military nuclear production to the control of the Agency, this might, in your Rapporteur's view, help to influence the French Government towards the acceptance of inspection by the Agency.

10. A particularly interesting statement concerning the work of the Agency is made on page 15: "As regards weapons which have not yet materialised but are likely to do so in the near future, the Agency is duty bound to find out their potential, and the stage reached in their development, so that it may report to the Council if there seems any likelihood of their being manufactured in the near future. In that case, it ought also to work out a theoretical approach to a proper technique for their control." Your Rapporteur considers the Agency's preoccupation with the development of new types of weapons to be of the greatest importance and he suggests that the Assembly's Defence Committee, on its side, could well devote a major report, in the near future, to a study of biological and chemical weapons and the development of other new types of weapons which have not yet been used in war conditions. There is always a dangerous tendency for military and defence planners to think solely in terms of weapons which have already been proved in the battlefield. The large sums of money which have been expended in research of chemical and biological warfare in a

## II. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

6. Comme votre rapporteur l'a déjà indiqué, la Commission des Questions de Défense a été extrêmement déçue par les résultats de la réunion commune tenue à Luxembourg en mai 1967. Les membres de la commission espèrent qu'au cours des prochaines réunions communes, le Conseil s'efforcera à nouveau de surmonter les difficultés créées par la règle de l'unanimité afin qu'un dialogue plus authentique et plus instructif puisse s'établir entre les parlementaires et le Conseil sur les problèmes de défense. Votre rapporteur estime que l'organisation de colloques entre les membres du Conseil et ceux de l'Assemblée, suivant la formule adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et l'Assemblée consultative, pourrait contribuer à l'établissement de relations plus positives.

### III. Retrait des forces britanniques d'Allemagne

7. Au paragraphe B.2 du chapitre II, le rapport du Conseil indique que le groupe de brigade et l'escadrille d'hélicoptères qui doivent être redéployés en Grande-Bretagne au cours du premier trimestre de 1968 «continueraient à être entraînés et équipés pour leurs rôles dans le plan de défense d'urgence et pourraient être rapidement renvoyés en Allemagne s'il est nécessaire en cas de tension ou de crise». Votre rapporteur aimerait savoir ce que l'on entend par «rapidement»? Un commentateur bien informé a déclaré qu'il faudrait dix jours à l'armée britannique du Rhin pour déplacer cette brigade de Grande-Bretagne en Allemagne. Si tel est le cas, votre rapporteur s'interroge sur le rôle effectif que pourrait jouer ce groupe de brigade dans la défense du continent, dans l'éventualité d'une attaque préventive en direction du Rhin.

### IV. L'Agence pour le Contrôle des Armements

8. Votre rapporteur désire féliciter les auteurs de la section du rapport du Conseil qui traite des activités de l'Agence, pour sa clarté et sa précision. Il est persuadé que l'expérience acquise par

l'Agence sera de la plus haute importance lorsque seront réunies — après le règlement du conflit vietnamien, par exemple — les conditions favorables à la conclusion d'accords Est-Ouest sur la réduction réciproque du niveau des effectifs et des armements. Les techniques mises au point par l'Agence ont fait la preuve de leur efficacité et elles pourraient fort bien constituer la base d'accords de contrôle Est-Ouest.

9. L'élément décevant de cette partie du rapport est le refus du gouvernement français d'accepter toute forme de contrôle sur son industrie d'armement nucléaire, ses vecteurs et l'infrastructure de sa force de frappe. Bien que l'Euratome ait exercé un contrôle effectif sur le développement de l'industrie nucléaire civile en Europe, votre rapporteur estime que l'Assemblée devrait continuer à réclamer l'application du Traité de Bruxelles modifié en ce qui concerne la production nucléaire à des fins militaires en Europe occidentale. Une proposition du gouvernement britannique, qui n'est pas assujéti à ce contrôle en vertu du Traité de Bruxelles modifié, tendant à soumettre sa production nucléaire militaire au contrôle de l'Agence, pourrait, de l'avis de votre rapporteur, inciter le gouvernement français à accepter les inspections de l'Agence.

10. Une remarque particulièrement intéressante sur l'activité de l'Agence figure à la page 15: «Pour les armements qui restent encore potentiels, mais qui sont susceptibles de devenir une réalité dans un avenir prévisible, l'Agence se doit de connaître leurs virtualités et l'évolution de celles-ci, en vue de pouvoir faire rapport au Conseil si leur réalisation pratique tendait à devenir une probabilité dans un proche avenir. Elle aurait alors également le devoir de chercher à approcher théoriquement la technologie éventuelle de leur contrôle.» Votre rapporteur considère que la préoccupation de l'Agence en ce qui concerne la mise au point de nouveaux types d'armes est de la plus haute importance et il estime que la Commission des Questions de Défense et des Armements de l'Assemblée pourrait fort bien, de son côté, consacrer dans un proche avenir un rapport spécial aux armes biologiques et chimiques et à la mise au point des autres types d'armes nouvelles qui n'ont pas encore été utilisées en temps de guerre. Les militaires et les stratèges ont toujours une fâcheuse tendance à n'établir leurs plans offensifs et défensifs qu'en fonction des armes qui ont déjà fait leur preuve sur le champ de

number of countries leads your Rapporteur to suggest that some public discussion in the WEU Assembly of the state of development of these dreadful new methods of waging war would be timely and useful.

11. On page 16, the Council states: "There have been substantial exports of missiles manufactured in member States to countries outside WEU." Your Rapporteur is anxious to know whether these exports have been to other members of the Alliance or to other countries. Several recent reports of the Defence Committee have emphasised the need to limit the proliferation of all types of weapons and particularly to limit sales of weapons to countries in sensitive political areas. Your Rapporteur therefore considers that full details of these exports should be given by the Council.

#### **V. The Standing Armaments Committee**

12. Your Rapporteur fully realises that the lack of progress concerning European co-operation in the production of armaments, which clearly emerges from this section of the Council's report, is in no way the fault of the International Secretariat of the Standing Armaments Committee. Despite the efforts of the Secretariat of the Standing Armaments Committee, the member governments of WEU have, as in the past, lacked the political courage to overcome the short-term national interests which stand in the way of the creation of a European armaments industry. For many years now members of the Assembly have pointed to the need to secure a greater degree of co-operation in the manufacture of armaments between Western European countries as the only way in which Western Europe can continue to maintain an independent capability in this domain in the face of American competition. Despite some progress on a bilateral or trilateral basis, such as the development of the Franco-British Jaguar project, there are still no signs that the member governments of WEU have yet realised the urgent need to take action to create a European armaments industry while there is still time to do this. The American challenge in the domain of military aircraft for instance, will only be held off if the countries of Western Europe agree to form a single and guaranteed European market.

13. The other point which your Rapporteur wishes to raise concerning the work of the Standing Armaments Committee is that it seems illogical for Britain to take part, as a full member of WEU, in the work of the Standing Armaments Committee while not being a member of FINABEL. FINABEL, which was set up following an initiative of the French Chief of Staff in 1953, consists of the Chiefs of Staff of the military forces of the six member countries of the EEC. It holds regular meetings to discuss the strategic basis governing the joint production of armaments by its member countries. FINABEL is non-governmental in character. It has no juridical existence or autonomous secretariat and is not officially recognised by the governments. Its character is thus purely military. Although it is institutionally ill-defined, FINABEL has been quite effective in harmonising strategic thinking in its different member countries and its work on the joint production of armaments has led to the development of a series of armoured carrier vehicles. FINABEL has always maintained close contacts with the Standing Armaments Committee. Since the work of the Standing Armaments Committee and FINABEL is complementary your Rapporteur considers that the British military authorities should seriously consider joining FINABEL.

#### **VI. Conclusions**

14. As in past reports, the new report of the Council clearly reveals the unfortunate truth that the modified Brussels Treaty is not and never has been fully applied. Thus the latest redeployment of the British brigade group from Germany to the United Kingdom at a time when Britain is trying to prove its conversion to the European idea, can only be viewed with regret, particularly in view of the obligation set out in Article VI of Protocol No. II. Further, the continued refusal of France to notify WEU of its nuclear military production, together with its practice of fixing the level of its stocks of nuclear weapons without reference to the WEU Council, despite the provisions of Protocol No. III, is also extremely regrettable. As has been mentioned above, the Agency for the Control of Armaments has never been granted the facilities to carry out its controls over French military nuclear production in accordance with Protocol No. IV.



bataille. Les fonds importants que certains pays consacrent à la recherche sur la guerre chimique et biologique incitent votre rapporteur à penser que l'Assemblée de l'U.E.O. pourrait maintenant tenir utilement un débat public sur les progrès de la mise au point de ces armes terrifiantes.

11. A la page 16, le Conseil déclare qu'«on a pu relever, en quantités importantes, des ventes à l'exportation hors de l'U.E.O. d'engins fabriqués dans des Etats membres.» Votre rapporteur aimerait savoir si ces exportations ont été faites vers d'autres membres de l'Alliance ou vers des pays qui n'en font pas partie. La Commission des Questions de Défense et des Armements a souligné récemment, dans plusieurs rapports, la nécessité de limiter la prolifération de tous les types d'armes et, notamment, de limiter les ventes d'armes aux pays situés dans les zones politiquement instables. Votre rapporteur estime, par conséquent, que le Conseil devrait fournir des informations détaillées sur ces exportations.

#### **V. Le Comité Permanent des Armements**

12. Votre rapporteur se rend parfaitement compte que si la coopération européenne en matière de production d'armements n'a marqué aucun progrès, comme cela se dégage nettement de cette partie du rapport du Conseil, la faute n'en incombe nullement au Secrétariat international du Comité Permanent des Armements. Malgré les efforts de celui-ci, les Etats membres de l'U.E.O. n'ont jamais eu, dans le passé, le courage politique de faire abstraction des intérêts nationaux à court terme qui s'opposaient à la création d'une industrie européenne des armements. Depuis plusieurs années, les membres de l'Assemblée soulignent la nécessité pour les pays d'Europe occidentale de parvenir à une coopération accrue en matière de fabrication d'armements. C'est, en effet, le seul moyen pour l'Europe de conserver une capacité de production indépendante dans ce domaine, face à la concurrence américaine. Malgré certains progrès réalisés sur une base bilatérale ou trilatérale — la réalisation du programme franco-britannique Jaguar, par exemple — rien ne permet encore de penser que les Etats membres de l'U.E.O. ont enfin compris la nécessité de mesures urgentes tendant à créer une industrie des armements européenne pendant qu'il en est encore temps. Le danger américain dans le domaine de l'aviation militaire, par exemple, ne sera écarté que si les pays de l'Europe occidentale acceptent de former un marché européen unique et garanti.

13. En ce qui concerne l'activité du Comité Permanent des Armements, votre rapporteur voudrait également signaler qu'il paraît illogique que la Grande-Bretagne participe, comme membre à part entière de l'U.E.O., aux activités du Comité Permanent des Armements sans être, pour autant, membre de FINABEL. FINABEL qui a été créé sur l'initiative du chef d'état-major français en 1953, se compose des chefs d'état-major des forces armées des six pays membres de la C.E.F. Il tient périodiquement des réunions pour examiner les principes stratégiques gouvernant la production commune d'armements par ses pays membres. FINABEL est un organe non gouvernemental. Il n'a ni personnalité juridique, ni secrétariat autonome et il n'est pas officiellement reconnu par les gouvernements. Il est donc de caractère purement militaire. Bien que mal défini institutionnellement, FINABEL a été très efficace dans l'harmonisation des théories stratégiques de ses différents pays membres et ses travaux sur la production commune d'armements ont conduit à la mise au point d'une gamme de véhicules de transport blindés. FINABEL a toujours maintenu des rapports étroits avec le Comité Permanent des Armements. L'activité du Comité Permanent des Armements et celle de FINABEL étant complémentaires, votre rapporteur estime que les autorités militaires britanniques devraient envisager sérieusement leur adhésion à FINABEL.

#### **VI. Conclusions**

14. Comme ceux qui l'ont précédé, le nouveau rapport du Conseil met en relief le fait extrêmement regrettable que le Traité de Bruxelles n'est pas et n'a jamais été complètement appliqué. Ainsi, on ne peut que déplorer le récent «redéploiement» au Royaume-Uni du groupe de brigade britannique stationné en Allemagne, au moment où la Grande-Bretagne tente de démontrer sa conversion à l'idée européenne, compte tenu, notamment de l'engagement figurant à l'article VI du Protocole N° II. De plus, le refus persistant de la France de notifier à l'U.E.O. sa production nucléaire militaire, de même que son habitude de fixer le niveau de ses stocks nucléaires sans en référer au Conseil de l'U.E.O., malgré les dispositions du Protocole N° III, sont aussi extrêmement regrettables. Comme il a été dit plus haut, l'Agence pour le Contrôle des Armements n'a jamais eu la possibilité d'exercer son contrôle sur la production nucléaire militaire de la France conformément au Protocole N° IV.

15. The failure of the Council to provide the Assembly with adequate information concerning major developments within the Alliance affecting NATO's capability of defending the geographical area of the WEU countries raises the whole question of relations between NATO and WEU. On page 2 of the Council's report, there is a

reference to a study on this subject started by the Council after its Bonn Ministerial meeting of December 1966. The Assembly awaits with interest and some impatience for the Council to transmit to it its conclusions on this vitally important matter.

15. Enfin, le Conseil ne fournissant pas à l'Assemblée des informations suffisantes sur les principaux événements survenus dans le cadre de l'Alliance et affectant la capacité de l'O.T.A.N. de défendre la zone couverte par l'U.E.O., la question des relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O. se trouve à nouveau posée. A la page 2, le rap-

port du Conseil fait mention d'une étude sur ce sujet, entreprise par le Conseil après la réunion tenue au niveau ministériel à Bonn, en décembre 1966. L'Assemblée attend avec intérêt et quelque impatience que le Conseil lui transmette ses conclusions sur cette question d'importance capitale.

I

*Prospects of scientific and technical co-operation*

II

*The ELDO and ESRO crises*

REPORT

*submitted on behalf of the  
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions  
by Mr. Flämig, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION  
on the prospects of scientific and technical co-operation

DRAFT RECOMMENDATION  
on the ELDO and ESRO crises

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Flämig, Rapporteur

Introduction

PART I : Prospects of scientific and technical co-operation  
Chapter I : Governments, science and international policies

Chapter II : The framework of WEU

PART II : The ELDO and ESRO crises  
Chapter III : Proposals for co-operation on space questions

Chapter IV : ELDO  
Chapter V : ESRO

Conclusions

APPENDICES :

- I. Existing international scientific organisations
- II. Press release issued after the meeting of the Council of the European Communities in Luxembourg, 31st October 1967
- III. Statement in the House of Commons by Mr. Wedgwood Benn, Minister of Technology, 23rd April 1968
- IV. Remarks by Mr. Nesbitt at the meeting of the International Committee of the Aerospace Industries Association of America, Inc., Palm Desert, California, 6th October 1966
- V. Remarks by Mr. Nesbitt at the meeting of Eurospace in Munich, 21st June 1968
- VI. Replies by Mr. Stoltenberg, Federal Minister for Scientific Research, to questions put by Mrs. Maxsein and several of her colleagues on the state of European space activities (Recommendation 162), 7th June 1968
- VII. Reply by Mr. Couve de Murville, French Minister for Foreign Affairs, to a question on European space policy and applications satellites, 3rd May 1968

## I

**Perspectives d'une coopération scientifique et technique**

## II

**La crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S.****RAPPORT**

**présenté au nom de la  
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale  
par M. Flämig, rapporteur**

## TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION	sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique
PROJET DE RECOMMANDATION	sur la crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S.
EXPOSÉ DES MOTIFS	présenté par M. Flämig, rapporteur
	Introduction
	PREMIÈRE PARTIE : Perspectives d'une coopération scientifique et technique
	Chapitre I : Les gouvernements, la science et la politique internationale
	Chapitre II : Le cadre de l'U.E.O.
	DEUXIÈME PARTIE : La crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S.
	Chapitre III : Propositions de coopération en matière spatiale
	Chapitre IV : Le C.E.C.L.E.S.
	Chapitre V : Le C.E.R.S.
	Conclusions

## ANNEXES

- I. Les organisations scientifiques internationales existantes
- II. Communiqué de presse publié par le Conseil des Communautés européennes après la réunion de Luxembourg, 31 octobre 1967
- III. Déclaration de M. Wedgwood Benn, Ministre britannique de la technologie, devant la Chambre des communes, 23 avril 1968
- IV. Remarques de M. Nesbitt à la réunion du Comité international de l'Association américaine des industries aérospatiales, à Palm Desert, Californie, 6 octobre 1966
- V. Remarques de M. Nesbitt à la conférence d'Eurospace à Munich, 21 juin 1968
- VI. Réponses de M. Stoltenberg, Ministre allemand de la recherche scientifique, aux questions posées par Mme Maxsein et plusieurs de ses collègues sur l'état des activités européennes en matière spatiale (Recommandation n° 162), 7 juin 1968
- VII. Réponse de M. Couve de Murville, Ministre français des affaires étrangères, sur la politique spatiale européenne et les satellites d'applications, 3 mai 1968

## PART I

**Draft Recommendation <sup>1</sup>****on the prospects of scientific and technical co-operation**

The Assembly,

Aware that it takes on a political responsibility for achieving European projects for technological co-operation ;

Considering that all Western European States must overcome present difficulties and co-ordinate and pool their creative energies more wholeheartedly in order to form a more effective unit in the fields of modern science and technology ;

Considering the weakness in the present European forms of collaboration, i.e. the varying membership of the organisations, the lack of political authority, the unco-ordinated programmes and inadequate budgets ;

Considering the Decision of the Council of Ministers of the European Communities of 31st October 1967, the proposals by the Luxembourg Foreign Minister on 31st January 1968, the Benelux Memorandum of 19th January 1968 and the revised proposals by the Advisory Committee on Programmes of the European Space Conference,

## RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Urge the governments of the member countries to set up a committee of experts, on which experts of other Western European governments would be invited to sit, with the following terms of reference :

1. Draw up guidelines for a joint European policy for basic and applied research and technological development ;
2. Propose ways and means of collaboration in specific projects and recommend concrete measures to foster a combined European effort in the fields of modern science and technology ;
3. Formulate an industrial policy, with proper structural and regional balance, with the aim of overcoming the problems of "fair return".

1. Adopted unanimously by the Committee.

*Members of the Committee* : Mr. Bourgoïn (Substitute : *Radius*) (Chairman) ; Mr. Berkhan (Substitute : *Richter*) (Vice-Chairman) ; MM. Amatucci, Bos, Chapman (Substitute : *Dr. Miller*), *De Graww*, *Flämig*, *Hansen*, Houdet (Substitute : *Bizet*), Johnson (Substitute : *Edwards*), Lloyd, Marchese Lucifero d'Aprigliano\*, MM. von Merkatz,

Meyers (Substitute : *Van Lent*), de Montesquiou, Montini, Mrs. Pitz-Savelsberg, MM. *Rhodes*, Ruygers (Substitute : *Portheine*), *Schloesing*, Vallauri (Substitute : *Matteotti*).

\* Acting Chairman and did not take part in the vote.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

## PREMIÈRE PARTIE

**Projet de recommandation <sup>1</sup>**  
**sur les perspectives d'une coopération scientifique et technique**

L'Assemblée,

Consciente du fait qu'elle assume une responsabilité politique dans la réalisation des projets européens de coopération technologique ;

Considérant que tous les Etats ouest-européens doivent surmonter les difficultés actuelles, coordonner et mettre en commun leurs énergies créatrices avec plus de conviction afin de former un ensemble plus efficace dans le domaine de la science et de la technologie modernes ;

Considérant les faiblesses des formes actuelles de collaboration en Europe, c'est-à-dire la différence de composition des diverses organisations, l'absence d'autorité politique, le manque de coordination des programmes et l'insuffisance des ressources budgétaires ;

Considérant la décision du Conseil des Ministres des Communautés européennes en date du 31 octobre 1967, les propositions formulées le 31 janvier 1968 par le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, le mémorandum du Benelux en date du 19 janvier 1968 et les propositions révisées du Comité consultatif des programmes de la Conférence Spatiale Européenne,

## RECOMMANDE AU CONSEIL

De demander instamment aux gouvernements des pays membres de créer un comité d'experts auquel devraient être invités les experts d'autres gouvernements ouest-européens. Le mandat de ce comité devrait être ainsi défini :

1. Déterminer les lignes directrices d'une politique européenne commune dans les domaines de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la technologie ;
2. Proposer les voies et moyens d'une collaboration en vue de la réalisation de projets spécifiques et recommander des mesures concrètes pour promouvoir un effort européen coordonné dans les domaines de la science et de la technologie modernes ;
3. Définir une politique industrielle équilibrée tant sur le plan structurel que sur le plan régional en s'efforçant de résoudre le problème du « juste retour ».

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

*Membres de la commission* : M. Bourgoïn (suppléant : *Radius*) (président) ; M. Berkhan (suppléant : *Richter*) (vice-président) ; MM. Amatucci, Bos, Chapman (suppléant : *Miller*), *De Grauw*, *Flämig*, *Hansen*, Houdet (suppléant : *Bizet*), Johnson (suppléant : *Edwards*), Lloyd, Marchese Lucifero d'Aprigliano \*, MM. von Merkatz,

Meyers (suppléant : *Van Lent*), de Montesquiou, Montini, Mme Pitz-Savelsberg, MM. *Rhodes*, Ruygers (suppléant : *Portheine*), *Schloesing*, Vallauri (suppléant : *Matteotti*).

\* Président par intérim ; n'a pas participé au vote.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

## PART II

**Draft Recommendation <sup>1</sup>**  
**on the ELDO and ESRO crises**

The Assembly,

Noting with concern the latest developments in ELDO and ESRO which threaten the very existence of these organisations ;

Regretting

- (a) the British Government's decision to withdraw from ELDO as from 1971 ;
- (b) the Italian Government's disapproval of the revised ESRO budget and its consequent refusal to pay the increase in its share of this budget ;

Considering that if the European space organisations are thus weakened and, *a fortiori*, if they cease to exist, the American lead will automatically become greater and Western Europe might even lose its competitive position vis-à-vis Japan,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Urge the British Government to reconsider its decision concerning its participation in ELDO;
2. Urge the Italian Government to reconsider its attitude regarding its contribution to the ESRO budget ;
3. Ensure the continuation of ELDO and ESRO ;
4. Warn member governments of the danger which the weakening and possible collapse of these organisations might represent for the multinational and community forms of collaboration developed since 1948.

1. Adopted in Committee by 11 votes to 0 with 2 abstentions.

*Members of the Committee* : Mr. Bourgoïn (Substitute : *Radius*) (Chairman) ; Mr. Berkhan (Substitute : *Richter*) (Vice-Chairman) ; MM. Amatucci, Bos, Chapman (Substitute : *Dr. Miller*), *De Grauw*, *Flämig*, *Hansen*, *Houdet* (Substitute : *Bizet*), Johnson (Substitute : *Edwards*), Lloyd,

Marchese Lucifero d'Aprigliano \*, MM. von Merkatz, Meyers (Substitute : *Van Lent*), de Montesquiou, Montini, Mrs. Pitz-Savelsberg, MM. *Rhodes*, Ruygers (Substitute : *Portheine*), *Schloesing*, Vallauri (Substitute : *Matteotti*).

\* Acting Chairman and did not take part in the vote.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



## DEUXIÈME PARTIE

**Projet de recommandation <sup>1</sup>****sur la crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S.**

L'Assemblée,

Prenant acte avec inquiétude des événements récents qui menacent l'existence même du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. ;

Regrettant

- (a) la décision du gouvernement britannique de se retirer du C.E.C.L.E.S. à partir de 1971 ;
- (b) le refus du gouvernement italien d'approuver le budget révisé du C.E.R.S. et d'accroître, de ce fait, sa participation financière ;

Considérant qu'un tel affaiblissement, et *a fortiori* la disparition, des organisations spatiales européennes, accroîtront automatiquement l'avance américaine et pourraient même faire perdre à l'Europe occidentale sa position concurrentielle vis-à-vis du Japon,

## RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De demander instamment au gouvernement britannique de reconsidérer sa décision concernant sa participation au C.E.C.L.E.S. ;
2. De demander instamment au gouvernement italien de reconsidérer son attitude concernant sa contribution au budget du C.E.R.S. ;
3. D'assurer la poursuite des activités du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. ;
4. De mettre les gouvernements membres en garde contre le danger que l'affaiblissement, et peut-être même l'effondrement de ces deux organisations pourrait représenter pour les formes multinationales et communautaires de collaboration mises au point depuis 1948.

1. Adopté par la commission par 11 voix contre 0 et 2 abstentions.

*Membres de la commission* : M. Bourgoïn (suppléant : *Radius*) (président) ; M. Berkhan (suppléant : *Richter*) (vice-président) ; MM. Amatuucci, Bos, Chapman (suppléant : *Müller*), De Grauw, Flämig, Hansen, Houdet (suppléant : *Bizet*), Johnson (suppléant : *Edwards*), Lloyd, Marchese

Lucifero d'Aprigliano \*, MM. von Merkatz, Meyers (suppléant : *Van Lent*), de Montesquiou, Montini, Mme Fitz-Savelsberg, MM. Rhodes, Ruygers (suppléant : *Portheine*), Schloesing, Vallauri (suppléant : *Matteotti*).

\* Président par intérim ; n'a pas participé au vote.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Explanatory Memorandum**  
(submitted by Mr. Flämig, Rapporteur)

**Introduction**

1. Your Rapporteur and many of his colleagues are increasingly concerned with the present European governments' failure to implement the European political goals which were agreed upon when the modified Brussels Treaty was signed in 1954.
2. At the final session of the 20th Semi-Annual "Table Ronde", held at Chicago in the second week of January 1968, Europe's political and economic leaders, together with leading American politicians and members of the government, stressed how unsatisfactory progress towards European unity had been. Thus, despite the growing interdependence of the United States and Europe, the partnership remains an unequal one; the United States still has to deal with more than a dozen individual Western European countries whose power and wealth, no matter how creative or productive they may be, can never match that of the United States. A unified Europe must emerge, capable of creating conditions for its own development and strong enough to deal with the United States as an equal.
3. During the conference, Mr. Nicholas Katzenbach, United States Under-Secretary of State, declared: "I personally doubt that we can do much more than provide some marginal help in closing the technological gap between the United States and Europe."
4. Speaking about a kind of technological "Marshall Plan", he said that the real outcome depended on what Europe could do to change its economic and industrial structure and not what the Americans could give away. Europe itself must co-ordinate and pool its creative energies more effectively.
5. The United States Permanent Representative to the United Nations, Mr. George Ball, told the conference that if the world was going to move away from bipolarity it was necessary for Western Europe to have a mind of its own. The United States, he said, would find it much easier to get along with a Europe that reflected its own personality. He noted that European enterprises were too restricted, technically, to compete with the United States and stressed that the technological gap should be overcome by an overall revision of Europe's technology. General regret was expressed regarding the failure of the European Community to act positively on Britain's Common Market applications.
6. Your Rapporteur wished to introduce his report with these political aspects, as the main reason why the difficulties have not yet been overcome is the lack of a political will to implement the conclusions and statements of all layers of European society.
7. The existence of a number of European international organisations for scientific and technological collaboration<sup>1</sup> might give the impression that Europe has already gone a long way towards pooling its intellectual resources. However, this picture is very misleading because of the political difficulties which have arisen since the early 1960s. These political difficulties have a much greater influence on the technological gap than any action taken by the Americans. In all European organisations, with two small exceptions, the political difficulties have brought work practically to a standstill :
  - In CERN the United Kingdom Government refuses to take part in building the new 300 GeV nuclear particle accelerator and the future of the organisation is therefore in jeopardy.
  - Euratom has had no agreed research and development programme since 1st January 1968. The French Government, refusing to accept the supranational implications of the Community, has not agreed to define the programmes of Euratom or to vote its budget.
  - ESRO is stagnating because of the Italian Government's refusal to pay its contribution to the ESRO budget, mainly for reasons of lack of "fair return".
  - ELDO's existence is threatened by the United Kingdom's refusal to contribute to the

1. See Appendix I.

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Flämig, rapporteur)

### **Introduction**

1. Votre rapporteur et nombre de ses collègues s'inquiètent chaque jour davantage de voir que les gouvernements européens actuels ne parviennent pas à réaliser les objectifs politiques que l'Europe s'était fixés lors de la signature du Traité de Bruxelles modifié en 1954.

2. A la dernière session de la vingtième «Table Ronde» semestrielle qui s'est tenue à Chicago dans la seconde semaine de janvier 1968, les dirigeants politiques et économiques européens, ainsi que les principaux hommes politiques américains et les membres les plus influents du gouvernement, ont souligné l'insuffisance des progrès accomplis dans la voie de l'unité européenne. Malgré l'interdépendance croissante des Etats-Unis et de l'Europe, l'association reste donc inégale; les Etats-Unis doivent encore traiter avec plus d'une douzaine d'Etats ouest-européens dont la puissance et la richesse, quelle que soit leur capacité de création et de production, ne pourront jamais se comparer à celles des Etats-Unis. Il faut donc construire une Europe unifiée capable de créer les conditions de sa propre expansion et assez puissante pour traiter avec les Etats-Unis sur un pied d'égalité.

3. Pendant la conférence, M. Nicholas Katzenbach, Sous-secrétaire d'Etat américain, a déclaré: «Personnellement, je doute que nous puissions faire davantage que de fournir une certaine aide marginale pour faire disparaître l'écart technologique entre les Etats-Unis et l'Europe.»

4. Parlant d'une sorte de «Plan Marshall» technologique, il a ajouté que la solution dépendait en réalité de ce que l'Europe pourrait faire pour modifier sa structure économique et industrielle et non pas de ce que les Américains pourraient offrir. C'était à l'Europe qu'il appartenait de coordonner et de rassembler ses énergies créatrices d'une manière plus efficace.

5. Le représentant permanent des Etats-Unis aux Nations Unies, M. George Ball, a déclaré pour sa part que si le monde abandonnait la bipolarité, il serait nécessaire que l'Europe occidentale acquière une volonté qui lui soit propre. Les Etats-Unis pourraient s'entendre bien plus facilement avec une Europe qui affirmerait sa personnalité. Il a noté que les entreprises euro-

péennes étaient trop limitées techniquement pour rivaliser avec les Etats-Unis et il a souligné que le problème de l'écart technologique devait être résolu par une révision générale de la technologie européenne. Tout le monde a déploré que la Communauté européenne n'ait pas réussi à répondre positivement à la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

6. Votre rapporteur souhaitait mentionner en premier lieu ces aspects politiques, car si les difficultés n'ont pas encore été surmontées, c'est surtout parce qu'il n'existe aucune volonté politique de mettre en œuvre les conclusions et les déclarations de toutes les couches de la société européenne.

7. Devant le nombre des organisations internationales européennes de coopération scientifique et technologique<sup>1</sup>, on pourrait avoir l'impression que l'Europe a déjà poussé très loin la mise en commun de ses ressources intellectuelles. Ce tableau est pourtant fort trompeur. En effet, les difficultés politiques qui ont surgi depuis 1960 et qui, bien plus que toute initiative américaine, ont contribué à augmenter l'écart technologique, ont, à deux petites exceptions près, pratiquement arrêté les travaux de toutes les organisations européennes:

— Au C.E.R.N., le gouvernement du Royaume-Uni refuse de prendre part à la construction du nouvel accélérateur de particules de 300 GeV, ce qui compromet l'avenir de l'organisation.

— A l'Euratom, aucun programme de recherche et de mise au point n'a été adopté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1968. Le gouvernement français, refusant de reconnaître les implications supranationales de la Communauté, n'a pas accepté de définir les programmes ni de voter le budget de l'organisation.

— Le C.E.R.S. est au point mort, le gouvernement italien refusant d'apporter sa contribution au budget, en arguant principalement de l'insuffisance des dispositions prises en matière de « juste retour ».

— L'existence du C.E.C.L.E.S. est menacée par le refus du Royaume-Uni de participer au finan-

<sup>1</sup>. Voir annexe I.

over-spend of the budget and by its decision to withdraw after 1971.

— In CETS, the European governments have been unable to formulate a common policy towards the worldwide negotiations for the renewal of the INTELSAT agreements in 1969. Moreover, the United Kingdom and Italy refuse to take part in the development of telecommunications satellites.

— In the EEC, the Netherlands refuses to take part in the work of the Maréchal Group in order to force the French, who are interested in this work, to accept the United Kingdom as a full member of this Group.

— In the OECD, the United Kingdom refuses to give its full support pending agreement on wider European collaboration in research and development.

— ENEA, the European Nuclear Energy Agency created by the OECD, and ESO, the European organisation for astronomical research in the Southern Hemisphere, are the only organisations carrying out their original programmes. It should be underlined, however, that

these organisations have but little scientific and political significance.

8. An analysis of the crises in these organisations shows only three factors contributing to the difficulties, the common denominator being the same :

— Italy, and this is not the only country, believes that European collaboration in research and development serves no useful purpose if it does not lead to a sound end-product for industry.

— The United Kingdom, assisted by the Netherlands, is trying to hold back existing European collaboration pending agreement on its application to join the European Communities or at least agreement by all six countries on the opening of negotiations.

— France is seeking greater flexibility in European collaboration as opposed to the integration laid down in the existing treaties.

9. In all three cases the real trouble is political, stemming from industrial policy, Community policy or the policy of integration.

gement du dépassement budgétaire et par sa décision de se retirer de l'organisation après 1971.

— A la C.E.T.S., les gouvernements européens ont été incapables de formuler une politique commune à propos des négociations mondiales pour le renouvellement des accords INTELSAT en 1969. De plus, le Royaume-Uni et l'Italie refusent de participer à la mise au point des satellites de télécommunications.

— A la C.E.E., les Pays-Bas refusent de participer aux travaux du Groupe Maréchal, afin d'obliger les Français, intéressés par ces travaux, à accepter la participation à part entière du Royaume-Uni à ce groupe.

— A l'O.C.D.E., le Royaume-Uni refuse d'accorder son appui total en attendant la conclusion d'un accord sur une coopération européenne plus vaste dans le domaine de la recherche et de la mise au point.

— L'A.E.E.N., l'Agence Européenne de l'Energie Nucléaire créée par l'O.C.D.E., et l'E.S.O., organisation européenne de recherche astronomique dans l'hémisphère sud, sont les seules organisations qui exécutent leurs programmes primitifs. Il convient de souligner, cependant, qu'elles

ne revêtent qu'une importance scientifique et politique limitée.

8. L'analyse des crises survenues dans ces organisations révèle l'existence de trois facteurs de difficultés qui ont un même dénominateur commun:

— L'Italie, et elle n'est pas la seule, estime que la coopération européenne dans le domaine de la recherche et de la mise au point est sans objet si elle n'aboutit à une fabrication rentable pour l'industrie.

— Le Royaume-Uni, avec l'appui des Pays-Bas, tente d'entraver la coopération européenne existante en attendant que l'accord se fasse entre les Six sur sa candidature aux Communautés européennes ou, tout au moins, sur l'ouverture de négociations.

— La France recherche une coopération européenne plus souple par opposition à l'intégration inscrite dans les traités existants.

9. Dans les trois cas, la véritable difficulté est d'ordre politique et provient de la politique industrielle, de la politique communautaire ou de la politique d'intégration.

## PART I

*Prospects of scientific and technical co-operation*

## CHAPTER I

***Governments, science and international policies***

10. In the early days of industrialisation, technology called for relatively little basic research. Leadership in science was not usually correlated with leadership in technology and politics, but as technology, especially military technology, became more sophisticated, its reliance on basic scientific research increased. Today, the connection between basic science and technology is so close that to try to maintain leadership in technology without at the same time maintaining a broad indigenous supporting basic science programme is unthinkable. It requires trained people to apply modern science to sophisticated technology and such people can be trained only in the educational and research systems available to them in their own country or region, which again necessitates strong basic research programmes.

11. It is common knowledge that the European countries cannot, individually, provide their own broad basic research, and it was for this reason that a number of European organisations were established.

12. One may ask why the governments rather than individual industries or industrial concerns should be responsible for this basic scientific research. The answer is that a country's basic scientific research is an essential element for the promotion of its general welfare, for which the governments are responsible. Only society as a whole can support the volume of basic research needed to benefit the economy of the entire population. Moreover, the government is directly responsible for a country's military capability since only the government can and will pay for the research connected with this capability. In other fields such as space, government support is justified by its direct relevance to the political goals defined by the government.

13. For society to attain its goals, it must contribute to basic science since this in turn

contributes to its culture, its social well-being, including national defence and public health, and to its economic well-being, and is at the same time an essential element of education. The question then arises as to how resources should be divided between science and other governmental activities in the national, as well as in the broader European, framework.

14. In order to make a sensible breakdown, an overall authority should have the power and possibility of allocating a certain percentage of the gross national product to all forms of research and development undertaken within a certain framework. In the national framework this is, of course, done by the national governments, but in an international framework such as that which is being built up in Europe the problem is far more difficult. For example, contributions to joint European space programmes now account for rather less than half the total space expenditure of the member States of the European space organisations. The present figure is \$390 million.

15. This partitioning is largely arbitrary as no overall authority exists to study a programme — national or international — on its own merits. It may well be that an international European programme receives far too little money, whereas in the national framework money is being spent on duplicating scientific research which is being carried out in a neighbouring country.

16. Your Rapporteur wishes to make it clear that by basic research he does not mean independent research under the aegis of universities but research carried out at the request of government departments or special agencies.

17. The 1965 report of the OECD<sup>1</sup> states :

“84. In Western Europe, governments are usually by far the most important source

1. “The research and development effort in Western Europe, North America and the Soviet Union”, Paris 1965.

## PREMIÈRE PARTIE

*Perspectives d'une coopération scientifique et technique*

## CHAPITRE I

**Les gouvernements, la science et la politique internationale**

10. Au début de l'ère industrielle, la technologie exigeait relativement peu de la recherche fondamentale. La prépondérance en matière scientifique n'impliquait pas, généralement, la prépondérance dans le domaine technologique et politique, mais à mesure que la technologie, notamment la technologie militaire, devenait plus complexe, elle s'appuyait davantage sur la recherche fondamentale. De nos jours, l'interdépendance entre la science fondamentale et la technologie est si étroite qu'il est inconcevable de vouloir rester à la pointe de la technologie sans s'appuyer, en même temps, sur un vaste programme national de science fondamentale. L'application de la science moderne aux complexités de la technologie est le travail de spécialistes qui ne peuvent être formés que par les systèmes d'enseignement et de recherche existant dans leur propre pays, ce qui, une fois de plus, implique l'existence de vastes programmes de recherche fondamentale.

11. Il est généralement admis que les pays européens ne sont pas en mesure de lancer individuellement de vastes programmes nationaux de recherche fondamentale; c'est pourquoi un certain nombre d'organisations internationales ont été créées en Europe.

12. Pourquoi, demandera-t-on, cette recherche fondamentale incomberait-elle aux Etats plutôt qu'aux industries et aux consortiums industriels? Parce que, dans un pays, elle est un facteur capital de l'accroissement du bien-être général dont l'Etat est responsable. Seul l'Etat peut subvenir aux besoins de la recherche fondamentale indispensable pour améliorer la situation économique de l'ensemble de la population. De plus, le potentiel militaire d'un pays dépend directement de l'Etat qui seul a le pouvoir et les moyens de financer la recherche qu'il implique. Dans d'autres domaines, tels que l'espace, l'aide de l'Etat s'explique par le fait qu'ils sont en rapport direct avec les objectifs politiques définis par le gouvernement.

13. Pour atteindre les buts qu'elle s'est fixés, la société doit participer à la recherche fonda-

mentale puisque celle-ci contribue, à son tour, à sa culture, à son bien-être social, notamment à la défense nationale et à la santé publique, et à son bien-être économique, et puisqu'elle est en même temps un élément essentiel de l'enseignement. Il s'agit donc de savoir comment répartir les ressources financières entre la science et les autres activités de l'Etat, que ce soit dans le cadre national ou dans celui, plus vaste, de l'Europe.

14. Pour parvenir à une répartition judicieuse, il conviendrait qu'un organe central ait le pouvoir et les moyens d'affecter un certain pourcentage du produit national brut à toutes les formes de recherche et de mise au point entreprises dans un cadre donné. Dans le cadre national, c'est naturellement le rôle des gouvernements, mais dans un cadre international, comme celui qui se constitue actuellement en Europe, le problème est bien plus ardu. Dans le domaine spatial, par exemple, la participation financière des pays européens aux programmes n'atteint même pas, aujourd'hui, la moitié de l'ensemble des dépenses des Etats membres des organisations spatiales européennes. Le chiffre est actuellement de 390 millions de dollars.

15. Cette répartition est, dans une large mesure, arbitraire. Il n'existe, en effet, aucun organe central chargé d'examiner les programmes — nationaux ou internationaux — d'après leur valeur intrinsèque. Il se peut qu'un programme international européen se voie affecter des crédits très insuffisants, tandis que, dans le cadre national, des fonds sont consacrés à des recherches qui font double emploi avec celles qu'effectue un pays voisin.

16. Votre rapporteur tient à préciser que, par recherche fondamentale, il n'entend pas la recherche entreprise dans les universités, mais celle qui est effectuée à la demande de services gouvernementaux ou d'agences spécialisées.

17. Le rapport de l'O.C.D.E. pour 1965 déclare<sup>1</sup>:  
«84. En Europe occidentale, l'Etat constitue généralement une source de fonds qui est, de

1. «L'effort de recherche et de développement en Europe occidentale, Amérique du nord et Union Soviétique», Paris 1965.

of finance for the non-profit and higher education sectors. Even in the United States, government funds are also the principal source, amounting to 70% of total research and development in 1962.

85. Summing up the comparison by sectors, it is evident that the United States lead over 'Western Europe' is greatest in the business enterprise sector. Not only is her total research and development effort much greater than the Western European effort, but it is also much more concentrated in this sector. Her superiority is much less in the government sector, but in comparing the total Western European effort with the American effort in this sector, the possibility of national duplication in Western Europe should be recalled..."

18. In another OECD report, "Reviews of National Science Policies — United States", published on 13th January 1968, it was stated:

"(ii) *Exchanges with Western Europe* [in technological competition]

1111. The trend of the technological balance between the United States and the whole of Western Europe shows an increasing surplus in favour of the United States. Receipts have been multiplied by nearly four (3.8) in ten years, payments by 2.3 and the surplus by 4.4. It is also clear that it is with Western Europe that technological exchanges are the most intense:

— 42% of the surplus in favour of the United States arises from the balance with Western Europe (\$454 million out of \$1,092 million in 1965). Similarly the United States derived nearly half its income from technological exchanges from Europe and the proportion of income from Europe compared with total income has increased slightly between 1956 and 1965 (from 33% to 42%);

— Income from Europe is connected with direct investments and represents the essential part of the growth of American receipts. It has multiplied by more than six in ten years whereas receipts from independent firms doubled over the same period;

— With regard to United States expenditure, the proportion for independent firms is higher

than that for subsidiaries of United States firms (\$21 million compared with \$17 million in 1956, \$61 million compared with \$28 million in 1965). The very particular importance of this form of receipts will be noted, since it amounts to nearly 50% of total receipts (55% of receipts from Europe in 1965)."

19. Commenting on the latest OECD report on this subject, the "Economist" of 16th March 1968 stated, in an article entitled "The research bill":

"The way that the Americans spend their research budget does more to explain the technological gap than the amount that they actually spend. In real terms, the United States invests two dollars in science to every one spent in Europe. But one of those two dollars goes on defence and space research, only 20 cents of which has any use for industry. So the gap in spending on research of industrial value is not as wide as it looks at first count.

The difference is that in the United States, the money is concentrated in huge sums on relatively few, big projects. In Europe, the same effort is fragmented among a microcosm of small research teams. This suggests there must be a good deal of duplication. More serious, much of the research is probably being carried out on too small a scale to be of any use to anyone. OECD put it seriously to the science ministers that

'there are certain minimum threshold levels below which innovative efforts are likely to be largely unproductive'.

It would be hard to state the European dilemma more bluntly.

.....

It adds up to a strong case for rationalising research across Europe, cutting out everything that is below the threshold size, co-operating internationally to handle big projects beyond the reach of individual governments. But how, pray, is that going to be done? The OECD itself refers sadly to 'the seemingly inevitable competition between



loin, la plus importante pour les institutions sans but lucratif et pour les établissements d'enseignement supérieur. Il en est ainsi, même aux Etats-Unis, où les finances publiques ont fourni 70% de l'ensemble des fonds alloués à la recherche et au développement en 1962.

85. Pour résumer cette comparaison des divers secteurs, il est évident que c'est surtout dans le secteur des entreprises que se manifeste l'avance des Etats-Unis. L'effort total de recherche et de développement est non seulement plus marqué aux Etats-Unis qu'en Europe occidentale, mais il est aussi beaucoup plus concentré dans ce secteur. Cette avance est bien moins nette dans le secteur de l'Etat, mais il faut tenir compte d'éventuels doubles emplois entre les divers pays européens lorsqu'on veut comparer leur situation à celle des Etats-Unis...

18. Un autre rapport de l'O.C.D.E. intitulé « Politiques nationales de la Science — Etats-Unis », et publié le 13 janvier 1968, déclare pour sa part :

«(ii) *Echanges avec l'Europe occidentale*  
[dans la compétition technologique]

1111. L'évolution de la balance technologique entre les Etats-Unis et l'ensemble de l'Europe occidentale fait apparaître un excédent croissant au profit des Etats-Unis. Les recettes ont été environ multipliées par 4 (3,8) en dix ans, les paiements par 2,3 et le solde excédentaire par 4,4. En outre, il est clair que c'est avec l'Europe occidentale que les échanges technologiques sont les plus intenses :

— 42% du solde excédentaire au profit des Etats-Unis de la balance avec le reste du monde naît des échanges avec l'Europe occidentale (454 millions de dollars sur 1.092 en 1965). De même, les Etats-Unis tirent à peu près la moitié de leurs recettes de leurs échanges technologiques avec l'Europe, et la part des recettes en provenance de l'Europe par rapport aux recettes totales croît légèrement entre 1956 et 1965 (de 33 à 42%);

— les recettes en provenance de l'Europe sont liées aux investissements directs et représentent la part essentielle de la croissance des recettes américaines. Elles ont été multipliées par plus de 6 en dix ans, alors que les recettes en provenance de firmes indépendantes doublaient au cours de la même période;

— en ce qui concerne les dépenses des Etats-Unis, la part des dépenses au profit d'entre-

prises indépendantes est supérieure à celle des dépenses au profit de filiales d'entreprises américaines (21 millions de dollars contre 17 millions en 1956, 61 contre 28 en 1965). [On notera l'importance toute particulière de cette forme de recettes, étant donné qu'elles s'élèvent à près de 50 % des recettes totales en provenance de l'Europe en 1965.] »

19. Commentant le dernier rapport de l'O.C.D.E. sur ce problème, l'*Economist* du 16 mars 1968 déclarait, dans un article intitulé « Le coût de la recherche » :

«L'écart technologique s'explique davantage par la manière dont les Américains utilisent les crédits qu'ils affectent à la recherche que par les sommes qu'ils dépensent effectivement. En réalité, les Etats-Unis investissent, dans les activités scientifiques, deux dollars là où l'Europe n'en investit qu'un seul. Mais, sur ces deux dollars, l'un va à la recherche militaire et spatiale qui ne profite à l'industrie que dans une proportion de 20%. En ce qui concerne les fonds consacrés à la recherche qui profite à l'industrie, l'écart n'est donc pas aussi grand qu'il paraît à première vue.

Par contre, les Etats-Unis consacrent des sommes énormes à un nombre relativement faible de grands programmes, tandis que l'Europe disperse ses efforts au profit d'une myriade de petites équipes de recherches, ce qui implique un bon nombre de doubles emplois. Chose plus grave, une grande partie de la recherche s'effectue probablement à trop petite échelle pour revêtir une utilité quelconque. L'O.C.D.E. a représenté aux ministres de la science

'(qu')il existe certains seuils minimums en-deçà desquels les efforts d'innovation ont de grandes chances d'être improductifs'.

Il paraît difficile d'exposer plus brutalement le dilemme de l'Europe.

.....

Tout ceci plaide donc en faveur de la rationalisation de la recherche en Europe, de l'abandon de toutes les activités qui se situent en-deçà d'un certain seuil, de la coopération internationale dans le domaine des grands programmes irréalisables par des pays isolés. Mais quelle méthode va-t-on utiliser ? L'O.C.D.E. souligne, pour sa part, 'la

national and international projects'. It is all very well to counsel perfection, but governments are run by human beings. The problem tends to reduce itself to deciding which industries will repay heavy research backing, given the present fragmented state of Europe."

20. Your Rapporteur agrees that a technological "Marshall Plan" would not be the answer to Europe's present technological problems. The question is not what can the Americans give away, but can the Europeans co-ordinate and pool their creative energies more effectively. An end should be put to fragmentation and duplication and, as in the United States, large sums of money concentrated on special major projects. Certain minimum thresholds should be established and the realisation brought to the governments concerned that if inadequate sums are allocated to research and development, the investment might even become contra-productive.

## CHAPTER II

### *The framework of WEU*

21. When Mr. Kershaw tabled a Motion for a Resolution on a Standing Technological Committee at the December Session of the WEU Assembly<sup>1</sup>, his main intention was to start — within an existing institutional framework in which the main European countries, especially France, Germany, Italy and the United Kingdom, were already bound by treaty — co-operation, promotion of the unity and progressive integration of Europe and the progressive association of other States who wished to take part in this venture.

22. Mr. Kershaw recalled the WEU Council's Decision of 7th May 1955 by which it set up a Standing Armaments Committee. This Decision was taken in application of Article VIII of the Brussels Treaty, as modified by Protocol No. I of 23rd October 1954. In paragraph 2 of that article it is stated that the Council of WEU can set up such subsidiary bodies as may be considered necessary. In analogy with the articles of the

1. Document 433.

Decision of May 1955, Mr. Kershaw proposed setting up a Standing Technological Committee within the framework of WEU.

23. Moreover, there is also a certain analogy between the situation in 1954 and today. Then and now, Europe has reached a crossing of the roads. One in 1954 was acceptance of the failure of the European Defence Community. One of the roads now is acceptance of the fact that the negotiations with the United Kingdom and the other applicant States cannot be started, i.e. the present deadlock must be accepted. The alternative is to find a means of side-stepping the consequences of the present split by progressively fostering increased co-operation.

24. Like the Standing Armaments Committee, such a committee should be composed of representatives from the member governments and, in order to ensure continuity, member countries should maintain permanent delegates at the seat of the Committee. The governments of the member countries could be represented at meetings of the Standing Technological Committee as occasion demands by officials of the national administrations responsible for the matters in hand as well as by their permanent delegates.

25. Instead of having observers from the North Atlantic Treaty Organisation, as in the case of the Standing Armaments Committee, there should be observers from the European Communities, ELDO, ESRO, CETS, etc.

26. In political as well as in technical circles in Europe, all agree that Europe will lose the battle of modern science and technology, and with it its freedom, if it remains limited to the six countries; although a Common Market without Great Britain is conceivable, a European Technological and Research Community would not acquire any real international significance without the United Kingdom. The unanimous resolution of the Council of Ministers of the Six on 31st October 1967<sup>1</sup> stated quite clearly that the Council realised that scientific and technical policy problems in Europe could not be solved satisfactorily within the six-power Community.

27. In an interview in a Luxembourg newspaper on 31st January 1968, the Luxembourg

1. See Appendix II.

rivalité qui paraît inévitable entre les programmes nationaux et les programmes internationaux'. On a beau recommander la perfection, les Etats restent gouvernés par des hommes. Il s'agit, en définitive, de décider quelles sont les industries qui assureront la rentabilité des dépenses massives de recherche, étant donné la division actuelle de l'Europe.»

20. Votre rapporteur admet qu'un «plan Marshall» technologique ne résoudrait pas les problèmes technologiques qui se posent actuellement à l'Europe. Il s'agit de savoir non pas ce que les Américains peuvent offrir, mais comment les Européens peuvent coordonner et rassembler leurs énergies créatrices de façon plus efficace. Il convient de mettre un terme à la dispersion et aux doubles emplois et, comme aux Etats-Unis, de consacrer des sommes importantes à un certain nombre de grands programmes. Il convient de fixer certains seuils minimums et de faire comprendre aux gouvernements intéressés que, dans le domaine de la recherche et de la mise au point, des investissements insuffisants peuvent même devenir «anti-productifs».

## CHAPITRE II

### *Le cadre de l'U.E.O.*

21. En déposant une proposition de résolution pour la création d'un Comité permanent de la technologie, lors de la session de décembre de l'Assemblée de l'U.E.O.<sup>1</sup>, M. Kershaw se proposait principalement d'amorcer la coopération — dans le cadre d'une organisation existante au sein de laquelle les principaux pays d'Europe, notamment la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni étaient déjà liés par un traité — de favoriser l'unité et l'intégration progressive de l'Europe et son association progressive avec les autres Etats qui souhaitaient participer à cette entreprise.

22. M. Kershaw a rappelé la décision du Conseil de l'U.E.O., en date du 7 mai 1955, portant création d'un Comité Permanent des Armements. Cette décision a été prise en application de l'article VIII du Traité de Bruxelles modifié par le Protocole N° I du 23 octobre 1954. Le paragraphe 2 de cet article, dispose que le Conseil de l'U.E.O. constituera tous organismes subsidiaires qui pourraient être jugés utiles. S'inspirant des

articles de la décision de mai 1955, M. Kershaw a proposé la création d'un Comité permanent de la technologie dans le cadre de l'U.E.O.

23. En outre, il existe également une certaine analogie entre la situation de 1954 et la situation actuelle. Aujourd'hui comme alors, l'Europe est parvenue à un carrefour. En 1954, il s'agissait d'accepter ou non l'échec de la Communauté Européenne de Défense. Il s'agit aujourd'hui ou bien de reconnaître que les négociations avec le Royaume-Uni et les autres Etats qui ont fait acte de candidature ne peuvent être engagées, c'est-à-dire qu'il faut prendre son parti de l'impasse actuelle, ou bien, de trouver le moyen d'échapper aux conséquences de la division actuelle en instaurant progressivement une coopération accrue.

24. A l'instar du Comité Permanent des Armements, ce comité serait composé de représentants des pays membres qui, en vue d'assurer la continuité des travaux, maintiendraient au siège du comité des délégués permanents. Les gouvernements des pays membres pourraient se faire représenter aux réunions du Comité permanent de la technologie, compte tenu de la nature des questions à traiter, par des personnalités responsables de ces questions dans leurs administrations nationales, ainsi que par leurs délégués permanents.

25. Au lieu d'observateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, comme dans le cas du Comité Permanent des Armements, il y aurait des observateurs des Communautés européennes, du C.E.C.L.E.S., du C.E.R.S., de la C.E.T.S., etc.

26. Dans les milieux européens, tant politiques que techniques, on s'accorde à penser que l'Europe perdra la bataille de la science et de la technologie modernes, et partant sa liberté, si elle reste limitée aux six pays; si l'on peut concevoir un Marché commun sans la Grande-Bretagne, une Communauté scientifique et technique européenne ne pourrait avoir aucune importance internationale réelle sans le Royaume-Uni. La résolution approuvée à l'unanimité par le Conseil des Ministres des Six le 31 octobre 1967<sup>1</sup>, indique très nettement que le Conseil est parfaitement conscient de ce que les problèmes posés en Europe par la politique scientifique et technique ne peuvent être résolus de façon satisfaisante au sein de la Communauté des Six.

27. Dans une interview accordée à un journal luxembourgeois, le 31 janvier 1968, M. Grégoire,

1. Document 433.

1. Voir annexe II.

Minister for Foreign Affairs, Mr. Grégoire, made a number of proposals concerning political co-operation between the Western European countries. He was of the opinion that a provisional solution could be found "by the simplest, closest, most appropriate and most natural means, i.e. in the framework of Western European Union, by extending the activities of this organisation and admitting new members".

28. Parallel to the Luxembourg plan is the Benelux memorandum of 19th January 1968. This memorandum contains a series of suggestions to be discussed between the six Common Market countries and the four applicant countries. The discussions should cover political, economic and technological matters with a view to furthering the building of Europe, in conformity with the provisions of the Rome Treaty.

29. The Benelux countries recommended laying down definite procedure for consultations between the Six, the Communities and the applicant States so as to avoid discrepancies in the policies of the Communities and the applicant countries.

30. In the technological field, they proposed that the European countries concerned should hold consultations on subjects not specifically covered

by the Rome Treaty. Action should cover specific fields and the number of participants could vary according to the projects. The following examples were given: development policy, joint production and purchase of military equipment, co-operation in the technological and scientific fields, aid to developing countries, etc.

31. Although the plan to set up a Standing Technological Committee in the framework of Western European Union might advance the building of Europe and could be executed with a minimum of formalities, and although your Rapporteur is very much attracted by its simplicity and logic, he is nevertheless of the opinion that it would not be a good political move to make a formal proposal for it. The main reason is that the member governments of WEU can never agree on a further build-up and strengthening of our organisation. For instance, your Rapporteur is convinced that the French Government will not agree to such a technological committee as it is afraid that the organisation might become a back door by which the United Kingdom might enter the European Communities. A minor objection to temporarily using the framework of WEU might be that the other applicants for membership of the Common Market — Ireland, Denmark and Norway — are not members of WEU.

Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, a formulé un certain nombre de propositions concernant la coopération politique entre les pays d'Europe occidentale. On pourrait, à son avis, trouver une solution provisoire «dans la plus simple, la plus proche, la plus appropriée et la plus naturelle des formules, c'est-à-dire dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale, par l'extension des activités de cette organisation et par l'admission de nouveaux membres.»

28. Parallèlement au plan luxembourgeois, le mémorandum Benelux du 19 janvier 1968 contient une série de suggestions qui devront être examinées par les six du Marché commun et les quatre pays candidats. Cet examen devrait porter sur les questions politiques, économiques et technologiques en vue de promouvoir la construction de l'Europe conformément aux dispositions du Traité de Rome.

29. Les pays du Benelux ont préconisé la mise en place d'une procédure concrète de consultation entre les Six, les Communautés et les Etats candidats, afin d'éviter les disparités entre les politiques des Communautés et celles des pays candidats.

30. Dans le domaine technologique, ils proposent que les pays européens intéressés se consultent sur les questions qui ne sont pas spécifiquement couvertes par le Traité de Rome. Les

actions porteront sur des objets précis et le nombre des participants pourra varier suivant les projets. On peut citer à titre d'exemple: la politique de développement, la production et l'achat en commun de matériel militaire, la coopération dans le domaine technologique et scientifique, l'aide aux pays en voie de développement, etc.

31. Bien que le projet de création d'un Comité Permanent de la Technologie dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale serait susceptible d'avancer la construction de l'Europe et pourrait être réalisé avec un minimum de formalités, votre rapporteur, tout en étant très sensible à sa simplicité et à sa logique, estime néanmoins qu'il ne serait pas indiqué, du point de vue politique, d'en faire une proposition officielle. La raison en est essentiellement que les pays membres de l'U.E.O. sont incapables de se mettre d'accord sur le renforcement de notre organisation. Votre rapporteur est convaincu, par exemple, que le gouvernement français n'acceptera pas la création de ce comité technologique, étant donné qu'il craint que l'organisation ne devienne la porte de service par laquelle le Royaume-Uni pourrait entrer dans les Communautés européennes. Une autre objection, secondaire celle-ci, à l'utilisation temporaire du cadre de l'U.E.O. pourrait être que les autres candidats au Marché commun — l'Irlande, le Danemark et la Norvège — ne sont pas membres de l'U.E.O.

## PART II

*The ELDO and ESRO crises*

## CHAPTER III

**Proposals for co-operation on space questions**

32. At its meeting in Rome in July 1967, the European Space Conference appointed an Advisory Committee on Programmes under the Chairmanship of Mr. Jean-Pierre Causse. This Committee subsequently set up two sub-committees — one technical and the other economic — of which Mr. Causse also became Chairman. These sub-committees are advised by officials from ELDO, ESRO, and CETS.

33. On 14th March 1968, Mr. Causse presented the Advisory Committee's report to the press. On institutions, the report states that there should be unity in space efforts:

“... The Committee's work itself brought home to its members to what extent all decisions concerning space activities were linked. Without failing to acknowledge the reasons for which the three organisations (ESRO, ELDO and CETS) were set up, the Committee consider that some of the reasons for their creation are no longer valid and some of the consequences are no longer desirable. Moreover, tendencies towards centralisation already appear on all sides: important decisions can no longer be taken except at European Space Conference level, and CETS has extended its terms of reference to cover all forms of application, which at least sets a brake on the proliferation of organisations.

*Proposals for a forward-looking structure*

In brief outline, a future structure might take the following form:

(a) The *European Space Conference* would be the supreme body, grouping at ministerial level the States wishing to take part in space activity. Its competence would cover international activities and it would co-ordinate national activities. It would lay down the

policy to be followed in all fields of the space sector: research and development as well as exploitation of space. To prepare decisions and follow up their execution there should be a Standing Committee of a few members elected by the Conference for a limited term of office.

(b) The *European organisation* for space research and development would be entrusted with the execution of experimental programmes undertaken jointly. It would include:

- a *planning* department, also responsible for the definition studies of the organisation's future projects;
- a *launcher* department, responsible for the design, development and testing of launchers;
- a *satellite* department, responsible for the design and production and operation of all satellites, whether they be scientific satellites or experimental application satellites, and of the corresponding ancillary facilities;
- an *administrative* department.

The statutes of this single organisation should make it possible for the member States to take part in certain programmes only, if they so desire, at least within certain limits.

(c) One or more *European organisations or companies responsible for the supply of operational satellites* for the benefit of the users (national P and T, broadcasting and television authorities, Eurovision, Euro-control). The name of Eurosat has been suggested<sup>1</sup> for such an organisation.

(d) Both the operational launchers and the operational satellites would be produced, under conditions to be determined by the European Space Conference, by *European*

1. See the report submitted by Mr. Berkhan, Document 402.

## DEUXIÈME PARTIE

**La crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S.**

## CHAPITRE III

**Propositions de coopération en matière spatiale**

32. Lors de la réunion qui s'est tenue à Rome en juillet 1967, la Conférence Spatiale Européenne a créé un Comité consultatif des programmes, présidé par M. Jean-Pierre Causse. Ce comité a constitué à son tour deux sous-comités — l'un technique, l'autre économique — dont M. Causse est également président et auxquels sont attachés des conseillers du C.E.C.L.E.S., du C.E.R.S. et de la C.E.T.S.

33. Le 14 mars 1968, M. Causse a présenté à la presse le rapport du Comité consultatif. En ce qui concerne les institutions, ce rapport déclare que les efforts en matière spatiale devraient être unifiés:

«... Le travail même du Comité lui a particulièrement fait ressentir à quel point toutes les décisions concernant les activités spatiales sont liées. Sans méconnaître les raisons qui ont amené la création des trois organisations spatiales différentes (C.E.R.S., C.E.C.L.E.S., C.E.T.S.) le Comité estime que certaines des raisons pour lesquelles elles furent créées ne sont plus valables et que certaines des conséquences qui en ont découlé ne paraissent plus aujourd'hui souhaitables. D'ailleurs, les tendances à la centralisation apparaissent déjà partout: les décisions importantes ne peuvent plus être prises ailleurs qu'au niveau de la Conférence Spatiale Européenne et la C.E.T.S. a étendu son mandat à toutes les formes d'application, ce qui au moins met un frein à la prolifération des organisations.

*Propositions pour une structure d'avenir*

De façon très schématique, une organisation future pourrait être la suivante:

(a) *La Conférence Spatiale Européenne* serait l'organisme suprême rassemblant au niveau ministériel les Etats désireux de participer à l'activité spatiale. Sa compétence s'étendrait aux activités internationales et elle coordonnerait les activités nationales.

Elle fixerait la politique à suivre dans tous les domaines du secteur spatial: recherche et développement, ainsi qu'exploitation de l'espace. Pour préparer ces décisions et suivre leur exécution, elle devrait disposer d'une commission permanente de quelques membres élus pour un temps limité par la Conférence.

(b) *L'Organisation européenne* de recherches et développements spatiaux, chargée de l'exécution des programmes expérimentaux entrepris de façon communautaire. On y distinguerait:

- un département *planning*, chargé également des études de définition des projets futurs de l'organisation;
- un département *lanceurs*, chargé des études et des mises au point des lanceurs et de leurs essais;
- un département *satellites*, chargé des études de la réalisation et du fonctionnement opérationnel de tous les satellites qu'ils soient scientifiques ou des satellites expérimentaux d'application et des moyens annexes correspondants;
- un département *administratif*.

Le statut de cette organisation unique devrait permettre aux Etats membres de ne participer qu'à certains programmes s'ils le désirent, tout au moins dans certaines limites.

(c) *Une (ou plusieurs) organisation ou société européenne chargée de la fourniture des satellites opérationnels* au profit des organismes exploitants (P. et T. et radio-diffusion et télévision nationaux, Eurovision, Eurocontrol, etc.). Le nom d'Eurosat a été proposé<sup>1</sup> pour une telle organisation.

(d) Les lanceurs opérationnels comme les satellites opérationnels seraient fabriqués par des *sociétés européennes ou des consortiums industriels* dans des conditions de con-

1. Voir rapport présenté par M. Berkhan, Document 402.

*companies or industrial consortia.*

.....

... The problems connected with space applications, and with the use of space and its exploitation for commercial purposes — and in particular the corresponding technical and economic problems — now assume increasing importance before the European Space Conference. Finally, co-ordination of the national programmes is a field where only the European Space Conference can make its influence felt.

The Committee therefore propose that a Standing Advisory Committee be set up without delay — that is to say even during the interim period.

The Standing Committee's task would be as follows:

1. To work out proposals for a permanent organisation for the exploitation of operational application satellites.
2. To study the overall balance between the various space activities in Europe in general and the priority to be assigned to the various application projects in particular.
3. To receive proposals from the various potential users and examine the financial viability of projects proposed. The necessary technical studies could be carried out by the existing organisations to the largest extent possible and by other bodies where appropriate. For that purpose the Standing Committee would need a budget to meet the requirements of the necessary feasibility and economic studies.
4. To study those national efforts in the various member States which may have a bearing on the joint European effort and to propose steps to ensure proper co-ordination between national and international activities.
5. To provide the secretariat for the European Space Conference."

#### CHAPTER IV

##### **ELDO**

34. Since March 1968, a series of developments concerning ELDO and ESRO have taken place

which remind your Rapporteur of a similar situation discussed in Mr. von Merkat's report on the ELDO crisis<sup>1</sup>. The recommendation to this report, adopted by the Assembly on 14th June 1966, urged the continuation of the work of ELDO and the preparation of a permanent European space vehicle launcher development organisation. In its reply on 14th October 1966, the Council stated :

".....

The member governments of ELDO have been able, in the meantime, to agree on arrangements for completing the initial programme of this organisation. Moreover, they decided to improve the existing three-stage launcher of that programme by adding a perigee as well as an apogee stage. Combined with the decision regarding an equatorial launching ground in French Guiana this should greatly increase the performance of ELDO-A. This launcher might thus meet the specifications of a telecommunications satellite of this kind whose construction CETS is considering. The introduction of procedures to ensure better management of the financial and technical aspects of the programme should improve the efficiency of the organisation and enable it to comply with the limits set for expenditure. When examining the initial programme of ELDO, the responsible Ministers of member States also set up a study committee to examine the problem of amalgamating the existing European organisations.

The Council believe that it is necessary to consider urgently the possibility of linking together and co-ordinating the various organisations concerned with space matters. However, the question of what links can be established between these organisations of varying membership and the existing European Communities, can only be studied at a later date."

35. The same reasoning as that put forward by Mr. von Merkat for the continuation of ELDO is still valid today. By giving up the development of space vehicle launchers, Europe will

1. See Document 371 and Addendum.



trôle que la Conférence Spatiale Européenne devra fixer.

.....

... Les problèmes liés aux applications de l'espace, à son utilisation et exploitation à des fins commerciales, en particulier les problèmes techniques et économiques correspondants, prennent aujourd'hui à la Conférence Spatiale Européenne une importance grandissante. Enfin, la coordination des programmes nationaux est un domaine où seule la Conférence Spatiale Européenne peut avoir une influence.

C'est pourquoi le Comité propose de créer sans délai, c'est-à-dire même pendant la période intérimaire, une Commission Consultative Permanente.

Les tâches de la Commission Permanente seraient les suivantes:

1. Elaborer des propositions en vue de la création d'une Organisation permanente pour l'exploitation de satellites d'application opérationnels.
2. Etudier l'équilibre global entre les diverses activités spatiales européennes en général et la priorité à donner aux divers projets d'applications en particulier.
3. Recevoir les propositions des divers utilisateurs éventuels et examiner la rentabilité des projets présentés. Les études techniques nécessaires seraient effectuées par les organisations existantes dans toute la mesure du possible et par d'autres organismes le cas échéant. A cette fin, la Commission Permanente devrait disposer d'un budget répondant aux besoins des études de faisabilité et les études économiques nécessaires.
4. Etudier les efforts nationaux des divers Etats membres qui peuvent avoir un effet sur l'effort européen commun et proposer des mesures propres à assurer une bonne coordination des activités nationales et des activités internationales.
5. Fournir le secrétariat de la Conférence Spatiale Européenne.»

#### CHAPITRE IV

##### **Le C.E.C.L.E.S.**

34. Depuis le mois de mars 1968, il s'est produit une série d'événements concernant le C.E.C.L.E.S.

et le C.E.R.S. qui rappellent à votre rapporteur une situation identique examinée dans le rapport de M. von Merkatz sur la crise du C.E.C.L.E.S.<sup>1</sup>. La recommandation jointe à ce rapport et adoptée par l'Assemblée le 14 juin 1966, demandait instamment de poursuivre les activités du C.E.C.L.E.S. et de prévoir la création d'une organisation européenne permanente de mise au point de lanceurs de véhicules spatiaux. Dans sa réponse du 14 octobre 1966, le Conseil déclarait:

«.....

Depuis lors, les gouvernements membres du C.E.C.L.E.S. sont parvenus à se mettre d'accord sur les modalités de l'achèvement du programme initial de cette organisation; ils ont convenu en outre d'améliorer l'actuel lanceur à trois étages par l'adjonction d'un moteur de périgée aussi bien que d'apogée. Ces accords, ainsi que la décision concernant un site de lancement équatorial en Guyane française, contribueront beaucoup à accroître le rendement de la fusée ELDO-A. Ce lanceur pourrait ainsi satisfaire aux spécifications d'un satellite de télécommunications tel que celui dont la construction est envisagée par la C.E.T.S. La mise en place de procédures destinées à mieux contrôler les aspects techniques et financiers du programme devrait améliorer le fonctionnement de l'organisation et lui permettre de respecter les plafonds fixés. Lors de l'examen du programme initial du C.E.C.L.E.S., les ministres compétents des divers Etats membres ont créé un comité d'étude chargé d'examiner le problème de la fusion des organisations spatiales européennes existantes.

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'examiner d'urgence la possibilité de rapprocher et de coordonner les diverses organisations s'occupant de questions spatiales. Toutefois, le point de savoir quels liens peuvent être établis entre ces organisations de composition différente et les Communautés européennes existantes ne pourra être abordé qu'à un stade ultérieur.»

35. Les raisons que faisait valoir M. von Merkatz pour la poursuite des activités du C.E.C.L.E.S. sont encore valables aujourd'hui. En abandonnant la mise au point de lanceurs de

1. Voir Document 371 et Addendum.

renounce for ever its opportunity to play an independent rôle in space activities since launchers are a basic tool in any space activity.

36. The team of 4,500 specialists working in industrial firms and government establishments of the member countries on activities forming part of the initial ELDO programme will have to be dispersed if no creative development work is available, thereby provoking an extra flow of scientists and engineers to the United States.

37. The announcement by Mr. Wedgwood Benn in the House of Commons on 23rd April 1968<sup>1</sup> was a great disappointment. When the Minister stated that every government had to decide for itself whether these proposals (of the Causse report) represented an economically justifiable use of scarce resources, he was wrong in two ways. Firstly, the European aspects should certainly be considered. The discontinuation of the ELDO programme would inevitably be detrimental to European co-operation in other fields, and result in a considerable loss of confidence in Europe's technological efficiency, which in turn might result in a drop in Europe's technological prestige. Secondly, nobody can prove that the ELDO projects have no economic justification; this can be judged only over a period of from 20 to 50 years.

38. The British step is even more remarkable as the United States Government, through a statement by Mr. Nesbitt<sup>2</sup>, Deputy Director, Office of Space and Environmental Science Affairs, International Scientific and Technological Affairs, State Department, Washington, at the end of 1966 announced a change of policy. For the first time the United States Government promised extensive aid to ELDO and ESRO and showed its "willingness to supplement ELDO-A launch services either by the sale of Scout, Thor and Atlas vehicles, or by the sale of launch services, for scientific and applications satellite projects". Thus, the United States Government promised its aid not only for strictly scientific purposes, but also for applications outside the field of scientific research, e.g. for telecommuni-

cations satellites<sup>1</sup>.

39. America is also giving similar aid to Japan. In 1967, the Japanese obtained United States co-operation in the field of communications satellites in order to speed up their space development.

40. The change in attitude of the United States Government could possibly be explained by the fact that a liquid-fuel launcher now has very little military value and that the same aid could be given to the ELDO as to the Japanese space programme.

41. Although the ELDO authorities sent some of their engineers to NASA in May 1967, and a second group visited Cape Kennedy and the Goddard Space Flight Centre and the jet propulsion laboratory shortly afterwards, no real effort has been made on the part of ELDO to follow up this American proposal. The ELDO Council should certainly take some of the blame for this lack of interest in what seems to your Rapporteur to be an extremely interesting proposition from the United States Government.

42. Mr. George Ball, former United States Under-Secretary of State and recently appointed United States Permanent Representative to the United Nations, giving the political reasons for the change in attitude, states in his book "The Discipline of Power: Essentials of a Modern World Structure" :

"We can, therefore, at least dimly foresee the emergence of a new world system. Europe in the West can become a full-fledged super-power. Japan, as the only large modern industrial State in Asia, also has the capacity to play a major rôle. But since for a long time neither will approach the scope and authority of America and the USSR, it is realistic to think not so much of a new age of four super-powers but — in the terms that matter — of something equivalent to three and one half."

1. See Appendix III.

2. See Appendix IV.

1. See also Appendix V: Remarks by Mr. Nesbitt at the meeting of Eurospace in Munich on 21st June 1968.

véhicules spatiaux, l'Europe renoncerait à jamais à la possibilité de jouer un rôle indépendant dans les activités spatiales puisque les lanceurs en constituent l'instrument fondamental.

36. L'équipe des 4.500 spécialistes qui travaillent dans les entreprises industrielles et les établissements gouvernementaux des pays membres sur des éléments du programme initial du C.E.C.L.E.S. devra se disperser si aucune nouvelle tâche créatrice ne lui est confiée et viendra ainsi gonfler le flot des chercheurs et des ingénieurs qui partent aux Etats-Unis.

37. La déclaration faite par M. Wedgwood Benn à la Chambre des communes le 23 avril 1968<sup>1</sup> a provoqué une grande déception. Lorsque le ministre déclare que chaque gouvernement doit décider pour son compte si ces propositions (celles du rapport Causse) représentent un emploi de crédits limités qui se justifie sur le plan économique, il fait une double erreur. En effet, il convient d'abord de considérer les aspects européens de la question. L'abandon du programme du C.E.C.L.E.S. porterait inévitablement préjudice à la coopération européenne dans d'autres domaines, saperait la confiance dans l'efficacité de la technologie européenne et pourrait se traduire par une perte de prestige technologique pour l'Europe. Ensuite, personne ne peut prouver que les projets du C.E.C.L.E.S. ne se justifient pas économiquement; il faut attendre, pour cela, de 20 à 50 ans.

38. La mesure britannique est d'autant plus singulière que le gouvernement américain a annoncé à la fin de 1966, par la bouche de M. Nesbitt<sup>2</sup>, Directeur adjoint du Bureau des affaires spatiales et de la science de l'environnement, Affaires scientifiques et technologiques internationales, au Département d'Etat à Washington, un changement de politique. Pour la première fois, le gouvernement des Etats-Unis a promis une aide importante au C.E.C.L.E.S. et au C.E.R.S. et s'est montré disposé à «compléter les possibilités de lancement offertes par ELDO-A soit par la vente de fusées Scout, Thor et Atlas, soit par la vente de services de lancement pour des programmes de satellites scientifiques et de satellites d'application». Le gouvernement des Etats-Unis a donc promis son aide non seulement pour des activités

strictement scientifiques, mais aussi pour des applications échappant au domaine de la recherche scientifique, c'est-à-dire les satellites de télécommunications<sup>1</sup>.

39. L'Amérique accorde une aide analogue au Japon. En 1967, les Japonais ont obtenu la coopération des Etats-Unis dans le secteur des satellites de télécommunications afin d'accélérer l'expansion de leurs activités spatiales.

40. Ce changement d'attitude du gouvernement américain peut s'expliquer par le fait qu'un lanceur à propergols liquides ne possède désormais qu'une très faible valeur militaire et par le souci d'accorder au programme spatial du C.E.C.L.E.S. le même appui qu'au programme japonais.

41. Bien que les instances du C.E.C.L.E.S. aient envoyé certains de leurs ingénieurs à la N.A.S.A. en mai 1967, et qu'un second groupe ait visité, peu de temps après, Cap Kennedy et le Goddard Space Flight Centre ainsi que le Laboratoire de propulsion par réaction, cette organisation n'a jamais véritablement tenté, pour sa part, de donner suite à cette proposition américaine. Le Conseil du C.E.C.L.E.S. est certainement en partie responsable de ce manque d'intérêt pour ce que votre rapporteur considère comme une proposition extrêmement intéressante de la part du gouvernement américain.

42. M. George Ball, ancien Sous-secrétaire d'Etat américain devenu récemment représentant permanent des Etats-Unis aux Nations Unies, déclare dans son livre intitulé «La discipline de la puissance: Principes d'organisation du monde moderne» pour expliquer les raisons politiques de ce changement d'attitude:

«Nous pouvons donc prévoir au moins vaguement l'apparition d'un nouveau système mondial. L'Europe, à l'ouest, peut devenir une superpuissance en possession de tous ses moyens et le Japon, seul grand Etat industriel moderne en Asie, est également capable de jouer un rôle important. Mais comme ils n'atteindront pas d'ici longtemps l'envergure et l'autorité de l'Amérique et de l'U.R.S.S., il est réaliste d'envisager non pas une nouvelle ère à quatre superpuissances, mais plutôt — ce qui est capital — à trois superpuissances et demie.»

1. Voir annexe III.

2. Voir annexe IV.

1. Voir également annexe V: Remarques de M. Nesbitt, le 21 juin 1968, à la conférence d'Eurospace à Munich.

43. Rejecting the bi-polar balance of terror, Mr. Ball states :

"... When there is a bi-polar balance, any major issue runs the risk of a collision. But when, as in the past, there are three or more powers of approximately equal strength, the chance for slight shifts in the balance gives greater scope to maintain equilibrium."

44. On the British issue, he states :

"... Europe has need for Britain's political maturity, just as Britain needs a dose of continental vitality."

45. Concluding, he says :

"The restructuring of power is irksome business, but it cannot be put off. The world has grown far too dangerously complicated for us Americans to mould and manage without the help of others. If our common tasks are to be performed adequately, if the rational and civilised ideals of Jefferson and Montesquieu and Goethe are to have continuing relevance, ways and means must be found to reshape the structure of power to permit a more effective distribution of world responsibilities."

46. Reacting to the negative British attitude on European space activities, the German and French Ministers for scientific research declared in Bonn on 29th April 1968 :

"Dr. Gerhard Stoltenberg and Mr. Maurice Schumann, the Ministers of Scientific Research of the Federal Republic of Germany and France, held an exchange of views on the state of European space co-operation as a result of the positions adopted by the British and Italian Governments. They agreed to continue to make every necessary effort with all the European countries concerned to meet Europe's requirements in launchers and satellites, particularly for telecommunications.

One of the main aims is to place the Franco-German 'Symphonie' satellite in orbit within the fixed time-limits. The Ministers decided to study the technical and financial aspects of the possible solutions. They will take part in the multilateral meetings which have been

convened for the weeks to come in a constructive spirit."

47. Certain compromises are perhaps still possible. A decision will have to be taken in the ELDO Ministerial Council on 1st and 2nd October 1968 and at the next meeting of the European Space Conference in Bonn, in November 1968. The governments must, however, be aware that if they cannot reach agreement, their position in negotiations with the Americans on telecommunications satellites will be extremely weak and the American Government's change in policy at the end of 1966 vis-à-vis ELDO may well be reversed again.

48. On 11th and 12th July 1968, Ministers responsible for space affairs in the ELDO member countries met in Paris under the chairmanship of Mr. Théo Lefèvre, Belgian Minister responsible for Scientific Policy and Planning.

49. The object of the meeting was to enable the Ministers to examine the proposals which had been made following a review of the organisation's programmes. This review had been carried out in anticipation of an over-spend of the overall ceiling fixed by the Ministerial Conference of July 1966. At the meeting, the Ministers were unable to agree on concrete decisions except with regard to the date of a new meeting which was fixed for 1st and 2nd October 1968.

50. The British Government repeated its position expressed in the memorandum of 16th April 1968 in which it declared that it would not agree any contribution to the over-spend and would not take part in any new ELDO programmes to be executed after 1971.

51. The Italian Government requested that a larger share of the work done by ELDO be allocated to Italian industry and that more Italians be appointed in the organisation. The Italian representative was not willing to endorse the communiqué of the Ministerial Conference.

52. The other governments' representatives were of the opinion that the work of ELDO should continue and that its future projects should be prepared in such a way that they would be coherent and could be integrated into an overall plan for the joint European space effort. The

43. Rejetant la bipolarité de l'équilibre de la terre, M. Ball déclare:

«... Quand il n'existe que deux pôles d'attraction, tout problème important risque de provoquer un conflit. Mais lorsque, comme dans le passé, il y a trois ou quatre puissances approximativement égales, la possibilité de légères modifications du rapport des forces permet de maintenir un meilleur équilibre.»

44. S'agissant de la question britannique, il ajoute:

«... L'Europe a besoin de la maturité politique de la Grande-Bretagne, tout comme la Grande-Bretagne a besoin d'une certaine dose de vitalité continentale.»

45. Il conclut:

«La restructuration de la puissance est une tâche ingrate qu'on ne peut toutefois éviter. Pour nous autres, Américains, le monde est devenu bien trop difficile et dangereux à façonner et à diriger sans l'aide des autres. Si nous voulons remplir notre tâche commune de façon adéquate, si l'idéal de raison et de civilisation de Jefferson, de Montesquieu et de Goethe doivent conserver un sens, il faut trouver les moyens de remodeler la structure de la puissance, afin de permettre une répartition plus efficace des responsabilités mondiales.»

46. Devant l'attitude négative des Britanniques à l'égard des activités spatiales européennes, les ministres allemand et français de la recherche scientifique ont déclaré à Bonn le 29 avril 1968:

«Les ministres de la recherche scientifique de l'Allemagne fédérale et de la France, le Dr. Gerhard Stoltenberg et M. Maurice Schumann, ont procédé à un échange de vues sur la situation de la coopération spatiale européenne à la suite des positions exprimées par les gouvernements britannique et italien. Ils sont convenus de poursuivre les efforts nécessaires avec tous les pays européens intéressés pour satisfaire aux besoins de l'Europe en lanceurs et en satellites, et notamment pour les télécommunications.

Un des buts essentiels est de mettre en orbite le satellite franco-allemand Symphonie dans les délais fixés. Ils ont décidé d'étudier les aspects techniques et financiers des solutions possibles. Ils participeront dans un esprit constructif aux réunions multilatérales con-

voquées dans les semaines à venir.»

47. Certains compromis sont peut-être encore possibles. Une décision devra être prise au cours de la réunion du Conseil des Ministres du C.E.C.L.E.S., les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1968, et de la prochaine Conférence Spatiale Européenne qui se tiendra en novembre à Bonn. Mais les gouvernements ne doivent pas oublier que s'ils ne parviennent pas à un accord, leur position dans les négociations avec les Etats-Unis sur les satellites de télécommunications sera extrêmement faible et que la nouvelle politique inaugurée par le gouvernement américain vis-à-vis du C.E.C.L.E.S. à la fin de 1966 pourrait très bien changer une fois de plus.

48. Les 11 et 12 juillet 1968, les ministres responsables des affaires spatiales des pays membres du C.E.C.L.E.S. se sont réunis à Paris sous la présidence de M. Théo Lefèvre, Ministre belge chargé de la politique et de la programmation scientifiques.

49. Le but de cette réunion était de leur permettre de procéder à un examen des propositions formulées à la suite d'une révision des programmes de l'organisation, rendue nécessaire par la perspective de dépassement du plafond général des dépenses fixées par la conférence ministérielle de juillet 1966. Les ministres n'ont pu se mettre d'accord sur aucune décision concrète, sauf en ce qui concerne la date de la prochaine réunion qui a été fixée aux 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1968.

50. Le gouvernement britannique a rappelé la position définie dans l'aide-mémoire du 16 avril 1968, dans lequel il déclarait qu'il ne prendrait aucun engagement supplémentaire quant au financement du dépassement prévu et ne participerait à aucun nouveau programme du C.E.C.L.E.S. dont la réalisation serait envisagée après 1971.

51. Le gouvernement italien a demandé l'attribution à l'industrie italienne d'un pourcentage plus élevé des travaux du C.E.C.L.E.S. et la nomination d'un nombre accru d'Italiens au sein de l'organisation. Le représentant italien n'a pu souscrire au communiqué de la conférence ministérielle.

52. Les représentants des autres gouvernements ont été d'avis que le C.E.C.L.E.S. devait poursuivre ses activités et établir ses futurs programmes de manière à assurer leur cohérence et leur intégration dans un plan d'ensemble des activités spatiales européennes communes. Le secrétariat

Secretariat was therefore instructed to draw up plans accordingly.

53. In order to examine all possibilities for a coherent space effort, the meeting requested its President, Mr. Théo Lefèvre, to use his good offices with all the governments concerned and try to overcome the difficulties raised by the over-spend of the ELDO programme and to promote a coherent European space launcher development programme. He was authorised to contact not only the governments of the member States of ELDO, but also the governments of the other space organisations.

54. The meeting of the ELDO Ministers planned for 1st and 2nd October 1968 is to prepare the way for the meeting of the European Space Conference in Bonn, in November 1968. The European Ministers in charge of space questions will then have to reach definite decisions.

55. On 6th August 1968, the ELDO Council met at non-ministerial level in order to decide on provisional measures to deal with the over-spend of the financial ceiling set for the ELDO combined programme. The Council accepted certain economies with regard to the work approved under the 1968 budget, and at the same time ensured an adequate work programme for the organisation pending a final decision at the next meeting of ELDO Ministers on 1st and 2nd October 1968. Through these economies, the over-spend in respect of the financial ceiling of \$626 million for the ELDO combined programme was somewhat reduced.

56. In regard to this over-spend of the financial ceiling set for the ELDO combined programme, it should be pointed out that Article 2 (paragraph 4) of the ELDO Convention requires the spreading of techniques relevant to its activities. It is also incumbent on the organisation to assist member States, on request, in other applications of the techniques used or developed in the course of its work. It is evident that the spreading of scientific and industrial space knowledge automatically results in some slowing down of programmes and increased costs, since most industries working on the ELDO programme have had no previous experience in this field and therefore have to learn and inevitably make mistakes. Technical information is also disseminated through a joint documentation service, technical publications, the exchange of personnel and the

holding of colloquies. An over-spend of less than 10 % should not therefore be considered exorbitant, but it must be admitted that the continental industries probably profit more from it than those in the United Kingdom.

57. Your Rapporteur met several authorities and discussed what would happen if the United Kingdom definitely decided not to contribute to the over-spend and withdrew from the ELDO organisation in 1971. From the British side, it was pointed out that this involved no treaty obligation, nor would there be any breach of promise. However this may be, it should be recalled that from the very outset, when the British Minister for Technology launched the ELDO project, it was considered as a new departure in Europe in the space field and everybody was well aware that a conclusion would not be reached within a mere five years. Moreover, should the British Government withdraw, the other ELDO governments would not agree to carry on with work based on the Blue Streak missile. They would not agree to buy this first stage of the ELDO launcher from the United Kingdom. A decision would therefore have to be taken between starting again with a whole new missile or abandoning any hope of a European launcher project of the magnitude planned at the time the ELDO Convention was concluded.

58. As to the possibility of starting a new programme for a new launcher without Britain, the question of manpower and technical know-how would be difficult but not impossible to solve since Germany has made a great effort in training scientists and engineers in this field and like progress is being made in France. The most difficult questions to solve would be financial<sup>1</sup>.

59. As to the reorganisation of the European space organisations, it should be noted that if definite decisions are taken at the European Space Conference in Bonn, some two to three

1. See Appendices VI and VII giving the German and French points of view.

a été chargé de rechercher des solutions dans ce sens.

53. Afin d'explorer toutes les possibilités d'établissement d'un programme spatial cohérent, les ministres ont demandé à leur président, M. Théo Lefèvre, d'intervenir auprès de tous les gouvernements intéressés pour tenter de surmonter les difficultés soulevées par le dépassement du plafond fixé pour le programme du C.E.C.L.E.S. et d'encourager la réalisation d'un programme cohérent pour la mise au point d'un lanceur européen. Il a été autorisé à entrer en contact non seulement avec les gouvernements des pays membres du C.E.C.L.E.S. mais aussi avec les gouvernements membres des autres organisations spatiales.

54. La réunion des ministres du C.E.C.L.E.S. prévue pour les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1968 a pour but de préparer la réunion de la Conférence Spatiale Européenne qui se tiendra à Bonn en novembre 1968. Les ministres européens chargés des questions spatiales seront alors en mesure de prendre des décisions concrètes.

55. Le 6 août 1968, le Conseil du C.E.C.L.E.S. s'est réuni au niveau non ministériel afin de prendre les mesures provisoires qui s'imposaient en raison du dépassement du plafond prévu pour le programme combiné de l'organisation. Le Conseil a accepté certaines économies sur les travaux approuvés dans le cadre du budget de 1968, tout en assurant à l'organisation un programme de travail adéquat jusqu'à ce qu'une décision définitive soit prise lors de la prochaine réunion des ministres les 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1968. Grâce à ces économies, le dépassement du plafond de 626 millions de dollars fixé pour le programme combiné du C.E.C.L.E.S. a été quelque peu réduit.

56. En ce qui concerne le dépassement du plafond fixé pour ce programme combiné, il convient de rappeler que l'article 2, paragraphe 4, de la Convention du C.E.C.L.E.S. impose à l'organisation de favoriser le développement des techniques intéressant ses activités et d'aider les Etats membres, sur leur demande, à utiliser à d'autres fins les techniques employées ou mises au point au cours de ses travaux. Il est évident que la dispersion des connaissances spatiales dans le domaine scientifique et industriel entraîne nécessairement, dans une certaine mesure, un ralentissement dans l'exécution des programmes et un accroissement des coûts, étant donné que la plupart des industries travaillant au programme du C.E.C.L.E.S. n'ont eu aucune expérience préalable dans ce domaine, qu'elles ont dû par conséquent tout apprendre et qu'inévitablement des erreurs ont été

commises. L'information technique est diffusée par l'intermédiaire d'un service de documentation commun, par les publications spécialisées, les échanges de personnel et l'organisation de colloques. Un dépassement inférieur à 10 % ne devrait donc pas être considéré comme exagéré, mais il faut admettre que les industries du continent en bénéficient probablement davantage que les industries britanniques.

57. Votre rapporteur a examiné, avec un certain nombre de responsables, ce qui se produirait si le Royaume-Uni prenait la décision ferme de ne pas participer au financement du dépassement des coûts et de se retirer du C.E.C.L.E.S. en 1971. Du côté britannique, on a fait remarquer que cette décision ne remettrait en cause aucune obligation contractuelle et n'entraînerait la rupture d'aucun engagement. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas oublier que, dès son lancement par le ministre britannique de la technologie, le programme du C.E.C.L.E.S. a été considéré comme un nouveau départ de l'Europe dans le domaine spatial et que chacun était parfaitement conscient qu'il ne pourrait être réalisé en cinq ans. En outre, si le gouvernement britannique se retirait, les autres gouvernements membres de l'organisation n'accepteraient ni de poursuivre des travaux fondés sur le lanceur Blue Streak, ni d'acheter au Royaume-Uni ce premier étage du lanceur ELDO. Il conviendrait donc de décider soit de repartir à zéro avec un missile entièrement nouveau, soit d'abandonner tout espoir de réaliser un programme de lanceur européen aussi important qu'on le prévoyait lors de la signature de la Convention du C.E.C.L.E.S.

58. Quant aux possibilités de lancer un nouveau programme portant sur la fabrication d'un nouveau lanceur sans la Grande-Bretagne, les questions de personnel et de connaissances techniques seraient difficiles mais pas impossibles à résoudre, étant donné que l'Allemagne a fait un gros effort pour la formation de ses chercheurs et de ses ingénieurs et que des progrès semblables sont actuellement réalisés en France. Les questions les plus difficiles à résoudre seraient d'ordre financier<sup>1</sup>.

59. En ce qui concerne la réorganisation des organisations spatiales européennes, il convient de noter que si des décisions définitives sont prises lors de la Conférence Spatiale Européenne

1. Voir annexes VI et VII donnant les points de vue allemand et français.

years would still pass before they could be implemented.

60. Your Rapporteur is of the opinion that the future of ELDO should be assured, preferably with, but otherwise without the United Kingdom.

## CHAPTER V

### ESRO

61. While the experts were still discussing the implications of the British policy decision concerning ELDO, new difficulties arose for ESRO because of the Italian attitude on the TD-1/TD-2 satellite project. In the report of the Advisory Committee on Programmes of the European Space Conference, these satellites are classed as follows:

"Heavy spacecraft in low earth orbit (L-satellites), carrying a moderately large number of experiments for studies of e.g. the ionosphere, solar and/or stellar astronomy, cosmic rays, etc. Two spacecraft of that class, TD-1 and TD-2, are presently under development in ESRO; the estimates of costs for satellites of this type (24MMU) and development time (about 4 years) seem to be consistent with the experience of TD-1 and TD-2. The projects in this category proposed to the Rome Conference were the cosmic ray, ionospheric and solar satellites."

62. In the "Scientific programme" section of Chapter 3, the report gives a further description of the TD-1 and TD-2:

"...The fact is that each satellite is, in its own field, considerably more ambitious and complex than envisaged in the original ESRO programme. This must be reckoned a logical consequence of the rapid and continuing development of space research programmes, not only in the member countries of ESRO but in the United States and the Soviet Union, too. The ESRO-I and ESRO-II satellites, carrying respectively 8 and 7 experiments, are already satellite observatories in miniature. The TD-1/TD-2 satellite programme, with, in particular, its precision attitude control systems, has many of the characteristics of a 'large' project, including that of

potential financial escalation. These satellites which will benefit from American experience in the same field, offer prospects that should not be underestimated and that are way ahead of projects currently undertaken in the member countries."

63. It is a great pity that this programme is now jeopardised by the Italian decision as this part of the ESRO programme is accepted by the British Government. Moreover, the present ESRO activities are almost wholly concentrated on this satellite programme.

64. On 5th April 1968, an ESRO communiqué stated:

"No agreement on the continuation of the TD-1/TD-2 satellite project could be reached by the Council of the European Space Research Organisation, meeting on 4th April 1968 at the European Space Research and Technology Centre, at Noordwijk (Netherlands).

The matter is now being considered by governments at ministerial level, and a final decision on whether or not to continue the project will be taken by 20th April."

65. On 25th April 1968, the official cancellation of the TD-1/TD-2 project was announced as follows:

"Following further detailed examination of the situation, Professor H. Bondi, Director General of the European Space Research Organisation, has today, in full agreement with the Chairman of the Council, decided to cancel the TD project."

66. Your Rapporteur feels that the Italian Government should reconsider its attitude as the total cost of ESRO scientific research on the TD-1 and TD-2 project would amount in 1969 to \$9.2 million and for 1970 to \$2 million; the total cost of the whole project in three years is \$32 million, of which Italy's contribution amounts to approximately 11%. These figures are relatively so unimportant that they should not represent an insurmountable obstacle. Moreover, the danger might arise of the ESRO programme becoming so insignificant that it is not worthwhile maintaining the organisation.

67. In this chapter, as well as in the foregoing, your Rapporteur wishes to mention something



qui se tiendra à Bonn, deux ou trois ans s'écouleront avant qu'elles puissent être mises en application.

60. Votre rapporteur estime que l'avenir du C.E.C.L.E.S. doit être assuré, de préférence avec, mais, le cas échéant, sans le Royaume-Uni.

## CHAPITRE V

### Le C.E.R.S.

61. Pendant que les experts discutaient encore des incidences de la décision britannique concernant le C.E.C.L.E.S., de nouvelles difficultés ont surgi pour le C.E.R.S. après la prise de position italienne à l'égard du projet de satellite TD-1/TD-2. Dans le rapport du Comité consultatif des programmes de la Conférence Spatiale Européenne, ces satellites sont classés comme suit:

«Des engins spatiaux lourds placés sur orbite terrestre basse (satellites L) et emportant un assez grand nombre d'expériences destinées à l'étude, par exemple, de l'ionosphère, de l'astronomie solaire et/ou stellaire, des rayons cosmiques, etc. Deux engins de cette catégorie, TD-1 et TD-2, sont actuellement réalisés par le C.E.R.S.; les évaluations de coûts (24 MUC) et de délai (environ 4 ans) qui ont été établies pour les satellites de ce type, paraissent concorder avec les enseignements fournis par TD-1 et TD-2. Les projets appartenant à cette catégorie qui ont été proposés à la conférence de Rome, sont des satellites destinés à l'étude des rayons cosmiques, de l'ionosphère et du soleil.»

62. A la section 3, intitulée «Programme scientifique», le rapport décrit plus en détail le TD-1 et le TD-2:

«... En fait, chacun dans son domaine présente un degré d'ambition et de complexité considérablement supérieur à ce qui avait été envisagé dans le programme initial du C.E.R.S. Ceci doit être considéré comme une conséquence logique du développement rapide et constant des programmes de recherche spatiale aussi bien aux Etats-Unis et en Union Soviétique que dans les pays membres. Les satellites ESRO-I et ESRO-II, avec respectivement huit et sept expériences à leur bord, sont déjà des satellites-observatoires en miniature. Le programme de satellites TD-1/TD-2, avec, en particulier, leurs systèmes de pilotage précis, présentent déjà beaucoup des

caractéristiques des 'grands' projets, y compris les risques de dépassement financier. Bénéficiant de l'expérience américaine dans ce domaine, ils auront des possibilités dont il ne faut pas sous-estimer l'importance et qui dépassent largement celles des projets actuellement entrepris dans les Etats membres.»

63. Il est regrettable que ce programme soit maintenant compromis par la décision de l'Italie, étant donné que cette partie du programme du C.E.R.S. est acceptée par le gouvernement britannique. En outre, les activités du C.E.R.S. sont presque toutes axées actuellement sur ce programme de satellites.

64. Le 5 avril 1968, un communiqué du C.E.R.S. indiquait:

«Un accord sur la poursuite du projet de satellites TD-1/TD-2 n'a pas pu être dégagé lors de la réunion tenue par le Conseil de l'Organisation Européenne de Recherches Spatiales, le 4 avril 1968, au Centre Européen de Recherche et de Technologie Spatiales, à Noordwijk (Pays-Bas).

La question est actuellement étudiée par les gouvernements membres, à l'échelon des ministres, et une décision définitive quant à la continuation ou à l'annulation du projet interviendra le 20 avril au plus tard.»

65. Le 25 avril 1968, l'annulation officielle du programme TD-1/TD-2 était annoncée dans les termes suivants:

«Après réexamen approfondi de la situation, le professeur Bondi, Directeur général de l'Organisation Européenne de Recherches Spatiales, a décidé aujourd'hui, en plein accord avec le Président du Conseil de l'Organisation, l'annulation du projet TD.»

66. Votre rapporteur estime que le gouvernement italien devrait reconsidérer sa position, étant donné que les frais de recherche scientifique du C.E.R.S. pour le projet TD-1 et TD-2 s'élèveraient au total à 9.2 millions de dollars en 1969 et à 2 millions de dollars en 1970. Le prix de revient de l'ensemble du projet est de 32 millions de dollars pour trois ans, la participation italienne étant de 11% environ. Ces chiffres sont relativement bas et ne devraient pas constituer d'obstacle insurmontable. En outre, le programme du C.E.R.S. risque de devenir si insignifiant que le maintien de l'organisation ne serait plus justifié.

67. Comme dans le chapitre précédent, votre rapporteur voudrait conclure en mentionnant la posi-

about the position of the United States Government. When Mr. James Webb, Director of NASA, visited the European Space and Technological Research Centre (ESTEC), in Noordwijk, Netherlands, on 30th August 1968, he made a statement according to which co-operation between the European Space Research Organisation and NASA is going to be stepped up. When the first Americans have landed on the moon, he said, some 150 scientists, and among them some Europeans, will take part in a programme, from 1970 to 1980, which will study human reactions to artificial gravity, or the total absence of it, on

spatial ships. Studies would also have to be undertaken on the sun and on its action on our atmospheric conditions.

68. Mr. Webb added that, if ESRO wished it, the co-operation with NASA could be stepped up in all sectors. He also said that the great theme of agreement had been the publication by the two organisations of the results of all their work. He then added that the project he was speaking about, and which would cost some two billion dollars, would have been undertaken if the present programme was successful.

tion du gouvernement américain. A l'issue d'une visite au Centre Européen de Recherche et de Technologie Spatiales (ESTEC) à Noordwijk, aux Pays-Bas, le 30 août 1968, M. James Webb, Directeur de la N.A.S.A., a déclaré que la coopération entre le C.E.R.S. et la N.A.S.A. allait être accrue. Quand les premiers Américains se seront posés sur la lune, a-t-il déclaré, quelque 150 savants, et parmi eux des Européens, participeront à un programme, prévu de 1970 à 1980, qui étudiera les réactions de l'homme à la pesanteur artificielle ou à l'absence totale de celle-ci à bord des stations spatiales. Des études seront également entreprises

sur le soleil et sur son action sur nos conditions atmosphériques.

68. M. Webb a ajouté que, si le C.E.R.S. le souhaitait, la coopération avec la N.A.S.A. pourrait être étendue à tous les secteurs. Il a déclaré qu'un grand point d'accord était la publication par les deux organisations des résultats de tous leurs travaux. Il a encore précisé que le projet dont il parlait, et qui coûterait quelque deux milliards de dollars, ne serait entrepris que si le programme actuel était couronné de succès.

### Conclusions

69. As your Rapporteur mentioned in the introduction, the main weakness of the European organisations is political. Yet there are further sources of weakness in the forms of collaboration such as the varying membership of these organisations. The three nuclear and the three space organisations all have different memberships. It almost seems that the Ministries for Foreign Affairs endeavour to create organisations of varying shapes and sizes so as to be able to set up yet other organisations to co-ordinate them.

70. Another source of weakness is the lack of proper authority and, without adequate control, the development of these organisations is restricted and their efficiency impaired.

71. Although on the surface it may be thought easy to pool anything which is new and destined to play an essential rôle in the future, recent developments in European technological collaboration are proof of the contrary. Moreover, there has always been too narrow an approach to this important problem. No one country has really dared to face up to the fact that science and technology are at the root of the material advancement of mankind and are a determining factor in economic growth. In the United States several studies have proved that in mature industrial countries capital accumulation accounts for only a small part of the long-term increase in productivity while technological progress, embracing here education and improved organisation as well as research and development, accounts for up to 90% of the increase in real output per person employed. The studies of the scientific directorate of OECD point in the same direction.

72. The organisations considered were set up on too small a scale and their budgets and programmes were often subject to a veto from one country or another. The consequence is that the international European research projects account for barely 4% of Western Europe's scientific effort. Euratom's research budget, for instance, amounts to only 20% of the Community's entire effort in this sphere and might even be smaller in the years to come. The trends in the member countries have moreover been away from the international organisations towards national programmes. Their

own projects are nearly always given priority over joint programmes.

73. Political and factual difficulties notwithstanding, your Rapporteur is of the opinion that the Assembly would be relinquishing its duties were it not to make proposals to overcome the present difficulties. At the present juncture, now that the politicians are making no headway, it would be advisable to call in experts who might be able to find solutions. Although the Assembly might take the initiative, it should be made clear that the committee of experts should be drawn from outside the framework of any of the existing organisations. This would be the only way to avoid the difficult question of membership. Obviously it would be politically impossible to invite other than Western European governments to appoint experts for such a committee. The task of the experts should be to:

- draw up guidelines for a joint European policy for basic and applied research and technological development; ;
- propose ways and means of collaboration in specific projects and recommend concrete measures to foster a combined European effort in the fields of modern science and technology ;
- formulate an industrial policy, with proper structural and regional balance, with the aim of overcoming the problems of "fair return".

74. Coming to the crises in ELDO and ESRO threatening the very existence of these organisations, your Rapporteur deeply regrets the British decision regarding ELDO and the Italian Government's attitude towards ESRO because if the European space organisations collapse, Western Europe will lose its chance of playing its due rôle in research and development in the space sciences.

75. British Government spokesmen have often repeated that scarce resources are not used on a sound economic basis in European space activ-

### Conclusions

69. Comme votre rapporteur l'a indiqué dans l'introduction, la faiblesse des organisations européennes est essentiellement d'ordre politique, mais elle est due également, en matière de coopération, à des différences de composition. Les trois organisations nucléaires et les trois organisations spatiales ont toutes une composition différente. On dirait presque que les ministères des affaires étrangères se sont ingéniés à créer des organisations de forme et d'importance diverses à seule fin de pouvoir instituer d'autres organisations pour en coordonner les activités.

70. Un autre facteur de faiblesse est l'absence d'une autorité compétente. Or, sans contrôle adéquat, le développement de ces organisations est limité et leur efficacité compromise.

71. Bien qu'on puisse croire, au premier abord, qu'il est facile de mettre en commun tout ce qui est nouveau et est appelé à jouer un rôle capital dans l'avenir, la récente évolution de la coopération technologique européenne apporte la preuve du contraire. En outre, cet important problème a toujours été abordé sous un angle trop étroit. Aucun pays n'a vraiment osé admettre que la science et la technologie sont à la base du progrès matériel de l'humanité et représentent un facteur déterminant de la croissance économique. Aux Etats-Unis, plusieurs études ont montré que, dans les pays développés industriellement, l'accumulation des capitaux n'entre que pour une faible part dans l'accroissement à long terme de la productivité, tandis que le progrès technologique, qui concerne aussi bien l'éducation et l'amélioration de l'organisation que la recherche et la mise au point, peut entrer pour 90% dans l'augmentation du rendement effectif par personne employée. Les études de la Direction scientifique de l'O.C.D.E. vont dans le même sens.

72. Les organisations dont nous venons de parler ont été créées à une trop faible échelle et leurs budgets et leurs programmes se sont souvent heurtés au veto d'un pays ou d'un autre, si bien que les projets de recherche à l'échelon international ne représentent que 4% de l'effort scientifique de l'Europe occidentale. Le budget de recherche de l'Euratom, par exemple, n'atteint que 20% de l'effort global de la Communauté dans ce domaine et il pourrait encore être réduit dans les années à venir. De plus, les pays membres ont eu tendance à favoriser les programmes nationaux

au détriment des organisations internationales. Ils ont presque toujours donné la priorité à leurs propres programmes sur les programmes communs.

73. Malgré les difficultés politiques et techniques, votre rapporteur estime que l'Assemblée manquerait à sa mission si elle ne formulait aucune proposition en vue de résoudre les problèmes actuels. En ce moment critique où les hommes politiques ne font aucun progrès, il serait souhaitable de faire appel à des experts capables de trouver des solutions. Bien que l'Assemblée puisse prendre cette initiative, il doit être clairement établi que le comité d'experts devrait être créé en dehors du cadre des organisations existantes. Ce serait le seul moyen d'éviter la délicate question de la composition. Il serait, évidemment, politiquement impossible d'inviter des gouvernements autres que ouest-européens à désigner les experts en question. Le comité aurait pour mandat:

- de déterminer les lignes directrices d'une politique européenne commune dans les domaines de la recherche fondamentale, de la recherche appliquée et de la technologie;
- de proposer les voies et moyens d'une collaboration en vue de la réalisation de projets spécifiques et de recommander des mesures concrètes pour promouvoir un effort européen coordonné dans les domaines de la science et de la technologie modernes;
- de définir une politique industrielle équilibrée tant sur le plan structurel que sur le plan régional en s'efforçant de résoudre le problème du «juste retour».

74. En ce qui concerne la crise du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. qui menace l'existence même de ces organisations, votre rapporteur regrette profondément la décision britannique à l'égard du C.E.C.L.E.S. et l'attitude du gouvernement italien envers le C.E.R.S.; en effet, si ces organisations spatiales européennes disparaissent, l'Europe occidentale perdra toute chance de jouer le rôle qui lui revient dans la recherche et la mise au point en matière spatiale.

75. Les porte-parole du gouvernement britannique ont déclaré à maintes reprises que les maigres ressources disponibles ne sont pas utilisées selon

ities, especially in ELDO. They add that nobody has been able to refute this assertion.

76. Your Rapporteur wishes to point out that until a product reaches the production line it is impossible to say, in the short-term, whether it is economically justified. This is the case with cars, ships, aircraft and launchers. Nobody can predict exactly how many vehicles will be needed and will be bought. The British position therefore represents a short-term policy whereas a long-term policy should be pursued. It is not so important for Europe to have a launcher in 1971 or 1972, but it must have means available for developing and producing them. Your Rapporteur acknowledges that there were financial shortcomings, and technical set-backs also played their rôle, but they are inherent in any international collaboration in a new technological field.

77. Over \$500 million have now been spent, of which some \$300 million on Blue Streak. This will be lost if Blue Streak is not to be the first stage of the European launcher. Would this be economically justified? Would the disbanding of the teams of scientists and technicians who work on the Blue Streak be justified?

78. Your Rapporteur wishes to conclude by emphasising the dangerous repercussions of the weakening and possible collapse of these organisations on the multinational and community forms of collaboration developed since 1948. Should this type of collaboration appear to be a failure, much of the work to improve on pre-war collaboration might be lost. Bilateralism would certainly re-emerge with all its dangers for the equilibrium of Europe. If, for instance, launcher development in Europe becomes a bilateral Franco-German project, this would most certainly upset the balance of political forces in Europe.

des critères rentables dans le secteur des activités spatiales européennes, et notamment au C.E.C.L.E.S. Ils ajoutent que personne n'est à même de réfuter cette assertion.

76. Votre rapporteur voudrait faire remarquer que tant qu'un produit n'a pas atteint le stade de la production, il est impossible de dire, à court terme, s'il se justifie économiquement. C'est le cas pour les voitures, les navires, les avions et les lanceurs. Personne ne peut prédire exactement combien de véhicules seront nécessaires et combien seront achetés. L'attitude britannique reflète donc une politique à court terme alors que c'est une politique à long terme qui s'impose. Il n'est pas indispensable que l'Europe dispose d'un lanceur en 1971 ou 1972, mais il importe qu'elle ait les moyens de le mettre au point et de le produire. Votre rapporteur reconnaît que l'insuffisance des crédits et les échecs techniques ont joué un rôle, mais ce sont là des inconvénients inhérents à toute coopération internationale dans un nouveau domaine technologique.

77. Aujourd'hui, plus de 500 millions de dollars ont été dépensés, dont quelque 300 millions pour la fusée Blue Streak. Ils l'auront été en pure perte si Blue Streak ne devient pas le premier étage du lanceur européen. Cela peut-il se justifier sur le plan économique? Le licenciement des équipes de chercheurs et de techniciens qui travaillent sur Blue Streak peut-il également se justifier?

78. Pour conclure, votre rapporteur voudrait souligner les dangereuses répercussions qu'aurait l'affaiblissement et peut-être la disparition de ces organisations sur les formes multinationales et communautaires de coopération qui ont vu le jour depuis 1948. Si ce genre de coopération devait se révéler un échec, une grande partie des efforts déployés pour améliorer les formes de coopération d'avant-guerre serait perdue. Le bilatéralisme ne manquerait pas de réapparaître avec tous les dangers qu'il comporte pour l'équilibre de l'Europe. Si, par exemple, la mise au point du lanceur européen se transformait en un programme bilatéral franco-allemand, l'équilibre des forces politiques en Europe ne manquerait pas d'en souffrir.

## APPENDIX I

**Existing international scientific organisations<sup>1</sup>****(a) The International Council of Scientific Unions**

Even before the turn of the century an international institution for technological co-operation existed — the International Bureau of Weights and Measures which was established in 1875.

In 1931, the International Council of Scientific Unions was set up to facilitate and co-ordinate the activities of the various international scientific unions and the work of national academies and societies. This Council now receives financial assistance from UNESCO and was responsible for organising the International Geophysical Year and the Year of the Quiet Sun, involving joint observations in more than 60 countries.

During the International Geophysical Year 1957-58, a new interest in Antarctica was aroused. This resulted in the Antarctic Treaty which was signed in Washington on 1st December 1959 and came into force on 23rd June 1961.

The chief purpose of the International Council is to facilitate international contacts and to promote the exchange of information and the dissemination of research results.

In the European framework, it was felt after the war that mere consultation was not sufficient for the promotion of science and technology in Europe and an important number of organisations started to set up their own offices for scientific co-operation.

**(b) The North Atlantic Treaty Organisation**

NATO established a Committee of Defence Research Directors, to deal with co-operation in the field of defence research, and a Science Committee, under an Assistant Secretary-General for scientific affairs. The activities of the latter are chiefly directed towards the promotion of education, co-operation and the exchange of information. Each year 10,000 scholarships are awarded to students, 5,000 of whom have thus been

able to cross the Atlantic in one direction or the other. A budget of only \$4 million covers the Science Committee's work on electronics, new materials, oceanography, computers and energy conversion. One of the Committee's future projects is the construction of a floating laboratory capable of crossing the sea.

NATO also runs a training centre for experimental aerodynamics.

**(c) The Organisation for Economic Co-operation and Development**

Article 2 of the OECD Convention states that members will, both individually and jointly, promote the development of their resources and encourage research in the scientific and technological fields. These activities are carried out under the aegis of the Committee for Scientific Research and the Committee for Scientific and Technical Personnel. The former is responsible for the organisation's activities in the field of science and the latter for the expansion and regional use of scientific and technical personnel as well as scientific training policies.

The OECD publishes reports on such matters as scientific research, higher education and scientific personnel requirements in all the member countries. Through these studies and other publications a continuing up-to-date flow of information can be exchanged between the member countries. The organisation promotes international research programmes on restricted topics between the scientific institutes of the different countries. Subjects common to all countries are studied, i.e. road safety, production engineering, marine corrosion, pollution, noise, desalting, metal fatigue, etc.

The European Industrial Research Management Association was set up to explore work on industrial research management and on means of collaboration between firms in European member countries.

1. "Europe in a shrinking world — a technological perspective", by Laurence Reed.



## ANNEXE I

**Les organisations scientifiques internationales existantes <sup>1</sup>****(a) Le Conseil international des associations scientifiques**

Avant même le début de ce siècle, il existait une organisation internationale de coopération scientifique et technique — le Bureau international des Poids et Mesures, créé en 1875.

En 1931, le Conseil international des associations scientifiques a été créé afin de faciliter et de coordonner les activités des diverses associations scientifiques internationales et les travaux des académies et sociétés nationales. Ce conseil reçoit maintenant l'appui financier de l'U.N.E.S.C.O. et il a été chargé d'organiser l'Année géophysique internationale et l'Année du soleil calme qui ont nécessité des observations communes dans plus de soixante pays.

Durant l'Année géophysique internationale 1957-58, l'Antarctique a suscité un regain d'intérêt qui a abouti à la signature à Washington, le 1<sup>er</sup> décembre 1959, du Traité de l'Antarctique qui est entré en vigueur le 23 juin 1961.

Le principal objet du Conseil international est de faciliter les contacts internationaux et de favoriser l'échange d'informations et la diffusion des résultats des recherches.

Dans le cadre européen, on s'est rendu compte après la guerre que de simples consultations n'étaient pas suffisantes pour la promotion de la science et de la technologie en Europe et de nombreuses organisations ont commencé de créer leurs propres agences de coopération scientifique.

**(b) L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**

L'O.T.A.N. a créé un Comité des Directeurs de la Recherche pour la Défense, chargé de la coopération dans le domaine de la recherche en matière de défense, et un Comité scientifique sous l'autorité d'un Secrétaire général adjoint pour les affaires scientifiques. Les activités de ce dernier sont axées principalement sur la promotion de l'éducation, de la coopération et de l'échange d'informations. Chaque année des bourses sont

octroyées à 10.000 étudiants, dont la moitié ont pu ainsi traverser l'Atlantique dans un sens ou dans l'autre. Un budget qui ne s'élève qu'à 4 millions de dollars couvre les travaux du Comité scientifique sur l'électronique, les nouveaux matériaux, l'océanographie, les calculatrices et la transformation de l'énergie. Parmi les futurs programmes du comité figure la construction d'un laboratoire flottant capable de traverser les mers.

L'O.T.A.N. dirige également un centre de formation d'aérodynamique expérimentale.

**(c) L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques**

L'article 2 de la Convention relative à l'O.C.D.E. dispose que les membres assureront, tant individuellement que conjointement, le développement de leurs ressources et encourageront la recherche dans les domaines scientifique et technologique. Ces activités se déroulent sous l'égide du Comité de la Recherche Scientifique et du Comité du Personnel Scientifique et Technique. Le premier est responsable des activités de l'organisation dans le domaine scientifique; le second, de l'échange et de l'utilisation régionale du personnel scientifique et technique ainsi que du développement des méthodes d'enseignement scientifique.

L'O.C.D.E. publie des rapports sur des questions telles que la recherche scientifique, l'enseignement supérieur et les besoins en personnel scientifique dans l'ensemble des pays membres. Grâce à ces études et à d'autres publications, un échange continu d'informations tout à fait actuelles s'est institué entre les pays membres. L'organisation encourage les programmes internationaux de recherches portant sur des questions limitées et groupant les instituts scientifiques des différents pays. Les problèmes d'intérêt commun sont ainsi étudiés: par exemple, la sécurité routière, les techniques de production, la corrosion marine, la pollution, le bruit, le dessalement de l'eau de mer, la fatigue des métaux, etc.

L'Association européenne pour l'administration de la recherche industrielle a été instituée dans le but d'analyser les travaux relatifs à l'administration de la recherche industrielle et les moyens de coopération existant entre les entreprises des pays membres en Europe.

1. « L'Europe dans un monde qui se rétrécit - Perspectives technologiques », par Laurence Reed.

In 1957, the OECD created the European Nuclear Energy Agency whose aim is to foster the production and use of nuclear energy for peaceful purposes by promoting co-operation between the member countries. The OECD has no research establishments of its own, but has promoted three important joint undertakings: the Norwegian heavy boiling water project at Halden; the experimental Dragon high temperature reactor at Winfrith Heath, United Kingdom, and the Eurochemie nuclear fuel processing plant at Mol, Belgium. These three projects involve a total investment of \$120 million and employ some 500 scientists and engineers.

**(d) European Centre for Nuclear Research**

In 1952, CERN was created under the aegis of UNESCO. UNESCO has also created several research centres in various regions of the world.

CERN's governing body is the Council, which has only two delegates from each member State, each State having one vote. The Council meets once a year and decisions are generally taken by simple majority. CERN deals with basic and purely scientific research and, for this purpose, has built one of the world's largest accelerators of nuclear particles. CERN is the first organisation to build its centre on the frontiers of two countries — in this case France and Switzerland.

**(e) Euratom**

In 1958, the Euratom Treaty came into force, its main purpose being the creation of conditions necessary for the speedy establishment and growth of nuclear industries. Its function has become primarily one of research and development.

Euratom has its own joint research centre which is divided into four separate establishments. The largest of these is in Ispra, Italy, and has a staff of 1,700. Near Ispra there is a scientific information processing centre. In Geel, Belgium, there is the Central Nuclear Measurements Bureau, and the fourth establishment, the European Trans-Uranium Institute, is in Karlsruhe, Germany.

Most remarkable results have been obtained in the field of research and development of a new

type of atomic reactor, the "fast breeder", the aim being to reduce wastage of nuclear fuel and to construct most efficient power reactors which are even able to produce more plutonium than is necessary to continue the critical reactor processing.

Euratom is also associated with several national ventures such as the German nuclear-powered ship, the "Otto Hahn". Euratom also has many links outside Europe, in particular with the United States.

The budget of the Community is financed by member countries, and the Council of Ministers therefore has the ultimate say in the Euratom budget.

**(f) The European Coal and Steel Community**

The ECSC also has its own research programme, as Article 55 of the Treaty calls for the encouragement of technical and economic research concerning the production and the development of consumption of coal and steel, as well as the safety of workers in these industries. The Community has no research establishment of its own but encourages both basic and applied research in universities and industrial research institutes of the member States. A large part of its budget is also used for social research work.

**(g) The European Space Research Organisation**

Last year's developments in the European space activities were discussed in detail in Document 429, the report by Mr. de Montesquiou. Here, your Rapporteur wishes to mention briefly that ESRO has set up six establishments: the European Space Technology Centre in Noordwijk; the European Space Laboratory, also in Noordwijk; the European Space Data Centre in Darmstadt, Germany; the European Space Research Institute in Frascati, near Rome; the European space tracking system with four stations — in Fairbanks, Alaska; Ny Alesund, Spitzbergen; Port Stanley, Falkland Islands; and the main centre at Redu in Belgium, and, finally, the European space launching range at Kiruna, Sweden — the ESRO launching site for sounding rockets.

En 1957, l'O.C.D.E. a créé l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire qui a pour objet de favoriser la production et les applications pacifiques de l'énergie nucléaire en encourageant la coopération entre les pays membres. L'O.C.D.E. ne dispose pas d'instituts de recherche qui lui soient propres mais trois grandes entreprises communes ont été établies sous son égide: le réacteur à eau lourde bouillante de Halden (Norvège); le réacteur expérimental à haute température Dragon de Winfrith Heath (Royaume-Uni) et l'usine d'Eurochemie pour le traitement des combustibles irradiés de Mol (Belgique). Ces trois programmes ont nécessité des investissements s'élevant à 120 millions de dollars et emploient quelque 500 savants et ingénieurs.

**(d) Le Centre Européen de Recherche Nucléaire**

Le C.E.R.N. a été créé en 1952 sous l'égide de l'U.N.E.S.C.O. qui a également institué plusieurs centres de recherches dans diverses parties du monde.

Le C.E.R.N. a pour organe directeur un Conseil qui ne se compose que de deux délégués par Etat membre, chaque Etat ne disposant que d'une seule voix. Ce Conseil se réunit une fois par an et les décisions sont généralement prises à la majorité simple. Le C.E.R.N. s'occupe de recherche fondamentale et purement scientifique et il a construit à cette fin l'un des plus grands accélérateurs de particules du monde. Le C.E.R.N. est la première organisation qui se soit installée à la frontière de deux pays — en l'occurrence la France et la Suisse.

**(e) L'Euratom**

Le Traité de l'Euratom est entré en vigueur en 1958. Il vise principalement à créer les conditions nécessaires à l'établissement et au développement rapides des industries nucléaires. L'organisation se consacre maintenant essentiellement à la recherche et au développement.

L'Euratom dispose d'un centre commun de recherches qui se divise en quatre établissements distincts. Le plus important se trouve à Ispra, en Italie, et emploie 1.700 personnes. Le second, le Centre de traitement des informations scientifiques, se trouve près d'Ispra. Le troisième, le Bureau central de mesures nucléaires, se trouve à Geel, en Belgique, et le quatrième, l'Institut européen des transuraniens, à Karlsruhe, en Allemagne.

Des résultats particulièrement remarquables ont été obtenus dans l'étude et la mise au point

d'un nouveau type de réacteur «rapide»; ces recherches tendent à réduire le gaspillage de combustible nucléaire et à permettre la construction de réacteurs de puissance très économiques qui sont même capables de produire plus de plutonium qu'il n'en faut pour maintenir la réaction en chaîne.

L'Euratom est également associé à diverses entreprises nationales telles que la construction du navire nucléaire allemand «Otto Hahn». Il possède également de nombreux liens hors d'Europe, notamment avec les Etats-Unis.

Le budget de la Communauté est financé par les pays membres et c'est donc le Conseil des Ministres qui décide en dernier ressort.

**(f) La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier**

La C.E.C.A. possède, elle aussi, son propre programme de recherches. L'article 55 du traité instituant cette Communauté lui demande, en effet, d'encourager la recherche technique et économique intéressant la production et le développement de la consommation du charbon et de l'acier, ainsi que la sécurité du travail dans ces industries. La Communauté ne dispose pas d'un établissement de recherche qui lui soit propre, mais elle encourage la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans les universités et les instituts de recherche industrielle des Etats membres. Une grande partie de son budget est également consacrée à des travaux de recherche sociale.

**(g) L'Organisation Européenne de Recherches Spatiales**

Les réalisations européennes intervenues l'année dernière dans le domaine spatial ont été examinées en détail dans le rapport de M. de Montequiou, Document 429. Votre rapporteur voudrait ici mentionner brièvement que le C.E.R.S. comprend six établissements: le Centre Européen de Technologie Spatiale, à Noordwijk; le Laboratoire Européen de Recherches Spatiales, également à Noordwijk; le Centre Européen de Traitement des Données, à Darmstadt, en Allemagne; l'Institut Européen de Recherches Spatiales, à Frascati, près de Rome; le Réseau de localisation, de télémessure et de télécommande de satellites comportant les quatre stations de Fairbanks (Alaska), de Ny Alesund (Spitzberg), de Port Stanley (Iles Falkland) et de Redu (en Belgique), la plus importante; et enfin, le champ de tir européen de Kiruna en Suède — base de lancement des fusées-sondes du C.E.R.S.

**(h) *The European Space Vehicle Launcher  
Development Organisation***

ELDO is to build ELDO-PAS rockets to orbit communications satellites. This organisation has

again run into serious difficulties as during the second trial of its launcher the second stage failed to work, thus setting the programme back by 12 months.

**(h) L'Organisation Européenne pour la mise au point et la Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux**

Le C.E.C.L.E.S. doit construire des fusées ELDO-PAS destinées à mettre des satellites de

télécommunications sur orbite. Cette organisation a connu de nouveau de graves difficultés, étant donné qu'au cours du second essai, le deuxième étage de son lanceur n'a pas fonctionné, ce qui retarde le programme de douze mois.

## APPENDIX II

**Press release issued after the meeting of the  
Council of the European Communities in Luxembourg**

31st October 1967

**Problems of scientific and technical research  
in the Communities**

**Resolution of the Council**

1. The Council, the Representatives of the member States meeting within the Council, and the Commission, whereas :

— scientific and technical progress constitutes a fundamental factor in the economic growth and general development of the member States of the Communities, and in particular of their competitive capacity,

— the developments achieved during recent years by the European countries with regard to the sciences, technology, and their industrial applications, have lagged behind those noted outside Europe, in particular in the United States, in a number of sectors essential for the development of a modern industrial economy ; and whereas Europe's lag in this field creates a serious risk for its medium and long-term economic and social development,

**Express**

their will to put into effect, in connection with the Communities' medium-term economic development programme, and taking new developments in research into account, an energetic programme for developing and promoting scientific and technical research and industrial innovation.

2. To this end, the Council decides (the Representatives of the member States meeting within the Council decide) :

(a) to continue actively the work which, undertaken within the framework of the achievement of economic union, is likely to improve and harmonise the general condition favourable to the promotion of research and innovation (in particular : the articles of association of the European Company, European patents, fiscal harmonisa-

tion,...) ; these legal and fiscal measures should permit the creation of more efficient industrial structures in the Community ;

(b) to instruct the "Scientific and Technical Research Policy" Working Party of the Medium-Term Economic Policy Committee

(i) to examine the possibility of co-operation, starting with the six sectors proposed (data processing, telecommunications, development of new methods of transport, oceanography, metallurgy, nuisances, and meteorology) ;

(ii) to examine the inclusion of other fields of co-operation and to classify these fields in an adequate system.

The Working Party will report before 1st March 1968 to the Council (to the Representatives of the member States meeting within the Council) which (who) will instruct the Permanent Representatives Committee to present its conclusions to the Council before 1st June 1968. The Permanent Representatives Committee will be assisted by a working party consisting of high officials connected with scientific research. The Commission will be closely associated with this work at all stages, and is invited to make any proposals and suggestions which it may consider useful.

(c) to instruct the Working Party on "Scientific and Technical Research Policy" of the Medium-Term Economic Policy Committee :

(aa) to continue the comparison of national methods, plans, programmes and general budgets of interest to research.

(bb) to examine the means for creating a Community system for processing and diffusing technical information or for co-ordinating the national information systems.

(cc) to examine the means for ensuring co-ordinated training and a more intensive exchange of scientists.

## ANNEXE II

**Communiqué de presse  
publié par le Conseil des Communautés européennes après la réunion de Luxembourg**

31 octobre 1967

**Problèmes de la recherche scientifique et technique dans les Communautés**

**Résolution**

1. Le Conseil, les représentants des Etats membres réunis au sein du Conseil et la Commission considérant :

- que le progrès des sciences et des techniques constitue un facteur fondamental de la croissance économique et du développement général des Etats membres des Communautés et, en particulier, de leur capacité concurrentielle,
- que les développements réalisés au cours des dernières années par les pays européens en ce qui concerne les sciences, les techniques et leurs applications industrielles ont été moins rapides que ceux constatés hors d'Europe, principalement aux Etats-Unis, dans un certain nombre de branches essentielles pour le développement d'une économie industrielle moderne ; et que le retard de l'Europe en ce domaine crée un risque sérieux pour son développement économique et social à moyen et à long terme,

**Exprime**

sa volonté de mettre en œuvre, en relation avec le programme de développement économique à moyen terme de la Communauté, et compte tenu des nouveaux développements dans le domaine de la recherche, une action énergique de redressement et de promotion de la recherche scientifique et technique et de l'innovation industrielle.

2. A cette fin le Conseil décide (les représentants des Etats membres réunis au sein du Conseil décident) :

(a) de poursuivre activement les travaux qui, entrepris dans le cadre de la réalisation de l'union économique, sont susceptibles d'améliorer et d'harmoniser les conditions générales favorables à la promotion de la recherche et de l'innovation (en particulier : statut de société européenne, brevet européen, harmonisation fiscale...) ; ces mesures

d'ordre juridique et fiscal doivent permettre de favoriser la mise en place de structures industrielles plus efficaces ;

(b) de charger le Groupe de travail « politique de la recherche scientifique et technique » du Comité de politique économique à moyen terme :

- (i) d'examiner les possibilités d'une coopération commençant par les six domaines proposés (informatique et télécommunications, développement de nouveaux moyens de transports, océanographie, métallurgie, nuisances, météorologie) ;
- (ii) d'examiner l'inclusion d'autres domaines dans la coopération et de classer ces domaines dans un système adéquat.

Le Groupe de travail fera rapport avant le 1<sup>er</sup> mars 1968 au Conseil (aux représentants des Etats membres réunis au sein du Conseil) qui chargera (chargeront) le Comité des représentants permanents de lui présenter des conclusions avant le 1<sup>er</sup> juin 1968. Le Comité des représentants permanents sera assisté d'un groupe constitué par de hauts fonctionnaires de la recherche scientifique. La Commission sera étroitement associée à ces travaux à tous leurs stades, elle est invitée à faire toutes propositions et suggestions utiles.

(c) de charger d'autre part le Groupe de travail « politique de la recherche scientifique et technique » du Comité de politique économique à moyen terme :

- (aa) de poursuivre la confrontation des méthodes nationales, des plans, programmes et budgets généraux intéressant la recherche ;
- (bb) d'examiner les moyens de créer un système communautaire de traitement et de diffusion de l'information technique ou de coordonner les systèmes d'information nationaux ;
- (cc) d'examiner les moyens d'assurer une formation coordonnée et un échange plus intensif de scientifiques.

3. The reports will take into consideration the co-operation at present existing in other international organisations and will seek means for including other European States in action and co-operation in the abovementioned fields.

4. The Council would like industrial enterprises to be consulted in the drawing-up of a scientific

and technical policy and also of measures deriving from such policy.

5. During these discussions on scientific and technical research, the Council reaffirmed the importance which it attaches to constructive decisions being taken rapidly on the future research activities of Euratom.



3. Les rapports prendront en considération la coopération existant actuellement dans d'autres organisations internationales et rechercheront les moyens de faire participer d'autres États européens à l'action et à la coopération dans les domaines précités.

4. Le Conseil souhaite que les entreprises industrielles soient consultées dans l'élaboration

d'une politique en matière scientifique et technique ainsi que des mesures qui en découleront.

5. A l'occasion de ces délibérations sur la recherche scientifique et technique, le Conseil réaffirme l'importance qu'il attache à ce que des décisions constructives interviennent rapidement sur les activités futures de recherche d'Euratom.

## APPENDIX III

**Statement in the House of Commons by  
Mr. Wedgwood Benn, Minister of Technology**

*23rd April 1968*

With permission, I should like to make a statement about European space policy.

As the House will know, the Government have been considering the report of the Advisory Committee on Programmes set up by the 1967 Rome Space Conference to make proposals for the development of a European space programme. This report — known as the Causse Report — is due to be discussed at the European Space Conference to be held in Bonn this summer, and all the governments concerned were asked to make their views known on its recommendations in time for preliminary discussion by the Committee of Alternates at a meeting which had been fixed for today.

Our examination of the Causse Report has paid particular regard to its evaluation of the economic benefits of the proposed programmes. On the main issues raised, our conclusions were as follows.

First, as to launchers. A further development programme of the ELDO launcher, beyond that to which we are committed, and which ends in 1971, cannot now be justified. The development and production costs of ELDO launchers would have been prohibitive; and the potential applications for them, both limited and speculative. We therefore decided not to undertake any additional financial commitments to ELDO.

Second, as to the CETS project for an experimental TV relay satellite. The Causse Report states clearly that this could not yield a commercially viable project unless at least all the research and development costs, both of the satellite and the launcher, were completely and totally written off. Whatever the long-term merits of such a project, we consider that in present circumstances it would not be an economically justifiable use of scarce resources, and that for this reason it would not be right for us to participate in the project.

Third, as to the scientific programme. We decided to agree some increase in expenditure in this field over the next three years — though not to the full extent recommended by the Causse Report. Allowing for other claims on the funds available for science, we can support an average increase of not more than 6% per annum on the 1968 ESRO budget of Fr.250 million.

Having reached their conclusions, the government decided that it would be right to let them be known as soon as possible. They therefore communicated these to the other governments concerned, and to ELDO and ESRO last week. Because of the likelihood that this would then become public knowledge, I thought it right to issue a short statement at the same time.

The government realised that these decisions would be a disappointment to some and would be criticised by others, but it would be quite wrong to conclude from them either that we were opting out of space or turning our backs on Europe. Every government is having to decide for itself whether these proposals represent an economically justifiable use of scarce resources. In our view, it really would not make sense for Europe to develop its own total independent capability, regardless of cost and benefit. The government have, of course, weighed the political arguments in favour of the Causse proposals for ELDO and CETS, but do not consider that they outweigh the strong economic arguments against them. We shall all have to think about what limited capability in space technology will enable us all to take up economically justified applications as and when they emerge.

These decisions follow directly from our general approach to European collaboration and the problem of the technological gap between the United States and Europe. We are concentrating upon the development of industrial policies which will promote collaboration between

## ANNEXE III

**Déclaration de M. Wedgwood Benn,  
Ministre britannique de la technologie, à la Chambre des communes**

23 avril 1968

Je voudrais, si vous le permettez, faire une déclaration sur la politique spatiale européenne.

La Chambre n'ignore pas que le gouvernement a étudié le rapport du Comité consultatif des programmes constitué par la Conférence spatiale qui s'est réunie en 1967 à Rome pour élaborer des propositions concernant la réalisation d'un programme spatial européen. Ce rapport — connu sous le nom de rapport Causse — doit être examiné à la Conférence Spatiale Européenne qui se tiendra à Bonn cet été. Tous les gouvernements intéressés ont été priés de faire connaître leurs vues sur ses recommandations pour permettre au Comité des suppléants de procéder à un examen préliminaire lors d'une réunion fixée pour aujourd'hui.

Notre examen du rapport Causse a tenu particulièrement compte de l'évaluation donnée par celui-ci des avantages économiques des programmes proposés. En ce qui concerne les principaux points soulevés, nos conclusions ont été les suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne les lanceurs. Un nouveau programme de mise au point du lanceur ELDO, allant au-delà de celui dans lequel nous sommes engagés et qui se terminera en 1971, ne peut se justifier maintenant. Le coût de la mise au point et de la production des lanceurs ELDO aurait été exorbitant et les applications possibles à la fois limitées et hypothétiques. Nous avons, par conséquent, décidé de ne pas prendre d'engagements financiers supplémentaires envers le C.E.C.L.E.S.

Deuxièmement, en ce qui concerne le projet C.E.T.S. de satellite expérimental de télévision. Le rapport Causse indique nettement que ce projet ne saurait être viable sur le plan commercial que si tous les coûts d'étude et de mise au point, tant du satellite que du lanceur, étaient au moins entièrement amortis. Nous estimons donc que, dans les conditions actuelles, la réalisation de ce projet, quels qu'en soient les mérites à long terme, ne justifie pas sur le plan économique l'emploi de crédits limités et que, par conséquent, notre participation n'est pas indiquée.

Troisièmement, en ce qui concerne le programme scientifique. Nous avons décidé de consentir dans ce domaine, au cours des trois prochaines années, un certain accroissement des dépenses inférieur néanmoins à celui que préconise le rapport Causse. Compte tenu des autres demandes portant sur les fonds disponibles pour les projets scientifiques, nous pouvons souscrire à une augmentation moyenne du budget du C.E.R.S. — qui s'élève à 250 millions de francs français pour 1968 — ne dépassant pas 6% par an.

Après avoir abouti à ces conclusions, le gouvernement a estimé qu'il serait juste de les faire connaître le plus tôt possible. Il les a donc communiquées, la semaine dernière, aux autres gouvernements intéressés ainsi qu'au C.E.C.L.E.S. et au C.E.R.S. Comme elles avaient alors de fortes chances d'être rendues publiques, j'ai jugé bon de publier conjointement une brève déclaration.

Le gouvernement n'ignorait pas que ces décisions constitueraient une déception pour certains et seraient critiquées par d'autres, mais ce serait une erreur d'en conclure que nous renonçons à l'espace et que nous tournons le dos à l'Europe. Chaque gouvernement doit décider pour son compte si ces propositions représentent un emploi de crédits limités qui se justifie sur le plan économique. Il serait absurde, à notre avis, que l'Europe développe tout un ensemble de moyens indépendants sans tenir compte des coûts et des bénéfices. Le gouvernement a, bien entendu, pesé les arguments politiques en faveur des propositions du rapport Causse pour le C.E.C.L.E.S. et le C.E.R.S., mais il n'estime pas que ceux-ci l'emportent sur les solides arguments économiques que l'on peut faire valoir contre elles. Il nous faudra tous réfléchir aux moyens limités qui nous permettront, dans le domaine de la technologie spatiale, de nous intéresser à des applications justifiées sur le plan économique au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Ces décisions sont la conséquence logique de la manière dont nous envisageons la collaboration européenne et le problème de l'écart technologique entre les Etats-Unis et l'Europe. Nous nous attachons à mettre en œuvre une politique industrielle qui favorisera la collaboration entre les in-

European industries. The efforts of government should be directed to reinforcing the industrial potential which Europe already possesses.

European scale industries are essential if we are to generate the vast sums required for research, development and marketing to allow Europe to compete industrially on more or less equal terms with the advanced technological industries of the United States. This need is urgent and critical to the very existence of certain industries with a great growth potential, such as computers, electronics, airframes and nuclear energy.

The Government's proposal for a European Centre for Technology is expressly designed to explore the further possibilities of collaboration between industries and to identify the obstacles to the development of European industrial capa-

bility designed to meet the assessed needs.

Joint intergovernmental projects on many of which we are engaged have a rôle, provided that they are soundly based, promise benefits commensurate with the expenditure involved and are relevant to Europe's broad industrial objectives, but projects which are economically unsound do not become desirable merely because they are undertaken internationally. The Causse proposals did not pass the necessary test of cost and benefit and we believe that they are inconsistent with the need to concentrate limited technological and financial effort on those areas which will contribute most to strengthening Europe's industrial capabilities, which must be done if Europe is to develop its economic and political potential to the full.

dustries européennes. Les efforts des gouvernements devraient s'appliquer à renforcer le potentiel industriel que l'Europe possède déjà.

Une industrie à l'échelle européenne est indispensable si nous voulons dégager les énormes capitaux nécessaires à la recherche, à la mise au point et à la commercialisation qui permettront à l'Europe de se mesurer avec des atouts sensiblement égaux aux industries des Etats-Unis dotées d'une technologie moderne. C'est une nécessité urgente qui conditionne l'existence même de certaines industries aux vastes perspectives d'expansion, par exemple, les calculatrices, l'électronique, l'aéronautique et l'énergie nucléaire.

La proposition du gouvernement relative à la création d'un Centre européen de la technologie est expressément destinée à explorer les nouvelles possibilités de collaboration entre les industries et à identifier les obstacles à l'extension

d'une capacité industrielle européenne susceptible de répondre aux besoins prévus.

Les projets intergouvernementaux communs, à nombre desquels nous participons, ont leur rôle à jouer pourvu qu'ils reposent sur des bases solides, promettent des bénéfices en rapport avec les dépenses encourues et correspondent d'une manière générale, aux objectifs industriels de l'Europe, mais les projets peu valables du point de vue économique ne deviennent pas souhaitables du seul fait qu'ils sont entrepris à l'échelon international. Les propositions du rapport Causse n'ont pas subi l'épreuve indispensable des coûts et des bénéfices et nous estimons qu'elles sont incompatibles avec la nécessité de faire porter des efforts technologiques et financiers limités sur les secteurs qui contribueront le plus au développement des ressources industrielles de l'Europe, développement qui doit être réalisé si l'on veut que l'Europe tire tout le parti de son potentiel économique et politique.

## APPENDIX IV

**Remarks by Mr. Nesbitt at the meeting of the International Committee of the Aerospace Industries Association of America, Inc., Palm Desert, California**

6th October 1966

*(Extract)***ELDO**

Undoubtedly you have heard by now that the United States did evidence a positive interest in the continuation of ELDO. We believe it to be in the best United States interest that foreign work on launch vehicles be devoted multilaterally toward the building of launch vehicles for non-military space purposes rather than toward national programmes which might be militarily oriented or enhance a military capability. To this end the United States has recently reviewed its policy with respect to the export of booster technology. We believe, for example, that the technology gained in the development of cryogenic non-storable liquid-fuelled boosters would indeed be a step forward in bridging the technological gap and in furnishing opportunities for expanded co-operation through governmental and industrial channels without enhancing foreign ballistic missile delivery capabilities or leading to undue proliferation of communications satellite capabilities.

We have informed ELDO and ESRO member countries that :

(a) the United States would welcome the participation of ELDO nominees in NASA seminars for technical management training in such subjects as PERT [Programme Evaluation Review Techniques], Companion Cost System, Reliability and Quality Assurance in specific systems, Testing and Check Out, Systems Compatibility and Incentive Contracting ;

(b) we would facilitate export licences for ELDO requirements including an extension of ELDO export certification processes to cover the procurement of other launch vehicles and ground support hardware ;

(c) NASA would offer the use of its test facilities ;

(d) within NASA there could be designated a technical office specifically to serve in an expediting and an assisting rôle for ELDO.

In recognition of the problems that have beset the ELDO-A launch vehicle programme to date, the United States would be willing to offer short range assistance in the proposed reconfiguration of ELDO-A by :

(a) making available on a case-by-case basis, subject to export control approval, Atlas standard launch vehicle (SLV) technology additional to that already provided under past export control actions ;

(b) providing technical advice and assistance in such areas as :

(i) multi-stage vehicle integration ;

(ii) stage separation ;

(iii) range organisation, layout and equipment as related to the ELDO vehicle ;

(iv) synchronous orbit injection techniques.

(c) enabling the procurement of flight hardware in the United States, including such items as a miniature integrating gyro (MIG) strapped down "guidance" (auto-pilot) package used on the Scout vehicle. Comparable hardware has already been exported to Japan.

Long range assistance in the development of follow-up ELDO projects using high-energy cryogenic upper stages (e.g : ELDO-B) may be made by :

(a) providing access to related United States experience and technology as available in the Atlas-Centaur system through technical documentation and contacts ;

## ANNEXE IV

**Remarques de M. Nesbitt  
à la réunion du Comité international  
de l'Association américaine des industries aérospatiales, à Palm Desert, Californie**

6 octobre 1966

(Extrait)

**C.E.C.L.E.S.**

Vous savez déjà certainement que les Etats-Unis témoignent un vif intérêt pour la poursuite des activités du C.E.C.L.E.S. Nous pensons que les Etats-Unis ont tout avantage à ce que les travaux effectués à l'étranger sur les lanceurs soient consacrés multilatéralement à la construction de lanceurs à des fins pacifiques plutôt qu'à des programmes nationaux qui pourraient être orientés vers des buts militaires ou qui pourraient augmenter un potentiel militaire. C'est pourquoi les Etats-Unis ont récemment revu leur politique en matière d'exportation de la technologie des propulseurs. Nous pensons, par exemple, que la technologie acquise dans l'étude des propulseurs à propergols cryogéniques non stockables pourrait aider effectivement à combler l'écart technologique et permettre une coopération plus étroite, par le truchement des gouvernements et des industries, sans renforcer le potentiel de production d'engins balistiques à l'étranger ou conduire à une prolifération abusive des satellites de télécommunications.

Nous avons informé les pays membres du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S.:

(a) que les Etats-Unis accepteraient volontiers la participation de représentants du C.E.C.L.E.S. aux séminaires de la N.A.S.A. destinés à former les cadres techniques dans des domaines tels que le système PERT [méthodes de réévaluation des programmes], le Companion Cost System, la fiabilité et la garantie de qualité de systèmes donnés, les essais et les vérifications, la compatibilité des systèmes et les contrats forfaitaires;

(b) que nous faciliterions l'octroi des licences d'exportation nécessaires au C.E.C.L.E.S. et notamment l'extension des autorisations d'exportation à l'achat d'autres lanceurs et d'appareillage d'infrastructure au sol;

(c) que la N.A.S.A. offrirait l'utilisation de ses installations d'essai;

(d) qu'au sein de la N.A.S.A., un bureau technique pourrait être spécialement chargé d'aider le C.E.C.L.E.S. et de lui permettre d'accélérer ses travaux.

Etant donné les difficultés rencontrées à ce jour par le programme ELDO-A, les Etats-Unis seraient disposés à apporter une aide à court terme à la nouvelle conception envisagée pour la fusée ELDO-A:

(a) en fournissant, sur une base ad hoc et moyennant l'accord du contrôle des exportations, la technologie de la fusée standard Atlas (SLV) en plus de celle déjà fournie dans le passé;

(b) en fournissant aide et conseils techniques dans des domaines tels que:

(i) l'intégration des lanceurs à étages multiples;

(ii) la séparation des étages;

(iii) l'organisation, la conception, et l'équipement de la base nécessaire au lancement de la fusée ELDO;

(iv) les techniques de mise sur orbite synchrone.

(c) en permettant l'achat d'équipement de vol aux Etats-Unis et, notamment, d'un dispositif d'autoguidage à système gyroscopique intégrateur miniaturisé (MIG) utilisé sur le Scout. Des appareils analogues ont déjà été exportés au Japon.

Une assistance à long terme pour la mise au point de projets complémentaires utilisant des étages supérieurs de grande puissance à propergols cryogéniques (par exemple, ELDO-B) peut être apportée:

(a) en donnant accès à l'expérience et à la technologie acquises dans ce domaine par les Etats-Unis grâce au système Atlas-Centaur, par la fourniture de documentation et l'établissement de contacts techniques;

(b) bringing ELDO technical personnel into intimate touch with problems of systems design, integration and programme management of a high-energy upper stage such as the Centaur ;

(c) consideration of joint use of a high-energy upper stage developed in Europe.

Additionally, we have reiterated to Europe our willingness to supplement ELDO-A launch

services either by the sale of Scout, Thor and Atlas vehicles, or by the sale of launch services, for scientific and applications satellite projects.

We have been informed that this policy has been generally well received in Europe and that ELDO is considering seriously the possibilities of further co-operation within the framework just outlined.



(b) en mettant le personnel technique du C.E.C.L.E.S. en contact étroit avec les problèmes posés par la conception des systèmes, l'intégration et la gestion du programme d'un étage supérieur de grande puissance tel que le Centaur;

(c) en envisageant l'utilisation conjointe d'un étage supérieur de grande puissance mis au point en Europe.

De plus, nous avons renouvelé à l'Europe notre offre de compléter les possibilités de lance-

ment offertes par ELDO-A, soit par la vente de fusées Scout, Thor et Atlas, soit par la vente de services de lancement pour des programmes de satellites scientifiques et de satellites d'applications.

Nous avons été informés que cette politique avait été généralement bien accueillie en Europe et que le C.E.C.L.E.S. étudiait sérieusement les possibilités de coopération dans le cadre qui vient d'être défini.

## APPENDIX V

**Remarks by Mr. Nesbitt at  
the meeting of Eurospace in Munich**

21st June 1968

*(Extracts)*

.....

There are no insurmountable problems to co-operation either industrially or from a governmental point of view. Both Western Europe and the United States possess highly specialised technical and scientific skills. It is our belief that working as partners we can use this specialisation and technological competence to produce scientifically meaningful and economically sensible programmes in space research and in applications of space technology.

To this end it is my thesis that :

1. Each side should develop a clear idea of its own objectives and priorities in space activity, and of how these priorities and objectives — yours and ours — inter-relate. It seems to me that this is not yet fully the case either on your part or ours.

2. To the extent feasible Europe and the United States should work toward increasingly complementary programmes, each applying its particular skills and capabilities to mutual advantage.

3. In many instances these programmes will probably be more meaningful and more advantageous — to both Western Europe and the United States — if Europe can also find a way to marshal its capabilities on a broad European basis, while at the same time meeting individual national interests. In these instances, from an economic point of view as well as from the viewpoint of assuring optimum use of European scientific and engineering skills, the best course would be to continue and enhance our co-operation multilaterally.

.....

... Is it not possible for us to find meaningful projects on which we could plan and work

together to achieve our national and Atlantic aspirations at a reasonable cost, and to proceed on the assumption that this can often be done best by working as partners as well as competitors?

Let me suggest a few such opportunities :

— *Communication satellites*

.....

— *Data transmission*

.....

— *Air traffic control and navigation*

.....

— *Earth resources surveying*

.....

— *Meteorological satellites*

.....

— *Inter-planetary exploration*

.....

With these possibilities in mind I should note that since the creation of ESRO we have enjoyed a considerable measure of co-operation in the scientific research projects of ESRO. For example, on 17th May, as its part in a co-operative undertaking, NASA launched an ESRO satellite which I am informed is performing well and will provide the scientific community with valuable data. Some of the data from the ESRO satellite is being received by the ESRO tracking station located in the vicinity of Fairbanks, Alaska, which, incidentally, is unique in that it is the only foreign tracking station located on American territory.

## ANNEXE V

**Remarques de M. Nesbitt  
à la conférence d'Eurospace à Munich**

21 juin 1968

(Extraits)

.....

Il n'existe pas de problème de coopération insurmontable du point de vue industriel ou gouvernemental. L'Europe occidentale et les Etats-Unis possèdent tous deux des compétences techniques et scientifiques hautement spécialisées. Nous sommes persuadés qu'en travaillant en association, nous pourrions utiliser cette spécialisation et cette compétence technologique pour établir des programmes valables du point de vue scientifique et réalisables du point de vue économique dans le domaine de la recherche spatiale et des applications de la technologie spatiale.

Voici ma théorie à cet égard:

1. Les deux parties devraient mettre au clair leurs idées sur les objectifs qu'elles poursuivent et les priorités qu'elles reconnaissent dans le domaine spatial afin de définir comment ces objectifs et ces priorités interfèrent. Tel n'est pas encore tout à fait le cas, me semble-t-il, chez vous comme chez nous.

2. Dans la mesure du possible, l'Europe et les Etats-Unis devraient s'orienter vers des programmes toujours plus complémentaires, en usant, pour leur bénéfice réciproque, des compétences et des possibilités qui leur sont propres.

3. En maintes circonstances, ces programmes seront probablement plus valables et plus avantageux — aussi bien pour l'Europe occidentale que pour les Etats-Unis — si la première parvient aussi à organiser ses possibilités sur une large assise européenne tout en répondant aux intérêts nationaux de chacun. Dans ce cas, le meilleur moyen, tant du point de vue économique que pour assurer la meilleure utilisation possible des compétences scientifiques et technologiques de l'Europe, serait de poursuivre et de renforcer notre coopération sur une base multilatérale.

.....

... Ne nous est-il pas possible de trouver des programmes valables que nous pourrions étudier

et exécuter ensemble pour réaliser, à un prix raisonnable, nos aspirations nationales et atlantiques, et partir du principe que c'est souvent plus facile en travaillant à la fois en association et en compétition?

Je citerai quelques exemples, si vous le permettez:

— *Les satellites de télécommunications*

.....

— *La transmission des données*

.....

— *La surveillance du trafic aérien et la navigation*

.....

— *L'exploration des ressources terrestres*

.....

— *Les satellites météorologiques*

.....

— *L'exploration interplanétaire*

.....

En pensant à ces perspectives, je dois remarquer que depuis la création du C.E.R.S., les programmes de recherche scientifique de cet organisme nous ont donné l'occasion de coopérer dans une mesure considérable. Par exemple, le 17 mai, la N.A.S.A. a lancé, dans le cadre d'une entreprise collective, un satellite ESRO qui, me dit-on, se comporte bien et fournira à la communauté scientifique des données intéressantes. Certaines sont reçues par la station de traquage du C.E.R.S. située dans le voisinage de Fairbanks dans l'Alaska et qui, soit dit en passant, est unique puisqu'elle est la seule station de traquage étrangère en territoire américain.

*Launch vehicles:* In August 1966, in order to make it clear that the United States was prepared to respond wherever possible to European requests for support in the development of a European launch vehicle capability through ELDO and within the terms of the ELDO charter, we so informed the governments of countries which were members of both ELDO and ESRO. It was our hope then, and it is our hope now, that a combined European effort through ELDO might lead eventually to a new and useful contribution to the free world inventory of launch vehicles as well as to an independent European launch capability, and that it would enable the launching of a broad range of applications satellites. It was not our intention to pre-empt this European effort in any way, but rather to be helpful to the extent that our experience and your interest might indicate. This policy assumes that United States support could not be used in launch vehicles which would in turn be used in a manner inconsistent with the INTELSAT arrangements as they exist or evolve. It is still valid today. We suggested a number of ways in which this might be done. For example :

(a) That the United States would welcome the participation of ELDO nominees in NASA seminars for technical management training in such subjects as PERT, companion cost systems, reliability and quality assurance in specific systems, testing and check out, systems compatibility and incentive contracting.

(b) That NASA would offer the use of its test facilities.

(c) That within NASA there could be designated a technical office specifically to serve in an expediting and an assisting rôle for ELDO.

(d) That we could provide technical advice and assistance in such areas as multi-stage vehicle integration, stage separation, range organisation, lay-out, and equipment as related to the ELDO vehicle, and synchronous orbit injection techniques.

(e) That we could enable the procurement of flight hardware in the United States, including such items as a miniature integrating gyro (MIG)

strapped down "guidance" (auto-pilot) package used on the Scout vehicle.

(f) That we could assist in the long-range development of follow-up ELDO projects using high-energy cryogenic upper stages (e.g. ELDO-B) by :

1. providing access to related United States experience and technology as available in the Atlas-Centaur system through technical documentation and contacts,
2. by bringing ELDO technical personnel into close touch with problems of systems design, integration and programme management of a high-energy upper stage such as the Centaur, and
3. consideration of joint use of a high-energy upper stage developed in Europe.

Additionally, we have reiterated our willingness to supplement ELDO launch capabilities either by the sale of configurations of Scout, Thor and Atlas vehicles, or by the sale of launch services for scientific and applications satellite projects.

*Launch services :* Pending the availability of an ELDO vehicle, the United States through NASA could launch European satellites on either a co-operative or a cost-reimbursable basis.

In the case of *experimental communications satellites*, including television, this would be subject to certain conditions :

(a) In co-operative launching, in which a foreign country or group of countries might provide the satellite and NASA the launch vehicle and services, the satellite would have to be of mutual interest and technically compatible with INTELSAT (i.e. there would be no mutual interference).

(b) In cost-reimbursable launching, in which European countries would reimburse NASA for costs incurred, the conditions would be technical compatibility with INTELSAT and adequate assurance in advance of the launch that, if the

*Les lanceurs.* — En août 1966, afin de montrer que les Etats-Unis étaient disposés à répondre chaque fois que possible aux demandes de l'Europe et qu'ils étaient prêts à l'aider, par l'intermédiaire du C.E.C.L.E.S., à constituer un potentiel de lancement européen, conformément aux dispositions de la convention de cet organisme, nous en avons informé les gouvernements des pays qui sont membres à la fois du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S. Nous espérons alors, et nous espérons toujours, que les efforts combinés de l'Europe, par l'intermédiaire du C.E.C.L.E.S., pourraient l'amener éventuellement à accroître utilement le nombre de lanceurs du monde libre et à constituer un potentiel de lancement indépendant, et lui permettrait également de mettre sur orbite une large gamme de satellites d'applications. Nous n'avons nullement l'intention de monopoliser d'une façon quelconque cette entreprise européenne, mais nous voulions plutôt offrir notre aide dans la mesure correspondant à notre expérience et à vos intérêts. Cette politique implique que l'aide des Etats-Unis ne saurait être utilisée pour des lanceurs susceptibles d'être employés à des fins contrevenant aux accords d'INTELSAT sous leur forme actuelle ou future. Cela est toujours valable. Nous avons suggéré diverses façons de procéder. Ainsi:

(a) Les Etats-Unis accepteraient volontiers la participation de représentants du C.E.C.L.E.S. aux séminaires de la N.A.S.A. destinés à former des cadres techniques dans des domaines tels que le système PERT [méthodes de réévaluation des programmes], le Companion Cost System, la fiabilité et la garantie de qualité de systèmes donnés, les essais et les vérifications, la compatibilité des systèmes et les contrats forfaitaires.

(b) La N.A.S.A. offrirait l'utilisation de ses installations d'essai.

(c) Au sein de la N.A.S.A., un bureau technique pourrait être spécialement chargé d'aider le C.E.C.L.E.S. et de lui permettre d'accélérer ses travaux.

(d) Nous pourrions fournir aide et conseils techniques dans des domaines tels que l'intégration des lanceurs à étages multiples ; la séparation des étages ; l'organisation, la conception et l'équipement de la base nécessaire au lancement de la fusée ELDO et les techniques de mise sur orbite synchrone.

(e) Nous pourrions permettre l'achat d'équipement de vol aux Etats-Unis et, notamment, d'un dispositif d'auto-guidage à système gyroscopique

intégrateur miniaturisé (MIG) utilisé sur la fusée Scout.

(f) Nous pourrions apporter une assistance à long terme pour la mise au point de projets complémentaires utilisant des étages supérieurs de grande puissance à propergols cryogéniques (par exemple, ELDO-B):

1. en donnant accès à l'expérience et à la technologie acquises dans ce domaine par les Etats-Unis grâce au système Atlas-Centaur, par la fourniture de documentation et l'établissement de contacts techniques;
2. en mettant le personnel technique du C.E.C.L.E.S. en contact étroit avec les problèmes posés par la conception des systèmes, l'intégration et la gestion du programme d'un étage supérieur de grande puissance tel que le Centaur; et
3. en envisageant l'utilisation conjointe d'un étage supérieur de grande puissance mis au point en Europe.

De plus, nous avons renouvelé à l'Europe notre offre de compléter les possibilités de lancement offertes par ELDO-A, soit par la vente de fusées Scout, Thor et Atlas, soit par la vente de services de lancement pour des programmes de satellites scientifiques et de satellites d'applications.

*Les services de lancement.* — En attendant qu'un lanceur ELDO soit disponible, les Etats-Unis pourraient lancer des satellites européens par l'intermédiaire de la N.A.S.A., soit en coopération, soit à titre remboursable.

Le lancement de *satellites expérimentaux de télécommunications*, et notamment de télévision, serait subordonné à certaines conditions:

(a) dans la formule de lancement en coopération, où un pays ou un groupe de pays étrangers fournirait le satellite tandis que la N.A.S.A. fournirait le lanceur et les services de lancement, le satellite devrait présenter un intérêt commun et être techniquement compatible avec l'INTELSAT (c'est-à-dire qu'il n'y aurait pas d'interférence mutuelle);

(b) dans la formule de lancement à titre remboursable, les pays européens rembourseraient la N.A.S.A. des frais encourus ; il faudrait qu'il y ait compatibilité technique avec l'INTELSAT et que l'assurance soit donnée à l'avance qu'en cas

experiment is successful, any subsequent *operational* application of the experimental satellite will not be inconsistent with the commitment of our governments to INTELSAT arrangements as they exist or evolve.

The United States would also be prepared to discuss the launching of *operational communications satellites* on a cost reimbursable basis provided that the operation of the satellite is not inconsistent with INTELSAT arrangements as they exist or evolve.

*Launch sites* : The advantages of launching into certain orbits from equatorial sites are well-known. The further development and use of equatorial launch ranges may well merit careful study in terms of mutual needs.

In these several areas — in communication via satellite, in data transmission, in air traffic control and navigation, in earth resources surveying, in meteorological satellites, in interplanetary exploration, in launch vehicles and launch services and launch sites — and no doubt in several others, there appear to be ample opportunities to satisfy individual national interests and to accrue mutual advantages through useful co-operation. They appear also to offer a rigorous scientific and technological challenge as well as practical benefits and service. I am not suggesting that either Europe or the United States should now undertake all these tasks. Nor am I suggesting that a careful assessment of these opportunities would yield a desire, or an ability, or co-operate in all of them. I am suggesting, however, that the opportunities are suf-

ficient to merit such an assessment, and that the opportunities outweigh the problems.

One final word on a matter on which there seems to be a great deal of uncertainty in Europe. That is the United States attitude on the export of technology. As you are undoubtedly aware, the Department of State is primarily responsible in the United States for controlling the export of United States technology and hardware which apply both to satellites and space launch vehicles. It has been our intention, and I believe our practice, to apply a liberal policy in the granting of export licences. Out of a total of approximately 31,000 requests for export licences received by the Department of State during 1966 only 2 % were disapproved. I must note, however, that of the current cases not approved, a number are related to communication satellites and particularly to satellites whose relationship to INTELSAT has not yet been clearly defined. In this circumstance, however, it is hard to credit a proposition that United States export controls seriously hinder technological development abroad.

In conclusion I should like to reiterate that the first decade of space exploration has provided us with a wide range of capabilities and choices for the future. In order to achieve the most desirable objectives in our future space activity, it would seem well that the second decade of space research and utilisation be one of intergovernmental, scientific and industrial co-operation in its fullest sense.

de succès de l'expérience, aucune des applications opérationnelles du satellite expérimental ne contreviendrait aux engagements pris par nos gouvernements en vertu des accords d'INTELSAT sous leur forme actuelle ou future.

Les Etats-Unis seraient également disposés à examiner le lancement de *satellites opérationnels de télécommunications*, à condition que le fonctionnement de ces satellites ne contrevienne pas aux accords INTELSAT sous leur forme actuelle ou future.

*Les bases de lancement.* — Les avantages de la mise sur certaines orbites à partir de bases équatoriales sont bien connus. La création et l'utilisation de nouvelles installations de lancement équatoriales pourraient mériter une étude approfondie sous le rapport des besoins communs.

Ces divers domaines — communications par satellites, transmission des données, surveillance du trafic aérien et navigation, exploration des ressources terrestres, satellites météorologiques, exploration interplanétaire, lanceurs, services et bases de lancement — et plusieurs autres sans doute, semblent ouvrir de larges possibilités de satisfaire les intérêts nationaux et d'accroître les avantages communs par une coopération fructueuse. Ils semblent offrir également l'occasion d'une âpre compétition scientifique et technologique en même temps que des bénéfices et des services. Je ne veux pas dire que l'Europe ou les Etats-Unis devraient entreprendre maintenant toutes ces tâches. Je ne veux pas dire non plus qu'une évaluation précise des possibilités qu'elles offrent se traduirait par le désir ou la capacité de coopérer dans tous les domaines, mais que ces

possibilités sont suffisantes pour justifier cette évaluation et qu'elles l'emportent sur les difficultés.

Je voudrais dire un dernier mot d'une question sur laquelle semble régner une grande incertitude en Europe, l'attitude des Etats-Unis concernant l'exportation de la technologie. Comme vous le savez certainement, c'est le département d'Etat qui, aux Etats-Unis, est responsable au premier chef du contrôle de l'exportation de la technologie et du matériel américains en matière de satellites et de lanceurs spatiaux. Nous avons voulu, et je crois que nous y sommes parvenus, appliquer une politique libérale dans l'octroi des licences d'exportation. Sur un total d'environ 31.000 demandes de licences d'exportation reçues par le département d'Etat en 1966, 2% seulement ont été refusées. Il faut noter cependant que, parmi les demandes non encore approuvées, un certain nombre concernent des satellites de communications et notamment des satellites dont le rapport avec l'INTELSAT n'a pas encore été nettement défini. Dans ces conditions, il serait pourtant difficile d'ajouter foi à l'affirmation selon laquelle les contrôles américains à l'exportation constituent un grave obstacle au progrès technologique à l'étranger.

En conclusion, je voudrais dire encore une fois que les dix premières années d'exploration spatiale nous ont apporté tout une gamme de possibilités et d'options pour l'avenir. Pour atteindre les objectifs les plus souhaitables dans nos futures activités spatiales, il conviendrait que la seconde décennie de recherches et d'applications spatiales soit, à tous égards, une période de coopération scientifique et industrielle entre gouvernements.

## APPENDIX VI

**Replies by Mr. Stoltenberg,  
Federal Minister for Scientific Research,  
to questions put by Mrs. Maxsein and several of  
her colleagues on the state of European space activities  
(Recommendation 162)**

7th June 1968

*Question* : In view of the evolution of European integration in the space field, what decisions does the Federal Government intend to take at the ministerial meeting of the European Space Conference with regard to the proposals for a European space programme set out in the report of the Advisory Committee on Programmes ?

*Reply* : The Federal Government is in principle prepared to support the proposals of the Advisory Committee on Programmes of the European Space Conference (Option III). In view of the position adopted by Britain, these proposals will moreover have to be revised, particularly from the financial point of view.

As in the past, the Federal Government is in favour of a balanced joint European programme in the three main sectors of space research (development of launchers, satellites for scientific purposes and applications satellites) with the participation of as many States as possible which are taking part in the European Space Conference. It has therefore asked the United Kingdom to review its position.

*Question* : If necessary, is the Federal Government prepared to implement these proposals with the sole help of those European countries which are willing ?

*Reply* : In principle, yes. However, in view of the financial implications, the final reply depends on the number of European States supporting the proposals on the future European space programme.

*Question* : Does the Federal Government realise that to abandon the development of a European launcher will make all future European space projects completely dependent on the United States ?

*Reply* : It is true that to renounce the development of a truly European launcher would mean giving up the idea of achieving greater independence in the management of space programmes. Consequently, in the framework of the present ELDO programme, in which the United Kingdom is also participating until 1971, the Federal Government is endeavouring to pursue European co-operation in the field of launcher development with a view to a future programme. In this connection, consideration must be given to whether it is possible to co-operate with non-European States on suitable terms.

*Question* : Does the Federal Government consider it in the interests of the Federal Republic of Germany to be excluded, in this case, from the development and use of launchers for peaceful purposes, in view of the ban on the construction of its own launchers ?

*Reply* : The undertaking not to produce certain types of rockets to which the Federal Republic of Germany has subscribed in the framework of Western European Union does not extend to rockets "used for civilian purposes or for scientific, medical and industrial research in the fields of pure and applied science". For political, geographical and financial reasons, however, the Federal Government has renounced the development of large launchers for its use alone. For the Federal Republic of Germany, the development of large launchers is worthwhile only in the framework of international co-operation. If such co-operation is not possible, the Federal Republic of Germany will have no choice but to turn to the appropriate launchers constructed by other States for carrying out its space research programmes.

*Question* : Does the Federal Government realise that a negative, or even the mere postponement of a decision on the proposals contained in the



## ANNEXE VI

**Réponses de M. Stoltenberg,  
Ministre allemand de la recherche scientifique,  
aux questions posées par Mme Maxsein et plusieurs de ses collègues  
sur l'état des activités européennes en matière spatiale  
(Recommandation n° 162)**

7 juin 1968

*Question:* Etant donné l'évolution en matière d'intégration européenne dans le domaine spatial, quelles sont les décisions que le gouvernement fédéral compte prendre lors de la réunion des ministres de la Conférence Spatiale Européenne à l'égard des propositions de programme spatial européen formulées dans le rapport du Comité consultatif des programmes ?

*Réponse:* Le gouvernement fédéral est disposé, par principe, à soutenir les propositions du Comité consultatif des programmes de la Conférence Spatiale Européenne (Option III). Etant donné la prise de position britannique, il est d'ailleurs nécessaire de procéder à une révision de ces propositions, notamment du point de vue financier.

Comme auparavant, le gouvernement fédéral se prononce pour la réalisation d'un programme européen commun équilibré dans les trois principaux secteurs de la recherche spatiale (mise au point de fusées porteuses, de satellites à des fins scientifiques, de satellites d'application), auquel participeraient en aussi grand nombre que possible les Etats qui doivent collaborer dans le cadre de la Conférence Spatiale Européenne. Il a donc demandé au Royaume-Uni de revoir sa position.

*Question:* Le gouvernement fédéral est-il prêt, le cas échéant, à mettre en œuvre ces propositions avec le seul concours des pays européens qui y sont disposés ?

*Réponse:* En principe, oui. La réponse définitive dépend cependant, eu égard aux incidences financières, du nombre d'Etats européens qui soutiendront les propositions concernant le futur programme spatial européen.

*Question:* Le gouvernement fédéral se rend-il compte que l'abandon de la mise au point d'un lanceur européen signifie, pour l'avenir, une complète dépendance vis-à-vis des Etats-Unis pour l'ensemble des projets spatiaux européens ?

*Réponse:* Il est vrai qu'en renonçant à mettre au point un lanceur proprement européen, on renoncerait à l'idée de parvenir par ce biais à une plus grande indépendance dans la gestion des programmes spatiaux. Le gouvernement fédéral s'efforce donc, en liaison avec le programme actuel du C.E.C.L.E.S. auquel le Royaume-Uni participe également jusqu'en 1971, de poursuivre la coopération européenne dans le domaine de la mise au point des lanceurs dans le cadre d'un programme futur. A ce propos, il faudra examiner si l'on peut parvenir dans des conditions acceptables à une collaboration avec des Etats qui ne sont pas européens.

*Question:* Le gouvernement fédéral estime-t-il qu'il est de l'intérêt de la République Fédérale d'Allemagne d'être exclue, dans ce cas, de la mise au point et de l'utilisation de lanceurs à des fins pacifiques, étant donné l'interdiction qui lui est faite de construire ses propres lanceurs ?

*Réponse:* L'obligation de ne pas produire certains types de fusées, à laquelle la République Fédérale d'Allemagne a souscrit dans le cadre de l'Union de l'Europe Occidentale, ne s'étend pas aux fusées « utilisées pour des besoins civils ou servant à la recherche scientifique, médicale et industrielle dans les domaines de la science fondamentale et de la science appliquée ». Cependant, pour des raisons politiques, géographiques et financières, le gouvernement fédéral a renoncé à mettre au point de gros lanceurs à son seul usage. Pour la République Fédérale d'Allemagne, la mise au point de gros lanceurs n'a de sens que dans le cadre d'une coopération internationale. S'il n'est pas possible de poursuivre cette coopération, la République Fédérale d'Allemagne n'aura d'autre possibilité que de recourir, pour la réalisation de programmes de recherche spatiale, aux lanceurs appropriés construits par d'autres Etats.

*Question:* Le gouvernement fédéral se rend-il compte qu'une décision négative, ou même le simple ajournement d'une décision, sur les pro-

abovementioned report by the Advisory Committee on Programmes regarding the negotiations due to start in 1969 on the final INTELSAT agreements would mean relinquishing all negotiating powers in favour of the United States, whereas the situation might be more favourable than in 1964 with regard to the treaties in force and the special agreements ?

*Reply :* The Federal Government, like other members of the European Conference on Satellite Communications (CETS), is aware that the position of Europe in the negotiations on the final INTELSAT agreements would be stronger if Europeans could prove that they are capable of establishing and operating communications systems or if they could at least demonstrate their determination to make greater efforts to attain this objective by taking appropriate decisions. Several years ago, the Federal Government already expressed its support for the European experimental communications satellite programme (CETS project) and it has made it clear that, in principle, it is prepared to participate in the overall programme recommended by the Advisory Committee on Programmes of the European Space Conference. Moreover, since the British statement, it has done its utmost to ensure that European efforts are pursued on as wide a basis as possible, particularly in the field of applications satellites.

*Question :* What does the Federal Government conclude from the fact that the Western European States have undertaken, through the treaties in force and the special agreements concerning INTELSAT, to make a financial contribution of 29 %, whereas the INTELSAT contracts placed with Western European industry so far amount to only 2 to 4 % of the total ? How does the Federal Government intend to rectify this situation ? In particular, is the Federal Government prepared to take, forthwith, the necessary measures to ensure better outlets for itself and its European partners during the INTELSAT negotiations ?

*Reply :* In agreement with all its European partners, the principal aims of the Federal Government in the forthcoming negotiations on INTEL-

SAT are to prevent a monopoly by any one State, to limit the INTELSAT system mainly to conventional communications, to leave open every possibility of building independent regional satellites, and to promote European technology. These aims, and the proposals relating to the drafting of final agreements, are given in a joint European study submitted to the Interim Committee on Satellite Communications of INTELSAT at its last meeting in May 1968 with a view to preparing for the intergovernmental negotiations which are to start in 1969.

Since their aim is to promote European technology, the European partners will insist on greater account being taken in future of their financial contributions when INTELSAT orders are being placed with industry.

To make German industry technically competitive, the Federal Government has for years been sponsoring the development of components and special systems parts, and remarkable results have already been achieved. The Symphonie experimental communications satellite programme in co-operation with France also contributes to the attainment of this aim. The forthcoming implementation of the CETS multilateral programmes, which the Federal Government is supporting, will also help to make European industry more competitive.

*Question :* Is the Federal Government aware that from the very outset it was the United Kingdom which gave the necessary impetus to the creation of ELDO and the joint development of launchers by Europeans, particularly by enabling Europe to benefit from all the preliminary work carried out for the development of the Blue Streak launcher in the national framework ?

*Reply :* The Federal Government is quite aware that the creation of ELDO was due to a British initiative. That is why it regrets that the United Kingdom does not wish to participate in the joint development of a European launcher after the end of the present ELDO programme.

positions formulées dans le rapport du Comité consultatif des programmes mentionné ci-dessus à propos des négociations qui vont s'ouvrir en 1969 sur les accords définitifs d'INTELSAT constituerait l'abandon de tout pouvoir de négociation avec les Etats-Unis, alors que la situation pourrait être plus favorable qu'en 1964 en ce qui concerne les traités en vigueur et les accords spéciaux?

*Réponse:* Le gouvernement fédéral, tout comme d'autres partenaires de la Conférence Européenne de Télécommunications par Satellites (C.E.T.S.), n'ignore pas que la position de l'Europe dans les négociations sur les accords définitifs d'INTELSAT serait plus forte si les Européens pouvaient prouver qu'ils sont capables d'établir et de faire fonctionner des systèmes de télécommunications, ou si, du moins, ils pouvaient montrer, par la prise de décisions appropriées, leur volonté d'entreprendre des efforts accrus pour atteindre cet objectif. Il y a déjà plusieurs années que le gouvernement fédéral s'est prononcé en faveur du programme européen de satellite expérimental de télécommunications (Projet C.E.T.S.) et qu'il s'est déclaré disposé, en principe, à participer au programme d'ensemble recommandé par le Comité consultatif des programmes de la Conférence Spatiale Européenne. Depuis la déclaration britannique, il a mis, d'autre part, tout en œuvre pour que les efforts européens se poursuivent sur une base aussi large que possible, notamment dans le domaine des satellites d'application.

*Question:* Quelles conclusions le gouvernement fédéral envisage-t-il de tirer du fait que les Etats d'Europe occidentale se sont engagés, en vertu des traités en vigueur et des accords spéciaux concernant l'INTELSAT, à apporter une contribution financière de 29%, alors que l'industrie d'Europe occidentale n'a reçu jusqu'à présent que 2 à 4% de l'ensemble des commandes de l'INTELSAT? Que pense faire le gouvernement fédéral pour mettre fin à cette situation? En particulier, le gouvernement fédéral est-il disposé à prendre, dès aujourd'hui, les mesures nécessaires pour s'assurer et assurer à ses partenaires européens de meilleurs débouchés lors des négociations sur l'INTELSAT?

*Réponse:* En accord avec tous ses partenaires européens, le gouvernement fédéral se propose essentiellement, lors des prochaines négociations

sur l'INTELSAT: d'empêcher tout monopole d'un Etat particulier, de limiter principalement le système INTELSAT au service de télécommunications classique, de laisser ouvertes toutes les possibilités de construction de satellites régionaux indépendants et de faire progresser la technologie européenne. Ces objectifs, ainsi que les propositions relatives à la rédaction d'accords définitifs, figurent dans une étude européenne commune qui a été présentée au Comité intérimaire de télécommunications par satellites (I.C.S.C.) de l'INTELSAT au cours de sa dernière réunion de mai 1968 destinée à préparer les négociations intergouvernementales qui doivent s'ouvrir en 1969.

Etant donné qu'ils se sont fixé comme objectif de faire progresser la technologie européenne, les partenaires européens insisteront pour qu'à l'avenir, il soit davantage tenu compte du montant de leur participation financière dans la répartition des commandes passées par l'INTELSAT à l'industrie.

Pour rendre l'industrie allemande compétitive du point de vue technique, le gouvernement fédéral encourage depuis des années la mise au point de composants et d'éléments de systèmes spéciaux, ce qui a déjà donné des résultats remarquables. Le programme de satellite expérimental de télécommunications Symphonie, exécuté en collaboration avec la France, sert aussi, entre autres, à atteindre cet objectif. La prochaine mise en œuvre des programmes multilatéraux de la C.E.T.S., auxquels le gouvernement fédéral prête son appui, contribuera en tout cas à améliorer la compétitivité de l'industrie européenne.

*Question:* Le gouvernement fédéral ignore-t-il que c'est le Royaume-Uni qui a donné l'impulsion nécessaire à la création du C.E.C.L.E.S. et à la mise au point en commun de lanceurs par les Européens, et cela dès le début, en permettant notamment à l'Europe de profiter de tous les travaux préliminaires exécutés pour la mise au point d'un lanceur, le Blue Streak, dans le cadre national?

*Réponse:* Le gouvernement fédéral n'ignore pas que la fondation du C.E.C.L.E.S. est due à une initiative britannique. C'est pourquoi il regrette que le Royaume-Uni ne veuille participer à la mise au point en commun d'un lanceur européen que jusqu'à la fin du programme actuel du C.E.C.L.E.S.

## APPENDIX VII

*Reply by Mr. Couve de Murville,  
French Minister for Foreign Affairs, to a question  
on European space policy and applications satellites*

*3rd May 1968*

The Bonn ministerial meeting of the European Space Conference has just been postponed from July until October. It is not possible to hold it earlier because of the studies which still have to be carried out by the services concerned in all the member States on the recommendations of the Advisory Committee on Programmes (Causse report) and also because of the British Government's negative attitude towards European space co-operation. At the moment, therefore, it is not possible to say which projects will be given priority by the government, but most probably provision will have to be made for a communications satellite in the European programme. A joint European position must be found for the negotiations to be held on the international communications satellite system (INTELSAT). Detailed exchanges of views are at present taking place between member countries of CETS, which we hope will lead to joint conclusions with a view

to the Bonn meeting of the European Space Conference. In principle, the government has no objection to meetings of European ministers responsible for communications, on the understanding that specific problems, decided upon beforehand, are considered. It would be desirable for Europe to take part in the World Weather Watch with its own means. Although it may perhaps be exaggerated to say that this could open up an important market (a limited number of satellites presumably being enough to meet requirements), this is an important application of space technology which Europe cannot ignore. The French Government for its part is already carrying out an experimental meteorological programme (Eole). The government sees every advantage in the Council for Cultural Co-operation of the Council of Europe studying a step-by-step programme for the use of satellites for educational and cultural purposes.

## ANNEXE VII

**Réponse de M. Couve de Murville,  
Ministre français des affaires étrangères,  
sur la politique spatiale européenne  
et les satellites d'application**

3 mai 1968

La réunion à Bonn des ministres de la Conférence Spatiale Européenne vient d'être reportée du mois de juillet au mois d'octobre prochain. Il n'est pas possible de la tenir plus tôt en raison des études que les administrations intéressées de tous les Etats membres doivent encore poursuivre au sujet des recommandations du Comité consultatif des programmes (rapport Causse) et aussi en raison de l'attitude négative prise par le gouvernement britannique à l'égard de la coopération européenne dans le domaine spatial. Il ne peut, en conséquence, être dès à présent précisé quels seront les projets pour lesquels le gouvernement demandera la priorité; mais, selon toute vraisemblance, un satellite de télécommunications devra être prévu au programme européen. Il est nécessaire qu'une position européenne commune soit dégagée dans la perspective des négociations prévues pour le régime international des télécommunications par satellites (INTELSAT). Des échanges de vues approfondis entre pays membres de la C.E.T.S. sont actuellement en cours dont nous souhaitons qu'ils aboutissent à des conclu-

sions communes en vue de la session de Bonn de la Conférence Spatiale Européenne. Le gouvernement n'a pas d'objection de principe à des réunions des ministres européens responsables des télécommunications, étant entendu qu'il s'agirait d'étudier des problèmes précis définis à l'avance. Il serait opportun que l'Europe participât avec ses propres moyens à la Veille météorologique mondiale. Bien qu'il soit peut-être excessif d'affirmer qu'une telle participation puisse ouvrir un important marché (un nombre réduit de satellites devant vraisemblablement suffire pour rendre les services requis), il s'agit là d'une application essentielle des techniques spatiales, dont l'Europe ne peut se désintéresser. Le gouvernement français poursuit déjà pour sa part la réalisation d'un programme expérimental de météorologie (Eole). Le gouvernement ne voit que des avantages à l'étude, par le Conseil de coopération culturelle du Conseil de l'Europe, d'un plan échelonné pour l'emploi des satellites à des fins éducatives et culturelles.

*Prospects of scientific and technical co-operation*

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**  
*tabled by Lord Gladwyn*

---

In the first sub-paragraph of the draft Recommendation, after "committee of" insert "independent".

*Signed: Gladwyn*

---

1. See 8th Sitting, 18th October 1968 (Amendment negatived).

*Perspectives d'une coopération scientifique et technique*

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**  
*présenté par Lord Gladwyn*

---

Dans le premier paragraphe de la recommandation elle-même, insérer le mot « indépendants » après les mots « comité d'experts ».

*Signé : Gladwyn*

---

1. Voir 8<sup>e</sup> séance, 18 octobre 1968 (Rejet de l'amendement).

**The Soviet orbital bombardment system**

**REPORT<sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the  
Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions<sup>2</sup>  
by Mr. Hansen, Rapporteur**

**TABLE OF CONTENTS**

**DRAFT RECOMMENDATION**

on the Soviet orbital bombardment system

**EXPLANATORY MEMORANDUM**

submitted by Mr. Hansen, Rapporteur

Introduction

Chapter I: Development of the system

Chapter II: The FOBS and the Treaty on the Principles Governing the Activities of States in the Exploration and Use of Outer Space

Chapter III: The implications for Europe

Conclusions

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Bourgoïn (Chairman); MM. Berkhan, Brown (Vice-Chairmen); MM. Amatucci, Bos, De Grauw, Flämig, Hansen, Houdet (Substitute: Bizet), Johnson (Substitute: Edwards), Kershaw (Substitute: St. John-Stevás), Marchese Lucifero d'Aprigliano,

MM. von Merkatz, Meyers, *de Montesquiou*, Montini, Mrs. Pitz-Savelsberg, MM. Schloesing, Vallauri, Vos, Walden (Substitute: Chapman).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



**Le système de bombardement orbital soviétique**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale <sup>2</sup>  
par M. Hansen, rapporteur**

**TABLE DES MATIÈRES**

**PROJET DE RECOMMANDATION**

sur le système de bombardement orbital soviétique

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

présenté par M. Hansen, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Mise au point du système

Chapitre II : Le F.O.B.S. et le Traité sur les principes devant régir l'activité des Etats dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique

Chapitre III : Les conséquences pour l'Europe

Conclusions

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Bourgoïn (président) ; MM. Berkhan, Brown (vice-présidents) ; MM. Amatucci, Bos, De Grauw, Flämig, Hansen, Houdet (suppléant : Bizet), Johnson (suppléant : Edwards), Kershaw (suppléant : St. John-Stevan), Marchese Lucifero d'Aprigliano,

MM. von Merkatz, Meyers, de Montesquiou, Montini, Mme Pitz-Savelsberg, MM. Schloesing, Vallauri, Vos, Walden (suppléant : Chapman).

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Draft Recommendation***  
***on the Soviet orbital bombardment system***

The Assembly,

Concerned at the development of the orbital bombardment system by the Soviet Union ;

Noting that this development has taken place since the signing of the space treaty in December 1966, which was specifically intended to freeze the military build-up in space ;

Considering the development of this bombardment system as being contrary to the spirit, if not the letter, of the treaty,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Study the implications of this development ;
2. Seek an explanation from the Government of the Soviet Union concerning its activities and experiments in this field of space-weapon development in accordance with Article IX of the treaty ;
3. Urge that this subject be discussed in the North Atlantic Council during any consideration of the draft non-proliferation treaty in that body ;
4. Urge that this matter be discussed in the United Nations Committee on the Peaceful Uses of Outer Space, which sponsored the space treaty of 1966.

**Projet de recommandation**  
**sur le système de bombardement orbital soviétique**

L'Assemblée,

Inquiète de la mise au point par l'Union Soviétique d'un système de bombardement orbital ;

Constatant que cette mise au point est intervenue depuis la signature, en décembre 1966, du traité sur l'utilisation de l'espace qui visait précisément à interdire la constitution de forces militaires dans l'espace ;

Considérant que la mise au point de ce système de bombardement est contraire à l'esprit, sinon à la lettre, du traité,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'étudier les conséquences de cette mise au point ;
2. De demander au gouvernement de l'Union Soviétique des éclaircissements sur les activités et les expériences qu'il poursuit dans le domaine de la mise au point des armes spatiales, conformément à l'article IX du traité ;
3. D'insister pour que cette question soit examinée par le Conseil de l'Atlantique nord au cours des débats qu'il pourrait tenir sur le projet de traité de non-prolifération ;
4. D'insister pour que cette question soit examinée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies, responsable du traité sur l'utilisation de l'espace de 1966.

## **Explanatory Memorandum**

(submitted by Mr. Hansen, Rapporteur)

### **Introduction**

1. As an introduction to this report, your Rapporteur wishes to refer to the preamble of the modified Brussels Treaty which states that the member countries of WEU should strengthen "the economic, social and cultural ties by which they are already united" and "... promote the unity and [to] encourage the progressive integration of Europe". These aims also apply to the military and civil aspects of science, technology and aerospace.

2. The Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions has always been concerned with the civil and military aspects of space activities and the Assembly's interest in space activities might even be said to be the logical outcome of its interest in the state of European security.

3. After the Russians launched Sputnik I in October 1957, it was generally felt that a new dimension had been added to the possibilities of attack and defence. The strategic concept changed overnight and the Americans feared that the Soviet Union might have gained a decisive military advantage. This fear incited the Americans to accelerate their own space activities and also encouraged them to seek agreement with the Russians to prohibit the orbiting of nuclear weapons in satellites.

4. President Eisenhower wrote to Mr. Khrushchev on 13th April 1959 proposing a ban on nuclear tests in the atmosphere up to a height of 50 km. Although the Soviet Government did not consider this proposal acceptable, subsequent negotiations led to the successful conclusion of the treaty banning nuclear weapon tests in the atmosphere, in outer space and under water.

5. After the conclusion of this treaty on 5th August 1963<sup>1</sup>, the United Nations Committee

<sup>1</sup> See the report submitted by Mr. Kliesing on the Moscow Test Ban Treaty and its effects on the Western Alliance, Document 238.

on the Peaceful Uses of Outer Space started to draw up a draft treaty on the principles governing the activities of States in the exploration and use of outer space, including the moon and other celestial bodies. This was finally adopted unanimously by the United Nations General Assembly on 19th December 1966<sup>1</sup>. On 3rd November 1967, only a month after the treaty had been ratified by the American Senate, the United States Secretary of Defence, Mr. McNamara, announced at a news conference at the Pentagon that the Soviet Union had developed a fractional orbital bombardment system (FOBS).

### CHAPTER I

#### **Development of the system**

6. A continuing political aim of the Soviet Union is to reduce the influence of the United States in Western Europe until NATO disintegrates.

7. A conference of European communist parties was held at Karlovy-Vary from 24th to 26th April 1967. At this conference, Mr. Brezhnev took the opportunity of appealing to Western European communist, socialist and social democratic parties to do their utmost to disrupt the NATO Alliance by 1969 so that Moscow would have to deal with only a fragmented Europe composed of small and medium-sized States, which would ultimately find it difficult to pursue any policy which did not meet with Soviet approval.

8. Apart from military implications, there are, most probably, political motives behind the development of the fractional orbital bombardment system. The Soviet Union can always be expected to promote its own political interests and undermine the security of the West. With the ability to launch a weapon of terror of the fractional orbital type against airfields and large cities, the Soviet Union probably hopes to have gained an

<sup>1</sup> See the report submitted by Mrs. Maxsein on juridical problems and space policy, Document 388 and Addendum.

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Hansen, rapporteur)

### **Introduction**

1. Votre rapporteur voudrait, en guise d'introduction au présent rapport, rappeler le préambule du Traité de Bruxelles modifié. Ce texte déclare en effet que les pays membres de l'U.E.O. doivent resserrer «les liens économiques, sociaux et culturels qui les unissent déjà» et «...prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe». Les objectifs qu'il définit valent également pour les aspects militaires et civils de la science, de la technologie et des questions aérospatiales.

2. La Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale s'est toujours préoccupée des aspects civils et militaires des activités spatiales et l'on peut même dire que l'intérêt manifesté par l'Assemblée pour les activités spatiales est la conséquence logique de celui qu'elle a toujours porté à l'état de la sécurité européenne.

3. Après le lancement, en octobre 1957, du premier Spoutnik par les Russes, le monde entier comprit que les possibilités d'attaque et de défense venaient d'acquérir une dimension nouvelle. Le concept stratégique changea du jour au lendemain et les Américains redoutèrent que l'Union Soviétique n'ait acquis un avantage militaire décisif. Cette crainte les incita à accélérer leurs propres travaux en matière spatiale et à rechercher également un accord avec les Russes pour interdire la mise sur orbite d'armes nucléaires à bord de satellites.

4. Dans une lettre adressée à M. Khrouchtchev le 13 avril 1959, le Président Eisenhower proposa d'interdire les essais nucléaires dans l'atmosphère jusqu'à une altitude de 50 km. Bien que le gouvernement soviétique n'ait pas jugé cette proposition acceptable, des négociations s'engagèrent néanmoins, qui conduisirent à la conclusion du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau.

5. Après la signature de ce traité le 5 août 1963<sup>1</sup>, le Comité des utilisations pacifiques de

l'espace extra-atmosphérique des Nations Unies entreprit l'élaboration d'un projet de traité sur les principes gouvernant les activités dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes. Celui-ci fut finalement adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 1966<sup>1</sup>. Le 3 novembre 1967, un mois seulement après la ratification du traité par le Sénat américain, le Secrétaire américain à la défense, M. McNamara, annonçait, au cours d'une conférence de presse au Pentagone, que l'Union Soviétique avait mis au point un système de bombardement orbital fractionnaire (F.O.B.S.).

### CHAPITRE I

#### **Mise au point du système**

6. L'Union Soviétique a toujours eu pour politique de réduire l'influence des Etats-Unis en Europe occidentale afin de provoquer l'éclatement de l'O.T.A.N.

7. Lors de la conférence des partis communistes européens qui s'est tenue à Karlovy Vary du 24 au 26 avril 1967, M. Brejnev a invité les partis communistes, socialistes et sociaux-démocrates d'Europe occidentale à faire porter tous leurs efforts, d'ici 1969, sur le démantèlement de l'Alliance atlantique, afin que Moscou n'ait plus devant lui qu'une mosaïque d'Etats européens de petite et moyenne importance qui éprouveraient en définitive de grandes difficultés à mener une politique qui n'aurait pas reçu son approbation.

8. Mais indépendamment de ces incidences militaires, la mise au point du système de bombardement orbital fractionnaire répond très probablement à des raisons d'ordre politique. L'Union Soviétique s'efforce constamment de défendre ses intérêts politiques au détriment de la sécurité de l'Occident. Elle espère probablement que la possession d'une arme terrifiante du type orbital fractionnaire, susceptible d'être

1. Voir le rapport présenté par M. Kliesing : « Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale », Document 288.

1. Voir le rapport présenté par Mme Maxsein : « Problèmes juridiques et politique spatiale », Document 388 et Addendum.

advantage in possessing another weapon capable of backing up its political wishes in its relations with other countries, and particularly with Europe.

9. An unusual series of space launchings by the Soviet Union from September 1966 to September 1967 led some American authorities to conclude that the Russians were carrying out trials for the re-entry of warheads from space. Weapon re-entry techniques can be tested with or without the use of weapons and the same techniques are applicable for both nuclear and conventional weapons.

10. A launching was effected from Tyuratam, Kazakhstan, on 17th December 1966. Soon after launching, the vehicle, which was under observation from American tracking stations, was seen to break up into a large number of fragments. Although the Soviet Union had been using so-called scientific "Cosmos" satellites for some time and had announced each launching, no reference was made to the launching on 17th December 1966. Similar trials were subsequently held and the technique of re-entry from orbital trajectories was developed. The Russians held a total of seven such launchings.

11. The fractional orbital bombardment system is distinct from the traditional intercontinental ballistic missile weapon system in that the nuclear weapon goes into orbit, admittedly a very low orbit, about 100 miles above the earth. The missile follows a ballistic trajectory from the point of launching to the point of impact. For the orbit to be fractional, a rocket engine is fired to slow down the payload, thus causing it to fall out of orbit before completing a full circle round the earth. The payload then follows a re-entry course similar to that of a ballistic missile.

12. Mr. McNamara considered that the FOBS would achieve an initial operational capability in the course of 1968. Consideration was given to the desirability of an orbital bombardment system in the United States in the early 1960s, but both civilian and military leaders in the Defence Department agreed that such a system would be unnecessary, mainly because it would not improve the American strategic defensive posture, and the government eventually decided against implementing such a system. The disadvantages of the system were considered to be rather great since orbiting systems are vulnerable, less efficient, more costly and easier to detect than earth-based missiles. In his news conference on 3rd November 1967, Mr. McNamara mentioned two important

drawbacks of the Russian system: its accuracy would be significantly less than that of an intercontinental ballistic missile and the payload would be only a fraction of that of an intercontinental ballistic missile.

13. An advantage is that its low-altitude orbit would make it difficult to detect by some early warning radars, including the United States ballistic missile early warning system. Again, the point of impact cannot be determined until the rocket engine has been ignited and re-entry has commenced. The flight time of the vehicle may be anything up to ten minutes shorter than that of an intercontinental ballistic missile. These, of course, are major advantages.

14. The most likely target of such a system would be a so-called "soft-land" target such as a B-52 base or a large city. At the Hearings of the Sub-Committee on Military Applications of the Joint Committee on Atomic Energy on 6th and 7th November 1967, the system was referred to as an "airplane wrecker" which could cause very serious damage to the airfields as well.

15. To offset certain advantages of the FOBS, the United States is beginning to introduce what are known as over-the-horizon radars in a satellite system. A radar network of this type is more effective in detecting missiles than the ballistic missile early warning system. This new type of radar will also increase the United States' warning time against a full-scale FOBS attack, thus giving it more time than is now available in the event of a major attack by intercontinental ballistic missiles.

16. At his news conference on 3rd November 1967, Mr. McNamara said :

"... we do not believe that there is a defence today in their hands or ours against a large-scale intercontinental ballistic attack on population centres. That, of course, is why we decided against deployment of an anti-ballistic missile system designed to protect population centres against heavy missile attacks."<sup>1</sup>

1. Hearings before the Sub-Committee on Military Applications of the Joint Committee on Atomic Energy on scope, magnitude and implications of the United States anti-ballistic missile programme, 6th and 7th November 1967, page 131.

utilisée contre les aérodromes et les centres urbains, lui a donné un nouvel avantage et un nouveau moyen de soutenir ses visées politiques dans ses rapports avec les autres pays et notamment l'Europe.

9. La succession inhabituelle de lancements spatiaux auxquels s'est livrée l'Union Soviétique de septembre 1966 à septembre 1967 a incité certaines instances américaines à penser que les Russes se livraient à des essais de rentrée d'ogives dans l'atmosphère. Les techniques de rentrée peuvent être étudiées avec ou sans armes et s'appliquent aux armes nucléaires comme aux armes classiques.

10. Un lancement a eu lieu à Tiouratam dans le Kazakhstan, le 17 décembre 1966. Peu après le départ, on a vu le véhicule — suivi par les stations de traquage américaines — éclater en un grand nombre de fragments. Alors que l'Union Soviétique utilisait depuis quelque temps des satellites scientifiques du type Cosmos et annonçait chaque lancement, celui du 17 décembre 1966 a été passé sous silence. Des essais similaires ont été faits par la suite et la technique de rentrée à partir d'une trajectoire orbitale a été mise au point. Les Russes ont procédé au total à sept lancements de ce genre.

11. Le système de bombardement orbital fractionnaire se distingue du missile intercontinental classique en ce qu'il utilise des engins nucléaires placés sur orbite très basse, à 160 km d'altitude environ. Le missile suit une trajectoire balistique du point de lancement au point d'impact. L'engin sur orbite fractionnaire est ralenti par une rétro-fusée et «décroche» avant d'avoir accompli une révolution complète. Il suit alors une trajectoire de rentrée identique à celle d'un engin balistique.

12. D'après M. McNamara, le système soviétique (F.O.B.S.) deviendra partiellement opérationnel dans le courant de 1968. Dès 1960, on s'est interrogé aux Etats-Unis sur l'opportunité d'un système de bombardement orbital, mais les responsables civils et militaires du Département de la défense sont tombés d'accord pour en reconnaître l'inutilité, étant donné, notamment, qu'il n'améliorerait pas la situation des forces stratégiques défensives de l'Amérique, et le gouvernement s'est finalement prononcé contre son adoption. Il présente, en effet, des inconvénients assez importants: les engins orbitaux sont vulnérables, moins efficaces, plus onéreux et plus facilement détectables que les missiles à base terrestre. Dans sa conférence de presse du 3 no-

vembre 1967, M. McNamara a mentionné deux graves inconvénients du système soviétique: sa précision serait sensiblement inférieure à celle d'un missile balistique intercontinental et sa charge utile sensiblement moindre.

13. L'un des avantages du système est que la faible altitude à laquelle évolueraient les engins les rendraient difficiles à détecter par certains radars d'alerte immédiate, notamment le réseau américain de prédétection des engins balistiques. De plus, le point d'impact ne peut être déterminé avant que la rétro-fusée ne s'allume et que la rentrée dans l'atmosphère ne soit amorcée. Le temps de vol du véhicule pourrait être inférieur de 10 minutes à celui des missiles intercontinentaux. Ce sont, naturellement, deux avantages majeurs.

14. Ce système se verrait très probablement attribuer comme cible des objectifs «non protégés», tels que les bases de B-52 ou les centres urbains. Lors des auditions de la sous-commission des applications militaires de la Commission commune de l'énergie atomique, les 6 et 7 novembre 1967, il a été défini comme un système «destructeur d'avions» qui pourrait causer également de très graves dommages aux aérodromes.

15. Pour compenser certains des avantages du F.O.B.S., les Etats-Unis commencent à mettre en service des radars «trans-horizons» qui sont mieux à même de repérer les missiles que le système de prédétection des engins balistiques. Ce nouveau type de radars augmentera également le délai d'alerte des Etats-Unis en cas d'attaque massive par des engins orbitaux, et leur donnera un délai supérieur à celui dont ils disposent actuellement en cas d'attaque massive par des engins balistiques intercontinentaux.

16. Au cours de sa conférence de presse du 3 novembre 1967, M. McNamara a déclaré:

«... Nous ne pensons pas qu'il existe actuellement chez eux comme chez nous de moyen de parer à une attaque massive des centres urbains par des engins balistiques intercontinentaux. C'est pourquoi, naturellement, nous nous sommes opposés au déploiement d'un système de missiles anti-missiles visant à protéger les centres urbains contre des attaques massives de missiles.»<sup>1</sup>

1. Auditions de la sous-commission des applications militaires de la Commission commune de l'énergie atomique portant sur l'étendue, l'importance et les incidences du programme américain de missiles anti-missiles, 6 et 7 novembre 1967, page 131.

17. The new over-the-horizon radar has been in development for several years measuring and obtaining flight information on Soviet launchers during that time. It has been fully operational since February 1968. It is expected to give roughly 15 minutes' warning.

18. Questioned on why the Russians had nevertheless developed and put the orbital bombardment system into operational use, Mr. McNamara stated that the Russians were faced with the bomber threat of the B-52s, which was very substantial, and that they were taking action to counter that threat. There was no doubt that the American bomber force was much larger than the Russian one. The American force contained some 500 or 600 bombers.

19. In answer to the question why the Soviet Union had taken this step, Dr. Thomas W. Wolfe of the Rand Corporation said that the most logical and rational answer was that the Soviet Union was hoping to devise a new capability to evade the American ballistic missile early warning system in order to strike at "soft-type targets" like the bomber system. Secondly, in time of crisis, it might make sense to the Soviets to put aloft an orbital system. The system would be ambiguous, for nobody would necessarily know whether it had nuclear weapons aboard and counter-action might therefore be hesitant.

20. There are also other reasons, not so obviously military. One would be to demonstrate Soviet determination, and this would be difficult to counter. Another is the great store set by the Soviet Union in technological "firsts". It was the first Sputnik which really dispelled the image of a technologically backward Russia and made the United States and the rest of the world aware that the Soviet Union was a serious competitor for the United States in military technological strength. Therefore, to have a weapons system which even the United States does not have might very well be of political advantage to the Soviet Government.

21. In concluding this chapter, your Rapporteur wishes to draw attention to an address by the Chairman of the Sub-Committee on Military Applications, Senator Henry M. Jackson, on 11th October 1967 to the "Hoover Institution on War, Revolution and Peace Conference" on 50 years of communism in Russia. He pointed out that it was

the Soviet Union which had acted first in developing long-range intercontinental surface-to-surface missiles and the United States had followed. It was also the Soviet Union which had acted first in deploying an anti-ballistic missile system and the United States had followed. He added:

"Some American scientists and civilian officials have done the nation a poor service by propagandising a notion contrary to all evidence, namely, the idea that military technology has arrived at a plateau, that the scientific military revolution has been stabilised, and that no new technological upsets which could affect military relationships are likely. Ordinary economic technology is always finding better ways to do things and there is no reason to suppose that military technology will cease in this effort. Missile technology, for example, is advancing in almost all fields of offence and defence — payload, accuracy, guidance, manoeuvrability and multiple warheads."

## CHAPTER II

### *The FOBS and the Treaty on the Principles Governing the Activities of States in the Exploration and Use of Outer Space*

22. In order to implement Resolution 1884 of the United Nations calling upon States to refrain from placing in orbit around the earth any objects carrying nuclear weapons or any kinds of weapons of mass destruction, installing such weapons on celestial bodies or stationing these weapons in outer space in any other manner, on 30th May 1966 the Permanent Representative of the Soviet Union forwarded to the Secretary-General of the United Nations a letter from Mr. Gromyko setting out the position of the Soviet Government on the implementation of Resolution 1884. It was there stated:

"...The Government of the Soviet Union, desiring to place the achievements of science and technology in the conquest of the moon and other celestial bodies at the service of peace and progress and to make it possible for all States to benefit by the practical results of research and make their own contributions to such research, proposes the



17. La mise au point du nouveau radar trans-horizons a duré plusieurs années au cours desquelles il a permis d'effectuer des mesures et d'obtenir des renseignements concernant le vol des lanceurs soviétiques. Il est complètement opérationnel depuis février 1968. Le délai d'alerte qu'il accordera sera de l'ordre de 15 minutes.

18. Interrogé sur la raison qui avait néanmoins poussé les Russes à mettre en service leur système de bombardement orbital, M. McNamara a répondu qu'ils devaient faire face à la menace, très réelle, des bombardiers B-52 et qu'ils tentaient actuellement d'y parer. La force de bombardement américaine est indubitablement bien supérieure à celle des Russes. Elle se compose de 500 à 600 bombardiers.

19. Interrogé sur les raisons de l'initiative soviétique, le Dr. Thomas W. Wolfe, de la Rand Corporation, a déclaré que la réponse la plus logique et la plus rationnelle était que l'Union Soviétique espérait disposer d'un nouveau moyen de déjouer le système américain de prédétection des engins balistiques, lui permettant d'atteindre les «objectifs non protégés» tels que les bases de bombardiers. De plus, elle pourrait avoir intérêt, en temps de crise, à mettre sur orbite des engins sur la nature desquels on s'interrogerait; en effet, personne ne saurait s'ils transportent ou non des armes nucléaires et l'on pourrait, de ce fait, hésiter à riposter.

20. Il existe également d'autres raisons, de caractère moins nettement militaire: la volonté de démontrer la détermination soviétique — à laquelle il serait difficile de s'opposer — et l'intérêt manifesté par les Russes pour les «premières» technologiques. C'est le premier Spoutnik qui a définitivement détruit le mythe du retard soviétique dans ce domaine. L'Amérique et le reste du monde ont alors compris que l'Union Soviétique était une rivale redoutable pour les Etats-Unis en matière de technologie militaire. La possession d'un système d'armes dont les Etats-Unis eux-mêmes sont dépourvus pourrait donc fort bien constituer un avantage politique pour le gouvernement soviétique.

21. En conclusion de ce chapitre, votre rapporteur voudrait attirer l'attention sur une déclaration faite le 11 octobre 1967 par le président de la sous-commission des applications militaires, le sénateur Henry M. Jackson, devant la «Hoover Institution on War, Revolution and Peace Conference», sur 50 ans de communisme

en Russie. L'orateur a souligné que c'est l'Union Soviétique qui a pris l'initiative en matière d'engins intercontinentaux sol-sol à longue portée et que les Etats-Unis n'ont fait que suivre. C'est aussi l'Union Soviétique qui a pris l'initiative en matière de systèmes anti-missiles et les Etats-Unis n'ont fait que l'imiter. Il a ajouté:

«Certains savants et fonctionnaires civils américains auront rendu un piètre service à la nation en propageant une notion contraire à l'évidence, à savoir que la technologie militaire est arrivée à un palier, que la révolution militaire scientifique s'est stabilisée et que de nouveaux bouleversements technologiques de nature à affecter le rapport des forces dans le domaine militaire ne sont pas à envisager. La technologie économique courante imagine sans cesse de meilleures façons de procéder et rien ne permet de supposer que la technologie militaire ne poursuivra pas dans cette voie. La technologie des missiles, par exemple, progresse dans presque tous les domaines offensifs et défensifs — charge utile, précision, guidage, maniabilité et têtes multiples.»

## CHAPITRE II

### *Le F.O.B.S. et le Traité sur les principes devant régir l'activité des Etats dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique*

22. En vue d'appliquer la Résolution 1884 des Nations Unies engageant les Etats à s'abstenir de mettre sur orbite autour de la terre des objets portant des armes nucléaires ou d'autres types d'armes de destruction massive, d'installer de telles armes sur des corps célestes ou de placer de quelque autre manière de telles armes dans l'espace extra-atmosphérique, le représentant permanent de l'Union Soviétique a remis le 30 mai 1966 au Secrétaire général des Nations Unies une lettre de M. Gromyko précisant la position du gouvernement soviétique dans les termes suivants:

«... Le gouvernement de l'Union Soviétique, désireux de placer au service de la paix et du progrès les réalisations de la science et de la technologie dans la conquête de la lune et des autres corps célestes, et de permettre à tous les Etats de bénéficier des résultats pratiques de la recherche et d'y apporter leur propre contribution, propose

conclusion of an international agreement, which could be based on the following principles governing the activities of States in the exploration and conquest of the moon and other celestial bodies:

1. The moon and other celestial bodies should be open for exploration and use by all States, without discrimination of any kind. All States enjoy freedom of scientific research in regard to the moon and other celestial bodies on equal terms and in accordance with the fundamental principles of international law.

2. The moon and other celestial bodies should be used by all States exclusively for peaceful purposes. No military bases or installations of any kind, including facilities for nuclear and other weapons of mass destruction of any type, should be established on the moon or other celestial bodies.

....."

23. In the plenary session of the General Assembly, Ambassador Goldberg declared that the treaty contained arms control provisions, the substance of which is in Article IV. This article restricts activities in two ways: first it contains an undertaking not to place in orbit around the earth, install on the moon or otherwise station in outer space nuclear or other weapons of mass destruction. Secondly, it expressly prohibits the use of the moon or other celestial bodies for establishing military bases, installations or fortifications, testing weapons of any kind or conducting military manoeuvres.

24. It was therefore with some astonishment that your Rapporteur read in Mr. McNamara's news conference of 3rd November 1967 that the FOBS was not contrary to this treaty. According to Mr. McNamara, the Russians have agreed not to place warheads in "full orbit". That is why a fractional orbit, not being a full orbit, is therefore not a violation of that agreement. This is the more astonishing in that it is not quite certain whether the Soviet system is necessarily going to be a fractional system as distinct from a sub-orbital or, eventually, an orbital system. It certainly can become any of the three. It was therefore surprising that Mr. McNamara conceded in advance what should be left to the

Russians to try to prove, i.e. that a fractional orbit is permitted by the space treaty. The treaty itself does not define the meaning of the term "orbit", but history and the abovementioned United Nations Resolution 1884 forbidding the stationing of weapons in outer space in any manner, clearly means that the treaty seeks to achieve a form of demilitarisation of outer space which Mr. Goldberg called "one of the arms control provisions".

25. But, even if Mr. McNamara's interpretation is correct, it is startling to hear that the Soviet Union is building a weapon which it has solemnly promised not to employ. Public confidence in the space treaty will be seriously undermined as the purpose of this international treaty was to make space a peace zone.

26. On 12th April 1967, the United States Deputy Secretary of Defence, Mr. Cyrus R. Vance, gave the following reasoning:

"A major question in consideration of the treaty is whether or not it will enhance the security of the United States both now and in the future. We have studied this problem carefully. We have looked at the implications for weapons development programmes and at verification considerations, and we have concluded that this treaty will enhance our national security. We have also looked at the greater issue of the long-term safety of the citizens of this country. Security is not, after all, solely a matter of the number of weapons, and the kinds of weapons that we have in ready condition. If the number of weapons and the kind of weapons pointed at the United States can be limited, our security can be better assured than by increasing our own armaments.

The space treaty does just this. The timing of this agreement is most important. This is an instance of locking the door before the horse is stolen. This is one of the instances when men from many nations have been able to act in concert to plan and control the future, to act before, and not to react to, scientific advance."<sup>1</sup>

1. Hearings, Committee on Foreign Relations, United States Senate, 90th Congress, 12th April 1967, page 80.

de conclure un accord international qui pourrait reposer sur les principes suivants devant régir les activités des Etats dans le domaine de l'exploration et de la conquête de la lune et des autres corps célestes:

1. La lune et les autres corps célestes peuvent être explorés et utilisés par tous les Etats sans aucune distinction. Tous les Etats ont le droit d'effectuer des recherches scientifiques concernant la lune et les autres corps célestes dans des conditions d'égalité et conformément au droit international.

2. Tous les Etats peuvent utiliser la lune et les autres corps célestes à des fins exclusivement pacifiques. Sont interdites sur la lune et les autres corps célestes, les bases et les installations militaires de tous types, notamment les installations concernant les armes nucléaires et tous autres types d'armes de destruction massive.

.....»

23. Lors de la session plénière de l'Assemblée générale, M. Goldberg a déclaré que le traité contenait des clauses de contrôle des armements dont l'essentiel se trouve à l'article IV. Cet article apporte des restrictions de deux ordres. Premièrement, il contient l'engagement de ne mettre sur orbite autour de la terre aucune arme nucléaire ou autre type d'arme de destruction massive, de ne pas placer de telles armes sur la lune ou de toute autre manière dans l'espace extra-atmosphérique. Deuxièmement, il interdit expressément l'utilisation de la lune ou des autres corps célestes pour l'aménagement de bases, installations ou fortifications militaires, les essais d'armes de tous types et l'exécution de manœuvres militaires.

24. C'est donc avec une certaine surprise que votre rapporteur a lu, dans la conférence de presse de M. McNamara du 3 novembre 1967, que le F.O.B.S. n'était pas en contradiction avec le traité. Selon M. McNamara, les Russes sont convenus de ne pas placer d'ogives nucléaires sur «orbite complète». Or, une orbite fractionnaire n'est pas une orbite complète: il n'y a donc pas violation du traité. Ceci est d'autant plus surprenant qu'on ne sait pas encore si le système soviétique sera réellement un système fractionnaire par opposition à un système suborbital ou même orbital. Il peut, à coup sûr, devenir l'un des trois. Il est donc curieux que M. McNamara ait admis à l'avance ce dont les Russes devraient

être amenés à fournir la preuve, à savoir que le traité sur l'utilisation de l'espace autorise les orbites fractionnaires. Le texte lui-même ne définit pas le terme «orbite», mais l'historique du traité et la Résolution 1884 des Nations Unies mentionnée plus haut, qui interdit l'installation d'armes quelconques dans l'espace extra-atmosphérique, montrent clairement que leurs auteurs ont cherché à réaliser une certaine démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique à laquelle M. Goldberg faisait allusion en parlant d'«une des clauses de contrôle des armements».

25. Toutefois, même si l'interprétation de M. McNamara est correcte, il est alarmant d'apprendre que l'Union Soviétique élabore une arme qu'elle s'est engagée solennellement à ne pas employer. La confiance des peuples dans le traité sur l'utilisation de l'espace va en être gravement ébranlée, étant donné que cet accord international s'est fixé comme objectif d'utiliser l'espace à des fins uniquement pacifiques.

26. Le 12 avril 1967, M. Cyrus R. Vance, Secrétaire d'Etat adjoint américain à la défense, tenait le raisonnement suivant:

«La question qui se pose est de savoir si oui ou non ce traité augmentera la sécurité des Etats-Unis dans le présent et dans l'avenir. Nous avons soigneusement étudié la question. Nous avons examiné les répercussions qu'il pourrait avoir sur les programmes de mise au point d'armements et le problème des vérifications. Nous en avons conclu que ce traité augmenterait la sécurité de notre pays. Nous nous sommes également penchés sur le problème plus important de la sécurité à long terme des citoyens de ce pays. Après tout, la sécurité n'est pas uniquement fonction du nombre et des types d'armes dont nous disposons. Si le nombre et le type des armes pointées sur les Etats-Unis peut être limité, notre sécurité peut se trouver mieux assurée que par l'augmentation de nos propres armements.

C'est précisément ce que fait le traité sur l'utilisation de l'espace. Il vient à son heure. Il intervient à temps pour prévenir le danger. Des représentants de nombreuses nations y ont participé et ont pu agir de concert pour prévoir et commander l'avenir, pour devancer le progrès scientifique et non pas seulement y réagir.»<sup>1</sup>

1. Auditions de la Commission des relations avec l'étranger, Sénat des Etats-Unis, 90<sup>e</sup> Congrès, 12 avril 1967, page 80.

27. But on 6th November 1967, his successor as United States Deputy Secretary of Defence, Mr. Nitze, declared:

“The language and intent of the treaty have the purpose of preventing the stationing of mass destruction weapons in space. The deployment of a space system such as FOBS at ground installations is not a violation nor is the development of space weapons, provided the mass destruction weapons are not placed into orbit during the course of test launching.”<sup>1</sup>

28. According to Mr. McNamara's interpretation, it has to be a full, not a fractional orbit. If there were a weapon in the satellite and it was only a fractional orbit it would still not constitute a violation of the treaty.

29. However, the treaty has no provision for inspection and space reconnaissance capabilities are quite limited. Existing tracking facilities might be used to make intelligence estimates regarding orbiting spacecraft, but science and technology cannot yet prove whether or not a satellite is carrying a nuclear weapon.

30. The treaty was concluded on the understanding that the Russian and American Governments would freeze the military build-up of their countries, but there can be no doubt that if one or other departed from this position, the other would certainly follow suit.

31. Your Rapporteur thinks that it is mere sophistry to say that although the treaty prohibits the stationing of weapons of mass destruction in space it does not prohibit a fractional orbit or the development of techniques for this purpose. He is not inclined to concur with this extreme interpretation of the treaty provisions.

32. The treaty contains no article referring disputes to the International Court of Justice, such as Article XI of the Antarctic Treaty. This article states:

“If any dispute arises between two or more of the Contracting Parties concerning the application or interpretation of the existing treaty ... Any dispute of this character ...

1. See Hearings before the Sub-Committee on Military Applications of the Joint Committee on Atomic Energy, 6th-7th November 1967, page 23.

shall be referred to the International Court of Justice for settlement ...”

However, States parties to the space treaty which have reason to believe that an activity or experiment planned by another State party in outer space, including the moon and other celestial bodies, would cause potentially harmful interference with activities in the peaceful exploration and use of outer space, including the moon and other celestial bodies, may request consultation concerning the activity or experiment. Thus, a possible course of action which might be detrimental is identified and placed under the general control of all States parties to the treaty. If no satisfaction is thus obtained, the ultimate solution of any State party to the treaty is to give notice of its withdrawal, this notice becoming effective one year after it has been given to the depositary governments.

33. Where the security aspect is concerned, your Rapporteur wishes to draw attention to the statement on 11th February 1968 that the Defence Department has decided to develop a new weapon to counter the FOBS. This decision, of course, represents an increased emphasis on the military space programme of the United States.

34. It is not yet clear, however, what system would be used to counter the FOBS. Originally, the idea was to explode a nuclear bomb large enough to put the satellite out of action; now the idea is to rely more on accuracy than on the size of the nuclear warhead of the anti-FOBS missiles.

### CHAPTER III

#### *The implications for Europe*

35. Ever since General Norstad was Supreme Allied Commander Europe, no clear answer has been given to the question whether intermediate-range ballistic missiles with ranges of from 1,000 to 5,000 km. should be stationed in Europe. Although SACEUR has always advocated this, the United States Government has never agreed to the stationing of this type of weapons system

27. Toutefois, le 6 novembre 1967, son successeur au poste de secrétaire adjoint à la défense, M. Nitze, déclarait:

«Le texte et l'objet du traité visent à prévenir l'installation d'armes de destruction massive dans l'espace. Le déploiement d'un système spatial tel que le F.O.B.S., à partir d'installations terrestres, ne constitue pas une violation, non plus que la mise au point d'armes spatiales, pourvu qu'aucune arme de destruction massive ne soit placée sur orbite au cours des essais.»<sup>1</sup>

28. Selon M. McNamara, la violation porte sur la différence entre une orbite complète et une orbite fractionnaire. La présence d'une arme à bord d'un satellite placé simplement sur orbite fractionnaire ne constituerait pas une violation du traité.

29. Cependant, le traité ne prévoit pas d'inspections et les possibilités de reconnaissance spatiale sont des plus limitées. Les installations de traquage existantes pourraient être utilisées pour obtenir des renseignements sur les véhicules spatiaux en orbite, mais la science et la technologie sont encore incapables de déterminer si un satellite transporte ou non une arme nucléaire.

30. Le traité a été signé à la condition que les gouvernements russe et américain «gèlent» les armements de leurs pays respectifs, mais il est hors de doute que si l'un d'eux s'écarte de cette position, il sera immédiatement imité par l'autre.

31. Votre rapporteur estime que c'est pur sophisme de dire que si le traité interdit l'installation d'armes de destruction massive dans l'espace, il n'interdit pas leur mise sur orbite fractionnaire ou l'élaboration de techniques à cet effet. Il n'est pas enclin à faire sienne cette interprétation excessive des dispositions du traité.

32. Le traité ne contient pas, comme l'article XI du Traité de l'Antarctique, de clause renvoyant les différends devant la Cour Internationale de Justice. Cet article dispose:

«En cas de différend entre deux ou plusieurs des parties contractantes en ce qui concerne l'interprétation ou l'application du présent traité... Tout différend de cette

nature... devra être porté devant la Cour Internationale de Justice en vue de règlement...»

Toutefois, les Etats parties au Traité sur l'utilisation de l'espace ayant des raisons de croire qu'une activité ou une expérience dans l'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, envisagée par un autre Etat partie au traité, risquerait de faire obstacle aux activités poursuivies en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et notamment aux activités sur la lune et les autres corps célestes, peut demander que des consultations soient ouvertes au sujet de ladite activité ou expérience. Toute activité qui pourrait se révéler préjudiciable est ainsi identifiée et placée sous le contrôle global de tous les Etats parties au traité. Si cette formule ne lui donne pas satisfaction, un Etat partie au traité peut en dernier recours communiquer son intention de cesser d'y être partie par voie de notification écrite adressée aux gouvernements dépositaires, cette notification prenant effet un an après la date à laquelle elle a été reçue.

33. Pour ce qui concerne la sécurité, votre rapporteur voudrait attirer l'attention sur la déclaration du 11 février 1968 annonçant que le Département de la défense a décidé de mettre au point une arme nouvelle pour servir de parade au F.O.B.S. soviétique. Cette décision indique naturellement qu'une importance accrue va être donnée au programme militaire spatial des Etats-Unis.

34. Pourtant, on ne voit pas encore très bien ce que sera cette arme. On pensait, à l'origine, faire exploser une bombe nucléaire suffisamment puissante pour mettre le satellite hors d'état de fonctionner. On préfère, aujourd'hui, compter davantage sur la précision que sur la puissance de l'ogive nucléaire des missiles anti-F.O.B.S.

### CHAPITRE III

#### *Les conséquences pour l'Europe*

35. Depuis l'époque où le général Norstad était commandant suprême des forces alliées en Europe, la question de savoir si l'on devait stationner des engins balistiques de portée intermédiaire (1.000 à 5.000 km) sur le continent européen, n'a jamais reçu de réponse précise. Bien que le SACEUR l'ait toujours préconisé, le gouvernement américain n'a jamais admis la pré-

1. Auditions de la sous-commission des applications militaires de la Commission commune de l'énergie atomique, 6-7 novembre 1967, page 23.

in Western Europe. Land-based intermediate-range ballistic missiles have even been phased out of countries in which they were deployed, Turkey and Italy for instance. One reason for this aspect of United States policy is that it might remove a possible source of misunderstanding regarding United States intentions. Another reason is that the United States nuclear submarines, equipped with Polaris missiles, cruising in European waters would make land-based missiles in Western Europe superfluous.

36. The political question also arises as to in which European country should missiles be stationed. Whatever the reasons may be, the European countries do not have this type of missile, they have only medium-range types, 800 to 1,000 km, whereas the Russians have maintained some 700 or 800 intermediate-range ballistic missile launchers, most of which are targeted on Western Europe.

37. The phasing out of the American IRBMs from NATO territory has not induced the Soviet Government to refrain from deploying an anti-ballistic missile system around Moscow, Leningrad and other Soviet cities. This fact and the lack of intermediate-range missiles have made the Western European military position, which was already weak, even more difficult than before. The Western European countries have to face the numerous medium-range ballistic missiles and the 700 to 800 intermediate-range ballistic missiles from the Soviet Union and they cannot have, nor can they obtain, the period of warning available to the Americans, i.e. some 15 minutes. The situation may even become worse now that the United States over-the-horizon satellite radar system has become operational with its ability to track a missile from the moment of launching. The new three-stage Spartan anti-ballistic missile will be better able to intercept incoming missiles before they reach American air space.

38. According to the defence correspondent of *The Times* on 10th February 1968, the United States Defence Department was carrying out a study that might lead to an American decision to do away with the present American network for an early warning system since the new over-the-horizon radar would be able to take over the detection and tracking functions car-

ried out by the present stations in England, Alaska and Greenland. If this is true, the European military posture vis-à-vis the Soviet Union will be even worse. This might lead to a strengthening of isolationism and a "fortress-type mentality" in the United States.

39. With the combination of the Soviet missile threat and the FOBS, plus the fact that Western Europe has neither an anti-ballistic missile system nor an adequate radar system, little can be done in the way of defence. The Russians, moreover, must have their reasons for creating this new system and the western world cannot overlook its yet unknown potential. Involvement in the complex system of space technology has far-reaching consequences for our life and our survival. The Soviet Union might very well unveil further space capabilities which will not be to the advantage of the western world and especially Western Europe. If our continent is not willing to organise and pay for its space research and development, we shall never have any insurance against military surprise. If we do not make a greater effort in space technology, the outlook will be even more bleak in the years to come.

### Conclusions

40. During the visit of the special sub-committees to the United States from 23rd March to 7th April 1968, your Rapporteur had several opportunities to discuss with military and civil authorities the implications of the fractional orbital bombardment system now being developed by the Soviet Union.

41. Military authorities were generally of the opinion that the system might well be the beginning of a new weapons system, the consequences of which can as yet not be foreseen. It was compared to the German V-1 and V-2 weapons at the end of the second world war, which were forerunners of the modern missiles. The V-1 was more of a pilotless aircraft with a rather limited payload capacity. Its performance was certainly inferior to that of the then existing military aircraft. The same is true of the fractional orbital bombardment system. Its military and technical possibilities are certainly inferior to the intercontinental ballistic missiles. The military authorities were

sence de ces systèmes d'armes en Europe occidentale. Les engins balistiques de portée intermédiaire à base terrestre ont même été retirés progressivement des pays où ils étaient déployés, la Turquie et l'Italie, par exemple. Cet aspect de la politique des Etats-Unis s'explique par le fait qu'une source possible de malentendus quant aux intentions américaines pourrait ainsi être éliminée. D'autre part, la présence de sous-marins nucléaires américains dotés d'engins Polaris dans les eaux européennes rendrait superflue l'existence de missiles à base terrestre en Europe occidentale.

36. Du point de vue politique, il s'agit aussi de savoir dans quel pays d'Europe les missiles devraient être stationnés. Pour diverses raisons, aucun pays européen ne possède ce genre de missiles, mais uniquement des engins à moyenne portée (800 à 1.000 km), alors que les Russes disposent de 700 à 800 missiles de portée intermédiaire, pointés pour la plupart sur l'Europe occidentale.

37. Le retrait progressif des I.R.B.M. américains de la zone couverte par l'O.T.A.N. n'a pas empêché le gouvernement soviétique de déployer un système de missiles anti-missiles autour de Moscou, de Léninegrad et d'autres villes soviétiques. C'est pourquoi, vu également l'absence de missiles de portée intermédiaire, la situation militaire de l'Europe occidentale qui était déjà faible, est encore plus difficile qu'elle ne l'était auparavant. Les pays d'Europe occidentale doivent faire face aux nombreux engins balistiques de moyenne portée et aux 700 à 800 engins balistiques de portée intermédiaire soviétiques et ils ne peuvent bénéficier, ni même espérer bénéficier, du délai d'alerte dont disposent les Américains, c'est-à-dire de 15 minutes environ. La situation va peut-être encore s'aggraver maintenant que sont entrés en service les radars trans-horizons américains capables de suivre un missile dès son lancement. Le nouveau missile anti-missile Spartan, à trois étages, sera mieux à même d'intercepter les missiles adverses avant qu'ils ne pénètrent dans l'espace aérien américain.

38. Le chroniqueur militaire du *Times* a affirmé, dans un article en date du 10 février 1968, que le Département américain de la défense procédait à une étude qui pourrait conduire les Etats-Unis à supprimer leur système de prédétection actuel puisque les nouveaux radars trans-horizons sont capables d'effectuer la détection et le traquage assurés actuellement par les stations d'Angle-

terre, d'Alaska et de Groenland. S'il en était ainsi, la situation militaire de l'Europe vis-à-vis de l'Union Soviétique deviendrait encore plus grave. Cela pourrait aboutir à un renforcement de l'isolationnisme et susciter une mentalité de «camp retranché» aux Etats-Unis.

39. Devant la menace conjuguée des missiles et des F.O.B.S. soviétiques à laquelle vient s'ajouter le fait que l'Europe occidentale ne dispose ni de missiles anti-missiles, ni de radars appropriés, la marge d'initiative est extrêmement réduite en matière de défense. En outre, les Russes doivent avoir d'excellentes raisons pour créer ce nouveau système dont les possibilités encore inconnues ne peuvent laisser indifférent le monde occidental. La participation au système complexe de la technologie spatiale intéresse à long terme notre vie et notre survie. L'Union Soviétique pourrait fort bien révéler encore de nouvelles capacités en matière spatiale qui ne seront pas à l'avantage du monde occidental, et notamment de l'Europe occidentale. Si notre continent ne se décide pas à organiser et à subventionner la recherche et la mise au point dans le domaine spatial, nous ne serons jamais à l'abri d'une attaque par surprise. Si nous ne faisons pas un plus grand effort en technologie spatiale, les perspectives seront encore plus sombres dans les années à venir.

### Conclusions

40. Au cours de la visite effectuée par les sous-commissions spéciales aux Etats-Unis du 23 mars au 7 avril 1968, votre rapporteur a eu l'occasion, à diverses reprises, d'examiner avec les instances militaires et civiles les incidences de la mise au point du système de bombardement orbital fractionnaire par l'Union Soviétique.

41. Les militaires pensent généralement que ce système peut fort bien constituer le premier stade d'un nouveau système d'armes dont les répercussions sont encore imprévisibles. Ils le comparent aux V-1 et V-2 allemands, de la fin de la seconde guerre mondiale, précurseurs des missiles modernes. Le V-1 était un engin sans pilote dont la charge utile était assez limitée. Ses performances étaient certainement inférieures à celles des avions militaires de l'époque. Il en est de même pour le système de bombardement orbital fractionnaire. Ses possibilités militaires et techniques sont certainement inférieures à celles des engins balistiques intercontinentaux. Les militaires estiment que les Etats-Unis devraient

of the opinion that the United States should develop the same type of system in order to counter the Soviet system.

42. The civil authorities had quite a different opinion on the usefulness of the system. They could not believe that this system would be the forerunner of a new weapons system. Their explanation for the Russian action was that the Soviets wished to demonstrate that they had a weapons system which the Americans did not have. This weapons system was, therefore, developed for Soviet internal political reasons.

43. As to whether such a system ran counter to the space treaty of 1966, it was argued that this system did not interfere with the space treaty as it did not exclude or prevent research on new weapons systems. Some of these authorities were even of the opinion that such a limitation would be undesirable as both super powers should be able to remain ahead in any military venture.

44. When confronted with the text presented on 30th May 1966 by the permanent representative of the Soviet Union, setting out the position of the Soviet Government on the implication of Resolution 1884 of the United Nations and especially that the moon and other celestial bodies should be used exclusively for peaceful purposes, they failed to see that the development of the system would run counter to the spirit of the treaty.

45. Considering this attitude of the American civil authorities, one should take into account that one of the goals of the American Government at this moment is to conclude as soon as possible

a non-proliferation treaty, the joint Russian-American text of which is now before the United Nations. If faith in the space treaty were undermined, the possibility of the non-proliferation treaty being ratified would be jeopardised.

46. Your Rapporteur is convinced that the American civil authorities are more worried about the consequences of the development of the fractional orbital bombardment system than they were prepared to show when they met the special sub-committees. Moreover, as the treaty was concluded on the understanding that the Russian and American Governments would freeze the military build-up of their countries in space, there can be no doubt that, the Soviet Union having departed from this position, the United States Government wishes to have a free hand to follow suit.

47. For the European countries, the reasons for not accepting this position are evident and, as the space treaty contains no articles referring disputes to the International Court of Justice, an explanation should be sought from the Soviet Government. The European governments should consult one another with a view to adopting a common position towards the activities and experiments of the Soviet Union. The discussions on the non-proliferation treaty might provide an appropriate opportunity for such consultations. If the governments come to the conclusion that the Soviet action is detrimental to the space treaty and to the interests of the European governments and world peace in general, concerted action should be taken to uphold the space treaty.



mettre au point un système analogue pour faire échec aux Soviétiques.

42. Les instances civiles ont une opinion tout à fait différente sur l'utilité du système. Elles ne peuvent admettre qu'il soit le précurseur d'un nouveau système d'armes. Elles expliquent l'initiative soviétique par le désir des Russes de démontrer qu'ils disposent d'un système d'armes que les Américains ne possèdent pas. Cette mise au point répondrait donc à des préoccupations de politique intérieure.

43. Quant à l'affirmation selon laquelle la mise au point de ce système contreviendrait au traité de 1966 sur l'utilisation de l'espace, les mêmes instances soulignent que ce traité n'exclut ni n'interdit les recherches sur les systèmes d'armes nouveaux. Certaines vont même jusqu'à dire qu'une telle limitation ne serait pas souhaitable étant donné que les deux superpuissances doivent pouvoir garder leur avance dans toute entreprise militaire.

44. Elles ne voient pas en quoi le texte présenté le 30 mai 1966 par le représentant permanent de l'Union Soviétique, exposant la position de son gouvernement à l'égard des incidences de la Résolution 1884 des Nations Unies et indiquant notamment que la lune et les autres corps célestes doivent être utilisés exclusivement à des fins pacifiques, autorise à croire que la mise au point de ce système est contraire à l'esprit du traité.

45. Pour comprendre cette attitude, il convient de considérer que l'un des objectifs du gouvernement américain est actuellement de conclure, dès que possible, le traité de non-prolifération des

armes nucléaires dont le texte commun russo-américain est maintenant déposé aux Nations Unies. Toute perte de confiance dans le traité sur l'utilisation de l'espace réduirait les chances de voir ratifier le traité de non-prolifération.

46. Votre rapporteur est persuadé que les instances civiles américaines sont beaucoup plus inquiètes des conséquences de la mise au point du système de bombardement orbital fractionnaire qu'elles n'ont voulu le laisser paraître lorsqu'elles ont reçu les sous-commissions spéciales. En outre, comme le traité a été signé à condition que les gouvernements américain et russe mettent un terme à l'accroissement de leur potentiel militaire dans l'espace, il est hors de doute que l'Union Soviétique ayant abandonné cette position, les Etats-Unis désirent avoir les mains libres pour en faire autant.

47. Les pays européens ont, pour leur part, des raisons évidentes de combattre cette position ; le traité sur l'utilisation de l'espace ne contenant aucun article stipulant que les différends seront portés devant la Cour Internationale de Justice, il convient de demander des éclaircissements au gouvernement soviétique. Il convient que les Etats européens se consultent afin d'adopter une position commune à l'égard des activités et des expériences que poursuit l'Union Soviétique. L'examen du traité de non-prolifération pourrait en offrir l'occasion. Si les gouvernements arrivent à la conclusion que l'initiative soviétique contrevient au traité sur l'utilisation de l'espace, qu'elle porte atteinte aux intérêts des Etats européens et, d'une manière plus générale, à la paix mondiale, il convient d'entreprendre une action concertée pour faire respecter ce traité.

***Political activities of the Council of Ministers  
Reply to the Thirteenth Annual Report of the Council***

---

**REPORT <sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. Leynen, Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION  
on the political activities of the Council of Ministers

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Leynen, Rapporteur

I. Relations between the Council and the Assembly

II. The Council and European co-operation

Conclusions

---

1. Adopted in Committee by 15 votes to 0 with 2 abstentions.

2. *Members of the Committee*: Mr. Blumenfeld (Chairman); MM. Peel, Blachstein (Vice-Chairmen); MM. Bettiol, Bohy (Substitute: *de la Vallée Poussin*), Bos (Substitute: *Geelkerken*), Conti, *De Grauw*, Edelman, Gallion (Substitute: *Abens*), Lord Gladwyn, MM. Gonella,

de Grailly (Substitute: *Sagette*), Kahn-Ackermann, Kirk, Lemaire (Substitute: *Grussenmeyer*), Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz, *Montini*, *Nessler*, *Péronnet*, Portheine, de Préaumont (Substitute: *Weber*), Rutschke, *van der Stoel*, *Dr. Shirley Summerskill*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Activités politiques du Conseil des Ministres  
Réponse au Treizième rapport annuel du Conseil**

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Leynen, rapporteur**

**TABLE DES MATIÈRES**

**PROJET DE RECOMMANDATION**  
sur les activités politiques du Conseil des Ministres

**EXPOSÉ DES MOTIFS**  
présenté par M. Leynen, rapporteur

I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée

II. Le Conseil et la coopération européenne

Conclusions

1. Adopté par la commission par 15 voix contre 0 et 2 abstentions.

2. Membres de la commission : M. Blumenfeld (président); MM. Peel, Blachstein (vice-présidents); MM. Bettiol, Bohy (suppléant : de la Vallée Poussin), Bos (suppléant : Geelkerken), Conti, De Grauw, Edelman, Gallion (suppléant : Abens), Lord Gladwyn, MM. Gonella,

de Grailly (suppléant : Sagette), Kahn-Ackermann, Kirk, Lemaire (suppléant : Grussenmeyer), Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz, Montini, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont (suppléant : Weber), Rutschke, van der Stoep, Mme Shirley Summerskill.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Draft Recommendation***  
***on the political activities of the Council of Ministers***

The Assembly,

Considering that in 1967 the Council made a true effort to answer the points criticised by the Assembly, in particular in its motion to disagree ;

Noting that the annual report for 1967 gives the Assembly more information than usual on certain aspects of the Council's work ;

Considering that certain replies, particularly the reply to Recommendation 163, show a true political will on the part of the Council ;

Noting an improvement in the procedure for joint meetings between the Council and the General Affairs Committee and in the dialogue between the Chairman-in Office of the Council and the President of the Assembly or the Chairman of the General Affairs Committee ;

Welcoming the fact that the Council is rightly giving greater consideration to scientific, technological and aerospace questions in its work and in its annual report ;

But,

Considering with regret

- (a) that discussions on truly European questions have still not led to the establishment of a real dialogue between the United Kingdom and the members of the European Communities ;
- (b) that with regard to current international problems the results achieved by the Council are rather limited and it was slow in communicating them to the Assembly,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Improve the consultations on its economic day by inviting appropriate Ministers to take part ;
2. Seek to establish a true dialogue on rapidly changing international problems by replying more quickly to recommendations on these matters and by informing the Assembly of its relevant discussions, without waiting for an annual report to be drafted ;
3. Devote a separate chapter of its report to scientific, technological and aerospace questions ;
4. Appoint, for each session of the Assembly, one or several Ministers for Foreign Affairs to take part in the work of the Assembly.

**Projet de recommandation**  
**sur les activités politiques du Conseil des Ministres**

L'Assemblée,

Considérant que le Conseil a manifesté, en 1967, une réelle bonne volonté pour répondre aux critiques qui lui avaient été adressées par l'Assemblée, notamment par le vote d'une motion de désapprobation ;

Constatant que le rapport annuel pour 1967 fournit à l'Assemblée plus d'indications qu'à l'accoutumée sur certains aspects des travaux du Conseil ;

Estimant que certaines réponses, notamment la réponse à la Recommandation n° 163, reflètent une réelle volonté politique du Conseil ;

Notant une amélioration dans la procédure des réunions communes du Conseil avec la Commission des Affaires Générales et dans le dialogue entre les Présidents en exercice du Conseil, d'une part, et le Président de l'Assemblée ou le Président de la Commission des Affaires Générales, d'autre part ;

Se félicitant de ce que le Conseil accorde, à juste titre, une place accrue dans son travail et dans son rapport annuel aux questions scientifiques, techniques et aérospatiales ;

Mais,

Considérant avec regret

- (a) que les discussions sur les affaires proprement européennes n'ont pas encore permis l'établissement d'un véritable dialogue entre le Royaume-Uni et les membres des Communautés européennes ;
- (b) que, sur les problèmes internationaux d'actualité, le Conseil est parvenu à des résultats plutôt limités, qu'il n'a d'ailleurs fait connaître que tardivement à l'Assemblée,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. D'améliorer les consultations de sa journée économique en invitant les ministres compétents à y prendre part ;
2. De rechercher les moyens d'établir un véritable dialogue sur les problèmes internationaux en évolution rapide en répondant plus vite aux recommandations portant sur ces problèmes et en informant l'Assemblée de ses délibérations sur ces sujets, sans attendre la rédaction d'un rapport annuel ;
3. De consacrer un chapitre particulier de son rapport aux questions scientifiques, techniques et aérospatiales ;
4. De déléguer, à chaque session, un ou plusieurs ministres des affaires étrangères pour participer aux travaux de l'Assemblée.

**Explanatory Memorandum***(submitted by Mr. Leynen, Rapporteur)***I. Relations between the Council and the Assembly****A. Progress of relations between the Council and the Assembly**

1. Relations between the Council and the Assembly in 1967 were marked by the Assembly's disapproval of the annual report of the Council for 1966. The Assembly's debates at the session in June 1967 leave no doubt as to why it was unable to adopt the Council's report. This was not due to any particular aspect of the report but to a more deep-rooted discontent on the part of the Assembly, which considered that the Council paid too little regard to the existence of a parliamentary assembly among the organs of WEU. In point of fact, it was common knowledge that underlying the inadequacy of relations between the Council and the Assembly was a difficulty inherent in the Council, i.e. its work was to a very large extent paralysed by disagreement among its members on most of the political and military questions affecting the member countries.
2. This situation hardly improved in 1967. In 1966, relations between the members of WEU were probably dominated by differences between France and its NATO partners. Again in 1967, it was the question of Britain's application for membership of the European Communities which separated France from its partners. Other subjects of disagreement, i.e. the Middle East or Vietnam, seem to have played only a secondary rôle.
3. Since June 1967, however, the Council has demonstrated its wish to improve relations with the Assembly. It has considered how this can be done and although the annual report for 1967 still suffers from the same shortcomings as the 1966 report definite progress has been made, and this is brought to the attention of the Assembly.
4. The question the Assembly has to face is how far do these improvements offset the weakness of political co-operation between the member countries which can still be discerned in the present annual report? Approval of the annual report should therefore be in the sense of encouragement to the Council to improve the presentation of its work to the Assembly in the years to come and, above all, encouragement to the governments to make necessary sacrifices of national interests so that the work of the WEU Council will result in a joint European political will, now more essential than ever.
5. One of the points which illustrates the Council's desire to improve relations with the Assembly is the review of relations between WEU and NATO on pages 8 and 9 of the annual report.
6. Second, there is the reply to Recommendation 163, in which the Council not only provides rather more information than is customary, but seems to show true European political will, particularly in paragraph 5. Finally, the decision to institute an annual meeting between the Chairman-in-Office of the Council and the President of the Assembly is a welcome innovation, even if it is only on an experimental basis. This is of course only a beginning. The Assembly is still waiting for the Council to transmit the results of the study on relations between NATO and WEU, for the expression of European political will to extend beyond purely technical questions and, finally, for the meetings between the Chairman-in-Office of the Council and the President of the Assembly to stop being purely conventional and provide a true source of information for the Assembly.
7. In this respect, the Assembly, or in any event its General Affairs Committee, can welcome the new procedure for joint meetings which has certainly enabled the Committee to

## **Exposé des motifs**

**(présenté par M. Leynen, rapporteur)**

### **I. Relations entre le Conseil et l'Assemblée**

#### **A. Evolution des relations entre le Conseil et l'Assemblée**

1. Les relations entre le Conseil et l'Assemblée de l'U.E.O., au cours de l'année 1967, ont été marquées par la désapprobation de l'Assemblée à l'égard du rapport du Conseil pour l'année 1966. Les débats de notre assemblée, lors de la session de juin 1967, ont clairement indiqué les motifs pour lesquels l'Assemblée n'a pas cru pouvoir adopter le rapport du Conseil. Il ne s'agissait pas de tel ou tel détail de ce rapport, mais il s'agissait d'un mécontentement beaucoup plus profond de notre assemblée qui estimait que le Conseil ne tenait pas suffisamment compte de l'existence, parmi les organes de l'U.E.O., d'une assemblée parlementaire. A vrai dire, nul n'ignorait que, derrière l'insuffisance des relations entre le Conseil et l'Assemblée, il existait une difficulté propre au Conseil, c'est-à-dire des désaccords entre ses membres sur la plupart des questions politiques et militaires intéressant les pays membres et que ces désaccords paralysaient, dans une large mesure, les travaux du Conseil.

2. Cette situation ne s'est guère améliorée au cours de l'année 1967. En 1966, c'était sans doute l'opposition entre la France et ses partenaires de l'O.T.A.N. qui dominait les rapports entre les membres de l'U.E.O. En 1967, ce fut le désaccord qui opposait la France, une fois encore, et ses partenaires sur la question de la candidature britannique aux Communautés européennes. Les autres désaccords, ceux par exemple concernant la question du Moyen-Orient ou celle du Vietnam, ne semblent avoir joué qu'un rôle secondaire.

3. Pourtant, le Conseil a manifesté, depuis juin 1967, un désir d'améliorer ses relations avec l'Assemblée. Il a cherché par quelle procédure il lui serait possible de parvenir à ce résultat et il n'est pas douteux que le rapport annuel pour 1967, bien qu'il souffre des mêmes défauts qui avaient marqué celui de 1966, présente un certain nombre de progrès sur lesquels nous voulons attirer l'attention de l'Assemblée.

4. La question qui se pose à l'Assemblée de l'U.E.O. est de savoir dans quelle mesure ces améliorations compensent la faiblesse de la coopération politique entre les pays membres, faiblesse que le présent rapport annuel dissimule mal. Notre approbation du rapport annuel aura donc davantage le sens d'un encouragement à présenter mieux encore les travaux du Conseil à l'Assemblée au cours des prochaines années et, surtout, un encouragement aux gouvernements à faire, du point de vue de leurs intérêts nationaux, les sacrifices nécessaires pour qu'enfin une volonté politique commune de l'Europe, plus indispensable aujourd'hui que jamais, se dégage des travaux du Conseil de l'U.E.O.

5. Parmi les points qui nous paraissent manifester la volonté du Conseil d'améliorer ses relations avec l'Assemblée, nous pouvons souligner l'état que présente le rapport annuel, à ses pages 8 et 9, de ses travaux sur les relations entre l'U.E.O. et l'O.T.A.N.

6. En second lieu, il s'agit de la réponse à la Recommandation n° 163 à l'occasion de laquelle le Conseil, non seulement donne un peu plus de matière qu'il ne le fait généralement à ses réponses, mais surtout semble faire état, notamment dans son paragraphe 5, d'une véritable volonté politique européenne. Enfin, l'on doit se féliciter de ces décisions d'instituer, fût-ce à titre expérimental, une rencontre annuelle entre le Président en exercice du Conseil et le Président de l'Assemblée. Il va de soi qu'il ne s'agit là que d'un début. L'Assemblée attend toujours que lui soient communiqués les résultats de l'étude des relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O., que l'expression d'une volonté politique européenne s'étende au-delà du domaine des questions purement techniques, qu'enfin les rencontres entre le Président en exercice du Conseil et le Président de l'Assemblée ne restent pas purement protocolaires, mais qu'elles constituent l'amorce d'une information véritable de l'Assemblée.

7. A cet égard, l'Assemblée — ou en tout cas la Commission des Affaires Générales — peut se réjouir de la nouvelle procédure des réunions communes qui a permis, sans aucun doute, une

be better informed. It is, however, doubtful whether the replies to recommendations which have been considered during the year give a true and very accurate picture of the views of the member States as a whole.

### **B. Participation of Ministers in the work of the Assembly**

8. As it is not possible for the Assembly to meet the Council as a whole, it has always attached great importance to the participation of Ministers of the WEU member countries in its work, and particularly the Ministers for Foreign Affairs, who are in fact in an authoritative position to present the views of their own countries if not those of the Council.

9. During the two 1967 part sessions, the Assembly was addressed by only five Ministers, Secretaries or Under-Secretaries of State from three countries, including only two Ministers for Foreign Affairs. Consequently, no official statement was made on the policy of four of the member countries and, as Mr. Grégoire addressed the Assembly as Chairman-in-Office of the Council, only Mr. Luns, Minister for Foreign Affairs of the Netherlands, gave his country's views on questions of concern to the Assembly at the December session.

10. While expressing its gratitude to the Ministers who have addressed the Assembly, the Committee wishes the Assembly to make it abundantly clear to the Council that it considers that an improvement in relations between the Council and the Assembly implies the regular participation of Ministers for Foreign Affairs in the work of the Assembly.

## **II. The Council and European Co-operation**

### **A. The Council and political and economic questions**

11. The Assembly welcomes the fact that the Council has been led by current events to study a number of non-European problems arising from the situation in the Middle East and Asia.

This is in full accordance with the wishes of the Assembly.

12. The value of the work of the Assembly and its committees depends to a large extent on the opportunities it is afforded for discussing such questions. The Israeli-Arab war and its consequences provided an instance of how regrettable it is, when the Assembly sends the Council a recommendation on a topical question, for it to have to wait several months for the Council's reply. By the time the reply reaches the members of the Assembly, it is often out of date.

13. However difficult the work of the Secretariat-General and the permanent delegations may be, it is desirable for replies to the Assembly's recommendations on such problems to be made without delay.

### **1. East-West relations**

14. In so far as East-West relations were not the most topical problem in 1967, it may be considered that the Council fulfilled its task in holding the necessary exchanges of information between its various members. The evolution of the Eastern European countries heralded at the beginning of 1968 should encourage the Council to devote more time to this matter in the coming months.

### **2 and 3. European technological co-operation and co-operation in space matters**

15. It is gratifying to note that these questions are now given greater prominence in the Council's annual report. It is here that the Council's replies to the recommendations of the Assembly are the most substantial and important. This concern is shared by the Assembly, which set up a Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions and made it permanent in 1967 in view of the increasing importance of technological and space questions in European co-operation. In order to improve the work of WEU, it is proposed that the chapters of the annual report of the Council dealing with technological and space co-operation be referred to the competent committee of the Assembly



meilleure information de votre commission. Néanmoins, il semble douteux que les réponses apportées aux recommandations examinées pendant l'année présentent vraiment, avec le maximum de précision, le point de vue de l'ensemble des Etats membres.

### **B. Participation des ministres aux travaux de l'Assemblée**

8. L'Assemblée n'ayant pas la possibilité de rencontrer le Conseil dans son ensemble a toujours attaché le plus grand prix à la participation des pays membres de l'U.E.O. à ses travaux et, en particulier, à celle des ministres des affaires étrangères. Ceux-ci sont, en effet, en mesure, sinon toujours de parler au nom du Conseil, du moins de présenter avec autorité le point de vue de leur propre pays.

9. Or, au cours des deux sessions de l'année 1967, l'Assemblée n'a pu entendre que cinq ministres, secrétaires ou sous-secrétaires d'Etat appartenant seulement à trois pays, parmi lesquels deux ministres des affaires étrangères. Ainsi, aucune communication officielle n'a été faite à propos de la politique de quatre des pays membres et, compte tenu du fait que M. Grégoire n'a parlé à l'Assemblée qu'en tant que Président en exercice du Conseil, seul, M. Luns, Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, a présenté à la session de décembre, le point de vue néerlandais sur les questions qui préoccupaient l'Assemblée.

10. Tout en exprimant sa gratitude aux ministres qui ont bien voulu prendre la parole devant l'Assemblée, votre commission propose que l'Assemblée fasse nettement savoir au Conseil qu'à ses yeux, une amélioration des relations entre le Conseil et l'Assemblée implique une participation régulière des ministres des affaires étrangères aux travaux de l'Assemblée.

## **II. Le Conseil et la coopération européenne**

### **A. Le Conseil et les questions politiques et économiques**

11. L'Assemblée ne peut que se féliciter du fait que le Conseil se soit senti appelé par l'actualité à étudier un certain nombre de problèmes extra-européens à la suite d'événements survenus au

Moyen-Orient et en Asie. Ce faisant, le Conseil répond entièrement aux vœux de l'Assemblée.

12. L'intérêt des travaux de notre assemblée et de ses commissions repose, dans une large mesure, sur la possibilité qui lui est donnée de délibérer sur de telles questions. Or, l'exemple de la guerre israélo-arabe et de ses conséquences l'a bien montré, il est regrettable que, quand l'Assemblée transmet au Conseil une recommandation concernant une question d'actualité, la réponse du Conseil se fasse attendre pendant plusieurs mois. Quand elle parvient aux membres de l'Assemblée, cette réponse n'est souvent plus actuelle.

13. Si difficile que puisse être le travail du Secrétariat général et des délégations permanentes, il est souhaitable de fournir rapidement une réponse aux recommandations de l'Assemblée concernant de tels problèmes.

### **1. Les relations Est-Ouest**

14. Dans la mesure où le problème des relations Est-Ouest n'a pas été au premier plan de l'actualité au cours de l'année 1967, on peut estimer que le Conseil, en procédant à l'échange d'informations nécessaire entre ses différents membres, a fait l'œuvre que l'on pouvait attendre de lui. L'évolution des pays de l'Europe de l'est qui semble s'amorcer en ce début de 1968 devrait amener le Conseil à accorder une place plus grande à ce thème au cours des prochains mois.

### **2 et 3. La coopération technologique et la coopération spatiale européennes**

15. Il nous est agréable de souligner la part, plus importante que dans le passé, qu'a prise ce sujet dans le rapport annuel du Conseil. Dans ces domaines, les réponses du Conseil aux recommandations de l'Assemblée semblent les plus substantielles et les plus importantes. Cette préoccupation correspond d'ailleurs tout à fait à celle de l'Assemblée qui a créé une Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale et qui a donné, en 1967, un caractère permanent à cette commission pour tenir compte de l'importance de plus en plus grande que prennent les questions technologiques et spatiales dans la coopération européenne. Afin d'améliorer le travail de l'U.E.O., nous proposons qu'à l'avenir

so that in future they may be studied in greater detail.

4. *Application by the United Kingdom and certain member countries of EFTA to accede to the European Communities*

16. This problem was at the centre of European political life in 1967. Consideration of the two pages on this question in the annual report of the Council, however, and the scant replies to the Assembly's recommendations give the Assembly but little satisfaction.

17. The WEU Council has obviously not had a real discussion on Britain's application for membership, but it has nevertheless twice given the British Government an opportunity of making important statements on the aims of its policy. A notable example was the statement by Mr. Brown at the meeting in July 1967 which was immediately published by the British Government. Likewise, the British Government gave its views on the situation and future prospects of the British economy in London in October. In such cases, it would have been desirable for the Council to inform the Assembly of the statements made by the British Government. So long as the United Kingdom is not a member of the European Communities, the WEU Council remains an important forum for the dialogue which is more necessary than ever between the United Kingdom and the members of the EEC, and it is to be deplored that the annual report of the Council provides such sparse information on this subject.

18. It is also essential for the problems raised by Britain's application to be discussed effectively. As the EEC Council cannot do this with the participation of the United Kingdom, these essential consultations should be held in the WEU Council. The indications are that this is not being done and, moreover, the national delegations have but few economic experts. The only experts therefore are those representing the

European Commission.

19. It would already be a political gesture if experts capable of advancing the study of questions which have so far hindered a rapprochement between Britain and the EEC countries could be sent to take part in WEU discussions, in particular on the Council's economic day. Each member country would be free to decide for itself and even if one of them did not wish to fortify its delegation this would not prevent the others from doing so and, compared with the past, a more consecutive and detailed discussion of European economic problems could be held by the members of the Council who wished to do so.

5. *Problems arising outside Europe*

20. Whatever national interests the governments of the WEU member countries may have to safeguard, the Assembly shares the Council's conviction that consultations can lead to a better understanding of each other's point of view and, in certain cases, achieve a greater similarity of approach.

21. The Committee considers that the Council should be congratulated for having devoted a major part of its discussions at ministerial level to problems arising outside Europe, particularly in the Middle East, Hong Kong and Vietnam.

22. It is evident, however, that the report of the Council gives only an extremely vague and sketchy picture of the Council's discussions in this connection. If, as several of its members have told the General Affairs Committee or the Assembly in recent years, the Council wishes to define a true European common policy, it seems essential that these discussions should develop into a true dialogue instead of being, as at the moment, a series of statements by the various governments. It seems difficult to plead the lack of goodwill on the part of one or another government as an excuse for the collective failure of the Council as a whole. If one of its members fails to take an active part, this should not prevent the other members holding a real discussion. There is nothing to prevent each

l'étude de la coopération technologique et spatiale, présentée par le rapport annuel du Conseil, soit soumise à la commission compétente de l'Assemblée afin qu'à l'avenir, ces chapitres du rapport annuel puissent être étudiés avec soin.

4. *La demande d'adhésion aux Communautés européennes présentée par le Royaume-Uni et certains membres de l'A.E.L.E.*

16. Ce problème s'est trouvé au centre de la vie politique européenne au cours de l'année 1967. Or, que l'on considère les deux pages que le rapport annuel du Conseil lui consacre ou que l'on examine les réponses superficielles apportées aux recommandations de l'Assemblée, force est de constater que, sur cette question essentielle, l'Assemblée reste sur sa faim.

17. Il est évident que le Conseil de l'U.E.O. n'a pas entamé de véritables discussions sur la demande britannique d'adhésion. Néanmoins, le Conseil de l'U.E.O. a fourni, à deux reprises, au gouvernement britannique le moyen de présenter d'importantes mises au point sur les objectifs de sa politique. Le texte, en particulier, de la déclaration faite par M. Brown à la réunion de juillet 1967, a eu un grand retentissement et le gouvernement britannique lui a immédiatement donné un caractère public. De même, à Londres, en octobre, le gouvernement britannique a présenté ses vues sur la situation et les perspectives d'avenir de l'économie britannique. Il eût été souhaitable que, dans des cas de ce genre, le Conseil fit connaître à l'Assemblée les déclarations qui ont été faites par le gouvernement britannique. Tant que le Royaume-Uni ne fera pas partie des Communautés européennes, le Conseil de l'U.E.O. reste l'instrument essentiel d'un dialogue toujours aussi nécessaire entre le Royaume-Uni et les membres de la C.E.E., et nous ne pouvons que déplorer que le rapport annuel du Conseil livre si peu d'informations à ce propos.

18. De plus, il serait indispensable que les problèmes soulevés par la candidature britannique soient effectivement discutés. Comme le Conseil de la C.E.E. ne peut le faire avec la participation du Royaume-Uni, il appartient au Conseil de l'U.E.O. de procéder à ces indispensables consultations. Or, nous croyons savoir qu'il ne le fait pas et que, d'ailleurs, les délégations nationales ne comprennent guère d'ex-

perts en matière économique. De ce fait, les seuls experts sont ceux de la représentation de la Commission Economique Européenne.

19. Ce serait, déjà, faire preuve d'une volonté politique que d'envoyer aux délibérations de l'U.E.O., notamment lors de la journée économique du Conseil, des experts susceptibles de faire avancer l'étude de questions qui ont, jusqu'à présent, été des entraves au rapprochement entre l'Angleterre et les pays de la C.E.E. Une décision de ce genre appartient à chacun des pays membres et, même si l'un d'eux ne voulait pas étoffer sa délégation, rien n'empêcherait les autres de le faire et rien n'empêcherait une discussion plus continue et plus poussée que dans le passé des problèmes économiques européens par ceux des membres du Conseil qui auraient la volonté de le faire.

5. *Les problèmes posés hors d'Europe*

20. Quels que soient les intérêts nationaux que les gouvernements des pays membres de l'U.E.O. aient à sauvegarder, l'Assemblée est certainement convaincue, tout comme le Conseil, que des consultations peuvent permettre une meilleure compréhension des points de vue respectifs et, dans certains cas, les rapprocher.

21. Votre commission pense qu'il y a lieu de féliciter le Conseil d'avoir consacré une large part de ses délibérations au niveau ministériel aux problèmes extra-européens, et notamment à ceux du Moyen-Orient, de Hong Kong et du Vietnam.

22. Toutefois, il est évident que le rapport du Conseil à l'Assemblée ne donne des délibérations du Conseil à ce propos qu'une image extrêmement vague et sommaire. Si le Conseil a le souci, comme plusieurs de ses membres l'ont exprimé devant la Commission des Affaires Générales ou devant l'Assemblée au cours des dernières années, de définir une véritable politique commune de l'Europe, il paraît essentiel que ces délibérations constituent un véritable dialogue au lieu d'être, comme elles semblent l'être actuellement, une suite d'exposés présentés par les différents gouvernements. Il paraît difficile d'arguer de la mauvaise volonté particulière de tel ou tel gouvernement pour excuser une faillite collective du Conseil. En effet, l'absence de participation effective de l'un des membres ne devrait

member government doing in connection with major foreign policy problems what the British Government did with regard to truly European questions when it submitted a memorandum on its application for membership of the European Communities in July 1967. This would perhaps carry the Council beyond mere pious wishes as was the case for the way in which the Middle East question was dealt with by the United Nations. As for the tenor of any discussions there may have been on Vietnam, there is nothing in the annual report to allow an opinion to be given.

**C. European co-operation in connection with the work of the United Nations**

23. The Assembly is happy that the Council has confirmed the information given to the General Affairs Committee at the last joint meeting that representatives of the WEU countries meet prior to meetings of larger international organisations to compare views, and the Committee wishes to underline the usefulness of these preparatory meetings mentioned in the annual report.

24. It now remains to ask that the annual report not be confined to informing the Assembly that "a wide variety of questions was evoked at these four preparatory meetings". Why is it not possible for the Council to tell the Assembly what these questions were?

**D. European co-operation and development assistance**

25. The Committee notes with regret that the annual report gives no information about the preparation of the UNCTAD Conference held in New Delhi at the beginning of 1968.

26. The problem of aid to underdeveloped countries and trade with third countries requires the closest co-operation between Western European countries. It is also a problem in which the vital interests of our countries do not conflict

and consequently one might have assumed that true co-operation between the members of WEU was possible. In so far as the failure of this conference may be attributed largely to the absence of co-ordination between the policies of our countries, the Assembly asks the Council to include, as a regular item on its agenda, the problem of economic relations with the underdeveloped countries, even if this means national experts joining the WEU delegations and holding talks between the member countries of WEU during international conferences, similar to the practice described in the annual report in respect of work in the United Nations.

27. In this connection, it would be interesting to know the first results achieved by UNIDO. This United Nations organisation for the industrial development of countries in the process of development was set up in 1966 to encourage the industrialisation and commercialisation of the natural resources of third countries.

**Conclusions**

28. After the new difficulties encountered by Britain's application for membership of the European Communities, the question of the rôle of WEU again arises. It has been mentioned both by those in favour of strengthening WEU and by politicians wanting a new framework to be set up for more serious political consultations between the United Kingdom and the members of the European Communities.

29. If the governments of the member countries fail to demonstrate a European political will, it may be wondered whether any kind of new institution would be able to do anything other than what is already being done in the WEU Council.

30. The Committee is still convinced that at the present juncture WEU could provide an effective meeting place for an economic rapprochement between the United Kingdom and the European Communities; it could contribute to more advanced co-operation in the technological field; and, finally, if use were made of the possibilities it offers, it could form the per-

pas empêcher les autres membres de délibérer véritablement. Ce qu'a fait le gouvernement britannique à propos des questions proprement européennes lorsqu'il a présenté, en juillet 1967, un mémorandum sur sa candidature aux Communautés européennes, rien n'empêche chacun des gouvernements membres de le faire à propos des grands problèmes de politique étrangère. Cela permettrait, peut-être, au Conseil de ne pas en rester à des vœux pieux comme celui concernant le traitement de la question du Moyen-Orient par les Nations Unies. Quant à ce qu'a pu être le contenu d'éventuelles délibérations sur le Vietnam, le rapport annuel ne nous fournit aucun élément qui nous permette d'en juger.

**C. La coopération européenne en relation avec les travaux de l'O.N.U.**

23. L'Assemblée ne peut que se réjouir de voir le Conseil confirmer l'information qui avait été donnée à la Commission des Affaires Générales, lors de sa dernière réunion commune avec le Conseil, selon laquelle les représentants des pays de l'U.E.O. dans les grandes conférences internationales se rencontrent avant la réunion de ces conférences pour confronter leur point de vue et votre commission ne peut que souligner l'utilité de ces réunions préparatoires que relève le rapport annuel.

24. Il reste seulement à demander que le rapport annuel ne se contente pas d'informer l'Assemblée de ce que ces quatre réunions préparatoires ont évoqué «les questions les plus variées», et l'on ne voit pas les raisons pour lesquelles il ne serait pas possible au Conseil de dire à l'Assemblée de quelles questions il s'agit.

**D. La coopération européenne et l'aide au développement**

25. Votre commission constate, avec regret, que le rapport annuel du Conseil ne fournit aucune indication sur la préparation de la conférence de la C.N.U.C.E.D. qui s'est tenue à New Delhi au début de l'année 1968.

26. En effet, le problème de l'aide aux pays sous-développés et du commerce avec le tiers monde est l'un de ceux qui exigent la coopération la plus étroite entre les pays de l'Europe occidentale. C'est aussi un problème à propos

duquel les intérêts vitaux de nos pays ne se heurtent pas et où l'on aurait, par conséquent, pu supposer qu'une coopération véritable des membres de l'U.E.O. eût été possible. Dans la mesure où l'on peut largement attribuer l'échec de cette conférence à l'absence de coordination entre les politiques suivies par nos pays, notre assemblée demande au Conseil d'inclure régulièrement à son programme le problème des relations économiques avec les pays sous-développés, quitte, si c'est nécessaire, à faire participer des experts nationaux aux délégations à l'U.E.O. et à poursuivre, pendant les conférences internationales, des conversations entre les pays membres de l'U.E.O., du même genre que celles qui sont pratiquées aux Nations Unies, d'après les indications données par le rapport annuel.

27. A cet égard, il serait intéressant de connaître quels sont les premiers résultats enregistrés par l'O.N.U.D.I. Cette Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel des pays en voie de développement a été créée en 1966 dans le but d'aider les pays du tiers monde à promouvoir leur industrialisation et la commercialisation de leurs ressources naturelles.

**Conclusions**

28. Après les nouvelles difficultés qu'a rencontrées la candidature britannique aux Communautés européennes, la question du rôle de l'U.E.O. se trouve à nouveau posée. Elle a été effectivement évoquée, aussi bien par des partisans d'un renforcement de l'U.E.O. que par des personnalités politiques qui eussent désiré voir créer un cadre nouveau pour des consultations politiques plus sérieuses entre le Royaume-Uni et les membres des Communautés européennes.

29. L'on peut se demander si une institution nouvelle, quelle qu'elle soit, serait en mesure de faire autre chose que ce que fait actuellement le Conseil de l'U.E.O., si une volonté politique européenne n'est pas manifestée par les gouvernements des pays membres.

30. Votre commission reste convaincue que, dans les circonstances actuelles, l'U.E.O. pourrait fournir à la fois un lieu de rencontre efficace pour un rapprochement économique entre le Royaume-Uni et les Communautés européennes; qu'elle pourrait contribuer à une coopération beaucoup plus poussée dans le domaine de la technologie; qu'enfin elle constituerait, si l'on

manent link between the United Kingdom and the Six in the foreign policy field as described, *inter alia*, in the Benelux proposal submitted to the European Communities in January 1968. It is not because WEU failed to come up to expectations in reviving the European idea after the failure of Britain's application in 1963 that hope must be lost in an institution which has the merit of existing. Further, the Italian Government, in its memorandum of 23rd February 1968, asked that :

"The six governments state their agreement in proposing that during the second part of the quarterly meetings of the Council of Western European Union, when the European economic situation is discussed, the Ministers concerned with financial and

economic matters should also be invited, with a view to co-ordinating economic and monetary policies."

31. These are the reasons why the Committee feels it must insist once again on the need for better co-operation between the Council and the Assembly.

32. In its reply to Recommendation 163, the Council mentioned the recommendations which it was itself making to governments. The very terms used seem to demonstrate what the Assembly has been convinced of for a long time, i.e. that, given the will to work together, the representatives of the governments can rise above national interests and bring out the more general interests of Europe and Europeans.

voulait bien utiliser les possibilités qu'elle offre, ce lien permanent entre le Royaume-Uni et les Six dans le domaine de la politique étrangère que réclamait notamment la proposition présentée par le Benelux aux Communautés européennes en janvier 1968. Ce n'est pas parce que l'échec de la candidature anglaise en 1963 n'a pas été suivi, dans le cadre de l'U.E.O., de la relance européenne que l'on pouvait espérer qu'il faut, pour cela, désespérer d'une institution qui a le mérite d'exister. D'autre part, le gouvernement italien, dans son mémorandum du 23 février 1968, a demandé que :

« Les six gouvernements se déclarent d'accord pour proposer qu'à la seconde partie de la réunion trimestrielle du Conseil de l'U.E.O., consacrée à l'étude de la situation économique européenne, soient invités aussi les ministres de l'économie et des finances pour

assurer une coordination de la politique conjoncturelle et monétaire. »

31. Telles sont les raisons pour lesquelles votre commission croit devoir insister, une fois encore, sur la nécessité d'une meilleure coopération entre le Conseil et l'Assemblée.

32. Dans la réponse à la Recommandation n° 163, le Conseil évoquait des recommandations qu'il faisait lui-même aux gouvernements. La formule même qui a été employée semble manifester ce dont notre assemblée est convaincue depuis longtemps, à savoir que, quand ils se mettent vraiment au travail ensemble, les représentants des gouvernements peuvent dégager, par delà les intérêts nationaux, ce qui est l'intérêt plus général de l'Europe et des Européens.

**Political activities of the Council of Ministers  
Europe and the Czechoslovak question**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. Leynen, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION  
on Europe and the Czechoslovak question

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Leynen, Rapporteur

Introduction

Chapter I : Background to the second Prague "coup"

Chapter II : Brief analysis of the events

Chapter III : Lessons for Europe and the West

Conclusions

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Blumenfeld (Chairman) ; Mr. Peel (Vice-Chairman) ; MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw, Edelman, Gallion, Lord Gladwyn, MM. Gonella (Substitute : Sibille), de Grailly, Kahn-Ackermann, Kirk, Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM.

von Merkatz (Substitute : Kopf), Montini, Müller, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, van der Stoel, Dr. Shirley Summerskill, Mr. Van Hoeylandt (Substitute : Van Lent).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



*Activités politiques du Conseil des Ministres  
L'Europe devant l'affaire tchécoslovaque*

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Leynen, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur l'Europe devant l'affaire tchécoslovaque

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Leynen, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Toile de fond du deuxième « coup de Prague »

Chapitre II : Brève analyse des événements

Chapitre III : Les leçons pour l'Europe et pour l'Occident

Conclusions

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Blumenfeld (président) ; M. Peel (vice-président) ; MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw, Edelman, Gallion, Lord Gladwyn, MM. Gonella (suppléant : Sibille), de Grailly, Kahn-Ackermann, Kirk, Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM.

von Merkatz (suppléant : Kopf), Montini, Müller, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, van der Stoep, Mme Shirley Summerskill, M. Van Hoeylandt (suppléant : Van Lent).

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Draft Recommendation***  
***on Europe and the Czechoslovak question***

The Assembly,

I

Indignant at the military intervention of the Soviet Union and four of its satellites in Czechoslovakia ;

Impressed by the calm and dignity of the Czechoslovak people in its period of trial ;

Expressing satisfaction at the censure cast by all the peoples of Western Europe and many others on what constitutes an act of military aggression and imperialist interference in the internal affairs of an independent State ;

Regretting that the governments of the seven member countries were content to make separate protests, carrying less weight than collective censure ;

Regretting further that the Council felt it was not called upon, under Article VIII, paragraph 3, of the modified Brussels Treaty to give immediate consideration to the consequences of the military occupation of Czechoslovakia ;

II

Considering that the détente between East and West which, with due regard to security, must remain an essential aim of Western Europe has been seriously jeopardised by this action by the Soviet Union and its allies ;

Noting that the Soviet Union has forced Czechoslovakia to agree to the permanent stationing of several Soviet divisions near the Bavarian frontier ;

Concerned that this act of military aggression was accompanied by a campaign of intimidation against the Federal Republic of Germany and pressure on Berlin and that through reference to Articles 53 and 107 of the United Nations Charter, which are absurd and inapplicable, the Soviet Union gave a threatening interpretation to these articles ;

Convinced that any new peaceful step must be preceded by firm guarantees, and in particular by the withdrawal of the occupying troops ;

III

Considering that in relations with the East the countries of Western Europe have many common interests which are not necessarily the same as those of the great powers ;

Considering further that the general feeling of Europe's powerlessness in face of the tragic events in Czechoslovakia is almost unanimously attributed to the political division of Western Europe ;

Emphasising the duties incumbent on the seven contracting parties of the modified Brussels Treaty, in particular under Article VIII, paragraph 1 :

“For the purposes of strengthening peace and security and of promoting unity and of encouraging the progressive integration of Europe and closer co-operation between Them and with other European organisations...”

**Projet de recommandation**  
**sur l'Europe devant l'affaire tchécoslovaque**

L'Assemblée,

I

Indignée par l'intervention militaire de l'U.R.S.S. et de quatre de ses satellites en Tchécoslovaquie ;

Impressionnée par le sang-froid et la dignité de la population tchécoslovaque dans sa lourde épreuve ;

Se félicitant de la réprobation manifestée par l'ensemble des peuples de l'Europe occidentale et de beaucoup d'autres à l'égard d'un acte d'agression militaire et d'immixtion impérialiste dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant ;

Regrettant que les gouvernements des sept pays membres se soient contentés de protestations séparées, ayant moins de poids qu'un acte de réprobation collectif ;

Regrettant, en outre, que le Conseil n'ait pas cru devoir appliquer l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles révisé, pour examiner immédiatement les conséquences de l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie ;

II

Estimant que la détente entre l'Est et l'Ouest qui — après la sauvegarde de la sécurité — doit rester un objectif essentiel de l'Europe occidentale, a été gravement compromise du seul fait de l'U.R.S.S. et de ses alliés ;

Constatant que l'U.R.S.S. impose à la Tchécoslovaquie le maintien permanent de plusieurs divisions soviétiques près de la frontière bavaroise ;

Inquiète de ce que l'acte d'agression militaire a été accompagné d'une campagne d'intimidation contre la République Fédérale d'Allemagne, de pressions sur Berlin et de ce que, par le rappel des articles 53 et 107 de la Charte des Nations Unies, absurdes et inapplicables, l'Union Soviétique donne à ces derniers un caractère de menace ;

Convaincue que toute nouvelle initiative pacifique doit être précédée de garanties sérieuses, notamment du retrait des troupes d'occupation ;

III

Considérant que, dans le domaine des relations avec l'Est, les pays de l'Europe occidentale ont beaucoup d'intérêts communs qui ne correspondent pas nécessairement avec ceux des grandes puissances ;

Considérant, en outre, que le sentiment général d'impuissance de l'Europe devant les événements tragiques en Tchécoslovaquie est quasi unanimement attribué à la division politique de l'Europe occidentale ;

Rappelant avec insistance les engagements contractés par les sept pays membres dans le Traité de Bruxelles révisé, notamment dans son article VIII, paragraphe 1, qui oblige les parties contractantes à

« poursuivre une politique de paix, ... renforcer leur sécurité, ... promouvoir l'unité, ... encourager l'intégration progressive de l'Europe ainsi qu'une coopération plus étroite avec les autres organisations européennes » ;

## RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. At its next ministerial meeting, to be held in Rome on 21st and 22nd October, consider the consequences of the military intervention of the Soviet Union and its allies, and particularly those stemming from the change in the political and military *status quo*, for the security of Europe and relations with the Eastern European countries ;
2. While strengthening security measures, demonstrate the value attached by the governments and peoples of the member countries to the establishment of a true *détente* ;
3. Seek political bases for joint action with a view to overcoming the obstacles raised by Soviet policy to the development of cultural and economic exchanges between the two parts of Europe and to personal freedom and the development of democracy ;
4. In the framework of the commitments in the WEU Treaty, lay firm foundations for a policy of consultation and harmonisation in the essential fields of foreign policy and defence.

## RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'examiner, lors de sa prochaine réunion ministérielle les 21 et 22 octobre, à Rome, les conséquences de l'intervention militaire de l'U.R.S.S. et de ses alliés, notamment celles résultant du changement du statu quo politique et militaire pour la sécurité de l'Europe et pour les relations avec les pays de l'Europe orientale ;
2. De marquer — tout en renforçant les mesures de sécurité — le prix que les gouvernements et les peuples des pays membres attachent à l'instauration d'une véritable détente ;
3. De rechercher les bases politiques d'une action commune en vue de surmonter les obstacles opposés par la politique soviétique au développement des échanges culturels et économiques entre les deux parties de l'Europe, à la liberté des personnes et à la démocratisation ;
4. De jeter de solides bases — dans le cadre des engagements du traité de l'U.E.O. — pour une politique de consultation et de concertation dans les domaines essentiels de la politique extérieure et de la défense.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Leynen, Rapporteur)*

### **Introduction**

1. The one and only aim of this brief, incomplete report, which may well have been overtaken by events by the time the Assembly meets, is to provide a modest introduction to the debates of the General Affairs Committee and the Assembly in October. It bears the mark of the haste in which it was drafted.

### CHAPTER I

#### **Background to the second Prague "coup"**

2. A brief outline must be given of the circumstances leading up to the armed intervention by the Soviet Union and four other eastern countries in Czechoslovakia.

3. (i) With Eastern Germany, Czechoslovakia was the only country of the communist bloc which, long before its subjugation to the Soviet Union in 1948, had attained a relatively high degree of industrial development and a higher standard of living than the other Central European countries.

4. Its incorporation in an economic group in which less developed agricultural countries were predominant worked to the detriment of the Czechoslovak economy and the standard of living of the population. The centralised bureaucratic and authoritarian methods of planning established during the Stalinist era led to general discontent.

5. Between the two wars, Czechoslovakia had hinged its economic development on trade with the western countries, particularly Germany. As from 1948, trade was limited to the eastern countries alone. Finding it impossible to achieve full economic and social development in the COMECON group, the Czechoslovak leaders had turned their attention in recent months to a new economic policy reflected in an article by Mr. Frantisek Vlasak, Minister of Planning. Barely a month before the occupation, he advocated the return, in five to seven years' time, to convertibility for the Czechoslovak crown in order to provide a firm basis for the country's economy, open the way to international competi-

tion and improve the standard of living of the population.

6. With this in view, Mr. Hajek, Minister for Foreign Affairs, during his recent visits to Budapest, Warsaw, Bucharest and East Berlin, had emphasised the need for his country to develop trade with the West and the Federal Republic in particular.

7. Perhaps the Soviet Union felt this new approach by the Czechoslovak Government was an attempt to abandon COMECON.

8. (ii) The Czechoslovak population has undoubtedly kept memories of a former age when, before the second world war, there was an active intellectual and cultural life in an atmosphere of freedom. The rigid yoke imposed on intellectual and artistic activities by the Gottwald and Novotny governments was felt most by intellectual circles and students. The many declarations they issued during the ten days of complete freedom which followed the invasion by Soviet tanks bear witness to this.

9. Bearing in mind the bloody repression of Hungary's attempt at liberation in 1956, Czechoslovak intellectual circles were convinced that Moscow would have no pretext for military intervention provided the communist nature of the régime was not called in question and their country remained loyal to the Warsaw Pact.

10. A number of factors therefore encouraged Czechoslovakia to consider changes: economic interests, social welfare, national aspirations, nostalgia for intellectual and cultural freedom and the relaxing of Moscow's grip.

11. (iii) The action taken by the Czechoslovak Government and Communist Party in attempting to guide the country towards a more liberal régime at home and wider economic, cultural and even political relations abroad — particularly with the West — was not taken in isolation. The governments of some of the other eastern countries, particularly Rumania and Yugoslavia, have pursued more or less independent foreign policies of the same kind but without lifting too

## **Exposé des motifs**

(présenté par M. Leynen, rapporteur)

### **Introduction**

1. Ce rapport succinct, incomplet, et qui risque fort d'être dépassé par l'actualité lors de la réunion de l'Assemblée de l'U.E.O., n'a d'autre ambition que de fournir une modeste introduction aux débats de la Commission des Affaires Générales et de l'Assemblée, en octobre. Il porte les traces de la hâte avec laquelle il a été rédigé.

### CHAPITRE I

#### **Toile de fond du deuxième « coup de Prague »**

2. Il importe d'esquisser brièvement le cadre dans lequel s'insère l'intervention armée de l'U.R.S.S. et de quatre autres pays de l'est en Tchécoslovaquie.

3. (i) Avec l'Allemagne de l'est, la Tchécoslovaquie était le seul pays du bloc communiste qui, bien avant son assujettissement à l'Union Soviétique, en 1948, avait atteint un degré relativement élevé de développement industriel et un niveau de bien-être supérieur aux autres pays de l'Europe centrale.

4. Son incorporation dans un ensemble économique, où prédominaient les pays agricoles à économie moins développée, a été très défavorable à l'économie tchécoslovaque et au niveau de vie de ses habitants. Les méthodes de planification bureaucratiques, centralisées et autoritaires, instaurées à l'époque stalinienne, ont fini par créer un mécontentement général.

5. Entre les deux guerres, la Tchécoslovaquie avait axé son développement économique sur les échanges commerciaux avec les pays occidentaux, notamment avec l'Allemagne. Dès 1948, les échanges furent limités aux seuls pays de l'est. Dans l'impossibilité d'atteindre son plein développement économique et social dans le groupe du Comecon, les dirigeants tchécoslovaques envisageaient ces derniers mois une nouvelle politique économique, dont on trouve l'écho dans un article de M. Frantisek Vlasak, Ministre de la planification. Il y préconisait, à peine un mois avant l'occupation, le retour, d'ici cinq à sept ans, à la convertibilité de la couronne tchécoslovaque afin de donner une base solide à l'économie du pays,

de lui permettre de participer à la concurrence internationale et d'assurer un meilleur niveau de vie à la population.

6. Dans cette perspective, M. Hajek, Ministre des affaires étrangères, avait insisté, lors de ses récents voyages à Budapest, à Varsovie, à Bucarest et à Berlin-est, sur la nécessité pour son pays de nouer plus de relations commerciales avec l'Ouest, notamment avec l'Allemagne fédérale.

7. Peut-être cette attitude nouvelle du gouvernement tchécoslovaque a-t-elle été considérée à Moscou comme une tentative d'abandonner le Comecon.

8. (ii) La population tchécoslovaque a indubitablement gardé le souvenir d'une époque antérieure, celle où, avant la seconde guerre mondiale, ce pays déployait une grande activité intellectuelle et culturelle dans un climat de liberté. Le rigide carcan, imposé successivement par les gouvernements de Gottwald et de Novotny à la vie intellectuelle et artistique, a surtout indisposé les milieux intellectuels et les étudiants. Les nombreuses déclarations issues de ces milieux pendant les dix jours de complète liberté qui suivirent l'invasion des tanks soviétiques, en font foi.

9. Tout en ayant en mémoire la répression sanglante de la tentative de libération de la Hongrie en 1956, les milieux intellectuels tchécoslovaques étaient convaincus que Moscou n'aurait pas de prétexte à une intervention militaire s'ils ne mettaient pas en cause le caractère communiste du régime et si leur pays restait fidèle au Pacte de Varsovie.

10. C'est donc tout un ensemble de considérations : leurs intérêts économiques, le bien-être social, les aspirations nationales, la nostalgie de la liberté intellectuelle et culturelle, et le relâchement de l'étreinte de Moscou qui ont poussé la Tchécoslovaquie sur la voie des transformations.

11. (iii) Les tentatives du gouvernement et du parti communiste tchécoslovaques tendant à faire évoluer le pays vers un régime intérieur plus libéral et vers des relations extérieures plus étendues dans les domaines économique, culturel et même politique — notamment avec l'Occident — ne constituent pas une action isolée. Les gouvernements de certains autres pays de l'est, notamment la Roumanie et la Yougoslavie, ont suivi des politiques étrangères plus ou moins indépendantes

many restrictions on internal freedom however. Even Poland showed signs of wishing to start such a movement by inviting politicians from Western Europe.

12. The appointment of Mr. Dubcek as Secretary-General of the Communist Party and the removal of Mr. Novotny, who was both Head of State and Secretary-General of the Party, accelerated the liberation movement both within and without, at the same time upholding the fundamental principles of communism and leaving unquestioned Czechoslovakia's membership of the COMECON and the Warsaw Pact.

13. The movement towards liberalisation in Czechoslovakia certainly sprang from the deep-rooted aspirations of Czechoslovak society as a whole. But, unlike what had happened before in other eastern countries, such as Poland and Hungary, in Prague the revised machinery of the Communist Party as a whole took over the conduct of the entire operation as from the beginning of 1968.

14. What had been merely a problem of method since 1948 — i.e. the degree of dictatorship necessary for including and maintaining Czechoslovakia in the communist fold — had become in 1968 a problem of doctrine within the Czechoslovak Communist Party because of the requirements of an industrial society in full development: it was henceforth a matter of adapting a liberalised political régime to the rigid requirements of the communist system.

15. In the spring of 1968, the Soviet Union and some of the eastern countries — including Eastern Germany — were already taking a very unfavourable view of these developments. They brought strong pressure to bear in order to slow down and, if possible, prevent the transformation. The conferences in Cierna and Bratislava served practically no purpose other than to allay the suspicions of the Czechoslovaks. The crushing weight of tanks and guns had been ready for months: only a sign from Moscow was needed to set it in motion. This was given on 21st August 1968.

## CHAPTER II

### *Brief analysis of the events*

#### *(i) The aim of the invaders*

16. There can be no doubt whatsoever that the aim of the military invasion by the Soviet Union,

Poland, Hungary, Bulgaria and Eastern Germany was to re-establish an orthodox communist régime in Czechoslovakia. This is borne out by the first attempts to justify the operation, which included an alleged call from politicians and party leaders in Czechoslovakia, and by the deportation of the main leaders. Moscow had to change its tack in face of the unanimous reaction of the Czechoslovak people, who remained faithful to the deported leaders, and the impossibility of setting up a puppet government of collaborators.

17. Although according to eye witnesses the operation was a military success, politically it was a failure for the Soviet Union. Moscow had to back down and agree to a semblance of "negotiation" with the Czechoslovak leaders — in particular with Mr. Dubcek whom the Soviet Union had tried to make a scapegoat. They also had to allow the legally-elected authorities to resume the conduct of Czechoslovak affairs, provided of course that they set their Czech watches to Moscow time.

#### *(ii) The reasons for the action*

18. This is a matter of conjecture. Several reasons may be mentioned carrying more or less weight.

- (a) The quadrilateral of Bohemia running into Slovakia extends from East to West for about a thousand kilometres in the heart of Central Europe. The Soviet Union considers it to be an essential part of its western defence system which includes a rampart of satellite countries and a moat of neutral countries. The indications are that the Soviet army leaders, including in particular Marshal Gretchko (Minister of Defence and member of the Praesidium), forced the decision to be taken to intervene militarily in Czechoslovakia and it is clear that strategic and geo-political considerations carried much weight. In its national interests, the Soviet Union refused to take the risk of losing a key element of its defence system in the very heart of Europe.

Two facts corroborate this theory. In his speech on 2nd September, Mr. Dubcek revealed *inter alia* that "he had



du même genre sans toutefois trop lâcher le frein aux libertés internes. Même la Pologne semblait vouloir amorcer ce mouvement en invitant des hommes politiques de l'Europe occidentale.

12. L'accès de M. Dubcek aux fonctions de Secrétaire général du parti communiste, et l'éviction de M. Novotny qui cumulait les fonctions de chef de l'Etat et de Secrétaire général du parti, ont accéléré le mouvement de libération, tant à l'intérieur que vers l'extérieur, sans que pourtant soient reniés les principes fondamentaux du communisme et sans que soit mise en cause l'appartenance de la Tchécoslovaquie au Comecon et au Pacte de Varsovie.

13. Le processus de libéralisation en Tchécoslovaquie trouvait certainement ses fondements dans de profondes aspirations de toute la société tchécoslovaque. Mais, à la différence de ce qui était advenu naguère dans d'autres pays de l'est, comme en Pologne et en Hongrie, c'est l'ensemble de l'appareil rénové du parti communiste lui-même qui, à Prague, a pris en main, dès le début de 1968, la conduite de toute l'opération.

14. Ce qui depuis 1948 n'était qu'un problème de méthode — à savoir le degré de dictature nécessaire à l'inclusion et au maintien de la Tchécoslovaquie dans la société communiste — était devenu en 1968 un problème de doctrine au sein même du parti communiste tchécoslovaque : il s'agissait désormais de l'adaptation d'un régime politique libéralisé en raison des nécessités imposées par une société industrielle en pleine évolution aux exigences rigides du système communiste.

15. Dès le printemps 1968, l'Union Soviétique et certains pays de l'est — notamment l'Allemagne orientale — ont vu d'un très mauvais œil cette évolution s'accomplir. Ils ont usé de fortes pressions pour freiner et, si possible, pour empêcher cette transformation. Les conférences de Cierna et de Bratislava n'ont pratiquement servi à rien d'autre qu'à endormir les Tchécoslovaques. Le rouleau compresseur des tanks et des canons était prêt depuis des mois et il n'attendait qu'un signal de Moscou pour se mettre en marche. C'est ce qui advint le 21 août 1968.

## CHAPITRE II

### *Brève analyse des événements*

#### *(i) Le but des envahisseurs*

16. Le but de l'invasion militaire par l'U.R.S.S., la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et l'Allemagne

de l'est, était, sans l'ombre d'un doute, le rétablissement d'un régime communiste orthodoxe à Prague. La première tentative pour justifier cette opération, notamment un prétendu appel d'hommes politiques et de dirigeants de parti en Tchécoslovaquie, en font foi, tout comme la déportation des dirigeants les plus en vue. C'est à la suite de la réaction unanime du peuple tchécoslovaque, proclamant sa fidélité aux leaders déportés, et à cause de l'impossibilité de mettre en selle un gouvernement fantoche de collaborateurs, que Moscou a dû changer son fusil d'épaule.

17. Si, d'après des témoins oculaires, l'opération militaire a été une réussite, elle se solde par un échec pour l'U.R.S.S. dans le domaine politique. Moscou a dû faire marche arrière en acceptant un semblant de « négociation » avec les dirigeants tchécoslovaques — notamment avec M. Dubcek dont l'Union Soviétique avait fait un bouc émissaire — et en permettant aux instances légales et légitimes de reprendre en mains la conduite des affaires de la Tchécoslovaquie, à condition, bien entendu, qu'elles retardent les montres tchécoslovaques à l'heure de Moscou.

#### *(ii) Les mobiles de l'action*

18. Au sujet des mobiles de l'action militaire, l'on est réduit à des conjectures. Probablement, plusieurs motifs peuvent être invoqués, dont l'un pèse forcément plus lourd que l'autre.

- (a) Le quadrilatère de Bohême, prolongé par la Slovaquie, s'étend d'est en ouest sur un millier de kilomètres au cœur de l'Europe centrale. Il est considéré par Moscou comme indispensable à son système de défense qui comporte vers l'ouest un glacis de pays satellites et un fossé de pays neutres. S'il s'avère, comme il semble, que les chefs de l'armée soviétique, et plus spécialement le maréchal Gretchco, Ministre de la défense et membre du présidium, ont arraché la décision d'intervenir militairement en Tchécoslovaquie, il est clair que des considérations d'ordre stratégique et géopolitique ont été d'un grand poids. C'est l'intérêt national qui conduisait la Russie à refuser le risque de perdre un élément central de son système de défense, au cœur même de l'Europe.

Deux éléments certains corroborent cette thèse. Dans son discours du 2 septembre, M. Dubcek a avoué, notamment, qu'il

underestimated the military and strategic importance of Czechoslovakia for the Soviet Union". And one of the main concessions made by Czechoslovakia in the Moscow *Diktat* was the permanent occupation of Czechoslovakia's western frontier by Soviet troops.

- (b) The Soviet leaders, backed by other eastern countries which follow the hard and conservative line and especially by Walter Ulbricht, certainly feared the possible repercussions of a policy of internal liberalisation in Czechoslovakia. Freedom is the most contagious of ailments. Liberalisation in Czechoslovakia would undoubtedly have spread to the peoples of the satellite countries and perhaps even to Russia itself. Did not Mr. Piotr Chelev, Representative of the Ukrainian Central Government, exclaim at the meeting of the Soviet Central Committee: "If we let the counter-revolution continue in Prague, in a year's time it will start up in Kiev"? Would not other Dubcek-type leaders have come to the fore in other eastern countries, and perhaps even in Soviet Russia?

If the Soviet leaders had been convinced of the irreversible nature of the communist revolution and the strength of communist ideology as a social, economic and political driving force, they would obviously not have had to intervene in the domestic affairs of Czechoslovakia. Through their military occupation, they have admitted that in their eyes only orthodox communism backed by bayonets can guarantee the continuation of the communist régime.

- (c) Soviet Russia's foreign policy still seems to be strongly influenced by fear of the western "capitalist" countries, and in particular Germany. Although the Kremlin leaders were divided — judging from their hesitations in July and the beginning of August — they were probably all afraid that developments in Czechoslovakia might, after a few months, bring non-communists into power and subsequently disturb the balance of forces in Central Europe. Did they wonder what the repercussions

might be on the German problem, their constant concern?

This possibility should not be overlooked. Otherwise, why did they ask Eastern Germany to take part in the military operation in flagrant violation of the Potsdam Agreements?

*(iii) The multiple aspects of communism*

19. One might wonder whether it is possible for communism, at any rate in Europe, to move towards greater liberalisation and eventually towards a democratic régime and whether such an evolution can be encouraged by a policy of détente.

20. Already the form of communism changes from one part of the world to another.

21. After the great red rift between Peking and Moscow, the so-called "revisionist communism" of Europe is threatened by another rift. While the Soviet Union manages to keep the loyal satellites on its side, another side is being formed of national communists enveloping countries such as Rumania and Yugoslavia and the communist parties of free Europe which have almost all openly denounced the military invasion of Czechoslovakia.

22. The myth of monolithic communism is definitely a thing of the past and the Soviet Union is now in danger of losing its place as leader of the traditional communist world. The summit conference of communist parties due to be held in Moscow in November 1968 is irreparably jeopardised. Much water has passed beneath the bridges since 1956 when the communist parties of the world unanimously endorsed the military intervention in Hungary, although in Western Europe it led to the noisy resignation of several intellectuals and influential members of the communist parties. Having fallen from the pedestal of leader of the communist world, the Soviet Union itself has become "a problem" in a world which is increasingly heterogeneous.

23. Outside Europe too, there is a growing realisation that Russian-type communism is more

avait « sous-estimé l'importance militaire et stratégique de la Tchécoslovaquie pour l'U.R.S.S. ». Et l'une des concessions essentielles des Tchécoslovaques, dans le *diktat* de Moscou, était l'occupation permanente de la frontière occidentale de la Tchécoslovaquie par des troupes soviétiques.

- (b) Les dirigeants soviétiques, appuyés par ceux d'autres pays de l'est où domine la tendance dure et conservatrice, spécialement par Walter Ulbricht, ont certainement craint les répercussions possibles d'une politique de libération intérieure en Tchécoslovaquie. La liberté est la plus contagieuse des bonnes maladies. La libéralisation tchécoslovaque aurait indubitablement contaminé les peuples des pays satellites, et peut-être même le peuple russe. M. Piotr Chelev, Représentant du gouvernement central d'Ukraine, ne se serait-il pas écrié, à la réunion du Comité central soviétique : « Si nous laissons marcher la contre-révolution à Prague, elle s'annoncera dans une année à Kiev. » N'aurait-on pas vu surgir des dirigeants du type Dubcek dans d'autres pays de l'est, et peut-être même en Russie soviétique ?

Si les dirigeants soviétiques avaient été convaincus du caractère irréversible de la révolution communiste et de la puissance de l'idéologie communiste comme moteur social, économique et politique, ils n'auraient évidemment pas dû intervenir dans la politique intérieure tchécoslovaque. Par leur occupation militaire, ils ont avoué qu'à leurs yeux l'orthodoxie communiste, appuyée par des baïonnettes, est seule à garantir de façon sûre le maintien du régime communiste.

- (c) Il semble que la politique extérieure de la Russie soviétique soit toujours fortement influencée par un sentiment de crainte à l'égard des pays occidentaux « capitalistes » et plus spécialement à l'égard de l'Allemagne. Si les dirigeants du Kremlin étaient divisés — ce qui semble expliquer les tergiversations constatées en juillet et au début d'août — ils ont sans doute tous redouté que l'évolution en Tchécoslovaquie n'aboutisse après quelques mois à la prise du pouvoir par des forces non communistes et

plus tard à la perturbation de l'équilibre des forces en Europe centrale. Se sont-ils demandé quelle en aurait été la répercussion sur le problème allemand qui les hante jour et nuit ?

Il nous semble que ce soit une hypothèse à ne pas exclure. Sinon, pourquoi ont-ils invité M. Ulbricht à participer à l'opération militaire, ce qui constituait une violation flagrante des Accords de Potsdam ?

### (iii) *Les multiples visages du communisme*

19. L'on est tenté de se demander si, au moins en Europe, l'évolution du communisme vers une plus grande libéralisation et finalement vers un régime démocratique est possible et si nous parviendrons à encourager cette évolution par une politique de détente.

20. Déjà le communisme ne présente plus le même visage dans les différentes parties du monde.

21. Après le grand schisme rouge, dressant Pékin contre Moscou, le prétendu « communisme révisionniste » de l'Europe est menacé d'un autre schisme. Si l'Union Soviétique parvient à maintenir dans son camp les fidèles satellites, il se dresse un autre camp de communistes nationaux, englobant des pays comme la Roumanie et la Yougoslavie et les partis communistes de l'Europe libre qui, à la quasi-unanimité, ont ouvertement désavoué l'invasion militaire de la Tchécoslovaquie.

22. Non seulement le mythe du communisme monolithique appartient définitivement au passé, mais l'Union Soviétique risque de perdre le *leadership* du monde communiste traditionnel. La grande conférence au sommet des partis communistes, qui devrait avoir lieu à Moscou en novembre 1968, est irrémédiablement compromise. On est loin de l'unanimité de tous les partis communistes du monde qui, en 1956, approuvaient l'intervention militaire en Hongrie, bien que cette approbation se soit soldée en Europe occidentale par la démission bruyante de plusieurs intellectuels et de membres influents des partis communistes. Tombée de son socle de leader du monde communiste, l'Union Soviétique elle-même est devenue « un problème » dans ce monde de plus en plus hétérogène.

23. Ce n'est pas seulement en Europe que l'on commence à comprendre que le « communisme à

a means of domination and a guarantee of Russia's security than a doctrine of ideological expansion. If, instead of being communist, the Soviet Union were a great colonialist and imperialist nation it would follow just the same course in surrounding itself with a buffer of protectorates and subjugated peoples along its western frontiers. The Warsaw Pact has now been revealed as an instrument of Soviet imperialism. All the fellow nations in the people's democracies are learning from the Hungarian and Czechoslovak examples that their national independence, sovereignty and freedom to take internal decisions add up to very little, for the military colossus is within their frontiers and imposes the law of the strongest. One would have thought that Stalin's successors would have endeavoured to erase memories of the bloody and odious caricature into which the powerful dictator had shaped communism; the repetition of military interventions in 1956 and 1968 after strong political and economic pressure had failed should make the countries of Western Europe vigilant.

### CHAPTER III

#### *Lessons for Europe and the West*

24. Not all the consequences of the events in Czechoslovakia can yet be foreseen.

25. The following questions are put to provide food for thought.

- Have the policy of détente and more especially efforts to establish better relations between the Western and Eastern European countries not been seriously called in question ?
- Will the military intervention not lead to serious discussions in the communist camp behind the iron curtain ?
- Will the quarrel between the "hawks" and the "doves" in Moscow, which seems to have been a prelude to the military invasion, not lead to a revolution in the Kremlin and the assumption of power by those who have the backing of the Red Army ?

- As a security measure should Western Europe not revise and adapt its strategic planning ?
- Will the renewal of the NATO Pact in 1969 not be facilitated by this major error of the Soviet Union ?
- Will the presidential elections in the United States not be influenced by the warlike echoes from Central Europe ?
- Is there not a danger of the nuclear non-proliferation treaty being still-born ?

26. Many other questions could be added.

27. Let us try to analyse some of the problems of major concern to the countries of Western Europe.

*(i) Is the threat to peace in Europe greater than before 21st August ?*

28. Conflicting views can be found in the press and in statements by politicians in our various countries. Some affirm that the Soviet Union has again unmasked itself, that it is still what it was in the Stalinist era, that the policy of smiles is just to make the countries of free Europe lower their guard and that when the time is ripe Russia will be capable of resuming its threats to Berlin.

29. Others, on the contrary, hold that the communist world is experiencing internal throes, that the Soviet Union cannot count on the absolute loyalty of its allies and that it already has too much on its hands maintaining orthodoxy in the eastern camp to wish to resuscitate the cold war for the moment.

30. To be objective, your Rapporteur believes that there has been no serious increase in the threat to Western Europe even though the military array near the iron curtain has been strengthened by some fifteen divisions.

31. While it is incorrect to claim, like General de Gaulle, that the Czechoslovak events are the consequence of the division of Europe into two areas of influence at the time of the 1945 Yalta Agreements, it is true that the division of

la russe » se présente bien plus comme un moyen de domination et comme une garantie de sécurité pour la nation russe, que comme une doctrine d'expansion idéologique. Si l'Union Soviétique n'était pas un pays communiste, mais une grande nation à caractère impérialiste et colonisateur, elle ne s'y prendrait pas autrement pour s'entourer d'un glacis de protectorats et de peuples asservis sur ses frontières occidentales. Le Pacte de Varsovie se révèle maintenant comme un instrument de l'impérialisme soviétique. Tous les « peuples frères » des démocraties populaires apprennent, par les exemples hongrois et tchécoslovaque, que leur indépendance nationale, leur souveraineté et leur liberté de décision intérieure se limitent à peu de chose, car le colosse militaire est à l'intérieur de leurs frontières et y fait régner la loi du plus fort. On aurait cru que les successeurs de Staline s'étaient efforcés de faire oublier la caricature sanglante et odieuse que le puissant dictateur avait faite du communisme ; la récidive de l'intervention militaire en 1956 et en 1968, après l'échec de puissantes pressions politiques et économiques, doit inciter les pays de l'Europe occidentale à la vigilance.

### CHAPITRE III

#### *Les leçons pour l'Europe et pour l'Occident*

24. Les événements en Tchécoslovaquie peuvent avoir beaucoup de conséquences qui ne sont pas encore toutes prévisibles.

25. Contentons-nous de poser quelques questions, à seule fin d'inciter à la réflexion.

- La politique de la détente et plus spécialement les efforts pour nouer de meilleures relations entre les pays européens de l'ouest et de l'est ne sont-ils pas sérieusement mis en cause ?
- L'intervention militaire ne donnera-t-elle pas lieu à de sérieuses discussions dans le camp communiste derrière le rideau de fer ?
- La querelle entre les « éperviers » et les « colombes » à Moscou, qui semble avoir prélué à l'invasion militaire, n'aboutira-t-elle pas à une révolution de palais au Kremlin, et à une prise de pouvoir par des hommes ayant la confiance de l'armée rouge ?

- L'Europe de l'ouest ne doit-elle pas, par mesure de sécurité, revoir et adapter ses plans stratégiques ?
- Le renouvellement du Pacte de l'O.T.A.N. en 1969 ne sera-t-il pas facilité par la grande faute commise par l'Union Soviétique ?
- Les élections présidentielles aux Etats-Unis ne seront-elles pas influencées par le bruit des bottes en Europe centrale ?
- Le traité tendant à empêcher la dissémination d'armes nucléaires ne risque-t-il pas d'avorter ?

26. L'on pourrait continuer par beaucoup d'autres questions.

27. Essayons d'analyser quelques problèmes qui doivent surtout préoccuper les pays membres de l'Europe occidentale.

#### *(1) La paix en Europe est-elle plus menacée qu'avant le 21 août ?*

28. En parcourant la presse et les déclarations d'hommes politiques dans nos différents pays, l'on constate que les commentaires vont dans des sens opposés. D'aucuns affirment que l'Union Soviétique s'est de nouveau démasquée, qu'elle est restée telle qu'elle était à l'époque stalinienne, que la politique du sourire n'a été qu'un leurre pour endormir la vigilance des pays de l'Europe libre, et qu'au moment propice la Russie est capable de reprendre ses menaces à l'égard de Berlin.

29. D'autres, au contraire, font valoir qu'il ne s'agit que de soubresauts à l'intérieur du monde communiste, que l'Union Soviétique ne peut pas compter sur la fidélité absolue de ses alliés, que Moscou a déjà trop à faire avec le maintien de l'orthodoxie dans le camp oriental de sorte que le moment ne lui est pas propice pour ranimer la guerre froide.

30. Objectivement parlant, l'on peut avancer, nous semble-t-il, que les menaces que l'Union Soviétique fait peser sur l'Europe occidentale ne sont pas sérieusement accrues, même si l'appareil militaire à proximité du rideau de fer se trouve renforcé d'une quinzaine de divisions.

31. S'il est inexact de prétendre, comme le fait le Général de Gaulle, que « les événements de la Tchécoslovaquie » sont la conséquence du partage de l'Europe en deux zones d'influence, lors des Accords de Yalta en 1945, il n'en est pas moins

Europe has been a fact since 1948. It results from the conclusion President Truman drew from the Prague coup d'Etat, carried out in order to prevent Czechoslovakia from taking part in the Marshall Plan and to establish a government in Prague which would be loyal to the Soviet Union. Ever since 1948 it has been the aim of the West to stem the red threat. The military occupation of Czechoslovakia by the Red Army and the USSR's four satellites follows logically from the policy of military blocs and the division of Europe into areas of influence, or at least according to the Soviet concept of this division. They consider Eastern Europe in fact as their own preserve. While the countries of the West can leave or remain in the defensive alliance at will, the same is not true in the East. Hungary learnt this to its cost ; Czechoslovakia too is now bearing the brunt ; and the ideas of independence with which Rumania is toying might lead to the same result.

32. The West repudiates the use of force, but the law of the strongest remains one of the basic principles of Soviet policy. This is a matter of concern in the so-called "revisionist" countries such as Rumania and Yugoslavia. It could also become a matter of concern in the Western European countries if our governments and peoples relax their vigilance and defensive security measures.

**(ii) Has a peaceful settlement of the German problem been further delayed ?**

33. Very probably.

34. Although Germany was in no way involved in the events in Czechoslovakia — except by the incongruous participation of Mr. Ulbricht's forces in the military occupation — the second Prague coup has serious implications for the German people, both in the East and in the West. Soviet action in recent months seems to exclude all possibility of German reunification, at least in the foreseeable future. In addition, even the rapprochement between Western Germany and the peoples' republics and the GDR promoted by Mr. Willy Brandt with as much caution as good-will, seems seriously compromised by the attitude of Soviet Russia. We cannot overlook the fact that the Soviet Union criticised the Czechoslovak authorities *inter alia* for starting economic relations with the Federal Republic. A Polish diplomat in Prague spoke up against "the procession of West German businessmen and

politicians to Prague in recent months", thus echoing his master's voice.

35. Everything seems to indicate that a major objective of Soviet policy in Central Europe is to maintain two German States in opposition to each other.

36. There is therefore no immediate prospect of a peace treaty being signed.

37. With respect for the great international principle of "free determination of peoples", the WEU member countries must, on this occasion, again ask when the German people as a whole will be able to take its destiny into its own hands, in the democratic form prevailing in the Federal Republic for the last twenty years. Such a large country as Germany, in the very heart of Europe, cannot indefinitely remain in a humiliating position of waiting, without being able to play its full part in the conduct of European affairs, and — this is much more serious — placed in the balance between two opposing blocs.

38. By brutally blocking the opening of the Federal Republic towards the East, the Soviet Government did not think of the reactions this might provoke in Germany.

39. The fact that the President of the United States has warned Moscow that the United States will not allow the use or threat of force against Berlin and that the maintenance of American troops in Europe has been guaranteed cannot prevent Germany, probably more than any other country of free Europe, being very concerned about its security which is intimately linked with western cohesion.

**(iii) Has the policy of détente been jeopardised ?**

40. For several years, the rapprochement between East and West has been an important part of the joint foreign policy programme of the countries of Western Europe. The reports of our Assembly, the Council's discussions and the activities of our Ministers for Foreign Affairs bear witness to this. Although the positions adopted by the national governments were not always identical, the aim was common to all : to improve mutual understanding throughout the European continent.

vrai que ce partage de l'Europe est un fait depuis 1948. Il résulte de la conclusion que le Président Truman avait tirée du coup d'Etat de Prague, accompli pour empêcher l'adhésion de la Tchécoslovaquie au Plan Marshall et pour établir à Prague un gouvernement de stricte obédience soviétique. Dès 1948, l'Occident a voulu endiguer la menace rouge. L'occupation militaire de la Tchécoslovaquie par l'armée rouge et par ses quatre satellites est dans la logique de la politique des blocs militaires et du partage de l'Europe en zones d'influence, conformément en tout cas à la conception que les Soviétiques se font de ce partage. Ils considèrent en effet l'Europe de l'est comme une chasse réservée. Si, du côté occidental, l'on est libre de rester dans ou de sortir de l'alliance défensive, il n'en est pas de même à l'est. La Hongrie en a fait l'expérience pénible à ses frais ; la Tchécoslovaquie le ressent à son tour ; et les vellétés d'indépendance de la Roumanie pourraient amener les mêmes conséquences.

32. L'Occident répudie l'usage de la force, mais pour l'Union Soviétique la raison du plus fort reste un des principes de base de sa politique. C'est un motif d'inquiétude pour les pays prétendus « révisionnistes » comme la Roumanie et la Yougoslavie. Cela pourrait devenir aussi une raison d'inquiétude pour les pays de l'Europe occidentale si nos gouvernements et nos peuples devaient relâcher leurs mesures de vigilance et de sécurité défensive.

**(ii) Un règlement pacifique du problème allemand est-il à nouveau retardé ?**

33. Sans aucun doute.

34. Quoique l'Allemagne ne soit en rien impliquée dans les événements de la Tchécoslovaquie — sinon par la participation incongrue des forces de M. Ulbricht à l'occupation militaire — il n'en reste pas moins que le deuxième « coup de Prague » présente un aspect particulièrement tragique pour le peuple allemand, tant de l'est que de l'ouest. L'action soviétique de ces derniers mois semble exclure toute possibilité de réunification allemande, du moins dans un avenir prévisible. Qui plus est, même le rapprochement de l'Allemagne de l'ouest avec les démocraties populaires et avec la D.D.R., que le ministre Willy Brandt avait entamé avec autant de bonne volonté que de prudence, semble fort compromis du seul fait de la Russie soviétique. Nous ne pouvons passer sous silence qu'un des reproches de l'Union Soviétique aux autorités tchécoslovaques portait sur l'ouverture de relations économiques avec la

République fédérale. Un des diplomates polonais accrédités à Prague n'a-t-il pas incriminé « le défilé d'hommes d'affaires et de politiciens ouest-allemands à Prague ces derniers mois ». Il se faisait ainsi l'écho de la voix de son maître !

35. Tout semble indiquer que l'objectif primordial de la politique soviétique en Europe centrale est et reste le maintien de deux Etats allemands, hostiles l'un à l'autre.

36. La signature d'un traité de paix n'est donc pas encore pour demain.

37. Respectueux du grand principe international de « la libre disposition des peuples », les pays membres de l'U.E.O. doivent, à cette occasion, demander à nouveau quand le peuple allemand tout entier pourra prendre en mains ses propres destinées, sous la forme démocratique qui prévaut depuis vingt ans en République fédérale. Un pays de l'importance de l'Allemagne, au cœur même de l'Europe, ne peut rester indéfiniment dans une position humiliante d'attente, sans possibilité de peser de son vrai poids dans la conduite des affaires en Europe et — ce qui est beaucoup plus grave — dans une position qui le condamne à servir d'appoint, de part et d'autre, à des blocs antagonistes.

38. En bloquant brutalement l'ouverture de l'Allemagne fédérale vers l'Est, le gouvernement soviétique n'a pas songé aux réactions qu'il pourrait avoir provoquées en Allemagne.

39. La constatation que le Président des Etats-Unis a averti Moscou que l'Amérique ne permettrait pas un coup de force ou des menaces d'employer la force contre Berlin et que le maintien de troupes américaines en Europe reste assuré ne peut empêcher que l'Allemagne, probablement plus que tout autre pays de l'Europe libre, soit très préoccupée par sa sécurité qui dépend étroitement de la cohésion occidentale.

**(iii) La politique de la détente est-elle compromise ?**

40. Le rapprochement entre l'Est et l'Ouest était, depuis plusieurs années, un des éléments essentiels du programme commun de politique étrangère des pays membres de l'Europe occidentale. Les rapports de notre assemblée, les délibérations du Conseil et l'activité de nos ministres des affaires étrangères en font foi. Si les attitudes des gouvernements nationaux comportaient parfois de fortes nuances, l'objectif était commun à tous : abattre le mur de l'incompréhension à travers le continent européen.

41. While rapprochement must remain the aim of our policy, as stated by the official spokesmen of our various governments, this is in fact illusory, at least for the time being.

42. Some have never believed that a policy of détente would be effective and they now claim that recent events have proved them right.

43. Others, on the contrary, hold the view that the policy of détente has led to the liberal evolution of the eastern countries. Cultural contacts, visits by tourists and the increase in economic exchanges have in any event been very favourable to our political concept. Freedom is irresistably contagious. Every comparison was favourable to Western Europe, and to such an extent that for some time the Soviets have considered détente as a kind of "subversive aggression".

44. Even though the harder elements in Moscow continue to take a suspicious and vindictive view of this policy of rapprochement, the populations of the satellite countries apparently sincerely believed in it and, even under duress, they still believe that it will be worthwhile, at least in the end. There will always be hope in their hearts. What might be called Dubcek's spring — however brief — might become a more lasting political phenomenon with greater consequences than the brutal act which temporarily destroyed it.

45. Détente has of course been made very difficult, if not impossible, with the Soviet leaders who decided on and carried out the invasion of Czechoslovakia. It therefore seems illusory to count on an early dismantling of the eastern bloc. The Soviets are depriving the subjected peoples of the only weapon with which they can fight effectively against dictatorship: the freedom of information. Freedom of expression was a cornerstone of the Czechoslovak reforms. The greatest proof of Soviet weakness lies in their insistence on the reimposition of press censorship.

46. But the contagion of freedom is spreading in the eastern countries. The fact that the Soviet Union has taken up arms against a fellow nation must inevitably lead to violent reactions within the communist world, even if censorship prevents us from hearing about it.

47. The political phenomenon symbolised by Dubcek will multiply within the eastern bloc and even in the Soviet Union, where the call of freedom is beginning to be heard. A policy of tension, cold war and the clash of weapons would bring grist to the mill of the harder elements in Moscow and the eastern police forces would have an additional pretext for brutal armed intervention. Although the Soviet Union has decided to continue to use force wherever it can act with impunity, we must keep to our conviction that the forces of reform and freedom are as strong as those of violent repression and that the former will grow from year to year thanks mainly to the younger generation inspired by their search for freedom and human dignity.

48. Ambassador Goldberg was doubtless right when he wrote:

"In a sense, Soviet panic over the thaw in Czechoslovakia is a tribute to the efficacy of these contacts [with the East] as a political weapon."<sup>1</sup>

*(iv) The task of WEU*

49. It is evident that WEU cannot remain on one side when there is a crisis or an increase in tension in Europe.

50. This organisation, founded on the Brussels Treaty and grouping some of the countries which traditionally had a share in decisions affecting the world, must keep a close watch on the security of Western Europe and fulfil its task of defining Europe's own aims.

51. Rejecting the fateful consequences of the formation of large opposing military blocs, Europe must avoid forming a separate bloc.

52. But whenever weaknesses appear in American diplomacy (there is no trace of the United States making diplomatic approaches to the Soviet Union advising against military intervention in Czechoslovakia) WEU must come to the fore and try to influence the policy of the West in accordance with our own aims and European interests.

53. There can be no doubt that one of the most important aims is close co-operation between

1. International Herald Tribune, 12th September 1968.



41. Si le rapprochement doit demeurer l'objectif de notre politique, comme l'ont déclaré les porte-parole attirés de nos différents gouvernements, il n'en reste pas moins que ce rapprochement est devenu illusoire, du moins dans l'immédiat.

42. D'aucuns n'ont jamais cru en l'efficacité de cette politique de détente et prétendent que les événements récents leur donnent raison.

43. D'autres, au contraire, avancent que cette politique de détente a rendu possible l'évolution libérale des pays de l'est. Les contacts culturels, les voyages touristiques, l'accroissement des échanges économiques ont, en tout cas, été très favorables à notre conception politique. La liberté comporte une contagion irrésistible. Toute comparaison était à l'avantage de l'Europe occidentale. C'est tellement vrai que, depuis quelque temps, les Soviétiques considèrent cette politique de détente comme une espèce « d'agressivité subversive ».

44. Même si les « durs » de Moscou continuent à regarder cette politique de rapprochement d'un œil soupçonneux et vindicatif, il semble bien que les populations des pays satellites y ont cru sincèrement et que, même sous la botte, ils continuent à croire en son efficacité, au moins à terme. Le grand espoir ne sera jamais déraciné de leurs cœurs. Ce que l'on peut appeler « le printemps à la Dubcek » — tout bref qu'il fut — pourrait devenir un phénomène politique plus durable, et avoir de plus grandes conséquences que l'acte brutal de sa destruction temporaire.

45. La détente est, bien entendu, rendue très difficile, sinon impossible, avec les dirigeants soviétiques qui ont décidé et conduit l'invasion en Tchécoslovaquie. Aussi paraît-il illusoire de miser sur un démantèlement prochain du bloc oriental. En effet, les Soviétiques interdisent aux peuples soumis la seule arme avec laquelle on peut lutter efficacement contre toute dictature, la liberté de l'information. C'est cette liberté d'expression qui a été à la base des réformes tchécoslovaques. Le plus grand aveu d'impuissance des Soviétiques réside dans l'exigence du rétablissement de la censure de la presse.

46. Mais la contagion de la liberté se propage dans les pays de l'est. Le fait que l'Union Soviétique ait levé les armes contre un « peuple frère » doit infailliblement provoquer une violente contestation à l'intérieur du monde communiste, même si la censure empêche que les échos nous en parviennent.

47. Le phénomène politique dont Dubcek est le symbole se multipliera à l'intérieur du bloc oriental, même à l'intérieur de l'U.R.S.S. où des tendances à la libéralisation se font sentir dans l'ombre. Une politique de tension, de guerre froide et de cliquetis des armes verserait de l'eau au moulin de la tendance dure à Moscou, fournirait au gendarme de l'Est un alibi supplémentaire pour sa brutale intervention armée. Malgré le fait que l'Union Soviétique soit décidée à continuer à user de la force, là où elle sait que cet acte restera impuni, nous devons être convaincus que les forces de la réforme et de la liberté sont aussi fortes que celles de la répression violente et que les premières croîtront d'année en année grâce, surtout, à la jeunesse que nourrit l'aspiration à la liberté et à la dignité humaine.

48. Sans doute, l'ambassadeur Goldberg avait-il raison quand il écrivait :

« La panique des Soviétiques devant le dégel tchécoslovaque est un hommage à l'efficacité de tels contacts (avec l'Est) en tant qu'arme politique »<sup>1</sup>.

(iv) *La tâche de l'U.E.O.*

49. Il est évident qu'au moment d'une crise ou d'un accroissement de la tension en Europe, l'U.E.O. ne peut pas rester à l'écart.

50. Non seulement l'organisation résultant du Traité de Bruxelles, qui groupe certains pays qui traditionnellement participaient aux décisions de portée mondiale, doit veiller à la sécurité de l'Europe occidentale, mais l'U.E.O. doit être également le centre qui s'emploie à définir des objectifs qui sont propres à l'Europe.

51. Rejetant les conséquences funestes de la formation de grands blocs militaires, dressés l'un contre l'autre, l'Europe doit évidemment éviter de constituer un bloc à part.

52. Mais, à tout moment où la diplomatie américaine risque de se montrer plutôt faible — il n'y a aucune trace de quelque intervention diplomatique américaine pour déconseiller aux Soviétiques l'intervention militaire en Tchécoslovaquie — l'U.E.O. doit se montrer au balcon et tâcher d'infléchir la politique de l'Occident en fonction de nos propres objectifs et des intérêts européens.

53. Un des objectifs les plus importants est, sans aucun doute, la nécessité d'une étroite coopéra-

1. Dans *Le Monde* du 12 septembre 1968.

peoples and States stretching beyond the confines of military blocs.

54. It is the task of the peoples and States of Western Europe together to define and implement a policy in WEU which will allay the feeling of fear which seems to be an intrinsic part of Soviet policy, and thus help the eastern countries to turn more towards the West and the Soviets to agree to the eastern countries opting for greater freedom at home and even for a certain degree of independence in their foreign policies.

55. The liberal evolution of Eastern Europe must not be an instrument for the expansion of the western military alliance, nor must it be considered as such by the Soviets. The European countries, and particularly the members of WEU, must ensure that this peaceful course is followed.

56. It is therefore disappointing to note that at the very moment WEU had an important rôle to play, the Council thought it unnecessary to hold a ministerial meeting in August.

57. It is nevertheless laid down in Article VIII, paragraph 3, of the modified Brussels Treaty that :

“At the request of any of the High Contracting Parties the Council shall be immediately convened in order to permit Them to consult with regard to any situation which may constitute a threat to peace, in whatever area this threat should arise, or a danger to economic stability.”

58. Must it be concluded that none of our governments considered the military occupation of Czechoslovakia might threaten peace in Europe ? It may be wondered whether this guilty abstention by the WEU Council does not stem from recognition of the fact that Europe is dominated by the two great powers and imply abandonment of the very aims of the Brussels Treaty. In that event, it is the Assembly's task to question the Council and, if appropriate, pass censure on it.

### Conclusions

59. The conclusions will be brief ; moreover they have nearly all been mentioned in the preceding chapter and are contained in the recommendation which sets out the convictions of the General Affairs Committee.

60. One important consideration, however, should be emphasised.

61. The military occupation of Czechoslovakia provoked a feeling of utter helplessness throughout Europe. Disapproval was voiced, but no practical assistance could be afforded to the Czechoslovak people other than extending hospitality to political refugees.

62. Following the bloodthirsty repression of Hungary in 1956, the occupation of Czechoslovakia again brings to the fore the truly tragic situation in Europe, a continent divided into two hostile blocs, whose armies face each other across the iron curtain.

63. While the invasion seems to have occasioned no change in the balance of forces, it condemns the eastern countries to remain integrated in the eastern bloc, at least for the time being.

64. But we cannot allow ourselves to be overcome by a feeling of helplessness and discouragement.

65. A movement towards liberation has started in the communist bloc in Europe and nothing will stop it. The secret letter by 80 Soviet writers bears witness to this. Perhaps the Communist Party Praesidium in Moscow will not survive the internal crisis.

66. Free Europe must continue to state its firm determination never to accept the division of Europe, the forced partition of Germany or the subjugation of peoples to dictatorship, be it extreme left or extreme right. The fact that the Soviet Union is shamed in the eyes of the world cannot be a matter of indifference to all the Kremlin leaders, even though they may not have the courage to show it.

67. In continuing to rely on the Atlantic Alliance for its security, as it has done with success for twenty years, Europe must not fall into the trap of the neo-Stalinists who would draw encouragement, approval and perhaps even strength

tion entre les peuples et les Etats — une coopération qui ne s'en tienne pas aux limites des blocs militaires.

54. Il nous appartient, à nous peuples et Etats de l'Europe occidentale, de définir et de pratiquer ensemble, dans l'U.E.O., une politique qui, tout en visant à atténuer le sentiment de crainte qui semble être un motif déterminant de la politique soviétique, permette, d'une part aux pays de l'est de pratiquer à leur tour l'ouverture vers l'ouest et, d'autre part, aux Soviétiques d'accepter que les pays de l'est optent pour plus de libéralisation intérieure et même pour un certain degré d'indépendance de leur politique extérieure.

55. Il importe que l'évolution libérale de l'Europe de l'est ne soit pas un instrument de l'expansion de l'alliance militaire occidentale et même qu'elle n'apparaisse pas comme telle aux Soviétiques. C'est aux pays européens, et plus spécialement aux membres de l'U.E.O., qu'il appartient de veiller à cette orientation pacifique.

56. N'est-il pas décevant, dès lors, de constater que, précisément au moment où l'U.E.O. avait un important rôle à jouer, le Conseil n'ait pas jugé opportun de tenir une réunion ministérielle au mois d'août ?

57. Pourtant, l'article VIII, paragraphe 3, du Traité de Bruxelles modifié précise :

« A la demande de l'une d'entre Elles, le Conseil sera immédiatement convoqué en vue de permettre aux Hautes Parties Contractantes de se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix, en quelque endroit qu'elle se produise, ou mettant en danger la stabilité économique. »

58. Faut-il en conclure qu'aucun de nos gouvernements n'a considéré que l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie pourrait mettre en cause la paix en Europe ? Il est permis de se demander si cette abstention coupable du Conseil de l'U.E.O. ne découle pas d'une reconnaissance de fait de la domination de l'Europe par les deux grandes puissances et n'implique pas un abandon des objectifs mêmes du Traité de Bruxelles. Il appartient, en ce cas, à l'Assemblée d'interroger le Conseil et, éventuellement, de le blâmer.

### Conclusions

59. Nos conclusions seront brèves ; elles sont, d'ailleurs, en grande partie incluses dans le chapitre précédent. Nous renvoyons à la recommandation qui traduit les convictions de la Commission des Affaires Générales.

60. Qu'il nous soit permis de mettre l'accent sur une seule considération qui nous semble importante.

61. L'occupation militaire de la Tchécoslovaquie a provoqué partout en Europe un sentiment de totale impuissance. L'on a été réduit à des manifestations orales de désapprobation, ne comportant aucune aide pratique au peuple tchécoslovaque, sinon l'hospitalité offerte à des réfugiés politiques.

62. L'occupation de la Tchécoslovaquie, faisant suite à l'écrasement sanglant de la Hongrie en 1956, met à nouveau en lumière la situation réellement tragique de l'Europe, continent divisé en deux blocs hostiles, dont les armées se font face de part et d'autre du rideau de fer.

63. Si l'invasion ne semble rien changer à l'équilibre des forces, elle condamne, provisoirement au moins, les pays de l'est à rester intégrés dans le bloc oriental.

64. Cependant, nous ne pouvons pas nous laisser vaincre par un sentiment d'impuissance et de découragement.

65. A l'intérieur du bloc communiste en Europe, un processus de libération est en cours, et rien ne l'arrêtera. La lettre secrète de quatre-vingts écrivains soviétiques en fait foi. Peut-être le présidium du parti communiste à Moscou ne survivra-t-il pas à la crise intérieure.

66. L'Europe libre doit continuer à proclamer fermement qu'elle n'acceptera jamais, ni la division de l'Europe, ni le partage imposé à l'Allemagne, ni la soumission des peuples à la dictature, qu'elle soit d'extrême gauche ou d'extrême droite. Le fait que l'U.R.S.S. est l'objet de l'opprobre mondial ne peut pas laisser indifférents certains dirigeants du Kremlin, même s'ils ne se sentent pas de force à le manifester.

67. Si l'Europe doit continuer à s'appuyer sur l'Alliance atlantique pour garantir sa sécurité, comme elle l'a fait avec succès pendant vingt ans, elle ne peut tomber dans le piège des néo-staliniens qui se sentiraient approuvés, encouragés et

from an increase in tension and a spectacular build-up of NATO's military resources.

68. The closer we are to the theatre of action, the more we must keep our heads following the example set by the courage and contemptuous smile of the Czechoslovak people during the ten tragic days.

69. If the peoples and governments of Europe felt powerless in face of the recent events in Central Europe, it is because Europe carries no weight in the world balance because of its division and fragmentation. Present-day Europe is to some extent in the same position as the autonomous Italian States during the sixteenth century, at the time of the struggle between the Kings of France and the Hapsburgs. It is in an unenviable

position between the (Soviet) devil and the (American) deep sea.

70. The peoples of Western Europe must therefore pay heed to the warning they have had, as on 15th March 1939, with the military occupation of Czechoslovakia. Admittedly, this is not — as it was in 1939 — an event heralding an inevitable and imminent world war, but it is a challenge to the existence of a certain Europe. At the present juncture, to affirm the unity and solidarity of the Western European countries with the Czechoslovak people is to affirm the right of Europeans to self-determination. But this right will remain a dead letter and may well be flouted again if Europe is unable to meet this challenge with a demonstration of the unity of its views and its will to unite its forces.

peut-être même fortifiés par un accroissement de la tension et un renforcement spectaculaire du dispositif militaire de l'O.T.A.N.

68. Plus nous sommes proches du théâtre des événements, plus nous devons garder notre sang-froid en prenant exemple du courage et du sourire méprisant de la population tchécoslovaque pendant les dix journées tragiques.

69. Si les populations et les gouvernements de l'Europe se sentaient impuissants devant les derniers événements en Europe centrale, c'est que l'Europe ne pèse pas le poids dans la balance mondiale à cause de sa division et de son émiettement. L'Europe actuelle se trouve, en quelque sorte, dans la position des Etats autonomes de l'Italie au XVI<sup>e</sup> siècle, lors de la lutte entre les Rois de France et les Habsbourg. C'est une posi-

tion peu enviable entre le marteau (soviétique) et l'enclume (américaine).

70. Il appartient donc aux peuples de l'Europe occidentale de tirer les leçons de l'avertissement qui, comme le 15 mars 1939, leur est donné par l'occupation militaire de la Tchécoslovaquie. Il ne s'agit certes pas, comme en 1939, d'un événement qui annonce une guerre mondiale devenue alors inévitable et imminente, mais il s'agit d'un défi porté à l'existence d'une Europe. Affirmer l'unité et la solidarité des pays de l'Europe occidentale avec le peuple tchécoslovaque, c'est, dans les circonstances actuelles, affirmer le droit qu'ont les Européens à disposer d'eux-mêmes. Mais ce droit restera vain et risque d'être à nouveau bafoué si l'Europe ne sait pas répondre à ce défi par une manifestation de l'unité de ses vues et de sa volonté d'unir ses forces.

**Political activities of the Council of Ministers  
Europe and the Czechoslovak question**

---

**ADDENDUM<sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the General Affairs Committee<sup>2</sup>  
by Mr. Leynen, Rapporteur**

---

1. After section II of the preamble to the draft Recommendation, insert a new section :  
"Recalling Recommendation 124 and Resolutions 19, 20 and 25 ;  
Considering the appeal made to it by Mr. Willy Brandt, Federal German Minister for Foreign Affairs, in his speech on 11th July 1968 ;  
Welcoming the statement of President Johnson on 10th September 1968 in which he said that 'the use of force, and the threat of force, will not be tolerated in areas of our common responsibility like Berlin' and the confirmation of this statement in the speeches by Secretary of State Dean Rusk and the British Foreign Secretary in the United Nations General Assembly of this year ;"
  
2. After paragraph 3 of the draft Recommendation proper, insert a new paragraph :  
"Clearly affirm Western Europe's resolution to defend Berlin against any infringement of its status, the freedom of its inhabitants and its economic and other established links with the Federal Republic and the rest of the world."

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Blumenfeld (Chairman) ; MM. Peel, van der Stoep (Vice-Chairmen) ; MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw (Substitute : Beghin), Edelman, Lord Gladwyn (Substitute : Griffiths), MM. Gonella (Substitute : Sibille), de Grailly, Kahn-Ackermann,

Kirk, Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz, Montini, Nessler, Péronnet, Fortheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz, Dr. Shirley Summerskill, MM. Van Hoeylandt (Substitute : Van Lent), Abens.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Activités politiques du Conseil des Ministres  
L'Europe devant l'affaire tchécoslovaque**

**ADDENDUM<sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales  
par M. Leynen, rapporteur**

1. Après la section II du préambule du projet de recommandation, insérer une nouvelle section :  
« Rappelant la Recommandation n° 124 et les Résolutions nos 19, 20 et 25 ;  
Considérant l'appel que lui a adressé M. Willy Brandt, Ministre allemand des affaires étrangères, dans son discours du 11 juillet 1968 ;  
Se félicitant de la déclaration du Président Johnson du 10 septembre 1968 selon laquelle 'l'usage de la force et la menace d'employer la force ne seront pas tolérés dans des régions telles que Berlin où nous avons des responsabilités communes', ainsi que de la confirmation qu'y ont apportée les discours du Secrétaire d'Etat Dean Rusk et du ministre britannique des affaires étrangères devant l'Assemblée générale des Nations Unies cette année ; »
2. Après le paragraphe 3 de la recommandation elle-même, insérer un nouveau paragraphe :  
« D'affirmer nettement la résolution de l'Europe occidentale de défendre Berlin contre toute atteinte à son statut, à la liberté de ses habitants ainsi qu'aux liens économiques ou autres établis avec la République fédérale et le reste du monde. »

---

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. *Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président) ; MM. Peel, van der Stoep, (vice-présidents) ; MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw (suppléant : Beghin), Edelman, Lord Gladwyn (suppléant : Griffiths), MM. Gonella (suppléant : Sibille), de Grailly, Kahn-Ackermann, Kirk,

Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz, Montini, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz, Mme Shirley Summerskill, MM. Van Hoeylandt (suppléant : Van Lent), Abens.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***Political activities of the Council of Ministers  
Europe and the Czechoslovak question***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**

***tabled by Mr. de Stexhe***

---

At the beginning of the preamble to the draft Recommendation, after the words "The Assembly", add the following two paragraphs :

"Recalling that strict respect of non-intervention in the affairs of States is an essential condition of their independence and of peaceful coexistence between nations in accordance with international law, the Charter of the United Nations and its Resolutions ;

Recalling that, at the suggestion of the USSR, as recently as December 1965, the 109 members at the twentieth General Assembly of the United Nations unanimously adopted a resolution clearly stating that "all peoples have an inalienable right to complete freedom, the exercise of their sovereignty", that "armed intervention is synonymous with aggression", that "no State has the right to intervene, directly or indirectly, for any reason whatever, in the internal or external affairs of any other State"; "

*Signed : de Stexhe*

---

1. See 5th Sitting, 16th October 1968 (Amendment adopted as amended).



*Activités politiques du Conseil des Ministres  
L'Europe devant l'affaire tchécoslovaque*

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**

*présenté par M. de Stexhe*

---

Insérer au début du préambule du projet de recommandation, après les mots « L'Assemblée », les deux paragraphes suivants :

« Rappelant que le respect rigoureux de la non-intervention dans les affaires des Etats est une condition essentielle de leur indépendance et de la coexistence pacifique des nations, et ce, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et à ses résolutions ;

Rappelant que tout récemment encore, c'est à la suggestion de l'U.R.S.S. qu'en décembre 1965, la XX<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à l'unanimité de ses 109 membres, la résolution exprimant clairement que 'tous les peuples ont un droit inaliénable à la pleine liberté et à l'exercice de leur souveraineté', que 'l'intervention armée est synonyme d'agression', qu'aucun Etat n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat' ; »

*Signé : de Stexhe*

---

1. Voir 5<sup>e</sup> séance, 16 octobre 1968 (Adoption de l'amendement amendé).

*Political activities of the Council of Ministers  
Europe and the Czechoslovak question*

---

**AMENDMENT TO AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**

*tabled by Mr. Leynen*

---

1. Leave out the first paragraph of Amendment No. 1 tabled by Mr. de Stexhe, and add at the end of the first paragraph of the preamble to the draft Recommendation ("Indignant at the military intervention of the Soviet Union and four of its satellites in Czechoslovakia"), the words :

"which constitutes a flagrant violation of the United Nations Charter"

2. Leave unchanged the second paragraph of Mr. de Stexhe's Amendment No. 1.

*Signed : Leynen*

---

1. See 5th Sitting, 16th October 1968 (Amendment to Amendment adopted).

*Activités politiques du Conseil des Ministres  
L'Europe devant l'affaire tchécoslovaque*

---

**SOUS-AMENDEMENT A L'AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**  
***présenté par M. Leynen***

---

1. Supprimer le premier alinéa de l'amendement n° 1 déposé par M. de Stexhe, et ajouter à la fin du premier considérant du projet de recommandation ainsi rédigé : « Indigné par l'intervention militaire de l'U.R.S.S. et de quatre de ses satellites en Tchécoslovaquie », les mots :

« ce qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies ; »

2. Le deuxième alinéa de l'amendement n° 1 restant sans changement.

*Signé : Leynen*

---

1. Voir 5<sup>e</sup> séance, 16 octobre 1968 (Adoption du sous-amendement).

**Co-operation between Europe and the United States**

---

**REPORT <sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the General Affairs Committee <sup>2</sup>  
by Mr. Kirk, Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

**DRAFT RECOMMENDATION**  
on co-operation between Europe and the United States

**EXPLANATORY MEMORANDUM**  
submitted by Mr. Kirk, Rapporteur

Chapter I : Europe and America

- (a) The defence of the West
- (b) Vietnam
- (c) The balance of payments crisis
- (d) Direct investment
- (e) Foreign aid
- (f) Conclusion

Chapter II : The situation in the United States in mid-1968

- I. The internal situation
- II. The external situation
- III. The economic situation

Chapter III : Economic relations

- A. Monetary problems
- B. American investments in Europe
- C. Conclusion

Chapter IV : Relations with third countries

Chapter V : The way ahead

---

1. Adopted in Committee by 13 votes to 2 with 2 abstentions.

2. *Members of the Committee*: Mr. Blumenfeld (Chairman); MM. Peel, Blachstein (Vice-Chairmen); MM. Bettiol, Bohy (Substitute: *de la Vallée Poussin*), Bos (Substitute: *Geelkerken*), Conti, *De Grauw*, Edelman, Gallion (Substitute: *Abens*), Lord Gladwyn, MM. Gonella,

de Grailly (Substitute: *Sagette*), *Kahn-Ackermann*, *Kirk*, Lemaire (Substitute: *Grussenmeyer*), *Leynen*, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz, *Montini*, *Nessler*, *Péronnet*, *Portheine*, de Préaumont (Substitute: *Weber*), *Rutschke*, *van der Stoel*, *Dr. Shirley Summerskill*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**La coopération entre l'Europe et les Etats-Unis**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Kirk, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Kirk, rapporteur

Chapitre I : L'Europe et les Etats-Unis

- (a) La défense de l'Occident
- (b) Le Vietnam
- (c) La crise de la balance des paiements
- (d) Les investissements directs
- (e) L'aide à l'étranger
- (f) Conclusion

Chapitre II : La situation des Etats-Unis au milieu de 1968

- I. La situation intérieure
- II. La situation extérieure
- III. La situation économique

Chapitre III : Les relations économiques

- A. Les problèmes monétaires
- B. Les investissements américains en Europe
- C. Conclusion

Chapitre IV : Les relations avec le tiers monde

Chapitre V : La voie à suivre

---

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 2 et 2 abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président); MM. *Peel*, *Blachstein* (vice-présidents); MM. *Bettiol*, *Bohy* (suppléant : *de la Vallée Poussin*), *Bos* (suppléant : *Geelkerken*), *Conti*, *De Grauw*, *Edelman*, *Gallion* (suppléant : *Abens*), *Lord Gladwyn*, MM. *Gonella*,

*de Grailly* (suppléant : *Sagette*), *Kahn-Ackermann*, *Kirk*, *Lemaire* (suppléant : *Grussenmeyer*), *Leynen*, *Marchese*, *Lucifero d'Aprigliano*, MM. *von Merkatz*, *Montini*, *Nessler*, *Péronnet*, *Portheine*, *de Préaumont* (suppléant : *Weber*), *Rutschke*, *van der Stoep*, *Mme Shirley Summerskill*.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

***Draft Recommendation***  
***on co-operation between Europe and the United States***

The Assembly,

Considering that the destinies of Europe and the United States of America have been, are and continue to be inextricably linked ;

Recalling Recommendations 138, 144, 145, 153, 155, 164 and 165 ;

Noting that present threats to the balance of certain national economies call for close co-operation between all the western powers if a most serious world economic crisis is to be avoided ;

Considering that such co-operation implies a balance between Europe and the United States, which can be achieved only by enlarging the European Communities and by taking steps leading towards a European Union ;

Considering that WEU is the only European instrument for co-operation in the field of defence and continuing consultation in the field of foreign policy,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Reconsider carefully Recommendation 145 on the rôle of WEU in the defence of Europe, communicate to the Assembly the conclusions of its study on relations between NATO and WEU and inform the Assembly of the conclusions of the North Atlantic Council pursuant to work carried out in the framework of the Harmel plan ;
2. Widen its economic discussions with a view to finding a joint European approach :
  - (a) for helping the United States to rectify its balance of payments, in particular by bringing forward unilaterally the application of the final act of the Kennedy round negotiations, due account being taken of the interests of the member countries ;
  - (b) for drawing up permanent rules of conduct with the United States for remedying imbalances in international trade and avoiding recourse to inflationary or deflationary measures ;
3. Study the international monetary situation with a view to ensuring that European support for international reserve currencies will help to establish a rational monetary system, under the control of an international organisation, allowing the means of international settlements to increase in accordance with the development of production and the requirements of the world economy.
4. Examine ways of improving co-ordination between the various western development assistance programmes ;
5. In agreement with the United States, remove obstacles to exchanges of persons between Europe and North America, with particular regard to young people ;
6. Pursue its consultations on relations between member countries and Eastern European countries so as to maintain a joint approach in exchanges of views in the North Atlantic Council, especially if the United States Government develops closer co-operation with the Soviet Union.

**Projet de recommandation**  
**sur la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis**

L'Assemblée,

Considérant que les destinées de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique ont été, sont et continuent à être mêlées de façon inextricable ;

Rappelant les Recommandations nos 138, 144, 145, 153, 155, 164 et 165 ;

Constatant que les menaces qui pèsent actuellement sur l'équilibre de certaines économies nationales exigent une étroite coopération de toutes les puissances occidentales pour éviter une très grave crise de l'économie mondiale ;

Estimant qu'une telle coopération implique un équilibre entre l'Europe et les Etats-Unis qui ne peut être réalisé que par l'élargissement des Communautés européennes et par des mesures conduisant à une union politique de l'Europe ;

Considérant que l'U.E.O. est le seul instrument européen d'une coopération dans le domaine de la défense et d'une consultation suivie dans le domaine de la politique étrangère,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De reconsidérer avec soin la Recommandation n° 145 concernant le rôle de l'U.E.O. dans la défense de l'Europe, d'informer l'Assemblée des conclusions auxquelles aura abouti l'étude qu'il a entreprise des relations entre l'O.T.A.N. et l'U.E.O. et de lui faire connaître les conclusions auxquelles parviendra le Conseil de l'O.T.A.N. à l'issue des travaux entrepris au titre du Plan Harmel ;
2. D'élargir ses discussions économiques afin de rechercher une position commune de l'Europe :
  - (a) pour aider les Etats-Unis à rétablir l'équilibre de leur balance des paiements, notamment par l'accélération unilatérale de la mise en vigueur de l'acte final de la négociation Kennedy, tout en préservant les intérêts des pays membres ;
  - (b) pour établir, avec les Etats-Unis, des règles de conduite permanentes destinées à remédier aux déséquilibres des échanges internationaux et à éviter le recours aussi bien aux procédures inflationnistes qu'à la déflation ;
3. D'étudier la situation monétaire internationale de façon à ce que le soutien apporté par l'Europe aux monnaies de réserve internationales contribue à l'élaboration d'un système monétaire rationnel, contrôlé par une organisation internationale, qui permette un accroissement des moyens de règlements internationaux correspondant aux progrès de la production et aux besoins de l'économie mondiale ;
4. D'examiner les moyens qui permettraient une meilleure coordination entre les différents programmes occidentaux d'aide aux pays en voie de développement ;
5. D'écarter, en accord avec les Etats-Unis, les obstacles qui s'opposent aux échanges de personnes entre l'Europe et l'Amérique du nord, notamment au profit de la jeunesse ;
6. De poursuivre ses consultations sur les relations de ses membres avec les pays de l'Europe orientale, de façon à parvenir à une position commune lors des échanges de vues au sein du Conseil de l'Atlantique nord, notamment dans le cas où le gouvernement des Etats-Unis entreprendrait une coopération plus étroite avec l'Union Soviétique.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Kirk, Rapporteur)*

### CHAPTER I

#### **Europe and America**

1. The interests of Europe and the United States of America have been, are, and will continue to be inextricably mixed. This is not to say that the relationship will ever be an easy one. Although the two entities are of approximately equal size, the cohesion of the United States has led it to a position of the utmost power, while the relative failure of European attempts to unite has meant that we are bound to be very much the junior partner in any relationship. Until Europe is once again able to make progress on the road to unity, this state of affairs is bound to continue, and this fact must be accepted by Europeans.

2. There are, it is true, people in Europe who feel the power of the United States has grown too big, and that it is necessary for the rest of the world to take sides against it in order to keep it in check. There can be no doubt that the war in Vietnam, and the very real reaction which this has called forth among certain sectors of European opinion, has contributed to this feeling, coupled as it is with the feeling which was there long before the Vietnam issue really arose, that American power has been achieved in some sense at the expense of European power. Both these feelings are natural, if regrettable; nevertheless, it is your Rapporteur's view that they are bad counsellors in dealing with the future relationships of the United States and Europe.

3. For Western Europe must consider where its true interests lie. In political terms, the relationship of the United States, and the presence of its troops in Europe, have in the past been a guarantee of the freedom and independence of our countries. To put it bluntly, the United States saved Western Europe twenty years ago, both economically and politically, and we would have to see a very great and real change in the position before we could lightly throw away a connection which has meant so much to us in the past. It may be that matters have changed so much in the past few years that the connection could be broken, but the burden of proof must be on those who want to change. Gratitude may

not be the best guide in these matters, but it is surprising how often gratitude and enlightened self-interest coincide.

4. Apart from the security aspect, economic considerations also have to be considered from a strictly rational point of view. The American connection has never been a barrier to trade with other parts of the world, especially with the rest of Europe. But it is clear that, so far as trading partners go, the United States is by far the largest single market, and one with which all the Western European countries have the strongest commercial ties. We also have more to learn from America, both in economic and management techniques, than from any other part of the world, and this too is an advantage not lightly to be thrown away.

5. In short, the United States appears as the natural partner for Western Europe, both for political and economic reasons, always provided that the Europeans are prepared to do what is necessary to move towards a more equal partnership. Complete equality is unlikely ever to be achieved, but unless we can redress the balance a little, we are never likely to be able to command the necessary resources not to be dominated by the United States. The purpose of this report is to consider how that more equal partnership can be obtained, and what changes may be necessary in our relationship in order to achieve it. The purpose of this first chapter is to outline the problems; they will be dealt with in more detail, especially the economic aspects, in later sections.

#### *(a) The defence of the West*

6. The twenty years since NATO was founded have seen many changes in the European sector. Since Stalin's death, the gradual improvement of relations between the two halves of Europe has reached such proportions that it is now fashionable to talk about a *détente*. Yet, we should not blind ourselves to the fact that there are still dangers in Europe, and that we cannot



**Exposé des motifs**  
(présenté par M. Kirk, rapporteur)

CHAPITRE I

**L'Europe et les Etats-Unis**

1. Les intérêts de l'Europe et des Etats-Unis ont été, sont et continuent à être mêlés de façon inextricable. Cela ne veut pas dire que les rapports seront toujours faciles. Bien que les deux entités soient de dimensions à peu près identiques, la cohésion des Etats-Unis les ont conduits au faite de la puissance tandis que l'échec relatif des tentatives d'unification de l'Europe nous a inévitablement réduits à une position secondaire. Cette situation persistera aussi longtemps que l'Europe ne sera pas à même de progresser à nouveau sur la voie de l'unité, et c'est un fait que les Européens doivent reconnaître.

2. Certains Européens estiment, il est vrai, que la puissance des Etats-Unis est devenue excessive et que le reste du monde doit s'unir contre eux pour les tenir en respect. Ce sentiment s'explique sans aucun doute par la guerre du Vietnam et par l'opposition qu'elle a indiscutablement suscitée dans certains secteurs de l'opinion publique européenne, mais aussi par l'impression, bien antérieure à l'affaire vietnamienne, que la puissance américaine s'était, dans une certaine mesure, développée aux dépens de celle de l'Europe. Ces deux réactions, bien que regrettables, sont parfaitement naturelles ; votre rapporteur estime, cependant, qu'elles ne sauraient servir de guide lorsqu'on traite des relations futures entre les Etats-Unis et l'Europe.

3. En effet, l'Europe occidentale doit tenir compte de ses véritables intérêts. Du point de vue politique, les relations avec les Etats-Unis et la présence de troupes américaines en Europe ont été dans le passé la garantie de la liberté et de l'indépendance de nos divers pays. Disons-le sans ambages, les Etats-Unis ont sauvé l'Europe occidentale, il y a vingt ans, aussi bien sur le plan économique que sur le plan politique, et il faudrait que la situation se modifie radicalement pour que nous rompions sans réfléchir des liens qui ont eu pour nous tant d'importance dans le passé. Il se peut que les choses aient tellement évolué au cours des dernières années qu'il serait possible, en effet, de trancher ces liens, mais

c'est aux avocats du changement qu'il incombe d'en fournir la preuve. La gratitude n'est pas toujours bonne conseillère dans ce genre d'affaires, mais on constate qu'elle coïncide souvent avec un intérêt personnel bien compris.

4. La sécurité mise à part, il convient également d'examiner les considérations économiques d'un point de vue purement rationnel. Les liens avec l'Amérique n'ont jamais constitué une barrière aux échanges avec les autres parties du monde et, notamment, avec le reste de l'Europe. Mais il est évident que, du point de vue des échanges, les Etats-Unis constituent de loin le plus vaste marché d'un seul tenant et un marché avec lequel tous les pays d'Europe occidentale possèdent les liens commerciaux les plus forts. Que ce soit dans les techniques économiques ou dans les techniques de gestion, nous avons davantage à apprendre de l'Amérique que de toute autre partie du monde, ce qui constitue également un avantage non négligeable.

5. Les Etats-Unis se présentent, en somme, comme le partenaire naturel de l'Europe occidentale pour des raisons à la fois politiques et économiques, à la condition toutefois que les Européens soient disposés à faire ce qu'il faut pour aboutir à un *partnership* plus équitable. L'égalité parfaite ne saurait être atteinte, mais si nous ne parvenons pas à réduire le déséquilibre actuel, nous ne réussirons jamais à disposer de ressources suffisantes pour échapper à la domination américaine. Le présent rapport a pour objet d'analyser les moyens de parvenir à ce *partnership* plus équitable et les modifications de nos relations qui pourraient se révéler nécessaires. Le premier chapitre vise à définir les problèmes qui seront traités plus en détail, notamment sous l'angle économique, dans les autres parties du rapport.

**(a) La défense de l'Occident**

6. De nombreux changements sont intervenus en Europe au cours des vingt années qui ont suivi la création de l'O.T.A.N. Depuis la mort de Staline, l'amélioration progressive des relations entre les deux parties de notre continent a pris des proportions telles qu'il est maintenant de bon ton de parler de détente. Il ne faudrait pourtant pas ignorer les dangers qui subsistent en Europe

at the moment rely on ourselves alone for our defence.

7. The danger of an open Soviet attack in Central Europe has long since gone. But it remains a fact that, as long as Germany is divided, and, even more, as long as Berlin is cut off from the rest of Western Germany, there is an area of tension which could lead to trouble later on. We have to realise, too, that in this area, our basic interests do not coincide with those of the Soviet Union. The Russians believe that it is in their interest to keep Germany divided. If therefore, they could eliminate the Berlin problem, they would be able to maintain the *status quo* without any worries about the danger of war coming by accident there. Though they have done nothing directly to further this policy for more than seven years they have acquiesced in actions by the East German régime to create difficulties, and it is quite clear what the object of Soviet policy is.

8. The West, on the other hand, does not accept the division of Germany as permanent. For this reason, it is in the interest of the West to maintain its presence in Berlin, as a guarantee that the *status quo* is not accepted, and that some day, Germany will be united again. This, in turn, requires not only the maintenance of United States troops in Berlin itself, but of a large American force in Western Germany as an effective back-up for the Berlin garrison. The future of the American troops in Germany however must now be regarded as in question. During the visit which the Chairman of the General Affairs Committee and I paid to Washington last month, we were assured by Administration spokesmen that there were at present no plans for the early withdrawal of any part of the United States troops in Germany. However, it was made abundantly plain to us, both in Congress and even in parts of the Administration not directly connected with foreign affairs or defence, that the desire for a partial withdrawal is growing, and it must seem in the highest degree unlikely that it will be possible to resist it for very much longer. The position which I foresaw in my last report to the Assembly in December 1966 therefore seems likely to come upon us even earlier than I had then envisaged. The basic reason for this speed-up is of course the crisis in the United States balance of payments.

9. At the same time, as has been pointed out to the Assembly at its last session, the European security is threatened in another way. The presence of the Soviet fleet in the Mediterranean is undoubtedly a new and highly unwelcome factor. It may be exaggerating a bit to talk of "turning the flank"; one must, however, take sober note of the fact that the events of last summer, right on our doorstep, found Europe absolutely impotent to intervene, while the Soviet Union was able to bring a very considerable influence to bear in the Middle East, which is still continuing. The only force which the West can bring to bear in the Mediterranean comparable to the Soviet strength is the American Sixth Fleet. Were that to be withdrawn, we should have to revise all our ideas of our own necessary strength in that area.

#### (b) Vietnam

10. It is no part of my purpose to argue the case for or against the American intervention in Vietnam. We must all hope that the new initiatives recently taken by President Johnson will bring peace to that country at last, though it is as well to point out that the thinking in Washington is very directly concerned with an honourable peace, and there is no talk of surrender. Nevertheless, Vietnam has had certain consequences for the whole European-American relationship which need to be examined. The fact that Paris has been chosen by both parties as a meeting-place for the initial negotiations shows the important rôle which Europe can still play in putting an end to this conflict.

11. The fact has to be faced that the American presence in Vietnam has caused a considerable disenchantment in Europe with the United States, especially among the young. This is due more than anything else, perhaps, to the fact that this is really the first "television war". The horror and slaughter brought into homes round the world night after night was bound to have an effect, and has not made the psychological position of the United States any easier.

12. There is a comparable disenchantment growing on the other side of the Atlantic as well, especially among those who support the American presence in Vietnam, even if they do not all of them support the military methods used there. These Americans feel that the Europeans have, in some way, let them down. When Europe was in trouble, twenty years ago,

et croire que nous pouvons maintenant assurer nous-mêmes notre défense.

7. Le danger d'une attaque soviétique caractérisée en Europe centrale a disparu depuis longtemps, mais il n'en reste pas moins qu'aussi longtemps que l'Allemagne restera divisée, et, qui plus est, que Berlin restera séparé du reste de l'Allemagne occidentale, il subsistera une zone de tension génératrice de conflits futurs. Il nous faut comprendre également que nos intérêts fondamentaux dans cette zone ne coïncident pas avec ceux de l'Union Soviétique. Les Russes estiment qu'ils ont intérêt à perpétuer la division de l'Allemagne. S'ils parvenaient à supprimer le problème de Berlin, ils pourraient donc maintenir le statu quo sans redouter de voir un conflit éclater accidentellement. Bien qu'ils n'aient rien fait ouvertement depuis plus de sept ans pour mettre en œuvre cette politique, ils ont soutenu les efforts déployés par le régime d'Allemagne orientale pour créer des difficultés, et leur objectif apparaît très clairement.

8. L'Occident, par contre, n'accepte pas que l'Allemagne reste à jamais divisée. Il a donc intérêt à maintenir sa présence à Berlin, pour montrer qu'il refuse le statu quo et que l'Allemagne sera un jour réunifiée. Cette démonstration exige non seulement la présence de troupes américaines à Berlin même, mais celle d'importantes forces américaines en Allemagne occidentale, destinées à soutenir efficacement la garnison de Berlin. Il faut cependant considérer maintenant que l'avenir des forces américaines en Allemagne est en jeu. Au cours de la visite que le Président de la Commission des Affaires Générales et moi-même avons faite à Washington le mois dernier, les porte-parole de l'administration nous ont assuré qu'il n'existait, pour l'instant, aucun projet de retrait immédiat d'une partie quelconque des forces américaines en Allemagne. Cependant, nous avons eu l'impression très nette que le Congrès, et même certains services de l'administration qui n'étaient pas rattachés directement aux affaires étrangères ou à la défense, étaient de plus en plus favorables à un retrait partiel et qu'il était extrêmement improbable que la décision puisse être repoussée encore très longtemps. Nous risquons donc de nous trouver plus tôt que ne le pensait votre rapporteur dans la situation qu'il prévoyait dans son dernier rapport à l'Assemblée en décembre 1966. Cette accélération des événements s'explique essentiellement par la crise que traverse la balance des paiements des Etats-Unis.

9. En même temps, comme nous l'avons vu lors de la dernière session, la sécurité de l'Europe est l'objet d'une autre menace. La présence de la flotte soviétique en Méditerranée est sans aucun doute un élément nouveau et extrêmement fâcheux. Il est peut-être un peu exagéré de parler d'un « mouvement débordant » dans cette zone, mais on ne peut que constater que les événements de l'été dernier, géographiquement très proches de nous, ont trouvé l'Europe absolument incapable d'intervenir alors que l'Union Soviétique exerçait au Moyen-Orient une influence considérable qui n'a d'ailleurs pas cessé. La seule force comparable à celle des Soviétiques que l'Occident puisse aligner en Méditerranée, est la Sixième Flotte américaine. Si elle devait être retirée, il nous faudrait revoir toutes nos conceptions sur les forces que nous devrions maintenir nous-mêmes dans cette zone.

#### (b) Le Vietnam

10. Votre rapporteur ne se propose pas de plaider pour ou contre l'intervention américaine au Vietnam. Nous espérons tous que les récentes initiatives du Président Johnson apporteront enfin la paix à ce pays, mais il importe de souligner que Washington recherche avant tout une paix honorable et qu'il n'est pas question de reddition. Néanmoins, le Vietnam a eu, sur l'ensemble des relations entre l'Europe et l'Amérique, certaines répercussions qu'il convient d'examiner. Le fait que Paris ait été choisi par les deux parties comme lieu de rencontre pour de premières négociations, atteste l'importance du rôle qui peut encore revenir à l'Europe pour aider à mettre fin à ce conflit.

11. Il faut reconnaître que la présence américaine au Vietnam a causé en Europe, notamment chez les jeunes, une énorme désillusion. La raison essentielle en est peut-être que cette guerre est véritablement le premier « conflit télévisé ». L'horreur et le massacre pénétrant jour après jour, dans les foyers du monde entier, devaient fatalement avoir des conséquences, ce qui n'a pas amélioré la position des Etats-Unis sur le plan psychologique.

12. Semblable désillusion grandit d'ailleurs de l'autre côté de l'Atlantique, surtout chez les défenseurs de la présence américaine au Vietnam, même s'ils ne sont pas tous partisans des méthodes militaires utilisées là-bas. Ces Américains ont l'impression que les Européens les ont, en quelque sorte, laissés tomber. Quand l'Europe était en difficulté, il y a vingt ans, l'Amérique

America immediately came to its aid ; now the United States is defending the common cause in Asia, and gets nothing but criticism or abuse for doing so.

13. For other Americans, too, the Vietnam war has caused a loss of interest in Europe. Asia, now, is where the problems are and there is no time to be bothered with the Europeans, who do not seem to be doing anything interesting anyway. Since the drive towards European unity slowed down five years ago, we seem to have put nothing in its place ; why, then, should they try and help us, when we do so little to help ourselves ? This, I should hasten to add, is not the view of the Administration, but you cannot spend very much time either with Congressmen or with ordinary American citizens without hearing sentiments of this kind. The American tendency, in any case, to view matters in black and white, has led many of them to believe that, as we appear to be no longer wholeheartedly on their side, we must somehow have turned against them. We are no longer "good guys", and some of us indeed seem to be becoming "bad guys". There is no clear or obvious rôle for Europe to play in helping to settle this problem, nor can we assume that a settlement would have an immediate and dramatic effect on the balance of payments position. The United States will still be faced with major expenditure in rebuilding the country. It is likely that peace talks, if they do begin, will last a considerable time, during which European States should try and adopt a positive conciliatory rôle.

**(c) The balance of payments crisis**

14. I deal in Chapter II in detail with the balance of payments situation. I mention it here only to show its relevance to the general situation. Generally speaking, there are four main reasons for the persistent adverse balance of payments in the United States — a weak trade balance (converted into a deficit for the first time for many years in March), direct investment overseas on a massive scale, an increasingly adverse tourist balance, and direct government spending overseas, the two biggest factors of which are military spending and foreign aid. Some of these factors are of course of sufficient importance in themselves to need to be dealt with separately from the balance of payments factors, but they have all made their contribution to the crisis which arose in the United States at the beginning

of the year, and which has led to drastic action by the President.

15. There are those who argue that the United States really does not have a balance of payments crisis at all, and others who say that a reasonable adverse balance of somewhere between \$1,000 million and \$1,500 million *per annum* is not only sustainable but necessary until we have devised a more rational system of financing world trade. The first group base their arguments on the fact that the American system of book-keeping distorts the true picture, and, in particular, that balances deposited on short call — that is less than thirteen months — in New York are treated as debits rather than credits. The argument is an attractive one, but might create difficulties if carried to its logical conclusion. I mention it here really only to stress the confidence factor which underlies so much of international finance ; whichever view one takes of the figure, the plain fact is that there is a general belief that the American external account is too far out of balance, and this is certainly a view which is held by most American economists.

16. At the same time, it is certainly true that over-correction on the part of the United States would result in a serious crisis for the whole of the developed world, and would probably lead to a cut-back in world trade. The Administration seems to be aiming for a deficit of about \$1,000 million within two years, and this would seem to be about the right level. Anything less would have an adverse effect throughout the world ; as it is, cuts of this size will have an appreciable effect, especially in EEC countries.

17. So far as the individual factors are concerned, the weakness of the trade balance is a direct reflection of the reluctance of American manufacturers to engage in direct export selling. American business techniques tend towards manufacture as near as possible to the point of sale and this in turn leads to the setting up of direct subsidiaries in Europe or elsewhere. It seems unlikely that this trend will be reversed, and that there is much that the United States Administration can do to rectify the situation.

18. The measures taken against direct investment overseas seem to be having an effect already (see Chapter II). Such an effect, however, will

diatement venue à son aide ; maintenant Etats-Unis défendent la cause commune en elle, ils ne recueillent rien d'autre que critiques ou injures.

13. Par contre, la guerre du Vietnam a conduit certains autres Américains à se désintéresser de l'Europe. Pour eux, l'Asie se trouve désormais au centre des problèmes et ils n'ont plus le loisir de s'inquiéter des Européens qui, d'ailleurs, ne paraissent rien faire d'intéressant. Le mouvement d'unification européenne s'est ralenti, il y a cinq ans, et nous n'avons, semble-t-il, pris aucune initiative nouvelle. Pourquoi dans ces conditions devraient-ils nous aider alors que nous faisons si peu pour nous aider nous-mêmes ? Telle n'est certes pas l'opinion de l'administration, mais il suffit de quelques contacts avec des parlementaires ou avec l'homme de la rue pour recueillir ce genre de confidences. Les Américains ont tendance à tout voir en noir et blanc, et nombre d'entre eux sont maintenant persuadés que, puisque nous paraissons ne plus être de tout cœur avec eux, nous sommes maintenant contre eux. Le rôle que l'Europe pourrait jouer dans cette affaire est difficile à définir. D'ailleurs, rien ne prouve qu'un règlement aurait une incidence immédiate et spectaculaire sur la situation de la balance des paiements. Les Etats-Unis devront encore faire face à des dépenses importantes pour la reconstruction du pays. Il est probable que les négociations, si elles s'engagent, seront très longues ; les Etats européens devraient en profiter pour jouer un rôle positif, un rôle de conciliateur.

**(c) La crise de la balance des paiements**

14. Le chapitre II traite en détail de la situation de la balance des paiements. Votre rapporteur ne la mentionne ici que pour montrer ses rapports avec la situation générale. Le déséquilibre chronique de la balance des paiements américaine s'explique essentiellement par quatre causes principales : la faiblesse de la balance commerciale (qui a été déficitaire en mars, pour la première fois depuis des années), le caractère massif des investissements directs à l'étranger, le déficit croissant de la balance touristique et les dépenses directes de l'Etat à l'étranger dont les deux éléments principaux sont les dépenses militaires et l'aide à l'étranger. Certains de ces facteurs sont naturellement suffisamment importants par eux-mêmes pour exiger d'être étudiés indépendamment de la balance des paiements,

mais ils ont tous contribué à la crise qui a éclaté aux Etats-Unis au commencement de l'année et conduit le Président à prendre des mesures draconiennes.

15. Certains prétendent que la crise de la balance des paiements américaine est, en réalité, une vue de l'esprit. D'autres soutiennent qu'un déficit raisonnable de 1 à 1,5 milliard de dollars par an est non seulement supportable mais nécessaire jusqu'à ce que nous ayons trouvé un système plus rationnel de financement des échanges mondiaux. Les premiers fondent leur raisonnement sur le fait que le système comptable américain déforme la réalité et, en particulier, que les dépôts à court terme — c'est-à-dire à moins de treize mois — sont considérés à New York comme des débits plutôt que des crédits. L'argument est séduisant, mais il pourrait créer des difficultés si on le poussait jusqu'à l'extrême. Votre rapporteur ne le mentionne ici que pour souligner l'importance de la confiance dans la plupart des opérations financières internationales. Quoi qu'il en soit, on estime généralement que le déséquilibre de la balance des comptes extérieurs des Etats-Unis est trop important et cette opinion est partagée, sans aucun doute, par la plupart des économistes américains.

16. Il est également certain qu'une réduction trop sensible de ce déséquilibre provoquerait une crise grave dans l'ensemble du monde industrialisé et aboutirait probablement à une baisse des échanges mondiaux. L'administration semble s'être fixé pour objectif de ramener le déficit à un milliard de dollars environ d'ici deux ans, ce qui paraît raisonnable. Toute réduction plus importante aurait des conséquences néfastes pour l'ensemble du monde ; celles qui sont envisagées, par contre, auront un effet appréciable, notamment dans les pays de la C.E.E.

17. En ce qui concerne les éléments particuliers, la faiblesse de la balance commerciale reflète directement la répugnance des entrepreneurs américains à s'engager dans les ventes directes à l'exportation. Les techniques d'affaires américaines tendent à produire aussi près que possible du point de vente et ceci se traduit par l'établissement de filiales en Europe ou ailleurs. Il est peu probable que cette tendance se renverse et que l'administration américaine puisse intervenir sérieusement pour modifier cette situation.

18. Les mesures prises à l'encontre des investissements directs à l'étranger semblent déjà porter leurs fruits (voir chapitre II). Mais cela ne sera

not necessarily be advantageous for Europeans. In talks with European bankers before Easter, I was made vividly aware of the effect already felt on the European capital market by the issue of American bonds and convertibles, some of them at high rates of interest, and American businessmen are now thinking of entering the European equity market in a big way. While it is as yet far too early to forecast exactly what the result of this will be, it is a situation which will want watching.

19. So far as tourism is concerned, there would seem to be very little chance for the President's proposals for restraint being enacted, at any rate this year. There is evidence of a certain voluntary holding back on the part of prospective tourists, particularly in the field of the packaged tour, but this is unlikely to have more than a marginal effect.

20. Direct spending overseas is the largest single factor, and it is here that the major effort is likely to be made. Foreign aid, as it happens, although it attracts the greater amount of criticism inside the United States, really has very little effect on the balance of payments situation, as so much of it is tied. It is in the field of military spending that the big cuts must be made. Peace in Vietnam would, of course, much help the position in the long term, though a great deal of money would be needed in the short term to build the country up again. The United States would, however, be able to dismantle a great deal of the infrastructure which has gone into its war effort, so that there would be savings there over a period of years. But the immediate savings could only be achieved in other parts of the world, especially Europe, and we must, I think, be prepared for cuts of this kind.

**(d) Direct investment**

21. The growth of American direct investment in Europe over the past ten years or so has been phenomenal, and has contributed to considerable ill-feeling on the European side. The problem was posed in dramatic form by Mr. Jean-Jacques Servan-Schreiber in his book *Le défi américain* last year, when he said that, within the next

fifteen years, the third industrial power in the world would not be Europe, but United States industry in Europe. Although there are some aspects of Mr. Servan-Schreiber's work which are less than satisfactory, there is no doubt that there is a real problem.

22. In fact, European investment in the United States is larger than American investment in Europe. Most of our investment, however, is portfolio investment, whereas the Americans have gone in for direct investment, aimed at giving them 100 per cent control of a particular company. Furthermore, it has tended to be in the industries of advanced technology, that is, in precisely those industries where the maximum growth can be expected in the future. The matter is complicated by the fact that the extremely severe American anti-trust laws make anything less than 100 per cent control a doubtful asset from the American point of view. Although Europe generally undoubtedly benefits from the know-how and management training which the Americans bring with them, the loss of control of such sensitive sectors of industry does undoubtedly exacerbate feeling, and does not contribute to the well-being of European-American relations.

**(e) Foreign aid**

23. Foreign aid is one field in which the Europeans tend to be ahead of the United States. Although the bases for some of the statistics differ, and therefore it is hard to make an exact comparison, it appears true that, while Europe is not far off the United Nations target figure of one per cent of gross national income, the United States lags behind. Some European countries in fact appear to exceed that figure.

24. Yet it is commonly believed in the United States that they and they alone are carrying the burden of this effort, and this, too, seems to lead to some ill-feeling among the general public. The fault here seems to lie, in quite large measure, in the prevalence of bilateral aid, though this is understandable when one recalls how much of United States aid is tied. Here is a field where a much more co-operative effort could be made, and it is to be regretted that the Development Aid Committee seems to have so little effect.

pas nécessairement avantageux pour les Européens. Au cours des conversations qu'il a eues avec des banquiers européens avant Pâques, votre rapporteur s'est rendu compte que l'émission de bons et d'effets convertibles américains, dont certains ont un taux d'intérêt élevé, avait déjà des répercussions sur le marché européen des capitaux et les hommes d'affaires américains envisagent maintenant de faire une entrée remarquable sur le marché financier européen. Bien qu'il soit encore trop tôt pour dire exactement ce qui peut en résulter, l'évolution de la situation devra être suivie avec la plus grande attention.

19. En ce qui concerne le tourisme, il semble peu probable que les mesures restrictives proposées par le Président soient adoptées, tout au moins cette année. On constate bien un certain pourcentage d'abstentions volontaires de la part des touristes éventuels, notamment dans le secteur des voyages organisés, mais ces initiatives risquent de n'avoir qu'un effet marginal.

20. Les dépenses directes à l'étranger constituent l'élément le plus important et c'est probablement sur ce point que portera l'effort principal. L'aide à l'étranger, bien qu'elle soulève de nombreuses critiques aux Etats-Unis, n'a en fait qu'une incidence très limitée sur la balance des paiements, étant donné qu'il s'agit la plupart du temps d'une aide liée. C'est le poste des dépenses militaires qui devra subir les plus grosses réductions. La paix au Vietnam améliorerait naturellement la situation à long terme, bien que des fonds importants seraient indispensables à court terme pour financer la reconstruction du pays. Les Etats-Unis pourraient cependant récupérer une grande partie de l'infrastructure consacrée à l'effort de guerre et des économies pourraient être réalisées sur ce point au bout de quelques années. Mais dans l'immédiat, des économies ne pourraient être faites que dans d'autres parties du monde, notamment en Europe, et nous devons, à mon avis, nous attendre à des restrictions de ce genre.

#### **(d) Les investissements directs**

21. L'accroissement des investissements américains directs en Europe au cours des dix dernières années a été phénoménal et a suscité un ressentiment profond du côté européen. L'année dernière, dans son livre intitulé « Le défi américain », M. Jean-Jacques Servan-Schreiber a posé le problème d'une façon saisissante, en

déclarant que dans quinze ans, la troisième puissance industrielle du monde serait non pas l'Europe mais l'industrie américaine en Europe. Bien que certains aspects de l'ouvrage de M. Servan-Schreiber soient rien moins que satisfaisants, il ne fait aucun doute qu'il existe là un véritable problème.

22. En fait, les investissements européens aux Etats-Unis sont plus importants que les investissements américains en Europe. La majorité de nos investissements représentent cependant des achats de portefeuille, tandis que les Américains s'intéressent aux investissements directs qui leur donnent le contrôle absolu d'une société donnée. En outre, ces investissements ont eu tendance à se faire dans les industries à technologie de pointe, c'est-à-dire celles qui, précisément, sont appelées à une expansion maximum. L'affaire se complique du fait que les lois anti-trust, extrêmement sévères, rendent suspecte, aux yeux des Américains, toute participation n'assurant pas un contrôle absolu. Si l'Europe bénéficie, d'une manière générale, du savoir-faire et des méthodes de gestion apportées par les Américains, la perte du contrôle des secteurs névralgiques de l'industrie exacerbe les sentiments et ne contribue pas à faciliter les relations entre l'Europe et les Etats-Unis.

#### **(e) L'aide à l'étranger**

23. L'aide à l'étranger est un domaine où les Européens viennent avant les Etats-Unis. Bien que certaines statistiques reposent sur des bases différentes et qu'il soit, par conséquent, difficile de faire une comparaison précise, l'Europe paraît effectivement peu éloignée de l'objectif de un pour cent du produit national brut fixé par les Nations Unies, ce qui n'est pas le cas des Etats-Unis. Quelques pays européens semblent même dépasser ce pourcentage.

24. Néanmoins, on croit couramment que les Etats-Unis sont les seuls à supporter cette charge, ce qui suscite un certain ressentiment dans l'opinion publique. Cette réaction s'explique, dans une large mesure, par la prédominance de l'aide bilatérale, et se comprend parfaitement lorsqu'on se rappelle la proportion d'aide liée. C'est là un domaine où l'on pourrait intensifier l'esprit de coopération, et il est regrettable que l'action du Comité d'aide au développement soit si peu efficace.

**(f) Conclusion**

25. There are a large number of factors, then, which contribute to the current malaise in the Atlantic Alliance. Of these, the economic factors seem, at the moment, to be of the greatest importance, even though, to a large extent, they merely reflect other and even less tractable factors. I therefore think it right to examine the economic situation in greater detail, both inside the United States and in the Alliance as a whole, before going on to consider where we might now make some advance.

**CHAPTER II*****The situation in the United States  
in mid-1968***

26. In examining present and future prospects of relations between Europe and the United States, it is important to understand current developments in the United States and their possible repercussions on the world as a whole. Although it cannot be said that there is a crisis in the United States, it is nevertheless experiencing certain difficulties which are forcing it to review its entire policy in many fields. During a recent visit to the United States, your Rapporteur feels he obtained a better insight into the changes taking shape in United States policy.

27. Of course, the proximity of the elections to be held at the end of 1968 throws a veil of uncertainty over many aspects of these changes. However, the need for radical changes is so generally admitted that in all probability the administration which takes office in 1969 will continue the work now being started. Once the elections are over, this policy will probably even gain momentum with measures difficult to take during an election period.

**I. The internal situation**

28. Although it is not the aim of this report to consider the United States' internal situation, your Rapporteur wishes to mention a few points regarding the effects which this situation may have on United States foreign policy. With the assassination of President Kennedy, the race

riots in the last few years and, more recently, the assassination of Martin Luther King and the widespread unrest in student circles, it is evident that the United States' internal situation raises most serious problems.

29. The most important problem is the existence of a coloured minority of about twenty million. The overall aim of this minority is to be given a place in United States society, but measures so far are still inadequate. Legislation in some States makes it possible to evade Federal legislation on equal rights. The relative poverty of the negro population prevents many of them from reaching the higher levels of education. A solution to the problem of assimilating the negro population of course depends on radical changes in the attitude of the white population, but it also demands a considerable social and financial effort on the part of the Government. If the efforts which were started some years ago are to be more effective, the United States will have to cut down on certain expenditure, particularly abroad, in order to concentrate on a task which is of increasing importance for the survival of the internal social structure.

30. The social effort to be made is not limited to the negro population. In spite of the general wealth of the country, there are areas of the United States where industry is facing serious difficulties and where many are in want. Social legislation is less advanced than in most Western European countries and considerable investment must be made in these fields.

31. Finally, the United States Constitution, adopted almost two centuries ago by a limited and sparsely populated federation of States, should perhaps be adapted to the requirements of an immense and highly populated State which has reached an extremely high degree of industrial civilisation and which bears the main brunt of the security and prosperity of a large part of the world. The concentration of all the executive power in the hands of a single man, the weight of local interests on parliamentary life and federalism often make it difficult for the Government to take the necessary measures. As at the time of the New Deal, major obstacles are encountered in such matters as imposing higher



**(f) Conclusion**

25. De nombreux facteurs contribuent donc au malaise actuel de l'Alliance atlantique. Les facteurs économiques semblent, pour l'instant, les plus importants, bien qu'ils reflètent simplement, dans une large mesure, l'existence de facteurs moins tangibles. Il convient donc d'examiner la situation économique des Etats-Unis, et celle de l'Alliance dans son ensemble, avant d'examiner les domaines dans lesquels nous pourrions maintenant faire quelques progrès.

## CHAPITRE II

**La situation des Etats-Unis au milieu de 1968**

26. Il importe, pour examiner la nature des relations entre l'Europe et les Etats-Unis, et pour en dégager quelques perspectives pour les années à venir, de bien comprendre l'évolution que connaissent actuellement les Etats-Unis et les implications qu'elles risquent d'avoir pour le monde entier. Sans que l'on puisse dire que les Etats-Unis connaissent une crise, l'on peut, néanmoins, affirmer qu'ils se heurtent à une série de difficultés qui les obligent à reconsidérer entièrement leur politique dans bien des domaines. Au cours de son récent voyage en Amérique, votre rapporteur croit avoir pu mieux saisir les changements qui se dessinent dans la politique des Etats-Unis.

27. Il est évident que la proximité d'élections qui doivent se dérouler à la fin de 1968, rend incertains nombre d'aspects de cette évolution. Néanmoins, la nécessité de changements radicaux est suffisamment reconnue pour qu'il soit infiniment probable que l'administration qui viendra au pouvoir en 1969 continuera l'œuvre entreprise actuellement. Il est même vraisemblable qu'une fois les élections passées, cette politique sera accentuée par des mesures difficiles à réaliser en période électorale.

**I. La situation intérieure**

28. Quoique le but de ce rapport ne soit pas d'examiner la situation intérieure des Etats-Unis, votre rapporteur voudrait donner ici quelques indications sur les effets que cette situation peut avoir sur la politique extérieure des Etats-Unis. Depuis l'assassinat du Président Kennedy,

les troubles raciaux qu'ont connus les Etats-Unis au cours des dernières années et, tout récemment, l'assassinat de Martin Luther King, l'agitation toute récente de milieux étudiants qui semble manifester un profond trouble de la jeunesse, nul n'ignore que la situation intérieure des Etats-Unis pose des problèmes d'une réelle gravité.

29. Le plus important parmi eux est celui de l'existence d'une minorité noire d'une vingtaine de millions de personnes. Cette minorité, dans son ensemble, aspire à être assimilée par la société américaine, mais cette assimilation demeure insuffisante. La législation de certains Etats permet de tourner la législation fédérale sur l'égalité des droits. La pauvreté relative des noirs empêche beaucoup d'entre eux d'accéder aux niveaux supérieurs du système d'enseignement américain. Bien sûr, la solution du problème de l'assimilation des noirs se trouve dans un profond changement de l'attitude des blancs, mais elle implique aussi un effort social et financier considérable de la part du gouvernement. Cet effort, entrepris depuis plusieurs années, exige aujourd'hui, pour être plus efficace, que les Etats-Unis renoncent à certaines dépenses, notamment à l'extérieur, pour se concentrer sur une tâche de plus en plus indispensable à la survie de la société américaine.

30. L'effort social à entreprendre ne se limite pas à la communauté noire. Il existe aux Etats-Unis, malgré la richesse générale du pays, des zones où les industries connaissent de graves difficultés, des individus et des groupes déshérités. La législation sociale y est moins avancée que dans la plupart des pays de l'Europe occidentale et des investissements considérables doivent être réalisés dans ces domaines.

31. Enfin, la constitution des Etats-Unis, adoptée il y aura bientôt deux siècles, dans une fédération d'Etats peu étendus et peu peuplés, a peut-être aujourd'hui besoin d'être adaptée aux exigences d'un Etat immense, très peuplé, connaissant le plus haut degré de civilisation industrielle et portant la charge essentielle de la sécurité et de la prospérité d'une grande partie du monde. La concentration de tout le pouvoir exécutif entre les mains d'un seul homme, le poids des intérêts locaux sur la vie parlementaire, le fédéralisme, rendent souvent difficile au gouvernement de prendre les mesures qui s'imposent : augmentation, nécessaire pourtant, des impôts directs, création indispensable d'une légis-

direct taxation (most necessary), legislation for carrying fire-arms, extending the competence of Federal law and police, social legislation and control of private firms. Probably in the years to come the United States will have to make far-reaching changes in the State structure.

## II. *The external situation*

32. The United States has many commitments abroad which it has been forced to accept because of its preponderant situation in the free world since the second world war.

33. South-East Asia is now its main concern because of the Vietnam war. This is not the place to examine the reasons for the United States' commitments in that country, but mention should be made of President Johnson's decision on 23rd March to end this conflict by means of negotiation. If, as we hope, negotiations are started soon, they will probably be long and the war will not be over before the end of the year. Nor will an end to hostilities necessarily mean the immediate departure of United States forces from Vietnam. In any event, the United States will then have to make a big effort to help reconstruct this devastated country, and it will probably be called upon to increase its military aid to other Far Eastern countries which feel threatened, particularly Thailand, Indonesia, South Korea and, perhaps, Japan. In short, the United States will have commitments in the Far East for a long time to come.

34. Latin America, where underdevelopment is worsened by a rapid increase in the population and permanent political instability, demands considerable aid from the United States, particularly in the economic field. The United States also supplies economic aid on a large scale to many Asiatic countries, such as India, and certain African countries.

35. The weight of its various commitments left the United States incapable of intervening actively in the Middle East during the 1967 crisis, but it is obvious that if the situation in that area deteriorates, and also if a lasting

solution is to be found, the United States will be required to assume an ever-greater rôle, particularly if Europe continues to be incapable, as in the summer of 1967, of taking an active part in maintaining peace and the economic development of the area.

36. Finally, United States economic aid to Europe no longer plays an essential rôle, but the presence of United States military forces is still indispensable for the security of the area, since it demonstrates to Soviets and Europeans alike that the United States is determined to defend Western Europe against any aggression. While a United States presence is still an essential guarantee for Western European security, it also guarantees the cohesion of NATO, where it may be feared that certain countries will break away if European and United States forces are no longer linked in NATO.

37. It is now evident that the overall burden of these commitments is too much for the balance of payments of the United States, which is having difficulty in reconciling its military effort in Vietnam, its other commitments and the defence of its own territory which, with the anti-missile defence system, will probably become increasingly expensive. As the financial strain on United States citizens increases, there is quite understandably a growing demand to reduce United States commitments, particularly in Europe. It would be dangerous not to give some satisfaction to United States public opinion, as otherwise there might well be a resurgence of isolationism, particularly if the United States does not obtain satisfaction in the settlement of the Vietnam question, and this would leave the whole of the free world in an extremely critical situation.

38. If therefore Europe wishes to continue to benefit from United States support, it must now make a serious effort to help the United States shoulder the burden of its commitments. Economic assistance could be afforded, particularly to underdeveloped countries and, once the war is over, to Vietnam. A military effort will also have to be made, for Europe will have to take on a larger share of its own defence. A political and military effort will be required if Europe is to prevent future serious disturbances in the Mediterranean Basin which might endanger world peace.

lation sur le port d'armes, extension de la compétence de la justice et de la police fédérales, législation sociale et imposition d'une certaine discipline aux entreprises privées se heurtent actuellement à des obstacles considérables, comme elles s'y étaient heurtées à l'époque du New Deal, et il est probable qu'au cours des prochaines années, l'Amérique aura à réaliser de sérieuses réformes des structures mêmes de l'Etat.

## II. La situation extérieure

32. Les Etats-Unis ont à faire face, à l'extérieur, à un nombre considérable d'obligations qui leur ont été imposées par la situation prépondérante qui a été la leur dans le monde libre, depuis la seconde guerre mondiale.

33. Actuellement, l'Asie du sud-est tient une place prépondérante parmi ces obligations à cause de la guerre du Vietnam. Il ne nous appartient pas d'examiner, ici, les motifs des engagements américains dans ce pays, mais il nous faut souligner la décision prise le 23 mars par le Président Johnson de mettre fin à ce conflit par une négociation. Or, à supposer que, comme nous l'espérons, des négociations puissent être entamées prochainement, il est vraisemblable qu'elles seront longues et que la guerre ne sera pas terminée avant la fin de cette année. La fin des hostilités ne signifiera probablement pas non plus le départ immédiat des forces américaines du Vietnam. L'Amérique aura de toute façon, à ce moment, à entreprendre un effort important pour aider à la reconstruction d'un pays dévasté, et il lui faudra probablement intensifier son aide militaire aux autres pays de l'Extrême-Orient qui se sentiront menacés, notamment à la Thaïlande, à l'Indonésie, à la Corée du Sud et, peut-être, au Japon. Bref, l'Amérique se trouvera longtemps encore engagée en Extrême-Orient.

34. L'Amérique latine, qui doit faire face à un sous-développement aggravé par une augmentation rapide de la population et par une instabilité politique permanente, exige des Etats-Unis une aide considérable, surtout dans le domaine économique. Les Etats-Unis fournissent également une aide économique importante à de nombreux pays asiatiques, comme l'Inde, et à certains pays africains.

35. Le poids de ses divers engagements a laissé l'Amérique incapable d'intervenir activement au Moyen-Orient, au cours de la crise de 1967, mais il est évident qu'aussi bien une aggravation de la situation dans cette région que la recherche

d'une solution durable pour l'avenir exigerait un engagement de plus en plus grand des Etats-Unis, surtout si l'Europe continue à se montrer incapable, comme elle l'a été en 1967, de participer activement au maintien de la paix et au développement économique de cette région.

36. En Europe enfin, l'aide économique américaine ne joue plus de rôle essentiel, mais la présence de forces militaires américaines demeure indispensable à la sécurité de cette région car elle manifeste, aux yeux des Soviétiques comme à ceux des Européens, la détermination américaine de défendre l'Europe occidentale contre toute agression. Dans la mesure où cette présence américaine demeure la garantie essentielle de leur sécurité, elle est aussi le gage de la cohésion de l'O.T.A.N. dont on peut craindre que certains pays se détachent si elle n'est plus le lien entre les forces européennes et celles de l'Amérique.

37. Or, il apparaît aujourd'hui que l'ensemble de ces obligations est trop lourd pour la balance des paiements des Etats-Unis qui parviennent difficilement à concilier leur effort militaire au Vietnam, le reste de leurs obligations et la défense de leur propre territoire qui, avec le système de fusées anti-fusées, deviendra probablement de plus en plus coûteuse. Au moment où il devient nécessaire de demander de nouveaux efforts financiers aux citoyens des Etats-Unis, ceux-ci demandent, comme il est normal, une limitation des engagements américains, notamment en Europe. Ne pas donner certaines satisfactions à l'opinion américaine serait dangereux, car cela risquerait de faire renaître, surtout si l'affaire vietnamienne ne se réglait pas de façon satisfaisante pour la sensibilité américaine, un isolationnisme qui laisserait l'ensemble du monde libre dans une situation extrêmement critique.

38. Ainsi, si l'Europe veut continuer à disposer de l'appui américain, il lui faut faire aujourd'hui un sérieux effort pour aider les Etats-Unis à supporter le poids de leurs obligations. Cet effort pourra être économique, notamment en faveur des pays sous-développés et, une fois la guerre terminée, au profit du Vietnam. Il devra être militaire car l'Europe devra prendre en charge une partie plus importante qu'elle ne l'a fait jusqu'à présent de sa propre défense. Il devra être politique et militaire si l'Europe veut empêcher que le bassin de la Méditerranée ne continue à connaître, au cours des prochaines années, de graves désordres qui pourraient mettre en danger la paix mondiale.

### III. The economic situation

39. In spite of its industrial power and prosperity, there is a definite inflationary trend in the United States at present, due largely to the chronic imbalance of its external balance of payments.

40. Table A shows the stability of employment, the increase in gross national product and the general growth of production compared with the increase in prices and salaries and the constant trade balance.

41. A comparison with figures for other industrialised countries in the West shows that the inflationary trend is no greater in the United States than in most other countries and that limited measures would be sufficient to end the internal threat of inflation: higher discount rates and limited increases in fiscal measures should make it unnecessary to take more radical measures which might have serious repercussions on the United States economy and, consequently, on the economy of the whole free world. President Johnson has already announced fiscal measures which have not yet been applied, but the discount rate was raised from 4 to 4.5 % in November 1967, to 5 % in March 1968 and to

5.5 % in April 1968, i.e. the highest since 1931, which should suffice to make credit scarce and to encourage Americans tempted to invest their money abroad to invest it at home.

42. Far more serious are the threats to the United States external balance of payments because if the present deficit continues at the same level the dollar would be threatened and the United States Government would have to take radical protectionist measures which would be disastrous for all international trade.

43. It must first be underlined that this deficit is not due to the United States trade balance, which has shown a steady surplus since the war, but to a number of factors indicated in Tables B and C, which show the volume of investments abroad and economic and military aid. It can also be seen that, although still positive, the trade balance no longer offsets the deficits recorded under other budget heads. Increased United States tourism abroad is largely responsible for this.

Table A

	1st quarter 1966	January 1966	4th quarter 1967	February 1968
Gross national product in current dollars (Annual rate, \$ '000 million)	725.9		807.3	
Gross national product in 1958 dollars (Annual rate, \$ '000 million)	645.4		679.6	
Index of industrial production (1957-59 = 100)		150.7		161.3
Personal income Annual rate, \$ '000 million)		563.7		658.4
Wages and salaries (Annual rate, \$ '000 million)		149.4		174.1
Unemployment rate (per cent)		3.9		3.7
Index of labour cost per unit of output (1957-59 = 100)		99.3		110.3
Index of consumer prices (1957-59 = 100)		111		119
Exports (\$ million)		2271.6		2773.1 <i>b</i>
General imports (\$ million)		1947.6		2601.9
Consumer instalment debt (\$ million)		67.92		<i>a</i> 77.287

*a.* January 1968.

*b.* In March 1968 imports seem even to have exceeded exports.

Source: Business Cycle Development, March 1968.

### III. La situation économique

39. Malgré leur puissance industrielle et leur prospérité, les Etats-Unis connaissent actuellement une tendance inflationniste manifeste, due en grande partie au déséquilibre chronique de leur balance des paiements extérieurs.

40. Le tableau A montre à la fois la stabilité de l'emploi, l'augmentation du produit national brut, l'accroissement général de la production, mais aussi l'augmentation des prix et des salaires, l'équilibre constant de la balance commerciale.

41. La comparaison entre ces données et celles concernant les autres pays industrialisés du monde occidental montre que la tendance inflationniste n'est pas plus forte aux Etats-Unis que dans la plupart d'entre eux et que des mesures d'une envergure limitée devraient suffire à endiguer les menaces internes d'inflation : élévation du taux de l'escompte et accroissement limité de la fiscalité devraient permettre d'éviter des mesures déflationnistes plus vigoureuses qui auraient des effets graves pour l'économie américaine et, en conséquence, pour celle de tout le monde libre. Le Président Johnson a déjà annoncé des mesures fiscales qui n'ont pas encore été prises, mais le taux de l'escompte a été élevé

de 4 à 4,5 % en novembre 1967, à 5 % en mars 1968 et à 5,5 % en avril 1968, c'est-à-dire à sa position la plus élevée depuis 1931, ce qui devrait suffire à raréfier le crédit et aussi à encourager les Américains tentés de placer leurs fonds à l'étranger, à les investir sur place.

42. Beaucoup plus sérieuses semblent être les menaces qui pèsent sur la balance américaine des paiements extérieurs parce que le déficit actuel, s'il se poursuivait au même rythme, ne pourrait aboutir qu'à mettre en danger le dollar et à contraindre le gouvernement américain à prendre des mesures protectionnistes radicales, dont les conséquences seraient désastreuses pour tout le commerce international.

43. Il convient d'abord de souligner que ce déficit n'est pas dû à la balance commerciale américaine, régulièrement excédentaire depuis la guerre, mais à une série de causes dont les tableaux B et C donneront une idée, en montrant la place qu'y tiennent les investissements à l'étranger et l'aide économique et militaire, mais aussi le fait que, pour rester positive, la balance commerciale a cessé de compenser les déficits enregistrés sur d'autres chapitres du budget. L'accroissement du tourisme américain à l'étranger y a notablement contribué.

Tableau A

	1 <sup>er</sup> trimestre 1966	Janvier 1966	4 <sup>e</sup> trimestre 1967	Février 1968
P. N. B. (en milliards de \$)	725,9		807,3	
P. N. B. en monnaie constante (en milliards de \$)	645,4		679,6	
Indice de la production industrielle (1957-59 = 100)		150,7		161,3
Revenu des personnes (en milliards de \$)		563,7		658,4
Salaires (en milliards de \$)		149,4		174,1
Chômage en % de la main-d'œuvre		3,9		3,7
Coût de la main-d'œuvre par unité de production (1957-59 = 100)		99,3		110,3
Indice des prix de consommation (1957-59 = 100)		111		119
Exportations (en millions de \$)		2271,6		2773,1 b
Importations (en millions de \$)		1947,6		2601,9
Endettement des consommateurs (en millions de \$)		67,92		a 77,287

a. Janvier 1968.

b. Il semble même que, en mars 1968, les importations aient été plus élevées que les exportations.

Source : *Business Cycle Development*, mars 68.

**Table B**

(\$ '000 million)	1941-1957	1958-1967
Cumulative balance of payments deficit	10	27
Annual average	0.6	2.7
Cumulative surplus on trade and services	+ 85	+ 19
Cumulative surplus on capital account	+ 17	- 63
Cumulative deficit on military and government account	- 112 <sup>1</sup>	- 55 <sup>2</sup>
Variations in gold reserves	+ 0.8	- 11

1. Of which \$ 42,000 million for economic assistance (Marshall plan in particular).

2. Of which \$ 43,000 million military expenditure, offset by only \$ 10,000 million in sales of military equipment.

**Table C**

<i>Annual deficit</i> (\$ '000 million)	
1941-1957 (average).....	0.6
1958-1967 (average).....	2.7
1958 .....	3.7
1960 .....	3.9
1962 .....	2.2
1965 .....	1.3
1966 .....	1.36
1967 <sup>1</sup> .....	3.6

1. To 15th November only.

44. In face of this situation, which has become alarming because of the rapid growth in the balance of payments deficit in 1967, and which is apparently even more marked in the first few months of 1968, the United States Government adopted several measures after President Johnson's message on 1st January 1968 :

(a) In the field of direct investments, the Government hopes to reduce the deficit by \$1,000 million as from 1968 by banning exports of capital to the developed countries and, on a case by case basis, limiting to 35 % or 65 % the income from capital invested in 1966 that can be reinvested on the spot, the remainder having to be repatriated. Investments in underdeveloped

countries must not be more than 110 % of 1966 investments.

(b) Banks have been requested, on a voluntary basis, to limit loans abroad and the Government hopes to gain \$500 million thereby.

(c) A committee has been set up to consider how to reduce United States tourist expenditure abroad by \$500 million.

(d) Negotiations have been started for reducing Government civil and military expenditure abroad by at least \$500 million.

(e) The United States Government has started negotiations for facilitating exports and has asked the EEC to take unilateral action to advance the lowering of customs barriers for which provision was made in the final act of the Kennedy round. Although it reacted favourably to this appeal, the EEC laid down certain conditions which the United States Government wishes to discuss further.

45. These interventionist measures are obviously only of a provisional nature. Some experts consider that it will take about two years for them to be effective and bring the United States balance of payments up to a level close to equilibrium. But they must be accompanied by longer-term measures which alone can consolidate the recovery of the United States balance of payments. The end of the war in Vietnam would be one measure, but the necessary reorganisation of western defence will obviously require Europeans to assume a greater share of the cost of NATO and of defending the Mediterranean sector.

46. Europe will therefore probably have to make both long- and short-term contributions to the recovery of the United States balance of payments. There is no question of building up a United States surplus by means of a European deficit, but of seeking an equitable balance of payments throughout the free world. It is not in Europe's interest to maintain large surpluses if this leads the United States to the verge of bankruptcy or economic isolationism. Its interest clearly lies in helping the United States to find its rightful place in the world economy.

Tableau B

(en milliards de \$)	1941-1957	1958-1967
Déficit cumulé	10	27
Déficit annuel	0,6	2,7
Commerce et services	+ 85	+ 19
Mouvement de capitaux	+ 17	- 63
Dépenses militaires et gouvernementales	- 112 <sup>1</sup>	- 55 <sup>2</sup>
Variation des réserves d'or	+ 0,8	- 11

1. Dont 42 milliards pour l'aide économique (Plan Marshall notamment).

2. Dont 43 milliards de dépenses militaires, compensées seulement par 10 milliards de vente de matériel militaire.

Tableau C

Déficit annuel (en milliards de \$)	
1941-1957 (moyenne) .....	0,6
1958-1967 (moyenne) .....	2,7
1958 .....	3,7
1960 .....	3,9
1962 .....	2,2
1965 .....	1,3
1966 .....	1,36
1967 <sup>1</sup> .....	3,6

1. Jusqu'au 15 novembre seulement.

44. En face de cette situation rendue alarmante par l'accroissement rapide du déficit de la balance des paiements en 1967, aggravé encore, semble-t-il, au cours des premiers mois de 1968, le gouvernement américain a pris, à la suite du message du Président Johnson du 1<sup>er</sup> janvier 1968, une série de mesures :

(a) Dans le domaine des investissements directs, le gouvernement espère réduire le déficit d'un milliard de dollars dès 1968 par l'interdiction de toute exportation de capital vers les pays développés et la limitation à 35 % ou 65 %, selon les cas, du capital investi en 1966, de la part des revenus des capitaux américains pouvant être réinvestis sur place, le reste devant être

rapatrié. Dans le cas des pays sous-développés, l'ensemble des investissements ne devra pas dépasser 110 % de ceux de 1966.

(b) Les banques ont été invitées, par un programme volontaire, à limiter leurs prêts à l'étranger et le gouvernement espère gagner 500 millions de dollars de ce fait.

(c) Une commission a été chargée d'examiner les mesures à prendre pour faire diminuer de 500 millions de dollars les dépenses des touristes américains à l'étranger.

(d) Des négociations ont été entreprises pour faire diminuer d'au moins 500 millions de dollars les dépenses civiles et militaires du gouvernement américain à l'étranger.

(e) Le gouvernement américain a entrepris des négociations destinées à favoriser ses exportations, notamment en demandant à la C.E.E. d'accélérer unilatéralement le désarmement douanier prévu par l'acte final du *Kennedy round*. Tout en répondant favorablement à cet appel, la C.E.E. a assorti son acceptation de conditions sur lesquelles le gouvernement américain semble avoir l'intention de négocier encore.

45. Ces mesures interventionnistes ne peuvent, évidemment, avoir qu'un caractère provisoire. Certains experts estiment qu'il faudra environ deux ans pour qu'elles produisent leur effet et rétablissent la balance des paiements américaine à un niveau proche de l'équilibre. Mais elles doivent être accompagnées de mesures à plus long terme qui pourront seules consolider la restauration de la balance américaine des paiements. La fin de la guerre du Vietnam serait l'une d'elles, mais il est évident que la réorganisation de l'organisation de la défense occidentale qui sera nécessaire impliquera la prise en charge par les Européens d'une part plus grande des frais entraînés par l'O.T.A.N. et par la défense du secteur méditerranéen.

46. Ainsi, il n'est pas douteux qu'à long terme comme à court terme, l'Europe aura à contribuer au redressement de la balance américaine des paiements. Il ne s'agit nullement de compenser par un déficit européen un bénéfice que devraient faire les Etats-Unis, mais il s'agit de parvenir à un ajustement équilibré des termes de la balance des paiements du monde libre. Il n'est pas dans l'intérêt de l'Europe de maintenir des bénéfices considérables si ces bénéfices doivent amener l'Amérique, soit à la faillite, soit à un isolationnisme économique, mais il est de

47. This will not be the place it occupied immediately after the war and in this connection your Rapporteur must mention the new outlook he encountered in the United States. It is generally felt that the age of American preponderance is over and a new stage of history is starting in which relations between Europe and the United States should take a new turn based on a true balance and sharing of duties and responsibilities. But, for this, Europe must be sufficiently united to be able to fill the gap left by the withdrawal, even though limited, of United States power which your Rapporteur feels is impending.

### CHAPTER III

#### *Economic relations*

##### *A. Monetary problems*

###### *1. The gold exchange standard*

48. For the last ten years or so, the international monetary system which, since the war, has been the foundation of the world economy, the communist countries excepted, has been the subject of certain criticism on the part of economists of the liberal school. This criticism has taken on a new dimension in the last two years, partly because General de Gaulle, by adopting the analyses of these economists, and particularly those of Mr. Jacques Rueff, gave a political turn to what had until then been a quarrel of schools. In addition, in 1967 and the first months of 1968, a threatening situation developed for the international monetary order through speculation in gold resulting from dwindling confidence in the international reserve currencies: the dollar and the pound sterling. One effect of this crisis was the devaluation of the pound sterling in December 1967.

49. The monetary system in force to date was based on the 1944 Bretton Woods Agreements which were perfectly adequate for the post-war economy.

50. Whereas until 1913 all currencies worthy of the name were based on reserves of precious metal held by the issuing banks, the reserves of most European countries were reduced to almost nothing after two world wars and a major international crisis. Their reserves no longer sufficed to keep in circulation an adequate volume of currency.

51. By agreement in the interests of all concerned, it was therefore decided to consider the dollar — which had the backing of the immense gold reserves of Fort Knox — as the equivalent of the gold it represented. The gold exchange rate of the dollar was fixed in 1935 by President Roosevelt's Administration at \$35 an ounce. With the number of dollars then in circulation, it was possible for anyone who wished to convert their holdings into gold. Moreover, the dollar was protected from speculation because there was no free market of gold in the United States. This is the system known as the gold exchange standard.

52. It has allowed the countries of Western Europe to build up their currencies thanks mainly to financial assistance from the United States. This system has two drawbacks however which, in the end, have become apparent.

53. (1) A purely economic drawback in that by the interplay of the financial machinery alone it leads to ill-controlled inflation. For instance, rather than keep useless amounts tied up in the reserves of central banks, the countries with large dollar holdings had every interest in reinvesting these dollars in the United States to gain interest on them. Consequently, the United States could spend large sums in Europe, either in the form of purchases or, above all, as investments, at no expense since the dollars thus spent very quickly found their way back into circulation in the United States. The American Administration had no need to print new bank notes for there to be inflation. Inflation came from the mere fact that the money was returned to the country that had just spent it. To a large extent this system has obviously contributed to the prosperity both of the United States and of Europe in the last twenty years. But the quantity of money in circulation today very largely exceeds the reserves of precious metal held by the western central banks. The following table shows the evolution of gold stocks



son intérêt évident d'aider les Etats-Unis à trouver dans l'économie mondiale leur juste place.

47. Cette place ne sera plus celle que l'Amérique occupait dans l'après-guerre et c'est là qu'il faut mentionner l'état d'esprit nouveau que votre rapporteur a constaté chez ses interlocuteurs américains. Ceux-ci estiment, en général, que l'ère de la prépondérance américaine est révolue et que nous entrons dans une nouvelle phase de l'histoire au cours de laquelle les rapports entre l'Europe et les Etats-Unis devraient prendre un aspect nouveau, fondé sur un équilibre véritable et sur un partage des charges et des responsabilités. Encore faudrait-il que l'Europe soit suffisamment unie pour pouvoir remplir le vide qu'est en train de créer le repli, même limité, de la puissance américaine que votre rapporteur croit voir se dessiner.

### CHAPITRE III

#### **Les relations économiques**

##### **A. Les problèmes monétaires**

##### *1. Le système de l'étalon de change-or*

48. Le système monétaire international sur lequel reposait depuis la guerre toute la vie économique mondiale, mis à part les pays communistes, fait depuis une dizaine d'années l'objet de certaines critiques de la part des économistes appartenant à l'école libérale. Ces critiques ont pris un aspect nouveau au cours des deux dernières années, d'une part parce que le Général de Gaulle adoptant les analyses de ces économistes, notamment celles de M. Jacques Rueff, a donné un caractère politique à ce qui était jusqu'alors une querelle d'école. De plus, au cours de l'année 1967 et des premiers mois de 1968, un certain nombre de menaces se sont dessinées pour l'ordre monétaire international à cause d'une spéculation sur l'or entraînée par l'amoin-drissement de la confiance faite aux monnaies de réserve internationales : le dollar et la livre sterling. Un des effets de cette crise a été la dévaluation de la livre sterling en décembre 1967.

49. Le système monétaire en vigueur jusqu'à présent avait été fondé par les Accords de Bretton Woods en 1944 et il répondait parfaitement aux réalités économiques de l'après-guerre.

50. En effet, alors que jusqu'en 1913, toutes les monnaies respectables étaient fondées sur un avoir en métal précieux détenu dans les coffres des banques émettrices, les avoirs de la plupart des pays européens s'étaient, à la suite de deux guerres mondiales et d'une grande crise internationale, réduits à presque rien. Il n'était plus possible de maintenir une circulation monétaire suffisante à partir de ces réserves.

51. L'on a donc décidé, par un accord qui correspondait aux intérêts bien compris de tous, de considérer le dollar — qui, lui, était gagé sur les immenses réserves d'or de Fort Knox — comme l'équivalent de l'or qu'il représentait. Le taux de convertibilité du dollar en or avait été fixé, en 1935, par l'administration du Président Roosevelt, à 35 dollars l'once. La quantité de dollars alors en circulation pouvait permettre à ceux qui en auraient le désir de changer les dollars qu'ils détenaient contre de l'or. Le dollar était d'ailleurs maintenu à l'abri de la spéculation puisque l'or ne faisait pas l'objet aux Etats-Unis d'un marché libre. C'est ce système que l'on a appelé « système de l'étalon de change-or ».

52. Il a permis aux pays de l'Europe occidentale de reconstituer leur monnaie grâce, en particulier, à l'aide financière qu'ils ont reçue des Etats-Unis. Ce système présentait, toutefois, deux inconvénients qu'un long usage a révélés.

53. (1) Un inconvénient proprement économique. Celui d'entraîner, par le seul jeu des mécanismes financiers, une inflation mal contrôlée. En effet, les pays qui détenaient des réserves importantes de dollars avaient tout intérêt, plutôt que de conserver des dollars inutiles dans les coffres de leurs banques centrales, à réinvestir ces dollars aux Etats-Unis pour en tirer bénéfice. Ainsi, les Etats-Unis pouvaient dépenser des sommes importantes en Europe, soit sous la forme d'achats, soit surtout sous la forme d'investissements, sans qu'il leur en coûte rien puisque les dollars dépensés rentraient très rapidement dans la circulation monétaire américaine. L'administration américaine n'avait pas besoin d'imprimer de nouveaux billets de banque pour qu'il y ait inflation. L'inflation venait du simple retour de la monnaie chez celui qui venait de la dépenser. Ce système a évidemment contribué, dans une large mesure, à la prospérité et des Etats-Unis et de l'Europe au cours des vingt dernières années. Mais les masses monétaires en circulation excèdent aujourd'hui très largement les réserves de métaux précieux contenues dans les coffres des diffé-

in the United States and the circulation of dollars outside that country :

(\$ '000 million)

	1949	1954	1959	1964	13.3. 1968
United States gold stocks	24.6	21.8	19.5	15.5	11.5
Dollars outside the United States	6.4	11.9	19.4	29	35.5

Source: *US News and World Report*, 25th March 1968.

54. In the circumstances, it was inevitable that the holders of dollars should wonder how far they could trust this currency and should start to convert their dollars into gold. This, of course, began to undermine confidence in the American currency.

55. (2) The political drawbacks are equally clear.

56. The first is that inflation in the United States has enabled American capital to take a very large share in investments in Europe, thus raising the problem discussed elsewhere in this document.

57. Again, the rôle played by the dollar confers upon the United States a power that many consider untoward. Insofar as the currencies of most European countries are tied to dollar reserves, every decision the United States Government may take, be it in the monetary field alone or the general political field, may have a decisive influence on the value of the European currencies. It is clear for example that if the United States Government decided to devalue the dollar it would lead to a devaluation of most European currencies. But, above all, the close monetary solidarity between Europe and the United States, based on a fundamental inequality between the dollar and the European currencies, makes Europeans feel that they are bearing the financial burden of an American policy with which they do not always agree. For instance, the war in Vietnam is often denounced today as a basic cause of American inflation and consequently as a cause of the monetary crisis

from which we are all suffering as much as the Americans.

58. These drawbacks are such that many consider that the gold exchange standard can now no longer be maintained. The fact is that the recent boom in the price of gold has brought a serious threat to bear on this system. Europe has today recovered part of its pre-war economic and trading rôle and it is quite normal that it should no longer agree to depend wholly on purely American decisions for such an essential matter as its currency.

## 2. *The return to the gold standard*

59. According to orthodox liberal thinking, the most normal solution is the one proposed by General de Gaulle in the wake of Jacques Rueff, i.e. to revert purely and simply to the gold standard. This would involve a very considerable re-evaluation of gold, i.e. a radical devaluation of the dollar and of all the European currencies. This would be a return to the system which operated in Europe throughout the nineteenth century.

60. Such a proposal involves a number of difficulties however.

61. (1) Political difficulties from the fact that the two main gold producers in the world are South Africa and the Soviet Union. These two countries would thus be in a position to exercise a decisive influence on the international monetary order at any time by raising or lowering gold rates or by abruptly reducing or increasing production.

62. Thus, far from being as some have claimed the neutral and impartial measure of international monetary activities, gold would be a political instrument in the hands of two States whose interests, to say the least, do not in many respects tally with those of the free world. The power of the Soviet Union would be dangerously enhanced if it were given the means of disrupting the western economy. Nor is it desirable for South Africa to be given such important means of pressure on our countries.

rentes banques centrales occidentales. Le tableau ci-dessous montre l'évolution du stock d'or que détiennent les Etats-Unis et de la circulation des dollars en dehors de ce pays :

(en milliards de \$)

	1949	1954	1959	1964	13.3. 1968
Stocks d'or aux U.S.A.	24,6	21,8	19,5	15,5	11,5
Dollars hors des U.S.A.	6,4	11,9	19,4	29	33,5

Source : *US News and World Report*, 25 mars 1968.

54. Dans ces conditions, il était inévitable que les détenteurs de dollars se demandent quelle confiance ils pouvaient faire à cette monnaie et que certains d'entre eux cherchent à convertir leurs dollars en or, ce qui ne pouvait qu'accroître la méfiance en la monnaie américaine.

55. (2) Les inconvénients politiques sont également certains.

56. Le premier d'entre eux est que l'inflation américaine a permis au capital américain de prendre une place très importante dans les investissements réalisés en Europe, posant ainsi un problème dont nous traitons par ailleurs.

57. D'autre part, le rôle joué par le dollar donne aux Etats-Unis une puissance que beaucoup trouvent exagérée. En effet, dans la mesure où les monnaies de la plupart des pays européens sont gagées sur des réserves en dollars, toutes les décisions que prend le gouvernement américain, soit dans le domaine proprement monétaire, soit dans le domaine de la politique générale, peuvent avoir une influence décisive sur la valeur des monnaies européennes. Il est clair, par exemple, qu'une décision de dévaluer le dollar qui serait prise par le gouvernement des Etats-Unis amènerait une dévalorisation de la plupart des monnaies européennes. Mais, surtout, la solidarité monétaire étroite entre l'Europe et les Etats-Unis, parce qu'elle est fondée sur une inégalité fondamentale entre le dollar et les monnaies européennes, fait que les Européens ont le sentiment de porter le poids financier d'une politique américaine qu'ils n'approuvent pas toujours. Ainsi, l'on entend souvent aujourd'hui dénoncer

la guerre du Vietnam comme une cause essentielle de l'inflation américaine et, par conséquent, comme une cause de la crise monétaire dont nous serions tous les victimes au même degré que les Américains.

58. Ces inconvénients sont tels que beaucoup considèrent aujourd'hui que le système de l'étalon de change-or ne peut être maintenu. De fait, les récentes flambées du prix de l'or ont porté sur ce système une très grave menace. Or, l'Europe a retrouvé aujourd'hui une partie du rôle économique et commercial qu'elle jouait avant la guerre et il est bien normal qu'elle n'accepte plus de dépendre entièrement pour quelque chose d'aussi essentiel que ses monnaies, de décisions purement américaines.

## 2. *Le retour à l'étalon-or*

59. La solution la plus normale, selon l'orthodoxie libérale, c'est celle proposée par le Général de Gaulle à la suite de M. Jacques Rueff, et qui consisterait à rétablir purement et simplement l'étalon-or. Cela impliquerait une réévaluation fort importante de l'or, c'est-à-dire une dévaluation considérable du dollar et de toutes les monnaies européennes. L'on reviendrait ainsi au système qui a fonctionné en Europe pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle.

60. Toutefois, cette proposition se heurte à un certain nombre de difficultés.

61. (1) Des difficultés d'ordre politique qui proviennent de ce que les deux principaux producteurs d'or dans le monde sont, d'une part l'Afrique du Sud, d'autre part l'Union Soviétique. Ces deux pays se trouveraient donc en mesure d'agir de façon décisive sur l'ordre monétaire international à n'importe quel moment en élevant ou en abaissant les tarifs de l'or ou encore en restreignant ou en accroissant brutalement la production.

62. Ainsi, loin d'être — comme d'aucuns l'ont prétendu — la mesure neutre et impartiale de l'activité monétaire internationale, l'or serait un instrument politique entre les mains de deux Etats dont, le moins qu'on puisse dire, est que leurs intérêts ne correspondent pas en bien des points avec ceux du monde libre. Donner à l'Union Soviétique le moyen de provoquer des crises dans l'économie occidentale serait accroître sa puissance de façon dangereuse. Il n'est pas non plus souhaitable que l'Afrique du Sud soit dotée de moyens de pression aussi importants sur nos pays.

63. (2) Economic difficulties from the fact that devaluation of the currencies might lead to a rapid increase in prices which would quickly cancel out the advantages of devaluation and also risk undermining confidence. This would encourage the hoarding of gold and would thus lead to a reduction of the money in circulation and consequently to a generalised and prolonged economic recession. In addition, the main victims of this return to the monetary system of the nineteenth century would probably be the underdeveloped countries which have negligible gold reserves. They would be the silent witnesses of a considerable increase in the financial power of the developed countries from one day to the next, coupled with a proportional reduction in their own resources. It should be added that if there were to be a serious economic recession, the governments of the richer nations would take measures to reduce aid to the underdeveloped countries and probably they would also reduce their purchases from those countries.

64. General de Gaulle himself does not seem to be unaware of these drawbacks as is witnessed by the fact that, in a communiqué on 20th March 1968, the French Government asked that, in addition to a return to the gold standard, a system of international credit should be organised to counteract the shortage of liquidities that might be brought about by a return to the gold standard.

### 3. *Fluctuating exchange rates*

65. A second solution considered by certain economists is the one adopted after the first world war, i.e. the system of fluctuating exchange rates.

66. This system is fairly simple and fairly logical and if carried through would once and for all make it unnecessary to maintain international monetary reserves. It is merely a matter of abandoning the currency market to the law of supply and demand. In principle, the advantage of this system is to offset immediately, by fluctuations in the exchange rates, the possible effect on prices of unco-ordinated national policies and thus to preserve in the long run the balance of international transactions in each country, obviating the need to have recourse to trade restrictions.

67. Some very serious drawbacks are inherent in this system, however, as was revealed when an attempt was made to apply it in Europe.

68. In a system of convertibility, an over-rapid development of credit, especially in the small countries, might lead to deficits in the balance of payments before prices have risen sufficiently to meet the inflationary trend. There would be a strong danger of speculation accelerating and accentuating the disequilibrium without causing financial policies to be corrected, themselves the source of deficits in the balance of payments. Thus, after the first world war, there was a complete financial collapse in certain countries of Central Europe and particularly in Germany. Exchange rates fell to too low a level, as was the case in Belgium and in France, and deflationary measures were brought to bear on the national economies in certain States, in the United Kingdom and Italy for instance. Nowhere was there any indication of fluctuations in the exchange rates helping to restore balance. Obviously, if reserves were kept at a high level, the States would probably be in a position to readjust exchange rates which were too unrealistic. But with inadequate reserves, in a system of fluctuating exchange rates, the States are obliged to act by imposing restrictions which are always dangerous for the preservation of convertibility and even more for the health of the world economy. Finally, the system of fluctuating exchange rates allows the wealthier nations to exercise considerable pressure on the currencies of the less fortunate and, consequently, this system is an insufficient and inadequate instrument for meeting the problems of the international monetary system.

### 4. *The Keynes plan of 8th April 1943*

69. When the Bretton Woods Conference was being prepared, British experts submitted a plan for meeting the difficulties in the international monetary system. It was a question of internationalising the volume of world reserves based on exchanges between countries. The linchpin of this plan, whose main promoter was John Maynard Keynes, was the constitution of an international reserve fund based on deposits in national currencies. Keynes therefore proposed setting up an International Clearing Union whose members would be committed to accepting, in lieu of payment in gold, bank transfers to their credit in payment for what was due to them from other member States, no member having the right to demand gold in exchange for the amounts standing to its credit. Thus the Union

63. (2) Des inconvénients économiques ; en effet, la dévaluation des monnaies risquerait d'aboutir à une augmentation rapide des prix qui annulerait rapidement les avantages de cette dévaluation et, d'autre part, la confiance dans les monnaies pourrait en être ébranlée, ce qui encouragerait la thésaurisation de l'or et conduirait donc à une réduction de la circulation monétaire et, par conséquent, à une récession économique généralisée et prolongée. De plus, les principales victimes de ce retour au système monétaire du XIX<sup>e</sup> siècle seraient probablement les pays sous-développés qui ne disposent pas de réserves d'or et qui verraient, du jour au lendemain, la puissance financière des pays développés s'accroître considérablement, donc la leur diminuer en valeur relative dans les mêmes proportions. Ajoutons que, s'il devait y avoir une grave récession économique, les mesures prises par les gouvernements des pays riches diminueraient l'aide aux pays sous-développés et probablement aussi les achats faits dans ces pays.

64. Le Général de Gaulle lui-même ne semble pas avoir été insensible à ces inconvénients puisque, dans un communiqué du 20 mars 1968, le gouvernement français demandait qu'outre le retour à l'étalon-or, un système de crédit international soit organisé pour suppléer au manque de liquidités que risquerait de provoquer le retour à l'étalon-or.

### 3. *Les taux de change flexibles*

65. Une seconde solution, envisagée par certains économistes, est celle qui avait été adoptée au lendemain de la première guerre mondiale, à savoir le système des taux de change flexibles.

66. Ce système est assez simple et assez logique et, poussé jusqu'aux extrêmes, il rendrait définitivement inutile la nécessité de réserves monétaires internationales. Il consiste tout simplement à abandonner le marché des devises au seul jeu de la loi de l'offre et de la demande. Ce système a, en principe, l'avantage de compenser immédiatement, par des fluctuations des taux de change, l'incidence que peuvent avoir sur les prix des politiques nationales disparates et de préserver ainsi, à la longue, l'équilibre des transactions internationales de chaque pays sans qu'il y ait besoin de recourir à des restrictions du commerce.

67. Toutefois, ce système a de très graves inconvénients qui se sont révélés lorsqu'on a tenté de le pratiquer en Europe.

68. En effet, en régime de convertibilité, un développement trop rapide du crédit, spécialement dans les petits pays risque d'entraîner des déficits de la balance des paiements bien avant que les prix aient augmenté suffisamment pour répondre à la poussée inflationniste. La spéculation risquerait fort d'accélérer et d'amplifier les mouvements de déséquilibre sans aboutir à la correction des politiques financières, cause des déficits de la balance des paiements. Ainsi, l'on a assisté, après la première guerre mondiale, à un effondrement total de la monnaie dans certains pays d'Europe centrale et notamment en Allemagne, mais aussi à un abaissement des taux de change à un niveau trop bas comme ce fut le cas en Belgique et en France, ou encore à des interventions déflationnistes des Etats sur les économies nationales, comme ce fut le cas au Royaume-Uni et en Italie. Il ne semble pas que les fluctuations des changes de cette époque aient aidé nulle part à établir des taux change en équilibre. Evidemment, si les niveaux de réserves demeuraient élevés, les Etats seraient probablement en mesure de rajuster les taux de change devenus trop défavorables. Mais si les réserves sont insuffisantes, les Etats sont dans un système de change flexible, astreints à agir par des restrictions des échanges toujours dangereuses pour la préservation de la convertibilité de la monnaie et plus encore pour la bonne santé de l'économie mondiale. Enfin, le système des changes flexibles permet aux Etats les plus riches d'exercer des pressions considérables sur la monnaie des moins riches et, par conséquent, ce système constitue un palliatif insuffisant et inadéquat aux problèmes de l'ordre monétaire international.

### 4. *Le plan Keynes du 8 avril 1943*

69. Lors de la préparation de la conférence de Bretton Woods, les experts britanniques avaient présenté un plan qui tentait de pallier les difficultés de l'ordre monétaire international. Il s'agissait de donner un caractère international à la masse des réserves mondiales provenant des échanges entre pays. L'idée directrice de ce plan, dont le principal auteur était John Maynard Keynes, consistait à constituer un fonds international de réserves gagé sur les dépôts en monnaies nationales. Keynes proposait donc la création d'une union de clearing internationale dont les membres se seraient engagés à accepter, au lieu de paiement en or, des transferts bancaires portés à leur crédit comme règlement de ce qui pouvait leur être dû par un autre Etat membre, aucun Etat membre n'ayant le droit d'exiger de

could never be placed in difficulties when cheques were presented for payment. In fact it was a logical extension into the international field of the fundamental principle of national banking. It would have been possible to hold a large credit balance in the Clearing Union without any reduction in the purchasing power of the economic circuit, and the accumulation of credits in the Union, calculated in bancors, would not have restricted the creditor's producer and consumer capacity. The only relinquishment of sovereignty required from the States would have been their commitment to pool their credits for the attainment of jointly-agreed aims. But this would have been at no cost to the countries with a credit balance.

70. Obviously, as with a credit system within States, this system could have resulted in an excessive increase in purchasing power leading to an unwarranted rise in prices. But this is a risk that it could be necessary to take at international level just as it has for long been taken at national level.

71. The main problem raised by this plan was that of determining the use of loan facilities offered by the Clearing Union so as to contribute to expansion and not inflation. Everything therefore depended on the decision-making procedure within the Union and probably the implementation of this plan would have raised serious political problems.

72. The Keynes plan was not adopted, but even today it could perhaps point to certain measures for meeting three aims :

- (i) create an objective international reserve unit capable of increasing regularly the volume of currency in circulation ;
- (ii) prevent the preponderance of wealthier States crushing the less favoured nations ;
- (iii) allow expansion without inflation.

## 5. *The Triffin plan*

73. In his book "Gold and the dollar crisis" published in 1960, Robert Triffin presented a plan based on the same principles as the Keynes plan but taking account of the international organisations which now exist, i.e. mainly the International Monetary Fund. In this plan, an attempt is made to avoid the possible drawbacks of the Keynes plan.

74. Since its creation in 1947, the International Monetary Fund has made it possible to obtain important loans which are added to the reserves of the borrowing countries to enable them to support their currencies whenever they are in difficulty.

75. These loans however are drawn up in national currencies, i.e. mainly in dollars or sterling, and Robert Triffin's proposal is to replace these balances by IMF balances in the reserves of all the member countries. These balances should have all the attributes of gold for international settlements. The main difference between the Triffin plan and the Keynes plan is that the former does not maintain national currencies as an alternative or supplementary means of international settlement as was the case with the British proposal in 1943.

76. For Triffin the IMF's resources in loans would be based on the accumulation of deposits made by the member countries forming an integral part of their monetary reserves and parallel with gold and having the same liberation value.

77. The Fund's resources for loans however must not be unlimited but confined to the creation of a sufficient quantity of bancors to maintain international liquidities at a suitable level.

78. The Triffin plan advocates various methods of making these limitations as automatic as possible and it is certain that a degree of protection is necessary. Considerable powers of decision remain, however, since the volume of currency in circulation in the world would depend to a very great extent on IMF decisions. While it is impossible in a world organisation of this size to subject collective decisions to the veto right of a single power, it is necessary to have a procedure for voting decisions by qualified

l'or de l'Union de clearing en échange de ses comptes bancaires. Ainsi, l'Union n'aurait jamais pu être mise en difficulté pour le règlement des chèques virés sur elle. Il s'agissait, en fait, d'une extension logique dans le domaine international du principe fondamental sur lequel reposent les systèmes bancaires nationaux. Dans ce cas, en effet, il aurait été possible de détenir une balance créditrice importante auprès de l'Union de clearing sans qu'il y ait pour cela retrait du pouvoir d'achat du circuit économique et l'accumulation de crédit auprès de l'Union, décomptée en « Bancors », n'aurait pas restreint la capacité du créateur de produire et de consommer. Le seul abandon de souveraineté demandé aux Etats se serait situé dans un accord par lequel ils se seraient engagés à ce que leurs crédits soient joints à une masse commune et affectés à des buts ayant reçu l'approbation générale. Mais il n'en aurait rien coûté aux pays créditeurs.

70. Evidemment, ce système aurait pu, tout comme celui du crédit à l'intérieur des Etats, aboutir à la création d'un pouvoir d'achat excessif engendrant une hausse injustifiée des prix. Mais c'est un risque qu'il peut être nécessaire de prendre sur le plan international tout comme l'on accepte depuis longtemps de le prendre sur le plan national.

71. Le problème essentiel que posait ce projet était celui de déterminer l'usage des facilités de prêt offertes par l'Union de clearing afin qu'elle contribue à l'expansion et non à l'inflation. Tout reposait donc sur la procédure de décision à l'intérieur de l'Union et il est probable que la mise en application de ce plan aurait posé de graves problèmes politiques.

72. Le plan Keynes n'a pas été adopté, mais il peut, peut-être, aujourd'hui encore, inspirer certaines mesures destinées à répondre à trois objectifs :

- (i) créer une unité de réserve internationale objective, mais susceptible d'accroître régulièrement la masse monétaire en circulation ;
- (ii) empêcher que la prépondérance des Etats les plus riches n'aboutisse à l'écrasement des pays les moins favorisés ;
- (iii) permettre l'expansion tout en évitant l'inflation.

## 5. *Le plan Triffin*

73. M. Robert Triffin a présenté, en 1960, dans son livre : « *Gold and the dollar crisis* », un plan qui s'inspire des mêmes principes que le plan de Keynes, mais qui tente, d'une part, de s'appuyer sur les organisations internationales existantes, c'est-à-dire essentiellement le Fonds Monétaire International et, d'autre part, de remédier aux inconvénients que pouvait présenter le plan Keynes.

74. Le Fonds Monétaire International, en effet, a permis depuis sa création, en 1947, des prêts importants qui vont s'ajouter aux réserves des pays emprunteurs pour leur permettre de soutenir leurs monnaies au moment où celles-ci connaissent des difficultés.

75. Toutefois, ces prêts sont établis en monnaies internationales, c'est-à-dire surtout en dollars et en sterling et la proposition de M. Triffin consiste à remplacer ces balances par des balances F.M.I. dans les réserves de tous les pays membres. Ces balances devraient avoir toutes les propriétés de l'or comme moyen de règlements internationaux. La différence essentielle entre le plan Triffin et le plan Keynes est que le premier ne maintient pas les monnaies nationales comme moyen alternatif ou supplémentaire de règlements internationaux comme le faisait la proposition britannique de 1943.

76. Pour M. Triffin, la capacité de prêt du F.M.I. serait fondée sur l'accumulation des dépôts réalisés par les pays membres, faisant partie intégrante de leurs réserves monétaires en parallèle avec l'or et ayant la même valeur libératoire que lui.

77. Toutefois, le Fonds ne doit pas avoir une capacité de prêt illimitée, mais réduite à la création de « Bancors » en quantité suffisante pour maintenir un niveau convenable de liquidités internationales.

78. Le plan Triffin propose un certain nombre de mécanismes destinés à donner un caractère aussi automatique que possible à ces limitations et il n'est pas douteux que de tels garde-fous soient nécessaires. Néanmoins, il reste un pouvoir de décision important, car c'est dans une très large mesure des décisions du F.M.I. que dépendrait la quantité des monnaies en circulation dans le monde. Or, si pour une organisation mondiale de cette ampleur, il est impossible de soumettre les décisions collectives au droit de veto de

majority. It is evident that this procedure must take account of the contribution of each member of the IMF to the Fund as a whole and there lies the problem of relations between Europe and the United States.

79. Since the publication of the Triffin plan in 1960, other projects of the same kind have been published by several well-known economists. Most of them differ from the Triffin plan only in technical points of detail into which your Rapporteur will not enter. Mention should be made, however, of the plan submitted by Professor Franco Modigliani<sup>1</sup> in 1966 because, after a transitional period, gold and foreign currency would no longer play any part in the settlement of international trade, nor in national reserves, but would be replaced by a reserve unit issued by an international bank which would take the place of the IMF. This bank would be in a position to exercise strict controls over the balance of payments of member States and would provide them with liquidities according to their equivalent gold and foreign currency reserves and their trade requirements. An advantage of this solution would be to end the gold-exchange standard which can no longer be applied but from which no one dares to break away officially. Being a revolutionary step, it may be more difficult to put it into practice, since present trends in the IMF show that the governments will only progressively accept the ultimate consequences of the reform which has already started.

#### 6. *The present position of the International Monetary Fund*

80. Without adopting entirely the proposals of Robert Triffin, and above all without giving up the practice of the gold exchange standard, the Assembly of the International Monetary Fund, at its meeting in Rio de Janeiro in September 1967, advocated the principle of special drawing rights on the monetary fund. Some of the important decisions in this respect would be taken by qualified majority. It is evident that,

1. Franco Modigliani, Peter Kenen: "A suggestion for solving the international liquidity problem", in the *Banca Nazionale del Lavoro* Quarterly Review, No. 76, Rome, March 1966.

at the present juncture, the United States has a *de facto* veto right in the International Monetary Fund, but this cannot be the case for any single European country. But the quota of the six Common Market countries together would warrant the EEC taken as a whole having this right. This means that for any reform of the international monetary system it is essential for Europe to constitute as wide an entity as possible if it is to escape a power of decision belonging almost exclusively to the United States Government.

81. The results of the meeting of the Ministers of Finance of the Group of Ten in Stockholm at the end of March 1968 are rather discouraging in this respect as the European powers were divided, France refusing to sign the Final Act of the Conference. Probably the EEC will be unable to take any monetary measures because, while five of its members continue to uphold and seek to improve the present international system, France is withholding its support and seems to favour gold as a basis for its currency. Consequently, the Common Market countries lose the veto right they would have had in the IMF, had they stood united.

82. But in the short term, there is considerable advantage to be gained from the nine-power agreement on the creation of special drawing rights in the IMF since a strong flow of trade can thus be maintained at a time when the United States and the United Kingdom are forced to take measures to protect their currencies. But these special drawing rights are not enough to reform the international monetary system. If they are not quickly followed by sound reforms as shown in Chapter II, they may even lead to increased inflationary tendencies. The respite thus afforded must be used to correct the situation.

#### 7. *The financial structure of Europe*

83. So far no European organisation has achieved true monetary integration. Only Article 12 of the Benelux Treaty lays down that none of its members shall alter exchange rates without the agreement of the two others. Under the Rome Treaty, only consultative powers were given to the Monetary Committee responsible for harmonisation in this field. Sanctions in the event of



n'importe quelle puissance isolée, il est nécessaire cependant de les soumettre à une procédure de vote à la majorité qualifiée. Il est évident que cette procédure doit tenir compte de l'apport de chacun des membres du F.M.I. à l'ensemble du Fonds et c'est là que se pose le problème des relations entre l'Europe et les Etats-Unis.

79. Depuis la publication du plan Triffin, en 1960, d'autres projets de même nature ont été publiés par plusieurs économistes de renom. La plupart ne se distinguent du plan Triffin que par des incidences techniques dans le détail desquelles votre rapporteur ne voudrait pas entrer ici. Il voudrait seulement signaler le plan présenté en 1966 par le Professeur Franco Modigliani<sup>1</sup> parce que ce plan fait disparaître entièrement l'or et les devises étrangères après une période transitoire, non seulement du règlement des échanges internationaux, mais aussi des réserves nationales, pour les remplacer par une unité de réserve émise par une banque internationale qui succéderait au F.M.I. Cette banque serait en mesure d'imposer aux Etats membres une stricte discipline de leur balance des paiements et fournirait à chacun une masse de liquidités correspondant, non seulement à ses réserves en or et en devises, mais aussi aux besoins de son activité commerciale. Cette solution aurait le grand mérite de mettre fin au régime de l'étalon-or qui ne peut plus être appliqué, mais auquel personne n'ose officiellement renoncer. Son caractère plus révolutionnaire peut évidemment le rendre plus difficile à mettre en pratique car l'évolution actuelle du F.M.I. laisse prévoir que les gouvernements n'accepteront que progressivement les conséquences ultimes d'une réforme qui est déjà en cours.

#### 6. *La situation actuelle du Fonds Monétaire International*

80. Sans adopter entièrement les propositions de M. Triffin, et surtout sans renoncer à la pratique de l'étalon de change-or, l'assemblée du Fonds Monétaire International, qui s'est tenue à Rio de Janeiro en septembre 1967, a proclamé le principe de droits de tirage spéciaux sur le Fonds monétaire. Certaines des décisions importantes en la matière devront être prises à la majorité qualifiée. Il est évident que, dans ces con-

ditions, alors que les Etats-Unis disposent, en fait, d'un droit de veto dans le Fonds Monétaire International, ce ne peut être le cas d'aucun pays européen pris séparément. Mais les quotas des six pays du Marché commun réunis permettraient à la C.E.E., considérée comme un tout, de disposer de ce droit. C'est dire que, pour toute réforme du système monétaire international, il est indispensable, si l'on veut que l'Europe puisse échapper à un pouvoir de décision qui appartiendrait presque exclusivement au gouvernement américain, qu'elle constitue une entité aussi large et aussi tolérante que possible.

81. Les résultats de la réunion des ministres des finances du Groupe des Dix, qui s'est tenue à Stockholm à la fin de mars 1968, sont assez peu encourageants à cet égard. En effet, les puissances européennes s'y sont trouvées divisées, la France refusant de signer l'acte final de la conférence. Le résultat va probablement en être que la C.E.E. va se trouver empêchée de prendre aucune mesure dans le domaine monétaire puisque, tandis que cinq de ses membres acceptent le système international actuel, en essayant de l'améliorer, la France rejette ce système et semble s'orienter vers une définition de sa monnaie à partir de l'or. De ce fait, les pays du Marché commun perdent le droit de veto dont ils disposaient, unis au F.M.I.

82. D'autre part, l'accord des Neuf sur la création de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I. présente, dans l'immédiat, de sérieux avantages puisqu'il permet de maintenir un fort courant d'échanges au moment où les Etats-Unis et le Royaume-Uni doivent prendre des mesures pour défendre leur monnaie. Mais cette création ne suffit pas à réformer l'ordre monétaire international. Si elle n'est pas assez rapidement suivie de réformes sérieuses, elle risque même, comme l'indique le chapitre II, d'accroître les tendances à l'inflation. Il s'agit que le répit qu'elle offre soit utilisé à un redressement de la situation.

#### 7. *L'organisation financière de l'Europe*

83. Jusqu'à présent, aucune organisation européenne n'a réalisé une véritable intégration monétaire. Seul, le Traité du Benelux prévoit, à son article 12, qu'aucun des membres ne procédera à une modification des taux de change sans l'accord des deux autres. Mais le Traité de Rome n'a donné au Comité monétaire chargé de l'harmonisation dans ce domaine qu'un caractère purement con-

1. Franco Modigliani, Peter Kenen : « *A suggestion for solving the international liquidity problem* », dans *Banca Nazionale del Lavoro Quarterly Review*, n° 76, Rome, mars 1966.

unilateral action by one of the members of the EEC in the monetary field depend on the other States and not on the organisation and are in no way automatic. Article 108 of the Treaty of Rome however allows the Commission to make recommendations and the Council to grant mutual assistance by laying down the conditions and procedure for such assistance.

84. On 31st October 1962, the Commission presented the EEC Council with a memorandum asking for fixed exchange rates. At the present juncture however the Six seem to be taking new steps towards monetary integration. Thus the system of the common agricultural fund implies constant parity between the currencies of the six countries, failing which the general balance of concessions made by the various partners would be placed in jeopardy. Second, prior to the Rio Conference, the Six endeavoured to reach joint positions on the problem of international liquidities and this is probably what enabled them to obtain important advantages for their participation in the decisions of the monetary fund. This solidarity at international level should lead to the formation of Community regulations or institutions. Third, the threat of the withdrawal of American capital invested in Europe should necessarily oblige the Europeans to develop the capital market within Europe and such a programme will also call for monetary conventions tending towards a certain integration of currencies. It would then be necessary for the western powers to concert their efforts on a continuing basis in order to co-ordinate their bank rate policies with a view to channelling foreign investments towards countries with an unfavourable balance of payments, without forcing them to slow down their economy by too great an increase in the interest on money. Finally, the prospect of the United Kingdom joining the EEC in fact constitutes a problem for the Six since the United Kingdom would bring a reserve currency.

85. This problem does not depend only on the accession of Britain, however, for the very strengthening of the European position itself would inevitably lead to the currencies of certain continental countries taking on the rôle of reserve currencies.

86. Both for the Six and for Britain, therefore, with a view to the enlargement of the Com-

munities, closer consideration will have to be given to the rôle of reserve currencies in the Community while considering how to strengthen cohesion between the members. This is what the Commission recommended when it affirmed that :

“No national currency could possibly assume the rôle of a Community monetary system, which would have to result from gradual co-ordination of member States’ policies and strengthening of the common economic, monetary and financial policies.”

87. The Commission also took up the repeated statements by the British Government that it was ready to discuss with the Six the rôle of the pound in an economic community.

88. This is the basis of the proposals made in January 1968 by Mr. Pierre Werner, Luxembourg Prime Minister and Minister of the Treasury.

89. Your Rapporteur wishes to stress here the importance he attaches to these proposals for, at the same time as looking towards the distant goal of a European Monetary Union, which itself is necessary for the creation of an international monetary order coupling stability with expansion, Mr. Werner makes the following concrete and realistic proposals :

“(i) Definition of monetary operations which the partners could undertake only after consulting their partners in the framework of the Council of Ministers or in the Monetary Committee, or possibly in a special body composed of Ministers of Finance and Governors of central banks.

“(ii) Final definition and approval of the European unit of account following unification of the methods used in the European treaties and various regulations. The use of this unit of account in relations between the Six would develop perfectly naturally in accordance with the requirements of Community action both inside and outside.

“(iii) With or without reference to the unit of account, the Six should state their

sultatif. Les sanctions contre l'inconduite monétaire d'un des membres de la C.E.E. relèvent des autres Etats, non de l'organisation et elles n'ont aucun caractère automatique. Néanmoins, l'article 108 du Traité de Rome permet à la Commission de faire des recommandations et au Conseil d'accorder le concours mutuel en arrêtant les conditions et les modalités du soutien.

84. Le 31 octobre 1962, la Commission a présenté au Conseil de la C.E.E. un mémorandum demandant la fixité des taux de change. Toutefois, la conjoncture actuelle semble conduire les Six à faire de nouveaux progrès en direction de l'intégration monétaire. Ainsi, le système du Fonds commun agricole implique une parité constante des monnaies des six pays sous peine de mettre en cause l'équilibre général des concessions faites par les différents partenaires. En second lieu, les Six se sont efforcés, avant la conférence de Rio, d'élaborer des positions communes sur le problème des liquidités internationales et c'est sans doute ce qui leur a permis d'obtenir des avantages importants pour leur participation aux décisions du Fonds monétaire. Cette solidarité sur le plan international devrait aboutir à l'élaboration d'institutions ou de réglementations communautaires. En troisième lieu, la menace du retrait de capitaux américains investis en Europe devra nécessairement obliger les Européens à développer le marché des capitaux à l'intérieur de l'Europe et un tel programme exigera également des conventions monétaires visant à une certaine intégration des monnaies. Il serait ensuite nécessaire que les puissances occidentales se concertent en permanence en vue d'une coordination de leur politique dans le domaine du taux de l'escompte de façon à orienter les investissements étrangers vers les pays souffrant d'une balance des paiements défavorable sans les contraindre à réduire leur activité économique par une hausse trop forte de l'intérêt de l'argent. Enfin, la perspective d'une adhésion du Royaume-Uni à la C.E.E. pose effectivement un problème aux Six puisque le Royaume-Uni apporterait une monnaie de réserve.

85. Ce n'est pas, toutefois, un problème particulier que poserait cette adhésion britannique car le renforcement même de la position européenne devrait fatalement amener certains pays du continent à faire assumer par leurs monnaies des fonctions de monnaies de réserve.

86. Il importe donc aussi bien aux Six qu'aux Britanniques d'approfondir, dans la perspective

de l'élargissement des Communautés, le rôle des monnaies de réserve dans la Communauté tout en dégageant des possibilités de renforcer la cohésion entre les membres. C'est ce qu'a recommandé la Commission quand elle a affirmé :

« qu'aucune monnaie nationale ne saurait assumer le rôle d'un système monétaire communautaire auquel devrait conduire la coordination progressive des politiques des Etats membres et le renforcement des politiques communes en matière économique, monétaire et financière ».

87. La Commission a relevé également les déclarations réitérées faites par le gouvernement britannique qui s'est toujours déclaré prêt à discuter avec les Six du rôle de la livre dans une communauté économique.

88. C'est sur cette base que se situent les propositions faites en janvier 1968 par M. Pierre Werner, Président du gouvernement luxembourgeois et Ministre du trésor.

89. Votre rapporteur voudrait souligner ici l'importance que lui paraissent avoir ces propositions parce que, tout en envisageant le but lointain que constitue l'union monétaire de l'Europe, nécessaire elle-même à la création d'un ordre monétaire international associant la stabilité à l'expansion, il s'agit de propositions concrètes et réalistes que voici :

- « (i) Définition des opérations à caractère monétaire que les partenaires ne pourraient entreprendre qu'après consultation de leurs partenaires, soit dans le cadre du Conseil des Ministres, soit dans celui du comité monétaire, soit éventuellement dans un organe spécial, composé des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales.
- (ii) Mise au point et approbation de la définition de l'unité de compte européenne, à la suite d'une unification des formules utilisées dans les traités européens et diverses réglementations. L'usage de cette unité de compte dans les relations entre les Six se développerait très naturellement, suivant les nécessités de l'action communautaire, interne et externe.
- (iii) Avec ou sans référence à la monnaie de compte, les Six devraient préciser

reciprocal commitments for maintaining fixed ratios between their currencies.

It is recalled that the six governments defined the parity of their currencies in relation to gold in the framework of their commitments to the International Monetary Fund.

- (iv) The co-ordination of the monetary co-operation of the Six with that at world level in the IMF is essential for the pursuit of the aims of security and freedom of exchange advocated by the financial bodies set up at Bretton Woods.

This brings out the full importance of consultation and co-ordination of views in relations with these bodies. The course followed last year should be pursued systematically. This will be of particular importance from the moment the plan for new special drawing rights in the fund comes into force.

- (v) For purposes of estimation, an outline intergovernmental agreement should be worked out, into which would be written, at the appropriate moment, the extent of each country's commitments with regard to mutual assistance in application of Articles 108 and 109 of the Rome Treaty.

Assistance might be organised through a Community body in the shape of a European monetary co-operation fund to direct two kinds of operation :

- internal : mutual assistance to correct disequilibrium in balances of payment, subject to co-ordination with drawings from the International Monetary Fund ;
- external : international credit operations deriving either from the common trade policy or from assistance to be afforded in the system of international payments."

#### 8. *From the monetary problem to the political problem*

90. When in 1964 the WEU Assembly adopted the report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Lord Grantchester on the European position in the monetary field, it was still possible to consider the monetary problem as a purely economic matter. It did not call in question the very nature of relations between Europe and the United States. It is clear that in this respect the situation has evolved considerably since that time.

91. Admittedly, the caution shown by certain European countries with regard to the dollar in 1967 and 1968 was largely due to the ratio between the number of dollars in circulation in the world and the gold backing provided by the American gold reserves. But political considerations have played a greater rôle in challenging the dollar than economic questions. The power of the dollar has provided the United States Government with a means of playing an ever greater rôle in the world. In view of its ability to increase at will the volume of money in circulation since the end of the second world war the United States Government has been able to extend its world commitments. There was the Marshall plan in 1947, soon followed by the build-up of military assistance to the countries of Western Europe. An increasingly powerful nuclear force was also formed. Since 1957 and the launching of the first Soviet satellites, an ambitious and costly space programme has been pursued. Since 1950 and the beginning of the war in Korea, American forces have been intervening in Asia at growing cost, with American assistance for France in the war in Indo-China and above all with the United States' direct involvement in the Vietnam war. There has also been a multiplication of American bases throughout the world and the maintenance at combat-readiness of American fleets, particularly in the Mediterranean and the China Sea. The United States has also had an increasing share in police operations in Latin America, Asia and Africa. The weight of financial and technical assistance to underdeveloped countries is also becoming an increasingly heavy burden on the American budget.

leurs engagements réciproques pour le maintien de relations fixes entre leurs monnaies.

Je rappelle que les six gouvernements ont défini la parité de leur monnaie par rapport à l'or dans le cadre de leurs engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International.

- (iv) L'articulation de la coopération monétaire des Six avec celle qui se pratique sur le plan mondial du F.M.I. est indispensable dans l'intérêt de la poursuite des objectifs de sécurité et de liberté des échanges que préconisent les organismes financiers créés à Bretton Woods.

C'est dire toute l'importance d'une consultation et d'une coordination des points de vue dans les relations avec ces organismes. Celles pratiquées au cours de l'année dernière seraient à poursuivre et à systématiser. Elles prendront une importance particulière à partir du moment où le plan des nouveaux droits de tirage spéciaux sur le Fonds entrera en vigueur.

- (v) A titre prévisionnel, il faudrait arrêter le schéma d'un accord intergouvernemental dans lequel s'inscrirait, au moment opportun, l'étendue des obligations de chaque pays en matière de concours mutuel en application des articles 108 et 109 du traité.

L'organisation du concours pourrait se faire à travers un instrument communautaire. Cet instrument serait constitué par un fonds européen de coopération monétaire qui canaliserait deux sortes d'opérations :

- vers l'intérieur, les concours mutuels tendant à corriger les déséquilibres de balances des paiements, sous réserve d'une coordination avec des tirages sur le Fonds Monétaire International ;
- vers l'extérieur, les opérations de crédit international dérivant, soit de la politique commerciale commune, soit de concours à apporter dans le système de paiements internationaux. »

## 8. *Du problème monétaire au problème politique*

90. Lorsqu'en 1964 l'Assemblée de l'U.E.O. avait adopté le rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par Lord Grantchester sur la position européenne en matière économique, il était encore possible d'aborder le problème monétaire comme un problème uniquement économique. Il ne mettait pas en cause la nature même des relations entre l'Europe et les Etats-Unis. Il est clair que, sur ce point, la situation a considérablement évolué depuis cette date.

91. Certes, la méfiance à l'égard du dollar qui a pu s'exprimer dans certains pays européens en 1967 et 1968 tenait, dans une large mesure, au rapport entre le nombre de dollars en circulation dans le monde et la couverture or fournie au dollar par les réserves américaines. Néanmoins, des motifs politiques ont joué dans cette mise en accusation du dollar un rôle plus important encore que les motifs économiques. C'est, en effet, la puissance du dollar qui a, dans une très large mesure, donné au gouvernement américain la possibilité de jouer dans le monde un rôle sans cesse plus considérable. C'est parce qu'il avait la possibilité de créer une quantité toujours plus grande de monnaie que le gouvernement américain a pu, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, multiplier ses engagements dans le monde. En 1947, ce fut le plan Marshall, bientôt accompagné d'une aide militaire de plus en plus grande aux pays de l'Europe occidentale. Ce fut également la constitution d'une force atomique toujours plus puissante. Depuis 1957 et l'apparition des premiers satellites soviétiques, ce fut un programme spatial de plus en plus ambitieux et de plus en plus coûteux. Depuis 1950 et le début de la guerre de Corée, ce fut une intervention des forces américaines en Asie, devenue plus coûteuse que jamais avec l'aide américaine à la France pour la guerre qu'elle menait en Indochine, et surtout avec l'intervention directe des Etats-Unis dans la guerre du Vietnam. Ce fut, également, la multiplication des bases américaines dans le monde entier et le maintien sur pied de guerre de flottes américaines, notamment en Méditerranée et dans la mer de Chine. Ce furent également les opérations de police auxquelles les Etats-Unis prirent une part sans cesse plus grande en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Ce fut aussi le poids d'une assistance financière et technique aux pays sous-développés qui pesait le plus en plus lourd sur le budget américain.

92. Consequently the question of the inflationary rôle of the system of the gold exchange standard has a political aspect that cannot be overlooked. Europe must make its intentions clear. Should it help the United States to bear the burden of the essential tasks for the survival of the free world or should it above all limit American power, i.e. share with America the essential political decisions and also the responsibilities and financial burdens involved?

93. Today Europe is the first trading power in the world and if the European currencies were linked permanently to a system of guaranteed exchange rates nothing would prevent them in many cases from taking the place of the dollar as a unit of international exchange and, hence, as a reserve currency.

94. But Europe cannot play this rôle without strong political convictions linked with adequate banking machinery. Probably London alone is in a position to provide Europe with this machinery. But this can be done only if Europe is determined to play a rôle in the international monetary field. Europe has often been referred to as the second pillar of the Atlantic coalition. In fact, no one has seriously defended the idea of Europe as a second pillar of the western world in the monetary field. Yet from the moment the United Kingdom is faced with this decisive choice for its future, and particularly for the future of its national currency, the question it has to face is what does it wish to maintain? Has the United Kingdom to win its place in a monetary Europe or, on the contrary, save its national currency, the pound sterling, at all costs? Your Rapporteur considers that there can be no national solution for any European country in such a serious matter. But it is impossible for the United Kingdom to consider a European solution to its monetary problems as long as it is kept outside the European Communities.

95. Thus, as Lord Grantchester recalled in 1964, as long as the United Kingdom is not a member of the European Communities, WEU cannot neglect the monetary aspect of its responsibilities. Article I of the modified Brussels Treaty stipulates that:

“Convinced of the close community of their interests and of the necessity of uniting in

order to promote the economic recovery of Europe, the High Contracting Parties will so organise and co-ordinate their economic activities as to produce the best possible results, by the elimination of conflict in their economic policies, the co-ordination of production and the development of commercial exchanges.”

96. It is to this that your Rapporteur wishes to commit the WEU Council in order to allow Europe to share truly with the United States not only the burden but also the responsibilities and the power of decision involved in the essential rôle which is Europe's in the western economy.

#### B. American investments in Europe

97. For some years now European opinion has been concerned about the growth of American capital investments in Europe. After being a bone of contention for some years, this problem was recently brought to the fore by a colloquy of the Atlantic Institute on 1st May 1966 and above all by the publication at the end of 1967 of the book by Jean-Jacques Servan-Schreiber, *Le défi américain*. This book has reached a very wide public throughout Europe and has given rise to considerable comment, both for and against, which demonstrates the keen interest of European opinion in this problem.

98. The true volume of American investments must therefore be determined. In fact, in no European country have American investments exceeded 10% of the capital invested and in some, France for instance, they are hardly more than 2%. A comparison of American capital invested in Europe with European capital invested in the United States shows that it more or less balances out. In 1964, the United States invested \$27,900 million in Europe. European capital invested in the United States amounted to \$33,300 million. A rider must be added to this comparison however.

- (i) *Short-term investments*, important financially but far less important in terms of the national economy, account for a large proportion of European investments (\$15,600 million in 1964) and are negligible where United States

92. Ainsi, la question du rôle inflationniste du système de l'étalon de change-or a un aspect politique que l'on ne peut négliger. Il importe donc que l'Europe précise ses intentions. S'agit-il d'abord, pour elle, d'aider les Etats-Unis à assumer des tâches essentielles pour la survie du monde libre ou s'agit-il, avant tout, de limiter la puissance américaine, c'est-à-dire de partager avec l'Amérique les décisions politiques essentielles, mais aussi de partager avec eux les responsabilités et les charges financières imposées par la situation ?

93. L'Europe est aujourd'hui la première puissance commerciale du monde et si les monnaies européennes se trouvaient liées de façon permanente par un système de taux de change garantis, rien n'empêcherait les monnaies européennes de supplanter, dans bien des cas, le dollar comme monnaie d'échange internationale et, de ce fait, comme monnaie de réserve.

94. Mais l'Europe ne peut jouer ce rôle sans une volonté politique positive associée à une technique bancaire. Cette technique, seule probablement la place de Londres serait en mesure de la fournir à l'Europe. Mais elle ne peut le faire que si l'Europe est animée par la volonté de jouer un rôle monétaire international. L'on a souvent évoqué l'Europe deuxième «pilier» de la coalition atlantique. En fait, personne n'a sérieusement défendu la thèse d'une Europe «second pilier» du monde occidental dans le domaine monétaire. Or, au moment où le Royaume-Uni se trouve en face de ce choix décisif pour son avenir, et décisif surtout pour l'avenir de sa monnaie nationale, la question se pose pour lui de savoir ce qu'il veut maintenir. S'agit-il pour le Royaume-Uni d'obtenir sa place dans une Europe monétaire ? S'agit-il au contraire de sauver à tout prix la livre sterling, monnaie nationale anglaise ? Pour notre part, nous considérons qu'aucune solution nationale ne peut être satisfaisante pour aucun pays européen dans un problème aussi grave. Mais il est impossible au Royaume-Uni d'envisager une solution européenne à ses problèmes monétaires tant qu'il est maintenu à l'extérieur des Communautés européennes.

95. Ainsi, comme Lord Grantchester l'avait rappelé en 1964, l'U.E.O. ne peut, tant que le Royaume-Uni ne fera pas partie des Communautés européennes, négliger l'aspect monétaire de ses responsabilités. L'article I<sup>er</sup> du Traité de Bruxelles modifié stipule, en effet, que :

«Convaincues de l'étroite solidarité de leurs intérêts et de la nécessité de s'unir pour

hâter le redressement économique de l'Europe, les Hautes Parties Contractantes organiseront et coordonneront leurs activités économiques en vue d'en porter au plus haut point le rendement par l'élimination de toute divergence dans leur politique économique, par l'harmonisation de leur production et par le développement de leurs échanges commerciaux.»

96. C'est ce à quoi votre rapporteur tient à engager le Conseil de l'U.E.O. en vue de permettre à l'Europe de partager véritablement avec les Etats-Unis, non seulement les charges, mais aussi les responsabilités et le pouvoir de décision qu'implique le rôle essentiel qui incombe à l'Europe dans l'économie occidentale.

#### B. Les investissements américains en Europe

97. Depuis quelques années déjà, l'opinion européenne semble s'inquiéter de l'importance prise par les investissements de capitaux américains en Europe. Le débat qui était déjà engagé depuis quelques années a été relancé récemment d'abord à la suite du colloque tenu le 1<sup>er</sup> mai 1966 par l'Institut atlantique, d'autre part et surtout par la publication, à la fin de 1967 du livre de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, «Le défi américain». Ce livre a eu un retentissement considérable dans toute l'Europe et il a suscité un grand nombre de réactions approuvatives ou critiques qui manifestent l'intérêt vital que semble prendre l'opinion européenne pour ce problème.

98. Il convient donc d'abord de ramener l'importance des investissements américains à leur juste proportion. En fait, dans aucun pays européen les investissements américains ne dépassent 10% du capital investi et dans certains, comme la France, ils dépassent à peine 2%. Si l'on compare l'importance des capitaux américains investis en Europe à celle des capitaux européens investis aux Etats-Unis, l'on constate qu'ils s'équilibrent à peu près. En 1964, 27,9 milliards de dollars étaient investis par l'Amérique en Europe. 33,3 milliards de dollars de capitaux européens se trouvaient investis aux Etats-Unis. Mais il faut aussitôt apporter quelques correctifs à cette comparaison.

(i) *Les placements à court terme*, importants sur le plan financier, beaucoup moins importants si l'on considère le point de vue des économies nationales, tiennent une grande place dans les investissements européens (15,6 milliards

investments in Europe are concerned (\$3,000 million).

- (ii) Conversely, *United States long-term investments in Europe* amounted to \$17,500 million to which should be added \$7,400 million in United States Government claims as opposed to \$17,700 million of European capital in the United States.
- (iii) Finally, American investments are largely direct investments by American firms (\$12,100 million as opposed to \$5,800 million for European firms) whereas European investments are mainly purchases of portfolios, shares, debentures or other claims which amounted to \$11,900 million in 1964 as compared with \$5,400 million for American portfolio investments in Europe.

99. Consequently, the problem is only accessorially a problem of movement of capital. It is more so insofar as European short-term investments tend to weaken the dollar. To a large extent these investments are made with dollars held by the European countries as coverage for their national currencies and consequently their return to the United States tends to stimulate the inflationary trend that is now being felt throughout the western world.

100. Again, American investments in Europe contribute to the deficit in the American balance of payments although this aspect must not be exaggerated. In 1957, only 29% of direct United States investments abroad was newly-subscribed capital. The remainder came from borrowing abroad and profits reinvested on the spot. But this assessment of American capital invested in Europe brings out the true nature of the problem. It is a matter of economic power. For instance, the fact that Europeans hold a large number of shares in American companies gives them no true power of control. Conversely, the fact that many American firms set up branches in Europe increases the number of firms in Europe which are under the effective control, not of America, but of firms which are sometimes international and many of which, particularly the shipping companies, do not have their headquarters in the

United States and, to a large extent, evade the authority of the States in which they operate.

101. This is the more remarkable since the American firms which have invested in Europe have increased these movements of capital in recent years. Whereas in 1958 some \$100,000 million were invested in the Common Market countries, the figure for 1965 was more than \$800,000 million. In the other countries of Western Europe, investments increased from rather more than \$300,000 million in 1963 to \$600,000 million in 1965. Certain estimates show that in 1950 2% of new investment in European firms and equipment came from the United States and in 1965 this percentage is reported to have reached 5.5%. Another breakdown shows that in 1950 10% of American capital invested abroad went to Europe and in 1965 the figure had increased to 25%.

102. Finally, whereas after the second world war American capital was mainly concerned with a number of basic sectors, including the oil industry in particular, since 1957 the trend has been towards the manufacturing industries and particularly certain advanced sectors such as engineering, automobiles, electronics and the manufacture of electrical equipment. Consequently, American firms have a strong grip on the production of certain products in a number of European countries. In Britain, they provide more than half the production of automobiles, carbon black and razors. In Germany, they account for more than 90% of national oil products. In France, they produce more than half the output of accounting machines, sewing machines, electric razors and carbon black. In 1964, 74% of American industrial investments in Europe, in plant and equipment, was directed towards key industries for the development of the economy: chemical products, transport equipment, electrical apparatus, etc.

103. There are many reasons for American firms investing such large amounts in Europe. Soundings among American industrialists in 1960 gave the following answers:



de dollars en 1964), une faible place dans les investissements américains en Europe (3 milliards de dollars).

- (ii) Au contraire, *les investissements américains à long terme* en Europe représentaient 17,5 milliards de dollars auxquels s'ajoutaient 7,4 milliards de dollars de créances du gouvernement américain contre 17,7 milliards de dollars de capitaux européens en Amérique.
- (iii) Enfin, les investissements américains concernent, pour une large part, des investissements directs par des entreprises américaines (12,1 milliards de dollars contre 5,8 pour les entreprises européennes) tandis que les investissements européens représentent essentiellement des achats de portefeuille, actions, obligations ou créances diverses qui représentaient 11,9 milliards de dollars en 1964 contre 5,4 milliards de dollars pour les investissements de portefeuille américains en Europe.

99. Ainsi, le problème posé n'est que secondairement un problème de mouvement de capitaux. Il l'est pourtant dans la mesure où les investissements européens à court terme contribuent à l'affaiblissement du dollar. En effet, ces investissements correspondent, dans une large mesure, aux dollars conservés par les pays européens comme couverture de leurs monnaies nationales et, par conséquent, leur retour en Amérique alimente la poussée inflationniste que connaît actuellement l'ensemble du monde occidental.

100. D'autre part, les investissements américains en Europe contribuent au déficit de la balance américaine des paiements, encore qu'il ne faille pas exagérer cet aspect. En effet, en 1957, 29% seulement des investissements directs des Etats-Unis à l'étranger provenaient de nouveaux capitaux américains, le reste étant constitué par des emprunts faits à l'étranger et par des profits réinvestis sur place. Mais la ventilation que nous avons essayé de faire des capitaux américains investis en Europe dégage bien la nature véritable du problème. Il s'agit d'une question de puissance économique. Le fait, par exemple, que des Européens détiennent de nombreuses actions d'entreprises américaines ne leur donne aucun contrôle véritable sur ces entreprises. Le fait, au contraire, que de nombreuses entreprises américaines installent des succursales en Europe multiplie en Europe le nombre des entreprises qui

se trouvent sous un contrôle effectif, non pas de l'Amérique, mais d'entreprises dont certaines ont un caractère international, dont plusieurs, notamment des compagnies de navigation, n'ont pas leur siège social aux Etats-Unis, mais qui échappent, dans une large mesure, à l'autorité des Etats où elles se sont implantées.

101. Le fait est d'autant plus notable que les compagnies américaines qui ont investi en Europe ont accéléré ces mouvements de capitaux au cours des dernières années. Ainsi, alors qu'en 1958, environ 100 milliards de dollars étaient investis dans les pays du Marché commun, en 1965, ce chiffre dépassait 800 milliards de dollars. Dans le cas des autres pays de l'Europe occidentale, cette augmentation passait d'un peu plus de 300 milliards de dollars en 1963 à 600 milliards de dollars en 1965. Selon certaines estimations, en 1950, 2% des nouveaux investissements dans les entreprises et l'équipement européen provenaient des Etats-Unis ; en 1965, ce pourcentage aurait atteint 5,5%. De même, c'était en 1950 10% du capital américain investi à l'étranger qui se trouvaient en Europe. En 1965, il s'agissait de plus de 25% de ce capital.

102. Enfin, ces capitaux américains qui s'intéressaient essentiellement après la seconde guerre mondiale à un certain nombre d'activités de base, et en particulier aux industries du pétrole, sont allés de plus en plus depuis 1957 vers les industries de transformation. Ce sont, en particulier, les industries de pointe, notamment certaines constructions mécaniques comme l'automobile, l'électronique et la fabrication de matériels électriques. De ce fait, les entreprises américaines tiennent des positions dominantes pour la production de certains produits dans nombre de pays européens. En Angleterre, elles fournissent plus de la moitié de la production d'automobiles, de carbon black, de rasoirs. En Allemagne, elles détiennent plus de 90% de la production nationale de pétrole. En France, elles produisent plus de la moitié de la production de machines comptables, de machines à coudre, de rasoirs électriques, de carbon black. En 1964, les investissements de l'industrie américaine en Europe, soit en installations, soit en équipement, se sont tournés pour 74% vers les industries clés du développement économique: produits chimiques, matériel de transport, appareillage électrique, etc.

103. Les motifs qui ont conduit les entreprises américaines à se livrer à d'importants investissements en Europe sont multiples. Une enquête faite en 1960 auprès des industriels américains a donné les réponses suivantes:

Opening new markets	48%
Higher profits	20%
Trade restrictions	16%
Acquisition of sources of raw materials	13%
Competition	10%
Difference in salaries	6%
Other reasons	3%

104. Another enquiry in 1963 gave similar results. Consequently, the flow of American capital to Europe, particularly from 1960 onwards, was mainly due to economic considerations coupled with the development of the European market.

105. It should be stressed that these investments are above all profitable to Europe. It is largely thanks to these investments that Europe has been able to follow the progress of American science and technology. American firms have trained European specialists and executives in many branches of advanced technology. Possibly if the Americans firms had not set up so many branches in Europe, Europe would have been obliged to purchase from America most of what these industries are producing in Europe. To a great extent they have thus helped to solve the problem of employment in Europe. It should be added that many of these firms export to other European countries from their European base or to countries outside Europe and even to the United States and consequently help to improve the balance of trade of the European countries. Much of the income of American capital thus invested is reinvested on the spot or diverted into European portfolios because in many cases the European branches of the leading American firms have drawn largely on the European capital market.

106. The existence of these firms however raises a number of problems.

(i) The problem of scientific and technical progress. It is evident that the basic research necessary for the advancement of very large-sized firms is carried out mainly in America and only to a very small degree in the European subsidiaries. Europe thus benefits from research carried out in America but it is also becoming increasingly dependent on this research.

(ii) The problem of the brain drain. For the operation of their laboratories and research departments, American firms have no hesitation

in recruiting staff and particularly highly-qualified staff in Europe for employment in the United States. The offer of higher salaries and particularly of far better working conditions in the field of scientific research is encouraging an increasing number of European scientists, engineers and technicians to cross the Atlantic. For language reasons, the United Kingdom is the most affected by the brain drain, but this phenomenon is also marked in Germany and the Netherlands. It is less so in France and Italy (cf. table below).

Last country of residence	Total 1956-1963	1960 1961	1961 1962	1962 1963
Europe : Total	15,248	1,608	1,764	2,318
Britain	4,933	575	688	939
Germany	2,804	291	303	376
Netherlands	874	108	118	77
France	552	58	48	93
Italy	478	49	67	56

This brain drain is obviously an important loss for Europe. It is all the more regrettable since the European countries are spending ever-larger sums on training their scientists, and their departure for America constitutes an outflow of a large part of the capital invested in the training of this scientific élite and a net gain for America which is already far more wealthy.

(iii) The problem of competition. American firms are generally far larger than European firms. With a far larger production capacity they are able to amortise the cost of research, market research and distribution. They are therefore in a strong position for squeezing out less powerful competitors and a large number of European firms have been bought up by larger American firms. This is particularly noticeable in the car industry where General Motors, Ford and Chrysler have bought up a large number of former European firms.

(iv) The problem of the free movement of firms. According to the requirements of the moment, American firms have set up factories in a given

Ouverture de nouveaux marchés	48%
Profits plus élevés	20%
Restrictions commerciales	16%
Acquisition de sources de matières premières	13%
Concurrence	10%
Différence de salaires	6%
Autres motifs	3%

104. Un nouveau sondage en 1963 a donné des résultats équivalents. Ainsi, ce sont des motifs proprement économiques liés, dans une large mesure, au développement du marché européen qui ont amené, en tout cas après 1960, cet afflux de capitaux américains en Europe.

105. Il faut souligner que ces investissements sont, avant tout, un profit pour l'Europe. C'est grâce à eux que l'Europe a pu suivre, dans une large mesure, les progrès réalisés par la science et par la technique américaines. Ce sont des entreprises américaines qui ont formé des cadres et des spécialistes européens à un grand nombre de techniques avancées. Il est vraisemblable que si les entreprises américaines n'avaient pas installé de nombreuses filiales en Europe, l'Europe serait obligée d'acheter en Amérique l'essentiel de ce que ces industries produisent en Europe. De ce fait, elles ont contribué, dans une large mesure, à résoudre en Europe le problème de l'emploi. Ajoutons que beaucoup de ces entreprises exportent, soit vers d'autres pays européens que celui où elles sont implantées, soit hors d'Europe, soit même aux Etats-Unis et que, par conséquent, elles contribuent à améliorer la balance commerciale des pays européens. Une grande partie des revenus des capitaux américains investis de la sorte sont réinvestis sur place ou vont dans des portefeuilles européens, car bien souvent les filiales européennes des grandes entreprises américaines ont fait un large appel au marché européen de capitaux.

106. Pourtant, l'existence de ces entreprises pose une série de problèmes.

(i) Celui du progrès scientifique et technique. En effet, il est évident que la recherche fondamentale nécessaire au progrès d'entreprises souvent colossales ne se fait que dans une faible mesure dans les filiales européennes et bien davantage en Amérique même. Ainsi, l'Europe bénéficie de la recherche faite en Amérique, mais elle dépend, dans une mesure toujours plus grande, de cette recherche.

(ii) Le problème de la «fuite des cerveaux». Pour assurer le bon fonctionnement de leurs laboratoires et de leurs services de recherche, les entre-

prises américaines recrutent volontiers du personnel et surtout du personnel hautement qualifié en Europe pour l'employer aux Etats-Unis. L'offre de salaires plus élevés et surtout de conditions de travail bien supérieures dans le domaine de la recherche scientifique conduit un nombre de plus en plus grand de savants, d'ingénieurs ou de techniciens européens à s'expatrier. La communauté de langue fait que le Royaume-Uni est le pays le plus touché par la «fuite des cerveaux», mais ce phénomène est également sensible en Allemagne et en Hollande. Il l'est beaucoup moins, il est vrai, en France et en Italie (cf. tableau ci-dessous).

Pays de dernière résidence	Total 1956-1953	1960 1961	1961 1962	1962 1963
Europe : total	15.248	1.608	1.764	2.318
Grande-Bretagne	4.933	575	688	939
Allemagne	2.804	291	303	376
Hollande	874	108	118	77
France	552	58	48	93
Italie	478	49	67	56

Cette «fuite des cerveaux» constitue évidemment une perte importante pour l'Europe. Elle est d'autant plus regrettable que les pays européens dépensent des sommes de plus en plus considérables pour la formation de leurs cadres scientifiques et que le départ de ces cadres pour l'Amérique fait qu'ils perdent au profit de l'Amérique, déjà infiniment plus riche, une grande partie du capital investi dans la formation de ces élites scientifiques.

(iii) Un problème de concurrence. Les entreprises américaines sont, d'une façon générale, de dimensions bien supérieures aux entreprises européennes. Elles ont la possibilité d'amortir, sur une production beaucoup plus grande, les dépenses imposées par la recherche, par l'étude des marchés, par la distribution. Elles peuvent donc faire des efforts considérables pour évincer des concurrents moins puissants, et on a vu de nombreuses entreprises européennes rachetées par des entreprises américaines de plus grande taille. Le cas est particulièrement net dans l'industrie automobile où la General Motors, Ford et Chrysler ont racheté un grand nombre d'anciennes entreprises européennes.

(iv) Le problème de la mobilité des entreprises. Selon les nécessités du moment, les entreprises américaines ont pu être amenées à s'implanter

area or a given country so as to supply the whole European market from that area or country. The efforts of European States to industrialise less-developed areas have often been checked by the unco-operative attitude of American firms which are hardly concerned with national economic interests. The opening of frontiers within the Common Market has given them even greater freedom to withdraw from countries which endeavour to impose what they consider to be unsatisfactory measures, being well able to flood that country with their produce manufactured in another country of the Common Market. Thus, to a large extent, American firms have succeeded in impeding the policy of regional planning of certain governments.

(v) The problem of social legislation and salaries. It is evident that American firms had every interest in setting themselves up in areas where salaries were the lowest and social legislation the least favourable for the workers. Here too the threat of displacement has played a certain rôle and the installation of large American firms has not encouraged the promotion of social legislation. It should be added that the removal of factories in most cases raises problems of re-employment of manpower which are often difficult to solve by the countries concerned.

107. Two conclusions can be drawn from the above considerations:

(i) It is neither useful nor desirable for European States to pursue a policy which might reduce or discourage American investments in Europe. It is in no way desirable for Europe to be deprived of the advantages to be derived from the participation of American capital in its development. In this respect, the danger that is inherent in the application of the measures announced by President Johnson in his speech on 1st January 1968 to restrict considerably the American firms' possibilities of investing abroad are far more serious for Europe than that of the capital investments themselves.

(ii) It is essential to direct American capital investments according to the true needs of Europe. It can be hardly desirable for certain sectors of European industry to pass wholly into American hands. Nor is it desirable to allow an important part of the European economy to

come under the control of firms guided by motives unconnected with the interests of Europe.

108. It is therefore of primary importance to draw up rules and perhaps even a degree of planning for American investments in Europe. This cannot be done by the European States acting individually. It will always be to their advantage to devote their every effort to encouraging American firms to set up on their territory rather than on that of their neighbours. But there must be a genuine European authority which is able to grant or refuse permission for American industries to set themselves up in Europe. This must be done with an open mind, full account being taken of the special requirements of each area and of each sector of industry.

109. All competent writers on this matter agree that the only solution lies in the accession of the United Kingdom to the European Communities and the extension of the powers of the Commission in this field. That is the conclusion reached by Servan-Schreiber in *Le défi américain*; it is the conclusion of the Atlantic Institute's relevant publication under the direction of Christopher Layton; it is also the conclusion of the recent book by James Macmillan and Bernard Harris "The American takeover" which examines the particular case of the British economy.

### C. Conclusion

110. The position of the world economy in 1968 is in many respects reminiscent of that in 1929. Monetary conditions are similar and the recession setting in almost everywhere may well lead to catastrophic consequences if monetary confidence is undermined at the same time.

111. However, there is wider knowledge of economic and financial machinery in 1968 than there was in 1929. In theory, therefore, a crisis can be averted before it gets completely out of control.

112. Although considerable progress has been made in the field of theoretical knowledge, however, what is still lacking is a political authority capable of taking and enforcing the necessary measures, and the danger once again

dans telle ou telle région, dans tel ou tel pays de façon à fournir l'ensemble du marché européen à partir de cette région ou de ce pays. Or, les efforts accomplis par les Etats européens pour doter d'industries les régions les moins développées, se sont souvent heurtés à la mauvaise volonté des entreprises américaines, peu sensibles aux intérêts des économies nationales. L'ouverture des frontières douanières à l'intérieur du Marché commun leur a donné une liberté plus grande encore pour quitter le pays qui tentait de leur imposer des mesures ne leur donnant pas satisfaction, quitte à inonder ce pays de leurs produits fabriqués dans un autre pays du Marché commun. Ainsi, les compagnies américaines sont, dans une large mesure, parvenues à mettre en échec la politique de planification régionale tentée par certains gouvernements.

(v) Le problème de la législation sociale et des salaires. Il est évident que les compagnies américaines ont eu intérêt à s'implanter dans les régions où les salaires étaient les plus bas et où la législation sociale était la moins favorable à la main-d'œuvre. Ici aussi, les menaces de déplacement ont joué un certain rôle et l'implantation de grandes sociétés américaines n'a pas été un encouragement à une législation sociale avancée. Ajoutons que les déplacements d'usines posent, dans la plupart des cas, des problèmes de réemploi de la main-d'œuvre qui sont souvent difficiles à résoudre par le pays qui est la victime de ces déplacements.

107. De ces prémisses, il semble que l'on puisse dégager deux conclusions.

(i) Il n'est ni utile, ni souhaitable que les investissements américains en Europe diminuent ni qu'ils soient découragés par une politique quelconque des Etats européens. Il n'est nullement désirable que l'Europe se prive des avantages que lui offre la participation des capitaux américains à son développement. A cet égard, le danger que représente l'application des mesures annoncées par le Président Johnson, dans son discours du 1<sup>er</sup> janvier 1968, de réduire de façon considérable les possibilités d'investissements hors d'Europe pour les entreprises américaines sont bien plus graves pour l'Europe que ne peuvent l'être les investissements de capitaux américains.

(ii) Il est essentiel que ces investissements de capitaux américains soient orientés en fonction des besoins véritables de l'Europe. Il est certainement peu souhaitable que certains domaines de l'activité européenne tombent entièrement entre des mains américaines. Il est peu souhaitable,

également, de laisser une fraction importante de l'activité économique européenne sous l'arbitraire d'entreprises déterminées par des motifs qui n'ont rien à voir avec les intérêts de l'Europe.

108. Il importe donc au plus haut point d'établir des règles, voire une certaine planification des investissements américains en Europe. Cette planification ne peut être l'œuvre des Etats européens pris isolément. En effet, ceux-ci auront toujours avantage à solliciter à n'importe quel prix l'installation d'entreprises américaines sur leur sol plutôt que chez leurs voisins. Mais il importe qu'une autorité véritablement européenne soit en mesure de donner ou de refuser des permis d'implantation aux industries américaines qui veulent s'installer en Europe. Il est essentiel qu'elle le fasse dans l'esprit le plus libéral mais, néanmoins, en tenant compte des besoins particuliers de chaque région et de chaque secteur industriel.

109. Il n'y a donc, et tous les auteurs sérieux en la matière sont d'accord sur ce point, d'autres solutions que dans l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes et dans l'extension des pouvoirs de la Commission sur ce domaine. C'est la conclusion à laquelle parvient M. Servan-Schreiber dans «Le défi américain»; c'est la conclusion de l'ouvrage publié sur ce sujet par l'Institut atlantique sous la direction de Christopher Layton; c'est la conclusion également du livre tout récent de James Macmillan et Bernard Harris, «*The American takeover*», qui examine le cas particulier de l'économie britannique.

### C. Conclusion

110. La situation de l'économie mondiale en 1968 rappelle, à bien des égards, celle de 1929. Les conditions monétaires sont analogues et la récession qui se dessine un peu partout risque d'aboutir à des conséquences catastrophiques si elles doivent se conjuguer avec une crise de confiance dans les monnaies.

111. Toutefois, les hommes de 1968 ont une meilleure connaissance des mécanismes économiques et financiers que ceux de 1929. Ils ont donc la possibilité, en théorie, de remédier à une crise avant qu'elle ait atteint des proportions trop graves.

112. Si les progrès ont été considérables dans le domaine des connaissances théoriques, il manque, toutefois, une autorité politique susceptible de prendre et d'imposer les mesures nécessaires et le danger que court le monde est, une fois encore,

facing the world is that of States withdrawing behind their frontiers to pursue a policy of deflation which, by destroying the international flow of trade built up after the war, would jeopardise the results of the Kennedy round and, ultimately, at world level heighten a crisis which cannot be solved at national level.

113. It is therefore necessary, by a concerted policy throughout the western world, to resort to methods for stimulating the economy which, while maintaining a certain monetary order, would not jeopardise the flow of trade which has been developed in recent years. There again the European States are incapable of advancing anything other than parochial interests in face of the United States and only a true European economic authority could constitute a partner to join with the United States in seeking a solution to conjunctural problems.

#### CHAPTER IV

##### *Relations with third countries*

114. The United Nations Conference on Trade and Development, which met in New Delhi in February and March 1968, was largely a failure, although the underdeveloped countries had made careful preparations for the conference and 86 countries had agreed in October 1967 on the Charter of Algiers, which put forward a coherent and, on the whole, realistic file of the poorer countries' claims. This text showed that the third countries were increasingly aware of their own responsibilities, stating for example that:

“The developing countries reaffirm that their economic development depends essentially on themselves.”

Their efforts to develop regional groups show the importance which they attach to the need for cohesion in the development sphere.

115. It is obviously in the interests of the western world, and probably also in the general interests of humanity, not to dash the hopes of the third countries. Overtures made by the most revolutionary countries, particularly China and Cuba, will in fact find an even greater response in Africa, Asia and Latin America since trade between

these areas and the West gives them little hope of changing an increasingly unbearable situation. This failure affects the peace and stability of the world of tomorrow.

116. In Geneva in 1964, UNCTAD set a number of goals for both industrialised and underdeveloped countries. First, aid as such to underdeveloped countries was to be increased and organised: secondly, the underdeveloped countries were to be afforded the most advantageous conditions possible for obtaining outlets for their produce; and, finally, consideration was given to organising the market for a number of products so as to ensure outlets for the agriculture of third countries at profitable prices. Thus, the countries concerned could estimate their income accurately enough to start planning the necessary changes.

117. The Geneva Conference managed to set up a permanent organisation, but results are still inadequate and the goals set in 1964 are far from having been attained.

(i) Aid as such is clearly slowing down and the 0.80% of the gross national product of the wealthy countries which was devoted to this in 1964 declined to only 0.60% in 1967.

(ii) Trading conditions have continued to deteriorate and the work of the populations of third countries has consequently become less and less profitable.

(iii) The debts of the underdeveloped countries have increased steadily until two-thirds of the capital now sent to the poorer countries is required to repay debts. Thus there is a growing tendency for aid to be “self-consuming”, and the day is drawing near when the underdeveloped countries will have to pay the wealthy countries more than they receive from them. In January 1968, the World Bank raised its interest rate again, to 6.25%. For its part, the Inter-American Development Bank raised its interest rate to 7.75% in December 1967. Loans with such high interest rates can no longer be considered as real aid to third countries.

de voir les Etats se replier sur eux-mêmes pour pratiquer une déflation qui, détruisant les courants d'échanges internationaux nés au lendemain de la guerre, compromettrait les résultats du *Kennedy round* et, finalement, aggraverait, sur le plan mondial, une crise qui ne peut être résolue à l'échelon national.

113. Il est donc nécessaire de recourir, par une politique concertée de l'ensemble du monde occidental, à des procédures de stimulation des économies qui, tout en maintenant un certain ordre monétaire, ne compromettent pas les courants d'échanges qui se sont développés au cours des dernières années. Là encore, les Etats européens sont incapables de faire valoir en face de l'Amérique autre chose que les «intérêts de clocher» et, seule, une autorité économique européenne véritable constituerait un partenaire avec lequel l'Amérique puisse chercher la solution des problèmes conjoncturels.

#### CHAPITRE IV

##### *Les relations avec le tiers monde*

114. La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement qui s'est tenue à la Nouvelle Delhi en février et mars 1968 a, dans une large mesure, abouti à un échec. Pourtant, les pays sous-développés avaient préparé avec soin cette conférence et 86 pays avaient pu se mettre d'accord, en octobre 1967, pour mettre au point la Charte d'Alger qui présentait un dossier cohérent et, dans l'ensemble, réaliste des revendications des pays pauvres. Ce texte montrait que les pays du tiers monde étaient de plus en plus conscients de leur propre responsabilité en affirmant, par exemple:

«Les pays en voie de développement réaffirment que leur développement économique dépend essentiellement d'eux-mêmes».

Les efforts qu'ils ont entrepris pour développer les groupements régionaux montrent l'importance qu'ils accordent à cette nécessité de donner une cohésion au monde du développement.

115. Il est de l'intérêt évident du monde occidental, et probablement aussi de l'intérêt général de l'humanité, que les aspirations du tiers monde ne soient pas déçues. En effet, les sollicitations offertes par les tendances les plus révolutionnaires, notamment celles présentées par la Chine et par Cuba, auront d'autant plus d'écho en Afrique,

en Asie et en Amérique latine que les échanges entre ces régions et le monde occidental leur donneront peu d'espoir de transformer une situation de plus en plus intolérable. Ainsi, ce sont la paix et la stabilité du monde de demain qui sont en cause dans cet échec.

116. En 1964, à Genève, la C.N.U.C.E.D. avait fixé un certain nombre d'objectifs, tant aux pays industriels qu'aux pays sous-développés. Il s'agissait d'abord d'accroître et d'organiser l'aide proprement dite aux pays sous-développés; il fallait, en second lieu, permettre aux pays sous-développés d'écouler, dans les conditions les plus avantageuses possibles, le produit du travail de leur population; enfin, on avait envisagé l'organisation du marché d'un certain nombre de produits de façon à assurer à l'agriculture du tiers monde des débouchés constants à des prix rémunérateurs. Ainsi ces pays pouvaient espérer parvenir à un degré suffisant de prévision de leurs ressources pour pouvoir entreprendre une planification de leurs transformations.

117. La conférence de Genève est bien parvenue à mettre en place une organisation permanente, mais les résultats effectifs sont restés insuffisants et les objectifs fixés en 1964 sont loin d'avoir été atteints.

(i) Dans le domaine de l'aide proprement dite, il y a eu un net essoufflement et même une diminution de l'apport des pays riches. Ceux-ci fournissaient en aide directe 0,80% de leur produit national brut en 1964. En 1967, ils n'en ont plus fourni que 0,60%.

(ii) Les termes de l'échange ont continué à se dégrader et, par conséquent, le travail des populations du tiers monde est devenu de moins en moins rémunérateur.

(iii) Les dettes des pays sous-développés n'ont cessé de s'accroître, à tel point que les deux-tiers des capitaux actuellement transférés dans les pays pauvres sont absorbés par le remboursement de leurs dettes, ce qui fait que l'aide tend de plus en plus à «se dévorer elle-même» et l'on voit poindre le moment où les pays sous-développés auront à payer aux pays riches plus qu'ils n'en reçoivent. En janvier 1968, la Banque mondiale a encore relevé son taux d'intérêt qui est passé à 6,25%. De son côté, la Banque inter-américaine de développement a fait passer le sien, en décembre 1967, à 7,75%. On ne peut plus considérer que des prêts faits à des taux d'intérêt aussi élevés constituent véritablement une aide au tiers monde.

(iv) To a large extent, aid is still tied to purchases in the donor country, in which case the rules of competition do not apply and prices are not particularly to the advantage of the buyer.

(v) In the field of market organisation, no definite result has been recorded, not even the agreement on cocoa which had seemed imminent.

(vi) In many countries, there are still important customs barriers to the import of industrial products from third countries. The general cut in internal tariffs in the West through the Kennedy round may well deprive the underdeveloped countries of any customs advantages they may have had.

118. The New Delhi Conference therefore had the task of rectifying an almost hopeless situation and was held at a time when there was little chance of the western countries increasing their efforts.

119. Two of the world's greatest trading powers, the United States and the United Kingdom, were having to face a serious balance of payments crisis. They could not therefore embark on measures which might well have led to a further and considerable deterioration in their balance of payments. In addition, most of the western countries, including the continental European countries, were having to increase their budgetary expenditure considerably and, consequently, the burden of taxation on their inhabitants. They were therefore unable to propose a large and rapid increase in aid to underdeveloped countries at the New Delhi Conference. Even France, which had made a valuable contribution to the success of the Geneva Conference in terms of principles, was most hesitant about putting them into practice at the New Delhi Conference.

120. In defending the principles on which it claims to base its policy, it showed far less zeal on the question of aid to third countries than on matters affecting the cohesion of the West.

121. The failure of this Conference was largely due to the lack of cohesion of western policies. This lack of cohesion stems mainly from the fact that first the United States, then the United Kingdom and finally the EEC countries all have different policies for development assistance, in

the framework of different organisations in which each of them plays a preponderant rôle. It is quite normal for the United States to show particular interest in Latin America, Britain in the Commonwealth countries and the EEC countries in their former colonies. But these policies could be co-ordinated to a certain extent. Your Rapporteur feels that the United States would willingly accept a European share in the Alliance for Progress and the United Kingdom the association of its European and American partners in the Colombo Plan. Likewise, if Britain joins the European Communities, it would take part in the Yaoundé agreements and the Community's development assistance programmes. Closer co-operation between the United Kingdom, continental Europe and the United States in the preparation and implementation of their respective assistance programmes would probably lead to a rapprochement of views and an interchange of ways and means. In short, more effective assistance could be achieved at less cost and, at world level, the western countries could avoid differences such as those which paralysed the UNCTAD Conference. This evolution has already begun, since observers are already sent by the United Kingdom to the Alliance for Progress and by the United States to the Colombo Plan. Moreover, the third countries have often expressed their desire not to limit co-operation to a single western country or group of countries; Nigeria showed this, for instance, when it undertook negotiations for its association with the EEC.

122. It was in fact impossible to continue quarrels about the international monetary system, the organisation of the European market and the policy to be followed in South-East Asia and the rest of the world and at the same time agree on joint sacrifices on behalf of third countries. Finally, the target of 1% of gross national product to be earmarked for aid to third countries was maintained, but for a distant date. The possibility of tying a large part of aid to purchases in the donor countries was also maintained. Preferences granted to underdeveloped countries were not increased and, although studies were started of the organisation of certain markets, there is no reason to think that they will lead to rapid conclusions.

123. It is still impossible to measure the possible effects of this failure on the economy of the third



(iv) L'aide est restée, dans une très large mesure, liée à des achats faits dans le pays donateur, c'est-à-dire à propos desquels la concurrence ne joue pas et qui donc se font à des prix particulièrement désavantageux pour l'acheteur.

(v) Dans le domaine de l'organisation des marchés, aucun résultat définitif n'a pu être enregistré, pas même un accord sur le cacao qui semblait pourtant prêt.

(vi) Dans beaucoup de pays, des barrières douanières importantes subsistent contre l'importation des produits industriels provenant du tiers monde. L'abaissement général des tarifs à l'intérieur du monde occidental, tel que le prévoit le *Kennedy round*, risque de retirer tout avantage douanier aux pays sous-développés.

118. La conférence de la Nouvelle Delhi avait donc à redresser une situation particulièrement compromise. Or, elle s'est réunie à un moment où la situation était particulièrement défavorable à un accroissement de l'effort des pays occidentaux.

119. En effet, deux parmi les principales puissances commerciales du monde, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, avaient à faire face à une grave crise de leur balance des paiements. Elles ne pouvaient donc s'engager à des mesures qui eussent risqué de détériorer encore, de façon considérable, cette balance. De plus, la plupart des pays occidentaux, y compris ceux du continent européen, se trouvaient dans la nécessité d'accroître sensiblement leurs dépenses budgétaires et, par conséquent, la charge fiscale pesant sur leurs habitants. Ils n'ont donc pas été en mesure de faire à la conférence de la Nouvelle Delhi des propositions tendant à un accroissement substantiel et rapide de l'aide aux pays sous-développés. Même la France, qui avait beaucoup contribué au succès de la conférence de Genève sur le plan des principes, s'est montrée singulièrement timorée quand il s'est agi, à la conférence de la Nouvelle Delhi, de passer aux réalisations.

120. Elle semble avoir mis beaucoup moins de zèle pour défendre les principes sur lesquels elle prétend fonder sa politique quand il s'est agi de l'aide au tiers monde que quand il s'agissait de mettre en échec la cohésion du monde occidental.

121. Or, c'est dans une large mesure l'absence d'une cohésion des politiques occidentales qui est responsable de l'échec de cette conférence. Ce manque de cohésion vient, en grande partie, de ce que les Etats-Unis d'une part, le Royaume-Uni en second lieu, les pays de la C.E.E. de leur côté,

mènent chacun des politiques d'aide au développement différentes dans le cadre d'organisations différentes où chacun joue un rôle prépondérant. Il est tout à fait normal que les Etats-Unis manifestent un intérêt particulier pour l'Amérique latine, l'Angleterre, pour les pays du Commonwealth, les pays de la C.E.E., pour leurs anciennes colonies. Mais une certaine coordination de ces politiques serait possible. Nous avons le sentiment que les Etats-Unis accepteraient volontiers une participation européenne à l'Alliance pour le progrès et le Royaume-Uni une association de ses partenaires européens et américain au Plan de Colombo. De même, la perspective d'une adhésion britannique aux Communautés européennes impliquera une participation anglaise aux Accords de Yaoundé et aux programmes communautaires d'aide au développement. Une coopération plus étroite du Royaume-Uni, de l'Europe continentale et des Etats-Unis dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'assistance des uns et des autres permettrait sans doute de rapprocher les points de vue, de confronter les possibilités et les expériences, en un mot, d'être plus efficace à moindres frais et d'éviter que se renouvellent, sur le plan mondial, les divergences entre occidentaux qui ont paralysé la conférence de la C.N.U.C.E.D. Cette évolution a déjà commencé puisque le Royaume-Uni envoie déjà des observateurs auprès de l'Alliance pour le Progrès et les Etats-Unis auprès du Plan de Colombo. Les pays du tiers monde ont d'ailleurs souvent manifesté leur désir de ne pas limiter leur coopération à un seul pays ou à un seul groupe de pays occidentaux; c'est, par exemple, ce qu'a manifesté le Nigeria en entreprenant de négocier son association à la C.E.E.

122. Il était impossible, en effet, de poursuivre des querelles sur l'organisation monétaire internationale, sur l'organisation du marché européen, sur la politique à suivre en Asie du Sud-est et dans le reste du monde et, en même temps, de s'entendre pour des sacrifices communs en faveur du tiers monde. Finalement, la cible de 1% du produit national brut consacré à l'aide au tiers monde a été maintenue, mais pour une date éloignée. La possibilité de lier une fraction importante de l'aide à des achats dans les pays donateurs a été maintenue. Les préférences accordées aux pays sous-développés n'ont pas été accrues et, si des études d'organisation de certains marchés ont été entreprises, rien ne donne à penser qu'elles pourront aboutir rapidement.

123. Il est encore impossible de mesurer les effets que pourra avoir cet échec sur l'économie du tiers

countries and even more difficult to weigh up the psychological, moral and political implications. But there is every reason to believe that the effects will be disastrous. The steady growth of subversive movements in Latin America in particular will find encouragement in the fact that international solidarity no longer offers third countries a serious hope of seeing the world economy transformed in their favour.

124. The United States certainly has to meet a considerable number of extremely costly commitments throughout the world at the present time and its balance of payments will have to be redressed in order to avoid too serious a crisis for the dollar and consequently for the world economy. Europe must therefore assume a greater share of the burden of defence and the development of the free world. It is, however, natural that Europeans do not seem to wish to support the United States military effort, particularly in South-East Asia.

125. But Europe is still by far the main trading partner of the underdeveloped countries. It has maintained privileged relations with many of them ever since the colonial era. It is therefore essential for Europe to take a larger share in the transformation of the third countries. It has the resources to increase its assistance effort considerably. The solution to the problem of tariffs and market organisation depends mainly on Europe. However, it can act in this field only if it shows a certain common will and cohesion. Advantages granted by a specific European State or group of States to one or another third country will be lasting and effective only if competition between the European countries in this field is limited and organised.

126. In view of the essential place occupied by the United Kingdom in relations between Europe and third countries, it will be difficult for Europe to pursue an effective policy of aid to trade without strong ties with the United Kingdom. This of course means the United Kingdom joining the European Communities and taking part in the Communities' commercial policy. However, even before this can take place, a number of immediate measures might and should be taken to prevent third countries suffering too much from the division of Europe, e.g.:

- (a) Community and British policies in relations with third countries should be closely concerted here and now. WEU could provide an institutional framework for this but there would also have to be continuing co-operation between the British authorities concerned with development problems and the Brussels Commission.
- (b) The association of the African members of the British Commonwealth with the French-speaking African countries on an equal footing. This is the more necessary because the division of Africa according to the hazards of yesterday's colonial policies is an economic absurdity which the Africans are now trying to remedy.
- (c) Agreement between Britain and the European Communities to advance negotiations for organising the market of certain tropical produce.
- (d) Agreement between all the European countries on preferences and tariff policies with a view to allowing the maximum amount of produce from third countries to enter Europe.
- (e) A standard definition of assistance should be sought so that Europe's target of 1% of gross national product for development aid may be reached and passed as quickly as possible.

127. Aid to underdeveloped countries is therefore a field in which Europe has the widest scope for striking out in its own right without being bound by United States policy. This should in no way be in direct opposition to the United States but, in a sphere in which Europe plays a more important rôle than the United States, it is a question of taking the initiative in measures which can transform the world. This means strengthening the cohesion of Europe and extending the European Communities as being the only way to succeed in sharing responsibilities with the United States and allowing Europeans, in co-operation with the United States, to play their true rôle. It should be added that to share

monde et plus difficile encore d'en mesurer les implications psychologiques, morales et politiques. Mais il y a tout lieu de craindre que ces effets soient désastreux. L'extension des mouvements de subversion, de plus en plus nombreux, en Amérique latine surtout, ne peut qu'être encouragée par le fait que la solidarité internationale n'offre plus actuellement aux pays du tiers monde d'espoir sérieux de voir l'économie mondiale se transformer en leur faveur.

124. Il est certain que les Etats-Unis ont actuellement à faire face à un nombre considérable d'obligations extrêmement coûteuses dans le monde entier et qu'il leur faut redresser leur balance des paiements afin d'éviter une crise trop grave du dollar et, par là, de l'économie mondiale. Il est donc nécessaire que l'Europe partage davantage avec eux la charge de la défense et du développement du monde libre. Il est normal, pourtant, que les Européens ne semblent pas désireux de soutenir l'Amérique dans l'effort militaire où elle s'est engagée, notamment en Asie du Sud-est.

125. Mais l'Europe demeure, et de loin, le principal partenaire commercial des pays sous-développés. Elle entretient avec beaucoup d'entre eux des relations privilégiées nées de la période coloniale. Il est donc essentiel que l'Europe prenne davantage en charge la transformation du tiers monde. Sa richesse lui permet d'accroître considérablement son effort pour l'aide. C'est d'elle essentiellement que dépendent les solutions au problème des tarifs et à celui de l'organisation des marchés. Toutefois, elle ne peut agir dans ce domaine que si elle manifeste une certaine volonté commune et une certaine cohésion. Les avantages accordés par tel Etat européen ou par tel groupe d'Etats à tel ou tel pays du tiers monde ne seront durables et efficaces que si la concurrence entre les pays européens est, dans ce domaine, limitée et organisée.

126. Etant donné la place essentielle que tient le Royaume-Uni dans les relations entre l'Europe et le tiers monde, l'Europe pourra difficilement entreprendre une politique efficace de l'aide au commerce si le Royaume-Uni ne lui est pas solidement attaché. Cela implique évidemment l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes et sa participation à la politique commerciale des Communautés. Toutefois, avant même que cette adhésion puisse se réaliser, un certain nombre de mesures immédiates pourraient et devraient être prises pour éviter que les pays du tiers monde ne souffrent trop des divisions de l'Europe. Il pourrait s'agir:

- (a) Dans l'immédiat, d'une étroite concertation entre la politique communautaire et la politique britannique à propos des relations avec le tiers monde. L'U.E.O. pourrait fournir un cadre institutionnel à une telle concertation, mais il faudrait aussi envisager une coopération constante entre les autorités britanniques concernées par les problèmes du développement et la Commission de Bruxelles.
- (b) De l'association, sur un pied d'égalité avec les pays africains d'expression française, des membres africains du Commonwealth britannique. Une telle association est d'autant plus nécessaire que la division de l'Afrique, en fonction des hasards des politiques coloniales d'autrefois, est sur le plan économique une absurdité que les Africains cherchent aujourd'hui à surmonter.
- (c) D'une entente entre l'Angleterre et les Communautés européennes pour faire progresser les négociations entreprises en vue de l'organisation du marché de certains produits tropicaux.
- (d) D'une entente entre tous les pays européens pour fixer les normes en matière de préférences et en matière de politique tarifaire, de façon à ouvrir aussi largement que possible l'Europe aux produits du tiers monde.
- (e) De la recherche par ces pays de normes communes pour la définition de l'aide de façon à ce que l'Europe atteigne et dépasse aussi rapidement que possible la proportion de 1% du produit national brut dans son effort en faveur du développement.

127. Ainsi, le domaine de l'aide aux pays sous-développés est sans doute un de ceux où il est possible à l'Europe de prendre les initiatives les plus nombreuses et les plus audacieuses sans être liée par la politique américaine. Il ne s'agit nullement en cette affaire d'un affrontement direct avec les Etats-Unis, mais il s'agit, dans une matière où l'Europe joue un rôle plus important que l'Amérique, de prendre l'initiative de mesures destinées à transformer le monde. Cela implique un renforcement de la cohésion de l'Europe et l'élargissement des Communautés européennes, car c'est là le seul moyen d'aboutir à un partage des responsabilités avec l'Amérique, et de permettre aux Européens de jouer, en coopération

responsibilities would provide Europe with a means of encouraging the United States to intensify the harmonisation of policies towards third countries, which would avoid a repetition of such tragic differences as Suez in 1956 and Vietnam today.

## CHAPTER V

### *The way ahead*

128. It is, I think, abundantly plain that there is no simple, dramatic gesture which will provide the cure for all our ills. Perhaps there never was, though certainly in the world of 1947-49, it did seem as though we could solve our problems by this method. The Truman doctrine, the Marshall plan, the resistance to the Berlin blockade, the creation of NATO — all these were grand designs, drawn large by statesmen, and fleshed in later to create the institutions which were needed to carry them out. But that, in a way, was a simpler world; we were faced with attack, even if sometimes it was indirect, and we knew that unless we were united, we could not defend ourselves. We could argue about the details later; the main thing was to decide the broad spectrum.

129. Our world today is much more complicated. Then, there was a clear, evident threat; today, the threat is not clear, indeed in a way it is obscured by the very success of the measures we took twenty years ago. Because the solutions seemed simpler then, we find it difficult to adjust to what may well be a long haul. Yet it is, I think, possible to define what we are faced with today.

130. On the military front, we are faced with no outright aggression; indeed, we can be pretty certain that no one wants to attack us, and we have no intention of attacking anyone else. Yet a potentially highly unstable situation exists, both in Berlin and in the Middle East. If we cannot negotiate solutions, and, as I have indicated, sufficient community of interest does not seem to exist, then we have to do the best we can within the present framework. Yet we are faced with the probability — almost the certainty — that the American troops which have been our

shield for so long may be whittled down over the next few years.

131. It is easy to say that we should do more for ourselves; that has been apparent for many years. In a way, the Americans have been much too kind to us, and have been prepared to make sacrifices for us which we have not been prepared to make for ourselves. Yet, this was always a superficial view; of the other large nations of the Alliance, France and Britain were engaged, until a few years ago, in eliminating gracefully the last vestiges of their colonial empires, and this entailed, paradoxically enough, the maintenance of large armed forces outside the European area, while the Federal Republic of Germany has always felt itself — understandably — inhibited by history from making too large a contribution to the land forces of Western Europe. These conditions no longer apply; France and Britain have ended their imperial rôle, and their major defence contribution lies in Europe from now on. And with them as equal partners, the fear of a revival of German militarism must be appreciably less.

132. There is, perhaps, only one field in which a major step forward not only can be taken, but must be taken, if the whole enterprise is not to run into the ground. This is in the field of European unity, now stagnant for a good five years. We are all aware that there is not sufficient common agreement for any further steps forward either in the enlargement of the existing Communities, or in developing them on their present basis. However, I still believe in the thesis I put forward in my report on the future of Western European Union eighteen months ago; indeed, I have looked at the text again, and say frankly — and without any false modesty! — that it seems to me to be even more relevant now than it was then. What I was in fact arguing for then was the idea that one should try and make progress in the areas where progress is imperative, as has been done all through the development of the European Movement, and the times demand now some new initiative in defence.

133. It may well be argued that the whole exercise arising out of Mr. Harmel's proposals of eighteen months ago was designed for just such a new initiative. It might be easier to know whether this was so or not if we had full knowledge of

avec les Etats-Unis, le rôle qui, plus que jamais, ne peut revenir qu'à l'Europe. Ajoutons qu'un tel partage des responsabilités donnerait à l'Europe la possibilité d'imposer aux Etats-Unis une concertation beaucoup plus sérieuse que par le passé de la politique que les uns et les autres mènent dans le tiers monde, et d'éviter que se reproduisent des divergences tragiques comme celle de Suez en 1956, et celle du Vietnam aujourd'hui.

## CHAPITRE V

### *La voie à suivre*

128. Il est tout à fait évident qu'aucun geste spectaculaire ne peut résoudre tous nos problèmes aujourd'hui. Il en a peut-être toujours été ainsi, bien que dans le monde de 1947-1949, la chose ait certainement paru possible. La Doctrine Truman, le Plan Marshall, la résistance au blocus de Berlin, la création de l'O.T.A.N. sont autant de «grands desseins» conçus par des hommes d'Etat et étoffés ensuite par la création des institutions nécessaires. Mais nous vivons, en un sens, dans un monde plus simple: nous étions attaqués, indirectement quelquefois, et nous savions qu'à moins d'être unis, nous ne pouvions nous défendre. Il s'agissait d'abord de prendre une décision d'ensemble; les détails pouvaient en être discutés par la suite.

129. Le monde d'aujourd'hui est bien plus compliqué. La menace était alors parfaitement claire. Elle ne l'est plus aujourd'hui. Elle est masquée, pour ainsi dire, par le succès même des mesures que nous avons prises il y a vingt ans. Parce que les solutions paraissaient alors plus faciles, nous avons du mal à nous adapter à ce qui pourrait bien être une œuvre de longue haleine. Votre rapporteur estime qu'il est cependant possible de définir les dangers auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

130. Sur le front militaire, nous ne vivons pas sous la menace d'une attaque caractérisée. Il est même à peu près certain que personne ne souhaite nous attaquer et nous n'avons, pour notre part, aucune intention d'attaquer qui que ce soit. Cependant, à Berlin, comme au Moyen-Orient, la situation pourrait devenir extrêmement instable. Si nous ne pouvons pas aboutir à une solution négociée — et, comme nous l'avons vu, il n'existe pas, semble-t-il, de communauté d'intérêts suffisante pour y parvenir — tous nos efforts devront se déployer dans le cadre actuel. Cependant, il est

probable — et presque certain — que les forces américaines qui ont si longtemps assuré notre protection, vont être réduites au cours des prochaines années.

131. Il est aisé de dire que nous devrions faire plus pour nous-mêmes: la chose est évidente depuis des années. En un sens, les Américains ont été beaucoup trop bons pour nous et se sont montrés disposés à faire pour nous des sacrifices que nous n'étions pas disposés à faire nous-mêmes. Mais il s'agit là d'une vue superficielle; parmi les autres grandes nations de l'Alliance, la France et la Grande-Bretagne se préoccupaient, il y a peu de temps encore, de liquider spontanément les derniers vestiges de leurs empires coloniaux, ce qui, paradoxalement, a entraîné le maintien d'importantes forces armées hors d'Europe. Quant à la République Fédérale d'Allemagne, elle se sentait contrainte par l'histoire, et c'est bien naturel, de s'abstenir d'apporter une trop large contribution aux forces armées d'Europe occidentale. La situation est différente aujourd'hui: la France et la Grande-Bretagne ont mis fin à leur rôle impérial, leur contribution à la défense se fait désormais principalement en Europe et leur association sur un pied d'égalité réduit considérablement les craintes d'une renaissance du militarisme allemand.

132. Il n'existe peut-être qu'un seul domaine où il soit possible, et même indispensable, d'accomplir des progrès importants, si l'on veut éviter d'aller à la faillite: c'est celui de l'unité européenne, où tout est au point mort depuis cinq bonnes années. L'unanimité fait défaut, nous le savons, pour élargir les Communautés existantes ou pour les développer sur leurs bases actuelles. Pourtant, votre rapporteur reste persuadé de la valeur de la théorie qu'il a avancée dans son rapport sur l'avenir de l'Union de l'Europe Occidentale, il y a dix-huit mois, et, en en reliant le texte, il avoue, sans fausse modestie, qu'elle lui semble aujourd'hui plus pertinente que jamais. Il partait, en effet, du principe qu'il fallait tenter de progresser dans les domaines où, précisément, un progrès s'imposait — ce qui a d'ailleurs toujours été la thèse du Mouvement européen — et une nouvelle initiative s'impose aujourd'hui dans le domaine de la défense.

133. On peut fort bien soutenir que toutes les études entreprises il y a dix-huit mois au titre du plan Harmel tendaient précisément à une initiative de ce genre. Nous le vérifierions plus facilement si nous connaissions exactement le

exactly what emerged from that study, and it would certainly be helpful if we could be informed, if necessary under the seal of confidentiality, of the final report of that review. Even so, the results have shown that it did not contain any major proposals for a greater European participation in Europe's own defence on the only basis on which such proposals are likely to be effective — that is, definite moves towards some kind of European defence arrangement within NATO. In December 1966, I proposed starting with defence production, and proceeding from there towards a joint general staff, community arrangements for conventional weapons, some kind of European nuclear arrangement, and finally a European Political and Defence Community. In the context of the American balance of payments crisis, the need for this kind of approach seems to me to be even more urgent.

134. I would hope that the Assembly would agree with me, at least to the extent, as stated in the recommendation, of asking the Council to have another look at the proposals then made. But I would hope also that one of our member governments might find it possible to take an initiative in this matter, and it occurs to me that this could not be more appropriately done than by my own. Such a wish cannot, of course, be included in a recommendation to the Council as a whole; it must remain the personal wish of your Rapporteur, but it is none the less heartfelt for all that.

135. Indeed, I am strengthened in putting it forward by the belief that it would now be far more favourably received in the United States than hitherto. America is coming to know that increased European participation must include increased European responsibility, even if that too means changes in the nuclear arrangements which have hitherto governed our relations within the Alliance. The Nassau Agreement went a good deal further than any previous offer, and it was a pity that it was never fully taken up on the European side; a readiness by the United States, Administration and Congress alike, to recognise the need for a European *nuclear* partner within NATO might have an electrifying effect on our defence posture at this crucial time. This, and only this, seems to me to be the single dramatic gesture which might now be made.

136. Moreover, the aim of the Harmel plan is to examine the West's responsibilities outside the

NATO area and the future of relations between the members of the Atlantic Alliance and the communist countries. Where the latter is concerned, it is clear that the regular consultations between the two great powers, instituted when President Kennedy was responsible for United States policy and Mr. Khrushchev for that of the Soviet Union, made a decisive contribution to transforming the framework of international relations and consolidating peace. It is to be hoped that this dialogue will be continued in view of its effectiveness, as proved on several occasions, particularly at the time of the Cuban crisis and the Glasboro talks. These consultations are a form of insurance against the risk of war being triggered off unexpectedly by a false move on one side or the other.

137. Direct agreement between Americans and Soviets on major international problems of the day cannot, however, be considered a satisfactory solution for many of Europe's problems. Western Europe's view of relations with the peoples' democracies of Eastern Europe is certainly not the same as that of the United States. Whereas Europe now has everything to gain by renewing relations, in so far as the political situation allows, with countries which are its neighbours for reasons of geography, history and civilisation, and with which there are long-standing links and traditional channels of trade which have never been completely severed, the United States is more intent on seeking permanent agreement between the nuclear powers by direct approaches to the Soviet Union itself. Whereas recent trends in certain Eastern European countries, which are apparently increasing their efforts to make their own interests take precedence over those of the communist world, are considered by the United States as just a change in the world balance of forces at the expense of communism, Europeans consider these trends as a form of *détente* which they trust will progressively develop into co-operation, which will gradually lead to the end of the division of Europe imposed by the cold war.

138. There is, of course, no question of Western Europe opposing the development of peaceful relations between the two great powers leading

résultat de ces études et il serait certainement utile que nous puissions être informés, même à titre confidentiel, du contenu du rapport définitif. Quoiqu'il en soit, la suite des événements a montré que ces études ne contenaient aucune proposition importante tendant à l'accroissement de la participation de l'Europe à sa propre défense sur la seule base valable en l'occurrence, c'est-à-dire la perspective d'un accord européen de défense dans le cadre de l'O.T.A.N. En décembre 1966, votre rapporteur a proposé de commencer par la production des armements, et de passer ensuite à la création d'un état-major commun, à la conclusion d'accords communautaires sur les armes classiques, d'un accord européen en matière nucléaire, et enfin à la création d'une communauté européenne politique et de défense. Dans le contexte de la crise de la balance des paiements américaine, la nécessité d'une formule de ce genre lui paraît encore plus urgente.

134. Votre rapporteur espère que l'Assemblée sera d'accord avec lui et demandera, tout au moins, au Conseil, comme l'indique la recommandation, de reconsidérer les propositions qui ont été faites. Il espère également que l'un de nos gouvernements membres sera à même de prendre une initiative dans ce domaine et le gouvernement britannique lui paraît d'ailleurs le mieux placé pour le faire. Ce vœu ne saurait naturellement figurer dans une recommandation adressée au Conseil dans son ensemble; il reste le vœu personnel de votre rapporteur, mais il n'en est pas moins sincère.

135. En le formulant, votre rapporteur est soutenu, en effet, par la conviction qu'il serait beaucoup mieux accueilli par les Etats-Unis aujourd'hui. L'Amérique commence à se rendre compte que l'accroissement de la participation européenne doit s'accompagner d'un accroissement des responsabilités, même si cela implique une modification des arrangements nucléaires qui ont jusqu'ici gouverné nos rapports au sein de l'Alliance. L'Accord de Nassau est allé bien plus loin que les offres précédentes et il est dommage qu'il n'ait jamais trouvé l'écho qu'il méritait du côté européen. Si les Etats-Unis, Administration et Congrès, acceptaient de reconnaître la nécessité d'un partenaire nucléaire européen au sein de l'O.T.A.N., ils apporteraient peut-être à notre organisation militaire le stimulant nécessaire en ce moment capital. Tel est, de l'avis de votre rapporteur, le seul geste spectaculaire qui soit actuellement possible.

136. Par ailleurs, le plan Harmel vise à examiner les responsabilités de l'Occident en dehors

de la zone couverte par l'O.T.A.N. et à envisager l'avenir des relations entre les membres de l'Alliance atlantique et les pays communistes. Dans ce dernier cas, il est évident que l'institution, au temps où le Président Kennedy dirigeait la politique américaine et M. Khrouchtchev la politique soviétique, de consultations répétées entre les deux grandes puissances, a contribué, de façon décisive, à transformer le cadre des relations internationales et à consolider la paix. L'on ne peut que souhaiter voir se poursuivre, entre les deux Grands, un dialogue qui a prouvé son efficacité à plusieurs reprises, notamment lors de la crise de Cuba et à l'occasion des rencontres de Glasboro. Ces consultations constituent une assurance contre les risques d'une guerre déclenchée inopinément par une fausse manœuvre des uns ou des autres.

137. Néanmoins, une entente directe entre les Américains et les Russes sur les grands problèmes de l'actualité internationale ne peut constituer pour l'Europe une solution satisfaisante à beaucoup de ses problèmes. Il est certain, en particulier, que la façon dont l'Europe occidentale envisage ses relations avec les démocraties populaires de l'Europe de l'Est est assez différente de celle dont l'Amérique considère ses relations avec le bloc oriental. Tandis que l'une a tout intérêt à renouer avec des pays qui sont proches d'elle par la géographie, par leur histoire, par leur civilisation, par des liens culturels fort anciens et jamais complètement rompus, par les directions naturelles et traditionnelles de leurs échanges, des relations aussi étroites que le permet la conjoncture politique, l'autre tend davantage à trouver, dans une entente avec l'Union Soviétique elle-même, les bases d'une entente permanente entre les puissances nucléaires. Ainsi, tandis que l'évolution récente de certains pays de l'Europe orientale, qui semble indiquer que plusieurs d'entre eux cherchent à faire valoir plus que par le passé leurs intérêts particuliers, à côté de ceux du monde communiste, peut apparaître aux yeux des Américains comme une simple modification, aux dépens du communisme, dans l'équilibre mondial des forces. Cette même évolution peut donner aux Européens l'espoir de voir se transformer progressivement ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la «détente» en une coopération qui, peu à peu, mette un terme à la division de l'Europe imposée par la guerre froide.

138. Il ne s'agit évidemment pas, pour l'Europe occidentale, de s'opposer à une évolution des relations entre les deux Grands vers des

towards co-operation from which Europe can but benefit. But it is essential for the United States to act in close consultation with the European members of the Atlantic Alliance so as to avoid the danger of jeopardising the policy of co-operation with the Eastern European countries already being pursued by most of our countries.

139. Similarly, the security of the African, Asian and Latin American countries is a joint responsibility of the western countries. In the past, the United States and the Western European countries have often adopted divergent views of their tasks. While the United States, in the disturbances resulting from decolonisation, disapproved — and often rightly so — of policies which might jeopardise the maintenance of the necessary co-operation with the new States, Europe has recently shown some hesitation about supporting “international police” operations effected by the United States. These differences have sometimes endangered relations between the European countries and the United States, as in the case of the Vietnam war. Such different interpretations of situations and facts can certainly occur again in the future, but they must be overcome without endangering co-operation between Europe and the United States.

140. In this connection, as in relations with Eastern Europe, the solution perhaps lies in a certain sharing of responsibilities, but there is a definite need for closer, more organised and more permanent consultations than in the past. If such consultations are to be a true dialogue between Europe and the United States, there must be cohesion in Europe if it is to be a true partner for the United States. The United States will probably consider it less important to obtain the agreement of one or another of its European allies if it feels that this agreement does not commit the other allies, but it would certainly be prepared to make many concessions to obtain the agreement and co-operation of a united Europe.

#### *Other measures*

##### *(a) Balance of payments*

141. This does not mean, however, that there is nothing else we can do. The American balance of

payments problem is the single most important issue facing the western world at the moment, and it is not only right that we should help — the Americans, after all, came to our aid in 1947, and we should be prepared to do the same for them now — but it is in our own interest to solve this problem co-operatively, so that we do not force them into unilateral action which might well hurt us. The long-term solution can only lie in an attack on the problem of world liquidity outlined in Chapter III. Meanwhile, however, there are a number of measures which can be taken by the Europeans which might well help.

142. One of them is the question of investment. As noted in Chapter I, European investments in the United States are larger than American investments in Europe, but there is no reason why this imbalance should not be increased, particularly by the surplus countries. A major shift might be effected, and the whole proposition become more attractive to European investors, by a move from portfolio to direct investment. We could never, of course, hope to emulate the massive American direct investment in Europe, if only because the scale of the whole enterprise is that much higher, but there are areas where direct European investment would not only help the American economy, but also play a major part in her social policy. Although the United States does not possess a regional policy as far-reaching, say, as those of the United Kingdom or Italy, they have identified the areas of declining industry, and would certainly welcome investment there. A European businessman interested in New England, say, where the old industries are dying, might find it as much worth his while as an American businessman setting up a factory in North-East England. And there would be the prospect of a much wider market in this case; most American industries started on a regional basis, and only became nation-wide later; the opportunity is there for the Europeans to do the same.

##### *(b) Direct investment in Europe*

143. A policy of the kind outlined in the preceding paragraph might give the Europeans an



relations pacifiques et une certaine coopération dont l'Europe ne peut que profiter. Mais il est essentiel que la démarche américaine se fasse en étroite consultation avec les membres européens de l'Alliance atlantique de façon à ce qu'elle ne risque pas de porter atteinte à une politique de coopération avec les pays de l'Europe de l'Est que la plupart de nos pays ont déjà entreprise.

139. De même, assurer la sécurité des pays de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine constitue une responsabilité commune des pays occidentaux. Jusqu'à présent, les Etats-Unis et les pays de l'Europe occidentale ont souvent conçu de façon différente la nature de la charge qui leur incombait. Alors que, lors des conflits issus de la décolonisation, les Etats-Unis manifestèrent, à juste titre souvent, leur désapprobation pour une politique qui risquait d'empêcher l'Occident de maintenir avec les nouveaux Etats une nécessaire coopération, l'Europe, au cours des dernières années, a laissé voir quelques hésitations à soutenir des actions de « police internationale » menées par les Etats-Unis. Ces divergences ont parfois mis en danger, nous l'avons constaté à propos de la guerre du Vietnam, l'ensemble des relations entre les pays européens et les Etats-Unis. Il est certain que de telles divergences d'interprétation des situations et des faits peuvent se renouveler dans l'avenir, mais il importe qu'elles puissent être surmontées sans qu'elles mettent en cause l'ensemble de la coopération entre l'Europe et les Etats-Unis.

140. A ce propos, comme à celui des relations avec l'Europe de l'Est, la solution se trouve peut-être dans un certain partage des responsabilités, mais certainement aussi dans une consultation plus étroite, plus organisée, plus permanente que par le passé. Mais cette consultation exige, pour devenir un dialogue véritable entre l'Europe et les Etats-Unis, une cohésion de l'Europe qui en fasse un véritable partenaire de l'Amérique. Il importera probablement de moins en moins aux Américains d'obtenir l'accord de tel ou tel de leurs alliés européens s'ils savent que cet accord n'engage pas leurs autres alliés, mais il n'est pas douteux qu'ils seront prêts à faire de larges concessions pour obtenir l'accord et la coopération d'une Europe unie.

#### *Autres mesures*

##### *(a) La balance des paiements*

141. Cela ne signifie pas, cependant, que nous ne puissions rien faire d'autre. La question de la

balance des paiements des Etats-Unis est le seul problème important qu'ait à résoudre actuellement le monde occidental. A cet égard, il est non seulement équitable que nous apportions notre contribution — les Américains, après tout, sont venus à notre aide en 1947, et nous devrions être prêts à leur rendre le même service — mais encore que nous aidions, dans notre propre intérêt, à résoudre ce problème dans un esprit de coopération, afin de ne pas les contraindre à prendre des mesures unilatérales qui pourraient nous porter préjudice. La solution à long terme ne peut résider que dans le règlement du problème des liquidités mondiales dont il a été question au chapitre III. En attendant, les Européens peuvent néanmoins prendre certaines mesures qui pourraient être utiles.

142. L'une de ces mesures pourrait porter sur les investissements. Comme nous l'avons vu au chapitre I, les investissements européens aux Etats-Unis sont plus importants que les investissements américains en Europe, mais rien ne s'oppose à ce que les pays disposant de surplus, notamment, contribuent à accroître cette différence, et la transformation des investissements de portefeuille en investissements directs pourrait offrir un attrait nouveau aux investisseurs européens. Il ne serait pas question, naturellement, de rivaliser avec les investissements directs pratiqués de façon massive par les Américains en Europe, ne serait-ce qu'en raison de l'ampleur de l'opération, mais il est des zones où les investissements européens directs pourraient épauler efficacement non seulement l'économie mais la politique sociale américaines. Bien que les Etats-Unis n'aient pas mis en œuvre une politique d'aménagement régional aussi poussée que le Royaume-Uni ou l'Italie, par exemple, ils ont délimité les zones de régression industrielle et y accueilleraient certainement volontiers les investissements étrangers. Un homme d'affaires européen, qui s'intéresserait par exemple à la Nouvelle-Angleterre, où les vieilles industries sont en voie de disparition, pourrait avoir tout autant d'intérêt à y installer une usine que son homologue américain dans le nord-est de l'Angleterre, et il aurait la perspective d'un marché beaucoup plus vaste. La plupart des industries américaines ont commencé sur une base régionale et n'ont pris que plus tard une dimension nationale. Les Européens ont maintenant la possibilité de procéder de la même manière.

##### *(b) Les investissements directs en Europe*

143. La politique que nous venons de définir pourrait offrir aux Européens la possibilité de

opportunity to solve the problems of direct American investment in Europe, which at the moment are a source of friction between the two sides of the Atlantic. The ownership of industry within a country is a matter of legitimate concern to the government of that country and it would not be at all unreasonable for the European governments to approach the United States Government, asking for the creation of some kind of code of conduct in these matters even if it involved some amendment to long-established United States law. The case for such a code would be particularly strong if the Europeans were preparing to make their contribution to a solution of the American balance of payments problem by direct investment within the United States. The movement would then become two-way, and both sides would be able to see the advantage of it.

144. At the same time, the proposed acceleration of the Kennedy round on a unilateral basis would be most helpful to the Americans though, as I have indicated, its effect can only be marginal at the best because the Americans rely so much less than ourselves on direct export. There would seem to be very little chance, however, of both the conditions which the Europeans have laid down being acceptable to Congress; indeed, it was made quite plain to us that the abolition of the American selling price, especially in chemicals, is unlikely to be achieved before the American election. Although such a blatant barrier to trade must be removed as soon as possible, the European countries would be wise to accept a delay in this field, if only to get something moving in the field of trade. Otherwise, there is grave danger that American protectionism will grow, to the mutual damage of all.

145. The proposal for a North Atlantic free trade area would seem to be premature. I detected no enthusiasm for this in the United States, and it would seem that before Europe is ready to meet competition of so stringent a kind on its home ground, the management gap has got to be solved, and the question of European industrial structure tackled. We are so far behind the United States in these fields that it is best to proceed cautiously, or otherwise we may well undermine the whole position. Nor is there the slightest possibility that, in the next few years at any rate, the United States Congress would be prepared to allow free trade over such a wide range of goods. Indeed, the indications are that we shall have to work very hard to prevent

Congress becoming even more protectionist than it now is.

(c) *Foreign aid*

146. The foreign aid field is wide open for fruitful co-operation between the United States and Europe. At the moment, we are sharing our burdens fairly effectively, but this is not evident, and if even the small momentum we have in this field is to be maintained, it is vital that we be seen to be laying the basis for an effective co-operation. A complete review of DAC is the first essential, which might well be carried out in a general review of OECD as a whole. This should be the economic arm of NATO, but so far, despite its enormous success as a forum for the exchange of information, it really does not seem to have been wholly effective as a means for co-operative effort. But even if so wide-ranging a review is not undertaken, the disastrous New Delhi UNCTAD Conference must impress upon us the need for action in the aid field.

(d) *Conclusion*

147. There is no simple panacea for our ills. The urgent need is for a complete examination of the state of the Alliance today in all its aspects. We know — the latest crisis has made us only too well aware — that we cannot solve our problems on our own; the United States is now as dependent on us as we have been on it over the past twenty years. Now is surely the time for a complete re-examination of the premises laid down twenty years ago, and the institutions set up then.

148. Above all, we have a duty to our young people. There has probably never been a time when the youth of the western world has felt so disorientated. Student riots are only the symptom of a disease which goes far deeper, and we need to offer them some ideal. Europe at one time seemed to be that ideal; its appeal has faded now, if only because we, the older generation, have been so singularly unsuccessful in accomplishing what we set out to do. Yet, as President Kennedy showed with the Peace Corps, youth

résoudre les problèmes que posent les investissements directs des Etats-Unis en Europe qui sont, à l'heure actuelle, une source de frictions de part et d'autre de l'Atlantique. L'intervention étrangère dans les industries nationales préoccupe, à juste titre, les gouvernements et il serait parfaitement naturel que les pays européens demandent au gouvernement américain d'établir des règles de conduite en la matière, même si cela devait impliquer une modification des lois en vigueur. Ces règles seraient d'autant plus justifiées que les Européens se montreraient disposés à contribuer à la solution du problème de la balance des paiements américaine en pratiquant des investissements directs aux Etats-Unis. Les mouvements de capitaux se faisant dans les deux sens, les deux parties pourraient constater les avantages de la formule.

144. L'accélération unilatérale de la négociation Kennedy qui a été proposée serait également très utile aux Américains bien que, comme nous l'avons vu, les effets n'en seraient tout au plus que marginaux, les Américains s'intéressant beaucoup moins que nous aux ventes directes à l'exportation. Pourtant, il y a peu de chances que le Congrès accepte les deux conditions posées par les Européens: nous avons recueilli l'impression très nette que l'abolition de l'*American selling price*, pour les produits chimiques notamment, n'interviendrait probablement pas avant les élections présidentielles. Bien qu'il soit indispensable d'éliminer au plus tôt un obstacle aussi manifeste aux échanges, les pays européens feraient bien d'accepter un délai, ne serait-ce que pour obtenir des modifications dans ce domaine, faute de quoi le protectionnisme américain risquerait de s'aggraver au préjudice de tous.

145. La proposition de création d'une zone de libre-échange nord-atlantique semble prématurée. Votre rapporteur n'a rencontré aux Etats-Unis aucun enthousiasme pour cette formule et, avant que l'Europe soit en mesure d'affronter une concurrence aussi rude sur son propre sol, il faut qu'elle rattrape d'abord son retard en matière de gestion et qu'elle s'attaque au problème de la restructuration de son industrie. Nous sommes si loin derrière les Etats-Unis dans ces domaines qu'il est préférable d'agir avec prudence, faute de quoi nous pourrions fort bien bouleverser toutes les données de la situation. Il n'y a pas non plus la moindre chance, du moins dans les prochaines années, que le Congrès américain soit disposé à accepter le libre échange

pour une gamme aussi étendue de produits. En fait, tout démontre que nous aurons beaucoup de difficulté à empêcher le Congrès de devenir encore plus protectionniste qu'à l'heure actuelle.

### (c) *L'aide à l'étranger*

146. L'aide à l'étranger ouvre de larges perspectives de coopération fructueuse entre les Etats-Unis et l'Europe. A l'heure actuelle, nous en partageons la charge dans des proportions à peu près égales, mais le fait n'est pas évident et si nous voulons simplement conserver la vitesse acquise dans ce domaine, il importe que nous jetions ostensiblement les bases d'une coopération efficace. Il convient d'abord de revoir complètement le fonctionnement du Comité de l'Aide au Développement, ce qui pourrait très bien s'effectuer dans le cadre d'un réexamen général des activités de l'O.C.D.E. Celle-ci devrait être l'instrument économique de l'O.T.A.N., mais si elle a, jusqu'à présent, remporté un énorme succès comme lieu de rencontre propice aux échanges d'informations, elle ne semble pas avoir été totalement efficace comme instrument de coopération. Mais même si une révision aussi vaste n'était pas entreprise, la désastreuse conférence de la C.N.U.C.E.D. qui vient de se tenir à la Nouvelle Delhi devrait nous faire comprendre la nécessité d'une action dans ce domaine.

### (d) *Conclusion*

147. Il n'existe pas de solution miraculeuse aux problèmes qui se posent à nous. Il importe avant tout d'examiner la situation actuelle de l'Alliance sous tous ses aspects. Nous savons — la dernière crise nous l'a clairement montré — que nous ne pouvons pas résoudre nos problèmes par nous-mêmes; les Etats-Unis comptent aujourd'hui autant sur nous que nous avons compté sur eux au cours des vingt dernières années. L'heure est venue de réévaluer complètement les principes que nous avons établis et les institutions que nous avons créées il y a vingt ans.

148. Mais nous avons surtout des obligations envers notre jeunesse. Jamais dans le passé la jeunesse du monde occidental ne s'est sans doute sentie aussi désorientée. Les manifestations d'étudiants ne sont que les symptômes d'un mal beaucoup plus profond, et nous nous devons de leur offrir un idéal. Il fut un temps où l'Europe semblait être cet idéal. Son attrait s'est maintenant évanoui, tout simplement, peut-être, parce que la vieille génération que nous sommes n'a pas su mener à bien l'œuvre qu'elle avait

will still respond to an ideal if it is put before them vigorously enough.

149. In this connection, there is an urgent need for a much greater assistance to young people to travel between our countries. Travel increases prodigiously year by year, but it seems to be limited to much the same group, who travel more and more. Our governments should certainly have in mind the possibility of much wider travel opportunities and should be prepared, if necessary, to press for a review of the restrictive practices in the travel field, which undoubtedly

serve as a barrier to wider-ranging opportunities at the moment. There is some evidence, too, that the new United States immigration laws have a restricting effect on students, and it is to be hoped that our American friends might be prepared to look at this problem again.

150. The western world still has a great deal to offer. It cannot just be dismissed as an affluent society, offering only mundane standards. But of late, it has fallen apart, and its sense of purpose, so apparent twenty years ago, no longer seems to be there. If this report can play some small part in helping to refocus our aims, then it will have been worthwhile.

entreprise. Cependant, comme le Président Kennedy l'a montré avec le Corps de la Paix, la jeunesse répond toujours à un idéal lorsqu'on le lui propose avec assez de conviction.

149. A cet égard, il importe de multiplier les visites de jeunes dans nos divers pays. Les voyages augmentent à un rythme prodigieux d'année en année, mais ils semblent se limiter à une même couche sociale qui se déplace de plus en plus. Nos gouvernements devraient étudier la possibilité d'accroître encore davantage les possibilités de voyages et devraient être disposés, le cas échéant, à réclamer une révision des pratiques restrictives qui y mettent actuellement

obstacle. Il semble également que les nouvelles lois d'immigration américaines restreignent les visites d'étudiants et il convient d'espérer que nos amis américains se montreront disposés à reconsidérer ce problème.

150. Le monde occidental a encore beaucoup à offrir. Il ne peut être assimilé à une société d'abondance fondée sur la simple satisfaction des besoins matériels. Mais, depuis quelque temps, il se désagrège et semble avoir perdu sa raison d'être, si évidente il y a vingt ans. Le présent rapport n'aura pas été inutile s'il peut l'aider, même modestement, à redéfinir ses objectifs.

*Co-operation between Europe and the United States*

---

**ADDENDUM<sup>1</sup>**

*submitted on behalf of the General Affairs Committee<sup>2</sup>  
by Mr. Kirk, Rapporteur*

---

1. After the 1st paragraph of the preamble to the draft Recommendation, insert a new paragraph :  
"Considering that recent events in Central Europe and the Middle East underline the pressing need for closer co-operation within NATO ;"
2. At the end of paragraph 1 of the draft Recommendation proper, add :  
"...and of any changes which may be necessary in the light of the Czechoslovak crisis ;".

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Blumenfeld* (Chairman) ; MM. *Peel, van der Stoep* (Vice-Chairmen) ; MM. *Bettiol, Bos, Conti, De Grauw* (Substitute : *Beghin*), *Edelman*, Lord Gladwyn (Substitute : *Griffiths*), MM. *Gonella* (Substitute : *Sibille*), de Grailly, *Kahn-Ackermann*,

*Kirk, Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz, Montini, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz, Dr. Shirley Summerskill, MM. Van Hoeylandt* (Substitute : *Van Lent*), Abens.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**La coopération entre l'Europe et les Etats-Unis**

---

**ADDENDUM <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales <sup>2</sup>  
par M. Kirk, rapporteur**

---

1. Après le premier considérant du projet de recommandation, ajouter un nouveau considérant :  
« Considérant que les récents événements d'Europe centrale et du Moyen-Orient soulignent l'urgente nécessité d'une coopération plus étroite au sein de l'O.T.A.N. ; »
2. A la fin du paragraphe I de la recommandation elle-même, ajouter :  
« ...et toutes modifications qui se révéleraient nécessaires à la lumière de la crise tchécoslovaque ; »

---

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Blumenfeld (président); MM. Peel, van der Stoep (vice-présidents); MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw (suppléant : Beghin), Edelman, Lord Gladwyn (suppléant : Griffiths), MM. Gonella (suppléant : Sibille), de Grailly, Kahn-Ackermann, Kirk,

Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz, Montini, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, Schulz, Mme Shirley Summerskill, M. Van Hoeylandt (suppléant : Van Lent), Abens.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

***The British application for membership of the European Communities  
and the next steps in the building of Europe***

---

**REPORT**

***submitted on behalf of the General Affairs Committee  
by Mr. van der Stoep, Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

**DRAFT RECOMMENDATION**  
on the British application for membership of the European Communities and  
the next steps in the building of Europe

**DRAFT RESOLUTION**  
on the British application for membership of the European Communities  
and the next steps in the building of Europe

**EXPLANATORY MEMORANDUM**  
submitted by Mr. van der Stoep, Rapporteur

**PART I: The refusal of the French Government to open negotiations on  
British membership of the EEC**

**PART II: Proposals for arrangements between the EEC and applicant  
countries**

- (i) Removal of trade barriers and increased trade between the EEC  
and the applicant countries
- (ii) Various forms of technological co-operation and other joint  
actions between European countries in the fields not covered  
by the European treaties
- (iii) Prevention of a widening of the gap between the EEC and  
EFTA and the removal of barriers to full membership of  
applicant countries
- (iv) The strengthening of relations in the field of political unification

Conclusions

Postface



***La candidature britannique aux Communautés européennes  
et les prochaines étapes de la construction de l'Europe***

---

**RAPPORT**

***présenté au nom de la Commission des Affaires Générales  
par M. van der Stoel, rapporteur***

---

**TABLE DES MATIÈRES**

- PROJET DE RECOMMANDATION**  
sur la candidature britannique aux Communautés européennes et les prochaines étapes de la construction de l'Europe
- PROJET DE RÉOLUTION**  
sur la candidature britannique aux Communautés européennes et les prochaines étapes de la construction de l'Europe
- EXPOSÉ DES MOTIFS**  
présenté par M. van der Stoel, rapporteur
- PREMIÈRE PARTIE :** Le refus du gouvernement français d'ouvrir des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.
- DEUXIÈME PARTIE :** Propositions d'arrangements entre la C.E.E. et les pays candidats
- (i) Suppression des obstacles tarifaires et accroissement des échanges entre la C.E.E. et les pays candidats
  - (ii) Diverses formes de coopération technologique et autres actions communes entre les pays européens dans les domaines qui ne sont pas couverts par les Traités de Rome et de Paris
  - (iii) Mesures destinées à prévenir l'accroissement des disparités entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. et suppression des obstacles qui s'opposent à l'adhésion à part entière des pays candidats
  - (iv) Renforcement des relations dans le domaine de l'unification politique

**Conclusions**

**Postface**

**Draft Recommendation <sup>1</sup>**

**on the British application for membership of the European Communities and  
the next steps in the building of Europe**

The Assembly,

Expressing the view that the Ministerial Council meetings of WEU should become a more effective forum for consultations between the Community, its member States and Britain on ways and means of strengthening co-operation in the political and economic fields and for preventing an increase in the differences between the economic systems of Britain and of the Community,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Take steps to strengthen and make more use of the machinery of consultation and co-operation in the field of foreign policy, defence and technology between member States of WEU ;
2. Agree that there should be more extensive exchanges of views between member governments concerning political and economic problems in order to prepare appropriate decisions at Ministerial Council meetings, and to that end invite Ministers of Finance, Economic Affairs and Technology to participate in future Ministerial Council meetings.

---

1. Adopted in Committee by 17 votes to 1 with 0 abstentions.

*Members of the Committee* : Mr. Blumenfeld (Chairman) ; Mr. Peel (Vice-Chairman) ; MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw, Edelman, Gallion, Lord Gladwyn, MM. Gonella (Substitute : Sibille), de Grailly, Kahn-Ackermann, Kirk, Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM.

von Merkatz (Substitute : Kopf), Montini, Müller, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, van der Stoel, Dr. Shirley Summerskill, Mr. Van Hoeylandt (Substitute : Van Lent).

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Projet de recommandation <sup>1</sup>****sur la candidature britannique aux Communautés européennes  
et les prochaines étapes de la construction de l'Europe**

L'Assemblée,

Considérant que les réunions du Conseil des Ministres de l'U.E.O. devraient offrir un meilleur cadre de consultations entre la Communauté, ses Etats membres et la Grande-Bretagne, sur les moyens de renforcer la coopération dans les domaines politique et économique et d'empêcher l'aggravation des divergences entre le système économique britannique et celui de la Communauté,

## RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De prendre des mesures pour renforcer et utiliser davantage le mécanisme de consultation et de coopération entre les pays membres de l'U.E.O. dans le domaine de la politique étrangère, de la défense et de la technologie ;
2. De convenir de procéder à de plus larges échanges de vues entre les gouvernements membres sur les problèmes politiques et économiques afin de préparer les décisions appropriées lors des réunions du Conseil des Ministres et, à cette fin, d'inviter les ministres des finances, des affaires économiques et de la technologie à participer aux prochaines réunions du Conseil des Ministres.

1. Adopté par la commission par 17 voix contre 1 et 0 abstention.

*Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président) ; M. Peel (vice-président) ; MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw, Edelman, Gallion, Lord Gladwyn, MM. Gonella (suppléant : Sibille), de Grailly, Kahn-Ackermann, Kirk, Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz

(suppléant : Kopf), Montini, Müller, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, van der Stoel, Mme Shirley Summerskill, M. Van Hoeylandt (suppléant : Van Lent).

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Draft Resolution <sup>1</sup>****on the British application for membership of the European Communities and the next steps in the building of Europe**

The Assembly,

1. Gravely concerned about the serious setback which the efforts to build a larger and stronger Europe have suffered as a result of the action of the French Government in blocking, for political reasons, any progress on future British adherence to the Communities ;
2. Noting with satisfaction that the British, Irish, Danish and Norwegian Governments are determined to maintain their applications for full membership of the European Communities and that these remain on the agenda of the EEC Council of Ministers ;
3. Strongly convinced that Europe's political and economic future can be safeguarded only after present resistance to the enlargement of the Communities has been overcome and when rapid progress is made towards economic integration and political unification in the framework of an enlarged Community ;
4. But noting with deep regret the disadvantages which the French actions involve for western defence, especially in the light of the invasion of Czechoslovakia by the Warsaw Pact powers ;
5. Urging the governments concerned to harmonise their foreign and defence policies with the aid of new Community methods including the possible establishment of an independent European Political Commission ;
6. Calling for practical steps to bring about united policies for example on weapons production and procurement, ocean and sea-bed research, aircraft construction, computers and related technologies,

## CALLS

Upon the governments of interested EEC countries and applicant countries to convene a political conference with the aim of creating institutionalised co-operation in the fields of foreign relations, defence and technology and any other field not covered by the European Communities' treaties.

1. Adopted in Committee by 12 votes to 3 with 0 abstentions.

*Members of the Committee* : Mr. Blumenfeld (Chairman) ; Mr. Peel (Vice-Chairman) ; MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw, Edelman, Gallion, Lord Gladwyn, MM. Gonella (Substitute : Sibille), de Grailly, Kahn-Ackermann, Kirk,

Lemaire, Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz (Substitute : Kopf), Montini, Müller, Nessler, Péronnet, Portheine, de Préaumont, Rutschke, van der Stoep, Dr. Shirley Summerskill, Mr. Van Hoeylandt.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Projet de résolution <sup>1</sup>**

**sur la candidature britannique aux Communautés européennes  
et les prochaines étapes de la construction de l'Europe**

L'Assemblée,

1. Profondément inquiète du grave échec subi par les tentatives d'élargissement et de renforcement de l'Europe par suite de la décision du gouvernement français qui bloque, pour des raisons politiques, tout progrès sur la voie de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés ;
2. Se félicitant de la détermination des gouvernements britannique, irlandais, danois et norvégien de maintenir leurs demandes d'adhésion à part entière aux Communautés européennes, demandes qui restent à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de la C.E.E. ;
3. Persuadée que l'avenir politique et économique de l'Europe ne pourra être sauvé que si l'opposition actuelle à l'élargissement des Communautés est surmontée et que si l'intégration économique et l'unification politique font des progrès rapides dans le cadre d'une Communauté élargie ;
4. Mais notant, avec un profond regret, les inconvénients qu'entraînent les décisions françaises pour la défense occidentale, compte tenu, notamment, de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du Pacte de Varsovie ;
5. Insistant auprès des gouvernements en cause pour qu'ils harmonisent leurs politiques extérieures et leur défense en employant de nouvelles méthodes communautaires, notamment la création éventuelle d'une Commission politique européenne indépendante ;
6. Demandant que des mesures concrètes soient prises pour instaurer des politiques communes, par exemple dans le domaine de l'achat et de la production des armements, de la recherche océanographique et de l'exploration des fonds marins, de la construction aéronautique, des ordinateurs et des techniques connexes,

**DEMANDE**

Aux gouvernements des pays de la C.E.E. intéressés et des pays candidats de convoquer une conférence politique afin de promouvoir une coopération institutionnalisée en matière de politique étrangère, de défense et de technologie, et dans tout autre domaine non couvert par les traités des Communautés européennes.

1. Adopté par la commission par 12 voix contre 3 et 0 abstention.

*Membres de la commission* : M. Blumenfeld (président) ; M. Peel (vice-président) ; MM. Bettiol, Bos, Conti, De Grauw, Edelman, Gallion, Lord Gladwyn, MM. Gonella (suppléant : Sédille), de Grailly, Kahn-Aokermann, Kirk, Lemaire,

*Leynen, Marchese Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz (suppléant : Kopf), Montini, Müller, Nessler, Péronnet, Portheime, de Préaumont, Rutschke, van der Stoep, Mme Shirley Summerskill, M. Van Hoeylandt.*

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Explanatory Memorandum**  
(submitted by Mr. van der Stoep, Rapporteur)

## PART I

**The refusal of the French Government to open negotiations on British membership of the EEC**

1. Already since January 1960, our Assembly has repeatedly expressed the view that an enlargement of the European Communities would be of vital importance for the future of Europe. On many occasions during our debates, it has been pointed out that there would be considerable advantages to be drawn from the accession of Britain, Ireland, and the Scandinavian countries. The disunity which is increasingly depriving Europe of influence in world politics could be overcome; political collaboration embracing almost all the democratic countries of our continent might make the voice of Europe carry much further. The economy would receive a new stimulus with the removal of trade barriers between the countries of the EEC and EFTA, and, finally, there would be vast prospects of European technological co-operation, to which Britain would make a greater contribution than any other European country.

2. The refusal of the French Government in January 1963 to continue negotiations on British membership of the EEC dealt a heavy blow to the hopes of creating greater European unity. Nearly five years later, in December 1967, the French Government even refused to agree to start negotiations on the enlargement of the Community, notwithstanding the favourable recommendations of the European Commission strongly supported by the five other member States of the EEC. This has led to widespread fears that the road to a larger and stronger Europe might be blocked for a long time to come.

3. During the meeting of the Council of Ministers of the EEC on 18th and 19th December 1967, the French Foreign Minister, Mr. Couve de Murville, made it clear that his government was prepared to consider the accession of Britain only after that country's economy had fully recovered. The other five countries

did not deny the importance of this factor, but pointed out that Britain had taken vigorous steps to rectify its economic and monetary situation and that there was no valid reason for not opening negotiations with Britain parallel to the process of economic recovery.

4. It is obvious that the economic reason advanced by the French Government is not the only reason for its negative attitude to Britain's application for membership. This was evident from the summary of the discussions in the Council of Ministers on 18th and 19th December last in which it was stated, *inter alia*, that

"... one member State, however, expressed the opinion that this enlargement would profoundly alter the nature of the Communities, and the methods of administering them".

5. President de Gaulle dealt more fully with this objection in his press conference on 16th May 1967:

"... as things stand at present, their entry into the Common Market, with all the exceptions that it would not fail to be accompanied by, with the irruption of entirely new facts, new both in nature and in quantity, that would necessarily result from this entry, with the participation of several other States that would certainly be its corollary, would amount to necessitating the building of an entirely new edifice, scrapping nearly all of that which has just been built. What then would we end up with if not, perhaps, the creation of a free trade area of Western Europe, pending that of the Atlantic area, which would deprive our continent of any real personal-ity?"

6. There are several reasons for disagreeing with this concept. First, it must be noted that the countries which applied for accession to the Community expressly stated that they wished to accept the letter and the spirit of the European treaties and the consequent obligations, so there can be no danger of "scrapping" what has been achieved. But there is also no

## **Exposé des motifs**

*(présenté par M. van der Stoel, rapporteur)*

### PREMIÈRE PARTIE

#### **Le refus du gouvernement français d'ouvrir des négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E.**

1. Depuis le mois de janvier 1960, notre assemblée a souligné, à maintes reprises, l'importance capitale de l'élargissement des Communautés européennes pour l'avenir de l'Europe. Nos débats ont insisté, en maintes occasions, sur les avantages considérables qui pourraient être retirés de l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des pays scandinaves. La désunion qui réduit de plus en plus l'influence de l'Europe dans les affaires mondiales pourrait être surmontée. La collaboration politique qui s'étendrait à presque tous les pays démocratiques de notre continent permettrait de mieux faire entendre la voix de l'Europe. La suppression des barrières douanières entre les pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E. apporterait un nouveau stimulant à l'économie et de vastes perspectives s'ouvriraient à la coopération européenne dans le domaine technologique où la contribution de la Grande-Bretagne serait supérieure à celle de tout autre pays européen.

2. Le refus du gouvernement français, en janvier 1963, de poursuivre les négociations sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. a porté un coup sévère aux espoirs de créer une plus grande unité européenne. Près de cinq ans plus tard, en décembre 1967, le gouvernement français a même refusé de consentir à entamer des négociations sur l'élargissement de la Communauté, bien que la Commission européenne, largement soutenue par les cinq autres États membres de la C.E.E., ait fait des recommandations dans ce sens. D'où la crainte générale de voir l'élargissement et le renforcement de l'Europe bloqués pour longtemps encore.

3. Lors de la réunion du Conseil des Ministres de la C.E.E. des 18 et 19 décembre 1967, le ministre français des affaires étrangères, M. Couve de Murville, a déclaré nettement que son gouvernement ne serait disposé à envisager l'adhésion de la Grande-Bretagne qu'une fois l'économie de ce pays complètement assainie.

Les cinq autres pays, sans nier l'importance de ce facteur, ont néanmoins fait remarquer que la Grande-Bretagne avait pris des mesures énergiques pour redresser sa situation économique et monétaire et qu'il n'y avait aucune raison valable de retarder l'ouverture de négociations avec les Britanniques parallèlement au processus d'assainissement économique.

4. L'argument économique avancé par le gouvernement français n'est manifestement pas le seul qui ait motivé son attitude négative à l'égard de l'adhésion britannique. C'est ce qui ressort nettement du compte rendu sommaire de la réunion du Conseil des Ministres des 18 et 19 décembre derniers qui déclare notamment:

«... Un Etat membre a cependant exprimé l'avis que cet élargissement modifierait de manière profonde la nature et les modes de gestion des Communautés».

5. Le Président de Gaulle a développé cette objection dans sa conférence de presse du 16 mai 1967:

«... Dans l'état présent des choses, leur entrée dans le Marché Commun, avec toutes les exceptions dont elle ne saurait manquer d'être accompagnée, l'irruption de données toutes nouvelles en nature et en quantité qu'elle comporterait forcément, la participation de plusieurs autres États qui en serait certainement le corollaire, reviendraient à imposer la construction d'un édifice tout à fait nouveau, en faisant pratiquement table rase de celui qui vient d'être bâti. A quoi, alors, aboutirait-on, sinon peut-être à la création d'une sorte de zone de libre-échange de l'Europe occidentale, en attendant la zone atlantique qui ôterait à notre continent toute réelle personnalité?»

6. On peut opposer à cela plusieurs arguments. Premièrement, il faut noter que les pays qui ont fait acte de candidature à la Communauté ont déclaré expressément qu'ils souhaitaient se conformer à l'esprit et à la lettre des traités européens ainsi qu'aux obligations qui en découlent. On ne risque donc pas de faire «table rase» de ce qui a été édifié. Il ne fait, par ail-

doubt that in the framework of Atlantic co-operation there would be a better balance if the European countries achieved greater unity. The creation of an enlarged European Community might lead to an equal partnership, particularly at economic level, which is in danger of eluding Europe because of its internal divisions.

7. It is evident that President de Gaulle sees Britain "tied to the United States by all kinds of special agreements" (press conference of 16th May 1967), and as the Trojan horse by means of which the Americans will try to take control of the European Community. Again, in his 1968 New Year message to the French people, President de Gaulle set as a condition to the enlargement of the Community, which "one day perhaps" might be achieved, that the new members must be "*politically*, economically and monetarily able to enter without destroying it or pushing it off its course". These remarks will probably have to be interpreted against this background.

8. These repeated references to Britain's Atlantic ties are even more remarkable since the British Government has made it clear on many occasions that it is opposed to European subservience to the United States, that it is anxious to take part in European political co-operation, and that it is especially afraid that failure of Europe to agree on a common technological effort might lead to what Prime Minister Wilson has once called the "industrial helotry" of Europe (speech to the Consultative Assembly of the Council of Europe, 23rd January 1967).

9. Moreover, it has to be said that, if suggestions in the so-called Harmel studies on the possible reform of NATO for a "European caucus", which might help to establish a better balance between Europe and the United States in the framework of the Alliance, have so far not been agreed upon by the NATO Council, it is certainly not due to an unfavourable attitude of the British Government. There are, therefore, reasons to fear that the political transformation, which the French President appears to consider as a precondition for French agreement to Britain's accession to the Community, would necessitate a weakening, and even perhaps an ending of forms of Atlantic co-operation (for instance in the defence field)

which not only the British Government, but the five other member States of the EEC as well, would probably consider as most undesirable, if not dangerous.

10. Of course, it has to be recognised that the French Government has repeatedly declared itself in favour of the *principle* of British accession to the European Community. In the light of the statements of the French President quoted above, it seems likely, however, that, even if the British economic situation shows a remarkable improvement in the next few years, General de Gaulle will continue to make objections of a political nature to British membership. Moreover, it is necessary to recall that hopes expressed by some members of the Assembly during its December session about the willingness of the French Government to agree to some kind of association between Britain and the EEC which, after a number of years would automatically transform itself into full membership ("membership by stages") have now proved to be idle. The French Government has made it clear that it is not willing to accept such an arrangement. It is now evident that it is only willing to enter into negotiations for a preferential trade agreement between the EEC and the applicant countries, provided that such an agreement covers both industrial and agricultural products. At the same time, the French Government is unwilling to agree to negotiations "in the perspective of British accession to the Community". It has even continued to object to this, though it has been made clear that the use of this term did not imply that, after the creation of the preferential zone, full British membership (or even negotiations on full membership) would have to follow automatically. Speaking to journalists about the Memorandum of the European Commission which contained this suggestion, Mr. Couve de Murville declared:

"... it is neither serious nor reasonable; the text submitted by the Commission is an Italo-Benelux text; it is set in the perspective of the accession we rejected on 19th December last. We are wasting time..."  
(*Le Monde*, 6th April 1968)

11. In the meantime, the British Government has made it clear that it will not change course and that it does not intend to withdraw its application for membership of the EEC. This attitude has been supported by the three major



leurs, aucun doute que le renforcement de l'unité européenne permettrait d'établir un meilleur équilibre dans le cadre de la coopération atlantique. L'élargissement des Communautés européennes pourrait conduire, sur le plan économique notamment, à ce *partnership* sur un pied d'égalité qui risque d'échapper à l'Europe en raison de ses divisions internes.

7. De toute évidence, le Président de Gaulle considère la Grande-Bretagne, «liée aux Etats-Unis par toutes sortes d'accords spéciaux» (Conférence de presse du 16 mai 1967), comme le cheval de Troie grâce auquel les Américains vont tenter de s'assurer le contrôle de la Communauté européenne. Dans son dernier message de Nouvel An au peuple français, il a posé de nouveau comme condition à l'élargissement de la Communauté qui interviendra «un jour peut-être», que les nouveaux membres se soient mis «politiquement, économiquement, monétairement, en mesure d'y entrer sans la détruire ni la dévoyer». C'est probablement dans ce contexte qu'il faut interpréter les remarques du Président français.

8. Ces références réitérées aux liens atlantiques de la Grande-Bretagne sont d'autant plus dignes d'être notées que le gouvernement britannique a déclaré nettement, en maintes occasions, qu'il s'opposait à toute vassalité de l'Europe à l'égard des Etats-Unis, qu'il souhaitait réellement participer à la coopération politique européenne et qu'il redoutait surtout que, faute de se mettre d'accord sur un effort commun dans le domaine de la technologie, l'Europe ne soit réduite à ce que le Premier ministre britannique, M. Wilson, a qualifié de «servage industriel». (Discours prononcé devant l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 23 janvier 1967).

9. Il faut encore ajouter que si les propositions de «l'exercice Harmel» sur l'éventuelle réforme de l'O.T.A.N., tendant à créer un «groupe européen» susceptible d'établir un meilleur équilibre entre l'Europe et les Etats-Unis dans le cadre de l'Alliance, n'ont pas encore été adoptées par le Conseil de l'O.T.A.N., la responsabilité n'en incombe certainement pas au gouvernement britannique. Il y a donc lieu de craindre que la transformation politique que le Président français semble considérer comme la condition préalable à tout accord de la France pour l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté, ne nécessite le relâchement, voire la disparition, de certaines formes de coopération atlantique (dans le domaine militaire, par exemple), ce que le

gouvernement britannique, comme les cinq autres Etats membres de la C.E.E., considéreraient probablement comme très peu souhaitable et même dangereux.

10. Il convient, naturellement, de reconnaître que le gouvernement français s'est toujours déclaré en faveur du *principe* de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes. Il est, toutefois, vraisemblable, compte tenu des déclarations du Président français citées plus haut, que même si la situation économique de la Grande-Bretagne marquait une notable amélioration au cours des prochaines années, le Général de Gaulle continuerait à s'opposer, pour des motifs d'ordre politique, à l'adhésion britannique. Il faut, en outre, rappeler que l'espoir formulé par certains membres de l'Assemblée, lors de la session de décembre, de voir le gouvernement français accepter une forme d'association entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. qui se transformerait automatiquement, au bout d'un certain nombre d'années, en une adhésion à part entière («adhésion par étapes») s'est révélé vain. Le gouvernement français a nettement indiqué qu'il ne voulait accepter aucun arrangement de ce genre. Il est désormais évident qu'il désire simplement entamer des négociations sur un accord commercial préférentiel entre la C.E.E. et les pays candidats, à la condition que cet accord couvre aussi bien les produits agricoles que les produits industriels. Simultanément, le gouvernement français s'oppose à toutes négociations qui s'ouvriraient «dans la perspective de l'adhésion britannique à la Communauté». Il persiste à s'y opposer, bien qu'il ait été précisé que cette formule n'impliquait aucunement que la création d'une zone préférentielle entraînerait automatiquement l'adhésion à part entière (ou même des négociations sur l'adhésion à part entière) de la Grande-Bretagne. S'adressant aux journalistes à propos du mémorandum de la Commission européenne qui contenait cette suggestion, M. Couve de Murville a déclaré:

«... Tout cela n'est ni sérieux ni raisonnable; le texte de la Commission est un texte italo-benelux; il se situe dans la perspective de l'adhésion que nous avons rejetée le 19 décembre dernier. On perd du temps...» (*Le Monde*, 6 avril 1968)

11. Le gouvernement britannique a indiqué, pour sa part, qu'il ne changerait pas d'avis et qu'il n'avait pas l'intention de retirer sa candidature à la C.E.E. Cette prise de position a été appuyée par les trois grands partis politiques.

political parties. Though some suggestions have been made in the British press about the desirability of creating a North Atlantic free trade area (NAFTA), there is no indication at all that this is being considered as an alternative formula. Moreover, the United States Government has not shown any interest in this idea.

12. The continued British insistence on full membership of the European Community must not be considered as a refusal to enter into negotiations on certain arrangements between the EEC and Britain to cover the period when internal divisions within the Community make negotiations for British accession impossible. However, the British Government has made it clear that it would be willing to agree to such arrangements only on the condition that they are proposed by all the six member governments of the EEC and that they form an unbreakable link for subsequent accession to membership.

## PART II

### ***Proposals for arrangements between the EEC and applicant countries***

13. Since the refusal of the French Government to agree to negotiations on British membership, much thought has been given by several EEC governments to the possibility of preventing at least some of the disadvantages of the continued division of Europe and of creating forms of co-operation with applicant countries which might facilitate their speedy accession to the Communities once the political difficulties preventing their membership have been overcome. In this respect, mention should be made of the aide-mémoire of the Benelux countries of 19th January, the memorandum of the Italian Government of 23rd February and the proposals of the Government of the Federal Republic of 7th March. The European Commission, for its part, prepared a document at the request of member governments in which it tried to combine the various proposals in a way which it hoped might be acceptable for all members. It was presented on 2nd April.

14. Though the proposals of the five governments and of the European Commission do not cover the same ground — the German proposals for instance are limited to trade arrangements and technological questions — it is nevertheless useful to recall that suggestions have been made concerning:

- (i) Removal of trade barriers and increased trade between the EEC and the applicant countries;
- (ii) Various forms of technological co-operation and other joint actions between European countries in fields not covered by the European treaties;
- (iii) Prevention of a widening of the gap between the EEC and EFTA and the removal of barriers to full membership of applicant countries;
- (iv) The strengthening of relations in the field of political unification.

### ***(i) Removal of trade barriers and increased trade between the EEC and the applicant countries***

15. On this subject, the report of the European Commission of 2nd April contains the following recommendation:

“.....

Considering the various proposals put forward by the governments of the member States and the discussions of the Council on 29th February and 9th March 1968, the Commission communicates to the Council the broad lines on which, in its opinion, a preparatory agreement on the accession of the applicant States might be considered.

6. With a view to accession, such an agreement should:

(a) be envisaged as an adaptation stage so as to facilitate as far as possible a rapid and lasting recovery of the United Kingdom's economic balance;

(b) provide a framework for a rapprochement between the Community and the applicant States so that they may assume all the responsibilities and benefit from all the advantages of member States as soon as possible after their accession.

7. The prospect of later accession should be specified as follows:

— the agreement would be a preparatory stage of limited duration; ...

— at the end of this stage — or even before if circumstances permit — the Com-

Bien que certains journaux britanniques aient fait allusion à la nécessité de créer une zone de libre-échange nord-atlantique (N.A.F.T.A.), rien ne permet de penser qu'on voie dans cette formule une solution de rechange possible, formule pour laquelle le gouvernement américain n'a d'ailleurs manifesté aucun intérêt.

12. L'insistance de la Grande-Bretagne sur l'adhésion à part entière ne doit pas être considérée comme un refus d'entamer des négociations sur certains arrangements destinés à couvrir la période pendant laquelle les divisions internes de la Communauté rendront impossibles des négociations sur l'adhésion britannique. Mais le gouvernement britannique a déclaré nettement qu'il n'accepterait ces arrangements qu'à la condition qu'ils soient proposés par les six États membres de la C.E.E. et qu'ils soient indissociables de toute adhésion ultérieure.

#### DEUXIÈME PARTIE

##### **Propositions d'arrangements entre la C.E.E. et les pays candidats**

13. Depuis le refus du gouvernement français d'accepter l'ouverture de négociations sur l'adhésion britannique, plusieurs gouvernements de la C.E.E. se sont longuement penchés sur les moyens d'éviter au moins certains des inconvénients de la division persistante de l'Europe et d'instituer, avec les pays candidats, des formes de coopération susceptibles de faciliter leur adhésion rapide aux Communautés, une fois surmontées les difficultés politiques qui s'y opposent. Il convient de mentionner, à cet égard, l'aide-mémoire des pays du Benelux du 19 janvier, le mémorandum du gouvernement italien du 23 février et les propositions du gouvernement de la République fédérale du 7 mars. La Commission européenne a préparé, pour sa part, à la demande des gouvernements membres, un document dans lequel elle a tenté de combiner les différentes propositions de manière qu'elles recueillent l'adhésion de l'ensemble des membres. Ce document a été présenté le 2 avril.

14. Bien que les propositions des cinq gouvernements et de la Commission européenne ne portent pas sur les mêmes domaines — les propositions allemandes, par exemple, se limitent aux arrangements commerciaux et aux questions technologiques — il est néanmoins utile de rappeler qu'elles concernent:

- (i) La suppression des obstacles tarifaires et l'accroissement des échanges entre la C.E.E. et les pays candidats;
- (ii) Diverses formes de coopération technologique et d'autres actions communes entre les pays européens dans les domaines qui ne sont pas couverts par les traités de Rome et de Paris;
- (iii) Des mesures destinées à prévenir l'accroissement des disparités entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. et la suppression des obstacles qui s'opposent à l'adhésion à part entière des pays candidats;
- (iv) Le renforcement des relations dans le domaine de l'unification politique.

##### **(i) Suppression des obstacles tarifaires et accroissement des échanges entre la C.E.E. et les pays candidats**

15. A cet égard, le rapport de la Commission européenne, en date du 2 avril, contient la recommandation suivante:

«.....

Prenant en considération les différentes propositions formulées par les gouvernements des États membres ainsi que les délibérations du Conseil des 29 février et 9 mars 1968, la Commission indique au Conseil les lignes générales suivant lesquelles, à son avis, pourrait être envisagé un accord préparatoire à l'adhésion des États qui l'ont demandée.

6. Un tel accord, se situant dans la perspective de l'adhésion, devrait:

(a) être conçu comme une phase d'adaptation afin notamment de faciliter, dans la mesure du possible, le rétablissement rapide d'un équilibre économique durable au Royaume-Uni;

(b) servir de cadre à un effort de rapprochement entre la Communauté et les États candidats de manière qu'ils puissent, sans un trop long délai après leur adhésion, assumer toutes les charges et bénéficier de tous les avantages d'un État membre.

7. La perspective d'adhésion ultérieure devrait être précisée de la manière suivante:

— l'accord aurait le caractère d'une phase préparatoire de durée limitée; ...

— à l'issue de cette phase — ou même avant si les circonstances s'y prêtaient —

mission would send the Council a supplementary opinion to that of 29th September 1967 to determine whether the conditions were appropriate for accession. On the basis of this opinion, the Council would proceed in accordance with Article 237 of the Treaty.

.....”

16. As already mentioned above, it has so far not been possible to reach agreement on these suggestions, notwithstanding the fact that, though the preferential trade arrangements would be of limited duration, member governments, by accepting the formula proposed by the Commission, would not bind themselves to accept British membership at the end of this period.

17. Even if agreement can be reached on the way in which preferential trade arrangements have to be seen “in the perspective of accession” however, there are reasons to be sceptical of the rôle it can play in securing a gradual rapprochement between the applicant countries and the EEC. First of all, it has to be realised that the negotiations will probably be complicated and of long duration. It could even be argued that, from a purely *technical* point of view, it would probably be easier to reach agreement on a formula for British membership than on a tariff reduction for a wide range of industrial and agricultural products. Also, the relationship between such a preferential trade arrangement and the rules of GATT raises serious problems. In effect, Article 24 of GATT does not allow such an arrangement unless provision is made for a full customs union or a free trade area within a reasonable length of time. Although paragraph 10 of this article contains an escape clause which allows for a somewhat more elastic formula, this clause cannot be used without the agreement of a two-third majority of the contracting parties, and there are already signs that a considerable number of countries might be opposed to this preferential trade arrangement. Even if the EEC countries can agree on a common line of action, therefore, there are still grave doubts whether such an arrangement will be feasible.

**(ii) Various forms of technological co-operation and other joint actions between European countries in the fields not covered by the European treaties**

18. Many suggestions have been made about ways to improve technological co-operation

between the EEC and the applicant countries. A Belgian memorandum on this subject pays special attention to the fields of computers, nuclear energy and aircraft industry. As for spacecraft and space research, it stresses the need for further studies in this field, though it recognises the rôle that special European organisations (ESRO and ELDO) play in this field.

19. Though it appears that all member States of the Community are, in principle, in favour of starting common technological projects with applicant countries, there are considerable differences of opinion on the ways and means of achieving this aim. The French Government considers that discussions with Britain on this subject can start only after agreement has been reached between member States of the Community. The Belgian memorandum, on the other hand, stresses the danger that it might be difficult to reach agreement on common projects when interested governments are not taking part in preparatory talks from the beginning; some governments might object to accepting projects and methods decided upon in their absence.

20. The same differences have also been the basic cause of the controversy which has arisen over the mandate which was given to the special working group on technological co-operation by the Ministerial Council of the EEC on 31st October 1967<sup>1</sup>.

21. It would be most unfortunate if these difficulties could not be overcome, especially because Britain has such an important contribution to make to European co-operation in the technological field. With every month that passes, the technological gap between Europe and countries like the United States and the Soviet Union is widened. There is an urgent need for a pooling of resources. Moreover, it is difficult to see why Great Britain could not be invited to join in the discussions on the elaboration of new technological projects, especially in the non-nuclear field where the Community has no direct responsibilities.

1. In the terms of reference of the working group it is said, *inter alia*: “Reports shall take account of co-operation already provided for in other international organisations and shall explore means of enabling other European States to take part in action and co-operation in the abovementioned fields.”

la Commission transmettrait au Conseil un avis complémentaire à celui du 29 septembre 1967, dont l'objet serait de constater si les conditions sont réunies pour l'adhésion. Sur la base de cet avis, le Conseil poursuivrait la procédure conformément à l'article 237 du traité.

.....»

16. Comme il a déjà été indiqué plus haut, aucun accord n'a pu intervenir jusqu'ici sur ces propositions. Et pourtant, malgré la durée limitée de ces arrangements commerciaux préférentiels, les Etats membres ne s'engageraient nullement à accepter l'adhésion britannique à l'expiration de cette période, en acceptant la formule proposée par la Commission.

17. Même si l'on parvient à un accord sur la manière dont il convient de situer les arrangements commerciaux préférentiels «dans la perspective de l'adhésion», on peut toutefois s'interroger sur le rôle qu'il pourrait jouer dans le rapprochement progressif entre la Communauté et les pays candidats. Tout d'abord, il ne faut pas oublier que les négociations seront sans doute longues et compliquées. On peut même dire que, d'un point de vue purement *technique*, il serait probablement plus facile de s'entendre sur une formule d'adhésion britannique que sur des réductions tarifaires portant sur un large éventail de produits industriels et agricoles. D'autre part, l'harmonisation de cet arrangement commercial préférentiel et des règles du G.A.T.T. soulève de graves problèmes. En effet, l'article 24 du G.A.T.T. interdit tout arrangement de ce genre qui ne conduirait pas à l'établissement d'une union douanière intégrale ou d'une zone de libre-échange dans un délai raisonnable. Bien qu'au paragraphe 10 du même article figure une clause échappatoire autorisant des formules un peu plus élastiques, elle exige une décision des parties contractantes prise à la majorité des deux-tiers. Or, certains signes laissent déjà présager qu'un grand nombre de pays pourraient s'opposer à cet arrangement commercial préférentiel. Même si les pays de la C.E.E. parviennent à adopter une ligne d'action commune, la réalisation d'un tel arrangement reste donc très aléatoire.

**(ii) Diverses formes de coopération technologique et autres actions communes entre les pays européens dans les domaines qui ne sont pas couverts par les Traités de Rome et de Paris**

18. De nombreuses suggestions ont été faites pour l'amélioration de la coopération technolo-

gique entre la C.E.E. et les pays candidats. Un mémorandum, soumis par la Belgique sur ce problème, accorde une attention particulière aux ordinateurs, à l'énergie nucléaire et à l'industrie aéronautique. En ce qui concerne les véhicules spatiaux et la recherche spatiale, il souligne la nécessité de poursuivre les études entreprises, tout en reconnaissant le rôle que les organisations européennes spécialisées (C.E.R.S. et C.E.C.L.E.S.) jouent dans ce domaine.

19. Si tous les Etats membres de la Communauté paraissent favorables, en principe, au lancement de programmes technologiques conjointement avec les Etats candidats, les opinions diffèrent considérablement quant aux moyens d'y parvenir. Le gouvernement français estime que les discussions ne peuvent s'engager à ce propos avec la Grande-Bretagne avant que les Etats membres de la Communauté se soient mis d'accord. Le mémorandum belge souligne, d'autre part, le danger que constituerait éventuellement la difficulté de parvenir à un accord sur des programmes communs lorsque les gouvernements intéressés ne participent pas d'emblée aux discussions préparatoires; certains Etats pourraient refuser d'adopter les programmes et les méthodes arrêtés en leur absence.

20. Ce sont essentiellement ces divergences qui ont provoqué la controverse sur le mandat donné par le Conseil des Ministres de la C.E.E., le 31 octobre 1967<sup>1</sup>, au groupe de travail spécial sur la coopération scientifique et technique.

21. Il serait extrêmement regrettable que ces difficultés ne puissent être surmontées, d'autant plus que la Grande-Bretagne peut apporter une contribution particulièrement importante à la coopération européenne dans le domaine technologique. Le temps passe et l'écart technologique entre l'Europe et des pays comme les Etats-Unis et l'Union Soviétique continue de s'accroître. Une mise en commun des ressources s'impose de toute urgence. En outre, on voit mal pourquoi la Grande-Bretagne ne pourrait pas être invitée à participer aux discussions sur l'élaboration de nouveaux projets technologiques, notamment dans le domaine non nucléaire où la Communauté n'a pas de responsabilités directes.

1. Le mandat du groupe de travail précise notamment : « Les rapports prendront en considération la coopération existant actuellement dans d'autres organisations internationales et rechercheront les moyens de faire participer d'autres Etats européens à l'action et à la coopération dans les domaines précités. »

22. The most attractive solution would be the convening at an early date of a conference of EEC countries and applicant States in order to establish in which sectors of modern technology there is a mutual desire to collaborate on common projects. Looking forward to the '70s and '80s, a strong case can also be made for the foundation by EEC and EFTA countries alike of a European Technological Institute as suggested last autumn by the British Prime Minister. Such an institute could play an extremely useful rôle in elaborating plans for new common technological programmes in the decades to come.

23. The Benelux Memorandum contains a suggestion to include the applicant States in agreements (which are under discussion in the Community but which have not yet been concluded) concerning patent law and European company law. It would indeed be unnecessary to await the accession of these countries to the Community before allowing them to adhere to these agreements.

24. Finally, the Benelux proposals, in mentioning joint actions between European countries in fields not covered by the European treaties, states that the number of participants would vary according to the project. In this context, it mentions, apart from some other subjects, such as co-operation in the technological and the scientific fields, the possibility of joint production and procurement of military equipment. Of course, it would be preferable if such projects could be concluded in the framework of the WEU Standing Armaments Committee. It has to be recognised however, that in cases where seven nations cannot agree, agreement between a more restricted number of countries will have to be considered as the second best solution.

***(iii) Prevention of a widening of the gap between the EEC and EFTA and the removal of barriers to full membership of applicant countries***

25. The Benelux countries, Italy and the Federal Republic share the view that the European Commission ought to continue its studies on the problems which have to be solved during negotiations concerning membership for applicant States. The German memorandum of 7th March says in this respect:

“The Commission is requested, in addition to its permanent task of making proposals for the further development of the Community, to keep up to date the studies begun by it with regard to questions connected with the applications for membership, and to intensify them to the extent possible”.

26. The Italian and the Benelux proposals go a step further and suggest that the Commission, in its study of the problems concerning the enlargement of the Community, would also have to consult the applicant States themselves. Such studies would indeed be far more fruitful if the views of these States were taken into account. However, there are indications that the French Government objects to such a procedure.

27. Referring to the need to avoid measures liable to widen the gap between the Community and the States which have applied for membership, the Italian memorandum proposes that the six member States should declare:

“that, within the framework of the implementation of the economic union, in taking any decision, particularly in the fields of a common policy concerning agriculture, commerce, taxation, regional matters, energy, industry and competition and aid, they will avoid adding new and grave difficulties to the future admission into the European Communities of the applicant States”.

28. It is indeed to be hoped that the guideline proposed by the Italian Government will be adopted by all member States of the EEC. There is a general desire within the Community to continue the work of achieving the aims laid down in the European treaties. But there is a real danger that the discrepancies between the systems of the EEC and of the applicant countries will grow if the need to prevent a widening of the gap with the applicant countries is not accepted as a condition to be met in the formulation of future Community policies.

29. On the other hand, the logical consequences ought to be drawn from the fact that even the French Government has declared that it has no objections in principle to a future enlargement of the Community. It would certainly be possible for the six member States of the Community to follow a policy directed towards the removal of obstacles to its future enlargement.

22. La formule la plus séduisante consisterait à convoquer rapidement une conférence des pays de la C.E.E. et des Etats candidats en vue de déterminer les secteurs de la technologie moderne où se manifeste un désir réciproque de collaborer à des programmes communs. Dans la perspective des vingt prochaines années, de solides arguments militent également en faveur de la fondation, par l'ensemble des pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., d'un Institut européen de la technologie, comme le suggérait l'automne dernier le Premier ministre britannique. Cet institut pourrait jouer un rôle extrêmement utile dans l'élaboration des plans des nouveaux programmes technologiques communs pour les prochaines décennies.

23. Le mémorandum du Benelux suggère d'englober les Etats candidats dans les accords (qui sont actuellement en discussion au sein de la Communauté, mais qui ne sont pas encore conclus) sur les brevets européens et les sociétés de droit européen. Il serait en effet inutile d'attendre que ces pays soient membres de la Communauté pour leur permettre d'adhérer à ces accords.

24. Enfin, les propositions du Benelux, en évoquant la réalisation d'actions communes entre pays européens dans les domaines qui ne sont pas couverts par les traités, indiquent que le nombre des participants pourrait varier suivant les projets. Dans ce contexte, elles mentionnent, indépendamment d'autres objets tels que la coopération dans les domaines technologique et scientifique, la possibilité de production et d'achat en commun de matériel militaire. Il serait naturellement préférable que ces projets puissent se réaliser dans le cadre du Comité Permanent des Armements de l'U.E.O., mais il convient de reconnaître que lorsque l'accord à sept est impossible, la meilleure solution de rechange consiste à rechercher l'accord entre un nombre plus réduit de pays.

**(iii) Mesures destinées à prévenir l'accroissement des disparités entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. et suppression des obstacles qui s'opposent à l'adhésion à part entière des pays candidats**

25. Les pays du Benelux, l'Italie et la République fédérale s'accordent à penser que la Commission européenne devrait poursuivre ses études sur les problèmes qui doivent être résolus au cours des négociations sur l'adhésion des pays candidats. Le mémorandum allemand en date du 7 mars déclare à cet égard :

«La Commission est priée, à côté de sa mission permanente de faire des propositions en vue du développement de la Communauté, de tenir à jour et d'approfondir autant que possible les examens qu'elle a amorcés en ce qui concerne les questions relatives aux demandes d'adhésion».

26. Les aide-mémoire de l'Italie et du Benelux vont un peu plus loin et proposent que la Commission, au cours de son étude des problèmes relatifs à l'élargissement de la Communauté, consulte également les pays candidats. Ce genre d'étude serait, en effet, beaucoup plus fructueux si l'on tenait compte de leur avis. Cependant, certains faits donnent à penser que le gouvernement français est opposé à cette procédure.

27. Parlant de la nécessité de s'abstenir de toutes mesures risquant d'accroître l'écart avec les Etats ayant présenté une demande d'adhésion aux Communautés, l'aide-mémoire italien propose que les six pays membres déclarent que :

«Dans le cadre de la réalisation de l'union économique, ils auront soin, en prenant leurs décisions — et ceci particulièrement dans le secteur de la politique agricole, commerciale, fiscale, régionale, énergétique et industrielle commune, de la concurrence et de l'assistance — de ne pas créer de nouvelles et graves difficultés pour la future adhésion des Etats candidats aux Communautés européennes».

28. Il convient naturellement d'espérer que la ligne d'action proposée par le gouvernement italien sera adoptée par tous les Etats membres de la C.E.E. Il existe, au sein de la Communauté, un désir général de poursuivre la réalisation des buts fixés par les traités européens, mais les disparités entre les systèmes de la C.E.E. et des pays candidats risquent naturellement de s'accroître si l'on ne considère pas la nécessité de s'abstenir de toute mesure risquant d'accroître l'écart avec les Etats candidats comme la condition sine qua non de toute définition des politiques futures de la Communauté.

29. D'autre part, il faut tirer les conséquences logiques du fait que le gouvernement français ne formule aucune objection de principe à l'élargissement éventuel de la Communauté. Les Six pourraient certainement suivre une politique visant à la suppression des obstacles qui s'opposent à cet élargissement.

30. In this respect, it has to be recalled that the so-called Yaoundé association convention will be due to be replaced by another in 1969. Already during the 1962-63 negotiations on British accession, the European Commission suggested that a number of questions affecting third countries might be solved if it were possible to offer the African and Caribbean countries the possibility of association on the same footing as the French-speaking African States. This idea was not abandoned either in the Community after the French veto of January 1963. In a Declaration of Intention appended to the Yaoundé agreement of 1963, the abovementioned Commonwealth countries were offered the possibility of joining the convention of association. As a result of divergencies of views between member States of the EEC, however, this declaration has so far only been implemented on a partial basis. No agreement with Nigeria has yet entered into force; negotiations with East African States are still continuing.

31. There would be many advantages if the new association treaty were to include the Commonwealth States in Africa and the Caribbean. A solution might thus be found for some of the problems which would have to be settled when Britain joins. Also, the chances of regional co-operation within Africa would be promoted by an agreement which would cover nearly the whole of this continent. On the other hand, it would seem logical for Britain to join the EEC countries as donor to the EEC Development Fund.

32. In the field of agricultural policy too, the future enlargement of the Community will have to be taken into account. By 31st December 1969 at the latest, the provisional financial regulations for agriculture must be replaced by new regulations. It will clearly be impossible to give them a long span of life. When the Community is enlarged, a completely new cost-sharing formula will have to be worked out. It will be impossible to establish other than provisional agricultural financial regulations as long as no decision has been taken on the accession of new members.

33. A really effective policy of rapprochement between the EEC and Britain also requires institutional provisions. The Benelux memorandum suggests taking the agreement on relations between the ECSC and the United King-

dom of 21st December 1954 as a basis. The Italian Government proposes the participation of Ministers of Finance and Economic Affairs in the second part of the WEU Ministerial Council meetings which is devoted to economic questions. In principle, much can be said for both proposals. It has to be recalled, however, that after the first French veto in January 1963 there were strong hopes that WEU could serve as an instrument for securing close co-operation between Britain and the EEC. In reality, however, WEU has been able to play only a very modest part in this respect, due to lack of support for a policy of active co-operation, especially from the French side. Even if the Italian proposal is accepted, it remains to be seen, therefore, whether more extensive use can be made of the opportunities which WEU offers. The same applies for the Benelux countries. At any rate, in order to increase the chances of reaching relevant conclusions during their meetings, Ministers would have to agree to their conferences being prepared in far greater detail.

***(iv) The strengthening of relations in the field of political unification***

34. In the Benelux memorandum, it is stated that:

“The Benelux countries feel that these proposals for European revival would not be complete without the strengthening of relations in the field of political unification”.

35. In this context, the Benelux countries mention their decision to step up their political co-operation and to consult each other before taking any decision or stand on questions of joint interest and on major foreign policy problems, in order to reach similar positions. European political co-operation, relations, both political and economic, with Eastern European countries, and relations with developing countries are mentioned as specific subjects.

36. It is scarcely necessary to say how important it would be if this political co-operation of the Benelux countries could be extended to include other European NATO countries. Our Assembly has already stressed the need for European political unification on many occa-



30. A cet égard, il convient de rappeler que la Convention d'association de Yaoundé doit être renouvelée en 1969. Au cours des négociations de 1962-63 sur l'adhésion britannique, la Commission européenne avait déjà suggéré qu'un certain nombre de problèmes qui se posent pour certains pays tiers pourraient être résolus si l'on pouvait offrir aux pays d'Afrique et des Antilles appartenant au Commonwealth les mêmes possibilités d'association qu'aux Etats d'Afrique francophone. L'idée n'en a pas été abandonnée pour autant après le veto français de janvier 1963. Dans une déclaration d'intention annexée à l'Accord de Yaoundé de 1963, les pays du Commonwealth cités plus haut se sont vu offrir la possibilité d'adhérer à la convention d'association. Néanmoins, les divergences de vues entre les Etats membres de la C.E.E. ont fait que cette déclaration n'est encore que partiellement appliquée. L'accord avec le Nigeria n'est pas encore entré en vigueur ; les négociations se poursuivent avec les Etats d'Afrique orientale.

31. Un nouveau traité d'association englobant également les Etats d'Afrique et des Antilles appartenant au Commonwealth présenterait de nombreux avantages. Il permettrait de régler certains des problèmes à résoudre avant l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il accroîtrait, en outre, les possibilités de coopération régionale en Afrique puisqu'il couvrirait la quasi-totalité de ce continent. D'autre part, il semblerait logique que la Grande-Bretagne participe avec les pays de la C.E.E. au Fonds européen de développement.

32. De même, dans le domaine de la politique agricole, l'élargissement éventuel de la Communauté devrait être également pris en considération. En effet, le 31 décembre 1969 au plus tard, le règlement financier agricole provisoire doit être remplacé par un nouveau règlement dont la validité ne pourra, de toute évidence, être que de courte durée puisque l'élargissement de la Communauté exigera l'élaboration d'une formule de participation financière complètement nouvelle. Il sera donc impossible d'établir un nouveau règlement agricole autre que provisoire aussi longtemps que cet élargissement ne sera entré dans les faits.

33. Pour être véritablement efficace, toute politique de rapprochement entre la C.E.E. et la Grande-Bretagne exige également des dispositions institutionnelles. Le mémorandum du Benelux suggère de s'inspirer de l'accord concernant

les relations entre la C.E.C.A. et le Royaume-Uni du 21 décembre 1954. Le gouvernement italien propose que les ministres des finances et des affaires économiques participent à la seconde partie des réunions du Conseil des Ministres de l'U.E.O., qui est consacrée aux questions économiques. De nombreux arguments militent, en principe, en faveur de ces deux propositions. Il convient, toutefois, de rappeler qu'après le premier veto de la France, en janvier 1963, on avait le ferme espoir que l'U.E.O. pourrait servir de cadre pour une coopération étroite entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. Or, l'U.E.O. n'a pu jouer en réalité qu'un rôle très modeste, la volonté de suivre cette politique de coopération active étant insuffisante, surtout du côté français. Reste à savoir si, même au cas où les propositions italiennes seraient acceptées, une plus large utilisation serait faite des possibilités offertes par l'U.E.O. Ceci vaut également pour les propositions du Benelux. Quoiqu'il en soit, il serait indispensable que les ministres conviennent de préparer ces réunions d'une manière beaucoup plus approfondie pour augmenter les chances de parvenir à des conclusions valables.

*(iv) Renforcement des relations dans le domaine de l'unification politique*

34. Le mémorandum du Benelux déclare:

«Les Etats du Benelux estiment que ces propositions tendant à la relance européenne seraient incomplètes sans le renforcement des relations dans le domaine de l'unification politique».

35. Dans ce contexte, les pays du Benelux mentionnent leur décision de renforcer leur coopération politique et de se consulter, avant toute décision ou prise de position sur les questions d'intérêt commun et sur les questions importantes de politique étrangère, en vue de parvenir à des positions similaires. Cette consultation porterait, entre autres, sur la coopération politique européenne, les relations avec les pays européens de l'Est sur les plans politique et économique, et les relations avec les pays en voie de développement.

36. Il est inutile de rappeler l'importance que revêtirait l'extension de cette coopération politique aux autres pays européens de l'O.T.A.N. Notre assemblée a déjà souligné, en maintes occasions, la nécessité d'une unification politique de l'Europe. Il est également évident que l'U.E.O.

sions. It is also evident that WEU could provide the institutional framework for such co-operation which might be extended to defence questions of common interest to European countries. However, in many foreign policy and defence questions the views of the French Government are quite different from those of its WEU partners. In this respect, subjects like the relationship between Europe and the United States, the desirability of integrated defence, the future of NATO and policies concerning the Middle East have to be mentioned in addition to the fundamental difference on the problem of the enlargement of the Community. Here again, the question arises as to whether the divergent views of the French Government must be allowed to block co-operation which is urgently desired by others and which is much needed in order to secure Europe's place in the world. Your Rapporteur would be inclined to answer this question in the negative, provided it was made clear that France would always be welcome as a new partner in such co-operation.

### Conclusions

37. Great damage has been done to the European cause by the refusal of the French Government to agree to negotiations on the enlargement of the European Community. However, it would still be possible to limit the damaging effect of this decision, if, until it is possible to overcome the French objections, a determined effort could be made to create new forms of co-operation with Britain, especially in the fields which are not covered by the EEC treaty, such as foreign affairs, defence and technology.

38. Moreover, the unanimity of the member States of the EEC regarding the desirability of enlarging the Community in the future ought to lead to the conclusion that the Community, in formulating its policies, has constantly to take into account the future accession of Britain and the other applicant States. It should be careful to abstain from action which might lead to a widening of the gap between the EEC and EFTA, and make a determined effort to secure a rapprochement between the Community and the applicant States.

39. WEU, and more specifically the WEU Council, could play a vital rôle in promoting new forms of co-operation between Britain and

the EEC and in helping to secure a gradual rapprochement in the fields covered by the EEC treaty. However, WEU cannot perform this function when ministerial meetings are used for little more than an exchange of views. There must be a real willingness on the part of *all* member States to come to these meetings with the intention to reach common conclusions. This in turn would require far more intensive preparation of ministerial meetings than has been the case so far.

40. Nearly half a year has passed since the refusal of the French Government to open negotiations with the countries applying to join the EEC. However, no agreement is as yet in sight on measures to prevent a widening of the gap between the EEC and EFTA, and to facilitate future efforts to enlarge the European Community. And if new — and undoubtedly desirable — efforts were made to increase co-operation between the WEU partners in the fields of foreign policy and defense, it is to be feared that the result would not be much different. On many important problems, there are considerable differences of view between France on the one hand and the five EEC partners of France and Britain on the other.

41. If no agreement can be reached between France and its five partners in the EEC on new forms of co-operation with applicant States pending their accession as full members, it would be important to realise that in fields not covered by the EEC treaty (mainly foreign affairs, defence and technology) there is still a choice between no co-operation at all or co-operation between a more restricted number of partners. In the interest of Europe, the second alternative ought to be chosen. Moreover, there would be no legal obstacles to close consultation between interested EEC countries and applicant countries in order to co-ordinate policies directed towards facilitating an enlargement of the Community. Obviously such solutions could only be considered as "second best", and temporary measures. The final aim ought to be to include these forms of co-operation in the enlarged Community, in which France and Britain alike will have a vital part to play.

pourrait offrir le cadre institutionnel d'une telle coopération qui pourrait être étendue aux questions militaires d'intérêt commun pour les pays européens. Néanmoins, sur nombre de questions de politique étrangère et de défense, les vues du gouvernement français divergent totalement de celles de ses partenaires de l'U.E.O. A cet égard, il convient de mentionner, outre l'opposition fondamentale sur le problème de l'élargissement des Communautés, des questions telles que les relations entre l'Europe et les Etats-Unis, l'opportunité d'une défense intégrée, l'avenir de l'O.T.A.N. et la politique vis-à-vis du Moyen-Orient. Une fois de plus, il s'agit de savoir si l'on doit laisser les vues divergentes du gouvernement français faire obstacle à une coopération vivement souhaitée par les autres membres et particulièrement nécessaire pour assurer à l'Europe la place qui lui revient dans le monde. Votre rapporteur serait tenté de répondre par la négative, à condition qu'il soit bien précisé que la France serait à tout moment la bienvenue si elle voulait se joindre à cette entreprise de coopération.

### Conclusions

37. La cause de l'Europe a beaucoup souffert du refus du gouvernement français d'accepter l'ouverture de négociations sur l'élargissement de la Communauté européenne. Cependant, il serait encore possible de limiter les effets néfastes de cette décision si, pendant la période où l'opposition française reste insurmontable, on s'efforçait d'établir de nouvelles formes de coopération avec la Grande-Bretagne, notamment dans les domaines qui ne sont pas couverts par le Traité de la C.E.E.: les affaires étrangères, la défense et la technologie, par exemple.

38. En outre, l'unanimité des pays membres de la C.E.E. en faveur de l'élargissement de la Communauté devrait conduire celle-ci à tenir constamment compte, dans l'élaboration de ses politiques, de l'adhésion éventuelle de la Grande-Bretagne et des autres pays candidats. Elle devrait, non seulement s'abstenir soigneusement de toute mesure susceptible d'accroître les disparités entre les pays de la C.E.E. et de l'A.E.L.E., mais s'efforcer également de favoriser un rapprochement entre la Communauté et les pays candidats.

39. L'U.E.O. — et plus spécialement le Conseil de l'U.E.O. — pourrait jouer un rôle capital en encourageant de nouvelles formes de coopération

entre la Grande-Bretagne et la C.E.E. et en favorisant un rapprochement progressif dans les domaines couverts par le Traité de la C.E.E. Cependant, l'U.E.O. ne pourra remplir ce rôle si les réunions du Conseil des Ministres ne servent guère qu'à de simples échanges de vues. Il devra y avoir, dans tous les pays membres, une volonté réelle de participer à ces réunions en vue de parvenir à des conclusions communes, ce qui nécessitera une préparation des réunions ministérielles beaucoup plus approfondie que par le passé.

40. Près de six mois se sont écoulés depuis le refus du gouvernement français d'ouvrir avec les pays candidats des négociations sur l'adhésion à la C.E.E. Pourtant, aucun accord n'est encore en vue sur les mesures susceptibles de prévenir l'accroissement des disparités entre la C.E.E. et l'A.E.L.E. et de faciliter les futures tentatives d'élargissement des Communautés européennes. Il est à craindre que le résultat ne soit guère différent si de nouvelles tentatives — certainement souhaitables — étaient faites pour accroître la coopération entre les partenaires de l'U.E.O. dans le domaine de la politique étrangère et de la défense. Sur nombre de problèmes importants, les divergences de vues entre la France, d'une part, et ses cinq partenaires de la C.E.E. et la Grande-Bretagne, d'autre part, restent considérables.

41. Si aucun accord ne peut intervenir entre la France et ses cinq partenaires de la C.E.E. sur de nouvelles formes de coopération avec les pays candidats, en attendant que ceux-ci deviennent membres à part entière des Communautés, il importe de ne pas oublier que, dans les domaines non couverts par le Traité de la C.E.E. (les affaires étrangères, la défense et la technologie, notamment), il est encore possible de choisir entre l'absence de coopération et la coopération entre un nombre plus réduit de partenaires. C'est la seconde solution qu'il convient de choisir dans l'intérêt même de l'Europe. En outre, aucun obstacle juridique ne s'opposerait à une consultation étroite entre les pays de la C.E.E. intéressés et les pays candidats en vue de coordonner les politiques visant à faciliter l'élargissement de la Communauté. Naturellement, ces solutions ne peuvent être considérées que comme des «pis-aller» et, qui plus est, des pis-aller à caractère provisoire. L'objectif ultime doit être d'englober ces formes de coopération dans la Communauté élargie dans laquelle la France et la Grande-Bretagne auront à jouer un rôle essentiel.

### Postface

42. Since your Rapporteur wrote his report, nearly half a year has gone by. Dramatic events have shaken our continent. The tragedy of Czechoslovakia has strengthened the widely-held opinion that Western Europe will be able to safeguard its vital interest only if the present deadlock in the process of European unification is broken and rapid progress is made towards economic integration and close political co-operation between all democratic States of Europe.

43. There is no doubt that the willingness to work towards these ends is present amongst the five EEC countries and in Britain. The British Government did not turn its back on Europe after the grave disappointment of the second French veto, but has continued to stress that it is willing to open discussions at any moment on proposals aiming at strengthening European economic and political co-operation. At the WEU ministerial meetings in Paris in April and Bonn in July, Mr. Stewart, the Foreign Secretary, emphasised again and again that it was necessary to provide practical ways of ensuring that the period of waiting for full membership was used to promote Europe's interests, and that Britain had a positive attitude towards proposals which might help to avoid increasing the differences between Britain and the Six and lessen these differences wherever possible in the context of the maintenance of its application to join the Communities. The proposals of the Benelux countries, the Italian Government memorandum and the suggestions of the Belgian Government concerning technical co-operation, which your Rapporteur discussed in his report, were received in a positive way by the British Government. Moreover, it showed its willingness to discuss a formula for an interim arrangement supported by all six member States of the EEC, provided this was not intended as a substitute for full membership, but as a constructive step towards that end.

44. In the communiqué issued after the meeting of the Council of Ministers of the European Communities on 19th December 1967, it was stated *inter alia* that :

"One member State considered that the re-establishment of the British economy must be completed before Great Britain's request can be reconsidered."

45. Since then, Britain's economic outlook has changed. Since the devaluation of the pound in November 1967, exports have increased considerably. It is true that the effect of this was to a large degree cancelled out by a very high level of imports during the first half of 1968. However, there are indications that the budgetary measures taken by the British Government in March 1968 to curb internal demand are now having the desired effect. If there are no major upsets in the world economy and if massive strikes can be prevented, there seems to be solid ground for the hope that the British balance of payments will swing into surplus in the course of 1969. This process will no doubt be helped considerably by the \$2,000 million stand-by credit granted to the United Kingdom by the Bank for International Settlements and 12 central banks. This credit, which made it possible for the United Kingdom to negotiate arrangements with member countries of the sterling area, giving them a dollar guarantee on the value of a considerable part of their London balances in return for an undertaking to keep a certain percentage of their reserves in sterling, will be of great help in strengthening the position of the pound and discouraging speculation against sterling. In general, economic developments in Britain seem to confirm the view of the five EEC governments that there is no need to wait until the British economy has fully recovered before reconsidering the British request for membership.

46. By making it clear that they are not considering the maintenance of the British application on the EEC agenda as a mere formality and by making various proposals for measures designed to strengthen co-operation with applicant countries in the period which will be required to overcome French resistance to British accession, five EEC governments have shown their willingness to do their utmost to limit the damage done to the cause of Europe by the French actions.

### Postface

42. Presque six mois ont passé depuis que votre rapporteur a écrit son rapport. Des événements dramatiques ont secoué notre continent. La tragédie de la Tchécoslovaquie a renforcé, pour un très grand nombre de personnes, l'opinion selon laquelle l'Europe occidentale ne sera à même de sauvegarder ses intérêts fondamentaux que si l'on réussit à sortir de l'impasse où se trouve le processus d'unification de l'Europe et à faire des progrès rapides vers une intégration économique et vers une étroite coopération entre tous les États démocratiques de l'Europe.

43. Il est hors de doute que la volonté d'agir dans ce sens existe dans cinq pays de la C.E.E. et en Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique ne s'est pas détourné de l'Europe après la grave déception qu'a provoquée le deuxième veto français, mais il a continué à affirmer qu'il était disposé à ouvrir, à tout moment, des discussions sur des propositions tendant à un renforcement de la coopération économique et politique en Europe. Pendant les réunions ministérielles de l'U.E.O., à Paris en avril et à Bonn en juillet, M. Stewart, Ministre britannique des affaires étrangères, a répété avec insistance qu'il fallait prévoir des méthodes pratiques pour garantir que la période d'attente précédant la pleine adhésion soit employée à promouvoir la cause de l'Europe et a déclaré que l'attitude britannique demeurerait positive à l'égard de propositions qui pourraient contribuer à éviter que les divergences entre la Grande-Bretagne et les Six ne deviennent plus grandes et à amoindrir ces divergences partout où cela serait possible, tout en maintenant la candidature britannique aux Communautés. Les propositions des pays du Benelux, le mémorandum du gouvernement italien et les suggestions du gouvernement belge au sujet d'une coopération technologique, dont j'ai parlé dans mon rapport, ont été accueillis favorablement par le gouvernement britannique. En outre, ce gouvernement s'est montré disposé à discuter une formule d'arrangement provisoire proposée par l'ensemble des six États membres de la C.E.E., pourvu qu'il ne s'agisse pas de le substituer à une pleine adhésion, mais que cet arrangement soit considéré comme une étape constructive vers ce but.

44. Dans le communiqué publié après sa réunion, le Conseil des Ministres des Communautés européennes déclarait notamment, le 19 décembre 1967 :

« Un État membre estime que le processus d'assainissement de l'économie britannique doit être mené à terme pour que la demande de la Grande-Bretagne puisse être reconsidérée. »

45. Depuis lors, la situation économique de la Grande-Bretagne a changé. Après la dévaluation de la livre, en novembre 1967, les exportations ont augmenté considérablement. Il est vrai que l'effet de cette mesure a été largement compensé par le niveau très élevé des importations au cours du premier semestre de 1968. Toutefois, certaines indications semblent montrer que les mesures budgétaires prises par le gouvernement britannique en mars 1968 afin de limiter la demande intérieure sont maintenant en train de produire l'effet désiré. S'il n'y a pas de grandes perturbations dans l'économie mondiale et si l'on réussit à éviter que des grèves importantes se produisent, il semble que l'on puisse espérer que la balance des paiements britannique deviendra excédentaire au cours de l'année 1969. Ce processus sera probablement favorisé de façon très sensible par le crédit de réserve de deux milliards de dollars accordé au Royaume-Uni par la Banque des Règlements Internationaux et par douze banques centrales. Ce crédit a permis au Royaume-Uni de négocier des arrangements avec des pays membres de la zone sterling, en leur donnant une garantie en dollars sur la valeur d'une partie de leurs avoirs londoniens moyennant la promesse de maintenir un certain pourcentage de leurs réserves en livres sterling. Il contribuera grandement à renforcer la position de la livre et à décourager la spéculation contre la livre sterling. D'une façon générale, l'évolution de l'économie britannique semble confirmer le point de vue des cinq gouvernements des pays de la C.E.E., selon lequel il n'est pas nécessaire d'atteindre une restauration intégrale de l'économie anglaise avant de reconsidérer la demande d'adhésion britannique.

46. En faisant savoir clairement qu'ils ne considéraient pas le fait que la candidature britannique ait été maintenue à l'ordre du jour de la C.E.E. comme une simple clause de forme et en proposant plusieurs mesures dont l'objectif est de renforcer la coopération avec les pays candidats pendant la période durant laquelle il ne serait pas encore possible de vaincre la résistance française à l'adhésion britannique, les gouvernements de cinq pays de la C.E.E. ont manifesté qu'ils sont disposés à faire tout ce qu'ils pourront pour limiter le dommage résultant de l'attitude française pour la cause de l'Europe.

47. On the basis of the joint declaration published after the Franco-German talks on the enlargement of the European Communities on 16th February 1968, it seemed reasonable to assume that the French Government, though opposed to immediate British entry, recognised in principle the desirability of British accession in the future :

"(The two governments) ... wish the Communities to be enlarged to include other European countries, particularly those who have already applied for membership once those countries are in a position, either to enter effectively into these Communities, or, as the case may be, to link themselves with them in another form. This applies particularly to Britain and means that the evolution already begun by this country should continue."

48. Moreover, the subsequent paragraph of the declaration led many observers to believe that France would be willing to co-operate in a preferential trade agreement with the applicant countries :

"Until this enlargement becomes possible, the two governments are ready to envisage the conclusion by the Community of arrangements with the applicant countries capable of developing exchanges of agricultural and industrial products between the two parties. Such arrangements, which would include progressive reductions of trade obstacles for industrial products, would be designed to facilitate the above-mentioned evolution and would in any case contribute to the development of relations between the European countries."

49. Finally, there was some hope that the grave situation in Europe after the occupation of Czechoslovakia by troops from Warsaw Pact countries would lead to the French Government being more willing to strengthen co-operation with the applicant countries and to take a more positive attitude towards various suggestions to this end, such as the Benelux proposals of January 1968 and the Italian memorandum of 13th February.

50. The meeting of the Council of Ministers of the European Communities on 27th September 1968 has ended this hope, however. At this meeting, the Government of the Federal Republic, led by its desire to intensify co-operation with the applicant States and to facilitate and

prepare for their future accession to the EEC, made the following proposals which were accepted as a basis for discussion by the Governments of the Benelux States and the Italian Government :

- (a) Conclusion of trade arrangements with applicant States in the perspective and in the expectation of future accession, not as a substitute. Such an arrangement would have to include agricultural products and would have to be in conformity with Article XXIV of GATT (development of such an agreement into a full customs union or a free trade agreement within a reasonable length of time). Successive tariff reductions of 10 % over three years were envisaged.
- (b) The convening of a ministerial conference of EEC and applicant States on technological co-operation, after the special EEC working group on technological co-operation has made an analysis of the possibilities for such co-operation and after the EEC Council of Ministers has analysed these proposals.
- (c) Close contacts to be established by the Commission and the Permanent Representatives in Brussels with the applicant States about the possibilities of future accession, followed by a ministerial conference between the Six and the applicant States, as soon as the Six have reached sufficient agreement amongst themselves on this subject.

51. There was nothing in these proposals which could lead to French fears that the trade arrangement would lead automatically to British accession, or even to negotiations about British accession. Nevertheless, the French Minister for Foreign Affairs, Mr. Debré, strongly opposed the German plan. In contrast to other EEC governments which expressed the wish to synchronise the internal development of the Communities and the development of closer relations with the applicant States, Mr. Debré argued that priority ought to be given to the internal development of the Communities. Moreover, in clear contrast to the joint Franco-German declaration of 16th February 1968 quoted above, which spoke about arrangements between the Community and the applicant countries, he declared himself opposed

47. Il semblait justifié d'admettre, en se fondant sur la déclaration commune publiée après les conversations franco-allemandes sur l'élargissement des Communautés européennes du 16 février 1968, que le gouvernement français, tout en s'opposant à l'entrée immédiate de la Grande-Bretagne, reconnaissait en principe qu'une adhésion serait souhaitable :

« (Les deux gouvernements)... souhaitent l'élargissement des Communautés à d'autres pays européens et notamment à ceux qui ont fait acte de candidature, dès lors que ces pays seraient en mesure, selon les cas, d'entrer effectivement dans lesdites Communautés ou de se lier à elles sous une autre forme. Ceci vaut en particulier pour la Grande-Bretagne et signifie que l'évolution déjà commencée par ce pays devrait se poursuivre ».

48. En outre, le paragraphe suivant de la déclaration a induit nombre d'observateurs à croire que la France serait disposée à coopérer à un accord commercial préférentiel avec les pays candidats :

« En attendant que cet élargissement devienne possible, les deux gouvernements sont disposés à envisager que soient conclus par la Communauté, avec les pays candidats, des arrangements de nature à développer entre les uns et les autres des échanges de produits industriels et agricoles. De tels arrangements, qui comporteraient pour les produits industriels des abaissements progressifs des obstacles au commerce, seraient de nature à faciliter l'évolution mentionnée ci-dessus et de toute façon contribueraient au développement des rapports entre les pays européens ».

49. Enfin, l'on pouvait espérer que la situation grave résultant pour l'Europe de l'occupation de la Tchécoslovaquie par des troupes du Pacte de Varsovie rendrait la France plus disposée à renforcer la coopération avec les pays candidats et à adopter une attitude plus positive à l'égard de plusieurs suggestions faites dans cette intention, comme les propositions du Benelux de janvier 1968 et le mémorandum italien du 13 février 1968.

50. Toutefois, la réunion du Conseil des Ministres des Communautés européennes, le 27 septembre 1968, a mis fin à cet espoir. Pendant cette réunion, le gouvernement de la République fédérale, inspiré par son désir d'intensifier la coopération avec les pays candidats et de faciliter et

de préparer leur future adhésion à la C.E.E., a fait les propositions suivantes qui ont été acceptées comme base de discussion par les gouvernements des pays du Benelux et par celui de l'Italie :

- (a) La conclusion d'arrangements commerciaux avec les pays candidats dans la perspective et en prévision d'une adhésion future, et non comme une alternative à cette adhésion. Un pareil arrangement devrait inclure les produits agricoles et devrait être en conformité avec l'article XXIV du G.A.T.T. (développement d'un pareil arrangement en une union douanière complète ou un accord de libre échange, dans un délai raisonnable). Des réductions successives de 10 % durant trois ans furent envisagées.
- (b) La convocation d'une conférence ministérielle des Etats membres de la C.E.E. et des Etats candidats sur la coopération technologique après que le groupe de travail spécial de la C.E.E. pour l'étude de la coopération technologique aurait fait une analyse des possibilités d'une pareille coopération et après que le Conseil des Ministres de la C.E.E. aurait analysé ces propositions.
- (c) Des contacts étroits de la Commission de la C.E.E. et des représentants permanents à Bruxelles avec les gouvernements des pays candidats au sujet des possibilités d'une adhésion future, suivis par une conférence ministérielle des six pays et des pays candidats dès que les Six seraient arrivés à se mettre d'accord entre eux sur cette matière.

51. Dans ces propositions, il n'y avait rien qui pût faire craindre aux Français que l'arrangement commercial conduise automatiquement à une adhésion britannique ni même à des négociations sur une pareille adhésion. Cependant, le ministre français des affaires étrangères, M. Debré, s'opposa énergiquement au projet allemand. Contrairement aux autres gouvernements, qui ont exprimé le vœu de synchroniser le développement interne des Communautés avec le développement de relations plus étroites avec les pays candidats, M. Debré déclarait qu'il fallait donner la priorité au développement interne des Communautés. En outre, en opposition manifeste avec la déclaration franco-allemande du 16 février 1968, citée plus haut, qui parlait d'arrangements entre la Communauté et les pays can-

to such trade agreements if other interested European countries could not profit from them.

52. The extremely negative attitude which the French Government showed during this meeting of the EEC Council of Ministers must inevitably lead to the conclusion that the French Government is not willing to co-operate in efforts to find formulas for avoiding a widening of the gap between the EEC and EFTA and for strengthening co-operation with applicant countries in order to make substantial progress towards their future accession. This is indeed a very serious development, especially in view of the overall international situation.

53. In the final paragraph of his report, your Rapporteur wrote :

"If no agreement can be reached between France and its five partners in the EEC on new forms of co-operation with applicant States pending their accession as full members, it would be important to realise that in fields not covered by the EEC Treaty (mainly foreign affairs, defence and technology) there is still a choice between no co-operation at all or co-operation between a more restricted number of partners. In the interest of Europe, the second alternative ought to be chosen".

54. The outcome of the meeting of the Council of Ministers on 27th September, which made it clear that the French Government will continue to block all efforts in the EEC framework to promote co-operation with the applicant States, leads to the conclusion that this moment has now arrived. It is unacceptable that progress towards new forms of European co-operation, which must be considered vital for the future of Europe, should be prevented by the negative attitude of one State, and one State only. In the near future a conference ought to be convened between all interested EEC States and applicant States with the aim of creating new forms of co-operation in fields not covered by the EEC Treaty. The Benelux memorandum could provide a useful basis for such a conference. Of course, no doubt must be left that such co-operation would not be directed against France and that France would indeed be very welcome in such a new effort if willing to make a positive contribution. In the same way, it has to be kept in mind that such new forms of co-operation ought not to be organised in such a way that the future development of the European Community would suffer from it. It would be desirable for the partners in such new arrangements to make clear in a solemn declaration that their aim is to include these forms of co-operation in the Community as soon as agreement is reached on its enlargement.



didats, il se déclarait opposé à de tels arrangements si d'autres pays européens intéressés ne pouvaient en profiter.

52. L'attitude extrêmement négative du gouvernement français pendant ce Conseil des Ministres de la C.E.E. doit mener inévitablement à la conclusion que le gouvernement français n'est pas disposé à coopérer à des efforts tendant à trouver des formules destinées à éviter que s'agrandisse le fossé qui sépare la C.E.E. et l'A.E.L.E. et à renforcer la coopération avec les pays candidats afin de réaliser d'importants progrès vers leur future adhésion. Il s'agit là d'une situation très grave, notamment si l'on considère l'ensemble de la situation internationale.

53. Dans le paragraphe final de son rapport, votre rapporteur écrivait :

« Si aucun accord ne peut intervenir entre la France et ses cinq partenaires de la C.E.E. sur de nouvelles formes de coopération avec les pays candidats, en attendant que ceux-ci deviennent membres à part entière des Communautés, il importe de ne pas oublier que, dans les domaines non couverts par le Traité de la C.E.E. (les affaires étrangères, la défense et la technologie, notamment), il est encore possible de choisir entre l'absence de coopération et la coopération entre un nombre plus réduit de partenaires. C'est la seconde solution qu'il convient de choisir dans l'intérêt même de l'Europe. »

54. Le résultat de la réunion du 27 septembre du Conseil des Ministres, qui a rendu évident que le gouvernement français continuera à bloquer tous les efforts faits dans le cadre de la C.E.E. pour promouvoir la coopération avec les pays candidats, conduit à la conclusion que ce moment est désormais arrivé. Il est inacceptable que le progrès vers de nouvelles formes de la coopération européenne, qui doit être considérée comme indispensable à l'avenir de l'Europe, soit rendu impossible par l'attitude d'un seul membre. Dans un avenir prochain, il faudra convoquer une conférence de tous les Etats intéressés de la C.E.E. et des Etats candidats afin de créer de nouvelles formes de coopération dans des domaines que ne couvre pas le Traité de la C.E.E. Le mémorandum des pays du Benelux pourrait fournir une base utile pour une pareille conférence. Evidemment, il ne faut pas laisser le moindre doute sur le fait que cette coopération ne serait pas dirigée contre la France et que la France serait assurément la bienvenue si elle se joignait à cet effort nouveau en vue d'apporter une contribution positive. Il ne faudrait pas non plus perdre de vue que ces nouvelles formes de coopération devraient être organisées de telle façon qu'elles ne puissent pas faire tort au développement futur de la Communauté. Il serait souhaitable que les pays qui prendraient part à ces nouveaux arrangements déclarent solennellement que leur but est d'intégrer ces formes de coopération dans la Communauté dès que l'on serait parvenu à un accord sur son élargissement.

**Replies of the Council to Recommendations 159 to 165**

---

**RECOMMENDATION 159 <sup>1</sup>**  
**on the cost of defending Western Europe <sup>2</sup>**

---

The Assembly,

Recalling its Recommendations 141 and 152 ;

Considering that sufficient information on NATO jointly-contributed expenditure should be published to enable Members of Parliament to fulfil the fundamental parliamentary function of scrutinising expenditure;

Aware of the many new problems posed in the field of controlling expenditure of money contributed to international organisations ;

Considering the rising cost of weapons and military equipment and of maintaining military personnel,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Submit to it specific proposals with the aim of facilitating parliamentary scrutiny over international defence expenditure ;
2. Reassess the defence requirements of the WEU area with a view to rationalising the separate defence efforts of the member countries ;
3. Urge member governments :
  - (a) to replace military personnel carrying out administrative duties by civilians wherever possible ;
  - (b) to introduce methods of accountancy showing the cost of maintaining military bases and units and of carrying out military commitments ;
  - (c) to eliminate duplication of administrative organisations between the different armed services wherever possible ;
  - (d) to initiate cost reduction programmes in order to raise the proportion of "teeth" (fighting units) to "tail" (administrative support).

---

1. Adopted by the Assembly on 5th December 1967 during the Second Part of the Thirteenth Ordinary Session (8th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Edwards on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 426).

*Réponses du Conseil aux Recommandations n<sup>os</sup> 159 à 165*

---

**RECOMMANDATION n<sup>o</sup> 159 <sup>1</sup>**

***sur le coût de la défense de l'Europe occidentale <sup>2</sup>***

---

L'Assemblée,

Rappelant ses Recommandations n<sup>os</sup> 141 et 152 ;

Considérant que des informations suffisantes sur les dépenses communes de l'O.T.A.N. devraient être publiées pour permettre aux parlementaires de s'acquitter de leur tâche essentielle qu'est l'examen des dépenses ;

Consciente de tous les problèmes nouveaux que pose le contrôle de l'utilisation des contributions financières aux organisations internationales ;

Considérant le coût croissant des armements, du matériel et de l'entretien du personnel militaire,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. De soumettre des propositions spécifiques visant à faciliter l'examen parlementaire des dépenses internationales de défense ;
2. De réévaluer les besoins militaires de la zone de l'U.E.O. en vue de rationaliser les efforts de défense déployés séparément par les pays membres ;
3. D'inviter instamment les gouvernements membres :
  - (a) à remplacer chaque fois que possible par des civils le personnel militaire affecté à des tâches administratives ;
  - (b) d'instituer des méthodes comptables permettant de faire apparaître le coût de l'entretien des bases et des unités militaires, et de l'exécution des engagements militaires ;
  - (c) d'éliminer chaque fois que possible les chevauchements de services administratifs dans les différentes armes ;
  - (d) d'établir des programmes de réduction des coûts afin d'accroître la proportion des unités combattantes par rapport aux services administratifs.

---

1. Adoptée par l'Assemblée le 5 décembre 1967, au cours de la deuxième partie de la Treizième session ordinaire (8<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Edwards au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 426).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
***to Recommendation 159***

---

1. As noted in the reply to Recommendation 141, the member governments of WEU, in common with other members of NATO, exercise close control of NATO's jointly funded programmes through the appropriate committees concerned with the civil, military and infrastructure budgets. The question of facilitating parliamentary scrutiny over such international defence expenditure is a matter for each national parliament to determine and the Council do not feel able to submit specific proposals to the Assembly on this matter.

2. With regard to paragraph 2 of the recommendation, the Council point out that those members of WEU who participate in NATO's integrated military organisation co-ordinate their national contributions to the common defence effort in the NATO defence planning review.

3. The Council, like the Assembly, are concerned with the rising cost of weapons and military equipment and of maintaining military personnel, and the specific proposals in this regard in paragraph 3 of the recommendation have been noted by the member governments of WEU. They therefore welcome the Assembly's interest in the problem and the recommendation by which the special attention of governments is drawn to the matter.

---

1. Communicated to the Assembly on 7th March 1968.

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 159**

---

1. Ainsi qu'il a été indiqué dans la réponse à la Recommandation n° 141, les gouvernements membres de l'U.E.O., en collaboration avec les autres membres de l'O.T.A.N., exercent un contrôle étroit sur les programmes financés en commun par cette organisation, par l'intermédiaire des comités responsables des budgets civil, militaire et d'infrastructure. Quant à faciliter l'examen parlementaire de ces dépenses internationales de défense, c'est une question qui relève des parlements nationaux et le Conseil n'estime pas pouvoir présenter de propositions particulières à l'Assemblée en la matière.

2. En ce qui concerne le paragraphe 2 de la recommandation, le Conseil fait observer que ceux des pays membres de l'U.E.O. qui participent à l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. coordonnent leurs contributions nationales à l'effort de défense commun dans le cadre de l'examen des plans de défense de l'O.T.A.N.

3. Le Conseil, comme l'Assemblée, est préoccupé par le coût croissant des armements, du matériel et de l'entretien du personnel militaire, et les gouvernements membres de l'U.E.O. ont pris note des propositions formulées à ce sujet au paragraphe 3 de la recommandation. Le Conseil apprécie le fait que l'Assemblée se soit penchée sur ce problème et ait, par sa recommandation, attiré spécialement l'attention des gouvernements sur cette question.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 7 mars 1968.

**RECOMMENDATION 160<sup>1</sup>**  
***on the defence of the Mediterranean and***  
***the NATO southern flank<sup>2</sup>***

---

The Assembly,

(a) Concerned at Soviet political penetration in the Mediterranean area and at the recent build-up of the Soviet fleet in the Mediterranean ;

Welcoming the continued presence of the United States Sixth Fleet in the Mediterranean as the main element in the defence of the area ;

(b) Deploring the establishment of a non-parliamentary régime in Greece ;

Considering the need for a peaceful settlement between Israel and the Arab States ;

Believing that the introduction of checks on the present international trade in armaments could help to stabilise the situation in the Mediterranean and the Near East ;

(c) Convinced that the Mediterranean area will not be truly secure until mass poverty and social backwardness are removed from this region ;

Believing that the industrialised countries of the West could help to bring about profound changes in the social and economic structure in the Mediterranean area through financial and technical aid,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

Consider what action it can take to further the implementation of the following proposals :

1. That an international body should be established, under the auspices of the United Nations, to supervise the implementation of the Convention of Constantinople of 1888, governing the passage of vessels through the Suez Canal ;
2. That the Montreux Convention of 1936, governing the passage of ships through the Turkish Straits, should be revised to bring it into line with naval and armaments development ;
3. That the North Atlantic Council should persuade the present Greek Government to restore a freely elected parliamentary system ;
4. That Western European countries should work for direct negotiations between Israel and the Arab States with a view to the peaceful settlement of the outstanding problems ;
5. That an International Armaments Register should be established, under the auspices of the United Nations, which could record every transaction by which participating countries, including private firms within them, passed new or used arms to other countries ;

---

1. Adopted by the Assembly on 5th December 1967 during the Second Part of the Thirteenth Ordinary Session (8th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Goedhart on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 431).

**RECOMMANDATION n° 160<sup>1</sup>**  
**sur la défense de la Méditerranée et**  
**du flanc sud de l'O.T.A.N.<sup>2</sup>**

L'Assemblée,

(a) Soucieuse de la pénétration politique de l'U.R.S.S. dans la zone méditerranéenne et du renforcement récent de la flotte soviétique en Méditerranée ;

Se félicitant de la présence continue en Méditerranée de la Sixième flotte américaine en tant que principal élément de la défense de cette zone ;

(b) Déplorant l'instauration d'un régime non parlementaire en Grèce ;

Considérant la nécessité d'un règlement pacifique entre Israël et les Etats arabes ;

Estimant que l'établissement de contrôles sur l'actuel commerce international des armements pourrait contribuer à stabiliser la situation en Méditerranée et dans le Proche-Orient ;

(c) Persuadée que la zone méditerranéenne ne connaîtra pas la sécurité véritable aussi longtemps que la pauvreté et le retard social des masses n'auront pas disparu ;

Estimant que les pays industrialisés d'Occident pourraient contribuer à modifier profondément la structure sociale et économique de cette zone en lui apportant une aide financière et technique,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

D'examiner les actions qu'il peut entreprendre pour mettre en œuvre les propositions suivantes :

1. Qu'il convient de créer, sous les auspices des Nations Unies, un organisme international chargé de contrôler l'application de la Convention de Constantinople de 1888 régissant le passage des navires par le Canal de Suez ;

2. Qu'il convient de réviser la Convention de Montreux de 1936 régissant le passage des navires par les Détroits afin de l'adapter à l'évolution survenue dans le domaine naval et dans celui des armements ;

3. Que le Conseil de l'Atlantique nord devrait persuader l'actuel gouvernement grec de rétablir un régime parlementaire sur la base d'élections libres ;

4. Que les pays d'Europe occidentale devraient œuvrer pour l'ouverture de négociations directes entre Israël et les Etats arabes en vue d'un règlement pacifique des problèmes en suspens ;

5. Qu'il convient d'établir, sous les auspices des Nations Unies, un registre international des armements où serait consignée toute transaction effectuée par les pays participants, y compris leurs industries privées, portant sur la livraison à d'autres pays d'armes neuves ou d'occasion ;

1. Adoptée par l'Assemblée le 5 décembre 1967, au cours de la deuxième partie de la Treizième session ordinaire (8<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Goedhart au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 431).

6. That the western governments should : instruct the International Industry Advisory Body to draw up new contingency plans to ensure that a normal flow of oil supplies is maintained in the event of future and possibly even more grave crises ; agree not to make unco-ordinated bilateral deals with third countries concerning oil supplies nor to practise flag discrimination against each other, and encourage the construction of large tankers and pipelines and the search for oil and gas supplies inside Europe and elsewhere ;

7. That special measures of economic aid, following the example of Puerto Rico, should be given to Malta, possibly by Great Britain and by the EEC within the framework of an eventual economic association agreement, to restore its economic health ;

8. That a Mediterranean Development Organisation should be created through which the United States and the industrialised countries of Western Europe would contribute economic and technical aid to those countries of the Mediterranean area which are prepared to use aid on economic development and not on military adventures or inflammatory propaganda, and in which both the donor and recipient countries would participate.



6. Qu'il convient que les gouvernements occidentaux chargent l'Organisme Industriel Consultatif International d'établir de nouveaux plans d'urgence destinés à assurer un approvisionnement normal en pétrole dans l'éventualité de crises peut-être encore plus graves, et conviennent de ne pas passer d'accords bilatéraux isolés avec des pays tiers concernant les fournitures de pétrole, de ne pas pratiquer entre eux de discrimination en matière de pavillons et d'encourager la construction de grands pétroliers et oléoducs ainsi que la prospection du pétrole et du gaz en Europe et ailleurs ;

7. Que, suivant l'exemple de Porto Rico, il convient de prendre des mesures spéciales pour apporter une aide économique à Malte, par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne et de la C.E.E., par exemple dans le cadre d'un accord éventuel d'association économique, afin de rétablir son équilibre économique ;

8. Qu'il convient de créer une organisation pour le développement de la Méditerranée par l'intermédiaire de laquelle les Etats-Unis et les pays industrialisés d'Europe occidentale pourraient apporter une aide économique et technique aux pays de la zone méditerranéenne disposés à consacrer cette aide au développement économique et non à des aventures militaires ou à une propagande politique incendiaire, et à laquelle participeraient les pays donateurs et les pays donataires.

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>*****to Recommendation 160***

---

1. After full consideration, it is not felt in existing circumstances that the establishment of an international body, under the auspices of the United Nations, to supervise the implementation of the Convention of Constantinople of 1888, covering the passage of vessels through the Suez Canal, would of itself prevent a return to situations comparable to those of 1956 and the present day. Practical supervision would only be possible if, among other things, international controls could be accepted, even in times of crisis or war.

2. The revision of the Montreux Convention governing the passage of ships through the Turkish Straits clearly involves a number of signatories to the Convention, who are not members of WEU. Any action in this matter would clearly have to take account of the views of all signatory countries.

3. The member governments of WEU are convinced of the need to foster the restoration of a democratic parliamentary régime in Greece.

From the outset, their attitude in the North Atlantic Council has been guided by this belief. Subject always to the principle of non-interference in the internal affairs of member States, their action within the Alliance is based on the ideals of liberty and democracy referred to in the Preamble to the Treaty signed by all member States, including Greece. It is to be hoped that the attitude of European countries may help to further the desired move towards democracy.

4. The special representative of the Secretary-General of the United Nations is at present engaged on the mission he was given under Resolution No. 242 adopted by the Security Council on 22nd November 1967. In this situation, therefore, the member governments of WEU believe that he should be given the fullest possible help in promoting a settlement in accordance with the principles laid down in the Resolution.

5. The Council would welcome effective international arrangements leading to the control of the trade in arms. An effective registration scheme, if it could be implemented, might discourage deleterious competition in arms and thus contribute to stability in sensitive areas of the world. However, an international registration scheme would only be likely to contribute to this end, if all the purchasing and selling countries concerned were prepared to provide reliable and adequate data. However, there seems little prospect, in the present world situation, of an agreement of this sort being reached.

6. The establishment of contingency plans by the International Industry Advisory Board to ensure a normal flow of oil supplies in the event of a crisis would run up against serious obstacles in practice. The Board, being an ad hoc group which worked out a special contingency plan at the request of the OECD Council, would not appear to be the appropriate organisation to carry out the study referred to in this Recommendation. Within the framework of OECD the Special Committee for Oil would seem to be a more appropriate body for consultation between governments. However, it will be difficult and sometimes even impractical to work out plans for a contingency of which many factors, such as the area threatened and the possible extent of the damage cannot be known in advance.

It would appear, however, that the problem of supplies in the event of a crisis could more easily be dealt with by adjusting the reserves, diversifying sources of supply, and using transport

---

1. Communicated to the Assembly on 15th May 1968.

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>****à la Recommandation n° 160**

1. La création, sous les auspices des Nations Unies, d'un organisme international chargé de contrôler l'application de la Convention de Constantinople de 1888 régissant le passage des navires par le Canal de Suez, ne paraît pas dans les conditions actuelles — après examen approfondi — représenter en soi une mesure propre à éviter le retour de situations comparables à celle de 1956 et à la situation actuelle. L'application pratique de ce contrôle ne pourrait en effet avoir lieu que si, notamment, pouvait être accepté un contrôle international, même en temps de crise ou de guerre.

2. La question de la révision de la Convention de Montreux régissant le passage des navires par les Détroits concerne de toute évidence un certain nombre de pays signataires de la convention qui ne sont pas membres de l'U.E.O. Une initiative dans ce domaine devrait évidemment tenir compte du point de vue de tous les pays signataires.

3. Les gouvernements membres de l'U.E.O. sont convaincus de la nécessité de favoriser la restauration d'un régime de démocratie parlementaire en Grèce.

Leur attitude au sein du Conseil de l'Atlantique nord s'est, dès le début, inspirée de cette conviction. Leur action au sein de l'Alliance, tout en se trouvant limitée par le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats membres, s'appuie sur les idéaux de liberté et de démocratie auxquels se réfère le préambule du traité signé par tous les Etats membres, y compris la Grèce. Il est à espérer que l'attitude des pays européens pourrait contribuer à favoriser l'évolution démocratique souhaitée.

4. La mission confiée au représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies par la Résolution n° 242 du Conseil de sécurité en date du 22 novembre 1967 est en cours. Dans ces circonstances, les gouvernements membres de l'U.E.O. estiment qu'il faut favoriser au maximum son action en vue de promouvoir un règlement en accord avec les principes énoncés dans la résolution précitée.

5. Le Conseil accueillerait favorablement l'instauration de mesures internationales permettant un contrôle réel du commerce des armements. Un système d'enregistrement efficace, s'il pouvait être mis en œuvre, pourrait, en décourageant une concurrence abusive en matière d'armements, contribuer à la stabilité dans les régions sensibles du globe. Toutefois, l'établissement d'un registre international ne permettrait de concourir à cette fin que si tous les pays acheteurs et vendeurs étaient disposés à fournir des renseignements exacts et complets. Cependant, la conclusion d'un accord de ce genre semble peu probable dans la conjoncture internationale actuelle.

6. L'établissement, par l'Organisme industriel consultatif international, de plans d'urgence destinés à assurer un approvisionnement normal en pétrole en cas de crise se heurterait, au moment de la réalisation, à de sérieux obstacles. Cet organisme est en effet un groupe ad hoc qui, sur la demande du Conseil de l'O.C.D.E., a mis au point un plan spécial d'urgence ; il ne semble pas dès lors qu'il s'agisse du cadre qui convient pour mener à bien l'étude dont il est question dans la présente recommandation. Il semble que le Comité spécial du pétrole de l'O.C.D.E. soit un cadre plus approprié pour des consultations entre gouvernements. Cependant, il sera difficile, et même quelquefois impossible, de mettre au point des procédures d'urgence, étant donné que de nombreux facteurs, tels que le secteur menacé et l'ampleur des dommages, ne peuvent être connus à l'avance.

Par contre, il semble qu'on pourrait plus facilement porter remède aux problèmes de l'approvisionnement en cas de crise par un ajustement des réserves, par la diversification des sources

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 15 mai 1968.

more flexible. This, in fact, is the direction in which the western European countries have been moving since the first Suez crisis, with the construction of large tankers and pipelines in Europe and exploration for oil and gas in Europe and elsewhere.

7. The Council are aware of the economic situation in Malta and welcome all efforts to alleviate the present difficulties. The Council have noted that the United Kingdom Government, for their part, are already giving financial aid to the Government of Malta, and that the Italian Government have recently offered the Maltese Government a loan on special terms. The Council have also noted that, at the request of the Council of Ministers of the EEC, the Commission is at present studying problems concerning economic relations between Malta and the Community.

8. The suggestion that a regional organisation be set up for Mediterranean development is not solely the concern of the seven member States of WEU. The general problem of economic aid to certain countries, or groups of countries, should be studied by all interested States.

d'approvisionnement et par une plus grande souplesse dans l'emploi des moyens de transport. C'est d'ailleurs dans cette direction que les pays de l'Europe occidentale se sont déjà engagés depuis la première crise de Suez, par la construction de grands pétroliers et oléoducs en Europe, ainsi que par la prospection du pétrole et du gaz en Europe et ailleurs.

7. Le Conseil est au courant de la situation économique à Malte et accueille avec faveur tous les efforts tendant à porter remède aux difficultés actuelles. Il a noté que le gouvernement du Royaume-Uni, de son côté, fournit déjà une aide financière au gouvernement de Malte et que le gouvernement italien a récemment offert au gouvernement de Malte un prêt à des conditions spéciales. Le Conseil a également pris note du fait que, sur invitation du Conseil des ministres de la C.E.E., la Commission étudie actuellement les problèmes qui se posent dans les relations économiques entre Malte et la Communauté.

8. La suggestion de créer une organisation régionale pour le développement de la Méditerranée ne concerne pas uniquement les sept Etats membres de l'U.E.O. Le problème général de l'aide économique à apporter à certains pays ou groupes de pays devrait en effet être examiné par tous les Etats intéressés.

**RECOMMENDATION 161 <sup>1</sup>**  
***on the state of European security* <sup>2</sup>**

---

The Assembly,

Considering the need for the Alliance to preserve a nuclear deterrent and conventional armaments so that any aggression can be met by a strategy of flexible response ;

Considering that the North Atlantic Council is about to adopt a five-year defence programme which, *inter alia*, will facilitate the fixing of levels of forces assigned to the Alliance,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Request member States to review their defence policies as necessary in order to ensure that they meet all the requirements of this strategy ;
2. Urge all member States to make every effort to assure the effectiveness of their conventional contributions to the Alliance by increasing the proportion of operational forces in their over-all force levels.

---

1. Adopted by the Assembly on 5th December 1967 during the Second Part of the Thirteenth Ordinary Session (9th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Radoux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 425).

**RECOMMANDATION n° 161 <sup>1</sup>**  
***sur l'état de la sécurité européenne* <sup>2</sup>**

**L'Assemblée,**

Considérant la nécessité pour l'Alliance de conserver une force de dissuasion nucléaire et un armement conventionnel permettant l'application d'une stratégie de réponse flexible à toute agression ;

Considérant l'adoption prochaine par le Conseil de l'Atlantique nord d'un plan de défense de cinq ans, lequel facilitera notamment la fixation du niveau des forces mises à la disposition de l'Alliance,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. De demander aux Etats membres de revoir éventuellement leurs politiques de défense afin d'assurer qu'elles répondent à toutes les exigences de cette stratégie ;
2. De demander instamment aux Etats membres de tout mettre en œuvre pour garantir l'efficacité de leur contribution au potentiel conventionnel de l'Alliance en augmentant la proportion des forces opérationnelles dans l'ensemble de leurs forces.

---

1. Adoptée par l'Assemblée le 5 décembre 1967 au cours de la deuxième partie de la Treizième session ordinaire (9<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Radoux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 425).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
***to Recommendation 161***

---

Soon after the Assembly adopted this recommendation, the NATO Defence Planning Committee, at its meeting held at ministerial level on 12th December 1967, approved a new overall strategic concept for the defence of the NATO area and the five-year force plan for the period 1968 to 1972.

Member States of WEU who took part in these decisions share the opinion that in order to deter any aggression or threat of aggression, NATO should have a flexible and well-balanced range of suitable conventional and nuclear capabilities. Within the framework of the five-year defence programme, they will endeavour to ensure that their defence efforts meet the requirements of the NATO strategic concept. The proportion of operational forces in overall conventional force-levels is a difficult problem of which they are fully aware. They will make every effort to achieve an optimum ratio.

---

1. Communicated to the Assembly on 7th March 1968.



---

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 161**

---

Peu après que l'Assemblée eut adopté sa recommandation, le Comité des plans de défense de l'O.T.A.N., réuni à l'échelon ministériel le 12 décembre 1967, a approuvé un nouveau concept stratégique d'ensemble pour la défense de la région couverte par l'O.T.A.N., ainsi qu'un plan de forces pour la période quinquennale 1968-1972.

Les Etats membres de l'U.E.O. qui ont pris part à ces décisions estiment qu'afin de décourager toute agression ou menace d'agression, l'O.T.A.N. doit disposer d'une gamme souple et équilibrée de capacités classiques et nucléaires appropriées. Dans le cadre du plan de cinq ans, ils veilleront à ce que leur effort de défense réponde aux exigences du concept stratégique de l'O.T.A.N. Le rapport entre les forces opérationnelles et le niveau de l'ensemble des forces de type classique est un difficile problème, dont ils sont parfaitement conscients. Ils mettront tout en oeuvre pour atteindre la proportion optimale.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 7 mars 1968.

**RECOMMENDATION 162 <sup>1</sup>**  
***on the state of European space activities <sup>2</sup>***

---

The Assembly,

Noting the resolution adopted by the Council of Ministers of the European Communities at the special session held on 31st October 1967 devoted to technological co-operation within the framework of the Six, especially in the field of data processing and telecommunications ;

Noting also the establishment of the European Space Conference as a permanent institution and the studies undertaken on the future of ELDO, ESRO and CETS ;

Considering that the European countries have to make a political choice between :

- (a) incorporating these bodies into the European Communities ;
- (b) associating them with the Communities ;
- (c) leaving them independent of the Communities as at present and therefore open to different membership ;
- (d) or amalgamating them in a new framework ;

Convinced that account should be taken of the views of the existing international organisations before any decisions are taken by the governments,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Draw the attention of the governments to the fact that the different studies now under way in the Communities and in the European Space Conference should draw up the guidelines of a common policy which assures the full use of Europe's intellectual, technical, industrial and financial capabilities ;
2. Continue to seek to simplify the present means of European co-operation in the field of space with a view to developing more efficient activity ;
3. Ensure that all the European public or private international organisations will be regularly consulted on European space activities.

---

1. Adopted by the Assembly on 5th December 1967 during the Second Part of the Thirteenth Ordinary Session (9th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. de Montesquiou on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 429).

**RECOMMANDATION n° 162<sup>1</sup>*****sur l'état des activités européennes en matière spatiale<sup>2</sup>***

L'Assemblée,

Prenant acte de la résolution du Conseil des Ministres des Communautés européennes adoptée en session spéciale, le 31 octobre 1967, et consacrée à la coopération technologique dans le cadre des Six, dans le domaine, notamment, de l'informatique et des télécommunications ;

Prenant acte également de l'institutionnalisation de la Conférence Spatiale Européenne et des études entreprises sur l'avenir du C.E.C.L.E.S., du C.E.R.S. et de la C.E.T.S. ;

Considérant que les pays européens devront faire un choix politique entre les quatre formules suivantes :

- (a) incorporer ces organismes dans les Communautés européennes ;
- (b) les associer aux Communautés ;
- (c) leur conserver leur statut actuel d'organismes indépendants et admettre, par conséquent, des différences de représentation ;
- (d) ou les amalgamer dans un cadre nouveau ;

Persuadée qu'il convient de tenir compte de l'avis des organismes internationaux existants avant que les gouvernements prennent une décision quelconque,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. D'attirer l'attention des gouvernements sur le fait que les diverses études actuellement en cours au sein des Communautés et de la Conférence Spatiale Européenne devraient dégager les lignes directrices d'une politique commune assurant le plein emploi des capacités intellectuelles, techniques, industrielles et financières de l'Europe ;
2. De continuer à rechercher une simplification des mécanismes actuels de la coopération européenne dans le domaine spatial en vue d'une action plus efficace ;
3. De faire en sorte que tous les organismes internationaux européens, publics ou privés, soient régulièrement consultés sur les activités européennes en matière spatiale.

1. Adoptée par l'Assemblée le 5 décembre 1967 au cours de la deuxième partie de la Treizième session ordinaire (9<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. de Montesquiou au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 429).

**REPLY OF THE COUNCIL<sup>1</sup>**  
***to Recommendation 162***

---

The Council take note of the views expressed in the Assembly's recommendation.

Member countries are fully aware that different studies now under way in the Communities and in the European Space Conference should draw up the guidelines of a common policy to assure the full use of the intellectual, technical, industrial and financial capabilities available for space development in the European countries concerned.

They attach great importance to all efforts to streamline the present complex organisation of European co-operation in the field of space activities. The future framework for the co-ordination of all European space activities is one of the main problems on which the third ESC will have to take a decision.

The Council feel that European public or private international organisations of which the work is related to space research and technology should have the opportunity, where appropriate, to express their point of view with respect to European space activities.

---

1. Communicated to the Assembly on 23rd February 1968.

---

**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 162**

---

Le Conseil prend note des vues exprimées dans la recommandation de l'Assemblée.

Les pays membres n'ignorent pas que les diverses études actuellement en cours au sein des Communautés et de la Conférence Spatiale Européenne devraient dégager les lignes directrices d'une politique commune assurant le plein emploi des capacités intellectuelles, techniques, industrielles et financières disponibles dans le domaine du développement spatial dans les différents pays européens intéressés.

Ils attachent une grande importance à tous les efforts entrepris pour simplifier les complexes mécanismes actuels de la coopération européenne dans le domaine spatial. Le cadre futur de la coordination de toutes les activités spatiales européennes constitue l'un des principaux problèmes qu'aura à résoudre la troisième Conférence Spatiale Européenne.

Le Conseil estime que les organismes internationaux européens, publics ou privés, dont l'activité se rapporte à la recherche et à la technologie spatiales doivent avoir l'occasion, le cas échéant, d'exprimer leurs points de vue en ce qui concerne les activités spatiales européennes.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 23 février 1968.

**RECOMMENDATION 163**<sup>1</sup>  
***on European collaboration in the aircraft industry***<sup>2</sup>

---

The Assembly,

Aware that the European aircraft industry is an essential basis for the scientific and technological revolution in Europe ;

Considering that the European industry is in danger of being eliminated within the next five to ten years by the much larger industries of the United States and the Soviet Union ;

Conscious of the need for the European aircraft industries to co-operate if they are to survive ;

Convinced that ad hoc arrangements between the governments and industries of two or more member countries cannot provide a permanent basis for international European co-operation, as has been proved during the last fifteen years ;

Desirous of raising the level of science and technology in all European countries by expanding the production of the vital aircraft industries ;

Considering that the distribution of these industries is at present unbalanced between the WEU countries and that they can have a secure future only if they have access to the whole European market ;

Expressing the wish to see all European countries participating in one way or another in the production apparatus ;

Considering the need for increased credits for joint research and development in this industry,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

A. Study the possibility of creating, under its aegis, a European Aerospace Community with a view to reviving and expanding the European aircraft industry by establishing :

- (i) a common market ;
- (ii) common production machinery which could also ensure adequate protection during the interim period of reorganisation ;
- (iii) a research and development institute to advise the Community on:
  - (a) research and development projects ;
  - (b) series production ;
  - (c) the training and exchange of students and technological information ;
- (iv) a common fund to finance research and development ;

B. Promote the merger of aircraft industries with a view to facilitating the formation of European consortia.

---

1. Adopted by the Assembly on 6th December 1967 during the Second Part of the Thirteenth Ordinary Session (10th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Kershaw on behalf of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions (Document 428).

**RECOMMANDATION n° 163<sup>1</sup>**  
**sur la collaboration européenne en matière aéronautique<sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Consciente de ce que l'industrie aéronautique européenne constitue l'un des fondements essentiels de la révolution scientifique et technologique en Europe ;

Considérant que l'industrie européenne court le risque d'être éliminée, dans les cinq à dix prochaines années, par les industries américaine et soviétique qui sont beaucoup plus importantes ;

Consciente de ce que les industries aéronautiques européennes doivent collaborer si elles veulent survivre ;

Persuadée que les accords *ad hoc* passés entre les gouvernements et entre les industries de quelques pays membres ne peuvent fournir une base permanente à la coopération intra-européenne, comme l'a prouvé l'expérience des quinze dernières années ;

Soucieuse d'élever le niveau scientifique et technologique de tous les pays d'Europe en accroissant la production dans le secteur vital des industries aéronautiques ;

Considérant que ces industries sont actuellement réparties de façon inégale dans les pays de l'U.E.O. et que leur avenir ne peut être assuré que si elles ont accès à l'ensemble du marché européen ;

Exprimant le vœu de voir tous les pays d'Europe prendre part, d'une manière ou d'une autre, à la production ;

Considérant la nécessité d'augmenter les crédits d'étude et de mise au point en commun destinés à cette industrie,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

A. D'étudier la possibilité de créer, sous sa propre responsabilité, une communauté aérospatiale européenne visant à revigorer et développer l'industrie aéronautique européenne en créant :

- (i) un marché commun ;
- (ii) un organisme de production commun qui pourrait également assurer une protection suffisante pendant la période transitoire de réorganisation ;
- (iii) un institut d'étude et de mise au point destiné à donner des avis à la communauté sur :
  - (a) les programmes d'étude et de mise au point ;
  - (b) la production en série ;
  - (c) la formation et l'échange d'étudiants et d'informations techniques ;
- (iv) un fonds commun destiné à financer les études et les mises au point ;

B. De promouvoir la concentration des entreprises aéronautiques en vue de faciliter la formation de consortiums européens.

1. Adoptée par l'Assemblée le 6 décembre 1967 au cours de la deuxième partie de la Treizième session ordinaire (10<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Kershaw au nom de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale (Document 428).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 163**

---

1. The Council of WEU recognise the importance of the aircraft industry for the scientific and technological progress of Europe.

2. They also recognise that the position of the industry, in the face of very powerful competition, is a matter for concern.

3. The Council of WEU note that :

(a) for some years there has been a tendency for bilateral and even multilateral projects between European countries to increase in number, as for example : Transall, Bréguet Atlantic, Concorde, Jaguar, Airbus, F-28, VFW 614, etc. ;

(b) these projects fairly often provide sub-contracts for industries in European countries whose governments do not themselves finance them ;

(c) there is a tendency towards the concentration of aircraft industries in member countries and the formation of consortia which include the industries of several countries.

4. However, they further wish to observe that :

(a) inadequate multilateral co-operation and common long-term planning in Europe frequently result in the choice of aircraft not made in Europe, even when governments are in a position to choose European equivalents for both civil and military use ;

(b) interests are so diverse in member countries that, despite many praiseworthy efforts, governments have not yet resolved the very complex problem of greater co-ordination in the aircraft industry.

5. In view of the vital importance of the aircraft industry for the progress of the countries of Europe, the Council of WEU recommend :

(i) first, that member governments — which in fact provide the main funds for this industry, for both civilian and military aircraft — should give priority to types produced by the European industry wherever possible, and having regard to all the factors involved, particularly as the latter is providing increasing evidence of its ability to produce aircraft equal in quality to, and competitive with, those turned out by the American or Soviet industry ;

(ii) secondly, those governments should seek means of achieving a greater degree of technological co-operation in the field of aircraft development and production ;

(iii) finally, that European manufacturers should strengthen their co-operation within European trade associations, with a view to studying the trend of future demand for military and civil aircraft on markets both inside and outside Europe so that they will be able to supply any required types at the right time and at competitive prices.

---

1. Communicated to the Assembly on 25th March 1968.



**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 163**

---

1. Le Conseil de l'U.E.O. reconnaît l'importance de l'industrie aéronautique pour le progrès scientifique et technologique de l'Europe.

2. Il reconnaît également la situation préoccupante dans laquelle se trouve cette industrie en face d'une concurrence très puissante.

3. D'une part, le Conseil de l'U.E.O. constate :

(a) que depuis quelques années les projets bilatéraux et même multilatéraux entre pays européens ont tendance à se multiplier : Transall, Bréguet Atlantic, Concorde, Jaguar, Airbus, F-28, VFW 614, etc. ;

(b) que ces projets font assez fréquemment l'objet de sous-contrats intéressant des industries de pays européens dont les gouvernements ne financent pas eux-mêmes le projet ;

(c) qu'une tendance existe à la concentration des industries aéronautiques dans les pays membres ainsi qu'à la formation de consortiums intéressant les industries de plusieurs pays.

4. Mais, d'autre part, le Conseil de l'U.E.O. constate aussi :

(a) que l'insuffisance de la coopération multilatérale et de la planification à long terme en commun a souvent pour résultat qu'un modèle est choisi hors d'Europe alors même que les gouvernements seraient en mesure de trouver des appareils équivalents en Europe, pour usages civils aussi bien que militaires ;

(b) que la diversité des intérêts dans les pays membres est telle que les gouvernements, en dépit d'efforts souvent méritoires, n'ont pas encore résolu le problème très complexe d'une coordination plus poussée dans le domaine de l'industrie aéronautique.

5. En vue de tenir compte de l'importance essentielle de l'industrie aéronautique pour le progrès des pays européens, le Conseil de l'U.E.O. recommande :

(i) d'une part, aux gouvernements membres, qui sont en fait les principaux financiers de cette industrie, aussi bien dans le domaine civil que dans le domaine militaire, de donner, dans toute la mesure du possible et compte tenu de tous les éléments du problème, la priorité aux produits de l'industrie européenne, d'autant plus que celle-ci montre de plus en plus qu'elle est capable d'élaborer des fabrications d'une qualité équivalente et compétitive avec celle de l'industrie américaine ou soviétique ;

(ii) d'autre part, aux mêmes gouvernements de rechercher les moyens d'arriver à une coopération technologique plus poussée dans le domaine du développement et de la construction aéronautique ;

(iii) enfin, aux industriels européens de renforcer leur coopération au sein des organismes professionnels inter-européens en vue d'étudier l'évolution des besoins des marchés européens et extra-européens dans le domaine militaire comme dans le domaine civil, de façon à être prêts à fournir en temps utile et à des prix compétitifs les matériels qui pourraient être en demande.

---

<sup>1</sup>. Communiquée à l'Assemblée le 25 mars 1968.

**RECOMMENDATION 164<sup>1</sup>**  
**on political responsibilities of WEU countries**  
**outside Europe<sup>2</sup>**

---

The Assembly,

Considering there is a *de facto* community of European responsibilities and interests outside Europe ;

Regretting that divergent concepts of their responsibilities in the world prevent true political co-operation between the European countries ;

Noting the insufficient elaboration of a concerted European point of view at the United Nations, as well as in other international organisations and agencies ;

Noting further the need for European countries to play an active part in the settlement of problems outside Europe with a view to promoting peace in the world, improving the economic and social situation in developing countries, and avoiding, as much as possible, a direct confrontation between the United States and the communist powers ;

Considering that WEU constitutes one of the most appropriate institutional frameworks for comparing the views of European countries on their foreign policy and for co-operation in this field,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

1. Continue its consultations on the various aspects of the international situation ;
2. Do everything possible to find areas of agreement on which co-operation might be based, in spite of the difficulties which may be encountered temporarily in European co-operation ;
3. Revive the idea of the political union of Europe with a view to a new plan being tabled whereby this aim can be achieved ;
4. Concert, by appropriate means, the policies of the member States in international organisations, especially at the United Nations ;
5. Provide the Assembly with as many details as possible regarding its discussions and the conclusions reached.

---

1. Adopted by the Assembly on 6th December 1967 during the Second Part of the Thirteenth Ordinary Session (11th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. de Grailly on behalf of the General Affairs Committee (Document 423).

**RECOMMANDATION n° 164 <sup>1</sup>**  
**sur les responsabilités politiques**  
**des pays de l'U.E.O. hors d'Europe <sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Considérant qu'il existe une communauté de fait des responsabilités et des intérêts européens hors d'Europe ;

Regrettant que des divergences sur la façon de concevoir leurs responsabilités dans le monde empêchent une véritable coopération politique des pays européens ;

Notant l'insuffisante élaboration d'un point de vue européen tant aux Nations Unies que dans les autres organisations et agences internationales ;

Constatant, en outre, la nécessité pour les pays européens de prendre une part active au règlement des problèmes extra-européens en vue de promouvoir la paix dans le monde, de relever la situation économique et sociale dans les pays en voie de développement et d'éviter, dans la mesure du possible, un affrontement direct entre les Etats-Unis et les puissances communistes ;

Considérant que l'U.E.O. constitue l'un des cadres institutionnels les plus appropriés pour une confrontation des points de vue des pays européens sur leur politique étrangère, et pour leur coopération dans ce domaine,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. De poursuivre ses consultations sur les différents aspects de la situation internationale ;
2. De mettre tout en œuvre pour dégager, malgré les difficultés que peut rencontrer momentanément la coopération européenne, les points de convergence sur lesquels pourrait reposer cette coopération ;
3. De relancer l'idée de l'union politique de l'Europe en vue d'aboutir au dépôt d'un nouveau projet permettant de réaliser cet objectif ;
4. De concerter, par les moyens appropriés, les politiques des Etats membres dans les organisations internationales, notamment aux Nations Unies ;
5. D'informer l'Assemblée, de façon aussi approfondie que possible, de ses délibérations et de leurs conclusions.

1. Adoptée par l'Assemblée le 6 décembre 1967 au cours de la deuxième partie de la Treizième session ordinaire (11<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs: voir rapport présenté par M. de Grailly au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 423).

**REPLY OF THE COUNCIL <sup>1</sup>**  
**to Recommendation 164**

---

1. The Council intend, as recommended by the Assembly, to continue their consultations on various aspects of the international situation. As the Assembly will see in the Council's Annual Report, these consultations covered a wide range of important political and economic subjects during 1967. At their meeting at Brussels on 29th and 30th January, the Council discussed East-West relations, the situation in the Middle East and in Africa, and proceeded to an exchange of views on the European economic situation. At their subsequent meeting in Paris on 25th and 26th April, the Council continued their exchange of views on East-West relations, the situation in the Middle East and the European economic situation. The Council also considered relations between Cuba and the Soviet Union, the recent proposal for a conference of non-aligned countries and the Rotterdam conference on aid for Indonesia. As indicated in the Annual Report, these meetings, in addition to providing a useful opportunity for exchanges of information, revealed a common approach on a number of aspects of the questions discussed.

2. As the Council stated in their reply to Recommendation 155, WEU member countries are aware that the progress of building Europe will, sooner or later, lead governments to work towards closer political collaboration. The Council have noted the various suggestions put forward on this subject by certain member countries, but deem it advisable to await any action which the member States concerned may take on these proposals.

3. With reference to paragraph 4 of the Recommendation, the Council would point out that there are regular meetings of experts from member countries before meetings of the United Nations General Assembly, the Economic and Social Council and the General Conference of the Food and Agriculture Organisation. The Council intend to continue their activities which help to increase the effectiveness of member countries in the work of these organisations.

4. The Council have endeavoured to provide, in their 1967 Annual Report to the Assembly, as much information as possible on their activities.

---

1. Communicated to the Assembly on 6th May 1968.

## **RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**

### **à la Recommandation n° 164**

1. Le Conseil entend, comme le recommande l'Assemblée, poursuivre ses consultations sur différents aspects de la situation internationale. Comme on le verra dans le rapport annuel du Conseil, ces consultations ont porté en 1967 sur toute une série d'importants sujets politiques et économiques. Lors de la session qu'il a tenue à Bruxelles les 29 et 30 janvier, le Conseil a examiné les relations Est-Ouest, la situation au Moyen-Orient et en Afrique, et il a procédé à un échange de vues sur la situation économique en Europe. A sa session suivante, tenue à Paris les 25 et 26 avril, le Conseil a poursuivi ses échanges de vues sur les relations Est-Ouest, la situation au Moyen-Orient et la situation économique européenne. Il a aussi examiné les relations entre Cuba et l'Union Soviétique, le récent projet de conférence des pays non alignés et la conférence de Rotterdam sur l'aide à l'Indonésie. Comme il est indiqué dans le rapport annuel, ces réunions n'ont pas seulement fourni l'occasion d'un utile échange d'informations, elles ont aussi révélé l'existence d'une approche commune sur plusieurs aspects des questions étudiées.
2. Ainsi que le rappelait le Conseil dans sa réponse à la Recommandation n° 155, les pays membres de l'U.E.O. sont conscients du fait que l'évolution de la construction européenne amènera tôt ou tard les gouvernements à s'engager dans la voie d'une collaboration politique plus poussée. Le Conseil a pris note des diverses suggestions émises à ce propos par certains des pays membres, mais il estime qu'il convient d'attendre la suite qui leur sera éventuellement donnée par les Etats intéressés.
3. En ce qui concerne le paragraphe 4 de la recommandation, le Conseil voudrait faire observer que des réunions d'experts des pays membres ont lieu régulièrement à la veille des sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Conseil économique et social, et de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Le Conseil entend poursuivre ces activités qui contribuent à accroître l'efficacité de l'action des Etats membres au sein de ces organisations.
4. Le Conseil s'est efforcé de fournir, dans son rapport annuel à l'Assemblée pour 1967, des renseignements aussi complets que possible sur ses activités.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 6 mai 1968.

## RECOMMENDATION 165 <sup>1</sup>

### *on the British application for membership of the European Communities* <sup>2</sup>

---

The Assembly,

Welcoming the British application to join the EEC on the basis of Article 237 of the Treaty of Rome ;

Noting that the British Government has repeatedly stated its willingness, subject only to the consequential changes which automatically flow from the expansion of the EEC under the Treaty of Rome, to accept the aims of the European treaties and the ensuing obligations ;

Noting furthermore that the United Kingdom is willing to play an active and constructive part in the achievement of political unity in Europe ;

Concerned that the exclusion of Britain from the EEC would weaken European unity ;

Recalling that the Commission of the European Communities considers that membership is the solution most in conformity with the aims of the European treaties for democratic European countries which have attained a sufficient degree of economic development ;

Expressing the opinion that the problems raised by the British application for membership can be solved in a spirit of mutual good will ;

Bearing in mind that British accession to the European Communities would be of mutual advantage to the United Kingdom and the present member countries of the EEC ;

Aware also that the accession of the United Kingdom would lead to the accession or association of other EFTA countries and end the risk of Western Europe being divided into two economic blocs,

#### RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Invite the member governments to take account of the above considerations ;
2. Request the six member governments of the European Communities :
  - (a) to agree to the immediate start of negotiations with the Government of the United Kingdom concerning British membership of the Communities ;
  - (b) to concentrate these negotiations on the major problems to be decided by the respective governments ;
3. Request the governments concerned to do everything in their power to secure a successful conclusion of these negotiations.

---

1. Adopted by the Assembly on 7th December 1967 during the Second Part of the Thirteenth Ordinary Session (12th Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. van der Stoep on behalf of the General Affairs Committee (Document 424).

**RECOMMANDATION n° 165 <sup>1</sup>****sur la candidature britannique aux Communautés européennes <sup>2</sup>**

L'Assemblée,

Se félicitant de la demande d'adhésion à la C.E.E. présentée par la Grande-Bretagne conformément à l'article 237 du Traité de Rome ;

Prenant acte de la volonté maintes fois affirmée du gouvernement britannique d'accepter, moyennant les seules modifications qui découlent automatiquement de l'élargissement de la Communauté conformément au Traité de Rome, les objectifs des traités européens et les obligations qu'ils impliquent ;

Prenant acte, également, de la volonté du Royaume-Uni de jouer un rôle actif et constructif dans la réalisation de l'unité politique de l'Europe ;

Préoccupée de ce que le rejet de la Grande-Bretagne de la C.E.E. affaiblirait l'unité de l'Europe ;

Rappelant que la Commission des Communautés européennes considère l'adhésion comme la solution la plus conforme aux buts des traités européens pour les pays démocratiques d'Europe qui sont parvenus à un degré suffisant de développement économique ;

Exprimant l'avis que les problèmes soulevés par la candidature britannique peuvent être résolus dans un esprit de bonne volonté mutuelle ;

Consciente de ce que l'adhésion britannique aux Communautés européennes se ferait à l'avantage mutuel du Royaume-Uni et des membres actuels de la C.E.E. ;

Consciente aussi de ce que l'adhésion du Royaume-Uni amènerait l'adhésion ou l'association d'autres pays de l'A.E.L.E. et mettrait fin au risque de la division de l'Europe occidentale en deux blocs économiques,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

1. D'inviter les gouvernements membres à tenir compte des considérations ci-dessus ;
2. De demander aux six gouvernements membres des Communautés européennes :
  - (a) d'accepter l'ouverture immédiate de négociations avec le gouvernement britannique sur la question de l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés ;
  - (b) de centrer ces négociations sur les grands problèmes à trancher par les gouvernements respectifs ;
3. De demander aux gouvernements intéressés de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir le succès de ces négociations.

1. Adoptée par l'Assemblée le 7 décembre 1967 au cours de la deuxième partie de la Treizième session ordinaire (12<sup>e</sup> séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. van der Stoep au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 424).

**REPLY OF THE COUNCIL<sup>1</sup>**  
***to Recommendation 165***

---

On 19th December 1967, when the Council of Ministers of the EEC had discussed the principle of entering into negotiations with countries who had applied to accede, it was recognised that no member States had raised any objection in principle to the enlargement of the Communities.

The same conclusion was reached when the Council of WEU met in Brussels on 29th January 1968.

The Assembly will be aware of the differences of view which prevented negotiations from being opened immediately. The applications for membership nevertheless remain on the agenda of the Council of Ministers of the Communities. Meanwhile, at their meetings of 29th February and 9th March, the latter considered a number of proposals concerning relations between the EEC and applicant States. These proposals are still being studied.

---

1. Communicated to the Assembly on 8th April 1968.



**RÉPONSE DU CONSEIL <sup>1</sup>**  
**à la Recommandation n° 165**

---

Le 19 décembre 1967, le Conseil des Ministres de la C.E.E., qui avait débattu à cette occasion du principe de l'ouverture de négociations avec les Etats candidats à l'adhésion, a constaté qu'aucun Etat membre ne soulevait d'objections de principe contre l'élargissement des Communautés.

Lors du Conseil de l'U.E.O. tenu à Bruxelles le 29 janvier 1968, la même constatation a été faite.

L'Assemblée connaît les divergences de vue qui ont empêché que ces négociations ne s'ouvrent immédiatement. Les candidatures introduites restent cependant inscrites à l'ordre du jour du Conseil des Ministres de la C.E.E. En attendant, ce Conseil a étudié en ses séances des 29 février et 9 mars 1968 diverses propositions ayant trait aux relations entre la C.E.E. et les Etats candidats. Ces propositions sont encore à l'examen.

---

1. Communiquée à l'Assemblée le 8 avril 1968.

*Adoption by the WEU Council  
of common policies on the Mediterranean and Middle East areas*

---

**MOTION FOR A RECOMMENDATION**

*tabled by Mr. van der Stoel and others*

---

The Assembly,

Recalling its Recommendation 160 ;

Concerned at the continuing threat to Western European security resulting from the failure of the Arab powers to reach a peaceful political settlement with Israel over the outstanding problems that divide them ;

Considering the degree to which the Western European economy depends on Middle East oil ;

Considering that the stability of the Mediterranean and Middle East areas is of the greatest importance for western security ;

Considering the increasing Soviet naval threat in the Mediterranean ;

Considering that the North Atlantic Council and the military authorities of the Alliance should work out a full range of contingency plans to protect Western Europe from Soviet penetration of the Mediterranean and Middle East,

**INVITES THE COUNCIL OF WEU**

To study the incidence on Western European security of recent events in the Mediterranean and the Middle East, and

**RECOMMENDS**

The Council to draw up common policies governing the attitude of its member States to these areas.

*Signed : van der Stoel, Edwards, Beauguitte, Wienand, Tinaud, Delforge, Bourgoïn, Dodds-Parker, Berkhan, Eugène Schaus*

***Adoption par le Conseil de l'U.E.O. d'une  
politique commune à l'égard de la région méditerranéenne et du Moyen-Orient***

---

**PROPOSITION DE RECOMMANDATION**  
***présentée par M. van der Stoel et plusieurs de ses collègues***

---

L'Assemblée,

Rappelant sa Recommandation n° 160 ;

Inquiète de la menace persistante que fait peser sur la sécurité européenne l'impuissance des pays arabes à parvenir avec Israël à un règlement politique pacifique des grands problèmes qui les divisent encore ;

Considérant à quel point l'économie de l'Europe occidentale dépend du pétrole du Moyen-Orient ;

Considérant que la stabilité de la région méditerranéenne et du Moyen-Orient revêt la plus grande importance pour la sécurité occidentale ;

Considérant la menace croissante des forces navales soviétiques en Méditerranée ;

Considérant que le Conseil de l'Atlantique nord et les instances militaires de l'Alliance devraient élaborer toute une série de plans d'urgence destinés à protéger l'Europe occidentale de la pénétration soviétique en Méditerranée et au Moyen-Orient,

INVITE LE CONSEIL DE L'U.E.O.

A étudier l'incidence sur la sécurité de l'Europe occidentale des récents événements survenus en Méditerranée et au Moyen-Orient, et

RECOMMANDE

Au Conseil d'élaborer une politique commune régissant l'attitude de ses Etats membres à l'égard de ces régions.

*Signé : van der Stoel, Edwards, Beauquitte, Wienand, Tinaud, Delforge, Bourgoïn, Dodds-Parker, Berkhan, Eugène Schaus*

**Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly  
for the Financial Year 1967**

---

**THE AUDITOR'S REPORT**

---

TABLE OF CONTENTS

REPORT OF THE EXTERNAL AUDITOR TO THE ASSEMBLY OF WESTERN EUROPEAN UNION ON THE ACCOUNTS FOR THE FINANCIAL YEAR 1967.

EXPLANATORY MEMORANDUM COMMUNICATED BY THE PRESIDENT TO THE AUDITOR OF THE ASSEMBLY IN CONNECTION WITH THE FINANCIAL YEAR 1967.

APPENDICES

- Appendix I : Summary of income and expenditure for the financial year 1967. Financial position as at 31st December 1967.
- Appendix II : Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits for the financial year 1967.
- Appendix III : Statement of sums due and received from the Secretary-General of WEU, London, in respect of contributions to the WEU Assembly budget 1967.
- Appendix IV : Provident Fund — Account for the financial year ended 31st December 1967.
- 

**Report of the external Auditor  
to the Assembly  
of Western European Union  
on the accounts for the financial year 1967**

*General*

1. The following financial statements, together with an Explanatory Memorandum, were submitted to me by the President :

- (a) Summary of income and expenditure for the financial year 1967 and financial position as at 31st December 1967 (Appendix I).
- (b) Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits for the financial year 1967 (showing also transfers between sub-heads) (Appendix II).

(c) Statement of sums due and received from the Secretary-General of Western European Union, London, in respect of contributions to the Assembly of Western European Union budget 1967 (Appendix III).

(d) Account of the Provident Fund for the financial year ended 31st December 1967 (Appendix IV).

2. My examination of the accounts has been carried out in accordance with Article 14 of the Financial Regulations of the Assembly.

*Summary of income and expenditure  
(Appendix I)*

3. The approved budget provided for expenditure of F 2,392,100.00, of which F 16,100.00 was expected to be covered by miscellaneous receipts,

**Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée  
pour l'exercice financier 1967**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1967.

EXPOSÉ DES MOTIFS RELATIF A L'EXERCICE FINANCIER 1967, COMMUNIQUÉ PAR LE PRÉSIDENT AU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'ASSEMBLÉE.

ANNEXES

Annexe I : Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1967. Situation au 31 décembre 1967.

Annexe II : Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits restant disponibles pour l'exercice financier 1967.

Annexe III : Etat des sommes dues et reçues du Secrétaire général de l'U.E.O., à Londres, relatives aux contributions au budget de l'Assemblée de l'U.E.O. pour 1967.

Annexe IV : Fonds de prévoyance — Situation pour l'année financière au 31 décembre 1967.

**Rapport du Commissaire aux comptes <sup>1</sup>  
à l'Assemblée  
de l'Union de l'Europe Occidentale  
pour l'exercice financier 1967**

*Observations générales*

1. Le Président m'a soumis, outre un exposé des motifs, les relevés suivants :

(a) Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1967 et situation au 31 décembre 1967 (Annexe I).

(b) Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits non utilisés pour l'exercice financier 1967 (indiquant également les virements entre articles) (Annexe II).

(c) Etat des sommes dues et reçues du Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale, à Londres, relatives aux contributions au budget de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale pour 1967 (Annexe III).

(d) Situation du Fonds de prévoyance pour l'année financière au 31 décembre 1967 (Annexe IV).

2. En application de l'article 14 du Règlement financier de l'Assemblée, les comptes ont été vérifiés par mes soins.

*Etat des recettes et des dépenses  
(Annexe I)*

3. Le budget approuvé prévoyait que le montant des dépenses s'élèverait à F 2.392.100,00, dont on escomptait que F 16.100,00 seraient cou-

1. Original : texte anglais.

leaving F 2,376,000.00 to be provided by contributions of member governments. Actual miscellaneous receipts amounted to F 23,829.00, making the total income for the year F 2,399,829.00.

4. Expenditure amounted to F 2,224,815.01, leaving F 175,013.99 available for reimbursement to the Council in accordance with Article 9 of the Financial Regulations. This sum consisted of a budgetary surplus of F 167,284.99 (as shown in Appendix II) and a surplus of miscellaneous income amounting to F 7,729.00.

*Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits*  
(Appendix II)

5. The transfers between sub-heads within heads of the budget, shown in this statement, were duly authorised in accordance with Article 6 of the Financial Regulations.

6. I wish to record my appreciation of the willing co-operation of the officers of the Assembly during my audit.

B. D. FRASER

*Comptroller and Auditor General  
Great Britain  
External Auditor*

6th June 1968

**Explanatory Memorandum**

*(communicated by the President to the Auditor of the Assembly in connection with the financial year 1967)*

1. The statements attached hereto refer to :
  - (a) Summary of income and expenditure — financial position as at 31st December 1967 ;
  - (b) Statement of budget authorisations and expenditure, transfers and unexpended credits ;
  - (c) Provident Fund.

2. The statement of budget authorisations, expenditure, transfers and unexpended credits indicates that a sum of F 167,284.99 remains unexpended, whereas the final balance of income over expenditure was F 175,013.99. The difference between these two figures, F 7,729.00, represents income in excess of the sum estimated in the budget (see paragraph 5).

3. *Transfers*

Excess expenditure amounting to F 21,834.69 has been met by transfer between sub-heads within heads.

4. *Contributions*

All contributions were received from the Secretary-General WEU London before 31st December 1967.

5. *Bank and loan interests and sundry receipts*

The budget for the financial year 1967 provided for receipts amounting to F 16,100.00.

Actual receipts were :

— Bank interest .....	F 11,965.69
— Sundry receipts .....	F 3,078.00
— Sale of publications ....	F 8,785.31
	F 23,829.00

6. *Expenditure relating to the Thirteenth Ordinary Session of the Assembly*

In view of the fact that the Second Part of the Thirteenth Ordinary Session of the Assembly was held late in the financial year, certain translations and printing services could not be completed by the end of the year and it was therefore necessary to seek special authority from the Council to charge the expenditure against the 1967 budget. This was duly approved by the Council.

7. *Provident Fund*

A balance of \$ 223,325.31 was held at the Banque Lambert on 31st December 1967, made up as follows :

verts par les recettes diverses, F 2.376.000,00 devant être fournis par les contributions des Etats membres. Les recettes diverses se sont effectivement élevées à F 23.829,00, soit un revenu total pour l'année de 2.399.829,00.

4. Les dépenses se sont élevées à F 2.224.815,01, laissant un disponible de F 175.013,99 pour remboursement au Conseil, en vertu de l'article 9 du Règlement financier. Ce total comprend un excédent budgétaire de F 167.284,99 (comme l'indique l'annexe II) et un excédent de recettes diverses s'élevant à F 7.729,00.

*Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits non utilisés*  
(Annexe II)

5. Les virements de crédits à l'intérieur de certains chapitres du budget, tels qu'ils sont indiqués dans le relevé, ont été dûment autorisés en application de l'article 6 du Règlement financier.

6. Je tiens à remercier les fonctionnaires de l'Assemblée de l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée lors de la vérification des comptes.

B. D. FRASER

*Comptroller and Auditor General  
Great Britain  
Commissaire aux comptes*

Le 6 juin 1968

**Exposé des motifs**

*(relatif à l'exercice financier 1967, communiqué par le Président au Commissaire aux comptes de l'Assemblée)*

1. Les relevés ci-joints se répartissent ainsi :
  - (a) Etat des recettes et des dépenses — situation au 31 décembre 1967 ;
  - (b) Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits restant disponibles ;
  - (c) Fonds de prévoyance.

2. Le relevé des autorisations budgétaires et des crédits non utilisés fait apparaître un disponible de F 167.284,99, alors que l'état définitif des recettes et des dépenses indiquait un solde créditeur de F 175.013,99. La différence entre ces deux chiffres, soit F 7.729,00, représente l'augmentation des recettes par rapport au total prévu dans le budget (voir paragraphe 5).

3. *Virements*

Les dépenses supplémentaires s'élevant à F 21.834,69 ont été couvertes par virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

4. *Contributions*

Toutes les contributions des gouvernements membres ont été reçues du Secrétaire général de l'U.E.O. à Londres avant le 31 décembre 1967.

5. *Intérêts bancaires, intérêts sur prêts et recettes diverses*

Le budget pour l'exercice financier 1967 prévoyait des recettes s'élevant à F 16.100,00.

Ces recettes se sont effectivement élevées à :

— Intérêts bancaires . . . . .	F 11.965,69
— Recettes diverses . . . . .	F 3.078,00
— Vente de publications ..	F 8.785,31
	<hr/>
	F 23.829,00

6. *Dépenses relatives à la Treizième session ordinaire de l'Assemblée*

Etant donné que la deuxième partie de la Treizième session ordinaire de l'Assemblée s'est tenue en fin d'exercice financier, certains travaux de traduction et d'impression n'ont pu être terminés avant la fin de l'année ; il a donc été nécessaire d'obtenir du Conseil une autorisation spéciale pour imputer ces dépenses sur le budget de 1967. Cette autorisation a été dûment accordée.

7. *Fonds de prévoyance*

La Banque Lambert détenait, au 31 décembre 1967, un solde de \$ 223.325,31 qui se décompose comme suit :

— Blocked account .....	\$ 197,586.84
— Free account .....	\$ 25,200.46
	<hr/>
	\$ 222,787.30
— Supplementary interest on blocked account to be credited to staff mem- bers' accounts after 2 years period — 22nd September 1969 .....	\$ 538.01
	<hr/>
	\$ 223,325.31

8. The President would like to take this opportunity of expressing the appreciation of the Assembly for the help which was extended to the Office of the Clerk by the United Kingdom Comptroller and Auditor General.

**Vittorio BADINI CONFALONIERI**  
*President of the Assembly*



— Compte bloqué .....	\$ 197.586,84
— Compte libre .....	\$ 25.200,46
	<hr/>
	\$ 222.787,30
— Intérêt supplémentaire sur le compte bloqué à crédi- ter aux comptes des mem- bres du personnel à l'expi- ration d'une période de 2 ans — 22 septembre 1969	\$ 538,01
	<hr/>
	\$ 223.325,31

8. Le Président aimerait saisir ici l'occasion de remercier, au nom de l'Assemblée, le Commissaire aux comptes du Royaume-Uni de l'aide qu'il a apportée au Greffe.

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
*Président de l'Assemblée*

## APPENDIX I

**Summary of income and expenditure for the financial year 1967**  
(in French francs)

## ANNEXE I

**Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1967**  
(en francs français)

*Per attached statement*

*Voir le relevé ci-joint*

Assessments of member States .....	2,376,000.00
Contributions des Etats membres .....	

*Miscellaneous*

*Divers*

Bank interest .....	11,965.69	
Intérêts bancaires .....		
Sundry receipts .....	3,078.00	
Recettes diverses .....		
Sale of publications .....	8,785.31	
Vente de publications .....		
		23,829.00
		2,399,829.00
Expenditure .....		2,224,815.01
Dépenses .....		
Excess of income over expenditure .....		F 175,013.99
Résultat.....		175,013.99

**Financial position as at 31st December 1967****Situation au 31 décembre 1967****Assets****Actif**

Cash at bank .....	278,278.65	
Disponibilités en banque .....		
Advances on salaries .....	800.00	
Avances sur traitements .....		
		279,078.65

**Liabilities****Passif**

Accounts payable .....	94,932.56	
Restes à payer .....		
Temporary staff (insurance payable) .....	891.80	
Personnel temporaire (assurance restant à payer) .....		
Provident Fund .....	625.95	
Fonds de prévoyance .....		
Supplementary insurance .....	7,614.35	
Assurance complémentaire .....		
		104,064.66
		F 175,013.99

Certifié correct :

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
Président de l'Assemblée

Francis HUMBLET  
Greffier de l'Assemblée

Lucien RADOUX  
Président en exercice de la Commission des  
Affaires budgétaires et de l'Administration

I have examined the foregoing Summary of Income and Expenditure and the Statement of Assets and Liabilities. I have obtained all the information and explanations that I have required, and I certify, as the result of my audit, that in my opinion these Statements are correct.

J'ai examiné l'état des comptes ci-dessus et l'état de la trésorerie. J'ai obtenu tous les renseignements et explications requis, et je certifie, après vérification, qu'à mon avis ces relevés sont exacts.

Signed: B. D. FRASER

Comptroller and Auditor General,  
Great Britain  
External Auditor

6th June 1968

Le 6 juin 1968

STATEMENT OF BUDGET AUTHORISATIONS, EXPENDITURE AND  
UNEXPENDED CREDITS FOR THE FINANCIAL YEAR 1967

DETAILS NATURE DES DÉPENSES		Total budget for 1967
		Budget total pour 1967
<b>HEAD I - EXPENDITURE FOR STAFF</b>		
<b>CHAPITRE I - DÉPENSES DE PERSONNEL</b>		
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 1 (a)	Salaries of permanent establishment Traitements du personnel du cadre permanent	911,000.00
	Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security	
(b)	Remplacement de personnel de grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale	5,000.00
<i>Sub-Head</i> <i>Article</i> 2	<i>Allowances, social charges, etc.</i> <i>Indemnités, charges sociales, etc.</i>	
(A)	<i>Allowances</i> <i>Indemnités</i>	
(a)	Head-of-family allowance Indemnité de chef de famille	20,900.00
(b)	Children's allowance Allocations familiales	29,000.00
(c)	Expatriation allowance Indemnité d'expatriation	80,000.00
(d)	Compensatory rent allowance Indemnité de logement	5,000.00
(e)	Overtime Heures supplémentaires	10,000.00
(f)	Guarantee against currency devaluation for non- French staff Garantie de change au personnel non français	token purposes pour mémoire
(B)	<i>Social charges</i> <i>Charges sociales</i>	
(a)	Social security Sécurité Sociale	46,000.00
(b)	Supplementary insurance Assurance complémentaire	20,100.00
(c)	Provident fund Fonds de prévoyance	121,600.00
Carried forward - A reporter		1,248,600.00

**RELEVÉ DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES, DES DÉPENSES ET DES  
RÉDITS RESTANT DISPONIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1967**

**DOCUMENT 450  
ANNEXE II**

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
	5,829.29	905,170.71	897,098.53	8,072.18
		5,000.00	4,771.50	228.50
		20,900.00	17,804.52	3,095.48
595.78		29,595.78	29,595.78	
		80,000.00	77,474.49	2,525.51
2,239.01		7,239.01	7,239.01	
		10,000.00	7,317.80	2,682.20
		48,994.50	48,994.50	
2,994.50		20,100.00	19,742.90	357.10
		121,600.00	120,056.60	1,543.40
5,829.29	5,829.29	1,248,600.00	1,230,095.63	18,504.37

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Total budget for 1967  Budget total pour 1967
Brought forward - Report	1,248,600.00
<p><i>Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials</i></p> <p>(C) <i>Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents</i></p> <p>Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris, who are convened for examinations and interviews, and cost of marking examination papers</p> <p>(a) Frais de voyage et indemnités de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris, qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves</p> <p>Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons</p> <p>(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge</p> <p>(c) Removal expenses Frais de déménagement</p> <p>(d) Installation allowance Indemnité d'installation</p> <p>Biennial home leave for non-French officials</p> <p>(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français</p> <p>(f) Medical examination Examen médical</p>	<p>1,600.00</p> <p>1,500.00</p> <p>3,000.00</p> <p>4,500.00</p> <p>3,400.00</p> <p>1,000.00</p>
Total of Head I - Total du chapitre I	1,263,600.00
<p>HEAD II - EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY</p> <p>CHAPITRE II - DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sub-Head 3 1. <i>Temporary staff</i></p> <p>Article 3 1. <i>Personnel temporaire</i></p> <p>Temporary staff required for the sessions of the Assembly Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée</p>	<p>160,000.00</p>
Carried forward - A reporter	160,000.00

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
5,829.29	5,829.29	1,248,600.00	1,230,095.63	18,504.37
		1,600.00		1,600.00
		1,500.00		1,500.00
		3,000.00		3,000.00
		4,500.00		4,500.00
		3,400.00	529.00	2,871.00
		1,000.00	780.72	219.28
5,829.29	5,829.29	1,263,600.00	1,231,405.35	32,194.65
	5,464.38	154,535.62	131,010.11	23,525.51
	5,464.38	154,535.62	131,010.11	23,525.51

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Total budget for 1967  Budget total pour 1967
Brought forward - Report	160,000.00
<i>Linguistic staff</i> 2. <i>Personnel linguistique</i>	
(A) <i>Interpretation Services</i> <i>Interprètes</i>	
Interpretation services required for the sessions of the Assembly	
(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée	54,000.00
Interpretation services required for meetings of Committees between sessions	
(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réu- nions des commissions devant se tenir entre les sessions	40,000.00
(B) <i>Translation services</i> <i>Traducteurs</i>	
Temporary translators for the sessions of the As- sembly	
Traducteurs temporaires pour les sessions de l'As- semblée	110,000.00
<i>Insurance for temporary staff</i>	
3. <i>Assurances afférentes au person- nel temporaire</i>	2,500.00
<i>Installation of equipment and hire of offices for the sessions</i>	
4. <i>Installation d'équipement et loca- tion de bureaux pour les sessions</i>	49,500.00
<i>Miscellaneous expenditure during sessions</i>	
5. <i>Dépenses diverses pendant les sessions</i>	13,500.00
Total of Head II - Total du chapitre II	429,500.00



Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
	5,464.38	154,535.62	131,010.11	23,525.51
		54,000.00	52,110.81	1,889.19
		40,000.00	36,014.86	3,985.14
3,950.83		113,950.83	113,950.83	
882.40		3,382.40	3,382.40	
		49,500.00	44,809.35	4,690.65
631.15		14,131.15	14,131.15	
5,464.38	5,464.38	429,500.00	395,409.51	34,090.49

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Total budget for 1967  Budget total pour 1967
<b>HEAD III - EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</b> <b>CHAPITRE III - DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT</b>	
<i>Sub-Head</i> 4 Premises <i>Article</i> 4 Locaux	75,000.00
<i>Sub-Head</i> 5 Capital equipment <i>Article</i> 5 Dépenses d'équipement	token purposes pour mémoire
Total of Head III - Total du chapitre III	75,000.00
<b>HEAD IV - GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</b> <b>CHAPITRE IV - FRAIS GÉNÉRAUX</b>	
<i>Sub-Head</i> 6 Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, typewriters, etc. <i>Article</i> 6 Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc.	87,000.00
<i>Sub-Head</i> 7 Paper, stationery and office supplies <i>Article</i> 7 Papier et fournitures de bureau	55,000.00
<i>Sub-Head</i> 8 Printing and publishing of Assembly documents <i>Article</i> 8 Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	261,000.00
<i>Sub-Head</i> 9 Purchase of documents, reference works, etc. <i>Article</i> 9 Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc.	9,000.00
<i>Sub-Head</i> 10 Official car <i>Article</i> 10 Voiture de service	17,500.00
<i>Sub-Head</i> 11 Bank charges <i>Article</i> 11 Frais de banque	500.00
Total of Head IV - Total du chapitre IV	430,000.00

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
		75,000.00	57,520.94	17,479.06
		75,000.00	57,520.94	17,479.06
8,025.61		95,025.61	95,025.61	
2,515.41		57,515.41	57,515.41	
	10,541.02	250,458.98	229,460.68	20,998.30
		9,000.00	7,807.58	1,192.42
		17,500.00	10,572.75	6,927.25
		500.00	12.91	487.09
10,541.02	10,541.02	430,000.00	400,394.94	29,605.06

DETAILS NATURE DES DÉPENSES		Total budget for 1967  Budget total pour 1967
<b>HEAD V - OTHER EXPENDITURE</b> <b>CHAPITRE V - AUTRES DÉPENSES</b>		
<i>Sub-Head Article</i> 12	Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Representatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des présidents et les réunions communes	40,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 13	Expenses for representation and receptions Frais de représentation et dépenses de réceptions	55,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 14	Committee study missions Missions d'études des commissions	2,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 15	Official journeys of members of the Office of the Clerk Frais de mission des membres du Greffe	60,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 16	Expenses of experts and the auditors Frais des experts et du Commissaire aux comptes	7,500.00
<i>Sub-Head Article</i> 17	Expenditure on information Dépenses d'information	12,500.00
<i>Sub-Head Article</i> 18	Expenses for groups of the Assembly Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	15,000.00
<i>Sub-Head Article</i> 19	Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues	2,000.00
<b>Total of Head V - Total du chapitre V</b>		<b>194,000.00</b>
<b>TOTAL .....</b>		<b>2,392,100.00</b>

The expenditure figures include charges for goods delivered and services rendered by 31st December 1967, and paid for up to 31st March 1968, in accordance with the Financial Regulations of the Assembly.

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
Président de l'Assemblée

Frai  
Greffe

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
		40,000.00	23,410.13	16,589.87
		55,000.00	35,950.80	19,049.20
		2,000.00		2,000.00
		60,000.00	54,033.94	5,966.06
		7,500.00	2,182.40	5,317.60
		12,500.00	10,491.07	2,008.93
		15,000.00	12,522.00	2,478.00
		2,000.00	1,493.93	506.07
		194,000.00	140,084.27	53,915.73
21,834.69	21,834.69	2,392,100.00	2,224,815.01	167,284.99

Dans le total des dépenses figurent des sommes concernant des fournitures procurées et des services rendus avant le 31 décembre 1967 et payées avant le 31 mars 1968, conformément au Règlement financier de l'Assemblée.

Lucien RADOUX

*Président en exercice de la Commission des  
Affaires budgétaires et de l'Administration*

**STATEMENT OF SUMS DUE AND RECEIVED FROM THE SECRETARY-GENERAL  
OF WEU LONDON IN RESPECT OF CONTRIBUTIONS TO THE WEU ASSEMBLY  
BUDGET 1967**

**ÉTAT DES SOMMES DUES ET REÇUES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'U.E.O.  
A LONDRES RELATIVES AUX CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE  
DE L'U.E.O. POUR 1967**

Member States Etats membres	Revised budget for 1967  Budget révisé pour 1967	Amounts received  Sommes reçues
	F	F
Belgium Belgique	233,640.00	233,640.00
France	475,200.00	475,200.00
Federal Republic of Germany République Fédérale d'Allemagne	475,200.00	475,200.00
Italy Italie	475,200.00	475,200.00
Luxembourg	7,920.00	7,920.00
Netherlands Pays-Bas	233,640.00	233,640.00
United Kingdom Royaume-Uni	475,200.00	475,200.00
	<b>2,376,000.00</b>	<b>2,376,000.00</b>



**PROVIDENT FUND**  
**ACCOUNT FOR THE FINANCIAL YEAR ENDED 31st DECEMBER 1967**

	\$
Accounts of staff members as at 1st January 1967 Comptes des membres du personnel au 1 <sup>er</sup> janvier 1967	183,414.70
Transfer on behalf of a member of the staff coming from the Council of Europe Virement pour le compte d'un membre du personnel venant du Conseil de l'Europe	329.93
Contributions of staff members and of the Assembly of Western European Union Cotisations des membres du personnel et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale	36,607.24
Repayments of loans by staff members Remboursements de prêts par les membres du personnel	Nil Néant
Interest Intérêts	9,861.19
	230,213.06
	230,213.06

Vittorio BADINI CONFALONIERI  
*Président de l'Assemblée*

Franci  
*Greffier d*

I have examined the foregoing Statement. I have obtained all the information and explanations that I have required, and  
J'ai examiné l'état ci-dessus. J'ai obtenu tous les renseignements et explications requis, et je certifie, après vérification, qu'à mo

6th June 1968

B. I  
*Comptroller and Auditor  
General*



**FONDS DE PRÉVOYANCE**  
**SITUATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1967**

DOCUMENT 450  
 ANNEXE IV

	\$
Withdrawals Retraits	6,752.67
Bank charges Frais bancaires	135.08
Interest not allocated Intérêts non répartis	538.01
Accounts of staff members as at 31st December 1967 Comptes des membres du personnel au 31 décembre 1967	222,787.30
	230,213.06
	230,213.06

**HUMBLET**  
*Président de l'Assemblée*

**LUCIEN RADOUX**  
*Président en exercice de la Commission des  
 Affaires budgétaires et de l'Administration*

I certify, as the result of my audit, that in my opinion this Statement is correct.  
 J'avis cet état est exact.

**MASER**  
*General, Great Britain*  
*Auditor*

*Le 6 juin 1968*

***Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly  
for the Financial Year 1967***

---

**MOTION TO APPROVE THE FINAL ACCOUNTS OF THE ASSEMBLY  
FOR THE FINANCIAL YEAR 1967<sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration<sup>2</sup>  
by Mr. Kirk, Acting Chairman and Rapporteur***

---

The Assembly,

Having examined the final accounts of the Assembly for the financial year 1967, together with the Auditor's Report, in accordance with Article 16 of the Financial Regulations,

Approves the accounts as submitted and discharges the President of the Assembly of his financial responsibility.

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Kirk (Acting Chairman); Mr. Hauret (Vice-Chairman); MM. Abelin, Amatucci, Berghuis, Blenkinsop (Substitute: *Lloyd*), Coleman, Dardel, *Dequae*, *Hösl*, *Maxwell*, Nelissen (Substitute:

*Goedhart*), Mrs. *Pitz-Savelsberg*, MM. Rapelli, Reposi, Richter, Rutschke (Substitute: *Pöhler*), *Schaus*, Valmarana, *Zussy*, *De Grauw*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée  
pour l'exercice financier 1967**

---

**MOTION D'APPROBATION DES COMPTES DÉFINITIFS DE L'ASSEMBLÉE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1967 <sup>1</sup>**

**présentée au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration <sup>2</sup>  
par M. Kirk, président par intérim et rapporteur**

---

L'Assemblée,

Ayant examiné les comptes définitifs de l'Assemblée pour l'exercice financier 1967, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article 16 du Règlement financier,

Approuve les comptes ainsi présentés et donne au Président de l'Assemblée quitus de sa gestion.

---

1. Adoptée par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Kirk (président par intérim); M. Hauret (vice-président); MM. Abelin, Amatucci, Berghuis, Blenkinsop (suppléant: Lloyd), Coleman, Dardel, Dequae, Hösl, Maxwell, Nelissen (sup-

pléant: Goedhart), Mme Pitz-Savelsberg, MM. Rapelli, Repossi, Richter, Rutschke (suppléant: Pöhler), Schaus, Valmarana, Zussy, De Grauw.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

**BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE  
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1969 <sup>1</sup>**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration <sup>2</sup>  
by Mr. Kirk, Acting Chairman and Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

Summary of Estimates for the Financial Year 1969  
Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads  
Explanatory Memorandum

*Summary of Estimates for the Financial Year 1969*

Details	Estimate for 1969 F
<i>Head I</i> : Expenditure for staff .....	1,392,600
<i>Head II</i> : Expenditure relating to temporary personnel .....	469,900
<i>Head III</i> : Expenditure on premises and equipment .....	82,000
<i>Head IV</i> : General administrative costs ... ..	454,000
<i>Head V</i> : Other expenditure .....	209,000
<b>TOTAL EXPENDITURE</b> .....	<b>2,607,500</b>
<b>TOTAL RECEIPTS</b> .....	<b>20,500</b>
<b>NET TOTAL</b> .....	<b>2,587,000</b>

1. Adopted unanimously by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and approved unanimously by the Presidential Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Kirk (Acting Chairman); Mr. Hauret (Vice-Chairman); MM. Abelin, Amatucci, Berghuis, Blenkinsop (Substitute : *Lloyd*), Coleman,

*Dardel, Dequae, Höl, Maxwell, Nelissen* (Substitute : *Goedhart*), Mrs. *Pitz-Savelsberg*, MM. *Rapelli, Repossi, Richter, Rutschke* (Substitute : *Pöhler*), *Schaus, Valmarana, Zussy, De Grauw*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**BUDGET DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES  
DE L'ASSEMBLÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1969<sup>1</sup>**

*présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration<sup>2</sup>  
par M. Kirk, président par intérim et rapporteur*

**TABLE DES MATIÈRES**

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1969  
Répartition des dépenses par chapitres et articles  
Exposé des motifs

**Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1969**

Nature des dépenses	Prévisions pour 1969 F
<i>Chapitre I</i> : Dépenses de personnel .....	1.392.600
<i>Chapitre II</i> : Dépenses afférentes au personnel temporaire .....	469.900
<i>Chapitre III</i> : Dépenses de locaux et d'équipement .....	82.000
<i>Chapitre IV</i> : Frais généraux .....	454.000
<i>Chapitre V</i> : Autres dépenses .....	209.000
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b> .....	<b>2.607.500</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b> .....	<b>20.500</b>
<b>TOTAL NET</b> .....	<b>2.587.000</b>

1. Adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et approuvé à l'unanimité par le Comité des Présidents.

2. Membres de la commission : M. Kirk (président par intérim); M. Hauret (vice-président); MM. Abelin, Amatucoi, Berghuis, Blenkinsop (suppléant : Lloyd),

Coleman, Dardel, Dequae, Hösl, Maxwell, Nelissen (suppléant : Goedhart), Mme Pitz-Savelsberg, MM. Rapelli, Repossi, Richter, Rutschke (suppléant : Pöhler), Schaus, Valmarana, Zussy, De Grauw.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

## Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads

Details	Estimate for 1969 F
<b>Head I — EXPENDITURE FOR STAFF</b>	
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment .....	991,900
Sub-Head 2: (A) Allowances .....	165,700
(B) Social charges .....	220,000
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials .....	15,000
TOTAL OF HEAD I .....	1,392,600
<b>Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY</b>	
Sub-Head 3: 1. Temporary staff .....	171,000
2. Linguistic staff .....	211,000
3. Insurance for temporary staff .....	3,200
4. Installation of simultaneous interpretation equip- ment .....	70,000
5. Miscellaneous expenditure during the sessions ...	14,700
TOTAL OF HEAD II .....	469,900
<b>Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT</b>	
Sub-Head 4: Premises .....	78,000
Sub-Head 5: Capital equipment .....	4,000
TOTAL OF HEAD III .....	82,000
<b>Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS</b>	
Sub-Head 6: Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, typewriters, etc. ....	100,000
Sub-Head 7: Paper, stationery and office supplies .....	65,000
Sub-Head 8: Printing and publishing of Assembly documents ...	261,000
Sub-Head 9: Purchase of documents, reference works, etc. ....	10,000
Sub-Head 10: Official car .....	17,500
Sub-Head 11: Bank charges .....	500
TOTAL OF HEAD IV .....	454,000
<b>Head V — OTHER EXPENDITURE</b>	
Sub-Head 12: Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Represen- tatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings .....	40,000
Sub-Head 13: Expenses for representation and receptions .....	55,000
Sub-Head 14: Committee study missions .....	2,000
Sub-Head 15: Official journeys of members of the Office of the Clerk	65,000
Sub-Head 16: Expenses of experts and the auditors .....	15,000
Sub-Head 17: Expenditure on information .....	15,000
Sub-Head 18: Expenses for groups of the Assembly .....	15,000
Sub-Head 19: Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for .....	2,000
TOTAL OF HEAD V .....	209,000

**Répartition des dépenses par chapitres et articles**

Nature des dépenses	Prévisions pour 1969 F
<i>Chapitre I</i> — DÉPENSES DE PERSONNEL	
Art. 1: Traitements du personnel du cadre permanent .....	991.900
Art. 2: (A) Indemnités .....	165.700
(B) Charges sociales .....	220.000
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents .....	15.000
TOTAL DU CHAPITRE I .....	1.392.600
<i>Chapitre II</i> — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE	
Art. 3: 1. Personnel temporaire .....	171.000
2. Personnel linguistique .....	211.000
3. Assurances afférentes au personnel temporaire .....	3.200
4. Installation de l'équipement d'interprétation simultanée .....	70.000
5. Dépenses diverses pendant les sessions .....	14.700
TOTAL DU CHAPITRE II .....	469.900
<i>Chapitre III</i> — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	
Art. 4: Locaux .....	78.000
Art. 5: Equipement .....	4.000
TOTAL DU CHAPITRE III .....	82.000
<i>Chapitre IV</i> — FRAIS GÉNÉRAUX	
Art. 6: Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc. ....	100.000
Art. 7: Papier et fournitures de bureau .....	65.000
Art. 8: Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée .....	261.000
Art. 9: Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc. ...	10.000
Art. 10: Voiture de service pour l'Assemblée .....	17.500
Art. 11: Frais de banque .....	500
TOTAL DU CHAPITRE IV .....	454.000
<i>Chapitre V</i> — AUTRES DÉPENSES	
Art. 12: Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et Représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des Présidents et les réunions com- munes .....	40.000
Art. 13: Frais de représentation et dépenses de réceptions .....	55.000
Art. 14: Missions d'études des commissions .....	2.000
Art. 15: Frais de mission des membres du Greffe .....	65.000
Art. 16: Frais des experts et du Commissaire aux comptes .....	15.000
Art. 17: Dépenses d'information .....	15.000
Art. 18: Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée .....	15.000
Art. 19: Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues ..	2.000
TOTAL DU CHAPITRE V .....	209.000

**Head I — Expenditure for Staff****Sub-Head 1****SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT***Estimate : F 991,900***(a) Basic salaries***Estimate : F 986,900*

Rank	WEU Grade	No.	Total F
The Clerk .....	Hors cadre *	1	42,100
The Clerk Assistant .....	Hors cadre *	1	63,900
Counsellors.....	A5	4	256,000
First Secretaries .....	A4	3	161,300
Secretary .....	A3	1	41,900
Assistant Translators/Proof readers .....	A2	3	97,300
Chief Accountant .....	B6	1	32,500
Personal Assistants .....	B4	4	97,000
Bilingual Shorthand Typists .....	B3	6	122,000
Switchboard Operator.....	B3	1	20,500
Head Roneo-Storekeeper .....	C6	1	21,800
Roneo operator .....	C4	1	16,000
Messenger .....	C3	1	14,600
		28	986,900

\* Hors cadre officials do not receive expatriation, head-of-family or children's allowances.

(b) Recruitment of additional temporary staff (grades B and C), including travelling expenses and French social security

*Estimate : F 5,000*



**Chapitre I — Dépenses de personnel***Article 1*

## TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

*Prévisions : F 991.900***(a) Traitements de base***Prévisions : F 986.900*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Greffier .....	Hors cadre *	1	42.100
Greffier adjoint .....	Hors cadre *	1	63.900
Conseillers .....	A5	4	256.000
Premiers secrétaires .....	A4	3	161.300
Secrétaire .....	A3	1	41.900
Aide-traductrices/Correctrices d'épreuves .....	A2	3	97.300
Chef comptable .....	B6	1	32.500
Assistants qualifiés.....	B4	4	97.000
Sténo-dactylographes bilingues .....	B3	6	122.000
Standardiste .....	B3	1	20.500
Chef ronéo-magasinier .....	C6	1	21.800
Opérateur ronéo .....	C4	1	16.000
Messenger .....	C3	1	14.600
		28	986.900

\* Les fonctionnaires hors cadre ne reçoivent pas d'indemnités d'expatriation, de chef de famille ni d'allocations familiales

**(b) Recrutement de personnel temporaire supplémentaire de grade  
B et C, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale**

*Prévisions : F 5.000*

*Sub-Head 2*

## ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

## (A) ALLOWANCES

*Estimate : F 165,700*

## (a) Head-of-family allowance

*Estimate : F 22,700*

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	11,400
First Secretaries .....	A4	2	6,300
Secretary .....	A3	1	2,500
Head Roneo-Storekeeper .....	C6	1	1,300
Messenger .....	C3	1	1,200
		8	22,700

## (b) Children's allowance

*Estimate : F 37,000*1,678 F per year per child :  $1,678 \times 22$  ..... F 37,000

## (c) Expatriation allowance

*Estimate : F 88,000*

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	39,200
First Secretary .....	A4	1	10,600
Secretary .....	A3	1	10,900
Assistant Translator .....	A2	1	5,100
Personal Assistants .....	B4	2	11,900
Bilingual Shorthand Typists .....	B3	2	10,300
		10	88,000

## (d) Compensatory rent allowance

*Estimate : F 8,000*

## (e) Overtime

*Estimate : F 10,000*(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff *Estimate : token purposes*

**Article 2.****INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.****(A) INDEMNITÉS***Prévisions : F 165.700***(a) Indemnité de chef de famille***Prévisions : F 22.700*

Fonctions	Grade U.E.O	Nombre	Total F
Conseillers .....	A5	3	11.400
Premiers secrétaires .....	A4	2	6.300
Secrétaire .....	A3	1	2.500
Chef ronéo-magasinier .....	C6	1	1.300
Messenger .....	C3	1	1.200
		<b>8</b>	<b>22.700</b>

**(b) Allocations familiales***Prévisions : F 37.000*1.678 F par an pour chaque enfant :  $1.678 \times 22$  ..... F 37.000**(c) Indemnité d'expatriation***Prévisions : F 88.000*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers .....	A5	3	39.200
Premier secrétaire .....	A4	1	10.600
Secrétaire .....	A3	1	10.900
Aide-traductrice .....	A2	1	5.100
Assistants qualifiées.....	B4	2	11.900
Sténo-dactylographes bilingues .....	B3	2	10.300
		<b>10</b>	<b>88.000</b>

**(d) Indemnité de logement***Prévisions : F 8.000***(e) Heures supplémentaires***Prévisions : F 10.000***(f) Garantie de change au personnel non français***Prévisions : pour mémoire*

**(B) SOCIAL CHARGES***Estimate : F 220,000*

<b>(a) Social Security</b>	<i>Estimate : F 64,000</i>
2 % of 944,800 F (basic salary) and 11.50 % (1,200 F per month for 12 months for 27 officials)	F 64,000
<b>(b) Supplementary insurance</b>	<i>Estimate : F 23,700</i>
2.15 % of total emoluments $\times$ 1,100,000 F	F 23,700
<b>(c) Provident fund</b>	<i>Estimate : F 132,300</i>
14 % of basic salaries $\times$ 944,800 F	F 132,300

**(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS***Estimate : F 15,000*

<b>(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris who are convened for examinations and interviews and cost of marking examination papers</b>	<i>Estimate : F 1,600</i>
<b>(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons</b>	<i>Estimate : F 1,500</i>
<b>(c) Removal expenses</b>	<i>Estimate : F 3,000</i>
<b>(d) Installation allowance</b>	<i>Estimate : F 4,500</i>
<b>(e) Biennial home leave for non-French officials</b>	<i>Estimate : F 3,400</i>
<b>(f) Medical examination</b>	<i>Estimate : F 1,000</i>

**(B) CHARGES SOCIALES***Prévisions : F 220.000***(a) Sécurité Sociale***Prévisions : F 64.000*

2 % sur 944.800 F (traitement de base) et 11,50 % (1.200 F par mois pour 12 mois pour 27 fonctionnaires)

*F 64.000***(b) Assurance complémentaire***Prévisions : F 23.700*2,15 % du traitement total  $\times$  1.100.000 F*F 23.700***(c) Fonds de prévoyance***Prévisions : F 132.300*14 % du traitement de base  $\times$  944.800 F*F 132.300***(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS***Prévisions : F 15.000***(a) Frais de voyage et indemnité de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves***Prévisions : F 1.600***(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge***Prévisions : F 1.500***(c) Frais de déménagement***Prévisions : F 3.000***(d) Indemnité d'installation***Prévisions : F 4.500***(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français***Prévisions : F 3.400***(f) Examen médical***Prévisions : F 1.000*

**Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly***Estimate* : F 469,900*Sub-Head 3*

## 1. TEMPORARY STAFF

## Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days		
	Daily remuneration F	No.	Total F
Head of the sittings office .....	220	1 <i>a</i>	6,600
Heads of sections .....	142	2 <i>a</i>	12,000
	189	4 <i>b</i>	
Sergeant-at-Arms .....	168	1 <i>b</i>	2,100
Secretaries for the Assembly .....	126	2 <i>a</i>	6,600
	168	2 <i>b</i>	
Précis writers .....	126	4 <i>a</i>	13,200
	168	4 <i>b</i>	
Verbatim reporters .....	126	2 <i>a</i>	42,800
	168	10 <i>b</i>	
	210	8 <i>c</i>	
Assistants .....	100	3 <i>b</i>	40,200
	88	24 <i>b</i>	
	70	3 <i>a</i>	
	60	6 <i>a</i>	
	55	10 <i>a</i>	
Head ushers .....	53	2 <i>a</i>	1,100
Ushers .....	48	18 <i>a</i>	8,600
Roneo /Assemblers .....	48	20 <i>a</i>	9,600
		126	142,800

*a.* Recruited locally.*b.* Recruited outside France.*c.* Recruited as free-lance staff outside France.

Travelling expenses ..... F 28,200

F 171,000

## Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée

Prévisions : F 469.900

### Article 3

#### 1. PERSONNEL TEMPORAIRE

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours		
	Rémunération par jour F	Nombre	Total F
Chef du service de la séance .....	220	1 <i>a</i>	6.600
Chefs de section .....	142	2 <i>a</i>	12.000
	189	4 <i>b</i>	
Secrétaire chargé de la questure .....	168	1 <i>b</i>	2.100
Secrétaires parlementaires .....	126	2 <i>a</i>	6.600
	168	2 <i>b</i>	
Secrétaires de l'analytique .....	126	4 <i>a</i>	13.200
	168	4 <i>b</i>	
Sténographes des débats .....	126	2 <i>a</i>	42.800
	168	10 <i>b</i>	
	210	8 <i>c</i>	
Assistantes .....	100	3 <i>b</i>	40.200
	88	24 <i>b</i>	
	70	3 <i>a</i>	
	60	6 <i>a</i>	
	55	10 <i>a</i>	
Chefs huissiers .....	53	2 <i>a</i>	1.100
Huissiers .....	48	18 <i>a</i>	8.600
Ronéo-assembleurs .....	48	20 <i>a</i>	9.600
		126	142.800

*a.* Recrutés localement.

*b.* Recrutés hors de France.

*c.* Recrutés « free-lance » hors de France.

Frais de voyage ..... F 28.200

F 171.000

## 2. LINGUISTIC STAFF

## (A) Interpretation Services

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days	
	No.	Total F
Interpreters .....	6 <i>a</i>	50,000
	10 <i>b</i>	
	16	

*a.* Recruited locally.

Travelling expenses ..... F 6,000

*b.* Recruited outside France.

F 56,000

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions ..... F 40,000

## (B) Translation Services

Temporary translators for the sessions of the Assembly

Function	Daily remuneration F	No.	Estimate <sup>1</sup> F
Revisers .....	180	2 <i>a</i>	35,000
	250	3 <i>b</i>	
Translators .....	145	4 <i>a</i>	45,000
	215	4 <i>b</i>	
Assistants .....	70	1 <i>a</i>	28,000
	100	1 <i>b</i>	
	55	5 <i>a</i>	
	88	5 <i>b</i>	
		25	108,000

1. Based on 30 days for the revisers and translators.

*a.* Recruited locally.

Travelling expenses ..... F 7,000

*b.* Recruited outside France.

F 115,000

## 3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Estimate : F 3,200



## 2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours	
	Nombre	Total F
Interprètes .....	6 a	50.000
	10 b	
	16	

a. Recrutés localement. Frais de voyage ..... F 6.000  
 b. Recrutés hors de France. F 56.000

(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions des commissions  
 devant se tenir entre les sessions ..... F 40.000

(B) *Traducteurs*

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Rémunération par jour F	Nombre	Prévisions <sup>1</sup> F
Réviseurs .....	180	2 a	35.000
	250	3 b	
Traducteurs .....	145	4 a	45.000
	215	4 b	
Assistants .....	70	1 a	28.000
	100	1 b	
	55	5 a	
	88	5 b	
		25	108.000

1. Basées sur 30 jours pour les réviseurs et les traducteurs.  
 a. Recrutés localement. Frais de voyage ..... F 7.000  
 b. Recrutés hors de France. F 115.000

## 3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Prévisions : F 3.200

## 4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

— Installation of simultaneous interpretation equipment in the Assembly Hall of the Economic and Social Council .....	F	50,500
— Installation of telephone booths in the building of the Economic and Social Council .....	F	10,000
— Installation of a tape-recorder and a teleprinter "France-Pressé" .....	F	5,000
— Technicians necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms .....	F	4,500
— Hire of offices .....		token purposes
		<u>Estimate : F 70,000</u>

## 5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING SESSIONS

— Removal expenses .....	F	2,200
— Medical Service (Doctor and Nurse) .....	F	2,500
— Fire guard, Security .....	F	2,000
— Hire of typewriters and technicians .....	F	2,500
— Miscellaneous .....	F	5,500
		<u>Estimate : F 14,700</u>

**Head III — Expenditure on premises and equipment***Estimate : F 82,000**Sub-Head 4*

## PREMISES

— Hire of committee rooms outside Paris and installation of simultaneous interpretation equipment .....	F	7,000
— Technician necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms between sessions .....	F	3,000
— Water, electricity, lifts, etc. ....	F	12,000
— Cleaning of offices .....	F	25,000
— Overheads and maintenance of premises .....	F	26,000
— Minor repairs to equipment and machines and removal of furniture .....	F	4,000
— Insurance .....	F	1,000
		<u>F 68,000</u>

*Estimate : F 78,000*

## 4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

— Installation de l'équipement d'interprétation simultanée dans la salle de séances du Conseil Economique et Social .....	F	50.500
— Installation de cabines téléphoniques au Conseil Economique et Social ..	F	10.000
— Installation d'un magnétophone et d'un téléscrip-teur de l'Agence France-Pressé .....	F	5.000
— Techniciens pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O. ....	F	4.500
— Location de bureaux .....		<u>pour mémoire</u>
		<i>Prévisions : F</i> 70.000

## 5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

— Frais de déménagement .....	F	2.200
— Service médical (Médecin et infirmière) .....	F	2.500
— Piquet d'incendie, sécurité .....	F	2.000
— Location de machines à écrire et techniciens .....	F	2.500
— Divers .....	F	<u>5.500</u>
		<i>Prévisions : F</i> 14.700

**Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement***Prévisions : F* 82.000*Article 4*

## LOCAUX

— Location de salles de commissions en dehors de Paris et installation de l'équipement d'interprétation simultanée .....	F	7.000
— Technicien nécessaire pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O. en dehors des sessions .....	F	3.000
— Eau, électricité, ascenseurs, etc.....	F	12.000
— Nettoyage .....	F	25.000
— Charges, entretien et réparations de l'immeuble .....	F	26.000
— Entretien, réparation et manutention du mobilier et des machines .....	F	4.000
— Assurances .....	F	<u>1.000</u>
		F 68.000
		<i>Prévisions : F</i> 78.000

*Sub-Head 5*

## CAPITAL EQUIPMENT

— Purchase of a Roneo machine *Estimate* : F 4,000

**Head IV — General administrative costs***Estimate* : F 454,000*Sub-Head 6*

## POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS, TYPEWRITERS, ETC.

— Postage .....	F 60,000
— Telephone.....	F 27,000
— Telegrams.....	F 3,000
— Transport of documents, typewriters, etc. ....	F 10,000
	F 100,000

*Estimate* : F 100,000

*Sub-Head 7*

## PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

— Purchase of roneo paper, stencils, headed writing paper and other office supplies *Estimate* : F 65,000

*Sub-Head 8*

## PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

— Printing of Assembly documents (includes the record of debates, minutes of the Assembly and Assembly documents)

— Printing of Reports of the Council

— Printing of Texts Adopted

— Miscellaneous — Bulletins, printing of the Agenda and Order of Business of the Assembly, voting lists, etc.

— Reprints

— Brochures

*Estimate* : F 261,000

*Sub-Head 9*

## PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

*Estimate* : F 10,000

**Article 5****DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

- Achat d'une machine ronéo *Prévisions* : F. 4.000

**Chapitre IV — Frais généraux***Prévisions* : F 454.000**Article 6****FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS, DE MACHINES, ETC.**

- |   |           |
|---|-----------|
| — Frais d'affranchissement .....                          | F 60.000  |
| — Téléphone .....   | F 27.000  |
| — Télégrammes .....                                       | F 3.000   |
| — Transport de documents, de machines à écrire, etc. .... | F 10.000  |
|   | F 100.000 |
- Prévisions* : F 100.000

**Article 7****PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU**

- Achat de papier ronéo, stencils, papier à lettres et fournitures de bureau *Prévisions* : F 65.000

**Article 8****FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE**

- Impression des documents de l'Assemblée (comprenant le compte rendu des débats, les procès-verbaux de séances et les documents de l'Assemblée)
  - Impression des rapports du Conseil
  - Impression des textes adoptés
  - Divers — Bulletins, impression du calendrier et de l'ordre du jour de l'Assemblée, listes de votes, etc.
  - Réimpressions
  - Brochures
- Prévisions* : F 261.000

**Article 9****ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.***Prévisions* : F 10.000

*Sub-Head 10*

## OFFICIAL CAR

— Hire of official car.....	F	6,500
— Lump sum allowance for the President's car .....	F	11,000
		17,500
	<i>Estimate :</i>	F 17,500

*Sub-Head 11*

## BANK CHARGES

*Estimate :* F 500**Head V — Other expenditure***Estimate :* F 209,000*Sub-Head 12*

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR CHAIRMEN OF COMMITTEES, RAPORTEURS AND REPRESENTATIVES ATTENDING MEETINGS OF THE BUREAU, PRESIDENTIAL COMMITTEE AND JOINT MEETINGS

*Estimate :* F 40,000*Sub-Head 13*

EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

*Estimate :* F 55,000*Sub-Head 14*

COMMITTEE STUDY MISSIONS

*Estimate :* F 2,000*Sub-Head 15*

OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

*Estimate :* F 65,000*Sub-Head 16*

EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITORS

*Estimate :* F 15,000*Sub-Head 17*

EXPENDITURE ON INFORMATION

*Estimate :* F 15,000*Sub-Head 18*

EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

*Estimate :* F 15,000*Sub-Head 19*

CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

*Estimate :* F 2,000

*Article 10*

## VOITURE DE SERVICE

— Location de voiture de service .....	F	6.500
— Indemnité forfaitaire de voiture pour le Président .....	F	11.000

*Prévisions : F 17.500*

*Article 11*

## FRAIS DE BANQUE

*Prévisions : F 500*

**Chapitre V — Autres dépenses**

*Prévisions : F 209.000*

*Article 12*

FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS, RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS POUR LES RÉUNIONS DU BUREAU, DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS ET LES RÉUNIONS COMMUNES

*Prévisions : F 40.000*

*Article 13*

FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS

*Prévisions : F 55.000*

*Article 14*

MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

*Prévisions : F 2.000*

*Article 15*

FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE

*Prévisions : F 65.000*

*Article 16*

FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

*Prévisions : F 15.000*

*Article 17*

DÉPENSES D'INFORMATION

*Prévisions : F 15.000*

*Article 18*

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

*Prévisions : F 15.000*

*Article 19*

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

*Prévisions : F 2.000*

**Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Kirk, Acting Chairman and Rapporteur)*

1. The budget for the financial year 1968<sup>1</sup> amounted to F 2,515,000.

The draft budget which is now submitted for the financial year 1969 amounts to F 2,587,000, which is F 72,000 (2.86 %) more than in 1968.

2. *Head I — Expenditure for staff*

The increase in the estimate for this Head corresponds :

(i) to annual increments entailing an increase in basic salaries, expatriation allowance, head-of-family allowance, provident fund and supplementary insurance (F 25,843) ;

(ii) to the regrading of four posts :

1 Grade A3 to A4 : translator now responsible for the revision of translations into English and texts drafted in English (formerly translator only) ;

1 Grade B5 to A2 : assistant translator responsible for unofficial translations and documentation work for the various Assembly committees (formerly responsible for documentation work only) ;

1 Grade B3 to B4 : official responsible for the archives and mail office and the Assembly library (increased volume of archives, library and filing) ;

1 Grade C3 to C4 : official assigned to the roneo department.

These regradings entail an increase of F 5,757.

3. *Head II — Expenditure relating to sessions of the Assembly*

Sub-head 3.4 — Installation of equipment and hire of offices for the sessions

The firm responsible for installing the simultaneous interpretation system for Assembly sessions has informed us that there will be an increase of F 20,000 in 1969 due to a considerable increase in technical labour costs and in the cost of hiring and replacing the equipment specially kept for the exclusive use of the Assembly since 1965.

4. *Head III — Expenditure on premises and equipment*

Sub-head 5 — Capital equipment

Purchase of a roneo machine to replace an old machine purchased in 1956 — Cost : F 4,000.

5. *Head IV — General administrative costs*

There is an increase in the estimate for the following sub-heads :

Sub-head 6 — Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, typewriters, etc.

The increase of F 10,000 is calculated in the light of expenditure in 1967.

---

1. Document 421 revised.



## **Exposé des motifs**

*(présenté par M. Kirk, président par intérim et rapporteur)*

1. Le budget pour l'exercice 1968<sup>1</sup> se montait à F 2.515.000.

Le projet de budget qui vous est soumis pour l'exercice 1969 s'élève à F 2.587.000 et représente une augmentation de F 72.000 (2,86 %) par rapport à 1968.

### 2. *Chapitre I — Dépenses de personnel*

L'augmentation prévue à ce chapitre correspond aux raisons suivantes :

(i) échelons annuels entraînant une majoration des traitements de base, des indemnités d'expatriation et de chef de famille, du fonds de prévoyance et de l'assurance complémentaire (F 25.843) ;

(ii) reclassement de 4 postes :

1 A3 au grade A4 : traducteur devenu responsable de la révision des traductions vers l'anglais et de textes rédigés en anglais (auparavant traducteur seulement) ;

1 B5 au grade A2 : assistante-traductrice chargée de traductions officieuses et documentaliste chargée de travaux de recherche pour les différentes commissions de l'Assemblée (auparavant documentaliste seulement) ;

1 B3 au grade B4 : fonctionnaire chargé du bureau des archives et du courrier ainsi que de la bibliothèque de l'Assemblée (augmentation du volume des archives et de la bibliothèque, travaux de classement) ;

1 C3 au grade C4 : fonctionnaire affecté au service de la ronéo.

Ces reclassements représentent une majoration de F 5.757.

### 3. *Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée*

Article 3.4 — Installation d'équipement et location de bureaux pour les sessions

La société responsable de l'installation du système d'interprétation simultanée pour les sessions de l'Assemblée nous a fait connaître qu'une augmentation de F 20.000 serait demandée en 1969, due à l'accroissement considérable des dépenses de main-d'œuvre technique ainsi que de location et de remplacement de matériel spécialement affecté à l'usage exclusif de l'Assemblée depuis 1965.

### 4. *Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement*

Article 5 — Dépenses d'équipement

Achat d'une machine ronéo en remplacement d'une machine achetée usagée en 1956 — coût : F 4.000.

### 5. *Chapitre IV — Frais généraux*

Une augmentation est prévue aux articles suivants :

Article 6 — Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc.

L'augmentation de F 10.000 est rendue nécessaire à la lumière des dépenses effectuées en 1967.

1. Document 421 révisé.

Sub-head 9 — Purchase of documents, reference works, etc.

The increase of F 1,000 is due to an increase in the price of newspapers and periodicals.

6. *Head V — Other expenditure*

There is an increase in the estimate for the following sub-heads :

Sub-head 12 — Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Representatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings

Rapporteurs and Chairmen of Committees travelling on behalf of the Assembly will receive, apart from their travel allowance, a daily subsistence allowance of F 170<sup>1</sup>, which is in line with the rates paid by the European Parliament to its members. The same rate is also paid by the French and Belgian Parliaments to their representatives to the European parliamentary assemblies.

Sub-head 15 — Official journeys of members of the Office of the Clerk

The increase of F 5,000 in the estimate for this sub-head has proved necessary in the light of expenditure during the first half of 1968 and the increase in mission expenses agreed to by the Council as from 1st May 1968.

Sub-head 17 — Expenditure on information

The increase of F 2,000 corresponds to an increase in the price of newspapers and periodicals and representation expenses specific to the Press Department.

*Sundry receipts*

Expected receipts in 1969 include :

- (i) sale of publications ;
- (ii) bank interest ;
- (iii) social security reimbursements in respect of staff on sick leave.

***Head I — Expenditure for Staff***

*Sub-Head 1*

SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

(a) Basic salaries

Budget for 1968 .....	F 961,700
Estimate for 1969.....	F 986,900
	F 25,200
Net increase .....	F 25,200

This increase corresponds to annual increments for the graded staff and four regradings (see the explanatory memorandum, paragraph 2).

(b) Recruitment of additional temporary staff (grades B and C), including travelling expenses and French social security

Budget for 1968 .....	F 5,000
Estimate for 1969 .....	F 5,000

Estimate unchanged

1. This request was made in the budget for 1968, when the Council authorised the sum of F 135 only.

Article 9 — Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc.

L'augmentation de F 1.000 représente la majoration du coût des journaux et périodiques.

6. *Chapitre V — Autres dépenses*

Une augmentation est prévue aux articles suivants :

Article 12 — Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des présidents et les réunions communes

Les rapporteurs et présidents de commissions accomplissant un voyage pour le compte de l'Assemblée percevront, outre leurs frais de voyage, une indemnité journalière de F 170<sup>1</sup>, conformément au taux de l'indemnité payée par le Parlement européen aux membres siégeant à cette assemblée. Cette indemnité est également payée par les parlements français et belge aux représentants de leur délégation siégeant aux assemblées européennes.

Article 15 — Frais de mission des membres du Greffe

L'augmentation de F 5.000 doit être prévue en fonction des dépenses effectuées pendant le premier semestre de 1968 et de l'augmentation des frais de mission admise par le Conseil à partir du 1<sup>er</sup> mai 1968.

Article 17 — Dépenses d'information

L'augmentation de F 2.000 représente la majoration du coût des journaux et périodiques ainsi que celle des frais de représentation spécifiques au service de presse.

*Recettes diverses*

Les recettes prévues en 1969 comprennent :

- (i) la vente des publications ;
- (ii) les intérêts bancaires ;
- (iii) le remboursement de la Sécurité Sociale pour le personnel en congé de maladie.

**Chapitre I — Dépenses de personnel**

*Article 1*

TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT

(a) Traitements de base

Budget 1968 .....	F 961.700
Prévisions pour 1969 .....	F 986.900
	F 25.200
Augmentation nette .....	F 25.200

L'augmentation correspond aux échelons annuels pour le personnel du cadre ainsi qu'aux quatre reclassements (voir exposé des motifs, paragraphe 2).

(b) Recrutement de personnel temporaire supplémentaire de grade B et C, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale

Budget 1968 .....	F 5.000
Prévisions pour 1969 .....	F 5.000

Prévisions inchangées

1. Cette demande a été présentée lors de l'établissement du budget en 1968, exercice pour lequel le Conseil n'a autorisé que la somme de F 135.

*Sub-Head 2*

## ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

## (A) ALLOWANCES

## (a) Head-of-family allowance

Budget for 1968 .....	F	22,200
Estimate for 1969 .....	F	<u>22,700</u>
Net increase.....	F	500

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

## (b) Children's allowance

Budget for 1968 .....	F	36,900
Estimate for 1969 .....	F	<u>37,000</u>
Net increase .....	F	100

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

## (c) Expatriation allowance

Budget for 1968 .....	F	86,100
Estimate for 1969 .....	F	<u>88,000</u>
Net increase.....	F	1,900

This estimate has been calculated on the basis of the number of non-French staff entitled to the allowance.

## (d) Compensatory rent allowance

Budget for 1968 .....	F	8,000
Estimate for 1969 .....	F	8,000
Estimate unchanged		

This estimate has been calculated on the basis of the rent allowance now paid and the number of officials qualifying for an allowance.

## (e) Overtime

Budget for 1968 .....	F	10,000
Estimate for 1969 .....	F	10,000
Estimate unchanged		

## (f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

Estimate for 1969 .....	token purposes
-------------------------	----------------

## Article 2

## INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

## (A) INDEMNITÉS

## (a) Indemnité de chef de famille

Budget 1968 .....	F	22.200
Prévisions pour 1969 .....	F	<u>22.700</u>
Augmentation nette .....	F	500

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

## (b) Allocations familiales

Budget 1968 .....	F	36.900
Prévisions pour 1969 .....	F	<u>37.000</u>
Augmentation nette .....	F	100

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

## (c) Indemnité d'expatriation

Budget 1968.....	F	86.100
Prévisions pour 1969 .....	F	<u>88.000</u>
Augmentation nette .....	F	1.900

Cette indemnité a été calculée sur la base de l'effectif du personnel non français ayant droit à cette indemnité.

## (d) Indemnité de logement

Budget 1968 .....	F	8.000
Prévisions pour 1969 .....	F	8.000
Prévisions inchangées		

En ce qui concerne cet article, les calculs ont été effectués sur la base de l'indemnité de logement actuellement versée aux membres du personnel permanent qui en bénéficient ou qui y ont droit.

## (e) Heures supplémentaires

Budget 1968 .....	F	10.000
Prévisions pour 1969 .....	F	10.000
Prévisions inchangées		

## (f) Garantie de change au personnel non français

Prévisions pour 1969 .....	pour mémoire
----------------------------	--------------

**(B) SOCIAL CHARGES****(a) Social security**

Budget for 1968 .....	F	63,000
Estimate for 1969 .....	F	64,000
		1,000
Net increase.....	F	1,000

**(b) Supplementary insurance**

Budget for 1968 .....	F	23,700
Estimate for 1969 .....	F	23,700
		23,700
Estimate unchanged		

This calculation is based on 2.15 % of total emoluments.

**(c) Provident Fund**

Budget for 1968 .....	F	129,000
Estimate for 1969 .....	F	132,300
		3,300
Net increase .....	F	3,300

This calculation is based on 14 % of basic salaries.

**(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS****(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris, who are convened for examinations and interviews, and cost of marking examination papers**

Budget for 1968 .....	F	1,600
Estimate for 1969 .....	F	1,600
		1,600
Estimate unchanged		

**(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons**

Budget for 1968 .....	F	1,500
Estimate for 1969 .....	F	1,500
		1,500
Estimate unchanged		

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

**(B) CHARGES SOCIALES****(a) Sécurité sociale**

Budget 1968 .....	F 63.000
Prévisions pour 1969 .....	<u>F 64.000</u>
Augmentation nette .....	F 1.000

**(b) Assurance complémentaire**

Budget 1968 .....	F 23.700
Prévisions pour 1969 .....	F 23.700
Prévisions inchangées	

Ce montant est calculé à raison de 2,15 % des traitements et indemnités.

**(c) Fonds de prévoyance**

Budget 1968 .....	F 129.000
Prévisions pour 1969 .....	<u>F 132.300</u>
Augmentation nette .....	F 3.300

Ce montant est calculé à raison de 14 % des traitements de base.

**(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS****(a) Frais de voyage et indemnités de séjour des candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves**

Budget 1968 .....	F 1.600
Prévisions pour 1969 .....	F 1.600
Prévisions inchangées	

**(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge**

Budget 1968 .....	F 1.500
Prévisions pour 1969 .....	F 1.500
Prévisions inchangées	

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

**(c) Removal expenses**

Budget for 1968 .....	F	3,000
-----------------------	---	-------

Estimate for 1969 .....	F	3,000
-------------------------	---	-------

Estimate unchanged

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

**(d) Installation allowance**

Budget for 1968 .....	F	4,500
-----------------------	---	-------

Estimate for 1969 .....	F	4,500
-------------------------	---	-------

Estimate unchanged

Calculated on the basis of possible replacement requirements.

**(e) Biennial home leave for non-French officials**

Budget for 1968 .....	F	3,400
-----------------------	---	-------

Estimate for 1969 .....	F	3,400
-------------------------	---	-------

Estimate unchanged

Based on the number of staff entitled to home leave in 1969.

**(f) Medical examination**

Budget for 1968 .....	F	1,000
-----------------------	---	-------

Estimate for 1969 .....	F	1,000
-------------------------	---	-------

Estimate unchanged

## ***Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly***

### ***Sub-Head 3***

#### **1. TEMPORARY STAFF**

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Budget for 1968 .....	F	171,000
-----------------------	---	---------

Estimate for 1969 .....	F	171,000
-------------------------	---	---------

Estimate unchanged

The basis of the calculation is two part-sessions making a total of 10 sitting days.



**(c) Frais de déménagement**

Budget 1968 .....	F	3.000
Prévisions pour 1969 .....	F	3.000

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

**(d) Indemnité d'installation**

Budget 1968 .....	F	4.500
Prévisions pour 1969 .....	F	4.500

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des remplacements éventuels.

**(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français**

Budget 1968 .....	F	3.400
Prévisions pour 1969 .....	F	3.400

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé d'après le nombre de fonctionnaires ayant droit à ce congé en 1969.

**(f) Examen médical**

Budget 1968 .....	F	1.000
Prévisions pour 1969 .....	F	1.000

Prévisions inchangées

**Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée****Article 3****1. PERSONNEL TEMPORAIRE**

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Budget 1968 .....	F	171.000
Prévisions pour 1969 .....	F	171.000

Prévisions inchangées

Les calculs ont été établis sur la base de deux parties de session correspondant à 10 jours de séance.

## 2. LINGUISTIC STAFF

(A) *Interpretation Services*

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly		
Budget for 1968 .....	F	56,000
Estimate for 1969 .....	F	56,000
Estimate unchanged		
(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions		
Budget for 1968 .....	F	40,000
Estimate for 1969 .....	F	40,000
Estimate unchanged		

(B) *Translation Services*

Temporary translators for the sessions of the Assembly		
Budget for 1968 .....	F	115,000
Estimate for 1969 .....	F	115,000
Estimate unchanged		

## 3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Budget for 1968 .....	F	3,200
Estimate for 1969 .....	F	3,200
Estimate unchanged		

## 4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

Budget for 1968 .....	F	49,500
Estimate for 1969 .....	F	70,000
		Net increase..... F 20,500

See the explanatory memorandum, paragraph 3.

## 5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING THE SESSIONS

Budget for 1968 .....	F	14,700
Estimate for 1969 .....	F	14,700
Estimate unchanged		

## 2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

## (a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Budget 1968 .....	F	56.000
Prévisions pour 1969 .....	F	56.000

Prévisions inchangées

## (b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions de commissions devant se tenir entre les sessions

Budget 1968 .....	F	40.000
Prévisions pour 1969 .....	F	40.000

Prévisions inchangées

(B) *Traducteurs*

## Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Budget 1968 .....	F	115.000
Prévisions pour 1969 .....	F	115.000

Prévisions inchangées

## 3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Budget 1968 .....	F	3.200
Prévisions pour 1969 .....	F	3.200

Prévisions inchangées

## 4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

Budget 1968 .....	F	49.500
Prévisions pour 1969 .....	F	70.000

Augmentation nette ..... F 20.500

Voir explications au paragraphe 3.

## 5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

Budget 1968 .....	F	14.700
Prévisions pour 1969 .....	F	14.700

Prévisions inchangées

**Head III — Expenditure on premises and equipment***Sub-Head 4*

## PREMISES

Budget for 1968 .....	F	78,000
Estimate for 1969 .....	F	78,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 5*

## CAPITAL EQUIPMENT

Budget for 1968 .....	F	2,800
Estimate for 1969 .....	F	<u>4,000</u>
Net increase.....		
	F	1,200

This estimate is for the purchase of a Roneo machine.

See the explanatory memorandum, paragraph 4.

**Head IV — General administrative costs***Sub-Head 6*

## POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS, TYPEWRITERS, ETC.

Budget for 1968 .....	F	90,000
Estimate for 1969 .....	F	<u>100,000</u>
Net increase .....		
	F	10,000

This increase is based on 1968 expenditure.

*Sub-Head 7*

## PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

Budget for 1968 .....	F	65,000
Estimate for 1969 .....	F	65,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 8*

## PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

Budget for 1968 .....	F	261,000
Estimate for 1969 .....	F	261,000
Estimate unchanged		

**Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement****Article 4****LOCAUX**

Budget 1968 .....	F	78.000
Prévisions pour 1969 .....	F	78.000

Prévisions inchangées

**Article 5****DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT**

Budget 1968 .....	F	2.800
Prévisions pour 1969 .....	F	4.000

Augmentation nette ..... F 1.200

Le crédit prévu correspond à l'achat d'une machine ronéo.

Voir explications au paragraphe 4.

**Chapitre IV — Frais généraux****Article 6****FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS, DE MACHINES, ETC.**

Budget 1968 .....	F	90.000
Prévisions pour 1969 .....	F	100.000

Augmentation nette ..... F 10.000

Ce crédit a été calculé sur la base des dépenses effectuées en 1968.

**Article 7****PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU**

Budget 1968 .....	F	65.000
Prévisions pour 1969 .....	F	65.000

Prévisions inchangées

**Article 8****FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE**

Budget 1968 .....	F	261.000
Prévisions pour 1969 .....	F	261.000

Prévisions inchangées

*Sub-Head 9*

## PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

Budget for 1968 .....	F	9,000
Estimate for 1969 .....	F	10,000
		1,000
	Net increase.....	F 1,000

See the explanatory memorandum, paragraph 5.

*Sub-Head 10*

## OFFICIAL CAR

Budget for 1968 .....	F	17,500
Estimate for 1969 .....	F	17,500
		Estimate unchanged

In the absence of a car belonging to the Assembly, provision must be made for the hire of a car with chauffeur for the President of the Assembly.

*Sub-Head 11*

## BANK CHARGES

Budget for 1968 .....	F	500
Estimate for 1969 .....	F	500
		Estimate unchanged

**Head V — Other expenditure***Sub-Head 12*

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR CHAIRMEN OF COMMITTEES,  
 RAPORTEURS AND REPRESENTATIVES ATTENDING MEETINGS OF THE BUREAU,  
 PRESIDENTIAL COMMITTEE AND JOINT MEETINGS

Budget for 1968 .....	F	40,000
Estimate for 1969 .....	F	40,000
		Estimate unchanged

*Sub-Head 13*

## EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

Budget for 1968 .....	F	55,000
Estimate for 1969 .....	F	55,000
		Estimate unchanged

*Article 9*

## ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.

Budget 1968 .....	F	9.000
Prévisions pour 1969 .....	F	10.000
		10.000
	Augmentation nette .....	F 1.000

Voir explications au paragraphe 5.

*Article 10*

## VOITURE DE SERVICE

Budget 1968 .....	F	17.500
Prévisions pour 1969 .....	F	17.500

Prévisions inchangées

A défaut d'une voiture appartenant à l'Assemblée, il faut prévoir la location d'une voiture avec chauffeur pour le Président de l'Assemblée.

*Article 11*

## FRAIS DE BANQUE

Budget 1968 .....	F	500
Prévisions pour 1969 .....	F	500

Prévisions inchangées

**Chapitre V — Autres dépenses***Article 12*

## FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS, RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS POUR LES RÉUNIONS DU BUREAU, DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS ET LES RÉUNIONS COMMUNES

Budget 1968 .....	F	40.000
Prévisions pour 1969 .....	F	40.000

Prévisions inchangées

*Article 13*

## FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS

Budget 1968 .....	F	55.000
Prévisions pour 1969 .....	F	55.000

Prévisions inchangées

*Sub-Head 14*

## COMMITTEE STUDY MISSIONS

Budget for 1968 .....	F	2,000
Estimate for 1969 .....	F	2,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 15*

## OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Budget for 1968 .....	F	60,000
Estimate for 1969 .....	F	65,000
		5,000
Net increase.....		F 5,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

*Sub-Head 16*

## EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITORS

Budget for 1968 .....	F	15,000
Estimate for 1969 .....	F	15,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 17*

## EXPENDITURE ON INFORMATION

Budget for 1968 .....	F	13,000
Estimate for 1969 .....	F	15,000
		2,000
Net increase .....		F 2,000

See the explanatory memorandum, paragraph 6.

*Sub-Head 18*

## EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Budget for 1968 .....	F	15,000
Estimate for 1969 .....	F	15,000
Estimate unchanged		

*Sub-Head 19*

## CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Budget for 1968 .....	F	2,000
Estimate for 1969 .....	F	2,000
Estimate unchanged		



*Article 14*

## MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

Budget 1968 .....	F	2.000
Prévisions pour 1969 .....	F	2.000
Prévisions inchangées		

*Article 15*

## FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE

Budget 1968 .....	F	60.000
Prévisions pour 1969 .....	F	65.000
Augmentation nette .....		
	F	5.000

Voir explications au paragraphe 6.

*Article 16*

## FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Budget 1968 .....	F	15.000
Prévisions pour 1969 .....	F	15.000
Prévisions inchangées		

*Article 17*

## DÉPENSES D'INFORMATION

Budget 1968 .....	F	13.000
Prévisions pour 1969 .....	F	15.000
Augmentation nette .....		
	F	2.00

Voir explications au paragraphe 6.

*Article 18*

## DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

Budget 1968 .....	F	15.000
Prévisions pour 1969 .....	F	15.000
Prévisions inchangées		

*Article 19*

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

Budget 1968 .....	F	2.000
Prévisions pour 1969 .....	F	2.000
Prévisions inchangées		

**OPINION ON THE BUDGET OF THE MINISTERIAL ORGANS  
OF WESTERN EUROPEAN UNION FOR THE FINANCIAL YEAR 1968 <sup>1</sup>**

*submitted on behalf of  
the Committee on Budgetary Affairs and Administration <sup>2</sup>  
by Mr. Kirk, Acting Chairman and Rapporteur*

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT OPINION  
on the budget of Western European Union for the financial year 1968

DRAFT RECOMMENDATION  
on improving the status of WEU staff

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Kirk, Acting Chairman and Rapporteur

APPENDICES

- I. WEU budget estimates for 1968  
Proposed expenditure and income  
National contributions
- II. Details regarding the duties of the members of the staff of the ministerial organs of Western European Union
- III. Details regarding the duties of the staff of the Office of the Clerk of Western European Union
- IV. Table of establishment of Western European Union
- V. Extract from Rule 11 of the Staff Rules of the Assembly on the indemnity for loss of job
- VI. Rules for granting the allowance provided for in Rules 41 (Availability) and 50 (Withdrawal of employment in the interest of the service) of the Statute of Officials of the European Communities

---

***Draft Opinion***

*on the budget of the ministerial organs of WEU  
for the financial year 1968*

The Assembly,

Noting that in communicating the budget of Western European Union as a whole the Council has complied with the provisions of Article VIII (c) of the Charter ;

Having taken note of the contents ;

Has no comments to make at this stage on the figures communicated.

---

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. Kirk (Acting Chairman) ; Mr. Hauret (Vice-Chairman) ; MM. Abelin, Amatucci, Berghuis, Blenkinsop (Substitute : *Lloyd*), Coleman, Dardel, Dequae, Hösl, Maxwell, Nelissen (Substitute : *Goedhart*),

Mrs. *Pitz-Savelsberg*, MM. Rapelli, Repossi, *Richter*, Rutschke (Substitute : *Pöhler*), *Schaus*, Valmarana, *Zussy*, *De Grauw*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**AVIS SUR LE BUDGET DES ORGANES MINISTÉRIELS DE  
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1968 <sup>1</sup>**

*présenté au nom de la  
Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration <sup>2</sup>  
par M. Kirk, président par intérim et rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

- PROJET D'AVIS  
sur le budget de l'Union de l'Europe Occidentale pour l'exercice financier 1968
- PROJET DE RECOMMANDATION  
sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.
- EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Kirk, président par intérim et rapporteur
- ANNEXES
- I. Budget de l'U.E.O. pour 1968  
Prévisions des dépenses et des recettes  
Contributions des pays membres
  - II. Détail des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale
  - III. Détail des fonctions assumées par les membres du Greffe de l'Union de l'Europe Occidentale
  - IV. Tableau des effectifs de l'Union de l'Europe Occidentale
  - V. Extrait de l'article 11 du Règlement du personnel de l'Assemblée concernant l'indemnité de perte d'emploi
  - VI. Modalités d'octroi de l'indemnité prévue aux articles 41 (La disponibilité) et 50 (Retrait d'emploi dans l'intérêt du service) du statut des fonctionnaires des Communautés européennes

**Projet d'avis**

*sur le budget des organes ministériels  
de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1968*

L'Assemblée,

Constatant que le Conseil, en communiquant l'ensemble du budget de l'Union de l'Europe Occidentale, a mis en application les dispositions de l'article VIII (c) de la Charte ;

Ayant pris note de son contenu ;

N'a pas à formuler, à ce stade, d'observations sur les chiffres communiqués.

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Kirk (président par intérim) ; M. Hauret (vice-président) ; MM. Abelin, Amatuucci, Berghuis, Blenkinsop (suppléant : Lloyd), Coleman, Dardel, Dequae, Hösl, Maxwell, Nelissen (sup-

pléant : Goedhart), Mme Pitz-Savelsberg, MM. Rapelli, Repossi, Richter, Rutschke (suppléant : Pöhler), Schaus, Valmarana, Zussy, De Grauw.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

**Draft Recommendation**  
**on improving the status of WEU staff**

The Assembly,

Considering it rightful that officials should be able to make a normal career in the European organisations ;

Having been informed that a Governmental Conference on the creation of a European Civil Service has tabled its final report ;

Considering that a solution should be found to certain current and urgent problems pending the formation of a European civil service,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Communicate to the Assembly for an opinion the report of the Governmental Conference on the creation of a European Civil Service ;
2. Make the necessary arrangements to ensure that the careers of officials of the organisation do not come to a halt after only a few years of service ;
3. Amend the rules now in force concerning the indemnity for loss of job in the light of practice in the Communities ;
4. On the one hand, ensure that the capital sums granted compare favourably with the level of salaries paid to the officials concerned during their last years of service with the organisation and, on the other hand, reduce the disparity in WEU contributions due to differences in salary scales according to the place of employment.

**Projet de recommandation**  
**sur l'amélioration du statut du personnel de l'U.E.O.**

L'Assemblée,

Considérant qu'il est légitime de donner aux agents des organisations européennes la possibilité de bénéficier d'un déroulement normal de carrière ;

Ayant été informée qu'une « conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne » a déposé son rapport final ;

Estimant qu'en attendant la mise sur pied d'une fonction publique européenne, il convient de trouver des solutions à certains problèmes actuels et urgents,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De la saisir, pour avis, du rapport déposé par la « conférence gouvernementale pour la fonction publique européenne » ;
2. De prendre les dispositions nécessaires pour éviter que les agents de l'organisation ne se trouvent arrêtés dans leur carrière après un nombre réduit d'années de service ;
3. D'amender les règles actuellement en vigueur, concernant l'indemnité de perte d'emploi, à la lumière des pratiques suivies par les Communautés ;
4. D'assurer, d'une part, une équitable relation entre le capital versé et le niveau des salaires payés aux intéressés pendant les dernières années de leur carrière au sein de l'organisation ; d'autre part, d'atténuer la disparité des cotisations U.E.O. résultant de la disparité des barèmes de salaire selon le lieu de travail.

### **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Kirk, Acting Chairman and Rapporteur)*

1. Your Chairman has studied the budget of the ministerial organs of WEU for the financial year 1968 and has, for the time being, no comment to make thereon. He therefore submits the attached draft Opinion and draft Recommendation to the Committee for its approval.

2. To this report is appended :

- (1) A breakdown under main heads of expenditure of the ministerial organs as divided between the Secretariat-General, the Agency for the Control of Armaments and the Standing Armaments Committee.
- (2) The establishment of the ministerial organs of WEU.
- (3) The establishment of the Office of the Clerk.
- (4) Extracts from the WEU Staff Rules and the Statute of the European Communities on indemnities for loss of job.

3. The total budget of WEU for 1968 is as follows :

	£	F
Secretariat-General	164,000	1,968,000
Standing Armaments Committee	117,150	1,405,800
Agency for the Control of Armaments	<u>265,290</u>	<u>3,183,480</u>
<b>Total</b>	<b>546,440</b>	<b>6,557,280</b>
Office of the Clerk	<u>209,600</u>	<u>2,515,000</u>
<b>TOTAL BUDGET OF WEU FOR THE FINANCIAL YEAR 1968</b>	<b><u>756,040</u></b>	<b><u>9,072,280</u></b>

4. The total establishment of WEU for 1968 is as follows :

Secretariat-General	49
Standing Armaments Committee	29
Agency for the Control of Armaments	<u>52</u>
	130
Office of the Clerk	<u>28</u>
<b>TOTAL ESTABLISHMENT OF WEU FOR 1968</b>	<b><u>158</u></b>

### **General staff matters**

#### *General*

5. The administrative structure governing the staff of Western European Union is more than ten years old. At the end of 1957, on the initiative of the Secretary-General of the then OEEC, the Secretaries-General of WEU, NATO, the Council of Europe and the OEEC instructed a group of five experts acting on behalf of their governments to draw up employment and remuneration regulations for their staff.

6. This was a system of real worth and it still provides a basis for the administrative life of these organisations, but nevertheless, it has been in force for a long time and some revision would be desirable.

7. First, the field of co-ordination has been extended to two new scientific and technological organisations, ESRO and ELDO, which obviously have special requirements covering a range of posts not at all the same as the other four organisations.

8. There have also been far-reaching changes in the places of work ; whereas ten years ago nearly all the officials were employed in France, this is now no longer true : more than half of them work outside France<sup>1</sup>. Consequently, the problem of working out equitable salary scales with a view to maintaining the same standard of living grade by grade in the various countries is now of added importance. This was brought out clearly by the serious and continuing upheavals throughout the co-ordinated system resulting from the transfer of NATO and SHAPE to Belgium.

9. The progressive ageing of the organisations and the increasing seniority of staff raise certain problems which did not exist in 1958. This is particularly true for careers, the provident fund and loss of job.

1. In France :	2,750 officials
Outside France :	<u>4,000</u>
<b>Total :</b>	<b>6,750</b>

## Exposé des motifs

(présenté par M. Kirk, président par intérim et rapporteur)

1. Votre président a examiné le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice financier 1968 et il n'a pas à formuler, pour le moment, d'observations à ce sujet. Il soumet donc pour approbation à la commission les projets d'avis et de recommandation ci-joints.

2. On trouvera en annexe au présent rapport :

- (1) Une ventilation, entre les principaux chapitres, des dépenses des organes ministériels, réparties entre le Secrétariat général, l'Agence pour le Contrôle des Armements et le Comité Permanent des Armements.
- (2) L'organigramme des organes ministériels de l'U.E.O.
- (3) L'organigramme du Greffe de l'Assemblée.
- (4) L'extrait du Règlement du personnel de l'U.E.O. et des Communautés européennes concernant l'indemnité de perte d'emploi.

3. Le budget global de l'U.E.O. pour 1968 se décompose comme suit :

	£	F
Secrétariat général	164.000	1.968.000
Comité Permanent des Armements	117.150	1.405.800
Agence pour le Contrôle des Armements	265.290	3.183.480
<b>Total</b>	<b>546.440</b>	<b>6.557.280</b>
Greffe de l'Assemblée	209.600	2.515.000
<b>BUDGET GLOBAL DE L'U.E.O. POUR L'EXERCICE FINANCIER 1968</b>	<b>756.040</b>	<b>9.072.280</b>

4. Les effectifs de l'U.E.O. pour 1968 sont les suivants :

Secrétariat général	49
Comité Permanent des Armements	29
Agence pour le Contrôle des Armements	52
	130
Greffe de l'Assemblée	28
<b>TOTAL DES EFFECTIFS DE L'U.E.O. POUR 1968</b>	<b>158</b>

## Administration générale du personnel

### Considérations générales

5. Le personnel de l'Union de l'Europe Occidentale est régi par une structure administrative vieille de plus de dix ans. C'est en effet à la fin de l'année 1957 qu'à l'initiative du Secrétaire général de l'O.E.C.E., les Secrétaires généraux de l'U.E.O., de l'O.T.A.N. et du Conseil de l'Europe se joignirent à lui pour charger un groupe de cinq experts investis de la confiance de leurs gouvernements, d'élaborer les conditions d'emploi et de rémunération de leurs fonctionnaires.

6. Ce régime avait de réels mérites : il constitue, aujourd'hui encore, la base de la vie administrative de ces organisations. Il n'en demeure pas moins qu'il a vieilli et qu'il serait souhaitable de le remanier.

7. Tout d'abord, le champ de la coordination ainsi constitué s'est étendu à deux nouvelles organisations scientifiques et technologiques, le C.E.R.S. et le C.E.C.L.E.S., qui ont bien évidemment des besoins particuliers et offrent une gamme d'emplois très différents de ceux des quatre organisations précitées.

8. Ensuite, la répartition des lieux d'emploi s'est profondément modifiée : alors qu'il y a dix ans, la quasi-totalité des fonctionnaires étaient employés en France, il n'en est plus de même aujourd'hui ; plus de la moitié d'entre eux travaillent hors de France<sup>1</sup>. Le problème de la fixation équitable des traitements et le souci de conserver à grade égal le même niveau de vie dans les différents pays revêt, dès lors, une importance accrue. Il n'est, pour s'en rendre compte, que de considérer les troubles profonds et encore non apaisés qu'a provoqués, dans l'ensemble du système coordonné, le transfert des services de l'O.T.A.N. et du SHAPE en Belgique.

9. Le vieillissement progressif des organisations et l'ancienneté accrue du personnel posent certains problèmes qui n'apparaissaient pas en 1958, notamment ceux de la carrière, du fonds de prévoyance et de la perte d'emploi.

1. En France :	2.750 fonctionnaires
Hors de France :	4.000
<b>Total :</b>	<b>6.750</b>

10. Finally, in the light of experience and the general trend of conditions of employment in the member countries, certain shortcomings and imperfections have emerged which should be corrected.

11. The Assembly also notes that following a recommendation of the Consultative Assembly of the Council of Europe, a governmental conference was held to consider certain aspects of the European civil service. The final act of that conference on the model statute has not been communicated to the WEU Assembly, which might usefully study these documents and give an opinion on their contents.

12. However this may be, it is now urgent to review the status of WEU officials<sup>1</sup>. This being so, the rules governing the careers of officials, the provident fund and the indemnity for loss of job should be examined one by one.

#### Careers

13. The problem of the career of officials in the organisation is decidedly most difficult in the absence of true statutory guarantees concerning stability of employment and promotion. The difficulties are enhanced by the limitations imposed by the geographical breakdown of certain posts and the small number of staff employed in each of the WEU bodies.

14. There again, the time the organisations have been in existence and the fact that their staff have often been in office for fifteen or twenty years make it essential to come to grips with the situation: after some fifteen years' service, officials have often reached the top of their grade and there they have to mark time just when their seniority, the quality of their work and their experience should open new horizons.

15. The difficulties stemming from the absence of true career possibilities could be alleviated by drawing up rules enabling officials who have reached the highest step in the grade correspond-

ing to their posts to be promoted to an *ad hoc* higher grade (dual grade) or similar rules making provision for satisfactory preferment.

#### Indemnity for loss of job

16. The Assembly already considered this problem in giving its opinion on the budget of the ministerial organs of WEU for the financial year 1966, when it deplored the inadequacy of indemnities allowed in the framework of the co-ordinated organisations. It is recalled that, for officials with contracts of indefinite duration, i.e. most of the contracts given by the organisation, the indemnity granted depends on length of service and the age at which a contract is terminated, the maximum being granted to staff aged 45 to 55. These criteria are entirely valid, but the sum granted is clearly insufficient: under the present rules, the maximum cannot exceed the last twelve months' basic salary plus family allowances.

17. If account is taken of periods of employment in the Brussels Treaty Organisation, some WEU officials have been working for the organisation for twenty years. The same is true for the Council of Europe and the OECD. In NATO, there are officials who have completed fifteen or sixteen years' service. If such officials are dismissed at an age when it is almost impossible to find other employment, it seems difficult to claim that such a small indemnity is fair compensation.

18. This is even more evident if a comparison is made with the system in the European Communities, laid down in Rules 41 and 50 of the Statute of the Communities: it is based *grosso modo* on the same criteria of age and seniority but makes provision for much larger indemnities. For example, a fifty-year old official having completed ten years' service in WEU would receive an indemnity equal to nine months' emoluments. In the Communities, he would receive a series of indemnities at regular intervals making a total of 53 months' emoluments. If he had worked for WEU for fifteen years, the indemnity would be equal to twelve months' emoluments, but in the Communities the total indemnities would be equal to 75 months' emoluments. After twenty years' service in WEU, the indemnity would still be equal to twelve months'

1. In this connection, the Assembly notes with satisfaction that regular meetings of representatives of the Administration of the various WEU bodies allow the Office of the Clerk to be kept informed of administrative problems and take part in the search for a solution.



10. Enfin, à la lumière de l'expérience et aussi de l'évolution générale des conditions d'emploi dans les pays membres, certaines lacunes et imperfections sont apparues auxquelles il conviendrait de porter remède.

11. L'Assemblée constate également qu'à la suite d'une recommandation de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, les gouvernements ont tenu une conférence qui s'est penchée sur certains aspects de la fonction publique européenne. L'acte final élaboré par cette conférence sur le statut type n'est pas connu de l'Assemblée de l'U.E.O. Celle-ci pourrait utilement étudier ce document et fournir un avis sur son contenu.

12. Quoi qu'il en soit, la nécessité d'une rénovation du statut des fonctionnaires de l'U.E.O. apparaît aujourd'hui comme une nécessité impérieuse<sup>1</sup>. Il convient d'examiner tour à tour, de ce point de vue, les règles qui président à la carrière des fonctionnaires, au fonds de prévoyance et à l'indemnité de perte d'emploi.

#### *Carrières*

13. Le problème de la carrière des fonctionnaires au sein de l'organisation est assurément des plus difficiles en l'absence de véritables garanties statutaires concernant la stabilité de l'emploi et l'avancement. Certaines servitudes, liées à la répartition géographique des postes, accroissent encore ces difficultés ainsi que d'ailleurs le caractère très limité des effectifs de chacun des organismes de l'U.E.O.

14. Là encore, le vieillissement des organisations et le fait qu'elles utilisent un personnel qui est souvent en fonctions depuis quinze ou vingt ans, créent une situation que l'on ne peut passer sous silence : ces agents ont souvent atteint, après une quinzaine d'années de service, le sommet de leur grade et ils sont destinés à plafonner dans cette situation à un moment où leur ancienneté, la qualité de leur travail et leur expérience devraient leur offrir d'autres perspectives.

15. Il serait possible de pallier les difficultés provoquées par l'absence de carrière réelle en établissant des règles qui permettent d'octroyer aux agents qui ont atteint l'échelon supérieur du

grade correspondant à leur fonction une promotion à un grade « supérieur ad hoc » (grade jumelé), ou par des règles analogues qui permettent d'assurer à ces fonctionnaires un avancement satisfaisant.

#### *Indemnité de perte d'emploi*

16. L'Assemblée s'est déjà penchée sur ce problème lors de la présentation de l'avis sur le budget des organes ministériels de l'U.E.O. pour l'exercice de 1966, en déplorant l'insuffisance des indemnités prévues dans le cadre des organisations coordonnées. Il est rappelé que, pour les agents dotés de contrats de durée indéterminée, qui constituent la quasi-totalité des contrats délivrés par l'organisation, ces indemnités sont fonction de la fois de la durée du service et de l'âge auquel l'agent est licencié, l'indemnité étant maximale lorsque le licenciement intervient entre 45 et 55 ans. Ces critères paraissent pleinement valables. En revanche, le montant de l'indemnité est notoirement insuffisant : selon la réglementation en vigueur, elle est au maximum égale à douze mois du dernier traitement de base mensuel et des allocations familiales mensuelles.

17. Il existe au service de l'U.E.O. des agents qui, si l'on tient compte du temps passé dans l'Organisation du Traité de Bruxelles, travaillent depuis vingt années dans l'organisation. Il en est de même au Conseil de l'Europe et à l'O.C.D.E. A l'O.T.A.N., des agents totalisent quinze ou seize ans de service. Il paraît difficilement concevable que le préjudice subi par de tels agents, licenciés à un âge où le reclassement est quasiment impossible, soit compensé par une allocation aussi modeste.

18. Cette constatation prend toute sa valeur si on compare ce régime à celui qui est pratiqué dans les Communautés européennes tel qu'il est précisé dans les articles 41 et 50 du statut de ces Communautés : fondé, grosso modo, sur les mêmes critères d'âge et d'ancienneté, il prévoit des indemnités considérablement supérieures. A titre d'exemple, un agent de 50 ans ayant accompli dix années de service à l'U.E.O., perçoit une indemnité égale à neuf mois d'émoluments. Dans les Communautés, il perçoit une série d'indemnités échelonnées dans le temps, représentant 53 mois d'émoluments. S'il avait accompli quinze années de service à l'U.E.O., l'indemnité serait égale à 12 mois d'émoluments et, dans les Communautés, à une série d'indemnités égales à 75 mois d'émoluments. S'il avait accompli vingt années de service à l'U.E.O., il percevrait une in-

1. L'Assemblée note à ce propos avec satisfaction que des réunions périodiques des responsables de l'administration des différents éléments de l'organisation permettent à son Greffe d'être tenu au courant des problèmes administratifs et de participer à la recherche de leur solution.

emoluments, whereas in the Communities the series of indemnities paid would be the equivalent of 98 months' emoluments<sup>1</sup>.

19. It should also be noted that in the Communities the period during which indemnities are paid is taken into account in calculating pension rights.

20. The disparity between the two systems increased again only recently. When staff reductions were made in the European Communities in the first half of 1968, an even more favourable system was applied as a temporary measure in order to make what the governments considered to be fair amends to officials affected by the reductions. These measures were published in the Official Journal of the Communities on 4th March 1968.

21. However, it seems neither appropriate nor desirable to go so far; the normal system for which provision is made in Rules 41 and 50 of the Statute of the Communities appears fair in this respect, for it is difficult to understand what justification there can be for international officials having their past service and the prejudice they suffer on termination of their contracts evaluated in degrees varying from 1 to 7 depending on the organisation they elected to serve, for better or for worse.

22. Again, the increasing age of the organisations and of their staff makes this problem more acute every year.

23. The adoption of the system in force in the Communities would seem particularly appropriate since six of the seven WEU member governments have already accepted it in the framework of the Communities.

24. The texts governing this question in the co-ordinated organisations and in the Communities are given at appendices V and VI.

---

1. Finally, it must be observed that in the Communities the indemnity is based on basic salary only, whereas in the co-ordinated organisations family allowances are also taken into account. This does not noticeably affect the inequality between the two systems however.

### *Provident fund*

25. Sums paid into the provident fund are deposited by WEU in a bank, 14 % being contributed by the organisation and 7 % by the staff. The contribution is a percentage of the basic salary, which varies considerably, depending on whether staff members are employed in Paris or in London. Generally speaking, however, sums in the provident fund are not specifically intended for use in London or in Paris but in one or other of the member countries when the persons concerned leave the organisation. Consequently, there will be a vast difference in the amounts paid to two officials of the same grade, Italians or Germans for instance, if one works in Paris and the other in London. This is an abnormal situation which should be remedied at least partially by harmonising the organisation's contribution, whatever the place of work.

26. It is certain that this raises a problem regarding the level to be adopted. Since it would be difficult to interfere with the interests of officials now benefiting from the higher rates, the governments might perhaps consider granting the same advantages to the less-favoured staff.

27. The provident fund is made up of monthly contributions which are a percentage of basic salaries. This is a gradual capitalisation of payments which are very unequal, due partly to the evolution of officials' careers and partly — and above all — to the constant increase in salaries following increases in the cost of living. As salary increases have been almost parallel to the cost of living, the present contributions to the provident fund are about twice what they were ten years ago<sup>1</sup>.

28. Admittedly, the provident fund is invested to earn interest, but this offsets only part of the abovementioned difference, particularly since interest rates have to be sought with an eye to security.

---

1. WEU contribution for an official at Grade A. 4 step 1: in 1958: Frs. 282; in 1968: Frs. 558.

demnité égale à douze mois alors qu'il percevrait, dans les Communautés, une série d'indemnités représentant 98 mois d'émoluments<sup>1</sup>.

19. Encore faut-il noter que, dans les Communautés, le temps pendant lequel les indemnités sont servies entre en ligne de compte pour les droits à la retraite.

20. La disparité entre les deux systèmes s'est encore accrue récemment puisque, à l'occasion des compressions d'effectifs opérées dans les Communautés européennes au cours du premier semestre de l'année 1968, un régime plus favorable encore a été appliqué à titre temporaire pour apporter une réparation que les gouvernements ont jugée équitable aux agents qui ont été frappés par des mesures de licenciement. Ces mesures ont été publiées au Journal Officiel des Communautés le 4 mars 1968.

21. Il ne paraît pas néanmoins opportun ni même souhaitable d'aller si loin dans ce domaine : le régime normal prévu aux articles 41 et 50 du statut des Communautés paraît, à cet égard, équitable. Car l'on comprend mal que des fonctionnaires internationaux voient évaluer le prix de leurs services passés et le dommage qu'ils subissent du fait de la rupture du contrat qui les lie à leur employeur, dans une proportion qui varie de 1 à 7, selon qu'ils ont choisi de servir, pour leur bonne ou leur mauvaise fortune, dans telle ou telle organisation.

22. Il ne saurait échapper que l'ancienneté croissante des organisations et que le vieillissement de leurs agents augmentent, chaque année, l'acuité de ce problème.

23. L'adoption du régime en vigueur dans les Communautés paraît d'autant plus opportune que ce régime a déjà été agréé, dans le cadre des Communautés, par six des sept gouvernements membres de l'U.E.O.

24. Il est joint, en annexe (annexes V et VI), les textes régissant cette matière dans les organisations coordonnées et dans les Communautés.

1. Il faut enfin remarquer qu'aux Communautés, l'indemnité est servie sur le seul traitement de base alors que, dans les organisations coordonnées, elle s'applique également aux indemnités familiales. Mais cette constatation ne modifie pas sensiblement l'inégalité entre les deux systèmes.

### *Fonds de prévoyance*

25. Les sommes capitalisées au fonds de prévoyance sont placées par l'U.E.O. dans un établissement bancaire et constituées par une double cotisation (cotisation patronale : 14 %, cotisation salariale : 7 %). Cette cotisation est décomptée sur le traitement de base. Or, ce traitement est sensiblement différent selon que les agents sont en fonctions à Paris ou à Londres. Pourtant, en règle générale, les sommes inscrites au fonds de prévoyance ne sont destinées à être utilisées ni à Londres ni à Paris mais, après le départ des agents, dans leur pays d'origine. Il s'ensuit que deux agents, italiens ou allemands par exemple, de même grade, selon qu'ils ont été en fonctions dans l'une ou l'autre de ces villes, percevront un pécule très différent. Il y a là une situation anormale à laquelle il serait souhaitable de remédier au moins partiellement en harmonisant les cotisations patronales quel que soit le lieu d'emploi.

26. Il est certain qu'une telle harmonisation pose un problème en ce qui concerne le niveau adopté. Il paraît en effet difficile de porter atteinte aux droits acquis par les agents bénéficiant actuellement du niveau le plus élevé. Aussi semble-t-il que les gouvernements pourraient envisager d'accorder au personnel le moins favorisé les mêmes avantages.

27. Le fonds de prévoyance est constitué par des versements mensuels exprimés en pourcentage du traitement de base. Ce fonds représente la capitalisation successive de versements très inégaux. Cette inégalité tient pour une part à l'évolution de la carrière des agents. Elle tient aussi et surtout à l'augmentation constante des salaires consécutive à l'accroissement du coût de la vie. L'augmentation des salaires ayant été approximativement parallèle à celle du coût de la vie, il se trouve que les versements actuels au fonds de prévoyance représentent à peu près le double de ce qu'ils étaient il y a dix ans<sup>1</sup>.

28. Certes, le fonds de prévoyance fait l'objet de placements productifs d'intérêts, mais ces intérêts ne combrent que partiellement l'écart précité et ce, d'autant plus que la recherche de la rentabilité est tempérée par le souci de la sécurité du placement.

1. La contribution U.E.O. pour un grade A. 4, échelon 1, en 1958 représentait F 282. En 1968, elle représente F 558.

29. In other words, when an official receives the sum in his provident fund it has lost value in relation to the successive contributions made.

30. It would be desirable to rectify this situation and a solution might be sought along the lines of the national pension schemes, in which the pension to be paid is generally calculated in accordance with the salary paid to the official

concerned during his last years of service.

31. This principle has moreover been recognised by the Committee of Ministers of the Council of Europe, which decided at the beginning of 1968 that pensions should be revalued in the same proportion as the increase in salaries since the last general revision at the end of 1964.

29. En d'autres termes, lorsqu'un fonctionnaire perçoit le pécule que constitue son fonds de prévoyance, celui-ci est inférieur, en valeur réelle, aux versements successifs qui l'ont constitué.

30. Il paraîtrait souhaitable de pallier cet inconvénient et il semble que la solution devrait être recherchée par analogie avec les régimes nationaux de pensions, selon lesquels le montant de la pension est généralement déterminé par rapport

aux traitements perçus par l'agent au cours des dernières années de son activité.

31. Ce principe a d'ailleurs été reconnu par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui a décidé, au début de l'année 1968, de revaloriser les pensions servies dans la même proportion que celle dans laquelle les salaires ont été augmentés depuis la dernière révision générale intervenue à la fin de l'année 1964.

## APPENDIX I — ANNEXE I

WEU BUDGET ESTIMATES FOR 1968 — BUDGET DE L'U.E.O. POUR 1968

*Proposed expenditure and income — Prévisions des dépenses et des recettes*

	A*	B*	C*	TOTAL
	£	£	£	£
Salaries and allowances Traitements et indemnités .....	156,444	140,641	336,329	633,414
Travel Frais de voyage .....	12,000	2,338	7,215	21,553
Communications Transmissions .....	1,850	2,143	3,819	7,812
Other operating costs Autres dépenses de fonctionnement ...	31,994	8,523	12,181	52,698
Purchase of furniture Achat de mobilier .....	1,445	661	878	2,984
Buildings Immeubles .....	—	84	152	236
Total expenditure Total des dépenses .....	203,733	154,390	360,574	718,697
WEU tax Impôt de l'U.E.O. ....	36,873	36,759	94,527	168,159
Other receipts Autres recettes .....	2,680	481	757	4,098
Total income Total des recettes .....	39,733	37,240	95,284	172,257
NET TOTAL TOTAL NET .....	164,000	117,150	265,290	546,440
In French francs En francs français .....	1.968.000	1.405.800	3.183.480	6.557.280

\* A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence pour le Contrôle des Armements.

**National contributions — Contributions des pays membres**

	600ths en 600 <sup>es</sup>	A* B* C*	Office of the Clerk Greffé
		Francs	Francs
Belgium /Belgique .....	59	644.800	247.308
France .....	120	1.311.456	503.000
Italy /Italie .....	120	1.311.456	503.000
Luxembourg .....	2	21.856	8.384
Netherlands /Pays-Bas .....	59	644.800	247.308
Federal Republic of Germany / Rép. Féd. d'Allemagne ....	120	1.311.456	503.000
United Kingdom /Royaume-Uni	120	1.311.456	503.000
	600	6.557.280	2.515.000

Total WEU budget  
Total du budget de l'U.E.O.

9.072.280

\* A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence pour le Contrôle des Armements.

## APPENDIX II

In accordance with Opinion 9 adopted by the Assembly on 5th December 1963, the Council has communicated details to the Assembly regarding the duties of the members of the staff of the ministerial organs of Western European Union.

## ANNEXE II

Conformément à l'Avis n° 9 exprimé par l'Assemblée lors de sa séance du 5 décembre 1963, le Conseil a communiqué à l'Assemblée le détail des fonctions assumées par les membres du personnel des organes ministériels de l'Union de l'Europe Occidentale.

**A. Secretariat-General — Secrétariat général**

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HG	Secretary-General	Secrétaire général
2	»	Deputy Secretary-General	Secrétaire général délégué
3	»	Assistant Secretary-General	Secrétaire général adjoint
4	A6	Legal Adviser	Conseiller juridique
5	B4	Secretary to Secretary-General	Secrétaire du Secrétaire général
6	B5	Principal Assistant to Deputy Secretary-General	Assistante principale du Secrétaire général délégué
7	B4	Secretary to Assistant Secretary-General	Secrétaire du Secrétaire général adjoint
8	B4	Principal Assistant to Legal Adviser	Assistante principale du Conseiller juridique
<i>General Affairs Division - Division des affaires générales</i>			
9	A5	Head of Division	Chef de division
10	A3	Deputy Head of Division	Chef de division adjoint
11	A3	Committee Secretary	Secrétaire du Comité
12	B4	Assistant/Verbatim writer	Assistante/Sténographe
13	B3	Secretary/Assistant	Secrétaire/Assistante
<i>Administration and Personnel Division Division de l'administration et du personnel</i>			
14	A5	Head of Division	Chef de division
15	A3	Deputy Head of Division	Chef de division adjoint
16	A2	Administrative Officer	Administrateur
17	B4	Assistant (Personnel)	Assistant (Personnel)
18	B4	Assistant (Administration)	Assistant (Administration)
19	B3	Secretary	Secrétaire



Post No.	Grade	Function	Fonction
<i>Linguist Division - Division linguistique</i>			
20	L5	Head of Division (interpreter)	Chef de division (interprète)
21	LT4	Reviser	Réviseur
22	LT3	Translator F/E	Traducteur F/A
23	LT2	Translator E/F	Traducteur A/F
<i>Registry and Production Services Bureau d'ordre et de reproduction des documents</i>			
24	A2	Head of Registry	Chef des archives
25	B4	Documentation Clerk	Documentaliste
26	B4	Head of Typing pool	Chef du pool dactylographique
27	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
28	B3	»	»
29	B2	Secretary - Deputy Secretary-General's Office	Secrétaire - Bureau du Secrétaire général délégué
30	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
31	B2	»	»
32	B2	»	»
33	B2	»	»
34	B2	»	»
35	B2	»	»
36	B2	Assistant (distribution)	Assistant - Bureau d'ordre et production
37	B2	Assistant (reproduction)	»
<i>General Services - Services généraux</i>			
38	B1	Telephonist	Téléphoniste
39	B1	»	»
40	C3	Chauffeur Mechanic	Chauffeur-mécanicien
41	C3	»	»
42	C2	Messenger	Huissier
43	C2	»	»
<i>Security - Sécurité</i>			
44	C4	Senior Security Guard	Garde de sécurité, Chef
45	C3	Security Guard	Garde de sécurité
46	C3	»	»
47	C3	»	»
48	C3	»	»
49	C3	»	»

**B. International Secretariat of the Standing Armaments Committee**  
**Secrétariat international du Comité Permanent des Armements**

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HE	Assistant Secretary-General	Secrétaire général adjoint
<i>Private Secretariat, Mail, Documentation</i> <i>Secrétariat particulier, courrier, documentation</i>			
2	B4	Private Secretary	Secrétaire particulière
3	B4	Assistant in charge of classified documents	Assistant chargé du courrier secret
4	B4	Archivist, responsible for distributing documents	Archiviste, distributeur de documents
5	C4	Driver mechanic	Chauffeur-mécanicien
<i>Committee Secretariat — Secrétariat de comité</i>			
6	A5	Assistant to Head of International Secretariat	Adjoint au Chef du Secrétariat international
7	A4	Committee Secretary	Secrétaire de comité
8	A4	» »	» »
9	A4	» »	» »
<i>Linguistic Staff — Personnel linguistique</i>			
10	LT4	Reviser	Réviseur de traduction
11	LI3	Interpreter	Interprète
12	LT3	Translator and Minute Writer	Traducteur et procès-verbaliste
13	LT3	» »	» »
<i>Clerical Staff</i> <i>Groupe de reproduction des documents</i>			
14	B4	Head of Typing Pool	Chef de groupe
15	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
16	B3	» » »	» » »
17	B3	» » »	» » »
17 bis	B3	Téléphonist	Téléphoniste
18	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
19	B2	» »	» »
20	B2 <sup>1</sup>	» »	» »
<i>Administrative and General Staff</i> <i>Personnel des services administratifs et généraux</i>			
21	B4	Administrative Assistant	Assistant administratif
22	B4	Assistant Accountant	Assistant comptable
23	C4	Roneo Operator	Ronéotypiste
24	C4	Store-keeper and technician	Magasinier et agent technique
25	C4	Security Guard	Garde de sécurité
26	C3	» »	» »
27	C3	» »	» »
28	C3	» »	» »

1. Post vacant — Poste vacant.

**C. Agency for the Control of Armaments**  
**Agence pour le Contrôle des Armements**

Post No.	Grade	Function	Fonction
1	HE	Director	Directeur
2	B4	Director's Assistant	Assistant du Directeur
3	A7	Deputy Director	Directeur adjoint
4	B3	Private Secretary to Deputy Director	Secrétaire particulière du Directeur adjoint
<i>Director's Office — Bureau de direction</i>			
5	A4	Head of the Office and Assistant to the Director, Security Officer	Chef de bureau et adjoint au Directeur, Officier chargé de la sécurité
6	A3	Head of Central Documentation	Chef du Bureau central de documentation
7	A2	Assistant to the Head of Central Documentation	Adjoint au Chef du Bureau central de documentation
8	B4	Assistant Documentation Clerk	Assistant, Documentaliste
9	LT2	Translator E/F	Traducteur A/F
10	LT2	» F/E	» F/A
11	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
12	B2	Shorthand-typist	Sténodactylographe
13	B4	Assistant, Head of Central Registry - Assistant to the Security Officer	Assistant, Chef des Archives centrales - Adjoint à l'Officier de sécurité
14	B3	Secretary	Secrétaire
<i>Information and Study Division</i> <i>Division information et études</i>			
15	A6	Head of Division	Chef de division
16	A5	Head of the Industrial Section	Chef de la Section industrielle
17	A5	Expert on biological and chemical weapons	Expert en armes biologiques et chimiques
18	A4	Logistics Expert on armaments for land forces	Expert logistique en armements terrestres
19	A4	Logistics Expert on armaments for air forces	Expert logistique en armements aériens
20	A4	Logistics Expert on naval armaments	Expert logistique en armements navals
21	A4	Assistant to the Head of Division for General Questions	Adjoint au chef de division pour les questions générales
22	B4	Assistant	Assistant
23	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
24	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue

Post No.	Grade	Function	Fonction
<i>Inspection and Control Division</i> <i>Division inspections et contrôles</i>			
25	A6	Head of Division	Chef de division
26	A5	Expert on artillery and tanks	Expert en artillerie et chars de combat
27	A5	Expert on guided missiles	Expert en engins guidés
28	A4	Expert on biological weapons	Expert en armes biologiques
29	A5	Expert on armaments for air forces	Expert en armements aériens
30	A4	Expert on artillery	Expert en artillerie
31	B3	Private Secretary	Secrétaire particulière
32	B3	Bilingual Shorthand-typist	Sténodactylographe bilingue
<i>Administration and Legal Affairs Division</i> <i>Division administration et affaires juridiques</i>			
33	A6	Head of Division	Chef de division
34	B4	Assistant	Assistant
35	A4	Legal Expert	Expert juridique
36	A5	Head of Finance and Administration Section	Chef de la Section finances et administration
37	B3	Chief Clerk	Commis principal
38	A3	Head of Finance and Accounts Office	Chef du Bureau finances et comptabilité
39	B3	Chief Clerk	Commis principal
40	B4	Head of Group responsible for General Services	Chef de groupe responsable des services généraux
41	B2	Senior Clerk, Assistant to Head of Group responsible for General Services	Commis qualifié, Assistant du chef de groupe responsable des services généraux
<i>Other services and Security Service</i> <i>Services divers et de sécurité</i>			
42	C5	Head Designer and Duplicator Operator	Chef dessinateur - Ronéotypiste
43	C3	Driver mechanic	Chauffeur-mécanicien
44	C3	Security Guard	Garde de sécurité
45	C3	» »	» »
46	C3	» »	» »
47	C3	» »	» »
48	C3	» »	» »
49	C3	» »	» »
50	C3	» »	» »
51	C3	» »	» »
52	B3	Telephonist	Téléphoniste

## APPENDIX III - ANNEXE III

*Office of the Clerk*<sup>1</sup>*Greffe de l'Assemblée*<sup>1</sup>

Grade	Function	Fonction
HC	Clerk	Greffier
HC	Clerk Assistant	Greffier adjoint
A5	Counsellor in charge of defence questions and armaments	Conseiller chargé des questions de défense et des armements
A5	Counsellor in charge of political questions	Conseiller chargé des questions politiques
A5	Counsellor in charge of finance and administration	Conseiller chargé des questions financières et administratives
A5	Counsellor in charge of Press Department	Conseiller chargé du Service de presse
A4	First Secretary/Committee Secretary	Premier secrétaire/Secrétaire de commission
A4	First Secretary/Head of the Publications and Translations Department	Premier secrétaire/Chef du Service des traductions et publications
A3	Secretary-Translator/Publications	Secrétaire-Traducteur/Publications
A3	Secretary Head of Archives and Committee Secretary	Secrétaire-Archiviste et Secrétaire de commission
A2	Secretary-Translator/Publications	Secrétaire-Traducteur/Publications
A2	»	»
B6	Chief accountant	Chef comptable
B5	Administrative Assistant/Assistant translator	Assistant d'encadrement/Aide-traducteur
B4	Secretary to the President and the Clerk	Secrétaire du Président et du Greffier
B4	Secretary to the Clerk Assistant/Assistant Sergeant-at-Arms Office	Secrétaire du Greffier adjoint/Assistante au Protocole
B4	Proof reader and Assistant Translation Department	Lectrice d'épreuves et assistante au Service des traductions
B3	} Assistants to Committees	Assistants aux commissions
B3		
B3		
B3		
B3	Assistant to the Administrative and Financial Department	Assistante au Service administratif et financier
B3	Assistant to the Archives and Mail Department	Assistante au Service des archives et courrier
B3	Assistant to the Translation Department	Assistante au Service des traductions
B3	Assistant to the Press Department	Assistante au Service de presse
B3	Switchboard Operator	Standardiste
C6	Head of Roneo Section - Storekeeper	Chef ronéo/Magasinier
C3	Roneo Assistant-Messenger	Aide-ronéo/Messenger
C3	Messenger	Messenger

1. On 1st January 1968.  
Au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

## APPENDIX IV — ANNEXE IV

**Table of establishment — Tableau des effectifs**  
 WESTERN EUROPEAN UNION — UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

	A <sup>1</sup>	B <sup>1</sup>	C <sup>1</sup>	Total A, B, C	Office of the Clerk Greffier	
Secretary-General Secrétaire général	1	—	—	1	Clerk Greffier	1
Deputy Secretary-General Secrétaire général délégué	1	—	—	1		—
Assistant Secretary-General Secrétaire général adjoint	1	1	—	2	Clerk Assis- tant Greffier adjt	1
Director of the Agency Directeur de l'Agence	—	—	1	1		—
A7	—	—	1	1		—
A6	1	—	3	4		—
A5	2	1	6	9		4
A4	—	3	8	11		2 <sup>2</sup>
A3	3	—	2	5		2 <sup>2</sup>
A2	2	—	1	3		2 <sup>2</sup>
Linguists Linguistes	4	4	2	10		—
B6	—	—	—	—		1
B5	1	—	—	1		1
B4	8	6	6	20		3
B3	4	4	10	18		8
B2	9	3	2	14		—
B1	2	—	—	2		—
C6	—	—	—	—		1
C5	—	—	1	1		—
C4	1	4	—	5		—
C3	7	3	9	19		2
C2	2	—	—	2		—
	49	29	52	130		28

1. A - Secretariat-General.  
Secrétariat général.

B - International Secretariat of the Standing Armaments Committee.  
Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

C - Agency for the Control of Armaments.  
Agence pour le Contrôle des Armements.

2. Including four secretaries Translations/Publications.  
Dont quatre secrétaires Traductions/Publications.



## APPENDIX V

**Extract from Rule 11 of the Staff Rules of the Assembly  
on the indemnity for loss of job**

.....

**(e) Indemnity for loss of job**

(i) The Clerk shall be entitled to grant an indemnity for loss of job to any member of the staff :

- (a) who has been in the service of the Office of the Clerk for not less than one year under a contract of limited duration or for not less than two years under a contract of indefinite duration ;
- (b) whose contract is terminated following the suppression in the budget of the budget post held by him or following a change in the responsibilities attached to the post such that he is no longer qualified to hold the post or following a general reduction in establishment ;
- (c) and who has not been offered a post in the Office of the Clerk carrying comparable remuneration or who has not been appointed to one of the other Co-ordinated Organisations to a vacant post carrying comparable remuneration, or who has not been immediately reintegrated into government service (civil or military) in his own country.

(ii) The procedure for calculating the indemnity shall differ according to whether the contract is of limited or indefinite duration.

**(a) Contract of limited duration****Amount of the indemnity**

The amount of indemnity for loss of job shall be equal to half the emoluments (basic salary plus cost-of-living allowance and family allowances) which the member of staff would have received up to the term of his contract subject to an absolute limit of :

- 4 months' emoluments for a contract of not less than 3 years ;

- 6 months' emoluments for a contract of not less than 4 years ;
- 8 month's emoluments for a contract of 5 years.

**Payment of the indemnity**

The indemnity shall be paid in its entirety at the date when the staff member leaves the Office of the Clerk.

**(b) Contract of indefinite duration****Amount of the indemnity**

The amount of the indemnity which shall be expressed in terms of emoluments for a month or fractions of one month (basic salary plus cost-of-living allowances and family allowances) shall depend on the length of service of the staff member and his age at the date when his contract is terminated. The emoluments to be counted for the calculation of the indemnity shall be those to which the staff member in question was entitled on the day of the notice to terminate his contract. The amount of the indemnity shall be one month's emoluments for each year of service after the first, reduced, in conformity with the

Age of staff member	Entitlement as percentage of maximum	Age of staff member	Entitlement as percentage of maximum
27 and less	10 per cent	42	85 per cent
28	15 per cent	43	90 per cent
29	20 per cent	44	95 per cent
30	25 per cent	45 to 55	100 per cent
31	30 per cent	56	90 per cent
32	35 per cent	57	80 per cent
33	40 per cent	58	70 per cent
34	45 per cent	59	60 per cent
35	50 per cent	60	50 per cent
36	55 per cent	61	40 per cent
37	60 per cent	62	30 per cent
38	65 per cent	63	20 per cent
39	70 per cent	64	10 per cent
40	75 per cent	65	0 per cent
41	80 per cent		



## ANNEXE V

**Extrait de l'article 11 du Règlement du personnel  
de l'Assemblée concernant l'indemnité de perte d'emploi**

.....

(e) *Indemnité de perte d'emploi*

(i) Le Greffier est habilité à accorder une indemnité de perte d'emploi à tout membre du personnel :

- (a) qui aura été au service du Greffe de l'Assemblée au moins un an sous le régime d'un contrat de durée déterminée ou deux ans sous le régime d'un contrat de durée indéterminée ;
- (b) dont le contrat est résilié à la suite de la suppression dans le budget du poste budgétaire qu'il occupait, ou d'une modification des responsabilités attachées à son poste d'une nature telle que l'intéressé ne réunisse plus les qualifications requises pour le remplir, ou encore d'une compression d'effectifs ;
- (c) et à qui il n'aura pas été offert dans le Greffe de l'Assemblée de poste comportant une rémunération comparable, ou qui n'aura pas été nommé dans l'une des autres Organisations coordonnées à un poste vacant comportant une rémunération comparable, ou qui n'aura pas été réintégré immédiatement dans son administration nationale (civile ou militaire).

(ii) Les modalités de calcul de l'indemnité sont différentes selon qu'il s'agit de contrats de durée déterminée ou de contrats de durée indéterminée.

(a) *Contrats de durée déterminée*

*Montant de l'indemnité*

Le montant de l'indemnité de perte d'emploi est égal à la moitié des émoluments (traitement de base, plus indemnités de vie chère et indemnités familiales) que le membre du personnel aurait dû percevoir jusqu'au terme de son contrat, mais dans la limite toutefois d'un plafond absolu fixé à :

- 4 mois d'émoluments pour un contrat de 3 ans au moins ;

- 6 mois d'émoluments pour un contrat de 4 ans au moins ;
- 8 mois d'émoluments pour un contrat de 5 ans.

*Règlement de l'indemnité*

L'indemnité est versée en totalité au membre du personnel au moment où il quitte le Greffe de l'Assemblée.

(b) *Contrats de durée indéterminée*

*Montant de l'indemnité*

Le montant de l'indemnité, qui est exprimé en mois d'émoluments ou en fractions de mois (traitement de base, plus indemnités de vie chère et indemnités familiales) est fonction à la fois de la durée des services du membre du personnel et de son âge à la date à laquelle il est mis fin à son contrat. Les émoluments à retenir pour calculer l'indemnité seront ceux dont l'intéressé bénéficiait au jour de la notification de la résiliation de son contrat. L'indemnité est égale à un mois d'émoluments par année de service au-delà de la première. Elle subit dans les conditions définies dans les barèmes ci-dessous un abatte-

Age du membre du personnel	Fraction de l'indemnité théorique effectivement perçue	Age du membre du personnel	Fraction de l'indemnité théorique effectivement perçue
27 ans et moins	10 %	42 ans	85 %
28 ans	15 %	43 ans	90 %
29 ans	20 %	44 ans	95 %
30 ans	25 %	45 à 55 ans	100 %
31 ans	30 %	56 ans	90 %
32 ans	35 %	57 ans	80 %
33 ans	40 %	58 ans	70 %
34 ans	45 %	59 ans	60 %
35 ans	50 %	60 ans	50 %
36 ans	55 %	61 ans	40 %
37 ans	60 %	62 ans	30 %
38 ans	65 %	63 ans	20 %
39 ans	70 %	64 ans	10 %
40 ans	75 %	65 ans	0
41 ans	80 %		

scales shown in the table below, according to the age of the staff member concerned on the date his contract is terminated.

Nevertheless the indemnity shall in no case exceed 12 months' emoluments.

*Payment of the indemnity*

The indemnity shall be paid under the following conditions :

- If the indemnity allocated to the staff member concerned is equal to or less than three months' emoluments it shall be paid in its entirety at the date at which he leaves the Office of the Clerk.
- If the indemnity represents more than three month's emoluments it shall be paid in two parts. The first payment shall be made at the date the staff member leaves the Office of the Clerk and shall be equivalent to half the total amount of the indemnity but not less than three months' emoluments. The second and final payment shall be made three months after the date at which the member of staff has

left the Office of the Clerk only if he has not secured employment carrying remuneration at least comparable with the income he was receiving at the time his contract was terminated.

(iii) In the case of a staff member who has held several successive contracts of the same type or of a different type, the rules to be adopted for the calculation of the indemnity to which he is entitled shall be those governing the contract under which he was employed at the date of termination. Nevertheless in the event of the termination of a contract of limited duration held by a member of staff who before the period covered by that contract was employed by the Office of the Clerk under a contract of indefinite duration, the amount of the indemnity shall be calculated according to the rules set forth in sub-paragraph (a) or sub-paragraph (b) of paragraph (ii) above, whichever is more favourable to the staff member <sup>1</sup>.

(iv) The Clerk, in consultation with the Secretary-General of WEU, shall be responsible for applying the above provisions in the light of the circumstances pertaining to each case.

1. In calculating the amount of the indemnity to which the staff member concerned is entitled under the provisions governing contracts of indefinite duration (see sub-paragraph (b) of paragraph (ii)), the number of years during which he was employed under a contract of indefinite duration shall be added to the number of years served under the contract of limited duration which has been prematurely terminated. On the other hand the number of years' service the member of staff may have completed under one or more other contracts of limited duration shall not be taken into consideration.

ment en fonction de l'âge de l'intéressé à la date à laquelle il est mis fin à son contrat.

Enfin, le montant de l'indemnité ainsi calculée est soumis à un plafond absolu de 12 mois d'émoluments.

#### *Règlement de l'indemnité*

Le règlement de l'indemnité est opéré dans les conditions suivantes :

- Si l'indemnité attribuée au membre du personnel licencié est égale ou inférieure à 3 mois d'émoluments, elle lui est versée en totalité au moment où il quitte le Greffe de l'Assemblée.
- Si cette indemnité est supérieure à 3 mois d'émoluments, elle lui est versée en deux fractions. Le premier versement intervient au moment où le membre du personnel quitte le Greffe de l'Assemblée ; il est égal à la moitié du montant total de l'indemnité sans toutefois pouvoir être inférieur à 3 mois d'émoluments. Le deuxième versement pour solde n'est effectué 3 mois après la date à laquelle le membre

du personnel a quitté le Greffe de l'Assemblée que si l'intéressé n'a pas retrouvé une activité lui assurant une rémunération au moins comparable à celle dont il bénéficiait au moment où son contrat a été résilié.

(iii) Lorsqu'il s'agit de membres du personnel qui ont bénéficié de plusieurs contrats successifs de même nature ou de nature différente, les modalités à appliquer pour calculer les indemnités auxquelles ils ont droit sont celles régissant le contrat sous l'empire duquel ils se trouvaient au moment où est intervenue la résiliation. Toutefois, si le contrat résilié est un contrat de durée déterminée dont le titulaire a été pendant une certaine période de ses services antérieurs dans le Greffe de l'Assemblée sous l'empire d'un contrat de durée indéterminée, le montant de l'indemnité sera calculé selon les règles exposées à l'alinéa (a) ou à l'alinéa (b) du paragraphe (ii) ci-dessus, en choisissant la solution la plus favorable au membre du personnel<sup>1</sup>.

(iv) Le Greffier, en consultation avec le Secrétaire général de l'U.E.O., est chargé d'appliquer les dispositions ci-dessus en tenant compte des circonstances particulières à chaque cas.

1. Il est précisé que pour établir le montant de l'indemnité auquel le membre du personnel en question aurait droit au titre des dispositions régissant les contrats de durée indéterminée (cf. alinéa (b) du paragraphe (ii)), il convient d'ajouter au nombre d'années pendant lesquelles le membre du personnel a bénéficié d'un contrat de durée indéterminée le nombre d'années qu'il a accomplies dans le cadre du contrat de durée déterminée auquel il est mis fin prématurément. Par contre, le nombre d'années de service accomplies le cas échéant par le membre du personnel dans le cadre d'un autre ou de plusieurs autres contrats de durée déterminée ne sera pas pris en considération.

## APPENDIX VI

**Rules for granting the allowance provided for in Rules 41  
(Availability) and 50 (Withdrawal of employment in the interest of the service) of the Statute  
of Officials of the European Communities**

*Single article*

1. An official benefiting from the application of Rules 41 and 50 of the Statute shall be entitled :

- (a) for a period of three months, to a monthly allowance equal to his basic salary ;
- (b) for a fixed period, depending on age and length of service, on the basis of the table in paragraph 3 below, to a monthly allowance equal to :

— 85 % of his basic salary from the fourth to the sixth month ;

— 70 % of his basic salary for the following five years ;

— 60 % of his basic salary thereafter.

Entitlement to this allowance shall cease as from the day the official reaches the age of 60.

2. The provisions of this appendix shall be revised ten years after the entry into force of the Statute.

3. To determine the period during which the official, according to age, shall be entitled to the allowance provided for in Rules 41 and 50 of the Statute, the appropriate coefficient in the following table shall be applied to the length of service ; where necessary, this period shall be rounded off to the lower month.

Age	%	Age	%	Age	%	Age	%
20	18	30	33	40	48	50	63
21	19.5	31	34.5	41	49.5	51	64.5
22	21	32	36	42	51	52	66
23	22.5	33	37.5	43	52.5	53	67.5
24	24	34	39	44	54	54	69
25	25.5	35	40.5	45	55.5	55	70.5
26	27	36	42	46	57	56	72
27	28.5	37	43.5	47	58.5	57	73.5
28	30	38	45	48	60	58	75
29	31.5	39	46.5	49	61.5	59	76.5

## ANNEXE VI

**Modalités d'octroi de l'indemnité prévue aux articles 41  
(La disponibilité) et 50 (Retrait d'emploi dans l'intérêt du service)  
du statut des fonctionnaires des Communautés européennes**

*Article unique*

1. Le fonctionnaire auquel il est fait application des articles 41 et 50 du statut a droit :

(a) Pendant trois mois, à une indemnité mensuelle égale à son traitement de base ;

(b) Pendant une période déterminée, en fonction de son âge et de la durée de ses services, sur la base du tableau figurant au paragraphe 3 ci-dessous, à une indemnité mensuelle égale :

— à 85 % de son traitement de base du 4<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> mois ;

— à 70 % de son traitement de base au cours des cinq années suivantes ;

— à 60 % de son traitement de base au-delà.

Le bénéfice de l'indemnité cesse à compter du jour où le fonctionnaire atteint l'âge de 60 ans.

2. Les dispositions de la présente annexe seront révisées à l'expiration d'une période de dix ans à compter de l'entrée en vigueur du statut.

3. Pour déterminer en fonction de l'âge du fonctionnaire la période pendant laquelle il bénéficie de l'indemnité prévue aux articles 41 et 50 du statut, il est appliqué à la durée de ses services le coefficient fixé dans le tableau ci-après ; cette période est arrondie, le cas échéant, au mois inférieur.

Age	%	Age	%	Age	%	Age	%
20	18	30	33	40	48	50	63
21	19,5	31	34,5	41	49,5	51	64,5
22	21	32	36	42	51	52	66
23	22,5	33	37,5	43	52,5	53	67,5
24	24	34	39	44	54	54	69
25	25,5	35	40,5	45	55,5	55	70,5
26	27	36	42	46	57	56	72
27	28,5	37	43,5	47	58,5	57	73,5
28	30	38	45	48	60	58	75
29	31,5	39	46,5	49	61,5	59	76,5

**Visit of the special Sub-Committees to the United States,  
23rd March-7th April 1968**

**REPORT**

**submitted for information by Mr. Goedhart  
on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments  
and the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions**

*Those taking part in the visit were :*

Mr. F. J. GOEDHART	Leader of the Group, Vice-Chairman of the Committee on Defence Questions and Armaments (Netherlands)
Mr. R. BROWN	Vice-Chairman of the Committee on Scientific, Technological and Aerospace Questions <sup>1</sup> (United Kingdom)
MM. D. DODDS-PARKER	(United Kingdom)
H. DRAEGER	(Federal Republic of Germany)
G. FLÄMIG	(Federal Republic of Germany)
F. HANSEN	(Luxembourg)
F. LENZE	(Federal Republic of Germany)
J.-L. TINAUD	(France)
G. M. A. M. HUIGENS	Counsellor of the Office of the Clerk

*Escort Officers :*

Department of State - Mr. William Dixon Boggs

Department of Defence - Lt. Col. Emil G. Wengel

*Sunday, 24th March 1968*

The group left Washington, D.C. for Omaha, Nebraska, to visit the Headquarters of the Strategic Air Command.

*Monday, 25th March 1968*

The group was received by General Joseph S. Nazzaro, Commander in Chief of the *Strate-*

*gic Air Command*, and his Vice-Commander, General Compton. He and his staff briefed the group on the organisation and purpose of the command.

The main reason for the establishment of the Strategic Air Command was the need for centralisation since present-day intercontinental ballistic missiles allow only 15 minutes' warning time, thus precluding consultations between parallel commands in time of attack. The headquarters therefore has jurisdiction over all its subordinate commands which are located in 66 different parts of the world. The total number of personnel involved is 190,000, of whom 23,000 are civilians. Located in Omaha itself are some 5,000 men.

<sup>1</sup> Mr. Brown took over the leadership of the group for the second week of the visit as a result of Mr. Goedhart's accident.

**Visite effectuée par les Sous-commissions spéciales aux Etats-Unis  
du 23 mars au 7 avril 1968**

**RAPPORT**

**présenté pour information par M. Goedhart  
au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements  
et de la Commission Scientifique, Technique et Aérospatiale**

*Participaient à cette visite, sous la direction de*

M. F. J. GOEDHART      Vice-Président de la Commission des Questions  
de Défense et des Armements (Pays-Bas) :

M. R. BROWN              Vice-Président de la Commission Scientifique,  
Technique et Aérospatiale <sup>1</sup> (Royaume-Uni)

MM. D. DODDS-PARKER    (Royaume-Uni)

H. DRAEGER              (République Fédérale d'Allemagne)

G. FLÄMIG                (République Fédérale d'Allemagne)

F. HANSEN                (Luxembourg)

F. LENZE                 (République Fédérale d'Allemagne)

J.-L. TINAUD             (France)

G. M. A. M. HUIGENS    Conseiller du Greffe de l'Assemblée

*Accompagnés par :*

Département d'Etat - M. William Dixon Boggs

Département de la défense - Lieutenant-colonel Emil G. Wengel

*Dimanche 24 mars 1968*

Le groupe a quitté Washington, D.C., pour Omaha (Nebraska) afin de visiter le quartier général du *Strategic Air Command*.

*Lundi 25 mars 1968*

Le groupe a été reçu par le général Joseph S. Nazzaro, Commandant en chef du *Strategic*

*Air Command*, et son adjoint, le général Comp-ton. Le général Nazzaro et ses collaborateurs ont expliqué l'organisation et les objectifs de ce commandement.

La création du *Strategic Air Command* répond essentiellement à des nécessités de centralisation, étant donné que les engins balistiques intercontinentaux actuels n'accordent qu'un délai d'alerte de quinze minutes, ce qui exclut toute consultation entre les commandements parallèles à l'heure de l'attaque. Le quartier général exerce donc une juridiction sur tous les commandements qui lui sont subordonnés et qui sont éparpillés en soixante-six points du monde. Son effectif total est de 190.000 hommes, dont 23.000 civils. A Omaha même, se trouvent 5.000 hommes environ.

1. Après l'accident survenu à M. Goedhart, M. Brown a assumé cette fonction pendant la deuxième semaine.

The command has both aircraft and missiles at its disposal. The aircraft, the B-52I and the B-52H, are used in a conventional rôle in Vietnam for three tasks :

- sanctuary denial ;
- direct support ;
- interdiction.

Although these aircraft play a mainly conventional rôle in Vietnam, the primary mission of the B-52 in the Strategic Air Command is that of deterrence. The total number of B-52s in this command is now approximately 1,000.

The B-52 will be temporarily replaced by the F-111 until such time as the AMSA (Advanced Manned Strategic Aircraft) is ready to replace the B-52. Neither the X-15 nor the B-70 aircraft will be put into normal production. The B-58 will remain in service with the Strategic Air Command until 1975.

In order to give the present B-52s a sufficient range, the Strategic Air Command also has in service a tanker-jet aircraft, the KC-135 (the civilian counterpart of which is the Boeing 707), which can carry 100,000 lbs. of fuel and can refuel the B-52s in flight.

In order to assure permanent control, the Strategic Air Command uses the same type of plane, the C-35 Looking Glass (also a Boeing 707) as a flying command post equipped with all the services necessary to assure effective command of the B-52s. At present, three of these aircraft are in service, plus a certain number of reserves. One of them is always in the air and operational with a general aboard, able to take over direction of the strategic aircraft in flight from the command post in Omaha.

The missiles under the Strategic Air Command are :

- (a) the Atlas liquid-oxygen missiles, which are now being phased out (to make them ready for firing still takes 15 minutes) ;
- (b) the Titan-II, which is also a liquid-oxygen type of missile, but which can be made ready for firing in its silo and therefore has a more instantaneous firing capability than the Atlas. There are still 52 Titan-II missiles in service ;
- (c) the Minuteman-I, a solid-fuel missile. The Strategic Air Command has some

20 Minuteman-I squadrons (about 1,000 missiles) ;

- (d) Minuteman-II, an improved version of Minuteman-I with increased capabilities and more impact power.

Independent of the silos, a command post of four men serves a group of missiles, each man carrying out certain manipulations independently of the other three in order to fire the missile.

*Tuesday, 26th March 1968*

At the Headquarters of the *United States Army Air Defence Centre at Fort Bliss, Texas*, the group was briefed by Major General Underwood, Commandant.

Briefings were given on the mission and organisation of the Air Defence Centre and the rôle of the United States Army Air Defence School at El Paso near Fort Bliss. In addition to the training of United States personnel, thousands of air defence missile men from all allied nations have been given missile training there.

The total population of Fort Bliss, the military area at El Paso, is 38,000 men from the armed forces and approximately 8,000 civilians. The total budget is some \$160 million.

The total area of the Fort Bliss firing ranges is some 4,570 square kms. and, as a result, personnel from allied countries have been able to experience live firings.

The group was briefed on the self-propelled Hawk which is a surface-to-air anti-aircraft missile designed to provide low-altitude protection.

Briefings were also given on the Chaparral, another army air defence artillery weapon. The Chaparral is being developed for use against low-flying aircraft in forward battle areas, but can only be used in fair weather as the target has to be visible. The whole weapons system consists of a tracked vehicle which has four ready-to-fire Chaparral missiles mounted on a mobile turret system. Actual firings took place during the demonstration at the nearby White Sands missile range.



Le commandement dispose à la fois d'avions et de missiles. L'aviation — composée de B-52I et de B-52H — est utilisée au Vietnam d'une manière classique aux trois fins suivantes :

- suppression des régions inviolables ;
- appui direct ;
- interdiction.

Bien qu'au Vietnam ils effectuent surtout des missions classiques, les B-52 du *Strategic Air Command* ont essentiellement un rôle de dissuasion. Leur nombre s'élève à un millier environ.

En attendant que l'A.M.S.A. (avion stratégique moderne avec pilote) entre en service, le B-52 sera provisoirement remplacé par le F-111. Ni le X-15, ni le B-70 ne feront l'objet d'une production normale. Le B-58 restera en service au *Strategic Air Command* jusqu'en 1975.

Afin de donner aux B-52 actuels un rayon d'action suffisant, le *Strategic Air Command* utilise également un avion-citerne à réaction, le KC-135 (dont l'équivalent civil est le Boeing 707), qui peut transporter 45 tonnes de carburant et ravitailler les B-52 en vol.

Pour assurer un contrôle permanent, le *Strategic Air Command* utilise comme poste de commandement volant le même type d'appareil, le C-35 Looking Glass (également un Boeing 707) qui est doté de toutes les installations nécessaires pour assurer le commandement effectif des B-52. Actuellement, trois de ces appareils sont en service et il en existe un certain nombre en réserve. Il y en a toujours un en opérations avec un général à bord, prêt à relayer le poste de commandement d'Omaha et à prendre en charge les avions stratégiques en vol.

Le *Strategic Air Command* dispose des missiles suivants :

- (a) l'Atlas à oxygène liquide, qui est retiré progressivement (sa mise à feu demande encore quinze minutes) ;
- (b) le Titan-II, qui est aussi à oxygène liquide mais qui peut être mis à feu dans son silo et donc être lancé plus rapidement que l'Atlas. Il y a encore 52 Titan-II en service ;
- (c) le Minuteman-I, missile à propergol solide. Le *Strategic Air Command* possède

une vingtaine d'escadrons de Minuteman-I, soit un millier de missiles environ ;

- (d) le Minuteman-II, version améliorée du Minuteman-I, dont les possibilités et la puissance sont plus élevées.

Chaque groupe de missiles est servi par un groupe de quatre hommes à partir d'un poste de commandement indépendant des silos. Chaque homme procède indépendamment à un certain nombre d'opérations pour la mise à feu de l'engin.

*Mardi 26 mars 1968*

Le groupe a entendu un exposé du général de brigade Underwood au quartier général du *Centre de défense aérienne de l'armée américaine à Fort Bliss (Texas)*.

Il a entendu également des exposés sur la mission et l'organisation du Centre de défense aérienne ainsi que sur le rôle de l'Ecole de défense aérienne de l'armée américaine à El Paso, près de Fort Bliss. C'est là que sont non seulement entraînées les forces américaines mais que sont formés aux techniques de la défense aérienne par missiles des milliers de spécialistes appartenant à tous les pays alliés.

Vivent au total à Fort Bliss, zone militaire d'El Paso, 38.000 hommes des forces armées et près de 8.000 civils. Le budget global est de l'ordre de 160 millions de dollars.

La superficie totale du polygone de tir de Fort Bliss est d'environ 4.570 kilomètres carrés et, en conséquence, les militaires des pays alliés peuvent assister à des tirs réels.

Le groupe a entendu un exposé sur l'engin Hawk autopropulsé, missile anti-aérien sol-air destiné à assurer la protection à basse altitude.

Il a entendu également des exposés sur le Chaparral et sur d'autres armes de défense aérienne de l'armée. Le Chaparral est actuellement mis au point pour servir en première ligne contre les appareils volant à basse altitude ; cet engin ne peut toutefois être utilisé que par beau temps, l'objectif devant être visible. Le système d'armes consiste en un véhicule à chenilles doté de quatre missiles Chaparral en position de tir montés sur une tourelle mobile. La démonstration a comporté des tirs réels effectués au polygone de White Sands.

Demonstrations were also given of a new weapons system called Vulcan, an automatic gun with the capability of engaging both aerial and ground targets. This 20 mm gun was designed to complement the Chaparral weapons system. The Vulcan system has a four-man squadron with a firing power of 3,000 rounds per minute and is both air-transportable and amphibious. During the demonstrations it was evident that the weapons system was specially designed for use against convoys such as those in Vietnam.

The cost of this weapons system is some \$225,000, plus approximately \$45,000 for the radar system. The carrier is diesel-powered and has a speed of 45 miles per hour. In Vietnam it will also be used against barges and convoys of barges on the inland waterways.

The results of the Vulcan demonstrations and firings were not as satisfactory as the military had hoped. They called it a "qualified success".

During the visit to Fort Bliss, a briefing and demonstrations were also given of Redeye. This is an air defence system with a small man-transportable missile which is fired from the shoulder. It is designed as a protection for front-line troops but can be used only on targets which can be seen by the eye.

*Wednesday, 27th March 1968*

The group visited the *General Dynamics Corporation at Fort Worth, Texas*, where it was received by Mr. Cosby, Vice-President of the F-111 programmes. The briefings were given by Mr. Stevenson, a member of the F-111 engineering team. The air force project representative was Colonel Jones of the Air Force Systems Command.

During the briefings on the F-111 swing-wing aircraft, it was stated that the wings of the F-111 can be varied in flight, extended for slow approach speeds and swept back for a speed of Mach III. The development contract for this aircraft called for design, manufacture and testing of 18 F-111A for the United States air force and 5 F-111B for the navy. The F-111C is an improved version of the F-111A. The F-111D is the version ordered by the Australian air force and the F-111E is the version which will be ordered by the Strategic Air Command. About 450 planes

have been ordered to date, apart from the prototypes. Since the group's visit, it appears that the United States navy has withdrawn from the F-111 programme. General Dynamics hoped that some 1,400 of these aircraft would be ordered and maintained a production line for 22 aircraft per month. The cost per aircraft will probably be some \$7 million.

In certain parts of the aircraft, e.g. where the wings join the body, Titanium, a special heat-resistant metal, is used.

*Thursday, 28th March 1968*

At the *Headquarters of the Air Force Eastern Test Range at Cape Kennedy, Florida*, the group was received by Major General David M. Jones, AFETR Commander. The range is part of the Air Force Systems Command's National Range Division. It is the final check-point for programmes envisaged, planned, implemented and developed by military and civilian scientists and engineers for defence and space exploration.

Major General Jones manages a vast laboratory that includes administrative headquarters at Patrick Air Force Base, the Cape Kennedy Air Force Station 15 miles north of Patrick, and the Eastern Test Range that extends more than 10,000 miles into the Indian Ocean with island stations at Grand Bahama, Eleuthera, San Salvador, Grand Turk, Antigua, Puerto Rico, Trinidad, and Ascension. Last station in the chain is at Pretoria, Republic of South Africa.

To AFETR is assigned a singular responsibility — the efficient management of the Eastern Test Range with all its functions pertaining to research and development test flights.

Not only the air force, but the army, navy, NASA and other government agencies are range users relying on the support service of the AFETR in their missile and space exploration projects.

To accomplish its mission, AFETR has a military-civilian work force of more than 29,000 and a capital investment of more than \$2 billion.

Le groupe a également assisté à la présentation d'un nouveau canon automatique, le Vulcan, permettant d'attaquer des objectifs aériens aussi bien que terrestres. Ce canon de 20 mm est destiné à compléter le système Chaparral. Il est servi par une équipe de quatre hommes ; il peut tirer 3.000 obus à la minute et être transporté par air et par eau. La présentation a démontré qu'il était spécialement conçu pour l'attaque des convois, au Vietnam par exemple.

Il revient à près de 225.000 dollars, plus environ 45.000 dollars pour le système radar. Le véhicule, doté d'un moteur diesel, peut se déplacer à 72 km/h. Au Vietnam, il sera également utilisé contre les sampans et les convois de sampans sur les voies d'eau intérieures.

Les résultats des démonstrations et des tirs du Vulcan n'ont pas été aussi satisfaisants que l'espéraient les militaires qui ont parlé de « succès mitigé ».

Pendant la visite à Fort Bliss, le Redeye a fait également l'objet d'un exposé et d'une démonstration. Il s'agit d'un système anti-aérien consistant en un petit missile qui se transporte à dos d'homme et se tire de l'épaule. Destiné à protéger les troupes de première ligne, il ne peut toutefois être utilisé que contre des objectifs visibles à l'œil nu.

*Mercredi 27 mars 1968*

Le groupe a visité la *General Dynamics Corporation* à Fort Worth (Texas) où il a été reçu par M. Cosby, Directeur-adjoint des programmes F-111. Les exposés ont été faits par M. Stevenson, qui appartient à l'équipe d'ingénieurs travaillant sur le F-111. Le représentant de l'aviation pour le programme était le colonel Jones, de l'*Air Force Systems Command*.

Les ailes de l'avion à géométrie variable F-111 peuvent être modifiées en vol, c'est-à-dire se déployer pour une approche à vitesse réduite et se replier à la vitesse de Mach 3. Le contrat de mise au point porte sur la conception, la fabrication et l'essai de dix-huit F-111A pour l'aviation américaine et de cinq F-111B pour la marine. Le F-111C est une version améliorée du F-111A. Le F-111D est la version commandée par l'aviation australienne et le F-111E est celle qui sera commandée par le *Strategic Air Command*. Jusqu'à présent, indépendamment des prototypes, 450 ap-

pareils ont été commandés. Depuis la visite du groupe, la marine américaine s'est, semble-t-il, retirée du programme F-111. La *General Dynamics* espère recevoir commande de 1.400 appareils environ et maintient une chaîne de production qui sort vingt-deux appareils par mois. Le coût unitaire sera probablement de l'ordre de 7 millions de dollars.

Pour certaines parties de l'appareil, à la jonction des ailes et du fuselage par exemple, on emploie le titane, métal spécial résistant aux hautes températures.

*Jeudi 28 mars 1968*

Le groupe a été reçu au quartier général de l'*Air Force Eastern Test Range*, à Cap Kennedy (Floride) par le général de brigade David M. Jones, commandant l'AFETR. Ce polygone d'essais fait partie de la *National Range Division* de l'*Air Force Systems Command*. C'est là que s'effectue l'ultime contrôle des programmes envisagés, préparés, exécutés et développés par les chercheurs et les ingénieurs militaires et civils aux fins de défense et d'exploration spatiale.

Le général de brigade Jones dirige un vaste laboratoire qui comprend le quartier général administratif de la base Patrick, la base aérienne de Cap Kennedy à vingt-quatre kilomètres au nord de Patrick, et le polygone d'essai oriental qui s'étend sur plus de 16.000 kilomètres jusque dans l'Océan Indien et comprend des stations dans les îles de Grand Bahama, d'Eleuthère, de San Salvador, de Grand Turk, d'Antigua, de Porto Rico, de Trinidad et d'Ascension. Le dernier maillon de la chaîne se trouve à Pretoria, en République d'Afrique du Sud.

L'AFETR assume une responsabilité particulière, celle de la gestion efficace du polygone d'essai oriental et de toutes les activités relatives à l'étude et à la mise au point des vols d'essai.

Non seulement l'aviation, mais aussi l'armée et la marine, la N.A.S.A. et d'autres agences gouvernementales utilisent ce polygone en faisant appel aux services logistiques de l'AFETR pour leurs programmes de missiles et d'exploration spatiale.

Pour remplir sa mission, l'AFETR dispose d'un effectif militaire et civil de plus de 29.000 hommes et d'un capital dépassant 2 milliards de dollars.

The group visited the Air Force Space Museum and drove past the Thor, Minuteman, the Mace hardsite, the Atlas-Centaur and the Gemini launching pad before arriving at the Titan-III launch system. There the group was briefed on this system, which is intended as a main launch system for operational uses. The cost of the Titan-III will be approximately \$50 million and when operational it will launch both manned and unmanned payloads. It is capable of launching simultaneously 8 communications satellites, which it did on 1st July 1967 for the Department of Defence global military communications network. To date, 24 satellites have been put into orbit for this military communications network; another 8 will complete the network.

The Titan-III programme includes the Integrate Transfer Launch facility which is an integral part of the system. The ITL consists of facilities for the receipt, integration and transfer as well as for the launch of large space vehicles and payloads. The complex is rather like an industrial assembly line, the end-product of which is the Titan-III ready for launching. The ITL will permit 30 or more launchings a year from both pads of the installations. The facility will enable Titan-III to meet the requirement for near-immediate reaction time and its launching at very short notice. This is considered necessary for such missions as satellite inspection, rescue and other missions where timing is critical. The system also permits a readiness condition close to launching to be maintained for as long as 30 days.

The Department of Defence has been developing the Titan-III since 1962. This department, and especially the air force, required a launch system that could be used for several purposes with different payloads and a single integrated system.

After a visit to the Titan-III area, the group toured the Saturn-V area and the Vehicle Assembly Building. The launching of a Saturn-V, originally planned for 28th March at Cape Kennedy, had to be postponed for a fortnight and the group was therefore unable to attend the launching.

*Friday, 29th March 1968*

The group visited the *Lockheed Georgia Company at Marietta, Georgia*, to see the C-5

Galaxy. It was received by Mr. Tom May, President of the Lockheed Georgia Company, and was briefed by Mr. Wilkinson, Director of aircraft sales.

The C-5 Galaxy is an improved version of the Hercules C-135 and C-141 and is being built by the Lockheed Company under contract to the Air Force Systems Command. In 1969, the C-5 Galaxy will enter into service with the Military Airlift Command, thus providing it with a very efficient cargo transport.

The first flight of the C-5 will be made in June 1968. It can carry up to 850 passengers and a fully-equipped military unit of 75 men with all their heavy equipment can be flown anywhere in the world. Its payload capacity is some 220,000 lbs and its landing gear has 20 wheels to allow operation from unpaved support area fields. The total cost of the plane will be some \$20 million.

It can transport a full division of 37,000 men (3 brigades) in 30 days, i.e. about 9 days per brigade. The first squadrons — 120 planes — should be operational in 1972. The Lockheed Company has projects for three versions: one specially designed for Europe, another for the Middle East and a third for Vietnam. Their cruising speed will be up to 400 knots.

The commercial version of the C-5 will be the Lockheed-500. The company is of the opinion that the development of air transport (an increase of some 17% a year) will be sufficient to provide the C-5 with an economical commercial return.

\*  
\*\*

Also on Friday, 29th March, the group visited *SACLANT at Norfolk, Virginia*, where it was received by Admiral Ashworth, Deputy Commander in Chief Atlantic Fleet, and Chief of Staff of the Sixth American Atlantic Command. The SACLANT briefings covered the Soviet worldwide maritime threat and the Standing NATO Force Atlantic.

In regard to the Soviet threat, the difference between the training of maritime engineers and naval architects in the Soviet Union and the United States was pointed out. Whereas in the Soviet Union 900 are trained annually, in the

Le groupe a visité également le musée spatial de l'aviation et a pu voir au passage le Thor, le Minuteman, la base de lancement du Mace, la plate-forme de lancement de l'Atlas-Centaur et de Gemini, avant d'arriver au Titan-III qui est destiné à devenir le principal lanceur dans le domaine opérationnel. Le coût de Titan-III sera approximativement de 50 millions de dollars et, lorsqu'il sera opérationnel, il lancera des charges utiles habitées ou non. Il peut lancer simultanément huit satellites de communications, comme il l'a fait le 1<sup>er</sup> juillet 1967 pour le système global de communications militaires du Département de la défense. A ce jour, vingt-quatre satellites ont été mis sur orbite pour réaliser ce système et il en faudra huit autres pour le compléter.

Les installations ITL (*Integrate Transfer Launch*) font partie intégrante du système Titan-III. Elles comprennent des installations pour la réception, l'intégration, le transfert et le lancement des grands véhicules spatiaux et des charges utiles élevées. L'ensemble ressemble à une chaîne de montage industrielle dont le produit final serait le Titan-III prêt au lancement. Les installations ITL permettront de procéder au moins à trente lancements par an à partir de deux plates-formes ; elles permettront également au Titan-III de réagir d'une manière quasi instantanée et d'être lancé avec un minimum de préavis, deux conditions jugées nécessaires pour des missions telles que l'inspection des satellites, le sauvetage et toutes autres opérations où le temps est un facteur critique. Le système permet également de maintenir pendant trente jours des conditions proches de celles du lancement.

Le Département de la défense a entrepris de mettre au point le Titan-III en 1962. Ce département, et notamment l'armée de l'air, exigeait un lanceur polyvalent, valable pour des charges utiles différentes et un système intégré unique.

Après avoir visité la zone de Titan-III, le groupe a parcouru celle de Saturne-V et le bâtiment de montage du véhicule. Le lancement d'un Saturne-V, primitivement prévu pour le 28 mars à Cap Kennedy, a dû être reporté d'une quinzaine de jours et le groupe n'a pu, par conséquent, y assister.

Vendredi 29 mars 1968

Le groupe a visité la *Lockheed Georgia Company* à Marietta (Géorgie) pour voir le C-5

Galaxy. Il a été reçu par M. Tom May, Président de la société, et a entendu un exposé de M. Wilkinson, Directeur des ventes pour les avions.

Le C-5 Galaxy, version améliorée des Hercules C-135 et C-141, est actuellement construit par Lockheed sur commande de l'*Air Force Systems Command*. En 1969, le C-5 Galaxy entrera en service au *Military Airlift Command* qui sera ainsi doté d'un avion-cargo très efficace.

Le premier vol du C-5 aura lieu en juin 1968. Cet appareil peut contenir jusqu'à 850 passagers et transporter en n'importe quel point du globe une unité militaire de 75 hommes au grand complet, avec tout son matériel lourd. Sa charge utile est de 100 tonnes environ et son train d'atterrissage à vingt roues lui permettra de décoller de terrains d'appui à pistes non bétonnées. Son coût unitaire sera de l'ordre de 20 millions de dollars.

Il peut transporter une division entière de 37.000 hommes (trois brigades) en trente jours, c'est-à-dire neuf jours environ par brigade. Les premiers escadrons — 120 appareils — deviendront opérationnels en 1972. Lockheed a trois versions dans ses dossiers : l'une conçue spécialement pour l'Europe, l'autre pour le Moyen-Orient et la troisième pour le Vietnam. La vitesse de croisière du C-5 atteindra 740 km/h.

La version commerciale du C-5 sera le Lockheed-500. La compagnie estime que l'expansion du transport aérien (qui croît annuellement de 17 % environ) sera suffisante pour faire du C-5 une opération rentable.

\*  
\*\*

Le vendredi 29 mars, le groupe a visité également le *SACLANT* à Norfolk (Virginie), où il a été reçu par l'amiral Ashworth, Adjoint du commandant en chef de la Flotte atlantique et Chef d'état-major du Sixième commandement atlantique américain. Les exposés du *SACLANT* ont porté sur la menace navale soviétique dans le monde et sur la force permanente O.T.A.N. de l'Atlantique.

En ce qui concerne la menace soviétique, on a souligné la différence entre la formation des ingénieurs du génie maritime en Union Soviétique et aux Etats-Unis. Alors que l'Union Soviétique en forme 900 par an, une centaine seule-

United States only 100 leave the universities each year. 95 % of the Soviet Northern, Baltic and Black Sea Fleets are composed of new modern ships equipped with all modern weaponry for anti-submarine operations, radar, sonar, etc. Apart from the abovementioned fleets, the Soviet Government has recently built an important global research fleet used for tracking satellites, oceanography, fishing, etc. The trawlers and merchant ships of the fishing fleet have both civil and military rôles, the latter being the observance of the allied shipping and other reconnaissance activities. New elements are the missile-armed control boats, helicopter carriers and amphibious assault ships which, until recently, were not part of the Soviet naval forces.

With regard to the Standing Naval Force Atlantic, it was pointed out that it was of great importance for the participating countries — the United Kingdom, the United States, the Netherlands and Norway — to have combined training and manoeuvres and to show their flags side by side. On the question whether this flag showing also took place outside NATO countries, the answer was negative. Great emphasis was put on the Soviet naval forces in the Mediterranean whose flag showing in Egypt and other countries in the Southern Mediterranean might have a great influence on the political situation there.

On the question whether new non-nuclear submarines were still being built, the answer was no ; also new destroyers over 5,000 tons will be nuclear-propelled.

After the briefings, the group visited the United States amphibious base in Little Creek, where a demonstration was given at the ATD (Amphibious Trainer Demonstrator). The invasion by democratic forces of an enemy-conquered seaport was demonstrated on model-scale and a live demonstration was given of an underwater demolition team.

*Monday, 1st April 1968*

The group visited the *Pentagon, in Washington*, and had a number of discussions with civil and military authorities. The first meeting was with the *Deputy Assistant Secretary of Defence, Mr. Lang*, of International Security

Affairs, who spoke on the military assistance programme<sup>1</sup>.

This programme had been set up to provide foreign countries with military assistance in order to promote a sound defence strategy for both the United States and the receiving country. The policy of the Defence Department was to weld a system of individual and collective defence, with all participants contributing according to their respective abilities. The programme for the fiscal year 1969 was estimated at \$420 million — a cutback of 38 % as compared with the programme for the fiscal year 1968, because of the war in Vietnam which required some \$25 billion per year. The main part of the funds (\$365 million) would be divided between five countries — Korea, Turkey, Greece, Iran and China (Formosa). The rôle of the military assistance programme was to supply arms, equipment and training to fill the gap between what those nations needed for deterrence and initial defence and what their economies could provide, thus enabling them to maintain a position of strength against Soviet and Chinese pressure. Forty-three other countries also received United States military assistance amounting to some \$55 million. The main assistance these countries received was aid in military training, some in their own countries and some in the United States. When offered in the United States, this training, particularly in the case of developing countries, served also as an instrument of foreign policy because of its impact on young officers.

\$170 million had been allocated for Greece, Turkey and Iran, but military assistance for the latter would stop after 1969 when this country would be able to meet virtually all its own security requirements. Military assistance to Greece and Turkey, originally provided under the Truman doctrine of 1947, was generally similar in character and emphasis for both of these countries.

The Greek programme supported continued force maintenance and essential training and provided for limited force modernisation. The main items contributing to this modernisation programme included cargo and observation utility aircraft, tanks and armoured personnel

1. The International Security Affairs Division comprises some 300 officers and civilians dealing mainly with political-military matters.

ment sortent des universités américaines chaque année. Les flottes soviétiques du Nord, de la Baltique et de la Mer Noire sont constituées à 95 % de bâtiments neufs, modernes, et dotés de tout l'armement récent destiné à la lutte anti-sous-marine, radar, sonar, etc. En outre, le gouvernement soviétique vient de former une flotte importante destinée à la recherche en général et utilisée pour le traquage des satellites, l'océanographie, la pêche, etc. Les chalutiers et les navires marchands de la flotte de pêche ont un rôle à la fois civil et militaire, ce dernier consistant en une surveillance des bâtiments alliés et en d'autres activités de reconnaissance. Les navires de contrôle dotés de missiles, les porte-hélicoptères et les unités d'assaut amphibies sont des éléments nouveaux qui, hier encore, ne figuraient pas dans les forces navales soviétiques.

Quant à la force navale permanente de l'Atlantique, on a mis en relief l'importance pour les pays participants — Royaume-Uni, Etats-Unis, Pays-Bas et Norvège — d'un entraînement et d'exercices communs et d'une manifestation commune de leur présence. A la question de savoir s'il en était de même hors des pays de l'O.T.A.N., il a été répondu par la négative. On a souligné également l'importance des forces navales soviétiques en Méditerranée dont la présence en Egypte et dans d'autres pays de la Méditerranée méridionale pourrait avoir une grande influence sur la situation politique.

A la question de savoir si des sous-marins non nucléaires étaient encore en construction, il a été répondu par la négative. Par ailleurs, les destroyers de plus de 5.000 tonnes seront à propulsion nucléaire.

Après les exposés, le groupe a visité la base américaine amphibie de Little Creek où il a assisté à une démonstration donnée à l'ATD (*Amphibious Trainer Demonstrator*). L'invasion par des forces démocratiques d'une ville côtière conquise par l'ennemi a été présentée sur maquette et le groupe a pu suivre un exercice réel effectué par une équipe sous-marine de démolition.

Lundi 1<sup>er</sup> avril 1968

Le groupe a visité le *Pentagone*, à Washington, où il a eu une série d'entretiens avec les instances civiles et militaires. Le premier a eu lieu avec le *sous-secrétaire adjoint à la défense*, M. Lang, de la Division des affaires de sécurité in-

ternationale, qui a parlé du programme d'assistance militaire<sup>1</sup>.

Ce programme a été élaboré pour fournir aux pays étrangers une assistance militaire permettant de définir une stratégie défensive efficace tant pour les Etats-Unis que pour le pays bénéficiaire. La politique du Département de la défense est de forger un système de défense individuelle et collective auquel tous les participants contribuent selon leurs moyens. Le programme pour l'exercice budgétaire 1969 est évalué à 420 millions de dollars, soit une diminution de 38 % par rapport à l'exercice 1968, nécessitée par la guerre du Vietnam qui exige annuellement quelque 25 milliards de dollars. La majeure partie des fonds (365 millions de dollars) se répartira entre cinq pays : Corée, Turquie, Grèce, Iran et Chine nationaliste. Le programme d'assistance militaire vise à fournir les armes, l'équipement et l'entraînement nécessaires pour combler l'écart qui existe entre les besoins de ces pays en matière de dissuasion et de défense initiale et les ressources de leur économie, afin de leur permettre de rester en position de force face à la pression soviétique et chinoise. Quarante-trois autres pays reçoivent également une assistance militaire des Etats-Unis pour un montant de 55 millions de dollars environ. Elle porte essentiellement sur l'entraînement militaire, pratiqué soit sur place, soit aux Etats-Unis. Lorsqu'il a lieu aux Etats-Unis, cet entraînement, notamment dans le cas des pays en voie de développement, sert aussi d'instrument de politique étrangère, étant donné son influence sur les jeunes officiers.

Cent-soixante-dix millions de dollars ont été alloués à la Grèce, à la Turquie et à l'Iran, mais l'assistance militaire fournie à ce dernier pays cessera à partir de 1969, date à laquelle il sera capable de satisfaire pratiquement à toutes les exigences de sa propre sécurité. L'assistance militaire à la Grèce et à la Turquie, fournie primitivement en vertu de la doctrine Truman de 1947, est en général similaire par son caractère et son importance pour les deux pays.

Le programme pour la Grèce assure l'entretien d'une force permanente et un entraînement de base, et prévoit une certaine modernisation des forces. Le programme de modernisation porte essentiellement sur les avions utilitaires — avions-cargos et avions d'observation — les chars et les

1. La division des affaires de sécurité internationale comprend environ 300 militaires et civils qui s'occupent principalement de questions politico-militaires.

carriers, general- and special-purpose vehicles, engineering and communications equipment and ammunition. The United States was continuing to withhold the delivery of heavy items of equipment to Greece pending constitutional reforms in this country.

For Turkey, the programme was designed to support force upkeep and training and to provide limited force modernisation.

The American authorities considered the most lasting value of the military assistance dollar was achieved through the training of allied personnel in the United States, in the European Command and in the host countries themselves. A working knowledge of the United States doctrine, tactics and techniques was an important element in the effective utilisation of the United States equipment provided.

On NATO, Mr. Lang was of the opinion that the integrated military structure directed by the NATO headquarters was fundamental to the effective employment of the NATO forces and resources. Equally essential to the NATO structure was the NATO infrastructure programme which had contributed enormously to NATO's present-day strong military posture by way of international cost-sharing of essential military construction projects such as airfields, telecommunications networks, port facilities, special ammunition sites and fuel pipelines required for the operation of modern military forces. The NATO infrastructure and the NATO portion of the international military headquarters programmes were considered absolutely essential to the effective functioning of the military structure of the NATO Alliance.

An important side effect of the military assistance programme was the fact that the United States equipment was used in many countries, whether or not they still received any material aid. These countries continued their association with the United States firms which supplied this equipment and purchased from them spare parts, follow-on material, etc. United States military sales in Europe totalled 71 % of its worldwide sales programme.

Mr. Lang was frankly opposed to reducing the United States forces in Europe and also to any reduction of forces of the European nations. A credible deterrent against aggression required

the present level of forces, which was a minimum. The redeployment of American troops, whereby three divisions rotated between Europe and the United States — two being based in Europe and one in the United States — was very expensive as this system required the equipment of four divisions. However, because of the balance of payments difficulties, no other solution could at present be envisaged.

As far as the transport of the American divisions was concerned Mr. Lang was of the opinion that with aerial refuelling very large numbers of troops could be transported in the short time of approximately 48 hours. Transportation capabilities were now 300 % to 400 % greater than in 1961-62.

The group met for a short time with the *Hon. Paul Nitze, Deputy Secretary of Defence*. He was of the opinion that Russian equipment was being constantly improved and modernised and that the Soviet weapons system was also becoming increasingly sophisticated. A case in point was the helicopter carriers which had been added to the Soviet fleet. The new naval developments of the Soviet Union were not a great danger to Europe as yet, but might become so in the near future.

Mr. Nitze was concerned by the lack of attention being paid to reserve and conventional forces. As was shown in the Israel-Arab war, reserve forces could play a very important rôle in the case of a conventional attack. Another concern was weapon procurement in Europe which, through the NATO organisation, had been very unsuccessful. The system of bilateral procurement to which many States have now reverted was not very satisfactory either.

Mr. Nitze did not agree with General Beaufre that the doctrine of flexible response gave the enemy an advantage by announcing beforehand the wartime strategy of the Alliance. He did not think it possible in an alliance such as that of NATO to follow the line of General Beaufre, i.e. to have one strategy of strong deterrence in peacetime and a more flexible strategy to be applied in the event of war.

As far as tactical nuclear weapons were concerned, Mr. Nitze considered it likely that all-out nuclear war would be an immediate consequence if these weapons were used, except perhaps in a few specific cases which, for



transports de troupe blindés, les véhicules polyvalents et spéciaux, le matériel de génie et de transmissions et les munitions. Les Etats-Unis maintiennent l'embargo sur la livraison de matériel lourd à la Grèce en attendant l'application de réformes constitutionnelles.

En ce qui concerne la Turquie, le programme est conçu pour la participation à l'entretien et à l'entraînement des troupes et, dans une certaine mesure, à leur modernisation.

Les instances américaines estiment que la formation de militaires alliés aux Etats-Unis, en Europe et dans les pays hôtes eux-mêmes constitue l'élément le plus rentable de l'assistance militaire. Une certaine connaissance de la doctrine, des tactiques et des techniques américaines joue un rôle important dans l'utilisation efficace de l'équipement fourni par les Etats-Unis.

En ce qui concerne l'O.T.A.N., M. Lang estime que la structure militaire intégrée dépendant de l'état-major de l'O.T.A.N. est capitale pour l'utilisation efficace des forces et des ressources de cette organisation. Le programme d'infrastructure de l'O.T.A.N. est également essentiel ; il a énormément contribué à renforcer la situation militaire de l'organisation, par le biais du partage, sur le plan international, du coût des programmes d'ouvrages militaires essentiels tels qu'aérodromes, réseaux de télécommunications, facilités portuaires, dépôts de munitions et réseaux de ravitaillement en carburant, exigés par la gestion d'importantes forces militaires modernes. L'infrastructure de l'O.T.A.N. et la part des programmes des quartiers généraux internationaux qui incombent à cette organisation sont considérées comme absolument indispensables au bon fonctionnement de la structure militaire de l'Alliance.

Un effet subsidiaire important du programme d'assistance militaire est l'utilisation d'équipement américain par de nombreux pays, qu'ils bénéficient encore ou non d'une aide matérielle. Ces pays poursuivent leur association avec les sociétés américaines fournissant cet équipement et leur achètent des pièces détachées, du matériel complémentaire, etc. Les ventes militaires des Etats-Unis en Europe représentent au total 71 % de leur programme de ventes mondial.

M. Lang est résolument adversaire d'une réduction des forces américaines en Europe comme de toute réduction des forces des divers pays européens. Pour être plausible, la dissuasion exige le

niveau de forces actuel qui est un minimum. La formule de redéploiement des troupes américaines selon laquelle trois divisions effectueraient une rotation entre l'Europe et les Etats-Unis — deux étant basées en Europe et une aux Etats-Unis — est très onéreuse, étant donné qu'elle exige l'équipement de quatre divisions. Néanmoins, en raison des difficultés de balance des paiements, aucune autre solution ne peut être envisagée pour le moment.

En ce qui concerne le transport des divisions américaines, M. Lang estime que le ravitaillement en vol permet, en quarante-huit heures environ, de déplacer rapidement des effectifs importants. Les possibilités de transport sont actuellement de 300 à 400 % supérieures à celles de 1961-62.

Le groupe a rencontré ensuite brièvement M. Paul Nitze, Secrétaire adjoint à la défense. Celui-ci estime que l'équipement russe ne cesse de s'améliorer et de se moderniser et que les systèmes d'armes soviétiques deviennent de plus en plus complexes. C'est ainsi que des porte-hélicoptères ont été ajoutés à la flotte soviétique. La récente évolution de l'Union Soviétique dans le domaine naval ne constitue pas encore un grand danger pour l'Europe, mais pourrait le devenir dans un proche avenir.

M. Nitze s'inquiète de voir négliger les forces de réserve et les forces classiques. Comme l'a montré la guerre israélo-arabe, ces forces de réserve peuvent jouer un rôle très important en cas d'offensive classique. Il s'inquiète également de ce que les achats d'armes en Europe par le canal de l'O.T.A.N. n'aient rencontré aucun succès. Le système d'achats bilatéraux auquel de nombreux Etats sont maintenant revenus, n'est pas non plus très satisfaisant.

M. Nitze ne croit pas, comme le général Beaufre, que le concept de la riposte graduée donne à l'ennemi un avantage en annonçant à l'avance la stratégie de l'Alliance en temps de guerre. A son avis, il n'est pas possible, dans une alliance du type O.T.A.N., de suivre le général Beaufre, c'est-à-dire d'avoir une stratégie de forte dissuasion en temps de paix et une stratégie plus flexible applicable en cas d'hostilités.

S'agissant des armes nucléaires tactiques, M. Nitze pense que leur utilisation pourrait fort bien avoir pour conséquence immédiate un conflit nucléaire généralisé, sauf, peut-être, dans des cas particuliers qui, du fait de la géographie (en

geographical reasons, for instance at sea, or because of the nature of the object attacked, would constitute an exception.

Mr. Nitze was not in favour of deploying atomic demolition munitions along the eastern frontier of the Federal Republic and along Turkey's Soviet frontier unless they were kept in the hands of American troops. In the event of a withdrawal or no American troops being present, he could not envisage the control of these atomic mines being passed to non-American generals or politicians.

The group was also received by *General Earl G. Wheeler, Chairman of the Joint Chiefs-of-Staff*. General Wheeler stressed the need for a political and military relationship between the United States and Europe and gave a general outline of the present-day American strategy. His remarks will not be reported as he specifically requested that his talk be treated as confidential.

The group also had several discussions with the *Hon. John S. Foster, Director of Research and Engineering*, and members of his division, in particular Dr. Finn Larsen, Assistant Director of the Division.

The first subject to be discussed was the Soviet fractional orbital bombardment system and its relationship to the Space Treaty of 1966. Mr. Foster was of the opinion that this system was not contrary to the Space Treaty, firstly, because it had only a fractional orbit and, secondly, because the Soviet system while not actually used could not be said to have a weapon of mass destruction aboard.

He considered the FOBS as a longer-range ICBM, developed by the Soviet Union to enable it to attack the United States from the south instead of the north. The United States' B-52 alert aircraft with the over-the-horizon radar would be able to minimise the damage as the trajectory of the orbital system would be so much longer that the payload would either need a much larger launcher or would be much less compared to that of the ordinary ICBM. With the FOBS, the Russians would be able to attack soft targets such as big cities or airfields, but this did not basically amount to a new threat. He did not consider the system good as a technical military weapons system and was unable to say exactly why the Soviet Union had developed it.

Mr. Foster agreed that the political implications were important, as the existence of this new system had already undermined public confidence in the Space Treaty, the purpose of which was to make space a peaceful zone. Whether the implications would also affect the signing of the non-proliferation treaty could not be known until the draft treaty was put before the member countries of the United Nations.

On atomic demolition munitions, Mr. Foster was of the opinion that the problem of fallout in Turkey could quite easily be kept under control.

On the question of whether the United States should not test weapons of 40 or 50 megatons, Mr. Foster said a number of tests had been made and, with the present armoury, all the targets indicated could be destroyed.

On the question of an exchange of nuclear design, Mr. Foster stated that the only such treaties to date had been concluded with the United Kingdom and no other country. He was of the opinion that in the civil field there was hardly any spin-off from military activities.

The same was true of military space activities. The greater part of the cost of military communications satellites and most of the technology was involved in the ground stations. These were the really important developments and the host countries themselves built these stations, as was the case already in France, Germany, Italy and the United Kingdom. This, of course, might change when satellites used nuclear power for energy and solar cells as they would then be capable of more powerful emissions. Even then he considered the Europeans would be wiser to invest their money in satellites rather than big boosters which were very costly and had little spin-off.

On the anti-ballistic missile, Mr. Foster was of the opinion that as scientific development of this missile would lead to a greater deployment of defence, this would automatically lead to an increase in offensive weapons by the other side. He did not believe therefore in the construction of anti-ballistic missile missiles against the Soviet Union. Against China the situation was different as the distances were much shorter and such a system would, therefore, be far less costly. In this instance it would be worthwhile spending the extra money

mer, par exemple) ou de la nature de l'objectif, constitueraient des exceptions.

M. Nitze n'est pas en faveur de l'installation d'un cordon de mines atomiques le long de la frontière orientale de la République fédérale et de la frontière turco-soviétique à moins qu'elles ne restent sous contrôle des troupes américaines. En cas de retrait ou d'absence de celles-ci, il ne saurait envisager que le contrôle de ces mines atomiques revienne à des généraux ou des hommes politiques non américains.

Le groupe a été reçu également par le *général Earl G. Wheeler, Président du Comité d'état-major interarmes*. Le général Wheeler a insisté sur la nécessité de liens politiques et militaires entre les Etats-Unis et l'Europe et il a exposé, dans ses grandes lignes, la stratégie américaine actuelle. A sa demande expresse, son allocution restera confidentielle et ses commentaires ne seront pas rapportés.

Le groupe a eu également divers entretiens avec *M. John S. Foster, Directeur de la recherche et du génie*, et certains membres de sa division, notamment le Dr Finn Larsen, Directeur adjoint.

La discussion a d'abord porté sur le système soviétique de bombardement orbital fractionnaire et sa relation avec le Traité de l'espace de 1966. D'après M. Foster, ce système ne contrevient pas au Traité de l'espace : d'une part, il n'utilise qu'une orbite fractionnaire ; d'autre part, on ne peut dire s'il transporte une arme de destruction massive aussi longtemps qu'il n'aura pas été utilisé.

Il considère le FOBS comme un ICBM à plus grande portée, mis au point par l'Union Soviétique pour lui permettre d'attaquer les Etats-Unis par le sud au lieu du nord. Les B-52 d'alerte américains et les radars trans-horizons sont capables de réduire le danger ; en effet, la trajectoire du système orbital est tellement plus longue que la charge utile ou bien nécessitera un lanceur beaucoup plus puissant, ou bien sera très inférieure à celle de l'ICBM ordinaire. Le FOBS permettra aux Russes d'attaquer des objectifs non protégés, tels que les grandes villes ou les aéroports, mais ne constituera pas fondamentalement une menace nouvelle. M. Foster ne pense pas qu'il s'agisse d'un bon système d'armes du point de vue technique et ne voit pas exactement pourquoi l'Union Soviétique l'a mis au point.

Il concède que les incidences politiques sont importantes ; en effet, l'existence de ce nouveau système a déjà ébranlé la confiance de l'opinion dans le Traité de l'espace dont l'objet est de faire de l'espace une zone pacifique. Quant à savoir si la signature du Traité de non-prolifération des armes nucléaires en sera également affectée, il faut attendre que le projet de traité soit soumis aux pays membres des Nations Unies.

S'agissant des mines atomiques, M. Foster estime qu'on peut très facilement limiter le problème des retombées en Turquie.

A la question de savoir si les Etats-Unis ne devraient pas essayer des armes de quarante ou cinquante mégatonnes, M. Foster a répondu qu'un certain nombre d'essais avaient été faits et que l'arsenal actuel permettrait de détruire tous les objectifs envisagés.

Sur le problème de l'échange de renseignements nucléaires, M. Foster a déclaré que les seuls traités conclus jusqu'à présent l'avaient été exclusivement avec le Royaume-Uni. A son avis, les activités militaires n'ont guère de retombées technologiques intéressant le domaine civil.

Il en est de même des activités spatiales. Les dépenses en matière de satellites militaires de télécommunications et la technologie vont en majeure partie aux stations terriennes. Ce sont elles qui sont les plus importantes et les pays hôtes les construisent eux-mêmes, comme c'est déjà le cas en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni. La situation pourra naturellement se modifier lorsque les satellites utiliseront l'énergie nucléaire et les cellules solaires et disposeront d'une puissance d'émission accrue. Même dans cette hypothèse, M. Foster pense que les Européens feraient mieux d'investir leur argent dans les satellites plutôt que dans les gros lanceurs qui sont très onéreux et n'ont guère de retombées technologiques.

En ce qui concerne le missile anti-missile, sa mise au point scientifique provoquerait selon M. Foster une extension du dispositif de défense, ce qui entraînerait automatiquement un accroissement du nombre des armes offensives chez l'adversaire. Il ne croit donc pas à la construction de missiles anti-missiles dirigés contre l'Union Soviétique. Pour ce qui est de la Chine, la situation est différente ; les distances sont en effet bien plus courtes et le système serait, par conséquent, bien moins coûteux. Dans ce cas, il vaudrait donc la peine de faire des dépenses supplémentaires

in order to have this option. High value targets, such as big cities, could be defended by cheaper missiles.

There should always be a clear relationship between the offensive weapon, its target, and the defences to combat it.

On the cost of the vertical take-off aircraft, the American authorities estimated that this would be about 30 % more than for one of the other modern fighter-bombers, which cost between \$5 and \$8 million. The American forces would not, therefore, be equipped with this plane, although an aircraft of this type was certainly required. The alternative was to meet these requirements by means of the variable-geometry wings system. In the case of the VSTOL there was also an automatic reduction in the payload.

On the naval version of the F-111 (the F-111B) there was now the unforeseen problem of over-weight. The naval authorities wanted to use this plane on aircraft carriers as well as on land and its weight was therefore an important factor. Testing was still being carried out, but it seemed unlikely that the navy would order the plane.

The plane was primarily designed for the air force, which was its main user and had ordered the largest quantity. The special requirements of the naval authorities did not, therefore, receive the attention desired. Another reason was that the navy did not wish to commit part of its budget to what was essentially an air force project.

The group also discussed *NATO questions* with *General Wheelock, Colonel Kunzig, Mr. Lehmann and Captain Seim of International Security Affairs*. They considered the NATO Alliance vital to the United States interests which required close military and political links.

The government was satisfied with the present organisation of NATO although they would like the European countries to shoulder a larger share of the burden. It was pointed out that the Americans now paid some 80 % of the common western defence.

The group remarked that it was illogical to be satisfied with the present organisation and at the same time demand that the European coun-

tries accept a bigger share in the payment of the western defence. The present structure of NATO automatically meant that the United States paid the lion's share, especially as a result of the nuclear defence arrangements. As long as the United States retained its exclusive decision-making power on nuclear weapons and did not even allow an ally like the Netherlands to have a nuclear-propelled submarine, how could one expect the European allies to approve increases in their defence budgets ?

On the reorganisation of NATO, the American authorities were satisfied with the Harmel exercise and would accept a restructure of the organisation in which a European caucus could be formed, providing this were followed by a greater European effort. In this context, reference was made to an address by Mr. Dean Rusk on 2nd December 1967<sup>1</sup>.

The last question raised was whether or not a European should be appointed as SACEUR. The Americans considered this an unwise move.

*Tuesday, 2nd April 1968*

The group departed from the Pentagon by helicopter to visit the *Aberdeen Proving Ground in Maryland*. The original mission of this proving ground was to test rifles, guns, artillery, ammunition, air defence guns and all the new sophisticated weapons through the two world wars, the Korean war and now the war in Vietnam.

The group was received by Major General Cagwin, Commander of the United States Army Test and Evaluation Command at Aberdeen. This command is one of the eight major subordinate commands of the Army Matériel Command. Its mission is the testing and evaluation of weapons, weapons systems and other combat matériels for the army. It has 15 installations and activities located across the United States and in Alaska and the Canal Zone. One of these subordinate commands is in Aberdeen, another at White Sands, New Mexico. Other installations

<sup>1</sup> 1. See Appendix.

pour avoir la possibilité de recourir à ce système. Les objectifs importants, tels que les grands centres urbains, pourraient être défendus par des missiles moins onéreux.

Il convient toujours de maintenir un rapport précis entre l'arme offensive, l'objectif et les défenses qu'on peut lui opposer.

En ce qui concerne le prix de revient de l'avion à décollage vertical, il dépasserait selon les estimations des instances américaines d'environ 30 % celui des autres chasseurs-bombardiers modernes qui coûtent de 5 à 8 millions de dollars. Les forces américaines ne seront donc pas dotées de cet avion, bien qu'un appareil de ce type soit certainement nécessaire. La voilure à géométrie variable est une autre solution possible, mais le décollage vertical entraîne également une réduction automatique de la charge utile.

Quant à la version navale du F-111 (le F-111B), elle pose actuellement des problèmes de surcharge qui n'avaient pas été prévus. Les autorités navales désirent utiliser cet appareil aussi bien sur les porte-avions que sur terre ; le facteur poids est donc important. Les essais sont encore en cours, mais il paraît peu probable que la marine passe commande de cet appareil.

Celui-ci était conçu à l'origine pour l'armée de l'air qui en est le principal utilisateur et en a commandé le plus grand nombre, et les exigences particulières des autorités navales n'ont pas reçu toute l'attention nécessaire. D'autre part, la marine ne veut pas engager une partie de son budget dans un programme qui dépend essentiellement de l'armée de l'air.

Le groupe a également évoqué les problèmes de l'O.T.A.N. avec le général Wheelock, le colonel Kunzig, M. Lehmann et le capitaine Seim, appartenant à la Division des affaires de sécurité internationale. Ceux-ci estiment que l'Alliance est capitale pour les Etats-Unis dont les intérêts exigent des liens militaires et politiques étroits.

Le gouvernement est satisfait de l'organisation actuelle de l'O.T.A.N., encore qu'il souhaiterait voir les pays européens assumer une plus grande partie des charges. Les Américains financent actuellement la défense occidentale commune à près de 80 %.

Le groupe a souligné qu'il était illogique d'être satisfait de l'organisation actuelle et de demander en même temps que les pays européens

acceptent de participer davantage aux frais de la défense occidentale. La structure actuelle de l'O.T.A.N. implique automatiquement que la plus grande partie des frais reviennent aux Etats-Unis étant donné, notamment, les accords conclus dans le domaine de la défense nucléaire. Aussi longtemps que les Etats-Unis garderont le pouvoir exclusif de décision en matière d'utilisation des armes nucléaires et ne permettront même pas à un allié comme les Pays-Bas de posséder un sous-marin à propulsion nucléaire, comment peut-on s'attendre à ce que les alliés européens acceptent une augmentation de leurs budgets de défense ?

En ce qui concerne la réorganisation de l'O.T.A.N., les instances américaines sont satisfaites de l'exercice Harmel et accepteraient une nouvelle structure où pourrait se constituer un noyau européen, à la condition qu'elle entraîne un accroissement de l'effort européen. Dans ce contexte, référence a été faite à une allocution prononcée par M. Dean Rusk le 2 décembre 1967<sup>1</sup>.

La dernière question a porté sur la question de savoir s'il fallait ou non nommer un Européen au poste de SACEUR. Les Américains considèrent qu'une telle initiative ne serait pas opportune.

Mardi 2 avril 1968

Le groupe a quitté le Pentagone en hélicoptère pour visiter le polygone d'Aberdeen (Maryland) destiné essentiellement à l'essai des fusils, des canons, des munitions et de toutes les nouvelles armes de pointe. Il a servi pendant les deux guerres mondiales et la guerre de Corée et sert maintenant pour la guerre du Vietnam.

Le groupe a été reçu par le général de brigade Cagwin, commandant l'United States Army Test and Evaluation Command d'Aberdeen. Ce commandement fait partie des huit commandements subordonnés de l'Army Matériel Command. Il a pour mission d'essayer et d'évaluer les armes, les systèmes d'armes et les autres matériels de combat pour le compte de l'armée. Il dispose de quinze installations et déploie son activité dans l'ensemble des Etats-Unis ainsi qu'en Alaska et dans la zone du Canal. L'un de ses commandements subordonnés se

1. Voir annexe.

of this command are in Fort Bliss, Texas, and Fort Bragg, North Carolina. After an introduction, briefings were given on the organisation and mission of the Aberdeen Proving Ground, on the limited war laboratory, on the Edgewood Arsenal and the defence aspects of chemical operations.

During the afternoon, the group was briefed on the United States Army Ordnance Centre and School, also at the Aberdeen Proving Ground. Its main mission is to provide resident and non-resident education and training for United States and foreign military and civilian personnel in the fields of matériel maintenance, army matériel, ordnance combat service support operations. Its mission is also to co-ordinate matériel maintenance and ordnance training conducted by other army or defence agencies. Later during the afternoon, the group watched a demonstration and was briefed on a number of new weapons. The demonstration started with the firing of one of the first automatic guns from the American civil war. After this historical note, the 20 mm Vulcan aircraft gun was demonstrated which, as at Fort Bliss, was only a "qualified success". After that there were demonstrations with mortars, anti-tank weapons, air defence artillery, self-propelled guns, artillery; a number of helicopters for different purposes were also shown; personnel and cargo were also dropped from these helicopters. The munitions shown were riot control cartridges, cloud-making munitions and flame mines.

*Wednesday, 3rd April 1968*

The group visited the *Department of State* and had a number of discussions with the authorities there. The first meeting was with *Mr. Philip Farley, Deputy Assistant Secretary of State for Political-Military Affairs*. Mr. Farley, formerly the alternate Permanent Representative of the United States Delegation to NATO, considered the European participation in military planning to be insufficient, especially on strategy and naval power. A new way of thinking on these problems would be a necessity; as a first step, Mr. Farley considered the Harmel exercise. This had to be followed through in the years to come. The Europeans should take a bigger part in European defence as, in addition to the Euro-

pean theatre, the United States also had to consider the Americas and especially, at this moment, Asia, where in Korea and Vietnam important American forces were involved. Nevertheless, it remained an American interest to defend Western Europe as its own security was directly involved.

In the NATO Defence Planning Committee discussions were now taking place on the strategic deterrent, tactical nuclear weapons, and the presence of American troops in Europe. Mr. Farley considered that the last point would be widely discussed in the American Government, especially in Congress where there was strong pressure to move American troops, or at least a large part of them, from Europe back to the United States where they might remain assigned to European defence.

Mr. Farley considered the American-European partnership a slippery thing. In a way it existed, and in another way it did not exist. He drew attention to the Kennedy round, the balance of payments question, American liquidity and European aid for the dollar. The partnership did not exist in the political field and only to a certain extent in the military field. Whether it would be possible to extend the present forms of collaboration would depend largely on Europe's ability to find a common standpoint with regard to America. In certain fields, as in the Common Market, there was a common approach. In other fields it did not exist and this was one of the reasons why, for instance, the European aircraft industry was losing ground. American competition was very strong at the moment in the field of the Airbus where Lockheed was developing a prototype with a Rolls-Royce engine. Mr. Farley considered it in America's interest for there to be a coherent European aircraft industry. On the word "coherent" he said he did not want to be dogmatic and it might change in time.

With regard to relations with the Russians, it was very difficult to judge whether or not there was still a Soviet threat in Europe. The military potential was certainly there, but looking at it from a political angle the Antarctic Treaty of 1958, the Moscow Test Ban Treaty of 1963, the Space Treaty of 1966 and the probable non-proliferation treaty of 1968 all indicated a

trouve à Aberdeen, un autre à White Sands (Nouveau-Mexique). Ses autres installations sont situées à Fort Bliss (Texas) et à Fort Bragg (Caroline du nord). Après un discours d'ouverture, le groupe a entendu des exposés sur l'organisation et la mission du polygone d'Aberdeen, sur le « laboratoire de guerre limitée », sur l'arsenal d'Edgewood et les aspects militaires de la lutte chimique.

L'après-midi, le groupe a entendu un exposé sur le Centre et l'École d'artillerie de l'armée américaine, qui se trouvent également au polygone d'Aberdeen. Ils ont pour mission essentielle d'instruire et d'entraîner, sur place ou non, le personnel militaire et civil américain et étranger dans les domaines de l'entretien du matériel, du matériel militaire et de l'appui logistique des combats d'artillerie, et de coordonner également l'enseignement relatif à l'entretien du matériel et l'entraînement du personnel dispensés par d'autres organismes militaires ou de défense. Le groupe a ensuite assisté à une démonstration et entendu des exposés sur un certain nombre d'armes nouvelles. La démonstration a porté sur l'un des premiers canons automatiques datant de la guerre de Sécession, puis sur le canon anti-aérien de 20 mm Vulcan qui, comme à Fort Bliss, n'a recueilli qu'un « succès mitigé ». La présentation a porté ensuite sur des mortiers, des armes anti-chars, des canons anti-aériens, des canons automoteurs, sur un certain nombre d'hélicoptères destinés à des missions diverses et sur le largage de troupes et de matériel. Les munitions présentées étaient des cartouches à blanc destinées aux forces de l'ordre, des munitions fumigènes et des mines incendiaires.

*Mercredi 3 avril 1968*

Le groupe a visité le *Département d'Etat* où il a eu un certain nombre d'entretiens. Le premier s'est déroulé avec *M. Philip Farley, Sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires politico-militaires*. *M. Farley*, qui a été l'un des deux représentants permanents de la délégation des Etats-Unis auprès de l'O.T.A.N., estime que la participation européenne à l'élaboration des plans militaires est insuffisante, notamment dans le domaine de la stratégie et des forces navales. Il serait nécessaire de reconsidérer ces problèmes. L'exercice Harmel, par exemple, doit être poursuivi au cours des prochaines années. Les Européens devront participer davantage à la défense de l'Europe ; en effet, indépendamment du théâ-

tre d'opérations européen, les Etats-Unis doivent se préoccuper des deux Amériques et notamment, en ce moment, de l'Asie où, en Corée et au Vietnam, sont engagées d'importantes forces américaines. Néanmoins, il est toujours de l'intérêt de l'Amérique de défendre l'Europe occidentale, car il y va de sa propre sécurité.

Des discussions se déroulent actuellement au sein du Comité des plans de défense de l'O.T.A.N. sur la force de dissuasion stratégique, les armes nucléaires tactiques et la présence des troupes américaines en Europe. *M. Farley* pense que cette dernière question suscitera de nombreux débats au sein du gouvernement américain et, notamment, au Congrès où s'exerce une forte pression pour ramener aux Etats-Unis, où elles pourraient rester affectées à la défense de l'Europe, les troupes américaines stationnées en Europe ou du moins une grande partie d'entre elles.

Pour *M. Farley*, l'association entre l'Amérique et l'Europe est une chose assez mal définie. En un certain sens, elle existe, mais dans un autre, elle n'existe pas. Il rappelle la négociation Kennedy, la question de la balance des paiements, celle des liquidités américaines et de l'aide européenne au dollar. Cette association est inexistante dans le domaine politique et limitée dans le domaine militaire. Les possibilités d'étendre les formes actuelles de collaboration dépendent, dans une large mesure, de la capacité de l'Europe de faire valoir un point de vue commun vis-à-vis de l'Amérique. Dans certains domaines, tels que le Marché commun, il existe une attitude commune ; dans d'autres, il n'en existe pas. C'est pourquoi, par exemple, l'industrie aéronautique européenne perd du terrain. La concurrence américaine est très forte en ce moment dans le domaine de l'Airbus où Lockheed met au point un prototype doté d'un moteur Rolls-Royce. *M. Farley* pense que l'Amérique a intérêt à ce qu'il existe une industrie aéronautique européenne cohérente. A propos du terme « cohérent », il ne veut pas être dogmatique, et ce qualificatif peut changer avec le temps.

En ce qui concerne les relations avec les Russes, il est très difficile de dire si la menace soviétique en Europe est toujours réelle. Le potentiel militaire existe certainement, mais vu sous l'angle politique, le Traité de l'Antarctique de 1958, le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires de 1963, le Traité de l'espace de 1966 et le Traité de non-prolifération des

Russian willingness to negotiate in order to preserve peace.

The group also met *Mr. John Burke, Director Vietnam Task Force*. He considered the Tet offensive of the Vietcong a great failure, politically as well as militarily. However, in the economic field the offensive had succeeded in disrupting the economy of South Vietnam to the tune of more than \$300 million.

The Vietcong lost militarily as they had planned to stay in the cities they took. This could be deduced from the absence of withdrawal plans. The city population did not revolt against the South Vietnamese Government as had been hoped by Hanoi. The pacification programmes had been disrupted totally in about two-fifths of the villages where pacification teams existed. One-fifth of the villages of the pacification programme had not been touched at all by the Tet offensive and the other two-fifths had been touched slightly to moderately.

Since then, in nearly all villages the programme had been taken up again and the pacification teams were now reinstalled in practically every village in which they were before, about 800.

Mr. Burke said that there were some 600 foreign correspondents in South Vietnam and they were free to cover the situation there.

As to whether the American Government considered Vietnam as a proving ground for weapons as was the case for the German Government in Spain in 1936, Mr. Burke said that this was certainly not true. The foreign correspondents would certainly have mentioned this had it been the intention of the American Government. He pointed out that he did not say that no weapons were being proved in Vietnam, but it was not the intention of the Government to use Vietnam as a proving ground.

The group also met *Mr. William C. Foster, Director United States Arms Control and Disarmament Agency*. On the non-proliferation treaty, Mr. Foster pointed out that they were very conscious of the interests of the European countries in this matter. There had been continuing consultations within the NATO framework during the negotiations in the 18-nation com-

mittee. Several times the United States representatives and the European countries taking part in the negotiations had presented their views in the NATO Council. The purpose of the negotiations as far as the American Government was concerned was based on the willingness to reduce as much as possible the development of nuclear weapons. This was already the policy when in 1946 the Baruch plan was presented. The present draft text, jointly presented by the United States and the Soviet Union on 11th March 1968, was the best that could be attained in the present circumstances. Both governments would also make a declaration of intent indicating that there was a problem of nuclear weapons which should be solved between the nuclear powers and that, pending a solution, the nuclear powers would give a guarantee to the non-nuclear nations.

Mr. Foster acknowledged the difficulties for the European countries, especially the members of Euratom which already had an inspection system for nuclear materials. He thought that the treaty would not open the door to spying in industrial civil nuclear plants.

After ratification, negotiations with the Euratom countries would have to start within 180 days so there was still a lot of time to work out a solution for the problem of inspection between Euratom and the signatories of the non-proliferation treaty.

It was the firm intention of the American Government to pursue this policy as much as possible and have the non-proliferation treaty signed by as many countries as possible.

On the question whether the American Government would continue to deliver nuclear material or technological know-how for nuclear plans for civilian purposes to a country which did not wish to sign the treaty, Mr. Foster said the answer was no. He thought that the Soviet Union would adopt the same attitude. No country which refused to sign the non-proliferation treaty would receive any aid whatsoever from the nuclear powers, even if only for civil purposes.

If the non-proliferation treaty was signed and ratified, the American Government would try to agree on a reduction of troops in Europe on both sides of the iron curtain. The Disarma-



armes nucléaires qui sera probablement conclu en 1968, indiquent tous la volonté des Russes de négocier afin de préserver la paix.

Le groupe a rencontré également *M. John Burke, Directeur de la Task Force du Vietnam*. L'offensive du Tet lancée par le Vietcong constitue, à son avis, un grand échec, aussi bien politique que militaire. Cependant, dans le domaine économique, elle a réussi à désorganiser l'économie du Sud-Vietnam, ce qui a entraîné des pertes supérieures à 300 millions de dollars.

Sur le plan militaire, le Vietcong, qui avait prévu de s'installer dans les cités conquises comme en témoigne l'absence de plans de retraite, a perdu. La population citadine ne s'est pas révoltée contre le gouvernement du Sud-Vietnam comme l'avait espéré Hanoi. Les programmes de pacification ont été complètement démantelés dans près des deux cinquièmes des villages où il y avait des équipes de pacification. Un cinquième des villages du programme de pacification n'ont pas été touchés et les deux autres ne l'ont été que légèrement ou modérément.

Depuis, le programme a été repris presque partout et les équipes de pacification sont désormais réinstallées dans presque tous les villages où elles se trouvaient auparavant, soit 800 environ.

M. Burke a indiqué qu'il y avait quelque 600 correspondants étrangers au Sud-Vietnam et qu'ils avaient toute liberté pour y suivre l'évolution de la situation.

A la question de savoir si le gouvernement américain considérerait le Vietnam comme un banc d'essai de son armement comme ce fut le cas pour le gouvernement allemand en Espagne en 1936, M. Burke a répondu que c'était absolument faux. Les correspondants étrangers, si telle avait été l'intention du gouvernement américain, ne seraient pas fait faute de le mentionner. Cela ne veut pas dire, a-t-il ajouté, qu'aucune arme nouvelle n'était essayée au Vietnam, mais il n'entrait pas dans l'intention du gouvernement d'utiliser le Vietnam comme un banc d'essai.

Le groupe a rencontré également *M. William C. Foster, Directeur de l'Agence américaine de contrôle des armements et de désarmement*. A propos du Traité de non-prolifération des armes nucléaires, M. Foster souligne que l'agence est parfaitement consciente des intérêts des pays européens en ce domaine. Des consultations permanentes se sont tenues dans le cadre de

l'O.T.A.N. pendant les négociations du Comité des Dix-huit. A plusieurs reprises, les représentants des Etats-Unis et les pays européens participant aux négociations ont présenté leurs vues au Conseil de l'O.T.A.N. L'objet des négociations, en ce qui concerne le gouvernement américain, reposait sur la volonté de réduire autant que possible la prolifération des armes nucléaires. Telle était déjà la situation en 1946 quand fut présenté le plan Baruch. Le projet de texte actuel, soumis conjointement par les Etats-Unis et l'Union Soviétique, le 11 mars 1968, est le meilleur qui puisse être élaboré dans les circonstances présentes. Les deux gouvernements feront aussi une déclaration d'intention indiquant qu'il existe un problème des armes nucléaires qui doit être résolu entre les puissances nucléaires et qu'en attendant une solution, les puissances nucléaires donneront une garantie aux pays non nucléaires.

M. Foster reconnaît les difficultés que cela pose aux pays européens, notamment aux membres de l'Euratom, qui ont déjà établi un système d'inspection pour les matières fissiles. Il pense que le traité n'ouvrira pas la porte à l'espionnage industriel dans les usines nucléaires travaillant à des fins pacifiques.

Les négociations avec les pays de l'Euratom devront commencer dans les six mois qui suivront la ratification afin qu'il reste assez de temps pour élaborer une solution aux problèmes d'inspection entre l'Euratom et les signataires du traité de non-prolifération.

Le gouvernement américain a la ferme intention de poursuivre cette politique dans toute la mesure du possible et de faire signer le traité de non-prolifération par le plus grand nombre de pays.

A la question de savoir si le gouvernement américain continuerait de fournir les matières fissiles ou les renseignements techniques nécessaires aux usines nucléaires travaillant à des fins pacifiques à un pays qui refuserait de signer le traité, M. Foster a répondu par la négative. Il pense que l'Union Soviétique adoptera la même attitude. Un pays qui refusera de signer le traité de non-prolifération ne recevra aucune aide des puissances nucléaires, même à des fins uniquement pacifiques.

Si le traité de non-prolifération est signé et ratifié, le gouvernement américain s'efforcera de parvenir à un accord sur une réduction des forces en Europe de part et d'autre du Rideau de

ment Agency had already tried inspection of force levels last summer on Salisbury Plain in England where a team of 82 men, American and British, carried out an exercise to verify troop levels. The Disarmament Agency had not yet studied the implications of the non-proliferation treaty for the Agency for the Control of Armaments of WEU. The only studies so far made were in connection with Euratom.

On the question whether the fractional orbital bombardment system ran counter to the Space Treaty of 1966, Mr. Foster declared that this treaty had not been infringed by the FOBS. He was very emphatic about this and reiterated the position taken by the spokesman of the American Government. The FOBS was not a surprise for the American Government nor a hindrance for the Disarmament Agency in its work.

The group was then received for lunch by *Mr. George S. Springsteen, Deputy Assistant Secretary for European Affairs.*

In the afternoon the group met *Mr. Eugene V. McAuliffe, Director, Office of NATO and Atlantic Political-Military Affairs.* He began by emphasising the need to maintain the NATO organisation and the Atlantic Alliance. Whether it was more political or more military depended on the angle from which the Alliance was considered. Looking from the Pentagon, there was the Soviet military threat and the security of Europe which implied the security of the United States, as had been shown during two world wars. The peace-keeping era might be over and the peace-making era already begun when one considered the western evolution from the State Department. Western Europe and the United States had a common shore in the Atlantic, but more important was the common western civilisation.

The Nuclear Planning Group of the fourteen Defence Ministers and the 5-year force planning for conventional defence, both implied that NATO was now starting to think out its long-term plans.

On the military and political threat in the Mediterranean, the NATO Council had made an agreed evaluation and it could now start to consider the measures to take and implement.

A third study was under way on the implications of force reductions. These force reduc-

tions could only be made if the other side agreed to undertake the same type of measures. European security required the collaboration of the Warsaw Pact countries as unilateral reductions would be dangerous for the balance of power in Europe.

Nevertheless, matters of escalation could be considered in the context of equipment of NATO forces. A case in point was the Turkish request for nuclear mines for its northern frontier. The Turkish case for the deployment of these mines was a very strong case militarily as the frontier area was very sparsely populated and a line of atomic mines would be an efficient defence line. However, for political reasons the Turkish request had been refused.

On the defence of the Mediterranean, Mr. McAuliffe declared that he was not very disturbed by the Russian naval presence in the Mediterranean. In accordance with the Montreux Treaty, Turkey kept its allies informed of Russian ships passing through the Bosphorus and the presence of Russian ships should be considered much more from a political than from a military angle. In view of the situation in Greece, the American Government was not sending heavy equipment for the Greek army at the moment. The Greek navy was not very modern either. The same being true of Albania and Yugoslavia, there was no real threat there. The American fleet could certainly still cope with the Russian ships.

On the question whether the Russians would permanently use the Mers-el-Kébir base, Mr. McAuliffe stated that the Algerians certainly did not have the technological know-how to run the base which was well-known to the allies as its construction was part of the NATO infrastructure. Nevertheless, the Russians well knew what a terrible price the United States had had to pay for its bases in Morocco. First of all, the United States Government had to build these bases for its B-48 and B-52 squadrons in the early 1950s and the Moroccan Government asked an enormous price for the land. When the squadrons arrived, the Moroccan Government complained to the United States that the airmen had brought inflation and that to counter this inflation the Moroccan Government needed economic aid. At the same time, the Moroccan armed forces, seeing the American equipment, considered it a question of national honour to obtain the same type

fer. L'Agence de désarmement a déjà tenté de vérifier des niveaux de forces l'été dernier dans la plaine de Salisbury, en Angleterre, où une équipe de 82 hommes, américains et britanniques, ont effectué un exercice de vérification. L'Agence de désarmement n'a pas encore étudié les incidences du traité de non-prolifération pour l'Agence de Contrôle des Armements de l'U.E.O. Les seules études entreprises à ce jour l'ont été en relation avec l'Euratom.

A la question de savoir si le système de bombardement orbital fractionnaire contrevenait au Traité de l'espace de 1966, M. Foster a répondu par la négative. Il a été très affirmatif sur ce point et a repris la position adoptée par le porte-parole du gouvernement américain. La mise au point de ce système n'est pas une surprise pour le gouvernement américain, ni un obstacle aux travaux de l'Agence de désarmement.

Le groupe a été reçu à déjeuner par M. George S. Springsteen, *Sous-secrétaire adjoint pour les affaires européennes*.

Dans l'après-midi, il a rencontré M. Eugene V. McAuliffe, *Directeur du bureau de l'O.T.A.N. et des affaires politico-militaires atlantiques*. Celui-ci a d'abord souligné la nécessité de maintenir l'O.T.A.N. et l'Alliance atlantique. L'Alliance est-elle plutôt politique, ou plutôt militaire ? Tout dépend de l'angle sous lequel on la considère. Pour le Pentagone, il y a la menace militaire soviétique et la sécurité de l'Europe qui implique la sécurité des Etats-Unis, comme on l'a vu pendant deux guerres mondiales. Pour le Département d'Etat, on peut dire que l'ère du maintien de la paix est close et que l'on est déjà entré dans celle de la construction de la paix quand on considère l'évolution de l'Occident. L'Europe occidentale et les Etats-Unis sont également riverains de l'Atlantique, mais ce qui importe le plus c'est la civilisation occidentale.

Le Groupe des plans nucléaires des quatorze ministres de la défense et le plan de forces de cinq ans pour la défense classique impliquent l'un et l'autre que l'O.T.A.N. s'engage désormais dans une planification à long terme.

Quant à la situation militaire et politique en Méditerranée, le Conseil de l'O.T.A.N. a procédé à une évaluation de la menace et il peut maintenant commencer à envisager les mesures à adopter et à mettre en œuvre.

Une troisième étude est en cours sur les conséquences des réductions de forces. Celles-ci

sont subordonnées à l'adoption par l'autre partie de mesures similaires. La sécurité européenne exige la collaboration des pays du Pacte de Varsovie, car des réductions unilatérales seraient dangereuses pour l'équilibre des forces en Europe.

Cependant, le problème de l'escalade peut être examiné dans le contexte de l'équipement des forces de l'O.T.A.N., par exemple la demande d'installation d'un cordon de mines atomiques le long de la frontière nord de la Turquie. Les arguments invoqués par ce pays sont très solides du point de vue militaire, étant donné que la zone frontalière a une population très clairsemée et qu'un cordon de mines atomiques constituerait une défense efficace. Néanmoins, pour des raisons politiques, la demande de la Turquie a été repoussée.

A propos de la défense de la Méditerranée, M. McAuliffe a déclaré qu'il n'était pas ému outre mesure par la présence de la marine soviétique dans cette zone. Conformément au Traité de Montreux, la Turquie tient ses alliés informés du passage de bâtiments russes par le Bosphore et la présence de ces bâtiments doit être considérée bien davantage d'un point de vue politique que militaire. Etant donné la situation en Grèce, le gouvernement américain n'envoie pas actuellement d'équipement lourd à l'armée grecque. En outre, la marine grecque n'est pas très moderne. Comme il en est de même pour l'Albanie et la Yougoslavie, il n'existe donc pas de véritable menace. La flotte américaine peut certainement encore tenir tête aux bâtiments soviétiques.

A la question de savoir si les Russes utiliseraient Mers-el-Kébir en permanence, M. McAuliffe a répondu que les Algériens ne possèdent certainement pas les connaissances techniques nécessaires au fonctionnement de cette base bien connue des alliés puisque sa construction a figuré au programme d'infrastructure de l'O.T.A.N. Par ailleurs, les Russes savent bien à quel prix les Etats-Unis ont obtenu leurs bases au Maroc. Tout d'abord, le gouvernement américain a dû construire ces bases pour ses escadrons de B-48 et de B-52, peu après 1950, et le gouvernement marocain a demandé un prix exorbitant pour le terrain. Lorsque les escadrons sont arrivés, le gouvernement marocain s'est plaint que l'aviation américaine avait apporté avec elle l'inflation et qu'il avait besoin d'une aide économique. En même temps, les forces armées marocaines ont estimé, en voyant l'équipement américain, que l'honneur national exigeait qu'elles soient dotées

of equipment, which also included jet fighters. When the Moroccan army was equipped, the strategic air force procured longer-range planes and missiles and therefore did not need the Moroccan bases any more. However, the Moroccan Government would not allow the squadrons to leave before paying high amends for the damage done to the national economy by the departure of the squadrons, so the United States had again to pay a high price to get out. He did not think, therefore, that the Russians would repeat the costly American venture in Alexandria or Mers-el-Kébir.

The costly Moroccan lesson would certainly be remembered when, this year or next, the negotiations started on the air bases in Spain near Saragossa, Madrid and Rota, which was also a naval base. The aim of the Spanish Government was to become a member of NATO, which for political reasons, however, was not feasible. It was well known that the Spanish Government also wanted to become a member of the Common Market, but without free elections in Spain there was little chance of its wish being fulfilled.

At the end of the day, the group met *Mr. Herman Pollack, Director, International Scientific and Technological Affairs*. Mr. Pollack stated that the attitude of the American Government has considerably changed since October 1966 when it was decided that it was not contrary to American policy to give substantial aid to the European launcher development organisation. Before that time, the American Government had been more inclined to aid scientific ventures but not applied satellites and launcher development. The military authorities were of the opinion that a liquid-fuel launcher now had little military value and that, therefore, there were no objections to co-operation with the European space organisations.

Mr. Pollack thought that the Europeans over-estimated the spin-off in the space field, especially in launcher development, for civil purposes. In any case, a great part of it was not classified. One of the important things for the United States economy was that the art of testing equipment has been thoroughly learned. More of this indirect spin-off existed, of course, such as mastering the management of very great projects.

In the field of satellites, the United States was experimenting with the satellite Nimbus-B, the development of solar cells, and eventually nuclear energy, to provide the satellite with more watts. Other types of satellite now being developed were earth research sensing satellites for mining, oil prospecting, etc. In an advanced stage of development was the world weather watch, in which field the United States hoped to be able to come to an agreement with the Soviet Union.

In respect of telecommunications, the United States was not concerned if the Europeans wanted the European continent to be considered as one region. However, the communications from Europe with other parts of the world should be developed by INTELSAT.

One of the most important questions yet to be solved in an international framework was how to employ the new technology everywhere in the world. UNESCO would hold a very important conference on this subject in August 1968.

*Thursday, 4th April 1968*

The group met with representatives of the *House Foreign Affairs Committee*, led by Mrs. Kelly, Chairman of the Sub-Committee on European Affairs.

The group attended Hearings of the *House Science and Astronautic Sub-Committee*, which discussed the best methods of organising the training of local and State police in weaponry.

In the afternoon, the group had a discussion with members of the *Senate Foreign Relations Committee*.

*Friday, 5th April 1968*

The group visited the *Communications Satellite Corporation* where it was received by Mr. James McCormack, Chairman of the Board of Comsat, and Dr. Joseph V. Charyk, President of Comsat.

Mr. John Johnson, Vice-President for International Programmes, spoke on International Telecommunications Satellite Consortia and the Interim Communications Satellite Committee.

d'un équipement semblable, et notamment de chasseurs à réaction. Lorsque l'armée marocaine a été équipée, les forces stratégiques américaines ont reçu des avions à plus long rayon d'action et des missiles, et n'ont plus eu besoin des bases marocaines. Cependant, le gouvernement marocain n'a pas voulu les laisser partir sans demander réparation du préjudice causé par leur départ à l'économie marocaine, si bien que les Etats-Unis ont dû encore payer une forte somme pour quitter le pays. M. McAuliffe ne pense donc pas que les Russes prendront des risques semblables à Alexandrie ou à Mers-el-Kébir.

Le gouvernement américain n'oubliera certainement pas la coûteuse leçon du Maroc lorsque s'engageront, cette année ou l'année prochaine, les négociations sur les bases aériennes espagnoles situées près de Saragosse, de Madrid et de Rota, où se trouve également une base navale. L'Espagne voudrait devenir membre de l'O.T.A.N., ce qui, pour des raisons politiques, n'est pourtant pas réalisable. On sait également qu'elle désire adhérer au Marché commun mais, sans élections libres en Espagne, il y a peu de chances que ce vœu soit exaucé.

A la fin de la journée, le groupe a rencontré *M. Herman Pollack, Directeur des affaires scientifiques et technologiques internationales*. M. Pollack a indiqué que l'attitude du gouvernement américain s'est considérablement modifiée depuis le mois d'octobre 1966, date à laquelle il a été décidé que l'octroi d'une aide importante au C.E.C.L.E.S. n'était pas contraire à la politique américaine. Auparavant, le gouvernement américain était plutôt enclin à aider les entreprises scientifiques mais non la mise au point de satellites d'applications et de lanceurs. Les instances militaires jugent désormais que les lanceurs à propulsion liquide n'ont plus qu'une valeur militaire restreinte et que, par conséquent, rien ne s'oppose à une coopération avec les organisations spatiales européennes.

M. Pollack pense que les Européens surestiment les retombées dans le domaine spatial et, notamment, celles de la mise au point de lanceurs à des fins pacifiques. En tout cas, une grande partie des renseignements ne sont pas classifiés. L'un des grands avantages qu'en a retirés l'économie américaine, c'est la maîtrise des méthodes de vérification de la fiabilité de l'équipement. Il existe, naturellement, d'autres retombées indirectes, par exemple la maîtrise de la gestion des très grands programmes.

Dans le domaine des satellites, les Etats-Unis étudient actuellement le satellite Nimbus-B, l'utilisation des cellules solaires et, éventuellement, de l'énergie nucléaire pour accroître sa puissance. D'autres types de satellites sont également en cours de mise au point : les satellites senseurs pour la recherche minière, la prospection pétrolière, etc. La veille météorologique mondiale, où les Etats-Unis espèrent parvenir à un accord avec l'Union Soviétique, se trouve à un stade plus avancé.

En ce qui concerne les télécommunications, les Etats-Unis ne voient pas d'inconvénient à ce que le continent européen soit considéré comme un tout. Cependant, les communications de l'Europe avec les autres parties du monde doivent être développées par l'INTELSAT.

Parmi les problèmes les plus importants qui sont encore à résoudre dans un cadre international, figure l'application de cette nouvelle technologie au monde entier. L'UNESCO tiendra une conférence très importante sur ce sujet en août 1968.

*Jeudi 4 avril 1968*

Le groupe a rencontré une délégation de la *Commission des affaires étrangères de la Chambre* dirigée par Mme Kelly, Présidente de la sous-commission pour les affaires européennes.

Il a assisté à plusieurs auditions de la *Sous-commission des sciences et de l'astronautique de la Chambre*, consacrées à l'examen des méthodes susceptibles d'organiser au mieux l'initiation aux armes de la police locale et de la police d'Etat.

Dans l'après-midi, le groupe a eu un entretien avec les membres de la *Commission des relations étrangères du Sénat*.

*Vendredi 5 avril 1968*

Le groupe a visité la *Communications Satellite Corporation* où il a été reçu par M. James McCormack, Président du Conseil d'administration de la COMSAT, et le Dr Joseph V. Charyk, Président de la Société.

M. John Johnson, Vice-Président des programmes internationaux, a fait un exposé sur les Consortiums internationaux de télécommunications par satellites et sur le Comité intérimaire de télécommunications par satellites.

Ten years since the first communications satellite and five years since the establishment of the Communications Satellite Corporation enormous progress had been made. The global system would be ready sooner and at much lower cost than initially projected. Two operating satellites, one in the Atlantic and the other in the Pacific Ocean areas, each with a nominal capacity equivalent to 240 voice circuits, were now fully taken up with telephone, television and data-processing traffic. In 1969, Asia would be directly connected with Western Europe by a satellite over the Indian Ocean once the earth stations in that area were completed. Sixty-one nations were now members of INTELSAT. The intercontinental telephone circuits were already four times more by satellite than by cable. The next generation of satellites, INTELSAT-III, would be launched in the second half of 1968, each to provide 1,200 voice circuits. An improved version, planned for 1969, would have 2,000 circuit capacity, whereas for 1970 satellites were already being developed with some 5,000 circuits. The 1971-72 satellite would be powered exclusively by solar cells which might allow even more circuits for 1971 or 1972. By the end of 1969, more than 40 earth stations around the world were being planned for completion. The proliferation of earth stations in Western Europe — in England, France, Italy and Germany — was more political than technical. The plans for Africa were drawn up with the purpose of no undue proliferation.

The cost per circuit was decreasing rapidly and the later satellites would be no more expensive than the earlier ones with a limited number of circuits. Although it was true that the more energy there was in a satellite the smaller could be the earth station, the cost of the bigger satellites, especially if nuclear power was involved, might still not be economic compared to the cost of building earth stations. Direct television transmissions from satellites would certainly arrive one day, but not in the near future. It should not be forgotten that once the stations were built and the satellites put into orbit, the lifetime was normally longer than the minimum projected.

The possibility of communications which INTELSAT now provided had never existed

before. It was an entirely new system providing very cheap connections between the different regions and continents of the world. Whether a regional system within the United States or within Europe would be economically sound could not yet be foreseen, but the existing communications systems by cables, etc. in a regional framework, because of the existing equipment, was certainly cheaper than the system by satellite.

The following important events of 1967 were mentioned :

— Following one failure in late 1966, three new satellites were launched successfully into synchronous orbit and placed in operation during 1967, extending full-time service to the Pacific region and expanding capability in the Atlantic region.

— Construction began on three new United States earth stations at sites in West Virginia, California and Puerto Rico and on a second large antenna in Hawaii.

— New earth stations were completed by Italy and Spain. The Italian station was inaugurated with live satellite television transmission to Italy of a ceremony between the Presidents of the United States and Italy at the White House.

— Manufacture was begun on a fifth, spare, satellite in the INTELSAT-II series (240 voice circuits) and continued on the new INTELSAT-III series (about 1,200 circuits). Industry has been asked for proposals for an improved INTELSAT-III (2,000 circuits) and an INTELSAT-IV (at least 5,000 circuits).

— With the addition of Uganda in January 1968, membership in the International Telecommunications Satellite Consortium (INTELSAT) totals 61 nations.

— Use of the satellite system increased substantially, and the satellites and earth stations continued to provide service with a high degree of reliability.

— The Corporation has continued to urge the Federal Communications Commission (FCC) to authorise COMSAT to provide domestic United States satellite services.

— The President of the United States, emphasising support of INTELSAT and the

Dix ans après le lancement du premier satellite de télécommunications et cinq ans après la création de la *Communications Satellite Corporation*, d'énormes progrès ont été réalisés. Le système mondial sera prêt plus tôt qu'initialement prévu et à bien meilleur marché. Les deux satellites en activité, l'un au-dessus de l'Atlantique et l'autre au-dessus du Pacifique, chacun d'une capacité nominale équivalente à 240 circuits téléphoniques, sont maintenant pleinement utilisés pour le téléphone, la télévision et le traitement des données. En 1969, l'Asie sera reliée directement à l'Europe occidentale par un satellite situé au-dessus de l'Océan Indien une fois que les stations terriennes de cette région seront terminées. Soixante et une nations sont maintenant membres de l'INTELSAT. Les circuits téléphoniques intercontinentaux disponibles par satellites sont déjà quatre fois plus nombreux que les circuits disponibles par câbles. Les satellites de la prochaine génération, INTELSAT-III, qui seront lancés dans le second semestre de 1968, offriront chacun 1.200 circuits. Une version améliorée, prévue pour 1969, aura une capacité de 2.000 circuits, tandis que pour 1970, on met déjà au point des satellites dotés de 5.000 circuits. Le satellite de 1971-72 disposera d'une énergie fournie exclusivement par des cellules solaires, ce qui permettra sans doute d'accroître le nombre de circuits. On pense que d'ici la fin de 1969, plus de quarante stations terriennes seront terminées de par le monde. La prolifération des stations terrestres en Europe occidentale, en Angleterre, en France, en Italie et en Allemagne, répond à des impératifs plus politiques que techniques. Les plans élaborés pour l'Afrique tendront à éviter une prolifération abusive.

Le prix de revient par circuit décroît rapidement et les satellites les plus récents ne seront pas plus coûteux que les premiers qui ne disposaient que d'un nombre limité de circuits. S'il est vrai que les dimensions des stations terriennes varient en fonction inverse de la puissance du satellite émetteur, les grands satellites pourraient cependant ne pas être rentables, compte tenu des frais de construction des stations terriennes, surtout s'ils faisaient intervenir l'énergie nucléaire. On verra certainement un jour des émissions de télévision en direct par satellites, mais ce n'est pas pour demain. Il ne faut pas oublier que lorsque les stations sont construites et que les satellites sont mis sur orbite, leur durée est normalement supérieure au minimum prévu.

Les possibilités de communications offertes par l'INTELSAT étaient inconnues jusqu'à ce

jour. Il s'agit d'un système entièrement nouveau qui offre des liaisons très bon marché entre les différentes régions et les différents continents du monde. On ne peut encore prévoir si un système régional propre aux Etats-Unis ou à l'Europe serait vraiment rentable, mais les systèmes de communications par câbles, etc., qui existent actuellement dans un cadre régional, reviennent certainement moins cher que le système par satellites, étant donné l'équipement disponible.

Voici la liste des événements importants mentionnés pour 1967 :

— A la suite d'un échec à la fin de 1966, trois nouveaux satellites ont été placés sur orbite synchrone et sont entrés en service en 1967, offrant ainsi un service permanent dans la région du Pacifique et accroissant la capacité disponible dans la région atlantique.

— Trois nouvelles stations terriennes américaines ont été mises en chantier en Virginie occidentale, en Californie et à Porto Rico, de même qu'une seconde grande antenne à Hawaii.

— De nouvelles stations terriennes ont été terminées par l'Italie et l'Espagne. La station italienne a été inaugurée par la transmission télévisée en direct par satellite d'une cérémonie à la Maison Blanche à laquelle participaient les présidents des Etats-Unis et de l'Italie.

— On a commencé la fabrication d'un cinquième satellite de réserve de la série INTELSAT-II (240 circuits) et poursuivi celle de la nouvelle série INTELSAT-III (environ 1.200 circuits). Il a été demandé à l'industrie de faire des propositions pour l'amélioration d'INTELSAT-III (2.000 circuits) et d'INTELSAT-IV (au moins 5.000 circuits).

— Avec l'entrée de l'Ouganda en janvier 1968, l'*International Telecommunications Satellite Consortium* (INTELSAT) comprend maintenant soixante et un Etats membres.

— L'utilisation du système de satellites a considérablement augmenté et les satellites et les stations terriennes ont continué de fonctionner avec un coefficient élevé de fiabilité.

— La *Communications Satellite Corporation* a demandé à nouveau à la Commission fédérale des télécommunications (F.C.C.) d'autoriser la COMSAT à offrir les services de ses satellites à l'intérieur des Etats-Unis.

— Le Président des Etats-Unis, soulignant l'appui qu'il apportait à l'INTELSAT et au sys-

global system, appointed a Task Force to make an overall review of United States communications policy.

— COMSAT and certain other United States carriers concluded an agreement for the operation of United States earth stations employed in international traffic, pursuant to the FCC's interim policy for joint ownership of such facilities.

— With FCC approval, and with commencement of full commercial operations on 1st May 1967, COMSAT began accounting practices and earnings reports on a basis appropriate to a going business. The Corporation had followed a development method of accounting during its formative years.

— COMSAT reduced rates charged to common carriers for transatlantic service.

— To provide for growing research activities, the Corporation began construction in early 1968 of the COMSAT laboratories.

During the afternoon, the group had a short meeting with the *Hon. Eugene Rostow, Deputy Secretary of State*. Mr. Rostow began by explaining the American Government's attitude to the Vietnam war. From the President's speech of Friday, 29th March, it was clear that serious steps would be taken to de-escalate the war and begin negotiations with the numerous parties involved, including the Vietcong. Such negotiations would certainly be extremely complicated in view of the fluid situation in South Vietnam. There could, however, be no doubt about the Government's intention to strive for peace.

Commenting on the suggestion that the American Government prepare a study on the North Atlantic Free Trade Area (NAFTA), put forward by Senator Javitts, Mr. Rostow said that there was no intention of even appointing a study group on an issue of this kind. He considered it politically impractical. He doubted very much whether the British Government had carried out any studies either. The only solution for the British economy lay in membership of the Common Market; Senator Javitts' so-called alternative was not feasible.

Asked whether the Americans would start a new period of isolationism, Mr. Rostow said this was highly unlikely from a political point of view, and technically impossible.

Turning to the question of relations between Europe and the United States, Mr. Rostow thought the results of the Harmel exercise a good beginning to improved political consultations. These consultations would have to be extended to the underdeveloped countries, or the so-called southern half of the world, for it was there that United States collaboration with Europe could exercise the greatest influence in the years ahead.

Assuming that the United Kingdom, together with the Scandinavian countries and Ireland, became members of the Common Market, the United States would still not favour the establishment of a European nuclear force within the NATO framework, since this would be in opposition to the non-proliferation treaty. If Europe as a whole became a real federation, the situation would be different, but it was unthinkable that Western European governments would give their sovereign rights in the defence field to a federal European government within the next 20 or 30 years. There would be no change in the American Government's position if the United Kingdom did not join the Common Market.

The group's last meeting was with *Mr. Frank E. Loy, Deputy Assistant Secretary of State, Transportation and Telecommunications*. Mr. Loy began by saying that there was no question of a situation of conflict between the United States and Europe concerning the latter's competence in the field of commercial telecommunications by satellite. The United States did not want a monopoly but co-operation, which could best be achieved through a unified communications system. The United States fully recognised the independence of European States in this field and was not endeavouring to exclude Europe's space industries. There was however the difficulty that Europe's desires did not correspond to its potentialities. If one accepted the principle of an economically sound worldwide telecommunications network, it meant that European industry had to be competitive if it wanted orders for satellites and spin-off from space efforts, of which the global system was only a part. These efforts had so far cost some \$8,000 million for the American tax-payer. An



tème mondial, a formé une *Task Force* destinée à procéder à un réexamen global de la politique des Etats-Unis en matière de télécommunications.

— La COMSAT et certains autres organismes américains de télécommunications ont conclu un accord pour la gestion des stations terriennes américaines utilisées dans le trafic international, conformément à la politique intérimaire de la F.C.C. visant à la co-propriété de ces installations.

— Avec l'approbation de la F.C.C. et le lancement de ses activités purement commerciales le 1<sup>er</sup> mai 1967, la COMSAT a entrepris la mise en œuvre de pratiques comptables et la rédaction de rapports financiers comme il convient à toute affaire prospère. La Corporation avait suivi une méthode comptable s'adaptant à son évolution pendant sa période de gestation.

— La COMSAT a réduit les tarifs appliqués aux organismes de télécommunications habituels pour le service transatlantique.

— Afin de faire face aux activités croissantes de recherche, la Corporation a entrepris, au début de 1968, la construction des laboratoires COMSAT.

Dans l'après-midi, le groupe a rencontré *M. Eugène Rostow, Secrétaire d'Etat adjoint*. M. Rostow a commencé par expliquer l'attitude du gouvernement américain devant la guerre du Vietnam. Il ressort nettement du discours du Président du vendredi 29 mars que d'importantes mesures seront prises pour amener une désescalade et entamer des négociations avec les nombreuses parties en cause, y compris le Vietcong. Ces négociations seront certainement extrêmement difficiles étant donné la fluidité de la situation au Sud-Vietnam. Aucun doute ne saurait planer cependant sur l'intention du gouvernement de vouloir la paix.

Commentant la suggestion du sénateur Javitts selon laquelle le gouvernement américain devrait préparer une étude sur la zone de libre-échange nord-atlantique (NAFTA), M. Rostow a déclaré que celui-ci n'avait même pas l'intention de constituer un groupe d'étude sur une question de ce genre. Il la juge politiquement irréalisable et doute d'ailleurs que le gouvernement britannique ait procédé à une étude de son côté. La seule solution pour l'économie britannique réside dans l'adhésion au Marché commun ; la solution de rechange du sénateur Javitts est impraticable.

A la question de savoir si les Américains allaient entrer dans une nouvelle période d'isolationnisme, M. Rostow a répondu que c'était extrêmement improbable du point de vue politique et impossible sur le plan technique.

Quant à la question des relations entre l'Europe et les Etats-Unis, M. Rostow pense que les résultats de l'exercice Harmel constituent une introduction satisfaisante à l'amélioration des consultations politiques. Celles-ci devront être étendues aux pays sous-développés, c'est-à-dire à l'« hémisphère sud », car c'est là que la collaboration des Etats-Unis et de l'Europe peut exercer la plus grande influence au cours des prochaines années.

Même si le Royaume-Uni, les pays scandinaves et l'Irlande adhéraient au Marché commun, les Etats-Unis ne seraient cependant pas en faveur de la création d'une force nucléaire européenne dans le cadre de l'O.T.A.N., qui serait contraire au traité de non-prolifération. Si l'Europe devenait une véritable fédération, la situation serait différente, mais il est impensable qu'au cours des vingt ou trente prochaines années, les gouvernements d'Europe occidentale abandonnent leurs droits de souveraineté en matière de défense à un gouvernement fédéral européen. La position du gouvernement américain resterait la même si le Royaume-Uni n'adhérait pas au Marché commun.

Enfin, le groupe a rencontré *M. Frank E. Loy, Sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les transports et les télécommunications*. M. Loy a déclaré, tout d'abord, qu'il n'était pas question de conflit entre les Etats-Unis et l'Europe à propos de la compétence de cette dernière dans le domaine des télécommunications commerciales par satellites. Les Etats-Unis ne recherchent pas le monopole mais la coopération, qui ne saurait mieux se réaliser que par l'intermédiaire d'un système de télécommunications unifié. Les Etats-Unis reconnaissent pleinement l'indépendance des Etats européens dans ce domaine et ne cherchent pas à éliminer les industries spatiales européennes. La difficulté réside cependant dans le fait que les désirs de l'Europe ne correspondent pas à ses possibilités. Si l'on accepte le principe d'un réseau mondial de télécommunications qui soit rentable, il faut que l'industrie européenne soit compétitive pour recevoir des commandes de satellites et bénéficier des retombées de ses réalisations dans le domaine spatial dont le système mondial ne constitue qu'une par-

answer to this problem could not be found easily. If European industry wanted to be competitive, its satellites would have to be tested in the environment in which they would be stationed. This was the price Europe would have to pay to win international contracts. The present situation was that the United States would provide launchers if any European State wished to test its satellites in space. It was also possible for European firms to establish industrial partnerships with American counterparts. This had already taken place on a modest scale but had not been sufficient to provide European industry with the necessary background and know-how.

It was of no interest to the United States to kill off the European space industries but, on the other hand, an international telecommunications system could survive only if the most economically-sound terms were accepted. Europe should therefore try to participate fully in the existing global communications system and not consider it as an appendix to American overseas

and industrial power. It must be clear to all that two existing technological industrial capabilities were of more interest in the development of a worldwide communications system than a monopoly by American industry.

Mr. Loy was not at all optimistic about the chances of finding a solution to the problem of a worldwide communications system in the United Nations. Perhaps in the next generation co-operation with the Soviet Union could be hoped for. He did not see any solution to other problems outside the possibilities offered by INTELSAT. He was of the opinion that changes in INTELSAT arrangements might be possible and the limit of non-United States participation raised from its present level. The United States quota might then be reduced to about 40 %. However, it was not the United States that was reluctant to begin discussions; the European countries had not yet returned the questionnaires sent out by INTELSAT concerning the new arrangements.

tie. L'effort spatial a coûté jusqu'à présent quelque 8 milliards de dollars aux contribuables américains. On ne peut pas trouver facilement de solution à ce problème. Si l'industrie européenne veut être compétitive, il faut que ses satellites soient essayés dans les conditions réelles de fonctionnement. C'est le prix que l'Europe doit payer pour obtenir des contrats internationaux. Les Etats-Unis fourniront des lanceurs si un Etat européen souhaite essayer des satellites dans l'espace. Les firmes européennes pourront également s'associer industriellement avec leurs homologues américains. Cela se fait déjà à une échelle modeste mais insuffisante pour donner à l'industrie européenne les connaissances de base et la technologie nécessaires.

Les Etats-Unis n'ont aucun intérêt à étouffer les industries spatiales européennes, mais un système international de télécommunications ne peut survivre que sur la base la plus saine du point de vue économique. L'Europe doit donc essayer de participer pleinement au système mondial de télécommunications existant et non pas le considérer comme le prolongement de la

puissance industrielle de l'Amérique à l'étranger. Il faut que tout le monde se rende bien compte que l'existence de deux potentiels industriels technologiques présente plus d'intérêt pour la mise au point d'un système mondial de télécommunications qu'un monopole de l'industrie américaine.

M. Loy n'est nullement optimiste quant aux chances de trouver une solution aux problèmes des télécommunications mondiales dans le cadre des Nations Unies. Une coopération avec l'Union Soviétique sera peut-être possible au cours de la prochaine génération. Il ne voit pas comment résoudre les autres problèmes en dehors des possibilités offertes par l'INTELSAT. A son avis, des modifications pourraient être apportées aux accords d'INTELSAT ; la participation de pays autres que les Etats-Unis pourrait être accrue et la participation américaine réduite, de ce fait, à 40 % environ. Néanmoins, ce ne sont pas les Etats-Unis qui répugnent à engager la discussion ; les pays européens n'ont pas encore renvoyé les questionnaires que leur a envoyés l'INTELSAT concernant les nouveaux accords.

## APPENDIX

*The American interest in Europe**Address by Mr. Dean Rusk<sup>1</sup>, Secretary of State**(Extracts)*

.....

Now, we know from our own experience how difficult is the task of building a working democratic union among a wide variety of elements. And so, Americans, who have for generations flocked to the shrines of Europe's cultural heritage, understand the grave responsibilities of those who must insure that Europe's future will not annihilate Europe's past. We understand the determination of great nations, large and small, to preserve the priceless heritage of their individuality. But we also continue to believe that a divided Europe will find it harder to preserve its vitality than one that has found an effective form of unity.

There are many areas of Europe's future in which we are eager to play an active — even though not a commanding — rôle. We recognise, for example, that the fear of Europeans about the so-called technological gap between the two sides of the Atlantic is an important element. Although we welcome the slow evolution of our interdependent countries into a common economy, we have no desire to dominate European industry or European economies from this side of the Atlantic.

.....

In the field of military defence, we and our European friends are working very closely indeed. We are glad that as we get more and more into our common defence problems in the intimacy which is possible among 14 — which was not always possible among 15 — we shall find ourselves in more solid partnership than ever before.

Discussion cannot eliminate all possible differences of view, but we can at least insure that we have fully explored our mutual interests and that we do not unknowingly work at cross-purposes around the world. And we would welcome now, as before, a European caucus, if they want to call it that, in NATO, something

1. Made before the United Italian-American Labour Council at New York, N. Y., on 2nd December 1967.

like a European defence community, as a full partner in a reconstituted alliance. They should not feel sensitive about constituting their own European defence community, because it was not the United States which blocked earlier efforts to do just that. There is nothing in our economic, military, and political relationship that we are not willing to discuss and share in order to accommodate the growing strength and confidence of a uniting Europe.

And so we do believe that if the States of Europe are to play a rôle in the world commensurate with their achievements, their wealth, and historic responsibility, they must merge their strength so that they can act and grow together.

Second, we believe that if that merger is to be complete and secure, Britain must be a part of it.

Third, we believe that both free Europe's security and ours depend upon maintaining close ties across the Atlantic. We do not mean that there must be complete and rigid co-ordination of everything any one of us does; even if this were possible, it might not always be desirable. But nevertheless we do believe that that cohesion and that partnership are vital.

And fourth, we oppose in Europe's interest, even more than in our own, attempts to destroy the present arrangements that give security to free Europe, unless something better is put in their place. The fact that the strength of NATO has produced a certain calm in Europe does not mean that that calm would continue if the strength of NATO were to be destroyed or allowed to shrink.

.....

... We in Europe and America belong to that tiny minority in the world who live in moderate prosperity; and as that minority becomes smaller and smaller and the gap between us and the others grows larger and larger, then we and

## ANNEXE

**L'intérêt que l'Amérique porte à l'Europe****Allocution de M. Dean Rusk<sup>1</sup>, Secrétaire d'État***(Extraits)*

.....

Or, nous savons par expérience combien il est difficile de constituer une union démocratique valable à partir d'éléments très divers. C'est pourquoi les Américains qui, depuis des générations, révèrent l'héritage culturel de l'Europe, comprennent les graves responsabilités de ceux qui doivent faire en sorte que l'avenir de l'Europe n'annihile pas son passé. Nous comprenons la détermination des grandes nations, quelles qu'elles soient, de défendre le précieux héritage que constitue leur personnalité. Mais nous persistons également à croire qu'une Europe divisée préservera plus difficilement sa vitalité qu'une Europe ayant trouvé une forme efficace d'unité.

Nombreux sont les domaines où nous sommes désireux de jouer un rôle actif, même s'il n'est pas prépondérant pour l'avenir de l'Europe. Nous reconnaissons, par exemple, que la crainte des Européens devant l'« écart technologique » entre les deux rives de l'Atlantique est un élément important. Si nous nous félicitons de la lente évolution de nos pays interdépendants vers une économie commune, nous n'avons nullement le désir, de ce côté de l'Atlantique, de dominer l'industrie ou les économies européennes.

.....

Dans le domaine de la défense, nous travaillons vraiment très étroitement avec nos amis européens. Nous sommes heureux qu'en approfondissant nos problèmes communs de défense dans un esprit d'union qui est réalisable à quatorze et ne l'a pas toujours été à quinze, nous parvenions à une association plus solide que jamais auparavant.

La discussion ne saurait éliminer toutes les divergences, mais nous pouvons du moins être sûrs que nous avons examiné sous tous leurs aspects nos intérêts réciproques et que nous n'œuvrons pas sans le savoir à des objectifs contraires de par le monde. Et nous nous félicitons, aujourd'hui comme hier, de la formation

1. Prononcée devant le *United Italian-American Labour Council* à New York, le 2 décembre 1967.

au sein de l'O.T.A.N. d'un noyau européen, si c'est le terme qui convient, d'une sorte de communauté européenne de défense qui serait un partenaire de plein droit dans une alliance reconstituée. La création d'une communauté de défense qui leur soit propre ne doit pas sensibiliser les Européens, car ce ne sont pas les Etats-Unis qui y ont fait obstacle autrefois. Il n'y a rien dans nos relations économiques, militaires et politiques que nous ne soyons disposés à examiner et à partager pour servir la puissance et l'assurance croissantes d'une Europe en voie d'unification.

Nous sommes donc persuadés que si les Etats européens veulent jouer dans le monde un rôle à la mesure de leurs réalisations, de leur richesse et de leur responsabilité historique, ils doivent fusionner leurs forces afin d'agir et de grandir ensemble.

Deuxièmement, nous pensons que, pour que cette fusion soit complète et solide, il faut que la Grande-Bretagne y participe.

Troisièmement, nous croyons que la sécurité de l'Europe libre dépend, comme la nôtre, du maintien de liens étroits par-delà l'Atlantique. Nous ne voulons pas dire qu'il faille une coordination complète et rigide dans tout ce que l'un ou l'autre entreprend — même si c'était possible, ce ne serait peut-être pas toujours souhaitable — mais nous croyons néanmoins sincèrement que cette cohésion et cette association sont capitales.

Enfin, nous nous opposons, dans l'intérêt de l'Europe encore plus que dans le nôtre, aux tentatives de destruction des accords existants qui garantissent la sécurité de l'Europe libre, à moins que quelque chose de mieux ne les remplace. La puissance de l'O.T.A.N. a établi en Europe un certain calme qui ne subsisterait pas nécessairement si cette puissance devait être détruite ou devait diminuer.

.....

... Nous autres, Européens et Américains appartenons à cette faible minorité qui jouit d'une certaine prospérité dans le monde ; et, au fur et à mesure que cette minorité se restreint, et que s'élargit l'écart qui nous sépare des autres,

Europe must learn how to close that gap by helping to build, from below, more satisfactions of human aspirations. And we and Europe share the necessity for building a peace. The accom-

plishment of this great task on which our common survival and welfare depend will afford grandeur enough for everyone.

.....

nous devons, avec l'Europe, apprendre à combler cet écart en contribuant à satisfaire davantage les aspirations de l'homme, en commençant par les plus défavorisés. Et nous comprenons, avec

l'Europe, la nécessité de bâtir la paix. Chacun de nous puisera assez de grandeur dans l'accomplissement de cette grande œuvre dont dépendent notre survie et notre bien-être communs.

.....

***The treaty on the non-proliferation of nuclear weapons***

---

**REPORT <sup>1</sup>**

***submitted on behalf of the  
Committee on Defence Questions and Armaments <sup>2</sup>  
by Mr. Housiaux, Rapporteur***

---

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION  
on the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons

EXPLANATORY MEMORANDUM  
submitted by Mr. Housiaux, Rapporteur

Introduction

Chapter I : Background

Chapter II : Analysis of the treaty

A. Preamble

B. Operative articles

Chapter III : Consequences of the treaty

Conclusions

APPENDICES :

- I. Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons signed in London, Moscow and Washington on 1st July 1968
- II. Signatories of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons as at 17th September 1968
- III. Resolution 2373, commending the non-proliferation treaty, adopted by the United Nations General Assembly on 12th June 1968
- IV. Resolution 255 (1968) adopted by the United Nations Security Council, New York on 19th June 1968
- V. Text of the identical declarations made in the Security Council by the United Kingdom, the Soviet Union and the United States on 17th June 1968

---

1. Adopted in Committee by 9 votes to 1 with 7 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. Edwards (Chairman) ; MM. Bourgoin (Substitute : *Radius*), Goedhart (Substitute : *van der Stoel*) (Vice-Chairmen) ; MM. Amatucci, Beauguitte, Berkhan, *Delforge*, Digby, *Draeger*, *Fitch*, Foschini, *Housiaux*, Jannuzzi, Lemmrich, *Lenze*, Massimo

Lancellotti, Mommersteeg, Moutet (Substitute : *Schloesing*), *Nothomb*, *van Riel*, *Rivière*, *Eugène Schaus*, Lord *St. Helens*, MM. Tinaud (Substitute : *Schleiter*), Vedovato (Substitute : *Matteotti*), Wienand (Substitute : *Pöhler*), Williams.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*



**Le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

**présenté au nom de la  
Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>  
par M. Housiaux, rapporteur**

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Housiaux, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Historique

Chapitre II : Analyse du traité  
A. Préambule  
B. Dispositif

Chapitre III : Incidences du traité

Conclusions

ANNEXES

- I. Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires signé à Londres, Moscou et Washington le 1<sup>er</sup> juillet 1968
- II. Signataires du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à la date du 17 septembre 1968
- III. Résolution 2373 de l'Assemblée générale des Nations Unies se félicitant du traité de non-prolifération, adoptée le 12 juin 1968
- IV. Résolution 255 (1968) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, à New York, le 19 juin 1968
- V. Texte des déclarations identiques faites au Conseil de sécurité par le Royaume-Uni, l'U.R.S.S. et les Etats-Unis le 17 juin 1968

---

1. Adopté par la commission par 9 voix contre 1 et 7 abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. Edwards (président) ; MM. Bourgoïn (suppléant : Radius) Goedhart (suppléant : van der Stoel) (vice-présidents) ; MM. Amatuëci, Beauguitte, Berkhan, Delforge, Digby, Draeger, Fitch, Foschini, Housiaux, Jannuzzi, Lemmrich, Lenze, Massimo

Lancellotti, Mommersteeg, Moutet (suppléant : Schloesing), Nothomb, van Riel, Rivière, Eugène Schaus, Lord St. Helens, MM. Tinaud (suppléant : Schleiter), Vedovato (suppléant : Matteotti), Wienand (suppléant : Pöhler), Williams.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

**Draft Recommendation**  
**on the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons**

The Assembly,

Having considered the text of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons and its consequences for European security and the activities of the European Communities now and in the future ;

Considering that the United Nations General Assembly commended this treaty by 95 votes to 4 with 21 abstentions ;

Believing that this treaty offers definite advantages for world stability and progress towards nuclear disarmament, and that it does not prejudice the security of Europe ;

Believing nevertheless that in order not to impede the action of the European Communities it would be useful for its application to be covered by the statements of interpretation set forth in the operative text below ;

Noting also that the application of safeguards to the civil nuclear industry will be settled only by an agreement between Euratom and IAEA ;

Believing finally that in Europe and elsewhere people fear for their independence, and the progress which appeared to have been achieved with regard to the rules of international coexistence between States and the restoration of mutual trust is once again at stake ; that no matter what interests a great nuclear power may have, the universal and binding principles of general international law, as set out in the United Nations Charter, remain unrestrictedly valid : sovereignty, territorial integrity, non-violence, the right of self-determination of nations, and human rights,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Pursue the preparation of a joint policy for the member countries regarding the non-proliferation treaty, with the following principles in particular as a basis :

(i) It is desirable that the United Kingdom, a depositary country, ratify the treaty not later than the United States and the Soviet Union ;

(ii) It is desirable for the accession of the members of WEU other than the United Kingdom to be subject to the normalisation of the international situation, without affecting the opening, pursuit and conclusion of the negotiations between Euratom and the IAEA ;

(iii) When the Council deems the international situation to be normalised, it is desirable that the members of WEU accede to the treaty simultaneously, provided agreements have been concluded by Euratom and the IAEA on safeguards ;

(iv) It is desirable that the members of WEU make identical statements of interpretation on ratification. These should cover :

- the need to make progress towards nuclear disarmament ;
- the right of a future European federation to possess nuclear weapons ;
- the right for all parties to exploit all present and future applications of nuclear energy, apart from the actual fabrication of nuclear explosive devices ;
- the right of all parties to supplies of nuclear materials of all kinds.

**Projet de recommandation**  
**sur le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires**

L'Assemblée,

Ayant examiné le texte du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ses conséquences pour la sécurité européenne et pour les activités des Communautés européennes dans le présent et dans l'avenir ;

Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies, par 95 voix contre 4 et 21 abstentions, s'est félicitée de la conclusion du traité ;

Estimant que le traité offre des avantages certains pour la stabilité mondiale et pour un progrès dans la voie du désarmement nucléaire, et qu'il ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Europe ;

Estimant cependant, pour éviter toute entrave à l'action des Communautés européennes, qu'il serait utile que sa mise en application fasse l'objet des déclarations d'interprétation reprises au dispositif ci-après ;

Constatant, en outre, que l'application des contrôles sur l'industrie nucléaire civile ne sera réglée que par un accord à intervenir entre l'Euratom et l'A.I.E.A. ;

Estimant enfin qu'en Europe et ailleurs, des peuples craignent pour leur indépendance, et les progrès qui semblaient avoir été réalisés en ce qui concerne les normes de la coexistence des Etats et la restauration de la confiance sont remis en cause ; que quels que soient les intérêts d'une grande puissance nucléaire, les principes universels et obligatoires du droit international, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, gardent toute leur valeur : souveraineté, intégrité territoriale, non-violence, autodétermination des peuples et droits de l'homme,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

De poursuivre l'élaboration d'une politique commune des pays membres à l'égard du traité de non-prolifération, en s'inspirant notamment des principes suivants :

(i) Il est souhaitable que le Royaume-Uni, pays dépositaire, ne ratifie pas le traité plus tard que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ;

(ii) Il est souhaitable que l'adhésion au traité des membres de l'U.E.O. autres que le Royaume-Uni soit subordonnée à la normalisation de la situation internationale, sans que l'ouverture, la poursuite et la conclusion des négociations entre l'Euratom et l'A.I.E.A. en soient affectées ;

(iii) Lorsque le Conseil constatera la normalisation de la situation internationale, il est souhaitable que les membres de l'U.E.O. adhèrent au traité simultanément, pour autant que les accords entre l'Euratom et l'A.I.E.A. sur les contrôles aient été conclus ;

(iv) Il est souhaitable que des déclarations d'interprétation identiques soient faites par les membres de l'U.E.O. lors de la ratification. Elles devraient porter :

- sur la nécessité de progresser dans la voie du désarmement nucléaire ;
- sur le droit d'une future fédération européenne à posséder des armes nucléaires ;
- sur le droit pour toutes les parties d'exploiter toutes les applications actuelles et futures de l'énergie nucléaire, en dehors de la fabrication proprement dite de dispositifs explosifs nucléaires ;
- sur le droit pour toutes les parties à l'approvisionnement en matières nucléaires de toutes sortes.

### **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Housiaux, Rapporteur)*

#### **Introduction**

1. Even as this report is being drafted, the news is coming in of the occupation of Czechoslovakia by the armed forces of the Soviet Union with the support of those of Bulgaria, Hungary, Poland and Eastern Germany. The Committee deeply regrets the events in Czechoslovakia, not only for the Czechoslovak people themselves, to whose determination and courage the Committee would like to pay tribute. This brutal act of aggression and flagrant violation of the United Nations Charter obviously calls in question the general policy of East-West détente and in particular raises the question as to whether this is the right time for the western countries to associate themselves with a treaty of which the Soviet Union is one of the main promoters and of which the four co-aggressors are convinced advocates<sup>1</sup>.

2. It could not be otherwise, since the preamble to the treaty itself recalls that "...States must refrain in their international relations from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State". This act of aggression is therefore a flagrant violation of the treaty itself, committed only eight weeks after its signature by the five countries in question, but before its entry into force.

3. However, the treaty is the fruit of long negotiations, both in the Eighteen-Nation Conference on Disarmament and in the United Nations General Assembly, in which more than a hundred countries have taken part. In spite of his great distress at the Czechoslovak crisis, your Rapporteur therefore believed he should continue in his task, by analysing objectively the provisions of the treaty and the interests at stake, while postponing judgment on the repercussions which the Czechoslovak crisis will have on the treaty<sup>2</sup>.

4. Open to the signature of all countries, this treaty seems unprecedented in that it makes a

1. The Czechoslovak crisis and its consequences for Europe generally are considered in the report which the Chairman of the Committee is preparing.

2. See conclusions (b).

legal discrimination between nuclear countries (only three of which will apparently sign the treaty) and the others. However, from the first draft resolution tabled by Ireland in the United Nations, in 1958, through the draft treaties tabled by the Soviet Union and the United States in 1965, to the final treaty opened for signature on 1st July 1968, the treaty has undergone important changes which have even modified its scope. During all the debates and negotiations of the past ten years, there have been changes of position and even complete reversals by the parties concerned. The result is that the text before us holds some interest for all countries; it is a matter of deciding how much.

5. The Committee has dealt with this question ever since it has been on the agenda of the United Nations<sup>1</sup> and the Assembly in its turn has adopted a recommendation<sup>2</sup> which asks the Council to "...afford its support to the successful conclusion of the negotiations in the Eighteen-Nation Conference, with particular regard to the conclusion of a treaty on the non-proliferation and non-dissemination of nuclear weapons which shall not jeopardise the formulation, within NATO, of a policy on nuclear weapons".

6. Now that this treaty is in its final form and has already been signed by 81 countries including four WEU countries (Belgium, Luxembourg, the Netherlands and the United Kingdom), it is for our Assembly to give thorough consideration, before our parliaments debate its ratification, to

1. Document 407, paragraphs 43-45, report submitted by Mr. Radoux, 18th May 1967 ; Document 390, paragraphs 41-54, report submitted by Mr. Radoux, 21st November 1966 ; Document 367, report submitted by Mr. Radoux, 30th March 1966 ; Document 321, report submitted by Lord Kennet, 9th November 1964 ; Document 293, report submitted by Lord Kennet, 30th October 1963 ; Document 266, report submitted by Lord Kennet, 26th April 1963 ; Document 246, report submitted by Mr. Goodhart, 15th October 1962 ; Document 230, report submitted by Mr. Kershaw, 17th April 1962.

2. Recommendation 140, adopted by 45 votes to 2, on 12th December 1966.

## **Exposé des motifs**

**(présenté par M. Housiaux, rapporteur)**

### **Introduction**

1. Au moment même où ce rapport est rédigé nous parviennent les nouvelles de l'occupation de la Tchécoslovaquie par les forces armées de l'Union Soviétique soutenues par celles de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Pologne et de l'Allemagne orientale. La commission regrette vivement les événements de Tchécoslovaquie, non pas seulement pour le peuple tchécoslovaque lui-même, dont la commission veut saluer la détermination et le courage. Cet acte d'agression brutal et cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies mettent évidemment en cause la politique de la détente en général dans les relations Est-Ouest et, notamment, amènent à se demander s'il est opportun pour les pays occidentaux de s'associer à un traité dont l'U.R.S.S. est l'un des principaux promoteurs et dont les quatre co-agresseurs sont les partisans convaincus<sup>1</sup>.

2. Il ne pourrait en être autrement du fait que le traité même rappelle dans son préambule que «...les Etats doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, ... contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat». Cet acte d'agression constitue donc une violation flagrante du traité lui-même — violation commise huit semaines seulement après sa signature par les cinq pays en question, mais avant son entrée en vigueur.

3. Cependant, le traité est le fruit de longues négociations, tant à la Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, auxquelles ont participé plus de cent pays. C'est pourquoi votre rapporteur, malgré la grande émotion qu'il éprouve devant la crise tchécoslovaque, a cru devoir poursuivre sa tâche en analysant en toute objectivité les dispositions du traité et les intérêts en cause, tout en remettant à plus tard l'appréciation des conséquences pour le traité de la crise survenue en Tchécoslovaquie<sup>2</sup>.

4. Ouvert à la signature de tous les pays, ce traité paraît sans précédent en ce qu'il établit

une discrimination juridique entre pays nucléaires (dont trois seulement, semble-t-il, signeront le traité) et les autres. Cependant, depuis le premier projet de résolution irlandaise déposé aux Nations Unies en 1958 jusqu'au traité définitif ouvert à la signature le 1<sup>er</sup> juillet 1968 en passant par les projets de traité de l'Union Soviétique et des Etats-Unis de 1965, le traité a subi des remaniements importants qui ont même modifié sa portée. Au cours des débats et des négociations des dix années écoulées, on a constaté des changements de positions, et même des volte-face des parties en cause. Il en résulte que le texte dont nous sommes saisis présente un certain intérêt pour tous les pays ; il s'agit d'en évaluer l'importance.

5. La commission n'a pas manqué de se pencher sur cette question depuis qu'elle est à l'ordre du jour des Nations Unies<sup>1</sup>, et l'Assemblée, à son tour, a adopté des recommandations dont la plus récente<sup>2</sup> demande au Conseil «...De concourir... à l'aboutissement des négociations au sein de la Conférence des Dix-huit puissances, notamment en ce qui concerne la conclusion d'un traité sur la non-prolifération et la non-dissémination des armes nucléaires qui ne porte pas préjudice, au sein de l'O.T.A.N., à l'élaboration d'une politique relative aux armes nucléaires».

6. Maintenant que ce traité constitue un texte définitif comportant déjà la signature de quarante-un pays, y compris quatre pays de l'U.E.O. — la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni — il appartient à notre assemblée d'examiner à fond, et avant que n'in-

1. Document 407, paragraphes 43 à 45, rapport présenté par M. Radoux le 18 mai 1967 ;

Document 390, paragraphes 41 à 54, rapport présenté par M. Radoux le 21 novembre 1966 ;

Document 367, rapport présenté par M. Radoux le 30 mars 1966 ;

Document 321, rapport présenté par Lord Kennet le 9 novembre 1964 ;

Document 293, rapport présenté par Lord Kennet le 30 octobre 1963 ;

Document 266, rapport présenté par Lord Kennet le 26 avril 1963 ;

Document 246, rapport présenté par M. Goodhart le 15 octobre 1962 ;

Document 230, rapport présenté par M. Kershaw le 17 avril 1962.

2. Recommandation n° 140, adoptée par 45 voix contre 2 le 12 décembre 1966.

1. La crise tchécoslovaque et ses conséquences pour l'Europe en général sont examinés dans le rapport dont le président de la commission a bien voulu se charger.

2. Voir conclusions (b).

its implications, particularly for western defence; for the action of the European Communities now and as they will be after they are enlarged; for world stability and East-West relations, as well as for the civil nuclear industry in our countries and throughout the world. That is what your Rapporteur will try to do in this report after giving a brief account of the historical background to the negotiations.

## CHAPTER I

### *Background*

#### *The aftermath of the second world war*

7. It will be recalled that in 1946 Mr. Bernard Baruch, on behalf of the United States, at that time the only country possessing nuclear weapons, proposed a plan in the United Nations to deal with nuclear energy at world level: after the establishment of a world organisation responsible for every aspect of the production of nuclear energy and of an appropriate inspection system intended to prevent the diversion of nuclear energy to military uses, the United States would stop producing nuclear weapons and destroy its stocks of bombs. In response, the Soviet Union called for the destruction of stocks and the suspension of production of bombs to come first, and termed the United States proposals for nuclear inspection spying. The Baruch Plan immediately came to a stand-still.

#### *[Origin of the non-dissemination concept*

8. Two different proposals for limiting the dissemination of nuclear weapons throughout the world were put forward by the Soviet Union and the United States, in 1956 and 1957 respectively, in the Sub-Committee of the United Nations Disarmament Committee. The Soviet Union proposed the creation of a zone in Central Europe in which weapons would be limited and inspected and nuclear weapons banned. In a package of disarmament proposals the United States suggested that as soon as the production of fissile nuclear materials for military purposes had come to an end, the parties to an agreement would undertake neither to transfer nuclear weapons outside their control nor to accept such weapons, except in circumstances where their use would be limited to defence against armed attack. This proposal already contained the embryo of the non-prolifer-

ation treaty but the Soviet Union on the other hand preferred the concept of denuclearised areas.

#### *The Irish initiatives*

9. In 1958, Ireland proposed an agreement on the non-dissemination of nuclear weapons for the first time, but did not press this proposal to a vote. In 1958, Ireland again proposed an international agreement by which countries producing nuclear weapons would renounce the transfer of control to countries which did not possess nuclear weapons, and by which the latter would abstain from producing them.

10. The Soviet Union did not support the Irish proposal because it did not cover situations where nuclear weapons were placed on the territory of an ally without control being transferred to that ally. France abstained, as it considered it difficult if not impossible to verify the non-transfer of fissile material or nuclear weapons and felt the true solution would be a ban on the manufacture of nuclear weapons and the destruction of existing stocks. The United States supported the proposal because it would enable a serious study to be made of the problems which had arisen.

11. Adopted by 68 votes to 0 with 12 abstentions, Resolution 1380 (XIV) was followed in 1960 by Resolution 1576 (XV), sponsored this time by Ireland, Ghana, Japan, Mexico and Morocco. It was adopted by 68 votes to 0 with 26 abstentions; the Soviet Union supported it this time because of the danger of Western Germany possessing nuclear weapons. The United States abstained because the central responsibility of the nuclear powers was not recognised.

12. The following year, the General Assembly unanimously adopted Resolution 1665 (XVI), which called on all States to secure an agreement by which, on the one hand, States possessing nuclear weapons would undertake to refrain from relinquishing control of nuclear weapons or from transmitting the information necessary for their manufacture to States not possessing such weapons, and on the other hand States not possessing nuclear weapons would undertake not to acquire control of such weapons. At the same session, the General Assembly adopted a resolution proposed by Sweden and sponsored by Austria, Cambodia, Ceylon, Turkey, Liberia, the Sudan and Tunisia,

terviennent dans nos parlements les débats de ratification, les implications qu'il aura, notamment en ce qui concerne la défense occidentale, l'action des Communautés européennes telles qu'elles sont et telles qu'elles seront après leur élargissement, la stabilité mondiale et les relations Est-Ouest, ainsi que l'industrie nucléaire civile dans nos pays et dans le monde. C'est ce que votre rapporteur essayera de faire dans ce qui suit après avoir passé brièvement en revue l'historique des négociations.

## CHAPITRE I

### *Historique*

#### *Au lendemain de la seconde guerre mondiale*

7. On se souvient qu'en 1946, ce sont les Etats-Unis, seul pays à l'époque à posséder l'arme atomique, qui, par la bouche de M. Bernard Baruch, proposèrent aux Nations Unies un plan d'internationalisation de l'énergie atomique. Après la création d'un organisme mondial responsable de la production de l'énergie atomique sous tous ses aspects et l'établissement d'un système d'inspection approprié, destiné à empêcher le détournement de l'énergie atomique à des fins militaires, la fabrication des bombes atomiques aux Etats-Unis serait suspendue et les stocks existants seraient détruits. L'Union Soviétique, par contre, réclamait au préalable la destruction des stocks et la suspension de la fabrication des bombes, et qualifiait d'espionnage les propositions américaines prévoyant une inspection en matière atomique. Le plan Baruch était, de ce fait, mort-né.

#### *Apparition de la notion de non-dissémination*

8. Deux propositions différentes tendant à limiter la dissémination des armes nucléaires dans le monde furent présentées respectivement par l'Union Soviétique et les Etats-Unis, en 1956 et 1957, devant la Sous-commission de la Commission de Désarmement des Nations Unies. L'Union Soviétique proposait l'établissement d'une zone de limitation et d'inspection des armements en Europe centrale comportant l'interdiction de l'armement nucléaire. Dans une proposition d'ensemble sur les questions de désarmement, les Etats-Unis suggéraient, pour leur part, qu'à partir du moment où la production des matières fissiles à des fins militaires serait arrêtée, les parties à un accord s'engagent soit à conserver le contrôle des armes nucléaires, soit à ne pas accepter de telles armes, sauf dans le cas où leur emploi serait limité à la défense contre une

agression armée. Cette proposition contenait déjà en germe le traité de non-prolifération ; en revanche, l'Union Soviétique s'intéressait à l'idée de zones dénucléarisées.

#### *Les initiatives irlandaises*

9. C'est en 1958 que l'Irlande proposa, pour la première fois, un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires sans insister pour qu'une telle soit mis aux voix. En 1959, elle renouvela sa proposition d'accord international par lequel les puissances productrices d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas transférer le contrôle de ces armes aux pays qui n'en possèdent pas, et ces derniers renonceraient à les fabriquer.

10. L'Union Soviétique refusa d'appuyer la proposition irlandaise car elle n'envisageait pas le cas où des armes nucléaires seraient implantées sur le territoire d'un pays allié sans que leur contrôle lui soit également transféré. La France s'abstint, estimant que le transfert des matières fissiles ou des armes nucléaires était difficile, sinon impossible à contrôler et que la véritable solution résidait dans l'interdiction de la fabrication des armes nucléaires et la destruction des stocks existants. Les Etats-Unis appuyèrent cette proposition parce qu'elle permettait un examen sérieux des problèmes soulevés.

11. Adoptée par 68 voix contre 0 et 12 abstentions, la Résolution 1380 (XIV) fut suivie en 1960 de la Résolution 1576 (XV), parrainée cette fois par l'Irlande, le Ghana, le Japon, le Mexique et le Maroc, et qui fut adoptée par 68 voix contre 0 et 26 abstentions. L'Union Soviétique appuya cette résolution tout en soulignant le danger que représenterait la possession de l'arme nucléaire par l'Allemagne occidentale. Les Etats-Unis s'abstinrent parce que le texte proposé ne reconnaissait pas la responsabilité primordiale des puissances nucléaires.

12. L'année suivante, l'Assemblée générale adopta à l'unanimité la Résolution 1665 (XVI) demandant à tous les Etats de parvenir à un accord par lequel, d'une part, les Etats qui possèdent des armes nucléaires s'engageraient à s'abstenir de céder le contrôle de ces armes et de communiquer les renseignements nécessaires à leur fabrication à des Etats qui n'en possèdent pas, et, d'autre part, les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas acquérir le contrôle de telles armes. Durant la même session, l'Assemblée générale adopta une résolution proposée par la Suède et parrainée par l'Autriche, le Cambodge, Ceylan, la Turquie, le Libéria, le

which asked the United States Secretary General to enquire into the conditions under which countries not possessing nuclear weapons might be willing to refrain from manufacturing or acquiring such weapons and to refuse to receive nuclear weapons in their territories on behalf of any other country. Opposed by the United States (because it aimed exclusively at non-nuclear countries receiving nuclear weapons on their territory on behalf of another country and would therefore affect existing defence arrangements), the resolution was adopted by 58 votes to 10 with 23 abstentions. Sixty-two member countries, including all the WEU countries (except Germany, not a member of the United Nations), the United States and the Soviet Union, replied to the questionnaire sent out by the Secretary General. Among the most frequently quoted conditions were reciprocity or universal accession.

*The first United States and Soviet drafts*

13. The Eighteen-Nation Conference on Disarmament met for the first time in 1962 and the two super-powers tabled proposals for general and complete disarmament. Among the steps proposed by these two countries for the first stage were non-proliferation measures. The two countries also agreed that the question of non-proliferation be discussed separately from the subject of general and complete disarmament.

14. On 17th August 1965, the United States tabled a first "draft treaty to prevent the spread of nuclear weapons" at the Conference; the Soviet Union for its part tabled a "draft treaty on the non-proliferation of nuclear weapons" at the United Nations General Assembly on 24th September 1965, and this was discussed with the United States project when the Disarmament Conference reopened in Geneva the following year.

15. According to the United States text, each nuclear State "undertakes not to transfer any nuclear weapons into the national control of any non-nuclear State, either directly, or indirectly through a military alliance, and each undertakes not to take any other action which would cause an increase in the total number of States and other organisations having independent power to use nuclear weapons". Each of the non-nuclear States undertook in similar terms not to receive or acquire nuclear weapons.

16. The Soviet text, on the other hand, provided that signatories would undertake not to transfer nuclear weapons in any form to the ownership or control of non-nuclear States and not to accord to such States or groups of States the right to participate in the ownership, control or use of nuclear weapons. The said parties to the treaty would not transfer nuclear weapons or control over them or over their emplacement and use to units of the armed forces or military personnel of States not possessing nuclear weapons, even if such units or personnel were under the command of a military alliance. According to the Soviet text, non-nuclear States would undertake, in similar terms, not to receive nuclear weapons.

17. With regard to the safeguards to be applied to civil nuclear installations in non-nuclear States, the United States text merely provided that "each of the States party to this Treaty undertakes to co-operate in facilitating the application of International Atomic Energy Agency or equivalent international safeguards on all peaceful nuclear activities", while the Soviet text contained no provision in this respect. Neither of the two texts imposed other commitments on the nuclear powers — peaceful uses of nuclear energy; nuclear explosions for peaceful purposes; security, etc. The non-nuclear signatories were to receive nothing to compensate for their renunciation of nuclear weapons.

18. The disagreement between the NATO countries on the one hand and the Soviet Union on the other at that time therefore centred on arrangements for sharing nuclear weapons within the two military alliances. While the NATO countries were negotiating among themselves on the possible creation of a multilateral nuclear force — which might one day acquire nuclear autonomy if one of the participating countries which was a nuclear power at the outset renounced national control over its own nuclear force, since such accession to nuclear autonomy would not cause "an increase in the total number of States and other organisations having independent power to use nuclear weapons". The Soviet Union, for its part, was opposed even to the right of a non-nuclear State to participate in the "control or use of nuclear weapons" and, furthermore, was opposed to the constitution of the MLF, in particular the participation of the Federal Republic of Germany in this force.



Soudan et la Tunisie, qui priait le Secrétaire général des Nations Unies de procéder à une enquête sur les conditions dans lesquelles les pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires pourraient accepter de s'abstenir d'en fabriquer ou d'en acquérir, et refuser d'en recevoir sur leur territoire pour le compte d'un autre pays. Combattue par les Etats-Unis parce qu'elle visait exclusivement les pays non nucléaires recevant d'un autre pays des armes nucléaires sur leur territoire et, de ce fait, portait atteinte aux accords de défense existants, cette résolution fut adoptée par 58 voix contre 10 et 23 abstentions. Soixante-deux pays, notamment les pays membres de l'U.E.O. (à l'exception de l'Allemagne qui ne fait pas partie des Nations Unies), les Etats-Unis et l'Union Soviétique répondirent au questionnaire que le Secrétaire général leur avait adressé. Au nombre des conditions le plus fréquemment citées, figuraient la réciprocité et l'adhésion universelle.

**Les premiers projets des Etats-Unis et de l'Union Soviétique**

13. La Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement se réunit pour la première fois en 1962 et les deux superpuissances y déposèrent des propositions visant au désarmement général et complet. Parmi les mesures qu'elles proposaient dans un premier stade figuraient des dispositions concernant la non-dissémination. Les deux pays acceptaient également que le problème de la non-dissémination soit examiné indépendamment de celui du désarmement général et complet.

14. Le 17 août 1965, les Etats-Unis soumièrent à la conférence un premier « projet de traité pour la prévention et la dissémination des armes nucléaires » ; l'Union Soviétique, pour sa part, déposa devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 septembre 1965, un « projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » qui fut examiné en même temps que le projet américain lorsque la Conférence du désarmement reprit à Genève l'année suivante.

15. Selon le texte américain, chaque Etat nucléaire s'engageait « à ne transférer aucune arme nucléaire sous le contrôle national d'un Etat non nucléaire, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'une alliance militaire ; et... à ne prendre aucune autre mesure qui provoquerait un accroissement du nombre total des Etats et autres organisations possédant le pouvoir autonome d'utiliser des armes nucléaires ». Chaque Etat non nucléaire s'engageait, dans des termes analogues, à ne pas accepter ou acquérir d'armes nucléaires.

16. Selon le texte soviétique, en revanche, les signataires s'engageaient à ne pas mettre des armes nucléaires, sous quelque forme que ce soit, en la possession ou à la disposition d'Etats non nucléaires et à ne pas accorder à ces Etats ou groupes d'Etats le droit de participer à la possession, la jouissance ou l'utilisation des armes nucléaires. Ils s'engageaient également à ne pas confier d'armes nucléaires, ou le contrôle de ces armes, de leur mise en place ou de leur utilisation à des unités ou à des membres des forces armées des Etats non nucléaires, même si ces unités ou ces membres des forces armées étaient placés sous le commandement d'une alliance militaire quelconque. Les Etats non nucléaires s'engageaient, dans des termes analogues, à ne pas accepter d'armes nucléaires.

17. En ce qui concerne les garanties et les inspections relatives aux installations nucléaires civiles dans les pays non nucléaires, le texte américain prévoyait simplement l'engagement de « coopérer en vue de faciliter l'application des garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomiques ou de garanties internationales équivalentes à toutes les activités nucléaires à des fins pacifiques », tandis que le texte soviétique ne comportait aucune disposition à cet égard. Aucun des deux textes n'imposait d'autres obligations aux puissances nucléaires : emploi pacifique de l'énergie nucléaire, explosions nucléaires à des fins pacifiques, sécurité, etc. Les Etats non nucléaires parties au traité ne devaient rien recevoir en compensation de leur renonciation à l'arme nucléaire.

18. Le désaccord entre les pays de l'O.T.A.N., d'une part, et l'Union Soviétique, d'autre part, portait donc, à cette époque, sur le partage des armes nucléaires au sein des deux alliances militaires. Alors que les pays de l'O.T.A.N. négociaient entre eux sur l'établissement éventuel d'une force nucléaire multilatérale — force qui pourrait un jour accéder à l'autonomie nucléaire si l'un des pays participants, primitivement puissance nucléaire, renonçait au contrôle national de sa propre force nucléaire, puisque cette accession ne provoquerait pas « un accroissement du nombre total des Etats et autres organisations possédant le pouvoir autonome d'utiliser des armes nucléaires » — l'Union Soviétique refusait même aux pays non nucléaires le droit de participer au « contrôle ou à l'utilisation des armes nucléaires » et s'opposait plus encore à la constitution de la M.L.F. et notamment à la participation de l'Allemagne fédérale à cette force.

*Evolution of the views of non-aligned countries*

19. On 15th September 1965, the eight non-aligned countries taking part in the Eighteen-Nation Disarmament Conference (Brazil, Burma, Ethiopia, India, Mexico, Nigeria, Sweden and the United Arab Republic) tabled a joint memorandum on non-proliferation according to which such a treaty should not be an end in itself but a means of achieving general and complete disarmament and, more particularly, nuclear disarmament. The eight countries consequently considered that measures intended to prevent the spread of nuclear weapons "should be coupled with or followed by tangible steps to halt the nuclear arms race and to limit, reduce, and eliminate the stocks of nuclear weapons and the means of their delivery".

20. At the following session of the General Assembly, the same eight countries tabled a draft resolution setting out five principles as a basis for negotiation; the United States and the Soviet Union were in agreement in opposing the establishment of links between non-proliferation and other disarmament measures, considering that such links could but delay the conclusion of an agreement. However, on 23rd November 1965, the eight-power resolution was adopted by 93 votes to 0 with 5 abstentions, and became Resolution 2028 (XX).

According to the resolution, the treaty:

- "(a) ... should be void of any loop-holes which might permit nuclear or non-nuclear powers to proliferate, directly or indirectly, nuclear weapons in any form;
- (b) The treaty should embody an acceptable balance of mutual responsibilities and obligations of the nuclear and non-nuclear powers;
- (c) The treaty should be a step towards the achievement of general and complete disarmament and, more particularly, nuclear disarmament;
- (d) There should be acceptable and workable provisions to ensure the effectiveness of the treaty;
- (e) Nothing in the treaty should adversely affect the right of any group of States

to conclude regional treaties in order to ensure the total absence of nuclear weapons in their respective territories."

21. At this time, India made a distinction between "horizontal" and "vertical" proliferation, the first being the acquisition of nuclear weapons by non-nuclear States, the second the improvement and increase of stocks of nuclear weapons by nuclear States.

*The final stage of the negotiations*

22. Although the United States submitted a minor amendment to its draft treaty in the spring of 1966, the negotiations did not enter their final stage until 1967 and the beginning of 1968.

23. The first part of 1967 was devoted to private negotiations between the United States and the Soviet Union and within their respective alliances. In the West, NATO and Euratom were the most closely concerned. At that time, the proposed NATO multilateral force had been on ice for some time, having given rise to reservations from several of the expected participants. On the other hand, the question of safeguards posed a problem for the western countries because the Euratom system of guarantees might be jeopardised by the direct application of the safeguards of the International Atomic Energy Agency, while the Soviet Union, its allies and some of the non-aligned countries considered the only effective safeguards system to be the overall world system to be applied by the IAEA.

24. Finally, on 24th August 1967, the United States and the Soviet Union tabled two separate but identical draft treaties on the non-proliferation of nuclear weapons containing a compromise text of Articles I and II which set out the respective obligations of "nuclear-weapon" and "non-nuclear-weapon States" according to the new nomenclature intended to take account of the sensitivities of States such as India, Sweden or other European countries which, while not possessing nuclear weapons, nevertheless had major civil nuclear installations. The basis of the compromise is considered in the next chapter, which is devoted to an analysis of the treaty. The August 1967 texts left blank Article III, to be devoted to safeguards. On the other hand, they contained articles imposing certain obligations on nuclear States: pursuit of negotiations on

**Evolution du point de vue des  
pays non alignés**

19. Le 15 septembre 1965, les huit pays non alignés qui participaient à la Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement (Birmanie, Brésil, Ethiopie, Inde, Mexique, Nigéria, République Arabe Unie, Suède) se concertèrent pour déposer un mémorandum sur la non-prolifération, selon lequel un tel traité ne devrait pas constituer une fin en soi, mais seulement un moyen de parvenir au désarmement général et complet et, plus particulièrement, au désarmement nucléaire. En conséquence, les huit pays considéraient que les mesures destinées à empêcher la dispersion des armes nucléaires « devraient être accompagnées ou suivies de mesures concrètes pour arrêter la course aux armements nucléaires et limiter, réduire et éliminer les stocks d'armes nucléaires et de leurs vecteurs ».

20. A la session de l'Assemblée générale qui suivit, les mêmes pays déposèrent un projet de résolution énumérant cinq principes qui devaient servir de base à toute négociation. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique se trouvèrent d'accord pour refuser d'associer le problème de la non-prolifération à d'autres mesures de désarmement, estimant que cette association ne pourrait que retarder la conclusion d'un accord. Cependant, le 23 novembre 1965, la résolution des huit pays était adoptée par 93 voix contre 0 et 5 abstentions, et devenait la Résolution 2028 (XX).

Selon cette résolution :

- « (a) Le traité devra être exempt d'échappatoires qui pourraient permettre à des puissances nucléaires ou non nucléaires de faire proliférer, directement ou indirectement, des armes nucléaires sous quelque forme que ce soit ;
- (b) Il devra établir un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles entre puissances nucléaires et puissances non nucléaires ;
- (c) Il devra constituer un pas vers la réalisation du désarmement général et complet et, plus particulièrement, du désarmement nucléaire ;
- (d) Des dispositions acceptables et applicables devront être prévues pour assurer l'efficacité du traité ;
- (e) Aucune clause du traité ne devra porter atteinte au droit d'un groupe

quelconque d'Etats de conclure des traités régionaux de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs. »

21. L'Inde établit à cette époque une distinction entre « la prolifération horizontale » et « la prolifération verticale », la première étant l'acquisition d'armes nucléaires par les Etats qui n'en possèdent pas, la seconde, le perfectionnement et l'augmentation des stocks d'armes nucléaires par les Etats qui en possèdent.

**La phase finale des négociations**

22. Les Etats-Unis apportèrent une modification mineure au projet de traité au printemps 1966, mais ce n'est qu'en 1967 et au début de 1968 que les négociations entrèrent dans leur dernière phase.

23. La première partie de 1967 fut consacrée à des négociations officieuses entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique et au sein de leurs alliances respectives. Du côté occidental, l'O.T.A.N. et l'Euratom étaient intéressées au premier chef. A cette époque, le projet de force multilatérale de l'O.T.A.N. était depuis quelque temps en sommeil, car il avait suscité des réserves de la part de plusieurs des participants éventuels. En revanche, la question des contrôles de sécurité à établir posait un problème aux pays occidentaux. En effet, le système de garanties de l'Euratom pouvait être compromis par l'application directe des garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, tandis que pour l'Union Soviétique, ses alliés et certains pays non alignés, le seul système de garanties efficace était le système universel que devait appliquer l'A.I.E.A.

24. Enfin, le 24 août 1967, les Etats-Unis et l'Union Soviétique déposèrent deux projets, distincts mais identiques, de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La rédaction des articles I et II fit l'objet d'un compromis, ces articles énonçant les obligations respectives des Etats « dotés d'armes nucléaires » et « non dotés d'armes nucléaires » selon la nouvelle nomenclature destinée à tenir compte de la susceptibilité d'Etats tels que l'Inde, la Suède ou les pays européens qui, bien que ne possédant pas d'armes nucléaires, disposent néanmoins d'installations nucléaires civiles de grande importance. La base de ce compromis est examinée au chapitre suivant, consacré à l'analyse du traité. Les textes du mois d'août 1967 laissaient en blanc l'article III sur les garanties. En revanche, ils comportaient des articles imposant certaines obligations aux

other disarmament measures; assistance to non-nuclear States in the field of peaceful use of nuclear energy.

25. Discussions during the second part of 1967 revolved round two distinct aspects: private negotiations between Euratom and the NATO powers, on the one hand, and the Soviet Union and its allies, on the other, on the compromise to be arranged between the Euratom and IAEA safeguards systems. In public, both in the Eighteen-Nation Conference and in the United Nations General Assembly, the Soviet Union and the United States, in agreement with one another, differed with the non-aligned countries mainly over extending the obligations of nuclear States concerning other disarmament measures, the civil application of nuclear energy and security guarantees.

26. The United States and the Soviet Union, joint chairmen of the Eighteen-Nation Conference, agreed to amend their texts on three occasions. On 18th January 1968, they tabled two identical but still separate amended draft treaties at Geneva, which for the first time included an Article III on the safeguards to be established on the civil applications of nuclear energy and concessions sought by the non-aligned countries in other fields.

27. The draft treaty — now a single text — proposed by the two super-powers on 11th March 1968 and annexed to the report of the Eighteen-Nation Conference to the United Nations General Assembly, contained two or three concessions regarding the obligations of nuclear powers. At the same time, all three nuclear powers taking part in the Conference — the co-Chairmen plus the United Kingdom — stated their intention of introducing a resolution in the Security Council on security guarantees for non-nuclear countries who agreed to take part in the treaty. Finally, on 31st May 1968, after six weeks' discussions in the United Nations General Assembly and its First Committee, the super-powers tabled the final text of the treaty, containing further concessions concerning the civil applications of nuclear energy and, for the first time, a reference in the preamble, to the provisions of the United Nations Charter concerning international security and the ban on recourse to force.

28. This was the text, which the United Nations General Assembly commended on 12th June 1968 in its Resolution 2373 (XXII), approved by 95 votes to 4 with 21 abstentions<sup>1</sup>.

29. Although France abstained, it declared in the explanation of its vote that it intended to behave exactly as if it had signed the treaty. Albania voted against. The other NATO and Warsaw Pact countries (except the Federal Republic of Germany and Eastern Germany, which are not members of the United Nations) voted in favour of the resolution.

## CHAPTER II

### *Analysis of the treaty*

#### *A. Preamble*

##### *(i) Motives*

30. The second, third and fourth paragraphs, warning of the dangers of proliferation, call for no comment.

##### *(ii) Safeguards*

31. The fifth and sixth paragraphs concern IAEA safeguards, dealt with in detail in Article III. The fifth, very general, paragraph calling for co-operation to facilitate the application of IAEA safeguards, is identical with the only safeguards provision in the United States 1965 draft (the Soviet draft of that year made no provision for safeguards). The sixth paragraph, alluding to the possible development of "black box" techniques which, in the future, might hopefully make safeguards less intrusive than those currently applied, was inserted at the request of Germany in the course of private negotiations<sup>2</sup>.

1. *Noes*: Albania, Cuba, United Republic of Tanzania, Zambia. *Abstentions*: Algeria, Argentina, Brazil, Burma, Burundi, Central African Republic, Congo (Brazzaville), France, Gabon, Guinea, India, Malawi, Mali, Mauritania, Niger, Portugal, Rwanda, Saudi Arabia, Sierra Leone, Spain, Uganda.

2. Cf. proposals by Professor Carl von Weizsäcker in *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 28th February 1967.

Etats nucléaires telles que la poursuite des négociations sur d'autres mesures de désarmement et l'assistance aux pays non nucléaires dans le domaine de l'utilisation civile de l'énergie nucléaire.

25. Les débats de la seconde partie de 1967 revêtirent deux aspects distincts. Sur le plan privé, des négociations se déroulèrent entre l'Euratom et les puissances de l'O.T.A.N., d'une part, et l'Union Soviétique et ses alliés, d'autre part, sur le compromis à réaliser entre le système de garanties de l'Euratom et celui de l'Agence de Vienne. Sur le plan public, tant à la Conférence des Dix-huit puissances qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies, ce fut l'extension des obligations des Etats nucléaires — en ce qui concerne les autres mesures de désarmement, les applications civiles de l'énergie nucléaire et les garanties de sécurité — qui opposa principalement l'Union Soviétique et les Etats-Unis, d'accord entre eux, aux pays non alignés.

26. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique, co-présidents de la Conférence des Dix-huit, acceptèrent de modifier leurs textes à trois reprises. Le 18 janvier 1968, ils déposèrent à la Conférence de Genève deux projets de traité modifiés, identiques mais toujours distincts, comportant pour la première fois l'article III sur les garanties à appliquer aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et les concessions dans les domaines intéressant les pays non alignés.

27. Le projet de traité, désormais unique, présenté par les deux superpuissances le 11 mars 1968 et annexé au rapport de la Conférence des Dix-huit puissances à l'Assemblée générale des Nations Unies, comportait deux ou trois concessions en ce qui concerne les obligations des puissances nucléaires. D'autre part, les trois puissances nucléaires participant à la conférence, les deux co-présidents et le Royaume-Uni faisaient état de leur intention de soumettre au Conseil de sécurité une résolution sur les garanties de sécurité pour les pays non nucléaires qui accepteraient d'être parties au traité. Enfin, le 31 mai 1968, après six semaines de discussions à l'Assemblée générale des Nations Unies et au sein de sa première commission, les deux superpuissances présentèrent le texte définitif du traité qui contenait de nouvelles concessions relatives aux applications civiles de l'énergie nucléaire et, pour la première fois, dans le préambule, un rappel des dispositions de la Charte des Nations Unies concernant la sécurité internationale et l'interdiction du recours à la force.

28. C'est le texte dont l'Assemblée générale des Nations Unies s'est félicitée le 12 juin 1968 dans sa Résolution 2373 (XXII) qui a été approuvée par 95 voix contre 4 et 21 abstentions<sup>1</sup>.

29. Si la France s'est abstenue, elle a déclaré dans son explication de vote qu'elle entendait se comporter exactement comme si elle avait signé le traité. L'Albanie a voté contre. Les autres pays de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie (à l'exception de l'Allemagne fédérale et de l'Allemagne orientale, non membres de l'Assemblée générale), ont voté en faveur de cette résolution.

## CHAPITRE II

### Analyse du traité

#### A. Préambule

##### (i) Justification du traité

30. Le second, le troisième et le quatrième paragraphes, qui mettent en garde contre les dangers de la prolifération, n'appellent aucun commentaire.

##### (ii) Garanties

31. Les cinquième et sixième paragraphes concernent les garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, exposées en détail à l'article III. Le cinquième paragraphe est très général. Il fait appel à la coopération pour faciliter l'application des garanties de l'A.I.E.A. et reprend l'unique clause de sauvegarde figurant dans le projet américain de 1965, le projet soviétique de la même année ne contenant aucune disposition à cet égard. Le sixième paragraphe fait allusion à la possibilité de mettre au point des techniques de contrôle électronique (*black box*) qui permettraient de rendre l'application des garanties moins importune qu'à l'heure actuelle. Il a été inséré à la demande de l'Allemagne au cours de négociations privées<sup>2</sup>.

1. Ont voté contre : Albanie, Cuba, République Unie de Tanzanie, Zambie. Abstentions : Algérie, Argentine, Brésil, Birmanie, Burundi, République Centrafricaine, Congo (Brazzaville), France, Gabon, Guinée, Inde, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Portugal, Rouanda, Arabie séoudite, Sierra Leone, Espagne, Ouganda.

2. Voir par exemple les propositions du Professeur Carl von Weizsäcker dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* du 28 février 1967.

*(iii) Peaceful uses of nuclear energy*

32. The seventh and eighth paragraphs, which originally appeared in the August 1967 drafts, are intended to remove anxieties expressed by many non-nuclear-weapon States, both aligned and non-aligned, that a non-proliferation treaty would restrict the peaceful applications of nuclear energy or even give the nuclear-weapon powers a permanent monopoly. This preambular reference was considerably strengthened through the incorporation of substantive Articles IV and V, which originally appeared in the January 1968 drafts.

*(iv) Mutual obligations*

33. The ninth, tenth, eleventh and twelfth paragraphs were designed to embody the "balance of mutual obligations" of the nuclear and non-nuclear-weapon powers, called for in General Assembly Resolution 2028. They were reinforced by the incorporation of substantive Article VI in the January 1968 amendment. The ninth paragraph was finally amended on 31st May 1968 with the inclusion of "and to undertake effective measures in the direction of nuclear disarmament". The eleventh paragraph, recalling the determination of the parties to the 1963 partial test ban "to seek to achieve the discontinuance of all test explosions" was included in the March 1968 amendments, at the suggestion of Sweden.

*(v) Reference to United Nations Charter provisions*

34. The thirteenth paragraph was included in the May 1968 amendments in response to those many non-aligned countries which had sought specific security assurances in the body of the treaty. The United States and the Soviet Union had persisted in their view that the concurrent resolution in the Security Council was the best procedure for handling security assurances; the preambular reference to the United Nations Charter provisions against the threat or use of force in international relations was inserted as a compromise.

**B. Operative articles***Principal prohibitions — Articles I and II*

35. As now worded, these articles have remained unchanged since the drafts of August 1967.

36. Under Article I nuclear-weapon powers undertake not to transfer to "any recipient whatsoever", directly or indirectly, nuclear weapons or nuclear explosive devices, or control over them. Under Article II, non-nuclear-weapon powers similarly undertake not to acquire nuclear weapons or nuclear explosive devices. These fundamental articles set forth the main features of the treaty.

*(i) Alliance nuclear sharing*

37. Both the Soviet Union and the United States have modified the positions they held prior to the August 1967 drafts. The original Soviet language, denying non-nuclear States "the right to participate in the ownership, control or use of nuclear weapons" has been abandoned. So too has the original tortuous United States language banning any action "which would cause an increase in the total number of States and associations of States having control of nuclear weapons". The inference here is that existing NATO arrangements whereby non-nuclear-weapon members participate in nuclear weapons *planning and training*, and may be owners of nuclear delivery vehicles (but not of the warheads), are tacitly accepted by the Soviet Union, while the United States has abandoned plans for the shared ownership of nuclear warheads which, for example, the MLF would have involved.

38. There remains the question of the rights of any future federated Europe to possess nuclear weapons. The original intention of the western texts of 1965, as amended in 1966, was that a federated Europe, and even a group of States such as the MLF would have formed, should be free to own nuclear weapons, provided that at least one of its constituent members had previously been a nuclear-weapon power and had given up its national nuclear forces. The United States and the United Kingdom have interpreted the present text as recognising the same right for a truly federated State<sup>1</sup>. This interpretation has not been questioned by the Soviet Union.

1. See paragraph 74.

*(iii) Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire*

32. Les septième et huitième paragraphes, qui figuraient déjà dans les projets d'août 1967, tendent à dissiper l'inquiétude de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires, alignés ou non alignés, de voir un traité de non-prolifération limiter les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, ou même assurer un monopole permanent aux puissances dotées d'armes nucléaires. Cette référence a été considérablement renforcée par l'insertion, dans le dispositif, des articles IV et V qui sont apparus pour la première fois dans les projets de janvier 1968.

*(iv) Obligations mutuelles*

33. Les neuvième, dixième, onzième et douzième paragraphes visent à réaliser cet « équilibre d'obligations mutuelles » entre puissances nucléaires et non nucléaires, réclamé par la Résolution 2028 de l'Assemblée générale. Ils ont été renforcés par l'insertion de l'article VI dans l'amendement de janvier 1968. La dernière modification du neuvième paragraphe a été l'addition, le 31 mai 1968, de la formule « et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire ». Le onzième paragraphe, rappelant que les parties au Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires sont déterminées à « chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires », a été inclus dans les amendements de mars 1968 à la suggestion de la Suède.

*(v) Référence aux dispositions de la Charte des Nations Unies*

34. Le treizième paragraphe a été inclus dans les amendements de mai 1968 pour satisfaire les nombreux pays non alignés qui recherchaient dans le texte du traité des assurances spécifiques concernant la sécurité. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique persistant à penser que les dispositions de la résolution parallèle du Conseil de sécurité constituaient la meilleure procédure en matière de garanties de sécurité, la référence aux dispositions de la Charte des Nations Unies interdisant de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales, a été insérée dans le préambule en manière de compromis.

**B. Dispositif***Principales interdictions — Articles I et II*

35. Dans leur énoncé actuel, ces articles n'ont pas subi de changement par rapport aux projets d'août 1967.

36. Aux termes de l'article I, les puissances dotées d'armes nucléaires s'engagent à ne transférer « à qui que ce soit », ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs. Aux termes de l'article II, les puissances non dotées d'armes nucléaires s'engagent de même à ne pas acquérir d'armes nucléaires ou de dispositifs nucléaires explosifs. Ces articles fondamentaux formulent les caractéristiques essentielles du traité.

*(i) Partage nucléaire au sein des alliances*

37. L'Union Soviétique et les Etats-Unis ont modifié les positions qu'ils maintenaient avant le projet d'août 1967. Les Soviétiques ont abandonné leur dialectique initiale qui déniait aux Etats non dotés d'armes nucléaires « le droit de participer à la possession, à la jouissance et à l'utilisation d'armes nucléaires ». Il en a été de même du raisonnement tortueux tenu à l'origine par les Etats-Unis qui interdisait toute mesure « qui provoquerait un accroissement du nombre total d'Etats ou d'associations d'Etats possédant le contrôle des armes nucléaires ». Il faut en conclure que les dispositions actuelles de l'O.T.A.N qui permettent aux Etats membres non nucléaires de participer à la planification et à l'entraînement en matière d'armes nucléaires et de posséder des vecteurs (mais non des ogives), sont tacitement acceptées par l'Union Soviétique, tandis que les Etats-Unis ont renoncé au projet de copropriété des ogives nucléaires qu'aurait impliqué, par exemple, la force multilatérale (M.L.F.).

38. Reste la question du droit d'une éventuelle fédération européenne de posséder des armes nucléaires. L'intention des auteurs des textes occidentaux de 1965, tels qu'ils ont été amendés en 1966, était, à l'origine, de laisser à une Europe fédérale, et même à un groupement d'Etats tel celui qu'aurait constitué la M.L.F., le droit de posséder des armes nucléaires, à la condition que l'un au moins de ses membres soit une ancienne puissance nucléaire qui ait renoncé à sa force nucléaire nationale. Les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont donné des interprétations<sup>1</sup> du présent texte qui reconnaissent le même droit à un Etat véritablement fédéré. Ces interprétations n'ont pas été contestées par l'Union Soviétique.

1. Voir paragraphe 74.

39. It will be noted that in Article I, the prohibition on the transfer of nuclear weapons or nuclear explosive devices to "any recipient whatsoever" excludes the transfer of complete weapons between nuclear-weapon powers. However, the prohibition on assistance to manufacture nuclear weapons or nuclear explosive devices applies solely to assistance to non-nuclear-weapon States. Drafted in this way the article does not therefore prohibit current arrangements for mutual assistance in the manufacture of nuclear weapons by the United States and the United Kingdom — arrangements which include the exchange of fissionable material for the manufacture of nuclear weapons. Articles I and II do not prohibit the stationing or movement of nuclear weapons by nuclear-weapon States on the territory of non-nuclear-weapon States — such arrangements are another important feature of NATO nuclear sharing, and possibly, to a lesser extent, of arrangements within the Warsaw Pact.

(ii) *Technological boundary*

40. The treaty bans the acquisition by non-nuclear powers of "nuclear weapons" or "nuclear explosive devices"; neither is further defined. Thus the treaty draws a technological distinction between nuclear-weapon States and non-nuclear-weapon States. Non-nuclear-weapon States may not engage in the technology of nuclear explosions; they are not otherwise limited. By drafting the treaty in this way, the distinction between a nuclear-weapon and non-nuclear-weapon State is thus made a technological one and not a distinction of intent, as was at one time envisaged in the negotiations on the Latin American treaty, when consideration was at one time given to defining a nuclear weapon as a device "...intended to be used for military purposes".

41. In Articles IV and V on peaceful uses of nuclear energy (see paragraphs 51 to 56), and the United Nations resolution commending the treaty, it is made clear that non-nuclear-weapon countries will be permitted to engage in all nuclear technologies other than the technology of nuclear explosions.

*Safeguards — Article III*

42. This article, which was published for the first time in the January 1968 amendment, and which has not subsequently been amended, proved

the most difficult to negotiate between the two military alliances and Euratom. The article provides for the application of IAEA safeguards to all non-nuclear-weapon parties, but provides (implicitly) for Euratom to play a yet-to-be-defined rôle in the application of IAEA safeguards on the territory of Euratom signatories.

43. *Paragraph 1* of the article enunciates the principle that non-nuclear-weapon States accept "safeguards". Instead of "IAEA safeguards" of earlier unpublished drafts, these are to be safeguards set forth in an agreement with IAEA in accordance with its Statute and safeguards system. These safeguards are to be "for the exclusive purpose" of verifying compliance with treaty obligations to prevent diversion of nuclear energy to military uses. This restrictive provision is to allay fears that safeguards may be unduly intrusive or used for industrial espionage; it is a partial concession to Euratom and other non-nuclear States. Safeguards apply to nuclear materials whether inside or outside facilities (installations); specific reference to the application of safeguards to facilities as such has been dropped, to harmonise with the Euratom safeguards system which does not, in juridical terms, apply to indigenous facilities as such but only to materials in them. Safeguards are to apply to nuclear material in activities under the jurisdiction of a non-nuclear-weapon State or carried out "under its control anywhere"; this wording is intended to cover nuclear material on the territory of non-parties or of nuclear-weapon States, but to exempt joint enterprises in which a non-nuclear State holds less than a controlling interest, on the territory of non-parties or of nuclear-weapon States<sup>1</sup>.

44. *Paragraph 2* prohibits the supply of nuclear material or equipment to non-nuclear-weapon States unless the nuclear material is subject to safeguards. The paragraph *does not* prohibit their

1. Specifically, at the present time, this provision would exempt the joint Belgian-French power reactor at Chooz, and the Franco-German high-flux reactor at Grenoble (under construction), both in France.



39. On notera que, dans l'article I, l'interdiction du transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs à « qui que ce soit » exclut le transfert d'armes complètes entre puissances nucléaires. Cependant, l'interdiction d'aider à fabriquer des armes nucléaires ou dispositifs nucléaires explosifs vise uniquement l'aide aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Ainsi rédigé, cet article ne s'oppose donc pas aux accords d'assistance mutuelle existant actuellement entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni pour la fabrication d'armes nucléaires, accords qui portent également sur l'échange de matières fissiles à des fins militaires. Les articles I et II n'interdisent pas aux Etats dotés d'armes nucléaires de stationner ou de transiter des armes nucléaires sur le territoire d'Etats non dotés d'armes nucléaires. Ces pratiques de stationnement et de transit constituent un élément essentiel de la formule de partage nucléaire en vigueur à l'O.T.A.N. et peut-être, dans une moindre mesure, des arrangements existant au sein du Pacte de Varsovie.

(ii) *Limite technologique*

40. Le traité interdit l'acquisition par des Etats non dotés d'armes nucléaires « d'armes nucléaires » ou « de dispositifs nucléaires explosifs » — termes qui ne sont pas définis. Il établit donc une distinction technologique entre Etats dotés d'armes nucléaires et Etats non dotés d'armes nucléaires. Ceux-ci ne peuvent s'engager dans la technologie des explosions nucléaires ; c'est la seule limite qui leur soit imposée. Une telle formulation établit donc une distinction entre Etats nucléaires et non nucléaires sur le plan de la technologie et non pas sur celui des intentions comme on avait envisagé un instant de le faire au cours des négociations relatives au traité sur la dénucléarisation de l'Amérique latine où l'on se proposait de définir une arme nucléaire comme un dispositif « ...destiné à être utilisé à des fins militaires ».

41. Par les articles IV et V sur l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire (voir plus loin) et la résolution des Nations Unies se félicitant du traité, il est bien établi que les pays non dotés d'armes nucléaires ont la faculté de s'engager dans toutes les technologies nucléaires autres que celle des explosions nucléaires.

*Garanties — Article III*

42. Cet article, paru pour la première fois dans l'amendement de janvier 1968 et non modifié par la suite, s'est révélé le plus difficile à négocier

entre les deux alliances militaires et l'Euratom. Il prévoit l'application des garanties de l'A.I.E.A. à toutes les parties au traité qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, mais prévoit (implicitement) que l'Euratom jouera un rôle — qui reste à définir — dans l'application de ces garanties sur le territoire des Etats signataires membres de l'Euratom.

43. *Le paragraphe 1* de cet article énonce le principe selon lequel les Etats non dotés d'armes nucléaires acceptent des « garanties ». Il ne s'agit plus des « garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique » figurant dans les projets précédents qui n'ont pas été publiés, mais de garanties stipulées dans un accord conclu avec l'A.I.E.A. conformément au statut et au système de garanties de ladite Agence. Elles sont instituées « à seule fin » de vérifier l'exécution des obligations du traité, en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée à des fins militaires. Cette clause restrictive est destinée à dissiper la crainte de voir ces garanties prendre la forme d'intrusions indiscrètes ou de servir l'espionnage industriel ; c'est une concession partielle aux Etats membres de l'Euratom et aux autres Etats non dotés d'armes nucléaires. Les garanties portent sur les matières nucléaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des installations ; il n'est plus fait mention de leur application aux installations elles-mêmes, afin de les harmoniser avec le système de garanties de l'Euratom qui ne s'étend pas en droit aux installations en tant que telles, mais uniquement aux matières qui s'y trouvent. Les garanties requises par l'article III s'appliqueront aux matières nucléaires dans toutes les activités exercées sous la juridiction d'un Etat non doté d'armes nucléaires, ou entreprises « sous son contrôle en quelque lieu que ce soit ». Cette formule vise à couvrir les matières nucléaires se trouvant sur le territoire d'Etats non parties au traité ou possédant des armes nucléaires, mais à exempter les entreprises communes dans lesquelles un Etat non doté d'armes nucléaires possède une participation minoritaire et qui se trouvent sur le territoire d'Etats non parties au traité ou possédant des armes nucléaires<sup>1</sup>.

44. *Le paragraphe 2* interdit la fourniture de matières ou d'équipement nucléaires à des Etats non dotés d'armes nucléaires à moins que ces matières ne soient soumises à garanties. Il n'inter-

1. Ce serait, à l'heure actuelle, le cas du réacteur de puissance franco-belge de Chooz et du réacteur à haut flux franco-allemand de Grenoble, actuellement en construction, qui se trouvent tous deux en France.

supply without safeguards to nuclear-weapon States — a Swedish amendment would have treated nuclear and non-nuclear States alike in this respect (ENDC/195).

45. *Paragraph 3* stresses that safeguards would be implemented so as not to hamper civilian activities.

46. *Paragraph 4* permits parties to negotiate safeguards agreements with IAEA "either individually or together with other States". It was included to permit negotiation by Euratom with IAEA. The entry into force provisions for the safeguards agreements have been taken from the provisions of the Latin American treaty. They permit safeguards negotiations prior to ratification of the treaty itself; by withholding ratification, a signatory would be subjected to no time limit on these negotiations. In an earlier unpublished United States draft, Article III provided for the automatic application of IAEA safeguards failing agreement between IAEA and Euratom within a specified time. Under the present draft, however, there is no "guillotine", and it is not clear what the situation would be if IAEA and Euratom did not reach agreement within a period of 18 months.

47. Speaking in the ENDC, the United States gave an authoritative exposition of three principles on which Article III was based and which seemed to have at least the tacit approval of the USSR. The United States repeated these principles in the course of the debate in the United Nations General Assembly in May 1968:

"1. There should be safeguards for all non-nuclear-weapon parties of such a nature that all parties can have confidence in their effectiveness. Therefore safeguards established by an agreement negotiated and concluded with IAEA in accordance with the Statute of IAEA and the Agency's safeguards system must enable IAEA to carry out its responsibility of providing assurance that no diversion is taking place.

2. In discharging their obligations under Article III, non-nuclear-weapon parties may negotiate safeguards agreements with IAEA individually or together with other parties

and, specifically, an agreement covering such obligations may be entered into between IAEA and another international organisation the work of which is related to IAEA and the membership of which includes the parties concerned.

3. In order to avoid unnecessary duplication, IAEA should make appropriate use of existing records and safeguards, provided that under such mutually agreed arrangements IAEA can satisfy itself that nuclear material is not diverted to nuclear weapons or other nuclear explosive devices."

48. In effect, the final argument over the precise powers to be invested in IAEA for applying safeguards in Euratom countries parties to the non-proliferation treaty, has been postponed until the Euratom/IAEA negotiations on the safeguards agreement provided for in Article III. These negotiations will turn on the interpretation to be given to "verification" in Article III, paragraph 1.

49. The United States has announced unilaterally that when safeguards are applied under the treaty it will accept IAEA safeguards on all nuclear activities in the United States "excluding only those having direct national security significance". The United Kingdom has similarly offered to accept (unspecified) safeguards on its civilian activities.

50. Comments and interpretations by, *inter alia*, the United States and Canada have made it clear that under current IAEA practice safeguards are not applied to uranium mines because the concentration of uranium in ore is below the concentration at which IAEA safeguards begin to be applied; safeguards will begin at the stage of concentrates, but under the transfer arrangements they would also be applicable to ore transferred to a non-nuclear-weapon country.

*Assurances on civilian applications  
of nuclear energy — Article IV*

51. This article appeared for the first time in the August 1967 drafts; it was amended on several occasions and particularly by the inclusion of a specific provision for the full

*dit pas* leur fourniture sans garanties à des Etats possesseurs d'armes nucléaires. Un amendement de la Suède aurait, à cet égard, traité de façon identique les Etats nucléaires et non nucléaires (ENDC/195).

45. *Le paragraphe 3* souligne que les garanties seront mises en œuvre de manière à ne pas entraver les activités pacifiques.

46. *Le paragraphe 4* autorise les parties au traité à négocier des accords de garanties avec l'A.I.E.A. « soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres Etats ». Il a été inséré pour permettre à l'Euratom de traiter avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Les dispositions relatives à l'entrée en vigueur des accords de garanties ont été empruntées au Traité sur la dénucléarisation de l'Amérique latine. Elles permettent de négocier sur les garanties avant la ratification même du traité ; l'Etat signataire qui ajournerait cette ratification ne se verrait pas imposer de date limite. Dans un projet américain antérieur qui n'a pas été publié, l'article III prévoyait l'application automatique des garanties de l'A.I.E.A. si ladite Agence et l'Euratom ne parvenaient pas à un accord dans un délai déterminé. Le projet actuel, cependant, ne prévoit pas de « guillotine » et on ne voit pas très bien quelle serait la situation si l'A.I.E.A. et l'Euratom ne parvenaient pas à un accord dans un délai de 18 mois.

47. S'adressant au Comité des Dix-huit puissances sur le désarmement, les Etats-Unis ont fait un exposé autorisé des trois principes sur lesquels repose l'article III et qui semblent avoir reçu l'approbation au moins tacite de l'U.R.S.S. Ils ont rappelé ces principes au cours des débats de l'Assemblée générale des Nations Unies en mai 1968 :

« 1. Il faut que toutes les parties ne possédant pas d'armes nucléaires bénéficient de garanties telles que toutes les parties puissent avoir confiance dans leur efficacité. Par conséquent, les garanties établies en vertu d'un accord négocié et conclu avec l'A.I.E.A., conformément au statut et au système de garanties de l'Agence, doivent permettre à l'A.I.E.A. de mener à bien sa tâche qui est de donner l'assurance qu'il ne se produit aucun détournement.

2. En s'acquittant de leurs obligations en vertu de l'article III, les parties qui ne possèdent pas d'armes nucléaires peuvent négocier avec l'A.I.E.A. des accords de garanties

à titre individuel ou en coopération avec d'autres parties et, plus particulièrement, un accord concernant de telles obligations peut être passé entre l'A.I.E.A. et une autre organisation internationale dont les travaux sont liés à ceux de l'A.I.E.A. et à laquelle appartiennent les parties intéressées.

3. Afin d'éviter tout chevauchement inutile, l'A.I.E.A. devrait utiliser de façon appropriée les documents et garanties existants, à condition qu'en vertu de tels accords mutuellement acceptés l'A.I.E.A. puisse s'assurer qu'aucune matière nucléaire n'est détournée pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires. »

48. En fait, l'ultime discussion sur les pouvoirs exacts à accorder à l'A.I.E.A. pour la mise en œuvre des garanties dans les pays membres de l'Euratom qui sont parties au traité de non-prolifération, a été ajournée en attendant les négociations entre l'Euratom et l'Agence sur l'accord de garanties prévu à l'article III. Ces négociations porteront sur l'interprétation à donner au terme « vérifier » figurant à l'article III, paragraphe 1.

49. Les Etats-Unis ont annoncé unilatéralement que lorsque des garanties s'appliqueraient en vertu du traité, ils accepteraient les garanties de l'Agence pour toutes leurs activités nucléaires « à l'exception seulement de celles intéressant directement la sécurité nationale ». Le Royaume-Uni a, lui aussi, proposé d'accepter des garanties (non spécifiées) pour ses activités pacifiques.

50. Les commentaires et les interprétations formulés par les Etats-Unis et le Canada, notamment, ont nettement montré que, dans le système actuel de l'A.I.E.A., les garanties ne s'appliquent pas aux mines d'uranium parce que la teneur en uranium du minerai est inférieure au pourcentage à partir duquel ces garanties sont applicables ; celles-ci n'interviennent qu'au stade des concentrés, mais en vertu des accords de transfert, elles s'appliqueraient également au minerai transféré à un pays non nucléaire.

*Assurances relatives aux applications pacifiques de l'énergie nucléaire — Article IV*

51. Cet article est apparu pour la première fois dans les projets d'août 1967. Il a été modifié à plusieurs reprises, notamment par l'incorporation d'une référence spécifique à l'échange aussi

exchange of equipment and materials — an amendment corresponding in particular to Belgian, Italian and German preoccupations. Paragraph 1, in effect, stresses the rights of all parties to pursue any activities not specifically prohibited in Articles I and II — it thus reinforces the “technological boundary” interpretation of the treaty referred to above.

52. Paragraph 2 goes further in establishing an obligation on all parties to facilitate the fullest exchange of equipment, materials and information on the peaceful uses of nuclear energy. It similarly establishes the right of parties to participate in these activities. Important interpretative statements have been made by the Soviet Union and the United States in connection with this article. In particular, spokesmen of both these countries in the First Committee of the United Nations General Assembly on 31st May 1968, specifically quoted the still more detailed language in the preamble of General Assembly Resolution 2373 which asserts that “pursuant to the provisions of the treaty, all signatories have the right to engage in research, production and use of nuclear energy for peaceful purposes and will be able to acquire source and special fissionable materials as well as equipment for the processing, use and production of nuclear materials for peaceful purposes”. The expressions “source materials” and “special fissionable materials” are defined in various international instruments, in particular the IAEA Statute of 1956; “source material” means natural or depleted uranium or thorium; “special fissionable material” means plutonium 239, uranium 233, or uranium enriched in the isotopes 235 or 233. IAEA texts similarly define “nuclear material” as a collective expression embracing both “source material” and “special fissionable material”.

53. The conclusion to be drawn from these interpretative statements is that the intention of the authors of the non-proliferation treaty has been that non-nuclear-weapon countries should be permitted to engage in all nuclear activities up to and including the production and use of special fissionable material for peaceful purposes. Specifically, permitted activities would appear to include the operation of uranium isotope

separation plants, irradiated fuel element reprocessing plants for the extraction of plutonium, as well as power reactors which should now become commonplace. It should, however, be noted that at the present time isotope separation plants are operational only on the territory of nuclear-weapon powers, and it is not entirely clear why the United States and the Soviet Union were able to agree on more specific language for the preamble of the General Assembly resolution than that which is incorporated in Article IV of the non-proliferation treaty.

54. The emphasis in Article IV on the application of nuclear energy in the territories of non-nuclear-weapon States, with due consideration for the needs of the developing areas of the world, is to be seen as part of the balance of mutual obligations of nuclear and non-nuclear countries.

#### *Peaceful nuclear explosions — Article V*

55. This article originated as a preambular paragraph in August 1966, became a specific article in January 1968 and was further amended in May 1968. This article imposes an obligation on nuclear-weapon States to make available to non-nuclear-weapon States either through bilateral agreements or through international procedures, the potential benefits of any peaceful applications of nuclear explosions — at a cost excluding research and development charges. From interpretative statements made, in particular, by the United States it seems that the intention is that international agreements should be concluded to provide for international observation of such peaceful explosions to ensure that military advantage is not derived from them, and to further provide that a nuclear explosive device made available by a nuclear-weapon country shall remain at all times in the custody of that country.

56. It should be noted that the United Kingdom has stated in Geneva that it is not its present intention to develop devices suitable for peaceful nuclear explosions. Sweden and the United Kingdom have both urged that all arrangements for the conduct of peaceful nuclear explosions in non-nuclear-weapon countries should be made through some international authority (probably the IAEA), but the two other nuclear powers have insisted on retaining the option of bilateral

large que possible d'équipements et de matières — amendement répondant en particulier aux préoccupations de la Belgique, de l'Italie et de l'Allemagne. En effet, le paragraphe 1 souligne le droit de toutes les parties au traité de poursuivre toutes les activités qui ne sont pas spécifiquement interdites par les articles I et II. Il vient donc appuyer la notion de « limite technologique » formulée plus haut.

52. Le paragraphe 2 va plus loin en faisant obligation à toutes les parties de faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il établit de même le droit des parties au traité de participer à ces activités. L'Union Soviétique et les Etats-Unis ont fait des déclarations importantes concernant l'interprétation de cet article. Les représentants des deux pays à la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies ont notamment repris, le 31 mai 1968, le texte encore plus détaillé du préambule de la Résolution 2373 de l'Assemblée générale qui affirme que, « conformément aux dispositions du traité, tous les signataires ont le droit de faire des recherches sur l'énergie nucléaire et de produire et utiliser cette énergie à des fins pacifiques et qu'ils pourront acquérir les matières brutes et les produits fissiles spéciaux, ainsi que l'équipement nécessaires à la transformation, à l'utilisation et à la production de matières nucléaires à des fins pacifiques ». Les termes « matières brutes » et « produits fissiles spéciaux » sont définis dans divers documents internationaux, en particulier le Statut de l'Agence Internationale de l'Energie Nucléaire de 1956. Par « matières brutes », on entend l'uranium naturel, l'uranium dont la teneur en U 235 est inférieure à la normale et le thorium. Par « produits fissiles spéciaux », on entend le plutonium 239, l'uranium 233 et l'uranium enrichi en U 235 ou 233. De même, les textes de l'A.I.E.A. utilisent l'expression « matières nucléaires » pour définir d'une manière générale aussi bien les « matières brutes » que les « produits fissiles spéciaux ».

53. De ces interprétations, il faut conclure que les auteurs du traité de non-prolifération des armes nucléaires ont voulu permettre aux Etats non dotés d'armes nucléaires de s'engager dans toutes les activités nucléaires, jusqu'au stade de la production et de l'utilisation de produits fissiles spéciaux à des fins pacifiques. Il semblerait, en particulier, qu'au nombre des activités autorisées, figure le fonctionnement des usines de sépa-

ration des isotopes, des usines de traitement des éléments irradiés pour l'extraction du plutonium, ainsi que des réacteurs de puissance qui devraient désormais devenir d'un emploi courant. Il convient de noter, cependant, que les usines de séparation des isotopes ne fonctionnent actuellement que sur le territoire de puissances dotées d'armes nucléaires, et l'on ne voit pas très bien comment les Etats-Unis et l'Union Soviétique ont pu s'entendre, pour le préambule de la résolution de l'Assemblée générale, sur un texte plus précis que celui de l'article IV du traité de non-prolifération.

54. L'importance donnée dans l'article IV aux applications de l'énergie nucléaire sur les territoires des Etats non dotés d'armes nucléaires, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement, doit être considérée comme un élément de l'équilibre des obligations mutuelles entre pays nucléaires et non nucléaires.

*Explosions nucléaires à des fins pacifiques*  
— Article V

55. Ce texte, qui était à l'origine un paragraphe du préambule d'août 1966, est devenu un article du traité en janvier 1968 et a été amendé par la suite en mai 1968. Il impose aux Etats dotés d'armes nucléaires l'obligation de rendre accessibles aux Etats non nucléaires, par la voie d'accords bilatéraux ou de procédures internationales, les avantages pouvant découler des applications pacifiques, quelles qu'elles soient, des explosions nucléaires, sans faire entrer en ligne de compte les frais de recherche et de mise au point. Il semble se dégager des interprétations données, notamment par les Etats-Unis, que l'intention des auteurs soit que des accords internationaux permettant une surveillance internationale de ces explosions pacifiques devraient être conclus pour faire en sorte qu'il n'en soit retiré aucun bénéfice militaire, et veiller à ce qu'un dispositif nucléaire explosif fourni par un pays possesseur d'armes nucléaires reste à tout moment sous la garde de ce pays.

56. Il convient de noter que le Royaume-Uni a déclaré à Genève qu'il n'avait pas l'intention, pour le moment, de mettre au point des dispositifs destinés à des explosions nucléaires pacifiques. La Suède et le Royaume-Uni ont recommandé que toutes les dispositions relatives aux explosions nucléaires pacifiques qui auraient lieu dans des pays non possesseurs d'armes nucléaires soient prises par l'intermédiaire d'une instance internationale (l'A.I.E.A., probablement), mais

arrangements for peaceful explosions between a nuclear-weapon State and the non-nuclear-weapon State concerned.

*Further measures of disarmament — Article VI*

57. This article first appeared in the January 1968 amendment and was slightly strengthened on the lines of Swedish and United Kingdom proposals in March 1968. Obligations concerning further measures of disarmament have been central to the demands of the non-nuclear-weapon countries for an adequate balance of mutual obligations between nuclear and non-nuclear-weapon countries, yet the nuclear-weapon powers have resisted any specific commitment to particular measures of disarmament by any set date. The commitment of Article VI to pursue negotiations in good faith on further disarmament measures is, however, strengthened by the provision for a review conference in Article VIII (see below).

*Nuclear-free zones — Article VII*

58. This article, explicitly stating that nuclear-free zones are compatible with the treaty, repeats the language of General Assembly Resolution 2028, paragraph 2 (e). It originated in August 1967 as a preambular paragraph, becoming a substantive article in the January 1968 draft on the proposal of Mexico. Brazil had unsuccessfully demanded that the article recognise the *duties* as well as the rights of States under nuclear-free zone treaties.

*Amendments and review — Article VIII*

59. The amendment provisions of this article in the drafts of August 1967 were originally modelled on the Moscow partial test ban treaty — amendments under that treaty enter into force for all parties when ratified by a majority of parties. As amended in January 1968, following the objections in particular of Rumania and Brazil, this article now provides that amendments

shall enter into force only for parties ratifying them. While the nuclear-weapon powers retain a veto over any amendments, the provisions of paragraph 2 further depart from the Moscow treaty in providing a veto for those parties who are members of the Board of Governors of the International Atomic Energy Agency at the date the amendment is circulated.

60. The August 1967 version provided for a single review conference after five years, but a Swedish proposal was accepted in the March 1968 draft providing for further review conferences at five-year intervals if a majority of the parties call for them. At the same time, a United Kingdom amendment was incorporated to provide for review conferences to assure that the purposes of the preamble as well as the provisions of the treaty are being realised. These provisions are important when read in connection with Article VI providing for negotiations in good faith on further measures of disarmament. A Swedish proposal, made orally in the ENDC, should be noted in this connection. Sweden proposed that a finding by a review conference that a purpose of the preamble or a provision of the treaty was not being realised should be deemed by a party to be an event jeopardising its supreme interests under the terms of Article X and thereby permitting its withdrawal from the treaty. It can be expected that the provisions of these articles, taken together, will provide non-nuclear-weapon countries with a means of exercising pressure on the nuclear-weapon powers to reach agreement on further measures of disarmament, in particular, nuclear disarmament.

*Signature, depositary governments, entry into force and definition of nuclear-weapon States — Article IX*

(i) *Depositary governments and problems of recognition*

61. The names of the depositary governments were left blank in all the earlier drafts of the treaty, being inserted only in May 1968. It is believed that it was hoped at one time that a non-

les deux autres puissances nucléaires ont insisté pour ménager la possibilité d'opter pour des arrangements bilatéraux entre un Etat nucléaire et l'Etat non nucléaire intéressé.

#### *Autres mesures de désarmement — Article VI*

57. Cet article, qui figurait à l'origine dans les amendements de janvier 1968, a été légèrement renforcé pour tenir compte des propositions de la Suède et du Royaume-Uni de mars 1968. Les obligations concernant d'autres mesures de désarmement ont été au centre des demandes formulées par les pays non nucléaires pour l'établissement d'un équilibre acceptable des obligations réciproques entre pays possesseurs et non possesseurs d'armes nucléaires. Cependant, les puissances dotées d'armes nucléaires se sont opposées à tout engagement spécifique portant sur des mesures particulières de désarmement à prendre dans un délai déterminé. L'engagement figurant à l'article VI de poursuivre de bonne foi des négociations sur d'autres mesures de désarmement est cependant renforcé par la clause figurant à l'article VIII qui prévoit la réunion d'une conférence chargée d'examiner le fonctionnement du traité (voir ci-dessous).

#### *Zones dénucléarisées — Article VII*

58. Cet article, qui stipule explicitement que l'existence de zones dénucléarisées est compatible avec le traité, reprend les termes de la Résolution 2028, paragraphe 2 (e), de l'Assemblée générale. Le texte, conçu à l'origine comme un paragraphe du préambule d'août 1967, est devenu, sur proposition du Mexique, un article du projet de traité de janvier 1968. Le Brésil a demandé en vain que cet article reconnaisse les *devoirs* aussi bien que les droits des Etats signataires des traités relatifs à la création de zones dénucléarisées.

#### *Amendements et examen du fonctionnement du traité — Article VIII*

59. Les clauses relatives aux amendements figurant dans les projets d'août 1967 s'inspiraient à l'origine du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires (pour lequel les amendements entrent en vigueur pour toutes les parties après ratification de l'amendement par la majorité d'entre elles). Amendé en janvier 1968 pour tenir compte des objections présentées, no-

tamment, par la Roumanie et le Brésil, cet article stipule désormais que les amendements n'entreront en vigueur qu'à l'égard des parties qui les auront ratifiés. Si les puissances dotées d'armes nucléaires conservent un droit de veto sur tous les amendements, les clauses du paragraphe 2 diffèrent encore du Traité de Moscou dans la mesure où elles accordent aussi un droit de veto aux parties au traité qui sont membres du conseil des gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique à la date de la communication de l'amendement.

60. Le texte d'août 1967 prévoyait la réunion d'une seule conférence pour examiner l'application du traité, cinq ans après son entrée en vigueur, mais, au mois de mars 1968, a été adopté un texte proposé par la Suède qui prévoit d'autres conférences de ce genre, à des intervalles de cinq ans, si la majorité des parties au traité le demande. En même temps, a été incorporé un amendement du Royaume-Uni chargeant également ces conférences de s'assurer que les objectifs du *préambule* et les dispositions du traité sont en voie de réalisation. Ces clauses sont importantes quand on les considère en liaison avec l'article VI qui prévoit des négociations de bonne foi sur d'autres mesures de désarmement. Il faut noter à cet égard une proposition orale faite par la Suède au Comité des Dix-huit puissances. Selon cette proposition, si, lors d'une de ces conférences, on constatait que l'un des objectifs du préambule ou l'une des dispositions du traité n'était pas en voie de réalisation, une partie au traité pourrait considérer qu'il s'agit d'un événement compromettant ses intérêts suprêmes aux termes de l'article X et s'en prévaloir pour se retirer du traité. On peut s'attendre à ce que les dispositions de ces articles, prises dans leur ensemble, fourniront aux pays ne possédant pas d'armes nucléaires un moyen de pression sur les puissances nucléaires pour parvenir à un accord sur d'autres mesures de désarmement, et notamment, de désarmement nucléaire.

#### *Signature, gouvernements dépositaires, entrée en vigueur du traité et définition des Etats dotés d'armes nucléaires — Article IX*

##### (i) *Gouvernements dépositaires et problèmes de reconnaissance*

61. Les noms des gouvernements dépositaires ont été laissés en blanc dans tous les projets de traité précédents et n'ont été insérés qu'en mai 1968. On pense qu'il fut un temps où l'on espé-

nuclear country might be among the depositories, but in the end the formula of the Moscow and outer space treaties has been adopted whereby the United Kingdom, the United States and the Soviet Union are designated depositary governments. In providing for three depositary governments the text avoids problems of recognition posed, for example, by the GDR. Depositary governments will be expected to permit only those States whom they recognise to sign the treaty. In the case of the Moscow test ban treaty, for example, GDR signed only in Moscow, the Federal Republic signing in all three capitals. South Vietnam and South Korea signed in London and Washington but not in Moscow. The problem of recognition of GDR may, however, arise in connection with the negotiation of safeguards agreements with the IAEA.

(ii) *Entry into force*

62. In requiring ratification by the three nuclear signatories for entry into force, the treaty repeats the formula of the Moscow treaty, but modifies it to give more importance to non-nuclear-weapon powers by further requiring ratification by 40 of these countries. The language of all the earlier drafts provided for ratification by "all nuclear-weapon States signatory to this treaty" but in the May 1968 amendment, when the depositary governments were designated for the first time as the United Kingdom, the United States and the Soviet Union, this language was changed to read *ratification by the depositary governments*. A United States comment on this amendment was that it removed the theoretical possibility for an unnamed nuclear State, hostile to the treaty, to sign it but then to prevent its entry into force by not ratifying it.

63. There was some discussion of the figure of 40 non-nuclear States. The United States, in putting forward this figure, said that experience with the Moscow test ban treaty led to the expectation that with such a figure it would take at least one year for the treaty to enter into force. Other countries had argued in favour of a larger number of ratifications for entry into force. Spain, in a memorandum to the ENDC, suggested that ratification by certain countries supplying nuclear raw materials should be required.

(iii) *Definition of a nuclear-weapon State*

64. The definition of a nuclear-weapon State as one having manufactured and exploded a nuclear weapon or other nuclear explosive device prior to 1st January 1967 is unchanged since the August 1967 drafts. No definition is provided of nuclear weapons or of nuclear explosive devices. Brazil, which has maintained throughout that non-nuclear-weapon States should be free to acquire nuclear explosive devices for peaceful purposes, in particular objected to the inclusion of "or other nuclear explosive devices" in this definition.

*Duration and withdrawal — Article X*

65. The August 1967 drafts, like the Moscow test ban treaty, provided for unlimited duration. The January 1968 amendment provided instead for a conference after 25 years to decide by majority vote whether duration should be indefinite or by additional fixed periods. Italy, in the ENDC, had proposed an (unspecified) fixed duration and Germany is understood to have urged a similar provision.

66. The withdrawal provisions permitting unilateral withdrawal on three months' notice if a State determines in its own discretion that "extraordinary events related to the subject matter of this treaty have jeopardised the supreme interests of its country". Unlike the Moscow treaty however, there is a further requirement for a withdrawing State to give three months' notice to the Security Council with a statement of the extraordinary events invoked. Note in this connection the Swedish proposals above, linking grounds for withdrawal with further measures of disarmament and the findings of the review conference.

67. There is no indication of who is to be the judge of the "extraordinary events" mentioned in Article X. Note that a statement of the events must be communicated to the Security Council. Is this then the level at which the super powers consider that judgment is to be passed? Their statements show that this is not their intention.



rait qu'un pays non doté d'armes nucléaires pourrait figurer parmi les dépositaires mais, finalement, on a adopté la formule du Traité de Moscou et du Traité sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique qui désignent comme gouvernements dépositaires le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Union Soviétique. En prévoyant trois gouvernements dépositaires, le texte évite le problème de reconnaissance posé, par exemple, par la R.D.A. Les gouvernements dépositaires, pense-t-on, ne permettront de signer le traité qu'aux États qu'ils reconnaissent. Dans le cas du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, par exemple, la R.D.A. n'a signé qu'à Moscou, tandis que la République fédérale signait dans les trois capitales. Le Sud-Vietnam et la Corée du Sud ont signé à Londres et à Washington, mais pas à Moscou. Le problème de la reconnaissance de la R.D.A. peut cependant se poser, eu égard aux négociations qui se tiendront avec l'A.I.E.A. sur les accords de garanties.

(ii) *Entrée en vigueur*

62. En faisant dépendre son entrée en vigueur de la ratification par les trois pays signataires dotés d'armes nucléaires, le traité reprend la formule du Traité de Moscou, mais en la modifiant pour donner plus d'importance aux pays non nucléaires puisqu'il exige également la ratification de quarante d'entre eux. Tous les textes précédents prévoyaient la ratification par « tous les États possesseurs d'armes nucléaires signataires du présent traité », mais dans l'amendement de mai 1968, lorsque les gouvernements du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'Union Soviétique ont été désignés pour la première fois comme gouvernements dépositaires, cette formule a été modifiée pour devenir la ratification *par les gouvernements dépositaires du traité*. Les États-Unis ont fait observer que la nouvelle formulation interdisait à un État nucléaire quelconque, hostile au traité, de le signer pour l'empêcher ensuite d'entrer en vigueur en refusant de le ratifier.

63. Le nombre de quarante États non nucléaires a suscité quelque discussion. Les États-Unis, en avançant ce chiffre, ont déclaré que l'expérience du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires permettait de penser qu'avec ce chiffre il faudrait au moins un an pour que le traité entre en vigueur. D'autres pays se sont déclarés en faveur d'un nombre plus important de ratifications avant l'entrée en vigueur du traité. L'Espagne, dans un mémorandum adressé au Comité des Dix-huit, a proposé d'exiger la ratification par certains pays qui fournissent des matières nucléaires brutes.

(iii) *Définition d'un Etat doté d'armes nucléaires*

64. Depuis les projets d'août 1967, aucune modification n'a été apportée à la définition selon laquelle un État doté d'armes nucléaires est un État qui a fabriqué et a fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire explosif avant le 1<sup>er</sup> janvier 1967. Il n'est donné aucune définition des armes nucléaires ou des dispositifs nucléaires explosifs. Le Brésil, qui a toujours soutenu que les États non dotés d'armes nucléaires devraient être libres d'acquérir des dispositifs nucléaires explosifs à des fins pacifiques, s'est notamment opposé à l'insertion des termes « ou autres dispositifs nucléaires explosifs » dans cette définition.

*Durée du traité et retrait — Article X*

65. Les projets de 1967, à l'instar du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires, prévoyaient une durée illimitée. L'amendement de janvier 1968 prévoit, au contraire, la convocation d'une conférence après vingt-cinq ans, en vue de décider à la majorité si le traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée. Au Comité des Dix-huit, l'Italie a proposé une durée déterminée (non spécifiée) et l'on croit savoir que l'Allemagne est intervenue dans le même sens.

66. Les clauses concernant le retrait permettent à un État de prendre unilatéralement la décision de se retirer du traité, moyennant un préavis de trois mois, s'il estime, pour des motifs laissés à sa discrétion, que des « événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du présent traité ont compromis les intérêts suprêmes de son pays ». Contrairement au Traité de Moscou, l'État qui a pris cette décision doit néanmoins la notifier au Conseil de sécurité avec un préavis de trois mois et accompagner cette notification d'un exposé des événements extraordinaires invoqués. Il convient de noter, à cet égard, les propositions de la Suède mentionnées ci-dessus, qui lient les motifs de retrait à d'autres mesures de désarmement et aux résultats de la conférence de révision.

67. Qui va être juge des « événements extraordinaires » de l'article X ? Rien ne permet de le préciser. Il est à noter que ces événements doivent faire l'objet d'une communication au Conseil de sécurité. Est-ce donc à ce niveau, dans l'esprit des supergrands, qu'il faut les apprécier ? Leurs déclarations montrent que non. La seule réponse

The only possible answer therefore in international law is that this is a text to be interpreted strictly, and recognition of national sovereignty implies the right of decision of each State without its having to justify its action in the eyes of others. The statement to the Security Council is a duty for information purposes only.

*Languages and deposit — Article XI*

68. The provision for five equally authentic versions in the official United Nations languages corresponds with the outer space treaty. The Moscow treaty provided for authentic versions in English and Russian only.

CHAPTER III

***Consequences of the treaty***

***(a) Western defence***

69. As your Committee is continuously responsible for studying the state of European security, it must first consider the consequences of the treaty for western defence.

70. Generally speaking, Mr. Dean Rusk's remarks should be noted, that "the treaty deals only with what is prohibited, not with what is permitted"<sup>1</sup>. The fundamental Articles I and II of the treaty forbid only the transfer of nuclear weapons or nuclear explosive devices between nuclear and non-nuclear States. They do not appear to limit present NATO arrangements for nuclear weapons. Both Mr. Dean Rusk in his abovementioned statement and Mr. Mulley<sup>2</sup>, United Kingdom Minister of State for Foreign Affairs (and former Rapporteur of your Committee on the state of European security) have interpreted these articles in similar terms, as follows:

"These articles would not prohibit North Atlantic Treaty Organisation nuclear consultation and planning or the permanent committee established for this purpose.

1. Evidence before the Foreign Relations Committee of the United States Senate, 10th July 1968.

2. Statement in the House of Commons, 8th July 1968 (Hansard, columns 36 et seq.).

They would not disturb existing bilateral arrangements for deployment of nuclear weapons within allied territory, as these arrangements do not involve any transfer of warheads or control over them up to the point where a decision to go to war is made. The non-proliferation treaty would not be relevant to such a decision and would not be operative once it were made.

These articles do not deal with the transfer of nuclear delivery vehicles, provided that there was no transfer of nuclear weapons or control over them."

71. Your Rapporteur understands that the text of these interpretative statements was communicated unofficially to the Soviet Union during the 1967 negotiations and that they gave rise to no protest.

72. NATO also has a general interest in military nuclear co-operation between the United States and the United Kingdom, since the latter's military forces are assigned to NATO. Although Article I forbids nuclear States to transfer nuclear weapons "to any recipient whatsoever", the ban on helping a State to produce or acquire nuclear weapons applies only to aid to *non-nuclear States*. The United States is not therefore precluded from helping the United Kingdom, a nuclear State, to manufacture nuclear weapons, or vice versa. In fact, the nuclear assistance agreements between the United States and Britain cover the mutual exchange of information on the manufacture of nuclear weapons and include the transfer of fissile material intended for the manufacture of such weapons. These agreements are not secret and are as well-known to the Soviet Union as to the rest of the world; their existence was taken into account when Article I was drafted in such a way as to impose no restrictions on them.

73. Although it must therefore be concluded that present NATO arrangements for nuclear weapons are in no way restricted by the non-proliferation treaty, the effects of the treaty on the possible evolution of the organisation of western defence must also be considered. It does not appear that NATO plans provide for any presently non-nuclear member State to acquire nuclear weapons in the future, and no presently non-nuclear NATO country has announced its intention of manufacturing nuclear weapons. Account must, however, be taken of the fact that

possible, en matière de droit international, est que nous sommes devant un texte de stricte interprétation, et que la reconnaissance de la souveraineté nationale implique, pour chaque Etat, le droit de décider sans avoir à se justifier vis-à-vis des autres. La communication au Conseil de sécurité est un devoir de simple information.

#### *Langues et lieu de dépôt — Article XI*

68. La clause selon laquelle le traité est établi dans les cinq langues officielles des Nations Unies, les cinq textes faisant également foi, est identique à celle du Traité sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Le Traité de Moscou ne prévoit que deux textes, anglais et russe, faisant également foi.

### CHAPITRE III

#### **Incidences du traité**

##### **(a) La défense occidentale**

69. Chargée d'examiner en permanence l'état de la sécurité européenne, votre commission se doit d'étudier en premier lieu les incidences du traité sur la défense occidentale.

70. D'une manière générale, il convient de noter les commentaires de M. Dean Rusk selon lesquels « le traité ne concerne que ce qui est interdit, et non pas ce qui est autorisé »<sup>1</sup>. Or, les articles fondamentaux I et II du traité n'interdisent que le transfert d'armes nucléaires ou de dispositifs nucléaires explosifs entre Etats nucléaires et Etats non nucléaires. Ils ne paraissent pas imposer de limitations aux dispositions actuelles de l'O.T.A.N. en ce qui concerne l'armement nucléaire. En effet, tant M. Dean Rusk dans sa déclaration précitée que M. Mulley<sup>2</sup>, Ministre d'Etat au Foreign Office (et ancien rapporteur de votre commission sur l'état de la sécurité européenne) ont, en des termes analogues, interprété ces articles de la façon suivante :

« Ces articles n'interdiraient à l'O.T.A.N. ni la consultation et la planification en matière nucléaire ni le Comité permanent établi à ces fins.

1. Déclaration devant la Commission des affaires étrangères du Sénat américain, le 10 juillet 1968.

2. Déclaration à la Chambre des communes, le 8 juillet 1968 (Hansard, colonnes 36 et suivantes).

Ils ne porteraient pas atteinte aux dispositions bilatérales existantes pour le déploiement d'armes nucléaires sur le territoire de pays alliés puisque ces dispositions n'impliquent ni le transfert ni le contrôle d'ogives avant qu'une décision de recourir à la guerre ne soit prise. Le traité de non-prolifération ne serait pas pertinent dans l'éventualité d'une décision de ce genre et ne serait pas applicable une fois qu'elle serait prise.

Ces articles ne concernent pas le transfert de vecteurs nucléaires, à condition qu'il n'y ait ni transfert ni contrôle d'armes nucléaires. »

71. Votre rapporteur croit savoir que le texte de ces interprétations aurait été communiqué officieusement à l'Union Soviétique au cours des négociations de 1967, sans qu'il y ait eu contestation de sa part.

72. La coopération nucléaire militaire entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni revêt aussi un intérêt général pour l'O.T.A.N. puisque les forces nucléaires britanniques lui sont affectées. Si l'article I interdit aux Etats nucléaires de transférer « à qui que ce soit » des armes nucléaires, l'interdiction d'aider un Etat à fabriquer ou à acquérir ces armes ne vise que l'aide aux *Etats non dotés d'armes nucléaires*. Il n'est donc pas interdit aux Etats-Unis d'aider le Royaume-Uni, puissance nucléaire, à fabriquer des armes nucléaires, et vice-versa. En effet, les accords d'assistance nucléaire entre les Etats-Unis et l'Angleterre portent sur l'échange mutuel d'informations sur la fabrication des armes nucléaires et vont jusqu'au transfert des matières fissiles destinées à la fabrication de ces armes. Ces accords ne sont nullement secrets ; ils sont connus de l'Union Soviétique comme de tout le monde. L'article I a été rédigé en tenant compte de leur existence et de manière à ne leur imposer aucune limitation.

73. Si donc nous devons conclure que les dispositions actuelles de l'O.T.A.N. concernant les armes nucléaires ne sont nullement limitées par le traité de non-prolifération, il nous faut examiner également les incidences du traité sur l'évolution possible de l'organisation de la défense occidentale. Or, il ne paraît pas que les plans de l'O.T.A.N. envisagent l'accession d'un Etat membre, actuellement non nucléaire, à l'arme nucléaire et aucun pays membre de l'O.T.A.N., actuellement non nucléaire, n'a fait état de son intention de fabriquer des armes nucléaires. Il

as from next year the member States of NATO may withdraw after twelve months' notice. We must therefore consider the consequences of the non-proliferation treaty in the event of the future withdrawal of certain member States of NATO.

74. Should the North Atlantic Treaty lose importance because of the withdrawal of certain countries, the WEU countries would very likely consider setting up their own defence system, and a solution would probably be sought in the direction of an enlargement of the existing European Communities, both in their functions and their composition. Here again, Mr. Dean Rusk and Mr. Mulley, in their abovementioned statements, have given an important interpretation of Articles I and II of the treaty. According to Mr. Rusk: "And it does not deal with the problem of European unity and would not bar succession by a new federated European State to the nuclear status of one of its former components. A new federated European State would have to control all of its external security functions, including defence and all foreign policy matters relating to external security, but would not have to be so centralised as to assume all governmental functions. While not dealing with succession by such a federated State, the treaty would bar transfer of nuclear weapons (including ownership) or control over them to any recipient, including a multi-lateral entity."

75. It must be concluded that the only limits which would be imposed on western defence by the non-proliferation treaty are:

- (i) present non-nuclear States would be prevented from acquiring their own nuclear weapons (the very principle of the treaty);
- (ii) a European Community with wider functions would be prevented from acquiring such weapons until such time as it was sufficiently centralised to exercise all external security functions.

76. Your Committee concludes that these two limitations are somewhat hypothetical and do not constitute a fundamental objection to the treaty.

**(b) The European Communities now and in their enlarged form**

77. It is of course for the European Parliament to give thorough consideration to the consequences of the treaty for the present European Community. This aspect is dealt with here only insofar as it concerns the position of WEU as a whole.

78. By making a *de jure* distinction where before there was only a *de facto* distinction between States possessing and States not possessing nuclear weapons, it may be thought that the non-proliferation treaty erects a formal barrier within the European Communities. In addition, the fact that France does not intend to sign the treaty might be a further divisive factor. Nevertheless, consideration of the situation shows that the treaty will not change the functioning of the Communities. In fact, so far as the present Communities are concerned, there are, from the point of view of nuclear weapons, three categories of country: one nuclear country (France); two countries which have renounced nuclear weapons (Germany renounced the manufacture of nuclear weapons on its territory in the framework of the Brussels Treaty, Italy may neither possess nor manufacture such weapons under the terms of Article 51 of the Peace Treaty); and three countries which, while possessing major civil nuclear installations, have never taken the decision to manufacture nuclear weapons (Belgium, Luxembourg and the Netherlands).

79. Thus, the acceptance by these last five countries of non-nuclear-weapon status would have the sole effect of putting them all on an equal footing in this field.

80. As far as a Community enlarged by the accession of the four applicant countries is concerned, three of these (Denmark, Ireland and Norway), which have no nuclear weapons and have all signed the non-proliferation treaty, would be added to the five non-nuclear countries of the present Community. The United Kingdom, a nuclear State and a depositary of the non-proliferation treaty, would find itself in a legal position which differed little from that of France which, while not signing the treaty "will behave in the future in this field exactly as the States adhering to the treaty"<sup>1</sup>. Legally, it can therefore be concluded that the accession of all the

1. Statement by the French delegate to the United Nations General Assembly, 12th June 1968.

faut cependant tenir compte du fait qu'à partir de l'année prochaine, les Etats membres de l'O.T.A.N. pourront se retirer de l'organisation avec un préavis de douze mois. Nous devons, pour cette raison, examiner les incidences du traité de non-prolifération dans le cas où certains Etats membres de l'O.T.A.N. viendraient à s'en retirer.

74. Si les retraits étaient nombreux, le Traité de l'Atlantique nord perdrait de son importance et les pays de l'U.E.O. envisageraient, selon toute vraisemblance, de constituer leur propre système de défense, et c'est probablement dans le sens d'un élargissement des Communautés européennes existantes, tant dans leurs fonctions que dans leur composition, que la solution serait recherchée. Or, ici encore, M. Dean Rusk et M. Mulley, dans les déclarations mentionnées plus haut, ont donné une interprétation significative des articles I et II du traité. Selon M. Rusk, le traité « n'aborde pas le problème de l'unification de l'Europe et il n'interdirait pas l'accession d'une nouvelle fédération européenne au statut nucléaire dont jouirait l'un de ses membres. Cette nouvelle fédération aurait nécessairement le contrôle sur toutes les fonctions relatives à la sécurité extérieure, notamment la défense, et sur toutes les questions de politique étrangère s'y rapportant, mais ne serait pas nécessairement centralisée au point d'assumer toutes les fonctions gouvernementales. Bien que ne traitant pas de l'accession d'une fédération de ce genre, le traité interdirait le transfert d'armes nucléaires (et notamment de leur propriété) ou de leur contrôle à qui que ce soit, notamment à une entité multinationale. »

75. Les seules restrictions que le traité de non-prolifération imposerait à la défense occidentale seraient donc :

- (i) d'empêcher les Etats actuellement non nucléaires d'acquérir leurs propres armes nucléaires (c'est le principe même du traité) ;
- (ii) d'empêcher une Communauté européenne dont les compétences seraient élargies d'être suffisamment centralisée pour assurer toutes les fonctions relatives à la sécurité extérieure.

76. Votre commission en conclut que ces deux restrictions sont plutôt du domaine hypothétique et ne constituent pas un obstacle fondamental au traité.

**(b) Les Communautés européennes  
telles qu'elles sont et telles qu'elles seront,  
une fois élargies**

77. Il appartient naturellement au Parlement européen d'examiner en détail les conséquences du traité pour la Communauté européenne actuelle. Cet aspect de la question n'est traité ici que dans la mesure où il concerne la situation de l'U.E.O. dans son ensemble.

78. On peut penser qu'en établissant, entre les Etats dotés et les Etats non dotés d'armes nucléaires une distinction de droit là où il n'existait qu'une distinction de fait, le traité de non-prolifération érige une barrière juridique à l'intérieur des Communautés européennes. De plus, le fait que la France n'ait pas l'intention de signer le traité pourrait être un élément de division supplémentaire. Cependant, l'examen de la situation montre que le traité ne modifiera pas le fonctionnement des Communautés. En fait, pour ce qui est des Communautés actuelles, il existe, sur le plan des armes nucléaires, trois catégories de pays : un pays nucléaire (la France) ; deux pays ayant déjà renoncé à l'arme nucléaire (l'Allemagne, dans le cadre du Traité de Bruxelles a renoncé à fabriquer des armes nucléaires sur son territoire ; l'Italie, aux termes de l'article 51 du Traité de Paix, ne peut ni posséder ni fabriquer de telles armes) ; et trois pays qui, tout en possédant des installations nucléaires civiles importantes, n'ont jamais pris la décision de fabriquer des armes nucléaires (la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas).

79. Ainsi, l'acceptation par les cinq derniers pays du statut de pays non doté d'armes nucléaires, n'aurait donc pour effet que de les mettre tous sur un pied d'égalité dans ce domaine.

80. Dans la perspective d'une Communauté élargie, trois des quatre pays qui ont posé leur candidature — le Danemark, l'Irlande et la Norvège, pays non dotés d'armes nucléaires, ont déjà signé le traité de non-prolifération — viendraient s'ajouter aux cinq pays non nucléaires de la Communauté existante. Le Royaume-Uni, pays nucléaire, dépositaire du traité de non-prolifération, se trouverait dans une situation juridique peu différente de celle de la France qui, tout en ne signant pas le traité, « se comportera à l'avenir dans ce domaine exactement comme les Etats qui décideraient d'y adhérer »<sup>1</sup>. Sur le plan juridique, on peut donc conclure que l'adhésion

1. Déclaration du représentant de la France à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 12 juin 1968.

member countries of the Communities to the treaty is desirable.

81. The obligations imposed by the treaty do not change the civil nuclear activities of the parties (although attention must be paid to the supply of nuclear material — see (e) below), except possibly through the effects of safeguards (see (d) below). It is understood that the Commission of the Communities, in its opinion on the compatibility of the non-proliferation and Euratom treaties, asked for by the five countries concerned in accordance with Article 103 of the latter treaty, stated that apart from the question of safeguards, there was no conflict of obligation between the two treaties, as the non-proliferation treaty did not cover the field of application of the Euratom Treaty.

82. We have seen that, according to the interpretations of the United States and the United Kingdom (two of the depositary countries), to which the Soviet Union has not objected, the non-proliferation treaty does not prevent the accession of a future European federation to nuclear weapon status, provided such a federation has sole responsibility for external security.

**(c) World stability**

83. The interest of the nuclear powers in the non-proliferation treaty, which gives them a monopoly of nuclear weapons, is evident. They see the treaty as providing an element of stability by eliminating from their strategic equations the many unknown factors represented by the countries which might one day acquire nuclear weapons. The larger the number of countries possessing such weapons, the greater the risk that one day they will be used by some country leading, by chain reaction, to a world nuclear war. This argument has a certain validity.

84. But it is at the two levels of relations between certain States of the third world and relations between countries belonging to the two great military organisations that the consequences for world stability are of the most importance. Many countries could now or in the near future seriously consider acquiring nuclear weapons if they believed their supreme national interests so required. According to estimates by United Nations experts, a programme for the production of about a hundred nuclear warheads

need not cost more than about \$200 million, spread over 10 years. (This would not of course be a programme for producing sophisticated means of delivery, but in the context of the rivalry between certain third countries, a nuclear warhead plus a rudimentary means of delivery would be a strategic weapon of great importance). In the atmosphere of mutual mistrust which reigns in several parts of the third world, civil nuclear programmes could probably be directed towards the acquisition of nuclear weapons as a precaution, lest the potential enemy should have done so first. Provided the non-proliferation treaty is acceded to by all the countries in a given region and is accompanied by a politically and technically effective inspection system, it could not fail to be an element of stability in Africa, Asia, the Middle East and Latin America. It would obviously avoid the risk of important sums being spent for military purposes by underdeveloped countries to the detriment of the standard of living of their people.

85. With regard to the European members of NATO and the Warsaw Pact, it would appear that the main interest in the non-proliferation treaty is shown by the Soviet Union, which has never hidden its desire to see Federal Germany accede to the treaty. Your Rapporteur has no need here to stress that the Soviet Union's accusations against Germany are completely unfounded. However, although, so far as the Soviet Union and its allies are concerned, the accession of the WEU member countries to the non-proliferation treaty would increase the stability of Europe, this would not be a reason for refusing to accede — on a basis of strict reciprocity — if such action would open up wider possibilities of détente in the long run. Unfortunately, the European aspect must now be re-examined following the Soviet intervention in Czechoslovakia.

86. In any event, world stability can be ensured only by other disarmament measures, negotiations on which will be facilitated by the prior entry into force of the non-proliferation treaty. This will furnish a kind of infrastructure for future negotiations and provide the non-nuclear countries with an important means of bringing pressure to bear on the nuclear countries, particularly in the framework of the periodical review conferences and commitments under Article VI.

au traité de non-prolifération de tous les pays membres des Communautés est souhaitable.

81. Les obligations imposées par le traité n'ont aucune incidence sur les activités nucléaires civiles des parties (bien que l'approvisionnement en matières nucléaires soit à surveiller — voir (e) ci-dessous) sauf, éventuellement, par le biais des contrôles (voir (d) ci-dessous). On croit savoir que, selon l'avis de la Commission des Communautés sur la compatibilité entre le traité de l'Euratom et le traité de non-prolifération, sollicité par les cinq pays intéressés conformément à l'article 103 de ce dernier, la question des contrôles mise à part, il n'y aurait aucun conflit d'obligations entre les deux traités, le traité de non-prolifération ne portant pas sur le domaine d'application du traité de l'Euratom.

82. Nous avons vu plus haut que, selon les interprétations des Etats-Unis et du Royaume-Uni (deux des pays dépositaires), contre lesquelles l'Union Soviétique n'a soulevé aucune objection, le traité de non-prolifération ne fait pas obstacle à l'accession d'une future fédération européenne à l'arme nucléaire, à condition que cette fédération ait la responsabilité exclusive de sa sécurité extérieure.

### (c) *La stabilité mondiale*

83. Le traité de non-prolifération, qui réserve aux puissances nucléaires le monopole de l'armement nucléaire, présente, pour elles, un intérêt évident. Il introduit, à leurs yeux, un élément de stabilité en éliminant de leurs équations stratégiques les maintes inconnues que constituent les pays qui pourraient un jour se procurer des armes nucléaires. L'accroissement du nombre des pays possédant ces armes augmentera d'autant le risque de voir un jour l'un d'entre eux déclencher d'une manière intempestive, par une réaction en chaîne, une guerre nucléaire mondiale. Cet argument n'est pas sans valeur.

84. Mais c'est sur le plan des relations entre certains Etats du tiers monde et des relations entre les pays membres des deux grandes organisations militaires que les conséquences pour la stabilité mondiale ont le plus d'importance. De nombreux pays peuvent aujourd'hui ou dans un proche avenir envisager sérieusement la possibilité d'acquérir l'arme nucléaire s'ils considèrent que leurs intérêts nationaux suprêmes l'exigent. Selon les estimations des experts des Nations Unies, en effet, un programme pour la produc-

tion d'une centaine d'ogives nucléaires, étalé sur dix ans, ne devrait pas coûter plus de 200 millions de dollars. (Il ne s'agit pas, évidemment, de la production de vecteurs complexes, mais dans le contexte de la rivalité qui oppose certains pays du tiers monde, une ogive nucléaire assortie d'un vecteur rudimentaire serait une arme stratégique de grande importance.) Il est probable que dans l'atmosphère de méfiance réciproque qui règne dans plusieurs parties du tiers monde, les programmes nucléaires civils pourraient être orientés vers l'acquisition de l'arme nucléaire, ceci par précaution et de peur que l'adversaire éventuel n'ait déjà pris les devants. Le traité de non-prolifération, à condition de recueillir l'adhésion de tous les pays dans une région donnée et d'être assorti d'un système d'inspection qui soit politiquement et techniquement efficace, ne pourrait être qu'un élément de stabilité en Afrique, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Il conjurerait évidemment le danger de voir des pays sous-développés consacrer des fonds importants à des fins militaires, au détriment du niveau de vie de leur population.

85. En ce qui concerne les pays européens membres de l'O.T.A.N. et du Pacte de Varsovie, il semble que l'intérêt pour le traité de non-prolifération soit essentiellement le fait de l'U.R.S.S. et de ses alliés, qui n'ont jamais caché leur désir de voir l'Allemagne fédérale y apporter son adhésion. Votre rapporteur n'a pas besoin d'insister ici sur le manque de fondement des accusations portées par l'U.R.S.S. contre l'Allemagne. Mais si l'U.R.S.S. et ses alliés considèrent que l'adhésion des pays membres de l'U.E.O. au traité de non-prolifération augmenterait la stabilité en Europe, cela ne saurait justifier que nous nous opposions à cette adhésion — sur une base de stricte réciprocité — si, à plus longue échéance, cette initiative ouvrait de plus vastes perspectives de détente. Il nous faut malheureusement, après l'intervention soviétique en Tchécoslovaquie, reconsidérer maintenant l'aspect européen du problème.

86. De toute façon, la stabilité mondiale ne sera vraiment assurée que par d'autres mesures de désarmement, dont la négociation sera facilitée par l'application préalable du traité de non-prolifération. Celui-ci fournira une sorte d'infrastructure aux futures négociations et offrira aux pays non nucléaires un important moyen de pression sur les pays nucléaires, surtout dans le cadre des conférences d'examen périodiques et des obligations de l'article VI.

87. "The General Assembly,

.....

Convinced of the urgency and great importance of preventing the spread of nuclear weapons and of intensifying international co-operation in the development of peaceful applications of atomic energy,

.....

Convinced that, pursuant to the provisions of the treaty, all signatories have the right to engage in research, production and use of nuclear energy for peaceful purposes and will be able to acquire source and special fissionable materials as well as equipment for the processing, use and production of nuclear material for peaceful purposes,

Convinced further that an agreement to prevent the further proliferation of nuclear weapons must be followed as soon as possible by effective measures on the cessation of the nuclear arms race and on nuclear disarmament, and that the non-proliferation treaty will contribute to this aim,

Affirming that in the interest of international peace and security both nuclear-weapon and non-nuclear-weapon States carry the responsibility of acting in accordance with the principles of the Charter of the United Nations that the sovereign equality of all States shall be respected, that the threat or use of force in international relations shall be refrained from and that international disputes shall be settled by peaceful means,

1. Commends the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, the text of which is annexed to the present resolution;

.....

3. Expresses the hope for the widest possible adherence to the treaty by both nuclear-weapon and non-nuclear-weapon States;

....."

This is the text of Resolution 2373 of the United Nations General Assembly, adopted on 12th June 1968 by 95 votes to 4 with 21 abstentions. It is rare to have such a large majority in the General Assembly, and the resolution must therefore be considered a very important one. All the members of WEU approved it, except France (which abstained, while stating that it would behave as if it had signed the non-proliferation treaty) and the Federal Republic of Germany (which is not a member of the United Nations). It may be concluded without fear of contradiction that there is universal agreement on the importance of the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons for world peace.

**(d) Peaceful applications of nuclear energy**

88. By analysing the treaty and the explicit interpretations given by both the Soviet Union and the United States, it has been seen that the only aspect of nuclear technology forbidden to non-nuclear parties by the treaty is the manufacture of nuclear explosive devices, whether for peaceful or military purposes. Apart from the two important questions considered below — safeguards and their repercussions on supplies, and explosions for peaceful purposes — the treaty imposes no other limit on nuclear installations, materials or activities now existing or envisaged by non-nuclear countries — nuclear reactors of all kinds, for electricity generation or for naval propulsion; production of fissile material; controlled thermonuclear reactions as a source of energy.

89. It should be noted in passing that although the non-nuclear members of WEU now have an important and diversified nuclear industry, none of them possesses an isotope separation plant for the production of uranium enriched in U 235 on an industrial scale; for reasons of economy, they have hitherto preferred to purchase U 235 from the United States. The only such factories in the world are owned by military nuclear countries — they are essential both for the thermonuclear bomb and for the fuelling of fast reactors and other types. Since in the future such isotope separation installations may become economically advantageous for non-nuclear countries, it would be wise, in order to avoid any possible future misunderstanding, for the non-nuclear WEU countries to proclaim their intention of acquiring any nuclear installations which may appear useful in the future without any limits other than those explicitly imposed by the treaties in force.



87. « L'Assemblée générale,

.....

Convaincue qu'il est urgent et très important de prévenir la diffusion des armes nucléaires et d'intensifier la coopération internationale pour développer les applications pacifiques de l'énergie atomique,

.....

Convaincue que, conformément aux dispositions du traité, tous les signataires ont le droit de faire des recherches sur l'énergie nucléaire et de produire et utiliser cette énergie à des fins pacifiques et qu'ils pourront acquérir les matières brutes et les produits fissiles spéciaux ainsi que l'équipement nécessaires à la transformation, à l'utilisation et à la production de matières nucléaires à des fins pacifiques,

Convaincue en outre qu'un accord tendant à prévenir une plus grande prolifération des armes nucléaires doit être suivi le plus tôt possible de mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et que le traité sur la non-prolifération servira à cette fin,

Affirmant que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, les Etats dotés d'armes nucléaires tout comme ceux qui en sont dépourvus ont la responsabilité d'agir conformément aux principes de la Charte des Nations Unies selon lesquels on doit respecter l'égalité souveraine de tous les Etats, s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et régler les différends internationaux par des moyens pacifiques,

1. Se félicite du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont le texte est joint en annexe à la présente résolution ;

.....

3. Exprime l'espoir que les adhésions au traité seront aussi nombreuses que possible tant de la part des Etats dotés d'armes nucléaires que de ceux qui en sont dépourvus ;

..... »

Tels sont les termes de la Résolution 2373 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptée le 12 juin 1968 par 95 voix contre 4 et 21 abstentions. Une majorité aussi large est chose rare à l'Assemblée générale et, de ce fait, la résolution doit être considérée comme très importante. Tous les membres de l'U.E.O. l'ont approuvée, sauf la France (qui s'est abstenue en déclarant qu'elle se comporterait comme si elle avait signé le traité de non-prolifération) et l'Allemagne fédérale (qui n'est pas membre des Nations Unies). On peut en conclure, sans crainte d'être démenti, qu'il y a accord universel sur l'importance du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour la paix mondiale.

**(d) Les applications pacifiques de l'énergie nucléaire**

88. Nous avons vu, en analysant le traité et les interprétations explicites données tant par l'U.R.S.S. que par les Etats-Unis, qu'en matière de technologie nucléaire la seule activité que le traité interdise aux parties non nucléaires est la fabrication de dispositifs nucléaires explosifs, que ceux-ci soient destinés à des fins pacifiques ou militaires. Hormis les deux questions importantes examinées plus loin — les contrôles, avec leurs incidences sur l'approvisionnement, et les explosions pacifiques — le traité n'impose aucune restriction aux installations, matières et activités nucléaires actuelles ou envisagées des pays non nucléaires — réacteurs nucléaires de toutes sortes, électrogènes ou de propulsion navale ; production de matières fissiles ; réactions thermonucléaires contrôlées comme source d'énergie.

89. Il est à noter en passant que, bien que les pays non nucléaires de l'U.E.O. possèdent à l'heure actuelle une industrie nucléaire importante et diversifiée, aucun d'eux ne possède d'usine de séparation isotopique pour la production à l'échelle industrielle de l'uranium enrichi en U 235 ; ils ont préféré jusqu'ici, pour des raisons économiques, acheter de l'U 235 aux Etats-Unis. Seuls dans le monde, les pays dotés d'armes nucléaires possèdent actuellement des usines de ce genre, essentielles aussi bien pour la fabrication de la bombe thermonucléaire que pour l'alimentation en combustible des réacteurs rapides et autres. Puisque, à l'avenir, ces installations de séparation isotopique peuvent devenir intéressantes du point de vue économique pour les pays non nucléaires, il serait prudent, pour éviter d'éventuels malentendus, que les pays non nucléaires de l'U.E.O. fassent part de leur intention d'acquérir éventuellement toute installation nucléaire qui leur paraîtrait utile sans autres

90. Here it may be noted that in the field of the civil applications of nuclear energy the treaty seems to offer certain advantages for non-nuclear countries by facilitating exchanges of information and international co-operation. Article IV in fact imposes on parties in a position to do so the obligation to contribute to the further development of applications of nuclear energy for peaceful purposes, especially in the territories of non-nuclear-weapon States. Admittedly, it is difficult to say to what extent civil nuclear assistance supplied for example by the United States to the non-nuclear countries of Euratom would be increased by this article. Co-operation exists; it is limited by considerations of industrial competition and military secrecy; it is claimed that the second consideration would be less inhibiting in the case of assistance intended for non-nuclear countries party to the treaty because these countries would thereby have renounced the manufacture of the bomb and accepted safeguards on their nuclear activities.

91. There remains the question of peaceful nuclear explosions which may — no-one knows if they will — become an economical proposition in the future, either for large-scale earthmoving or for the extraction of oil and natural gas. Although it seems unlikely that they will be used for earthmoving in the restricted territory of the WEU member countries, our civil engineering firms should nevertheless not be deprived of the right to use them in executing possible future contracts abroad. This is a principle of fundamental importance for which there does not seem to be any precedent. Must a country renounce a specific branch of technology, likely to become economically worthwhile, for an indefinite period? It should be noted that nuclear weapons and peaceful nuclear explosives are universally recognised as being identical. If a country agrees to renounce one, it must renounce the other, otherwise its renunciation becomes purely symbolic.

92. To offset the ban contained in Articles I and II, Article V of the treaty provides measures to ensure that "potential benefits from any peaceful applications of nuclear explosions will be made available to non-nuclear-weapon States party to the treaty" at a low price excluding any charge for research and development. It should

be noted that those WEU countries which are likely to accede to the treaty are all in the same position with regard to peaceful explosions, the United Kingdom having stated that for economic reasons it is unlikely that it will develop peaceful explosives — it is counting on being able to obtain them from the United States if required.

93. For the renunciation of the right to manufacture nuclear explosive devices to be acceptable to our countries, your Committee believes that the conditions in which these devices are made available to them must not place them in an unfavourable position vis-à-vis the nuclear countries, and the latter must not be in a position to discriminate between non-nuclear countries when peaceful nuclear services are to be supplied. Your Committee has taken due note of the statement of the United States delegate<sup>1</sup>, according to which the rates applicable "would be no less favourable for the non-nuclear-weapon parties than for United States domestic users". It remains to ensure that the agreements to be reached in application of Article V (and which should preferably be drawn up in the framework of the IAEA) are based on a strict principle of non-discrimination for all countries whether nuclear or non-nuclear.

#### (e) Safeguards

94. By "safeguards"<sup>2</sup> or "security controls"<sup>3</sup> are meant a system of supervision (mainly remote) of the civil nuclear industry by an international body, intended to ensure that the industry is not used in such a way as to serve military purposes. The safeguards systems all contain two elements:

- first, the safeguarded industry is required to make periodical reports to the international body on its activities, in particular concerning quantities of nuclear material received, produced, stocked and dispatched;

1. At the Eighteen-Nation Conference on Disarmament, 25th July 1968.

2. Term used in the non-proliferation treaty and the IAEA Statute.

3. Term used in the Euratom treaty.

restrictions que celles explicitement imposées par les traités en vigueur.

90. On peut constater ici que, dans le domaine des applications civiles de l'énergie nucléaire, le traité paraît offrir certains avantages pour les pays non nucléaires en facilitant les échanges d'informations et la coopération internationale. En effet, l'article IV impose aux parties en mesure de le faire, l'obligation de contribuer au développement plus poussé des applications nucléaires à des fins pacifiques, en particulier sur le territoire des Etats non nucléaires. Certes, il est difficile de dire dans quelle mesure cet article permettrait d'augmenter l'assistance nucléaire civile fournie, par exemple, par les Etats-Unis aux pays nucléaires de l'Euratom. La coopération existe ; elle est limitée par des considérations de concurrence industrielle et de secret militaire ; on prétend que la seconde restriction jouerait un moindre rôle dans le cas de l'assistance destinée aux pays non nucléaires parties au traité, parce que ceux-ci, du fait de leur adhésion au traité, auraient renoncé à fabriquer la bombe et auraient accepté un contrôle de leurs activités nucléaires.

91. Reste la question des explosions nucléaires à des fins pacifiques qui peut devenir — nul ne saurait en préjuger — économiquement intéressante dans l'avenir, soit pour les grands travaux de terrassement, soit pour l'extraction du pétrole et du gaz naturel. Si son utilisation pour les travaux de terrassement paraît peu probable sur le territoire exigü des pays membres de l'U.E.O., nos entreprises de génie civil ne devraient pas, pour autant, être privées du droit d'y accéder pour l'exécution d'éventuels contrats à l'étranger. C'est un principe d'une importance fondamentale pour lequel il ne paraît pas y avoir de précédent. Faut-il qu'un pays renonce, pour un temps indéterminé, à une technologie particulière, susceptible de devenir économiquement intéressante ? Notons que l'identité technique de l'arme nucléaire et de l'explosif nucléaire pacifique est universellement reconnue. Si un pays accepte de renoncer à l'une, il faut qu'il renonce à l'autre, sinon sa renonciation devient purement symbolique.

92. L'article V du traité prévoit, en compensation de l'interdiction contenue dans les articles I et II, des mesures pour assurer que « les avantages pouvant découler des applications pacifiques, quelles qu'elles soient, des explosions nucléaires soient accessibles sur une base non discriminatoire » aux signataires non nucléaires à un prix

réduit ne tenant pas compte des frais de mise au point. Notons que les pays de l'U.E.O. susceptibles d'adhérer au traité sont tous dans la même situation à l'égard des explosions pacifiques, le Royaume-Uni ayant déclaré que, pour des raisons économiques, il était peu probable qu'il procède à la mise au point d'explosifs pacifiques. Il compte pouvoir se les procurer, au besoin, aux Etats-Unis.

93. Votre commission estime que, pour que nos pays considèrent la renonciation au droit de fabriquer des dispositifs nucléaires explosifs comme acceptable, il faut que les conditions dans lesquelles ces dispositifs seront mis à leur disposition ne les placent pas dans une situation défavorable par rapport aux pays nucléaires, et que ces derniers ne soient pas en mesure de pratiquer une discrimination entre les pays nucléaires quand il s'agira de fournir des services dans le domaine des applications pacifiques des explosions nucléaires. Votre commission a pris bonne note de la déclaration du représentant des Etats-Unis<sup>1</sup> selon laquelle le tarif applicable « ne sera pas moins avantageux pour les parties au traité non dotées d'armes nucléaires que pour les utilisateurs américains ». Il reste à veiller à ce que les accords à intervenir en application de l'article V (et qu'il est souhaitable de voir conclus dans le cadre de l'A.I.E.A.) soient fondés sur un strict principe de non-discrimination s'appliquant à tous les pays, tant nucléaires que non nucléaires.

#### (e) Les contrôles

94. Par « garanties »<sup>2</sup> ou « contrôles de sécurité »<sup>3</sup>, on entend un système de surveillance de l'industrie nucléaire civile exercé (à distance la plupart du temps) par un organe international pour s'assurer que les installations ne sont pas utilisées de manière à servir des fins militaires. Tous les systèmes de contrôle comportent deux éléments :

- d'une part, l'industrie contrôlée est tenue de rendre compte périodiquement à l'organe international de son activité et d'indiquer notamment les quantités de matières nucléaires reçues, produites, stockées et expédiées ;

1. A la Conférence des Dix-huit puissances sur le désarmement, le 25 juillet 1968.

2. Terme employé dans le traité de non-prolifération et dans le statut de l'A.I.E.A.

3. Terme employé dans le traité de l'Euratom.

- second, the international body makes unannounced inspections of installations from time to time on a statistical sample basis, in order to verify the correctness of the information contained in the industry's report.

95. There are at present three international organisations applying nuclear safeguards:

- the International Atomic Energy Agency;
- the European Nuclear Energy Agency;
- the European Atomic Energy Community (Euratom).

Six of the WEU member countries are members of all three; the United Kingdom is a member of the IAEA and ENEA and has applied for membership of Euratom.

96. In addition, according to the modified Brussels Treaty, the WEU Agency for the Control of Armaments has to carry out inspections of military nuclear installations in all continental member countries possessing them. Jurisdictions are in fact hopelessly entangled, and this is a pre-existing situation which has nothing to do with the non-proliferation treaty, which merely adds a further complication.

97. ENEA, whose member countries are all members of OECD, in practice applies its safeguards only to the joint installations constructed under its aegis — the Dragon reactor in the United Kingdom and the Eurochemic reprocessing plant at Mol (Belgium). This does not seem to raise any problem of conflicting competence with the IAEA, or at least no-one has so far thought of raising the problem in the framework of the non-proliferation treaty.

98. As for Euratom, under the terms of its treaty it automatically applies safeguards to the entire civil industry of the six member countries; legally, its control is mainly of nuclear material, installations being inspected inasmuch as they contain material subject to control. However, the plans of the installations are communicated to Euratom. Safeguards are limited to Euratom territory.

99. On the other hand, the IAEA, which is the worldwide organisation since it has 97 members,

including all the NATO, Euratom and Warsaw Pact countries (except Eastern Germany), applies safeguards, according to its Statute, only when requested to do so by the parties concerned (the only installations automatically subject to IAEA safeguards are those supplied to a member country by the organisation itself). Application has mainly been requested in the framework of the civil nuclear assistance provided by the United States to underdeveloped countries, or in the framework of commercial nuclear transactions between two countries. In every case, a bi- or tri-lateral agreement is concluded between the IAEA and the country or countries calling for the application of safeguards; the agreement specifies the installations and material which will be subject to control. Once a nuclear reactor is subject to IAEA safeguards, these apply permanently to the fissile material produced, without territorial limitation — this is the "right of pursuit" of IAEA which Euratom does not have. The export of fissile material subject to IAEA safeguards is not therefore permitted unless the IAEA is authorised to apply safeguards in the country of destination, or unless the products will be subject there to similar safeguards accepted by the IAEA, or unless the exporting country accepts the application of safeguards to an equivalent quantity of fissile material not previously subject to them. The IAEA safeguards may be applied either to installations or material, the plans of the installations controlled being communicated to the IAEA.

100. Although the IAEA is a worldwide organisation, it must be recognised that in practice it has not so far controlled very much compared with Euratom, as the following table shows:

	1966	
	Number of reactors safeguarded	Total power of the reactors (Mwt)
IAEA	53	1,872
Euratom	102	6,000

101. The present situation with regard to the application of safeguards in the WEU countries may be summed up as follows:

— d'autre part, l'organe international procède, de temps à autre et sans préavis, à des inspections des installations, sur la base d'un échantillonnage statistique, afin de vérifier l'exactitude des informations contenues dans les rapports de l'industrie.

95. A l'heure actuelle, trois organisations internationales exercent des contrôles nucléaires :

- l'Agence Internationale de l'Energie Atomique ;
- l'Agence Européenne de l'Energie Nucléaire ;
- la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (Euratom).

Six des pays membres de l'U.E.O. appartiennent à ces trois organisations ; le Royaume-Uni est membre de l'A.I.E.A. et de l'A.E.E.N., et il a posé sa candidature à l'Euratom.

96. En outre, en vertu du Traité de Bruxelles modifié, l'Agence pour le Contrôle des Armements de l'U.E.O. est tenue d'exercer un contrôle sur les installations nucléaires militaires de tout membre continental qui en possède. Il existe donc un enchevêtrement de compétences qui n'a rien à voir avec le traité de non-prolifération et qui, en effet, ne fait que compliquer une situation antérieure.

97. L'A.E.E.N., dont les pays membres sont ceux de l'O.C.D.E., n'exerce en fait son contrôle que sur les seules installations communes construites sous son égide : le réacteur Dragon au Royaume-Uni et l'usine de traitement Eurochemic à Mol (Belgique). Ceci ne paraît pas poser de problème de conflit de compétences avec l'A.I.E.A. ou, tout au moins, personne jusqu'à présent n'a songé à soulever la question dans le cadre du traité de non-prolifération.

98. Quant à l'Euratom, il exerce d'office son contrôle, conformément à son propre traité, sur l'ensemble de l'industrie civile des six pays membres. Juridiquement, ce contrôle porte principalement sur les matières nucléaires, les installations étant inspectées dans la mesure où elles contiennent des matières soumises au contrôle. Toutefois, les plans des installations sont communiqués à l'Euratom. Ce contrôle se limite au territoire de l'Euratom.

99. L'A.I.E.A., organisation vraiment universelle puisqu'elle compte 97 membres, et notam-

ment tous les pays de l'O.T.A.N., de l'Euratom et du Pacte de Varsovie (à l'exception de l'Allemagne orientale), n'exerce en revanche son contrôle, selon son statut, qu'à la demande des parties qui en réclament l'application (les seules installations soumises d'office au contrôle de l'A.I.E.A. étant celles qu'elle fournit elle-même à un pays membre). L'application de ce contrôle a été surtout demandée dans le cadre de l'assistance nucléaire à des fins pacifiques fournie par les Etats-Unis aux pays sous-développés, ou dans le cadre d'échanges nucléaires commerciaux entre deux pays. Dans tous les cas, un accord bi- ou trilatéral intervient entre l'A.I.E.A. et le ou les pays qui réclament l'application des contrôles ; l'accord spécifie les installations et les matières qui y seront soumises. Une fois qu'un réacteur nucléaire est soumis au contrôle de l'A.I.E.A., ce contrôle s'applique en permanence aux produits fissiles spéciaux qui en émanent, sans limitation territoriale — c'est le « droit de suite » dont jouit l'A.I.E.A., mais dont l'Euratom ne dispose pas. L'exportation des produits fissiles spéciaux soumis au contrôle de l'A.I.E.A. n'est donc permise que si l'A.I.E.A. est autorisée à appliquer ce contrôle dans le pays destinataire, ou si les produits en question y seront soumis à des contrôles analogues acceptés par l'A.I.E.A., ou si le pays exportateur accepte l'application de ce contrôle sur une quantité équivalente de produits fissiles spéciaux non préalablement soumise au contrôle. Le contrôle de l'A.I.E.A. peut s'appliquer indifféremment aux installations et aux matières ; les plans des installations contrôlées sont communiqués à l'A.I.E.A.

100. Si l'A.I.E.A. est une organisation universelle, il faut bien reconnaître que, dans la pratique, elle n'a pas jusqu'ici contrôlé grand-chose par rapport à l'Euratom, comme le montre le tableau suivant :

	Année 1966	
	Nombre de réacteurs contrôlés	Puissance totale des réacteurs (Mwt)
A.I.E.A.	53	1 872
Euratom	102	6 000

101. A l'heure actuelle, la situation en ce qui concerne l'application des contrôles dans les pays de l'U.E.O. se résume comme suit :

— In the five Euratom countries not possessing nuclear weapons, all the nuclear installations on their territory are subject to Euratom safeguards; in addition, Eurochemic at Mol is also subject to ENEA safeguards.

— In France, which is a member of Euratom possessing military nuclear installations, only the civil installations are subject to Euratom safeguards; certain combined civil/military installations are partly inspected by Euratom. The Brussels Treaty provisions for the inspection of military nuclear installations have not yet been applied.

— Although all six Euratom countries are members of the IAEA and participated in drawing up its safeguards system, they are not subject to any Agency safeguards, as they have never requested their application. Nuclear installations and material supplied by the United States to Euratom member countries are subject either to control by United States inspectors under bilateral agreements or to Euratom safeguards (since these started) under a special United States/Euratom agreement which provides that those directing the Euratom controls report to the United States on the way in which the commitments have been fulfilled.

— The United Kingdom, a nuclear-weapon country which is not a member of Euratom, has requested the unilateral application of IAEA safeguards to a power reactor (Winfrith); ENEA safeguards are also applied to the Dragon reactor constructed under the auspices of ENEA.

102. As we have seen, the basic principle of the non-proliferation treaty is the application of IAEA safeguards to the nuclear activities of non-nuclear weapon signatory countries. Notwithstanding this principle, an agreement may be concluded to allow the IAEA to take account of the existence of regional organisations such as Euratom when applying its safeguards.

103. The Euratom countries are faced with several problems. First, the inevitable reaction of those exploiting nuclear installations was to oppose the duplication implied by the application pure and simple of two safeguards systems. Second, it was wondered whether the presence of IAEA inspectors would not involve a risk of industrial espionage by the Soviet Union. This

possibility is perhaps not to be taken too seriously because the danger comes mainly from countries having reactors to sell on the world market: such a danger would be rather from the member countries of Euratom themselves and, no doubt, the United States and the United Kingdom.

104. There is a more serious danger of discrimination between Euratom member countries because France, a nuclear-weapon State, would not be obliged to accept IAEA safeguards if it were to sign the non-proliferation treaty (it has moreover no intention of signing it). It was thought that industrialists would be more prepared to finance the construction of nuclear power stations on French territory where they would not be subject to IAEA safeguards. But this does not seem a very serious argument either, since the Euratom safeguards would in any event be applicable to such installations. The location of large industrial installations would be mainly determined by economic factors.

105. The case of supplies of nuclear material is more important. The IAEA's right of pursuit over all nuclear material produced in installations subject to its safeguards might well be a reason for not building a nuclear installation in a place where it would be subject to such safeguards, and therefore building it rather in France. But this aspect of discrimination would become less important if nearly all the non-nuclear countries accede to the non-proliferation treaty since they would then have to agree to the application of IAEA safeguards to imported nuclear material, whether this material were already subject to it by virtue of the conditions of production or not.

106. Another aspect of supplies: imports of nuclear material into Euratom countries. Here again, the member countries of Euratom not possessing nuclear weapons could feel themselves at a disadvantage in relation to France because the supplier countries signatory to the non-proliferation treaty are obliged to require the application of IAEA safeguards to all nuclear material supplied to non-nuclear countries. However, the IAEA safeguards system provides that its own safeguards may be replaced by similar safeguards acceptable to it; in the agreement to be concluded between the IAEA and Euratom, therefore, provision must be made for the latter's safeguards to be accepted by the Agency as equi-

— Dans les cinq pays de l'Euratom qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, l'ensemble des installations nucléaires sur leur territoire est soumis au contrôle de l'Euratom ; en outre, l'Eurochemic, à Mol, est soumis en même temps au contrôle de l'A.E.E.N.

— En France, membre de l'Euratom possédant des installations nucléaires militaires, les installations civiles seules sont soumises au contrôle de l'Euratom ; certaines installations mixtes, civiles et militaires, sont vérifiées en partie par l'Euratom. Les dispositions du Traité de Bruxelles qui prévoient le contrôle des installations nucléaires militaires n'ont jamais été appliquées.

— Les six pays de l'Euratom, bien qu'ils soient tous membres de l'A.I.E.A. et qu'ils aient contribué à l'élaboration de son système de contrôle, ne subissent aucun contrôle de l'Agence, ne l'ayant jamais réclamé. Les installations et matières nucléaires fournies par les Etats-Unis aux pays membres de l'Euratom sont ou bien soumises au contrôle des inspecteurs américains selon des accords bilatéraux, ou bien, depuis que les contrôles de l'Euratom fonctionnent, soumises au contrôle de ceux-ci selon un accord spécial Etats-Unis/Euratom qui prévoit que la direction des contrôles de l'Euratom rendra compte aux Etats-Unis de l'exécution de ses obligations.

— Le Royaume-Uni, pays à armement nucléaire n'appartenant pas à l'Euratom, a réclamé unilatéralement l'application des contrôles de l'A.I.E.A. sur un réacteur de puissance (Winfrith) ; les contrôles de l'A.E.E.N. s'appliquent également au réacteur Dragon construit sous l'égide de l'A.E.E.N.

102. Comme nous l'avons vu, le principe de base du traité de non-prolifération est l'application des contrôles de l'A.I.E.A. aux activités nucléaires des pays signataires non dotés d'armes nucléaires. Par dérogation à ce principe, un accord peut intervenir pour permettre à l'A.I.E.A. de tenir compte, dans l'application de ses contrôles, de l'existence d'organisations régionales telles que l'Euratom.

103. Pour les pays de l'Euratom, plusieurs problèmes se posent. Tout d'abord, la réaction inévitable des exploitants d'installations nucléaires a été de s'opposer au double emploi qu'impliquerait l'application directe pure et simple de deux systèmes de contrôle. En second lieu, on s'est demandé si la présence d'inspecteurs de l'A.I.E.A. ne comporterait pas un risque d'espionnage in-

dustriel exercé par l'U.R.S.S. Il ne faut peut-être pas prendre cela trop au sérieux ; en effet, le danger d'espionnage industriel vient surtout des pays ayant des réacteurs à vendre sur le marché mondial — c'est-à-dire, en premier lieu, plutôt des pays membres de l'Euratom eux-mêmes et, sans doute, des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

104. Plus grave est le danger d'une discrimination entre pays membres de l'Euratom du fait que la France, pays doté d'armes nucléaires, ne serait pas tenue d'accepter les contrôles de l'A.I.E.A. si elle était signataire du traité de non-prolifération (elle n'a d'ailleurs pas l'intention de le signer). On a pensé que les industriels seraient plutôt disposés à financer la construction de centrales nucléaires sur le territoire français où ils ne seraient pas soumis à des contrôles de l'A.I.E.A. Mais ceci ne paraît pas non plus un argument très sérieux, étant donné que les contrôles de l'Euratom s'appliqueraient, de toute façon, à de telles installations. Ce sont surtout les conditions conjoncturelles qui déterminent l'emplacement des grandes installations industrielles.

105. La question de l'approvisionnement en matières nucléaires est plus importante. Le droit de suite dont dispose l'A.I.E.A. sur toutes les matières nucléaires produites dans les installations soumises à son contrôle, pourrait bien être une raison pour ne pas implanter une installation nucléaire là où elle serait soumise au contrôle et par conséquent de l'implanter plutôt en France. Mais cet aspect de la discrimination deviendra moins important si la quasi-totalité des pays non nucléaires adhèrent au traité de non-prolifération, puisqu'ils seront alors tenus d'accepter l'application du contrôle de l'A.I.E.A. aux matières nucléaires importées, que ces matières y soient ou non déjà soumises du fait des conditions de production.

106. Un autre aspect du problème de l'approvisionnement est celui des importations de matières nucléaires dans les pays de l'Euratom. Ici encore, les pays membres de l'Euratom non dotés d'armes nucléaires pourraient se voir lésés par rapport à la France, les pays fournisseurs adhérant au traité de non-prolifération étant, de ce fait, tenus d'exiger l'application du contrôle de l'A.I.E.A. sur toutes les matières nucléaires fournies aux pays non nucléaires. Cependant, le système de garanties de l'A.I.E.A. prévoit que les contrôles de celle-ci peuvent être remplacés par des contrôles analogues acceptés par elle ; il s'agit de prévoir, dans l'accord qui doit intervenir entre l'A.I.E.A. et l'Euratom, que les contrôles de ce

valent safeguards in this sense.

107. Finally, it may be noted that the non-proliferation treaty itself provides in its preamble for the IAEA safeguards system to be adapted in the future for the use of instruments and other techniques at certain strategic points of the nuclear material flow. Such an evolution, advocated in certain circles in the Euratom countries, would reduce the frequency of the inspections of installations in the future.

108. The problem of safeguards will be settled only in the framework of the agreement to be negotiated between Euratom and the IAEA. Your Rapporteur has not therefore attempted to study this problem in depth. The Committee will have to follow up this matter when the IAEA/Euratom negotiations begin. To protect the interests of member countries, assurances must be obtained that supplies of nuclear material coming from third countries will in no circumstances be reduced or suspended, and that the intervention of the IAEA in installations on Euratom territory do not go beyond the strict minimum necessary to enable the IAEA to verify the accuracy of safeguards data communicated to it by the Euratom controls directorate.

### Conclusions

#### (a) General conclusions

109. Your Committee first drew certain general conclusions, valid in the circumstances prevailing before the occupation of Czechoslovakia.

110. Your Committee is of the opinion that the non-proliferation treaty, although creating a certain discrimination between the contracting parties for which there seems to be no precedent, and therefore holding certain drawbacks for the non-nuclear countries, nevertheless offers substantial advantages for world stability and the prospect of progress towards disarmament, and nuclear disarmament in particular. It is significant that the treaty has to date been signed by 81 countries, including three nuclear powers<sup>1</sup>.

1. See Appendix II.

111. It is also extremely desirable that all the WEU countries agree on the position which each of them is to adopt.

112. The Committee considers that in normal circumstances it would be in the interest of all the WEU member countries to accede to the treaty in the conditions mentioned below.

113. The question of safeguards is very complex, but it will be settled, as far as the member countries of Euratom are concerned, only in the framework of an agreement to be concluded with the IAEA. It would be desirable for the agreement which the United Kingdom is to conclude with the IAEA on the application of safeguards to its civilian nuclear activities to take account of the future accession of the United Kingdom to Euratom and, consequently of the Euratom-IAEA agreement. In order to reduce discrimination between WEU countries as far as possible, it would also be desirable for the provisions of the modified Brussels Treaty concerning the control of the nuclear weapons of continental member countries to be fully applied and accepted *ex gratia* by the United Kingdom.

114. In conclusion, in normal circumstances your Committee would envisage the following conditions for accession:

- (a) In order to maintain a joint position for all the WEU countries, it would be desirable for the three countries which have not yet signed the treaty to do so as soon as possible.
- (b) In view of the opinion of the Commission of the European Communities, the six member countries of Euratom will not be able to ratify the treaty until the safeguard agreements have been concluded with the IAEA.
- (c) As the United Kingdom is a depositary country and its ratification is therefore required before the treaty can enter into force, it would be desirable for it to ratify at the same time as the two other depositary countries.
- (d) It would be desirable for all the member countries of WEU to make identical statements of interpretation upon ratification, as follows:
  - (i) the treaty is considered as a step towards nuclear disarmament and not as an instrument establishing



dernier pourront être acceptés par l'Agence comme équivalents des siens dans ce domaine.

107. Notons, en dernier lieu, que le traité de non-prolifération lui-même prévoit dans son préambule que le système de contrôle de l'A.I.E.A. pourra s'adapter pour employer, à l'avenir, des instruments et autres moyens techniques en certains points stratégiques pour garantir efficacement le flux de matières fissiles. Cette évolution, que préconisent certains milieux des pays de l'Euratom, réduirait, dans l'avenir, la fréquence des inspections des installations.

108. Le problème des contrôles ne sera réglé que dans le cadre de l'accord qui sera négocié entre l'Euratom et l'A.I.E.A. Votre rapporteur n'a donc pas cherché à examiner le problème d'une manière approfondie. Il appartiendra à la commission de suivre cette affaire lorsque les négociations entre l'A.I.E.A. et l'Euratom auront commencé. Pour protéger les intérêts des pays membres, il faudra obtenir l'assurance que les fournitures de matières fissiles venant de pays tiers ne seront en aucun cas réduites ou suspendues, et que l'intervention de l'A.I.E.A. dans les installations situées sur le territoire de l'Euratom ne dépasseront pas le strict minimum nécessaire pour permettre à l'A.I.E.A. de vérifier l'exactitude des renseignements qui lui seront communiqués par la direction des contrôles de l'Euratom.

### **Conclusions**

#### **(a) Conclusions générales**

109. Votre commission a tout d'abord tiré certaines conclusions générales, valables dans les circonstances qui existaient avant l'occupation de la Tchécoslovaquie.

110. De l'avis de votre commission, le traité de non-prolifération, bien qu'établissant une certaine discrimination entre parties contractantes pour laquelle il ne semble pas y avoir de précédent et comportant de ce fait certains inconvénients pour les pays non nucléaires, offre néanmoins des avantages substantiels pour la stabilité mondiale et pour les perspectives d'un progrès sur la voie du désarmement, notamment du désarmement nucléaire. Il n'est pas sans importance que le traité ait à ce jour recueilli les signatures de quatre-vingt-un pays, y compris celles de trois puissances nucléaires<sup>1</sup>.

1. Voir annexe II.

111. Il est, d'autre part, fortement souhaitable que tous les pays de l'U.E.O. s'accordent sur l'attitude que chacun d'entre eux doit adopter.

112. La commission considère qu'en temps normal, il serait dans l'intérêt de tous les pays membres de l'U.E.O. d'adhérer au traité, dans les conditions précisées plus loin.

113. La question des contrôles est très complexe mais ne sera résolue pour les pays membres de l'Euratom que dans le cadre de l'accord à conclure avec l'A.I.E.A. Il est souhaitable que l'accord que le Royaume-Uni a accepté de conclure avec l'A.I.E.A. pour l'application des garanties à ses activités nucléaires civiles, tienne compte de l'accession future de ce pays au traité de l'Euratom et, par conséquent, de l'accord Euratom-A.I.E.A. Il est également souhaitable, afin de réduire au minimum la discrimination entre les pays de l'U.E.O., que les dispositions du Traité de Bruxelles modifié qui prévoient le contrôle de l'armement nucléaire des pays membres continentaux soient pleinement appliquées et acceptées *ex gratia* par le Royaume-Uni.

114. En conclusion, les conditions d'adhésion qu'envisagerait votre commission, en temps normal, sont les suivantes :

- (a) Afin de maintenir une position commune de tous les pays de l'U.E.O., il serait souhaitable que les trois pays qui n'ont pas encore signé le traité le fassent dans un bref délai.
- (b) Vu l'avis de la Commission des Communautés européennes, les six pays membres de l'Euratom ne pourront ratifier le traité que lorsque les accords sur les garanties auront été conclus avec l'A.I.E.A.
- (c) Le Royaume-Uni étant l'un des pays dépositaires dont la ratification est requise pour l'entrée en vigueur du traité, il serait souhaitable qu'il le ratifie en même temps que les deux autres pays dépositaires.
- (d) Il serait souhaitable que tous les pays membres de l'U.E.O., lorsqu'ils procéderont à la ratification, fassent des déclarations d'interprétation identiques selon lesquelles :
  - (i) le traité est considéré comme un pas vers le désarmement nucléaire et non pas comme un instrument

permanent discrimination between nuclear and non-nuclear countries. Consequently, if on the occasion of the periodical review conferences satisfactory progress towards worldwide nuclear disarmament is not noted, this might constitute an extraordinary event compromising the supreme interests of the country and enabling it to withdraw from the treaty under the terms of Article X;

- (ii) the country adopts the interpretation of two of the depositary countries according to which the treaty is not an obstacle to the accession of the future European federation to the nuclear status of one of its constituent countries;
- (iii) the country considers that the treaty imposes no restriction on present or future civil nuclear installations or activities apart from the actual fabrication of nuclear explosive devices;
- (iv) the treaty cannot be invoked by a third country as a reason for refusing to supply nuclear material of any kind whatsoever. If this should happen, the fact would constitute an extraordinary event jeopardising the supreme interests of the country and enabling it to withdraw from the treaty.

**(b) Effects of the occupation of Czechoslovakia**

115. The repercussions of the events in Czechoslovakia on western defence and East-West relations in general have been considered by the Chairman of the Committee in his report<sup>1</sup>. Your Rapporteur will consider solely the consequences for the non-proliferation treaty.

116. First, it is useful to recall the evolution of relations between the western countries on the one hand and the Soviet Union and its communist partners on the other with regard to the non-

proliferation treaty. The United States and the Soviet Union began to draw up their positions following the Irish initiatives between 1958 and 1961. From 1962 to 1966, the positions of the two super-powers differed on the question of nuclear sharing within the alliances; in 1967 they reached a compromise on this question and from then on seemed on the whole to act in concert<sup>1</sup> vis-à-vis the non-aligned countries and even some of their allies<sup>2</sup>. The super-powers found themselves compelled to add, for the benefit of the non-nuclear countries, a series of compensatory measures to their original purely prohibitive text. During this period, although there were important sources of disagreement between the super-powers on other subjects, particularly Vietnam, they collaborated closely on non-proliferation and envisaged talks on limiting their nuclear weapons.

117. Whereas, linked with special responsibilities, the United Nations Charter had recognised the rights of the five great powers, it may be considered that when the present treaty was being drawn up these rights and responsibilities were narrowed down to the two super-powers — the Soviet Union and the United States.

118. The occupation of Czechoslovakia took place when the treaty had been signed by some 75 countries, including the three depositary nuclear countries (the United Kingdom, the United States and the Soviet Union), all the members of the Warsaw Pact (except Albania), Belgium, Luxembourg and the Netherlands. Italy had announced its intention of signing it. The debate on ratification had started in the United States Senate Foreign Relations Committee.

119. The Czechoslovak situation is one thing, but the international repercussions are another. In the framework of the present treaty, it is impossible not to stress the contents of the penultimate paragraph of the preamble, which reads as follows:

“States must refrain in their international relations from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State or in any other

1. Apart from the question of safeguards, on which differences persisted until the end of 1967.

2. Particularly, Rumania, the Federal Republic of Germany, Belgium, Italy and the United Kingdom.

établissant une discrimination permanente entre pays nucléaires et non nucléaires. En conséquence, si à l'occasion des conférences d'examen périodiques, des progrès satisfaisants vers le désarmement nucléaire universel ne sont pas constatés, cela pourrait constituer un événement extraordinaire compromettant les intérêts suprêmes du pays et permettant son retrait du traité aux termes de l'article X ;

- (ii) le pays fait sienne l'interprétation de deux des pays dépositaires selon laquelle le traité ne fait pas obstacle à l'accession de la future fédération européenne au statut nucléaire de l'un des pays la composant ;
- (iii) le pays estime que le traité n'impose aucune restriction sur les installations ou activités nucléaires civiles, actuelles ou futures, hormis la fabrication proprement dite de dispositifs nucléaires explosifs ;
- (iv) le traité ne peut être invoqué par un pays tiers comme motif pour refuser de fournir des matières nucléaires de quelque nature qu'elles soient. S'il devait l'être, ce fait constituerait un événement extraordinaire compromettant les intérêts suprêmes du pays et permettant ainsi son retrait du traité.

**(b) Incidences de l'occupation de la Tchécoslovaquie**

115. Les conséquences des événements de Tchécoslovaquie pour la défense occidentale et pour les relations Est-Ouest en général sont étudiées par le président de la commission dans son rapport<sup>1</sup>. Votre rapporteur se borne aux seules conséquences qui en découlent pour le traité de non-prolifération.

116. Il est d'abord utile de rappeler l'évolution des rapports des pays occidentaux avec l'Union Soviétique et ses partenaires communistes en ce qui concerne le traité de non-prolifération. Les

Etats-Unis et l'Union Soviétique ont commencé à arrêter leurs positions à la suite des initiatives irlandaises qui eurent lieu entre 1958 et 1961. De 1962 à 1966 les positions des deux superpuissances ont divergé sur la question du partage nucléaire au sein des alliances ; c'est en 1967 qu'ils ont trouvé un compromis sur cette question, et à partir de ce moment, ils paraissent avoir agi largement de concert<sup>1</sup> vis-à-vis des pays non alignés, et même de certains de leurs alliés<sup>2</sup>. Les superpuissances se sont vues obligées de compléter leur texte primitif de simple interdiction par une série de mesures compensatoires pour les pays non nucléaires. Pendant cette période, bien que sur d'autres sujets, notamment le Vietnam, les désaccords entre les superpuissances aient été importants, celles-ci ont poursuivi une étroite collaboration sur la non-prolifération et envisagé des pourparlers sur la limitation de leurs armes nucléaires.

117. Alors que la Charte des Nations Unies avait reconnu les droits, alliés à des responsabilités particulières, des cinq grands, on peut considérer que ces droits et responsabilités étaient devenus, pour l'élaboration du présent traité, l'apanage des deux supergrands — l'U.R.S.S. et les Etats-Unis.

118. L'occupation de la Tchécoslovaquie intervint alors que le traité avait été signé par quelque soixante-quinze pays, y compris les trois pays nucléaires dépositaires (Royaume-Uni, Etats-Unis, U.R.S.S.), tous les membres du Pacte de Varsovie (sauf l'Albanie), la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. L'Italie avait annoncé son intention de le signer. Le débat sur la ratification était ouvert à la commission des affaires étrangères du Sénat américain.

119. La situation tchécoslovaque est une chose, mais les répercussions internationales en sont une autre. Dans le cadre du présent traité, on ne peut s'empêcher de souligner le contenu de l'avant-dernier alinéa du préambule du traité selon lequel :

« les Etats doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépen-

1. Hormis la question du contrôle sur laquelle les divergences persistent jusqu'à la fin de 1967.

2. Notamment la Roumanie, l'Allemagne fédérale, la Belgique, l'Italie et le Royaume-Uni.

1. Document 455.

manner inconsistent with the purposes of the United Nations...”

This paragraph is not an innovation in international law — as it says, it only recalls the commitments entered into in the framework of the United Nations and repeated on many occasions, in particular in the Warsaw Pact.

120. When undertaking new commitments, the member States of WEU must ask themselves what is the value of the signature of the Soviet Union, Bulgaria, Eastern Germany, Hungary and Poland.

121. Apart from technicalities and the actual subject of a treaty, an essential and prior element is the confidence which signatory States can have in the value placed on the commitment by their co-contractors. It was thought that as far as the Eastern European countries were concerned, doubts as to their sincerity belonged to the bygone age of the cold war. We are now forced to note that the events in Czechoslovakia have set détente back by more than ten years and called in question all later negotiations for developing it.

122. This deplorable situation has been felt everywhere:

— In Geneva on 3rd September, Mr. Willy Brandt, Federal German Minister for Foreign Affairs, stated that “... the rules of international coexistence and the work of restoring mutual trust that appeared to have been achieved, in spite of setbacks, in the years after the second world war — all that is once again at stake. No matter what one may understand by the sphere of interests of a great nuclear power, it does not alter the fact that the universal rules of general universal law that are also bindingly embodied as principles of the United Nations Charter, and remain unrestrictedly valid, must not be violated. Those principles are sovereignty, territorial integrity, non-violence, the right of self-determination of nations, and human rights.” In Bonn on 28th August, a government spokesman stated that the decision on the signature of the non-proliferation treaty would be taken only “when light had been thrown on certain problems and when the international situation had become clearer”.

— In Geneva again, on 5th September, Mr. Medici, Italian Minister for Foreign Affairs, said that “the flagrant violation of one of the essential principles of the treaty has profoundly upset those who see this instrument as an essential condition of the improvement of relations between States”. Speaking to his Parliament’s Foreign Affairs Committee on 24th August, Mr. Medici had said that Italy would postpone signature of the treaty as a sign of disapproval.

— In Washington on 5th September, Mr. Mike Mansfield, leader of the majority in the United States Senate, stated that it was possible that the Senate might not take any action this year on the non-proliferation treaty<sup>1</sup>.

123. In spite of the Committee’s desire to explore all paths likely to lead to détente and disarmament, particularly by encouraging the control of nuclear weapons, it has not been able to depart from these opinions. This is the theme of a paragraph of the preamble to the recommendation proposed by the Committee.

124. The political situation arising from the treaty is, however, more complex than may appear merely from a consideration of events in Czechoslovakia, its invaders and the Western European States.

125. Eighty-one States have already signed the treaty. As we have seen, it is of considerable value for world stability and the prospects of nuclear disarmament. Do we have the right to delay its entry into force? After all, there is no fear that the four non-nuclear countries which invaded Czechoslovakia with Russia will acquire nuclear weapons in the foreseeable future; the grip of the Soviet Union and its mistrust of any expression of autonomy on the part of its satellites prevent this. On the other hand, there are other parts of the world where the danger of an increase in the number of nuclear countries is more serious. Is it not our duty to ward off the danger which this represents?

1. International Herald Tribune, 6th September 1968.

dance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies... »

Ce paragraphe n'est pas une innovation en droit international — comme il est précisé, il ne fait que reprendre des engagements contractés dans le cadre des Nations Unies et repris à de nombreuses occasions, notamment dans le Pacte de Varsovie.

120. Au moment de contracter de nouveaux engagements, les Etats membres de l'U.E.O. doivent s'interroger sur la valeur de la signature de l'Union Soviétique, de la Bulgarie, de l'Allemagne orientale, de la Hongrie et de la Pologne.

121. Or, en dehors des aspects techniques et de l'objet même d'un traité, un élément essentiel et préalable est la confiance que peuvent avoir les Etats signataires dans la valeur de l'engagement de leurs co-contractants. On croyait que cette mise en question, pour ce qui est des pays de l'Est, appartenait à l'ère révolue de la guerre froide. Force nous est bien de constater que les événements de Tchécoslovaquie ont fait reculer la détente de plus de dix ans et mis en question toute négociation ultérieure pour la développer.

122. Cette situation déplorable a été ressentie partout :

- A Genève, le 3 septembre, M. Willy Brandt, Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne fédérale, a déclaré : « ...Les règles de la coexistence internationale et l'œuvre de restauration de la confiance réciproque qui, en dépit de revers, semblaient acquises au cours des années qui ont suivi la seconde guerre mondiale, tout cela est à nouveau remis en cause. Quoi que l'on entende par sphère d'intérêts d'une grande puissance nucléaire, il n'en reste pas moins que les règles générales du droit universel, qui sont également partie intégrante des principes de la Charte des Nations Unies et qui restent absolument imprescriptibles, ne doivent pas être violées. Ces principes sont la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-violence, le droit des peuples à l'auto-détermination et les droits de l'homme. » A Bonn, le 28 août, le porte-parole du gouvernement avait déclaré que la décision concernant la signature du traité sur la non-prolifération « ne serait prise que lorsque la lumière serait faite sur cer-

tains problèmes, et lorsque la situation internationale se serait éclaircie ».

- A Genève encore, le 5 septembre, M. Medici, Ministre des affaires étrangères de l'Italie, a dit : « La violation flagrante d'un des principes essentiels du traité a profondément bouleversé ceux qui voient dans cet instrument une condition essentielle de l'amélioration des relations entre Etats. » Devant la commission des affaires étrangères de son parlement, le 24 août, M. Medici avait dit que l'Italie ajournerait la signature du traité en signe de désapprobation.
- A Washington, le 5 septembre, M. Mike Mansfield, Chef de la majorité du Sénat des Etats-Unis, a affirmé qu'il était possible que le Sénat n'agisse pas cette année en ce qui concerne le traité de non-prolifération<sup>1</sup>.

123. Malgré la volonté de votre commission de rechercher tous les moyens qui conduisent à la détente et au désarmement, notamment en favorisant le contrôle des engins nucléaires, ses conclusions n'ont pu s'écarter de ces opinions. C'est ce qu'elle a exprimé dans un alinéa du préambule de la recommandation qu'elle vous propose.

124. La situation politique qui découle du traité est plus complexe, cependant, que ne le laisse apparaître la seule considération des événements de Tchécoslovaquie, de ses envahisseurs et des Etats d'Europe occidentale.

125. Quatre-vingt-un Etats ont déjà signé le traité. Celui-ci présente, nous l'avons montré, un intérêt considérable pour la stabilité mondiale et les espoirs de désarmement nucléaire. Avons-nous le droit de retarder son entrée en vigueur ? Après tout, il n'est pas à craindre que les quatre pays non dotés d'armes nucléaires, qui ont envahi la Tchécoslovaquie avec la Russie, accèdent à l'arme atomique dans un avenir prévisible ; l'emprise de l'Union Soviétique et sa méfiance à l'égard de toute expression d'autonomie de la part de ses satellites l'interdisent. Il est, en revanche, d'autres parties du monde où le danger de l'accroissement du nombre des pays disposant d'un armement nucléaire est plus grave. N'est-il pas de notre devoir de parer au danger que cela représente ?

1. Voir l'*International Herald Tribune* du 6 septembre 1968.

126. The Committee therefore considers:

- (i) that the abovementioned general conclusions will remain valid in the future;
- (ii) that nothing can be done to prevent the entry into force of the treaty as soon as possible; it is therefore desirable for the United Kingdom to ratify it no later than the United States and the Soviet Union;
- (iii) that the WEU countries which have not yet signed the treaty should postpone signing until the WEU Council decides the situation in Europe and

Soviet policy make it desirable for all the WEU member countries to accede to the treaty;

- (iv) that the result of such an attitude will be to establish, at a difficult time for international relations and while the affair of the "second Prague coup" is not over, close solidarity between the member States of WEU.

127. The Committee will not fail to follow developments attentively and to propose to the Assembly the advice to be given to the Council on this subject.

126. Aussi, votre commission considère :

- (i) que les conclusions générales énoncées plus haut resteront valables à l'avenir ;
- (ii) que rien ne peut être fait qui empêche l'entrée en vigueur du traité aussi rapidement que possible ; il est donc souhaitable que le Royaume-Uni ne le ratifie pas plus tard que les Etats-Unis et l'U.R.S.S. ;
- (iii) que les pays de l'U.E.O. qui n'ont pas encore signé le traité devraient surseoir à la signature jusqu'à ce que le Conseil de l'U.E.O. décide que la

situation en Europe et la politique de l'U.R.S.S. rendent souhaitable l'accession au traité de tous les pays membres de l'U.E.O. ;

- (iv) que pareille attitude a pour conséquence d'établir, à un moment difficile des relations internationales et alors que l'affaire du « second coup de Prague » n'est pas terminée, une étroite solidarité entre les Etats membres de l'U.E.O.

127. Votre commission ne manquera pas de suivre attentivement l'évolution de la situation et de proposer à l'Assemblée les avis à donner au Conseil en cette matière.

## APPENDIX I

***Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons***<sup>1</sup>  
***signed in London, Moscow and Washington***  
***on 1st July 1968***

1. The States concluding this Treaty, hereinafter referred to as the "Parties to the Treaty",
2. Considering the devastation that would be visited upon all mankind by a nuclear war and the consequent need to make every effort to avert the danger of such a war and to take measures to safeguard the security of peoples,
3. Believing that the proliferation of nuclear weapons would seriously enhance the danger of nuclear war,
4. In conformity with resolutions of the United Nations General Assembly calling for the conclusion of an agreement on the prevention of wider dissemination of nuclear weapons,
5. Undertaking to co-operate in facilitating the application of International Atomic Energy Agency safeguards on peaceful nuclear activities,
6. Expressing their support for research, development and other efforts to further the application, within the framework of the International Atomic Energy Agency safeguards system, of the principle of safeguarding effectively the flow of source and special fissionable materials by use of instruments and other techniques at certain strategic points,
7. Affirming the principle that the benefits of peaceful applications of nuclear technology, including any technological by-products which may be derived by nuclear-weapon States from the development of nuclear explosive devices, should be available for peaceful purposes to all Parties to the Treaty, whether nuclear-weapon or non-nuclear-weapon States,
8. Convinced that in furtherance of this principle, all Parties to the Treaty are entitled to participate in the fullest possible exchange of scientific information for, and to contribute alone or in co-operation with other States to, the further development of the applications of atomic energy for peaceful purposes,
9. Declaring their intention to achieve at the earliest possible date the cessation of the nuclear arms race and to undertake effective measures in the direction of nuclear disarmament,
10. Urging the co-operation of all States in the attainment of this objective,
11. Recalling the determination expressed by the Parties to the 1963 Treaty banning nuclear weapon tests in the atmosphere, in outer space and under water in its Preamble to seek to achieve the discontinuance of all test explosions of nuclear weapons for all time and to continue negotiations to this end,
12. Desiring to further the easing of international tension and the strengthening of trust between States in order to facilitate the cessation of the manufacture of nuclear weapons, the liquidation of all their existing stockpiles, and the elimination from national arsenals of nuclear weapons and the means of their delivery pursuant to a Treaty on general and complete disarmament under strict and effective international control,
13. Recalling that, in accordance with the Charter of the United Nations, States must refrain in their international relations from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State, or in any other manner inconsistent with the purposes of the United Nations, and that the establishment and maintenance of international peace and security are to be promoted with the least diversion for armaments of the world's human and economic resources;

Have agreed as follows:

1. Paragraph numbers have been added to the official text for ease of reference.



## ANNEXE I

**Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires <sup>1</sup>  
signé à Londres, Moscou et Washington  
le 1<sup>er</sup> juillet 1968**

1. Les Etats qui concluent le présent traité, ci-après dénommés les « parties au traité »,
2. Considérant les dévastations qu'une guerre nucléaire ferait subir à l'humanité entière et la nécessité qui en résulte de ne ménager aucun effort pour écarter le risque d'une telle guerre et de prendre des mesures en vue de sauvegarder la sécurité des peuples,
3. Persuadés que la prolifération des armes nucléaires augmenterait considérablement le risque de guerre nucléaire,
4. En conformité avec les résolutions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies demandant la conclusion d'un accord sur la prévention d'une plus grande dissémination des armes nucléaires,
5. S'engageant à coopérer en vue de faciliter l'application des garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique aux activités nucléaires pacifiques,
6. Exprimant leur appui aux efforts de recherche, de mise au point et autres visant à favoriser l'application, dans le cadre du système de garanties de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, du principe d'une garantie efficace du flux de matières brutes et de produits fissiles spéciaux grâce à l'emploi d'instruments et autres moyens techniques en certains points stratégiques,
7. Affirmant le principe selon lequel les avantages des applications pacifiques de la technologie nucléaire, y compris tous sous-produits technologiques que les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient obtenir par la mise au point de dispositifs nucléaires explosifs, devraient être accessibles, à des fins pacifiques, à toutes les parties au traité, qu'il s'agisse d'Etats dotés ou non dotés d'armes nucléaires,
8. Convaincus qu'en application de ce principe, toutes les parties au traité ont le droit de participer à un échange aussi large que possible de renseignements scientifiques en vue du développement plus poussé des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, et de contribuer à ce développement à titre individuel ou en coopération avec d'autres Etats,
9. Déclarant leur intention de parvenir au plus tôt à la cessation de la course aux armements nucléaires et de prendre des mesures efficaces dans la voie du désarmement nucléaire,
10. Demandant instamment la coopération de tous les Etats en vue d'atteindre cet objectif,
11. Rappelant que les parties au traité de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau ont, dans le préambule dudit traité, exprimé leur détermination de chercher à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais et de poursuivre les négociations à cette fin,
12. Désireux de promouvoir la détente internationale et le renforcement de la confiance entre Etats afin de faciliter la cessation de la fabrication d'armes nucléaires, la liquidation de tous les stocks existants desdites armes, et l'élimination des armes nucléaires et de leurs vecteurs des arsenaux nationaux en vertu d'un traité sur le désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace,
13. Rappelant que, conformément à la charte des Nations Unies, les Etats doivent s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, et qu'il faut favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde,

Sont convenus de ce qui suit :

<sup>1</sup> Les paragraphes du texte officiel ont été numérotés pour faciliter les références.

### *Article I*

Each nuclear-weapon State Party to the Treaty undertakes not to transfer to any recipient whatsoever nuclear weapons or other nuclear explosive devices or control over such weapons or explosive devices directly, or indirectly; and not in any way to assist, encourage, or induce any non-nuclear-weapon State to manufacture or otherwise acquire nuclear weapons or other nuclear explosive devices, or control over such weapons or explosive devices.

### *Article II*

Each non-nuclear-weapon State Party to the Treaty undertakes not to receive the transfer from any transferor whatsoever of nuclear weapons or other nuclear explosive devices or of control over such weapons or explosive devices directly, or indirectly; not to manufacture or otherwise acquire nuclear weapons or other nuclear explosive devices; and not to seek or receive any assistance in the manufacture of nuclear weapons or other nuclear explosive devices.

### *Article III*

1. Each non-nuclear-weapon State Party to the Treaty undertakes to accept safeguards, as set forth in an agreement to be negotiated and concluded with the International Atomic Energy Agency in accordance with the Statute of the International Atomic Energy Agency and the Agency's safeguards system, for the exclusive purpose of verification of the fulfilment of its obligations assumed under this Treaty with a view to preventing diversion of nuclear energy from peaceful uses to nuclear weapons or other nuclear explosive devices. Procedures for the safeguards required by this article shall be followed with respect to source or special fissionable material whether it is being produced, processed or used in any principal nuclear facility or is outside any such facility. The safeguards required by this article shall be applied on all source or special fissionable material in all peaceful nuclear activities within the territory of such State, under its jurisdiction, or carried out under its control anywhere.

2. Each State Party to the Treaty undertakes not to provide: (a) source or special fissionable material, or (b) equipment or material especially designed or prepared for the processing, use or production of special fissionable material, to any non-nuclear-weapon State for peaceful purposes, unless the source or special fissionable material shall be subject to the safeguards required by this article.

3. The safeguards required by this article shall be implemented in a manner designed to comply with article IV of this Treaty, and to avoid hampering the economic or technological development of the parties or international co-operation in the field of peaceful nuclear activities, including the international exchange of nuclear material and equipment for the processing, use or production of nuclear material for peaceful purposes in accordance with the provisions of this article and the principle of safeguarding set forth in the preamble of the Treaty.

4. Non-nuclear-weapon States Party to the Treaty shall conclude agreements with the International Atomic Energy Agency to meet the requirements of this article either individually or together with other States in accordance with the Statute of the International Atomic Energy Agency. Negotiation of such agreements shall commence within 180 days from the original entry into force of this Treaty. For States depositing their instruments of ratification or accession after the 180-day period, negotiation of such agreements shall commence not later than the date of such deposit. Such agreements shall enter into force not later than eighteen months after the date of initiation of negotiations.

### *Article IV*

1. Nothing in this Treaty shall be interpreted as affecting the inalienable right of all the Parties to the Treaty to develop research, production and use of nuclear energy for peaceful purposes without discrimination and in conformity with articles I and II of this Treaty.

*Article I*

Tout Etat doté d'armes nucléaires qui est partie au traité s'engage à ne transférer à qui que ce soit, ni directement ni indirectement, des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs, et à n'aider, n'encourager ni inciter d'aucune façon un Etat non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à fabriquer ou acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, ou le contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs.

*Article II*

Tout Etat non doté d'armes nucléaires qui est partie au traité s'engage à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs, à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs, et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.

*Article III*

1. Tout Etat non doté d'armes nucléaires qui est partie au traité s'engage à accepter les garanties stipulées dans un accord qui sera négocié et conclu avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique, conformément au statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique et au système de garanties de ladite Agence, à seule fin de vérifier l'exécution des obligations assumées par ledit Etat aux termes du présent traité, en vue d'empêcher que l'énergie nucléaire ne soit détournée de ses utilisations pacifiques vers des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. Les modalités d'application des garanties requises par le présent article porteront sur les matières brutes et les produits fissiles spéciaux, que ces matières ou produits soient produits, traités ou utilisés dans une installation nucléaire principale ou se trouvent en dehors d'une telle installation. Les garanties requises par le présent article s'appliqueront à toutes matières brutes ou tous produits fissiles spéciaux dans toutes les activités nucléaires pacifiques

exercées sur le territoire d'un tel Etat, sous sa juridiction, ou entreprises sous son contrôle en quelque lieu que ce soit.

2. Tout Etat partie au traité s'engage à ne pas fournir : (a) de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux ; (b) d'équipements ou de matières spécialement conçus ou préparés pour le traitement, l'utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux, à un Etat non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à des fins pacifiques, à moins que lesdites matières brutes ou lesdits produits fissiles spéciaux ne soient soumis aux garanties requises par le présent article.

3. Les garanties requises par le présent article seront mises en œuvre de manière à satisfaire aux dispositions de l'article IV du présent traité et à éviter d'entraver le développement économique ou technologique des parties au traité, ou la coopération internationale dans le domaine des activités nucléaires pacifiques, notamment les échanges internationaux de matières et d'équipements nucléaires pour le traitement, l'utilisation ou la production de matières nucléaires à des fins pacifiques, conformément aux dispositions du présent article et au principe de garantie énoncé au préambule du présent traité.

4. Les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité concluront des accords avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique pour satisfaire aux exigences du présent article, soit à titre individuel, soit conjointement avec d'autres Etats conformément au statut de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. La négociation de ces accords commencera dans les 180 jours qui suivront l'entrée en vigueur initiale du présent traité. Pour les Etats qui déposeront leur instrument de ratification ou d'adhésion après ladite période de 180 jours, la négociation de ces accords commencera au plus tard à la date de dépôt dudit instrument de ratification ou d'adhésion. Lesdits accords devront entrer en vigueur au plus tard 18 mois après la date du commencement des négociations.

*Article IV*

1. Aucune disposition du présent traité ne sera interprétée comme portant atteinte au droit inaliénable de toutes les parties au traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dis-

2. All the Parties to the Treaty undertake to facilitate, and have the right to participate in, the fullest possible exchange of equipment, materials and scientific and technological information for the peaceful uses of nuclear energy. Parties to the Treaty in a position to do so shall also co-operate in contributing alone or together with other States or international organisations to the further development of the applications of nuclear energy for peaceful purposes, especially in the territories of non-nuclear-weapon States Party to the Treaty, with due consideration for the needs of the developing areas of the world.

#### *Article V*

Each Party to the Treaty undertakes to take appropriate measures to ensure that, in accordance with this Treaty, under appropriate international observation and through appropriate international procedures, potential benefits from any peaceful applications of nuclear explosions will be made available to non-nuclear-weapon States Party to the Treaty on a non-discriminatory basis and that the charge to such Parties for the explosive devices used will be as low as possible and exclude any charge for research and development. Non-nuclear-weapon States Party to the Treaty shall be able to obtain such benefits, pursuant to a special international agreement or agreements, through an appropriate international body with adequate representation of non-nuclear-weapon States. Negotiations on this subject shall commence as soon as possible after the Treaty enters into force. Non-nuclear-weapon States Party to the Treaty so desiring may also obtain such benefits pursuant to bilateral agreements.

#### *Article VI*

Each of the Parties to the Treaty undertakes to pursue negotiations in good faith on effective measures relating to cessation of the nuclear arms race at an early date and to nuclear disarmament,

and on a Treaty on general and complete disarmament under strict and effective international control.

#### *Article VII*

Nothing in this Treaty affects the right of any group of States to conclude regional treaties in order to assure the total absence of nuclear weapons in their respective territories.

#### *Article VIII*

1. Any Party to the Treaty may propose amendments to this Treaty. The text of any proposed amendment shall be submitted to the Depositary Governments which shall circulate it to all Parties to the Treaty. Thereupon, if requested to do so by one third or more of the Parties to the Treaty, the Depositary Governments shall convene a conference, to which they shall invite all the Parties to the Treaty, to consider such an amendment.

2. Any amendment to this Treaty must be approved by a majority of the votes of all the Parties to the Treaty, including the votes of all nuclear-weapon States Party to the Treaty and all other Parties which, on the date the amendment is circulated, are members of the Board of Governors of the International Atomic Energy Agency. The amendment shall enter into force for each Party that deposits its instrument of ratification of the amendment upon the deposit of such instruments of ratification by a majority of all the Parties, including the instruments of ratification of all nuclear-weapon States Party to the Treaty and all other Parties which, on the date the amendment is circulated, are members of the Board of Governors of the International Atomic Energy Agency. Thereafter, it shall enter into force for any other Party upon the deposit of its instrument of ratification of the amendment.

3. Five years after the entry into force of this Treaty, a conference of Parties to the Treaty shall be held in Geneva, Switzerland, in order to review the operation of this Treaty with a view to assuring that the purposes of the preamble and the provisions of the Treaty are being realised. At intervals of five years thereafter, a majority

positions des articles premier et II du présent traité.

2. Toutes les parties au traité s'engagent à faciliter un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques en vue des utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et ont le droit d'y participer. Les parties au traité en mesure de le faire devront aussi coopérer en contribuant, à titre individuel ou conjointement avec d'autres Etats ou des organisations internationales, au développement plus poussé des applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en particulier sur les territoires des Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité, compte dûment tenu des besoins des régions du monde qui sont en voie de développement.

#### *Article V*

Chaque partie au traité s'engage à prendre des mesures appropriées pour assurer que, conformément au présent traité, sous une surveillance internationale appropriée et par la voie de procédures internationales appropriées, les avantages pouvant découler des applications pacifiques, quelles qu'elles soient, des explosions nucléaires soient accessibles sur une base non discriminatoire aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité, et que le coût pour lesdites parties des dispositifs explosifs utilisés soit aussi réduit que possible et ne comporte pas de frais pour la recherche et la mise au point. Les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité seront en mesure d'obtenir des avantages de cette nature, conformément à un accord international spécial ou à des accords internationaux spéciaux, par l'entremise d'un organisme international approprié où les Etats non dotés d'armes nucléaires seront représentés de manière adéquate. Des négociations à ce sujet commenceront le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du traité. Les Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité pourront aussi, s'ils le souhaitent, obtenir ces avantages en vertu d'accords bilatéraux.

#### *Article VI*

Chacune des parties au traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rap-

prochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

#### *Article VII*

Aucune clause du présent traité ne porte atteinte au droit d'un groupe quelconque d'Etats de conclure des traités régionaux, de façon à assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs.

#### *Article VIII*

1. Toute partie au traité peut proposer des amendements au présent traité. Le texte de tout amendement proposé sera soumis aux gouvernements dépositaires, qui le communiqueront à toutes les parties au traité. Si un tiers des parties au traité ou davantage en font alors la demande, les gouvernements dépositaires convoqueront une conférence à laquelle ils inviteront toutes les parties au traité pour étudier cet amendement.

2. Tout amendement au présent traité devra être approuvé à la majorité des voix de toutes les parties au traité, y compris les voix de tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité et de toutes les autres parties qui, à la date de la communication de l'amendement, sont membres du conseil des gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. L'amendement entrera en vigueur à l'égard de toute partie qui déposera son instrument de ratification dudit amendement, dès le dépôt de tels instruments de ratification par la majorité des parties, y compris les instruments de ratification de tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui sont parties au traité et de toutes les autres parties qui, à la date de la communication de l'amendement, sont membres du conseil des gouverneurs de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. Par la suite, l'amendement entrera en vigueur à l'égard de toute autre partie dès le dépôt de son instrument de ratification de l'amendement.

3. Cinq ans après l'entrée en vigueur du présent traité, une conférence des parties au traité aura lieu à Genève (Suisse), afin d'examiner le fonctionnement du présent traité en vue de s'assurer que les objectifs du préambule et les dispositions du traité sont en voie de réalisation. Par la suite, à des intervalles de cinq ans, une majo-

of the Parties to the Treaty may obtain, by submitting a proposal to this effect to the Depositary Governments, the convening of further conferences with the same objective of reviewing the operation of the Treaty.

#### *Article IX*

1. This Treaty shall be open to all States for signature. Any State which does not sign the Treaty before its entry into force in accordance with paragraph 3 of this Article may accede to it at any time.

2. This Treaty shall be subject to ratification by signatory States. Instruments of ratification and instruments of accession shall be deposited with the Governments of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, the Union of Soviet Socialist Republics and the United States of America<sup>1</sup>, which are hereby designated the Depositary Governments.

3. This Treaty shall enter into force after its ratification by the States, the Governments of which are designated Depositaries of the Treaty, and forty other States signatory to this Treaty and the deposit of their instruments of ratification. For the purposes of this Treaty, a nuclear-weapon State is one which has manufactured and exploded a nuclear weapon or other nuclear explosive device prior to 1st January 1967.

4. For States whose instruments of ratification or accession are deposited subsequent to the entry into force of this Treaty, it shall enter into force on the date of the deposit of their instruments of ratification or accession.

5. The Depositary Governments shall promptly inform all signatory and acceding States of the date of each signature, the date of deposit of each instrument of ratification or of accession, the date of the entry into force of this Treaty, and the date of receipt of any requests for convening a conference or other notices.

1. The names of the three countries appear in this order in the version signed in London.

6. This Treaty shall be registered by the Depositary Governments pursuant to Article 102 of the Charter of the United Nations.

#### *Article X*

1. Each Party shall in exercising its national sovereignty have the right to withdraw from the Treaty if it decides that extraordinary events, related to the subject matter of this Treaty, have jeopardised the supreme interests of its country. It shall give notice of such withdrawal to all other Parties to the Treaty and to the United Nations Security Council three months in advance. Such notice shall include a statement of the extraordinary events it regards as having jeopardised its supreme interests.

2. Twenty-five years after the entry into force of the Treaty, a Conference shall be convened to decide whether the Treaty shall continue in force indefinitely, or shall be extended for an additional fixed period or periods. This decision shall be taken by a majority of the Parties to the Treaty.

#### *Article XI*

This Treaty, the English, Russian, French, Spanish and Chinese texts of which are equally authentic, shall be deposited in the archives of the Depositary Governments. Duly certified copies of this Treaty shall be transmitted by the Depositary Governments to the Governments of the signatory and acceding States.

In witness whereof the undersigned, duly authorised, have signed this Treaty.

Done in triplicate at London, Moscow and Washington<sup>1</sup>, this first day of July 1968.

1. The names of the three capitals appear in this order in the version signed in London.

rité des parties au traité pourra obtenir, en soumettant une proposition à cet effet aux gouvernements dépositaires, la convocation d'autres conférences ayant le même objet, à savoir examiner le fonctionnement du traité.

#### *Article IX*

1. Le présent traité est ouvert à la signature de tous les Etats. Tout Etat qui n'aura pas signé le présent traité avant son entrée en vigueur, conformément au paragraphe 3 du présent article, pourra y adhérer à tout moment.

2. Le présent traité sera soumis à la ratification des Etats signataires. Les instruments de ratification et les instruments d'adhésion seront déposés auprès des gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques<sup>1</sup>, qui sont par les présentes désignés comme gouvernements dépositaires.

3. Le présent traité entrera en vigueur après qu'il aura été ratifié par les Etats dont les gouvernements sont désignés comme dépositaires du traité, et par quarante autres Etats signataires du présent traité, et après le dépôt de leurs instruments de ratification. Aux fins du présent traité, un Etat doté d'armes nucléaires est un Etat qui a fabriqué et a fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire explosif avant le 1<sup>er</sup> janvier 1967.

4. Pour les Etats dont les instruments de ratification ou d'adhésion seront déposés après l'entrée en vigueur du présent traité, celui-ci entrera en vigueur à la date du dépôt de leurs instruments de ratification ou d'adhésion.

5. Les gouvernements dépositaires informeront sans délai tous les Etats qui auront signé le présent traité ou y auront adhéré de la date de chaque signature, de la date du dépôt de chaque instrument de ratification ou d'adhésion, de la date d'entrée en vigueur du présent traité et de la date de réception de toute demande de convo-

cation d'une conférence ainsi que de toute autre communication.

6. Le présent traité sera enregistré par les gouvernements dépositaires conformément à l'article 102 de la charte des Nations Unies.

#### *Article X*

1. Chaque partie, dans l'exercice de sa souveraineté nationale, aura le droit de se retirer du traité si elle décide que des événements extraordinaires, en rapport avec l'objet du présent traité, ont compromis les intérêts suprêmes de son pays. Elle devra notifier ce retrait à toutes les autres parties au traité ainsi qu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avec un préavis de trois mois. Ladite notification devra contenir un exposé des événements extraordinaires que l'Etat en question considère comme ayant compromis ses intérêts suprêmes.

2. Vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur du traité, une conférence sera convoquée en vue de décider si le traité demeurera en vigueur pour une durée indéfinie, ou sera prorogé pour une ou plusieurs périodes supplémentaires d'une durée déterminée. Cette décision sera prise à la majorité des parties au traité.

#### *Article XI*

Le présent traité, dont les textes anglais, russe, espagnol, français et chinois font également foi, sera déposé dans les archives des gouvernements dépositaires. Des copies dûment certifiées conformes du présent traité seront adressées par les gouvernements dépositaires aux gouvernements des Etats qui auront signé le traité, ou qui y auront adhéré.

En foi de quoi les soussignés, dûment habilités à cet effet, ont signé le présent traité.

Fait en triple exemplaire à Londres, Moscou et Washington<sup>1</sup>, le premier juillet 1968.

1. Les noms des trois pays sont donnés dans cet ordre dans la version signée à Londres.

1. Les noms des trois capitales sont donnés dans cet ordre dans la version signée à Londres.

## APPENDIX II

*Signatories of the Treaty on the non-proliferation of nuclear weapons  
as at 17th September 1968*

1. Afghanistan
2. Austria
3. Barbados
4. Bolivia
5. Botswana
6. Bulgaria
7. Ceylon
8. China
9. Colombia
10. Costa Rica
11. Cyprus
12. Czechoslovakia
13. Dahomey
14. Denmark
15. Dominican Republic
16. El Salvador
17. Finland
18. Ghana
19. Greece
20. Haïti
21. Honduras
22. Hungary
23. Iceland
24. Iran
25. Ireland
26. Ivory Coast
27. Kenya
28. Korea
29. Laos
30. Lebanon
31. Liberia
32. Malaysia
33. Mauritius
34. Morocco
35. Nepal
36. New Zealand
37. Nicaragua
38. Nigeria
39. Norway
40. Panama
41. Paraguay
42. Peru
43. Philippines
44. Poland
45. Rumania
46. San Marino
47. Senegal
48. Somali Republic
49. Togo
50. Tunisia
51. United Kingdom
52. USSR
53. United States
54. Uruguay
55. Venezuela
56. Vietnam
57. Mexico
58. Canada
59. Libya
60. Cameroon
61. Chad
62. German Democratic Republic
63. Iraq
64. Mongolia
65. Syria
66. United Arab Republic
67. Lesotho
68. Ecuador
69. Yugoslavia
70. Jordan
71. Congo
72. Guatemala
73. Luxembourg
74. Kuwait
75. Sweden
76. Netherlands
77. Belgium
78. Trinidad and Tobago
79. Madagascar
80. Ethiopia
81. Maldive Islands

---

*N. B. :* The countries numbered 1 to 56 signed the Treaty on 1st July 1968.



## ANNEXE II

*Signataires du traité sur  
la non-prolifération des armes nucléaires  
à la date du 17 septembre 1968*

- |                                       |                           |
|---------------------------------------|---------------------------|
| 1. Afghanistan                        | 29. Laos                  |
| 2. Autriche                           | 30. Liban                 |
| 3. Barbade                            | 31. Libéria               |
| 4. Bolivie                            | 32. Malaisie              |
| 5. Botswana                           | 33. Maurice               |
| 6. Bulgarie                           | 34. Maroc                 |
| 7. Ceylan                             | 35. Népal                 |
| 8. Chine                              | 36. Nouvelle-Zélande      |
| 9. Colombie                           | 37. Nicaragua             |
| 10. Costa Rica                        | 38. Nigéria               |
| 11. Chypre                            | 39. Norvège               |
| 12. Tchécoslovaquie                   | 40. Panama                |
| 13. Dahomey                           | 41. Paraguay              |
| 14. Danemark                          | 42. Pérou                 |
| 15. République dominicaine            | 43. Philippines           |
| 16. El Salvador                       | 44. Pologne               |
| 17. Finlande                          | 45. Roumanie              |
| 18. Ghana                             | 46. St-Marin              |
| 19. Grèce                             | 47. Sénégal               |
| 20. Haïti                             | 48. Somalie               |
| 21. Honduras                          | 49. Togo                  |
| 22. Hongrie                           | 50. Tunisie               |
| 23. Islande                           | 51. Royaume-Uni           |
| 24. Iran                              | 52. U.R.S.S.              |
| 25. Irlande                           | 53. Etats-Unis d'Amérique |
| 26. Côte d'Ivoire                     | 54. Uruguay               |
| 27. Kenya                             | 55. Venezuela             |
| 28. Corée                             | 56. Vietnam               |
| 57. Mexique                           | 70. Jordanie              |
| 58. Canada                            | 71. Congo                 |
| 59. Libye                             | 72. Guatemala             |
| 60. Cameroun                          | 73. Luxembourg            |
| 61. Tchad                             | 74. Koweït                |
| 62. République Démocratique Allemande | 75. Suède                 |
| 63. Irak                              | 76. Pays-Bas              |
| 64. Mongolie                          | 77. Belgique              |
| 65. Syrie                             | 78. Trinité et Tobago     |
| 66. République Arabe Unie             | 79. Madagascar            |
| 67. Lesotho                           | 80. Ethiopie              |
| 68. Equateur                          | 81. Iles Maldives         |
| 69. Yougoslavie                       |                           |

*N. B. Les pays numérotés de 1 à 56 ont signé le traité le 1<sup>er</sup> juillet 1968.*

## APPENDIX III

**Resolution 2373, commending the non-proliferation treaty,  
adopted by the United Nations General Assembly  
on 12th June 1968**

The General Assembly,

Recalling its resolutions 2346 (XXII) of 19th December 1967, 2153 A (XXI) of 17th November 1966, 2149 (XXI) of 4th November 1966, 2028 (XX) of 19th November 1965 and 1665 (XVI) of 4th December 1961,

Convinced of the urgency and great importance of preventing the spread of nuclear weapons and of intensifying international co-operation in the development of peaceful applications of atomic energy,

Having considered the report of the Conference of the Eighteen-Nation Committee on Disarmament, dated 14th March 1968, and appreciative of the work of the Committee on the elaboration of the draft non-proliferation treaty, which is attached to that report,

Convinced that, pursuant to the provisions of the treaty, all signatories have the right to engage in research, production and use of nuclear energy for peaceful purposes and will be able to acquire source and special fissionable materials as well as equipment for the processing, use and production of nuclear material for peaceful purposes,

Convinced further that an agreement to prevent the further proliferation of nuclear weapons must be followed as soon as possible by effective measures on the cessation of the nuclear arms race and on nuclear disarmament, and that the non-proliferation treaty will contribute to this aim,

Affirming that in the interest of international peace and security both nuclear-weapon and non-nuclear-weapon States carry the responsibility of acting in accordance with the principles of the Charter of the United Nations that the sovereign equality of all States shall be respected, that the threat or use of force in international relations shall be refrained from and that international disputes shall be settled by peaceful means,

1. Commends the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, the text of which is annexed to the present resolution;
2. Requests the Depositary Governments to open the Treaty for signature and ratification at the earliest possible date;
3. Expresses the hope for the widest possible adherence to the Treaty by both nuclear-weapon and non-nuclear-weapon States;
4. Requests the Conference of the Eighteen-Nation Committee on Disarmament and the nuclear-weapon States urgently to pursue negotiations on effective measures relating to the cessation of the nuclear arms race at an early date and to nuclear disarmament, and on a treaty on general and complete disarmament under strict and effective international control;
5. Requests the Conference of the Eighteen-Nation Committee on Disarmament to report on the progress of its work to the General Assembly at its twenty-third session.

*The resolution was adopted by 95 votes to 4,  
with 21 abstentions.*

*In favour :* Afghanistan, Australia, Austria, Barbados, Belgium, Bolivia, Botswana, Bulgaria, Byelorussian Soviet Socialist Republic, Cameroon, Canada, Ceylon, Chad, Chile, China, Colombia, Congo (Democratic Republic of), Costa Rica, Cyprus, Czechoslovakia, Dahomey, Denmark, Ecuador, El Salvador, Ethiopia, Finland, Ghana, Greece, Guatemala, Guyana, Honduras, Hungary, Iceland, Indonesia, Iran, Iraq, Ireland, Israel, Italy, Ivory Coast, Jamaica, Japan, Jordan, Kenya, Kuwait, Laos, Lebanon, Lesotho, Liberia, Libya, Luxembourg, Madagascar, Malaysia, Maldive Islands, Malta, Mauritius, Mexico, Mongolia, Morocco, Nepal, Netherlands, New Zealand, Nicaragua, Nigeria, Nor-

## ANNEXE III

**Résolution 2373 de l'Assemblée générale des Nations Unies  
se félicitant du traité de non-prolifération,  
adoptée le 12 juin 1968**

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 2346 (XXII) du 19 décembre 1967, 2153A (XXI) du 17 novembre 1966, 2149 (XXI) du 4 novembre 1966, 2028 (XX) du 19 novembre 1965 et 1665 (XVI) du 4 décembre 1961,

Convaincue qu'il est urgent et très important de prévenir la diffusion des armes nucléaires et d'intensifier la coopération internationale pour développer les applications pacifiques de l'énergie atomique,

Ayant examiné le rapport du Comité des Dix-huit puissances sur le désarmement en date du 14 mars 1968 et rendant hommage à l'œuvre accomplie par le comité en élaborant le projet de traité sur la non-prolifération qui est joint à ce rapport,

Convaincue que, conformément aux dispositions du traité, tous les signataires ont le droit de faire des recherches sur l'énergie nucléaire et de produire et utiliser cette énergie à des fins pacifiques et qu'ils pourront acquérir les matières brutes et les produits fissiles spéciaux, ainsi que l'équipement nécessaires à la transformation, à l'utilisation et à la production de matières nucléaires à des fins pacifiques,

Convaincue en outre qu'un accord tendant à prévenir une plus grande prolifération des armes nucléaires doit être suivi le plus tôt possible de mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire et que le traité sur la non-prolifération servira cette fin,

Affirmant que, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, les Etats dotés d'armes nucléaires tout comme ceux qui en sont dépourvus ont la responsabilité d'agir conformément aux principes de la Charte des Nations Unies selon lesquels on doit respecter l'égalité souveraine de tous les Etats, s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales et régler les différends internationaux par des moyens pacifiques,

1. Se félicite du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dont le texte est joint en annexe à la présente résolution ;
2. Prie les gouvernements dépositaires d'ouvrir le traité à la signature et à la ratification à une date aussi rapprochée que possible ;
3. Exprime l'espoir que les adhésions au traité seront aussi nombreuses que possible tant de la part des Etats dotés d'armes nucléaires que de ceux qui en sont dépourvus ;
4. Prie le Comité des Dix-huit puissances sur le désarmement et les Etats dotés d'armes nucléaires de poursuivre d'urgence les négociations sur des mesures efficaces concernant la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et le désarmement nucléaire, ainsi que sur un traité relatif au désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ;
5. Prie le Comité des Dix-huit puissances sur le désarmement de rendre compte des progrès de ses travaux à l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session.

*La résolution a été adoptée par 95 voix contre 4 et 21 abstentions.*

*Ont voté pour :* Afghanistan, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Bolivie, Botswana, Bulgarie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cameroun, Canada, Ceylan, Tchad, Chili, Chine, Colombie, République démocratique du Congo, Costa Rica, Chypre, Tchécoslovaquie, Dahomey, Danemark, Equateur, El Salvador, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyane, Honduras, Hongrie, Islande, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Laos, Liban, Lesotho, Libéria, Libye, Luxembourg, Mada-

way, Pakistan, Panama, Paraguay, Peru, Philippines, Poland, Rumania, Senegal, Singapore, Somalia, South Africa, Southern Yemen, Sudan, Sweden, Syria, Thailand, Togo, Trinidad and Tobago, Tunisia, Turkey, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Arab Republic, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Upper Volta, Uruguay, Venezuela, Yemen, Yugoslavia.

*Against* : Albania, Cuba, United Republic of Tanzania, Zambia.

*Abstaining* : Algeria, Argentina, Brazil, Burma, Burundi, Central African Republic, Congo (Brazzaville), France, Gabon, Guinea, India, Malawi, Mali, Mauritania, Niger, Portugal, Rwanda, Saudi Arabia, Sierra Leone, Spain, Uganda.

*Note* : The following countries did not take part in the vote :

Cambodia, Dominican Republic, Gambia, Haïti.

gascar, Malaisie, Iles Maldives, Malte, Maurice, Mexique, Mongolie, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Sénégal, Singapour, Somalie, Afrique du Sud, Yémen du Sud, Soudan, Suède, République arabe syrienne, Thaïlande, Togo, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, République Arabe Unie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique,

Haute-Volta, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie.

*Ont voté contre :* Albanie, Cuba, République unie de Tanzanie, Zambie.

*Abstentions :* Algérie, Argentine, Brésil, Birmanie, Burundi, République centrafricaine, Congo (Brazzaville), France, Gabon, Guinée, Inde, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Portugal, Rwanda, Arabie séoudite, Sierra Leone, Espagne, Ouganda.

*Note :* Les pays suivants n'ont pas pris part au vote :

Cambodge, République dominicaine, Gambie, Haïti.

## APPENDIX IV

**Resolution 255 (1968)<sup>1</sup> adopted by the United Nations  
Security Council, New York on 19th June 1968**

*The Security Council,*

*Noting with appreciation* the desire of a large number of States to subscribe to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, and thereby to undertake not to receive the transfer from any transferor whatsoever of nuclear weapons or other nuclear explosive devices or of control over such weapons or explosive devices directly, or indirectly; not to manufacture or otherwise acquire nuclear weapons or other nuclear explosive devices; and not to seek or receive any assistance in the manufacture of nuclear weapons or other nuclear explosive devices,

*Taking into consideration* the concern of certain of these States that, in conjunction with their adherence to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, appropriate measures be undertaken to safeguard their security,

*Bearing in mind* that any aggression accompanied by the use of nuclear weapons would endanger the peace and security of all States,

1. *Recognises* that aggression with nuclear weapons or the threat of such aggression against a non-nuclear-weapon State would create a situation in which the Security Council, and above all its nuclear-weapon State permanent members, would have to act immediately in accordance with their obligations under the United Nations Charter;

2. *Welcomes* the intention expressed by certain States that they will provide or support immediate assistance, in accordance with the Charter, to any non-nuclear-weapon State Party to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons that is a victim of an act or an object of a threat of aggression in which nuclear weapons are used;

3. *Reaffirms* in particular the inherent right, recognised under Article 51 of the Charter, of individual and collective self-defence if an armed attack occurs against a member of the United Nations, until the Security Council has taken measures necessary to maintain international peace and security.

1. *Ayes*: Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, China, Canada, Denmark, Ethiopia, Hungary, Paraguay, Senegal.

*Abstentions*: France, Algeria, Brazil, India, Pakistan.

*Source*: United Nations Security Council document S/RES/255 (1968).

## ANNEXE IV

**Résolution 255 (1968)<sup>1</sup> adoptée par le Conseil de sécurité  
des Nations Unies, à New York, le 19 juin 1968**

*Le Conseil de sécurité,*

*Prenant note avec appréciation* du désir d'un grand nombre d'Etats de souscrire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et, par là, de s'engager à n'accepter de qui que ce soit, ni directement ni indirectement, le transfert d'armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires ou du contrôle de telles armes ou de tels dispositifs explosifs, à ne fabriquer ni acquérir de quelque autre manière des armes nucléaires ou autres dispositifs nucléaires explosifs et à ne rechercher ni recevoir une aide quelconque pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires,

*Prenant en considération* le souci de certains de ces Etats que, en liaison avec leur adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, des mesures appropriées soient prises pour garantir leur sécurité,

*Ayant présent à l'esprit* que toute agression accompagnée de l'emploi d'armes nucléaires menacerait la paix et la sécurité de tous les Etats,

1. *Reconnait* qu'une agression avec emploi d'armes nucléaires ou la menace d'une telle agression à l'encontre d'un Etat non doté d'armes nucléaires créerait une situation dans laquelle le Conseil de sécurité et, au premier chef, tous ses membres permanents dotés d'armes nucléaires devraient agir immédiatement conformément à leurs obligations aux termes de la Charte des Nations Unies ;

2. *Accueille avec satisfaction* l'intention exprimée par certains Etats de fournir ou d'appuyer une assistance immédiate, conformément à la Charte, à tout Etat non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui serait victime d'un acte ou l'objet d'une menace d'agression avec emploi d'armes nucléaires ;

3. *Réaffirme*, en particulier, le droit naturel, reconnu par l'article 51 de la Charte, de légitime défense, individuelle et collective, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

1. *Ont voté pour* : Union des Républiques Socialistes Soviétiques, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Chine, Canada, Danemark, Ethiopie, Hongrie, Paraguay, Sénégal.

*Abstentions* : France, Algérie, Brésil, Inde, Pakistan.

*Source* : Document du Conseil de sécurité des Nations Unies S/RES/255 (1968).

## APPENDIX V

***Text of the identical declarations made in  
the Security Council by the United Kingdom,  
the Soviet Union and the United States  
on 17th June 1968***

The Government of the [United Kingdom; Soviet Union; United States] notes with appreciation the desire expressed by a large number of States to subscribe to the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons.

We welcome the willingness of these States to undertake not to receive the transfer from any transferor whatsoever of nuclear weapons or other nuclear explosive devices or of control over such weapons or explosive devices directly or indirectly; not to manufacture or otherwise acquire nuclear weapons or other nuclear explosive devices; and not to seek or receive any assistance in the manufacture of nuclear weapons or other nuclear explosive devices.

The [United Kingdom; Soviet Union; United States] also notes the concern of certain of these States that, in conjunction with their adherence to the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons, appropriate measures should be undertaken to safeguard their security. Any act of aggression accompanied by the use of nuclear weapons would endanger the peace and security of all States.

Bearing these considerations in mind, the [United Kingdom; Soviet Union; United States] declares the following:

Aggression with nuclear weapons, or the threat of such aggression, against a non-nuclear-weapon State would create a qualitatively new situation in which the nuclear-weapon States which are permanent members of the United Nations Security Council would have to act immediately through the Security Council to take the measures necessary to counter such aggression or to remove the threat of aggression in accordance with the United Nations Charter, which calls for taking "effective collective measures for the prevention and removal of threats to the peace, and for the suppression of

acts of aggression or other breaches of the peace". Therefore, any State which commits aggression accompanied by the use of nuclear weapons or which threatens such aggression must be aware that its actions are to be countered effectively by measures to be taken in accordance with the United Nations Charter to suppress aggression or remove the threat of aggression.

The [United Kingdom; Soviet Union; United States] affirms its intention, as a permanent member of the United Nations Security Council, to seek immediate Security Council action to provide assistance, in accordance with the Charter, to any non-nuclear-weapon State party to the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons that is a victim of an act of aggression or an object of a threat of aggression in which nuclear weapons are used.

The [United Kingdom; Soviet Union; United States] reaffirms in particular the inherent right, recognised under Article 51 of the Charter, of individual and collective self-defence if an armed attack, including a nuclear attack, occurs against a member of the United Nations, until the Security Council has taken measures necessary to maintain international peace and security.

The vote of the [United Kingdom; Soviet Union; United States] for the draft resolution before us and this statement of the way in which the [United Kingdom; Soviet Union; United States] intends to act in accordance with the Charter of the United Nations are based upon the fact that the draft resolution is supported by other permanent members of the Security Council which are nuclear-weapon States and are also proposing to sign the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons, and that these States have made similar statements as to the way in which they intend to act in accordance with the Charter.



## ANNEXE V

**Texte des déclarations identiques faites au Conseil  
de sécurité par le Royaume-Uni, l'U.R.S.S. et les  
Etats-Unis le 17 juin 1968**

Le gouvernement [du Royaume-Uni ; de l'Union Soviétique ; des Etats-Unis] prend note avec reconnaissance du désir exprimé par un grand nombre d'Etats de souscrire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Nous accueillons avec satisfaction la volonté manifestée par ces Etats de s'engager à ne pas recevoir de qui que ce soit des armes nucléaires ni d'autres engins explosifs nucléaires, ni d'obtenir le contrôle sur des armes de ce genre ou des engins explosifs, soit directement soit indirectement, à ne pas fabriquer ni acquérir de toute autre manière des armes nucléaires ou autres engins explosifs nucléaires, et à ne pas rechercher ni recevoir une assistance quelconque en ce qui concerne la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires.

[Le Royaume-Uni ; l'Union Soviétique ; les Etats-Unis] prend également note du souci de certains Etats adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de voir prendre des mesures appropriées pour garantir leur sécurité ; toute agression s'accompagnant de l'emploi d'armes nucléaires mettrait en danger la paix et la sécurité de tous les Etats.

Compte tenu de ces considérations, [le Royaume-Uni ; l'Union Soviétique ; les Etats-Unis] déclare ce qui suit :

Une agression avec emploi d'armes nucléaires, ou la menace d'une telle agression contre un Etat non possesseur d'armes nucléaires, créerait une situation qualitativement nouvelle dans laquelle les Etats possesseurs d'armes nucléaires qui sont membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies devraient agir immédiatement par le canal du Conseil de sécurité, afin de prendre les mesures nécessaires pour s'opposer à une telle agression ou pour écarter la menace d'agression, conformément aux termes de la Charte des Nations Unies, qui nous invite à « prendre des mesures collectives efficaces en vue

de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix ». Donc, tout Etat qui commet une agression avec emploi d'armes nucléaires ou qui menace de se livrer à une telle agression doit savoir que ses actes seront efficacement contre-carrés par des mesures prises conformément à la Charte des Nations Unies pour arrêter l'agression ou en écarter la menace.

[Le Royaume-Uni ; l'Union Soviétique ; les Etats-Unis] affirme son intention, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, d'obtenir que le Conseil prenne des mesures immédiates en vue de fournir, conformément à la Charte, l'assistance nécessaire à tout Etat non possesseur d'armes nucléaires, partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui serait victime d'un acte d'agression ou ferait l'objet d'une menace d'agression avec emploi d'armes nucléaires.

[Le Royaume-Uni ; l'Union Soviétique ; les Etats-Unis] réaffirme en particulier le droit naturel de légitime défense, individuelle et collective, reconnu par l'article 51 de la Charte, dans le cas où un membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée — y compris une agression nucléaire — jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le vote [du Royaume-Uni ; de l'Union Soviétique ; des Etats-Unis] en faveur de la résolution actuellement soumise et sa déclaration sur la façon dont [il ; elle ; ils] [a ; ont] l'intention d'agir conformément à la Charte des Nations Unies, sont fondés sur le fait que la résolution est appuyée par d'autres membres permanents du Conseil de sécurité qui sont des Etats possesseurs d'armes nucléaires et qui se proposent également de signer le Traité de non-prolifération, et que ces Etats ont fait des déclarations similaires quant à la façon dont ils entendent agir conformément à la Charte.

**Czechoslovakia and European security**

---

**REPORT<sup>1</sup>**

**submitted on behalf of the  
Committee on Defence Questions and Armaments<sup>2</sup>  
by Mr. Edwards, Chairman and Rapporteur**

---

TABLE OF CONTENTS

**DRAFT RECOMMENDATION**  
on Czechoslovakia and European security

**EXPLANATORY MEMORANDUM**  
submitted by Mr. Edwards, Chairman and Rapporteur

Introduction

Chapter I : Western policies as they affect Czechoslovakia

Chapter II : The consequences for the organisation of western defence

- (a) A reassessment of Soviet intentions
- (b) Lessons of mobility
- (c) Strategic implications of the occupation of Czechoslovakia
- (d) NATO and Europe

Chapter III : Consequences for East-West relations

Conclusions

---

1. Adopted in Committee by 13 votes to 0 with 3 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. Edwards (Chairman) ; MM. Bourgoin (Substitute : *Radius*), Goedhart (Vice Chairmen) ; MM. Amatucci, Beauguitte, Berkhan, *Delforge*, Digby, Draeger, Fitch, Foschini, *Housiaux*, Jannuzzi, Lemmrich, *Lenze*, Massimo Lancellotti, Mommersteeg,

*Moutet, Nothomb, van Riel, Rivière, Eugène Schaus, Lord St. Helens, MM. Tinaud (Substitute: Schleiter), Vedovato (Substitute : Matteotti), Wienand, Williams (Substitute : Brewis).*

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

*La Tchécoslovaquie et la sécurité européenne*

---

**RAPPORT <sup>1</sup>**

*présenté au nom de la  
Commission des Questions de Défense et des Armements <sup>2</sup>  
par M. Edwards, président et rapporteur*

---

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION  
sur la Tchécoslovaquie et la sécurité européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS  
présenté par M. Edwards, président et rapporteur

Introduction

Chapitre I : Les politiques de l'Occident ayant une influence sur la situation tchécoslovaque

Chapitre II : Les incidences sur l'organisation de la défense occidentale

(a) Réévaluation des intentions soviétiques

(b) Les leçons de la mobilité

(c) Les incidences stratégiques de l'occupation de la Tchécoslovaquie

(d) L'O.T.A.N. et l'Europe

Chapitre III : Les incidences sur les relations Est-Ouest

Conclusions

---

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 0 et 3 abstentions.

2. *Membres de la commission* : M. Edwards (président) ; MM. Bourgoïn (suppléant : *Radius*), Goedhart (vice-présidents) ; MM. Amatucci, Beauguitte, Berkhan, *Delforge*, *Digby*, *Draeger*, *Fitch*, Foschini, *Housiaux*, Jannuzzi, Lemmrich, *Lenze*, Massimo Lancellotti, Mommersteeg,

*Moutet, Nothomb, van Riel, Rivière, Eugène Schaus, Lord St. Helens*, MM. Tinaud (suppléant : *Schleiter*), Vedovato (suppléant : *Matteotti*), Wienand, Williams (suppléant : *Brewis*).

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

**Draft Recommendation**  
**on Czechoslovakia and European security**

The Assembly,

Condemning the invasion of Czechoslovakia by the Soviet Union, Bulgaria, Eastern Germany, Hungary and Poland ;

Convinced that the inability of the western powers to deter the Soviet Union from such acts of aggression is, in part, a consequence of inadequate European influence in the counsels of the Alliance ;

Believing that this flagrant violation of the United Nations Charter and of all recognised standards in international relations requires an immediate reassessment of Soviet intentions as they affect both NATO defence planning and East-West agreements in general ;

Believing further that the Soviet forces, by demonstrating their massive strategic mobility have significantly altered the balance of forces in Europe,

**RECOMMENDS TO THE COUNCIL**

1. That it act urgently to concert the policies of the member governments, with a view to exerting greater influence on the policies of NATO ;
2. That a concerted policy should be directed to restoring full sovereignty to Czechoslovakia, to preventing the recurrence of similar acts of aggression by the Soviet Union, and to assuring the security of the NATO countries ;
3. That such a concerted policy should include the following elements :
  - (a) closer political and renewed military integration in NATO, including closer integration of French forces with those of the Alliance ;
  - (b) an increase in the proportion of the NATO forces to be maintained in readiness on the mainland of Europe ; bringing existing units up to full strength ; and an improvement in the strategic mobility of these forces ;
  - (c) careful consideration of pending and future East-West arms control agreements, in the light both of the latest Soviet violation of international agreements and of western interests ;
  - (d) the further development of trade and exchanges of information and persons with the Soviet bloc, at all levels, directed in particular at the Soviet Union, in order to bring home to the peoples concerned the shock and revulsion expressed by all sections of western society at this latest act of Soviet aggression.

**Projet de recommandation**  
**sur la Tchécoslovaquie et la sécurité européenne**

L'Assemblée,

Condamnant l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union Soviétique, la Bulgarie, l'Allemagne orientale, la Hongrie et la Pologne ;

Persuadée que l'impuissance des pays occidentaux à dissuader l'Union Soviétique de commettre de tels actes d'agression vient en partie de l'influence insuffisante exercée par l'Europe dans les conseils de l'Alliance ;

Estimant que cette violation flagrante de la Charte des Nations Unies et de tous les principes reconnus dans les relations internationales exige une réévaluation immédiate des intentions soviétiques puisqu'elles affectent, d'une manière générale, les plans de défense de l'O.T.A.N. et les accords Est-Ouest ;

Estimant en outre qu'en démontrant leur extrême mobilité stratégique, les forces soviétiques ont sensiblement modifié l'équilibre des forces en Europe,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

De faire en sorte

1. Que les Etats membres concertent d'urgence leurs politiques afin d'exercer une influence accrue sur celle de l'O.T.A.N. ;
2. Qu'une politique concertée vise à rendre à la Tchécoslovaquie sa pleine souveraineté, à empêcher la répétition d'actes d'agression semblables de la part de l'Union Soviétique et à assurer la sécurité des pays de l'O.T.A.N. ;
3. Que cette politique concertée comprenne les éléments suivants :
  - (a) une intégration politique plus étroite et une intégration militaire renouvelée au sein de l'O.T.A.N., y compris une intégration plus étroite des forces françaises dans celles de l'Alliance ;
  - (b) un accroissement du pourcentage des forces de l'O.T.A.N. à maintenir en état d'alerte sur le continent européen, l'étoffement des unités existantes au niveau de leurs pleins effectifs et une amélioration de leur mobilité stratégique ;
  - (c) une étude attentive des accords sur le contrôle des armements qui sont à l'étude ou seront passés à l'avenir entre l'Est et l'Ouest, tenant compte à la fois de la dernière violation des accords internationaux par l'Union Soviétique et des intérêts de l'Occident ;
  - (d) le développement du commerce et des échanges d'informations et de personnes avec le bloc soviétique, à tous les niveaux, et notamment avec l'Union Soviétique, afin de faire connaître aux populations intéressées le choc et la répulsion éprouvés par toutes les couches de la société occidentale devant ce dernier acte d'agression soviétique.

## **Explanatory Memorandum**

*(submitted by Mr. Edwards, Chairman and Rapporteur)*

### **Introduction**

1. The invasion of Czechoslovakia by the armed forces of the Soviet Union, supported by elements of those of Bulgaria, Eastern Germany, Hungary and Poland, on the night of 20th-21st August introduces a new and startling factor into the political and strategic considerations that go to make up the foreign and defence policies of the western countries.

2. The invasion comes 12 years after the similar but bloodier use of force in Hungary, but in a situation which posed no military threat to the Soviet Union — Czechoslovakia, unlike Hungary in 1956, had never asked to withdraw from the Warsaw Pact. It has occurred after a period when the leaders of the Soviet Union have shown increasing interest in reaching limited agreement with the western powers in a number of areas, thus giving reason to suppose that the Soviet Union believed it could achieve more by negotiation than by force. It has occurred in the very centre of the NATO front in Europe.

3. The situation calls for urgent re-examination by all western bodies concerned with foreign and defence policy, of the assumptions upon which these policies have come to be based over the last decade; it will no doubt require the revision of some of these assumptions and the confirmation of others, but cannot fail to lead to significant changes in western policies. Your Chairman, in this preliminary paper, analyses the situation under three heads:

- western policies as they affect Czechoslovakia;
- the consequences of the invasion for the organisation of western defence;
- the consequences of the invasion for the conduct of East-West relations.

### CHAPTER I

#### **Western policies as they affect Czechoslovakia**

4. As the news from Czechoslovakia poured in in the small hours of 21st August, the agonising

question in the minds of western policy-makers was undoubtedly: could any different policies have averted the invasion of Czechoslovakia? For certain members of Western European Union in particular, the invasion stirred guilty consciences which date back to Munich in 1938 when Britain, in spite of treaty commitments, wrote off the designs of another totalitarian country on Czechoslovakia as "a quarrel in a far away country between people of whom we know nothing"<sup>1</sup>.

5. Thirty years later there was no treaty commitment on the part of the western democracies to assist Czechoslovakia, beyond the commitment of the United Nations Charter, which was at no time invoked by the Czechoslovak authorities. In fact Czechoslovak policy was to seek to settle the crisis in the framework of the Warsaw Pact, of which Czechoslovakia continued to claim to be a loyal member. Yet despite the fact that Czechoslovakia offered no military resistance and made no appeals for military assistance, there remains a moral obligation, over and above considerations of political and strategic advantage, which requires the western countries to examine their policies, to see whether any of these policies can have contributed to making the invasion of Czechoslovakia possible, and whether any other policies can be adopted which will secure the withdrawal of Soviet forces and prevent their use in similar circumstances in the future. This is the subject of this chapter, and, indirectly, of Chapter III.

6. It has been argued that the invasion of Czechoslovakia was made possible by the existence of the North Atlantic Treaty and the Warsaw Pact, and that this system of military alliances arose directly from the Yalta agreements of February 1945 which supposedly established guaranteed spheres of influence for the United States and the Soviet Union in Europe. The abolition of the military pacts, the argument continues, would destroy the system which made the Soviet invasion possible. This argument must first be demolished—its premises are inaccurate and its conclusion invalid.

<sup>1</sup> Neville Chamberlain, broadcast to the British people, 27th September 1938.

## **Exposé des motifs**

*(présenté par M. Edwards, président et rapporteur)*

### **Introduction**

1. L'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces armées de l'Union Soviétique, appuyées par des éléments bulgares, est-allemands, hongrois et polonais, dans la nuit du 20 au 21 août, introduit un facteur nouveau et alarmant dans les considérations politiques et stratégiques qui gouvernent les politiques étrangères et de défense des pays occidentaux.

2. Cette invasion s'est produite douze ans après le coup de force analogue mais plus sanglant entrepris contre la Hongrie, mais dans un contexte qui ne constituait pas une menace militaire pour l'Union Soviétique; contrairement à la Hongrie en 1956, la Tchécoslovaquie n'a jamais demandé à se retirer du Pacte de Varsovie. Cette invasion est intervenue après une période où les dirigeants soviétiques ont marqué un intérêt croissant pour la signature d'accords limités avec les puissances occidentales dans un certain nombre de domaines, ce qui donnait tout lieu de croire que l'Union Soviétique pensait pouvoir atteindre ses buts par la négociation plutôt que par la force. Cette invasion a eu lieu au centre même du front de l'O.T.A.N. en Europe.

3. La situation exige une réévaluation immédiate, par tous les organismes occidentaux compétents en matière de politique étrangère et de défense, des hypothèses sur lesquelles ces politiques ont été fondées au cours des dix dernières années; certaines devront sans doute être révisées, d'autres confirmées, mais elles entraîneront certainement des changements importants dans les politiques de l'Occident. Votre président, dans ce rapport préliminaire, analysera la situation sous trois angles:

- les politiques de l'Occident avant une influence sur la situation tchécoslovaque;
- les incidences de l'invasion sur l'organisation de la défense occidentale;
- les incidences de l'invasion sur l'évolution des relations Est-Ouest.

### **CHAPITRE I**

#### **Les politiques de l'Occident ayant une influence sur la situation tchécoslovaque**

4. Lorsque, à l'aube du 21 août, les nouvelles de Tchécoslovaquie ont commencé à affluer, les

hommes d'Etat occidentaux ont dû se poser avec angoisse la question suivante: des politiques différentes auraient-elles pu empêcher l'invasion de la Tchécoslovaquie? Dans certains pays de l'Union de l'Europe Occidentale, notamment, cette invasion réveillait un sentiment de culpabilité qui remontait à Munich, en 1938, date à laquelle la Grande-Bretagne, en dépit d'engagements contractés par traité, avait mis les visées d'un autre pays totalitaire sur la Tchécoslovaquie sur le compte d'«une querelle dans un pays lointain entre peuples dont nous ne savons rien»<sup>1</sup>.

5. Trente ans plus tard, il n'existait aucun engagement contractuel obligeant les démocraties occidentales à venir en aide à la Tchécoslovaquie, si ce n'est celui de la Charte des Nations Unies, qui ne fut invoqué à aucun moment par les autorités tchécoslovaques. En fait, la Tchécoslovaquie a voulu tenter de résoudre la crise dans le cadre du Pacte de Varsovie dont elle prétend rester un membre loyal. Si, militairement, elle n'a offert aucune résistance et n'a demandé aucune assistance, les pays occidentaux n'en restent pas moins moralement tenus, au-delà de toute considération d'intérêts politiques et stratégiques, d'examiner leurs politiques pour voir si l'une d'entre elles a pu contribuer à rendre cette invasion possible et si d'autres peuvent être adoptées qui assureront le retrait des forces soviétiques et empêcheront qu'elles soient utilisées à nouveau dans des circonstances semblables. Tel est l'objet de ce chapitre et, indirectement, du chapitre III.

6. Selon certains, l'invasion de la Tchécoslovaquie aurait été rendue possible par l'existence du Traité de l'Atlantique nord et du Pacte de Varsovie, et ce système d'alliances militaires serait la conséquence directe des Accords de Yalta de février 1945 qui auraient assuré aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique des sphères d'influence en Europe. L'abolition des pactes militaires détruirait donc le système qui a permis l'invasion soviétique. Il importe d'abord de démolir ce raisonnement: il est fondé sur de fausses prémisses et la conclusion qui en découle est sans valeur.

<sup>1</sup> Neville Chamberlain, allocution radiodiffusée adressée au peuple britannique le 27 septembre 1938.

7. Certainly no military blocs were envisaged at the Yalta Conference held in February 1945 when the armies of the Soviet Union and of the western allies were poised on the frontiers of Germany. The Yalta documents contain no suggestion of "spheres of influence" — the primary consideration was to reach three-power agreement on re-establishing governments in the liberated countries and settling zones of occupation in Germany. Only subsequently did the western powers find they had no freedom to settle these problems otherwise than on the basis of the position on the ground of their forces and those of the Soviet Union.

8. The interpretation of the situation arising from the military demarcation between the Soviet and western forces at the end of the war has been entirely different on each side of this iron curtain. The Soviet Union in the immediate post-war years acted entirely as a colonial power, considering all territories at any time occupied by its forces as colonies whose government must at all times be subordinate to the requirements of the Kremlin. By the invasion of Czechoslovakia it has reasserted its interpretation of the situation. The western powers have at no time adopted or sanctioned such an interpretation of the *de facto* post-war situation; the use of external military force to impose a change of government or of policy in any NATO country could not for one moment be contemplated by the Western Alliance.

9. Moreover, the existence of the military alliances has arisen only and directly from the Soviet interpretation of the post-war situation. In the latter half of 1945 and throughout 1946, the United States withdrew the great bulk of their armed forces from Europe. The Brussels Treaty was signed only in 1948 as a direct consequence of Soviet action in imposing a communist government upon Czechoslovakia under the guns of Soviet tanks. The North Atlantic Treaty was signed the following year and, at the urgent request of the Western European countries, the United States reversed its policies of the inter-war years by accepting a permanent military commitment on the mainland of Europe.

10. In short, Soviet colonisation in Eastern Europe came first, NATO arose as a consequence

and has been successful in preventing any Soviet encroachment to the west of the post-war demarcation line. There is only one "sphere of influence" in Europe, and that lies to the east of the iron curtain.

11. But to have been right in the past is not necessarily evidence of the correctness of our policies today. The alternatives available to the NATO countries certainly merit re-examination, both in the light of the Czechoslovak situation and in the light of any similar action that the Soviet Union may be tempted to undertake against Rumania tomorrow or any other straying member of its flock in the future.

12. In spite of the military strength of the NATO countries, represented chiefly by the forces of the United States, the Soviet Union was able to employ a massive concentration of military force to invade Czechoslovakia on two perfectly safe assumptions :

(i) there would be no confrontation in Czechoslovakia with NATO forces ;

(ii) the NATO forces would not take advantage of Russian involvement in Czechoslovakia to seize any territory elsewhere along the post-war boundary — in spite of the obvious political and strategic advantages to the West of the access routes to Berlin.

13. Can the NATO countries contemplate the slightest modification in their policy of strict non-intervention in the territories to the east of the post-war demarcation line? We must clearly understand that a continuation of this policy gives the Soviet Union unfettered scope to impose its will by military force on the lands to the east for the foreseeable future. And yet it must be concluded that no change in this policy can be contemplated by any NATO government. If in 1938 Britain and France shrank from the risk of a war, which they could have been certain of surviving and had reasonable assurances of winning, simply because of the casualties they would have suffered, there is no possibility today that any government, in order to modify the post-1945 *de facto* situation, will risk a thermonuclear war which no country in Europe would survive in any meaningful sense.

14. Thus the policy of strict non-intervention by military means must be endorsed and indeed



7. Il est certain que, à aucun moment, la Conférence de Yalta, qui s'est tenue en février 1945, à l'époque où les armées de l'Union Soviétique et des alliés occidentaux se trouvaient aux frontières de l'Allemagne, n'a envisagé la formation de blocs militaires. Les documents de Yalta ne font aucune mention de « sphères d'influence », le principal objectif ayant été d'obtenir l'accord des trois puissances pour le rétablissement de gouvernements dans les pays libérés et l'attribution de zones d'occupation en Allemagne. Ce n'est que par la suite que les puissances occidentales se sont trouvées dans l'impossibilité de résoudre ces problèmes autrement que sur la base des positions acquises sur place par leurs forces et celles de l'Union Soviétique.

8. La situation résultant de l'existence de cette ligne de démarcation militaire entre les forces soviétiques et occidentales à la fin de la guerre a été interprétée de façon totalement différente de part et d'autre du Rideau de fer. Dans les années qui ont suivi immédiatement la guerre, l'Union Soviétique s'est conduite exactement comme une puissance coloniale, considérant tous les territoires occupés à un moment donné par ses troupes comme des colonies dont les gouvernements devaient se plier constamment aux exigences du Kremlin. En envahissant la Tchécoslovaquie, elle a réaffirmé cette interprétation. Les puissances occidentales n'ont, à aucun moment, adopté ou approuvé cette interprétation de la situation *de facto* créée par la guerre; jamais l'Alliance n'a envisagé un seul instant d'utiliser des forces militaires étrangères pour imposer un changement de gouvernement ou de politique dans un pays membre de l'O.T.A.N.

9. De plus, l'existence d'alliances militaires a été uniquement et directement la conséquence de l'interprétation soviétique de la situation d'après-guerre. Dans le dernier semestre de 1945 et tout au long de 1946, les Etats-Unis ont retiré d'Europe la plus grande partie de leurs troupes. Le Traité de Bruxelles n'a été signé qu'en 1948, pour répondre à l'installation par les Soviétiques d'un gouvernement communiste en Tchécoslovaquie sous la menace de leurs chars. Le Traité de l'Atlantique nord a été conclu l'année suivante et, à la demande expresse des pays d'Europe occidentale, les Etats-Unis ont renversé la politique qui avait été la leur entre les deux guerres en acceptant un engagement militaire permanent sur le continent européen.

10. En résumé, la création de l'O.T.A.N. n'a été qu'une réponse à la colonisation soviétique de

l'Europe de l'est et elle a réussi à empêcher toute pénétration soviétique à l'ouest de la ligne de démarcation créée par la guerre. Il n'existe qu'une seule « sphère d'influence » en Europe, celle qui se trouve à l'est du Rideau de fer.

11. Cependant, si nous avons eu raison jadis, cela ne signifie pas nécessairement que notre politique soit la bonne aujourd'hui. Le choix qui s'offre aux pays de l'O.T.A.N. mérite certainement d'être réexaminé en tenant compte à la fois de la situation en Tchécoslovaquie et de toute action similaire que l'Union Soviétique pourrait être tentée d'entreprendre demain contre la Roumanie ou tout autre de ses alliés qui s'écarterait du droit chemin.

12. Malgré la puissance militaire des pays de l'O.T.A.N., constituée principalement par les forces des Etats-Unis, l'Union Soviétique a pu faire appel à une vaste concentration de forces armées pour envahir la Tchécoslovaquie, en considérant à juste titre:

- (i) qu'il n'y aurait aucun affrontement en Tchécoslovaquie avec les forces de l'O.T.A.N.;
- (ii) que les forces de l'O.T.A.N. ne profiteraient pas de l'engagement des Russes en Tchécoslovaquie pour s'emparer de territoires situés en d'autres points de la frontière créée par la guerre, en dépit des avantages politiques et stratégiques évidents que présentent pour l'Occident les voies d'accès à Berlin.

13. Les pays de l'O.T.A.N. peuvent-ils envisager la moindre modification de leur politique de stricte non-intervention dans les territoires situés à l'est de la ligne de démarcation d'après-guerre? Nous devons bien comprendre que la poursuite de cette politique laisse, dans un avenir prévisible, toute latitude à l'Union Soviétique pour imposer aux pays de l'est sa volonté par la force des armes. Et pourtant, il nous faut admettre qu'aucun changement de cette politique ne peut être envisagé par aucun gouvernement de l'O.T.A.N. Si, en 1938, la Grande-Bretagne et la France n'ont reculé devant les risques d'une guerre à laquelle elles pouvaient être certaines de survivre et qu'elles avaient des chances raisonnables de gagner que par crainte des pertes qu'elles auraient risqué une guerre thermonucléaire à laquelle ne survivrait aucun pays d'Europe pour modifier la situation *de facto* créée après 1945.

14. Il nous faut donc souscrire à cette politique de stricte non-intervention militaire et même féli-

credit must be given to the NATO governments for refraining from the slightest suggestion of military action as the Czechoslovak crisis developed. It left the Czechoslovak leaders with no illusions as to their true position in military terms, and any other policy would merely have given substance to the Soviet Union's transparent claim of western provocation.

15. Nor are there the slightest grounds for supposing that if NATO had been dismantled the Soviet Union would not have felt its interests required it to occupy Czechoslovakia. We have already seen that the invasion was predicated on the assumption that there was no risk of military confrontation. In spite of its propaganda, the very acts of the Soviet Union establish quite clearly that Czechoslovak policy presented no immediate military threat to the Soviet Union, although a long-term strategic threat may have been assessed because the Soviet Union could have placed progressively less reliance on the Czechoslovak forces. The invasion was inspired chiefly by fears that the infection of a free press and radio in Czechoslovakia would spread in an uncontrollable manner into Eastern Germany, Poland and the Soviet Union itself; and by the danger that the Soviet economy might be deprived of some of its preferential links with Czechoslovakia which has been obliged to trade with the Soviet Union on terms less favourable than those on which the Soviet Union trades with western countries.

16. It may be noted in passing that in strictly military terms the United States involvement in Vietnam can have had no bearing on the Russian decision to invade Czechoslovakia. It is above all the risk of thermonuclear war that inhibits the West from offering any military succour to eastern countries.

17. If the existence of the North Atlantic forces offers no alternative policies we must look elsewhere for a means of deterring the Soviet Union from pursuing its policy of military domination. First and foremost, the United Nations is the international forum where, despite its impotence to impose a solution on a major power, world public opinion can now be mobilised more effectively than at any time in history. Decisions of the Security Council can be expected to have no more than moral effect, but the magnitude of this effect can be vastly increased by improving the western diplomatic position.

18. As the Security Council functions in practice, in a situation such as that arising in Czechoslovakia, it is the decision of the uncommitted countries that swings the weight of the world's moral judgment. The debate in the Security Council on the Czechoslovak situation did not lead to the diplomatic defeat of the Soviet Union that should have been achieved, precisely because of the reticent attitude of many non-aligned countries. Czechoslovakia, sticking carefully to its policy of demonstrating loyalty to the Warsaw Pact, did not call for a meeting of the Security Council. Nor did any non-aligned country choose to take the initiative. Nor did the Secretary General, although this option was open to him. It was left to the NATO countries both to convene a meeting and to propose a resolution condemning the Soviet Union and calling for the withdrawal of its forces.

19. While past practices have made it inevitable that the Soviet Union, although a party to the dispute, would veto such a resolution, its effect on world opinion would not have been lost if all other Security Council members had voted in favour. In practice, the Afro-Asian countries split, Ethiopia and Senegal voting for the resolution, while Algeria, India and Pakistan abstained<sup>1</sup>. It is here that the political price is paid for United States involvement in Vietnam. It is unrealistic to suppose that the countries of Africa and Asia will regard the occupation of Czechoslovakia at a cost of some 100 lives as a serious violation of the United Nations Charter, while the war in Vietnam has cost 400,000 Vietnamese lives but has never been condemned by the Security Council. The Secretary General is unlikely to take a view at variance with that of the Afro-Asian world — he deplored the invasion of Czechoslovakia, called it a serious blow to international morality, but did not call for the withdrawal of Soviet forces; in the past he has correspondingly termed the war in Vietnam a war of national liberation, but not demanded the withdrawal of United States forces.

20. If the principal political action of the NATO countries in situations such as that arising in Czechoslovakia is to be concentrated in the United Nations, we cannot afford involvements which are not manifestly justified in the eyes of

1. *For* : France, United Kingdom, United States, Brazil, China (nationalist), Canada, Denmark, Ethiopia, Paraguay, Senegal; *Against* : USSR, Hungary; *Abstentions* : Algeria, India, Pakistan.

citer les gouvernements de l'O.T.A.N. de s'être abstenus de suggérer une action militaire quelconque au moment de la crise tchécoslovaque. Les dirigeants tchécoslovaques ont perdu toute illusion sur leur situation réelle du point de vue militaire et, d'ailleurs, toute autre politique aurait simplement confirmé la thèse peu convaincante invoquée par l'Union Soviétique d'une « provocation » occidentale.

15. Rien ne permet, en outre, de supposer que si l'O.T.A.N. avait été démantelée, l'Union Soviétique n'aurait pas estimé que son intérêt lui dictait d'occuper la Tchécoslovaquie. Nous avons déjà vu que l'invasion avait été lancée en partant du principe qu'elle ne comportait aucun risque d'affrontement militaire. Malgré la propagande, l'initiative soviétique indique clairement que la politique tchécoslovaque ne constituait en aucune façon une menace militaire immédiate pour l'Union Soviétique, même si celle-ci a pu y voir en germe une menace stratégique à long terme dans la mesure où elle aurait dû compter de moins en moins sur les forces tchécoslovaques. L'invasion a été inspirée au premier chef par la peur de voir le virus de la liberté de la presse et de la radio tchécoslovaque se propager d'une manière incontrôlable à l'Allemagne de l'est, à la Pologne et à l'Union Soviétique elle-même, et la crainte de voir l'économie soviétique privée de certains de ses liens préférentiels avec la Tchécoslovaquie qui s'est vu imposer, dans ses échanges avec l'Union Soviétique, des conditions moins favorables que les pays occidentaux.

16. On remarquera en passant que, du point de vue purement militaire, l'engagement des Etats-Unis au Vietnam n'a pu avoir aucune influence sur la décision des Russes d'envahir la Tchécoslovaquie. C'est surtout le risque d'une guerre thermonucléaire qui a empêché l'Occident d'offrir une aide militaire aux pays de l'est.

17. Si l'existence des forces de l'Alliance n'offre pas de politique de rechange, nous devons rechercher ailleurs le moyen de dissuader l'Union Soviétique de poursuivre sa politique de domination militaire. En premier lieu, les Nations Unies constituent la tribune internationale où, malgré son incapacité d'imposer une solution quelconque à une grande puissance, l'opinion publique mondiale peut désormais se mobiliser plus efficacement qu'à tout autre moment de l'histoire. On ne saurait attendre des décisions du Conseil de sécurité autre chose qu'un effet moral dont la portée, toutefois, peut être considérablement accrue par l'amélioration de la position diplomatique de l'Occident.

18. Etant donné, dans la pratique, le fonctionnement du Conseil de sécurité, c'est la décision des pays non alignés qui, dans une situation telle que la situation tchécoslovaque, détermine le jugement moral de l'univers. Le débat sur la Tchécoslovaquie au Conseil de sécurité ne s'est pas terminé, comme il aurait dû, par la défaite diplomatique de l'Union Soviétique, du fait, précisément, de la réticence de nombreux pays non alignés. La Tchécoslovaquie, s'en tenant soigneusement à sa politique de loyauté envers le Pacte de Varsovie, n'a pas demandé la réunion du Conseil de sécurité. Aucun pays non aligné n'a, pour sa part, décidé d'en prendre l'initiative; le Secrétaire général non plus, qui en avait pourtant la possibilité. C'est aux pays de l'O.T.A.N. qu'il a appartenu de convoquer une réunion et de proposer une résolution condamnant l'Union Soviétique et demandant le retrait de ses forces.

19. Si les pratiques du passé rendaient inévitable que l'Union Soviétique s'oppose à cette résolution — encore qu'elle fût juge et partie — l'effet sur l'opinion mondiale serait resté positif si tous les autres membres du Conseil l'avait appuyée. En fait, les pays afro-asiatiques se sont partagés, l'Éthiopie et le Sénégal votant pour la résolution, tandis que l'Algérie, l'Inde et le Pakistan s'abstenaient<sup>1</sup>. Tel a été le prix, sur le plan politique, de l'engagement américain au Vietnam. Il était peu réaliste de supposer que les pays d'Afrique et d'Asie considéreraient l'occupation de la Tchécoslovaquie, qui a entraîné la perte d'une centaine de vies humaines, comme une grave violation de la Charte des Nations Unies, alors que la guerre du Vietnam, qui a coûté la vie à 400.000 Vietnamiens, n'avait jamais été condamnée par le Conseil de sécurité. Il était peu probable que le Secrétaire général adopterait un point de vue différent de celui des pays afro-asiatiques; il a déploré l'invasion de la Tchécoslovaquie, l'a qualifiée de grave atteinte à la morale internationale, mais n'a pas demandé le retrait des forces soviétiques. Dans le passé il a, de la même façon, qualifié la guerre du Vietnam de guerre de libération nationale mais n'a pas demandé le retrait des forces américaines.

20. Si dans des situations semblables à celle qui s'est créée en Tchécoslovaquie, l'action politique des pays de l'O.T.A.N. doit se situer essentiellement dans le cadre des Nations Unies, nous ne pouvons accepter des engagements qui, aux yeux

1. *Pour* : France, Royaume-Uni, Etats-Unis, Brésil, Chine (nationaliste), Canada, Danemark, Ethiopie, Paraguay, Sénégal; *Contre* : U.R.S.S., Hongrie; *Abstentions* : Algérie, Inde, Pakistan.

the world. The North Atlantic Council should urgently consider the situation ; there must be a more closely concerted attempt to influence the actions of its most powerful member in the interests of Europe as a whole ; if this attempt fails as it has failed in the past, consideration should be given to a policy of public dissociation by NATO governments jointly and severally, from any military intervention of a NATO government occurring outside the geographical area of the North Atlantic Treaty, unless the action has received the prior approval of the North Atlantic Council. The possibilities of such a policy of dissociation must be weighed against the need for the closest cohesion in NATO, and must no doubt be considered a last resort.

21. The political posture of the NATO countries in their relations with the third world, and indeed with the communist countries, will be further improved if they cease to describe their diplomatic and defence policies as being directed against world communism. "World communism", if there ever was such a thing, is dead. The West has no quarrel, or should have no quarrel, with communism as an economic and political system in countries where it has the support of the people. But the western powers will oppose by all appropriate means the use of force in international relations. Russian communism is a matter for the Russians ; Soviet imperialist and expansionist policies pose a military threat which it is the task of NATO to counter.

22. East-West relations, which offer further scope for influencing Soviet policy, are considered in Chapter III.

## CHAPTER II

### *The consequences for the organisation of western defence*

23. *In this short paper written so soon after the event, no attempt is made to reach definite conclusions concerning the military consequences. The Committee will wish to give these closer attention after hearing the views of the NATO political and military authorities.*

### *(a) A reassessment of Soviet intentions*

24. Classically, defence planning must always distinguish between the military capabilities and the assumed intentions of a potential adversary. The Soviet invasion of Czechoslovakia may require a reassessment of both.

25. Admittedly the unconcealed use of overwhelming force against Czechoslovakia was made on the perfectly valid assumption that there was no risk of a military confrontation with the NATO powers. But if the Kremlin hawks have got away with Czechoslovakia in the teeth of world opinion, this fact must give the western powers second thoughts about assumed Soviet intentions that for the last decade have coloured estimates of the force levels necessary for our defence. Following the overwhelming military success of the Czechoslovak operation, the prestige of the advocates of force in the Kremlin will have increased. We cannot now assume that on some future occasion the Soviet Union will not take the military initiative by seizing certain more exposed parts of NATO territory, which for political or strategic reasons may seem important to it — such are, for example, Berlin, North Eastern Greece or parts of Turkey.

26. A reassessment of possible Soviet intentions may very well lead to the conclusion that an adequate balance of conventional forces in Central Europe will require an increase not in total NATO forces but in the proportion of the existing British and United States forces which are deployed on the mainland. As a corollary, the ensuing balance-of-payments problems (but not, of course, the actual cost of maintaining the forces) should be considered multilaterally by the Alliance, and not left to be settled between the Government of Germany and those of the United States and Britain respectively. As a counterpart to the reassessment of the levels of conventional forces, the circumstances in which nuclear weapons could be used in a tactical rôle require realistic scrutiny. The report by Mr. Dodds-Parker<sup>1</sup> assumes greater importance.

1. Document 440 "The tactical use of nuclear weapons and the defence of Western Europe".

du monde, ne sont pas manifestement justifiés. Il importe que le Conseil de l'Atlantique nord examine cette situation de toute urgence; il doit tenter, par une action étroitement concertée, d'influencer la politique de son membre le plus puissant, dans l'intérêt même de l'ensemble de l'Europe. Si cette tentative échoue, comme elle l'a fait dans le passé, il convient que les gouvernements membres de l'O.T.A.N. envisagent de se désolidariser publiquement, conjointement et individuellement, de toute intervention militaire d'un gouvernement de l'O.T.A.N. en dehors de l'aire géographique du Traité de l'Atlantique nord, à moins que cette intervention n'ait reçu au préalable l'approbation du Conseil de l'Atlantique nord. Les perspectives offertes par cette politique de désolidarisation doivent être examinées compte tenu de la nécessité d'une cohésion accrue au sein de l'O.T.A.N., et doivent, sans aucun doute, n'être envisagées qu'en désespoir de cause.

21. La position politique des pays de l'O.T.A.N. dans leurs rapports avec le tiers monde, et en fait avec les pays communistes, sera encore améliorée s'ils cessent de considérer leurs politiques en matière de diplomatie et de défense comme des armes contre le communisme mondial. Le «communisme mondial», s'il a jamais existé, est mort. Les puissances occidentales n'ont rien à reprocher, ou ne devraient rien avoir à reprocher, au communisme en tant que système économique et politique dans des pays où celui-ci a trouvé l'appui des populations. En revanche, elles s'opposent par tous les moyens appropriés à l'utilisation de la force dans les relations internationales. Le communisme russe est l'affaire des Russes, mais l'impérialisme et l'expansionnisme soviétiques constituent une menace militaire à laquelle l'O.T.A.N. doit faire face.

22. Les relations Est-Ouest, qui offrent d'autres possibilités d'influencer la politique soviétique, sont examinées au chapitre III.

## CHAPITRE II

### *Les incidences sur l'organisation de la défense occidentale*

23. Dans ce bref document rédigé si près des événements, il ne sera pas tenté de tirer des conclusions définitives quant aux conséquences militaires. La commission souhaitera sans doute les examiner plus attentivement après avoir pris connaissance des vues des instances politiques et militaires de l'O.T.A.N.

#### *(a) Réévaluation des intentions soviétiques*

24. Traditionnellement, les plans militaires doivent toujours établir une distinction entre le potentiel militaire et les intentions prêtées à un adversaire éventuel. L'invasion de la Tchécoslovaquie exigera peut-être une réévaluation de ces deux éléments.

25. Il est admis que les Soviétiques ont utilisé au grand jour des forces écrasantes contre la Tchécoslovaquie en partant de l'hypothèse parfaitement valable qu'il n'y avait aucun risque d'affrontement militaire avec les puissances de l'O.T.A.N. Mais le fait que, dans cette affaire, les «faucons» du Kremlin s'en soient tirés au mépris de l'opinion mondiale, doit inciter les puissances occidentales à réexaminer les intentions qu'elles ont prêtées aux Soviétiques et qui, au cours des dix dernières années, ont influencé les estimations du niveau des forces nécessaires à notre défense. Après le succès militaire écrasant remporté par l'opération de Tchécoslovaquie, le prestige des partisans de la force au Kremlin se sera accru. Rien ne nous permet de supposer actuellement que l'Union Soviétique ne profitera pas d'une autre occasion pour prendre l'initiative militaire et s'emparer de certains secteurs particulièrement exposés du territoire de l'O.T.A.N., qui, pour des raisons politiques ou stratégiques, pourraient lui paraître importants. C'est le cas, par exemple, de Berlin, du nord-est de la Grèce ou de certaines parties de la Turquie.

26. Une réévaluation des intentions attribuées aux Soviétiques pourrait très bien nous conduire à la conclusion qu'un équilibre approprié des forces classiques en Europe centrale exige une augmentation non pas des forces globales de l'O.T.A.N., mais de la proportion des forces britanniques et américaines actuellement déployées sur le continent. En conséquence, il convient que l'Alliance examine sur une base multilatérale les problèmes de balance des paiements qui se trouveront posés (il ne s'agit pas, naturellement, du coût réel du maintien des forces) et ne laisse pas au gouvernement allemand, d'une part, aux gouvernements américain et britannique, d'autre part, le soin de trouver entre eux une solution. En contrepartie de cette réévaluation du niveau des forces classiques, les circonstances dans lesquelles les armes nucléaires pourraient être utilisées sur le plan tactique devraient être étudiées avec réalisme. Le rapport de M. Dodds-Parker<sup>1</sup> revêt à cet égard une importance accrue.

1. Document 440 : « L'emploi tactique des armes nucléaires et la défense de l'Europe occidentale ».

**(b) Lessons of mobility**

27. From a military point of view the Soviet invasion of Czechoslovakia was brilliantly successful. It may well be that the forces of the Warsaw Pact have demonstrated in this operation greater strategic mobility than the NATO military authorities had thought them to possess. In particular, the timing of the arrival of the first Soviet T-54 tanks in Prague appears to confirm press reports that they were flown in by air. The Antonov-22 giant transport aircraft is reported to be capable of lifting two of these tanks; the American C-5 transport is not yet operational and no European country possesses any comparable aircraft. The Committee will wish to hear the views of the NATO military authorities on this point.

28. This ability of the Warsaw Pact forces to move very quickly — and hence to concentrate for an attack with very little warning indeed — has two consequences for western defence planning. Firstly, it may reinforce the foregoing argument for increasing the proportion of conventional forces deployed ready on the mainland of Europe, in particular through the maintenance there of a larger part of the British and United States strategic reserves. Secondly, it may justify an increase in the proportion of defence expenditure devoted to transport aircraft, to enable NATO forces to be more rapidly deployed to the flanks if a threat should develop suddenly in Greece or Turkey.

29. The Committee will also wish to hear the views of the military authorities on the adequacy of early-warning arrangements.

**(c) Strategic implication of the occupation of Czechoslovakia**

30. Some reports would have it that the occupation of Czechoslovakia was demanded by the Soviet military authorities in implementation of a new forward strategy linked with flexible response — the Soviet reaction to changes in NATO strategy over the last five years. However, as we have argued in the previous chapter, there are no substantial grounds for supposing that the Russian staff assessed the Czechoslovak situation as a strategic threat in the military sense. The military occupation of Czechoslovakia was designed to achieve political and economic aims.

31. While your Chairman was originally of the view that as far as western defence planning is concerned, the strategic implications of the presence of Soviet forces in Czechoslovakia do not significantly change the situation, a majority of the Committee believed that the balance of forces in Europe had changed significantly. It can be argued that a change in the nationality of the troops lining the frontier with Western Germany is not of great significance, considering that Czechoslovakia has so far always been assessed by the West as a reliable member of the Warsaw Pact. Any marginal increase in military effectiveness on this front of some 200 kilometres can have been achieved only at the cost of depleting Russian forces elsewhere and of reducing the reliability of the 14 Czechoslovak divisions. Moreover, the area of this frontier — the Bavarian forest — is bad terrain for tank operations. The main threat in Central Europe remains unchanged along the much longer 700 kilometres front between Eastern and Western Germany, most of which runs through the very good tank country of the North German plains.

32. But the view of the majority of the Committee was that the centre of gravity of the Soviet forces has moved nearer to the iron curtain, thus placing them in a better position to launch a surprise attack against Western Europe. This majority view is expressed in the recommendation as adopted.

33. More significant strategically, is the demonstration of the complete cohesion of the "loyal" Warsaw Pact forces, a large positive factor in any assessment of military effectiveness. It is offset by the non-co-operation of Rumania (Bulgarian forces could not apparently cross Rumanian territory) and the reduced reliance that can be placed on the Czechoslovak forces (14 divisions).

**(d) NATO and Europe**

34. The invasion of Czechoslovakia will once again raise the question of a greater European contribution to its own defence, and the extent

**(b) Les leçons de la mobilité**

27. Du point de vue militaire, l'invasion de la Tchécoslovaquie par les Soviétiques a été un brillant succès. Il est fort possible que les forces du Pacte de Varsovie aient fait preuve, dans cette opération, d'une mobilité stratégique supérieure à celle que leur accordaient les instances militaires de l'O.T.A.N. En particulier, l'heure d'arrivée à Prague des premiers chars T-54 soviétiques paraît confirmer les rapports de presse indiquant qu'ils avaient été aéroportés. L'avion de transport géant Antonov-22 serait capable, en effet, d'emporter deux chars de ce type; le C-5 américain n'est pas encore opérationnel et aucun pays européen ne possède d'appareil comparable. La commission souhaitera connaître les vues des instances militaires de l'O.T.A.N. à cet égard.

28. Cette capacité des forces du Pacte de Varsovie de se déplacer très rapidement — et donc, de se concentrer en vue d'une offensive dans des délais extrêmement brefs — a deux conséquences pour la planification de la défense occidentale. Premièrement, elle peut renforcer l'argument précédent en faveur d'un accroissement de la proportion des forces classiques en état d'alerte déployées sur le continent européen, grâce au maintien, notamment, de contingents plus importants des forces de réserve stratégiques britanniques et américaines. Deuxièmement, elle peut justifier une augmentation du pourcentage des crédits militaires consacrés à l'aviation de transport, afin de permettre aux forces de l'O.T.A.N. de se déployer plus rapidement sur les flancs si une menace apparaissait brusquement en Grèce ou en Turquie.

29. La commission voudra sans doute savoir également si les autorités militaires considèrent les dispositifs de pré-détection comme suffisamment efficaces.

**(c) Les incidences stratégiques de l'occupation de la Tchécoslovaquie**

30. On prétend, dans certains milieux, que l'occupation de la Tchécoslovaquie a été exigée par les autorités militaires soviétiques en application d'une nouvelle stratégie «vers l'avant» liée à celle de la «réponse flexible» — réaction soviétique aux modifications de la stratégie de l'O.T.A.N. au cours des cinq dernières années. Cependant, comme nous l'avons montré au chapitre précédent, rien ne permet vraiment de supposer que l'état-major russe ait considéré la situation en Tchécoslovaquie comme une menace stratégique au sens militaire du terme. L'occupation militaire de la

Tchécoslovaquie a été entreprise à des fins politiques et économiques.

31. Votre président estimait, à l'origine, qu'en ce qui concerne la planification de la défense occidentale, les conséquences stratégiques de la présence des forces soviétiques en Tchécoslovaquie ne modifieraient pas la situation d'une manière appréciable; la majorité des membres de la commission sont persuadés, par contre, que l'équilibre des forces en Europe se trouve sensiblement modifié. On peut prétendre, en effet, que le changement de nationalité des troupes placées à la frontière de l'Allemagne occidentale ne revêt pas une grande importance étant donné que, jusqu'à présent, l'Occident a toujours tenu la Tchécoslovaquie pour un membre sûr du Pacte de Varsovie. Toute augmentation marginale de l'efficacité du dispositif militaire sur ce front de quelque 200 kilomètres n'a pu être obtenue qu'au prix d'une réduction des forces russes en d'autres points et de la confiance qui pouvait être accordée aux quatorze divisions tchécoslovaques. De plus, cette zone frontière — la forêt bavaroise — se prête mal aux manœuvres de chars. Le principal danger en Europe centrale reste ce qu'il était le long de la frontière de 700 kilomètres qui sépare l'Allemagne de l'est de l'Allemagne de l'ouest et dont la majeure partie traverse les plaines d'Allemagne du nord qui sont un terrain de choix pour les chars.

32. Mais la majorité des membres de la commission estiment que le centre de gravité des forces soviétiques s'est rapproché du Rideau de fer et qu'elles se trouvent, de ce fait, en meilleure position pour lancer une attaque par surprise contre l'Europe occidentale. Cette opinion majoritaire est exprimée dans la recommandation telle qu'elle a été adoptée.

33. Plus importante du point de vue stratégique est la démonstration de la parfaite cohésion des forces «loyales» du Pacte de Varsovie, qui constitue un facteur positif important dans toute évaluation de l'efficacité militaire. Elle se trouve compensée par la non-coopération de la Roumanie (les forces bulgares n'ont pu, semble-t-il, traverser le territoire roumain) et la moindre confiance qui peut être accordée aux forces tchécoslovaques (quatorze divisions).

**(d) L'O.T.A.N. et l'Europe**

34. L'invasion de la Tchécoslovaquie soulève, une fois de plus, le problème de l'accroissement de la contribution de l'Europe à sa propre défense et

to which reliance can be placed upon the United States commitment to the defence of Europe. Undoubtedly the credibility of the United States commitment has diminished as that country has become increasingly involved in Asia. Any success the United States may have in the near future in disengaging itself from its Vietnam entanglement must, on the other hand, strengthen the credibility of its commitment to Europe. The hard facts of life remain : United States military expenditure is 4 times that of the combined expenditures of the WEU countries ; the Warsaw Pact countries' expenditure is some 2.3 times as great<sup>1</sup>. In manpower terms the United States armed forces are 1.8 times more numerous than those of the WEU countries ; those of the Warsaw Pact countries are 2.1 times as numerous. In short, any attempt by the European countries of NATO to organise a defence which could credibly resist any threat from the Soviet Union and its allies in the absence of the United States would require the European defence effort to be doubled or tripled — a policy which few politicians would care to advocate at the present time, but one which conceivably the Europeans could face if convinced that their survival depended upon it. In spite of Czechoslovakia, this is not the situation today.

35. The alternative is to find a means of increasing European influence on American policy towards NATO<sup>2</sup>. This is a problem which has been with NATO since its inception, but which will require much closer scrutiny today. It may be that a solution can be found through greater European independence in the production of armaments, particularly of aircraft, and by establishing more credible European control over strategic nuclear forces. This may conceivably be achieved through a revival of proposals for a NATO strategic nuclear force, jointly owned by the NATO countries.

36. But the overriding requirement is to increase the cohesion and integration of NATO, especially by securing the return of French forces to its integrated military structure.

1. In 1967 the United States spent 9.2 % of its GNP on defence ; the USSR 8.9 % ; and the WEU countries together only 4.6 %.

2. The need to influence United States policy *outside* NATO has been stressed in Chapter I.

### CHAPTER III

#### *Consequences for East-West relations*

37. Over the last decade the Soviet leadership has shown a clear interest in doing business with the United States and the Western European countries in certain areas of mutual interest — measures of arms limitation such as the partial test ban ; the outer space treaty and now the treaty for the non-proliferation of nuclear weapons. It has also developed trade with the western powers considerably over this period. All these areas of potential agreement should now be re-examined in the light of various considerations :

- (i) can the prospect of agreement be used as a means of exercising pressure on the Soviet Union ?
- (ii) is the western interest in any particular agreement as clear today as it was before the invasion of Czechoslovakia imposed a reassessment of Soviet intentions ?
- (iii) should any further agreement with the Soviet Union be refused for moral reasons or because sufficient reliance cannot be placed upon the word of the Soviet Union ?

38. As far as everyday contact with the Soviet Union is concerned, through diplomatic channels, exchanges of visitors and information media, it must be concluded that the western powers have every advantage in continuing such exchanges both with the Soviet Union and with the satellites because there is ample evidence that the exchange of ideas between East and West has been largely instrumental in bringing about such liberalisation as has occurred in the Soviet Union and its satellites since the end of the war. And it is particularly important to continue to influence the Soviet Union itself, because permanent change is much more likely to radiate from the centre outwards than to be absorbed from the periphery, as the Czechoslovak crisis has shown. This must not, however, preclude the continued and public moral condemnation of Soviet aggression.

39. As far as East-West trade is concerned it may similarly be concluded that the western



celui de la confiance que l'on peut accorder à l'engagement des Etats-Unis en ce qui concerne la défense de l'Europe. Il est hors de doute que cet engagement est devenu moins plausible à mesure que les obligations américaines augmentaient en Asie. En revanche, tout succès que les Etats-Unis pourraient remporter dans un proche avenir pour se tirer du borbier vietnamien renforcerait nécessairement la plausibilité de leur engagement en Europe. Restent les dures réalités: le budget militaire des Etats-Unis est quatre fois supérieur à celui de l'ensemble des pays de l'U.E.O.; pour les pays du Pacte de Varsovie, le rapport est d'environ 2,3<sup>1</sup>. En ce qui concerne les effectifs, les forces des Etats-Unis sont 1,8 fois plus importantes que celles des pays de l'U.E.O.; celles des pays du Pacte de Varsovie, 2,1 fois. En résumé, toute tentative des pays européens de l'O.T.A.N. pour organiser une défense susceptible de parer valablement, en l'absence des Etats-Unis, à tout danger émanant de l'Union Soviétique et de ses alliés, les contraindrait à doubler ou tripler leur effort de défense. C'est une politique que peu d'hommes d'Etat se soucieraient de préconiser à l'heure actuelle, mais que les Européens pourraient, semble-t-il, envisager s'ils étaient persuadés que leur survie en dépend. Malgré l'affaire tchécoslovaque, tel n'est pas le cas aujourd'hui.

35. La solution de rechange consiste à trouver les moyens d'augmenter l'influence de l'Europe sur la politique américaine à l'égard de l'O.T.A.N.<sup>2</sup>. C'est un problème inhérent à l'O.T.A.N. depuis sa création mais qui, aujourd'hui, exige beaucoup plus d'attention. L'un de ces moyens pourrait consister à accroître l'indépendance de l'Europe dans le domaine de la production des armements, notamment des avions, et l'établissement d'un contrôle européen plus plausible sur les forces nucléaires stratégiques. On peut très bien envisager d'y parvenir en reprenant les propositions tendant à la création d'une force nucléaire stratégique de l'O.T.A.N., qui serait la propriété commune des pays membres de l'organisation.

36. Mais ce qu'il faut par-dessus tout, c'est augmenter la cohésion et l'intégration de l'O.T.A.N. en assurant notamment le retour des forces françaises dans son organisation militaire intégrée.

1. En 1967, les Etats-Unis ont consacré 9,2 % de leur P.N.B. à la défense, l'U.R.S.S., 8,9 % et les pays de l'U.E.O. dans leur ensemble, 4,6 % seulement.

2. La nécessité d'influencer la politique des Etats-Unis hors de l'O.T.A.N. a été soulignée au chapitre I.

### CHAPITRE III

#### *Les incidences sur les relations Est-Ouest*

37. Au cours des dix dernières années, les dirigeants soviétiques ont marqué un net intérêt pour des négociations avec les Etats-Unis et les pays d'Europe occidentale dans certains domaines d'intérêt commun: mesures de limitation des armements telles que l'interdiction partielle des essais, le traité de l'espace extra-atmosphérique et, maintenant, le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Pendant cette période, ils ont aussi considérablement augmenté les échanges commerciaux avec les puissances occidentales. Il convient désormais de réexaminer tous les domaines où pourraient intervenir des accords, compte tenu des considérations suivantes :

- (i) la perspective d'un accord peut-elle être utilisée comme moyen de pression sur l'Union Soviétique?
- (ii) pour un accord donné, l'intérêt de l'Occident est-il aussi évident depuis la réévaluation des intentions soviétiques imposée par l'invasion de la Tchécoslovaquie?
- (iii) convient-il de refuser tout autre accord avec l'Union Soviétique pour des impératifs moraux ou parce qu'on ne peut ajouter suffisamment foi à sa parole?

38. En ce qui concerne les contacts quotidiens avec l'Union Soviétique par les voies diplomatiques, les échanges de visiteurs et les moyens d'information, il convient de conclure que les puissances occidentales ont tout avantage à poursuivre ces échanges aussi bien avec l'Union Soviétique qu'avec ses satellites, car tout montre à l'évidence que l'échange d'idées entre l'Est et l'Ouest a largement contribué à susciter la libéralisation qui s'est produite en Union Soviétique et chez ses satellites depuis la fin de la guerre. Et il est particulièrement important de continuer à exercer une influence sur l'Union Soviétique elle-même, car comme l'a montré la crise tchécoslovaque, un changement permanent a beaucoup plus de chances de se propager à partir du centre que d'être absorbé à partir de la périphérie. Cela ne doit pas, cependant, exclure la condamnation morale, permanente et publique de l'agression soviétique.

39. En ce qui concerne les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest, on peut conclure, de même,

purpose is best served by continuing to foster as far as possible exports to the Soviet Union and the communist countries. The West has nothing to fear, and indeed much to gain, from an improvement in the Russian standard of living. The NATO co-ordinating committee's list of banned items should for this reason be kept very short. The opportunities for extending trade will no doubt continue to be severely limited by the centralised import policy of the Soviet Union but can be encouraged by as much direct contact as possible with the technologists in Soviet industry.

40. In the sphere of East-West agreements of strategic importance, the western interest in such agreements must be reassessed in the light of the latest example of Russian aggression. There is a clear case for proceeding with arms control agreements where the western interest is felt to be as great as the Soviet interest, or where the agreement may be likely to contribute to a policy of liberalisation in the communist countries. The special case of the non-proliferation treaty is dealt with by Mr. Housiaux in his report<sup>1</sup> where he concludes that the western interest can best be served if the treaty comes into force in the world at large, but that the adherence of the WEU countries other than the United Kingdom (whose adherence is required for the treaty to come into force) should be postponed until the Council judges the situation to be normalised.

41. In general, it should be noted that only the United States is central to the Soviet interest in doing business with the western powers; the Soviet Union has certain special demands of Western Germany; France and the United Kingdom are of marginal interest to the Soviet Union in the area of East-West agreement. So that here, as in the organisation of western defence, the influence which the Western European countries can exert on United States policy will determine to a large extent their ability to influence events in the Soviet Union and its satellites. Maximum solidarity with Western Germany in resisting Soviet pressure and in refuting slanderous Russian accusations will further strengthen the Western Alliance as well as the bargaining power

1. Document 454.

of the European countries vis-à-vis the Soviet Union.

42. Finally, the western powers should closely observe the attitude of the Middle Eastern and other third world countries to the Soviet Union. Any sign of Arab disenchantment with its Russian patron should offer scope for a co-ordinated approach by the West to strengthen its economic and political ties with the Arab world and perhaps secure a peaceful settlement of the Israeli problem. As yet, it must be admitted, there is little sign of the Soviet Union losing face with its newest protégés.

### **Conclusions**

43. Trade and the exchange of persons and information with the Soviet Union and the satellites must be continued and developed, and be aimed more particularly at the Soviet Union itself.

44. Further East-West agreements in the political and strategic spheres should be closely examined. The non-proliferation treaty is a special case — the adherence of Western European Union countries, other than the United Kingdom (a depositary government) should be held in abeyance.

45. The strategic mobility of NATO forces in Central Europe should be greatly increased; a greater proportion of the United Kingdom and United States strategic reserve should be retained on the mainland, and existing NATO units should be brought up to full strength.

46. The problems of exercising control within NATO should be re-examined with a view to increasing European influence, and to increasing the European share of the production of armaments.

47. Every effort should be made to secure the return of the French forces to the NATO integrated military structure, and to increase the cohesion of NATO in general.

qu'on ne saurait mieux servir les objectifs de l'Occident qu'en continuant à favoriser, dans toute la mesure du possible, les exportations vers l'Union Soviétique. L'Occident n'a rien à craindre — et il a même beaucoup à gagner — d'une élévation du niveau de vie en U.R.S.S. C'est pourquoi il faut maintenir aussi courte que possible la liste des articles interdits établie par le comité de coordination de l'O.T.A.N. Les occasions d'étendre les échanges commerciaux continueront sans doute d'être sévèrement limitées par la politique d'importation centralisée de l'Union Soviétique, mais elles peuvent être encouragées par des contacts directs, aussi nombreux que possible, avec les techniciens de l'industrie soviétique.

40. Dans le domaine des accords Est-Ouest d'importance stratégique, il convient de réévaluer l'intérêt de l'Occident à la lumière du dernier exemple d'agression soviétique. Il est parfaitement justifié de poursuivre la négociation d'accords sur le contrôle des armements lorsqu'on estime que l'Occident y trouve son intérêt tout autant que les Soviétiques, ou lorsque ces accords sont susceptibles de promouvoir une politique de libéralisation dans les pays communistes. Le cas particulier du traité de non-prolifération des armes nucléaires est examiné par M. Housiaux dans son rapport<sup>1</sup> où il conclut que l'Occident a tout intérêt à voir le traité appliqué dans le monde entier, mais que l'adhésion des pays de l'U.E.O. autres que le Royaume-Uni (dont l'adhésion est requise pour que le traité entre en vigueur) devrait être ajournée jusqu'à ce que le Conseil estime que la situation est normalisée.

41. D'une manière générale, il convient de noter que seuls les Etats-Unis présentent un intérêt primordial pour les Soviétiques dans leurs relations avec les puissances occidentales; l'Union Soviétique formule certaines exigences particulières à l'égard de l'Allemagne occidentale; la France et le Royaume-Uni sont pour elle d'un intérêt marginal dans le domaine des accords Est-Ouest. Sur ce point, comme pour l'organisation de la défense occidentale, l'influence que les pays d'Europe occidentale peuvent exercer sur la politique des Etats-Unis déterminera donc, dans une large mesure, la faculté qu'ils auront d'influencer les événements en Union Soviétique et chez ses satellites. En témoignant à l'Allemagne de l'ouest une solidarité maximum pour résister à la pression des

Soviétiques et réfuter leurs accusations calomnieuses, l'Alliance occidentale sera encore renforcée et le pouvoir de marchandage des pays européens vis-à-vis de l'U.R.S.S. s'en trouvera accru.

42. Enfin, il convient que les puissances occidentales observent avec beaucoup d'attention l'attitude du Moyen-Orient et des autres pays du tiers monde envers l'Union Soviétique. Tout signe de désillusion des Arabes à l'encontre de leur protecteur russe devrait ouvrir la voie à une tentative coordonnée de l'Occident pour renforcer ses liens économiques et politiques avec le monde arabe et, peut-être, apporter une solution pacifique au problème israélien. Jusqu'à présent, il faut le reconnaître, l'Union Soviétique ne donne guère l'impression de perdre la face devant ses protégés les plus récents.

### Conclusions

43. Il convient de poursuivre et de développer le commerce et l'échange de personnes et d'informations avec l'Union Soviétique et ses satellites en les orientant plus particulièrement vers l'Union Soviétique elle-même.

44. Il convient d'étudier attentivement les futurs accords Est-Ouest dans les domaines politique et stratégique. Le traité de non-prolifération des armes nucléaires constitue un cas particulier; il convient d'ajourner l'adhésion des pays de l'Union de l'Europe Occidentale autres que le Royaume-Uni (dépositaire du traité).

45. Il convient d'améliorer considérablement la mobilité stratégique des forces de l'O.T.A.N. en Europe centrale; une proportion plus importante des réserves stratégiques du Royaume-Uni et des Etats-Unis devrait être maintenue sur le continent et les unités existantes de l'O.T.A.N. étoffées au niveau de leurs pleins effectifs.

46. Il convient de réexaminer les problèmes posés par l'exercice du contrôle au sein de l'O.T.A.N., afin d'accroître l'influence de l'Europe sur la politique des Etats-Unis dans tous les domaines et d'augmenter la participation de l'Europe à la production des armements.

47. Il convient de tout faire pour assurer le retour des forces françaises au sein de l'organisation militaire intégrée de l'Alliance et, d'une manière générale, augmenter la cohésion de l'O.T.A.N.

1. Document 454.

***Czechoslovakia and European security***

---

**AMENDMENT No. 1<sup>1</sup>**

***tabled by Mr. van der Stoel and others***

---

In the preamble to the draft Recommendation :

Leave out lines 4 to 6 ;

Line 9, at end, insert "and in particular that the situation created thereby reinforces the need for greater European influence in the counsels of the Alliance ;" ;

Leave out lines 10 and 11 and insert : "Noting the massive strategic mobility of the Soviet forces demonstrated by these events,".

In the draft Recommendation proper :

Leave out paragraph 2 and insert :

"2. That a concerted policy should be directed to assuring the security of the NATO countries, and to the eventual creation of an effective European security system guaranteeing the right of self-determination to the nations of Europe."

In paragraph 3 (b), leave out "an increase in" and insert "careful consideration of" ;

In paragraph 3 (b), leave out from "Europe" to end of sub-paragraph and insert "and of the need to improve the quality and mobility of such forces" ;

Leave out sub-paragraph 3 (c) ;

In sub-paragraph 3 (d), leave out "trade and" and leave out "directed in particular at the Soviet Union".

*Signed : van der Stoel, Housiaux, Silkin*

---

1. See 5th Sitting, 16th October 1968 (Amendment referred to the Committee on Defence Questions and Armaments.)

***La Tchécoslovaquie et la sécurité européenne***

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**

***présenté par M. van der Stoep et plusieurs de ses collègues***

---

Dans le préambule du projet de recommandation :

Supprimer les lignes 4 à 6 ;

A la fin de la ligne 10, ajouter : « et en particulier que la situation ainsi créée renforce la nécessité d'accroître l'influence de l'Europe dans les conseils de l'Alliance » ;

Supprimer les lignes 11 et 12 et les remplacer par : « Prenant acte de l'extrême mobilité stratégique des forces soviétiques démontrée par ces événements, »

Dans la recommandation elle-même :

Supprimer le paragraphe 2 et le remplacer par :

« 2. Qu'une politique concertée vise à assurer la sécurité des pays de l'O.T.A.N. et éventuellement à créer un système de sécurité européenne efficace garantissant le droit des pays d'Europe à l'autodétermination. » ;

Au paragraphe 3 (b), remplacer « un accroissement » par « un examen attentif » ;

Au paragraphe 3 (b), supprimer la fin de la phrase à partir du mot « européen » et la remplacer par : « et de la nécessité d'améliorer la qualité et la mobilité de ces forces » ;

Supprimer le paragraphe 3 (c) ;

Dans le paragraphe 3 (d), supprimer « du commerce et » ainsi que « et notamment avec l'Union Soviétique ».

*Signé : van der Stoep, Housiaux, Silkin*

---

1. Voir 5<sup>e</sup> séance, 16 octobre 1968 (Renvoi de l'amendement à la Commission des Questions de Défense et des Armements).

*Czechoslovakia and European security*

---

**AMENDMENT No. 2<sup>1</sup>**

*tabled by Mr. de Stexhe*

---

At the beginning of the preamble to the draft Recommendation, after the words "The Assembly", add the following two paragraphs :

"Recalling that strict respect of non-intervention in the affairs of States is an essential condition of their independence and of peaceful coexistence between nations in accordance with international law, the Charter of the United Nations and its Resolutions ;

Recalling that, at the suggestion of the USSR, as recently as December 1965, the 109 members at the twentieth General Assembly of the United Nations unanimously adopted a resolution clearly stating that "all peoples have an inalienable right to complete freedom, the exercise of their sovereignty", that "armed intervention is synonymous with aggression", that "no State has the right to intervene, directly or indirectly, for any reason whatever, in the internal or external affairs of any other State";"

*Signed : de Stexhe*

---

1. See 5th Sitting, 16th October 1968 (Amendment adopted as amended).

*La Tchécoslovaquie et la sécurité européenne*

---

**AMENDEMENT N° 2<sup>1</sup>**  
***présenté par M. de Stexhe***

---

Insérer au début du préambule du projet de recommandation, après les mots « L'Assemblée, » les deux paragraphes suivants :

« Rappelant que le respect rigoureux de la non-intervention dans les affaires des Etats est une condition essentielle de leur indépendance et de la coexistence pacifique des nations, et ce, conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et à ses résolutions ;

Rappelant que tout récemment encore, c'est à la suggestion de l'U.R.S.S. qu'en décembre 1965, la XX<sup>e</sup> Assemblée générale des Nations Unies a adopté, à l'unanimité de ses 109 membres, la résolution exprimant clairement que 'tous les peuples ont un droit inaliénable à la pleine liberté et à l'exercice de leur souveraineté', que 'l'intervention armée est synonyme d'agression', qu' 'aucun Etat n'a le droit d'intervenir directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat' ; »

*Signé : de Stexhe*

---

1. Voir 5<sup>e</sup> séance, 16 octobre 1968 (Adoption de l'amendement amendé).

*Continuation of the North Atlantic Treaty*

---

**MOTION FOR A RECOMMENDATION**

*tabled by Mr. Goedhart and others*

---

The Assembly,

Noting the terms of Article 13 of the North Atlantic Treaty of 4th April 1949, according to which :

“After the Treaty has been in force for twenty years, any party may cease to be a party one year after its notice of denunciation...” ;

Aware of the need to maintain the Atlantic Alliance and to reaffirm the cohesion between the member countries,

**RECOMMENDS THAT THE COUNCIL**

Urge the member countries of the North Atlantic Alliance to make a solemn declaration stating that the Treaty will be considered to be of indefinite duration.

*Signed : Goedhart, Beauquitte, Dodds-Parker, Lenze, Blumenfeld, Leynen, Montini, Berkhan, Hansen, Peel*



*Prorogation du Traité de l'Atlantique nord*

---

**PROPOSITION DE RECOMMANDATION**  
*présentée par M. Goedhart et plusieurs de ses collègues*

---

L'Assemblée,

Prenant acte des dispositions de l'article 13 du Traité de l'Atlantique nord signé le 4 avril 1949, selon lesquelles :

« Après que le traité aura été en vigueur pendant vingt ans, toute partie pourra mettre fin au traité en ce qui la concerne un an après avoir avisé de sa dénonciation le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique... » ;

Consciente de la nécessité de maintenir l'Alliance atlantique et de réaffirmer la cohésion des pays membres,

**RECOMMANDE AU CONSEIL**

De prier instamment les pays membres de l'Alliance de l'Atlantique nord de déclarer solennellement que le traité sera considéré comme restant en vigueur pendant une durée illimitée.

*Signé : Goedhart, Beauquitte, Dodds-Parker, Lenze, Blumenfeld, Leynen, Montini, Berkhan, Hansen, Peel*

*The incidence of the Vietnam conflict on  
Western European security*

---

**REVISED DRAFT RESOLUTION**  
*submitted by Mr. Beauguitte, Rapporteur*

---

The Assembly,

Recalling Resolution 31 of 15th December 1966 ;

Recalling its traditional policy of maintaining the balance of forces in Europe ;

Welcoming the United States' desire, recently reaffirmed in Washington by the Secretary of Defence, to multiply talks with the eastern countries for the limitation of armaments ;

Noting with satisfaction that the war in Vietnam will not lead to United States' disengagement in Europe,

**EXPRESSES THE HOPE**

That the curtailment of bombing in Vietnam and the opening of the Paris talks :

1. Will herald the definitive conclusion of murderous fighting ;
2. Will open the way to an early normalisation of the situation in South-East Asia ;
3. Will be a prelude in that part of the world to an era of understanding for mankind which is the unanimous wish of all the member States of WEU in their firm attachment to peace, and will lead to the withdrawal of the Communist infiltration troops in South Vietnam.

*L'incidence du conflit du Vietnam sur la  
sécurité de l'Europe occidentale*

---

**PROJET DE RÉSOLUTION RÉVISÉ**  
*présenté par M. Beauguitte, rapporteur*

---

L'Assemblée,

Rappelant sa Résolution n° 31 du 15 décembre 1966 ;

Rappelant sa politique traditionnelle de maintien de l'équilibre des forces en Europe ;

Se félicitant de la volonté américaine exprimée récemment encore à Washington par le Secrétaire d'Etat à la défense de développer les entretiens avec les pays de l'est en vue d'une limitation des armements ;

Enregistrant avec satisfaction que la guerre du Vietnam n'aura pas pour conséquence le désengagement des Etats-Unis d'Amérique en Europe,

**SOUHAITE**

Que la limitation des bombardements du Vietnam et l'ouverture des conversations de Paris :

1. Soient le signe avant-coureur d'un terme définitif aux combats meurtriers ;
2. Constituent la perspective d'une normalisation prochaine de la situation en Asie du sud-est ;
3. Apparaissent, dans cette partie du monde, comme le prélude d'une ère de compréhension humaine vers laquelle tendent les vœux unanimes de tous les Etats membres de l'U. E. O. si fermement attachés à la paix, et conduisent au retrait des troupes d'infiltration communistes au Vietnam du sud.

*The incidence of the Vietnam conflict on  
Western European security*

---

**AMENDMENT No. 1**<sup>1</sup>  
*tabled by Mr. van der Stoel*

---

At the end of the draft Resolution, add a paragraph 4 :

"4. Will lead to the application of the main principles underlying the 1954 Geneva agreement on Vietnam : self-determination for Vietnam and withdrawal of all foreign troops."

*Signed : van der Stoel*

---

1. See 7th Sitting, 17th October 1968 (Amendment withdrawn).

***L'incidence du conflit du Vietnam sur la  
sécurité de l'Europe occidentale***

---

**AMENDEMENT N° 1<sup>1</sup>**

***présenté par M. van der Stoep***

---

A la fin du projet de résolution, ajouter un nouveau paragraphe ainsi rédigé :

« 4. Conduisent à l'application des principes fondamentaux de l'accord de Genève conclu en 1954 sur le Vietnam : l'autodétermination du Vietnam et le retrait de toutes les forces armées étrangères. »

*Signé : van der Stoep*

---

1. Voir 7<sup>e</sup> séance, 17 octobre 1968 (Retrait de l'amendement).

**PRINTED IN FRANCE**

  
**STRASBOURG**